

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, dont le siège administratif est sis, Place de la Gare à ABBEVILLE (80 100),

Représenté par Monsieur Pascal DEMARTHE, Président en exercice, dûment habilité à la signature des présentes par délibération en date du 8 juillet 2021,

Ci-après désignée par la CABS,

D'une part,

ET

L'État, établi sis Hôtel de la préfecture de la Somme, rue de la République à AMIENS (80 000),

Représenté par Madame Murielle NGUYEN, Préfète, dûment habilitée à la signature des présentes,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan Etat-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Ce contrat de relance et de transition écologique doit répondre à deux enjeux :

- Premièrement, il est rédigé une **feuille de route commune qui associe les acteurs du territoire au plan France Relance**. Les dispositifs du plan « France Relance » répondent non seulement à un objectif conjoncturel de reprise, mais définissent aussi des évolutions structurelles pour le territoire sur la période 2020-2026. Il formalise ainsi les principaux axes stratégiques d'action.
- Deuxièmement, le CRTE est un **outil de simplification du paysage contractuel**. Alors que les contrats préexistants étaient nombreux et parfois enchevêtrés, le CRTE les regroupe et les dépasse dans une approche transversale. Ce faisant, il renforce à une échelle suffisamment grande mais cohérente, celle de l'arrondissement, la lisibilité du projet pour le territoire, ainsi que l'efficacité pour le décliner.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des

moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet pour le territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets pour le territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Périmètre et modalités d'élaboration du contrat de relance et de transition écologique

En accord avec les élus du territoire, il a été décidé d'élaborer un CRTE à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, au bénéfice de l'EPCI et de ses communes membres.

Cette échelle a été jugée pertinente dans la mesure où elle permet d'atteindre une taille critique, tout en correspondant à un secteur géographique qui peut développer une stratégie partagée en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Elle permet en outre l'articulation de plusieurs schémas sectoriels et mécanismes contractuels préexistants. Sur le territoire, le CRTE prend en compte les démarches/outils suivants :

- Un SCoT en cours d'élaboration sur le territoire Baie de Somme 3 vallées (3 intercommunalités dont la CABS) ;
- Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) engagé sur la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme pour la durée 2020-2026 (convention cadre en cours d'élaboration à l'échelle du SCoT) [annexe 6] ;
- Un PLH sur la période 2021-2026 [Annexe 7] ;
- Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (en cours d'élaboration, objectif 2023) ;
- Un Schéma Directeur Cyclable sur l'Abbevillois (2016) ;
- Convention signée d'Opération de Revitalisation de Territoires : Abbeville et Longpré-les-Corps-Saints (2020-2025) [annexe 5] ;
- Une opération de revitalisation de centre-bourg à Hallencourt (en cours d'élaboration) ;
- Un contrat de ville d'Abbeville (2015-2022) ;
- La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Quartier Soleil Levant Bouleaux Platanes à ABBEVILLE, cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPRU (2020) [Annexe 9] ;
- Le dispositif « Petites villes de demain » [Annexe 8], en cours de finalisation pour les communes de Cayeux-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme, doit permettre à ces 2 communes de rejoindre, à court terme, Abbeville et Longpré-les-Corps-Saints dans l'ORT ;
- Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté par le SMBS3V (en cours d'élaboration).

Ce contrat est une **démarche évolutive et pluriannuelle d'une durée de 6 ans**, appuyée notamment sur le plan de relance puis sur le contrat de plan Etat-Région. Il ne vise pas à retracer ou identifier tous les projets, ni à arrêter une programmation définitive.

Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Sur la base du projet pour le territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Article 2 – Ambitions du territoire de la Communauté d’Agglomération de la Baie de Somme

Le territoire de la Communauté d’Agglomération de Baie de Somme se situe à l’ouest du département, le long de l’aval de la Somme jusqu’à l’embouchure sud de la Baie de Somme. D’une superficie de 385 km², la CABS est composée de 43 communes avec une population de 50 089 habitants (données Insee 2020).

Le territoire présente des contrastes très marqués entre le littoral, le rétro-littoral et l’arrière-pays ; tant au regard du développement économique, démographique qu’environnemental avec une forte empreinte agricole, et une richesse écologique.

A l’échelle du SRADDET de la région Hauts-de-France, Abbeville est définie comme pôle régional et Saint-Valery-sur-Somme comme pôle intermédiaire.

Abbeville est le pôle urbain majeur avec 23 867 habitants soit 47% de la population de l’intercommunalité. Quatre centres-bourgs, pôles relais d’Abbeville (Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux-sur-mer, Longpré-les-Corps-Saints, Hallencourt) se répartissent sur le territoire et regroupent 8 200 habitants (16% de la population).

Les enjeux du territoire identifiés à l’aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale constituent la colonne vertébrale des ambitions de développement du territoire. Ces ambitions s’articulent entre les différentes dimensions qu’elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc... en favorisant les synergies et les complémentarités au sein de la CABS.

Les ambitions façonnent la vision stratégique du territoire. Cette vision est évolutive et permet d’en ressortir des orientations stratégiques plus opérationnelles, avec des axes de travail et des actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Les ambitions pour le territoire de la CABS sont les suivantes :

1. **Une maîtrise de la consommation foncière ;**
2. **Une accentuation des efforts en faveur de la mobilité durable ;**
3. **L’optimisation des performances énergétiques et la réduction de la précarité énergétique ;**
4. **Le développement et l’approfondissement de l’économie circulaire ;**
5. **Le développement d’actions en faveur de l’atténuation et de l’adaptation au changement climatique ;**
6. **L’initialisation et l’approfondissement d’actions en faveur du bien-être pour tous et de l’inclusion.**

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques issues d’un diagnostic du territoire [Annexe 1.1] :

- **Orientation 1 : Attractivité et diversification économique**
 - **Axe de travail 1.1 : Pour une amélioration du parc de logements**

Le territoire présente une offre de logements locatifs sociaux importante, mais concentrée sur Abbeville (91%). La démographie est en baisse, les jeunes ont du mal à démarrer leur parcours résidentiel, notamment à cause d’un décalage entre l’offre et la demande de logements (taille, revenu). Le parc compte 1 700 logements potentiellement indignes, et 30% des ménages sont en situation de précarité énergétique.

- **Axes de travail 1.2 : Vers une agriculture équilibrée et orientée vers la transition écologique**

La présence économique de l’agriculture est significative en termes d’établissements sur l’ensemble du territoire. Les surfaces agricoles se maintiennent malgré des fluctuations selon les communes. De plus, il y a des perspectives de diversification de certaines exploitations visant à les consolider sur le plan économique. Cependant, la progression de la grande culture risque de fragiliser les exploitations d’élevage, particulièrement dans les secteurs présentant moins de rendement, tels que les zones humides et les vallées. Il est à noter également que les exploitants mentionnent souvent les difficultés de circulation provoquées par l’étroitesse des routes, par la vitesse dans les grands axes de circulation ou par un stationnement des riverains sur la chaussée. La cohabitation entre les bourgs et les terres agricoles est parfois compliquée : insertion de l’activité agricole

au sein des agglomérations et conflits d'usage autour du foncier agricole

- **Axe de travail 1.3 : Vers un territoire 100% numérique**

Le territoire dispose d'une très bonne couverture mobile. En revanche, si le déploiement de la fibre est en cours, il est constaté un coût de déploiement élevé sur une partie importante du territoire, ce qui ralentit le processus. De plus, avec la dématérialisation des services publics, il est important de lutter contre la fracture numérique.

- **Axe de travail 1.4 : Vers le plein emploi à l'échelle du territoire**

Le territoire propose plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs occupés. Ces emplois sont majoritairement tournés vers la sphère présentielle, avec des impacts locaux. Les commerces et le tissu artisanal sont bien maillés sur le territoire. De plus, les zones d'activités du territoire possèdent encore de la surface disponible, et il y a une plateforme aide à la reprise des locaux vacants. Enfin, le cadre naturel, littoral, patrimonial et rural est propice au développement touristique. Cependant, il est à noter de façon générale une baisse du nombre d'emplois et un taux de chômage élevé chez les jeunes et les ouvriers, et une augmentation des emplois précaires. Il est constaté également une forte concentration économique sur les pôles, de même pour les équipements de gamme supérieure et intermédiaire, qui sont concentrés sur Abbeville. Il y a également un risque de spécialisation économique vers les activités de services.

- **Orientation 2 : Qualité urbaine, paysagère et écologique**

- **Axe de travail 2.1 : Vers un développement urbain raisonné**

L'artificialisation des terres reste plus marquée dans la couronne périurbaine d'Abbeville et sur le littoral. Le rythme d'artificialisation est de 13,8 ha par an entre 2007 et 2017. Il s'agit d'une consommation principalement pour de l'habitat, partagée entre intensification et extension, cette dernière s'explique notamment par la forte attractivité résidentielle de certaines communes (périurbanisation et communes littorales). La densité de la population de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme est de 123.4 habitants au km² en 2017. Depuis 1968, cette densité a évolué de manière contrastée et en 2017, elle revient à son niveau de 1968.

- **Axe de travail 2.2 : Vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et valorisant le paysage**

L'agriculture occupe une place importante, 66% du territoire est inscrit à la PAC. Les espaces agricoles font ainsi partie des différents espaces paysagers remarquables présent sur le territoire. On peut également citer le littoral, ou encore la vallée de la Somme. L'agriculture a cependant un impact sur l'environnement puisqu'il s'agit par exemple du premier secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES). De plus, le département de la Somme est classé en zone vulnérable au regard des pollutions diffuses liées aux nitrates. Il est donc important d'accompagner les pratiques agricoles.

- **Axe de travail 2.3 : Vers une préservation de l'environnement et de la biodiversité**

Le territoire compte un grand nombre d'espaces naturels protégés de différentes natures (Parc naturel, ZNIEFF, RAMSAR, ...), au total ce sont 38 789 hectares qui sont placés en espaces protégés. Ces espaces naturels sont des refuges pour la biodiversité, ils améliorent la qualité de vie des habitants, et sont une source d'intérêt pour les touristes. Cependant, certaines menaces peuvent venir déranger cette biodiversité, telles que l'artificialisation, les espèces exotiques envahissantes, les ruptures de continuité écologique, ou plus généralement, le changement climatique. Il est donc important de préserver l'environnement et sa biodiversité.

- **Axe de travail 2.4 : Vers la maîtrise qualitative et quantitative de la ressource en eau**

Le réseau hydrographique est dense, et le territoire est relativement épargné par les épisodes de sécheresse. La ressource en eau souterraine est abondante. Cette ressource est protégée par un SDAGE et un SAGE. Cependant, les masses d'eau superficielles et souterraines sont altérées par des pollutions passées et actuelles et on dénote une absence de nappe d'eau potable proche du littoral. Le risque est de constater des déséquilibres de prélèvements dans les masses d'eaux souterraines entraînant des conflits d'intérêt entre alimentation en eau potable, l'irrigation et le bon état des masses d'eau notamment dans le secteur littoral. De plus, les eaux de surface côtières sont vulnérables aux pollutions (baignades, conchyliculture ...). Or, l'assainissement non collectif est majoritaire sur le territoire, même si en ce qui concerne l'assainissement collectif, il est à noter une bonne capacité

globale du parc épuratoire en cours d'adaptation (agrandissement, reconstruction). L'impact du changement climatique est encore inconnu, mais cela participe à augmenter la tension sur la ressource en eau.

- **Axe de travail 2.5 : Vers une accentuation de la maîtrise des risques naturels et artificiels face aux changements climatiques à venir.**

Outre son cadre environnemental exceptionnel et son exposition aux risques littoraux, le territoire présente des enjeux traduisant une histoire et une identité marquées. Les implantations humaines et les activités économiques varient selon les communes : polarités urbaines et rurales anciennes, héritage industriel, tourisme balnéaire...

Depuis 20 ans, de nombreuses démarches stratégiques et opérationnelles ont été menées en étroite partenariat avec les acteurs locaux, les collectivités ainsi que les services de l'État : Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), Stratégie littorale Bresle-Somme- Authie (BSA)...

D'autres risques sont présents sur le territoire, à la fois des risques naturels et des risques technologiques. Il est dénombré 54 ICPE mais aucun site SEVESO. Le territoire est couvert par 2 PPRI et 2 PPRN, ce qui traduit un risque inondation important qui est pris en compte. La qualité de l'air est globalement bonne, mais il est recensé des dépassements ponctuels, pour l'ozone et les particules fines. Le territoire compte également plusieurs sites pollués (15 sites recensés BASOL, 254 BASIAS)

- **Axe de travail 2.6 : Vers une gestion durable des déchets**

La production de déchets ménagers sur le territoire est inférieure à celle de la Somme. La collecte est structurée et offre de nombreux services. Des actions locales sont déjà déployées pour limiter les quantités de déchets. La méthanisation est utilisée sur le territoire pour certains déchets, mais le processus peut encore être intensifié.

Cependant, il est constaté des refus de tri au-dessus de la moyenne départementale et les pratiques sont disparates au sein du territoire. Il y a également des problèmes de dépôts sauvages qui pèsent sur l'environnement et le paysage. Les pics estivaux provenant du caractère touristique du territoire sont également à prendre en compte dans la gestion des déchets et les actions de sensibilisation.

- **Orientation 3 : Performance et autonomie énergétiques**

- **Axe de travail 3.1 : Pour une lutte contre la précarité énergétique**

Le parc de logements du territoire a été construit en majorité avant 1970. Il en résulte que 16 % des logements peuvent être qualifiés de passoire énergétique, avec 75 % des consommations énergétiques qui proviennent du chauffage. Combiné au revenu médian inférieur à celui du département, et à la forte dépendance à la voiture, il est à noter que 30 % de ménages sont en situation de précarité énergétique.

- **Axe de travail 3.2 : Vers une amélioration de la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables (ENR)**

La CABS consomme en moyenne 1 432 GWhEF/an, soit 28 MWh/hab.an. La facture énergétique du territoire s'élève à 145M€/an, portée à 67% par les ménages. La principale source de dépense est liée à l'utilisation des produits pétroliers. Le logement et la mobilité sont les principales sources de consommation d'énergie. Les énergies renouvelables sont déjà présentes sur le territoire, à la fois pour de la production d'électricité, via l'éolien et le photovoltaïque, et pour la production de chaleur, via le bois énergie et la géothermie par exemple. Le développement des énergies renouvelables est encore possible sur le territoire, mais il est freiné par des enjeux politiques pour ce qui concerne l'éolien, sociaux, environnementaux, paysagers et économiques.

- **Axe de travail 3.3 : Vers une réduction de la pollution lumineuse**

Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) et représentent un gaspillage énergétique considérable. Une trame noire est définie à l'échelle du périmètre du SCoT, pour préserver la biodiversité et favoriser les économies d'énergies en remplaçant l'éclairage public par des alternatives plus respectueuses.

- **Orientation 4 : Cohésion sociale et territoriale**

- **Axe de travail 4.1 : Vers une accentuation de la dynamique en matière de mobilité durable**

Le territoire possède une bonne accessibilité routière et autoroutière qui permet de connecter le pôle abbevillois aux pôles régionaux, à la région parisienne et aux communes rurales. De plus, il y a un réseau de bus urbain abbevillois efficace, ainsi qu'une desserte ferroviaire Abbeville-Amiens. Des initiatives et actions sont mises en œuvre pour améliorer et sécuriser le réseau cyclable et encourager les mobilités douces, comme par exemple un schéma directeur cyclable sur l'ex CC de l'Abbevillois. Il est recensé des initiatives pour développer le covoiturage et la voiture électrique comme une bonne intermodalité entre la gare SNCF, les transports en commun et les modes doux. Cependant, il est à noter un éloignement entre lieux de vie et lieux de travail/consommation ce qui induit des déplacements très majoritairement en voiture. Le réseau de bus interurbain est peu adapté aux déplacements quotidiens hors scolaires et non compétitif face à la voiture. Il y a aussi un défaut de communication vis-à-vis de l'offre existante, ainsi qu'un réseau cyclable qui manque de continuité et de sécurisation. Une saturation des stationnements au niveau des gares ferroviaires peut impacter le report modal voiture/train.

- **Axe de travail 4.2 : Pour la promotion d'une ville durable et inclusive**

La durabilité du territoire se traduit aujourd'hui à travers les deux dispositifs que sont les opérations de revitalisation des territoires et le programme « petites villes de demain » (PVD). Les villes désignées PVD ont vocation à intégrer une ORT, conférant un statut « dynamique » aux villes éligibles. Ces programmes sont des outils de relance au service des territoires et répondent à l'émergence de nouvelles problématiques sociales et économiques, et participent à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Par ailleurs de nouvelles actions ou de nouveaux projets pourront venir étoffer dans les années à venir ce pan du CRTE, comme le plan alimentaire territorial (PAT), porté par le SMBS3V. Le PAT constitue un atout pour la CABS, d'autant qu'il permet d'engager une réappropriation territoriale de la production et de la consommation alimentaire.

Les fiches « axe de travail » sont en annexe 1.2.

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions se décline en actions de la collectivité (EPCI et ses communes membres) et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

A partir des contractualisations existantes, il s'agit d'identifier les actions relevant des dispositifs contractuels listés dans l'article 1 des présentes.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans les fiches « action » contenues dans les différentes conventions pour lesquelles la CABS et ses communes membres se sont engagées [annexe 2].

Les actions listées seront mises en œuvre.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

La Préfète peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle. Pour l'année 2021, l'annexe 3.1 recense toutes les demandes de financement du territoire au titre des dispositifs financés par l'Etat (DETR, DSIL...)

4.3. Projets et actions en maturation

De nouveaux projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité technique et financière, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le CRTE est défini à l'échelle de chaque EPCI qui compose le SMBS3V. Les intercommunalités pourront se réunir dans le cadre de partage d'expériences.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs de l'ANCT, du Cerema, de l'Ademe..., de la Banque des Territoires..., les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet pour le territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première

analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêts, d'avances ou de subventions, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La CABS s'engage à désigner dans ses services une personne en charge du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle pourra être assistée d'un ou plusieurs animateur(s) chargé(s) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

La CABS s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La CABS s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CABS s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 Mobilisation de l'État, des établissements et des opérateurs publics

Conformément à la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations

et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Banque des Territoires peut accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial/conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),
- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- ...

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc...

Une liste indicative des établissements publics et opérateurs figure en annexe 4 des présentes.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

Des maquettes financières, mises à jour tout au long du contrat, des différents dispositifs récapitulent les engagements prévisionnels des signataires du contrat, en précisant les coûts d'opération.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

La CABS met en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe

à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des Territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par l'Etat et la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. En fonction de l'ordre du jour, les partenaires pourront être conviés au comité technique.

Il se réunira au moins une fois par an en tant que de besoin pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

L'Etat organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un

binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de ladite convention.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action relative aux conventions listées dans l'annexe 2. L'atteinte des objectifs fera l'objet d'une réévaluation, après la signature du présent CRTE.

Les indicateurs, qui s'appuient sur l'état des lieux écologique du territoire décrit en annexe 3.2, et les objectifs sont listés en annexe 10.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'AMIENS.

A Amiens le 02 Septembre 2021

Pour l'État

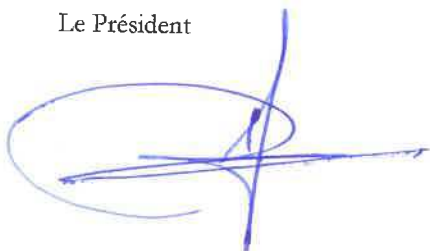
La Préfète de la Somme



Muriel NGUYEN

Pour la Communauté d'agglomération
de la Baie de Somme

Le Président



Pascal DEMARTHE

Sommaire des annexes

Annexe 1 - Diagnostic du territoire et axes de travail

- Annexe 1.1 – Diagnostic du territoire définissant les orientations stratégiques
- Annexe 1.2 – Fiches « Axes de travail »

Annexe 2 – Liste des conventions (ou projets) dont sont issues les « Fiches actions »

- Convention d'opération de revitalisation des territoires [Annexe 5],
- Le Plan Climat-Air-Energie territorial [Annexe 6],
- Le Plan local de l'Habitat [Annexe 7],
- Le projet de convention « petites villes de demain » [Annexe 8]
- La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Bouleaux Platanes à ABBEVILLE [Annexe 9]

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

- Annexe 3-1 - Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme) - Tableau des subventions DETR/DSIL pour année 2021
- Annexe 3-2 - Etat des lieux écologiques du territoire

Annexe 4 – Liste indicative des établissements publics et opérateurs éventuellement contributeurs à la dynamique du CRTE

- 4-1 ADEME
- 4-2 Caisse des Dépôts et des Consignations – Banque des Territoires
- 4-3 CEREMA
- 4-4 ANRU
- 4-5 ANAH

Annexe 5 : Convention ORT qui renvoie aux fiches actions

Annexe 6 : Plan d'actions « PCAET » qui renvoie aux fiches actions

Annexe 7 : Convention PLH qui renvoie aux fiches actions

Annexe 8 : Convention en projet « petite ville de demain » qui renvoie aux fiches actions

Annexe 9 : Convention ANRU qui renvoie aux fiches actions

Annexe 10 : Liste des indicateurs du CRTE à intégrer lors du premier comité de pilotage, après la signature de la dite convention.

ANNEXE 1

ANNEXE 1.1 - DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

ANNEXE 1.2 - FICHES « AXES DE TRAVAIL »

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : CRTE CABS

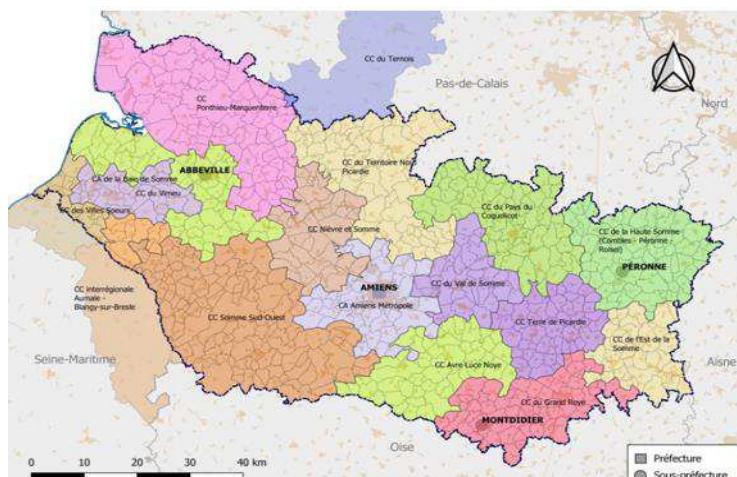
18/06/2021

Diagnostic et Orientations stratégiques

- 1 Fiche Territoire de la CABS
- 2 La démographie
- 3 La population
- 4 Habitat Logement
- 5 Economie
- 6 Equipements, services
- 7 Tourisme
- 8 Emploi
- 9 Agriculture
- 10 Développement raisonné
- 11 Mobilité
- 12 Numérique
- 13 Espaces naturels
- 14 Cycle de l'eau
- 15 Déchets ménagers et assimilés
- 16 Risques
- 17 Energie

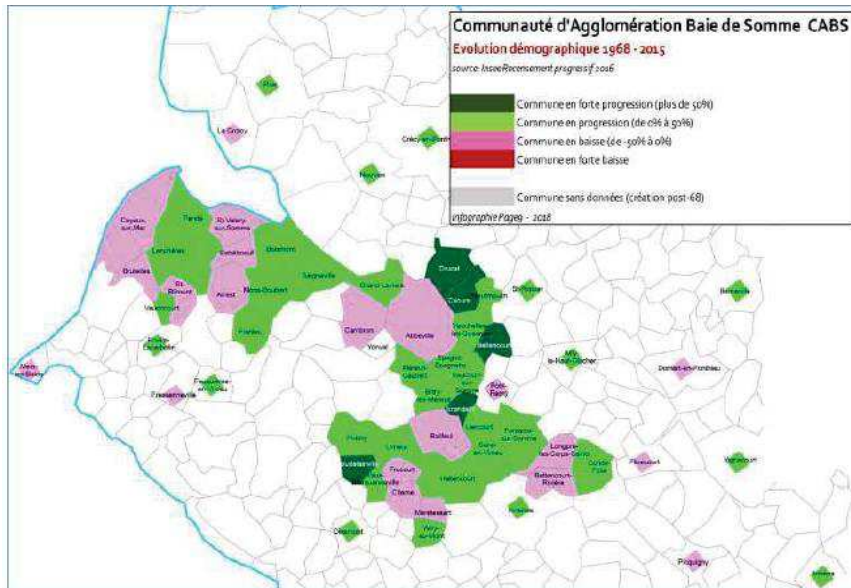
1. FICHE TERRITOIRE DE LA CABS

- Situation géographique de la CABS : ouest du département, le long de l'aval de la Somme jusqu'à l'embouchure sud de la Baie de Somme, superficie de 385 km²
- Composée de 43 communes avec une population de 50 089 habitants (données Insee 2020)
- Le territoire présente des contrastes très marqués entre le littoral, le rétro-littoral et l'arrière-pays ; tant au regard du développement économique, démographique qu'environnemental : forte emprise agricole, richesse écologique
- Une attractivité du territoire intercommunal en raison de son important patrimoine culturel.
- A l'échelle du SRADDET de la région Hauts-de-France Abbeville est définie comme pôle régional et Saint-Valery-sur-Somme comme pôle intermédiaire.
- Abbeville est le pôle urbain majeur avec 23 867 habitants soit 47% de la population de l'intercommunalité. Quatre centres-bourgs, pôles relais d'Abbeville (Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux sur mer, Longpré-Les-Corps-Saints, Hallencourt) se répartissent sur le territoire et regroupent 8 200 habitants (16% de la population)

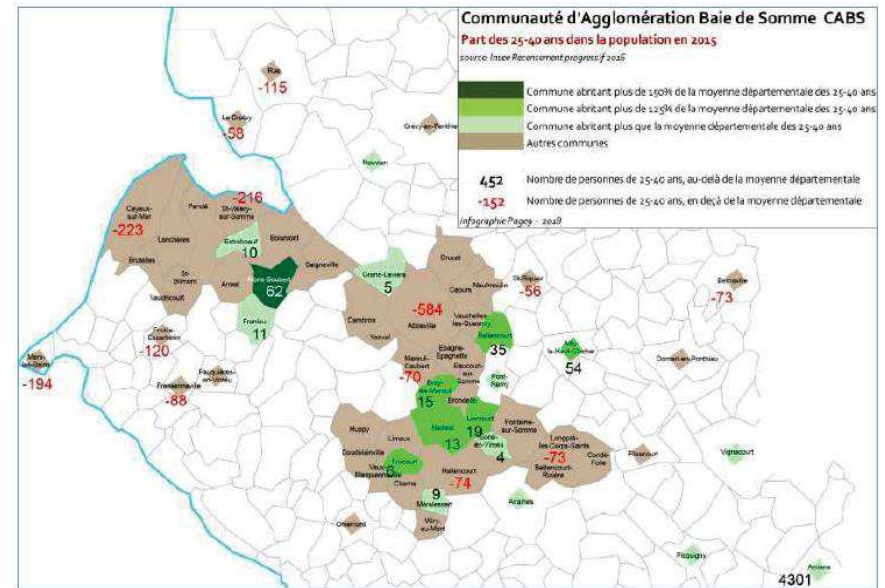


2. LA DÉMOGRAPHIE

- Une dynamique démographique défavorable sur le territoire avec une variation de population de 0,04% hab/an depuis 1968 et perte de population pour 25% des communes. La population est très variable selon les communes.
- Un défaut d'attractivité résidentielle pour les 25/40 ans malgré plusieurs pôles d'emploi et des efforts fournis pour tenter de répondre à leurs besoins. Au contraire, une forte attractivité pour les +de 60 ans, notamment dans les pôles relais du territoire, ce qui entraine un vieillissement global sur le territoire et l'apparition de nouveaux modes de vie et de nouveaux besoins.
- Des territoires trop spécialisés reflétant un manque de mixité avec des retraités plus nombreux dans les centres-bourgs et des CSP d'avantage attirés par les communes rurales



Source : PLH

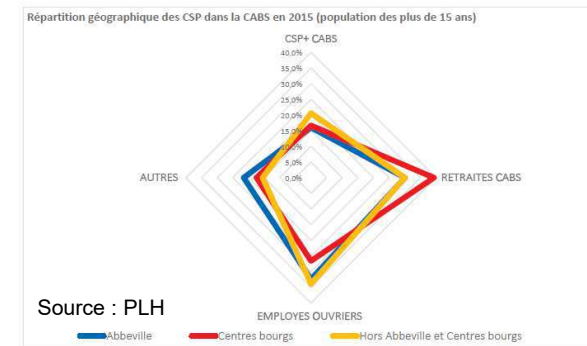


Source : PLH

2. LA DÉMOGRAPHIE

Enjeux :

- Développer une stratégie d'attractivité résidentielle pour maintenir les ménages et attirer de nouvelles populations à l'échelle du territoire et mieux prendre en compte la spécificité territoriale

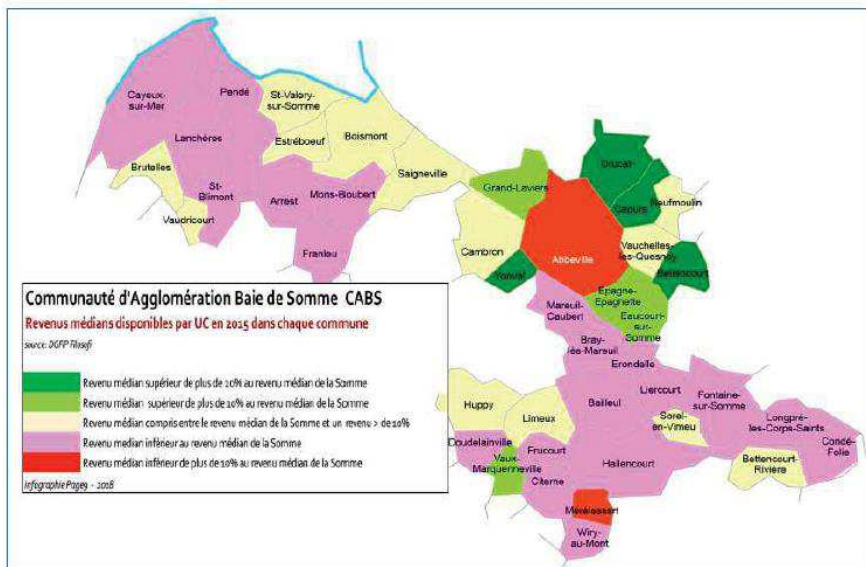


Orientation stratégique :

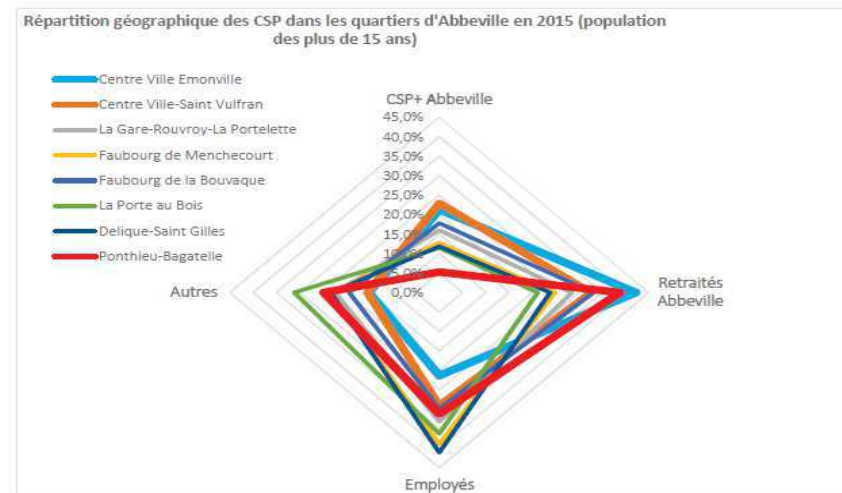
- Construire une attractivité résidentielle à l'échelle du territoire en développant une offre qualitative et diversifiée (sobre en foncier)

3. LA POPULATION

- Le revenu médian des habitants de la CABS est inférieur à celui de la Somme, notamment dans les QPV d'Abbeville. Ce revenu médian connaît d'importantes variations selon les villes et les quartiers, entraînant une spécialisation de ces espaces et conduisant à un manque de mixité sociale.



Revenu médian par commune
Source : PLH

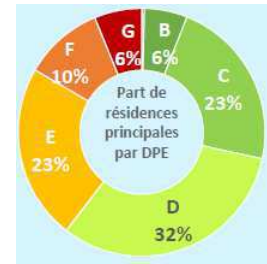


Occupation des quartiers d'Abbeville selon les CSP
Source : PLH

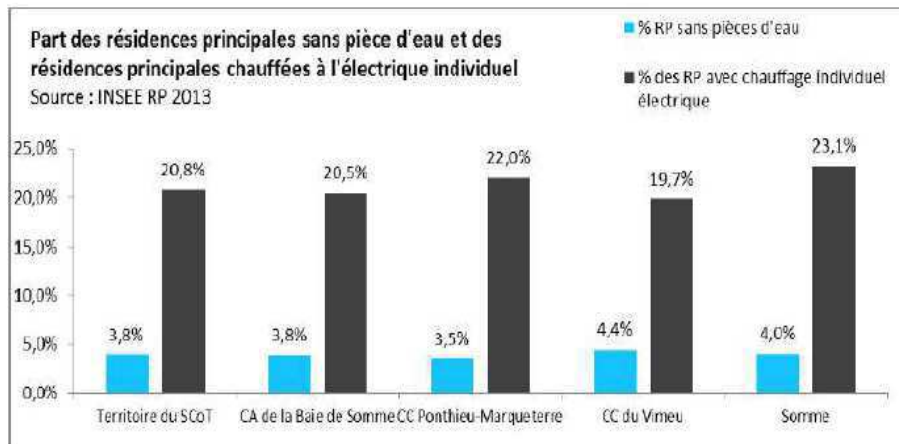
4. HABITAT LOGEMENT

Un parc de logement ancien :

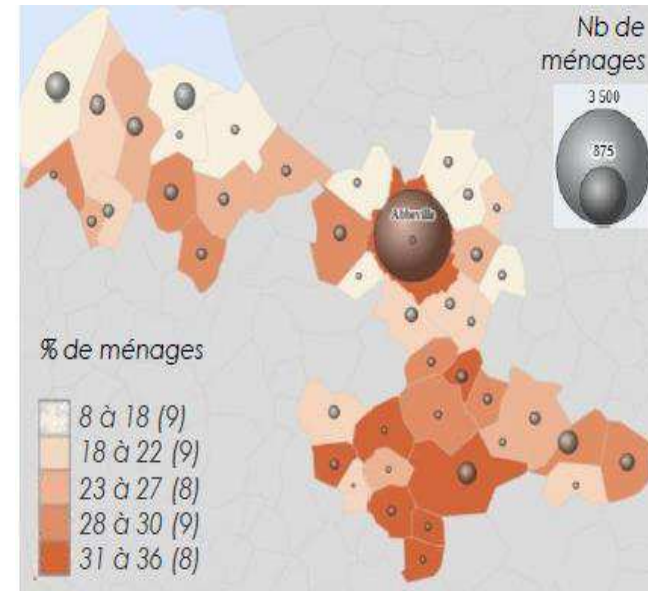
- 56 % des logements ont été construits avant 1970
- 16 % du parc peut être qualifiés de passoire énergétique (étiquettes DPE F et G) ;
- 30 % des ménages (6 570 ménages) sont en situation de précarité énergétique [14 % en France]
- 75 % des consommations énergétiques proviennent du chauffage



Source : EPE



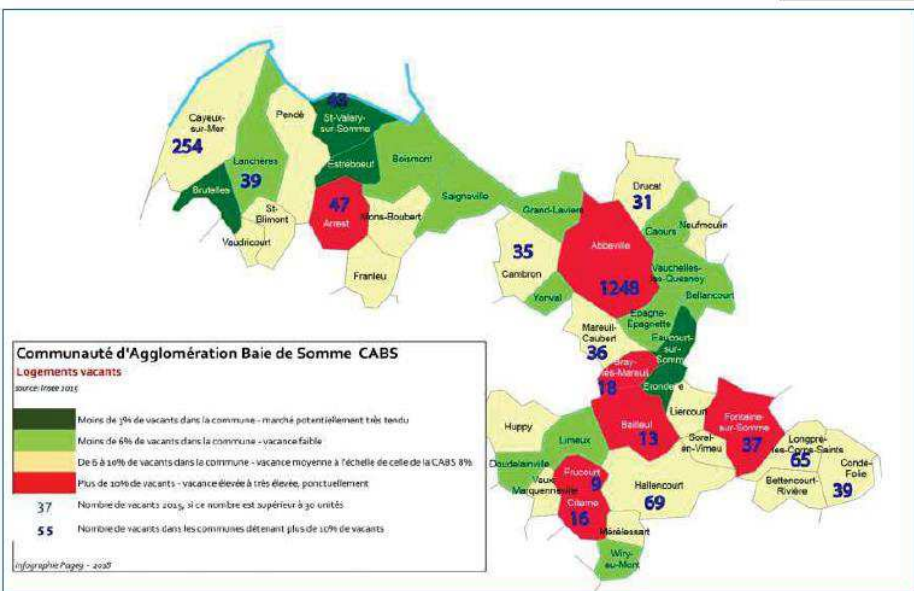
Source : SCOT



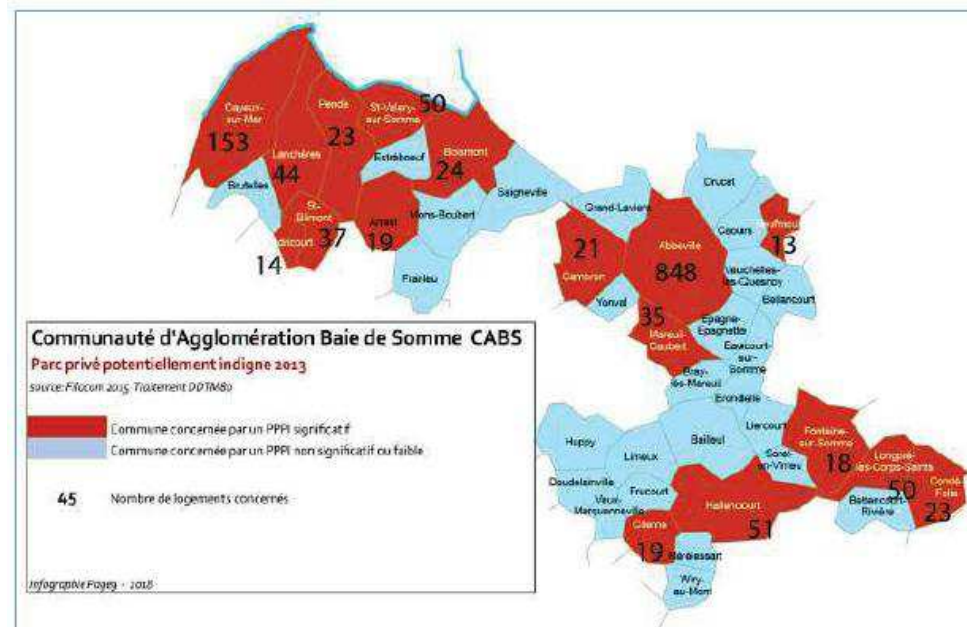
% de ménages en précarité énergétique
Source : EPE

4.HABITAT LOGEMENT

- Environ 2 000 logements vacants sur le territoire en 2015, mais avec une répartition inégale selon les territoires. Certaines communes se dégagent de part leur nombre comme Abbeville et Cayeux-sur-Mer.
- 15,7 % de résidences secondaires sur le territoire, majoritairement réparties sur le littoral, participant à la pression immobilière engendrant ainsi une augmentation des prix, et une accessibilité compliquée pour les jeunes ménages locaux sur cette frange du territoire.
- Un parc privé potentiellement indigne estimé à 1 700 logements en 2013, avec environ la moitié des communes du territoire concernées par cette problématique.



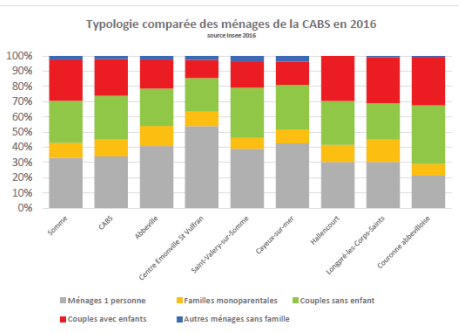
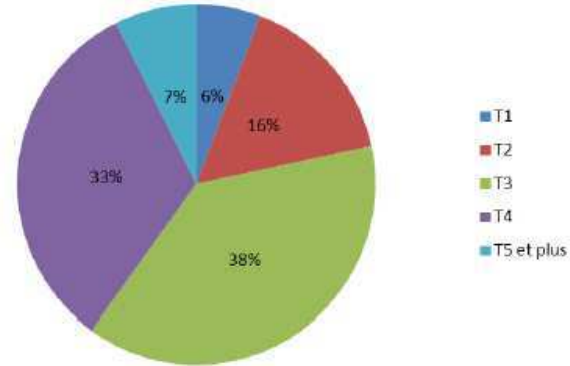
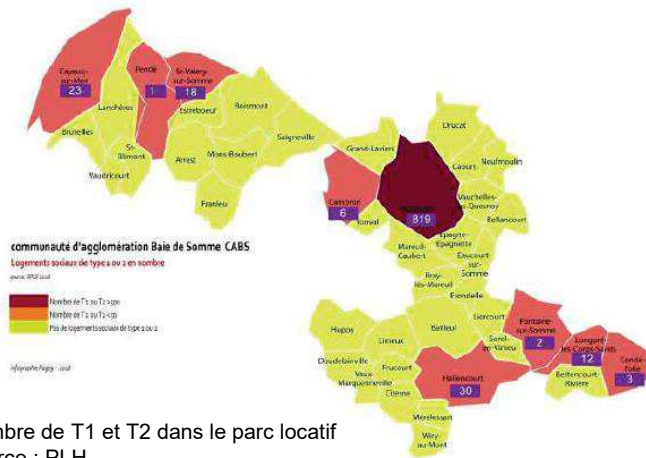
Source : PLH



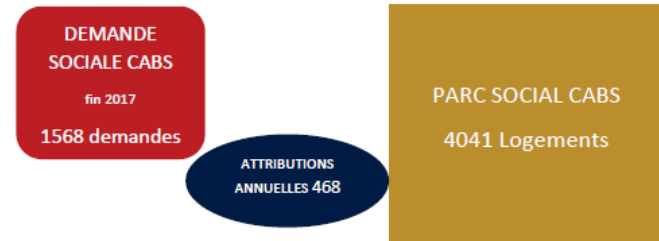
Source : PLH

4.HABITAT LOGEMENT

La demande de logements sociaux est en augmentation sur le territoire et l'offre n'est pas forcément adaptée aux besoins de la population. Le parc comprend peu de petits logements alors que plus de 60 % des ménages du territoire sont constitués de 1 à 2 personnes.



Typologie des ménages de la CABS
Source : PLH



Demande en logements sociaux sur le territoire de la CABS
Source : PLH

AFOM HABITAT LOGEMENT

Atouts

- Une croissance des logements qui a tendance à se stabiliser
- Une offre de logements locatifs sociaux conséquente mais concentrée à Abbeville

Opportunités

- Le programme ORT (Abbeville et Longpré-les-Corps-Saints) et la mise en œuvre du dispositif Denormandie
- Le projet des deux OPAH sur le territoire (Abbeville, Longpré-les-Corps-Saints)
- Des aides à la rénovation énergétique plurielles : CITE, crédit d'impôt, aide de l'ANAH...
- La mise en œuvre de l'ANRU sur le quartier bouleaux platanes

Faiblesses

- Une démultiplication et une concentration de la vacance
- Des jeunes qui ont des difficultés à démarrer leur parcours résidentiel
- La présence de logements en mauvais état
- Un décalage entre l'offre de logement et les demandeurs (taille, revenu)
- Une absence de solution dédiée de logements pour les saisonniers

Menaces

- Une baisse démographique engagée depuis 1968
- Un vieillissement démographique déjà à l'œuvre
- Les revenus modestes des ménages et notamment des jeunes qui peuvent être limiter voire bloquer dans leur parcours résidentiel notamment sur les communes littorales
- Un attrait touristique côtier support d'un développement de résidences secondaires entraînant un risque de concurrence entre le marché de logements secondaires ou touristiques avec le marché des résidences principales

4.HABITAT LOGEMENT

Enjeux

- Développer une stratégie d'attractivité résidentielle pour maintenir les ménages et voir attirer de nouvelles populations à l'échelle du territoire et mieux prendre en compte la spécificité territoriale
- Renforcer la mixité sociale grâce à la mise en œuvre d'une politique de rééquilibrage du peuplement, selon les quartiers et les communes
- Adapter le panel d'offres à la diversité de besoins
- Sensibiliser les acteurs locaux à l'importance du traitement de l'habitat indigne sur leurs territoires
- Veiller à l'équilibre entre résidences principales et résidences secondaires, particulièrement sur le littoral

Orientations stratégiques

- **Construire une attractivité résidentielle à l'échelle du territoire**, en développant une offre qualitative et diversifiée (sombre en foncier)
- **Améliorer la mixité sociale**, en développant l'offre locative sociale hors d'Abbeville.
- **Poursuivre les dynamiques de rénovation thermique** de parc bâti afin de lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétiques des ménages, tout en respectant l'architecture identitaire du territoire.
- **Engager une lutte opérationnelle contre l'habitat indécent, insalubre et dangereux**, en développant les projets opérationnels coercitifs ciblés, mais aussi en mobilisant les opérateurs publics et privés en capacité d'intervenir.

5. ECONOMIE

UNE ORGANISATION ÉCONOMIQUE POLARISÉE PAR SON COEUR URBAIN

Une économie majoritairement tertiaire mais encore productive

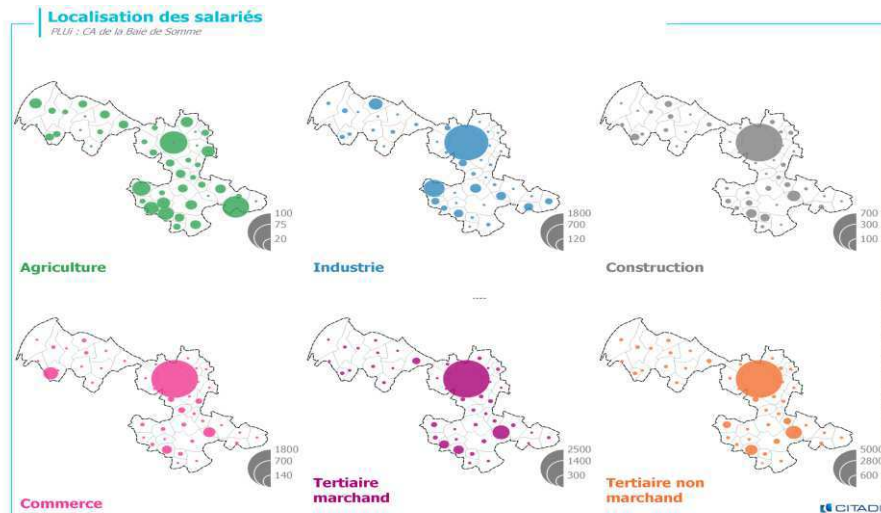
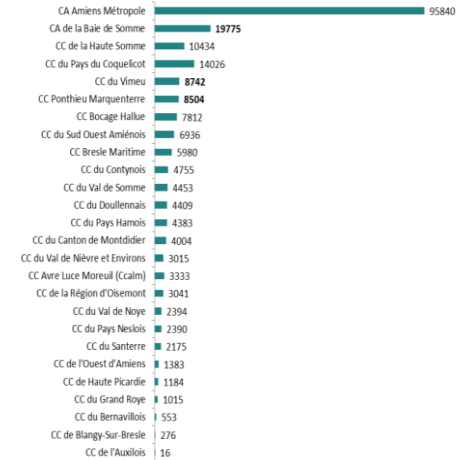
Un pôle d'emploi majeur à l'échelle de la Somme (2^{ème} du département)

20 000 emplois, établissements mais 5 fois moins important que la métropole amiénoise

Un territoire porté par son pôle administratif et la dynamique littorale

Répartition du nombre d'emplois au lieu de travail par EPCI dans le département de la Somme

Source : INSEE RGP 2013



5. ECONOMIE

Un tissu d'établissements porté par un réseau de très petites entreprises et ponctué de grands établissements

Une diversification des types d'établissements pourvoyeurs d'emplois

Majorité de petits établissements sans salariés, les entreprises de 1 à 49 salariés sont les plus pourvoyeurs d'emplois et les grandes entreprises qui représentent une minorité d'établissements possède près de la moitié des salariés

Les grands employeurs du territoire

Présence secteur tertiaire non marchand et industrie

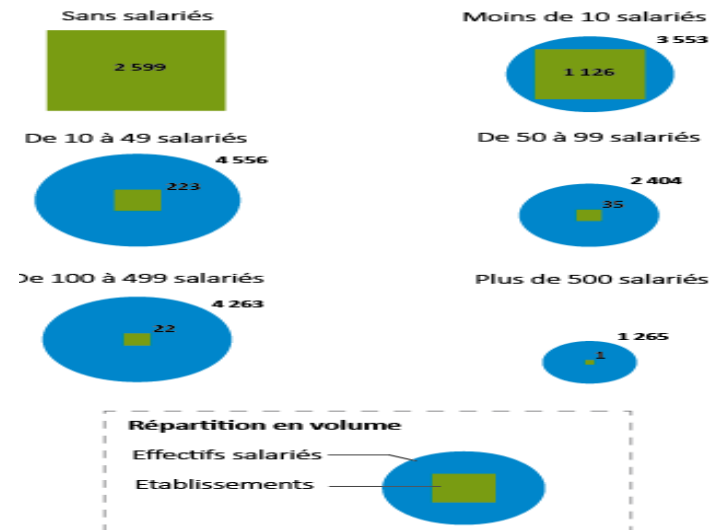
Les données indiquent que les domaines d'activités les plus pourvoyeurs d'emplois de la CABS œuvrent dans :

- le secteur tertiaire marchand (42,2 % des établissements pour 20,4 % des salariés) ;
- le secteur tertiaire non marchand (15,2 % des établissements pour 41,3 % des salariés) ;
- le secteur industriel (5,4 % des établissements pour 16,7 % des salariés).

Dans cette analyse, ont été choisis les établissements de plus de 100 salariés selon les données Sirene de l'INSEE 2017.

Ce sont les secteurs, tertiaire non marchand et l'industrie qui regroupent les plus grands établissements en termes d'effectifs

Répartition des effectifs salariés et des établissements actifs en 2014
Source : INSEE CLAP 2014

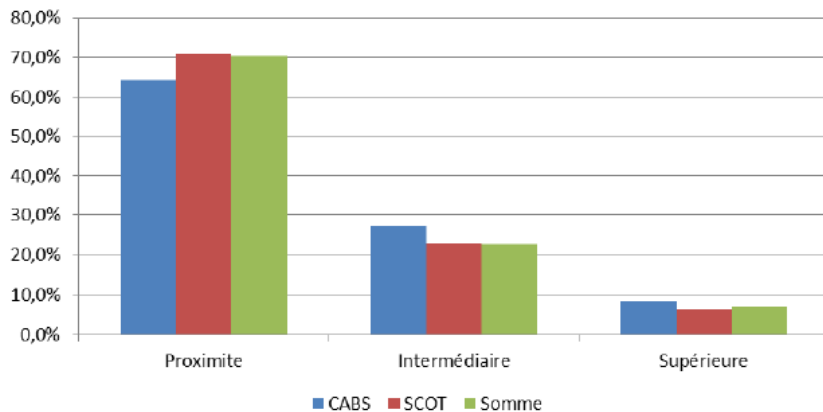


6. EQUIPEMENTS, SERVICES

Une offre en équipements, qualitative, mais concentrée

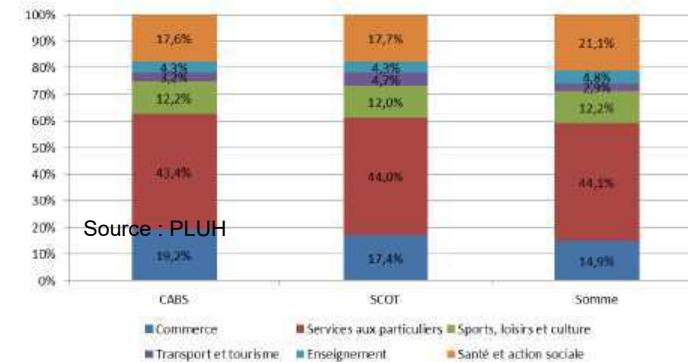
- La majorité des équipements présent relèvent de la gamme de proximité, mais la CABS présente des proportions d'équipements intermédiaires et supérieurs plus importantes que le territoire du SCOT. Cependant, les équipements intermédiaires et supérieurs sont concentrés à 87% sur 3 communes : Abbeville, Cayeux-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme.
- La plupart des équipements sont destinés aux services à la personne. Cependant, la proportion de commerce sur le territoire est supérieure à celle du SCOT. La majorité des commerces sont spécialisés et non alimentaire. La densité commerciale du territoire est supérieure à celle de la Somme

La répartition des équipements par gamme en 2018



Source : INSEE, Base Permanente des Equipements 2018

La répartition des équipements suivant les thématiques

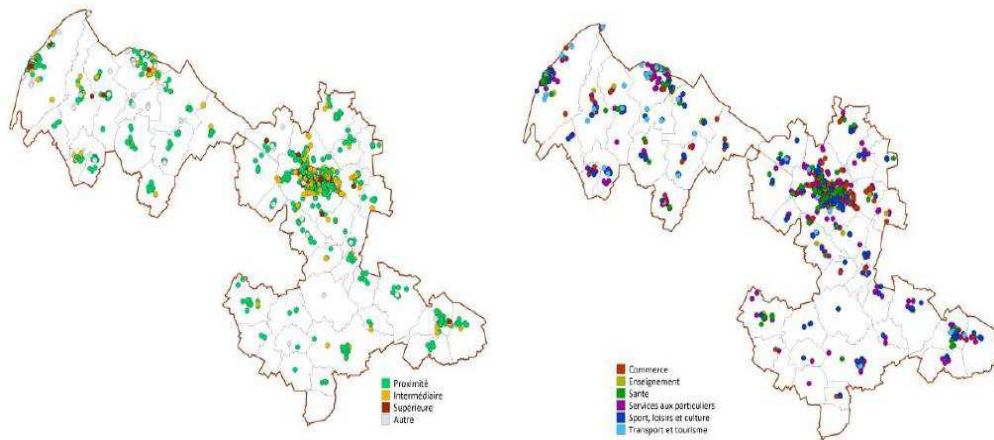


Source : PLUH

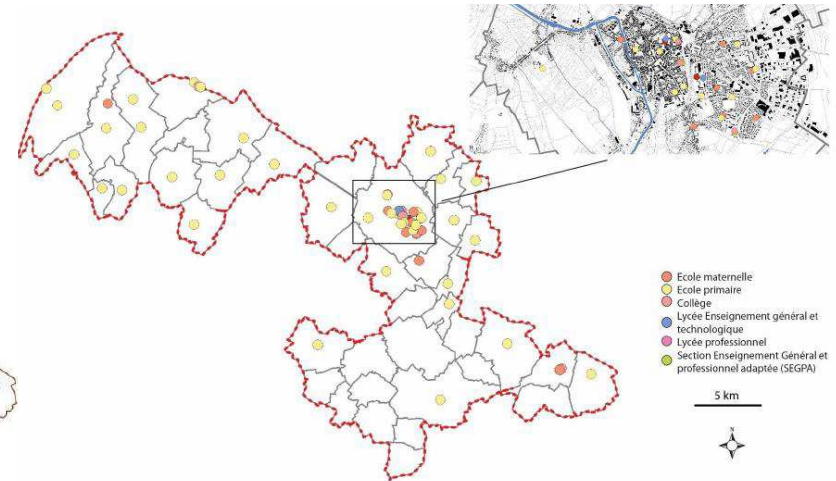
6. ÉQUIPEMENTS, SERVICES

- La CABS comptait 2 037 équipements en 2018, dont 47,6 % à Abbeville. 9 communes du territoire possèdent plus de 20 équipements. Les communes touristiques affichent une plus grande densité d'équipements, Les équipements liés aux transports, au tourisme, à la santé et l'action sociale sont concentrés dans les pôles urbains.
- 71 équipements scolaires sont présents sur le territoire, jusqu'au lycée, avec une forte concentration sur Abbeville. Les effectifs scolaires sont en baisse sur le territoire.

La localisation des équipements (1 582 localisés sur 1 682) de la BPE, 2018



Source : INSEE, Base Permanente des Equipements 2018



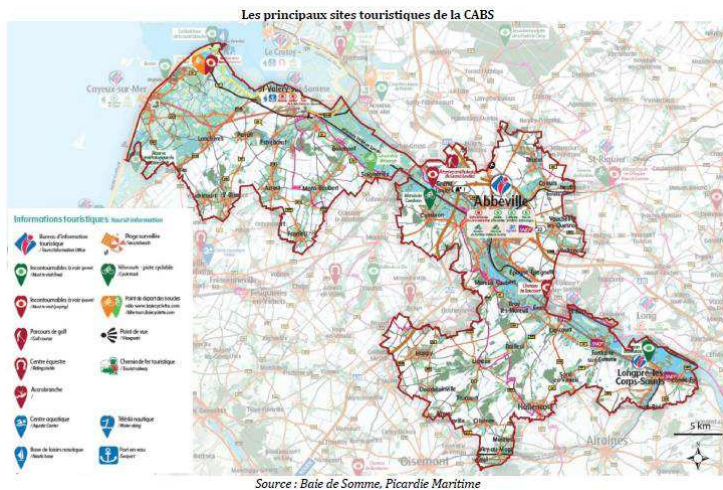
Source : Data-gouv, base de données RAMESE

Source : PLUH

7.TOURISME

Les patrimoines, les labels (PNR, Grand Site), les atouts touristiques du territoire

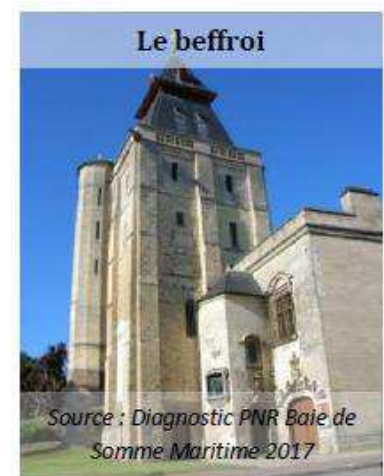
- 50 équipements liés au tourisme sont recensés sur le territoire, dont 17 hôtels et 19 campings avec une offre en majorité de milieux de gamme. 3ème site touristique du Département (174 000 visiteurs environ), 5 580 emplois générés en 2018.
- Les touristes sur le territoire sont en majorité français, avec 30 % d'étrangers venant principalement des pays voisins, séjour d'environ 3,5 jours en moyenne.
- Plusieurs types de tourisme sont pratiqués : le tourisme nature/sport de nature avec le train de la Baie de Somme, et émergence du tourisme fluvial. Les nombreux espaces naturels et paysages remarquables sont un véritable atout touristique. Il y a également du tourisme culturel et patrimonial avec par exemple, des vestiges d'avant guerre, un musée des beaux arts, des monuments classés à l'Unesco, une architecture typique balnéaire et un patrimoine local rural typique.



Source : PLUIH



Source : PLUIH



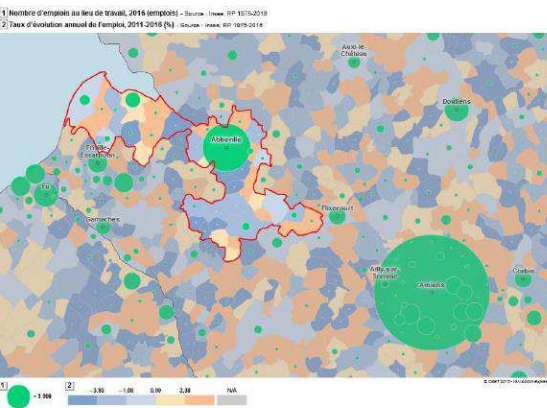
Source : PLUIH

8. EMPLOI

Un marché de l'emploi mitigé :

- Le territoire de la CABS compte environ 20 000 emplois, chiffre en baisse ces dernières années. La baisse est particulièrement marquée dans le secteur de l'industrie, mais on observe une hausse dans le secteur de l'administration, il y a une tertiarisation du territoire. Le territoire de la CABS est majoritairement porté par les commerces et les services. 70 % des emplois du territoire sont situés à Abbeville.
- Cependant, il y a sur le territoire plus d'emplois que d'actifs occupés, malgré un taux de chômage plus élevé qu'à l'échelle du SCOT et du Département. Le chômage touche principalement les jeunes et les ouvriers. Trois pôles d'emploi créditeurs sur le territoire : Saint-Valéry-Sur-Somme, Hallencourt et Abbeville.
- Le territoire compte 5 zones d'activités économiques en capacité d'accueillir de nouvelles activités.

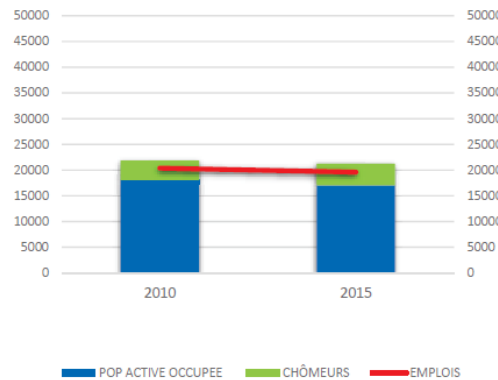
Le nombre d'emplois au lieu de travail en 2016 et le taux d'évolution annuel de l'emploi, entre 2011-2016 (%)



Source : Observatoire des Territoires, juillet 2019

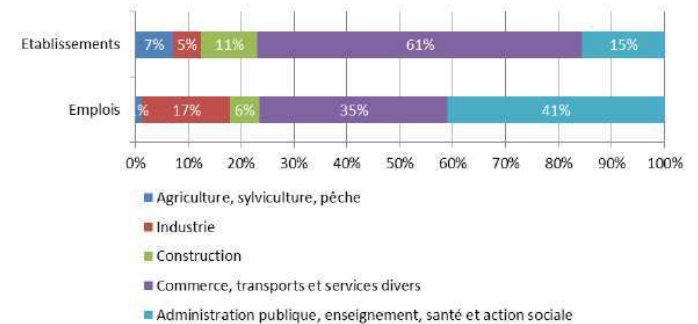
Source : PLH

Population active et emploi local CABS



Source : PLH

La répartition des établissements actifs et des emplois par secteur d'activités



Source : CLAP 2016

Source : PLH

AFOM ECONOMIE, EQUIPEMENTS, SERVICES, TOURISME, EMPLOI

Atouts

- Un indice de concentration favorable (il y a plus d'emplois que d'actifs occupés)
- Des emplois majoritairement tournés vers la sphère présentielle (ayant des impacts localement)
- Des établissements qui augmentent dans les secteurs de la construction et du commerce, du transport et des services divers
- Un tissu artisanal bien maillé sur le territoire tourné vers le domaine du bâtiment et des services
- La présence de grands pourvoyeurs d'emplois majoritairement concentrés à Abbeville
- Un bon maillage des équipements commerciaux
- Une proximité des services de soins de base (médecin généraliste, infirmier, kinésithérapeute)
- Un bon maillage territorial d'écoles élémentaires

Opportunités

- Une offre d'accueil en parcs d'activités (parc industriel de la Baie de Somme, Vauchelles 2 à Abbeville, et Parc d'activités Baie de Somme à Saint-Valery-sur-Somme)
- La plateforme de mise en relation pour la reprise de locaux vacants
- Un cadre naturel littoral, patrimonial et rural propice au développement touristique
- Des labels acquis ou en cours (Grand site de France, PNR, ville d'art et d'histoire) permettant une mise en lumière touristique du territoire
- Le projet de modernisation du centre hospitalier d'Abbeville permet d'améliorer l'accueil et d'augmenter l'offre de prise en charge de la patientèle
- Des documents supra-territoriales (SRADDET, SRDEII, SCoT) en cours ou récents impulsant une nouvelle dynamique

Faiblesses

- Une baisse récente du nombre d'emplois
- Un taux de chômage élevé concentré chez les ouvriers et les employés qui a tendance à augmenter récemment
- Des emplois de cadres de fonction métropolitaine qui ont tendance à légèrement diminuer contrastant avec l'augmentation observée à l'échelle du SCoT et du Département
- Des emplois précaires présents renforçant les inégalités de revenus des ménages
- Une concentration des activités économiques sur les pôles Abbeville-Vauchelles-les-Quesnoy, sur Cayeux-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme
- Des parcs d'activités insuffisamment connectés via le réseau de bus urbain
- Certaines zones d'activités en perte de vitesse et parfois vieillissantes avec de nombreux locaux vacants (ZI Menhecourt, ZI des 2 Vallées)
- Des vacances commerciales constatées
- Des équipements de gamme supérieure et intermédiaire largement concentrés à Abbeville

Menaces

- L'absence d'université sur Abbeville limitant le développement d'emplois de cadre des fonctions métropolitaines
- Un maillage de réseau de fibre optique uniquement dans le pôle Abbeillois
- Un risque de spécialisation économique vers les activités de services

ECONOMIE, EQUIPEMENTS, SERVICES, TOURISME, EMPLOI

Enjeux

- Conforter la place du territoire grâce à la complémentarité des pôles
- Poursuivre le développement économique et le maintien des activités dans les communes rurales en lien avec les principes de la 3ème révolution industrielle et du SRADDET
- Accompagner l'émergence de nouveaux champs économiques (Silver économie, circuit-court...)
- Veiller au maillage et au développement des équipements de proximité sur le territoire
- Encourager le développement et de la diversification du secteur touristique, dans une logique d'offre globale
- Faire du marketing territorial, un levier du développement économique
- Anticiper la mutation des secteurs de production afin de répondre aux nouveaux besoins (formation, adaptation au numérique)

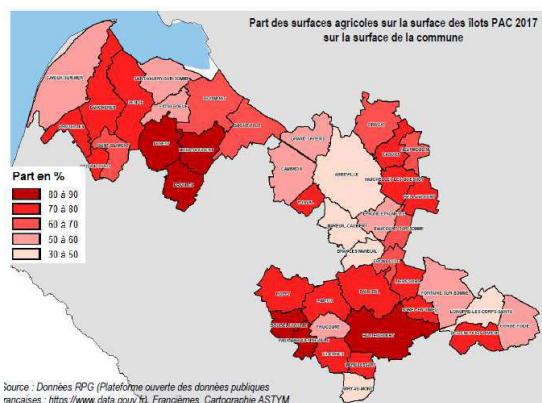
Orientations stratégiques :

- Engager une stratégie de développement économique et touristique orientée sur la durabilité et l'innovation (économique et sociale)

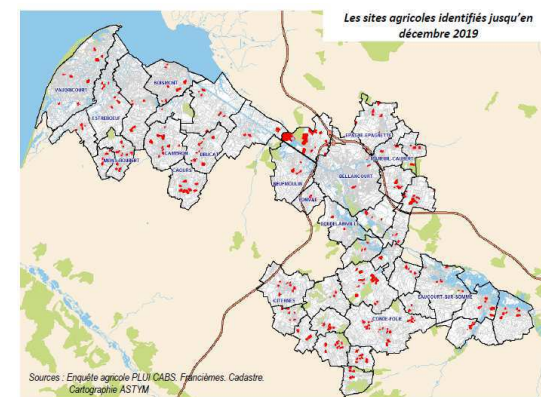
9. L'AGRICULTURE

Un fort potentiel du secteur primaire mais une activité agricole en inflexion

- 66 % de la superficie du territoire est inscrit à la PAC. Le nombre d'exploitations est en baisse, avec 28% d'exploitations en moins entre 2000 et 2010, mais cela ne correspond qu'à 2,2% d'hectares en moins, ce qui indique une augmentation de la superficie des exploitations. Le rythme actuel est -5,4 ha/an. Cependant, ces chiffres varient beaucoup selon les communes. Dans certaines communes, l'agriculture est l'activité principale.
- L'agriculture, la pêche et l'agroforesterie représente 1 % des emplois, mais ces chiffres sont très disparates selon les communes. La majorité des exploitations sont des petites exploitations, souvent familiales. Les exploitations pratiquent la polyculture (75%) et l'élevage (83%) ce qui montre une diversité des activités. 52 % des terres agricoles sont utilisées pour la polyculture, 22 % pour de la prairie pour les élevages. On dénombre 46ha de forêts gérés sur le territoire. La pêche, professionnelle et de loisirs, est fortement présente sur le littoral.
- 30% des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans, mais on dénombre plusieurs projets d'exploitations sur le territoire. Par ailleurs, au moins 5 exploitations sont labellisées bio.
- Les circuits courts se développent, il s'agit pour l'instant principalement d'actions régionales et départementales.



Source : PLUIH



Source : PLUIH

AFOM AGRICULTURE

Atouts

- Présence économique de l'agriculture significative en termes d'établissements sur l'ensemble du territoire
- Dans nombre de communes du territoire, les établissements agricoles constituent la principale activité économique
- Entre 2010 et 2017, les surfaces agricoles tendent à se maintenir sur l'ensemble du territoire, avec des fluctuations suivant les communes
- Forte présence des sites agricoles sur le territoire, localisés dans les bourgs, dans les hameaux et dans des lieux à l'écart d'autres modes d'occupation des sols
- Une grande majorité des exploitants ont moins de 55 ans, illustrant une relative stabilité des exploitations à plus ou moins long terme

Opportunités

- Une activité économique jouant un rôle important sur le territoire
- Nombre important d'exploitants a exprimé vouloir réaliser des projets de création ou d'extension de bâtiments agricole
- Des perspectives de diversification de certaines exploitations visant à les consolider sur le plan économique
- Lorsque c'est le cas, prise en compte de la localisation des habitations autour dans les projets potentiels formulés dans l'enquête agricole

Faiblesses

- Relative sous-représentation économique de l'activité agricole en termes d'emploi. Toutefois, il existe un grand nombre d'exploitants en statut individuel ou EURL
- Les sièges d'exploitations situés dans les bourgs présentent davantage de difficultés en termes d'accès, de cohabitation avec l'environnement résidentiel autour
- 1/3 des exploitants ont déclaré avoir 55 ans ou plus, posant des enjeux de succession des exploitations
- La progression de la grande culture risque de fragiliser les exploitations d'élevage, particulièrement dans les secteurs présentant moins de rendement, tels que les zones humides des bas-vallées et les vallées.
- Les exploitants mentionnent souvent les difficultés de circulation provoquée par l'étroitesse des routes, par la vitesse dans les grands axes de circulation ou par un stationnement des riverains sur la chaussée

Menaces

- Abandon de la vocation agricole des bâtiments lors de la reprise des exploitations pouvant entraîner de la vacance
- Risque d'abandon de l'activité agricole dans les zones humides des bas-vallées et les vallées.
- Risques d'inondation et de submersion peuvent affecter certaines exploitations situées dans les bas-champs.
- Risques d'enfermement des exploitations agricoles, en particulier dans les bourgs
- Pressions sur les terres agricoles situées en lisière des bourgs en termes de cohabitation
- Pression de l'urbanisation sur les terres agricoles situées à l'intérieur du tissu bâti

9. AGRICULTURE

Enjeux

- Maintenir le dynamisme des activités agricoles sur le territoire de la CABS
- Accompagner les projets de création ou d'extension de bâtiments agricoles
- Respecter la cohabitation entre les parcelles agricoles et les espaces urbains, en lisière de l'urbanisation et à l'intérieur du tissu bâti
- Faciliter le changement de destination de certains bâtiments
- Encourager le maintien de l'agriculture d'élevage et des prairies associées
- Tisser des liens avec la Chambre d'Agriculture de la Somme et accompagner la transition énergétique du monde agricole

Orientations stratégiques

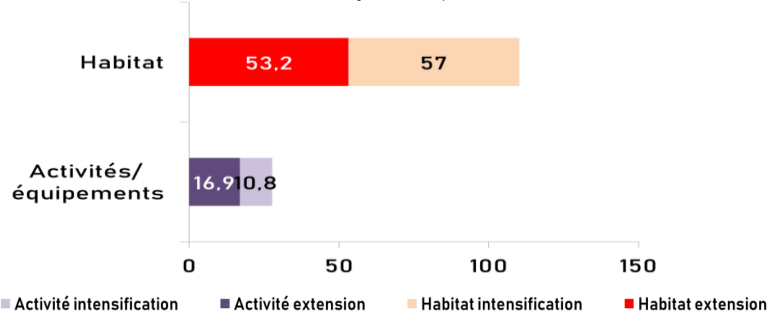
- Encourager une production agricole porteuse de valeur ajoutée, en lien avec le développement de marques et de labels, pour le bien être des habitants et du fait de la dynamique touristique du territoire.
- Maintenir une pratique agricole respectueuse de l'environnement
- Accompagner la diversification des exploitations agricoles (circuits courts...)
- Favoriser la filière des matériaux biosourcés

10. DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ

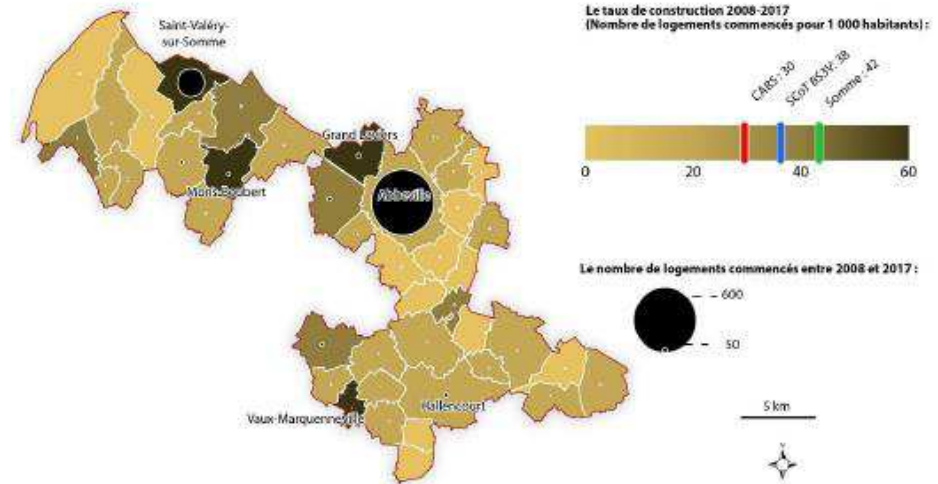
- L'artificialisation des terres reste plus marquée dans la couronne périurbaine d'Abbeville et sur le littoral. Le rythme d'artificialisation est de 13,8 ha par an entre 2007 et 2017.
- Une consommation principalement pour de l'habitat, partagée entre intensification et extension, cette dernière s'explique notamment par la forte attractivité résidentielle de certaines communes (périurbanisation et communes littorales). Pour les activités, il s'agit principalement d'extension.
- La densité de la population de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme est de 123.4 habitants au km² en 2017. Depuis 1968, cette densité a évolué de manière contrastée et en 2017 revient à son niveau de 1968.

Consommation foncière entre 2007 et 2017 par type (en hectares)

Source : Fichier SCoT / Maijc



Le taux de construction entre 2008 et 2017 sur la CABS (base population 2008)



Source : SITADEL 2019 – Logements commencés en date réelle de 2008 et 2017 – INSEE RGP 2008

10.DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ

Enjeux

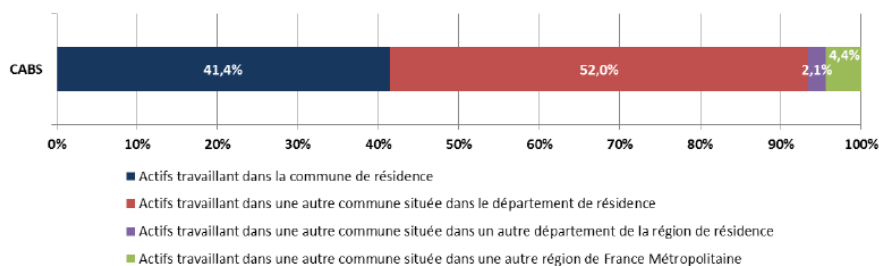
- Maitriser de la consommation et l'artificialisation des espaces.
- Revitaliser les centres-bourgs et cœur urbain

Orientation stratégique

- Limiter l'étalement urbain, en privilégiant la densification de l'enveloppe urbaine via le recyclage de l'existant et en priorisant la création de logements dans les centres équipés.

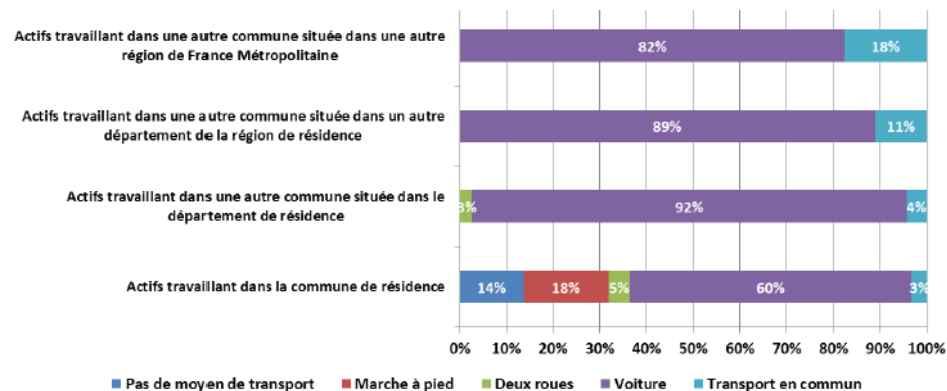
11. MOBILITÉ

- 33 % des ménages du territoire possèdent deux voitures, mais 20 % ne disposent d'aucune voiture. La voiture est le moyen de transport privilégié pour les trajets domicile-travail car les emplois souvent éloignés des lieux de résidence. 78 % des actifs vont au travail en voiture individuelle. Cependant, même les personnes travaillant dans la commune de résidence utilisent majoritairement la voiture.
- Le territoire étant touristique, il est marqué par une fréquentation saisonnière importante avec des trajets réalisés en voiture.
- Des alternatives à la voiture thermique existent, environ 20 bornes de recharges pour véhicules électriques sont comptabilisées sur le territoire.



Localisation de l'emploi par rapport au lieu de résidence

Source : Diagnostic PLUIH



Localisation de l'emploi par rapport au lieu de résidence

Source : Diagnostic PLUIH

11. MOBILITÉ

- On recense sur le territoire des infrastructures dédiées aux mobilités durables, comme des pistes cyclables ou des cheminements piétons, mais ces infrastructures sont surtout utilisées pour la mobilité de loisirs.
- Recensement de 2 gares : la gare d'Abbeville, principale gare du territoire, également pôle multimodale, et celle de Longpré-les-Corps-Saints. Les deux gares sont des gares TER et n'accueillent pas de liaison TGV. Il existe également une voie de chemin de fer touristique le long de la côte.
- Le territoire est desservi en transport en commun par un réseau de bus urbain et une offre de car régionale. L'offre urbaine est complétée par une offre de transport à la demande dans les zones rurales non desservies de façon régulières. Mais l'offre en transport en commun est décrite comme faible et inadaptée pour les trajets pendulaires.



Source : PLUIH

ANNEXE : AFOM MOBILITE

Atouts

- Une bonne accessibilité routière et autoroutière qui permet de connecter le pôle abbevillois aux pôles régionaux, à la région parisienne et aux communes rurales.
- Un réseau de bus urbain abbevillois efficace.
- La desserte ferroviaire Abbeville-Amiens.
- Des initiatives et actions mises en œuvre pour améliorer et sécuriser le réseau cyclable et encourager les mobilités douces.
- Des initiatives pour développer le covoiturage et la voiture électrique.
- Une bonne intermodalité entre la gare SNCF, transports en commun et modes doux.
- Un schéma directeur cyclable sur l'ex CC de l'Abbevillois.

Opportunités

- Un potentiel de liaisons douces à développer et mobiliser pour les déplacements quotidiens, notamment sur l'axe Somme.
- Des initiatives et actions mises en œuvre pour améliorer et sécuriser le réseau cyclable (dont le schéma cyclable de l'ex CCA).

Faiblesses

- Un éloignement entre lieux de vie et lieux de travail/consommation qui induit des déplacements très majoritairement en voiture.
- Un réseau de bus interurbain peu adapté aux déplacements quotidiens hors scolaires et non compétitifs face à la voiture.
- Un défaut de communication vis-à-vis de l'offre existante.
- Un réseau cyclable qui manque de continuité et de sécurisation.
- Une saturation des stationnements au niveau des gares ferroviaires qui peut impacter le report modal voiture/train.

Menaces

- Une dépendance vis-à-vis de la voiture et des habitudes difficiles à faire évoluer.
- La hausse des coûts liés aux déplacements automobiles qui fragilise les ménages.
- Des publics captifs de plus en plus nombreux, y compris en zone rurale peu desservie (personnes âgées, jeunes, PMR).
- Une dégradation du service TER, notamment sur les « petites » gares.

11. MOBILITÉ

Enjeux

- Développer les pratiques actives : piétons, cyclables, transports en commun, covoiturage,...
- Permettre la mobilité des personnes dites « captives » (sans permis de conduire ou véhicule, personnes âgées, jeunes, PMR, etc...).
- Le maintien et l'adaptation de l'offre de TC existante aux besoins du quotidien pour apporter aux habitants des solutions de mobilité plus durable.
- Le maillage et l'intermodalité entre les différentes offres de mobilité durable du territoire.
- La modernisation, la sécurisation du réseau et le partage de la voirie entre les différents modes de déplacements.
- L'identification des besoins et la communication sur la diversité de l'offre de mobilité afin que chaque habitant puisse trouver le mode de déplacement durable qui convient le mieux à ses attentes.
- Une réflexion sur l'offre de stationnement, notamment pour les cycles, et les possibilités de mutualisation.

- Sécuriser les aménagements « mobilité active » existants.
- Interconnecter les aménagements de mobilité active.
- Expérimenter des alternatives à la voiture dans les zones rurales.

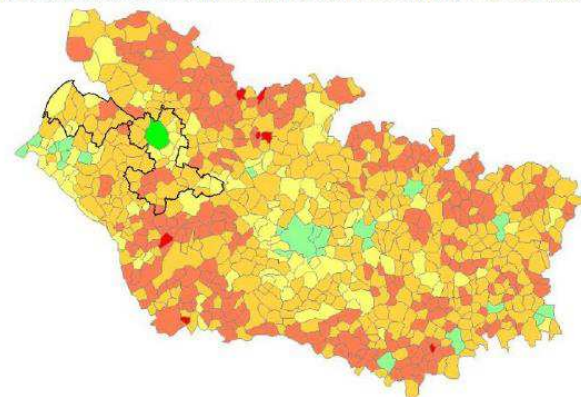
Orientations stratégiques

- Développer la culture « mobilités actives ».
- Aménager le territoire pour impulser les « mobilités actives ».

12. NUMÉRIQUE

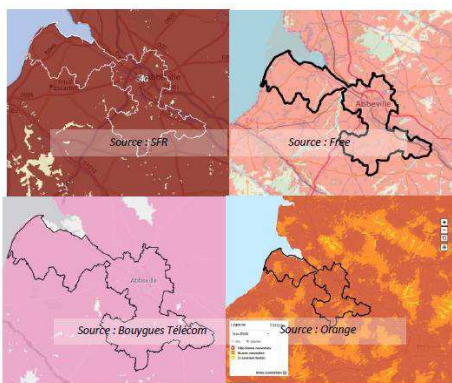
- Le territoire dispose d'une très bonne couverture mobile.
- Le déploiement de la fibre est en cours, avec l'objectif d'avoir terminé en 2026, cependant on constate un coût de déploiement élevé dans la plupart des communes du territoire.

Les coûts de déploiement de la fibre optique dans les communes de la Somme par géotype



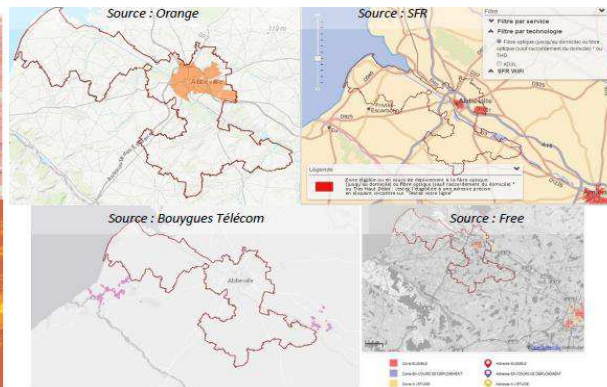
- Géotype 1 (250€/ligne)
- Géotype 2 (500€/ligne)
- Géotype 3 (750€/ligne)
- Géotype 4 (2000€/prise)
- Géotype 5 (3000€/prise)
- Géotype 6 (4000€/prise)

Source : PLUIH



Le réseau 4G sur le territoire de la CABS

Source : PLUIH



Le déploiement de la fibre optique sur la CABS

Source : PLUIH

12. NUMÉRIQUE

Enjeux

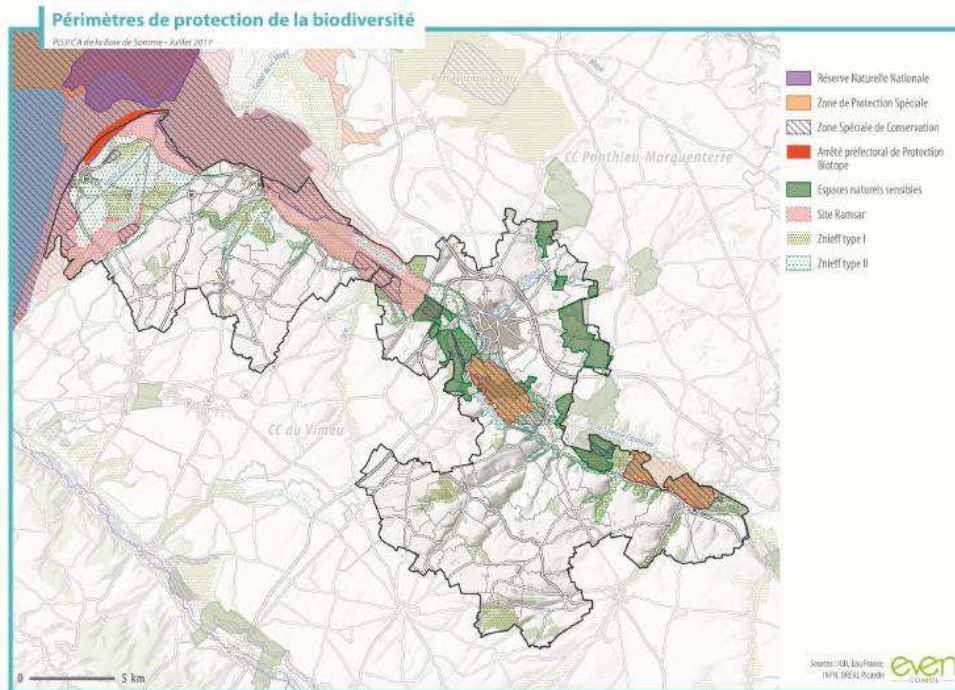
- Réduire la fracture numérique dans les établissements scolaires.
- Accompagner les organismes compétents en développement de la fibre optique ou réseau portable
- Equiper les établissements scolaires en matériels informatiques.
- Participer aux enquêtes de la région pour réduire les zones blanches.

Orientation stratégique

- Mettre en œuvre la feuille de route numérique.

13. ESPACES NATURELS

- Le territoire se distingue par une biodiversité patrimoniale remarquable se traduisant par de nombreux sites protégés sur le territoire (1ZPS oiseaux, ZSC habitat, 1 arrêté de protection biotope, 19 ZNIEFF 1, 2 ZNIEFF 2, 1 RAMSAR, 2 Parcs nationaux, ...), au total 2 173 ha d'espaces naturels sensibles sont recensés.
- Cependant, des menaces sont présentes sur le territoire, telles que l'artificialisation, les EEE, la rupture des continuités écologiques, le changement climatique,...



Source : PLUIH

		CABS
Haies	Kilomètres linéaires	664,488
	Hectares (moyenne de 1m de large)	66,4488
Surface aires protégées (ha)	Parcs naturels régionaux	38402,9
	Réserves naturelles nationales	0
	Réserves naturelles régionales	0
	Sites classés	1368
	Sites inscrits	1795,6
	Conservatoire d'espaces naturels	514,7
	ZNIEFF I	6967,7
	ZNIEFF II	11726,3
	Réserves biologiques	0
	Arrêtés préfectoraux de protection	146,5
	Natura 2000 - ZPS	1168,8
	Natura 2000 - ZSC	2916,7
Sites du Conservatoire du littoral	369,3	
Total (hors chevauchements)	38789,8	

Source : BS3V

ANNEXE : AFOM ESPACES NATURELS

Atouts

- Une richesse en biodiversité associée remarquable: milieux dunaires, forestiers, aquatiques, humides, coteaux calcaires,...
- De nombreux périmètres de protection et d'inventaires de la biodiversité déjà existants sur le territoire (N2000, RNN, APB,...)

Opportunités

- Des bénéfices multifonctionnels apportés par la Trame Verte et Bleue (santé, paysage, énergie, prévention des risques,...)
- Des initiatives en cours en faveur de la préservation et du développement de la biodiversité : acquisition foncières littorales, gestion des sites par le SMGLP et le CENP, inventaires des mares, lavoirs et zones humides, mise en place de plans bocagers,...
- Une place de la nature en ville à renforcer

Faiblesses

- Des milieux ouverts envahis naturellement de ligneux
- Des continuités écologiques interrompues et à restaurer

Menaces

- La présence d'espèces rares et menacées aux populations fragiles (avifaune, chiroptères,...)
- La disparition de milieux naturels par artificialisation, engendrant une pression sur la biodiversité
- La dégradation de certains milieux (zones humides, évolutions agricoles,...)
- La fragmentation de l'espace engendrant des isolations de populations
- Des développements ponctuels d'espèces exotiques envahissantes à maîtriser
- Le réchauffement climatique et l'effondrement de certaines populations à l'échelle européenne et nationale

13. ESPACES NATURELS

Enjeux

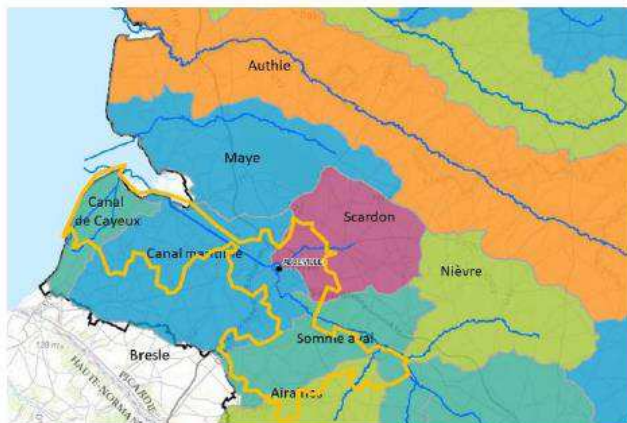
- Préserver et renforcer les espaces constitutifs de la Trame Verte et Bleue, dans leur richesse et leur diversité : milieux dunaires, forestiers, aquatiques, humides, coteaux calcaires, espaces agricoles,...
- Porter une attention particulière à la protection des espèces rares et menacées sur le territoire
- Valoriser les espaces de la Trame Verte et Bleue en lien avec leurs bénéfices multifonctionnels (santé, paysage, énergie, prévention des risques,...)
- Venir conforter la place de la nature en ville
- Maîtriser le développement des espèces invasives
- Limiter la fragmentation du maillage de la Trame Verte et Bleue en recherchant une perméabilité maximum des espaces bloquants (urbanisation, infrastructures de transport,...)
- Maîtriser les pratiques agricoles afin d'aller dans le sens du maintien et de la préservation de la biodiversité : maintien du réseau bocager,...

Orientations stratégiques

- Préserver la nature et la biodiversité comme source d'attractivité du territoire
- Préserver la protection, la gestion et la valorisation des trames vertes et bleues
- Préserver la biodiversité en remplaçant notre éclairage public par alternatives plus respectueuses
- Définir une trame noire sur le territoire en connexion avec l'échelle géographique du SMBS3V
- Sensibiliser à la préservation de la nature et la biodiversité
- Maintenir et développer les surfaces de haies
- Maintenir des cours d'eau Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)

14. CYCLE DE L'EAU

- Les masses d'eaux intérieures sont en bon état biologique, physico-chimique et polluant. Le résultat est moyen pour les eaux côtières, or elles accueillent un certain nombre d'activités humaines liées au tourisme et à la pêche.
- Les masses d'eaux souterraines sont sous pression, le niveau diminue et elles sont sujettes à des problèmes de pollutions aux nitrates et aux produits phytosanitaires. Presque tous les prélèvements d'eaux se font sur la nappe de la craie.
- 10 STEP sont présentes sur le territoire, mais certaines approchent de leur capacité maximale, et d'autres sont en fin de vie. 30 % des communes ne présentent aucun assainissement collectif, et en ce qui concerne les installations individuelles sur le territoire, seules 22 % sont conformes. Les volumes d'eaux à traiter varient fortement en période estivale.
- Par ailleurs, le territoire est couvert par un SAGE et un SDAGE.



Principales masses d'eau sur le territoire du PLUi – Source : Agence de l'eau Artois Picardie

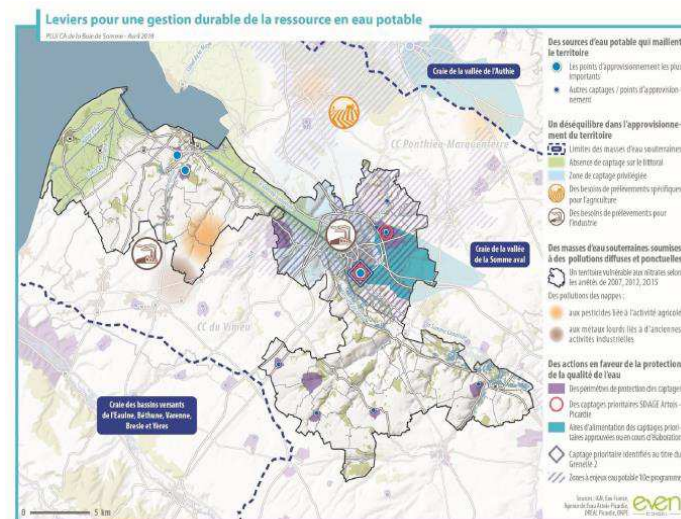
Légende

Très bon	Médiocre
Bon	Mauvais
Moyen	

Code	Masse d'eau	Etat ou potentiel écologique DCE (Arrêté 2015)	Etat physico-chimique DCE (Arrêté 2015)	Etat biologique DCE (Arrêté 2015)	Etat Polluants spécifiques DCE (Arrêté 2015)
FRAR03	AIRAINES	Très bon	Médiocre	Moyen	Très bon
FRAR47	SCARDON	Bon	Mauvais	Moyen	Très bon
FRAR55	SOMME CANALISEE DE L'ECLUSE N° 13 SAILLY AVAL A ABBEVILLE	Bon	Mauvais	Moyen	Très bon
FRAR12	CANAL MARITIME	Bon	Mauvais	Moyen	Très bon
FRAR28	CANAL DE CAYEUX	Bon	Mauvais	Moyen	Très bon

Etat écologique des masses d'eau Source SDAGE Artois Picardie 2016-2021 Année 2014

Source : PLUIH



Source : PLUIH

ANNEXE : AFOM CYCLE DE L'EAU

Atouts

- Un réseau hydrographique dense ;
- Un climat relativement épargné par des épisodes de sécheresse ;
- Une ressource en eau souterraine abondante ;
- Une bonne capacité globale du parc épuratoire en cours d'adaptation (agrandissements, reconstructions).
- Des dysfonctionnements ponctuels de quelques STEP en cours de résolution.

Opportunités

- Une mise en œuvre d'un SDAGE et d'un SAGE permettant de prévoir des plans d'actions et des mesures de gestion
- Des actions en projet pour la protection de la ressource en eau (ORQUE)

Faiblesses

- Des masses d'eau superficielles et souterraines altérées par des pollutions passées et actuelles ;
- Une absence de la nappe d'eau potable proche du littoral
- Des eaux de surface côtières vulnérables aux pollutions (baignades, conchyliculture) ;
- Un assainissement non collectif majoritaire

Menaces

- Des déséquilibres de prélèvement dans les masses d'eaux souterraines entraînant des conflits d'intérêt entre alimentation en eau potable, irrigation et bon état des masses d'eau notamment dans le secteur littoral ;
- Une augmentation du transport d'eau sur de longues distances
- Un impact encore inconnu du réchauffement climatique pouvant entraîner des épisodes de sécheresse ponctuels forts et par conséquent des besoins ponctuels accrus en eau potable.

14. CYCLE DE L'EAU

Enjeux

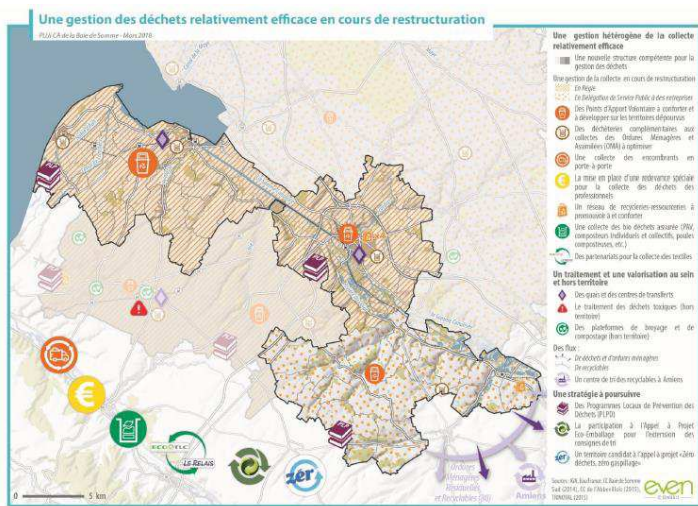
- Intégrer l'enjeu prioritaire de la reconquête de la qualité écologique et chimique des cours d'eau et des masses d'eau souterraines, comme une composante essentielle des choix d'urbanisme.
- Poursuivre les contrôles et l'assistance pour l'amélioration de l'assainissement individuel présent en territoire rural pour améliorer la performance de la gestion des eaux usées
- Prendre en compte, dans la planification et l'aménagement, la gestion des eaux pluviales et les coulées de boues
- Assurer la gestion qualitative de la ressource en eau potable par la préservation et la protection des points de captages
- Optimiser la gestion de la ressource en eau dans le contexte de changement des compétences (ressource en eau/ eau potable / assainissement, etc.) territoriales, en lien avec la planification (zonages d'assainissement) et en prenant en compte les pics estivaux, notamment au niveau des milieux littoraux sensibles.
- Porter les efforts sur le patrimoine réseau (renouvellement, amélioration des rendements, ...)
- Prendre en compte les risques associés (inondations) par la maîtrise du ruissellement urbain, la préservation des zones humides et d'expansion des crues.

Orientations stratégiques

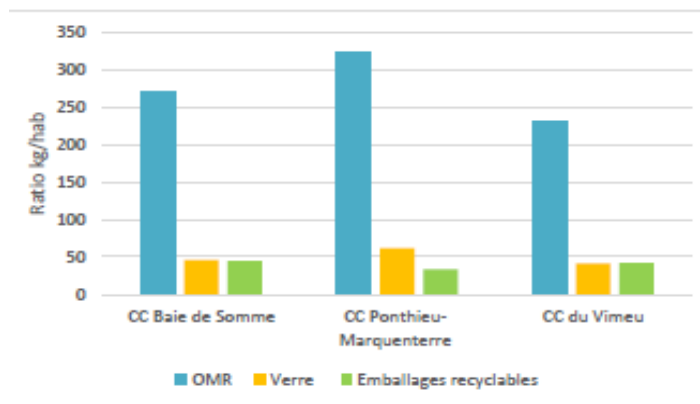
- Sensibiliser à la préservation de l'eau et à son économie
- Maintien de la gestion qualitative de l'eau potable par la préservation et la protection des points de captage
- Optimiser la gestion de la ressource en eau pendant les pics estivaux
- Reconquête de qualité chimique et écologique des cours d'eau et des masses d'eau souterraine
- Agir sur les pratiques agricoles au vu du classement du département de la Somme en zone vulnérable en regard des pollutions diffuses liées aux nitrates
- Développer l'assainissement collectif sur le territoire
- Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'eau
- Poursuite des contrôles et de l'assistance pour l'amélioration de l'assainissement individuel

15. DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

- Une baisse de 2012 à 2016 de la production des ordures ménagères et assimilées (< à celle de la Somme (38 709 tonnes, 761 kg/hab/an). Puis, une hausse depuis 2017, accentuée sur les territoires touristiques en saison estivale. Des dépôts sauvages sont observés sur le territoire.
- Le taux de refus de tri est important sur le territoire (>10%) mais disparate selon les communes.
- Les déchets sont traités majoritairement en dehors du territoire mais on recense une ressourceries et 3 recycleries sur le territoire. Il y a une valorisation organique partielle et une promotion du compostage et lombricompostage chez les particuliers.
- Territoire labellisé « zéro gaspillage, zéro déchets », et divers actions de préventions sont menées dans la lutte contre les déchets via le programme local de prévention des déchets.



Source : PLUIH



Production par type de déchets par intercommunalités – Source : Rapport annuel 2016 (collecte 2015)

Source : PLUIH



Source : Rapport d'activité CABS

ANNEXE : AFOM DÉCHETS

Atouts

- Une collecte structurée offrant de nombreux services
- Une part, des déchets résiduels, valorisée en méthanisation
- Une production de déchets au-dessus de la moyenne départementale
- Des actions de communication et des initiatives locales déployées

Opportunités

- L'intensification de la baisse de la production de déchets dans le cadre du Plan Local de Prévention (PLP)
- La collecte et la valorisation des déchets verts si projet de méthanisation
- La collecte et la valorisation des biodéchets si projet de méthanisation évolue

Faiblesses

- Un mode de stockage et de traitement par enfouissement pour les OMR de l'ex CCBSS
- Des refus de tri au-dessus de la moyenne départementale
- Des pratiques et des initiatives hétérogènes et disparates au sein du territoire
- Des distances de transport des déchets importantes pour le traitement
- Des problèmes de collecte et de dépôts sauvages qui pèsent sur le paysage

Menaces

- Le cout de la gestion des déchets qui pourrait croître dans le cadre de l'harmonisation
- La gestion différenciée des déchets entrainant des difficultés
- La stagnation des tonnages non valorisés due a l'augmentation de la population touristique et au manque de communication

15. DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Enjeux

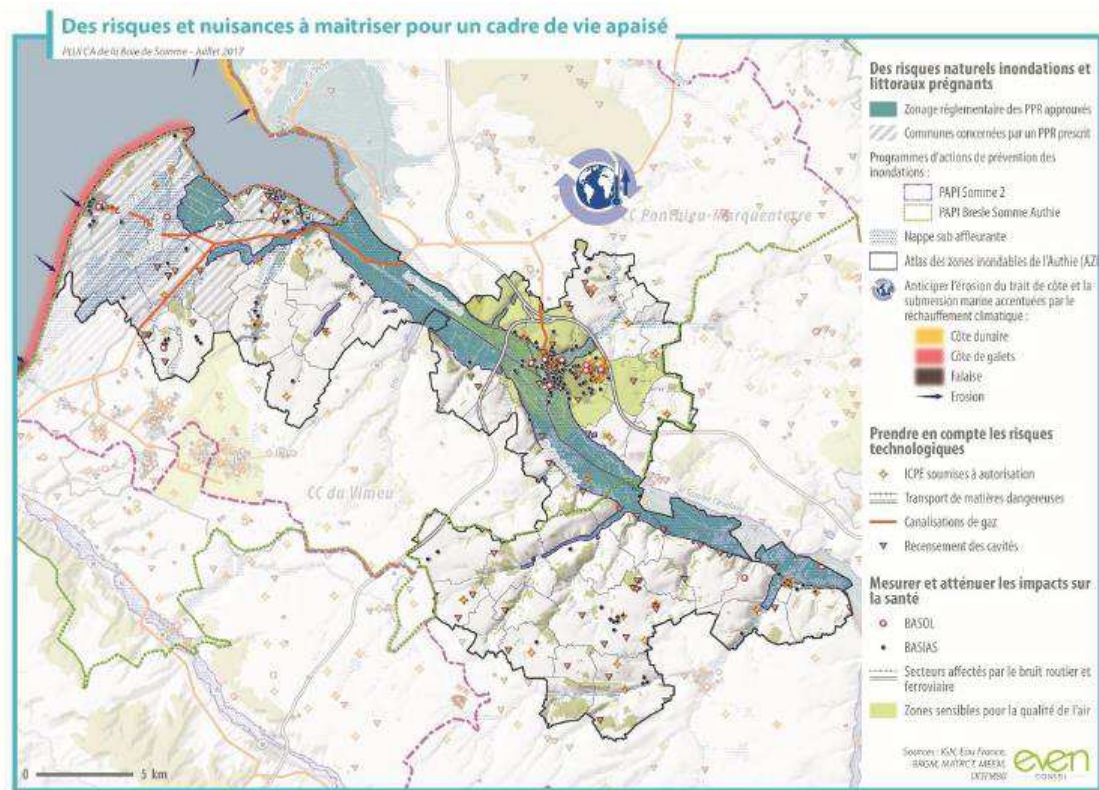
- Permettre la poursuite de la réduction de la production des déchets ménagers, notamment par la poursuite des actions engagées dans les Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD)
- Maitriser les couts de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Réduire les erreurs de tri et développer le geste de tri
- Poursuivre la valorisation des déchets ménagers (énergétique, matière) afin d'éviter l'enfouissement
- Accentuer et diffuser les « bonnes initiatives » locales mises en place à l'ensemble des structures nouvellement compétentes au sein du PLUi

Orientations stratégiques

- Poursuivre la prévention pour la réduction des déchets ménagers et assimilés
- Assurer un suivi des coûts des services de prévention et de gestion des déchets
- Optimiser la gestion des déchets ménagers et assimilés
- Caractériser les déchets des acteurs économiques du territoire et favoriser les nouveaux modèles économiques
- Mettre en place des boucles d'économie circulaire avec les acteurs économiques du territoire par ex : déchets issus du BTP, traitement des déchets verts,...)
- Favoriser le partenariat entre les acteurs économiques et les acteurs du réemploi (recyclerie/ressourcerie)
- S'orienter vers un processus de traitement par hygiénisation et déconditionnement si mise en place de méthanisation de biodéchets sur le territoire

16. RISQUES

- Le risque inondation est présent sur le territoire, on recense des PPRI et un PAPI sur le territoire
- Il y a également d'autres risques présents : Présence d'ICPE (54 sites mais aucun SEVESO), érosion des sols, retraits et gonflements des argiles, présence de cavité souterraines,... Ces risques accrus par le changement climatique mais il est difficile de mesurer l'impact de celui-ci. Plusieurs sites pollués sont également présents sur le territoire.



Source : PLUIH

ANNEXE : AFOM RISQUES

Atouts

- Un risque industriel et technologique peu présent (54 ICPE mais aucun site SEVESO – (TMD dont gaz)
- Des risques naturels connus et encadrés :
- Dossier Départemental des Risques Majeurs mis à jour en sept 2017
- 2 PPRi approuvés (PPRi vallée de la Somme, PPRN Bas Champs)
- 2 PPRN approuvés (PPRN Bas Champs, PPRN Marquenterre Baie de Somme)
- Une qualité de l'air globalement bonne

Opportunités

- Mise en œuvre de stratégies locales de lutte contre les inondations (PGRI en 2015 et SLGRI de la Somme en 2016 incluant le TRI d'Abbeville) et de 2 plans d'actions (PAPI BSA, Plan Somme 2 - 2015-2020)
- Une prise en compte croissante des impacts sur la santé (qualité de l'air, nuisances sonores, etc...).

Faiblesses

- Un territoire particulièrement soumis aux risques naturels, inondations et littoraux (crue par débordement et nappe phréatique, ruissellement et coulée de boues, submersion marine, mouvement de terrain)
- Présence de voies de circulation impliquant des nuisances sonores sur plusieurs communes du territoire
- Dépassement ponctuel des objectifs réglementaires de qualité de l'air (Ozone+ particules fines)
- 15 sites recensés BASOL (anciens sites industriels potentiellement pollués) et 254 BASIAS

Menaces

- Des sites et sols pollués qui sont un frein au renouvellement urbain (développement de friches industrielles, ...).
- Aggravation des inondations liées aux ruissellements urbains (densification), dans un contexte de changement climatique (submersion marine).

16. RISQUES

Enjeux

- Intégrer les risques naturels auxquels le territoire est exposé dans les stratégies d'aménagement durable du territoire
- Profiter du PAPI BSA pour favoriser une dynamique solidaire et partagée en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et rétro littoral
- Garder la mémoire des sites suite à la cessation d'activités et dans le cadre d'une reconversion / renouvellement urbain / dépollution / renaturation (BASIAS, BASOL, SIS)
- Faciliter la concrétisation des projets de reconversion des friches, par une prise en compte en amont dans de la planification urbaine (évaluation des potentialités de chaque site, dialogue avec les propriétaires, acquisition foncière, etc...)
- Des nuisances à mieux prendre en compte (choix d'aménagement, conception des bâtiments) pour un cadre de vie apaisé (air, sols, bruits) dans un contexte d'évolution des réglementations (principe de précaution pour la santé humaine).
- Agir pour les modes de déplacement non-polluants dans toute leur diversité (vélo, marche, co-voiturage, TC, partage de l'espace public, etc...).
- Favoriser la mixité urbaine toute en prenant en compte les usages.

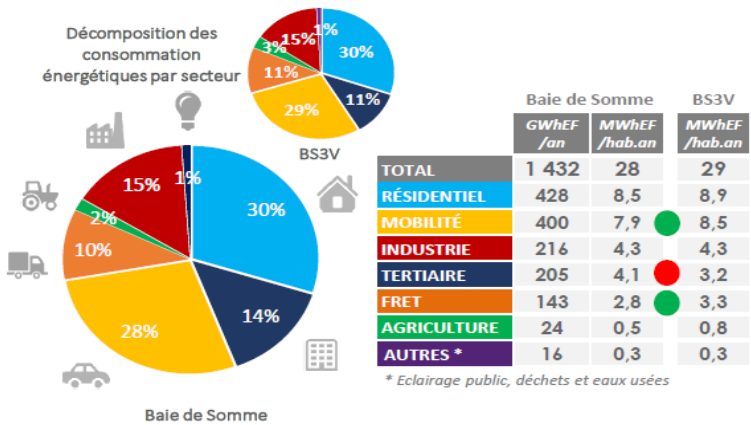
Orientations stratégiques

- Mettre en place des solutions d'adaptation au changement climatique
- Cultiver de la biomasse à valeur ajoutée non alimentaire sur les friches polluées
- Gestion des risques et protection des ressources

Source : PLH

17. ENERGIE

- La CABS consomme en moyenne 1 432 GWhEF/an, soit 28 MWh/hab.an (29 pour BS3V). La facture énergétique du territoire s'élève à 145M€/an, portée à 67% par les ménages. La principale source de dépense est liée à l'utilisation des produits pétroliers. Le logement et la mobilité sont les principales sources de consommation d'énergie. Cependant, c'est le secteur agricole qui est le principal émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire.
- Les énergies renouvelables (ENR) sont présentes sur le territoire : la biomasse, l'éolien, le réseaux de chaleur d'Abbeville, la géothermie et le photovoltaïque. Cependant, il est encore possible développer davantage les ENR sur le territoire. Le territoire produit 11,7 % de sa consommation d'énergie.



Source : EPE

Type de production de chaleur	Production annuelle en MWh (calculée)
Bois-énergie individuel : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire est évaluée sur la base du recensement de l'INSEE. Elle représente une part très importante du mix énergétique résidentiel.	92 550
Bois-énergie en réseau de chaleur : le réseau de chaleur de la ville d'Abbeville est alimenté majoritairement grâce au bois-énergie avec une chaufferie d'une puissance de 5 MW.	17 757
Bois-énergie collectif : le territoire compte plusieurs installations automatiques, toutes deux installées par Cap Energie.	7 272
Géothermie : il existe plusieurs installations collectives (Piscine Aqu'Abb) et de nombreuses installations individuelles.	570
Biogaz : Pas de nouveau projet identifié sur le territoire	0
TOTAL	118 149

Source : EPE

Type de production électrique	Production annuelle en MWh (calculée)
Photovoltaïque : les installations de particulier sont plutôt rares sur le territoire avec une puissance totale de 1 048 kWc, les installations les plus importantes ont été repérées sur des toitures de bâtiments agricoles.	1 044
Eolien : le territoire accueille plusieurs éoliennes, 11 mâts sur un parc pour une puissance de 22 MW.	48 400
Méthanisation : Aucun projet n'a été repéré sur le territoire	0
TOTAL	49 444

Source : EPE

AFOM ENERGIE

Atouts

- Les secteurs « industriel et agricole » relativement peu consommateurs d'énergie
- L'existant en matière d'implantation éolienne
- Une part de la production d'énergie renouvelable relativement importante, un mix énergétique ambitieux et des gisements potentiels (bois, biomasse, déchets, solaire, vents etc.) pour le développement de filières énergétiques renouvelables et locales innovantes (bois-énergie, méthanisation, etc.)

Opportunités

- Des dynamiques et initiatives favorables au développement d'alternatives à l'utilisation de la voiture et en matière de maîtrise des impacts sur la consommation dans le bâti
- Des stratégies et projets de constructions et d'aménagement sobres en énergie et en faveur des énergies renouvelables pour les années à venir

Faiblesses

- Les secteurs résidentiel/tertiaire et des transports, fortement consommateurs d'énergie
- D'importantes émissions de gaz à effet-de-serre générées par le secteur agricole
- Un territoire vulnérable énergétiquement particulièrement les secteurs les plus ruraux (coût et dépendance liées aux énergies fossiles et nucléaires)
- Certains types d'énergies renouvelables encore très faiblement produites et consommées sur le territoire

Menaces

- Une précarité énergétique qui aura tendance à augmenter (précarité des ménages et augmentation du coût de l'énergie)
- Une vulnérabilité face au changement climatique sur la santé publique et l'environnement
- Une évolution incertaine des programmes financés
- Un développement des énergies renouvelables freiné par des enjeux politiques, sociaux, environnementaux, paysagers et économiques

17. ENERGIE

Enjeux

- Réduire les émissions des gaz à effet de serre sur le territoire.
- Réduire la consommation énergétique.
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le territoire.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables dans le respect du paysage et des spécificités du territoire.
- Lutter contre l'artificialisation pour préserver les puits de carbone sur le territoire.
- Lutter contre la précarité énergétique du territoire due à des logements mal isolés et à une forte dépendance à la voiture.
- Améliorer la performance énergétique public
- Maitrise des énergies et réduction de la consommation des énergies fossiles.
- Favoriser la filière des matériaux biosourcés.
- Autonomie et performance énergétique.

Orientations stratégiques

- Mettre en place un management de l'énergie (Cit'ergie) sur le patrimoine et les compétences de la CABS
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
- Réduire la consommation d'énergies fossiles des bâtiments publics (Projet chaudière Miscanthus)
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages
- Accompagner le développement de la méthanisation, du bois énergie et du solaire
- Assurer la transition énergétique des flottes de véhicules et offrir un service aux administrés comme une station d'avitaillement
- Renouvellement du parc flottant par une solution autre que thermique ou roulant plus propre
- Accompagner les exploitations agricoles dans la transition énergétique
- Informer les acteurs économiques du territoire des alternatives aux énergies fossiles existantes

SYNTHESE

Orientations stratégiques	Axes de travail	Projets	Actions/Outils Démarche
Attractivité et diversification économique	Foncier et Logement	Améliorer la mixité sociale en développant l'offre locative sociale hors d'Abbeville	PLH, NPRU, CIL, PLU-i, ORT, PVD, redynamisation centre-bourg
		Construire une attractivité résidentielle à l'échelle territoriale, en développant une offre qualitative et diversifiée (sombre en foncier)	PLH, ORT, PVD, redynamisation centre-bourg
		Engager une lutte opérationnelle contre l'habitat indécent, insalubre et dangereux, en développant les projets opérationnels coercitifs ciblés, mais aussi en mobilisant les opérateurs publics et privés en capacité d'intervenir	PLU-i, ORT, PVD, revitalisation centre-bourg
		Limiter l'étalement urbain, en privilégiant la densification de l'enveloppe urbaine via le recyclage de l'existant et en priorisant la création de logements dans les centres équipés	PLU-i PCAET
	Agriculture	Encourager une production agricole porteuse de valeur ajoutée, en lien avec le développement de marques et de labels, pour le bien être des habitants et du fait de la dynamique touristique du territoire.	Feuille de route régionale
Numérique	Ambition numérique du territoire/ déclinaison opérationnelle de la feuille de route	PLU-i, SDDE II, ORT, PVD, revitalisation centre-bourg	
Développement éco et tourisme	Engager une stratégie de développement économique et touristique orientée sur la durabilité et l'innovation (économique et sociale)		

SYNTHESE

Orientations stratégiques

Qualité urbaine, paysagère et écologique

Axes de travail

Développement urbain raisonné et amélioration de la qualité des logements

Projets

Limiter l'étalement urbain, en privilégiant la densification de l'enveloppe urbaine via le recyclage de l'existant et en priorisant la création de logements dans les centres équipés

Poursuivre les dynamiques de rénovation thermique de parc bâti

Actions/ Outils Démarche

PLU-i, ORT, PVD, revitalisation centre-bourg

PLH- PCAET

Compétence eau de la CABS,

SYNTHESE

Orientations stratégiques	Axes de travail	Projets	Actions/Outils Démarche
Qualité urbaine, paysagère et écologique	Pratiques agricoles et qualité paysagère	Agir sur les pratiques agricoles au vu du classement du département de la Somme en zone vulnérable en regard des pollutions diffuses liées aux nitrates	PCAET
		Maintenir et développer les surfaces de haies (665km)	SCOT, PNR, PLU-i
		Maintenir une agriculture respectueuse de l'environnement Accompagner la diversification des exploitations agricoles (circuits courts...) Accompagner les exploitations agricoles dans la transition énergétique	SCoT, PCAET
		Cultiver de la biomasse à valeur ajoutée non alimentaire sur les friches polluées	SCOT, PNR, PLU-i, PCAET
	Nature, Biodiversité et qualité écologique	Préserver la nature et la biodiversité comme source d'attractivité du territoire	

SYNTHESE

Orientations stratégiques

Axes de travail

Projets

Actions/Outils
Démarche

Cycle de l'eau:
ressource et
assainissement

Maintenir des cours d'eau Bonnes
Conditions Agricoles et
Environnementales (BCAE)

GEMAPI, SDAGE

Qualité
urbaine,
paysagère et
écologique

Sensibiliser à la préservation de l'eau et à son
économie
Optimiser la gestion de la ressource en eau
pendant les pics estivaux

Compétence de la
CABS,
PCAET, SCoT

Maintien de la gestion qualitative de l'eau
potable par la préservation et la protection des
points de captage

Reconquête de qualité chimique et écologique
des cours d'eau et des masses d'eau
souterraine

Agir sur les pratiques agricoles au vu du
classement du département de la Somme en
zone vulnérable en regard des pollutions
diffuses liées aux nitrates

Développer l'assainissement collectif sur le
territoire

Poursuite des contrôles et de l'assistance pour
l'amélioration de l'assainissement individuel

Déconnecter les eaux pluviales du réseau
d'eau

SYNTHESE

Orientations stratégiques

Axe de travail

Projets

Actions/Outils
Démarche

Qualité urbaine, paysagère et écologique

Résilience face aux évolutions attendues et liées au changement climatique

Mettre en place des solutions d'adaptation au changement climatique
Gestion des risques et protection des ressources

PCAET, GEMAPI,

Gestion durable des déchets et économie circulaire

Assurer un suivi des coûts des services de prévention et de gestion des déchets
Optimiser la gestion des déchets ménagers et assimilés
S'orienter vers un processus de traitement par hygiénisation et déconditionnement si mise en place de méthanisation de biodéchets sur le territoire

PLPDMA, SCot, PCAET

Caractériser les déchets des acteurs économiques du territoire et favoriser les nouveaux modèles économiques
Mettre en place des boucles d'économie circulaire avec les acteurs économiques du territoire par ex : déchets issus du BTP, traitement des déchets verts,...)

Favoriser le partenariat entre les acteurs économiques et les acteurs du réemploi (recyclerie/ressourcerie)

SYNTHESE

Orientations stratégiques

Axe de travail

Projets

Actions/ Démarche

Prendre en compte la précarité énergétique

Poursuivre les dynamiques de rénovation thermique de parc bâti afin de lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétiques des ménages, tout en respectant l'architecture identitaire du territoire .

SCoT, PCAET, PLH PLUi

Performance et autonomie énergétique

Performance énergétique

Poursuivre la dynamique de la performance et l'autonomie énergétique par la mise en place d'un management de l'énergie

SCoT, PCAET

Développement de ENR

Réduire la consommation des énergies fossiles en proposant un mix énergétique.

Favoriser la filière des matériaux biosourcés.

Réduire la pollution lumineuse

Définir une trame noire sur le territoire en connexion avec l'échelle géographique du SMBS3V

Préserver la biodiversité en remplaçant notre éclairage public par alternatives plus respectueuses

SYNTHESE

Orientations stratégiques

Cohésion sociale et territoriale

Axes de travail

Mobilité durable

Ville durable

Projets

Développer la culture « mobilités actives »
Aménager le territoire pour impulser les mobilités actives

Mettre en œuvre la déclinaison opérationnelle de l'ANRU

Outils Démarche

Compétence de la CABS
PCAET

ANRU

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n°1	Attractivité et diversification économique
Axe de travail n°1.1	Pour une amélioration du parc de logements

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	Le territoire présente une offre de logements locatifs sociaux importante, mais concentrée sur Abbeville (91%). La démographie est en baisse, les jeunes ont du mal à démarrer leur parcours résidentiel, notamment à cause d'un décalage entre l'offre et la demande de logements (taille, revenu). Le parc compte 1 700 potentiellement indigne, et 30% des ménages sont en situations de précarités énergétiques.
Projets pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la mixité sociale en développant l'offre locative sociale hors d'Abbeville - Construire une attractivité résidentielle à l'échelle territoriale, en développant une offre qualitative et diversifiée (sobre en foncier) - Engager une lutte opérationnelle contre l'habitat indécents, insalubre et dangereux, en développant les projets opérationnels coercitifs ciblés, mais aussi en mobilisant les opérateurs publics et privés en capacité d'intervenir - Limiter l'étalement urbain, en privilégiant la densification de l'enveloppe urbaine via le recyclage de l'existant et en priorisant la création de logements dans les centres équipés
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - PLUI-H en cours d'élaboration - PLH - NPNRU - PVD - ORT - Redynamisation de centre-bourg
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement - Taux et évolution du volume des transactions (Baromètre immobilier) - Nombre de logements mis aux normes de salubrité - Evolution du nombre d'hectares ou % de surfaces artificialisées

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n° 1	Attractivité et diversification économique
Axe de travail n° 1.2	Vers une agriculture équilibrée et orientée vers la transition écologique

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	Présence économique de l'agriculture significative en termes d'établissements sur l'ensemble du territoire. Les surfaces agricoles se maintiennent malgré des fluctuations selon les communes. De plus, il y a des perspectives de diversification de certaines exploitations visant à les consolider sur le plan économique. Cependant, la progression de la grande culture risque de fragiliser les exploitations d'élevage, particulièrement dans les secteurs présentant moins de rendement, tels que les zones humides des bas-vallées et les vallées. On note également que les exploitants mentionnent souvent les difficultés de circulation provoquée par l'étroitesse des routes, par la vitesse dans les grands axes de circulation ou par un stationnement des riverains sur la chaussée. La cohabitation entre les bourgs et les terres agricoles est parfois compliquée.
Projets pour le territoire	- Encourager une production agricole porteuse de valeur ajoutée , en lien avec le développement de marques et de labels, pour le bien être des habitants et du fait de la dynamique touristique du territoire.
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	- PLUI-H en cours d'élaboration - PCAET
Indicateurs d'évaluation proposés	- Evolution du nombre d'emplois du secteur agricole - Nombre d'exploitation agricoles - Evolution nombre de labels présents sur le territoire

Annexe 1.2 – Fiches « axes de travail »



CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n° 1	Attractivité et diversification économique
Axe de travail n°1.3	Vers un territoire 100% numérique

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	Le territoire dispose d'une très bonne couverture mobile. En revanche, si le déploiement de la fibre est en cours, on constate un coût de déploiement élevé sur une partie importante sur territoire, ce qui ralentit le processus. De plus, avec la dématérialisation des services publics, il est important de lutter contre la fracture numérique.
Projet pour le territoire	- Mettre en œuvre la feuille de route numérique
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	- Feuille de route régionale
Indicateurs d'évaluation proposés	- Taux de raccordement THD - Nombre de bornes wifi territorial implantées - Taux de couverture du dispositif ENT - Nombre de tiers lieux et lieux de médiation - Services dématérialisés offerts à la population

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n°1	Attractivité et diversification économique
Axe de travail n°1.4	Vers le plein emploi à l'échelle du territoire

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	Le territoire propose plus d'emploi qu'il n'y a d'actifs occupés. Ces emplois sont majoritairement tournés vers la sphère présenteielle, avec des impacts locaux. Les commerces et le tissu artisanal sont bien maillés sur le territoire. De plus, les zones d'activités du territoire possèdent encore de la surface disponible, et une plateforme aide à la reprise des locaux vacants. Enfin, le cadre naturel, littoral, patrimonial et rural est propice au développement touristique. Cependant, on note de façon générale une baisse du nombre d'emplois et un taux de chômage élevé chez les jeunes et les ouvriers, et une augmentation des emplois précaires. On constate également une forte concentration économique sur les pôles, de même pour les équipements de gamme supérieur et intermédiaire qui sont concentrés sur Abbeville. Il y a également un risque de spécialisation économique vers les activités de services.
Projets pour le territoire	- Engager une stratégie de développement économique et touristique orientée sur la durabilité et l'innovation (économique et sociale)
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	- PLUI-H en cours d'élaboration - SRDEII - ORT - PVD - Revitalisation des centres-bourgs
Indicateurs d'évaluation proposés	- Evolution du nombre d'emplois et ses composantes - Taux de création et de taux de défaillance d'entreprises - Taux et évolution de la vacance commerciale - % artificialisation destination économique - Evolution du taux d'équipements publics implantés dans CV et CB

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n°2	Qualité urbaine, paysagère et écologique
Axe de travail n°2.1	Vers un développement urbain raisonné

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	L'artificialisation des terres reste plus marquée dans la couronne périurbaine d'Abbeville et sur le littoral. Le rythme d'artificialisation est de 13,8 ha par an entre 2007 et 2017. Il s'agit d'une consommation principalement pour de l'habitat, partagée entre intensification et extension, cette dernière s'explique notamment par la forte attractivité résidentielle de certaines communes (périurbanisation et communes littorales). La densité de la population de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme est de 123.4 habitants au km ² en 2017. Depuis 1968, cette densité a évolué de manière contrastée et en 2017 revient à son niveau de 1968.
Projets pour le territoire	- Limitier l'étalement urbain , en privilégiant la densification de l'enveloppe urbaine via le recyclage de l'existant et en priorisant la création de logements dans les centres équipés
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	- PLUI-H en cours d'élaboration - NPNRU - PVD - ORT - Redynamisation de centre-bourg
Indicateurs d'évaluation proposés	Surfaces d'espaces naturels préservés/ restaurés Nombre de dents creuses investies



CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n°2	Qualité urbaine, paysagère et écologique
Axe de travail n°2.2	Vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et valorisant le paysage

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	L'agriculture occupe une place importante sur le territoire, 66% du territoire est inscrit à la PAC. Les espaces agricoles font ainsi parties des différents espaces paysagers remarquables présent sur le territoire. On peut également citer le littoral, ou encore la vallée de la somme. L'agriculture a cependant un impact sur l'environnement puisqu'il s'agit par exemple du premier secteur émetteur de GES. De plus, le département de la somme est classé en zone vulnérable au regard des pollutions diffuses liées aux nitrates.
Projets pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Agir sur les pratiques agricoles au vu du classement du département de la Somme en zone vulnérable en regard des pollutions diffuses liées aux nitrates - Maintenir et développer les surfaces de haies (665km de linéaire) - Maintenir une agriculture respectueuse de l'environnement - Accompagner la diversification des exploitations agricoles (circuits courts...) - Accompagner les exploitations agricoles dans la transition énergétique - Cultiver de la biomasse à valeur ajoutée non alimentaire sur les friches polluées
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - PLUI-H en cours d'élaboration - PCAET - SCOT - PNR - Plan alimentaire territoriale
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de ml de haies</p> <p>Nombre d'exploitations agricoles engagées dans circuits courts</p> <p>Nombre de cultures biomasse à valeur ajoutée</p>

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n°2	Qualité urbaine, paysagère et écologique
Axe de travail n° 2.3	Vers une préservation de l'environnement et de la biodiversité

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	Le territoire compte un grand nombre d'espaces naturels protégés de différentes natures (Parc naturel, ZNIEFF, RAMSAR, ...), au total ce sont 38 789 hectares qui sont placés en espaces protégés. Ces espaces naturels sont des refuges pour la biodiversité, ils participent également à améliorer la qualité des habitants, et sont une source d'intérêt pour les touristes. Cependant, certaines menaces peuvent venir déranger cette biodiversité, telles que l'artificialisation, les espèces exotiques envahissantes, les ruptures de continuités écologiques, ou plus généralement, le changement climatique.
Projets pour le territoire	- Préserver la nature et la biodiversité comme source d'attractivité du territoire
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	- PLUI-H en cours d'élaboration - SCOT - PNR - PCAET
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'espaces naturels préservés/restaurés Nombre et diversités des espèces floristiques et faunistiques Fréquentation du public ou Nombre de séjours



CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n° 2	Qualité urbaine, paysagère et écologique
Axe de travail n° 2.4	Vers la maîtrise qualitative et quantitative de la ressource en eau

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	<p>Le réseau hydrographique est dense sur le territoire, et le climat est relativement épargné par les épisodes de sécheresse. La ressource en eau souterraine est abondante. Cette ressource est protégée par un SDAGE et un SAGE. Cependant, les masses d'eau superficielles et souterraines sont altérées par des pollutions passées et actuelles et on dénote une absence de nappe d'eau potable proche du littoral. Le risque est de constater des déséquilibres de prélèvement dans les masses d'eaux souterraines entraînant des conflits d'intérêt entre alimentation en eau potable, irrigation et bon état des masses d'eau notamment dans le secteur littoral. De plus, les eaux de surface côtières vulnérables aux pollutions (baignades, conchyliculture). Or, l'assainissement non collectif majoritaire sur le territoire, même si en ce qui concerne l'assainissement collectif on note une bonne capacité globale du parc épuratoire en cours d'adaptation (agrandissements, reconstructions). L'impact du changement climatique est encore inconnu, mais cela participe à augmenter la tension sur la ressource en eau.</p>
Projets pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des cours d'eau Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) - Sensibiliser à la préservation de l'eau et à son économie - Optimiser la gestion de la ressource en eau pendant les pics estivaux - Maintenir la gestion qualitative de l'eau potable par la préservation et la protection des points de captage - Améliorer la qualité chimique et écologique des cours d'eau et des masses d'eau souterraine - Agir sur les pratiques agricoles au vu du classement du département de la Somme en zone vulnérable en regard des pollutions diffuses liées aux nitrates - Développer l'assainissement collectif sur le territoire - Poursuivre des contrôles et de l'assistance pour l'amélioration de l'assainissement individuel - Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'eau

<p>Actions, outils et démarches présentes sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - GEMAPI - SGADE - SAGE - PCAET - SCOT
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Nombre de sensibilisations réalisées</p> <p>Montant d'investissements</p> <p>Taux de la qualité de l'eau</p> <p>Nombre de ml d'assainissement collectif réalisé</p>

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n° 2	Qualité urbaine, paysagère et écologique
Axe de travail n°2.5	Vers une accentuation de la maîtrise des risques naturels et artificiels face au changement climatique à venir

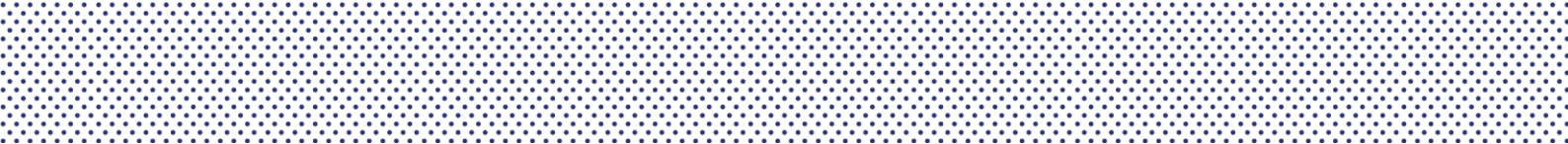
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	<p>Outre son cadre environnemental exceptionnel et son exposition aux risques littoraux, les enjeux du territoire traduisent également une histoire et une identité marquées. Les implantations humaines et les activités économiques varient selon les communes : polarités urbaines et rurales anciennes, héritage industriel, tourisme balnéaire...</p> <p>Depuis 20 ans, de nombreuses démarches stratégiques et opérationnelles ont été menées en étroit partenariat avec les acteurs locaux, les collectivités ainsi que les services de l'État : Grand site de France, Programme d'actions de prévention des inondations -PAPI-, Stratégie littorale Bresle-Somme- Authie (BSA)..</p> <p>D'autres risques sont présents sur le territoire, à la fois des risques naturels et des risques technologiques. On dénombre 54 ICPE mais aucun site SEVESO. Le territoire est couvert par 2 PPRI et 2 PPRN, ce qui traduit un risque inondation important, mais pris en compte. La qualité de l'air est globalement bonne, mais on recense des dépassements ponctuels, pour l'ozone et les particules fines. Le territoire compte également plusieurs sites pollués (15 sites recensés BASOL, 254 BASIAS)</p>
Projets pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des solutions d'adaptation au changement climatique - Participer à la gestion des risques et à la protection des ressources
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - GEMAPI - PCAET - PPRI - PPRN
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de sensibilisations réalisées</p> <p>Nombre de solutions d'adaptations mises en place</p>

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n°2	Qualité urbaine, paysagère et écologique
Axe de travail n°2.6	Vers une gestion durable des déchets

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	<p>La production de déchets ménagers sur le territoire est inférieure à celle de la Somme. La collecte est structurée et offre de nombreux services. Des actions locales sont déjà déployées pour limiter les quantités de déchets. La méthanisation est déjà utilisée sur le territoire pour certains déchets, mais le processus peut encore être intensifié.</p> <p>Cependant, on constate des refus de tri au-dessus de la moyenne départementale et les pratiques sont disparates au sein du territoire. Il y a également des problèmes de dépôts sauvages qui pèsent sur l'environnement et le paysage. Les pics estivaux provenant du caractère touristique du territoire sont également à prendre en compte dans la gestion des déchets et les actions de sensibilisation.</p>
Projets pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi des coûts des services de prévention et de gestion des déchets - Optimiser la gestion des déchets ménagers et assimilés - S'orienter vers un processus de traitement par hygiénisation et déconditionnement si mise en place de méthanisation de biodéchets sur le territoire - Caractériser les déchets des acteurs économiques du territoire et favoriser les nouveaux modèles économiques - Mettre en place des boucles d'économie circulaire avec les acteurs économiques du territoire par ex : déchets issus du BTP, traitement des déchets verts, ...) - Favoriser le partenariat entre les acteurs économiques et les acteurs du réemploi (recyclerie/ressourcerie)
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - SCOT - PCAET - PLPDMA - Objectif zéro déchets
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de matrices des couts remplies</p> <p>Pourcentage de déchets valorisés</p> <p>Taux de refus de tri</p>



	<p>Couts des déchets évités</p> <p>Nombre de partenariat entre acteurs économiques et acteurs de réemploi</p>
--	---

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n° 3	Performance et autonomie énergétiques
Axe de travail n°3.1	Pour une lutte contre la précarité énergétique

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	Le parc de logements du territoire a été construit en majorité avant 1970. Il en résulte que 16 % des logements peuvent être qualifiés de passoire énergétique, avec 75 % des consommations énergétiques qui proviennent du chauffage. Combiné au revenu médian du territoire inférieur à celui du département, et à la forte dépendance à la voiture sur le territoire, on obtient 30 % de ménages en situation de précarité énergétique.
Projet pour le territoire	- Poursuivre les dynamiques de rénovation thermique de parc bâti afin de lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétiques des ménages, tout en respectant l'architecture identitaire du territoire.
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	- PLUI-H en cours d'élaboration - PLH - SCOT - PCAET
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements rénovés Taux de précarité énergétique Evolution des données de consommation électrique

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n°3	Performance et autonomie énergétiques
Axe de travail n°3.2	Vers une amélioration de la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	La CABS consomme en moyenne 1 432 GWhEF/an, soit 28 MWh/hab.an. La facture énergétique du territoire s'élève à 145M€/an, portée à 67% par les ménages. La principale source de dépense est liée à l'utilisation des produits pétroliers. Le logement et la mobilité sont les principales sources de consommation d'énergie. Les énergies renouvelables sont déjà présentes sur le territoire, à la fois pour de la production d'électricité, via l'éolien et le photovoltaïque, et pour la production de chaleur, via le bois énergie et la géothermie par exemple. Le développement des ENR est encore possible sur le territoire, mais il est freiné par des enjeux politiques, sociaux, environnementaux, paysagers et économiques.
Projets pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la dynamique de la performance et l'autonomie énergétique par la mise en place d'un management de l'énergie - Réduire la consommation des énergies fossiles en proposant un mix énergétique. - Favoriser la filière des matériaux biosourcés.
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - SCOT - PCAET
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Taux d'autonomie énergétique</p> <p>Consommation d'énergie et factures énergétiques</p> <p>Production locale d'énergies renouvelables</p> <p>Développement des énergies renouvelables</p>

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n° 3	Performance et autonomie énergétiques
Axe de travail n°3.3	Vers une réduction de la pollution lumineuse

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) et représentent un gaspillage énergétique considérable.
Projets pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une trame noire sur le territoire en connexion avec l'échelle géographique du SMBS3V. - Préserver la biodiversité et favoriser les économies d'énergies en remplaçant notre éclairage public par alternatives plus respectueuses.
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - SCOT - PCAET
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de labellisations « Villes et Villages étoilés »</p> <p>Nombre de ml de trame noire réalisé</p>

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n° 4	Cohésion sociale et territoriale
Axe de travail n°4.1	Vers une accentuation de la dynamique en matière de Mobilité durable

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	Le territoire possède une bonne accessibilité routière et autoroutière qui permet de connecter le pôle abbevillois aux pôles régionaux, à la région parisienne et aux communes rurales. De plus, il y a un réseau de bus urbain abbevillois efficace, ainsi qu'une desserte ferroviaire Abbeville-Amiens. Des initiatives et actions mises en œuvre pour améliorer et sécuriser le réseau cyclable et encourager les mobilités douces, comme par exemple Un schéma directeur cyclable sur l'ex CC de l'Abbevillois. On recense également des initiatives pour développer le covoiturage et la voiture électrique comme une bonne intermodalité entre la gare SNCF, les transports en commun et les modes doux. Cependant, on constate un éloignement entre lieux de vie et lieux de travail/consommation ce qui induit des déplacements très majoritairement en voiture. Le réseau de bus interurbain est peu adapté aux déplacements quotidiens hors scolaires et non compétitifs face à la voiture. Il y a aussi un défaut de communication vis-à-vis de l'offre existante, ainsi qu'un réseau cyclable qui manque de continuité et de sécurisation. On note également une saturation des stationnements au niveau des gares ferroviaires qui peut impacter le report modal voiture/train.
Projets pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la culture « mobilités actives » - Aménager le territoire pour impulser les mobilités actives
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - PLUI-H en cours d'élaboration - SCOT - PCAET
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ml de pistes cyclables Montant alloué à la mobilité active Nombre de véhicules propres Nombre de bornes de recharges Evolution de la fréquentation des transports en commun

CRTE Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Annexe 1.2 : Fiche « axe de travail »

Orientation stratégique n°4	Cohésion sociale et territoriale
Axe de travail n°4.2	Pour la promotion d'une ville durable et inclusive

Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
Description de l'axe	La prise de conscience des dysfonctionnements générés par l'étalement urbain a ramené la question de la densité au centre du débat sur la ville et ses formes urbaines. De nombreux facteurs amènent, aujourd'hui, à poser le débat sur la densité, en termes renouvelés : la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement avec le plan « ville durable », la lutte contre le réchauffement climatique et la recherche d'un nouveau modèle de déplacements à substituer au « tout voiture » ainsi que l'idée d'un nouveau « contrat social » reposant sur la mixité de l'habitat et la diversité des fonctions urbaines sont des objectifs à poursuivre dans le cadre de l'action publique. Enfin la hausse vertigineuse des prix des terrains pousse à optimiser les ressources foncières.
Projets pour le territoire	- Mettre en œuvre la déclinaison opérationnelle de l'ANRU
Actions, outils et démarches présentes sur le territoire	- ANRU - PLUi-H en cours d'élaboration - PLH
Indicateurs d'évaluation proposés	Montant des subventions programmées et payées par année en investissements et en fonctionnement pour la cabs et la ville d'Abbeville Montant alloué à la mobilité active Taux et évolution de la vacance de logements Typologie des actions d'aménagement Typologie des actions de réhabilitation

Annexe 2 – Liste des conventions dont sont issues les fiches actions

Convention d'opération de revitalisation des territoires [Annexe 5],

Le Plan Climat-Air-Energie territorial [Annexe 6],

Le Plan local de l'Habitat [Annexe 7],

La convention « petites villes de demain » [Annexe 8]

La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Bouleaux Platanes à ABBEVILLE [Annexe 9]

Annexe 3 – Tableau de Synthèse du CRTE

Annexe 3-1 - Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme) - Tableau des subventions DETR/DSIL pour année 2021

Annexe 3-2 - Etat des lieux écologiques du territoire

Annexe 3.1 – Tableau des subventions sollicitées DETR
DSIL pour l'année 2021

Arrondissement	Catégorie	Maître d'ouvrage	Date de dépôt	EPCI de rattachement	Observations sur le dossier présenté	Nature de l'opération	Autres financements publics (Libellé)	Montant des autres financements	Date commencement des travaux
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Cimetières – 30 à 35%)	BETTENCOURT-RIVIERE	30/12/20	CABS		Sécurisation de deux cimetières communaux	DSIL	9 858	1/4/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Cimetières – 30 à 35%)	CAOURS	17/12/20	CABS		Extension du cimetière de Caours	CD	7 018	17/4/21
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)	CAYEUX-SUR-MER	8/1/21	CABS		Rénovation énergétique – travaux de toiture isolante sur les vestiaires du stade		0	1/5/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Édifices cultuels – 20 à 25%)	CAYEUX-SUR-MER	8/1/20	CABS		Travaux urgents sur la toiture et le clocher de l'église		0	1/5/21
ABBEVILLE	Équipements sportifs (Construction neuve, extension et restructuration – 30 à 35%)	CAYEUX-SUR-MER	8/1/20	CABS		Installation d'un parcours de santé		0	1/5/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Mairie, atelier communal, structure intercommunale – 30 à 35%)	CAYEUX-SUR-MER	14/1/21	CABS		Réhabilitation de l'atelier municipal		0	1/5/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Cimetières – 30 à 35%)	CAYEUX-SUR-MER	17/12/20	CABS	Suite enquête publique avis favorable du commissaire enquêteur –avis favorable CoDERST du 24/03/2021	Extension du cimetière		0	1/4/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Accessibilité aux PMR – 30 à 35%)	DRUCAT	21/12/20	CABS		Mise en accessibilité du cimetière communal		0	1/7/21
ABBEVILLE	Développement économique, social et touristique (35% à 40%)	EAUCOURT-SUR-SOMME	28/12/20	CABS	non éligible	Réfection de l'ouvrage métallique rue du Pont / canal de la somme		0	1/6/21
ABBEVILLE	Renforcement de la sécurité (Prévention des risques d'inondation – Evacuation des eaux pluviales – 20 à 30%)	EAUCOURT-SUR-SOMME	22/12/20	CABS	Compétence commune Agence de l'eau : pas d'avis négatif DDTM : favorable sous réserve	Aménagement de dispositif sécuritaire et d'infiltration pour la lutte contre les inondations et ruissellement au droit de la RD9001		0	1/5/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Édifices cultuels – 20 à 25%)	FONTAINE-SUR-SOMME	22/12/20	CABS		Rénovation d'une partie de la couverture de l'église de Vieulaines		0	1/3/21
ABBEVILLE	Renforcement de la sécurité (Prévention des risques d'inondation – Réalisation de bassins de rétention – 20 à 30%)	FONTAINE-SUR-SOMME	22/12/20	CABS	Commune retenue en état de catastrophe naturelle par arrêté préfectoral du 19/10/2020 Agence de l'eau : pas d'avis négatif DDTM : en attente	Création d'un bassin d'infiltration		0	1/6/21
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)	FONTAINE-SUR-SOMME	18/12/20	CABS		Rénovation toiture de la salle polyvalente	CD	4 825	1/4/21
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)	FRANLEU	24/12/20	CABS		Isolation thermique du grenier de l'école	DSIL	2 566	15/4/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Accessibilité aux PMR – 30 à 35%)	FRANLEU	24/12/20	CABS		Accessibilité PMR du cimetière		0	1/9/21
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)	FRANLEU	24/12/20	CABS		Isolation thermique de la salle polyvalente		0	1/7/21
ABBEVILLE	Maintien des services en milieu rural (35 à 40%)	FRANLEU	23/12/20	CABS		Isolation de la garderie		0	1/7/21
ABBEVILLE	Traitement de l'eau (Eau potable – 25 à 35%)	GRAND-LAVIERS	29/12/20	CABS	Agence de l'eau : pas d'avis négatif ARS : en attente	Remplacement des canalisations eau potable RD 40 Route du Crotoy		0	1/3/21
ABBEVILLE	Renforcement de la sécurité (Vidéoprotection – 30 à 40%)	GRAND-LAVIERS	18/12/21	CABS	Complément dossier DETR déposé et retenu en 2020	Vidéoprotection stade		0	3/5/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Cimetières – 30 à 35%)	HALLENCOURT	24/12/20	CABS	non éligible	Création de concessions funéraires avec caveaux au cimetière d'Hallencourt		0	1/4/21
ABBEVILLE	Traitement de l'eau (Assainissement – 20 à 30%)	HALLENCOURT	24/12/20	CABS	Agence de l'eau : avis favorable DDTM : avis favorable	Réhabilitation du collecteur d'assainissement de la commune	Agence de l'eau	46 580	1/4/21
ABBEVILLE	Maintien des services en milieu rural (35 à 40%)	HALLENCOURT	24/12/20	CABS	non éligible	Aménagement d'une micro crèche	CD	119 000	8/2/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Accessibilité aux PMR – 30 à 35%)	HALLENCOURT	28/12/20	CABS		Mise en accessibilité PMR du bureau de poste d'Hallencourt		0	15/1/21
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)	HALLENCOURT	28/12/20	CABS	rénovation énergétique	Pose d'un mur de rideau à la salle de sport		0	1/4/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Mairie, atelier communal, structure intercommunale – 30 à 35%)	LIERCOURT	21/1/21	CABS		Travaux de rejointement des bâtiment communaux	CABS	12 905	1/5/21

Montant total des travaux	Montant subventionnable
19 716,00	19 716
23 392,50	20 994
11 623,00	11 623
10 216,00	10 216
8 416,00	8 416
53 073,00	53 073
196 877,00	196 877
54 915,90	54 916
415 173,32	415 173
9 796,20	9 796
3 130,50	3 131
8 310,90	8 311
35 829,50	35 830
6 413,83	6 414
15 890,00	15 890
6 969,10	6 969
13 343,04	13 343
41 189,00	41 189
6 247,59	2 417
26 692,00	26 692
116 450,00	116 450
476 000,00	476 000
39 975,00	39 975
9 870,00	9 870
37 982,00	37 982

ABBEVILLE	Traitement de l'eau (Assainissement – 20 à 30%)	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	30/12/20	CABS	Délégation donnée par la CABS à la commune Compétence commune agence de l'eau : avis favorable DDTM : EN ATTENTE	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue Romain	Agence de l'eau – DSIL	60 400	1/7/21
ABBEVILLE	Traitement de l'eau (Assainissement – 20 à 30%)	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	30/12/20	CABS	Compétence commune agence de l'eau : avis favorable DDTM : EN ATTENTE	Travaux de réhabilitation de priorité 1 su système de collecte d'assainissement	DSIL – Agence de l'eau	870 585	1/7/21
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)	MAREUIL-CAUBERT	22/12/20	CABS		Rénovation thermique de la salle de conseil / bibliothèque		0	29/1/21
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)	MAREUIL-CAUBERT	22/12/20	CABS		Rénovation thermique de l'ancienne école de Caubert		0	29/1/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Mairie, atelier communal, structure intercommunale – 30 à 35%)	NEUFMOULIN	16/12/20	CABS		Travaux de rénovation et d'agrandissement de l'atelier communal		0	26/7/21
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)	SAIGNEVILLE	23/12/20	CABS		Rénovation thermique (mairie et salle des fêtes)		0	20/1/21
ABBEVILLE	Logements (Logements communaux à caractère social – 30 à 40%)	SAINT-BLIMONT	31/12/20	CABS		Rénovation du logement de la Poste resté vacant depuis la création de l'agence postale en cabinet médical au rez de chaussée et un appartement à l'étage	DSIL	27 700	1/3/21
ABBEVILLE	Équipements sportifs (Construction neuve, extension et restructuration – 30 à 35%)	SAINT-BLIMONT	24/12/20	CABS		Réalisation d'un plateau multisport	Région – CD	35 644	1/3/21
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)	SAINT-VALERY-SUR-SOMME	28/12/20	CABS	Bâtiment rénové avec une modernisation du système d'éclairage	Remplacement de l'éclairage de la halle couverte de tennis par un éclairage basse consommation		0	1/3/21
ABBEVILLE	Renforcement de la sécurité (Prévention des risques d'inondation – Evacuation des eaux pluviales – 20 à 30%)	VAUCHELLES-LES-QUESNOY	31/12/20	CABS	Avis agence de l'eau : sous réserve (solution de bordurage n'étant pas selon eux la bonne approche) DDTM : favorable	Gestion des eaux pluviales – réalisation d'un caniveau en béton rue de Caours		0	3/5/21
ABBEVILLE	Bâtiments publics (Édifices cultuels – 20 à 25%)	VAUCHELLES-LES-QUESNOY	23/12/20	CABS		Réfection du clocher de l'église	DSIL – Région	20 567	26/3/21
ABBEVILLE	Équipements sportifs (Construction neuve, extension et restructuration – 30 à 35%)	VAUDRICOURT	28/12/20	CABS		Création d'un city-stade	Région	39 424	10/5/21
ABBEVILLE	Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)	YONVAL	17/12/20	CABS		Travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente	DSIL	12 078	1/3/21

100 000,00	100 000
1 315 445,00	900 000
9 940,00	9 940
11 130,00	11 130
16 532,31	16 532
45 880,41	45 880
99 720,00	72 020
79 210,00	79 210
16 119,84	16 120
14 411,55	14 412
41 133,51	41 134
78 848,00	78 848
26 840,00	26 840

Communes – CABS

DSIL grandes priorités 2021

arrdt	porteur	intitulé opération	n° dossier	coût prévisionnel HT	subvention DSIL Grandes priorités accordée en 2021	taux de subvention DSIL
Abbeville	Drucat	restructuration et extension de la mairie	3217921	23 473,80		
Abbeville	Hallencourt	travaux sur la salle communale d'hocquincourt	2973620	84 446,00		
				107 919,80		

DSIL PDR 2021

arrdt	porteur	intitulé opération	n° dossier	coût prévisionnel HT	subvention DSIL PDR accordée en 2021	taux de subvention
Abbeville	Drucat	restauration du monument aux morts	2898500	3 870,00		
Abbeville	Eaucourt/Somme	Rénovation entrée du château	2657365	1 255 500,00		
Abbeville	Vauchelles les Quesnoy	refection du clocher de l'église	2757550	41 133,51		
				1 300 503,51		

DSIL rénovation énergétique

arrdt	porteur	intitulé opération	n° dossier	coût prévisionnel HT	subvention DSIL rénovation thermique accordée en 2021	taux de subvention
Abbeville	Brutelles	refection énergétique de la mairie	2879271	26 859,00		
Abbeville	Citerne	rénovation thermique de la mairie	3215903	24 155,63		
Abbeville	Eronnelle	couverture et isolation d'un local communal réservé aux associations	3184770	31 593,00		
Abbeville	Franleu	isolation du grenier de l'école	2732700	6 413,83		
Abbeville	Grand Laviers	isolation de la salle des associations	2792833	4 144,05		
Abbeville	Limeux	installation une pompe à chaleur dans le logement communal en remplacement du chauffage actuel	3027780	16 576,47		
Abbeville	Longpré les Corps Saints	traitement thermique et acoustique de la salle des fêtes.	2742146	68 548,71		
Abbeville	Longpré les Corps Saints	traitement thermique de la mairie - remplacement de fenêtres et portes	2849422	32 479,90		
Abbeville	Mareuil Caubert	rénovation thermique de la salle du conseil municipal et de la bibliothèque	2959240	9 940,00		
Abbeville	Mareuil Caubert	rénovation thermique de l'ancienne école utilisée par les associations	3024252	11 130,00		
Abbeville	Pendé	remplacement des huisseries des bâtiments communaux et mise en accessibilité	2517217	176 056,00		
Abbeville	Saigneville	rénovation thermique de la salle des fêtes et de la mairie	2584241	45 880,41		
Abbeville	Saint Blimont	rénovation du logement de la poste	2749002	231 780,00		
Abbeville	Saint Blimont	remplacement des menuiseries extérieures, isolation du 1er étage et remplacement de la chaudière fioul de la mairie	3257186	67 750,00		
Abbeville	Vaudricourt	rénovation et isolation de la salle polyvalente	3028060	93 763,16		
Abbeville	Yonval	travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente	3198095	26 840,00		
				873 910,16		0,00%

CABS

DETR 2021

Arrondissement	Catégorie	Maître d'ouvrage	Date de dépôt	Observations sur le dossier présenté	Nature de l'opération	Autres financements publics (Libellé)	Montant des autres financements	Date commencement des travaux	Montant total des travaux	Montant subventionnable	Taux retenu	Montant de DETR attribué	Date Décision
ABBEVILLE	Renforcement de la sécurité d'inondation – Evacuation des eaux pluviales – 20 à 30%)	CA de la Baie de Somme	22/12/20	Compétence CABS Agence de l'eau : pas d'avis négatif DDTM : favorable	Transformation d'un carrefour en giratoire sur la RD 40 à Grand-Laviers – évacuation des eaux pluviales	Agence de l'eau	22 183	1/4/21	88 730,00	88 730			
ABBEVILLE	Renforcement de la sécurité d'inondation – Evacuation des eaux pluviales – 20 à 30%)	CA de la Baie de Somme	23/12/20	Compétence CABS Agence de l'eau : pas d'avis négatif DDTM : favorable	Création d'un bistrot de pays et requalification du centre bourg – travaux de gestion des eaux de ruissèlement à Mons-Boubert	Agence de l'eau	14 573	1/7/21	58 290,16	58 290			
ABBEVILLE	Renforcement de la sécurité d'inondation – Défense contre la mer – 20 à 60%)	CA de la Baie de Somme	22/12/20	Compétence CABS URGENCES IMPERIEUSES	Rechargement en urgence devant Cayeux-sur-Mer et la route blanche suite aux dégâts des tempêtes des 15 et 16 novembre 2020		0	1/12/20	69 910,70	69 911			

CABS

DSIL rénovation énergétique 2021

arrdt	porteur	intitulé opération	n° dossier	coût prévisionnel HT	subvention DSIL rénovation thermique accordée en 2021	taux de subvention
Abbeville	CABS	réfection énergétique de la couverture de la cantine saint gilles à Abbeville	2645698	138 000,00		
Abbeville	CABS	réfection énergétique de la couverture et isolation des rampants de l'école jean moulin	3130497	216 000,00		
Abbeville	CABS	rénovation énergétique des écoles de saint blimont	2744927	58 334,00		
Abbeville	CABS	rénovation énergétique de l'école de mons-boubert	2742014	21 500,00		
Abbeville	CABS	remplacement de la chaudière des écoles de saint blimont	2745441	25 000,00		
Abbeville	CABS	Rénovation énergétique par le remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle de saint valery sur somme	2917576	81 000,00		
Abbeville	CABS	remplacement de la chaudière et mise en conformité de l'assainissement – maison du marais	3130751	18 000,00		
Abbeville	CABS	réfection énergétique (couverture et isolation des rampants) de l'école de brutelles	3129879	20 000,00		
Abbeville	CABS	Réfection énergétique par le emplacement des menuiseries extérieures et réfection de la toiture de la classe élémentaire de cambron	3142451	40 000,00		
Abbeville	CABS	Réfection énergétique par le emplacement de menuiseries école de pendé	2677269	51 400,00		
arrondissement d'Abbeville				669 234,00		

Feuille1

Abbeville	Abbeville	CA Baie de Somme	rénovation énergétique de l'ancienne caserne d'Abbeville Espace Saint Gilles (services municipaux)	transition écologique	253 000,00	202 400,00	80%			
Abbeville	Abbeville	CA Baie de Somme	changement des châssis vétustes de l'hôtel de ville	transition écologique	403 333,00	322 666,00	80%			
			rénovation thermique de l'espace 1901 – amicale Saint Jacques		63 402,00	50 721,00	80%			
Abbeville	Abbeville	CA Baie de Somme	+rénovation thermique espace Saint Jacques (annoncé en un seul dossier lors de la préparation de la programmation mi octobre)	transition écologique	17 505,00	14 004,00	80%	14 004,00	80,00 %	02/11/20

Annexe 3.2 – Tableau de l'Etat des lieux écologique du territoire de la CABS 2021

ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Auteur		Date de mise à jour			
		20/06/2021			
MOBILITE					
Domaine concerné	Donnée	Année de la donnée	Origine donnée	Observations	Responsable collecte donnée
Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés	EN ATTENTE	2016 2020	Schema directeur cyclable de l'Abbevillois Schema départemental cyclable de la Somme	Sur l'axe F1, il y a deux stations hubway TUTTEGIN qui est en charge des vélos cyclables et aménagement au Syndicat Meus RUEGZ.	AP
Existence de parkings multimodaux (aut.)	1 - Gare d'Abbeville	2021	CABS		AP
Existence de zones à faible émission;	Pas de zone à faible émission	2020	https://www.demographie.fr/fr/donnees/zone-a-faible-emission-2021		AP
Existence de zones réservées au covoiturage	Pas de zones réservées au covoiturage	2020	AP		AP
Existence de :					
- Part de véhicules électriques en circulation dans le parc des véhicules et dans le parc privé	5100	2020	SIBUS RSYVERO		AP
- Nombre de bornes de recharge électriques installées en public	21	2020	Interdec		AP
- Part des véhicules hors circulation dans le parc des transports collectifs	0	01/01	SIBUS RSYVERO		AP
- Part de territoires couverts par une rampe d'ascenseurs de la mobilité	100%	2017	CABS		AP
ENERGIE ET CLIMAT					
Domaine concerné	Donnée	Année de la donnée	Origine donnée	Observations	Responsable collecte donnée
Communes de zone à effet de serre (niveau local et non habilité)	EN ATTENTE	2015-2016	PCAET/EPP		AP
Caractéristiques énergétiques des territoires (bilans énergétiques incluant le chauffage et les énergies fossiles de chauffage)	1420 GWh/ha/an ou soit 20 MWh/ha/an	2015/2017	PCAET/EPP		AP
Production annuelle d'énergie renouvelable (solaire, vent, hydro-électrique, méthanisation, etc.)	49 444 MWh renouvelés dans 118 143 MWh total thermique	2015-2016	PCAET/EPP		AP
Consommation électrique en autoconsommation (individuelle et collective)		2015-2019	PCAET/EPP	1044 MWh renouvelés	AP
Évaluation énergétique					
- Nombre de passifs thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les lieux d'activités ;	Logements dans logements collectifs : 20% du parc en énergie E-F-G Pas traité en 2018, 104 logements sociaux en énergie thermique F et G soit 4% du parc.	Logements dans logements collectifs : 2018	Logements dans logements collectifs : étude de planification énergétique de la CABS de 2018 Date validé : décembre 2018	Voir avec le SMSBSV	AP/AC/PS
- Répartition de parc renouvelable (chauffage) par district de DPE	A 3%, B 5%, C 12%, D 27%, E 20%, F 8%, G 4%, N 10%	2013 auvalent lui	https://www.demographie.fr/fr/donnees/age-80	6646 DPE	AP/AC/PS
- Nombre de communes en capacité locale de production	10 communes de chauffage et 2 de chauffage D	2015	note : consommation PLU1 de l'Etat		AP/AC/PS
- Nombre d'habitants et d'activités collectives (ECL) sur le territoire	37	2015	Grand Département de la Somme	à consulter en interne info ANAM	AP/AC/PS
État des systèmes de chauffage					
- Nombre de chauffe-eau collectifs	580	2015	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7551067?geo=Somme-80		AP/AC/PS
- Nombre total de chauffe-eau et autres modes de chauffage des logements privés (par exemple bois, pompe à chaleur et bois scierés, etc.)	?				AP/AC/PS
- Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leur couverture (par l'énergie renouvelable)	1 - 61% BOIS 39% GAZ 1737 MWh / an	Aggrégation de différentes sources : Vairesis, SNCU, Fodere, Carrea, DGEIC (MTEF) de 2014-2015	https://www.demographie.fr/fr/donnees/repartition-des-reseaux-de-chaleur-pour-chauffage-de-donnees-metropole		AP/AC/PS
- Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (salle, collège, lycée, établissement de santé, bâtiment public)	EN ATTENTE	EN ATTENTE	FIE80		CD POUR LA PARTIE BAVIS CABS
TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE					
Domaine concerné	Donnée	Année de la donnée	Origine donnée	Observations	Responsable collecte donnée
Tonnage de déchets produits par le territoire	38 700 tonnes 361 kg/hab/an	2019	Rapport CABS sur le service public de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés	Tonnages 2020 en cours de rédaction	L1
État des équipements de tri en regard des normes	Secteur Abbeville et Habitation : OM : Dimension de base gris avec couvercle bleu pour les particuliers et professionnels. Volume mis à disposition : 33, 126, 196, 348, 608 Les bacs de 126L à 608L correspondent aux normes des véhicules de collecte. La recommandation R47 donne un avis défavorable à l'utilisation des caissons 38 volumes à la main. Ti sélectif : Dimension de base gris avec couvercle orange pour les particuliers et professionnels. Volume mis à disposition : 33, 126, 196, 348, 608 Les bacs de 126L à 608L correspondent aux normes des véhicules de collecte. La recommandation R47 donne un avis défavorable à l'utilisation des caissons 38 volumes à la main. Secteur St Valéry sur Somme : OM : Dimension de base orange pour la collecte. Possibilité à l'usage de l'usage de tri fourré d'un bac de collecte (en rouge) par lequel le bac utilisé ne correspond pas aux normes de véhicules de collecte. Volume mis à disposition : 20, 34, 50 État de pré collecte dépendant aux normes du fabricant. Cependant la recommandation R47 donne un avis défavorable à l'utilisation des bacs. Ti sélectif : Dimension de base blanc pour la collecte des emballages recyclables multimatériaux (bois verre). Possibilité à l'usage de l'usage de tri fourré d'un bac de collecte (en rouge) par lequel le bac utilisé ne correspond pas aux normes du véhicule de collecte. Volume mis à disposition : 3E État de pré collecte dépendant aux normes du fabricant. Cependant la recommandation R47 donne un avis défavorable à l'utilisation des bacs.	2019	Service Collecte	Périmètre à anticiper le projet de norme européenne. Pz EN 16410 "Gestion des déchets - Éléments visuels" vise à définir certaines orientations sur la couleur des contenants. Le projet ne faisant pas référence à ces normes, les conditions d'un futur adaption éventuelle ne peuvent pas être précisées à ce jour. Préconisations ADEME : Emballages multimatériaux : Couverture et signalétique : Jaune Cane : Jaune ou Gris Vase : Gris (gris foncé) ; vert Ordres Mémoires Résiduels : Préconisation couverte et signalétique et couleur	L1
Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs	À ce jour, aucun tri à la source des bio-déchets dans la restauration collective et logements collectifs. Un projet est en cours pour la collecte et la valorisation des coquilles de produits et St Jacques après des restaurations et piscineries. Une étude a été réalisée en 2017 en collaboration avec le syndicat mixte Bais de Somme 3 vallées (étude de gestion et valorisation matière). En 2019, une phase opérationnelle de collecte a été réalisée sur les communes de St Valéry/Somme et de Cayeux/Mer (collecte de 12 tonnes après de 8 restaurants sur 4 mois). Projet en cours suite pandémie COVID 19 et aménagement barrières alimentaires à lever avec les services de l'Etat. (non produits antérieurs à classe 5) Prochaines étapes : - Mettre en place un processus de traitement par hygiénisation. - Trouver un assureur de responsabilité pour réaliser une valorisation locale (sans en relation avec l'ESAT de Cayeux sur Mer). - Incorporation de l'action dans le projet "Nourrir l'ÉCOTRI" qui a pour objectif de faciliter l'export de l'économie circulaire dans le secteur du tourisme et des loisirs. - Incorporation du projet dans la prochaine enveloppe FIEAMP	Depuis 2017	Projet de valorisation : "Trociquola"	Faire à l'impulsion de la TICAP, et son objectif du plan national de gestion des déchets, il semble nécessaire d'indiquer le rôle des bio-déchets sur le territoire de la CABS : - phase 1 : professionnels / associations collective / établissements de santé... - phase 2 : particuliers en apport volontaire	L1
Taux de tri sélectif par filière	Méthanisation = 30% Enfouissement = 20% dont : - OMB : 27,2% - Refus de tri : 4% - Encombrants : 63,5% - Immense : 1% Valorisation matière = 41% dont : - Emballages recyclables : 14% - Emballage en verre : 14% - Encombrants : 3% - Bois : 4,5% - Déchets verts : 34,5% - Cerveaux : 20% - Ferrailles : 3% - Cartons : 4% - DDE + lampes : 2% - Films/Banquettes : 0,05% - Huiles : 0,10% - Textiles : 0,17% Récupéré = 0,04% Incinération = 0,5%	2019	Rapport CABS sur le service public de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés		L1
AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE					
Domaine concerné	Donnée	Année de la donnée	Origine donnée	Observations	Responsable collecte donnée
Existence d'un réseau alimentaire local	1	2021	SMSBSV	EN CABS	AP
Nombre d'exploitations agricoles	333 sites sur la CABS pour 140 sites d'exploitation	2019	PLU cette année		AP
Nombre de producteurs vendant en circuits courts / marchés de producteurs ou d'AMAP	en attente en attente		CA.MI, amap, hdb		AP
Surface agricole utile du territoire	22				AP
Surface agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	en attente pour les autres labels Labellisation AB	en attente pour les autres labels 2019 2 démarches, 8 producteurs et 12 transformateurs - 8 exploitations en AB, 351 surfaces (6) en AB, 13 surfaces en conversion soit un total de 364 surfaces bio	CAB FDSIA Agence bio https://www.generation.org/fr/contacts/bio-diffusion-dgaf/		AP
Estimation du volume de produits phyto-sanitaires utilisés sur le territoire	en attente		CAB FDSIA	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/bis-de-pesticides-par-departement/	AP
ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ					
Domaine concerné	Donnée	Année de la donnée	Origine donnée	Observations	Responsable collecte donnée
Surface des aires protégées (parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique, etc.) ou sites inscrits de l'INPN)	38 790ha		SMSBSV		AC
Part des zones d'eau en bon état (diversité et continuité) ou II au sein de la communauté écologique	Ligne 1 : 1175 km soit 50,0% des cours d'eau BCFM ; Ligne 2 : 357 km / 15,2% des cours d'eau BCFM	2014	SANDEP		AP/N LOQUET
Nombre de zones (sectes de communes) échantillonnées	22			Naive LETHIEUX	AP/N LOQUET
Part des surfaces échantillonnées bénéficiant d'une gestion durable	603 km		ONI	Filomat Chevillet	AC
Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité	EN ATTENTE	2020	URFPI	François Brasseur	AC
Labels Territoires engagés pour le climat (CUE/INPN) (communes)	EN ATTENTE	2020			AP
Label résilience (CUE/INPN)	0	2019	https://www.ecologie.gouv.fr/206-communes-labellisees-lour-donnee-ecorep-2019		AP
LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS					
Domaine concerné	Donnée	Année de la donnée	Origine donnée	Observations	Responsable collecte donnée
État d'avancement du PLU	Élaboration de diagnostic	mai 21			AC
Taux de réalisation des devis à caractère réglementaire de réajustement d'urbanisme	/			appel en cours dans le cadre de l'élaboration du PLU,	AC
Évolution de l'étendue de terres urbanisées ou terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	17,01 ha renouvellement urbanisé entre 2007-2017	2017	PLU + CABS		AC
Pourcentage de surfaces forestières (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	sur les 25 communes voisines à ce jour dans le cadre du PLU1 - 451ha	2020		appel en cours dans le cadre de l'élaboration du PLU,	AC
Surface de réhabilitation	0			0 à une commune	AC
EAU ET ASSAINISSEMENT					
Domaine concerné	Donnée	Année de la donnée	Origine donnée	Observations	Responsable collecte donnée
Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes (CUE/INPN)	installation conforme	01/07/2020	Contrôle avis conforme de la police de l'eau sur la conformité du système d'un collect d'Abbeville		CD/N LOQUET/AP
Taux de fuite des réseaux de territoire ; Abbeville uniquement	Rendement 80%	2020	RAD 2020		CD/N LOQUET/AP
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action ; Abbeville uniquement	1 captage prioritaire : Saint Gilles 2 captages bénéficiant d'une protection	en attente	en attente		CD/N LOQUET/AP
Existence de territoires qui ont SAGE (concernant eaux d'alimentation)	sur Somme seul et cours d'eau entre 2019-2024	2021	AMEVA		CD/N LOQUET/AP

Annexe 4 – Liste indicative des établissements publics et opérateurs éventuellement contributeurs à la dynamique CRTE

4-1 ADEME

4-2 Caisse des Dépôts et des Consignations – Banque des Territoires

4-3 CEREMA

4-4 ANRU

4-5 ANAH

Annexe 6 – PCAET

Diagnostic PCAET

Scenarios et stratégie PCAET,

Plan d'actions PCAET

Annexe 1 Synthèse du Plan d'actions

Bilan de la concertation préalable



Plan Climat Air Energie Territorial de Baie de Somme 3 Vallées

Diagnostic (Rapport de phase 1)



Rédacteurs :

Bettina Picard-Lanchais, BS3V

Elisa Rousselle, BS3V

Théo Forté, AEC

Emilie Essono, Energie Demain

Coordonnateurs :

Bettina Picard-Lanchais, BS3V

Delphine Roger, FDE80

Relecteurs :

Josué Bulot, BS3V

François Brasseur, BS3V

Sébastien Desanlis, BS3V

Date :

Volet énergétique : 31/12/2018 (relecture d'août 2020)

Autres volets : 29/02/2020 (relecture d'août 2020)

Version : Arrêt projet

Sommaire

1.	Introduction.....	4
1.1	Présentation du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées	4
1.2	Présentation du territoire et de sa stratégie d'aménagement	6
1.3	Contexte Climat Energie.....	7
1.4	Le PCAET du territoire	8
2.	État des lieux des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire	11
2.1	Méthodologie.....	11
2.2	Vision globale du territoire.....	14
2.3	Détail des consommations d'énergies et des émissions de GES par secteur.....	18
3.	Etat des lieux de l'approvisionnement énergétique du territoire.....	54
3.1	Les installations d'énergies renouvelables.....	54
3.2	Organisation des compétences, état des lieux du réseau énergétique du territoire et projets d'évolution	66
4.	État des lieux des polluants atmosphériques.....	73
4.1	Vision globale des émissions de polluants atmosphériques	74
4.2	Détail des émissions pour chaque substance.....	75
4.3	Synthèse des différents polluants ; origine, effets et source principale	81
5.	État des lieux des puits de carbone et biomasse à usage non alimentaire	82
5.1	Définitions et vision globale du territoire	82
5.2	Détails des Stocks et mécanismes de stockage (flux) par type d'occupation du sol.....	85
5.3	Les matériaux biosourcés.....	91
6.	Vulnérabilité du territoire face au réchauffement climatique	100
6.1	Définitions et méthode de l'étude de vulnérabilité	100
6.2	Evaluations des expositions, sensibilités et vulnérabilités actuelles et futures selon les types de phénomènes.....	105
6.3	Synthèse de la vulnérabilité picarde	132
7.	Annexes	134
7.1	Illustrations du rapport	134
7.2	Tableaux du rapport.....	138

1. Introduction

1.1 Présentation du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées

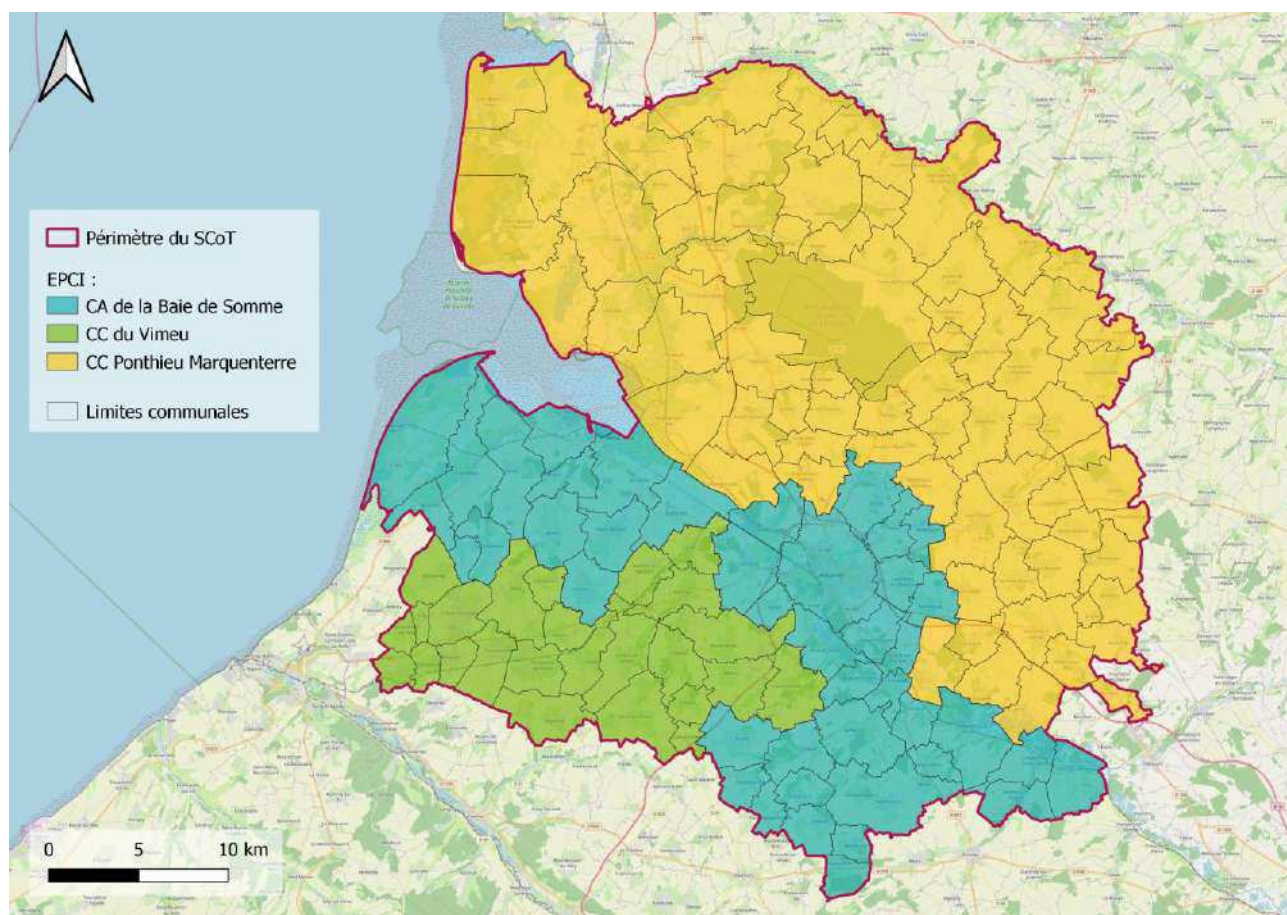


Figure 1 : Carte du périmètre du SCoT BS3V

Situé à l’Ouest de la région des Hauts-de-France, le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées recouvre aujourd’hui le territoire de trois EPCI à fiscalité propre : la Communauté d’Agglomération de la Baie de Somme (CABS, 43 communes et 50 547 habitants), la Communauté de Communes du Vimeu (CCV, 25 communes et 23 168 habitants), et la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM, 71 communes et 33 351 habitants)¹.

Baie de Somme 3 Vallées assure le portage des missions suivantes :

- élaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- pilotage et mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime.

Il impulse également, en partenariat avec le pôle patrimoine de la ville d’Abbeville, le projet de labellisation Pays d’Art et d’Histoire du territoire « Ponthieu-Baie de Somme ».

Depuis sa création en 2013, le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées conduit des actions ambitieuses en matière de transition énergétique et climatique qui en font un territoire de référence à l’échelle nationale.

¹ L’ensemble des éléments chiffrés de population se réfèrent à la population municipale 2013 (source : Insee - populations légales des communes en vigueur à compter du 01/01/2016 – date de référence statistique : 01/01/2013)

Parmi celles-ci, la reconnaissance Agenda 21 local de son Projet de charte de PNR, un Plan Climat Énergie Territorial volontaire adopté en 2015 comportant un volet ClimAgri, la reconnaissance en tant que Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPCV) en 2015, la signature d'un Contrat d'Objectif Territoire Energie Climat avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France (2016-2018) et enfin, en février 2019, l'intégration au réseau de territoires démonstrateurs REV3 porté par la Région Hauts de France.

De nombreuses installations énergies renouvelables ont pris place sur le territoire, notamment l'énergie éolienne et le bois-énergie. Le Territoire a d'ailleurs pris à bras le corps cette problématique avec l'adoption du *Schéma d'insertion du moyen et du grand éolien* en 2016.

Aujourd'hui, il vise à accélérer sa transition énergétique et écologique en développant une stratégie opérationnelle, répondant à l'ensemble des enjeux énergie climat de son territoire, sur la base d'un diagnostic révisé.

1.2 Présentation du territoire et de sa stratégie d'aménagement

Le territoire comporte un total de 139 communes sur les 779 communes du département de la Somme.

Avec près de 107 000 habitants (données INSEE 2013) sur une superficie de 1 372 km², le territoire regroupe près de 19 % de la population du département sur environ 22 % de sa surface. Il a une forte dominante rurale (120 des 141 communes du périmètre SCoT comptent moins de 1000 habitants) avec une densité moyenne de population plutôt faible (moins de 80 habitants/Km²).

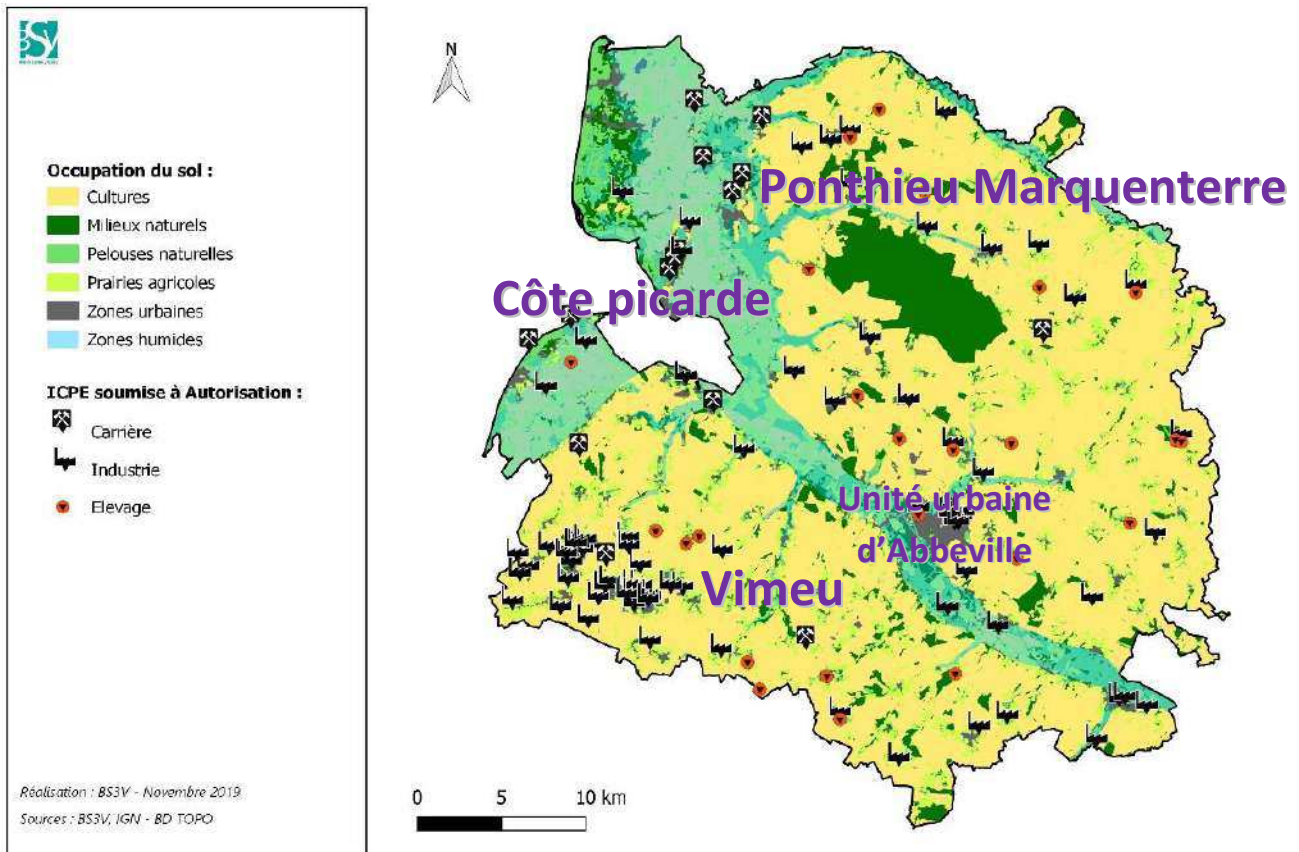


Figure 2 : Occupation du sol et ICPE présents sur le territoire*

Comme le montre la carte ci-dessus, le territoire comprend :

- L'**unité urbaine d'Abbeville** qui est le principal pôle urbain du territoire et qui concentre les activités tertiaires marchandes (commerces, services, ...) et non marchandes (administrations publiques, établissements de santé, ...), ainsi que quelques grandes industries,
- Le **Vimeu** qui comporte un pôle industriel historique à l'ouest (notamment dans le secteur de la métallurgie légère (1^{er} pôle français de la serrurerie, robinetterie, quincaillerie) et qui demeure en zone essentiellement rurale sur laquelle l'activité agricole est encore bien représentée,
- Le **Ponthieu-Marquenterre** qui est caractérisé par une réserve de ressources agricoles (polyculture-élevage), qui dispose d'un potentiel touristique avéré et implique une forte représentation du tertiaire marchand à destination des particuliers,
- Un **espace touristique sur la côte picarde**, avec notamment le joyau de la Baie de Somme, qui appartient au cercle restreint des « plus belles baies du monde » et dont la notoriété dépasse les frontières nationales,
- Les **zones humides** des trois principales vallées (Somme, Maye, Authie) et des marais arrières-littoraux qui structurent le territoire et forment les axes majeurs de sa trame verte et bleue. Ces zones offrent des opportunités nouvelles de développement (essor des loisirs actifs, d'activités culturelles, pleine nature, ...),

La stratégie d'aménagement et de développement intégrés développée par Baie de Somme 3 Vallées s'articule autour des priorités suivantes : un rééquilibrage des activités humaines sur le territoire, l'anticipation des mutations économiques, le déploiement d'une stratégie touristique vectrice de sens, la diversification de

l'économie rurale, la protection de l'intégrité des richesses naturelles, paysagères et architecturales, la promotion de l'identité et des savoir-faire, l'approche durable des projets urbains et la promesse de conditions de vie de qualité et la réussite éducative.

1.3 Contexte Climat Energie

1.3.1 Contexte National

En cohérence avec ses engagements internationaux, la France a développé une politique ambitieuse en matière d'énergies et de lutte contre le changement climatique, inscrite dans la **Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (LTECV) du 17 août 2015. Cette loi vise à :

- **Réduire la consommation énergétique finale** : - 20 % en 2030 et - 50 % en 2050, par rapport à 2012,
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** : - 40 % à 2030 et -75 % à 2050, par rapport à 1990,
- **Porter la part des énergies renouvelables** à 23% de la consommation finale d'énergie en 2020 et à 32% en 2030,

La stratégie mise en place au niveau national pour atteindre ses objectifs, repose sur trois piliers ;

- La **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** (PPE) qui est un document stratégique de pilotage de la transition énergétique,
- La **Stratégie Nationale Bas-Carbone** (SNBC) qui vise une croissance verte en fixant les grandes orientations de la France en matière de réduction des émissions de GES,
- Et le **Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques** (PREPA) qui fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes.

1.3.2 Le contexte de la Région Hauts-de-France

1.3.2.1 Troisième révolution industrielle REV3



La région Hauts-de-France porte une démarche unique : la Troisième Révolution Industrielle ou TRI ou Rev3 en 2013. Le concept a été édicté par l'économiste Jeremy Rifkin, auteur de l'ouvrage de référence « *La troisième révolution industrielle* » : la

première révolution industrielle reposait sur le charbon et le télégraphe, et la seconde révolution industrielle reposait sur le pétrole et le téléphone. Dans les deux cas, ces périodes d'avancée reposent sur un vecteur énergétique et un moyen de communication, aujourd'hui, la troisième révolution doit reposer sur les énergies renouvelables et internet.

La mission Rev3 a ensuite vu le jour en décembre 2017 par Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France et Philippe Hourdain, président de la CCI Hauts-de-France.

Mais Rev3 c'est avant tout ; l'**union** de tous ceux qui en Hauts-de-France s'engagent et œuvrent pour un monde durable avec des entreprises compétitives et créatrices d'emplois et la **vision** d'une région pouvant devenir championne de la troisième révolution industrielle. De nos jours, Rev3 Hauts-de-France c'est une dynamique collaborative suivant plus de 800 projets avec un investissement à la fois public et privé estimé à 500 millions d'euros par an, plus de 14 millions d'euros déposés par des citoyens sur le livret d'épargne et un fonds d'investissement inédit de cinquante millions d'euros destiné au financement d'entreprises souhaitant développer leur projet dans la région et créer des emplois.

Rev3 est donc une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

1.3.2.2 Le SRADDET Hauts-de-France

Le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et D'égalité des Territoires – SRADDET – a été lancé en novembre 2016 avec un processus d'élaboration de plus de 3 ans. Il doit permettre de fixer les objectifs et les grandes orientations de transition énergétique et écologique pour la région Hauts-de-France. Le projet a été baptisé « **SRADDET Hauts-de-France : Le Grand Dessein** ».

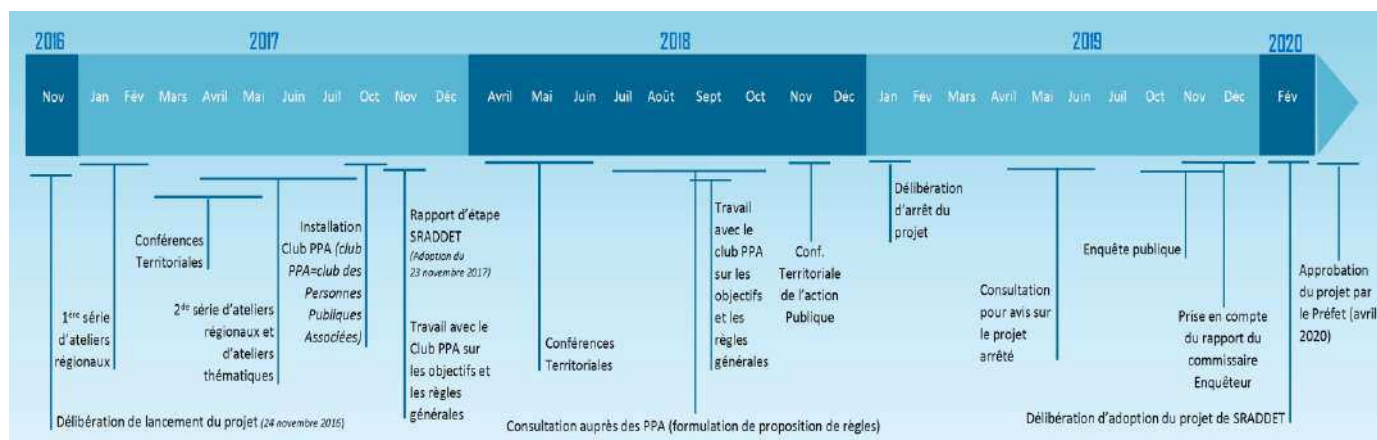


Figure 3 : Calendrier prévisionnel du SRADDET Hauts-de-France

Des conférences territoriales ont été mises en place pour recueillir les avis de tous et construire la stratégie territoriale. Neuf espaces de dialogue rassemblent les Départements, l'Etat, les élus des EPCI, des SCoT, des Pays ou PETR et des PNR. Des conférences ont ainsi été organisées du 6 avril 2018 au 22 juin 2018, ainsi qu'un travail mené avec les personnes publiques associées au cours de l'été 2018. Une première version a été arrêtée en janvier 2019 qui a fait l'objet d'une enquête publique dont les enseignements sont en cours d'intégration en janvier 2020 (date de finalisation du présent diagnostic).

En matière d'énergie climat, ce projet de SRADDET prévoit notamment la réduction des consommations d'énergie de 40% à l'horizon 2050 et des émissions de GES de 75% (facteur 4)

1.4 Le PCAET du territoire

Le PCAET est l'instrument de pilotage des collectivités territoriales, pour répondre aux enjeux énergie climat, en lien avec les enjeux économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux qui en découlent. Cet outil repose sur l'élaboration d'un diagnostic, la définition d'une stratégie et d'un plan d'action afin de :

- Réduire les émissions de GES et les polluants atmosphériques,
- Renforcer le stockage de carbone dans la végétation, les sols et les bâtiments,
- Maîtriser de la consommation d'énergie finale,
- Produire / livrer / consommer des énergies renouvelables, de récupération et réseaux de chaleur,
- Mettre en place des productions biosourcées,
- Prévoir l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques,
- Et adapter le territoire au changement climatique.

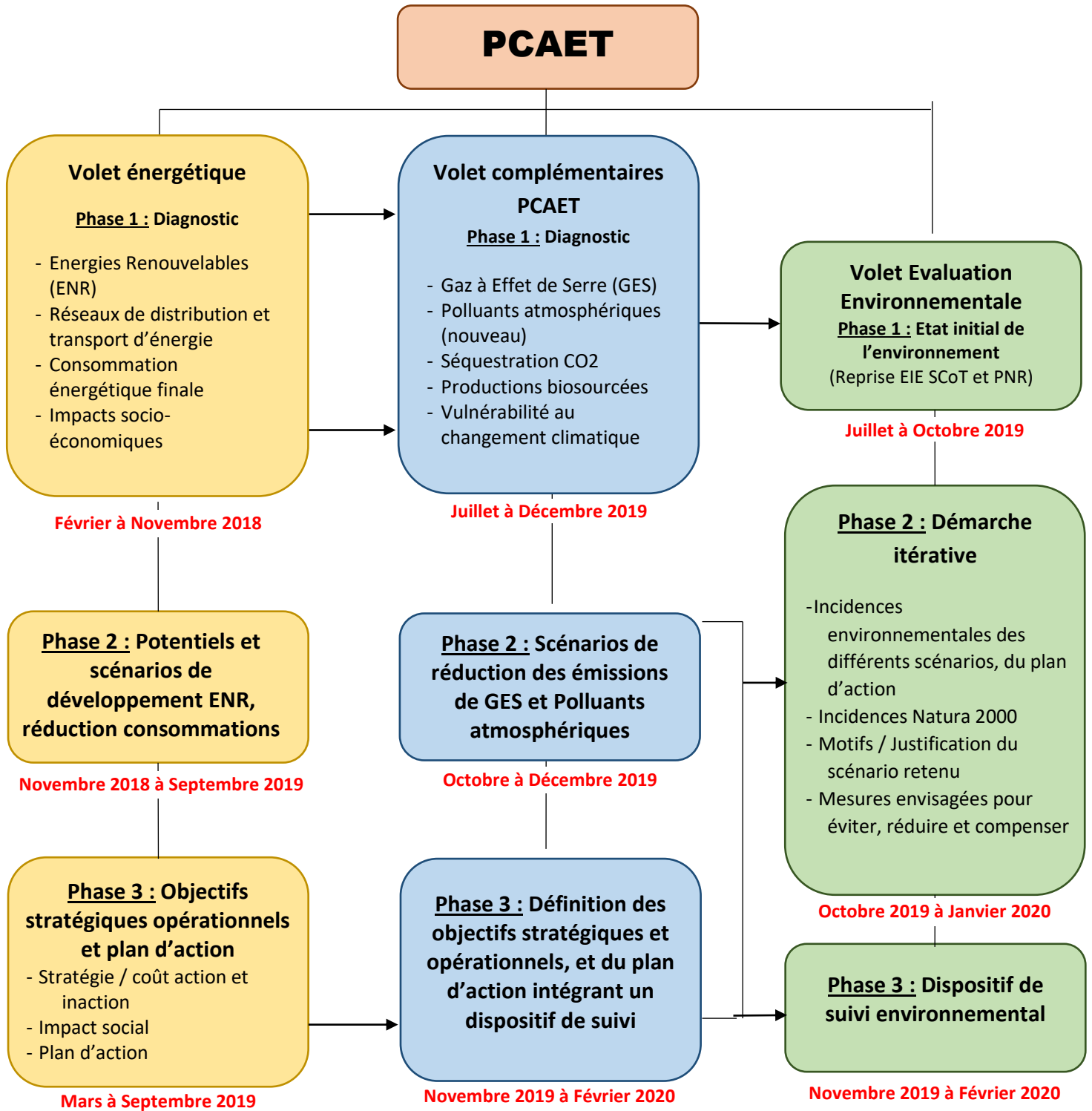
Le PCAET concerne tous les acteurs du territoire, aussi bien les habitants que les activités économiques, acteurs publics, etc. A long terme il devrait permettre de baisser la facture énergétique (habitat, mobilité, etc.) mais également de développer les emplois de proximité (production locale) et de protéger la population face aux risques du changement climatique.

Les EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter leur PCAET. Le PCAET peut toutefois être élaboré par le Syndicat mixte porteur de SCoT, à cette échelle, si tous les EPCI concernés lui en confient la réalisation (art L.229-26 du code de l'environnement).

Baie de Somme 3 Vallées ayant lancé en novembre 2016 l'élaboration du SCoT et ayant adopté un Plan Climat Volontaire en décembre 2015, s'est porté volontaire pour élaborer le PCAET. Les EPCI à fiscalité propres du territoire de SCoT ont délibéré en ce sens : Communauté de Communes du Vimeu (13 décembre 2017),

Communauté d'agglomération de la Baie de Somme (30 novembre 2017) et Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (28 mars 2018)

Par ailleurs, la FDE80 s'est portée maître d'ouvrage d'une Etude de Planification Energétique (EPE) en partenariat avec BS3V à l'échelle du SCoT, ce qui constitue une véritable opportunité pour l'élaboration d'un PCAET à cette échelle.



Etude de Planification énergétique (Maitrise d'ouvrage FDE80)

Complément PCAET (Maitrise d'ouvrage BS3V)

Evaluation Environnementale (Maitrise d'ouvrage BS3V)
Plan Climat Air Energie Territorial de Baie de Somme 3 Vallées – Diagnostic (Rapport de phase 1)

Figure 4 : Les différentes phases de réalisation du plan climat et leurs périodes réalisation

Le plan climat se déroule en quatre étapes successives. Dans un premier temps, un diagnostic Climat Air Energie est effectué afin de déterminer les enjeux du territoire. Puis une stratégie ainsi que des objectifs stratégiques vont être définis afin de parvenir à un plan d'action priorisé. Le plan climat fait parallèlement l'objet d'une évaluation environnementale et stratégique. Pour finir, il comporte un dispositif de suivi et d'évaluation environnemental.



Figure 5 : Etape de réalisation d'un Plan Climat

Pour ce qui concerne le plan climat de Baie de Somme 3 Vallées (cf. figure 4) :

- Le volet énergétique a été réalisé dans un premier temps dans le cadre de l'Etude de planification énergétique portée par la FDE80 : lancement en février 2018 et finalisation en septembre 2019.
- Les autres volets du PCAET ont été réalisés au cours de l'année 2019, en régie par Baie de Somme 3 Vallées et avec l'accompagnement d'un bureau d'étude en ce qui concerne l'évaluation environnementale.

La réalisation du Plan climat a fait l'objet de 4 sessions de concertations :

- Une journée de concertation sur la stratégie énergétique, en novembre 2018 avec les acteurs du territoire
- Une journée de concertation sur le plan d'action énergétique, en mars 2019 avec les acteurs du territoire
- Une journée de concertation sur le plan d'action des volets complémentaires du plan climat en novembre 2019
- Une soirée de concertation avec le public, menée en décembre 2019

A l'issue de l'élaboration du PCAET en janvier 2020, son arrêt projet est adopté par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, la Communauté de Communes du Vimeu, la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.

L'autorité environnementale sera saisie pour avis courant août 2020 (délai de 3 mois pour rendre un avis). Le Président du Conseil Régional Hauts-de-France et le Préfet de Région seront saisis courant septembre 2020 (délai de 2 mois pour rendre un avis).

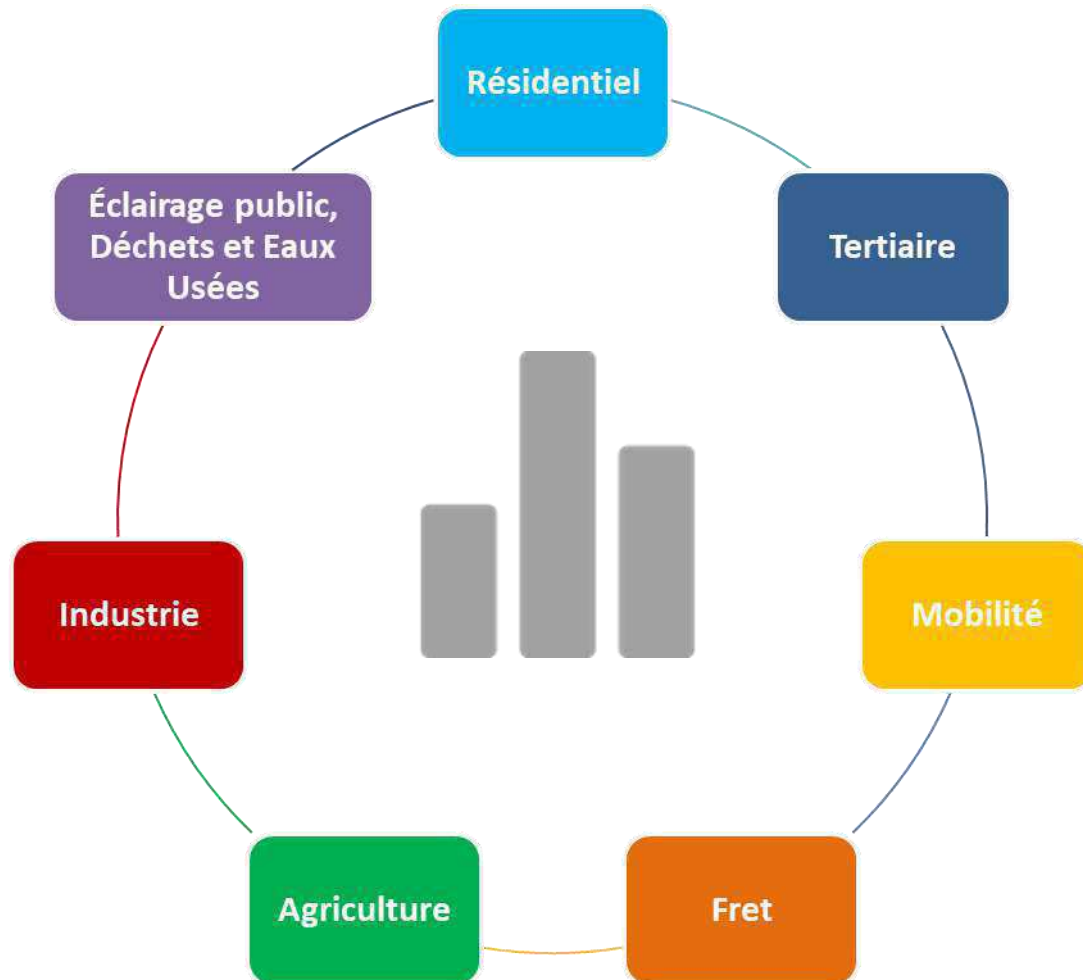
Suite aux avis, des modifications pourront le cas échéant être apportées aux documents, qui seront ensuite soumis à la consultation du public au titre de l'Evaluation environnementale (30 jours) dans le courant du mois de février 2021. Cette consultation fera l'objet d'une synthèse avec justification des réponses apportées pouvant engendrer des modifications au dossier.

Le PCAET BS3V sera donc adopté début 2021 et à nouveau mis en ligne pendant 3 mois sur le site internet de Baie de Somme 3 Vallées, ainsi que sur la plateforme nationale (conformément au cadre de dépôt).

2. État des lieux des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire

2.1 Méthodologie

L'état des lieux des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre est un bilan multisectoriel considérant les secteurs suivants :





2.1.1 Méthodologie de quantification des consommations énergétiques

L'état des lieux précis des consommations énergétiques est à la base de la construction de la stratégie énergétique du territoire. Il permet notamment la qualification et la quantification des gisements d'économie d'énergies, afin d'adapter l'action publique aux réalités locales.

Le bilan des consommations d'énergie doit ainsi permettre de cibler les secteurs et champs d'intervention prioritaires en matière d'économies d'énergie afin d'atteindre l'objectif « territoire à énergie positive » à horizon 2030.

Les méthodes et données employées selon les secteurs, tirées du logiciel PROSPER® et exploitées par Energies Demain, sont les suivantes :

SECTEUR	MÉTHODOLOGIE	DONNÉES
 <p>Résidentiel</p>	<p>Les consommations du secteur résidentiel sont issues du Modèle ENERTER®². Le modèle simule les consommations d'énergie et les émissions des logements à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informations au logement issues du recensement général de la population (INSEE) (année de construction, énergie de chauffage...) - d'une reconstitution des caractéristiques thermiques par typologie de bâtiment (Tribu Energies) - de calculs thermiques prenant en compte les données climatiques territoriales. <p><i>Année 2013</i></p>	<p>INSEE, Simulation thermique, Tribu Énergies.</p>
 <p>Mobilité</p>	<p>Les consommations du secteur de la mobilité/des transports sont issues du modèle MOBITER®¹. La méthode utilisée est une méthode par responsabilité. Elle intègre la totalité des déplacements internes au territoire et 50% des déplacements à l'origine ou à destination du territoire. Le transit n'est donc pas comptabilisé. Cette méthode est celle retenue par l'observatoire des Hauts-de-France.</p> <p>Mobiter® décrit la mobilité quotidienne et exceptionnelle des habitants selon différents motifs de déplacement décrits ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mobilité exceptionnelle (aussi appelée occasionnelle) et longue distance. Elle regroupe les déplacements réalisés à plus de 80km de la résidence principale (vacances, week-end, déplacements professionnels) et les déplacements des touristes sur le territoire. <i>Source : Fichier de Suivi de la Demande Touristique (SDT), TNS SOFRES</i> - La mobilité quotidienne <ul style="list-style-type: none"> ○ Motif travail : déplacements domicile travail aller et retour. <i>Source : INSEE Mobpro 2010</i> ○ Motif scolaire : Domicile école <i>Source : INSEE Mobsco 2010</i> ○ Motif achats : Déplacements vers les centres commerciaux. <i>Source : modèle gravitaire entre population et activités.</i> ○ Motif Loisir : déplacements vers une activité de loisir (sport, culture, ...). <i>Source : modèle gravitaire entre population et activités.</i> ○ Motif Autre : déplacements inhérents à l'activité professionnelle (livraison, tournées) rendez-vous médicaux, visites à des proches, <i>Source : modèle gravitaire entre population et activités, ENTD</i> <p><i>Année 2010</i></p>	<p>MOBPRO et MOBSCO INSEE, Modèles gravitaires pour les autres motifs, calage ENTD</p>

² Modèle développé par Énergies Demain.

 <p>Tertiaire</p>	<p>Les consommations sont reconstituées par le modèle ENERTER^{®1}. Le modèle simule les consommations d'énergie et les émissions des bâtiments à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'une reconstitution des surfaces tertiaires de chaque commune à partir de diverses sources statistiques (Base permanente des équipements...) -D'application de ratios de consommation énergétique par usage et par branche en tenant compte du climat du territoire. <p><i>Année 2010</i></p>	<p><i>Base Permanente des Equipement (INSEE), Simulation, et bases spécifiques</i></p>
 <p>Fret</p>	<p>Le bilan des consommations liées au transport de marchandises s'appuie sur le modèle FRETER^{®1}. Celui-ci distribue le bilan départemental des flux décrivant les besoins de fret des activités et de la population (où que le flux ait lieu).</p> <p><i>Année 2010</i></p>	<p><i>SITRAM, Fichier Douanes et indicateurs communaux multiples</i></p>
 <p>Agriculture</p>	<p>Les consommations d'énergie de l'agriculture sont calculées en appliquant des ratios de consommations unitaires aux données du Recensement Général Agricole de 2010.</p> <p><i>Année 2010</i></p>	<p><i>Clim'AGRI, Agri-Balise, RGA 2010</i></p>
 <p>Éclairage public</p>	<p>Les consommations d'énergie résultant de l'éclairage public communal sont fournies/estimées par la FDE80.</p> <p><i>Année 2014</i></p>	<p><i>FDE80</i></p>
 <p>Industrie</p>	<p>Les consommations d'énergies hors gaz naturel et électricité sont issues de l'ATMO des Hauts-de-France (détaillées à l'EPCI par branche et type d'énergie). Elles sont ensuite redistribuées à la maille communale selon les effectifs de salariés du secteur industriel présents sur chaque commune et corrigées des fichiers distributeur en cas d'incohérence. Les consommations d'électricité sont issues des données distributeurs, à la maille iris mais ne sont pas détaillées par branche. Les consommations de gaz naturel sont également indiquées par point de livraison à l'iris, sans distinction de branches. Celles-ci sont ensuite corrigées du climat.</p> <p><i>Année 2012</i></p>	<p><i>EACEI, CLAP INSEE, Inventaire ATMO Hauts-de-France 2012, Fichier distributeurs</i></p>

Le bilan est présenté en énergie finale (EF) correspondant à l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale. Elle est à distinguer de l'énergie primaire qui est l'énergie potentielle contenue dans les ressources naturelles avant toute transformation.

NB : Ce bilan est également exprimé, en annexe 1 du Plan Climat, selon les secteurs prévus dans l'Arrêté du 4 août 2016 : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid).

2.1.2 Méthodologie de quantification des émissions de gaz à effet de serre

L'état des lieux des émissions de gaz à effet de serre énergétiques est déterminé à partir de l'affectation de facteurs d'émissions au bilan des consommations énergétiques précédemment établi.

Celui des émissions de gaz à effet de serre non énergétiques et de polluants atmosphériques est issu des données de l'ATMO Hauts-de-France, datant de 2015. Ces données sont intégrées aux modèles développés par Énergies Demain et traitées de manière qu'elles puissent suivre une méthodologie similaire à celle du bilan des consommations énergétiques.

Les émissions prises en compte sont celles des six gaz à effet de serre référencés par le protocole de Kyoto, le Dioxyde de carbone (CO₂), le Méthane (CH₄), le Protoxyde d'azote (N₂O) et les Gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆).

NB : Les émissions sont calculées pour chaque secteur, comme pour la partie consommation d'énergie (ainsi qu'en annexe 1, conformément aux secteurs prévus dans l'Arrêté du 4 août 2016).

2.2 Vision globale du territoire

2.2.1 Consommations énergétiques



Consommation moyenne par habitant : 29 MWhEF/hab.an

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées dispose d'une consommation énergétique globale de 3 113 GWhEF/an (EF pour Energie Finale) correspondant à 1,5% de la consommation énergétique régionale (alors qu'il représente 1,8% de la population régionale). La consommation moyenne d'un habitant du territoire est de 29 MWhEF/hab.an (contre 35 MWhEF/hab.an pour la moyenne départementale).

2.2.2 Répartition des consommations énergétiques par secteur

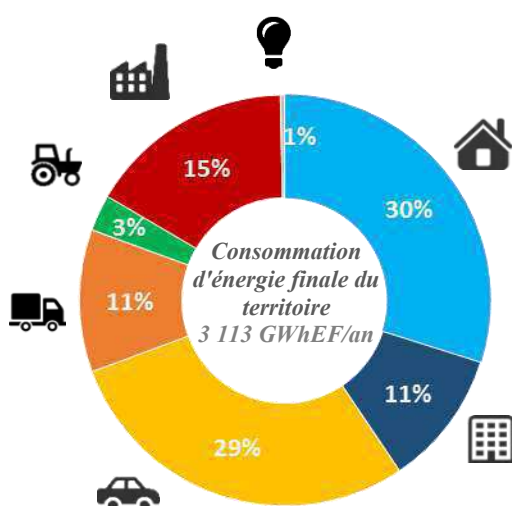


Figure 6 : Répartition des consommations énergétiques par secteur

Source : PROSPER®, Energies demain.

	BS3V GWhEF/an	BS3V MWhEF/hab .an	SOMME MWhEF/hab .an
Résidentiel	938	8,8	8,0
Tertiaire	336	3,1	3,7
Mobilité	904	8,5	6,7
Fret	353	3,3	3,1
Agriculture	90	0,8	0,7
Industrie	462	4,3	12,4
Éclairage public, déchets, eaux usées	30	0,3	0,2
Total	3 113	29	34,9

Tableau 1 : Consommations par secteur et correspondance par habitant

Source : PROSPER®, Energies demain.

Le bilan des consommations est équilibré entre les bâtiments (résidentiels et tertiaires), et les transports (mobilité et fret), avec environ 40% des consommations pour chacun des deux blocs.

Individuellement, deux secteurs sont particulièrement représentés dans le bilan, à savoir le résidentiel (30%) et la mobilité (29%).

Relativement au niveau départemental, l'industrie constitue un poste de consommation de moindre importance (16 % du bilan énergétique de BS3V contre 39% de la consommation globale de la Somme).

2.2.3 Répartition des consommation énergétique par type d'énergie

Du point de vue du mix énergétique, les produits pétroliers représentent plus de la moitié des consommations (54%, soit 1 636 GWhEF/an), suivis de l'électricité (20%) et du gaz naturel (14%).

68% des consommations énergétiques du territoire sont donc assurées par des énergies fossiles, ce qui donne 2 088 GWhEF/an.

Parallèlement à l'enjeu général de réduction des consommations énergétiques du territoire, il est donc possible d'identifier un enjeu de substitution des énergies fossiles, particulièrement présentes dans le bilan énergétique du territoire.

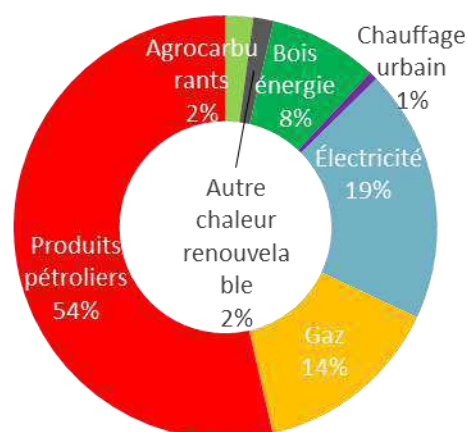


Figure 7 : Mix énergétique tous secteurs confondus

Source : PROSPER®, Energies demain.

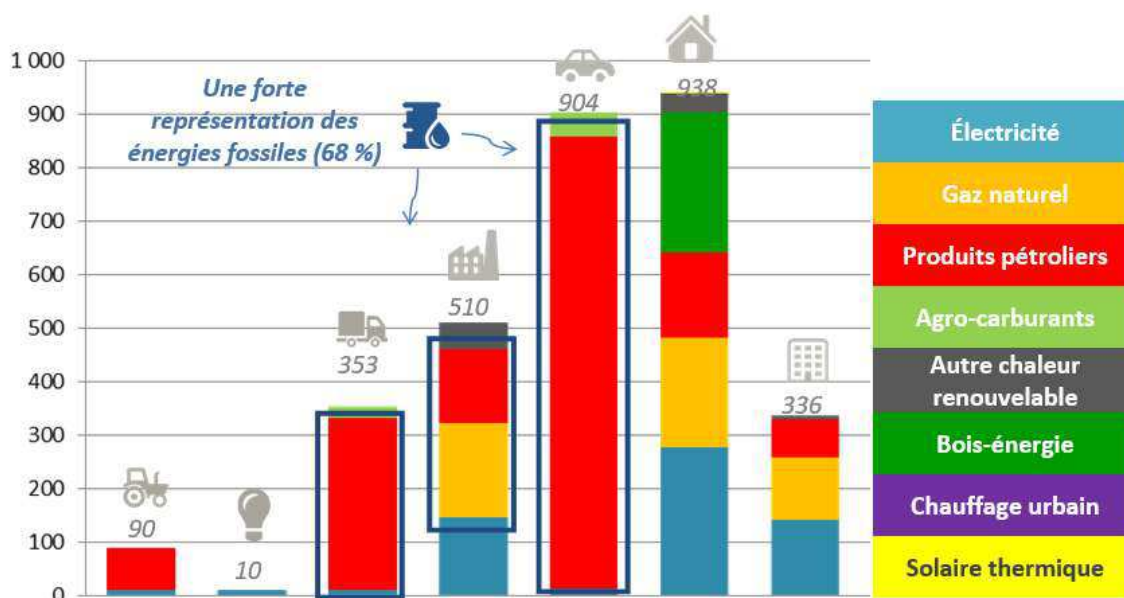


Figure 8 : Consommations et mix énergétiques par secteur

Source : PROSPER®, Energies demain.

Les énergies fossiles sont globalement fortement représentées au sein de chaque secteur, notamment dans les transports. Il est donc possible d'identifier un enjeu de substitution de cette forme d'énergie à l'échelle de tous les secteurs.

Le bois énergie constitue également une part notable dans les consommations globales du territoire (8%) notamment dans le secteur résidentiel, avec 28% du mix énergétique du secteur, ce qui est caractéristique des territoires ruraux.

2.2.4 Facture énergétique

Les consommations d'énergie ont un coût considérable pour le territoire. Chaque année la facture énergétique du territoire atteint 321 millions d'euros, portée essentiellement par les ménages (résidentiel et mobilité), à hauteur de 68% soit un total de 218 millions d'euros. Les acteurs économiques (fret, tertiaire, industrie) en portent également une part considérable, à savoir 31%.

Facture énergétique :
321 millions d'€/an
3 000 €/hab.an

La facture énergétique individuelle s'élève à 3 000 euros en moyenne par an.

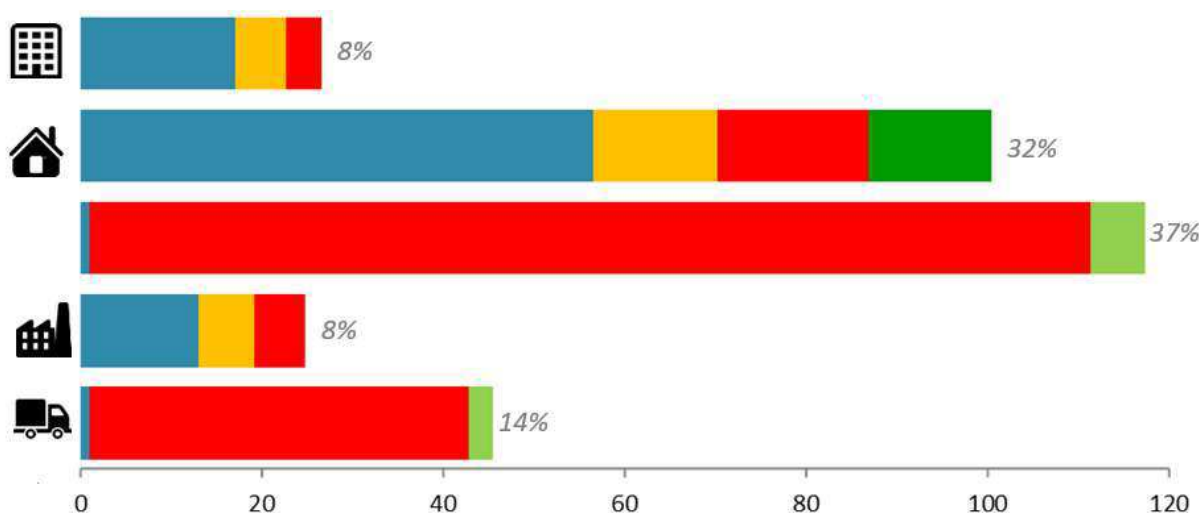


Figure 9 : Répartition de la facture énergétique en millions d'euros par secteur et par énergie pour les principaux postes de consommation

Source : PROSPER®, Energies demain.

Un raisonnement par type d'énergie révèle que 63 % de la facture peut être imputée aux énergies fossiles, de par leur prédominance dans le bilan des consommations. Tirés par une forte consommation dans les transports et des coûts considérables, les produits pétroliers sont à l'origine de plus de la moitié de la facture énergétique totale du territoire.

A elle seule, la mobilité génère près de 120 millions d'euros de coûts annuels, principalement portés par les produits pétroliers. Dans les logements, l'électricité coûte le plus cher aux ménages (56 % de la facture, soit 56 millions d'euros par an). Malgré une part considérable de bois-énergie dans le mix énergétique du résidentiel (28 %), ce vecteur énergétique ne génère que 13% de la facture du secteur. Ce constat appuie l'intérêt de substitution des énergies conventionnelles.

En termes de coûts, l'industrie apparaît en 4^e lieu avec une facture dominée par l'électricité.

Face à la volatilité des prix de l'énergie, les actions de diminution des consommations ou de transition vers des énergies renouvelables locales moins soumises aux aléas des marchés internationaux contribuent à diminuer la vulnérabilité du territoire.

2.2.5 Emissions de GES

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire de Baie de Somme 3 vallées s'élèvent à **937 mille tonnes équivalent CO₂ par an**. La moyenne pour un habitant du territoire de Baie de Somme 3 Vallées s'établit à 9 teqCO₂/hab.an.

Les GES peuvent être distingués suivant deux catégories :

- D'une part les émissions énergétiques, c'est-à-dire les émissions issues d'une consommation d'énergie par une source fixe ou mobile. Elles représentent 61% des émissions du territoire, soit 571 kteqCO₂/an,
- D'autre part les émissions non énergétiques, qui regroupent l'ensemble des émissions issues de procédés hors-énergie (procédés industriels, gaz réfrigérants, méthane émis par les animaux, engrais...etc.). Elles sont de 366 kteqCO₂/an pour le territoire de BS3V.

Émissions de GES sur le territoire : 937 kteqCO₂/an



Émissions de GES moyennes par habitant : 9 teqCO₂/hab.an

2.2.6 Répartition des Emissions de gaz à effet de serre par secteur

L'agriculture (premier poste d'émission) génère 37% des émissions de GES du territoire, alors qu'elle ne constitue que 1% des consommations énergétiques. En effet, la quasi-totalité des émissions de GES du secteur de l'agriculture sont liées à des secteurs non énergétiques : fermentation entérique, gestion des effluents, engrais intrants divers. A noter qu'elle contribue également de manière parallèle à stocker le CO₂ (puits de carbone).

Le deuxième poste en matière d'émissions de GES est le transport, comportant la mobilité des habitants (23%), et le transport de marchandises (FRET) (9%), en lien avec l'importance des consommations d'énergie du secteur (41% des consommations totales) et notamment sa forte dépendance actuelle aux énergies fossiles (diesel, essence, kérosène, fuel pour les bateaux), avec une faible représentation des énergies renouvelables et de l'électricité (dont le contenu carbone est inférieur à celui des énergies fossiles).

Le résidentiel représente 14% des émissions de GES, alors qu'il représente 30% des consommations d'énergie. Cela peut s'expliquer par la présence d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de secteur (bois-énergie notamment) et de l'électricité (avec un contenu carbone moins important que les énergies fossiles).

L'industrie représente 8% des émissions de GES (et 15% des consommations d'énergie). A noter que certaines activités industrielles utilisent certains procédés divers susceptibles d'émettre des GES sans pour autant qu'ils soient liés à une consommation d'énergie (industries de minéraux non métalliques, matériaux de construction, traitement des déchets, etc.).

Enfin le tertiaire ne concerne que 6% des émissions de GES du territoire (et 11% des consommations d'énergie).

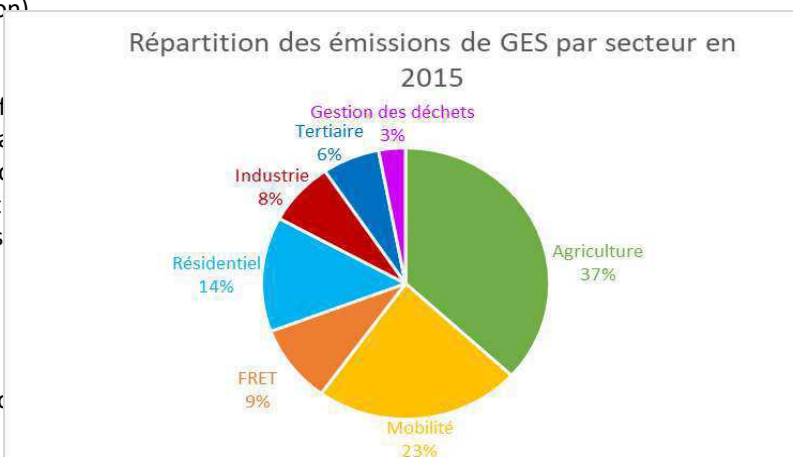


Figure 10 : Part des émissions de GES par secteur en 2015
Source : PROSPER®, Energies Demain.

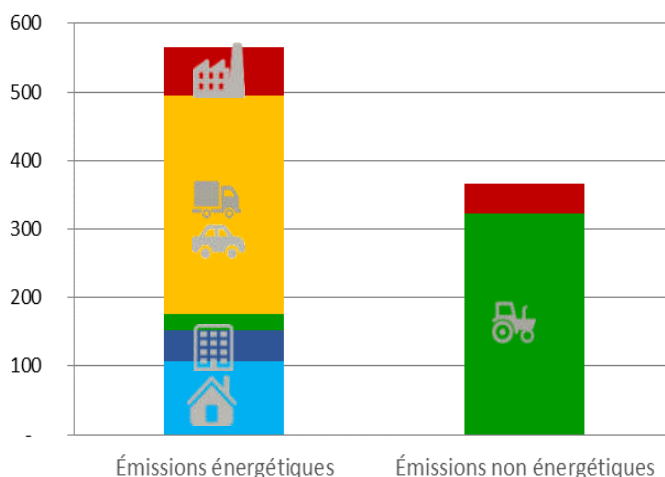


Figure 11 : Répartition par secteur des émissions de GES énergétiques et non énergétiques
Source : PROSPER®, Energies demain

2.3 Détail des consommations d'énergies et des émissions de GES par secteur

2.3.1 Le résidentiel

2.3.1.1 Contexte

Parc de logements existants

Une bonne connaissance des typologies de logement permet de cibler et prioriser l'intervention et la communication en matière de rénovation énergétique.

Au regard du profil principalement rural du territoire, 83% des logements sont des maisons.

Les logements collectifs sont situés sur quelques communes, principalement Abbeville et certaines communes du littoral. Sont comptabilisés 5 426 logements sociaux gérés par des bailleurs sociaux dont 3 726 à Abbeville. Cette répartition s'explique par la localisation préférentielle des ménages les plus modestes à proximité immédiate des équipements et services, et particulièrement en matière de transports en commun. L'implication des bailleurs sociaux dans la rénovation énergétique est un enjeu, notamment sur l'Abbeillois.

Le parc de grands logements, de 5 pièces et plus, est le plus représenté (45% du parc total). Le parc de petits et moyens logements (T1-2-3) représente 27% des résidences principales. Ces proportions limitées interrogent sur l'adéquation entre les besoins des ménages relativement petits du territoire. Le surdimensionnement des logements est susceptible d'engendrer des surconsommations d'énergie (chauffage ou déperditions vers pièces non utilisées).

Le parc des résidences principales du territoire du SCoT héberge majoritairement des propriétaires occupants, qui représentent 67% des ménages. Ces proportions sont plus élevées dans les CC du Ponthieu-Marquenterre et du Vimeu, qui en parallèle ont une très faible part de parc locatif social (respectivement 3% et 8% des résidences principales).

23% des logements (soit environ 14 800) sont des résidences secondaires, principalement localisées le long de la façade littorale du territoire et au nord de la CC du Ponthieu-Marquenterre. Du fait d'une moindre utilisation, principalement en dehors de l'hiver, ce type de logement, même mal isolé, consomme moins d'énergie et est souvent équipé en chauffage électrique plus facile d'utilisation, ce qui incite moins leurs propriétaires à investir dans des travaux de rénovation énergétique.

Le nombre de logements en copropriété à rénover est estimé à 1200 logements sur le territoire. Ces logements sont particulièrement difficiles à rénover sans animation spécifique pour plusieurs raisons :

- la diversité des occupants, propriétaires ou bailleurs, d'âge et de revenus variés. Leur motivation pour la réalisation de travaux est variable. Un important travail doit être réalisé pour convaincre.
- les projets sont long car soumis aux rythmes des Assemblées Générales. Il faut compter environ 4 ans entre le début du projet et sa réalisation.

En ce qui concerne la dynamique de construction, entre 2004 et 2013, 608 logements par an ont été commencés sur l'ensemble du territoire. Le logement collectif représente 33% des logements commencés (consommation d'espace et d'énergie plus faible que les maisons individuelles).

Les accompagnements

Les habitants peuvent bénéficier d'**Aides financières**. Pour rénover énergétiquement leur habitation afin d'améliorer leurs conditions de vie (factures, confort) et réduire les émissions de GES ; les habitants peuvent avoir recours à trois types de subventions ;

- Les subventions sous conditions de ressources : **Aides ANAH** (Habiter mieux « Agilité » et Habiter Mieux « Sérénité »), **Aides régionales** (AREL) et **Aides PLH** des EPCI.
- Les subventions sans condition de ressource, les Certificats d'Economie Energie, de la Prime Energie (CEE) pour l'isolation et les changements de chaudières ainsi que le **Crédit d'impôt à la transition énergétique** et la **TVA à taux réduit** pour les travaux sur les logements de plus de deux ans.

- Et/Ou demander des avances de trésorerie auprès de Eco-Prêt à taux zéro et du **Picardie Pass** Rénovation. Depuis 2015, le Picardie Pass Rénovation a permis de mener à bien 291 contrats, 82 études et de rénovés 40 logements (1,2 M d'€ de travaux dont 32% avec subventions).

Les habitants peuvent également bénéficier d'un **accompagnement**. Voici le parcours à mener pour un particulier afin d'obtenir des conseils techniques et de bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique :

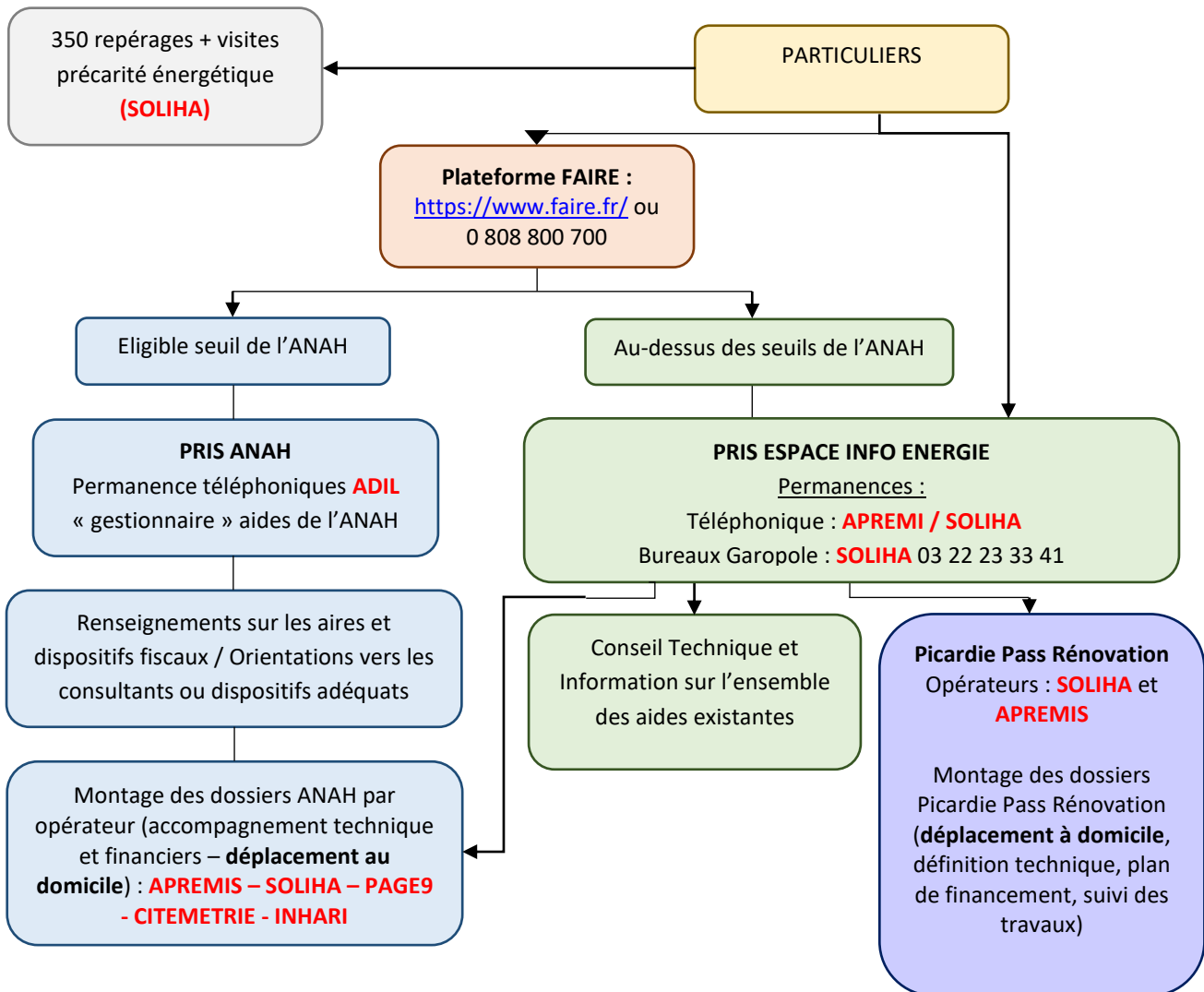


Figure 12 : Etapes pour bénéficier de conseils techniques et d'accompagnement dans la rénovation de son logement



938 GWh_{EF}/an
58 451 logements
19 hab./km² de surface habitable

2.3.1.2 Consommations d'énergie

Le secteur résidentiel constitue le premier poste de consommations du territoire avec une consommation totale de **938 GWh_{EF}/an**, contre 4 547 GWh_{EF}/an pour l'ensemble du département de la Somme. 75% des consommations du secteur résultent du chauffage.

Quatre énergies se répartissent l'ensemble des consommations énergétiques du territoire : L'électricité (29%), Le bois-énergie (28%), Le gaz naturel (22%), Les produits pétroliers (17%).

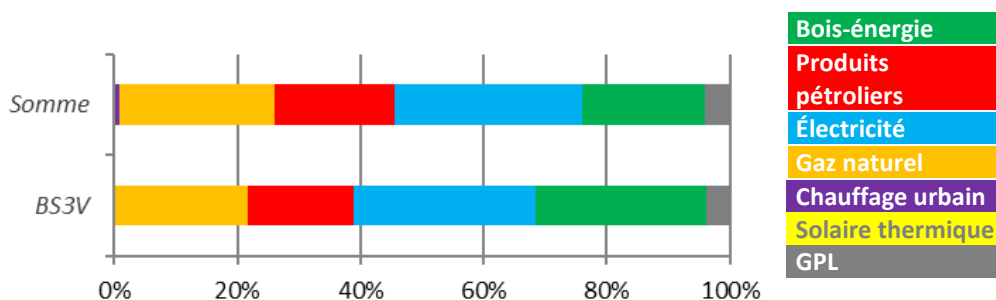


Figure 13 : Mix énergétique du secteur résidentiel de Baie de Somme 3 Vallées et du département de la Somme

Source : PROSPER®, Energies demain.

L'électricité est la principale source d'énergie du secteur (29% des consommations). Les logements utilisant cette énergie comme mode de chauffage sont principalement situés à Abbeville et sur la côte (en lien avec le taux de résidences secondaires souvent équipée au chauffage électrique).

Pour ces logements l'efficacité énergétique est l'enjeu majeur, la substitution par une énergie renouvelable est en effet plus difficile à cause de coûts de travaux importants. De plus, une augmentation importante des coûts de l'électricité étant attendue pour ces prochaines années, les factures des ménages seront par conséquent appelées à augmenter, accentuant le risque de précarité énergétique.

Le caractère rural de Baie de Somme 3 Vallées favorise également l'utilisation du bois-énergie, notamment via des systèmes de chauffage individuel de types cheminés, poêles à bois, etc. Cette forte implantation du bois, notamment sur la côte est un atout pour la transition énergétique du territoire d'autant plus qu'il existe encore un potentiel de développement important liés à l'efficacité des systèmes de production. Par exemple, le remplacement des anciennes cheminées par des inserts ou poêles à bois performants permettrait en effet d'alimenter d'autres logements en bois-énergie sans pour autant accentuer la pression sur la ressource forestière.

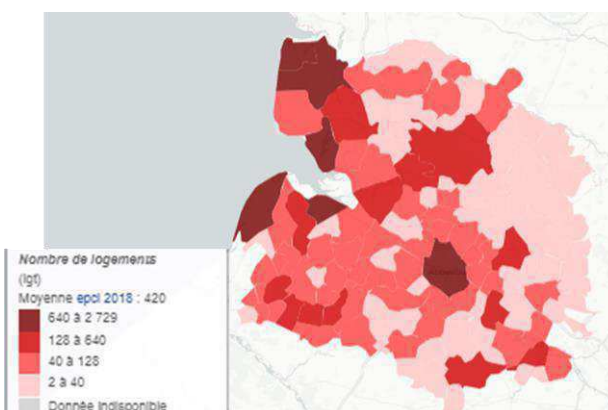


Figure 14 : Nombre de logements ayant l'électricité pour mode de chauffage principal

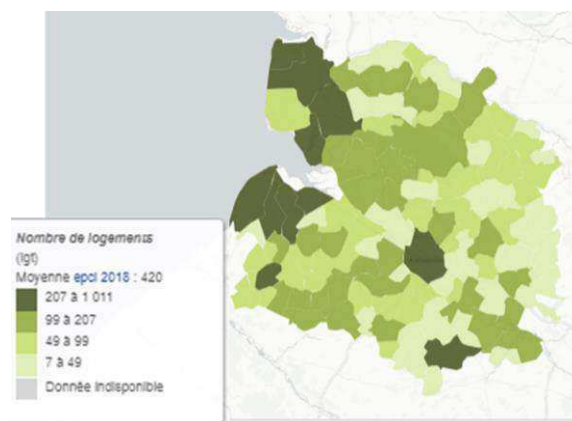


Figure 15 : Nombre de logements chauffés au bois

Source : PROSPER®, Energies demain

Or, le fort taux d'habitat individuel (93% des logements) et sa dispersion sur le territoire engendre également une faible desserte par les réseaux de gaz (22% des consommations) ayant pour conséquence directe une part importante de produits pétroliers (fioul domestique principalement).

Concernant la performance des bâtiments, la consommation moyenne par m² du secteur est établie à 212 kWhEF/m².an, moyenne légèrement supérieure à celle observée à l'échelle départementale (182 kWhEF/m².an). De plus, il existe des disparités selon les communes considérées. Globalement, les communes présentant les consommations moyennes par m² les plus importantes (comprises entre 207 et 242 kWhEF/m².an) sont les petites communes rurales qui présentent un parc bâti ancien (plus de la moitié des logements construits avant la première réglementation thermique) et par conséquent une part de logements aux étiquettes DPE E, F et G, importante.

De manière générale, les communes qui présentent les parts de bâtiments à étiquette E, F, G les plus élevées sont les moins peuplées, et ainsi à forte composante rurale. Sur un total de 66 communes avec une part de logements à étiquette E, F, et G supérieure à 50%, 40% d'entre elles comptent moins de 400 habitants. Cependant, ces communes rurales étant relativement peu peuplées l'enjeu en termes de nombre de logements à rénover y est moins important qu'en cœur d'agglomération : Abbeville regroupe à elle seule près 17% des logements à rénover soit près de 3400.

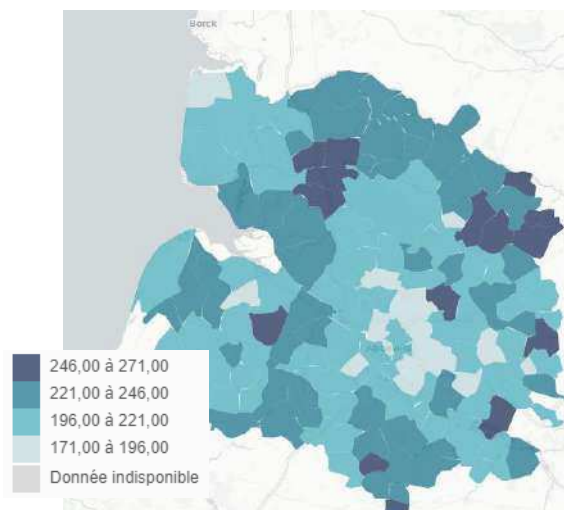


Figure 16 : Nombre de logements chauffés au gaz de ville

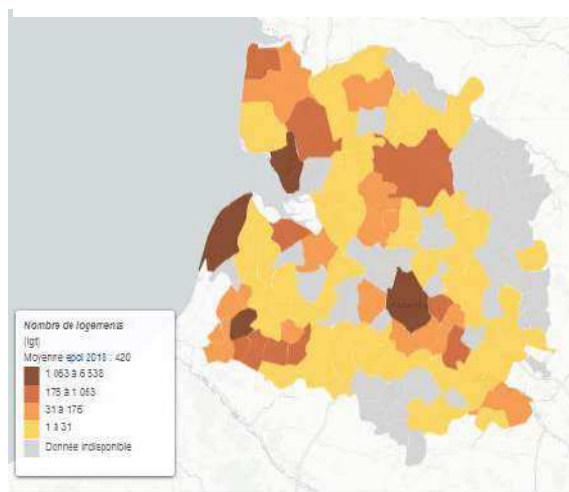


Figure 17 : Répartition de la consommation moyenne des logements par iris en kWhEF/m².an parmi les résidences principales

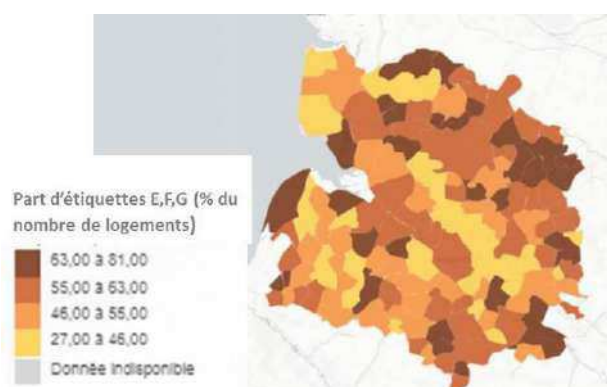


Figure 18 : Part logements en étiquettes E, F, G

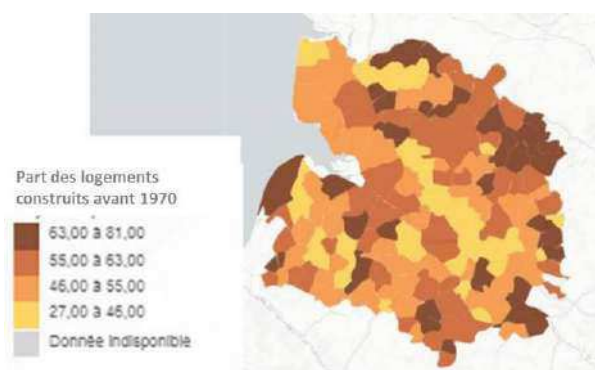


Figure 19 : Part de logements construits avant 1970

A l'échelle du territoire du SCoT, plus de la moitié des logements sont construits avant 1970, ce qui marque une faible performance du bâti en liaison avec l'âge du parc. Cette proportion, témoigne de l'importance du bâti ancien sur le territoire et induit une surreprésentation de logements à l'agencement et aux normes de confort (isolation, etc.) jugées peu attractives pour les ménages. Le taux de vacance, soit la part de logements vacants à l'échelle du parc, est de 7%, avec une tendance à la hausse.

Au total, près de **20 000 logements** représentant près de la moitié du parc sont énergivores et nécessiteraient des travaux de rénovation (étiquettes DPE E, F ou G), 44% d'entre eux peuvent être qualifiés de « passoire énergétique », c'est-à-dire disposant d'une étiquette F ou G, ce qui souligne la nécessité d'agir sur ce volet. Il s'agit en effet d'un enjeu particulier pour le territoire afin de tendre vers une plus grande maîtrise de l'énergie et l'objectif de 'Territoire à Énergie Positive'.

Plus de **14 000 logements** peuvent être qualifiés d'intermédiaires (étiquette D). La rénovation de ces derniers est à envisager en fonction des opportunités et des enjeux propres à chaque opération (réalisation de travaux, diminution des charges pour les publics précaires).

Enfin, plus de **11 000 logements** représentant un-quart du parc ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique importants dans l'immédiat (étiquettes A, B ou C). Des actions ponctuelles peuvent cependant être envisagées en fonctions des opportunités.

L'ancienneté du parc de logements couplée à la faiblesse des revenus d'une partie des occupants du parc peut conduire à une absence de mise à niveau en termes de confort, voire à une dégradation progressive du parc, si les propriétaires ne sont pas en capacité d'investir financièrement dans leur logement ou de payer les charges d'entretien. Ainsi, sur le territoire, et bien que cette part soit réduite, une partie des résidences principales ne sont pas équipées de pièce d'eau (salle de bain avec baignoire ou douche). Cela concerne 1 745 logements actuellement occupés (soit 3,8% des résidences principales) sans compter les logements vacants.

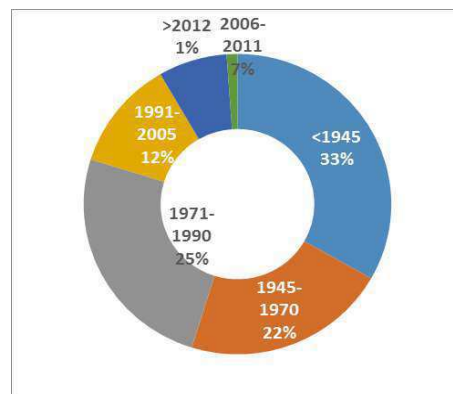


Figure 20 : Répartition des périodes de construction des logements principaux

Source : PROSPER®, Energies demain.

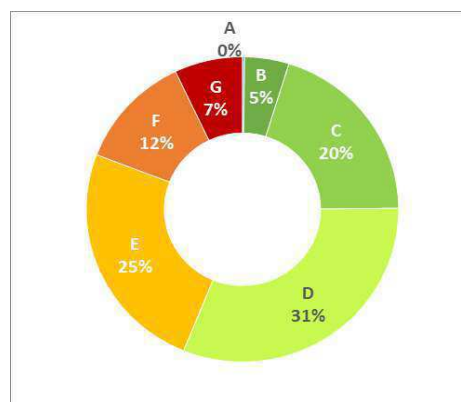
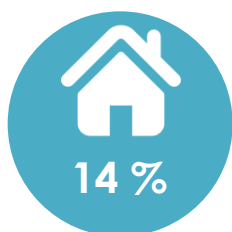


Figure 21 : Répartition des étiquettes énergétiques des logements principaux

Source : PROSPER®, Energies demain.

2.3.1.3 Emissions de GES



Le secteur résidentiel constitue le 3^{ème} poste d'émissions de GES avec **130 kteqCO₂/an** dont **83 kteqCO₂ (64%)** sont issus des combustions d'énergies fossiles (chauffages des maisons individuelles).

Les émissions de gaz à effet de serre des logements dépendent de plusieurs facteurs :

- En premier lieu, du type d'énergie utilisée pour le chauffage (plus important pour les énergies fossiles, moindre pour l'électricité et nulle pour les énergies renouvelable),
- Du niveau de performance énergétique (souvent corrélé à l'ancienneté, cf. paragraphe précédent relatif aux consommations d'énergie),
- De la nature de résidences primaires ou secondaires (en lien avec le taux d'occupation du logement)
- Du type de logement collectif/individuel (besoins de chauffage moindre en collectif)

Lorsque l'on s'intéresse aux émissions par type de logements, on constate la prédominance de l'habitat individuel qui représente 77.80% des émissions de GES contre 3.90% pour l'habitat collectif et 6.70% pour les HLM. Cela s'explique notamment par l'importance du nombre de logements individuels par rapport au nombre de logements collectifs.

On observe que les **résidences secondaires**, alors qu'elles sont environ trois fois plus nombreuses que le nombre de HLM, émettent des GES (5.70%) dans des proportions similaires aux HLM (6.70%). Cela tient au fait que les résidences secondaires sont occupées moins longtemps dans l'année et plutôt en dehors de la période hivernale, avec donc des besoins énergétiques, notamment de chauffage moins importants.

Chacun de ces logements émet des HFC, gaz utilisé comme réfrigérants dans les climatiseurs et les réfrigérateurs. Ces gaz représentent sur l'ensemble des habitations, 5.80% des émissions de GES. Ces émissions n'ont pas fait l'objet d'une distinction selon le type de logements qui les émet.

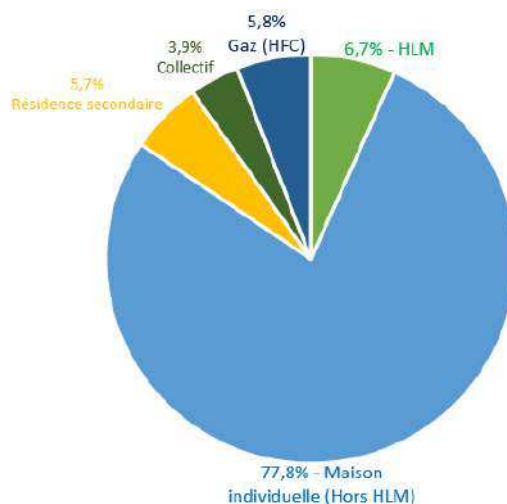


Figure 22 : Répartition des émissions de GES en fonction du type d'habitat

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation : BS3V.

Lorsque l'on regarde les émissions en fonction des types d'usages (fig. 23), on constate une prédominance des émissions liées au chauffage (78%). Cela résulte du fait que 75% des consommations d'énergie servent au chauffage, ainsi que de la prépondérance de l'usage des énergies fossiles pour le chauffage.

La deuxième source d'émissions correspond à l'électroménager et multimédias (9%), puis en troisième position on retrouve l'eau chaude sanitaire avec 7% et de nouveau les HFC (réfrigération, climatisation) avec 6%.

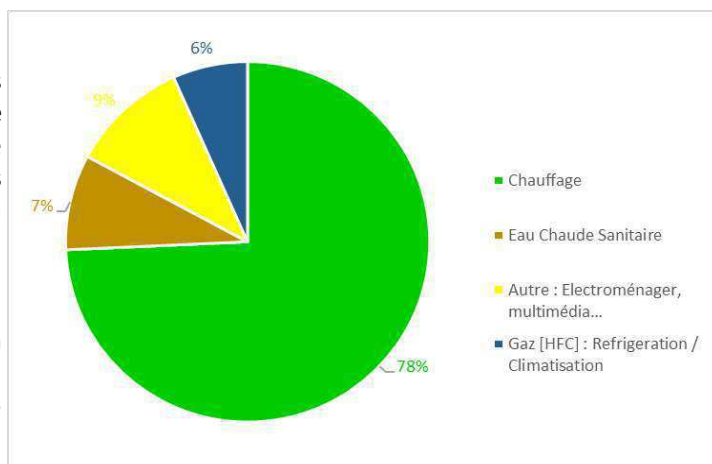


Figure 23 : Emissions de GES des logements en fonction des usages

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation : BS3V.

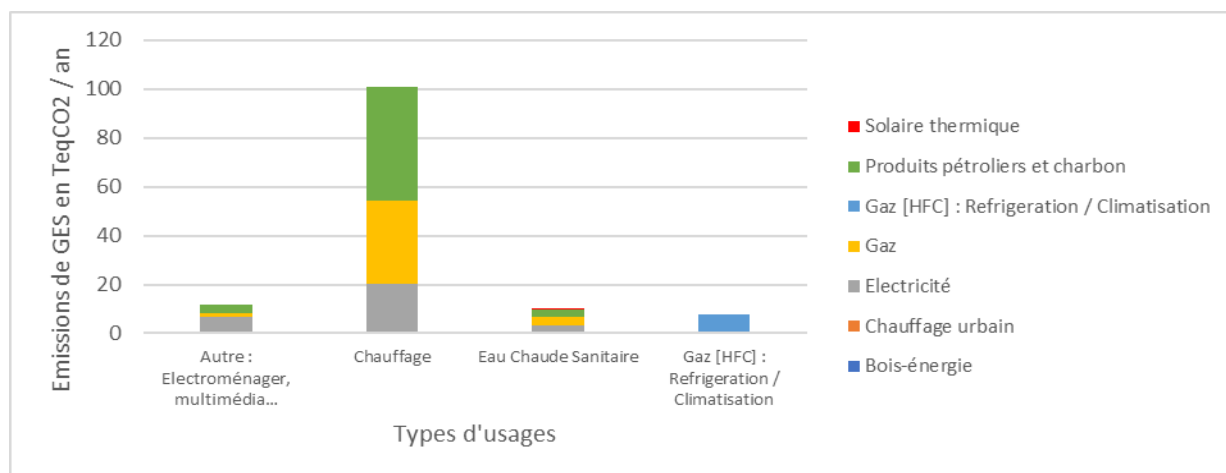


Figure 24 : Emissions de GES en fonction des usages et des types d'énergie

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation BS3V.

On constate que la première source d'émissions de GES correspond au chauffage (100 kteqCO₂ / an), du fait de son alimentation principale en produits pétroliers (61% des logements utilise ce type de combustible). Les autres sources d'énergies sont pour 1/5 des émissions au chauffage électrique (émissions de l'amont liés à la production et au transport de l'électricité : 20.13 kteqCO₂).

Le deuxième poste de pollution correspond aux appareils électroménager, multimédias, etc. qui vont produire 11 kteqCO₂ du fait de leur alimentation principale par l'électricité (6.7 kteqCO₂) mais également par les produits pétroliers et charbon (3.23 kteqCO₂) et le gaz (1.55 kteqCO₂), utilisés notamment pour la cuisson des aliments.

On constate également que les émissions liées à l'eau chaude sanitaire sont liées aux mêmes modes d'alimentation que l'électroménager (Electricité : 2.98 kteqCO₂, Gaz : 3.55 kteqCO₂ et Produits pétroliers et charbon : 3 kteqCO₂).

Pour finir, on observe que les HFC des différents logements représentent tout de même 7.57 kteqCO₂.

Actions déjà entreprises sur le territoire :

- Mise en place d'un Point Rénovation Info Service (PRIS) Service gratuit d'accompagnement technique aux travaux énergétiques.
- Information des habitants sur les aspects juridiques financiers et fiscaux du logement par l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).
- Programme Local de l'Habitat des EPCI du territoire.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours de réalisation (définition d'objectifs en termes de renouvellement urbain, de performance des logements...etc.)



Pistes d'actions :

- Renforcer la sensibilisation et informer les ménages à la rénovation de leurs logements notamment par la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique,
- Renforcer et simplifier le parcours de leur accompagnement,
- Expérimenter des dispositifs innovants (prêt viager hypothécaire, modulation de taxe foncière, etc.)

2.3.2 La mobilité

2.3.2.1 Les offres de mobilité

Le mode routier, garant de l'accessibilité au grand territoire

Jusqu'alors l'organisation du territoire et les aménagements réalisés facilitent les déplacements en voiture. Les déplacements sur le territoire se font presque exclusivement par mode routier : la mobilité des habitants et touristes/visiteurs est essentiellement pratiquée en voiture particulière.

Située au centre du territoire, Abbeville se positionne au croisement de deux autoroutes : l'A28 qui permet de rejoindre Rouen via Neufchâtel et la A16 qui lie Paris (via Beauvais) au sud et Calais (via Boulogne-sur-Mer) au nord. Un réseau de routes départementales structure « en étoile » le territoire depuis et vers Abbeville. La RD940 permet par ailleurs de longer l'ensemble de la côte picarde.

Cette bonne accessibilité routière participe au recours important à la voiture, à la fois de la part des habitants et des visiteurs. Certains axes connaissent ainsi un trafic très dense avec plus de 12 500 véhicules par jour entre Feuquières-en-Vimeu et Mers les Bains (RD925) et plus de 10 000 véhicules par jour entre Noyelles sur mer et Saint-Valery sur Somme (RD940) et plus de 8 500 véhicules par jour entre Rue et Quend (RD940). Le premier axe est ainsi fortement encombré et ne permet pas d'absorber les flux (liaison jugée insatisfaisante dans le SRADDT de Picardie Objectif 2030). Le trafic de transit (poids lourds) le plus important se situe sur la RD928 au niveau de Canchy (25% de 5 452 véhicules par jour).

L'importance de ces flux engendre des pollutions environnementales conséquentes (émissions de GES, particules fines, nuisances sonores...) auxquelles la société civile est de plus en plus sensible. Concernant la sécurité routière, au sein de la Région Hauts-de-France, le nombre de tués (entre 2016 et 2018) dans les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne (ex Région Picardie) est sensiblement plus important que celui dans les 2 autres départements du Nord et du Pas de Calais.

La desserte ferroviaire

Cinq gares sont recensées sur le territoire : Abbeville, Mers les Bains/le Tréport, Longpré les Corps Saints, Noyelles sur mer et Rue. Elles sont desservies par les lignes du réseau TER des Hauts de France.

La gare d'Abbeville a une fréquentation moyenne de 2650 montées/descentes par jour :

- **La ligne 2** en direction **d'Amiens et de Calais** et, pour certaines liaisons, Paris gare du Nord est relativement bien fréquentée, avec plus de 8100 montées/descentes journalières entre Calais et Abbeville.
- **La ligne 2b** entre Abbeville- Amiens (44 A/R par jour soit environ 1 train toutes les demi-heure en heure de pointe). **Un TAD** (Taxi à la Demande) pour Fontaine sur Somme et Long le Catelet est mis en place pour rejoindre la gare de Lonpré les Corps Saint.

Les lignes TER permettent de rejoindre Paris depuis Abbeville en moins de 2h et Boulogne en 55 min. La ligne n'est toutefois pas électrifiée entre Amiens et Boulogne, ce qui rend nécessaire un changement de locomotive en gare d'Amiens et **nuit à la compétitivité de l'offre**, qui compte 20 A/R par jour.

La ligne 32 Abbeville en direction du Tréport-Mers-les-Bains qui desservait le Vimeu n'est plus en service depuis mai 2018 (à l'étude, la rénovation des 30 km de voie ferrée), elle est remplacée par un service d'autocar mais les temps de trajets sont considérablement allongés : 41 mn en TER (jusqu'au 05/2018) contre 1h35 en CAR. Malgré un prix compétitif (1€), les actifs qui utilisaient le TER ne prennent pas le car. La Région des Hauts de France a lancé une étude pour la restauration des 30 km de cette voie ferrée.

Le réseau TER du territoire compte également 8 « arrêts voyageurs ».

Le territoire n'est cependant pas desservi par le réseau ferroviaire à grande vitesse. Les seules possibilités en la matière consistent à rejoindre les gares d'Amiens TGV Haute Picardie ou Paris-Nord.

Il existe également 2 lignes à vocation touristique gérées par l'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme (CFBS) au départ de Noyelles qui desservent 3 stations balnéaires de la Baie de Somme : le Crotoy, St Valery et Cayeux sur mer :

- circuit Noyelles-sur-Mer/Le Crotoy.
- circuit Noyelles-sur-Mer/Saint-Valery/Cayeux-sur-Mer.

La gare d'Abbeville constitue un véritable pôle multimodal. Les parkings de « Garopôle » sont exemplaires et gratuits, ils offrent du stationnement multimodal : places réservées pour du covoiturage, pour la location de voitures (privée), pour les taxis, pour les cars de la Région, pour les bus de ville (petites navettes), pour les voitures électriques, les PMR, les vélos (en journée : parc à vélos automatisé sécurisé et pour une courte durée des arceaux disponibles également pour les 2 roues motorisés) représentant ainsi une belle alternative à la voiture solo.

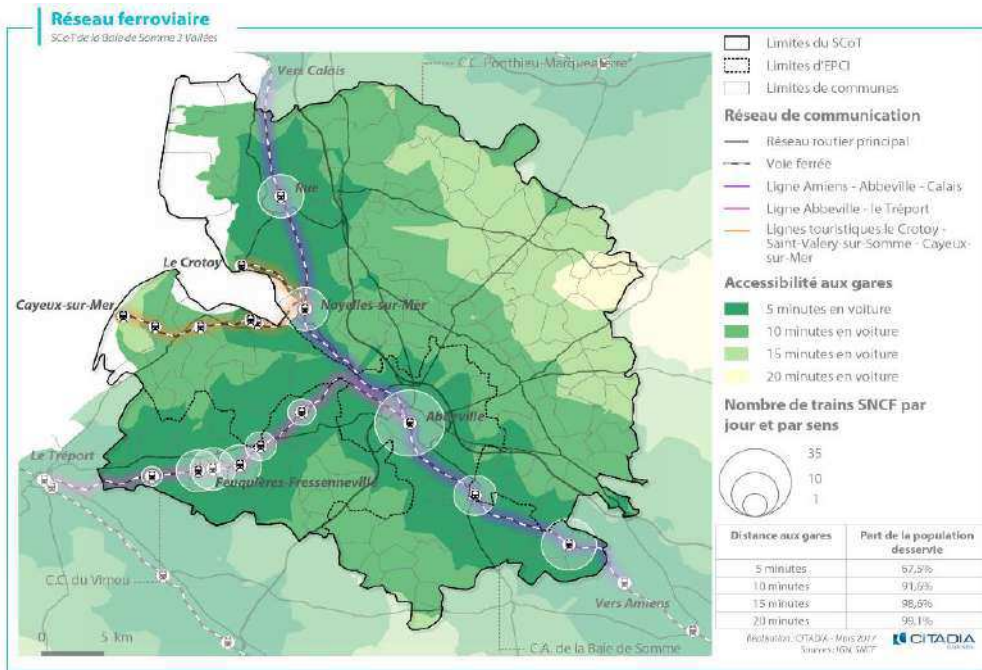


Figure 25 : Cartographie du réseau de chemin de fer (source : Citadia)

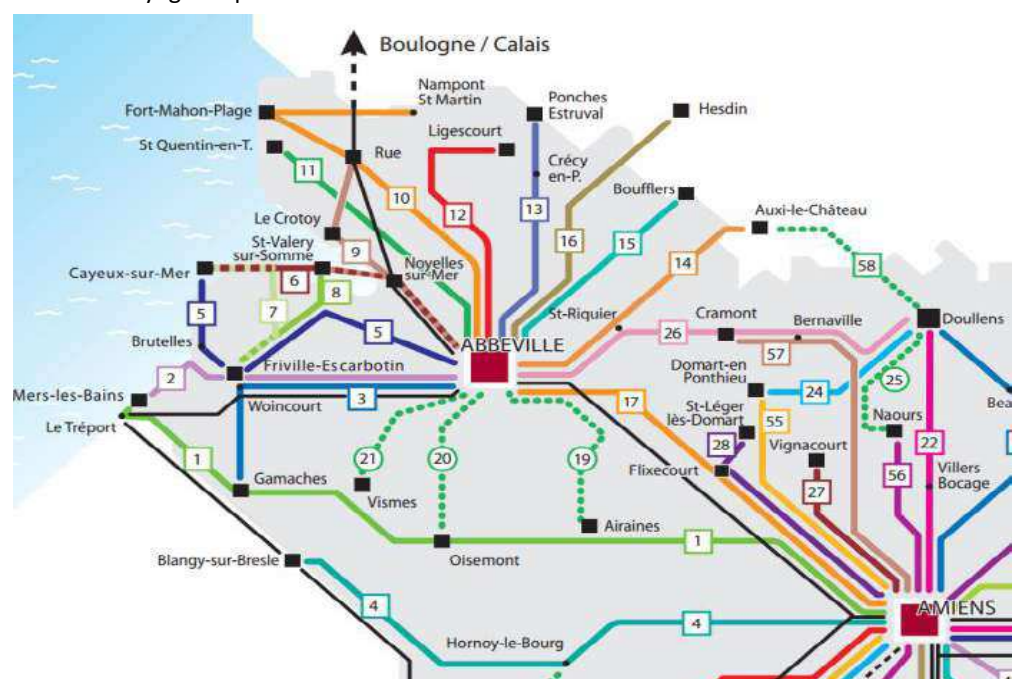
✚ L'offre de transports en commun bus et autocars

L'offre régionale d'autocars Trans'80 (cf. fig. 27) qui dessert l'ensemble du département de la Somme compte 25 lignes sur le territoire, dont 3 lignes de marché. Le réseau présente une architecture en étoile autour d'Abbeville et dessert 2 communes sur 3 (99 communes). La longueur des parcours des différentes lignes, privilégiant la desserte du plus grand nombre, peut constituer un obstacle à la compétitivité du service par rapport à un trajet en voiture notamment.

Cette offre apparaît ainsi plutôt adaptée pour les ménages non-motorisés qui correspondent à 16% des ménages du territoire.

A l'échelle plus locale, seule l'agglomération d'Abbeville dispose d'un réseau urbain (BAAG) proposant 4 lignes urbaines régulières, 1 ligne scolaire et du transport à la demande (TAD) dans les quartiers excentrés d'Abbeville et dans les communes rurales les mercredis et samedis après-midi, tout au long de l'année. Depuis janvier 2020, l'offre de desserte du centre-ville a été renforcée et le pôle d'échange de la gare SNCF permet également de faciliter les correspondances au niveau de la cité scolaire à destination des pôles générateurs d'Abbeville. Le réseau BAAG comptabilise 503 445 voyageurs par an.

Figure 26 : carte du réseau d'autocars Trans'80



Des liaisons cyclables bien denses et bien interconnectées

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées est traversé par plusieurs axes cyclables dont les tracés ont été pensés à l'échelle régionale, nationale et européenne. L'Eurovéloroute 4 longe ainsi la côte depuis la côte d'Opale jusqu'à la Bretagne et la Véloroute « La Vallée de la Somme » suit les chemins de halage sur 120 km.

A l'échelle du territoire, 46 km de pistes cyclables répartis en 9 circuits permettent de découvrir l'ouest du territoire et offrent une alternative au tout-voiture, même dans les pratiques quotidiennes.

Depuis janvier 2020, un réseau cyclable « points nœuds Eurocyclo » (cf. fig. 27) financé par l'ADEME (CEE)/Interreg, porté par le Département de la Somme et BS3V, est en cours de réalisation et sera constitué d'un balisage de panneaux directionnels et informatifs vers les centres d'intérêt (patrimonial et/ou environnemental) du territoire. Des projets de relai vélos émergent sur le territoire, tels que notamment, le projet structuré par BS3V pour la CABS : « création d'une vélostation à Abbeville » (location de VAE sur Abbeville et atelier de réparation participatif). Ces 2 projets ont été labellisés par l'ADEME (CEE).

Ainsi, à l'échelle locale, de nombreux itinéraires cyclables parcourent le territoire formant des boucles ou itinéraires linéaires interconnectés qui devront, pour certains segments, bénéficier d'une réfection ce qui facilitera l'usage de ces itinéraires cyclables dans les trajets quotidiens (Travail/Etudes). La Baie de Somme est ainsi particulièrement irriguée par ce type d'itinéraire. Cependant, comme pour le réseau piétonnier, ces pistes cyclables sont jusqu'alors utilisées pour des déplacements liés aux loisirs. Ils pourront à l'avenir représenter un potentiel mobilisable pour des déplacements quotidiens.



Figure 27 : Cartographie Réseau point nœuds Somme à Vélo

2.3.2.2 Les flux de mobilité

✚ Répartition des flux selon les motifs de déplacements

En ce qui concerne la mobilité quotidienne (86% des déplacements), les déplacements liés au travail ne représentent que 12% des motifs contre 17% pour les achats, 17% pour les loisirs (sport, culture, ...), seulement 6% pour le transport scolaire. Les déplacements autres quotidiens représentent quant à eux 34% des déplacements (démarches administratives, déplacements professionnels de courte distance, visites chez le médecin et visites locales chez les amis et la famille).

Les déplacements exceptionnels et de longue distance regroupent les déplacements réalisés à plus de 80km de la résidence principale (vacances, week-end, déplacements professionnels) et les déplacements des touristes sur le territoire. Ils représentent 14% pour les déplacements. Les flux touristiques conséquents sur Baie de Somme 3 Vallées alimentent en grande partie ces déplacements exceptionnels.

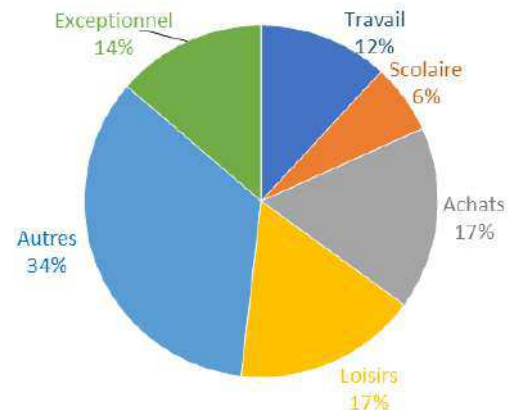


Figure 28 : Répartition des déplacements par motif (en nombre de déplacements)

Source : PROSPER®, Energies demain.

✚ Des flux domicile travail principalement internes au territoire

L'analyse de la distribution de ces flux domicile-travail montre que la grande majorité de ces déplacements sont réalisés au sein du périmètre du SCoT (64%), suivi par les flux sortants (21%) puis entrants (15%).

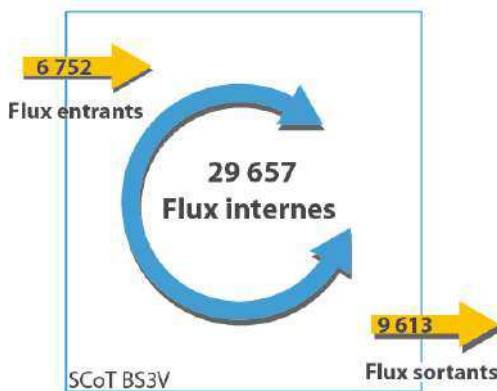


Figure 29 : Estimations des flux du territoire

Les actifs qui quittent le territoire se rendent vers la métropole amiénoise (31% des flux sortants totaux). La Seine-Maritime représente la deuxième destination des actifs sortants du territoire (13%), suivie du Pas-de-Calais (11%) et de la région Île-de-France (6%). Concernant les actifs entrants, ceux-ci sont principalement des actifs du reste de la Somme (62%), du Pas-de-Calais (17%) et de la Seine-Maritime (15%).

La part des actifs résidant et travaillant sur le périmètre du SCoT reste très importante (64%) pour un territoire à dominante rurale. Par ailleurs, environ 20% des actifs travaillent sur leur commune de résidence.

Concernant les flux entrants ces derniers proviennent en grande majorité des EPCI limitrophes. Cette dynamique témoigne de l'attractivité du marché de l'emploi du territoire vis-à-vis des territoires ruraux extérieurs.

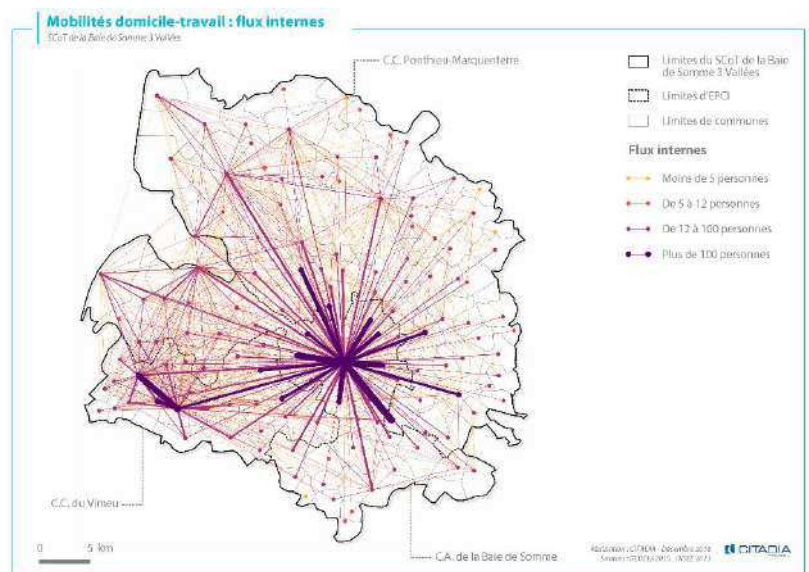
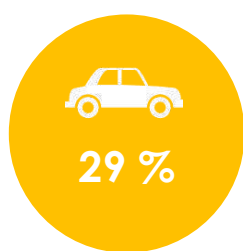


Figure 30 : Mobilités internes du territoire pour les déplacements domicile - travail

2.3.2.3 Consommation énergétique



904 GWh_{EF}/an
1 876 millions de voyageurs.km/an

Le secteur de la mobilité (mobilité quotidienne et occasionnelle relevant des déplacements des habitants du territoire) constitue le 2^{ème} poste de consommations avec **904 GWh_{EF}/an** (29% de la consommation globale).

Si 86 % des déplacements peuvent être attribués à la mobilité quotidienne, la mobilité occasionnelle représente 53% des consommations énergétiques du territoire et 60 % des distances parcourues.

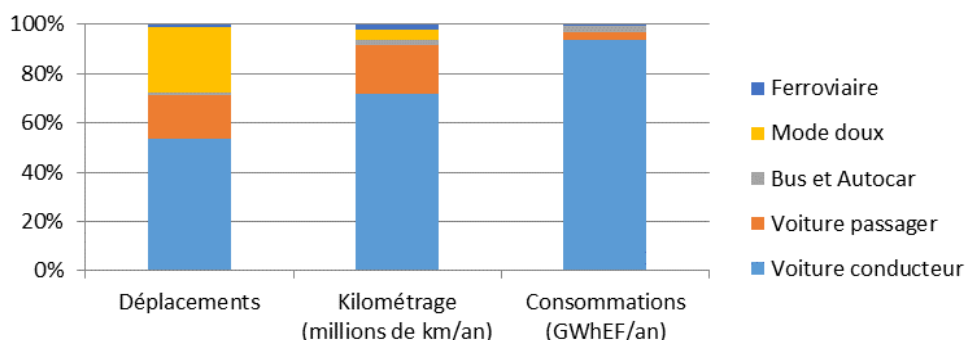


Figure 31 : Répartition des déplacements (en nombre de déplacements), du kilométrage (en millions de km/an), et des consommations (en GWh_{EF}/an) liés à la mobilité quotidienne par mode de déplacement

Source : PROSPER®, Energies demain.

L'usage de la voiture particulière représente 97% des consommations de la mobilité quotidienne (conducteur 94% et passager 3%). En effet, la ruralité du territoire explique le monopole de l'automobile parmi les modes de transport quotidiens. En effet, la voiture représente plus de 70 % des déplacements quotidiens des habitants du territoire (conducteur (53%) et passager (18%)). Le territoire de BS3V est ainsi très dépendant de la voiture et demeure relativement peu desservi en transports en commun.

Les déplacements quotidiens en transports en commun (ferroviaires et routiers) sont marginaux (3%). En effet, malgré une offre diversifiée de transports, celle-ci permet seulement de rejoindre essentiellement Abbeville.

La part de déplacements en modes doux (marche à pied, vélo) reste tout de même considérable (26% des déplacements en mobilité quotidienne), ce qui dénote une certaine proximité des services au sein des communes. Cependant, il existe encore une marge de travail importante sur le développement des modes doux pour les déplacements domicile-travail puisque pour ce motif ils ne concernent que 13% des déplacements³. Par ailleurs, la consommation moyenne par habitant sur l'ensemble du territoire liée à la mobilité quotidienne est légèrement inférieure à la moyenne dans la Somme : 4 MWh_{EF}/hab.an contre 4,2 MWh_{EF}/hab.an.

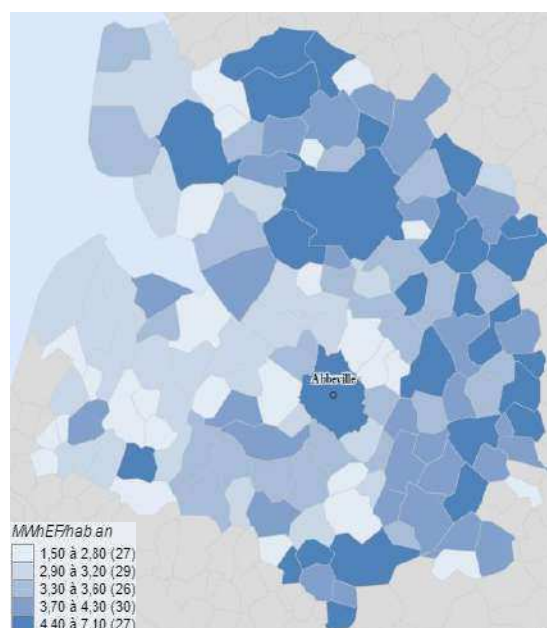


Figure 32 : Consommation moyenne par habitant liée à la mobilité quotidienne par commune

Source : PROSPER®, Energies demain.

³ L'étude « Diagnostic du PDE/PDA de l'Abbevillois et du Vimeu Industriel » fait état d'une part de mode doux de 9% en mode habituel et 12% pour de l'occasionnel (marche à pied + vélos/trottinettes/roller) avec de fortes disparités entre entreprises (de 0% à 30%). En prenant en compte les différentes incertitudes liées d'une part à la taille de l'échantillon (Pour le diagnostic PDE/PDA) et d'autres parts à la modélisation (pour les données PROSPER), on peut considérer que ces données sont cohérentes.

La répartition spatiale des consommations moyennes par habitant liées à la mobilité quotidienne montre un déséquilibre entre la partie Est, Nord-Est du territoire, qui concentre les consommations énergétiques les plus fortes et la partie située à Ouest, Sud-Ouest du territoire.

Abbeville enregistre également une part de déplacement par habitant élevée du fait de la présence d'activité et de services. En effet, 74% des consommations d'énergie sont liées à des flux entrants contre seulement 48% pour le reste du territoire.

Parallèlement à ce phénomène on peut toutefois noter une meilleure efficacité des transports et un plus grand usage de la marche à pied sur les courtes distances puisque les trajets de moins de 10 km des Abbeillois, représentent 37% des déplacements mais seulement 8% des consommations...

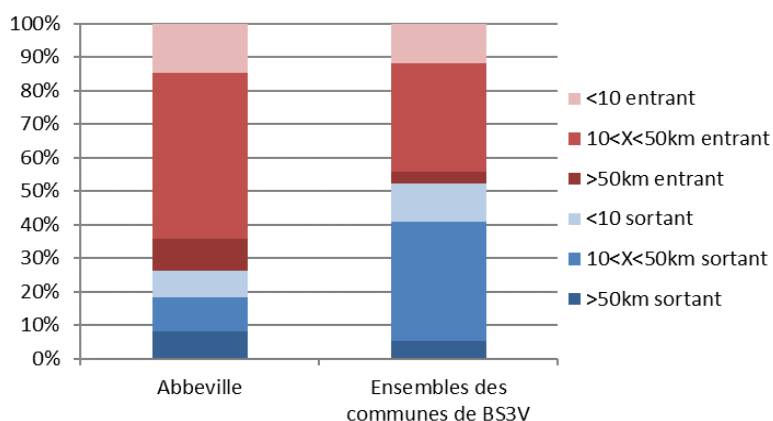


Figure 33 : Répartition des consommations liées à mobilité par type de flux, classées suivant leur portée et origine

Trajets « Domicile – Travail »

Les déplacements « Domicile – Travail » sont de plus en plus nombreux au niveau infrarégional (croissance du nombre d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence) (géo.data.gouv, 2015). De ce fait, les itinéraires d'une distance comprise entre dix à cinquante kilomètres représentent 39% des déplacements et une partie importante des consommations énergétiques (71%), comme le montre le graphique ci-dessous :

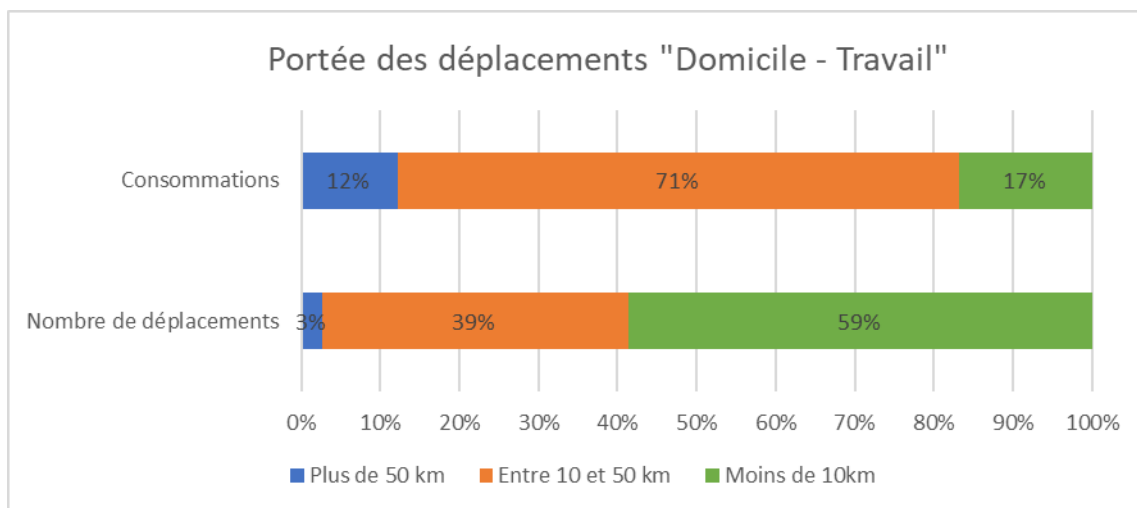


Figure 34 : Répartition des consommations énergétiques et du nombre de déplacements en fonction de la longueur des trajets

Source : PROSPER®, Energies demain

59% des trajets « Domiciles – Travail » se feraient sur une distance inférieure à dix kilomètres, contribuant ainsi à 17% de la consommation énergétique.

✚ Trajets « Domicile – Ecole »

Les élèves habitant à moins de dix kilomètres de leur école, **79% des déplacements « Domicile-Ecole » font moins de 10km et contribuent ainsi 41% des consommations d'énergies (produits pétroliers)**, comme le montre le graphique ci-dessous :

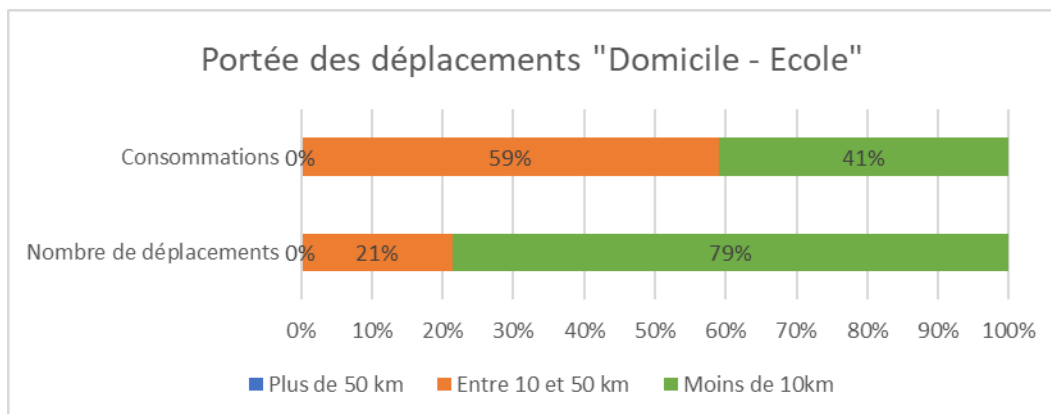


Figure 35 : Répartition des consommations énergétiques et du nombre de déplacements en fonction de la longueur des trajets

Source : PROSPER®, Energies demain.

✚ Trajets « Achats – Loisirs »

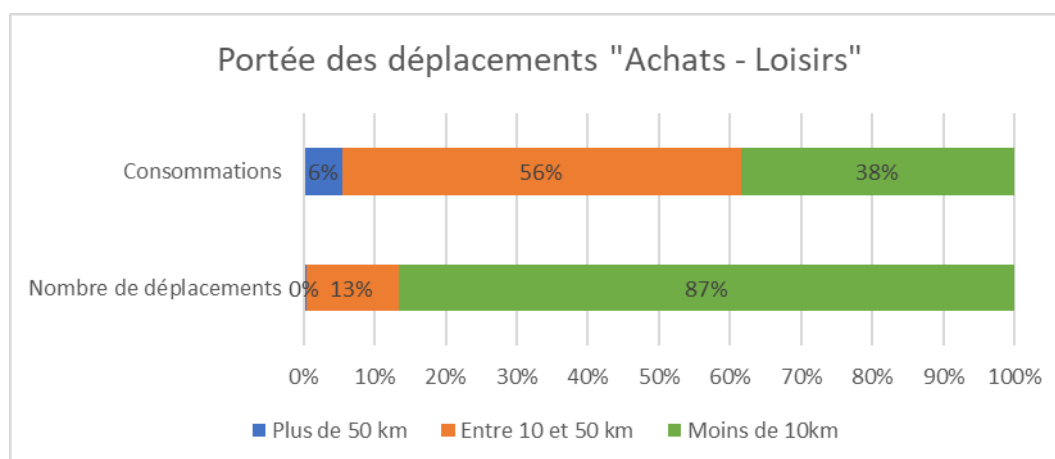
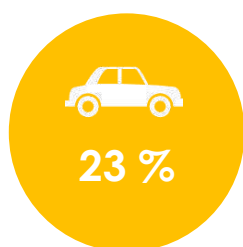


Figure 36 : Répartition des consommations énergétiques et du nombre de déplacements en fonction de la longueur des trajets

Source : PROSPER®, Energies demain.

En 2015, si **87%** des déplacements « Achat-Loisirs » se font dans un périmètre de moins de dix kilomètres, ils ne représentent que **38%** des consommations. A l'inverse, **13%** de ces déplacements ont compris entre dix et cinquante kilomètres et représentent **56%** de consommations d'énergies, du fait des distances parcourues plus importantes. Certains achats exceptionnels nécessitent des déplacements de plus de 50 km et représentent 6% des consommations et moins de 1% des motifs de déplacements.

2.3.2.4 Emissions de GES



219 kteqCO₂/an

Le secteur de la mobilité représente **23% des émissions du territoire** soit **219 kteqCO₂**.

Le **graphique ci-après** permet de comparer les émissions de GES de la « mobilité locale » et de la « mobilité longue distance »,

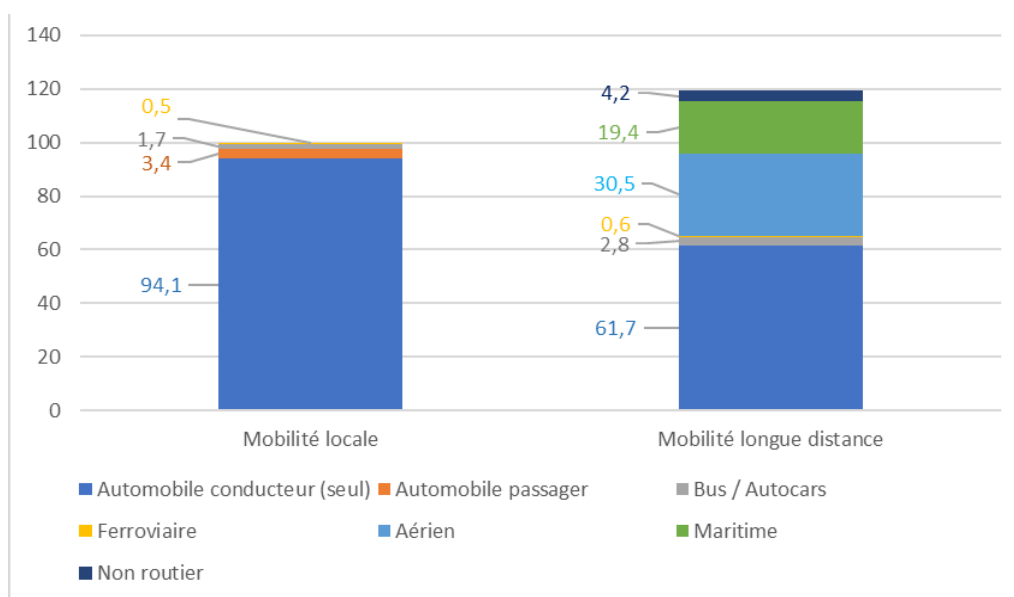


Figure 37 : Emissions annuelle de GES des particuliers en fonction de leur mode de transport et du type de déplacement (mobilité locale ou longue distance)

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation : BS3V.

On observe que concernant les émissions liées aux mobilités quotidiennes, 94% et 94 kteqCO₂ sont attribuables à la voiture individuelle, contre 3.43 kteqCO₂ pour la voiture en tant que passager (covoiturage), en cohérence avec l'usage prépondérant de la voiture et le faible taux de remplissage des véhicules. Seulement 0.45 kteqCO₂ des émissions correspondent à l'usage du train et 1.7 kteqCO₂ aux transports en commun. Logiquement, les mobilités douces n'émettent pas de Gaz à effet de serre et ne sont donc pas observables sur le graphique.

Quant aux mobilités « longues distances », celles-ci sont plus propices à l'usage de modes diversifiés de déplacements : 61.74 kteqCO₂ des émissions proviennent de la voiture, 2 930 kteqCO₂ des bus et autocars, et 0.61 kteqCO₂ du ferroviaire (faiblement émetteur de GES). La part de l'avion (30.49 kteqCO₂) et des transports maritimes (19.40 kteqCO₂) est importante, ces modes étant utilisés pour rejoindre des contrées lointaines, tout en étant fortement émetteurs de GES du fait de l'usage de carburants fossiles et de la longueur des distances parcourues. La part d'automobile « passager » et donc du covoiturage est quasiment absente...

Ainsi, dans les deux cas, mobilité longue et mobilité locale, le fait que le ferroviaire soit aussi peu important dans les émissions est à mettre en lien d'une part avec le fait qu'il est moins utilisé que la voiture, mais également avec le fait que c'est un mode de transport moins émetteur de GES. En effet, les trains fonctionnent soit à l'électrique (qui est moins émetteur de GES que les carburants fossiles), soit au diesel (10% moins émetteur de GES que l'essence), tout en permettant de transporter plus de voyageurs avec moins d'énergie.

Contenu carbone de différents modes de transports :

- TGV : 13g CO₂/km.
- TER, Intercités : 43g de CO₂/km.
- Avion, vol long-courrier : 118 g de CO₂/km
- Voiture essence taille moyenne : 135 g de CO₂/km
- Voiture diesel de taille moyenne : 127 g de CO₂/km
- Autobus : 130 g de CO₂/km

Actions déjà entreprises sur le territoire :

- Présence de Vélo-routes voies vertes : Littoral, Vallée de Somme et Traverse du Ponthieu
- Plan de Mobilité Entreprises Administrations depuis 2010
- Plan de mobilité Jeunes dans 2 collèges d'Abbeville depuis 2017 / élèves de 5ème
- Aménagement d'espaces de stationnement vélo
- Promotion du vélo : opération de marquage des vélos contre le vol, bourses aux vélos d'occasion, Ballades vélo

- Mises en place de navettes littorales "Baie Mobile" de 2013 à 2016
- Plateforme de covoiturage roulezco.fr,
- Transport à la demande,
- L'association Baie de Somme Zéro Carbone promeut l'écomobilité et notamment l'autostop organisé, et le développement du vélo),
- Mise en place du Réseau de bornes de recharge de véhicule électriques (41 début 2018)



Pistes d'actions :

- Encourager le covoiturage, développer la mobilité GNV, électrique et hydrogène (Exemple de Tupigny : éolienne produisant de l'hydrogène alimentant des véhicules)
- Encourager l'intermodalité et les modes actifs
- Développer le système de transport à la demande,
- Densifier la flotte de transports en commun dans les pôles relais et pôles de proximité. Informer les citoyens sur les offres de transport existantes pour les encourager à adopter des alternatives à la voiture.

2.3.3 L'industrie

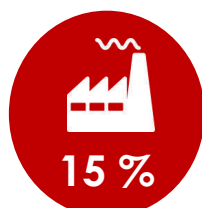
2.3.3.1 Contexte

Le tissu industriel du territoire est concentré autour du pôle urbain d'Abbeville ainsi que dans le Vimeu Industriel qui contient 43,8% de ses emplois dans le secteur industriel. La majorité des entreprises sont des TPE/PME : sur un total de 8 671 entreprises recensées sur le territoire en 2013, seules 41 comptent plus de 100 salariés (soit 0,47% des établissements).

L'industrie du territoire est structurée de la manière suivante :

- Le système productif local du Vimeu Industriel, organisé autour des industries de fonderie et travail des métaux, spécialisées dans la serrurerie, la robinetterie ainsi que de la **quincaillerie** (Thirard, MEPRO, Raoul Davergne, Decayeux, Delabie, Boutté, Bricard, TETARD-HAUDIQUEZ-GRISONI). On retrouve également quelques usines sur l'Abbevillois (Favi Leton à Hallencourt, Valéo et Comap industrie à Abbeville),
- Les carrières : carrières d'extraction des galets dans les bas-champs de cayeux (Silmer, Sibelco, GSM) et carrières d'extraction de granulats dans les bas champs du Marquenterre (Oscar Savreux, Samog, Eurarco France, Vermeulen, Marquenterre Minéraux),
- Quelques industries agroalimentaires, disséminée sur le territoire dont les plus importantes en nombre d'employé sont : Pâtisserie Pasquier de Vron, Usine de transformation du Lait Lactinov à Abbeville, Transformation de viande « Sauvage viande » à Feuquières en Vimeu,
- l'industrie du verre, est essentiellement présente sur la Bresle maritime (Glass vallée, située hors territoire mais à proximité du territoire au sud) et dans l'Abbevillois (Verescence).

2.3.3.2 Consommations d'énergie



462 GWh_{EF}/an

La consommation énergétique de l'industrie s'établit à **462 GWh_{EF}/an**, faisant du secteur le 3^{ème} poste de consommation de Baie de Somme 3 Vallées. Ce constat découle de la présence d'industries aux besoins énergétiques conséquents. L'industrie emploie en effet 20,7% des salariés du territoire en 2014.

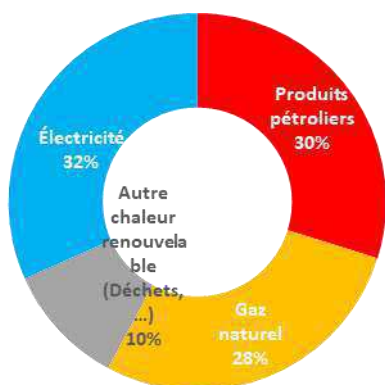


Figure 38 : Mix énergétique du secteur de l'industrie

De manière générale, les consommations énergétiques du secteur traduisent une dépendance aux énergies fossiles, qui constituent 58 % du mix énergétique industriel. L'électricité détient également une part importante parmi les énergies du secteur, avec 32% des consommations, soit 146 GWhEF/an. Ainsi, trois énergies (électricité, gaz naturel, et produits pétroliers) concentrent la quasi-totalité des besoins de l'industrie. Néanmoins, l'utilisation de la chaleur renouvelable dans les procédés industriels n'est pas négligeable (10%), et marque une voie en progrès de verdissement des vecteurs énergétiques industriels.

La répartition géographique des consommations d'électricité et de gaz permettent d'identifier les pôles industriels les plus dépendants de ces deux vecteurs.

En ce qui concerne les besoins électriques, ceux-ci sont relativement homogènes sur l'ensemble du territoire de BS3V. Il est tout-de-même possible d'identifier une concentration des besoins les plus conséquents dans la zone Sud du territoire, correspondant aux zones à fort caractère industriel :

- L'IRIS La Porte au Bois, faisant partie du pôle abbevillois détient la plus grande consommation électrique : 32 GWhEF pour 14 postes de livraison. Il regroupe notamment des entreprises comme Verescence, COMAP Industrie, SOVAIC, EQIOM Béton...etc.
- Dans le même EPCI (CA de la Baie de Somme), un seul poste de livraison à Hallencourt délivre 14 GWhEF d'électricité chaque année, d'après les données distributeurs. Cet Iris accueille notamment Favi Laiton Injecté.
- Similairement, deux postes de livraison à Vron (Pasquier et vergers de Moismont, CC Ponthieu-Marquenterre) se répartissent 13 GWhEF d'électricité.
- Au sein de la CC du Vimeu, les industries de Feuquières-en-Vimeu (Vkr, Tubtenax, AEI Plast, Devisme, Tirard, STCM...etc.) sollicitent 26 GWhEF annuels d'électricité répartis entre 30 postes de livraison.

Quant à la consommation de gaz naturel, celle-ci est moins étendue sur le territoire. Les besoins de gaz les plus élevés sont là où la demande en électricité est la plus forte :

- Par exemple à Vron (CC Ponthieu-Marquenterre), à l'image de l'électricité, un unique poste de livraison de gaz délivre 12 GWhEF/an à l'IRIS.
- De même, Feuquières-en-Vimeu, avec 17 postes de livraison, consomme 25 GWhEF de gaz chaque année.
- Enfin, La Porte au Bois est le premier IRIS en termes de consommations de gaz, comme pour l'électricité (33 GWhEF/an). Toujours en région abbevilloise, Delique-Saint Gilles consomme 20 GWhEF de gaz naturel annuellement, au profit d'un seul poste de livraison : la chaufferie au gaz naturel du réseau de chaleur d'Abbeville.

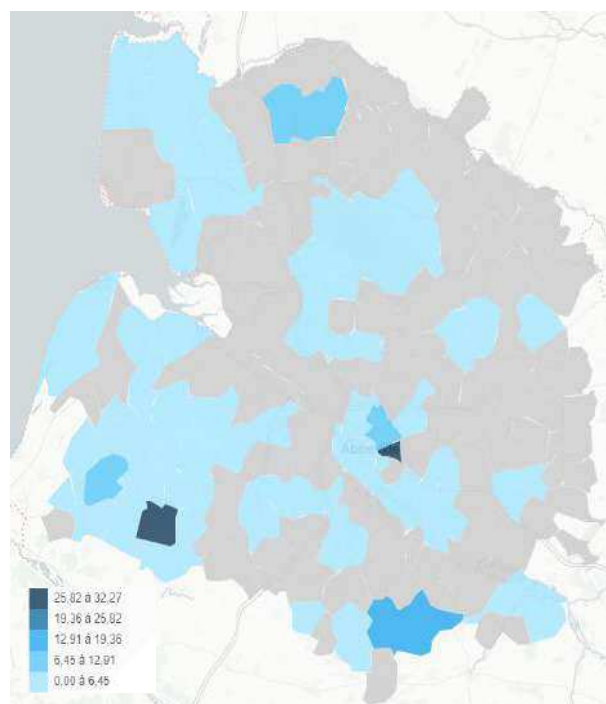


Figure 39 : Carte des consommations électriques des industries à l'IRIS

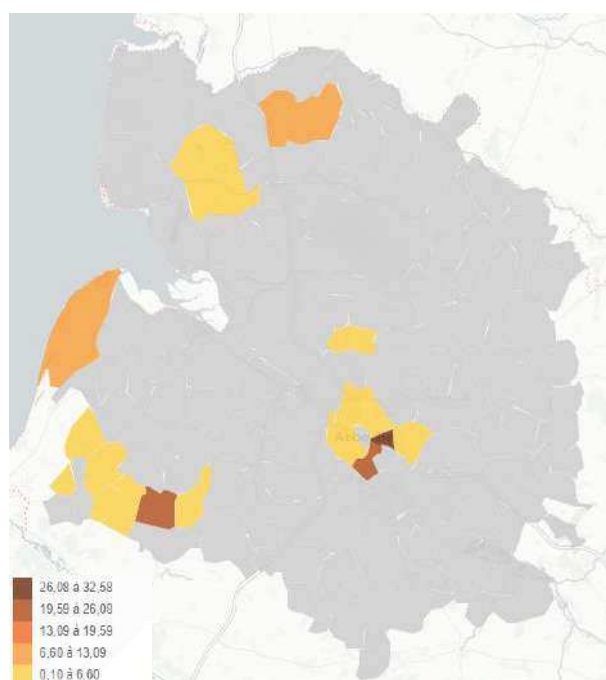


Figure 40 : Carte des consommations de gaz des industries à l'IRIS

Concernant les produits pétroliers et la chaleur renouvelables, les données fournies par l'ATMO permettent d'identifier les principales branches concernées :

- La construction est la branche industrielle la plus consommatrice de produits pétroliers, le tissu est composé d'un ensemble de petites entreprises du bâtiment sans consommateurs majeur identifié.
- Les industries agro-alimentaires sont également fortement représentées : c'est la seconde branche consommatrice de produits pétroliers et la première pour la chaleur renouvelable. Sur les 43 GWh de produits pétroliers en agro-alimentaires, 15GWh sont livrés à Vron (Pâtisserie Pasquier Nord). A Abbeville, la consommation des produits pétroliers s'élève à 12,7GWh par les industries de la même branche, notamment par Lactinov, établissement spécialisé dans la fabrication de lait et produits frais.
- Les autres entreprises consommatrices concernent les carrières (fabrication et extraction de minéraux non-métallurgiques : Silmer, Sibelco, GSM, Savreux...), de matériaux de construction, ou le papier carton.
- On note également la présence de quelques fonderies, et d'usines spécialisées dans la serrurerie et robinetterie. Leurs consommations sont toutefois marginales en comparaison avec les autres branches citées ci-dessus. Parmi celles-ci, l'établissement Thirard à Fressenneville (CC du Vimeu), MEPRO à Friville-Escarbotin (CC du Vimeu), Raoul Davergne à Feuquières-en-Vimeu (CC du Vimeu), Comap industries à Abbeville (CA de la Baie de Somme), ou encore Favi-le-Laiton à Hallencourt (CA de la Baie de Somme).

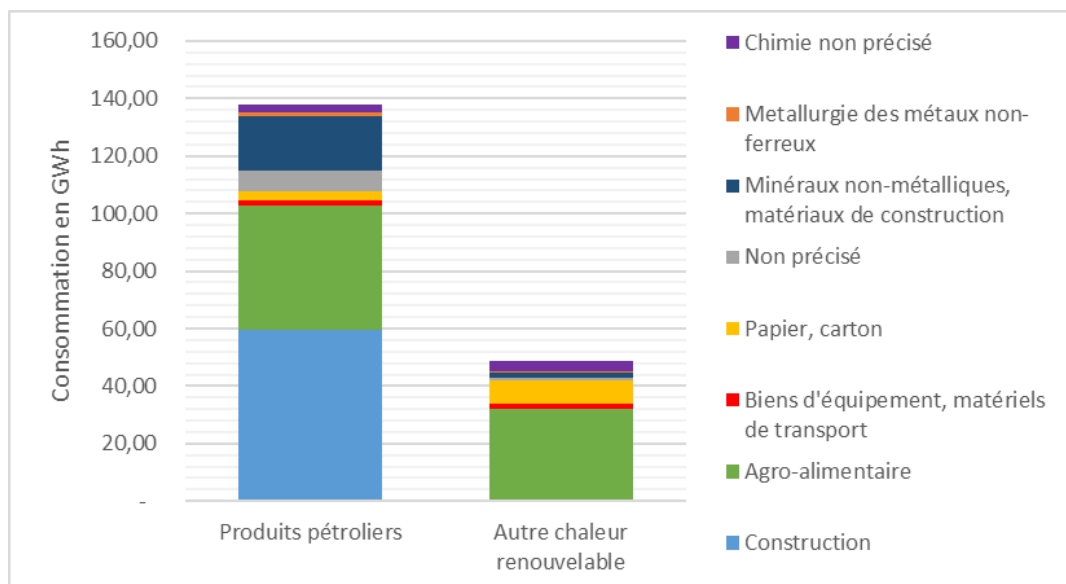


Figure 41 : Consommation de produits pétroliers et de chaleur renouvelable des industries du territoire

Source : PROSPER®, Energies demain.

2.3.3.3 Emissions de GES

Les émissions de GES liées aux industries représentent **12%** des émissions globales soit **71.8 kteqCO₂**.

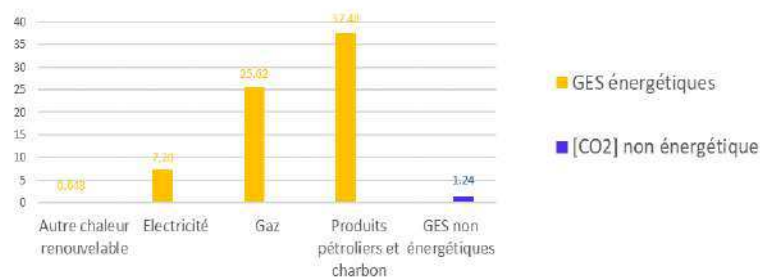
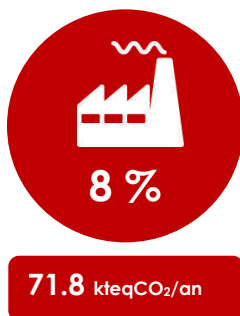


Figure 42 : Emissions par types d'énergies utilisées et émissions non énergétiques issues de l'activité industrielle (en kteqCO₂)

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation BS3V.

Les émissions de GES du secteur industriel ont deux sources :

- Les émissions énergétiques correspondant aux émissions directes (combustion sur place) et indirectes (liées aux transports des marchandises et nécessaires à la production de la matière première...). Sur la totalité des GES énergétiques, on peut constater que :
 - o 37.48 kteqCO2 sont issus des produits pétroliers et charbon et 25.62 kteqCO2 du gaz, utilisés principalement dans les étapes de transformation et de transport,
 - o 7.20 kteqCO2 liés à l'utilisation de l'électricité utilisée pour la motorisation de tous les robots, machines et automatismes, ainsi que pour l'alimentation des circuits électroniques.
- Les émissions non-énergétiques (1.24 kteqCO2) correspondant aux gaz émis lors des procédés industriels ou de décarbonation (chaux, briques, verres, etc.). Il peut s'agir notamment de fuites de liquides de refroidissement, de dioxyde de carbone émis lors de la transformation...

Actions déjà entreprises sur le territoire :

- Réalisation de diagnostics énergétiques gratuits au profit de 15 entreprises de moins de 250 salariés avec un C.A inférieur à 50 millions d'euros,
- Démarche « Baie de Somme Responsable » dédiée à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) des entreprises,
- L'entreprise VKR France (Feuquières-en-Vimeu, CC du Vimeu) propose des produits écologiques issus de bois de forêts gérées durablement, et recycle la quasi-totalité de ses déchets,
- Production de chauffe-eau thermodynamiques par la société AUER (Feuquières-en-Vimeu, CC du Vimeu),
- Démarche d'écoconception et analyse de cycle de vie par l'entreprise Saint Germain & Straub (Feuquières-en-Vimeu, CC du Vimeu).

Pistes d'actions :



- Sensibiliser les industries à la maîtrise de l'énergie,
- Identifier les possibles substitutions par des EnR (plaquettes forestières, autres) ainsi que les potentiels énergétiques présents au sein des industries (déchets pour la méthanisation, chaleur fatale, etc.),
- Encourager au dialogue entre acteurs industriels afin d'engager de solutions communes, et identifier les synergies possibles : économie circulaire/écologie industrielle.

2.3.4 Le tertiaire

2.3.4.1 Contexte

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées compte, selon la Base Permanente des équipements de l'INSEE, 3 217 équipements, commerces et services. Les services au particulier, les commerces, les équipements de santé et des sports et loisirs sont les plus représentés en nombre d'établissements.

Il est possible de distinguer le tertiaire selon deux grands sous-ensembles :

- Le **tertiaire public** prenant en compte les collectivités, ainsi qu'un certain nombre d'établissements (administration générale, écoles, collèges et lycées, hôpitaux, etc.).
- Le **tertiaire privé** qui est pour sa part composé de nombreuses entreprises de services (banques, assurances...), des commerces (petit commerce de proximité aux grands hypermarché), artisans et hôtellerie- restauration.

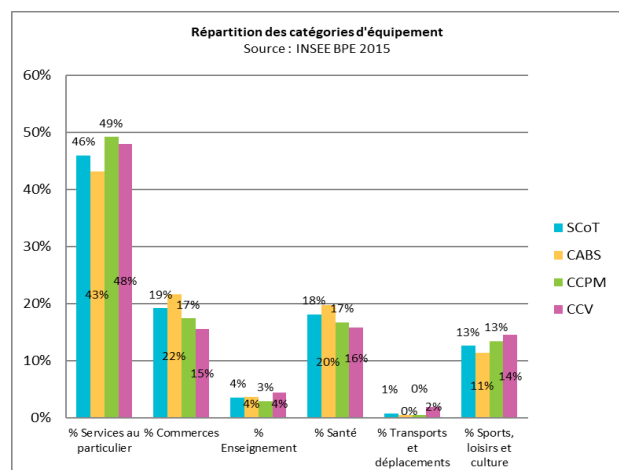


Figure 43 : Répartition des catégories d'équipements

Source : INSEE BPE, 2015

Répartition des services tertiaires sur le territoire :

En termes de répartition, **Abbeville se distingue très clairement comme pôle majeur et structurant** (en nombre et en gamme). Elle concentre 27,82% de l'offre du SCoT soit 895 équipements ou services.

Hormis Abbeville, on constate une surconcentration des pôles d'équipements, services et commerces du territoire le long du **littoral**. S'ajoutent **cinq pôles secondaires** concentrant plus de 100 équipements ou services :

- ✓ Friville-Escarbotin 6,00% (193 équipements ou services)
- ✓ Saint-Valéry-sur-Somme 4,88% (157 équipements ou services)
- ✓ Rue 4,60% (148 équipements ou services)
- ✓ Fort-Mahon-Plage 3,51% (113 équipements ou services)
- ✓ Cayeux-sur-Mer 3,45% (111 équipements ou services)

Présentations des différents types de services tertiaires :

- **Commerces** : La spécificité rurale du territoire explique cette absence d'équipements commerciaux dans une majorité des communes du territoire. Les principaux pôles commerciaux sont Abbeville, Rue, Crécy-en-Ponthieu, ainsi que les principales stations balnéaires du territoire. La concentration d'équipements commerciaux sur la côte est due à la vocation touristique du littoral. Par ailleurs, l'offre commerciale de proximité du territoire se dégrade avec le développement des super- et hypermarchés. Le maintien de cette offre représente un enjeu fort tant pour la répartition des commerces sur le territoire, que pour l'animation des centres-bourgs et la diminution des besoins de mobilité.
- **Enseignement** : Le territoire reste relativement bien pourvu en équipements du premier degré (19 écoles maternelles et 64 écoles élémentaires). Cette offre est fortement polarisée (11 écoles maternelles à Abbeville et 3 à Friville-Escarbotin). 38 classes élémentaires sont réparties dans des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux dispersés (RPI). Le périmètre du SCoT compte 12 collèges sur le territoire répartis dans 9 communes dont 3 à Abbeville, 3 lycées généraux dont 2 à Abbeville et 4 lycées professionnels. Les formations pour les études supérieures sont peu présentes.
- **Soins / Equipements de santé** : L'accès aux soins est moins bon que dans le reste de la Somme avec 1 médecin pour 1 104 habitants contre 1 pour 973 dans la Somme. Le réseau d'hôpitaux est varié avec 2 hôpitaux (Abbeville et Saint-Valery sur Somme). Les 16 établissements médicalisés spécifiques aux personnes âgées sont considérés comme suffisants et bien répartis sur le territoire (Abbeville, Argoules, Cayeux sur mer, Crécy-en-Ponthieu, Feuquières-en-Vimeu, Fort-Mahon-Plage, Friville-Escarbotin, Nouvion-en-Ponthieu, Saint-Riquier, Saint-Valery-sur-Somme, Woincourt...). Une offre d'accueil, d'hébergements spécifiques et de services dédiés, adaptée à la fois pour les enfants et pour les adultes atteints de handicap, est présente concentrés majoritairement dans la CA de la Baie de Somme (près de 80%) : Foyer d'Hébergement ADAPEI d'Abbeville, Centre d'Habitat APHGS à Chépy, ESAT de Woincourt, ESAT de Pende-Lanchères...
- **Hotellerie (campings, hôtels, résidences de tourisme) / Restauration** : Ces services sont concentrés sur le Grand Site Baie de Somme (325 établissements en 2014).
- **Bureaux et administrations** sont présent dans chaque commune (mairie à minima pouvant être complété par un bureau de poste, une banque...), avec une concentration sur Abbeville et les pôles structurants du territoire.

2.3.4.2 Consommation énergétique



336 GWh_{EF}/an
1,2 millions de m²

Le secteur tertiaire (bâtiments publics et privés) présente une consommation de **336 GWh_{EF}/an** correspondant à 11% du bilan global de l'ensemble du territoire. Il s'agit du 5^{ème} poste de consommation du territoire.

42% de la consommation totale du secteur est issue du domaine public ou parapublic. Cette part des consommations relève donc directement de l'action directe des collectivités locales : **établissements scolaires (enseignement recherche), hôpitaux (santé/action sociale), maisons de retraites (habitat communautaire), bureaux et administrations, gymnases (sports/loisirs/culture)**, qui présentent des gisements d'économie d'énergie non négligeables.

Du point de vue du tertiaire privé, les collectivités disposent de leviers d’actions indirects via l’animation de territoire et la politique d’aménagement. Dans ce cadre, les **commerces et bureaux** constituent une cible importante, avec près des trois-quarts des consommations énergétiques du tertiaire privé.

La consommation surfacique moyenne d’énergie du territoire est de 267 kWhEF/m², mais plus de la moitié des branches ont des consommations par m² plus élevées que la moyenne.

Ce constat est d’autant plus accentué pour les locaux relevant de l’hôtellerie-restauration aussi bien pour le secteur privé que public et parapublic (396 kWhEF/m² pour le secteur privé, et 461 kWhEF/m² pour le secteur public/parapublic), même si ces secteurs représentent une très faible part des consommations d’énergie totales.

Les branches de transport, et de bureaux et administration enregistrent également des consommations surfaciques moyennes conséquentes (298 kWhEF/m² pour les Bureaux Administration privés, 328 kWhEF/m² pour le Transport privé). Les activités du tertiaire sont de manière générale concentrées autour de la commune d’Abbeville. Les commerces et bâtiments liés aux transports (gare, logistique) se retrouvent également de manière importante au sein de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

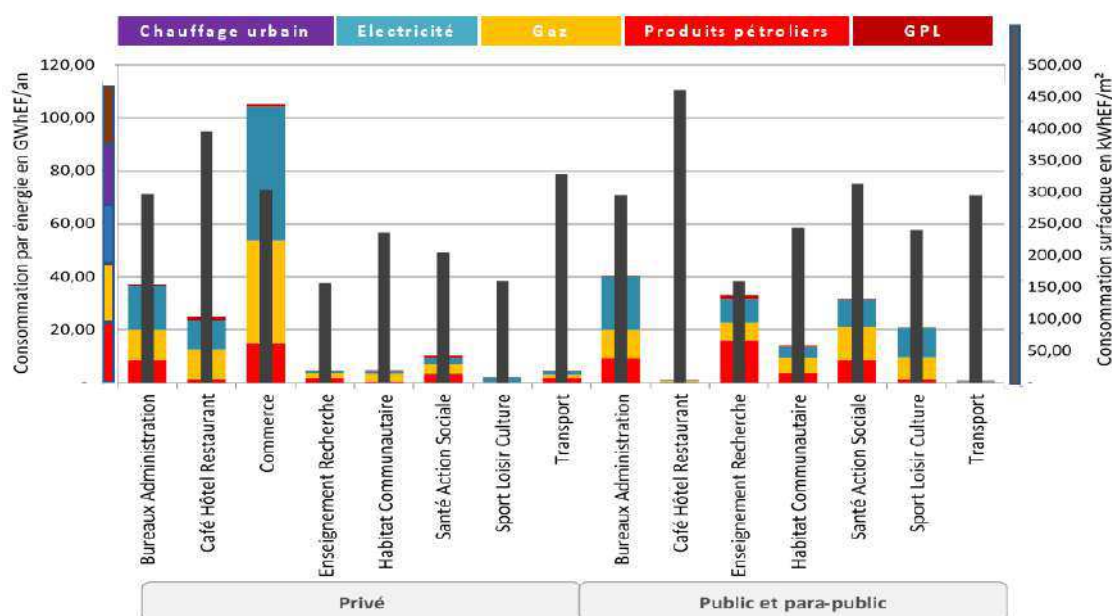


Figure 44 : Consommations et mix énergétiques par catégorie (communal, départemental, etc.) et branche du secteur tertiaire

Source : PROSPER®, Energies demain.

Côté mix énergétique, les énergies majoritaires sont l’électricité (42%) et le gaz naturel (35%). Les énergies fossiles assurent de plus 56% des besoins énergétique du tertiaire. Les énergies renouvelables sont actuellement peu développées dans l’ensemble du secteur. Pour ce qui est des usages d’énergie, le chauffage représente plus de la moitié des consommations du secteur tertiaire. Pour cet usage en particulier, la consommation totale est répartie entre les branches les plus énergivores du secteur, à savoir les commerces (27%) et les bureaux et administration (27%).

2.3.4.3 Emissions de GES



Les émissions du secteur tertiaire représentent **6% des émissions du territoire soit 61 kteqCO₂**.

61 kteqCO₂

Le graphique suivant distingue les émissions énergétiques et non énergétiques (gaz HFC et N2O). Les émissions de gaz à effet de serre énergétiques sont réparties entre bâtiments publics et tertiaire privé/public non local (c'est-à-dire des administrations situées en dehors du territoire, qui consomment de l'énergie pour répondre aux besoins du territoire).

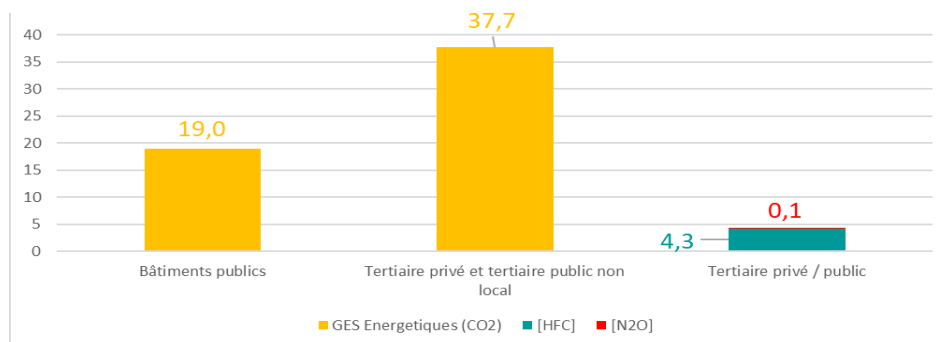


Figure 45 : Quantités et types d'émissions de GES du secteur tertiaire en 2015 en (kteqCO₂)

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation : BS3V.

Lorsque l'on considère les émissions énergétiques, la plus grande partie des émissions, 37,7 kteqCO₂, soit 60,6%, proviennent des secteurs privés et public non local, pour lesquels les collectivités ne disposent que de peu de leviers, mis à part la mise en place d'une animation territoriale spécifique.

Les bâtiments publics, sur lesquels les collectivités ont des leviers d'intervention plus importants, contribuent aux émissions à hauteur de 19,2 kteqCO₂, soit 31%.

Les émissions de GES non énergétiques ne constituent que 4,3 kteqCO₂ soit 7% des émissions, et les informations relatives à leur répartition entre secteur privé et public ne sont pas connues. Elles correspondent au gaz HFC, réfrigérant présent dans les climatiseurs et réfrigérateurs ainsi qu'aux agents de propulsion dans les aérosols. Les services qui les utilisent le plus sont les commerces de produits frais, les artisans de produits de bouche et la restauration hors domicile (restaurants, cantines...). Une quantité réduite de GES non énergétiques est attribuable au gaz N2O émis lors de la fertilisation des plantes (espaces verts, fleuristes...).

Les émissions du secteur tertiaire sont majoritairement dues au Gaz naturel (25%) et au fioul (25%) qui alimentent le chauffage. Vient ensuite l'électricité (36%) et le chauffage urbain (14%) présent sur Abbeville. Le précédent plan climat a montré que l'hôpital d'Abbeville représentait une part non négligeable des consommations de gaz du territoire et qu'il représentait près de la moitié des émissions de GES liées au gaz pour le tertiaire en Picardie Maritime (Picardie Maritime : Bilan des émissions de gaz à effet de serre et diagnostic énergétique, 2014).

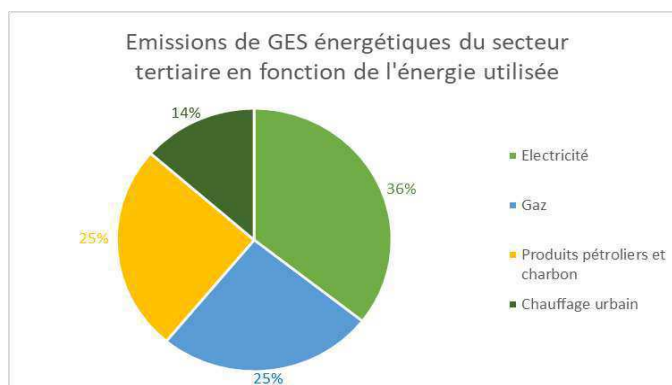


Figure 46 : Emissions de GES en fonction des énergies utilisées

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation BS3V.

Actions déjà entreprises sur le territoire :

- Réalisation de diagnostics énergétiques gratuits au profit de 15 entreprises de moins de 250 salariés avec un C.A inférieur à 50 millions d'euros,
- Engagement de l'association Baie de Somme "zéro" Carbone en faveur de l'éco-responsabilité des professionnels du tourisme qui sont membres de l'association (et de leur clients)
- Actions de sensibilisation des acteurs du tourisme aux écogestes (partenariat Somme Tourisme/CD80/BS3V)
- Réalisation d'une étude de potentiel géothermique lors de la création de la zone d'activités des 3 Châteaux



Pistes d'actions :

- **Sensibiliser et informer** les usagers des bâtiments tertiaires y compris les entreprises) au regard des bonnes pratiques en matière de maîtrise de l'énergie,
- **Conseiller et accompagner les collectivités** : Mettre en place un plan de rénovation du patrimoine public à l'échelle du territoire, Développer les Conseils en Énergies Partagées, Mise en place de commandes groupées pour les diagnostics.
- **Conseiller et accompagner les entreprises** : Mettre en place, en partenariat avec les acteurs locaux (CCI, ADEME...etc.), des dispositifs d'accompagnement de la rénovation à destination des entreprises, proposer des diagnostics, animer des démarches territoriales (Club, Cluster...etc.)
- **Mettre en place un opérateur de tiers financement** (SPL OSER en Rhône Alpes)
- **Mobiliser des fonds européens / FEDER** (Programme JESSICA)

2.3.5 Le Fret

2.3.5.1 Contexte

Les flux de transport sont de **1 209 millions de t.km/an**, et reposent principalement deux modes de transport : routier (53%) et maritime (35%) suivi par le ferroviaire (9%), le fluvial (3%) et enfin l'aérien (0,4%). Ils comprennent ;

- Les flux sortants correspondant à l'exportation des productions du territoire
- Les flux entrants correspondant à l'acheminement des matières premières dont les industries du territoire ont besoins, ainsi que des produits de consommations des ménages.

De manière générale, les flux sortants à l'échelle nationale et internationale dépassent les flux entrants (55 % des t.km), ce qui dénote de l'importance de l'industrie sur le territoire. Le territoire comporte des zones d'activité qui contribuent à maintenir une forte dynamique au niveau des transports de marchandise. Baie de Somme 3 Vallées compte au total 8 671 établissements en 2013.

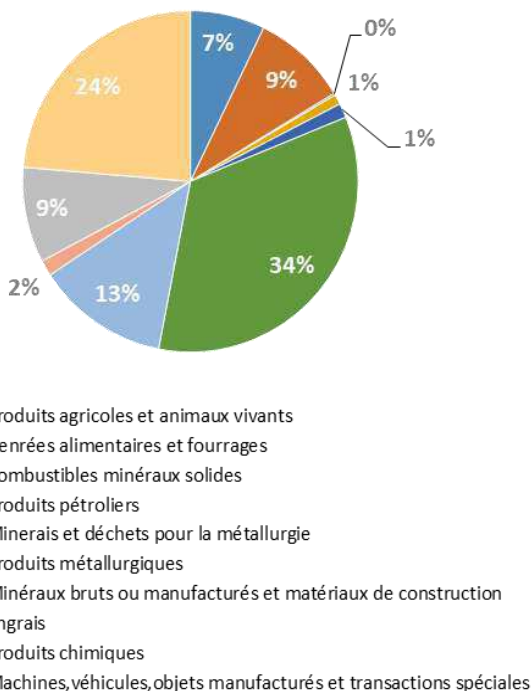


Figure 47 : Répartition des flux de fret en fonction du type de marchandises transportées

Du côté des flux routiers, ce sont les communes concentrant le plus grand nombre d'activités et de population qui présentent les besoins les plus importants : Vimeu industriel (robinetterie, quincaillerie, métallurgie), Abbeville (Industries diverses) et littoral (industries extractives).

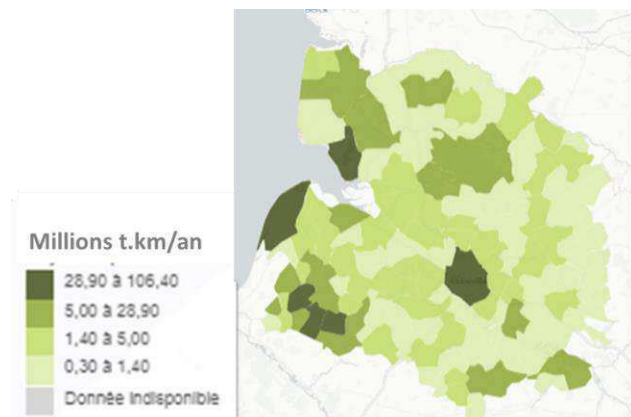


Figure 48 : Répartition des besoins en flux routiers de marchandises par commune en millions de t.km/an

Source : PROSPER®, Energies demain.

Le transport de **produits manufacturés, machines et véhicules** représentent 24% des flux totaux. 60% des flux sont des flux sortants. Cela s'explique par la présence d'une industrie manufacturière exportatrice (verreries, serrureries, robinetteries, quincailleries.)

Le transport de **produits métallurgiques** concerne 34% des flux et celui des **minéraux bruts ou manufacturés et matériaux de construction** s'élève à 13%. Soit au total 48% des flux pour ces 2 types de produits, avec 41% de flux entrants et 59% de flux sortants. Le territoire est donc exportateur ce qui s'explique par la présence :

- Des industries d'extraction de galets et granulats (exportatrices de minéraux),
- De l'industrie métallurgique importatrice de produits métallurgiques et exportatrices de produits soit métallurgiques, soit manufacturés.
- De l'industrie du verre, importatrice de minéraux et exportatrice de produits minéraux manufacturés

11% des flux sont dédiés aux transports d'**engrais** (2%) et de **produits chimiques** (9%), les flux entrants (51%) étant équivalents aux flux sortants

Les **productions agricoles, animaux, denrées alimentaires et fourrages** représentent au total 16% des flux de marchandises. Les produits entrants (correspondant essentiellement aux besoins pour l'alimentation des habitants) représentent 37% des flux ; alors que les produits sortants représentent 63% des flux. Le territoire est donc essentiellement exportateur de produits alimentaires. Plus précisément les principaux flux de denrées alimentaires exportées sont principalement ceux liés au céréales (42.3%), exportées vers Rouen et Est de la Somme), betteraves (29%, exportées vers les sucreries du Pas de Calais), pomme-de-terre (10.3%) et Coques (3.8%, exportées vers l'Espagne).

Les combustibles et produits pétroliers ne représentent que 1% des flux, dont 80% de flux entrants.

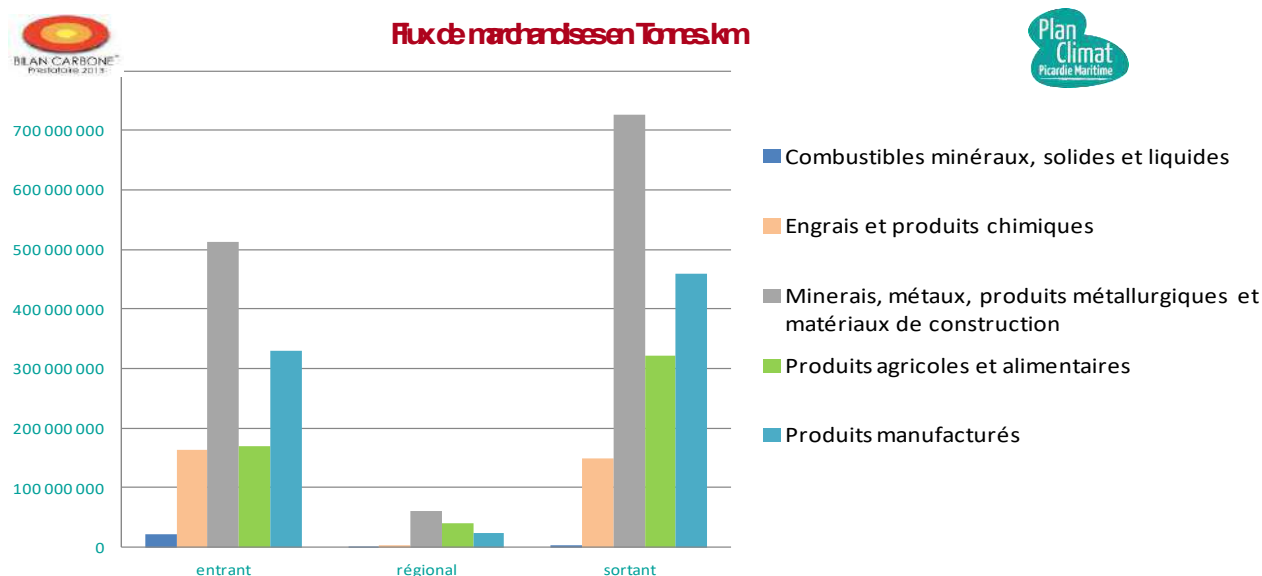


Figure 49 : Emissions agricoles de GES liées aux cultures

Source : Plan Climat de Picardie maritime, 2014

2.3.5.2 Consommation énergétique



353 GWh_{EF}/an
1 209 millions de tonnes.km/an

Le transport de marchandises représente une consommation de **353 GWh_{EF}/an**, dont la majorité est issue des produits pétroliers (91%). Les sources d'énergies alternatives dans ce secteur n'occupent quant à elles qu'une part marginale (biocarburants (6%), électricité (3%) et GNV (0%)).

Les flux routiers, contribuent à 88 % des consommations du secteur.

En outre, près de la moitié des consommations du fret s'effectuent sur des trajets nationaux, contre seulement 16 % à l'échelle régionale. Les flux internationaux contribuent à 36% des consommations du fret.

Ces chiffres dénotent du rayonnement national et international de l'industrie locale.

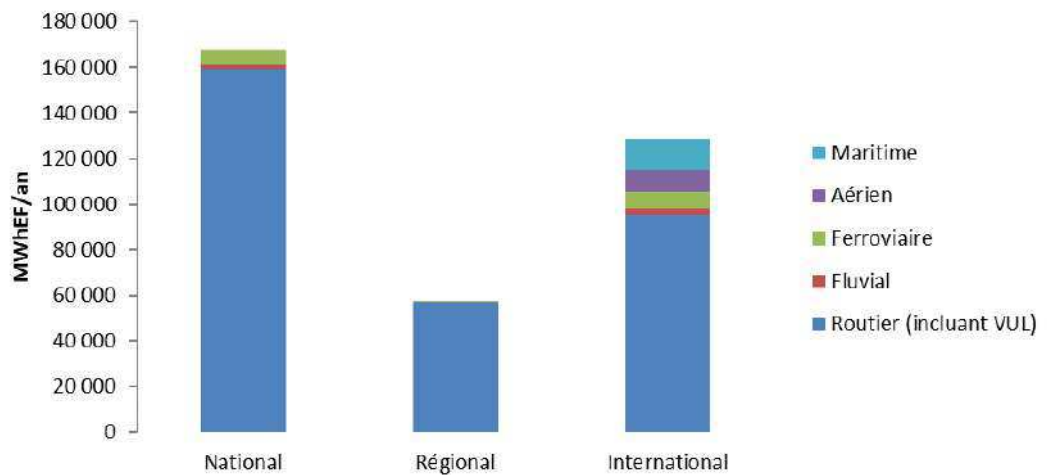


Figure 50 : Consommation d'énergie des FRET national, régional et international en fonction du mode de transport
Source : PROSPER®, Energies demain.

2.3.5.3 Emissions de GES

9%

88.3 kteqCO₂
56% par le secteur agricole

Différents moyens de transports sont utilisés afin de transporter toutes ces marchandises, de manière locale ou pour l'import/export national ou international. Les différents moyens de transport n'ont pas les mêmes émissions de CO₂.

Pour le FRET national et international, le mode routier représente 65,30 kteqCO₂ des émissions, alors que le transport par voie maritime représente 3,50 kteqCO₂ d'émissions, le ferroviaire 1,20 kteqCO₂ et l'aérien 2,4 kteqCO₂. Rappelons que les flux nationaux et internationaux comptabilisés comprennent les trajets du fournisseur au client, d'où l'existence de flux maritimes, fluviaux ou aériens, malgré l'absence de ces moyens de transports sur le territoire.

Quant aux FRET local, 15 kteqCO₂ sont produits par le transport routier contre moins de 1kteqCO₂ par le ferroviaire et le fluvial (voir graphique ci-dessous).

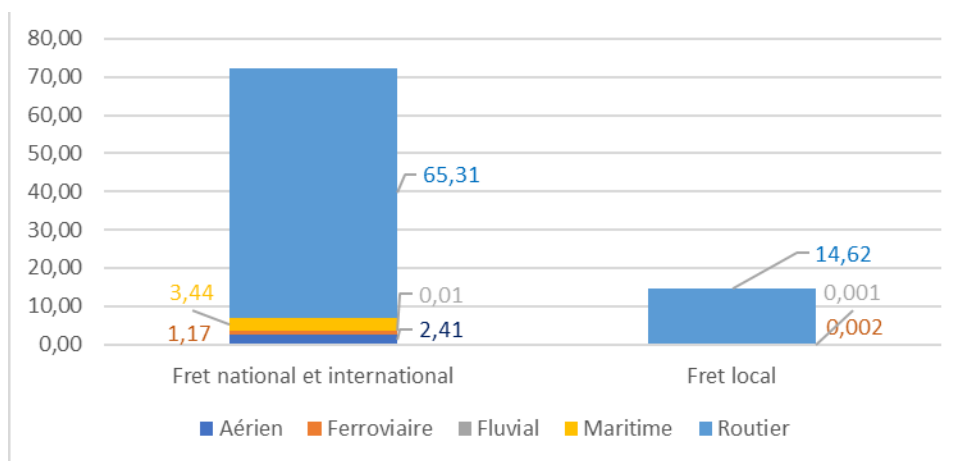


Figure 51 : Emissions de GES en fonction du mode de transport des marchandises (kteqCO₂)
Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation : BS3V.

Actions déjà entreprises sur le territoire :

- Etude de faisabilité d'un marché d'intérêt local (logistique de circuits courts alimentaires à destination des commerces et de la RHD).



Pistes d'actions :

- Identification précises des flux du territoire et des possibilités de mutualisation (logistique du dernier km, mutualisation pour permettre un transfert vers le rail ou le transport fluvial)
- Développement des Circuits courts alimentaires
- Installation de stations BioGNV (insertion dans la dynamique régionale de densification du maillage) et sensibilisation des gros industriels

2.3.6 L'agriculture

2.3.6.1 Contexte

La description de l'activité agricole ci-dessous est issue du diagnostic de Préfiguration du Parc Naturel Régional de Baie de Somme-Picardie Maritime, et des données du RGA 2010 fournies par la DRAAF à l'échelon des Communautés de Communes. L'activité agricole est bien représentée sur le territoire de la Picardie Maritime puisque la Surface Agricole Utile (SAU) représente 95 129 ha soit 70% du territoire et comporte 1 225 exploitations.

La Picardie maritime est découpée en 3 petites régions agricoles :

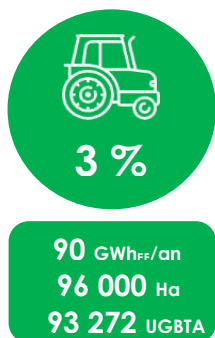
- Le Vimeu : polyculture privilégiant l'implantation des cultures sur les plateaux (blé, orges, escourgeons, betteraves, colza, etc.) et l'élevage (vaches)
- Le Ponthieu : forte vocation agricole
 - L'Ouest (zone qui s'étend entre Nouvion et Rue) avec ses cultures de plains champs, de pommes de terre et de légumes principalement des carottes mais également des haricots verts et des salsifis.
 - L'Est orienté vers la grande céréaliculture, début de polyculture avec quelques ateliers de production d'endives
 - Le Sud (Autour d'Ailly-le-Haut-Clocher) : polycultures et élevage
- Les Bas-Champs et marais arrières-littoraux : paysages typiques et milieu fragile à vocation d'élevage extensif (orientation bovin lait). La superficie cultivée en céréales est assez semblable sur le secteur du Marquenterre et sur celui des Bas-Champs au Sud de la baie de Somme, soit un peu plus de 40 % de la SAU. Les Bas-Champs de Cayeux sont quant à eux caractérisés par une agriculture assez diversifiée avec une prépondérance à l'élevage laitier fondé sur l'herbe (les surfaces toujours en herbe sont une part importante de la SAU).
- Les vallées de la Somme, de la Bresle et de l'Authie sont des secteurs paysagers particuliers, mais qui d'un point de vue agricole constitue essentiellement un secteur d'élevage. Leur caractéristique est proche de celle des Bas-Champs et marais arrières-littoraux.

A l'échelle du territoire de Baie de Somme 3 Vallées :

- En ce qui concerne les cultures, les céréales représentent 45 % de la SAU, les betteraves industrielles 6 % et les pommes de terre 3 %,
- Les surfaces fourragères représentent 31 % de la SAU dont 18% de surface toujours en herbe. Il y a de moins en moins d'exploitations avec des animaux, quel que soit le type d'élevage, avec une diminution de près de 30 % pour les bovins par exemple entre 2000 et 2010. L'orientation des exploitations reste cependant majoritairement mixte : polyculture et poly-élevage.

On observe un phénomène de diversification des exploitants agricoles avec la mise en place d'ateliers de transformation et/ou de points de ventes à la ferme. Certains proposent la vente directe ou en circuits de proximité de fruits (6) et légumes (21) de saison variés. On retrouve également 9 producteurs laitiers qui transforment à la ferme et proposent des produits variés (Yaourts, fromages, crèmes, beurre voire glaces) (cf. [zoom « Circuits de proximité »](#)).

2.3.6.2 Consommations d'énergie



Alors que l'agriculture représente 70% de la surface du territoire, elle ne constitue que le 6^{ème} poste de consommation dans le bilan global des consommations.

Sur le total d'énergie consommée par le secteur :

- 77GWh sont dédiées aux cultures : cultures de céréales (52% des consommations), cultures fourragères (24%), ou autres (24%).
- 13 GWh (14%) des consommations d'énergie seulement sont liés à l'élevage, malgré que les surfaces fourragères représentent 31% de la SAU et l'importance de l'élevage. En effet, l'élevage bovin est une activité faiblement consommatrice d'énergie.

Le secteur agricole est particulièrement dépendant des produits pétroliers qui représentent 88% des consommations, correspondant notamment à l'usage des tracteurs, des moissonneuses-batteuses, ou d'autres engins agricoles, pour le travail du sol, les amendements et la récolte notamment, ainsi qu'au chauffage de serres. La maîtrise et substitution de cette énergie est un enjeu important (BioGNV et agro-carburants). Les autres énergies (électricité, gaz) servent généralement aux process (séchage) ou au chauffage des bâtiments et serres (endives notamment), conservation au frais de certaines productions (frigos à pommes de terre, tank de refroidissement du lait) et fonctionnement de la salle de traite.

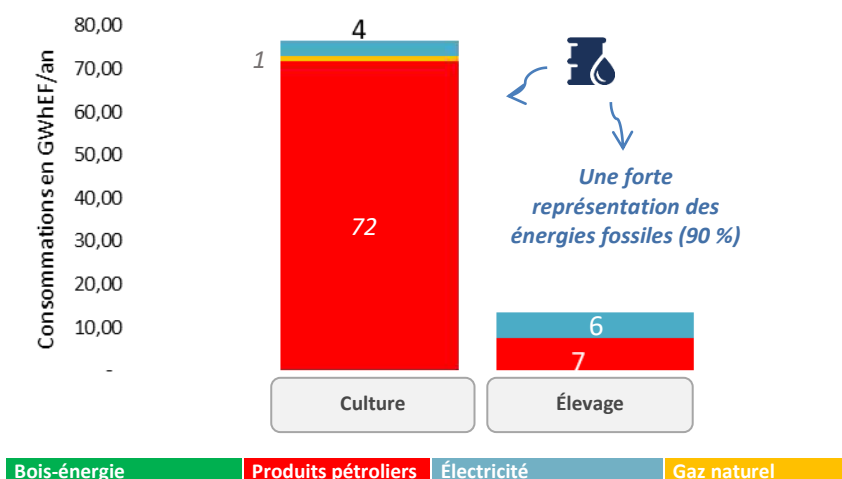
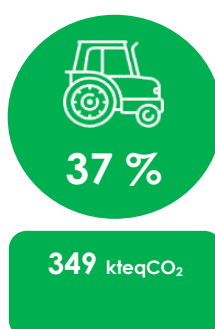


Figure 52 : Répartition des consommations par type de production agricole (culture/élevage) et énergie

Au-delà des consommations directes d'énergie, l'agriculture a un rôle important à jouer dans le domaine de la transition énergétique et environnementale du territoire :

- L'activité agricole présente en effet d'importants potentiels de production d'énergies renouvelables (méthanisation, panneaux solaires sur les toits des bâtiments agricoles) qui sont étudiés dans un chapitre spécifique de ce document.
- La part de l'agriculture sur le transport de marchandises est important (les produits agricoles et alimentation représentent 16% des consommations du fret).
- Les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, non énergétiques, liées à ce secteur sont importantes (cf. paragraphe ci-après).



2.3.6.3 Emissions de GES

Alors que le secteur agricole ne représente que 3% des consommations énergétiques il génère 37% des émissions de GES du territoire.

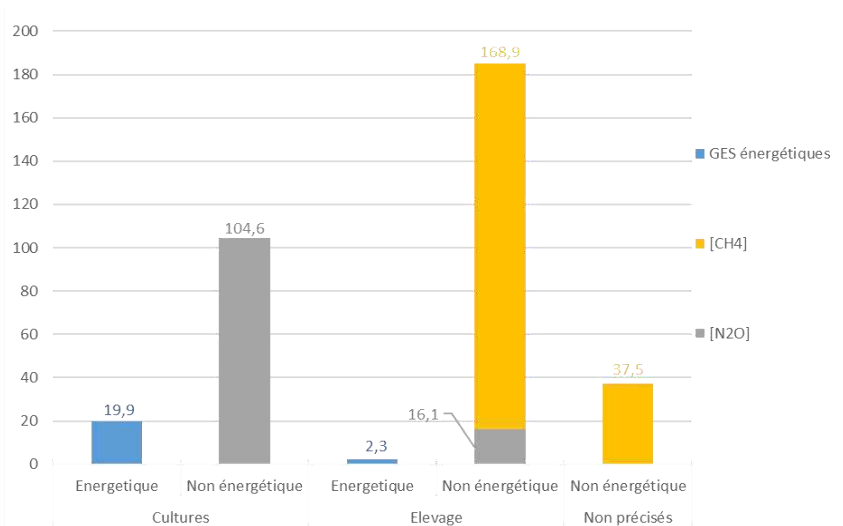


Figure 53 : Emissions de GES en 2015 en fonction des secteurs agricoles (kteqCO₂)

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation BS3V.

Le secteur agricole émet une part de **GES non énergétiques** importante (93% des émissions totales du secteur) correspondant au CH₄ et au N₂O qui présentent tous deux un pouvoir réchauffant trente fois supérieur au CO₂ :

- **Dans le domaine des cultures**, les émissions non énergétiques (84% des émissions de GES des cultures) proviennent notamment de l'épandage d'azote : N₂O issus des engrais organiques (engrais, fumier, lisier) et minéraux, ainsi que des résidus de récolte,
- **Alors que dans le domaine de l'élevage**, les émissions non énergétiques (99% des émissions totales de GES de l'élevage : 90% de méthane et 9% de N₂O), proviennent essentiellement :
 - o De la fermentation entérique bovine (90% des émissions totales de CH₄)
 - o De la fermentation organique des déjections animales (présence au pâturage, stockage à l'étable et épandage de fumiers, lisier sur les pâtures) qui émettent du CH₄ (4% des émissions de CH₄) et de N₂O (issu de la transformation des produits azotés).

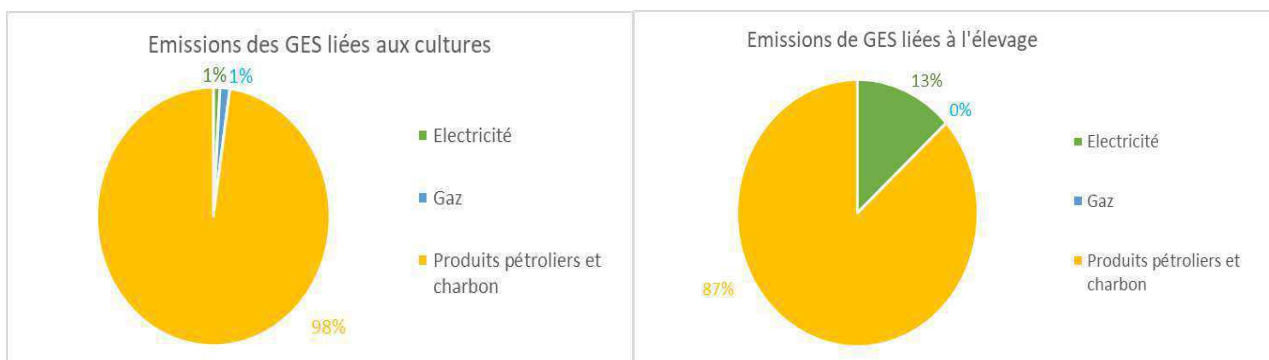


Figure 54 : Part des émissions de GES en fonction de l'énergie utilisée

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation : BS3V

Les émissions de GES énergétiques (seulement 7% des émissions de GES de l'agriculture) :

- Pour les cultures, les GES énergétiques (20 kteqCO₂, 16% des émissions des cultures) sont essentiellement dus à l'usage de fioul (produits pétroliers, 98% des émissions) pour l'usage des tracteurs tout au long des cycles végétatifs (travail du sol, semis, épandages, traitements, récoltes et séchage) et pour l'irrigation. Le séchage des céréales et le chauffage des serres de maraichage et des bâtiments de production d'endives, utilisent soit le gaz (1% des émissions), soit le fioul (produits pétroliers). L'électricité (1% des émissions) est surtout utilisée pour la réfrigération des pommes-de-terre et carottes (conservation).
- Pour l'élevage, les GES énergétiques (2,3 kteqCO₂ et 1,2% des émissions de l'élevage) sont essentiellement liés :
 - o A l'usage du fioul (87% des émissions) pour alimenter les tracteurs servant à gérer les prairies et pour chauffer les bâtiments de certains types d'élevage (ovins, caprins, gallinacés essentiellement)
 - o A l'usage de l'électricité (13% des émissions) pour refroidir le lait (tank à lait), ventiler et distribuer les fourrages et aliments (bovins et porcins), pour transformer et conserver les produits laitiers frais.



Actions déjà entreprises sur le territoire :

- Réseaux de circuits courts au niveau régional (« Bienvenue à la ferme », « Agriculture biologique en Picardie », ...), départemental (« Somme Produits Locaux »), et local (AMAP, « Panier de la Baie », ...)
- Diagnostics énergétiques dans les exploitations agricoles (en partenariat avec la chambre d'agriculture).



Pistes d'actions :

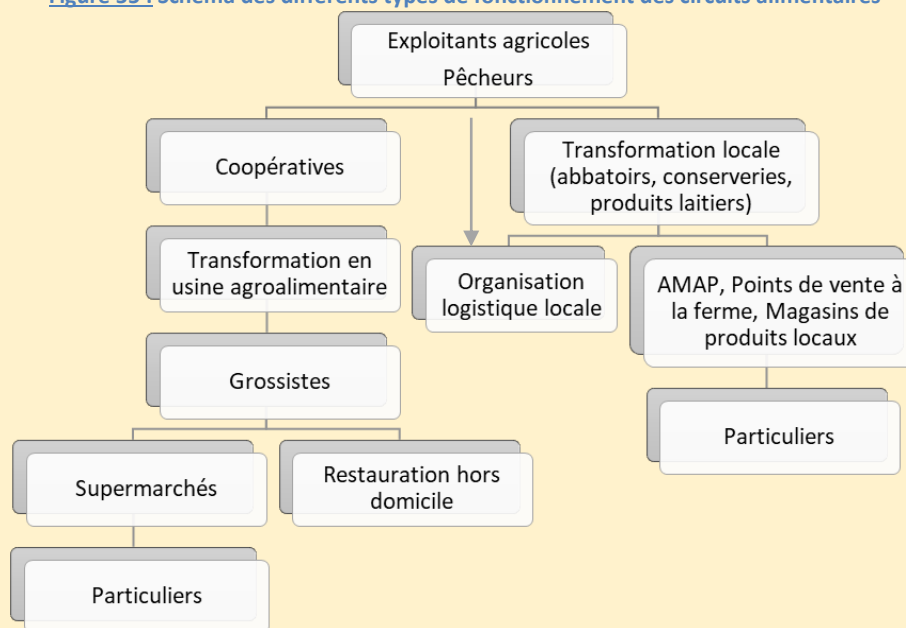
- Inciter les agriculteurs au passage de leur tracteur au banc-moteur ainsi qu'au changement de leurs équipements,
- Promouvoir et inciter les agriculteurs à tendre vers des techniques culturales simplifiées afin de diminuer le nombre de passages des tracteurs,
- Identifier les potentiels de matières organiques méthanisables, les grandes toitures et les cultures d'agro-carburants, etc. afin de faire évoluer le mix énergétique des exploitations,
- Favoriser les circuits courts d'agriculture (proximité producteurs/consommateurs) afin de diminuer l'impact global de l'agriculture.
- Diminuer les besoins en azote par une augmentation de la production de légumineuses
- Augmenter le stockage de carbone dans les sols et les infrastructures agroécologiques (cf. chapitre « séquestration carbone »)

Zoom sur les circuits alimentaires de proximité

Les circuits alimentaires se caractérisent par :

- Le nombre d'intermédiaires. Lorsqu'il y a au maximum 1 intermédiaire, ils sont caractérisés de circuits courts ;
- La distance entre le producteur et le consommateur. Lorsque cette distance est faible, on parle de circuit alimentaire de proximité.

Figure 55 : Schéma des différents types de fonctionnement des circuits alimentaires



Enjeux : En tant que consommateur, miser sur la qualité alimentaire produite localement et non sur la quantité, avec peu d'emballages contribue à maintenir l'emploi local, à préserver les prairies du territoire (viande bovine local), et diminuer les émissions liées au fret, sans augmenter le budget alimentation. En parallèle, ce mode de commercialisation permet aux agriculteurs d'augmenter leur valeur ajoutée. Les circuits courts vont ainsi avoir un impact sur les émissions de GES liées aux transports et aux déchets.

Par ailleurs de nombreuses dynamiques collectives de labélisation, marques etc. existent sur le territoire :

- **4 AMAP**, Association « Paniers de la Baie », Commerces spécialisés, Réseau Bienvenue à la Ferme
- **Marques et labels** : AOP près-salés, Baie de Somme Saveur, Terroirs de Picardie, , Saveur en'Or
Plateformes : comme Somme Produits Locaux et Bio d'ici d'abord

Le territoire comporte un certain nombre de productions locales diversifiées vendue en circuits courts ou de proximité. Cette diversité de production locales accessible aux consommateurs locaux est une véritable opportunité. Le manque de points de vente collectifs est toutefois regretté.

Catégorie	Type	Nombre de producteurs en circuits de proximité, situés sur le territoire ou à proximité
Légumes	Légumes de saison variés	21
	Légumes secs	3
	Asperges	1
	Asperges et Endives	1
	Betteraves	1
	Champignons	1
	Endives	1
	Pommes de terre	1
Fruits	Fruits de saison variés	6
	Fraises	6
	Pommes	2
	Pommes et Poires	2
	Rhubarbe	1
Produits laitiers	Chèvre	3
	Chèvre et Vache	1
	Vache	4
	Glaces	1
Viandes	Agneau Près-salés	Non renseigné
	Escargots	1
	Lapins et volailles	1
	Moutons	1
	Œufs	2
	Bœuf et Porc	3
	Bœuf	4
	Porc	1
Volailles	2	
Poissons et Produits de la Mer	Mytiliculteurs	14
	Pêche à pied	Non renseigné
	Pêcheurs en mer	37
	Pisciculture	5
Autres produits transformés	Confitures	2
	Farines	1
	Pâtes	1
Boissons	Bières	1
	Cidre et/ou jus de pomme	6
Miel	Miel	Non renseigné

Tableau 2 : Productions agricoles locales commercialisées en circuits de proximité (2017)

Source : Baie de Somme 3 Vallées

2.3.7 Compétences des collectivités ; Eclairage public, Déchets et Eaux usées

2.3.7.1 Les déchets et Eaux usées

Les sujets des déchets et eaux usées sont traités conjointement, car les données disponibles ne permettent pas d'identifier la part de l'un et de l'autre dans les consommations d'énergie et les émissions de GES.

2.3.7.1.1 Gestion et composition des déchets

La gestion des ordures ménagères et assimilées (collecte, traitement, valorisation) relève de la compétence des EPCI.

Les déchets ménagers et assimilés comprennent :

- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées en porte à porte
- Les déchets issus de la collecte sélective en points d'apport volontaires ou en porte à porte : verre, emballages, journaux et magazines, déchets verts, encombrants collectés par le service public des déchets et/ou en apport volontaire.
- Les déchets non ramassés triés et collectés dans 14 déchetteries intercommunales (Industriels Banals (DIB), déchets verts, équipements électriques, ferrailles, inertes, etc.).
- Une collecte des encombrants ponctuellement en porte à porte (selon les terroires) et dans les déchetteries.

Les types et quantités de déchets collectés et leurs modes de valorisation sont les suivants :

		CCPM			CCV			CABS		
		Tonnage total	Kg/hab/an	Traitement / Valorisation	Tonnage total	Kg/hab/an	Traitement / Valorisation	Tonnage total	Kg/hab/an	Traitement / Valorisation
	Nombre d'habitants	33420			22469			51060		
OMR	Ordures ménagères résiduelles	11 858	355	Enfouissement (avec valorisation biogaz)	5529	249	Enfouissement	3 216	63	Enfouissement
								5 986	117	Méthanisation
								5 986	117	Refus de tri enfouissement
	Total OMR	11 858	355		5529	249		15 914	297	/
RES.T.E. (Résidus de Tri effectués)	Emballages et papiers recyclés	1 848	55	Recyclage	1402	62	Recyclage	5 302	104	Recyclage
	Verres	2 050	61	Recyclage	947	42	Recyclage			Recyclage
	Cartons									Recyclage
	Encombrant PAP				371	16	Enfouissement			
	Déchets verts PAP				704	31	Compostage			
	TLC				115	5	Recyclage			
	Total RES.T.E.	3 898	117	Recyclage	3539	104	Recyclage	5 302	104	Recyclage
Déchetteries	Cartons	268	8	Recyclage	132	6	Recyclage	12 295	241	Recyclage
	Ferraille	378	11	Recyclage	192	9	Recyclage			Recyclage
	Gravats	2 783	83	Stockage ou remblais	2886	128	Valorisation remblais routier			Remblais
	Encombrants	4 270	128	Enfouissement	1921	85	Enfouissement	Enfouissement		
	DEEE	282		Recyclage	128	6	Recyclage	Recyclage		
	Autres déchets spécifiques	NC		NC	371	17	Recyclage	Cela dépend du déchet		
	Déchets verts	3 602	108	Compostage	3492	155	Compostage	5 214	102	compostage/ valorisation énergétique pour le bois
	Bois	583	17	Valorisation matière ou énergétique	675	30	Recyclage			
	Total Déchetterie	12 166	356		9797	436		17 509	343	
Total Déchets ménagers et assimilés		27 923	836		18865	840		37 998	744	

Sources : CABS, CCV, CCPM – Réalisation BS3V

- Pour les collectes en porte à porte, la CABS réalise ces prestations en régie par ses propres moyens tandis que la CCV et la CCPM souscrivent un contrat de prestation de service avec un opérateur privé. Le territoire bénéficie de la présence de quais et centres de transferts, notamment à Abbeville et Regnière Ecluse, étapes transitoire avant l'acheminement des déchets vers les centres de stockage/tri/ valorisation.
- Les Ordures ménagères résiduelles sont en grande majorité exportés et traités hors-territoire à Amiens (IDEX, avec méthanisation) ou Fresnoy-Folny (CAPIK).
- Les déchets recyclables sont acheminés au centre de Tri Collecte Sélective d'Amiens géré par Véolia. La majorité des tonnages de déchets triés (recyclables, bois, DASRI, textiles, etc.) est traitée hors du territoire (souvent hors région).

- En ce qui concerne les déchets verts, le territoire compte également cinq plateformes de compostage/broyage (Bourseville, Woincourt, Feuquièrre-en-Vimeu, Bugny-l'Abbé et Regnière-Ecluse)

A noter que les différents territoires du SCoT de BS3V développent des actions en faveur de la valorisation des biodéchets, notamment par la promotion du compostage : vente de composteurs individuels, mise en place de bacs à compost collectifs (zones d'habitat collectif, cimetières), mise à disposition de poules composteuses (SCoT, 2019).

2.3.7.1.2 Assainissement des eaux usées

L'assainissement collectif des eaux usées concerne 35 communes du territoire du SCoT. On estime qu'elles sont traitées par **23 stations d'épuration** pour une charge actuelle de 116 EH. Leur gestion relève de la compétence des communes ou de petits syndicats de gestion intercommunaux. Par ailleurs, étant donné le territoire rural, une grande partie de celui-ci est couvert par l'assainissement individuel relevant de la compétence des EPCI.

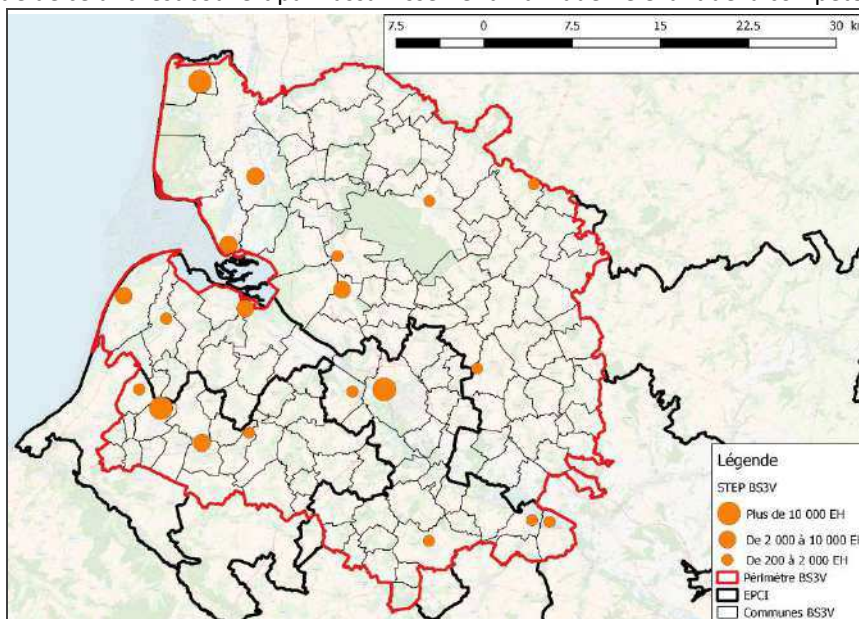


Figure 56 : Stations d'épuration du territoire (Source : Portail de l'assainissement communal)

Les stations d'épuration les plus importantes (plus de 10 000 équivalents-habitants) sont :

- ABBEVILLE,
- FRIVILLE-ESCARBOTIN,
- FORT-MAHON-PLAGE.

2.3.7.1.3 Consommation d'énergies



Les consommations d'énergie liées à la gestion des déchets et des eaux usées s'élèvent à 19,8 GWh, dont 98% de produits pétroliers, 1% d'électricité, 0.8% de chaleur renouvelable et 0.2% de gaz.

Pour les déchets, les consommations énergétiques liées à leur gestion proviennent essentiellement des véhicules de collectes et de transports assurant la collecte et l'exportation des déchets vers Amiens ou d'autres régions. De l'énergie est également utilisée pour le tri (électricité principalement) et le traitement, la valorisation, le recyclage et le stockage (énergies diverses)

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration, de l'énergie est utilisée pour le process (hormis pour le lagunage : 1 station sur le territoire). L'assainissement individuel ne consomme généralement pas d'énergie.

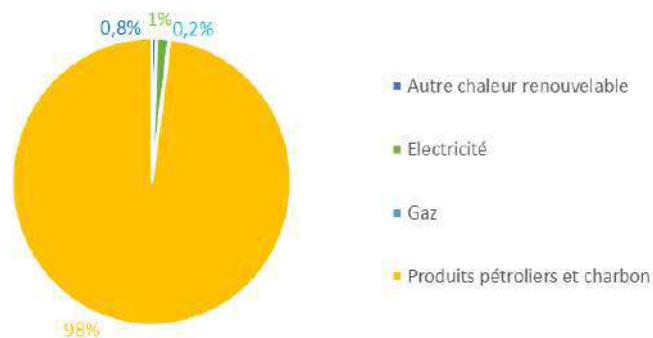


Figure 57 : Consommations d'énergies liées à la gestion des déchets (données de 2012)

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation : BS3V.

2.3.7.1.4 Emissions de GES



Les émissions de GES liées aux déchets et à la gestion des eaux usées, correspond d'une part aux GES énergétiques (19%, en lien avec les consommations d'énergie) et d'autre part aux GES non énergétiques, méthane (39%) et CO₂ (33%), issu de la fermentation des matières organique des biodéchets, de la charge organique des eaux usées et des boues de stations d'épuration et d'assainissement individuel, depuis leur production jusqu'à leur traitement, valorisation, enfouissement, et même au-delà.

28.5 kteqCO₂/ an

Les biodéchets et boues de stations d'épurations peuvent être acheminés vers des unités de méthanisation. C'est actuellement le cas de la plus grande partie des biodéchets du territoire de la CABS, tandis que certains centres d'enfouissement valorisent le biogaz émis par les déchets enfouis (CCPM). Néanmoins, une partie de ce méthane (émissions diffuses) s'échappe de la géomembrane du site ou des casiers en exploitation et finit dans l'atmosphère.

Par ailleurs les déchets verts du territoire sont compostés ce qui émet également un peu de méthane.

A priori, les boues de stations d'épuration du territoire font uniquement l'objet d'épandage (au cours duquel elles continuent d'émettre du méthane).



Figure 58 : Emissions de GES liées aux déchets et eaux usées (données de 2012)

Source : PROSPER®, Energies demain – Réalisation : BS3V.

Actions déjà entreprises sur le territoire :

- **Programmes Locaux de Prévention des Déchets des EPCI (CABS, CCV et CCPM) :**
 - Amélioration tri, recyclage et traitement,
 - Réduction du gaspillage alimentaire, consommation de papier, emballages, textile...
 - Réemploi des objets
- **Outils de communication :** calendrier de la collecte, carnets, autocollant de tri, autocollant « STOP PUB », etc.
- **Programme de sensibilisation :**
 - Ambassadeurs du tri,
 - Ateliers anti-gaspillage alimentaire (Disco Soupe, récupération des invendus),
 - Jeux « prévention des déchets »,
 - Opérations de nettoyage de la nature,
 - Ateliers compostage,
 - Ateliers artistiques "Laissez de mer"



Leviers de l'économie circulaire :

- **Développer l'économie circulaire** : rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), produire des biens et des services en limitant la consommation de ressources (lutte contre le gaspillage, emploi / valorisation) et la production des déchets.
 - Développer l'économie circulaire permettrait de générer des activités économiques et des emplois durables non délocalisables
- **Eco-conception** : dès la conception réduire les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit y compris l'approvisionnement
- **Ecologie industrielle et territoriale** : synergie et mutualisation entre acteurs économiques des flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services
- **Economie de la fonctionnalité** : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien
- **Consommation responsable** : choix d'achat prenant en compte les impacts à toutes les étapes du cycle de vie
- **Allongement de la durée d'usage des produits** : réparation, réemploi et réutilisation.
- **Prévention, gestion et recyclage des déchets**, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.
- **Méthanisation des biodéchets**

2.3.7.2 Eclairage public

2.3.7.2.1 Contexte

La loi oblige les collectivités compétentes en la matière à inclure dans leur PCAET un volet spécifique à l'éclairage public et à la pollution lumineuse

La gestion de l'éclairage public relève de la compétence communale, et peut avoir été transférée à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme : 59% des communes.

Depuis, dix ans en France on considère que le nombre de points lumineux a augmenté de 30% (planetoscope, sd.). Au regard des pollutions lumineuses supplémentaires engendrées par les nouveaux éclairages LED (lumière bleue), l'arrêté du 27 décembre 2018 prend des dispositions relatives à la prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses.

Parmi les 139 communes du territoire de SCOT, 53% ont confirmé pratiquer l'extinction nocturne de l'éclairage public et l'information n'est pas connue pour 22% des communes.

2.3.7.2.2 Consommation d'énergie

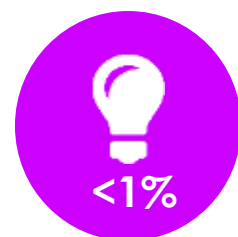


10 GWh_{EF}/an

L'éclairage public représente une faible partie des consommations d'énergie (< 1%), mais peu représenter une part non négligeable du budget des petites communes et génère une pollution lumineuse.

2.3.7.2.3 Emissions de GES

Les émissions de GES liées à l'éclairage public sont négligeables car les émissions sont seulement énergétiques, liées à la consommation d'électricité.



0.09 kteqCO₂/ an



Actions déjà entreprises sur le territoire :

- Opération « Eclairage responsable communal » mené conjointement par la FDE80 et BS3V dans le cadre de TEPCV (remplacement de 400 lampes énergivores par des LED)
- Extinction nocturne de l'éclairage public dans 53% des communes à minima



Leviers :

- Animation locale du Label villes et villages étoilés
- Elaboration d'une trame noire
- Poursuite du renforcement de l'efficacité énergétique des équipements lumière tout en limitant la pollution lumineuse
- Sensibilisation des élus et de la population à l'extinction nocturne

2.3.8 La précarité énergétique sur le territoire

La précarité énergétique est définie ainsi : « est en précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II », Article 3 bis A). Dans le cadre de l'état des lieux des consommations énergétiques du territoire du Syndicat Mixte de Baie de Somme Trois Vallées, il a été considéré les ménages disposant d'un Taux d'Effort Énergétique (comprenant les dépenses énergétiques liées au logement ainsi qu'à la mobilité) supérieur à 15%. Le Taux d'Effort Énergétique (TEE) lié au logement et à la mobilité correspond à la part du revenu disponible consacrée aux dépenses énergétiques du logement et de la mobilité quotidienne.

D'après les données extraites de l'outil SITERRE® développé par Énergies Demain, près de **13 000 ménages** du territoire disposent d'un TEE supérieur à 15% et seraient donc en situation de précarité énergétique.

Ce sont 29 communes de Baie de Somme 3 Vallées qui présentent des parts de ménages en situation de précarité énergétique supérieures à 30%, soit 1 031 ménages. Ce constat vient donc renforcer les enjeux en matière de rénovation énergétique des logements ainsi que de développement de l'écomobilité.

Certaines communes, notamment au Sud et à l'Est du territoire, sont davantage concernées car elles cumulent à la fois des logements anciens, énergivores et un éloignement des pôles urbains. Dans ces communes entre 27% et 45% des habitants sont potentiellement en situation de précarité énergétique. Par exemple, la commune de Mouflers concentre à elle-seule 41,6% des ménages en précarité énergétique, ou encore Pont-Remy qui en regroupe 41,3%.

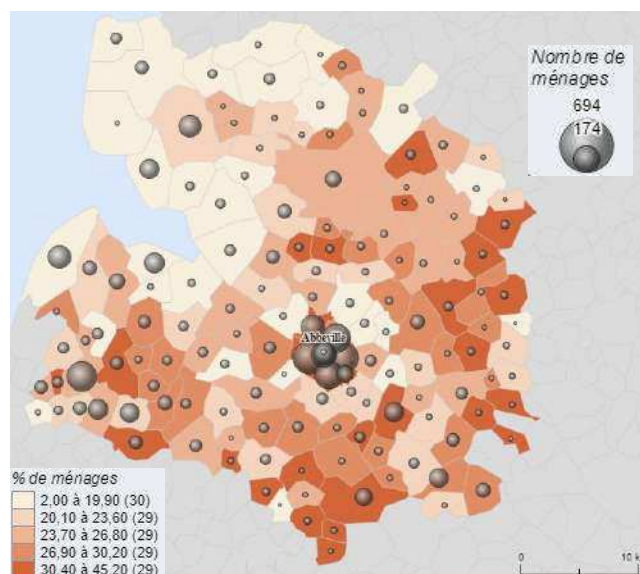


Figure 59 : La précarité énergétique par iris exprimée en effectif et part de ménages à TEE (mobilité + logement) supérieur à 15% de leurs revenus disponibles

Source : Siterre®, Energies Demain.

En termes d'effectifs, Abbeville, du fait de son poids démographique, est la commune qui contient le plus de ménages en situation de précarité. Ainsi, celle-ci regroupe **3 593 ménages** en précarité malgré une part de ménages en précarité relativement faible (28%).

D'autre part, l'analyse des données montre que plus de la moitié des ménages en précarité habitent dans des maisons individuelles construites avant 1970, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique (55% des ménages, soit **7 140 ménages**). De plus, parmi l'ensemble des ménages en précarité, 63% sont propriétaires de leurs logements (soit **7 993 ménages**).

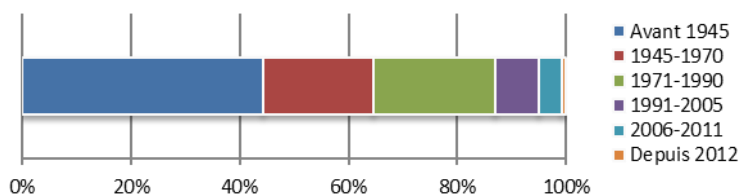
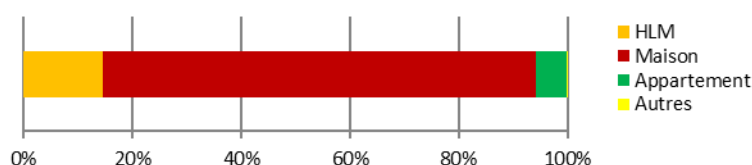
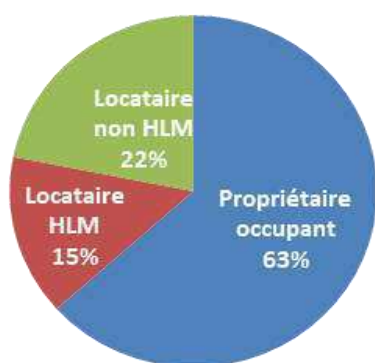


Figure 60 : (a) Année de construction des logements des ménages à TEE > 15 %, (b) Typologie des logements des ménages à TEE > 15 %
Source : Siterre®, Énergies Demain.



Enfin, 714 ménages en situation de précarité habitent dans des logements HLM construits avant 1970. Pour ces ménages, une rénovation performante des logements apparaît ainsi comme un levier considérable pour sortir de la précarité.

Figure 61 : Statuts des ménages dont le TEE est supérieur à 15 %

Source : Siterre®, Énergies Demain.



Pistes d'actions :

Élaborer un plan d'action avec l'ensemble des communes, reposant notamment sur :

- La réalisation d'un diagnostic d'évaluation, de caractérisation des ménages en situation de
- Précarité énergétique et de leurs logements,
- La mise en place d'objectifs et d'orientations en matière de lutte contre la précarité énergétique,
- Le développement de dispositifs de prévention et de lutte contre la précarité énergétique tels que l'organisation de visites à domicile par des SLIME, la sensibilisation aux actions de maîtrise de l'énergie, la mise en place d'une aide locale (supplémentaire à celles existantes à l'échelle nationale), d'un outil de suivi et d'accompagnement des ménages précaires.

ZOOM sur les SLIME

Un SLIME est un programme d'action de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages modestes et destiné aux collectivités locales. Deux appels à candidatures sont lancés chaque année par le CLER : 30 septembre et 31 mars.

L'action d'un SLIME se déroule en 3 phases :

- L'organisation d'une chaîne de détection
- La réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages identifiés
- L'orientation des ménages vers des solutions durables et adaptées pour sortir de la précarité énergétique

3. Etat des lieux de l’approvisionnement énergétique du territoire

3.1 Les installations d’énergies renouvelables

Dans cette partie, **recense l’ensemble des productions d’énergies renouvelables** sur le territoire. Les bases de données utilisées pour construire ce bilan ont été extrêmement variées. Elles ont fait l’objet de multiples recoupements entre elles, complétés par des renseignements pris localement par les consultants du groupement. Les projets sont également recensés lorsque des informations ont été recueillies sur l’une ou l’autre des filières. L’état des lieux présenté ici est une photographie à un instant « t » de la vie de BS3V, le plus exhaustif possible.

Plusieurs types d’énergie renouvelable n’ont pas pu faire l’objet d’un recensement exhaustif en l’absence de bases de données existantes : Le petit éolien et Les chauffe-eaux solaires individuels. L’ensemble de ces équipements ne constitue néanmoins qu’une faible part des installations et des productions, ne pas les recenser ne remet pas en cause les ordres de grandeur de production totale et l’appréciation du paysage énergétique sur le territoire.

De manière générale, les moyens de production renouvelables sur le territoire se concentrent autour de quatre grands types de productions, mais le mix énergétique est relativement varié, avec 5 types d’installations recensés. Le bilan présenté ici s’attache à mettre en valeur ces installations afin de nourrir la réflexion future sur un développement et mettre en avant les dynamiques actuelles ainsi que les filières qui pourraient être développées.

Les filières EnR recensées sont les suivantes :

Production d’électricité :

Photovoltaïque



Sources de données : SOeS (31/12/2016), registre national des installations EnR (31/10/2017)

Éolien



Sources de données : DREAL Hauts-de-France, atlas thewindpower.net, EnergieTeam

Production de chaleur :

Bois-énergie individuel, collectif et réseau de chaleur



Source de données : Nord Picardie Bois, CERDD, association Energ’Ethic, modélisation PROSPER

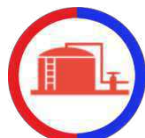
Géothermie



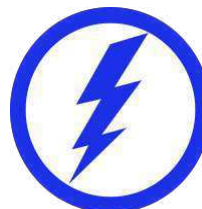
Source de données : Estelle Doulat (école d’ingénieurs UniLaSalle)

Cogénération de chaleur et d’électricité ou production de biogaz :

Méthanisation à la ferme – Projets uniquement

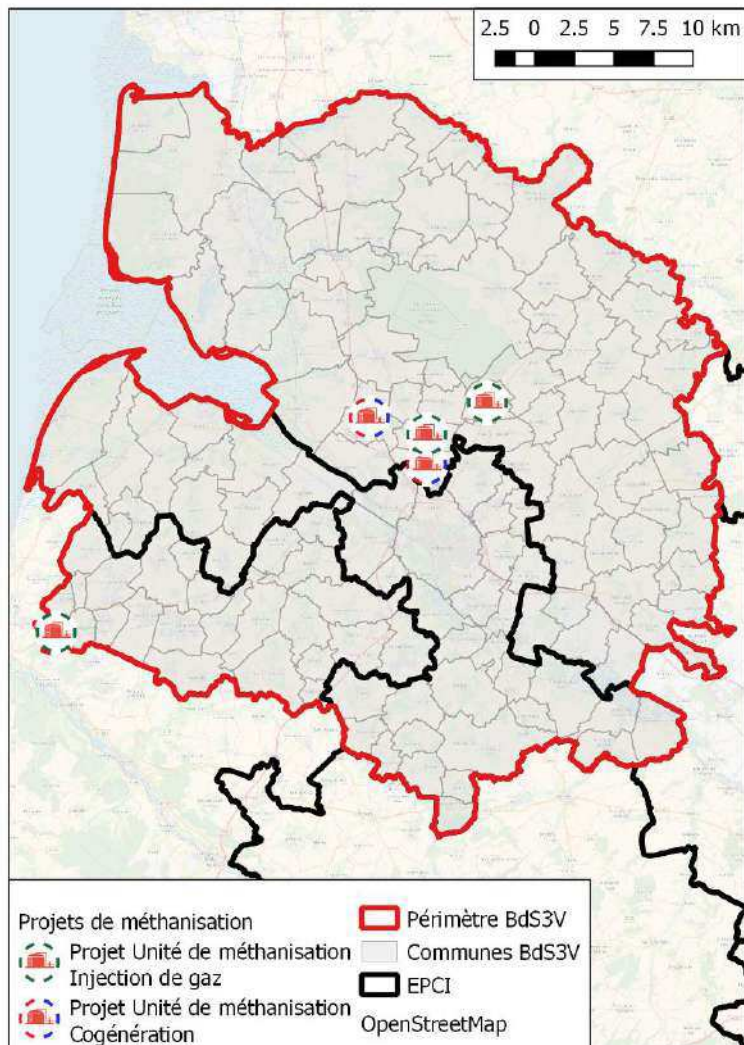
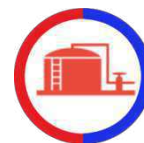


Source de données : Chambre d’Agriculture de la Somme



3.1.1 Méthanisation (injection biométhane ou cogénération chaleur et électricité)

Aucune installation de méthanisation n'est en fonctionnement sur le territoire. Les échanges avec la chambre d'agriculture ont permis de faire ressortir trois projets d'unités de méthanisation à la ferme, dont la valorisation considérée à l'heure actuelle est la cogénération (production de biogaz, consommé sur place pour produire de la chaleur et de l'électricité).



Les projets recensés en 2018 sont :

- Un projet de méthanisation à la ferme à Méneslie, aujourd'hui au stade d'étude de faisabilité. Le projet est actuellement dimensionné à 1,54 MW thermique et 700 kW électrique, ce qui permettrait la production d'environ 500 MWh d'électricité par an.
- Un projet de méthanisation à la ferme à Sailly-Flibeaucourt, au stade étude, pour une puissance électrique installée de l'ordre de 100 kW actuellement.
- Un projet de méthanisation à la ferme à Buigny-Saint-Maclou, au stade étude.
- Un projet à Hautvillers-Ouville, pour une injection de 200 Nm³/h, avec 12 000 tonnes de substrat à la main du porteur de projet. L'accompagnement est réalisé par « Avenir Élevage Conseil »
- Un projet à Canchy en injection, encore peu avancé.

Figure 68 : Carte des projets de méthanisation en cours sur le territoire

3.1.2 Productions d'électricité renouvelable

La production d'électricité renouvelable sur le territoire s'opère par des installations de différents types que nous détaillons, des moyens dits centralisés qui correspondent à des installations d'assez grande puissance et qu'il est possible de recenser en détail et des moyens de production diffus, qui sont les installations photovoltaïques individuelles, pour lesquels notre connaissance est territoriale, à l'échelle de la commune.

3.1.2.1 Installations photovoltaïques

⚡ Puissances installées par communes



Bien que les productions renouvelables ne puissent être connues de manière exhaustive grâce aux données de l'opérateur ENEDIS, il est possible de connaître le nombre d'installations et la puissance raccordée par commune. Le dernier inventaire de ce type est celui de 2016. Les installations répertoriées sont celles soumises

à tarif d'achat, ce qui représente pour l'instant une grande majorité des installations mais pourrait évoluer dans l'avenir avec l'évolution du soutien aux EnR et l'émergence de nouvelles pratiques comme l'autoconsommation.

La diffusion par le gestionnaire de réseau ENEDIS de données producteurs à des échelles plus réduites est un enjeu d'importance dans l'avenir pour la planification énergétique. Depuis fin novembre 2017, les données du registre national des installations de production d'électricité et de stockage ont été rendues publiques à l'échelle de l'installation pour les installations de puissance supérieure à 36 kW et de manière agrégée pour les autres installations. Ce registre contient les données à jour au 31 Octobre 2017. Les informations présentées dans le registre sont actuellement moins complètes que l'inventaire fourni par Enedis, aussi elles ne sont utilisées qu'en complément de l'inventaire de 2016 fourni par Enedis.

La transmission de ces données selon des mailles réseautiques, par exemple à l'échelle d'un départ HTA ou d'un poste de transformation, est également un sujet de discussion avec ENEDIS.

La puissance cumulée sur le territoire est de 4 361 kW. La production est estimée en prenant une production moyenne de 996 kWh produits par an par kW de puissance installée (chiffre modélisé par le site PVGIS de la commission européenne pour une inclinaison de 35° et une orientation Sud). Ce qui donne une production de **4 344 MWh/an**.

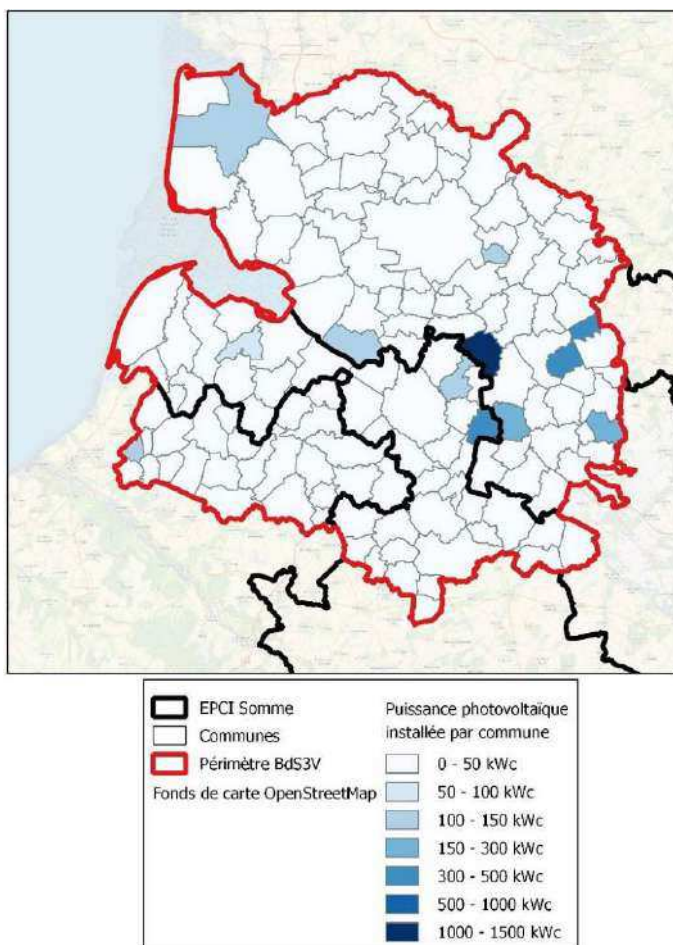


Figure 62 : Puissance photovoltaïque installée par commune, soumise au tarif d'achat.
Source : SOES (Au 31 décembre 2016) et registre national des installations EnR (au 31 Octobre 2017)

Les principales installations sur toitures

Plusieurs installations exemplaires ont été repérées sur les photographies aériennes des communes où la puissance communale était élevée. Il s'agit dans chaque cas d'une installation de grande surface installée en toiture. Il s'agit de toitures agricoles. Les quatre principales installations sont les suivantes :

Installation	Commune	Puissance estimée (en kW)
Installation SARL Roussel	Millencourt-en-Ponthieu	1 249
Installation GAEC Dervaux	Coulouvillers	270
Installation EARL Thery	Bellancourt	200
Installation SCEA Maillet	Quend	94

Tableau 3 : Puissance photovoltaïque installée par commune, soumise au tarif d'achat. Source SOES (Au 31 décembre 2016) et registre national des installations EnR (au 31 Octobre 2017)



Figure 63 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque de Millencourt-en-Ponthieu

Source : Googlemap



Source : Googlemap

Figure 65 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque de Bellancourt

Source : Googlemap



Figure 64 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque de Coulouvillers

✚ Projet

Aucun projet photovoltaïque d'ampleur n'a été recensé sur le territoire en 2018.

✚ Bilan de production photovoltaïque sur le territoire

La carte ci-après présente la puissance photovoltaïque installée par commune ainsi que la localisation des principales installations listées dans ce paragraphe. La production totale est de l'ordre de **4,3 GWh/an**.

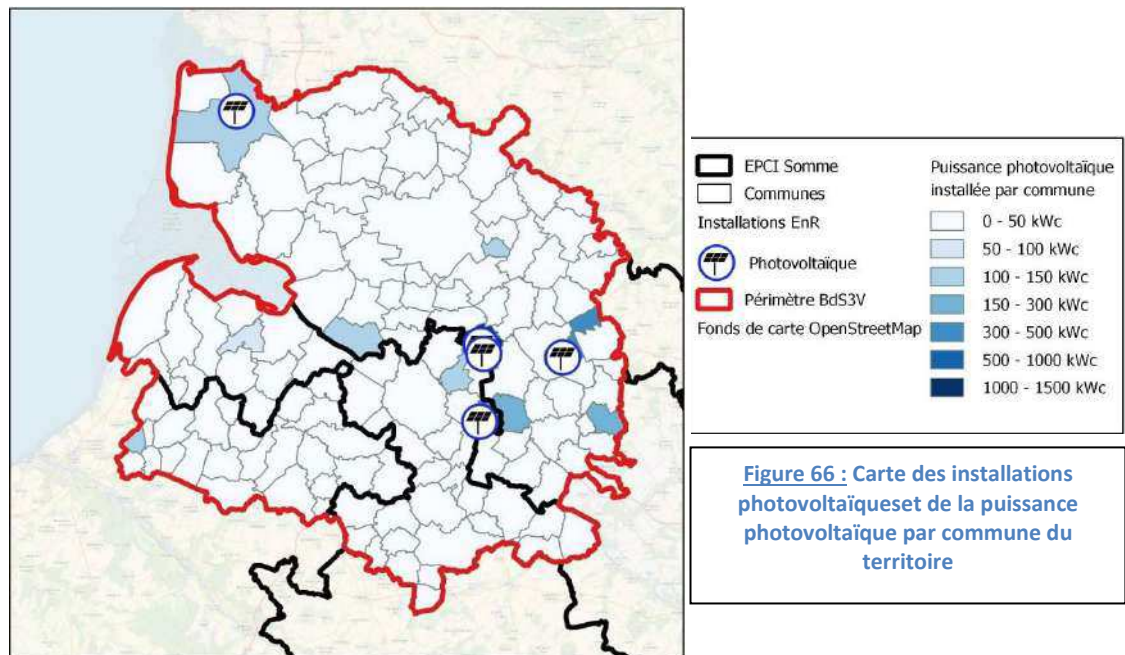


Figure 66 : Carte des installations photovoltaïques et de la puissance photovoltaïque par commune du territoire

3.1.2.2 Installations éoliennes

Le BS3V comporte une capacité éolienne installée importante, principalement située sur la périphérie du territoire.

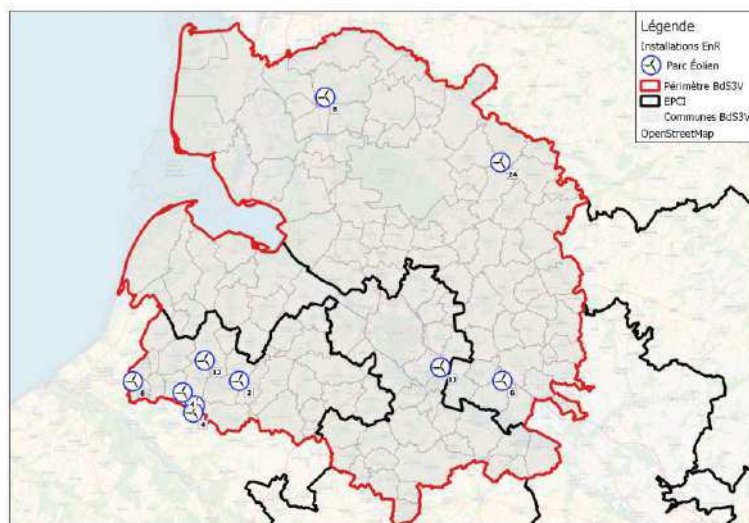


Figure 67 : Parcs éoliens installés sur le territoire de BS3V

Source : DREAL, mis à jour par Energie Team

Le territoire du BS3V compte 99 mâts répartis sur 14 parcs, pour une puissance de 208,3 MW et un **productible estimé à 458,2 GWh/an**. Ce chiffre correspond à l'équivalent de 2 200 heures de fonctionnement par an à pleine puissance (taux de charge d'environ 25%).

Pour effectuer ce recensement nous avons croisé différentes bases de données :

- La base de données des installations éoliennes (en fonctionnement, en instruction, refusées, abandonnées) de la DREAL Hauts-de-France, mis à jour par EnergieTeam sur le territoire.
- L'atlas TheWindPower.net

3.1.2.3 Bilan de production de l'électricité renouvelable sur le territoire

Le bilan de production d'électricité renouvelable sur le territoire s'établit à environ 462 560 MWh pour l'année 2015. Comparé aux livraisons d'électricité sur le territoire pour cette même année, la production locale représente **77 %** de la consommation locale d'électricité.




		Production annuelle (en MWh)
Éolien		458 260
Photovoltaïque		4 300
Méthanisation		0
TOTAL		462 560

Tableau 4 : Bilan des productions d'énergies renouvelables électriques sur le territoire

3.1.2.4 Synthèse cartographique

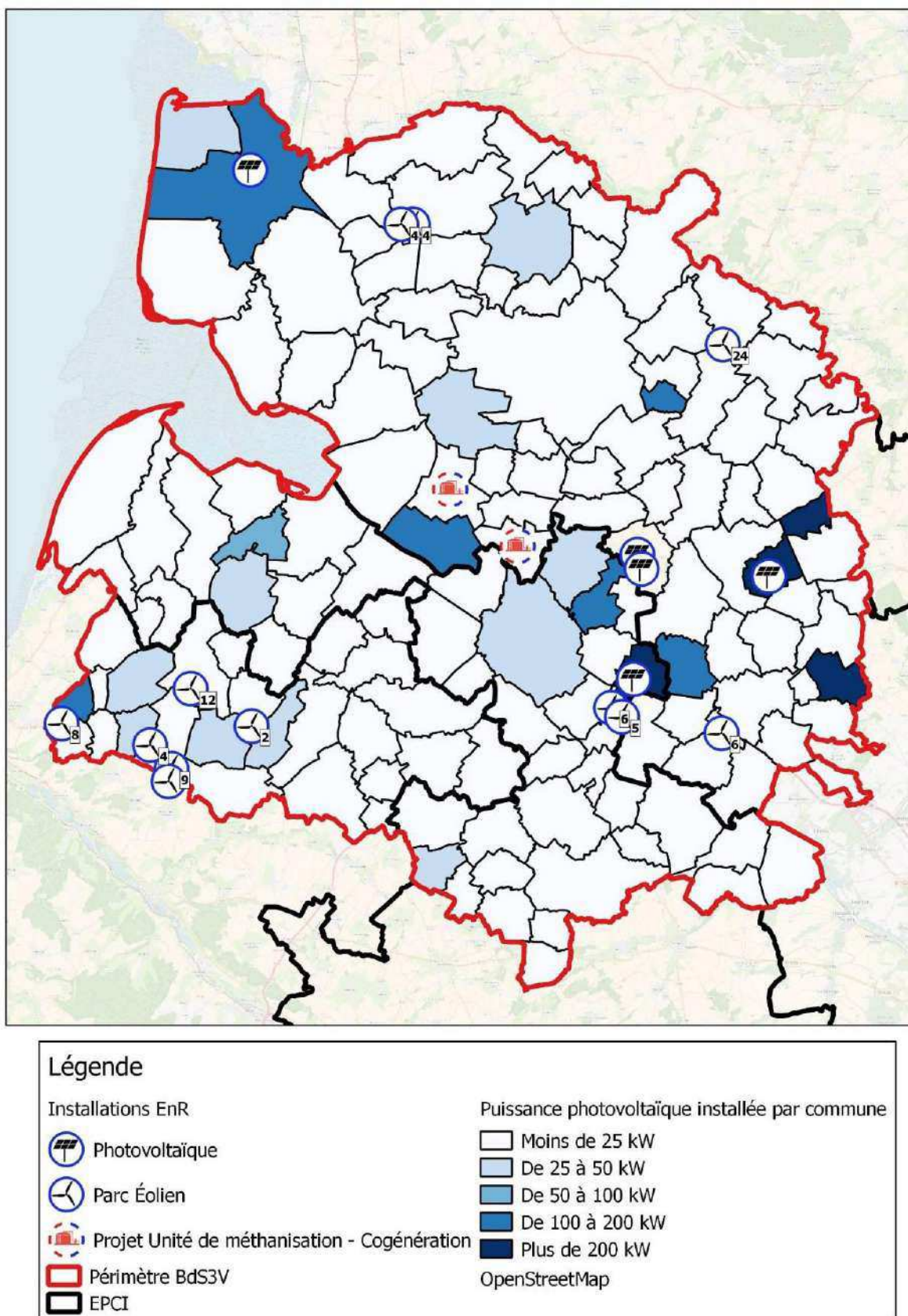


Figure 69 : Carte des productions électriques renouvelables sur le territoire.



3.1.3 Productions de chaleur renouvelable

La production de chaleur renouvelable sur le territoire prend des formes variées que nous détaillons ici. Le groupement a recensé la majorité des productions d'énergie renouvelable, soit par enquête, soit par modélisation, ce qui permet d'offrir une vision souffrant de peu d'incertitude quant au bilan énergétique du territoire.

De plus sur certains sujets, si le bilan ne saurait être exhaustif, des installations exemplaires ont pu être décrites.



3.1.3.1 Bois-énergie

✚ Chaudières bois-énergie exemplaires

Deux installations de grandes puissances sont installées sur le territoire et contribuent de manière notable à son bilan renouvelable. Il s'agit de :

- La chaufferie bois du réseau de chaleur d'Abbeville, avec 17 757 MWh produit sur l'exercice 2016 par la chaufferie bois. Avant 2014, le bois provenait de la forêt de Crécy-en-Ponthieu. Il s'agit désormais de bois déchiqueté provenant de plateformes de bois-énergie, avec une distance moyenne d'approvisionnement de 90 km en 2016.



Figure 70 : Chaufferie bois-énergie du réseau de chaleur d'Abbeville.

- La chaufferie bois de l'entreprise VKR (groupe Velux, usine de fabrication de fenêtres de toit, raccords et vitrage) à Feuquières-en-Vimeu : cette unité déploie une puissance de 2,9 MW pour une production annuelle estimée de **4,68 GWh**, ce qui représente une consommation de bois de 1 300 tonnes.

✚ Chaudières automatiques au bois

✚ Installations existantes

Quelques petites installations ont vu le jour sur le territoire dont nous avons pu connaître les principales caractéristiques en recoupant les informations des organismes suivants : Nord Picardie Bois, le CERDD et l'association Energ'Ethic. Les puissances s'élèvent jusqu'à quelques dizaines de kW et l'approvisionnement est local lorsqu'il s'agit de plaquettes forestières.

Désignation de l'installation	Année mise en service	Commune	Puissance (en kW)	Production estimée (en MWh)	Quantité de combustibles par an	Source de données
Lycée de Friville-Escarbotin	2008	Friville-Escarbotin	600	1 944	540 t bois déchiquetés	Nord Picardie Bois
Saint-Germain & Straub	2009	Feuquières-en-Vimeu	100	180	50 t bois déchiquetés	Nord-Picardie Bois
Cap Energie	2010	Lanchères	50	36	10 t bois déchiqueté	Nord-Picardie Bois
Cap Energie	2010	Pendé	200	144	40 t bois déchiqueté	Nord Picardie Bois
ESAT de Woincourt	2014	Woincourt	250	288	80 t bois déchiqueté	Nord Picardie Bois

Tableau 3 : Installations bois-énergie de petite et moyenne capacité du territoire.

✚ Projets

Plusieurs projets ont été étudiés sur le territoire :

Désignation du projet	Commune	Source de données
Projet FDE 80 et commune	Saint-Valery-Sur-Somme	Nord Picardie Bois
Projet de réseau de chaleur avec 2 chaufferies automatiques	Nouvion	Etude de faisabilité réalisée en juillet 2014
Projet de chaufferie à Crécy-en-Ponthieu	Crécy-en-Ponthieu	Etude FDE80
Projet de réseau de chaleur à Longpré-les-Corps-Saints	Longpré-les-Corps-Saints	Etude Conseil Départemental de la Somme et mairie de Longpré

Tableau 4 : Projets bois-énergie de petite ou moyenne capacité sur le territoire.

Ces projets sont actuellement à l'arrêt :

- **le projet de Saint Valéry-sur-Somme**, intégrait initialement l'hôpital de la ville, qui s'est aujourd'hui retiré du projet, ses chaudières étant neuves et ne voulant pas s'engager sur 25 ans d'utilisation du réseau. Sans ce client, la rentabilité du projet n'était plus atteinte. Le projet a été relancé par l'ADEME en 2013, en lien avec le bureau d'études CEDEN et la FDE 80, sans aboutir. Pour autant ce projet pourrait être à nouveau étudié.
- **Nouvion en Ponthieu** : étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude HEXA Ingénierie et la FDE 80. Plusieurs scénarios ont été étudiés :
 - o Réseau étendu alimentant l'intégralité des bâtiments communaux, abandonné faute de densité de consommation suffisante.
 - o Réseau restreint aux seuls bâtiments les plus énergivores, à proximité de la chaufferie à créer. Ce scénario prévoyait la création de 300 mètres de réseau.
- **Crécy-en-Ponthieu** : étude de pré-faisabilité réalisée par la FDE 80, pour le remplacement des moyens de chauffage du groupe scolaire, du cinéma Cyrano, de la maison de retraite et du collège par une chaudière bois avec une chaudière gaz en complément.
- **Longpré-les-Corps-Saints** : étude de faisabilité réalisée par Nord Picardie Bois en 2009 pour la réalisation d'une chaufferie au bois, suivie d'une étude de pré-faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur au bois réalisée par le bureau d'étude CEDEN. Une étude de faisabilité a enfin été réalisée pour le compte de la commune.

✚ Production de chaleur par l'usage domestique du bois-énergie

L'usage du bois-énergie au sein de l'habitat individuel dans les cheminées et poêles représente des quantités d'énergie loin d'être négligeables à l'échelle du territoire. En effet, l'usage traditionnel du bois pour l'énergie est toujours la première source de chaleur renouvelable en France. Cet usage est décrit ici bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une production, dans le sens où l'on ne recense pas le bois-énergie selon le lieu où il a été coupé. Dans une logique énergétique, le lieu de combustion du carburant bois est le lieu de transformation entre énergie primaire et énergie finale et donc le lieu assigné pour l'inventaire.

L'évaluation des quantités de bois-énergie consommées par ce biais reste toujours difficile et incertaine, car elle doit reposer sur des modélisations à partir de la connaissance de l'habitat individuel. Une grande partie de l'approvisionnement se situe en effet dans un cadre non marchand qu'il est donc illusoire de quantifier finement. Notre modélisation repose donc sur la reconstitution du parc d'appareils de chauffage opéré dans la

maquette PROSPER d'Énergies Demain, le logiciel reprenant l'ensemble des données du recensement et l'expertise métier d'Énergies Demain sur les consommations de ce secteur.

La modélisation nous donne une production de chaleur par le bois-énergie dans le secteur résidentiel sur le territoire de **260,5 GWh** par an. Cette énergie représente 37 % des besoins thermiques du secteur résidentiel, ce qui est donc loin d'être négligeable.

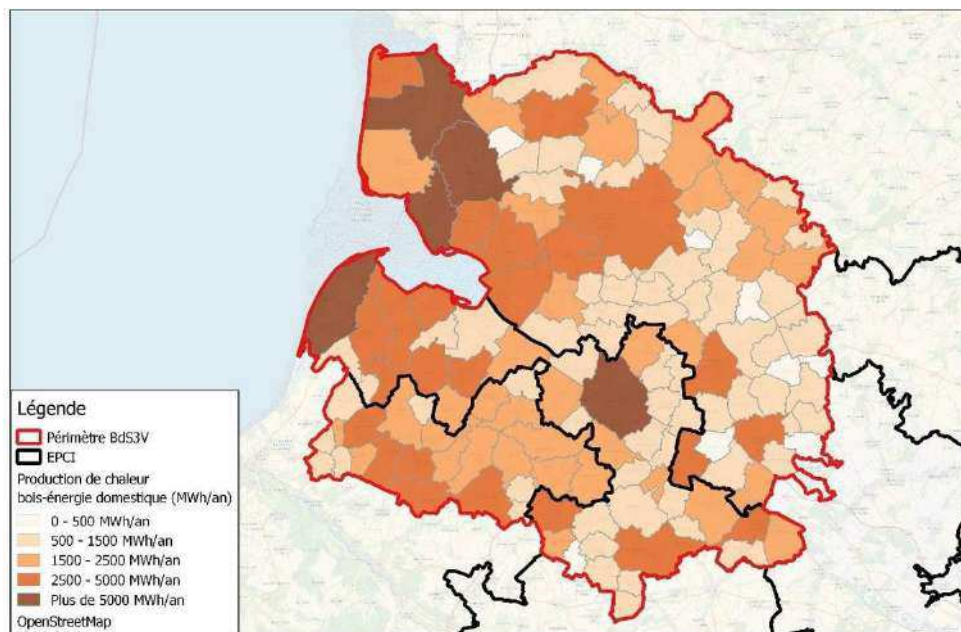


Figure 67 : Carte de la production de chaleur par le bois-énergie dans l'habitat individuel

Source : Modélisation PROSPER®, Energies demain.

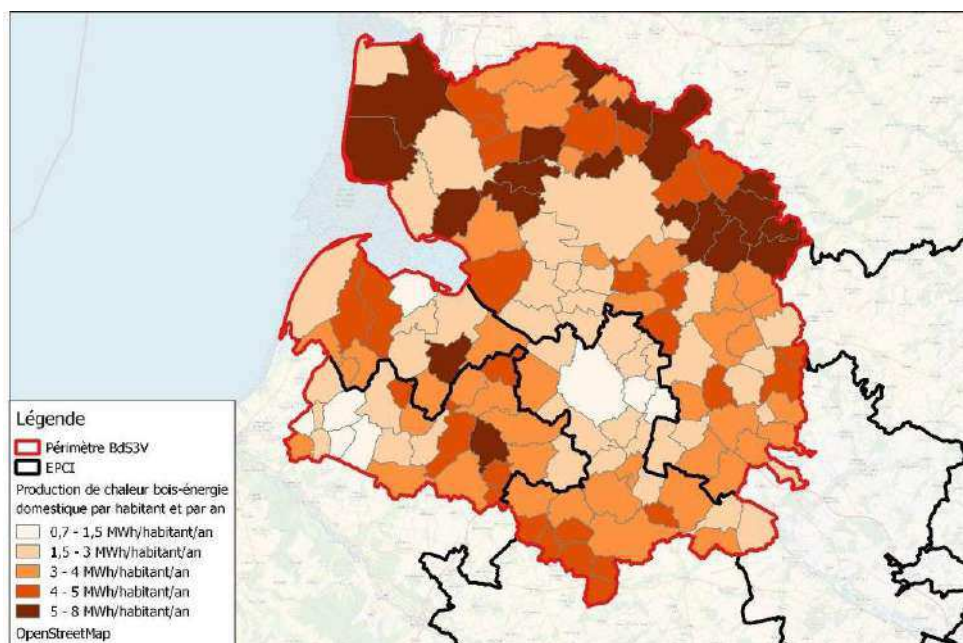


Figure 68 : Carte de la production de chaleur par le bois-énergie dans l'habitat individuel ramené au nombre d'habitants

Source : Modélisation PROSPER®, Energies demain.

La carte ci-avant présente la consommation de bois-énergie ramené au nombre d'habitants par commune dans l'habitat individuel. Si le pôle urbain d'Abbeville présentait les consommations les plus importantes de bois-énergie, il est intéressant de constater que rapporté au nombre d'habitants, la consommation de bois-bûches est plus faible au niveau d'Abbeville. Au contraire, le milieu rural présente des consommations plus

importantes (jusqu'à 6 fois plus de consommation de bois-énergie par habitant), qui traduit une plus forte pénétration de ce mode de chauffage en milieu rural qu'urbain.

✚ Synthèse cartographique

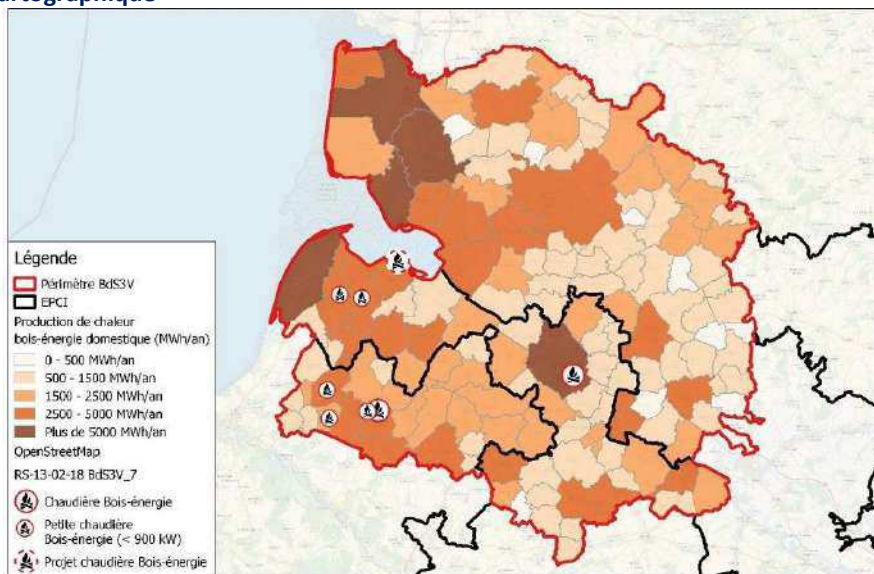


Figure 69 : Utilisation du bois-énergie sur le territoire.

Source : Modélisation PROSPER®, Energies demain.

3.1.3.2 Géothermie

Quelques installations géothermiques ont été recensées sur le territoire, grâce aux informations fournies par la chargée de mission « animation géothermie » de l'école d'ingénieur UniLaSalle de Beauvais, pour l'ex-Région Picardie (poste financé en partie par l'ADEME). Citons notamment :

- L'installation géothermique de la piscine Aquabb d'Abbeville, produisant 376 MWh/an de chaleur (estimé)
- Le groupe scolaire Victor Hugo à Ailly-le-Haut-Clocher, produisant 272 MWh/an (estimé)
- Le gymnase de Nouvion, produisant 239 MWh/an (estimé)



Figure 70 : Les installations géothermiques du territoire

Source : Modélisation PROSPER®, Energies demain.

3.1.3.3 Bilan de production de chaleur renouvelable sur le territoire

Le bilan de production de chaleur renouvelable sur le territoire s'établit à environ 286 935 MWh pour l'année 2015.






		Production annuelle (en MWh)
Bois-énergie individuel		260 460
Bois-énergie réseau de chaleur		17 757
Bois-énergie collectif		7 272
Méthanisation cogénération		0
Géothermie		1 446
TOTAL		286 935

Tableau 5 : Bilan des productions de chaleur renouvelable sur le territoire

3.1.3.4 Synthèse cartographique

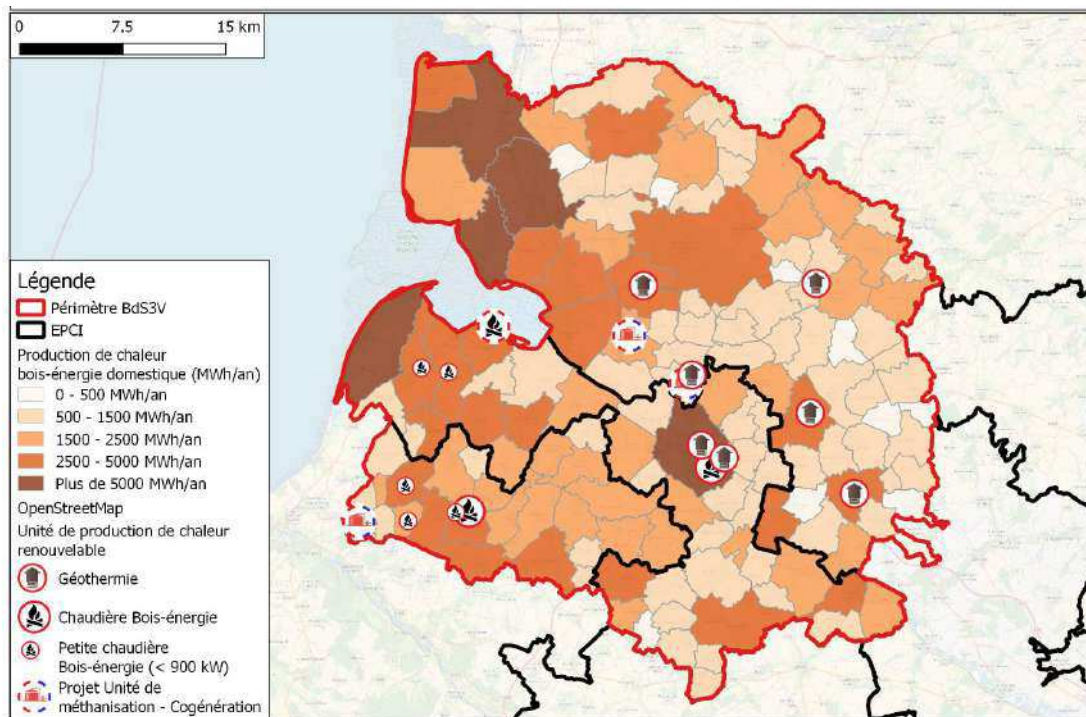


Figure 75 : Carte des productions de chaleur renouvelable sur le territoire.

Source : Modélisation PROSPER®, Energies demain.

3.1.4 Situation énergétique du territoire

La production totale du territoire est de l'ordre de **749,5 GWh/an**, soit **23,7 %** des consommations évaluées dans PROSPER. Avec environ un quart d'autonomie énergétique, BS3V se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale (15,7 % en 2016, ministère du développement durable) et régionale (4,2 % en 2013, CERDD).

	Électricité (MWh)	Chaleur (MWh)
Éolien	458 260	
Photovoltaïque	4 300	
Bois-énergie individuel		260 460
Bois-énergie réseau de chaleur		17 757
Bois-énergie collectif		7 272
Géothermie		1 446
TOTAL	749 495	

Tableau 6 : Bilan de la production d'électricité et de chaleur renouvelable sur le territoire

La production renouvelable est dominée par l'énergie éolienne pour la production d'électricité et par le bois-énergie pour la production de chaleur. En ce qui concerne le vecteur électricité, le territoire couvre d'ores et déjà 77 % de sa consommation locale ce qui le place en bonne voie pour être « territoire à électricité positive » dans l'avenir.

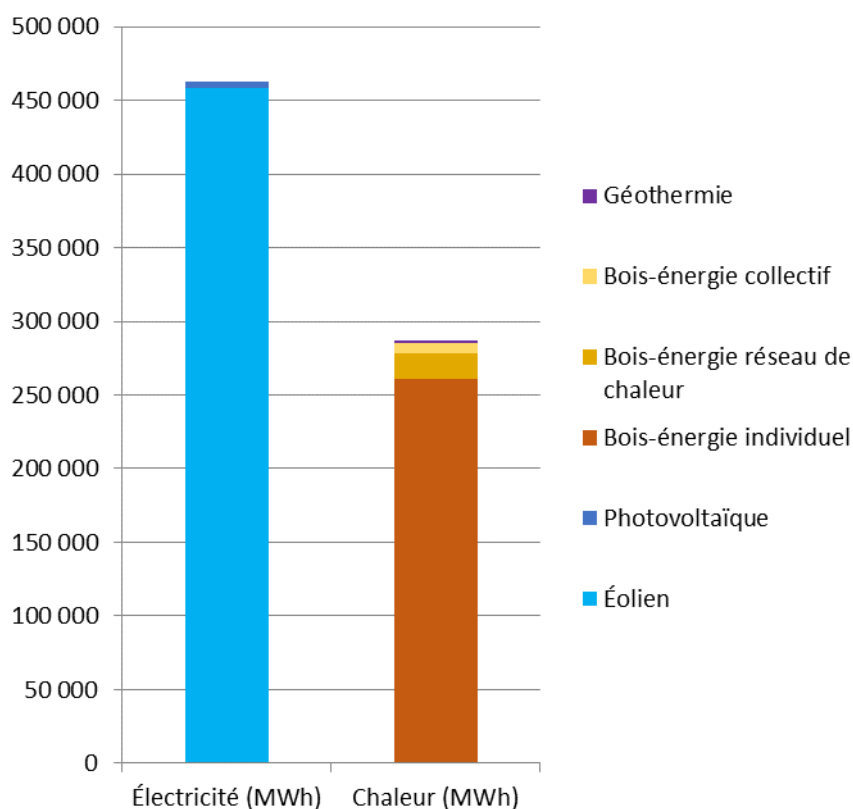


Figure 71 : Répartition des productions d'énergie renouvelable

3.2 Organisation des compétences, état des lieux du réseau énergétique du territoire et projets d'évolution

3.2.1 L'électricité

Le réseau électrique français peut schématiquement être découpé en deux parties :

- Le réseau de transport (et de répartition), assurant le transport de l'électricité sur de grandes distances depuis les moyens de production électrique jusqu'aux abords des centres de consommation. Ce réseau fonctionne à très haute tension (de 63 kV à 400 kV). Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est le propriétaire et le gestionnaire du réseau de transport. Le Poste Source est l'interface entre le réseau de transport et le réseau de distribution.
- Le réseau de distribution, assurant l'acheminement de l'électricité sur les derniers kilomètres. Le réseau de distribution est la propriété des collectivités locales qui peuvent concéder sa gestion à un concessionnaire (Délégation de Service Public) ou en assurer la gestion via une Régie.

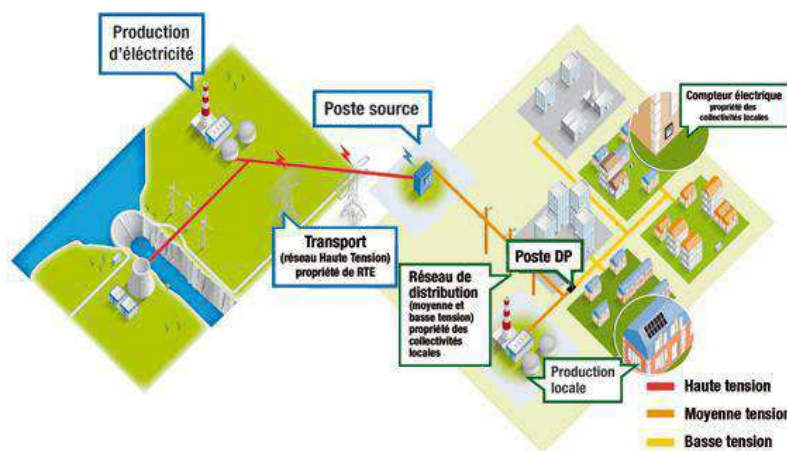


Figure 72 : Schéma de principe du réseau électrique

Source : SIPPEREC

À l'échelle du territoire, il est pertinent de s'intéresser au réseau Haute Tension A (HTA, entre 15 kV et 21 kV) et au réseau Basse Tension (BT, à 220/400V).

Les données relatives au réseau de distribution d'électricité n'ont pas encore été transmises par le gestionnaire du réseau de distribution, Enedis. Les analyses pertinentes seront menées une fois que les données seront recueillies. Les éléments présentés ci-dessous ont été réalisés grâce à des données publiques.

3.2.1.1 Organisation de la compétence

L'organisation de la distribution d'électricité est homogène sur tout le territoire. Statutairement, le réseau de distribution d'électricité appartient aux communes qui en délèguent la gestion à l'opérateur national ENEDIS, filiale de EDF, ou à des entreprises locales de distribution (telle que la SICAE de la Somme et Cambrésis). Les communes peuvent cependant déléguer cette compétence (d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité – AODE) à un syndicat intercommunal exerçant cette compétence pour le compte des communes. Cette compétence est exercée par un acteur unique sur l'ensemble des 139 communes du territoire, la FDE 80 – Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme. La FDE 80 regroupe 769 communes.

Sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées, seul ENEDIS est concessionnaire. La concession du réseau à ENEDIS s'accompagne donc d'une obligation de contrôle et de pilotage de l'action de l'opérateur public. Elle s'accompagne également de la maîtrise d'ouvrage des travaux et du financement de l'électrification rurale : l'AODE exerce généralement la maîtrise d'ouvrage des travaux BT en zone rurale. En revanche, en zone urbaine, la maîtrise d'ouvrage est portée par ENEDIS sauf en ce qui concerne les effacements de réseau. La FDE80 est maître d'ouvrage pour les extensions BT (sauf sur la commune d'Abbeville).

La FDE80 perçoit ainsi plusieurs redevances permettant de financer l'activité de contrôle et de pilotage de la gestion des réseaux ainsi que, le cas échéant, la maîtrise d'ouvrage des réseaux BT ruraux.

- FACE – fonds d'amortissement des charges d'électrification : il s'agit d'un fond destiné au financement des travaux d'électrification sur les communes rurales (régime rural au sens du FACE défini par le Décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale).
- R1 : la Redevance de fonctionnement R1 est destinée, comme son nom l'indique, au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence électricité, couvrant le financement du contrôle. Elle est calculée en fonction de la longueur du réseau BT, de la population, de la durée de la concession et de l'indice Ingénierie.
- R2 : la Redevance sur investissement R2, versée uniquement par ENEDIS en fonction des travaux réalisés par les communes sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public.
- Article 8 : les montants collectés au titre de cet article sont destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession, dont notamment l'enfouissement.
- Raccordement PCT : une part des travaux de raccordement est couverte par l'autorité concédante, au travers de la Part Couverte par le Tarif (PCT).

Comme financement, ENEDIS perçoit lui le TURPE – Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité – et verse ces redevances aux autorités concédantes.

Par ailleurs, les AODE perçoivent :

- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) (sauf pour la commune d'Abbeville).
- La redevance d'occupation du domaine public (RODP), directement affectée à l'entretien de la voirie.

L'organisation et les flux financiers qui en résultent sont détaillés dans le diagramme ci-dessous :

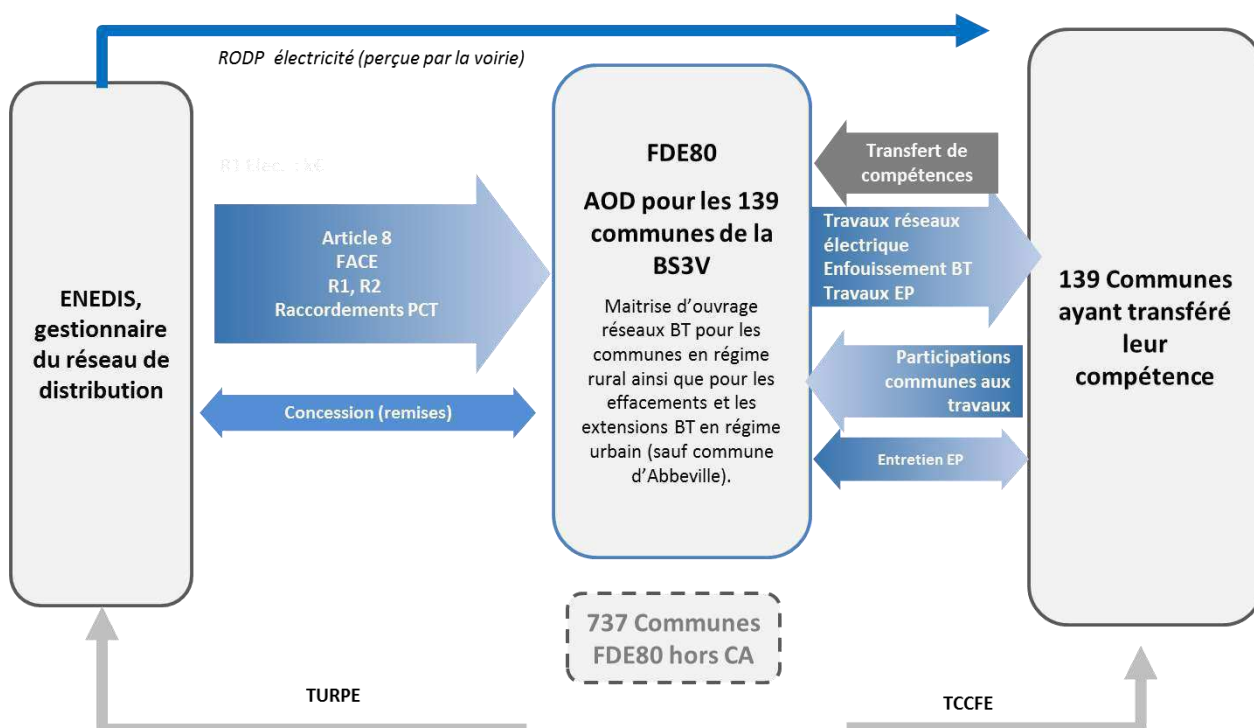


Figure 73 : Organisation de la distribution d'électricité sur le territoire de BS3V

3.2.1.2 Réseau de distribution

Trois postes sources sont situés sur le territoire, celui d'Abbeville, de Saucourt et Rue. Des postes sources situés en dehors du territoire peuvent également l'alimenter.

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il indique, pour chaque poste source, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRCAE de la région, il est validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

Le S3REnR de l'ex-région Picardie a été validé le 20 décembre 2012 par le préfet de région. Les données de disponibilité de chacun des postes sources sont disponibles en ligne⁴. Elles présentent cependant une incertitude quant à leur mise à jour. En cas d'étude au niveau du projet, il conviendra de sonder le transporteur RTE pour qu'il valide le niveau exact de ces disponibilités.

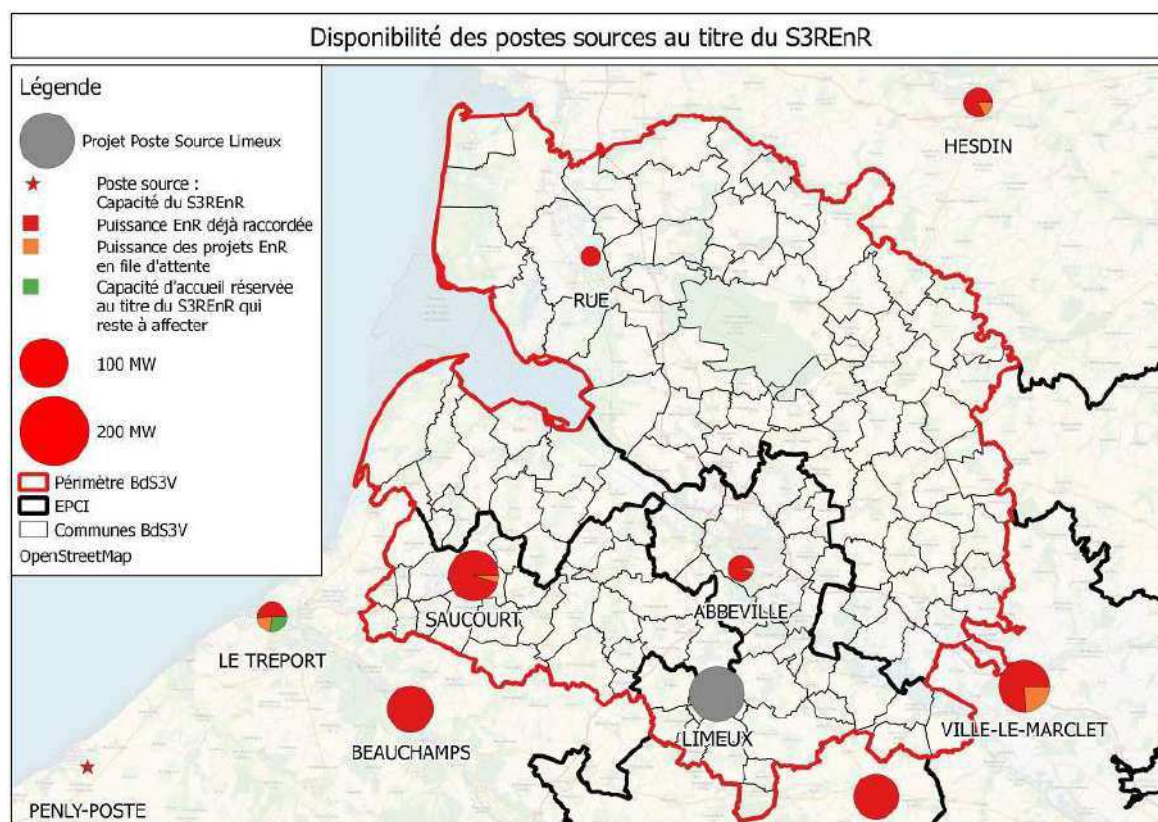


Figure 74 : Capacité des postes sources réservés pour les énergies renouvelables
Source : S3REnR de l'ex-région Picardie, adopté fin 2012

Le mode d'élaboration du S3REnR appelle à la prudence quant à sa lecture. Les puissances présentées par poste source correspondent à un processus d'affectation de gisement d'énergie renouvelable identifié au poste source le plus proche. Ainsi, des postes sources urbains tel que celui d'Abbeville présentent des puissances disponibles pour le raccordement d'EnR faibles, alors que la configuration technique permet a priori le raccordement de puissances importantes. Les gestionnaires de réseau doivent donc être interrogés systématiquement pour vérifier les capacités réservées.

Le nouveau S3REnR de la région Hauts-de-France a été adopté en 2019. Une concertation publique a été lancée à l'été 2017⁵. Au moment de la rédaction de ce rapport (mai 2018), les chiffres complets du nouveau S3REnR n'ont pas été publiés et ne sont donc pas disponibles au moment de la réalisation de l'étude, mais les grandes lignes du futur schéma sont déjà dessinées : concernant BS3V, le seul projet mentionné est la création d'un nouveau poste source à Limeux (CA Baie de Somme), d'une capacité de 160 MW qui permettra de dégager des capacités importantes sur le sud du territoire.

⁴ <http://capareseau.fr/> Consultation des S3REnR

⁵ <https://www.rte-france.com/fr/projet/s3renr-hauts-de-france-un-schema-pour-mieux-raccorder-les-energies-renouvelables>

3.2.2 Le gaz

3.2.2.1 Organisation de la compétence

Deux régimes juridiques existent en fait pour la concession de la distribution publique de gaz, contrairement à la distribution publique d'électricité :

- Le périmètre de desserte exclusive par GrDF (appelés communément « périmètre historique ») – ou par des entreprises locales de distribution. Les extensions de réseau se font sur le périmètre de desserte exclusive selon la rentabilité du réseau, le calcul de la profitabilité étant fixé réglementairement ;
- Depuis 2000, les communes non desservies et désirant faire l'objet d'une nouvelle desserte en gaz peuvent choisir d'organiser le service, et doivent pour cela passer des contrats de concession, entrant dans le champ concurrentiel et faisant l'objet d'une procédure de mise en concurrence conformément à la loi Sapin, ou exploiter le service en régie (l'ensemble des modes d'exploitation d'un service public est envisageable entre ces deux situations extrêmes concession/régie).

À noter également que la collectivité peut contribuer au financement de l'extension prévue dans le cas d'une desserte en gaz naturel, permettant d'atteindre le niveau de rentabilité permettant la mise en place du service (décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel).

Toutes les autorités perçoivent la R1 gaz pour financer cette compétence. Il n'y en général pas de R2 gaz (car la collectivité est rarement maître d'ouvrage sur le réseau de gaz). Une RODP est également perçue par la voirie. C'est l'ATRD – Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution – qui finance l'activité de GRDF.

L'ensemble de l'organisation et les flux financiers sont détaillés dans le diagramme ci-après :

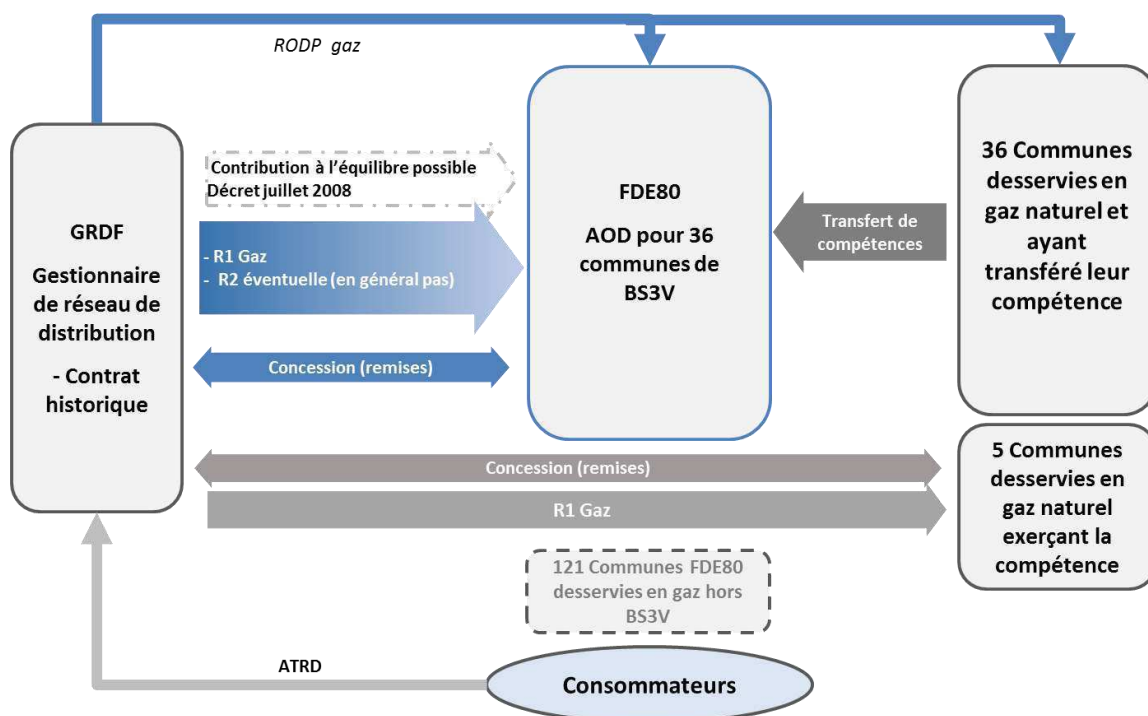


Figure 75 : Organisation de la distribution de gaz sur le territoire de BS3V

Ainsi, sur le territoire, sur les 41 communes desservies par le réseau de distribution de gaz naturel géré par l'opérateur GRDF :

- 36 communes ont délégué cette compétence à la FDE80.
- 5 communes exercent directement cette compétence.

De plus, cinq communes – Saint-Quentin-en-Tourmont, Arry, Pendé, Saint-Blimont et Hallencourt – sont desservies dans le cadre d'une concession Finagaz permettant la fourniture de gaz propane au sein d'un réseau

dédié. La FDE80 a conclu cette concession pour ces cinq communes et dix autres communes en dehors de BS3V. Un réseau est en cours de réalisation à Saint Riquier.

3.2.2.2 Réseau de distribution

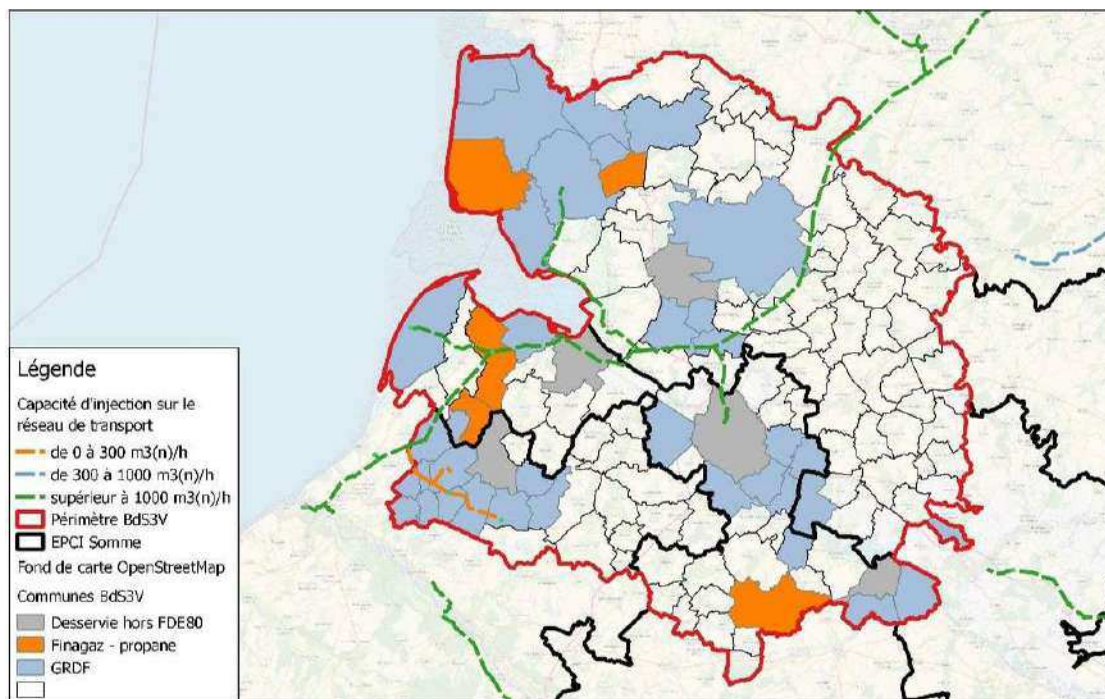


Figure 76 : Desserte gazière du territoire

Ainsi, comme évoqué, parmi les 139 communes du territoire :

- 5 sont desservies en propane,
- 5 disposent d'un contrat avec GRDF, et n'ont pas délégué leur compétence à la FDE 80,
- 36 disposent d'un réseau de distribution de gaz naturel, dont la gestion est assurée par GRDF et ont délégué la compétence réseau de gaz à la FDE 80.

Le territoire est traversé par le réseau de transport national, notamment par l'artère issue du terminal méthanier de Dunkerque qui alimente en gaz naturel importé le réseau gazier français.

Les débits correspondent au débit d'injection de biométhane qui pourrait être accepté par le réseau local toute l'année sauf pendant 100 heures consécutives ou non. Ils sont indiqués à titre indicatif et doivent être complétés par des études de faisabilité. Seules les possibilités d'injection sur le réseau de transport sont indiquées à l'heure actuelle, les possibilités d'injection sur le réseau de distribution seront déterminées en seconde phase.

3.2.2.3 Conversion du réseau de gaz B en gaz H

Une partie de la région des Hauts-de-France est actuellement alimentée par du gaz naturel à bas pouvoir calorifique (appelé « gaz B »), issu principalement du gisement de Groningue aux Pays-Bas, représentant environ 10 % de la consommation française, répartis sur 6 départements du Nord de la France dont la Somme.

Au regard de la diminution progressive du gisement, le contrat d'approvisionnement entre les Pays-Bas et la France ne pourra être prolongé au-delà de 2029. En outre, les tremblements de terre dans la région de production pourraient conduire le gouvernement néerlandais à réduire encore plus rapidement la production de gaz B.

Il est nécessaire de convertir le réseau de transport et de distribution pour permettre son approvisionnement en gaz à haut pouvoir calorifique (appelé « gaz H »), qui nécessite des niveaux de pression inférieure.

La conversion en gaz H de la zone alimentée en gaz B nécessitera à la fois des modifications des infrastructures actuelles et une intervention chez chaque client. La bascule se fera progressivement, en suivant un découpage géographique.



Le processus va se dérouler de la façon suivante :

- 1) Une alimentation en gaz B+ dont le pouvoir calorifique est supérieur au gaz B, afin de permettre une continuité de l'alimentation, le temps d'effectuer les travaux nécessaires à la mise en place du gaz H ;
- 2) Des interventions chez chacun des clients pour régler, adapter voir remplacer les appareils ;
- 3) L'alimentation en gaz H.

Une première série de modifications sera réalisée entre 2018 et 2020 pour permettre la conversion en phase pilote des secteurs de Doullens, Gravelines, Grande Synthe et Dunkerque. Elle sera suivie d'une phase de déploiement industriel à partir de 2021 et jusqu'en 2028.

Concernant le territoire de Baie de Somme 3 Vallées, le scénario de « référence » prévoit une conversion de la zone en 2022 et en 2021 pour le

scénario accéléré (source : rapport « Projet TULIPE – étude technico économique » de E-CUBE).

3.2.3 Organisation de la distribution de chaleur

3.2.3.1 Organisation de la compétence

Le territoire compte un unique réseau de chaleur, sur la ville d'Abbeville. Ce réseau fait l'objet d'un contrat de délégation de service public – DSP entre la ville d'Abbeville et Dalkia, filiale d'EDF, à qui a été confié l'exploitation du réseau.

Notons que le cadre d'exercice de la compétence Chaleur par les communes est différente des régimes pour le gaz ou l'électricité.

En application de l'article L.2224-38 CGCT, les communes sont compétentes en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur (sous réserve de l'article L.5217-2 CGCT relatif à la compétence des Métropoles). Elle peut transférer cette compétence à un établissement public dont elle fait partie.

Dans ce cadre, il convient de noter que :

- La compétence « chaleur » ne constitue pas une compétence obligatoire pour la collectivité. Ainsi, une collectivité peut de manière fondée décider de ne pas installer un réseau de distribution de chaleur ;
- Dans le cas où la collectivité exercerait cette compétence « chaleur », sa compétence n'est pas exclusive. Ainsi, d'autres entités peuvent juridiquement établir des réseaux de chaleurs autres que celui établi par la collectivité (en pratique, les aspects technico-économiques seront de nature à soulever des difficultés). Cela est le cas quel que soit le mode dans le cadre duquel, la collectivité a choisi d'exercer sa compétence (régie, affermage, DSP, etc.).
- Il n'existe pas de monopole public de droit au bénéfice d'un opérateur de réseau de chaleur. Ainsi, contrairement au gaz et à l'électricité, toute entité peut exercer le service d'exploitation d'un service de réseau de chaleur.

3.2.3.2 Réseau de chaleur

Le territoire comporte un réseau de chaleur, sur la ville d'Abbeville. Ce dernier est exploité par Dalkia et alimente des logements sociaux, des écoles, le théâtre de la ville, des lycées, collèges et la piscine d'Abbeville. Il est alimenté par trois chaufferies :

- Une chaufferie biomasse (bois déchiqueté) en source principale, avec une consommation de 17 757 MWh sur l'exercice 2016 ;
- Une cogénération au gaz naturel, avec une consommation de 13 671 MWh PCI de gaz naturel sur l'exercice 2016 ;
- Une chaufferie gaz en compléments, avec une consommation de 6 031 MWh PCI de gaz naturel sur l'exercice 2016.

En outre, un récupérateur de chaleur a été installé sur la cogénération de gaz, qui a permis de récupérer 5 153 MWh de chaleur sur l'exercice 2016.

Le réseau mesure 7,0 km. Le rendement de distribution de réseau (dû aux pertes sur le réseau) est faible, de l'ordre de 85 % sur les exercices 2014 et 2015.

Une ambition de développement du réseau est portée, avec la volonté de réaliser une extension vers l'Ouest de la ville vers le CHU. Les chaufferies du CHU devant être renouvelées, il s'agit d'une opportunité importante pour développer le réseau.

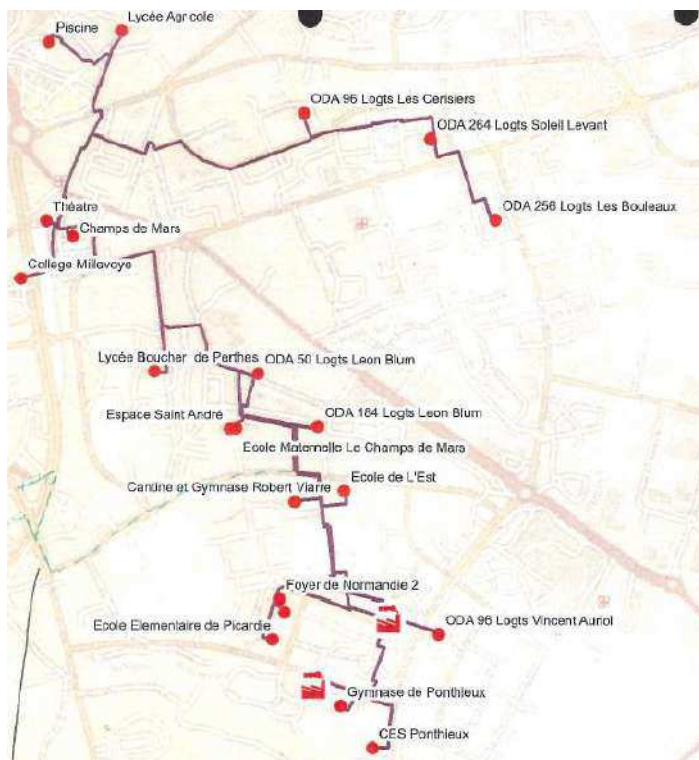


Figure 77 : Plan du réseau de chaleur d'Abbeville.

Une étude du développement d'une chaufferie au miscanthus pour certains bâtiments publics (services techniques) a été étudiée : une plantation de 15 ha serait nécessaire. Ce projet est actuellement arrêté.

4. État des lieux des polluants atmosphériques

La **pollution de l'air** peut être définie comme « l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances susceptibles d'avoir des effets nocifs sur la santé humaine et sur l'environnement » (Primequal, 2015).

C'est aujourd'hui une **préoccupation sociétale de premier plan** puisqu'elle a des impacts sanitaires et environnementaux et en conséquence des répercussions économiques importantes. En effet, l'exposition aux particules, à différents gaz dont le **dioxyde d'azote (NO₂)** et l'**ozone (O₃)**, aux **Polluants Organiques Persistants (POP)** et aux **pesticides** affecte la santé humaine. Les principaux effets sont une irritation des voies respiratoires provoquant des difficultés respiratoires ou une hyperréactivité bronchique chez les personnes sensibles, un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant et dans certains cas, ces gaz peuvent-être cancérogènes. Ils altèrent également le bon état écologique des écosystèmes naturels et la production des systèmes agricoles et sylvicoles.

On distingue :

- **Les émissions de polluants** qui correspondent aux quantités de polluants (gaz ou particules) directement rejetées dans l'atmosphère par les activités ou par des sources naturelles (volcans, ou composés émis par la végétation et les sols). Elles sont exprimées par exemple en kilogrammes ou tonnes par an ou par heure.
- **Les concentrations de polluants** qui caractérisent la qualité de l'air que l'on respire, et qui s'expriment le plus souvent en microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). **La qualité de l'air dépend des émissions même s'il n'y a pas de lien simple et direct entre les deux.** En effet, la qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre la quantité de polluants rejetée dans l'air et toute une série de phénomènes (transport, dispersion sous l'action du vent et de la pluie, dépôt ou réactions chimiques des polluants entre eux ou sous l'action des rayons du soleil. Ainsi à partir d'émissions de polluants équivalentes en lieu et en intensité, les niveaux de polluants dans l'environnement peuvent varier d'un facteur sur cinq suivant les conditions météorologiques.

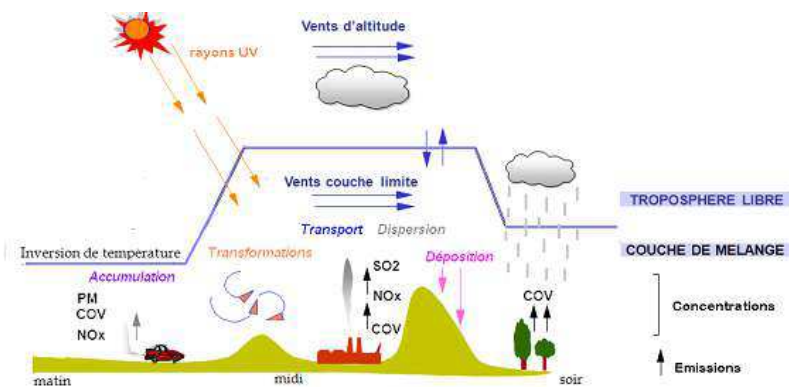


Figure 78 : Schéma des facteurs aboutissant à une concentrations de polluants atmosphériques

Source : <https://www.airparif.asso.fr/pollution/emissions-ou-concentrations>

Le transport routier, le secteur résidentiel, l'agriculture et les industries sont parmi les principales activités humaines contributrices à la pollution de l'air. L'évaluation quantitative de la contribution de chacune de ces sources, aux concentrations observées dans l'air et de leurs voies de réduction est indispensable pour élaborer des politiques et des recommandations en matière de qualité de l'air.

Dans le cadre du présent diagnostic, seront abordés en priorité les **émissions de polluants atmosphériques par les secteurs d'activités du territoire** : PM_{2.5}, PM₁₀, SO₂, NO_x, COVNM et NH₃, conformément à l'article R229-51 du code de l'environnement.

La question de la qualité de l'air sera néanmoins également évoquée, au regard des **arrêtés préfectoraux d'alerte pollution aux particules PM10 et Ozone** pour lesquels ont dispose d'un historique depuis 2017, qui se distinguent selon deux niveaux réglementaires :

- **Le niveau d'information et de recommandation** : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions.
- **Le niveau d'alerte** : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou un risque pour la dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence. Le niveau d'alerte sur persistance est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandation est prévu pour le jour même et le lendemain.

A noter que l'indice Atmo, indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 (plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise), ne concerne que les agglomérations de plus de 100 000 habitants et n'est donc pas traité dans le présent diagnostic.

4.1 Vision globale des émissions de polluants atmosphériques



Émissions de polluants par habitant : 69 kg/hab.an

Les émissions totales de polluants atmosphériques sur le territoire de BS3V s'élèvent à **7 443 tonnes par an**.

Les trois polluants atmosphériques qui sont rejetés en plus grande quantité dans le territoire sont les **composés organiques volatils** (COVNM, 1 422 tonnes), l'**ammoniac** (NH₃, 2 510 tonnes), ainsi que les **oxydes d'azote** (NO_x, 1 844 tonnes). Les particules en suspension sont également fortement représentées en termes d'émissions brutes.

Les particules en suspension sont également fortement représentées en termes d'émissions brutes.

Polluant	Émissions brutes (tonnes/an)
NOx	1 844
PM10	981
PM2,5	594
SO2	92
NH3	2 510
COVNM	1 422

Tableau 7 : Émissions de polluants atmosphériques dans BS3V en tonnes/an

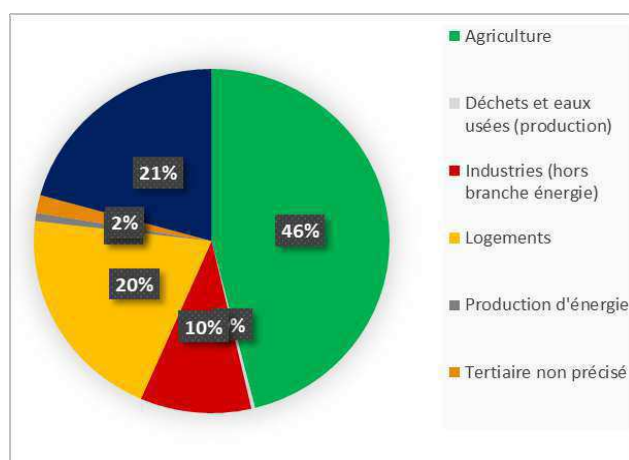


Figure 79 : Emissions de polluants par secteur en 2015

Source : PROSPER®, Energies demain ; réalisation BS3V.

Tableau 8 : Émissions de polluants par secteur et correspondance par habitant

	Tonnes/an	kg/hab/an
Agriculture	3 430	32
Transport	1 541 (94% routier)	14
Industrie	751	7
Résidentiel	1 515	14
Tertiaire	125	1
Déchets, Eaux Usées	25	0,2
Production d'énergie	56	0,5
Total tous secteurs	7443	69

Le bilan des émissions de polluants atmosphériques est porté par l'agriculture pour un peu moins de la moitié des émissions de polluants de BS3V (**46%**), les transports (**21%**), et les bâtiments résidentiels (**20%**). L'industrie constitue le troisième poste d'émissions de BS3V (**10%** du bilan global) (données de 2015).

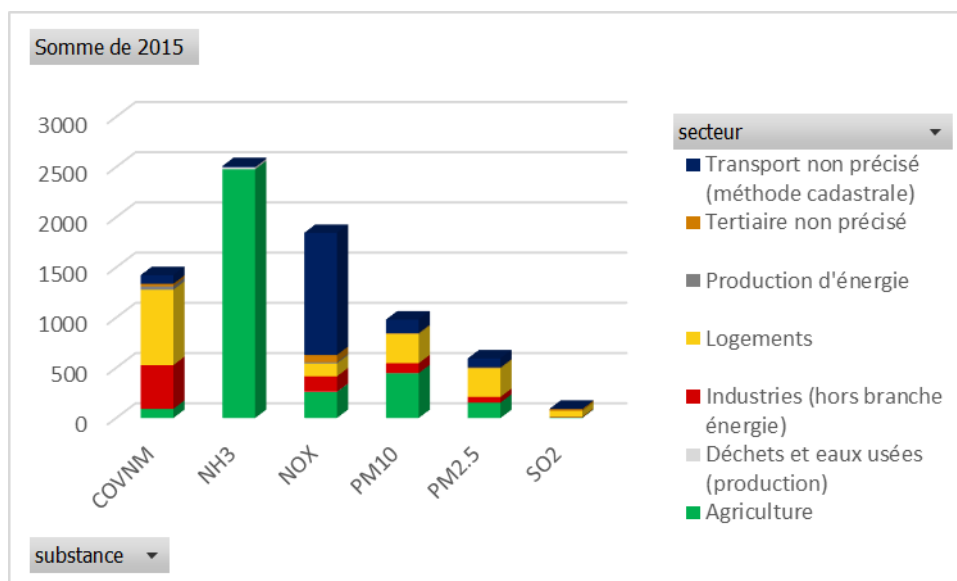


Figure 80 : Répartition des émissions de polluants par substance et par secteur d'activité

Source : PROSPER®, Atmo HdF, Energies demain – Réalisation : BS3V.

La répartition des émissions de polluants par substance révèle l'**importance des émissions de composés**

- Le **Carbone Organique Volatil (COVNM)** provient essentiellement de l'usage de solvants et produits chimiques dans l'habitat et l'industrie.
- L'**ammoniac (NH₃)**, composé d'azote) est essentiellement émis dans le cadre des pratiques agricoles de fertilisation azotée des sols ou encore de gestion des effluents azotés d'élevage.
- Les **oxydes d'azotes (NO_x)**, quant à eux, sont essentiellement issus de la combustion des transports et dans une moindre mesure des logements, de l'industrie et de l'agriculture.
- Les **particules fines (PM2.5 et PM10)**, ont quant à elles des sources diversifiées : l'**industrie** (précédés industriels et de la combustion), l'**agriculture** (travail de sol et traitements), le **logement** (combustion de bois).
- Enfin, les émissions **d'oxydes de soufre (SO₂)** proviennent pour la plus grande partie de l'industrie (usage de combustibles fortement chargés en soufre).

Afin de pouvoir comparer les émissions de polluants entre elles, il convient d'étudier chaque famille de substance individuellement en matière de nocivité, durée de vie, dispersion atmosphérique, etc.

4.2 Détail des émissions pour chaque substance

4.2.1 Les particules PM2.5 et PM10

Les **particules en suspension** sont d'une manière générale les fines particules solides et/ou liquides portées par l'air. Les PM10 sont formés de particules solides ou liquides d'un diamètre inférieur à 10µm, tandis que les PM2.5 sont des particules fines et des nanoparticules portées par l'air d'un diamètre inférieur à 2.5µm. Leurs compositions sont très variables.

Ces particules sont liées aux émissions naturelles (érosion des sols, feux de forêts, éruption volcanique, etc.) **et aux activités anthropiques** : chauffage notamment bois, procédés industriels divers (fonderies, verreries, silos céréaliers, incinération, exploitation de carrières, BTP...), transport automobile ainsi que des activités agricoles. Les émissions liées à la combustion, correspondent aux cendres, et sont d'autant plus importantes

lorsque la combustion n'est pas totale et génère ce qu'on appelle des imbrûlés. Celles-ci peuvent être visibles en sortie de cheminées ou de pot d'échappement.

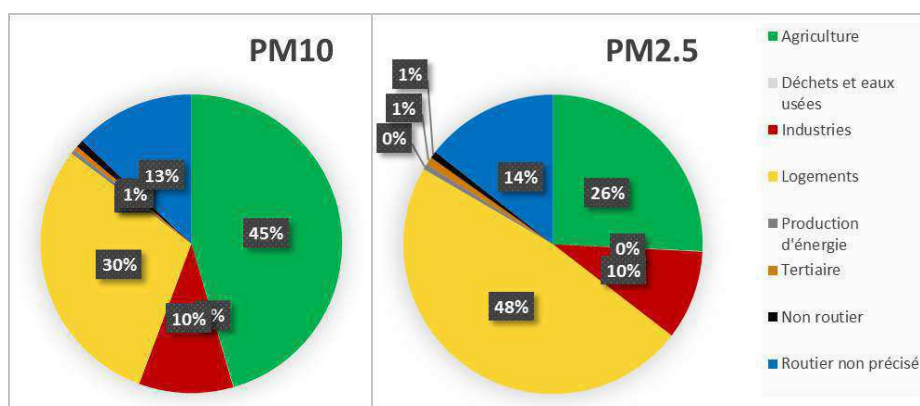


Figure 81 : Répartition des émissions de particules PM10 et PM2.5 par secteurs d'activités humaines

Source : PROSPER®, Atmo HdF, Energies demain – Réalisation : BS3V.

En ce qui concerne les émissions d'origine anthropique sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées, les graphiques ci-dessous indiquent qu'elles sont principalement générées par :

- Les **logements** (PM10 **30%** et PM2.5 **48%**), ce qui est à mettre en lien avec l'usage du fioul mais surtout des feux de cheminées qui génèrent des cendres (le bois énergie représente en effet 28% des consommations d'énergie des logements).
- L'**agriculture** (**45%** des émissions de PM10 et **26%** de PM2.5) ce qui s'explique par l'importance de cette activité sur notre territoire rural. Les émissions proviennent de l'envol de particules de terre au moment du labourage, de particules végétales au moment des moissons, et de produits de traitement au moment des épandages. A noter que l'ammoniac émis par l'activité agricole peut générer selon les conditions météorologiques, des particules (dites secondaires) de nitrates d'ammonium (PM10), par réaction avec les NO_x émis par les transports.
- L'**industrie** génère **10%** des émissions de PM10 et PM2.5, à mettre en lien avec les activités de carrières (émissions au moment de l'extraction de granulats et des activités de broyage) et de métallurgie (découpage des pièces métalliques), ainsi que l'usage de combustibles (fioul, charbon) pour ces activités.
- Les **transports routiers** sont à l'origine de **14%** des émissions de PM10 et PM2.5, qui sont attribuées à la combustion des carburants et notamment du gazoil, mais également à l'usure des pneus, aux frottements sur le bitume et aux poussières émises par les chargements et déchargements de certains types de marchandises. Le transport non-routier ne génère que **1%** des émissions.

Qualité de l'air : Historique des arrêtés préfectoraux de pollution atmosphérique aux PM10

	Seuils d'information	Seuils d'alerte
En 2017 :	2, 25 et 26 janvier	22 – 24 janvier
	9 et 10 février	11 et 12 février
En 2018 :	8 et 21 février	22 février
	9, 12 et 21 avril	
En 2019 (1^{er} semestre uniquement)	21 janvier	15 et 21 février
	27 février	
	8 avril	
	18 mai	

Tableau 9 : Seuils d'information et d'alerte de 2017 au 1^{er} semestre 2019

Source : ATMO Hauts de France – Réalisation : BS3V

→ Soit 14 jours au seuil d'informations et 7 jours en alerte pollution

- **Essentiellement en période hivernale :**

Par temps froid, surtout lorsque les conditions sont anticycloniques, la couche d'air froid reste bloquée au-dessus des villes ou des zones polluées. Surtout, comme l'air ne circule pas, les éléments polluants restent bloqués, à basse altitude, jusque au-dessus de leur lieu d'émission. L'hiver, cette situation est encore plus marquée par la différence de température entre le jour et la nuit. Refroidi la nuit, l'air n'a pas le temps de se chauffer en journée (et donc de s'élever), et reste donc collé au sol.

Par ailleurs l'hiver, à la pollution habituelle engendrée par les transports et les activités industrielles, vient s'ajouter la pollution liée à la combustion pour le chauffage (notamment chauffage bois).

4.2.2 Le Carbone Organique Volatil Non-Méthanique : COVNM

Les Composés Organiques Volatils (COV) sont des molécules formées principalement de liaisons entre des atomes de carbone et des atomes d'hydrogène. Les COV sont volatils dans les conditions habituelles de température et de pression et peuvent être transportés plus ou moins loin par rapport à leurs lieux d'émission. Ils peuvent être classés selon leur origine et selon leur toxicité pour l'environnement et/ou pour la santé humaine.

Les **Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)**, regroupent les solvants, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP : benzène, toluène, xylène, etc.), les alcools, les esters, les composés chlorés, azotés et soufrés, et autres composants qui sont ajoutés pour améliorer l'efficacité de l'agent nettoyant. Ils ont une origine variable, les sources peuvent être naturelles (forêts, zones boisées, etc.) ou liées aux activités anthropiques : utilisation de solvants par les ménages et utilisation de produits phytosanitaires et amendements azotés en agriculture. L'importance de l'exposition aux « solvants de nettoyage » résulte de la composition du produit utilisé, de la surface sur laquelle celui-ci a été appliqué et de l'efficacité de la ventilation présente dans la zone d'application (IBGE, 2002).

Leurs effets sur la santé (voies respiratoires essentiellement), différent suivant le type de molécule et pourront générer une simple gêne olfactive, l'irritation des voies respiratoires, mais également des allergies, ou encore des atteintes éventuellement cancérogènes ou mutagènes. Les COVNM contribuent à la formation d'ozone, sous l'effet du rayonnement solaire et en réaction avec les NO_x.

Ainsi, les ménages, au sein de leurs logements produisent **53%** des émissions de COVNM, pollution qui est liée à l'usage de produits chimiques (peintures, colles, nettoyants), et aux combustions pour le chauffage.

L'industrie contribue à hauteur de **(31%)** des émissions (stockages d'hydrocarbures, réactifs organiques utilisés dans la chimie...).

Les émissions d'origine agricole (**hors émissions biotiques⁶**) représentent **6%** des émissions, issues de l'écobuage (brûlage des végétaux, 60%) et des engins agricoles (40%). De même les émissions des transports représentent également **6%** émis par la combustion des carburants. Les émissions du tertiaire (**2%**) et de la production d'énergies (**2%**) sont très faibles.

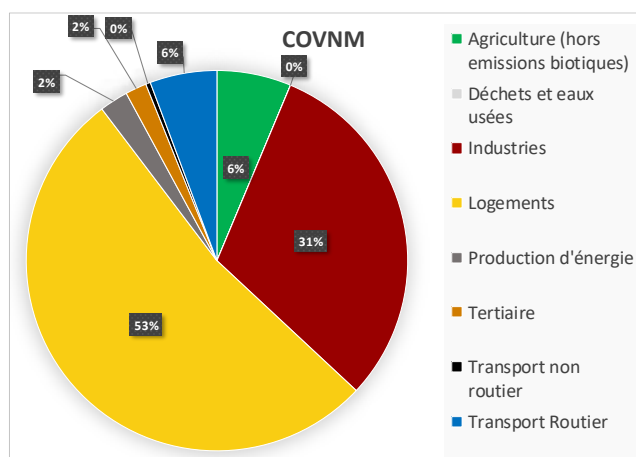


Figure 82 : Répartition des émissions de COVNM par secteurs d'activités

Source : PROSPER®, Atmo Hdf, Energies demain – Réalisation : BS3V.

4.2.3 Le Dioxyde de Soufre : SO₂

⁶ Les données PROSPER, issues d'Atmo Hauts-de-France, intègrent les émissions naturelles liées aux forêts : 1395t, 49% des émissions totales et 94% des émissions agricoles. Les données présentées ici sont modifiées afin de ne pas en tenir compte (soustraction de 1395t), conformément aux règles de comptabilisation de la CEE-NU/NEC : <https://www.citepa.org/fr/2019-covnm/>.

Le SO₂ est un gaz incolore, à l'odeur forte, désagréable et suffocante à partir d'un certain niveau de concentration. Ce gaz est particulièrement soluble dans l'eau sous forme d'acide et se trouve être avec l'hydrogène sulfuré et les sulfates, l'une des principales formes sous lesquelles le soufre circule dans la biosphère.

Lorsqu'il est d'origine naturelle, le dioxyde de soufre du territoire peut provenir des volcans, des océans, et des végétaux à travers leur combustion (lors de feux de forêt par exemple) ou de leur putréfaction. Mais il provient en grande partie de sources anthropiques et, en particulier, de la consommation de combustibles fossiles (pétrole, charbon et dans une moindre mesure gaz naturel) encore de la fonte du minerai de fer, qui contiennent des éléments soufrés. Il est aussi utilisé, dans l'industrie, pour la synthèse d'acide sulfurique (formule H₂SO₄, autrefois nommé vitriol) ou de sulfites, dans la production vinicole notamment.

Outre le caractère néfaste du SO₂ pour les voies respiratoires, du fait de sa transformation en acide lorsqu'il rentre en contact avec l'eau, celui-ci provoque des retombées acides qui dégradent l'environnement et les matériaux.

Les secteurs d'activités les plus émetteurs en dioxyde de soufre sont les secteurs résidentiel (66%) et le tertiaire (19%) du fait de la combustion de fioul pour le chauffage. L'agriculture ne contribue qu'à hauteur de 6% (carburant, fioul). L'industrie manufacturière et de construction est également émettrice (5%) du fait de la combustion du fioul et de l'usage de minerai de fer pour l'industrie métallurgique du Vimeu. Les transports routiers ne contribuent qu'à hauteur de 2% (carburants) et les transports non routiers à hauteur de 1% (émissions des navires, qui constituent pour l'Europe une des principales sources d'émissions de SO₂).

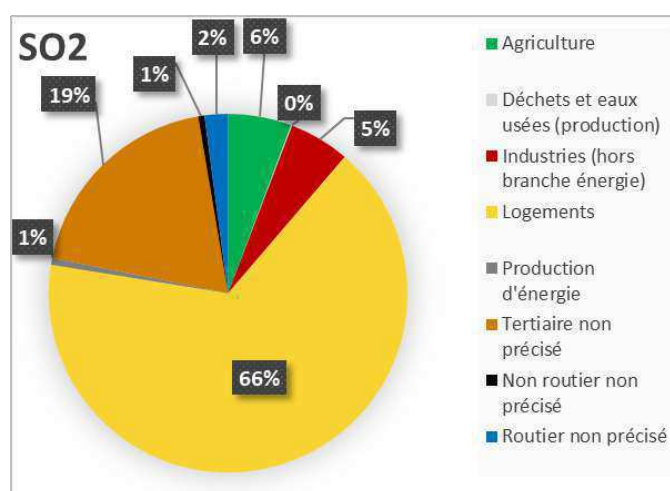


Figure 83 : Répartition des émissions de SO₂ par secteurs d'activités

Source : PROSPER®, Atmo Hdf, Energies demain – Réalisation : BS3V.

4.2.4 L'Oxyde d'Azote : NO_x

Parmi les oxydes d'azote, on retrouve essentiellement le **monoxyde d'azote (NO)** et le **dioxyde d'azote (NO₂)** qui sont les plus impliqués dans les mécanismes de pollution atmosphérique. Le monoxyde d'azote est un gaz produit lors des phénomènes de combustion à haute température par oxydation de l'azote de l'air tandis que le dioxyde d'azote (NO₂) résulte de l'oxydation naturelle du monoxyde d'azote dans l'atmosphère.

Les oxydes d'azote peuvent être produits en quantité importante dans certains milieux de travail impliquant la fabrication, la réduction et la manipulation d'acide nitrique et la combustion du gaz naturel en présence d'oxygène. Ils sont également émis lors du décapage de métaux à l'acide et la réalisation d'activités de soudage (soudage à l'arc et au chalumeau), activités qui sont très présentes dans l'industrie métallurgique du Vimeu. Ils se retrouvent également dans les silos de céréales et sont émis par les sols agricoles fertilisés (décomposition des nitrites et des nitrates).

En plus, de ces effets sur la santé (cités en introduction), le NO_x va avoir des répercussions sur l'environnement en contribuant aux phénomènes des pluies acides (par transformation en acide nitrique). Il va dégrader les matériaux, entraîner une acidification et une eutrophisation des eaux de surface et du sol, altérer la faune et les végétaux en provoquant des nécroses visibles sur les feuilles et les aiguilles des arbres et donc un dépérissement forestier et une diminution de la croissance végétale. Ces oxydes d'azote interviennent dans le processus de formation de l'ozone.

La plus grande part des émissions est due au transport routier (62%) du fait de la combustion de carburants, suivi par l'agriculture (14%) en lien avec la consommation de carburant mais surtout du fait de l'émission par les sols agricoles. L'industrie manufacturière contribue à hauteur de 8% (chauffages, centrales thermiques, etc.). Les autres émissions proviennent des secteurs résidentiel (7%) et tertiaire (4%), de la transformation d'énergie (1%) et des autres types transports (4%).

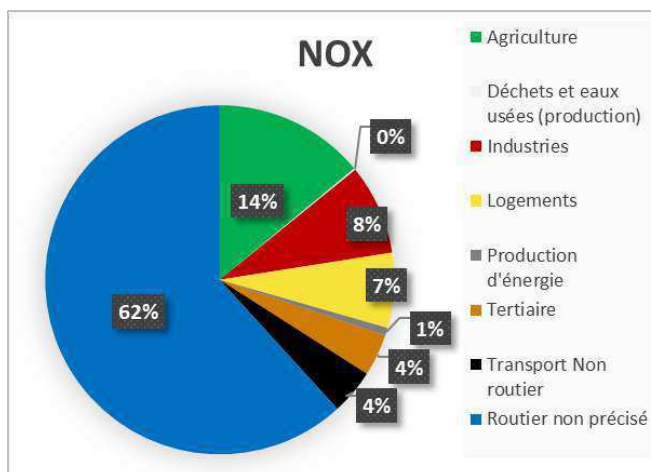


Figure 84 : Répartition des émissions de NO_x par secteurs d'activités

Source : PROSPER®, Atmo HdF, Energies demain – Réalisation : BS3V.

Leviers :

Mesures de précaution (niveau individuel) :

- Aérer régulièrement son logement notamment les pièces contenant des appareils fonctionnant au gaz
- Utiliser la hotte aspirante à chaque cuisson et la nettoyer régulièrement
- Faire contrôler chaque année par un professionnel les appareils de chauffage et de production d'eau chaude

Niveau collectif : en cas de dépassement ou de risque de dépassement du seuil d'alerte de 400 µg/m³

- Mesures à court terme : réduction de la vitesse pour les véhicules à moteur, restriction de la circulation, réduction des émissions industrielles, gratuité des transports public à l'intérieur du périmètre de restriction, etc.

4.2.5 L'Ammoniac : NH₃

L'ammoniac est un gaz incolore très toxique. Outre ses effets sur la santé humaine, le NH₃ entraîne une eutrophisation et une acidification des milieux ainsi qu'une formation de PM_{2.5} par recombinaison dans l'atmosphère avec des oxydes d'azote et de soufre.

L'ammoniac est émis de manière naturelle par dégradation de la matière organique, notamment dans les zones humides. Les émissions d'origine anthropique proviennent de l'agriculture (99% des émissions du territoire) du fait de ses productions organiques (déjections animales issues de l'élevage) et des épandages d'azote organique et minéral. Il est également émis en très faible quantité par le trafic routier au niveau des catalyseurs équipant les véhicules ainsi que dans l'industrie où il est utilisé pour la fabrication d'engrais et de nombreux produits très variés, ainsi que comme réfrigérant.

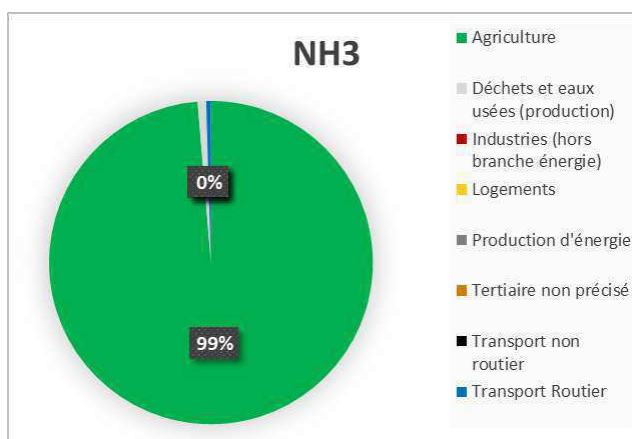


Figure 85 : Répartition des émissions de NH₃

Source : PROSPER®, Atmo HdF, Energies demain – Réalisation : BS3V.

Leviers :

- Diffusion des guides d'utilisation existants, mener des actions de sensibilisation dans les lycées agricoles et diffusant le retour d'expériences agricoles concernant les techniques pertinentes :
- Amélioration de la gestion des effluents :
 - Raclage fréquent des bâtiments
 - Stockage : couvrir la fosse
 - Epandage : incorporer la matière tout de suite afin de diminuer la volatilité
 - Méthanisation des effluents
- Incorporation de légumineuses dans les cultures pour limiter l'apport d'engrais azotés
- Ajustement des quantités d'engrais utilisées
- Adaptation de l'alimentation des bovins en réduisant les protéines : attention, une baisse trop importante réduira la productivité

4.2.6 L'Ozone : O₃

L'ozone est un gaz de couleur bleutée avec une odeur âcre qui varie selon sa concentration. Il est très réactif avec les molécules qui l'entourent et peut produire des explosions. Outre ses effets sur la santé et les voies respiratoires, il engendre des nécroses sur les feuilles et les aiguilles des arbres, limite la photosynthèse, engendre une diminution de la croissance végétale impactant les milieux naturels et les rendements agricoles.

L'ozone présente de **nombreuses applications dans le milieu professionnel** (désinfection des eaux d'égout et de piscine, blanchiment des fibres, conservation de denrées alimentaires et stérilisation du matériel médical). Les salariés les plus exposés sont ceux qui travaillent dans les imprimeries lasers, qui effectuent des soudures à l'arc ou qui utilisent des ultra-violets pour sécher des vernis. Dans le milieu professionnel, une valeur limite d'exposition est définie. L'ozone est soumis à la réglementation sur les risques chimiques : les locaux où le produit est utilisé doivent être ventilés et faire l'objet d'une prévention des risques d'incendie et d'explosion régulière.

L'ozone atmosphérique est toutefois un **polluant dit « secondaire »** car il se forme essentiellement sous l'effet du rayonnement UV du soleil, à partir de polluants, dits « précurseurs » : oxydes d'azote (NOx) et composés organiques volatils (COVNM).

En tant que polluant secondaire, ces émissions directes ne sont donc pas comptabilisées dans le plan climat.

La pollution à l'ozone est évoquée dans le présent diagnostic, car elle **fait l'objet de plusieurs arrêtés d'alerte pollution** (cf. encadré). Par ailleurs notre territoire est particulièrement concerné par les pollutions à l'ozone, puisque l'alternance de brises de mer et de brises de terre, phénomènes spécifiques des zones côtières, en favorise la formation (étude EOLIA, 2005). Cela apparait sur le graphique ci-dessous qui met en évidence une concentration d'ozone au niveau de la station de mesure d'Arrest (située sur le territoire de BS3V), supérieure à celle mesurée à la station d'Amiens, au cours de l'année 2018. L'étude Eolia, menée dans l'ouest de la France, indique qu'en moyenne sur l'année, la pollution par l'ozone est plus élevée en bordure littorale, tandis que les pointes de pollution les plus fortes sont observées essentiellement à l'intérieur des terres.

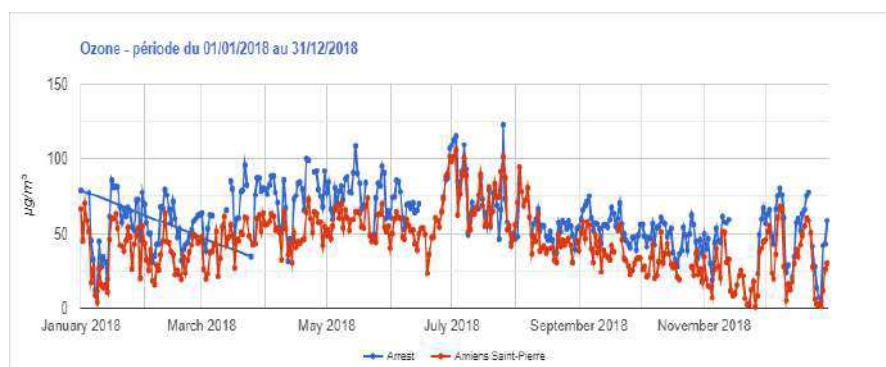


Figure 86 : Moyennes journalières des concentrations en ozone dans l'air à Arrest et à Amiens en 2018
Source : ATMO Hauts de France

La **pollution par l'ozone est favorisée en période estivale et notamment de canicule** et peut toucher de larges zones du territoire, voire des pays limitrophes (épisode de canicule de 2003 durant lequel des records de pollution ont été enregistrés et qui ont touché la France et ses pays frontaliers).

Dates d'alertes et seuils d'informations :

Seuil d'information	Seuils d'alerte
25 juillet 2018	20 – 21 juin 2017
	26 – 27 juillet 2018
	3 août 2018

Tableau 10 : Seuils d'information et d'alerte pour 2017 et 2018
 Source : ATMO Hauts de France – Réalisation : BS3V
 → **Essentiellement en 2017 et 2018, l'été, pas de nouvelle alerte en 2019**

4.3 Synthèse des différents polluants ; origine, effets et source principale

	Particules		Gaz			
	PM10 / PM2.5	COVNM	SO ₂	NO _x	NH ₃	O ₃
Origine	Combustion				Matière organique et amendements azotés Circulation automobile (catalyseurs)	Rayonnement UV + NO _x + COVNM
	Erosion des sols, Procédés industriels, Circulation automobile, Pollens	Solvants organiques, hydrocarbures, traitements agricoles	Soufre de combustibles	N ₂ de l'air		
Effets	Dépôts dans les poumons – Atteintes respiratoires – Irritant					
	Dégradation des matériaux	Selon la nature cancérogène	Acidification des milieux - Dégradation des matériaux			
	Réduction de la visibilité		Eutrophisation			Nécrose des feuilles
			Précurseurs particules secondaires			
Principales sources	Logements (Bois énergie) Agriculture (moissons)	Logements (Bois, énergie, peintures, etc.) Agriculture (amendement et traitement) Brulage végétaux (Feux St Jean)	Logements (chauffage fioul)	Transports (moteurs à combustion)	Agriculture (épandage de MO) Zones humides	Industries

Tableau 11 : Récapitulatif des sources et effets des différents polluants atmosphériques
 Réalisation : BS3V

5. État des lieux des puits de carbone et biomasse à usage non alimentaire

5.1 Définitions et vision globale du territoire

5.1.1 Les Puits de carbone

Les sols, les boisements des forêts et les produits bois sont des réservoirs importants de carbone organique : ils constituent des puits de carbone. La quantité ou le stock de carbone contenu dans ces réservoirs à un moment donné correspond au carbone présent :

- Dans la biomasse ligneuse forestière, résultant du cumul de carbone intégré lors de la croissance végétale générée par la photosynthèse,
- Dans les sols des forêts, des prairies et les sols stables cultivés, résultant du cumul de carbone issu de la dégradation de la matière organique et de son incorporation par les micro-organismes, dans les 30 premiers cm du sol, sous forme d'humus.

Le stock de carbone peut être exprimé en tonnes ou kilotonnes équivalent CO₂ (teqCO₂ ou kteqCO₂). La quantité de carbone contenue dans les sols et la végétation varie selon les types d'occupation des sols et est estimée aux valeurs moyennes suivantes par hectare⁷ :

- **Carbone stocké dans les sols** :
 - 125 tC/ha soit 458 teqCO₂ / ha pour les zones humides
 - 80 tC/ha soit 293 teqCO₂ / ha pour les forêts et les prairies permanentes
 - 50 tC/ha soit 182 teqCO₂ / ha pour les cultures
 - 30 tC/ha soit 110 teqCO₂ / ha pour les sols artificialisés
- **Carbone stocké dans la biomasse ligneuse (bois notamment)** :
 - 80 tC/ha soit 293 teqCO₂ / ha pour les boisements (forêts et haies)
 - 16 tC/ha soit 59 teqCO₂ / ha pour les vergers.

Ici nous parlons bien de stock de carbone et non pas de flux de carbone (le flux représente ce qui a été stocké ou déstocké pendant un temps donné, il est par exemple de +240 kg C/ha/an pour les écosystèmes forestiers, de +50 kgC/ha/an pour les prairies permanentes et -170 kgC/ha/an pour les grandes cultures).

Le stock de carbone du territoire pour chaque type d'occupation des sols, est obtenu par multiplication des surfaces (en ha) et des quantités estimées de teqCO₂/ha.

Le stock de carbone pour l'ensemble du territoire est de 34 930 kteqCO₂ pour une surface de 139 217 ha.

⁷ INRA, 2019 Stocker du carbone dans les sols français

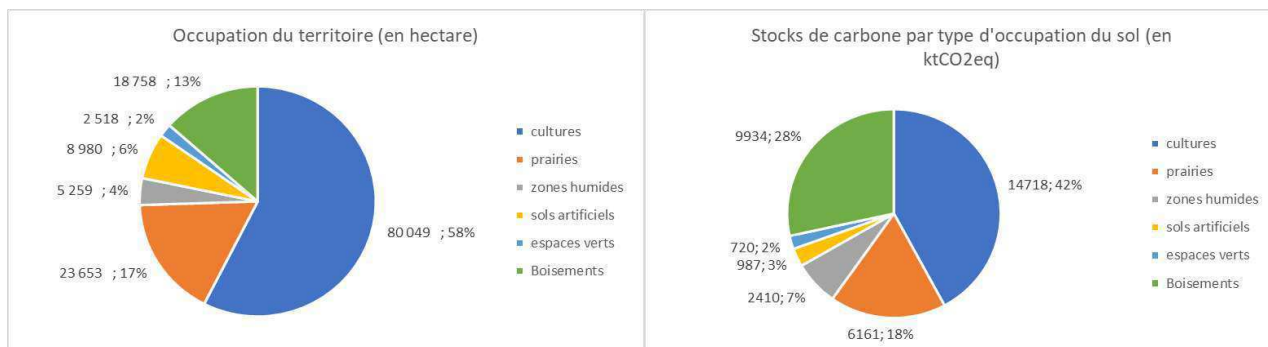


Figure 87 : Occupation des sols

Source : Aldo, ADEME
Réalisation : BS3V

Figure 88 : Puits de carbone selon l'occupation des sols

Source : Aldo, ADEME
Réalisation : BS3V

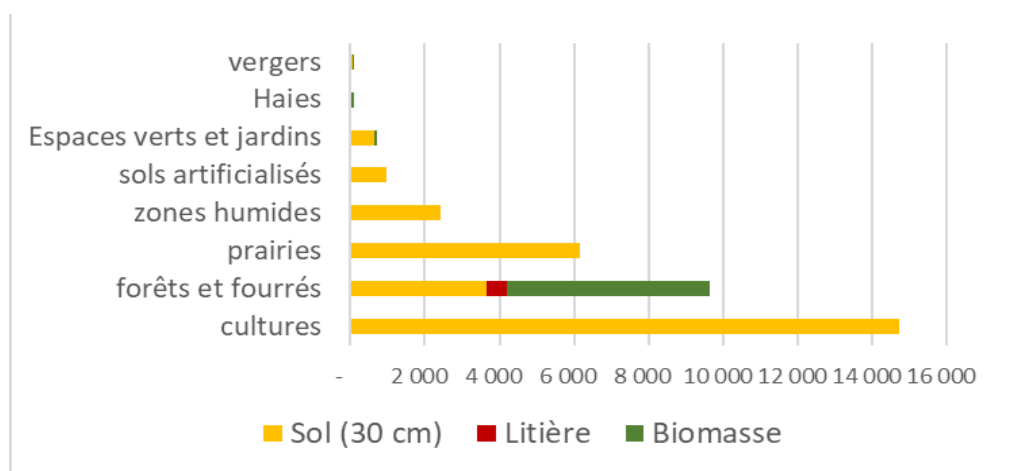


Figure 89 : Répartition du stock de carbone en fonction du type d'occupation des sols

Source : Aldo, BS3V.

Actuellement la plus grande partie du carbone est stockée dans les sols, et notamment les **sols cultivés (42% du CO₂ total et 14 718 ktCO₂)** car même si ceux-ci ne stockent pas le plus de carbone à l'hectare, ils sont prépondérants en termes d'occupation du sol (64%).

On peut observer sur le graphique ci-dessus que les boisements des forêts, sont quasiment les seuls à séquestrer une part importante de carbone **dans leur biomasse et dans leur litière soit environ 9 934 ktCO₂ et 28% du carbone total** séquestré. De plus, les forêts et fourrés, contrairement aux cultures et prairies, disposent d'une litière qui stocke également du carbone. Ainsi, comme dit précédemment les **forêts stockent 28% du carbone total**, même si elles ne **représentent que 13% de l'occupation** du sol. De même les **zones humides qui ne représentent que 4%** de l'occupation du sol **stockent 7% du carbone**, et les **prairies qui ne représentent que 17%** de l'occupation du sol, **contiennent 18% du CO₂**.

Ces chiffres mettent en exergue l'importance de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et de développer la nature en ville. Une gestion durable de ces espaces est également propice au développement de ressources renouvelables (matériaux biosourcés, bois-énergie), qui contribue notamment à l'adaptation aux effets du changement climatique (ADEME,2019).

5.1.2 Les flux

L'estimation de la **séquestration nette de carbone** est devenue obligatoire dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) (décret n° 2016-849) (ADEME,2019). Il s'agit des flux annuels de carbones stockés et déstockés.

On observe principalement **deux types de flux** :

- D'une part, ceux liés à la séquestration annuelle de carbone dans les sols stables cultivés, ainsi que dans la biomasse ligneuse forestière,

- D'autre part, les flux induits par les mutations de l'occupation du sol, qui sont essentiellement libérateurs de carbone (mutation de prairies vers des cultures et mutation de cultures et de prairies vers des espaces artificialisés).

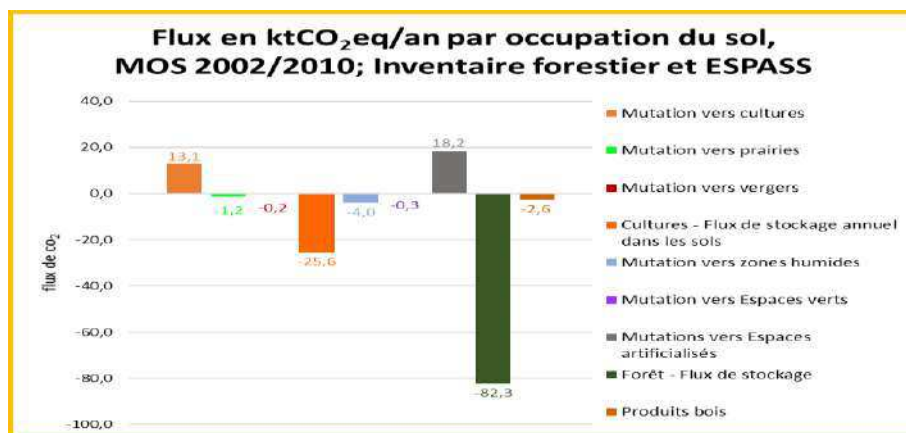


Figure 90 : Flux en ktCO₂ eq/an en fonction de l'occupation du sol

Source : Aldo, BS3V.

5.1.2.1 Flux annuel de stockage dans les sols et la Biomasse

La séquestration nette de dioxyde de carbone (CO₂) ou puits net de carbone est l'augmentation annuelle, sur le territoire, des stocks de carbone dans les sols (sous forme de matière organique) et les forêt (sous forme de matière ligneuse, y compris produits bois). Elle est exprimée en teqCO₂/an ou kteqCO₂/an. Elle traduit un déséquilibre entre les entrées de carbone (ex : photosynthèse, apports de matières organiques exogènes dans les sols) et les sorties (ex : respiration des sols et des végétaux, export et dégradation de biomasse).

Ainsi, on observe sur le graphique de la figure 90, que les boisements des forêts **séquestrent annuellement** 82 kteqCO₂/an sous forme de biomasse ligneuse. Ceci est lié à la capacité de photosynthèse des végétaux et à l'intégration durable du carbone dans la biomasse ligneuse (contrairement à la biomasse herbacée des prairies ou des cultures).

D'autres part, les pratiques agricoles ont une influence sur la capacité à stocker annuellement du carbone sous forme de matière organique dans les sols. Sur le territoire de BS3V, on considère que les sols stables cultivés stockent 25,6 kteqCO₂/an.

5.1.2.2 Flux annuels liés aux mutations de l'occupation du sol



Les flux peuvent être positifs lorsqu'un type d'occupation du sol pauvre en carbone (exemple : sols artificialisés) est transformé en une prairie ou un boisement. Dans ce cas, la mutation est considérée positive puisque ce type d'occupation du sol final contient plus de carbone à l'hectare (même s'il faudra du temps pour que le stock de carbone se constitue). Sur le territoire de BS3V, il s'agit de la mutation d'espaces cultivés ou

artificialisés (friches notamment) vers des prairies (+1.2ktCO₂eq/an) et des zones humides (+4ktCO₂eq/an) et de la mutation de cultures ou prairies vers des vergers (+0.2ktCO₂/eq/an).

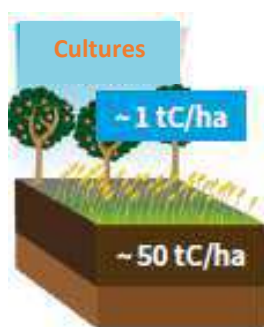
Toutefois, les mutations qui libèrent du carbone sont prépondérantes, avec notamment des cas de :

- De transformation d'une prairie en sol cultivé (libération du carbone contenu dans le sol) : **-13,1 kteqCO₂/an** sur le territoire de BS3V,
- De la mutation d'un sol cultivé ou d'une prairie vers un sol artificiel, qui déstocke le carbone présent dans le sol par minéralisation du carbone : **-18,2 kteqCO₂/an** sur le territoire.
- De déforestation (rare sur le territoire de BS3V, hormis la destruction de haies, pour lesquelles nous ne disposons pas de statistiques),

Par ailleurs, ces mutations impacteront pour les années suivantes, les flux annuels de séquestration carbone (diminutions des surfaces boisées et en prairies).

5.2 Détails des Stocks et mécanismes de stockage (flux) par type d'occupation du sol

5.2.1 Les Cultures



Les cultures qui occupent la majeure partie de la surface du territoire avec **80 049 ha** (42% de l'occupation des sols), contiennent **14 718 ktCO₂** et génèrent des flux de stockage annuel dans les sols de **25.6 ktCO₂/eq/an**.

Les végétaux cultivés utilisent l'énergie solaire pour capter le CO₂ disponible dans l'air et fabriquer de la matière végétale (biomasse). Suite à la récolte, les pailles et racines incorporées dans le sol vont se décomposer en humus et permettre la séquestration de carbone dans le sol. Le reste du carbone stocké dans la biomasse aérienne sera consommé et donc retransformé en CO₂ gazeux (pour cette raison, il est considéré qu'il n'y a pas de stockage annuel de carbone dans la biomasse des cultures).

Le stock de carbone organique du sol est réparti en deux « compartiments » : le **carbone actif** qui est décomposable et le **carbone considéré comme stable** sur plus de cent ans. En systèmes de grandes cultures établis depuis longtemps, le carbone actif représente environ 35% du carbone organique du sol.

La variation moyenne annuelle du stock de carbone organique du sol sur la durée d'une rotation culturale - ou bilan humique, exprimé en tonnes/Ha par an – est décrite comme la différence entre l'humification et la minéralisation (cf. graphique ci-dessous).

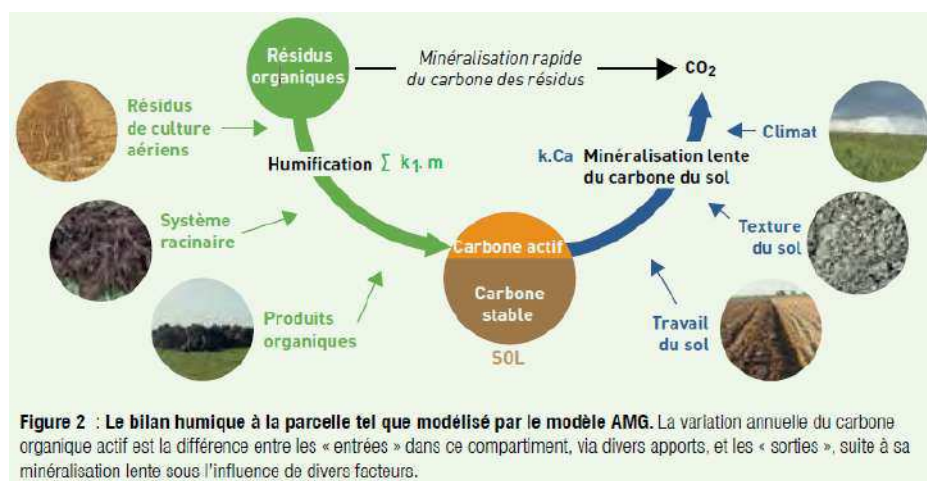


Figure 2 : Le bilan humique à la parcelle tel que modélisé par le modèle AMG. La variation annuelle du carbone organique actif est la différence entre les « entrées » dans ce compartiment, via divers apports, et les « sorties », suite à sa minéralisation lente sous l'influence de divers facteurs.

Figure 92 : Bilan humique à la parcelle tel que modélisé par le modèle AMG

Source : Perspectives agricoles, n°466 de mai 2019

Ainsi le flux annuel de carbone dans les sols varie selon les types de cultures, et peut être expliqué simplement grâce au graphique suivant :

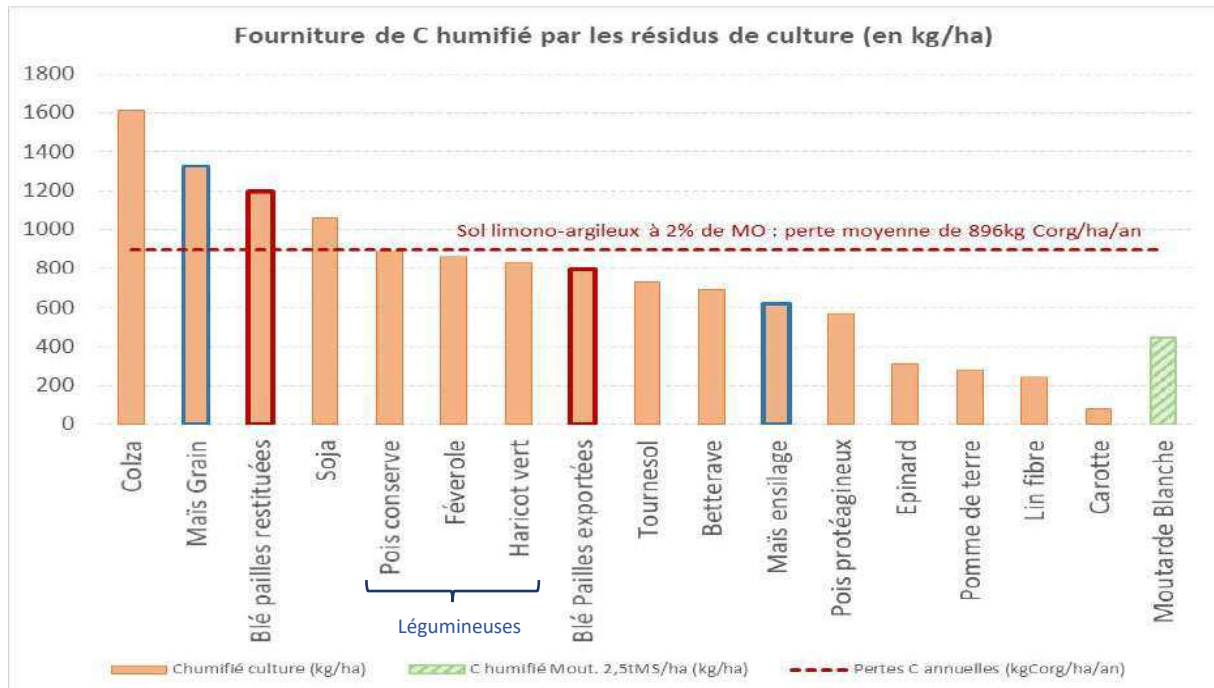


Figure 93 : Carbone humifié fournis par les résidus de cultures

Source : Simulations avec SIMEOS-AMG Version 1.3, 2019

Le colza, le maïs grain, le blé avec restitution de pailles et le soja fournissent plus de carbone humifié que la minéralisation annuelle d'un sol limoneux-argileux (= barre en pointillés rouges), tandis que la culture de blé avec exportation des pailles, de betterave, maïs ensilage, pois protéagineux, pommes-de-terre et lin fibre vont avoir tendance à déstocker du carbone (apport de carbone inférieur à la perte moyenne du sol). Les légumineuses de type pois conserve, féverole et haricot vert sont assez neutres d'un point de vue du stockage de carbone dans le sol.

Ainsi, la variation du stock organique ou « **flux de carbone** » dans les sols stables cultivés a été estimée à un total de **25.6 ktCO₂/eq/an** pour le territoire de BS3V, dans le cadre de l'élaboration de l'outil ESPASS mis à disposition par l'observatoire des GES des Hauts de France (pilote par le CERDD), grâce au logiciel SIMEOS-AMG.

Par ailleurs, les modes de gestion culturaux vont influencer sur la capacité de stockage du carbone :

Le fait de pratiquer l'amendement azoté sous forme organique, va contribuer à intégrer du carbone dans le sol, alors qu'un travail du sol trop intense, va provoquer la minéralisation de la matière organique stockée ainsi que la libération de carbone organique volatil stocké dans le sol. Il est pertinent par exemple d'implanter des cultures intermédiaires (sans les exporter), entre les cultures de d'hiver (ex : récolte du blé en juillet) et les cultures de printemps (ex : semis du maïs en avril), afin que ces végétaux continuent de capter du carbone, par photosynthèse, dans la biomasse et que celui-ci soit ensuite intégré dans le sol. Par ailleurs, le faible apport en carbone humifié par certaines cultures pourrait être compensé par l'introduction de couverts permanents.

L'intégration de ces principes dans le cadre d'une « **Agriculture de conservation des sols** » est donc favorable au stockage annuel de carbone dans les sols cultivés.

Les flux de carbone liés aux mutations de l'occupation du sol sont essentiellement liés à la conversion de prairies et zones humides en espaces cultivés. Ces changements ont entraîné un **déstocage du carbone** et libéré **-13.1ktCO₂/eq/an** puisque le fait de retourner la terre va provoquer la minéralisation de la matière organique stockée ainsi que la libération de carbone organique volatil stocké dans le sol.

5.2.2 Les Prairies



Les prairies qui représentent **23 653 ha** (17% de l'occupation des sols) ont un stock de CO₂ estimé à **6 161 ktCO₂** (18% des stocks du territoire).

L'herbe et les végétaux des prairies utilisent le dioxyde de carbone de l'air, l'énergie solaire et l'eau pour se développer par photosynthèse. **Une partie de ce carbone est donc stockée dans les plantes** sous forme d'organes végétaux (ex : rhizomes, feuilles, tiges, etc.). La quantité totale stockée annuellement dans la biomasse, c'est-à-dire le flux de carbone, dépend de la hauteur des strates (herbacées / basses) ainsi que de la densité végétale. Elle est estimée en moyenne à 1,5 tC/ha.

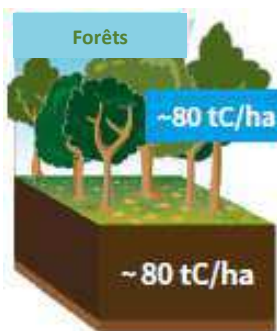
L'autre partie est intégrée dans le sol suite à la décomposition des **résidus de végétaux et de déjections animales**. En effet, lorsque des animaux sont présents sur la parcelle, ils ingèrent une partie du carbone de la strate herbacée, qui sera libéré sous forme de fèces puis intégré dans le sol ou sera alloué aux litières végétales. Le stock de carbone dans les sols des prairies est estimé à 80 tC/ha.

Les prairies présentent un atout considérable étant donné que le carbone contenu dans leurs sols a des temps de résidence plus longs que celui contenu dans la végétation, permettant un stockage plus durable (Herfurth, 2016).

D'après les derniers bilans de l'Institut de l'élevage, ce stockage annuel de carbone dans le sol des prairies et des haies compenserait en moyenne 30% des émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO₂) de l'élevage herbivore (entre 24% et 53% selon les systèmes d'élevage bovin viande). Cela correspond à **environ 75% des émissions de méthane des bovins** (ADEME, 2018) (sans compter la déforestation induite par la culture des intrants servant l'alimentation des bovins).

Il est donc important de maintenir les surfaces de prairies permanentes, dont la surface a tendance à diminuer du fait de leur conversion en cultures (du fait de la moindre attractivité de l'élevage), et de l'artificialisation des sols, notamment les prairies situées autour des villages (appelées courtils).

5.2.3 Les Forêts et Vergers



Environ **11% du territoire, 15 519 ha est couvert par les forêts** (moyenne nationale : 25%) (2% couverts par des peupleraies, haies, vergers et fourrés). Le réseau boisé est composé de la forêt domaniale de Crecy-en-Ponthieu, de bois privés ainsi que sur le littoral de dunes boisées. Les 13% de boisements du territoire constituent de véritables réserves de carbone (**9 934 ktCO₂** et **28% du stock total du territoire**).

Les forêts comportent un stock de carbone :

- Dans la **biomasse ligneuse** (pour environ 50%) qui intègre et stocke durablement des quantités importantes de carbone dans les sous-étages forestiers, le système racinaire et la biomasse aériennes (tronc et tiges), en raison de la longue durée de vie des arbres et de leurs dimensions importantes.
- **Au niveau du sols** (pour environ 50%) : litière et sol



Figure 94 : Stockage de carbone en forêts

Croquis : Elisa Rousselle

En effet, les arbres absorbent du carbone pour synthétiser de la matière ligneuse constituée de glucides (CH₂O_n) qui permet croissance. De ce fait, les **flux entrants**

correspondent au carbone absorbé lors du processus de photosynthèse. Et les **flux sortants** au carbone relâché

lors du processus de respiration, lorsqu'un arbre meurt et lors de l'exploitation des forêts. Les jeunes forêts en croissance vont ainsi absorber plus de carbone que les forêts plus anciennes (en équilibre).

Le solde des flux dans la biomasse ligneuse est très favorable en termes de stockage et se situe en moyenne aux alentours de 4,7 teqCO₂/ha/an, ce qui est vingt à cent fois plus important que pour les terres cultivées. Ainsi l'ensemble des surfaces en forêts du territoire **séquestrent annuellement 82.3 kteqCO₂/an**.

Il est important de souligner que les **essences forestières n'ont pas toutes les mêmes capacités de photosynthèse**, les résineux présentant la plus grande capacité de stockage et les peupliers la moins importante.

	<i>Biomasse en forêts - Flux de C de référence unitaires en forêts</i>	teqCO₂ / ha / an
COMPOSITION FORET	Feuillus	4,9
	Mixtes	4,9
	Conifères	5,35
	Peupleraies	3,7

Tableau 12 : Flux annuels selon les types de boisements - Source : Aldo

Repartition du stock de CO₂ (Ktonnes) selon les types de boisements

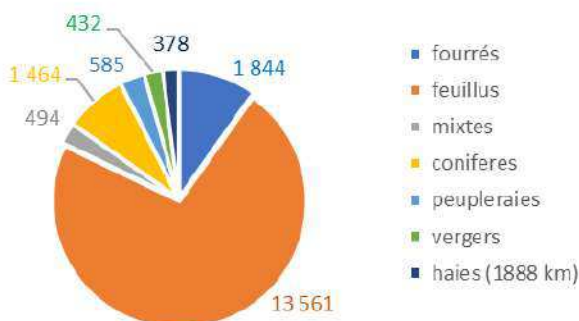


Figure 95 : Répartition du stock de CO₂ en fonction des populations des boisements

Source : Aldo (ADEME, BS3V).

Par ailleurs les modalités de gestion de la forêt influent sur :

- **Le maintien** de la **séquestration de carbone** (stock + flux) en forêt,
- **Le stockage du carbone dans les produits bois** et l'effet de **substitution** de matériaux fossiles (émissions de carbone fossile évitées par l'usage du bois matériaux et/ou énergie).

Afin d'évaluer l'impact des modalités de gestion de la forêt sur la capacité de stockage en carbone, trois scénarios ont été établis par une étude (INRA - IGN, 2018) (Cf graphique ci-dessous).

Bilan de CO₂ selon les 3 scénarios de gestion

climat actuel

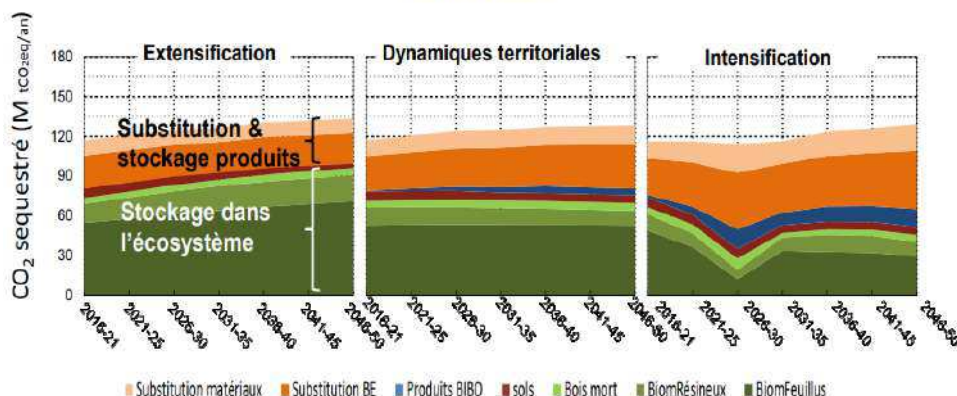


Figure 96 : Scénarios de l'évolution du stockage de carbone en fonction du choix du mode de gestion

Source : Etude INRA – IGN réalisée pour le MAA suite au rapport CGAEER, 2018

Les trois scénarios ont un bilan à peu près comparable en 2050. En effet, si l'on opte pour une **gestion intensive**, on aura une réduction de la biomasse des écosystèmes **mais** grâce à la **substitution par le bois**

énergie et au stockage dans les produits BIBO (Bois Industriels et Bois d'œuvre), on aurait un gain d'absorption CO₂ qui permettrait une compensation avec la perte de stockage en forêt. Et en cas de choix de **gestion extensive**, on aurait davantage de biomasse des écosystèmes mais une substitution par BE et BIBO (produits-bois, bois mort et sols) plus faible ([graphique ci-dessus](#)).

Toutefois, afin de préserver les puits de carbone et protéger les forêts du réchauffement climatique, il est conseillé de **diversifier les essences forestières afin de diminuer le risque de disparition**, de multiplier les étages du peuplement forestier en mélangeant les âges et en conservant l'ambiance forestière, de diminuer les densités de peuplement (limiter la concurrence entre les individus) et de réduire les âges d'exploitabilité (réduire le temps d'exposition aux risques).

5.2.4 Les Zones humides



Stock de Carbone dans les sols - 125tC/ha en moyenne pour les zones humides
Source : u-picardie.fr

Les Zones humides comportent :

- Les tourbières,
- Les prairies humides
- Les marais intérieurs, maritimes et salants,
- Les plans d'eau et lagunes littorales,
- Les cours et voies d'eau,

A noter que les estuaires, les zones intertidales, les mers et océans stockent également du carbone mais ne sont pas comptabilisées car situées en dehors du périmètre communal.

Les zones humides qui représentent **5 259 ha** soit **4%** de l'occupation du territoire. Elles constituent des puits de carbone assez important (**2 410 kteqCO₂**, soit **7%** du stock total de carbone).

En effet, les milieux humides et notamment les tourbières sont caractérisées par un sol saturé en eau stagnante réduisant l'oxygène fourni aux micro-organismes pour décomposer et recycler la matière organique. Cette litière végétale mal ou non décomposée s'accumule ainsi progressivement pour former la tourbe, emprisonnant par conséquent d'importantes **quantités de carbone qui sont stockées dans le sol** (estimé à 700 tonnes de CO₂-eq/ha/m de profondeur de tourbe). Toutefois, et contrairement à l'idée reçue, en termes de **flux annuel de stockage**, les tourbières sont quasi « neutres » vis-à-vis des Gaz à Effet de Serre, le stockage annuel de carbone étant compensé par les émissions de méthane issues de la dégradation de la matière organique (Roulet et al, 2000). Ainsi du point de vue du réchauffement climatique, le rôle des tourbières ne se situe pas dans la fixation ACTUELLE du carbone, mais dans le maintien du STOCK déjà conservé (Daniel GILBERT, 2019).

La formation et le **maintien de ce milieu dépend grandement des mousses, joncs et carex** qui sont à l'origine de la formation de la tourbe. Cet écosystème fragile est menacé par le changement climatique avec un risque d'assèchement engendrant une minéralisation de la tourbe et un rejet dans l'atmosphère du carbone stocké (CEN, 2019). Par ailleurs, l'augmentation de la température atmosphérique favorise le développement des buissons (saules notamment) ce qui accentue encore l'assèchement des tourbières. Une fermeture des milieux humides engendre donc un déstockage de carbone.

On estime que les **tourbières représentent au niveau mondial 3% des terres émergées** et qu'elles stockent à elles seules **un tiers du carbone des sols** (CEN, 2019).

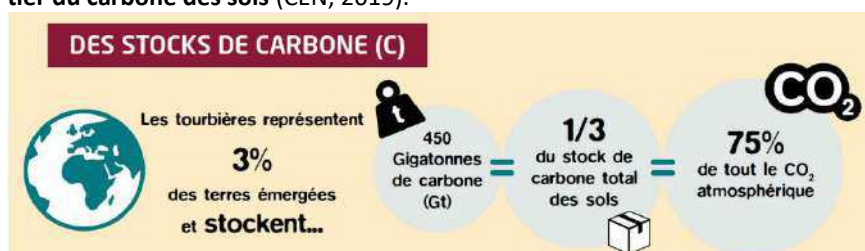
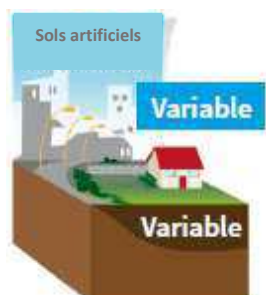


Figure 97 : Stock mondial de carbone dans les tourbières

Source : CEN, 2019

5.2.5 Les Sols artificiels et Espaces verts



Carbone stocké dans les sols
en moyenne : 30 tC/ha

Sont comptabilisés dans les Sols artificiels, 80% des surfaces situées en :

- tissus urbains continu et discontinu,
- zones industrielles ou commerciales et installations publiques,
 - réseaux routier et ferroviaire et espaces associés,
 - zones portuaires,
 - aéroports,
- zones d'extraction de matériaux non immergées,
 - décharges,
 - chantiers,

Les espaces verts comprennent : les espaces verts urbains, les équipements sportifs et de loisirs et 20% des surfaces artificialisées qui sont considérées comme végétalisées

Les sols artificiels représentent 8 980 hectares (6% de l'occupation des sols) et constituent un puit de carbone de faible importance (987 kteqCO₂ soit 3% du stock de CO₂) alors que les espaces verts, moins représenté en surface (2 518ha soit 2%), stockent 720 kteqCO₂ (2% du stock CO₂). En effet, les sols des espaces artificialisés contiennent très peu de carbone, **estimé à 30tC/ha**.

Ainsi, le **potentiel de stockage en milieu urbain peut être amélioré grâce aux espaces verts**, puisque le potentiel de stockage carbone des arbres et sols enherbés est non négligeable. Un espace vert arboré comme par exemple les parcs et jardins, dispose **d'un stock de carbone intermédiaire à ceux estimés pour les espaces cultivés et les prairies** (CEREMA, 2018). Ainsi le choix des arbres peut être fait en fonction du potentiel de photosynthèse et la densité des arbres pourront augmenter la séquestration du carbone en espace anthropisé (tableau ci-dessous).

Types d'arbres	Durée de rotation	Densité d'arbres	Potentiel de stockage (tC/ha/an)	Stockage moyen sur la durée de rotation	Stockage final (tC/ha)
Croissance lente	50ans	50 arbres / ha	1.5	37.5	75
Croissance lente	50 ans	100 arbres / ha	3	75	150
Croissance rapide	15 ans	50 arbres / ha	2	15	30
Croissance rapide	15 ans	100 arbres / ha	4	30	60

Exemples d'arbres à croissance lente : If commun (*Taxus baccata*), Erable (*Acer sp.*), Chênes (*Quercus sp.*), Hêtres (*Fagus sylvatica*), Bouleaux (*Betula*)

Exemples d'arbres à croissance rapide : Saule (*Salix sp.*), Murier à feuilles de platane (*Morus australis*), Néflier commun (*Mespilus Germanica*), Figuier (*Ficus carica*)

Tableau 13 : Capacité de stockage des arbres à croissance lente et rapide en fonction de la durée de rotation

D'autre part, la présence de végétation en ville contribue également à réduire le phénomène d'îlot de chaleur et améliore la qualité de vie des habitants. En effet, une forte végétalisation des abords immédiats du bâtiment (3 premiers mètres), comportant au moins les deux strates, couvrante au sol et arborée, s'avère efficace, pour réduire la température. La végétalisation agit directement par ombrage, et indirectement par le rafraîchissement qu'induit l'évapotranspiration des plantes (thermorégulation des espèces). L'évapotranspiration de la végétation est également favorisée par le stockage et la régulation des eaux de ruissellement des dispositifs de végétalisation des espaces et des bâtiments (CEREMA, 2018).

Les **flux de carbone (déstockage) liés aux mutations vers ce type d'occupation du sol**, sont importants (-18,2 kteqCO₂/an). L'artificialisation des cultures et prairies, pour créer de nouvelles habitations et zones d'activités, va déstocker rapidement l'ensemble du carbone contenu dans les trente premiers centimètres du sol, sous l'action des travaux de terrassements et d'imperméabilisation, conduisant ainsi à une perte de matières organiques et des fonctions des sols. Le phénomène de déstockage de carbone concerne plus particulièrement des prairies, qui contiennent plus de carbone et qui sont souvent situées autour des villages (« courtils »).

5.3 Les matériaux biosourcés

La substitution des matériaux fossiles par l'utilisation accrue de biomasse forestière et/ou agricole pour l'énergie et/ou les matériaux, permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'économiser les ressources fossiles non renouvelables. La substitution a un caractère cumulatif : la gestion durable de la production de biomasse permet de maintenir un rendement soutenu (source : « NOTICE TECHNIQUE : OUTIL ALDO », ADEME).

5.3.1 Produits bois et bois énergie

Le stockage de carbone dans les produits bois sur le territoire est estimé à :

- 2.6kteqCO₂/an, selon l'approche consommation, c'est-à-dire, correspondant aux produits bois utilisés par les habitants.
- 0,92 kteqCO₂/an, selon l'approche récolte dans les forêts du territoire.

Si une forêt est stable ou en croissance, les produits qui en proviennent participent aux puits de carbone en évitant l'émission immédiate de CO₂ par la dégradation naturelle ou la combustion du bois.

Le bois utilisé comme source d'énergie renouvelable (chauffage notamment) permet une substitution d'énergies fossiles émettrices de CO₂ comme le gaz, le pétrole, le fioul ou le charbon. En effet, lorsqu'une forêt est gérée durablement, le CO₂ biomasse émis lors de la combustion est également recapté par la forêt. Toutefois, de l'énergie fossile sera nécessaire pour cultiver, exploiter, broyer, transporter, voire sécher le combustible. Le bois énergie est utilisé sous forme de bûches traditionnelles, de plaquettes de bois broyées et de granulés issus de la fabrication de bois (Techniques de l'ingénieur, 2013).

Cette substitution d'énergie fossile est atout pouvant intervenir comme un bénéfice en fin de vie d'un produit bois (valorisation des déchets de bois).

Le bois d'œuvre peut également servir de stockage du carbone, tout au long de sa vie qu'il soit sous forme de charpente, de poteau ou autre : tant qu'il n'est pas « détruit » le carbone restera en son sein (Deroubaix, 2012) (Tableau ci-dessous sur les différents produits bois).

<i>Récolte théorique (calcul ADEME considérant un taux de prélèvement égal à celui de la grande région écologique et une répartition entre usage égal à celui de la région administrative)</i> <i>m³·an⁻¹</i>	Produits bois		
	Feuillus	Conifères	Total
BO (Bois d'œuvre)	3 635	174	3 808
BI (Bois Industriel)	1 082	42	1 125
BE (Bois Énergétique)	6 576	531	7 107
Total	11 293	747	12 040

Tableau 14 : Récolte théorique des produits bois par BS3V

Source : Aldo (ADEME), BS3V

Les produits bois ont de l'avenir dans la construction, de plus en plus d'habitation entièrement en bois ou en ossature bois voient le jour. Ces bâtiments sont écologiques puisque le bois est une ressource locale et biodégradable, qui contribue à stocker du carbone. D'autre part, le bois est un bon isolant qui contrairement à ce que l'on pense est plus résistant aux incendies que le béton et qui une fois monté en lamellé-croisé est flexible et se trouve ainsi être un atout en cas de séismes (Habitions demain, 2019).

Tableau de synthèse :

Avantages	Inconvénients
Bonnes performances thermiques et acoustiques	Laine de bois et en bois en vrac peuvent nécessiter un traitement chimique contre les moisissures ou les attaques d'insectes
Contribution au confort d'été	
Matériau renouvelable	
Laine de bois utilisable pour certaines techniques d'isolation extérieure	

Tableau 15 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de produits bois – Réalisation : BS3V

Le bois industriel correspond au bois utilisé dans l'ameublement (tables, étagères, etc.) et la décoration d'intérieurs (cadres, parquets, etc.). Sur le territoire on compte actuellement plusieurs scieries, négociants, charpentiers et magasins de matériaux permettant de se fournir en divers produits bois.

Pour finir, les déchets verts en bois, font l'objet d'un compostage pour être utilisé en amendement, ou d'un broyage pour être utilisé en tant que paillage végétal pour limiter la pousse d'adventices.

5.3.2 Agro-carburants

La biomasse peut être utilisée afin de produire :

- De l'**agroéthanol**, obtenu à partir de la fermentation des sucres issu de la betterave, de céréales (blé, maïs), de certains résidus vinicoles (marcs de raisin et lies de vin), ou encore de biomasse lignocellulosique, de bois ou de paille (agrocaburants de seconde génération)
- De l'**agro-diesel**, obtenu par transformation d'huiles végétales issues de plantes oléagineuses (colza, tournesol...), de graisses animales ou d'huiles usagées.

Ces agrocaburants peuvent être utilisés dans les transports, principalement sous forme d'additifs ou de compléments aux carburants fossiles. Leurs avantages sont : la réduction des émissions de GES par rapport aux carburants d'origine fossile, la réduction de la dépendance aux importations de pétrole, l'amélioration de la qualité de l'air, la création d'emploi ainsi qu'une meilleure autonomie protéique (les résidus de plantes destinés aux biocarburants, comme les drêches et les tourteaux, sont valorisés en compléments alimentaires protéinés pour les élevages). Ce type d'agro-carburant présente l'inconvénient d'entrer en concurrence avec les usages alimentaires, sauf lorsqu'il est issu de biodéchets.

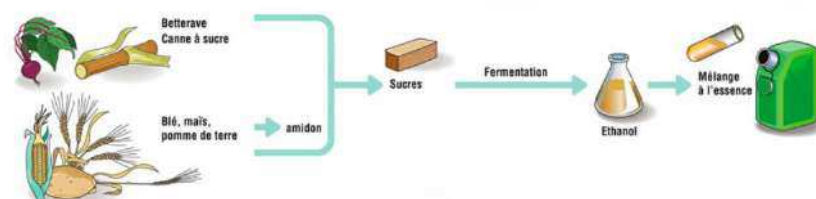


Figure 98 : Transformation de produits agricoles en agrocaburant

Source : IFP Energies nouvelles

Ainsi, la société GECCO a développé un carburant (**agrodiesel**) à partir d'**huile friture usagée** et a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, en vue d'alimenter les bus de sa régie transport (bus Baag). Ce procédé permet de développer une filière d'économie sociale fondée sur le recours aux huiles alimentaires usagées (HAU) pour la production de carburant respectueux de l'environnement. Les HAU, déchets de l'industrie agroalimentaire et de la restauration, jouent un rôle important dans l'émergence des agrodiesels. Leur valorisation est encouragée par la réglementation, mais moins de 40% des HAU sont actuellement collectées. GECCO est donc une petite entreprise écoresponsable nordiste qui assure la collecte des huiles usagées de restaurants et particuliers en collaboration avec le Symevad. Les déchets graisseux sont ensuite traités dans son usine située à Vendeville où ils seront transformés en agrocaburant (GECCO, 2018).

Les autres unités de production d'agro-carburants, présentes à proximité (Région Hauts de France et Normandie) sont : SAS Nord Ester à Dunkerque (62), Ryssen Alcools à Loon Plage (59), ainsi que les distilleries Tereos de Lillers (62), Bucy-le-Long (02), Origny-Saint-Benoite (02) produisant du bioéthanol issu notamment des résidus de la transformation en sucre de la production des betteraves sucrières cultivées.

5.3.3 Autres matériaux biosourcés

Hormis le bois, les **principaux produits biosourcés sur le territoire** sont le lin, la paille de blé, la laine de mouton, les plumes de canard, les textiles recyclés (coton), la ouate de cellulose et les coquilles / coquillages. D'autres produits biosourcés comme le liège et le chanvre peuvent être importés d'autres régions. Toutefois, leur utilisation est encore peu développée dans le secteur du bâtiment. Les matériaux biosourcés sont pour le moment majoritairement utilisés dans le domaine de l'isolation thermique et acoustique ainsi que pour le chanvre, dans la formulation de bétons (légers). Sur le plan environnemental, les matériaux biosourcés sont considérés comme naturels (ou écomatériaux) qui seraient bons pour l'homme et sa santé. Cependant, comme pour tout produit de construction, ils sont constitués de matériaux transformés ayant subi un processus de fabrication et de mise en œuvre. Ils contiennent des produits connexes et des additifs dans des proportions

variables, qui servent à améliorer leurs performances, assurer leur pérennité ou faciliter leur mise en œuvre ; liants (polyesters) pour leur cohésion et leur durabilité, retardateurs de feu et pesticides (insecticides et fongicides) (FFB, 2015).

5.3.3.1 Le Miscanthus

Le **Miscanthus** présente l'un des rendements en biomasse les plus importants avec 20 à 25 tonnes de matière sèche/an dans nos régions. La durée de vie de la plantation est d'au moins 15 ans et le miscanthus est récolté chaque année. L'impact environnemental du miscanthus est a priori faible, puisque sa culture nécessite qu'elle pousse sans pesticides et sans irrigation sur tous les types de sols. Par ailleurs, le *Miscanthus x giganteus* est stérile et non invasif, et sa destruction mécanique réalisable (RMT Biomasse). L'avantage de cette plante est sa culture qui s'adapte aux terres polluées, dégradées ou délaissées et n'en pas en concurrence avec l'agriculture alimentaire puisque sa production s'inscrit comme un complément de ressources et de débouchés économiques pour les agriculteurs. Il peut également être envisagé de l'implanter en bandes anti-érosives parallèlement aux sens des pentes, en vue de préserver la ressource en eau.

Le **miscanthus**, peut être utilisé pour intégrer un béton biosourcé. Ce type de béton est constitué en moyenne à 60% de broyats de miscanthus en substitution des granulats traditionnels. Un prototype de bloc de béton de 20x50x20cm pesant 17kg a été réalisé et avait un poids comparable à celui d'un bloc classique. Le béton de miscanthus se développe et devrait bientôt avoir toute sa gamme ; bloc standard, bloc poteau, planelle isolée et éléments de chaînage horizontal. Les produits issus du miscanthus permettent d'allier l'efficacité thermique à la résistance mécanique (Combe, 2017). Le miscanthus peut également être utilisé comme paillage végétal, litière animale ou en tant que biomasse énergie.

Tableau de synthèse :

Avantages	Inconvénients
Ressource naturellement renouvelable, cultures pérennes sur 10 à 20ans	Prix un peu plus élevé qu'un matériau classique (~2%)
Se cultive sur sols pollués, pauvres ou délaissés (ne prend pas de place sur terres dédiées à l'agriculture)	Entrée en production 2 à 3ans après l'implantation et pleine production après 3 à 5ans
Rendements élevés (~10tonnes/ha)	Forte sensibilité aux adventices (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)
1ha suffit à bâtir 3 maisons	Productivité très variable (selon conditions pédoclimatiques)
Récolte d'un produit sec directement utilisable	Peu d'informations sur ce type de culture
Bonnes capacités thermiques et phoniques	Faible densité

Tableau 16 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de Miscanthus

Source : FFB, 2015 - Réalisation : BS3V

5.3.3.2 Le Lin

La culture du lin se retrouve essentiellement en bordure maritime dans la région "grand nord" de la France. Ainsi, la SAU en lin du territoire de BS3V était de 5186 ha en 2017. Un hectare de de lin permet de produire 6 tonnes de paille (anas) et 1 tonne de fibres (filasse + étoupes).

La CALIRA (Coopérative Agricole Linière de la Région d'Abbeville) est spécialisée dans la transformation du **lin** et regroupe 430 agriculteurs adhérents qui sont répartis dans un rayon de 50 km autour de Martainneville. La qualité du lin produit est due à la richesse des terres fertiles de l'Ouest de la Somme associée à des conditions climatiques (influence océanique avec alternance de pluies et de soleil au printemps et en été).

La Calira dispose de ligne de teillage permettant de séparer les fibres textiles du bois et d'obtenir ainsi :

- La filasse, utilisée pour le textile (représente moins de 25 % de la plante) est exportée vers la chine,
- Les étoupes (rebuts de filasse) sont utilisées pour des sous-produits textiles, la papeterie ou des usages techniques. Leur légèreté permet, par thermoformage avec un mélange avec d'autres matières d'origine végétale, de remplacer la fibre de verre ou de plastique. Ces éléments sont utilisés pour des pièces automobiles. D'autres applications permettent de rivaliser avec des fibres

de carbone. En produisant moins de vibrations, elles sont utilisées pour fabriquer des skis, des raquettes de tennis ou des cadres de vélo.

- Les graines, après extraction de l'huile, sont utilisées pour la fabrication de peintures, de résines ou en tant qu'aliments pour le bétail.
- Les anas (fragments de paille récupérés lors du teillage) pourront être destinées à des fonctions multiples. Agglomérées en panneaux de particules, elles vont devenir du mobilier. Compactées, elles serviront de pellets pour le chauffage. Réduites en copeaux de bois, elles seront aussi utilisées comme litières pour chevaux ou en paillage horticole.

Tableau de synthèse :

Avantages	Inconvénients
Bonne résistance à l'humidité	D'autres plantes sont plus résistantes à l'humidité (chanvre par exemple)
Existe sous toutes les formes voulues	
S'adapte à tous les supports (à plat ou verticalement)	Prix (~15€/m ³)
Très bonnes capacités thermiques et acoustiques	Parfois composé de liants chimiques

Tableau 17 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de Lin

Source : FFB, 2015 - Réalisation : BS3V

5.3.3.3 Le Chanvre

Si la filière chanvre se développe en Normandie, elle est absente dans la Somme et le territoire de BS3V n'en produit pas. Pourtant, celui-ci présente des potentialités de développement en vue d'une valorisation en laine et en bétons végétaux.

L'**isolation en laine végétale** est issue de fibres naturelles conditionnées et s'utilise comme la laine de verre ou la laine de roche. Ainsi la laine de chanvre offre des performances aussi bien en termes d'isolation thermique que d'isolation acoustique et offre ainsi aux foyers une isolation écologique. Cette laine (chênevotte, partie fibreuse de la plante) est un matériau issu de fibres naturelles et est un bon isolant écologique, qui une fois transformée constitue un matelas de fibreux souple composé de 40 à 80% de fibres de chanvre (pourcentage dépendant de la fabrication) et qui comme le coton ou le jute peut recevoir des additifs pour compléter sa composition. Les qualités isolantes de la laine de chanvre sont ; sa conductivité thermique (varie de 0.039 à 0.045W/m') ainsi que des aptitudes concernant l'isolation acoustique/phonique. Ce matériau est en cours de régionalisation et a pour objectif de développer la construction chanvre par un travail plus proche des territoires et de leurs acteurs et de créer des synergies entre les territoires dans un but de développement de la filière construction chanvre (Aisne.gouv, 2018).

Tableau de synthèse laine de chanvre :

Avantages	Inconvénients
Bonne régulation de l'humidité	Pas forcément faciles à installer
Bonnes capacités thermiques et phoniques	Inflammable sans traitement ignifuge
Longévité élevée	Coût élevé puisque l'application nécessite d'installer un pare-vapeur
Naturellement insensible aux rongeurs	

Tableau 18 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de la Laine végétale - Réalisation : BS3V

Le **béton de chanvre** serait le plus répandu à l'échelle industrielle pour les applications d'isolation par remplissage et enduis. Il permet de réguler naturellement l'hygrométrie intérieure de la maison par les parois, empêche le développement de moisissures et bactéries et favorise un air ambiant sain et stable. De plus, le chanvre est un végétal renouvelable et durable dont la culture participe à la régénération des sols et valorise toutes les terres. C'est également un antisismique, puisqu'il est résistant aux sollicitations horizontales engendrées par une secousse sismique et qu'il va conforter l'ossature bois qu'il renferme. En effet le matériau possède un module d'élasticité faible, il est très souple et agit comme un contreventement pour la structure

bois. Généralement, la transformation et la valorisation se font sur un seul et même site de production pour éviter les coûts de transport et ainsi réduire l’empreinte écologique (Aisne.gouv, 2018). Toutefois, il n’existe actuellement aucune filière transformant le chanvre en béton ou plaques isolantes, ces produits sont importés depuis la Seine-Maritime.

A noter que les bétons végétaux peuvent également être constitué de Lin et de Colza. Ces bétons se développent notamment via le CODEM à Amiens qui a récemment réalisé une étude sur le potentiel de développement des bétons végétaux en France (2019). Cette étude révèle, que le développement de ces bétons est freiné du fait du temps nécessaire et des coûts liés à leur production, qu’ils demeurent méconnus des maîtres d’ouvrage et maîtres d’œuvre, mais également parce qu’ils ne sont pas encore pris en compte dans les réglementations thermiques et environnementales actuelles (Etude du potentiel de développement des bétons végétaux en France, 2019).

Tableau de synthèse Béton de Chanvre :

Avantages	Inconvénients
Solidité	Peu résistant à compression contrairement au béton armé
Régulateur de température et d’humidité	
Antisismique (matériau souple)	Restent méconnus des maîtres d’œuvre et d’ouvrage
Bonnes capacités thermiques et acoustiques	
Matériau polyvalent non sujet à la moisissure	Développement de ces matériaux long et coûteux

Tableau 19 : Avantages et inconvénients de l’utilisation de béton végétal

Source : FFB, 2015 et étude du potentiel de développement des bétons végétaux en France, 2019 – Réalisation BS3V

5.3.3.4 La paille

La **paille** est un « déchet » de la culture céréalière ainsi qu’un **matériau de construction aux origines anciennes** (plus vieille maison en paille en France : 1921). Le matériau paille offre de bonnes qualités d’isolation thermique et acoustique, il est notamment employé sous formes de bottes mais il peut également être associée à la terre crue pour produire des briques. **Les bottes de paille** peuvent être utilisées telles quelles comme isolant dans une ossature bois, les domaines d’applications sont ; le remplissage des murs et toiture et l’isolation thermique par l’extérieur. **L’enduit terre paille ou mur terre paille** sont produit à partir de paille en vrac mélangée à de la terre afin de créer un enduit ou mur. Il est utilisé dans le revêtement de façade intérieur ou extérieur. Pour finir les **panneaux de paille** sont obtenus grâce à un procédé de compression de la paille à chaud. Un revêtement en carton est ensuite collé sur les deux faces afin d’avoir des cloisons intérieures, des isolants pour les murs par l’intérieurs, les plafonds et les rampants de toiture (FFB, 2015).

5.3.3.5 Le textile recyclé

Le **textile recyclé** est **issu des chutes de l’industrie textile et des vêtements usagés** des ménages rapportés dans des bennes de tri. Dans un premier temps, un tri selon les matières est réalisé puis les tissus sont découpés, hachés et défibrés avant d’être mélangés dans des proportions constantes de coton, laine et acrylique. Les fibres sont ensuite thermoliées avec du polyester pour former des rouleaux ou panneaux semirigides de densité variable. Le textile recyclé peut être conditionné sous forme de panneaux et rouleaux, ces utilisations sont notamment l’isolation des murs, combles perdus et rampants de toitures (Aisne.gouv, 2018).

5.3.3.6 Les sous-produits coquilliers : coquilles de moules et de St-Jacques

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées dispose d'un gisement important de sous-produits coquilliers, du fait de sa position littorale. Il s'agit de déchets issus de la consommation de moules, de coquilles saint jacques et de fruits de mer, dans les restaurants et les poissonneries du territoire, ainsi que de coquilles de moules issues du centre conchylicole du Crotoy.

Ce gisement a fait l'objet d'une étude pour la mise en place d'une filière de valorisation en Baie de somme - Picardie maritime.



Figure 99 : Importance des gisements coquilliers

Source : JPC Partner, BS3V



L'étude a permis d'identifier une filière de valorisation en Wasterial (marque déposée), qui est un matériau comparable à du grès cérame, produit par la société Etnisi (Roubaix), et permettant de créer des objets diversifiés : carrelage / dalle, plans de travail, mobilier urbain, ou encore objets décoratifs. En 2019, une phase test de collecte de coquilles de moules a été mise en place sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (opération « Tricoquille ») et a permis de collecter 20 tonnes auprès de 11 restaurants.

L'objectif à terme est de créer une unité locale de transformation de sous-produits coquilliers en Wasterial. Elle nécessite en amont de créer une plateforme de maturation des coquilles et de sécuriser le débouché.

Tableau de synthèse Wasterial :

Avantages	Inconvénients
Recyclage de déchets	Débouché à sécuriser Plateforme de maturation de coquilles à identifier Expérimentation en cours, pas vraiment d'inconvénients connus pour le moment
Process en développement pouvant créer de l'emploi	
Solidité et esthétique du matériau	

Tableau 20 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de coquilles de moules

Source : BS3V, 2019

Parallèlement, une démarche de fabrication de **pavés écodrain en coquillages** a été menée à Wimereux (territoire proche), près de Boulogne-sur-Mer : le cœur du centre-ville a été refait avec des pavés fabriqués à base de coquilles Saint-Jacques (en raison de leur solidité). Ces coquilles ont été recueillies sur les côtes locales, concassées et intégrées à du béton afin de former des pavés drainants. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre l'école d'ingénieur Normande ESITC et le fabricant picard Alkern. Les pavés sont alvéolés, poreux, filtrants. Ils permettent de faire une économie de matière puisque moins de granulats et de sable sont utilisés (Bedel, président d'Alkern) et contribuent à réduire l'imperméabilisation des sols. Cette filière pourrait constituer un débouché pour les coquilles St jacques consommées sur le territoire de BS3V.

Tableau de synthèse Pavés Ecodrain :

Avantages	Inconvénients
Solidité	Longs à poser Expérimentation en cours, pas vraiment d'inconvénients connus pour le moment
Facile d'entretien et résistants aux intempéries	
Permet de drainer l'eau	
Intègre déchets dans process de fabrication	

Tableau 21 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de coquilles St-Jacques

Source : Alkern, 2019 – Réalisation : BS3V

5.3.3.7 La Ouate de cellulose

La **ouate de cellulose** est fabriquée de manière industrielle depuis environ vingt ans dans les pays comme l'Allemagne ou les pays scandinaves. Elle est constituée de papiers recyclés (journaux et magazines) reconditionnés sous la forme d'un isolant léger mais très performant. Les panneaux de ouate de cellulose permettent notamment d'isolés les murs et les combles perdus. Ce matériau provient notamment de la Picardie Nord et des territoires Flandres-Artois-Picardie avec par exemple la société Dine située à Daours près d'Amiens et la menuiserie Ragot à Guny (Aisne.gouv, 2018) (FFB, 2015).

Tableau de synthèse :

Avantages	Inconvénients
Régulation de l'humidité (jusqu'à 15% de son poids en eau)	Produit non résistant au feu naturellement, doit être traité chimiquement
Bonnes performances thermiques et acoustiques	Obligation du port d'un masque lors de la mise en place (poussières)
Provient de produits recyclés et nécessite peu d'énergie lors de sa production	Peut dégager des odeurs et émettre des formaldéhydes dus aux résidus d'encre (selon quantité de ouate)

Tableau 22 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de la Ouate de Cellulose

Source : FFB, 2015 – Réalisation : BS3V

5.3.3.8 Laine de mouton et Plumes de canards

La **laine de mouton** et les **plumes de canards**, après lavage elles peuvent être conditionnées sous forme de panneaux ou de rouleaux. Ces panneaux ainsi que les vracs sont utilisés pour l'isolation des murs, combles perdus et rampants de toiture. Toutefois, le développement des plumes de canards comme produits biosourcés est freiné par son cout élevé (Aisne.gouv, 2018) (FFB, 2015).

La laine des moutons de la Baie de Somme est nettoyée en Hongrie puis exportée en Chine pour y être filée. La société « Le Petit grain » basée à saint Valéry sur somme, fait filer une petite quantité de laine de Baie de Somme (50kg/ an) dans la creuse, qu'elle revend localement en écheveaux ou tricotée.

Tableau de synthèse pour la laine de moutons en tant qu'isolant :

Avantages	Inconvénients
Bonne régulation de l'humidité (jusqu'à 33% de son poids en eau)	Nécessite traitements antimites relativement toxique
Bonnes capacités thermiques et acoustiques	
Difficilement inflammable	Ne contribue pas au confort thermique l'été
Fumée non toxique en cas d'incendie	Dégage une légère odeur
Est renouvelable	

Tableau 23 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de la Laine de mouton

Source : FFB, 2015 – Réalisation : BS3V

5.3.3.9 Tableau récapitulatif des matériaux biosourcés

	Matériaux	Conditionnement	Isolation murs	Isolation combles	Isolation rampants	Autres (alimentation animale, textile, etc.)	Production et collecte locales du matériau	Filière(s) et lieu(x) de transformation
Produits d'origine végétale	Chanvre	Chênevotte	X	X				La filière la plus proche est en Normandie (Neubourg, Barenton et Calvados)
		Laine	X	X	X			
		Béton	X			X		
	Lin	Fibres (longues et courtes)	X	X	X	X	X	Collecte et Transformation principalement par la CALIRA (Martainneville).
		Anas					X	
		Granulats / Vrac					X	
		Béton	X	X	X	X		
	Paille	Bottes	X	X	X	X		« Cartopailles », 4 projets depuis 2008. Dans l'Oise, CIMV pour la production de pâtes à papier et autre coproduits de la paille et trois dans le secteur des bioénergies pour alimenter les usines dans la Somme, dans l'Aisne de Tereos et Greenfield en biomasse
		Panneaux de paille					X	
		Enduit terre / paille					X	
Ouate de cellulose	Panneaux / Rouleaux	X	X	X			Filières développées en Bretagne (Cellaouate), Le long de la côte atlantique (France Igloo Cellulose, CAVAC Biomatériaux, Soprema, Ouateco) et dans le Languedoc (Ouattitude)	
	Vrac	X	X					
Bois	Laine	X	X	X			Exportations pour transformation vers la frontière Franco-Belge, l'Allemagne et l'Angleterre (grumes et sciage). Bois d'œuvre transformé à l'étranger. Toutefois, on retrouve tout de même quelques scieries et menuiseries en Picardie-Maritime	
	Vrac	X	X			X		
Textile recyclé	Panneaux / Rouleaux	X	X	X			La filière fabrication d'isolants la plus proche est celle de Le Relais isolant métisse (Billy-Berclau)	
	Vrac	X	X					
Laine de mouton	Panneaux / Rouleaux	X	X	X			Les filières les plus proches pour les pelotes sont situées dans la Creuse et la Haute-Loire. Les vracs peuvent être achetés non transformés au près des éleveurs locaux. Pour l'isolation on retrouve Terre-de-Laine (Limousin)	
	Vrac	X	X		X	X		
	Fils					X		
Plumes de canards (Filière très peu développée)	Panneaux / Rouleaux	X	X	X			Notamment dans les Landes et à Castelsarrasin	
	Vrac	X	X		X	X		
Coquillages (Moules et St-Jacques)	Dalles / Pavés drainant / Wasterial					X	Transformations par EtNISI (Roubaix) ou ALKERN (Samer)	

Tableau 24 : Récapitulatif de l'utilisation et des zones de production et transformation des biomatériaux

ZOOM sur les écomatériaux, quels atouts pour la Picardie Maritime ?

Pourquoi utiliser des écomatériaux ?

- On estime qu'en France les activités de construction et réhabilitation engendrent 400 millions de tonnes de matériaux par an et génèrent 340 millions de tonnes de déchets.
- Le Grenelle de l'Environnement fixe pour objectif de réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie en isolant les bâtiments tout en prêtant attention à l'impact des matériaux employés.
- ➔ Utiliser des biomatériaux permettrait ainsi de contribuer au stockage de carbone et à la réduction des consommations d'énergie (isolation) tout en préservant l'environnement (réduction des déchets, substitution de produits fossiles).
- Le marché des écomatériaux est en plein essor, ce qui constitue un potentiel pour le territoire d'un point de vue ;
 - Social : nécessité de former quant à la production et utilisation de ces nouveaux matériaux donc création d'emploi pour spécialiser habitants et développer filières de production / transformation,
 - Energétique : moins d'importations de produits donc moins d'émissions de GGES)
- La Picardie est en avance sur certains biomatériaux ; développement de produits en coquilles de moules et de St-Jacques.

6. Vulnérabilité du territoire face au réchauffement climatique

La corrélation entre l'évolution des concentrations de CO₂ et les évolutions climatiques sur le long terme, est avérée. Pour cette raison, la France comme l'Union européenne se sont engagées dans une lutte contre le réchauffement climatique, puisqu'elles considèrent qu'une élévation de la température moyenne de la Terre de plus de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels aurait des effets irréversibles. Le Gouvernement a ainsi fixé l'objectif de diviser par quatre les émissions françaises de Gaz à effet de Serre d'ici à 2050 (soit 3%/an). Le présent Plan Climat Air Energie Territorial, contribue à l'atteinte de ces objectifs dans le cadre d'un **volet « Atténuation »** visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Toutefois, les rapports du GIEC montrent l'inéluctabilité de certains impacts du changement climatique, quelles que soient les actions d'atténuation qui sont ou seraient mises en œuvre dans les prochaines années. En effet, la durée de vie des gaz dans l'atmosphère est très importante et les émissions d'aujourd'hui auront un impact sur plusieurs décennies.

Ces **changements** climatiques conduiront à des changements de température, de régimes de précipitations, de niveau de la mer, etc. qui remettront en question les techniques et les organisations relatives à l'aménagement du territoire et aux activités économiques comme par exemple l'agriculture, le tourisme ou encore la sylviculture...

Pour cette raison, le plan climat comporte un **volet « Adaptation au changement climatique »**, visant à planifier les ajustements progressifs à mettre en œuvre dans ses domaines, afin de limiter les perturbations des milieux de vie et des activités socioéconomiques vis-à-vis des répercussions attendues.

En amont de cette planification, un **diagnostic de la vulnérabilité du territoire au changement climatique**, c'est-à-dire, **une évaluation de l'impact prévisionnel du changement climatique sur ses habitants, ses activités et ses milieux naturels**, est nécessaire et fait l'objet du présent chapitre.

6.1 Définitions et méthode de l'étude de vulnérabilité

L'**étude de vulnérabilité** au changement climatique s'appuie sur trois notions principales ; l'**exposition**, la **sensibilité** et la **vulnérabilité**, qui vont faire l'objet d'une notation.

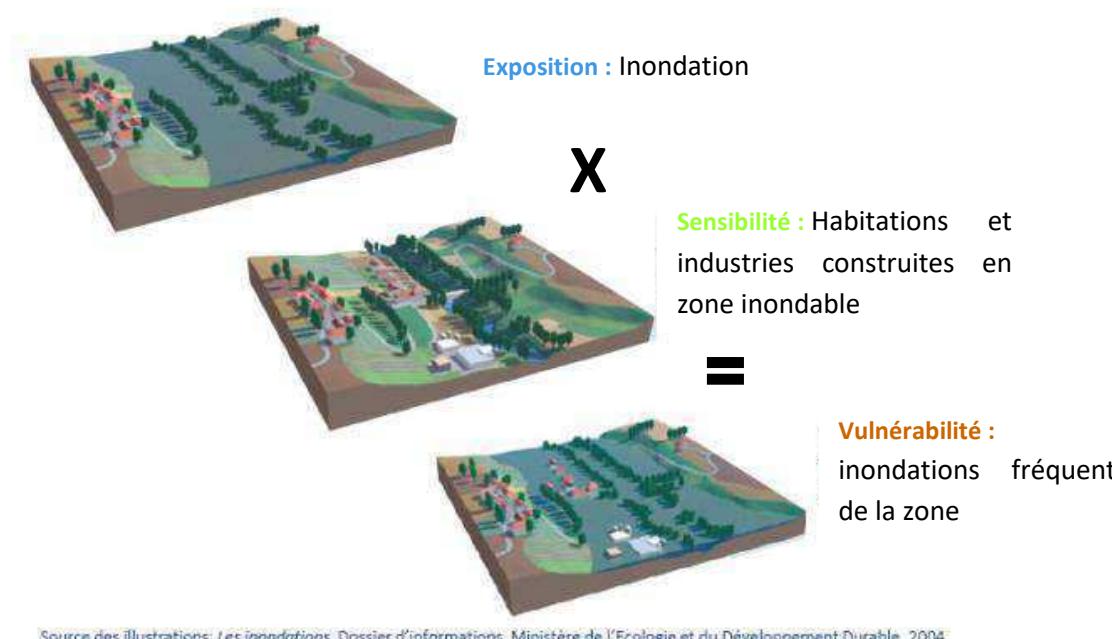


Figure 100 : Schéma Exposition, Sensibilité et Vulnérabilité

Le **diagnostic de vulnérabilité** a pour objectifs d'évaluer qualitativement la **vulnérabilité** et de hiérarchiser, par un système de notation, ce niveau de vulnérabilité, en s'appuyant sur l'analyse croisée de l'évolution de l'exposition et de l'évolution de la sensibilité, en trois étapes successives.

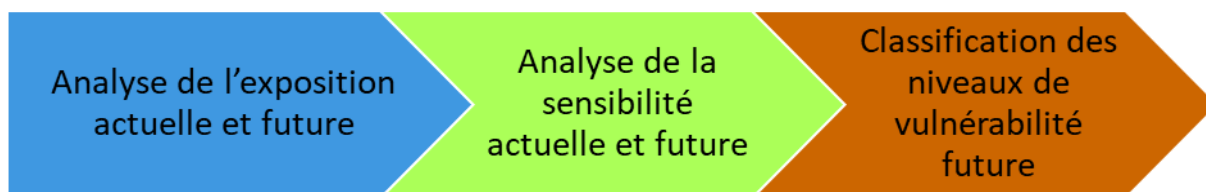


Figure 101 : Etapes pour réaliser une étude de vulnérabilité sur le territoire

Une fois ce diagnostic fait, il constituera la phase préalable à l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique.

6.1.1 Définition et évaluation de l'Exposition

L'évolution de l'**Exposition** correspond à la nature et au **degré auxquels un système est soumis à des variations climatiques significatives à une échéance déterminée** (horizon de 2050 et 2100). Ces variations du climat vont entraîner des aléas ou événements extrêmes tels que des inondations, des sécheresses ou des tempêtes, auxquels les éléments d'un système (population, bâtiment, systèmes écologiques) sont exposés. Ainsi, pour évaluer l'**exposition**, on s'intéresse à l'ampleur des variations climatiques auxquelles le territoire va devoir faire face, ainsi que la probabilité d'occurrence de ces variations climatiques / aléas.

Le système de notation de l'exposition est le suivant :

Exposition (Fréquence / Importance de la surface du territoire concerné)	Niveau d'exposition
Ne concerne pas le territoire	1
Concerne un peu le territoire	2
Concerne le territoire	3
Concerne beaucoup le territoire	4

Tableau 25 : Explication des différents niveaux d'exposition

6.1.2 Définition et évaluation de la Sensibilité

La **Sensibilité** est la **proportion dans laquelle un élément (collectivité, habitations, etc.) sera affecté par la manifestation des aléas et événements engendrés par le changement climatique**. Ainsi, la **sensibilité** d'un territoire aux aléas climatiques est fonction de multiples paramètres tels que la localisation et la nature des activités économiques sur ce territoire, la densité de population, le profil démographique de ces populations, etc. La **sensibilité** est donc inhérente à un territoire.

Son évaluation prend en compte l'ampleur des conséquences si un événement se produisait, sans tenir compte de la probabilité d'occurrence de cet événement. C'est pourquoi, pour chaque domaine étudié, on se pose la question : "Si un événement lié au climat (ex : inondation, sécheresse, etc.) se produit, quelle serait l'ampleur des dégâts et problèmes engendrés sur les habitants, habitations et industries situées en zone inondable.

Le système de notation de la sensibilité est le suivant :

Sensibilité (Gravité des dégâts et problèmes rencontrés)	Niveau de sensibilité
Courte durée avec un impact économique faible	1
Durée moyenne / Dégâts avec impact économique, social et environnemental moyen	2
Longue durée / Dégâts avec impact économique, social et environnemental important	3
Longue durée / Dégâts avec impact économique, social et environnemental très important	4

Tableau 26 : Explication des différents niveaux de sensibilité

6.1.3 Définition et évaluation de la Vulnérabilité

La **Vulnérabilité** est le **degré auquel les éléments d'un système sont affectés par les effets des changements climatiques**. Le niveau de vulnérabilité s'évalue en croisant la probabilité d'occurrence et l'importance de l'aléa (exposition) avec l'ampleur des conséquences d'une perturbation ou d'un stress sur des éléments du milieu à un instant précis (sensibilité). La notation de la vulnérabilité consiste à multiplier les notes de l'exposition et de la sensibilité : **Vulnérabilité = Exposition X Sensibilité**.

Vulnérabilité	Sensibilité du système			
	1 – Mineure	2 – Moyenne	3 - Elevée	4 - Catastrophique
Exposition				
1 - Nulle	1 – Très Faible	3 – Faible	3 - Faible	4 – Moyenne
2 - Faible	2 – Faible	4 – Moyenne	6 - Moyenne	8 – Elevée
3 - Moyenne	3 – Faible	6 – Moyenne	9 – Elevée	12 – Très Elevée
4 – Presque certaine	4 – Moyenne	8 – Elevée	12 – Très Elevée	16 – Extrême

Tableau 27 : Table de notation des niveaux de vulnérabilité

6.1.4 Evolution générale du Climat

6.1.4.1 Climat actuel

La **géographie explique en grande partie le climat océanique local** : présence de la mer, configuration de plateaux faiblement entaillés de vallées, orientation, condition d'ensoleillement et exposition aux vents dominants. Le climat maritime est très influent sur le territoire, s'adoucissant progressivement vers l'intérieur des terres.

Les **amplitudes thermiques sont faibles** et bien que l'ensoleillement soit rare, le gel l'est également : de 1981 à 2010, on comptait en moyenne 40 jours de gel aux stations d'Abbeville et de Vron. Le climat est donc relativement doux.

L'ensemble de la Picardie Maritime est :

- **Fortement marqué par les vents d'Ouest et de Sud-ouest** (les brises de mer et les brises de terre), avec une moyenne de 74.3 jours avec rafales à Abbeville contre 67.9 jours à Vron
- Avec une **influence maritime** qui se traduit par des **précipitations assez fréquentes et régulières** (favorisant l'élevage et les herbages) : 782mm annuel à Abbeville et 893mm à Vron, répartis tout au long de l'année.

Le littoral subit une influence forte des vents et des conditions salines des embruns.

D'autre part, le nombre d'orage est relativement faible sur le territoire avec en moyenne 18.8 jours selon la station météo d'Abbeville.

6.1.4.2 Evolutions en cours et à venir des températures

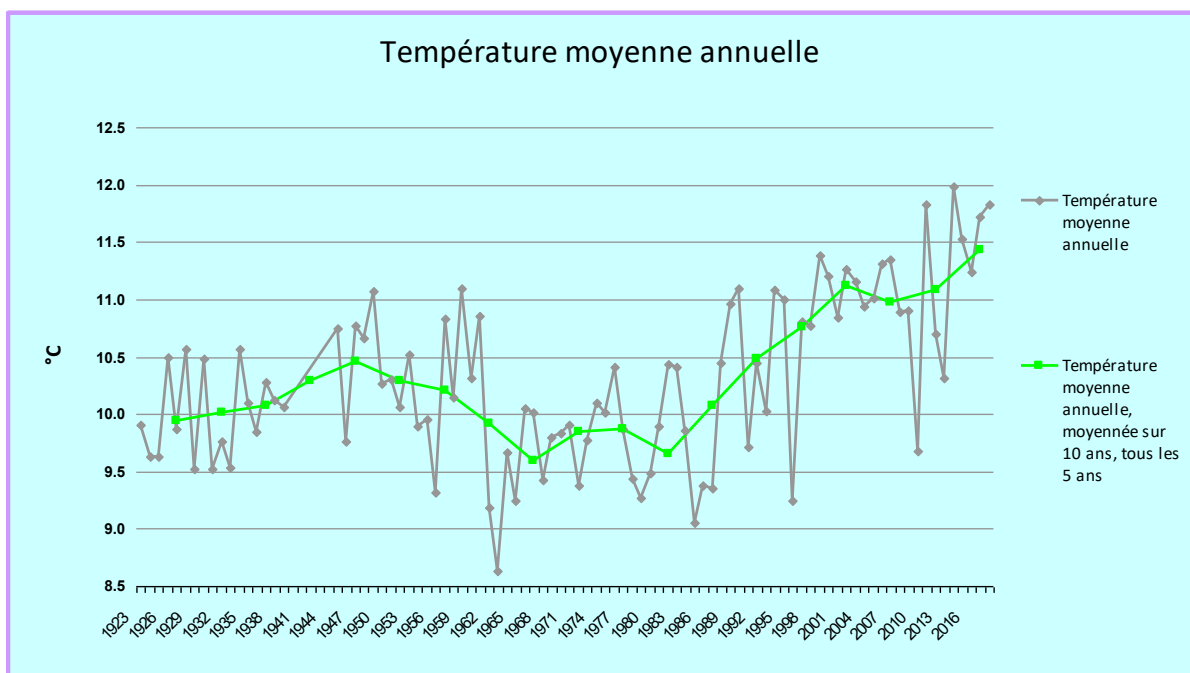


Figure 102 : Température moyenne annuelle entre 1923 et 2018

Source : Antenne météo France d'Abbeville, 2019

En Picardie, depuis 1959, les **températures augmentent en moyenne de 0.3°C tous les dix ans** soit une augmentation de 1.8°C entre 1959 et 2019. **Les augmentations de température sont davantage marquées au printemps et en été qu'en automne et en hiver** : en été, la tendance moyenne atteint +0.35°C par décennie, avec une accentuation du réchauffement depuis les années 80. **Le nombre de journées chaudes** (dépassant 25°C) augmente de 3 jours par décennie et les **3 années les plus chaudes ont été observées au 21ème siècle** : 2011, 2014 et 2018 (source : climat HD).

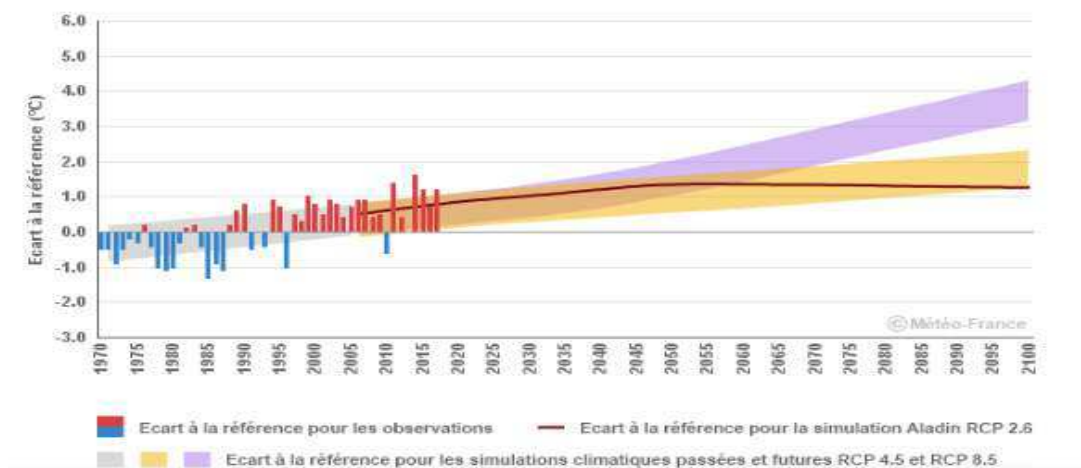


Figure 103 : Evolution des températures entre 1978 et 2018 en Picardie

Source : météo France, 2019

En Picardie, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, d'au moins 1 degré, quel que soit le scénario.

Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario du GIEC considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂), tandis que scénario sans politique climatique (RCP 8.5) prévoit un réchauffement supplémentaire supérieur 3°C.

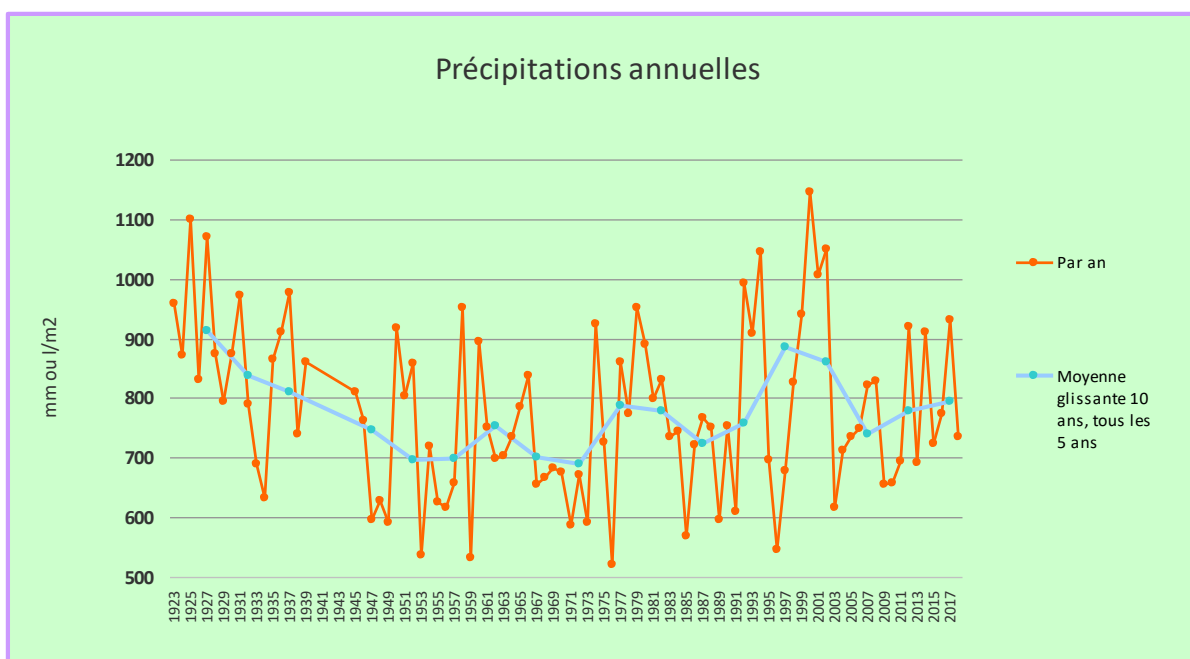


Figure 104 : Précipitations annuelles entre 1923 et 2017

Source : Antenne météo France d'Abbeville, 2019

6.1.4.3 Evolution en cours et à venir des précipitations

En ce qui concerne les évolutions de précipitations, l'ampleur du changement climatique est plus difficile à apprécier, en raison de la forte variabilité d'une année sur l'autre et il n'y a pas de variation aussi nette que pour les températures. Une légère tendance à l'augmentation des pluies annuelles est observée.

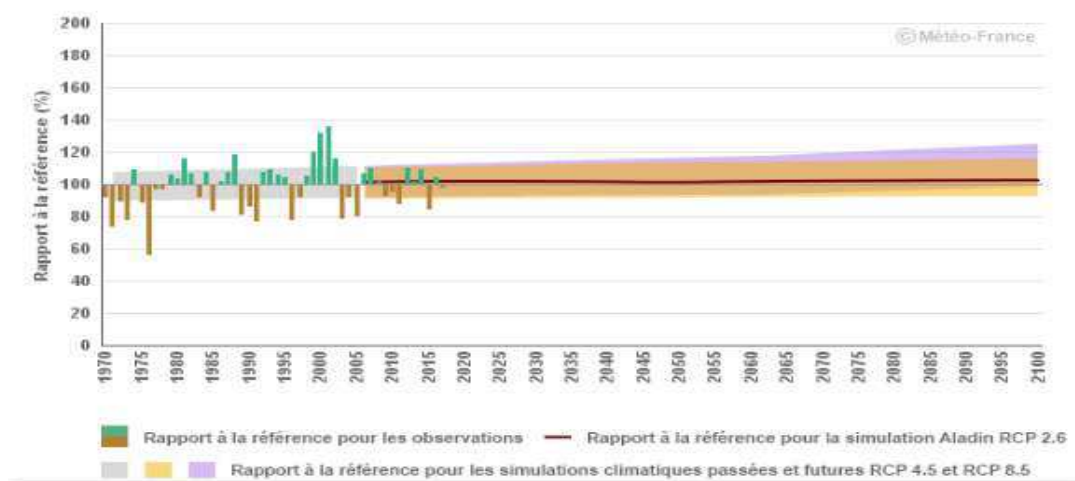


Figure 105 : Evolution des précipitations entre 1978 et 2018 en Picardie, par rapport à la période de référence

Source : météo France, 2019

Le graphique ci-dessus relatif aux écarts de précipitations par rapport à la période de référence, montre que se succèdent, jusqu'à aujourd'hui, des **séries d'années pluvieuses** (comme par exemple au début des années 2000, à l'origine des inondations de la Somme) et des **séries d'années plus sèches** (années 70's, fin des années 90's...).

L'évolution des précipitations reste difficilement prévisible bien que le réchauffement climatique devrait augmenter l'évaporation marine et créer de la vapeur dans l'atmosphère. Cette vapeur devrait augmenter

l'énergie disponible pour les phénomènes météorologiques (tempêtes, pluies, etc.) et complique ainsi la prévisibilité de ces événements.

Ainsi, d'ici 2100, tous les scénarios d'évolution prévoient qu'il **n'y aura pas de changement notable des précipitations annuelles**. Toutefois, cette absence de changement en moyenne masque de légers **contrastes saisonniers** avec comme le montrent les graphiques ci-dessous :

- En été : peu d'évolution des précipitations avec une légère tendance à la baisse en l'absence politique climatique
- En hiver : peu d'évolution des précipitations, avec une augmentation légère après 2050 en l'absence politique climatique

Par ailleurs ces graphiques ne font pas apparaître les contrastes interannuels qui ont été observés jusqu'à aujourd'hui et pourraient se poursuivre.

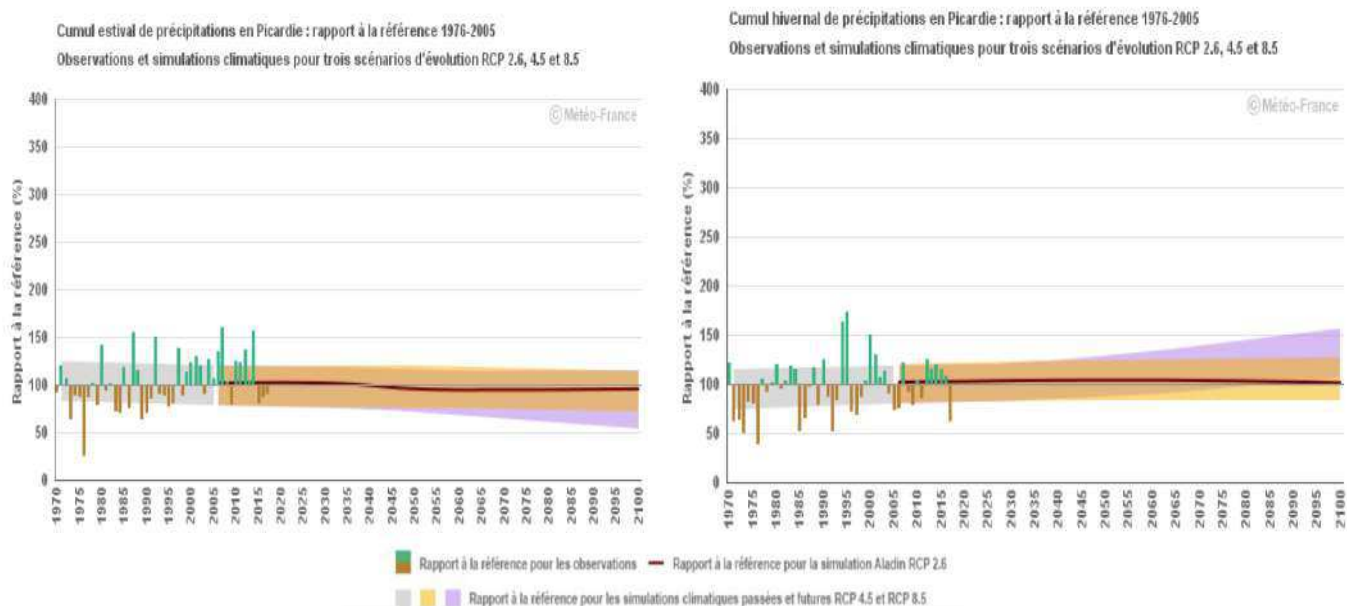


Figure 106 : Cumuls estival (à droite) et hivernal (à gauche) des précipitations en Picardie

Source : météo France, 2019

6.2 Evaluations des expositions, sensibilités et vulnérabilités actuelles et futures selon les types de phénomènes

6.2.1 Erosion des sols et coulées de boues

Expositions : Actuelle et Future

Influence de l'évolution du phénomène climatique

La **pluie est le facteur principal de l'érosion**. Plus l'intensité et la durée des pluies sont élevées, plus le risque d'érosion est grand (PNR des Caps et Marais d'Opale, 2003). On distingue **deux périodes d'érosion** : l'érosion hivernale avec des pluies continues et peu intenses, et l'érosion printanière avec des pluies plus courtes et intenses (Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais et SOMEA, 2013). L'érosivité des pluies dépend de la combinaison des hauteurs de pluies avec les fréquences de précipitation supérieures ou égales à 14mm en une heure.

Pourcentage de précipitations quotidiennes intenses			
	Période de référence 1976 – 2015	Horizon 2100 - Scénario avec maîtrise des émissions (RCP4,5)	Horizon 2100 - Scénario sans maîtrise des émissions (RCP8,5)
Moyenne annuelle	57	60.4 (+3%)	63 (+6%)
Printemps	47.3	53.7 (+6%)	53.6 (+6%)
Eté	56	59.2 (+3%)	63.3 (+7%)
Automne	64	63.94 (stable)	69 (+5%)
Hiver	53	55.7 (+3%)	63 (+10%)

Tableau 28 : Evolution des précipitations quotidiennes en fonction des saisons et de la réactivité face à la réduction de l'impact de l'homme sur le réchauffement climatique (scénario sans action et action « modérée »)

Source : Climat HD – Réalisation : BS3V

En Picardie maritime, l'évolution des précipitations pourrait avoir un impact important sur l'**exposition** aux phénomènes d'érosion, car le **pourcentage de précipitations quotidiennes intenses devrait augmenter (tableau ci-dessus)**, ce qui provoquerait davantage de ruissellement puisque le sol ne sera pas capable d'absorber autant d'eau d'un coup.

L'**exposition** à l'**érosion dépend** également de la **perméabilité** et de la **texture des sols**. Les sols à faible perméabilité et faible stabilité structurale (faible teneur en argile et en matière organique) sont sensibles à l'érosion. Les sols limoneux-argileux et sablo-limoneux seront favorables aux phénomènes de battance et sont ainsi plus favorables au phénomène d'érosion notamment lorsqu'ils sont pauvres en humus (PNR Caps et Marais d'Opale, 2003) (Boucher, 2016). M. Dutertre, de l'association SOMEA, explique ainsi que « Physiquement parlant, le secteur de la Picardie maritime est très sensible à l'érosion. Les sols sont légers, peu argileux, limoneux, sensibles à la battance et au ruissellement ».

Enfin, d'**autres facteurs** sont également à prendre en compte tels que la **pen**te qui influence la vitesse d'écoulement, la **surface du bassin versant** qui induit des effets de concentration des écoulements ou encore la **couverture végétale** qui protège le sol et favorise l'infiltration de l'eau. Tous ces facteurs et leur évolution dans le temps impliquent que l'**exposition** à l'aléa érosion des sols est susceptible d'augmentée.

Ainsi l'étude *cartographie de l'aléa érosion des sols en vue d'améliorer la qualité des cours d'eau sur le département de la Somme* (Marion Boucher SOMEA, 2016) a permis, grâce à l'analyse de ces différents facteurs, l'élaboration d'une carte de l'**exposition** actuelle à l'aléa érosion des sols, qui montre qu'une grande partie du territoire est située en zone d'aléa très fort :

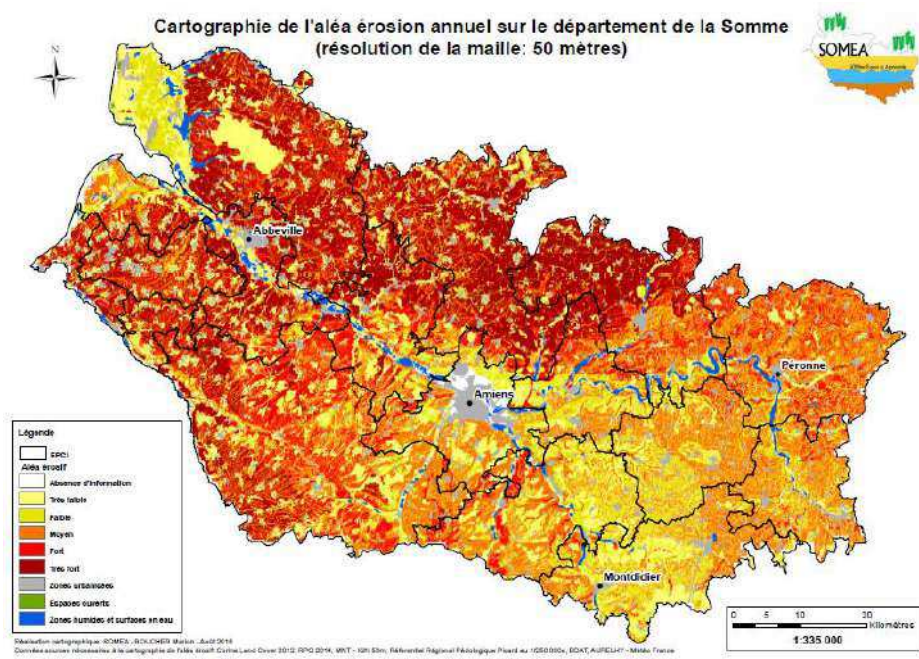


Figure 107 : Cartographie de l'aléa érosion des sols sur le département de la Somme

Source : Mémoire Marion Boucher, 2016

Evolution des pratiques agricoles influant sur l'exposition :

L'évolution des pratiques agricoles pourrait contribuer à maintenir voire augmenter les phénomènes de type érosion, coulée de boue et ruissellement en Picardie maritime.

En effet, les surfaces dédiées à l'élevage ne cessent de diminuer, provoquant une diminution des prairies et une augmentation des terres labourées. Cette tendance, si elle se poursuit, entrainera une **exposition** de plus en plus élevée aux phénomènes d'érosion et de ruissellement.

Par ailleurs, 20% des cultures sont situées en en aléa érosion « très fort ». Or, l'évolution des pratiques culturales entraine souvent un affinement du sol (culture de pomme de terre et de betterave notamment) ce qui facilite l'apparition d'une croûte de battance et la présence de surfaces sensibles à l'érosion (Le Bissonnais et al., 2002). La multiplication des interventions culturales augmente la fréquence des passages des engins et par conséquent la surface des sols tassés (Boucher, 2016). Ce constat mérite toutefois d'être tempéré, les agriculteurs l'ayant bien compris, tentent de diminuer les impacts par les pratiques culturales, et ainsi, un développement des techniques culturales simplifiées, du non labour et des couvertures hivernales (obligatoires) est observé.

Il est par ailleurs important de signaler que certaines collectivités se sont engagées dans des **programmes de « lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement »**, à l'instar de la Communauté de Communes du Vimeu qui poursuit cette démarche, avec l'assistance technique des EPTB et de l'association SOMEA.

Sensibilités : Actuelle et Future

Au niveau agricole, les dommages sont une perte de qualité agronomique des sols ainsi que la **destruction des semis** dans la zone de décapage est à noter. Les rigoles et les ravines incisées par le ruissellement entraînent **l'arrachement des plants**. Sur les replats, fréquemment en bas de parcelles, le dépôt de la terre entraînée provoque **l'ensevelissement des semis** (Le Bissonnais et al., 2002). Les déplacements de matières liés au ruissellement entraînent une hétérogénéité des parcelles et les éléments fins ainsi que la matière organique sont entraînés vers l'aval.

Parmi les dégâts on retrouve notamment les **coulées de boue** résultantes de l'accumulation des eaux de ruissellement et de la terre décrochée par les terrains agricoles. Ces coulées peuvent entraîner d'importants dégâts tels que **l'obstruction des voiries**, le **sapement des chaussées et des habitations**, **l'inondation des sous-sols**, le **colmatage des réseaux d'eaux pluviales** ou encore **l'altération de la qualité des cours d'eau et zones humides**. (Boucher, 2016).

Ainsi, la **sensibilité** du territoire est liée à la présence d'infrastructures dans les axes de ruissellement et est corrélée à l'artificialisation des sols sur ces secteurs. Aussi, même si l'on constate une augmentation de l'artificialisation des sols, celle-ci devrait être contenue grâce à l'élaboration du SCoT et des Programmes Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et à l'intégration de Schéma Directeurs des Eaux pluviales. La **sensibilité** du territoire face à l'érosion des sols ne devrait pas être amenée à évoluer de manière significative.

Evolution de la Vulnérabilité :

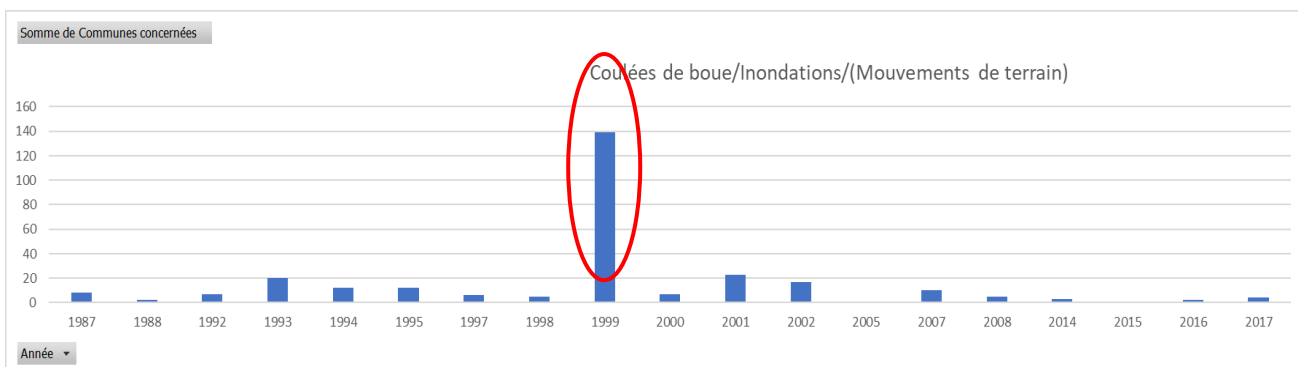


Figure 108 : Evolution du nombre d'arrêts catastrophe naturelle par année de 1987 à 2017

Source : BD GASPAS, Réalisation : BS3V

On observe que les **arrêtés de catastrophes naturelles liés aux phénomènes d'érosion et coulées de boue** sont récurrents, ce qui montre que la Picardie a été par le passé et jusqu'à aujourd'hui vulnérable à ce phénomène. On note également un pic des arrêtés préfectoraux en **1999** lié à un « **état catastrophe** » provoqué par l'inondation de la plaine et de fortes coulées de boue (DREAL, 1999).

Les **dernières coulées de boue datent du 9 et 10 octobre 2019**, phénomène durant lequel plusieurs communes ont été touchées, par exemple à Arry (route d'entrée recouverte d'eau), à Mons Boubert (rue principale recouverte par une coulée de Boue), à Boismont (cave et jardin ensevelis et rue recouverte de boue) et à Rue (dans une entreprise de tri de galets, les matériaux ont été souillés, provoquant un ralentissement de la production et des coûts supplémentaires) (Source : *Courrier Picard*)

Synthèse :

Exposition		Sensibilité		Vulnérabilité	
Actuelle	A venir	Actuelle	A venir	Actuelle	A venir
3	4	3	3	9	12
Concerne le territoire	Concernera beaucoup le territoire	Impact économique, social et environnemental important	Impact économique, social et environnemental important	Elevée	Très Elevée

Tableau 29 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa érosion et les coulées de boues

L'évolution de l'**exposition** s'explique par une légère augmentation du pourcentage des pluies intenses sur des sols à tendance érosive et par un risque de poursuite du retournement des prairies qui contribuera à augmenter l'érosivité des sols. Quant à la **sensibilité**, elle devrait peu évoluer puisque le risque est pris en compte dans les documents d'urbanisme et que des aménagements contre l'érosion des sols ont été réalisés. Ainsi, la **vulnérabilité** actuelle élevée (réurrence des arrêtés de catastrophes naturelles) devrait être amenée à augmenter, passant ainsi à un niveau très élevé.

Outils existants :

Outils réglementaires :

- **PPR érosion Somme** : en cours d'élaboration
- **Stratégies et aménagements pour limiter l'érosion à l'échelle de bassins versants**
- **Assistance administrative (AMEVA) et Assistance technique (SOMEA)** : Diagnostic, Concertation propriétaires – exploitants, Suivi ouvrages (Ruissol)
- **Plan Somme II** : financement (80%) via AEAP, CR HdF, FEADER et CD80

Outils de planification :

- **SCoT et PLUi** : Pourront contraindre l'urbanisation des zones exposées aux risques naturels telles que les bas versant ou les talwegs, et protéger les éléments paysagers caractéristiques (article L123.1.1 du code de l'Urbanisme) ou les classer (article L130-1).

Outils contractuels :

- **MAEc** : création et maintien d'un couvert herbacé, entretien d'une haie pertinente
- **PCAE** : aide aux investissements pour l'achat et l'implantation de fascines, de haies, de machines limitant l'affinage du sol, etc.

6.2.2 Risques inondations et de Submersion marine

6.2.2.1 Inondations par remontée de nappes et débordement de cours d'eau

Expositions : Actuelle et Future

Le territoire est **fortement exposé** à l'aléa par remontée de nappe, du fait de l'affleurement des nappes dans la vallée de la Somme, comme le montre la carte ci-dessous (carte d'aléa du PPRI réalisé suite aux inondations de la Somme). A noter que des zones à aléa potentiel sont également identifiées dans les vallées affluentes de la Somme, vallée de la Maye, vallée de l'Authie et dans les Bas-champs. Ce zonage est issu de la base nationale réalisée par l'exploitation de données piézométriques et du MNT pour l'évaluation du débordement potentiel, et sa pertinence reste donc à confirmer.

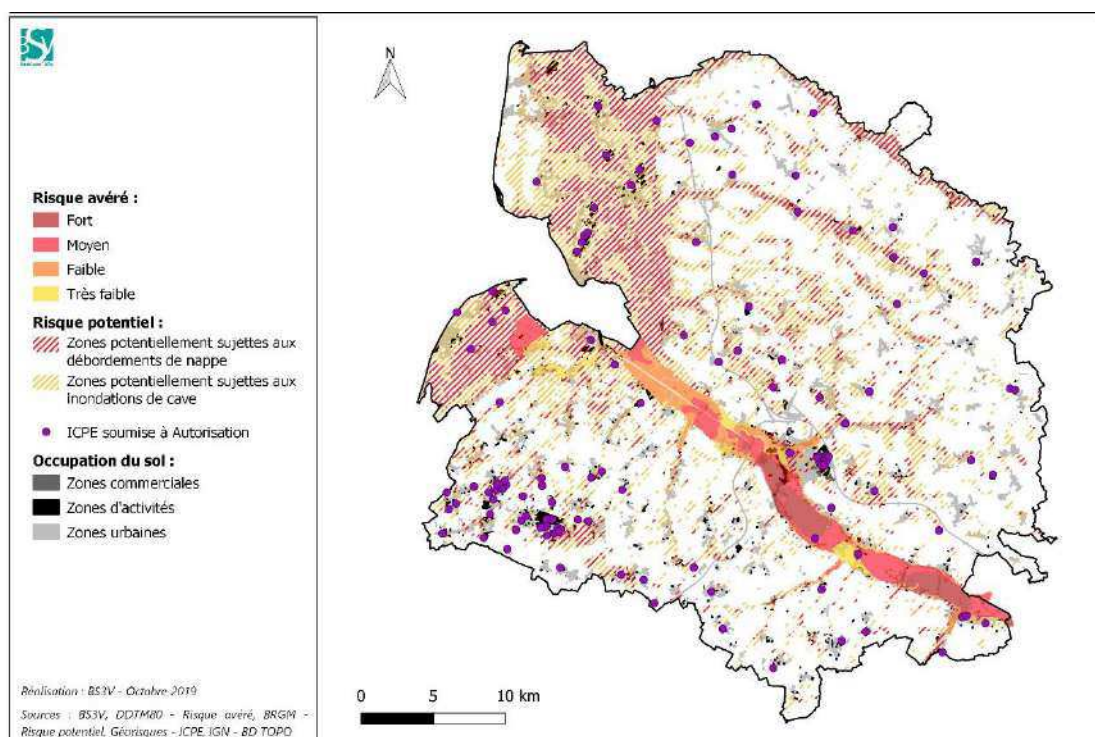
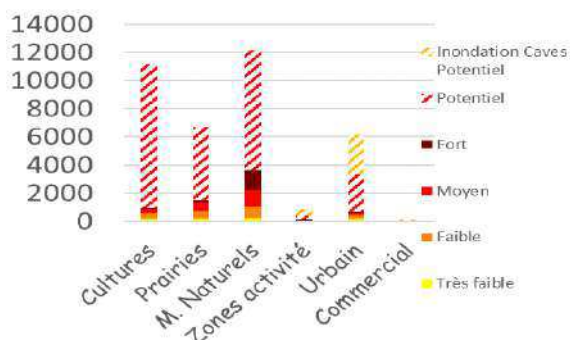


Tableau 114 : Cartographie de l'aléa inondation sur le territoire de BS3V

Pour l'avenir, il n'est pas possible avec les données dont nous disposons, d'établir des projections fiables sur l'évolution des précipitations. La forte variabilité interannuelle d'années sèches puis pluvieuses, observée par le passé, pourrait toutefois se poursuivre voire augmenter. Ainsi, il n'a pas été considéré d'évolution de l'exposition du territoire, qui reste toutefois concerné.

Sensibilités : Actuelle et Future



On observe sur le graphique ci-dessus, que les milieux naturels, les prairies et les cultures sont les espaces qui sont les plus exposés aux remontées de nappes en quantité de surfaces, car il s'agit souvent de zones humides donc de milieux souvent peu artificialisés, propices à l'élevage, à la culture du maïs et à la pratique de la chasse au gibier d'eau.

Figure 109 : Répartition de l'occupation du sol en fonction du niveau d'aléa

Source : BS3V

Le territoire urbain est également concerné. En effet, la vallée de la Somme concentre la majeure partie de l'habitat et des activités économiques et des zones industrielles situées en limite du champ d'inondation (lit majeur). Les inondations de la Somme qui se sont produites en 2001, suite au cumul des précipitations des années 2000 et 2001 particulièrement pluvieuses, ont témoigné de la sensibilité du territoire à ce phénomène.

Lors de ces phénomènes d'inondations, même rares, les dégâts sont nombreux, importants et sont susceptibles de durer plusieurs mois. A titre d'exemple, en 2001, les dégâts ont été les suivants :

- **Les habitations et leurs occupants.** En 2001, le courrier picard annonçait 200 millions d'euros de dommages suite aux inondations avec 450 maisons inondées à Abbeville, 1024 personnes évacuées et 3400 maisons sinistrées dans tout le bassin versant de la Somme s'étendant de Saint-Quentin à Saint-Valery-sur-Somme. Les dégâts les plus importants se concentrant dans les communes d'Abbeville, de Fontaine-sur-Somme, Mareuil-Caubert, Amiens, Cagny et Camon. Au total trente-deux demeures ont dû être détruites puis entièrement reconstruites et le niveau d'eau dans les rues s'élevait à 1.50m.
- **Les équipements publics et collectivités locales,** ont été très touchés par les inondations du printemps 2001. Bon nombre de leurs équipements publics ont été submergés et dégradés. Plusieurs communes qui tirent des ressources importantes de la location de terrains de campings et de huttes de chasse ont eu des répercussions négatives sur leurs recettes et donc sur les finances locales. De plus, les inondations rendent également vulnérables les réseaux routiers et les lignes ferroviaires (Amiens-Abbeville et la gare d'Abbeville) ont été submergés en 2001. Elles menacent également les équipements liés aux canaux, les crues vont provoquer une érosion exceptionnelle des berges et menacés les équipements tels que les passerelles ou les ouvrages d'art sur le canal.
- **Les industries** sont quant à elles **très sensibles**, qu'il s'agisse de l'industrie, du commerce, de l'artisanat ou encore du tourisme. Ainsi, à Abbeville en 2001, les crues ont contraint une cinquantaine d'entreprises à interrompre partiellement ou totalement leur activité. La plus touchée d'entre elles, la COMAP, dont l'activité principale est la robinetterie et employant 250 salariés, a été contrainte de chercher un nouveau site d'implantation hors de la ville. D'autre part, les établissements liés au tourisme sont particulièrement sensibles, puisque vulnérables aux inondations, ils représentent d'importantes pertes économiques puisqu'en cas de crues ceux-ci induisent une baisse de fréquentation pouvant aller de 10% à 35%. D'autant plus que la Somme ne regroupe pas moins de 2800 entreprises et 9000 emplois dédiés aux activités touristiques (campings, hôtels, etc.).
- **L'agriculture :**
 - **En 2001**, les dommages spécifiques aux crues ont principalement affecté les prairies permanentes et ont nécessité l'évacuation de quatre exploitants agricoles à Fontaine-sur-Somme. Une inondation peut détruire pendant plusieurs mois les cultures d'hiver, retarder les plantations de printemps et dégrader les prairies naturelles et la structure des sols. Ces inondations vont également rendre **vulnérable** le bétail qui n'aura pas suffisamment de fourrage pour se sustenter ou de capacité à nager hors de la zone inondée. En effet, en 2001, l'approvisionnement en fourrage à bétail n'a pu être assuré que grâce à la solidarité d'autres départements tels que les Bouches-du-Rhône et la Dordogne.
 - **Par ailleurs**, de manière générale, on constate une **sensibilité** particulière sur les bas-champs de Cayeux : certaines années, les terres restent inondées une grande partie de l'automne, de l'hiver et du printemps. Elles deviennent impraticables en tracteur. Des pertes de récolte peuvent alors se produire à l'automne, et des difficultés pour semer apparaissent au printemps.

Suite à ces inondations de 2001, des aménagements dans la Vallée de la Somme ont été réalisés afin de prévenir de futurs débordements de cours d'eau et remontées de nappes. Cependant, le risque persiste et est notamment accru lorsqu'il **coïncide avec de grandes marées**. On considère donc la **sensibilité** du territoire à ce phénomène stable dans le temps.

Evolution de la Vulnérabilité :

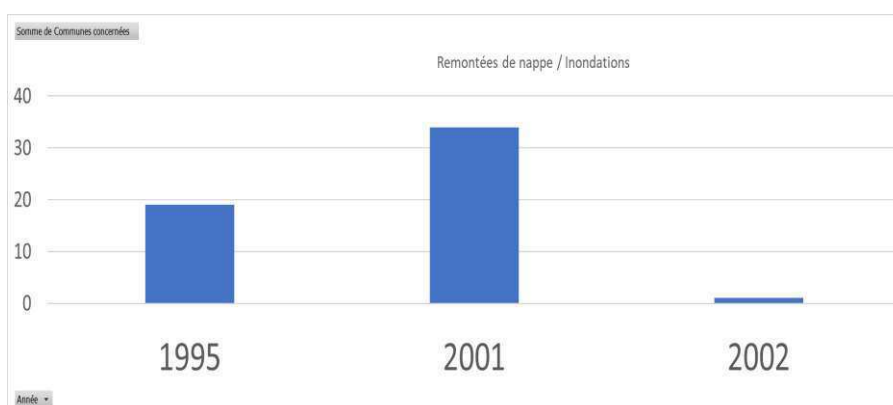


Figure 110 : Nombre d'arrêtés préfectoraux pris en 1995, 2001 et 2002 pour l'aléa inondation par remontées de nappe

Source : BD Gaspar, BS3V.

Les arrêtés préfectoraux liés aux inondations par remontées de nappes sont récurrents ce qui témoigne de la vulnérabilité actuelle du territoire à ce phénomène.

Synthèse :

Exposition		Sensibilité		Vulnérabilité	
Actuelle	A venir	Actuelle	A venir	Actuelle	A venir
3 Concerne le territoire	3 Concerne le territoire	4 Impact économique, social et environnemental important	4 Impact économique, social et environnemental important	12 Très élevée	12 Très élevée

Tableau 30 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa inondation

L'**exposition** ne devrait pas changer puisque les scénarios ne prévoient pas de variation des volumes de précipitation. Quant à la **sensibilité**, elle est très importante et devrait persister même si des aménagements de la Vallée de la Somme ont réalisés suite aux inondations de 2000 du fait du risque de concomitance des aléas avec des phénomènes de grandes marées. Ainsi on considère à l'avenir, que la **vulnérabilité** demeure très élevée.

Actions déjà entreprises sur le territoire :

Outils règlementaires :

- **PPRI de la Vallée de la Somme et de ses affluents** : 2 août 2012, prend en considération les **aléas Inondations par débordement de la Somme, Remontées de nappes et Ruissellement**.
- **Atlas des Zones Inondables (AZI) de la Vallées de l'Authie** : cartographie des sites exposés aux inondations par débordement, remontées de nappes et coulées de boues
- **PPRI** du Canton de Rue et extension à la Basse vallée de l'Authie (ajout de 80 communes) prescrit en juin 2019

Outils opérationnels :

- **Création AMEVA en 2002** (Syndicat Mixte de gestion de la Vallée de la Somme), en vue de prévenir le risque d'inondation.
- **Programmes d'Action et de Prévention des Inondations de la Somme** 2003-2006 + Plan Somme 2007-2003 + PAPI du Plan Somme II 2015-2020. Ces programmes d'actions sont coordonnés, animé et leur mise en œuvre assistée techniquement par AMEVA en lien avec les EPCI maitres d'ouvrage (GEMAPI)
- **SLGRI de la Somme** : 2015, Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation et **TRI Abbeville (territoire à risque d'inondation)** :
- Cartographie de la vulnérabilité aux risques d'inondation en vallées de Somme
- Etude protocole de diagnostics de vulnérabilité au risque inondation pour les biens à usage d'habitation et les entreprises

6.2.2.2 Inondations par submersion marine et érosion du trait de côte

Expositions actuelle et future

Les **communes du littoral exposées aux risques de submersion marine** sont : Brutelles, Cayeux Sur Mer, Le Crotoy, Fort Mahon, Lanchères, Pende, Quend, Saint-Quentin en Tourmont, Saint Valery Sur Somme, ([carte ci-dessous](#)).

Les submersions marines sont liées à des brèches dans les digues, des franchissements par paquets de mer par-dessus les ouvrages ou par des débordements au-dessus des quais.

Les facteurs d'expositions pouvant conduire à une submersion marine sont liés à la conjugaison de plusieurs phénomènes :

- La **marée astronomique** : c'est la variation du niveau de la mer due à l'action gravitationnelle de la Lune et du Soleil. Les coefficients sont donnés par météo France.
- Les **phénomènes de surcote et décote météorologiques** : ils résultent des effets combinés du vent (force et direction) et de la pression atmosphérique. Un vent soufflant du large accumule l'eau à la côte engendrant ainsi un effet de surcote. De plus, la baisse de pression liée au passage de dépressions contribue à rehausser « anormalement » le niveau des eaux.
- Les **houles et mers de vent**, mouvements ondulatoires de la surface de la mer qui sont générés par les vents dans le champ lointain (houle) ou proche (mers de vent).

L'érosion du trait de côte (cordon dunaire et de galet formant une digue) qui résulte de l'action combinée des vagues, du vent, des courants.

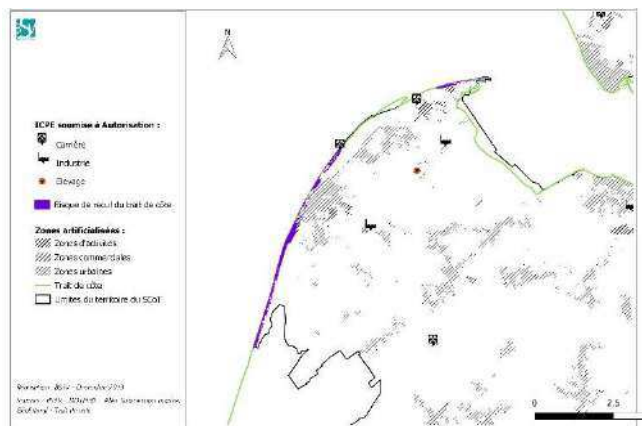
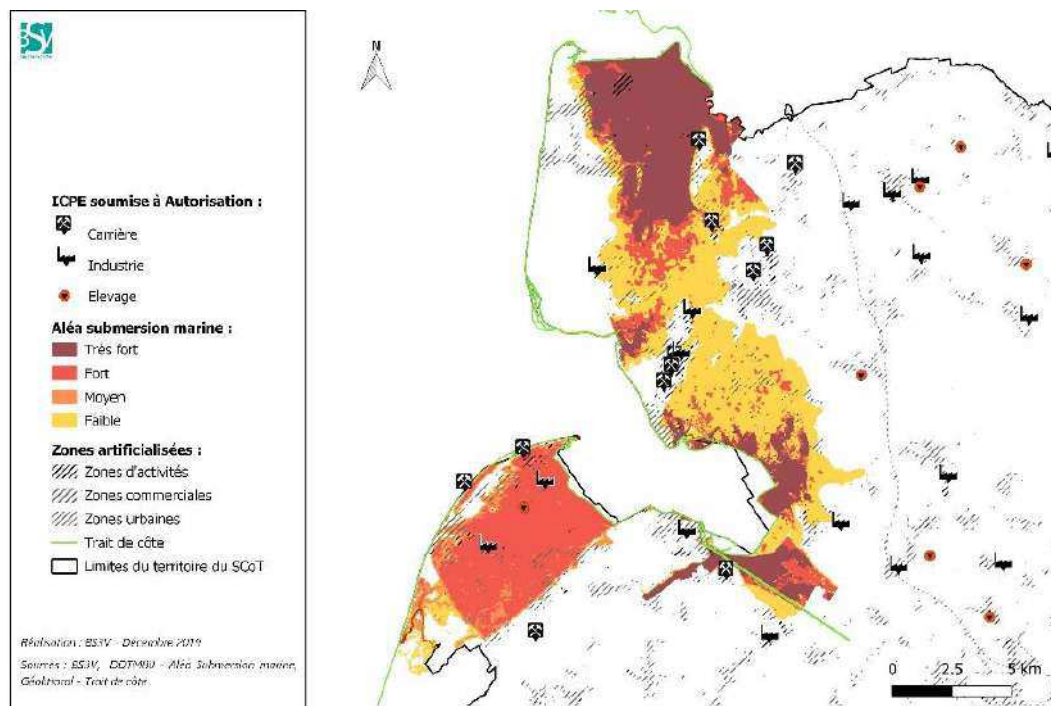


Figure 111 : Cartographie de l'érosion du trait de côte

Figure 112 :



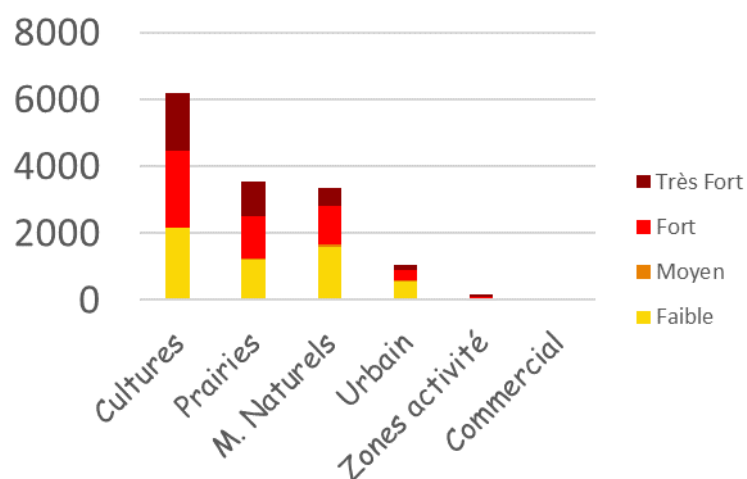
Cartographie de l'aléa submersion marine sur le territoire de BS3V

La carte du niveau d'aléa a été établie dans le cadre des Plans de Prévention des Risques.

Ces phénomènes de submersion marine, déjà présents, devraient être amplifiés et voir leur occurrence augmenter, du fait de **l'élévation du niveau marin** provoquée par le réchauffement climatique (fonte de glaciers / dilatation de l'océan) (Planton, et al., 2012), avec des prévisions de vingt centimètres à un mètre supplémentaire, entraînant une hauteur maximale de 7,5m.

Cette élévation du niveau marin ferait passer l'indice actuel de 3 (concerne le territoire) à 4 (concerne beaucoup le territoire).

Sensibilités : Actuelle et Future



Le territoire urbain regroupe 170 hectares situé en aléa très fort et 300 hectares en aléa fort, alors que pour les milieux agricoles 2800 ha sont situés en aléa très fort et 3500 hectares en aléa fort.

Figure 113 : Répartition de l'occupation du sol en fonction du niveau d'aléa submersion marine

Source : BS3V, PPR

Lors des inondations par submersion marine, les habitations et activités situées en bord de mer mais également dans les bas-champs de Cayeux et du Marquenterre situés en dessous du niveau de la mer, sont concernées : elles peuvent se retrouver submergées, engendrant un risque pour la vie de leurs occupants qui n'en ont pas forcément conscience, ainsi que des dégâts matériels. En cas d'élévation du niveau de la mer d'un mètre, les zones concernées seront encore plus importantes, ce qui est pris en compte dans les zonages des PPR présentés. Ce type de phénomène impacte également les activités agricoles et les milieux naturels par effet d'inondation, mais également de salinisation à long terme des terres et des milieux.

Les impacts économiques des risques littoraux ont été quantifiés dans le cadre du PAPI Bresle Somme Authie et ils sont extrêmement importants :

- ils sont estimés à plus de **400 M€** en 2015,
- et augmentent jusqu'à près de **600 M€** à l'horizon **50 ans** 2065 ;

Les dommages aux **logements** puis aux **entreprises** (y compris les pertes d'exploitation) sont les parts prépondérantes des dommages.

D'un point de vue des milieux naturels, l'impact est important sur les milieux d'eau douce. Par exemple, les mammifères semi-aquatiques d'eau douce, sont d'une part particulièrement sensibles à la salinité de leur habitat du fait des caractéristiques de leur écosystème et d'autre part pourraient subir la noyade par submersion des nids creusés en bord de cours d'eau, à l'instar de la musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*, espèce classée quasi-menacée depuis 2016 en Picardie, sur la liste UICN) pour qui des submersions répétées pourraient entraîner la disparition. De même les zones humides du territoire, constituées d'eau douce, verraient leur composition physico-chimique s'altérer par salinisation, mettant en danger aussi bien la faune que la flore actuelle.

Toutefois, la prospective réalisée dans le cadre de l'étude d'élaboration du PAPI BSA, montre qu'une biodiversité très importante, sensiblement différente de la biodiversité initiale et avec une organisation plus naturelle, pourrait voir le jour. Les évolutions régressives permettraient de restaurer, de façon transitoire, des habitats naturels aujourd'hui exceptionnels ou disparus. Les fonctions des différents écosystèmes pour l'avifaune, les poissons marins et les mammifères marins garantiraient les principaux enjeux de conservation. Les habitats des prés-salés du haut schorres très largement présents seraient complétés au contact avec les habitats de bas-marais par des prairies subhalophiles. Les associations devenues aujourd'hui exceptionnelles

(par exemple la prairie subhalophile longuement inondable à Cœnanthe de Lachenal et Jonc maritime) ont un gros potentiel. Des lagunes côtières fonctionnelles pourraient se développer, et les habitats seraient globalement favorables aux différentes populations d'Amphibiens à enjeu (Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Rainette verte) à l'exception du Triton crêté espèce très sensible à la salinité, ainsi qu'aux grands limicoles et grands échassiers sur les habitats marins restaurés. Les vasières présenteraient toutefois des surfaces sensiblement réduites du fait de l'élévation du niveau marin et de la poursuite du comblement des baies. Ce qui pourrait affecter certaines espèces de petits limicoles notamment les espèces de bécasseaux. Le noyau de biodiversité du Marquenterre ne serait pas touché.

Evolution de la Vulnérabilité :



Figure 114 : Nombre d'arrêtés préfectoraux pris pour l'aléa érosion du trait de côte et submersion marine

Source : BD Gaspar, BS3V.

Les phénomènes de submersion marine sont récurrents sur le territoire et d'ampleur plus ou moins importante en ce qui concerne le nombre de communes.

L'évènement de submersion marine qui est survenu du **26 février au 1^{er} mars 1990** est reconnu comme étant la submersion la plus grave du XX^{ème} siècle. En effet, la tempête est survenue autour de **quatre cycles de marée de vives eaux** (coefficients de 105 à 108), avec une houle d'une hauteur significative de trois mètres (jusqu'à 4.5m) à la côte et un vent d'ouest établi durant trois jours à plus de 100 km/h. Les dégâts les plus importants sont intervenus sur les secteurs des Bas-Champs du Vimeu où une brèche s'est formée (abaissement de 2 à 4 m dans le cordon de galet sur 800 mètres linéaires).

La vulnérabilité actuelle du territoire est donc très importante.

Exposition		Sensibilité		Vulnérabilité	
Actuelle	A venir	Actuelle	A venir	Actuelle	A venir
3	4	4	4	12	16
Concerne le territoire	Concernera beaucoup le territoire	Impact économique, social et environnemental très important	Impact économique, social et environnemental très important	Très élevée	Extrême

Tableau 31 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa submersion marine et érosion du trait de côte

Source : PROSPER®, Energies demain.

L'**exposition** augmentant du fait de l'élévation du niveau marin et la **sensibilité** très élevée se maintenant, la **vulnérabilité** devrait atteindre un niveau critique.

Actions déjà entreprises sur le territoire :

Outils règlementaires :

- **PPRI des bas champs du Sud de la Baie de Somme** : 20 mars 2017, prend en considération les risques de submersion marine et d'érosion littorale
- **PPRN Marquenterre – Baie de Somme** : 10 juin 2016, prend en considération les aléas Inondations par submersion marine et érosion littorale
- **PPRN Vallée de Bresle** : 4 septembre 2006, prend en considération les aléas Inondations par remontée de nappe, ruissellement, débordement de cours d'eau, submersion marine et recul du trait de côte
- **PPRN des Bas-Champs du Sud de la Baie de Somme** : 20 mars 2017, prend en considération les aléas de submersion marine et d'érosion littorale

Outils opérationnels :

- **PAPI Bresle Somme Authie** : Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations du littoral, prenant en compte les effets attendus du changement climatique (2016-2021)

6.2.3 Augmentation des températures et réduction des périodes de Gel

Expositions : Actuelle et Future

Comme évoqué précédemment, les températures de Picardie maritime ont augmenté de +0,3 degrés par décennie depuis les années 60's, et les différents scénarios d'évolution du climat prévoient que les températures continueront d'augmenter de 1°C à 3°C d'ici 2100 selon les différents scénarios du GIEC (Climat HD, 2019).

Ce réchauffement climatique engendre une **réduction des périodes gélives**. Actuellement, en Picardie maritime, le nombre de gel est très variable d'une année sur l'autre. Sur la période de 1961 à 2010, on constate une diminution du nombre des jours de gel de trois jours par décennie en moyenne, ce qui est cohérent avec l'augmentation des températures minimales. L'année 2014 a été la moins gélive depuis 1959 (données 2019 non disponibles).

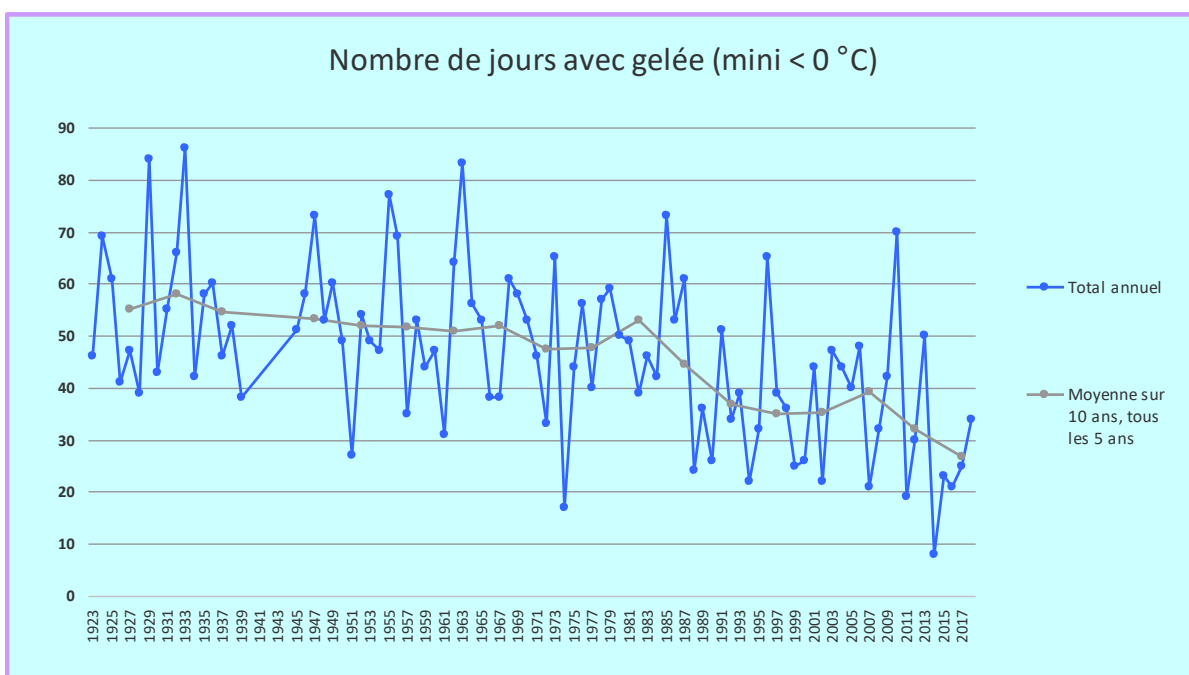


Figure 115 : Nombre de jours avec gelée entre 1923 et 2017

Source : Antenne météo France d'Abbeville, 2019

De même, une forte réduction du nombre de jours sans dégels est constatée,

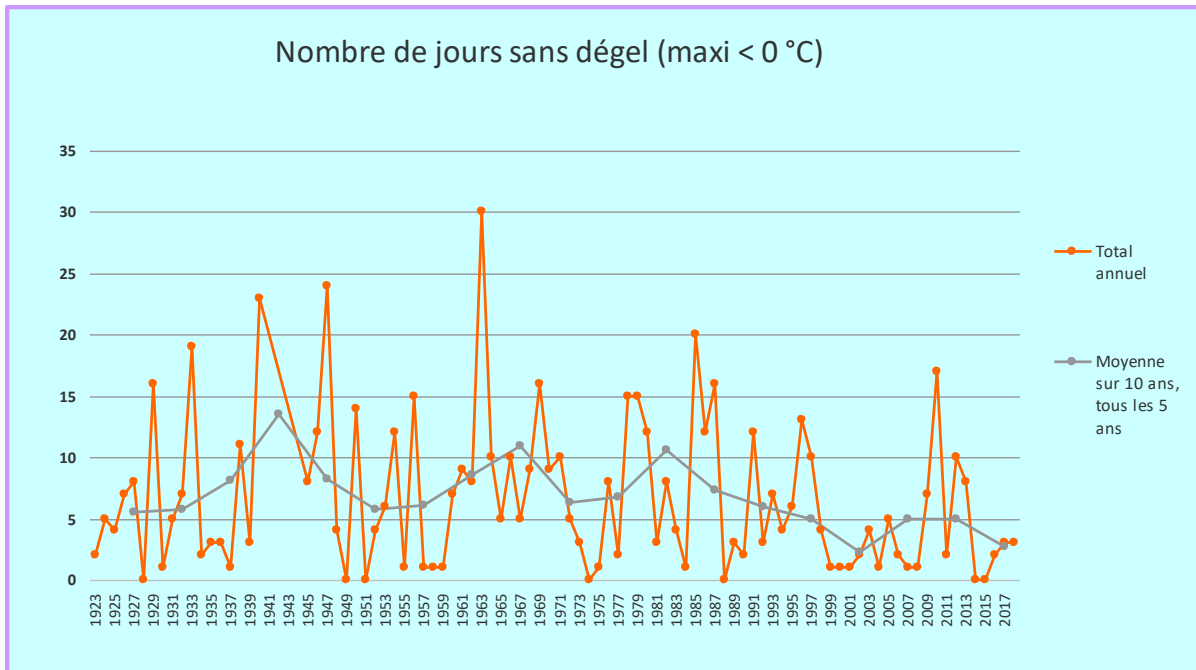


Figure 116 : Nombre de jours sans dégel entre 1923 et 2017

Source : Station météo France d'Abbeville, 2019

En Picardie, les projections climatiques à l'horizon 2100 montrent une diminution du nombre de gelées. Jusqu'au milieu du XXI^{ème} siècle cette diminution est assez similaire d'un scénario à l'autre. À l'horizon 2071-2100, cette diminution serait de l'ordre de 22 jours par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂), et de 32 jours selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique) :

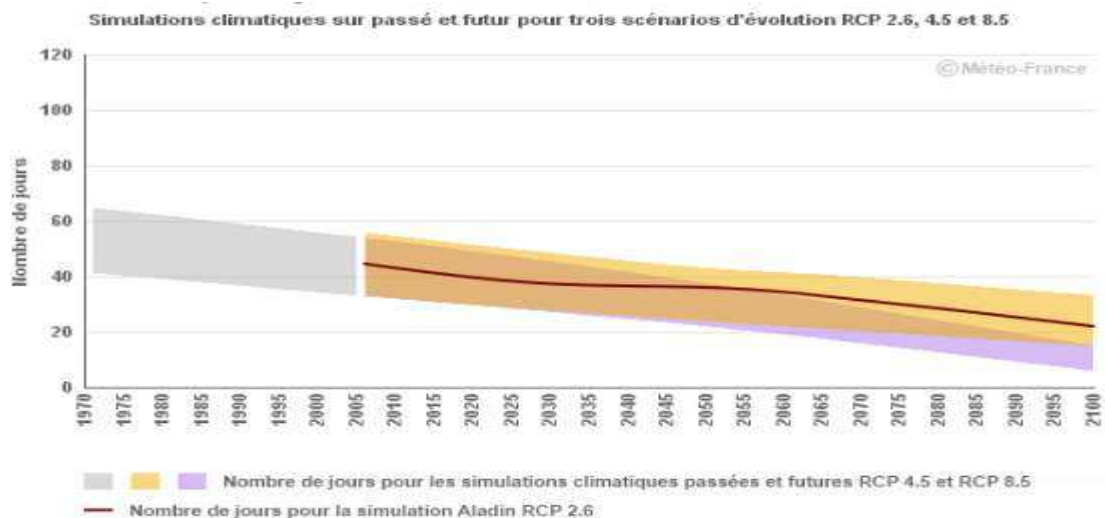


Figure 117 : Nombre de jours de gel en Picardie

Source : météo France, 2019

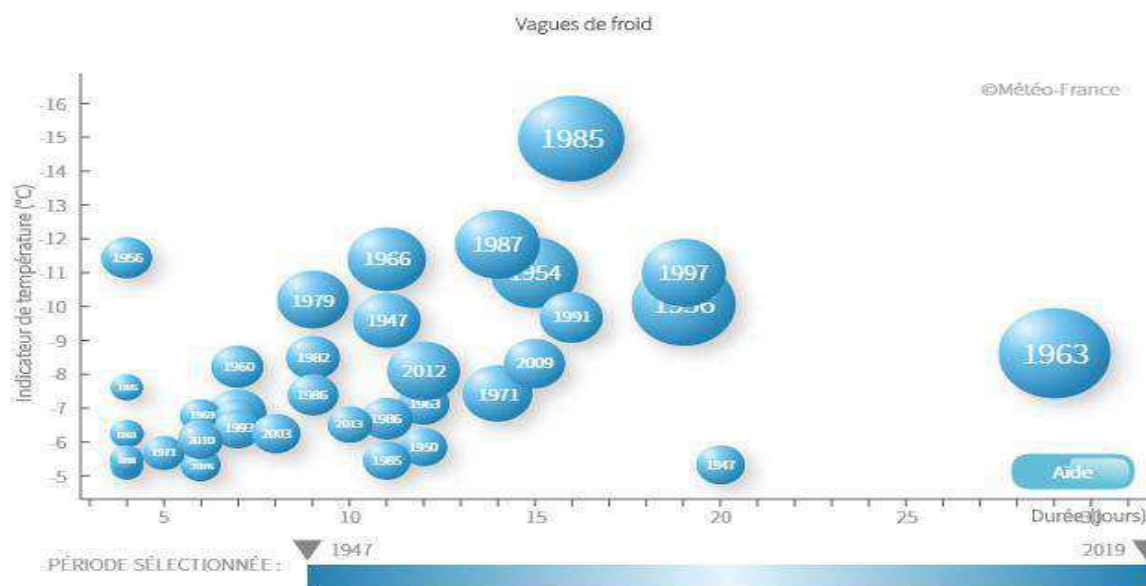


Figure 118 : Vagues de froid recensées en Picardie

Source : météo France, 2019

D'autre part, les **vagues de froid recensées** depuis 1947 en Picardie ont été **sensiblement moins nombreuses** au cours des dernières décennies. Cette évolution est notamment marquée depuis le début du XXI^{ème} siècle, les épisodes froids devenant progressivement moins intenses et moins sévères. Ainsi, on peut noter que les huit **dernières vagues de froids les plus longues et intenses ont eu lieu avant 2000**. La vague de froid la plus sévère survenue sur la région date de la période du 9 janvier au 2 février 1963 et depuis 1947, la journée la plus froide observée de l'épisode de grand froid du 4 au 19 janvier 1985.

Ainsi, le territoire est particulièrement exposé au réchauffement climatique et notamment au phénomène de diminutions des périodes gélives et le sera de plus en plus à l'avenir.

Sensibilités et Vulnérabilité : Actuelle et Future

o La biodiversité :

Les variations de température entraînent une **modification de l'aire de répartition des espèces** qui migrent vers le nord (+ 6,1 km par décennie en moyenne) afin de retrouver les conditions nécessaires à leur développement, croissance, alimentation ou reproduction. De même les **périodes et modalités de migration et de reproduction sont perturbées** pour les espèces qui se fient aux saisons et à la température pour déterminer le moment de leur accouplement et/ou de leur départ (Lewden, 2017) :

- **Pour les oiseaux**, le premier facteur qui détermine la migration est celui des ressources alimentaires. Des observations cartographiques permettent d'affirmer que le réchauffement climatique se traduit par le ralentissement de la migration. En effet, en hiver, les températures positives favorables aux insectes permettent aux migrants de rester au lieu de quitter l'Europe, mais l'oiseau prend alors le risque de ne pas survivre si le temps se refroidit. Par exemple, de plus en plus de balbuzards pêcheurs, se nourrissent de poissons, restent en France au lieu d'aller en Afrique de l'ouest. Ce **changement est encore très progressif** : seul un nombre infime d'oiseaux partent moins loin ou restent sur place à l'arrivée de l'automne. Une modification des dates de départ pour les pays du sud (soit plus tôt, soit plus tard) est observée, ceci en fonction de la quantité de nourriture estivale et de la reproduction. Mais ces changements n'ont pas d'incidence sur la population. En revanche, plus problématique est le moment du retour des oiseaux au printemps. Les dates n'en changent pas, mais comme l'arrivée du printemps ces dernières années est plus précoce, les oiseaux sont confrontés à un décalage entre le pic de ressources alimentaires et la période de reproduction, et une sélection naturelle s'opère alors, favorisant les oiseaux qui ont niché le plus tôt (Nidal Issa, Ligue pour la protection des oiseaux, 2016). Par ailleurs, certaines espèces migratrices vont modifier leur plan de vol et pourraient ne plus passer par notre territoire comme la Bernache cravant (*Branta bernicla*) présentes en baies de Somme et d'Authie ou le Faucon kobez juvénile (*Falco vespertinus*) en halte migratoire au banc de l'ilette (Rigaux, 2019).
- **Les mammifères marins** comme les phoques veau-marin et les cétacés sont de plus en plus nombreux sur les côtes picardes du fait de cette migration vers le nord.

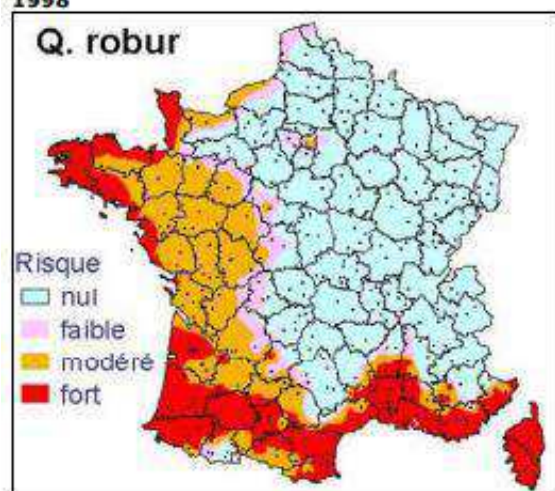
Le changement climatique engendrera la baisse, la disparition ou l'émergence de certaines espèces de phytoplancton, dont certaines possiblement toxiques (UICN, CNRS, 2018) (Mayol, et al., 2016), avec des **conséquences sur l'ensemble de la chaîne trophique**. En effet, le phytoplancton constitue la base du régime alimentaire de différentes espèces marines, semi-aquatiques ou d'eau douce tel que de nombreux poissons sur le bassin Artois-Picardie : Able de Heckel, la Grande Alose, l'Alose Feinte ou encore le Barbeau Fluvial à l'état d'alevin (Fédération départementale Pêche, 2013). Si ces poissons voyaient leur nombre se réduire voire disparaissent, cela rendrait également vulnérable leurs prédateurs et le « reste » de la chaîne alimentaire. Ces modifications de la chaîne alimentaire pourraient également avoir des répercussions sur la conchyliculture et les activités liées à la pêche (ONERC, 2015).

On peut également noter **l'apparition et la multiplication d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**. Lorsque les espèces locales voient les paramètres de leur niche modifiés (température par exemple) ainsi que leur habitat, elles ne seront pas forcément capables de s'adapter. En cas de disparition, elles laisseront leur niche vacante ce qui permettra à des espèces allochtones de s'implanter plus facilement. Les principales EEE végétales qui affectent le territoire sont l'Ailante glanduleux, Euphorbe fausse-baguettes, Berce du Caucase, Jussie à grandes fleurs, Myriophylle du Brésil, Spartine Anglaise, Sénéçon en arbre, Cornouiller blanc, Cornouiller soyeux, Balsamine du Cap, Balsamine géante, Lyciet commun, Ambrosie annuelle, Crassule de Helms, Renouée de l'Himalaya, Balsamine à petites fleurs, Noyer du Caucase et Myriophylle hétérophille (source : AMEVA, 2017). D'un point de vue de la faune, on retrouve également des espèces comme le Frelon asiatique (*Vespa velutina*) qui menace l'apiculture et l'équilibre des écosystèmes en s'attaquant aux abeilles mais aussi à tous les insectes pour nourrir leurs nombreuses nymphes, ainsi que l'homme en raison de la violence de son réflexe de défense.

La désynchronisation des cycles de développement entre les insectes et les mammifères et oiseaux engendre un risque de pullulation de certains insectes ravageurs qui se développeront plus tôt dans la saison, avant l'arrivée de leurs prédateurs naturels (oiseaux, mammifères) qui régulent leurs populations et impacts sur la faune et la flore. C'est par exemple le cas du Hanneçon, ou encore de la Cicadelle verte (*Zyginidia scutellaris*) qui a été observée dans la Somme en juillet 2018 et qui attaque végétaux et humains par des piqûres.

Pour finir, le réchauffement climatique combiné aux pollutions permet aux bactéries et pathogènes de se déplacer et proliférer. Les changements globaux les rendent plus résistants et leurs permettent d'atteindre plus facilement des hôtes aussi bien animaux que humains (Farama, Lesne, Touron, & Wallet, 2008). En plus, ce type de bactéries, champignons et maladies étendent leurs aires de répartition et sont de plus en plus dangereux pour leur hôte. Ils rendent d'avantage vulnérables les espèces locales d'intérêt communautaire présentes sur le territoire (Rauch, 2019). Une étude américaine estime qu'un réchauffement de 2 degrés engendrera une augmentation de 20% des cas de maladie de Lyme (Edson Severnini, 2018). D'autres maladies comme la chararose du frêne ou l'encre du chêne (caractérisée par l'apparition de chancres) s'étendent sur le territoire français. Ci-dessous, les deux cartes indiquent les vulnérabilités « actuelle » et « future » à la maladie de l'encre de chêne. On peut notamment voir que la Picardie qui n'était pas concernée par cette maladie, le sera à l'avenir, de manière modérée, en lien avec la baisse du nombre de jours de gels, puisque celui-ci permet une importante réduction des chancres.

Risque de la maladie de l'encre du chêne 1968-1998



Risque de la maladie de l'encre du chêne 2068-2098

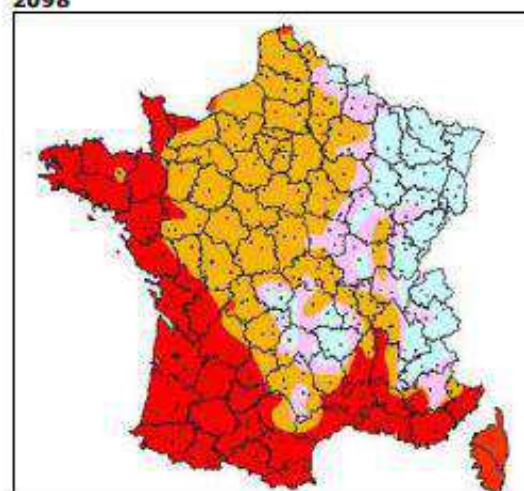


Figure 119 : Evolution de l'aire de répartition de l'encre du chêne entre 1968 – 1998 et celle prévue d'ici 2068

Source : INRA Nancy, 2004

○ **Agriculture :**

En ce qui concerne plus particulièrement l'évolution des phénomènes de gel, plusieurs phénomènes se produiront :

- **Le gel est nécessaire à la croissance de certaines espèces :** Pour pouvoir entrer en végétation au printemps, les espèces arboricoles cultivées sous nos latitudes ont besoin au préalable de satisfaire leurs besoins en froid. Ce mécanisme évite un démarrage en végétation anticipé lors de printemps très précoces, qui serait annihilé par des gelées tardives. Chez le pommier, les besoins en froid sont satisfaits par les températures comprises entre - 20°C et + 20°C, les températures proches de zéro étant celles qui satisfont le plus aux besoins. En cas de diminution du nombre de jours de gel et d'adoucissement des hivers, on observe donc un allongement modéré de la durée de dormance (3 à 5 jours chez les arbres fruitiers, du fait d'une moindre rapidité à satisfaire les besoins en froid).
- Parallèlement, pour entrer en floraison, les végétaux ont également besoin de satisfaire leurs besoins en chaleur. Une augmentation des températures engendre une réduction de la durée de la croissance florale, **impactant la qualité de la floraison** : de 10-13 jours en moyenne pour les arbres fruitiers. En conséquence des floraisons précoces sont observées, ce qui accroît **l'exposition aux gels printaniers** avec la détérioration/destruction des jeunes organes chargés en eau. Pour le blé, la sortie des épis se produit de 8 à 10 jours plus tôt qu'il y a 20 ans. De même, pour le colza d'hiver, on pourrait observer certaines années des floraisons en d'automne, le rendant ensuite très vulnérable au gel hivernal.
- **Le gel tuant les parasites, sa diminution sera impactante pour les végétaux.**

Par ailleurs, l'avancement des cycles entraîne une diminution du nombre de jours pendant lesquels les plantes captent le rayonnement du soleil qui assure la photosynthèse, ce qui **réduit les rendements**.

D'après Arvalis - Institut du végétal⁸, "plusieurs études ont mis en évidence les effets du changement climatique sur la phénologie et la productivité d'espèces de grande culture. On constate ainsi un contraste marqué entre espèces de printemps et d'hiver. Les cultures d'hiver comme le blé ont vu leurs rendements négativement impactés par un aggravement des stress de fin de cycle alors que la betterave et le maïs tirent profit de conditions plus favorables de début de cycle, qui leur permettent de maximiser plus rapidement l'interception lumineuse et donc la production de biomasse." D'après l'étude Climator, les conséquences du changement climatique dans le Nord de la France pourraient être les suivantes : augmentation significative du rendement du blé, stagnation des rendements du colza, augmentation significative des rendements du maïs accompagnée d'une augmentation des besoins en eau d'irrigation, viticulture devenant faisable dès le milieu du siècle.

⁸ David Gouache, communication, Colloque Changement climatique et agriculture

Les projections climatiques montrent aussi une augmentation de la variabilité du climat, compliquant le travail de l'agriculteur.


Synthèse :

Exposition		Sensibilité		Vulnérabilité	
Actuelle	A venir	Actuelle	A venir	Actuelle	A venir
3 Concerne le territoire	4 Concernera beaucoup le territoire	2 Impact économique, social et environnemental moyen	2 Impact économique, social et environnemental moyen	6 Moyenne	8 Elevée

Tableau 32 : Tableau : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa réduction du nombre de jours de gel

Source : PROSPER®, Energies demain.

L'exposition augmente sensiblement, puisque les températures vont continuer d'augmenter, réduisant ainsi les conditions climatiques permettant les gelées. La sensibilité demeure moyenne puisque le territoire dispose d'une certaine résilience face à ce phénomène (diversité des cultures et de la biodiversité) et la sensibilité à la sécheresse étant traitée dans un autre chapitre. Ainsi, la vulnérabilité aujourd'hui moyenne, passe à un niveau élevé du fait de l'augmentation de l'exposition.

 **Actions déjà entreprises sur le territoire :**

- Préservation de la trame verte et bleue

6.2.4 Sécheresse

Expositions : Actuelle et Future

Comme cela a été évoqué précédemment, les projections sur les évolutions des quantités de précipitations aux horizons 2050 et 2100 sont difficiles à réaliser. Celles-ci ne devraient subir « en moyenne » qu'une légère baisse estivale avec toutefois de fortes variations interannuelles, et donc des séries d'années plus sèches et des séries d'années plus humides.

Lors des années de faibles précipitations, couplées avec l'augmentation des températures, on observe :

- Une plus grande évaporation de l'eau au niveau des sols
- De plus grands besoins en eau pour la végétation notamment, du fait d'une évapotranspiration plus importante.

Cela conduit à un **assèchement des sols** :

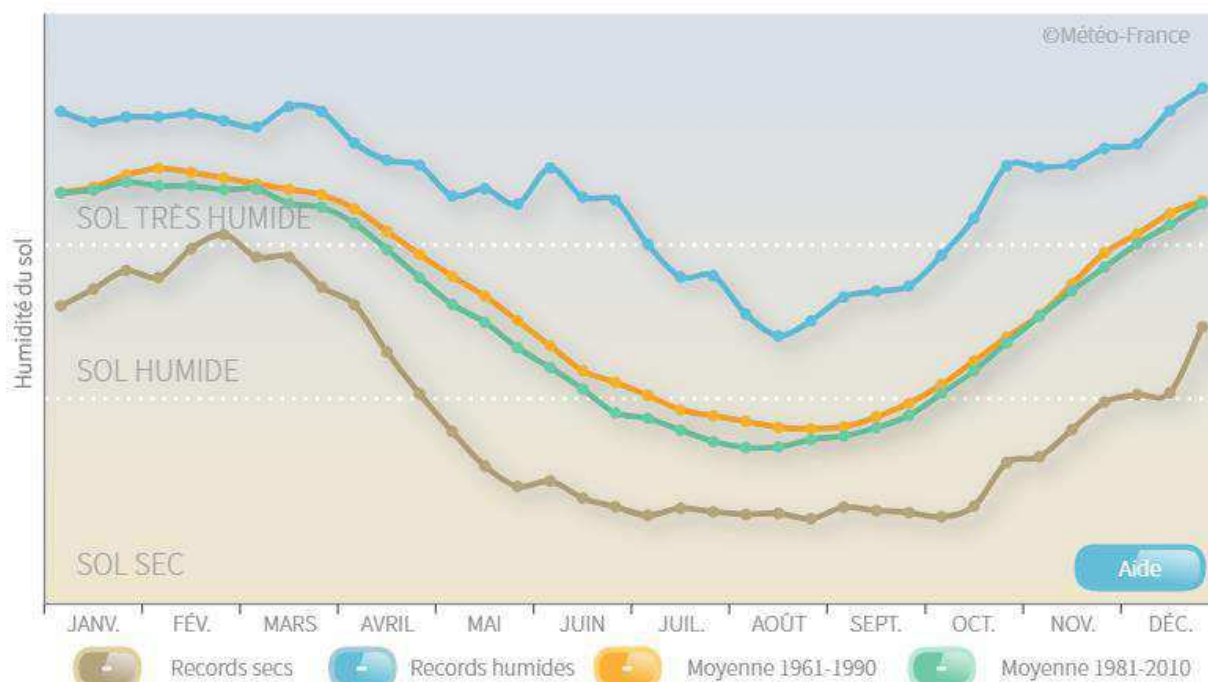


Figure 120 : Cycle annuel d'humidité du sol entre 1961 et 2010, et les records secs et humides, en Picardie

Source : Climat HD, Météo France

Le graphique ci-dessus permet de visualiser l'évolution, au cours de l'année, de l'humidité des sols pour les périodes de références (moyennes 1961/1990 et 1981/2010) ainsi que pour les records secs et records humides. Lorsque l'on compare l'humidité sur les 2 périodes de référence, on constate un assèchement proche de 5% sur l'année, avec un sol de plus en plus sec au printemps et en été. On note que les événements récents de sécheresse de 2011 correspondent aux records de sol sec depuis 1959 pour les mois de mai.

Les périodes de sécheresse (**précipitations faibles, et en été augmentation de l'évaporation/évapotranspiration et des besoins en eau**) entraînent également une **réduction de la réserve en eau des nappes phréatiques (de 20 à 40% pour la Somme (BRGM, 2019))** induisant une **diminution des débits des cours d'eau**. **La réserve en eau hivernale a tendance à diminuer** lors de la succession de plusieurs années sèches, ce qui accentue l'insuffisance de la disponibilité en eau pendant l'été.

Vulnérabilité actuelle :

Plusieurs arrêtés préfectoraux « sécheresse » (*Arrêté constatant le franchissement du seuil pour les eaux superficielles et/ou souterraines et prescrivant les mesures coordonnées de surveillance, de limitation et d'interdiction des usages de l'eau sur le secteur hydrographique*) ont été pris au cours des dernières années et sont recensés dans le tableau ci-dessous, en fonction du bassin hydrographique concerné.

	2017	2018	2019
Authie	Vigilance		Alerte
Maye	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Somme			
Bresle	Alerte renforcée		Alerte

Tableau 33 : Récapitulatif des arrêtés sécheresse pris entre 2017 à 2019 pour les bassins versants du territoire

Ce tableau donne un aperçu de la vulnérabilité du territoire à la sécheresse. Ainsi, le bassin versant de la Maye est particulièrement vulnérable (depuis 2017, chaque année un arrêté est pris, dont un arrêté de crise en 2019 et une alerte renforcée en 2018). Le bassin versant de la Bresle, qui est situé en dehors du territoire mais qui alimente le secteur du Vimeu en eau potable, est également assez vulnérable (alerte renforcée en 2017 et

alerte en 2019). A noter que le bassin versant de la Somme aval n'a fait l'objet d'aucun arrêté sécheresse depuis 2017, du fait de l'abondance de sa réserve en eau dans la nappe de la craie.

La carte ci-après permet de visualiser les différents bassins hydrographiques précités et leur niveau de vulnérabilité.

L'analyse de la sensibilité qui suit, sera ciblée sur le secteur aval du bassin versant de la Maye, le plus vulnérable et pour lequel des tensions existent quant à l'utilisation de la ressource pour les zones humides, les usages agricoles et l'eau potable.

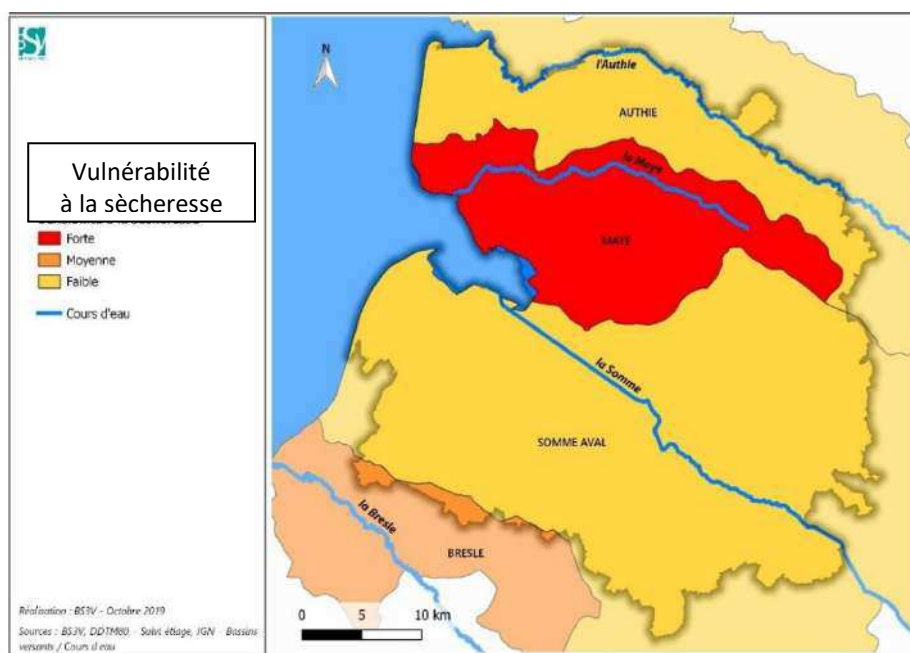
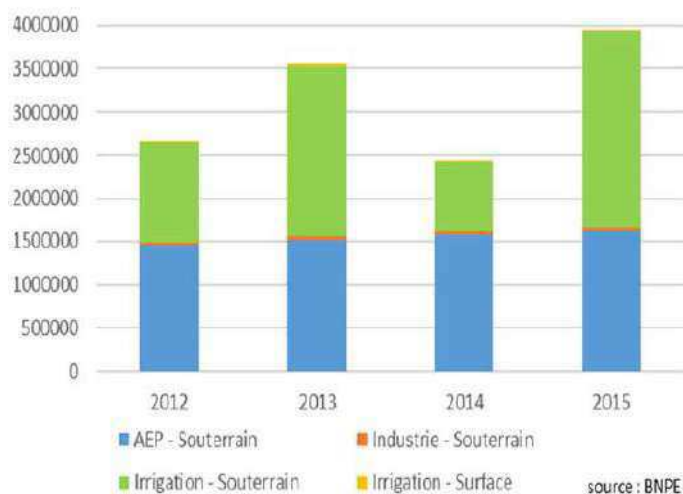


Figure 121 : Cartographie de la vulnérabilité à la sécheresse sur le territoire de BS3V
Source : BS3V

Sensibilités : Actuelle et Future



La partie du territoire la plus sensible à la sécheresse est la partie aval du bassin versant de la Maye. Pour cette raison ce secteur a fait l'objet de l'« Etude du fonctionnement global de l'hydrosystème du Marquenterre, en lien avec les marais arrière-littoraux » (BRGM, 2018).

Le graphique ci-contre, réalisé dans le cadre de l'étude précitée, met en évidence les besoins en eau sur le secteur du Marquenterre et une partie du plateau du Ponthieu adjacent.

Figure 122 : Bilan des volumes d'eau prélevés (en m³) de 2012 à 2015 sur la zone d'étude

○ Usage agricole :

En plaine maritime du Marquenterre, dominée par l'élevage, les prélèvements sont faibles pour l'irrigation et les forages abandonnés (eau saumâtre). Les prélèvements se concentrent donc sur la bordure Est du Marquenterre, au niveau du plateau du Ponthieu, en vallées humides ou sèches et le long de la falaise morte.

Ainsi, les surfaces irriguées sont très étendues sur le plateau crayeux, du fait de **cultures nécessitant un arrosage régulier, de la présence de terrains infiltrants** (limons enrichis en sables) et de **l'augmentation des périodes sèches**. Le développement de l'irrigation est notamment imposé par les industries de transformation agroalimentaires pour les cultures dites « sous contrat » de légumes, maïs grain et betteraves, ce qui a entraîné depuis une quinzaine d'années une multiplication des captages sur ce secteur.

Le graphique relatif aux prélèvements d'eau, montre 2 sources de prélèvements pour l'irrigation :

- Les **eaux de surfaces** en très faible quantité
- Les **eaux souterraines** avec des prélèvements irréguliers d'une année sur l'autre. Cette irrégularité est à mettre en lien avec les variations annuelles de climat (sécheresses) sur les besoins en eau des cultures. En 2015, année particulièrement sèche, les besoins en irrigation ont ainsi dépassé ceux en eau potable.

Par ailleurs, les prélèvements pour l'irrigation surviennent principalement en période d'étiage, ce qui est le plus défavorable pour la ressource en eau.

De même, les cultures sont vulnérables à un « manque d'eau », en cas de sécheresse et/ou de restriction des usages de l'eau par arrêté préfectoral, ce qui impacte la qualité et la quantité des productions avec des répercussions économiques pour le secteur agricole.

Des possibilités d'adaptation existent en améliorant les itinéraires techniques (micro-irrigation par exemple) et/ou le type de culture. En effet, certains végétaux sont plus résistants à un faible apport hydrique que d'autres, tels que les légumes racines (carottes, panais, betteraves, etc.) ou les légumineuses (haricots, fèves, pois) qui nécessitent un faible apport en eau (Mahaffey, 2012). Par ailleurs, la pomme de terre est particulièrement vulnérable au stress hydrique qui entraîne une perte de rendement par multiplication des tubercules. Afin d'éviter ce phénomène, le choix de variétés moins vulnérables est essentiel (exemple : variété Caesar).

A noter une augmentation possible du risque de feu de moissons, lié à la sécheresse, sur l'ensemble du territoire et un peu moins dans les zones humides.

○ Eau potable :

Les volumes prélevés pour l'**Alimentation en Eau potable (AEP)**, sont quant eux beaucoup plus régulier (et donc peu dépendants des évolutions climatiques). On observe cependant une légère augmentation des prélèvements entre 2012 et 2015, pouvant être en lien avec une augmentation de la population. A noter que la forte concentration d'équipements touristiques sur ce secteur, exerce une pression quantitative sur la ressource, en période estivale notamment qui est la plus critique. Un manque d'eau en périodes de canicule pourrait s'élever problématique dans les cas extrêmes, pour répondre aux besoins d'hydratation des populations. A noter que les pertes dans les fuites réseau est estimé à environ 20% à 30% des volumes consommés.

○ Industries :

Les besoins pour l'**industries** (hors eau potable) sont quant à eux négligeables, en lien avec sa faible représentation sur ce secteur du territoire. Certaines activités industrielles nécessitent dans leur processus de fabrication d'avoir accès à l'eau, c'est notamment le cas des industries agro-alimentaires. Ces industries sont particulièrement vulnérables aux phénomènes de sécheresse, et aux arrêtés préfectoraux de restriction des consommations.

○ Biodiversité :

La biodiversité du territoire est particulièrement sensible à la sécheresse, du fait de la présence de nombreuses zones humides ([carte ci-après](#)).

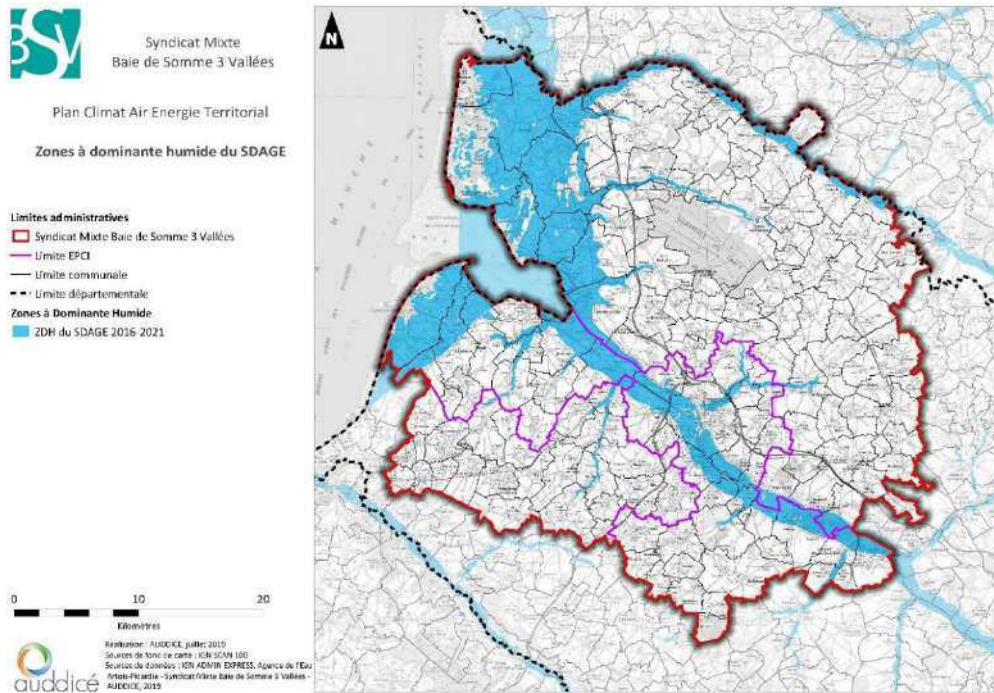


Figure 123 : Carte des zones humides présentes sur le territoire

Sur le secteur aval du bassin versant de la Maye, le plus exposé, les marais arrière-littoraux du Marquenterre (site « Natura 2000 » et RAMSAR) constituent un ensemble de tourbières basses alcalines composés d'une mosaïque de marais parfois boisés et de prairies humides, traversés par un réseau hydrographique complexe (fossés, canaux et ruisseaux) et ponctués de mares de chasse et d'étangs. Certains marais, sources ou canaux sont alimentés directement par les eaux souterraines (au sud de Rue) tandis que d'autres dépendent principalement de la pluviométrie locale (au nord de Rue).

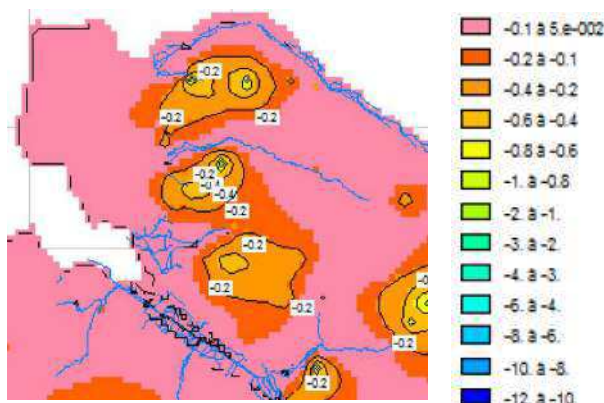


Figure 124 : Rabattements induits par les prélèvements tous usages confondus dans la nappe de la craie au droit du Marquenterre et du Ponthieu

Source : Amraoui N. et al, 2014

L'étude précitée, met en évidence une influence des pompages pour l'eau potable et l'irrigation sur les niveaux de la nappe et des cours d'eau au droit du plateau du Ponthieu, comme le montre la carte ci-contre. Les prélèvements destinés à l'alimentation des mares de chasse (volumes inconnus n'apparaissant pas sur le précédent graphique des prélèvements d'eau, figure 125) ne sont probablement pas négligeables et ont probablement également une influence sur les niveaux des eaux souterraines et des marais associés.

A noter qu'aucun biseau salé actuel n'a été mis en évidence dans la plaine du Marquenterre et les vallées humides de l'Authie et de la Somme (hormis nappes d'eau fossiles). Le dôme piézométrique présent à l'aplomb du massif dunaire joue le rôle de barrière hydraulique, empêchant l'intrusion des eaux marines.

La complexité des relations entre la mer, les eaux superficielles et les nappes rend difficile la définition des impacts du changement climatique sur le fonctionnement de l'hydrosystème du Marquenterre. Une modification des équilibres entre ces trois réservoirs ne peut pas être écartée :

- Les marais en lien avec les eaux souterraines seront directement impactés par les conséquences du changement climatique sur les nappes : assèchement et/ou inondation par submersion marine et/ou apparition d'un biseau salé (lié à la baisse de la nappe d'eau douce et l'augmentation du niveau marin).
- Pour les marais dépendant principalement des pluies, le déficit pluviométrique aura un impact immédiat sur les niveaux des eaux et sur l'écosystème.

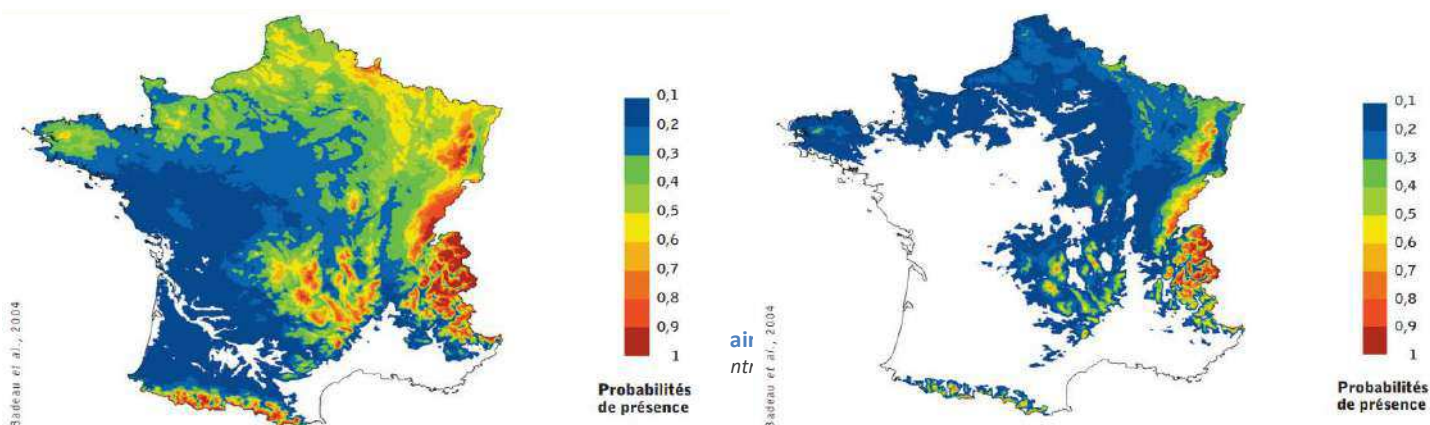
Certains de ces effets pourraient donc avoir pour conséquence la modification des écosystèmes associés et donc de la biodiversité au sein des marais arrière littoraux. (BRGM, 2018).

Les tourbières sont des milieux particulièrement vulnérables puisque ce type de biotope dépend des conditions hydromorphologiques locales et de la présence de nappes bien alimentées. Celles-ci pourraient se fermer et/ou s'assécher, entraînant une réduction de la place disponible pour les espèces qui en dépendent, qu'elles soient animales ou végétales. Celles-ci se retrouveront confinées et n'auront plus pour des raisons génétiques, un fonctionnement reproductif (Grégoire, 2006). D'un point de vue de la faune, ce sont les populations d'odonates, lépidoptères, mammifères semi-aquatiques ou encore l'avifaune qui seraient principalement menacés / vulnérables.

« La forêt souffre de l'évolution du climat. Il a d'un côté les coups de chaud qui risquent de s'intensifier et qui fragilisent les arbres ; et de l'autre la sécheresse, qui crée un stress hydrique cumulé sur plusieurs années. La conséquence est le dépérissement progressif des arbres » (M. Pilon, Fransylva Hauts de Franc, source : Courrier Picard du 07/07/2019). Les hêtres de la forêt de Crécy-Ponthieu, présente sur le secteur considéré, sont particulièrement sensibles car situés en limite basse d'aire de répartition (cf. [carte ci-dessous de l'évolution des populations de hêtres](#)).

Modélisation de l'aire actuelle de répartition du hêtre

Extrapolation de l'aire de répartition du hêtre d'ici 2100



Afin de s'adapter à la forêt de Crécy au changement climatique, M. Cayeux de l'ONF confiait en 2014 vouloir augmenter le nombre de chênes par peuplement, en passant de 21% en 2014 à 25% en 2034 puis à 27% tandis que les populations de hêtres vont sensiblement diminuer (de 64% en 2014 à environ 50% d'ici 2100), ce qui devrait contribuer à limiter le risque de dépérissement des populations forestières.

Evolution de la Vulnérabilité :

Synthèse :

Exposition		Sensibilité		Vulnérabilité	
Actuelle	A venir	Actuelle	A venir	Actuelle	A venir
3	4	3	3	9	12
Concerne le territoire	Concernera beaucoup le territoire	Impact économique, social et environnemental moyen	Impact économique, social et environnemental important	Elevée	Très Elevée

Tableau 34 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa sécheresse

Même si des incertitudes existent quant à l'évolution des précipitations, on considère que l'**exposition** aux sécheresses augmentera, car un accroissement de la sécheresse des sols et de la vulnérabilité est déjà observé et l'augmentation des températures, la baisse légère des précipitations moyennes estivales (associée à une forte variabilité interannuelle) sont prévues.

La **sensibilité** marquée dans la Vallée de la Maye (affectée par des tensions pour les différents usages de l'eau et le maintien de la biodiversité), ainsi que dans le Vimeu (qui est dépendant de l'eau potable de la Bresle), devrait se maintenir.

En conséquence, la **vulnérabilité** actuelle élevée devrait devenir très élevée dans le futur.

Actions déjà entreprises sur le territoire :

Outils réglementaires

- **Arrêté – cadre** : approuvé le 14 avril 2017, prescrit des mesures coordonnées de gestion de l'eau sur le réseau hydrographique de la Somme et définit des seuils entraînant des mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau.
 - **Arrêtés préfectoraux sécheresse** imposant des mesures de restriction des consommations d'eau

Etudes d'amélioration de la connaissance réalisées ;

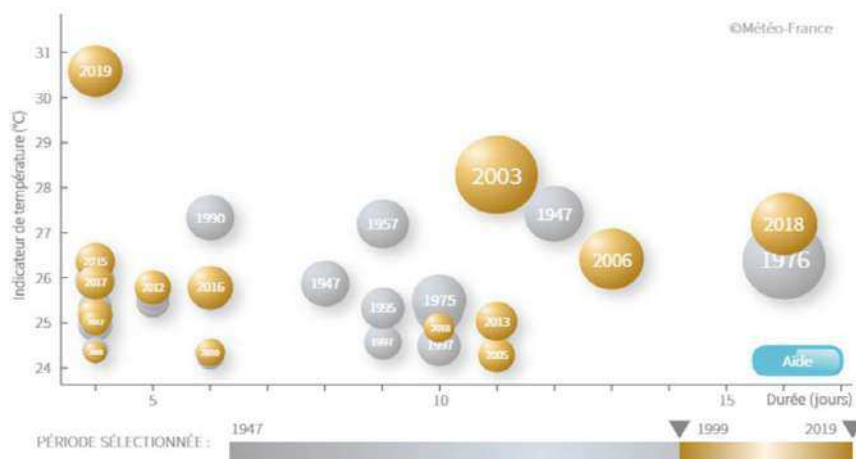
- Exploitabilité de la ressource en eau (nappe de craie)
- Fonctionnement hydrosystème Marquenterre / Marais arrière-littoraux

Leviers à étudier :

- Programme concerté de maîtrise des consommations d'eau
- Réduction des fuites du réseau d'eau potable
- Nouvelles techniques d'irrigation
- Réflexion sur l'adaptation des cultures

6.2.5 Risques de canicules

Expositions : Actuelle et Future



Depuis 1970, la moitié des vagues de chaleur de Picardie ont eu lieu au cours de ces vingt dernières années (graphique vagues de chaleur ci-contre).

Le phénomène le plus marquant reste la canicule de 2003 durant laquelle Abbeville a atteint une température maximum de 37.3°C et avec une augmentation des décès de 25% (+104) pour le département, contre 40% en moyenne française.

Figure 126 : Evolution du nombre et de la densité des vagues de chaleur de 1947 à 2019

Toutefois, le territoire n'a pas été concerné par les canicules de 2006 et 2015 qui ont touché de nombreux autres départements français. En 2017, un alerte orange de seulement 5 jours a eu lieu et une alerte rouge de 1 jour en 2019.

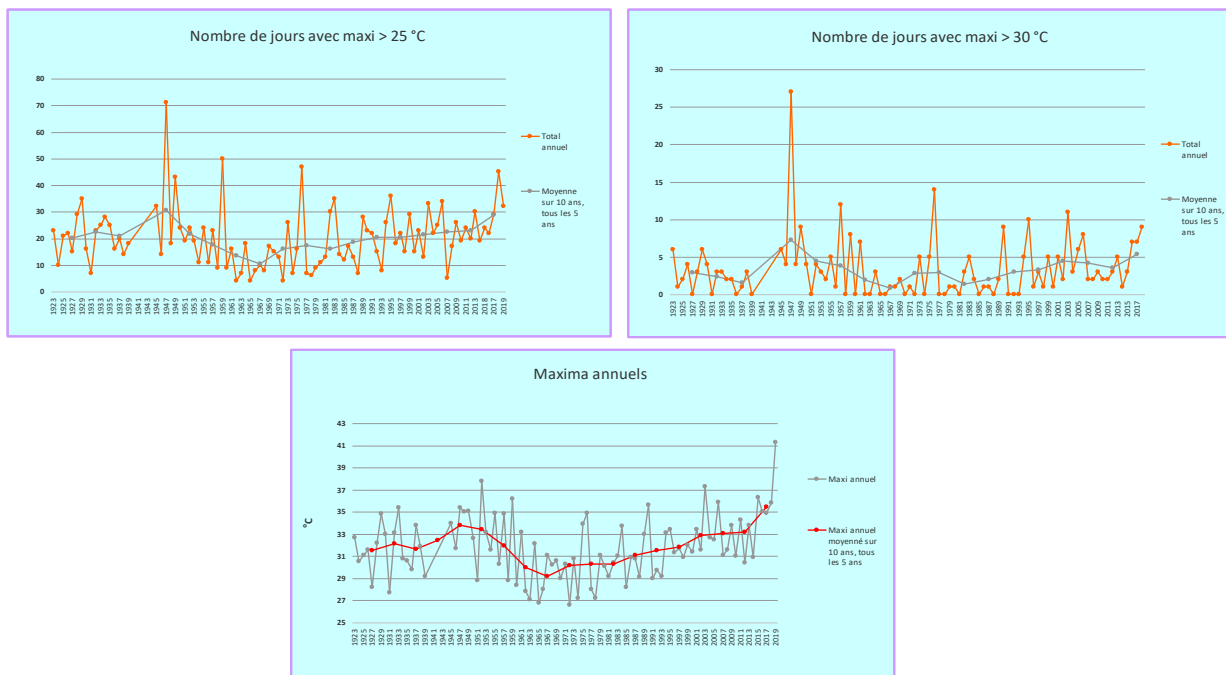


Figure 127 : Evolution des températures entre 1923 et 2018

Source : météo France, 2019

Ainsi, si le territoire est bien concerné par l'augmentation des températures (nette augmentation des jours chauds (> 25 degrés), il l'est moins par le phénomène de canicule (augmentation très modérée des jours très chauds > à 30 degrés). Cela est à mettre en lien avec la proximité du littoral et le climat océanique. Une forte augmentation du pic annuel de chaleur est toutefois observée, pouvant engendrer des mortalités rapides de végétation.

Les scénarios du GIEC prévoient que d'ici à 2100, il y aura une augmentation du nombre de journées chaudes (> 25°C) comprise entre douze et trente-quatre jours et une augmentation des vagues de chaleur (Météo France, 2003 et 2019).

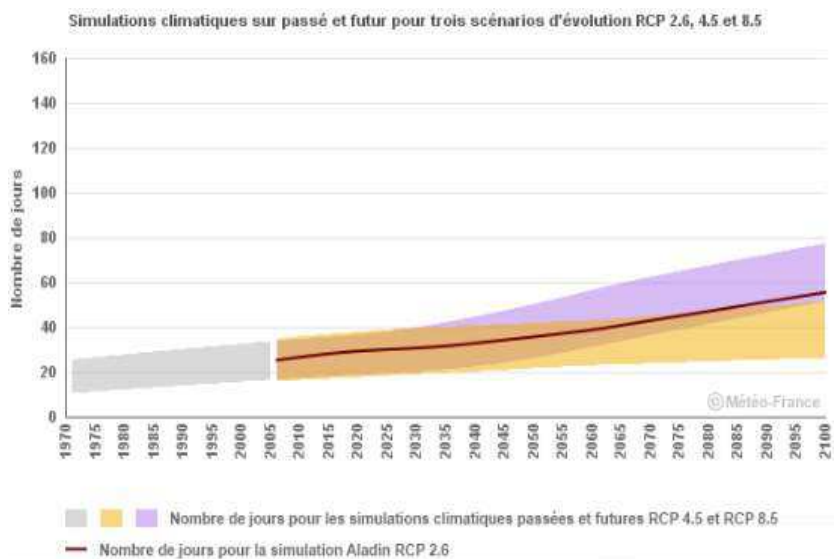


Figure 128 : Evolution du nombre de journées chaudes selon les scénarios du GIEC

Source : Climat HD, 2019

Sensibilités : Actuelle et Future

La sensibilité aux phénomènes de canicules diffère selon les cas :

- **Les personnes âgées** sont particulièrement vulnérables, car elles souffrent de troubles de la sudation impliquant davantage de difficulté à s'adapter à des élévations soudaines de températures, ainsi qu'un dérèglement du mécanisme de la soif qui les expose particulièrement au risque de déshydratation. Le risque est d'autant plus important lorsqu'elles sont isolées en ville ou à la campagne. Ainsi, lors de la canicule de 2003 une augmentation des décès de 25% (+104) a été observée pour le département (contre 40% en moyenne française).

Le nombre de personnes âgées devrait être plus important à l’avenir au regard de l’espérance de vie qui s’améliore au fil du temps (cf. graphique d’évolution du profil démographique entre 1999 et 2016 qui montre une augmentation de la population de plus de 45 ans entre 1999 et 2016). Toutefois la **population est de mieux en mieux préparée**, grâce aux plans canicules et aux campagnes d’information, mis en place suite au phénomène en 2003. La population est davantage formée à réagir et aider les personnes en difficulté.

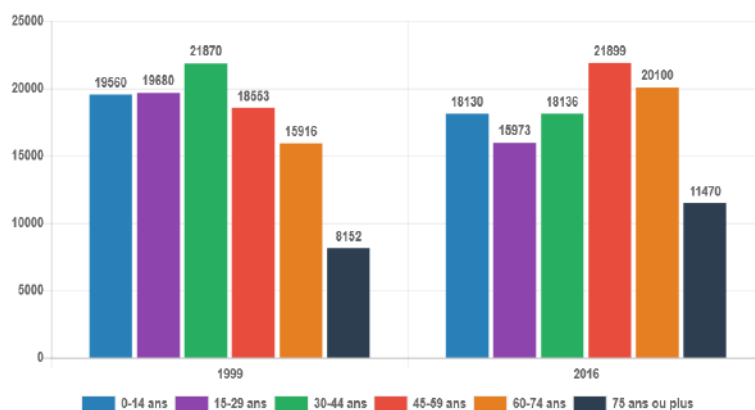


Figure 129 : Sensibilités des personnes à l'élévation des températures en fonction de leur âge

Source : SCoT BS3V, 2020

A noter que les phénomènes du type îlot de chaleur sont très peu marqués sur le territoire, du fait de son caractère rural et de la forte présence du végétal en ville. A noter qu’à Abbeville, des fontaines au sol sur la place centrale peuvent être mises en route ponctuellement en cas de canicule. La proximité du milieu marin est atout pour le rafraîchissement des populations.

Même si la **pollution atmosphérique** est peu importante en Picardie maritime (comparativement à d’autres territoires), un accroissement de la fréquence des maladies cardio-respiratoires est à prévoir à cause de l’ozone (dont la formation est conditionnée par la chaleur) et d’une augmentation de la pollution atmosphérique photochimique.

- **Dans l’industrie**, les travailleurs dans des espaces confinés ou travaillant avec un four sont particulièrement vulnérables. C’est notamment le cas notamment de l’industrie de verre (présente à Abbeville) et des fonderies (présentes dans le Vimeu), qui utilisent des fours à haute température, en présence des travailleurs pour mener à bien le processus de fabrication. Ces conditions rendent les **travailleurs davantage vulnérables au réchauffement climatique et aux vagues de chaleur**.
- **Dans le domaine de l’agriculture** : en cas de canicule et de sécheresse, le bétail sera menacé puisque des températures supérieures à 22°C provoqueront un « stress » thermique, perturbant leur métabolisme et se manifestant par une réduction de la digestion et donc de la production de lait. Selon une étude, une vache subissant huit heures de stress thermique par jour réduira sa digestion de 2kg et sa production de 3kg de lait. Une baisse de production pouvant entraîner une **vulnérabilité économique pour les agriculteurs** (Julien, 2019).

Au regard de l’ensemble de ses éléments on considère que la sensibilité est moyenne et stable sur le long terme.

Evolution de la Vulnérabilité :

Synthèse :

Exposition		Sensibilité		Vulnérabilité	
Actuelle	A venir	Actuelle	A venir	Actuelle	A venir
2	3	2	2	4	6
Concerne peu le territoire	Concernera le territoire	Impact économique, social et environnemental moyen	Impact économique, social et environnemental moyen	Moyenne	Moyenne

Tableau 35 : Synthèse de l’Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l’aléa canicule

L’**exposition** augmente puisque le nombre et l’intensité des vagues de chaleur vont probablement augmenter. La **sensibilité** demeure moyenne (vieillesse de la population, compensé par une meilleure préparation). Ainsi, la **vulnérabilité** devrait n’augmenter que modérément (note passant de 4 à 6), et rester « moyenne ».

Actions déjà entreprises sur le territoire :

- **Plan canicule** : mis en place en 2004 par le gouvernement

6.2.6 Risques de gonflement ou de retrait de l'argile

Evolution de l'exposition :

Le phénomène de gonflement ou de retrait de l'argile est dû à l'alternance de périodes sèches et de périodes humides. En effet, un matériau argileux voit sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau puisque celui-ci est dur et cassant lorsqu'il est desséché mais plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité.

On constate que la Picardie maritime est très peu concernée actuellement par ce phénomène avec seulement quelques hectares classés en aléa fort sur la commune de Saint-Valéry-sur-Somme ([Carte ci-dessous, zonage rouge](#)). L'exposition devrait toutefois être amenée à augmenter, du fait de l'augmentation de l'alternance de périodes pluvieuses et sèches et de la présence non négligeable sur le territoire de secteurs situés en zone d'aléa moyen.

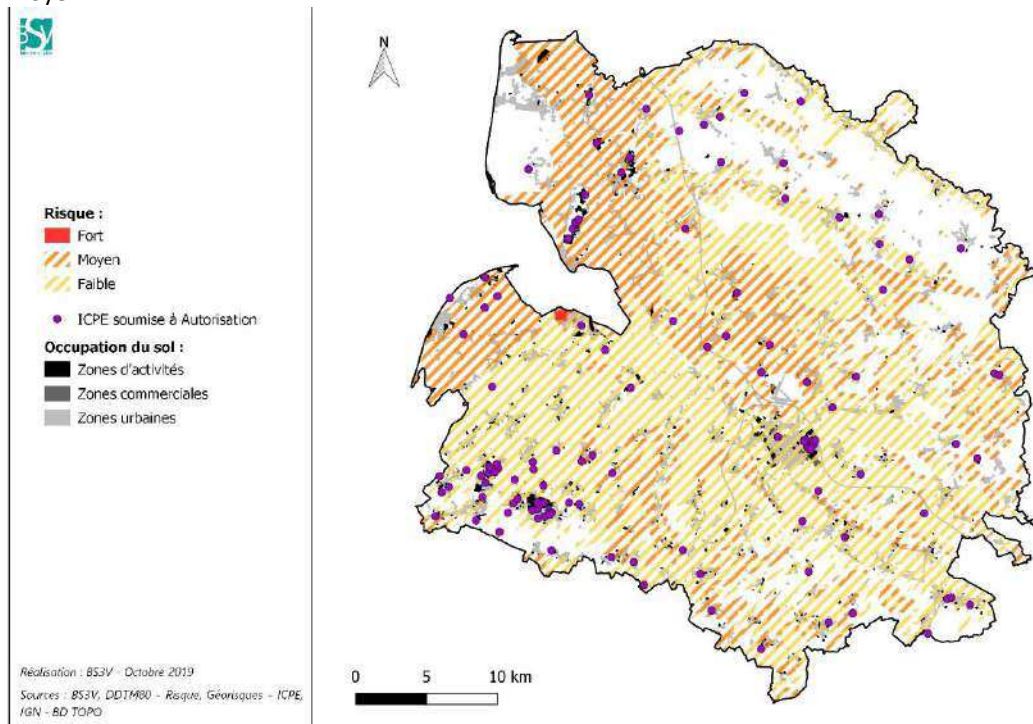


Figure 130 : Cartographie de l'aléa gonflement d'argile et des secteurs urbanisés

Evolution de la Sensibilité



Figure 131 : Risque de retrait et de gonflement d'argile sur Saint-Valéry-sur-Somme

A noter que la parcelle de 6 ha située en zone aléa fort est non urbanisable (site de la chapelle des marins à Saint Valéry sur Somme).

2820 hectares d'espaces artificialisés du territoire sont situés en aléa moyen (secteur du Marquenterre essentiellement).

On peut donc considérer que le territoire est moyennement sensible à cet aléa et que cette **sensibilité** ne devrait pas évoluer de manière significative.

Evolution de la Vulnérabilité :

Aucun arrêté de catastrophe naturelle relatif à l'aléa retrait et gonflement d'argile n'a été pris sur le territoire. Aucun article de journaux traitant de ce type d'évènement sur le territoire n'a été identifié. On peut donc considérer que la **vulnérabilité** actuelle du territoire à cet aléa est faible. Elle devrait évoluer vers un niveau moyen, du fait de l'augmentation modérée de l'exposition.

Synthèse :

Exposition		Sensibilité		Vulnérabilité	
Actuelle	A venir	Actuelle	A venir	Actuelle	A venir
1 Ne concerne (quasiment) pas le territoire	2 Concernera un peu le territoire	2 Impact économique, social et environnemental moyen	2 Impact économique, social et environnemental moyen	2 Faible	4 Moyenne

Tableau 36 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa gonflement d'argile

6.2.7 Risques de tempêtes

Expositions : Actuelle et Future

Les dernières grosses tempêtes datent de 1990 (10) et on constate que depuis leur nombre est à la baisse avec une seule tempête par année de 2012 et 2015 et seulement 3 à 4 depuis 2016. Ainsi, la majeure partie de ces aléas se concentre entre **1980 et 1999 (au total 76)** contre seulement **29 entre 2000 et 2018** avec aucune tempête en 2001 et 2011. Ainsi, sur deux pas de temps d'une même durée de vingt ans, entre la fin du XX^{ème} et le début du XXI^{ème} siècle, on observe une **diminution du nombre de tempêtes de 47**.

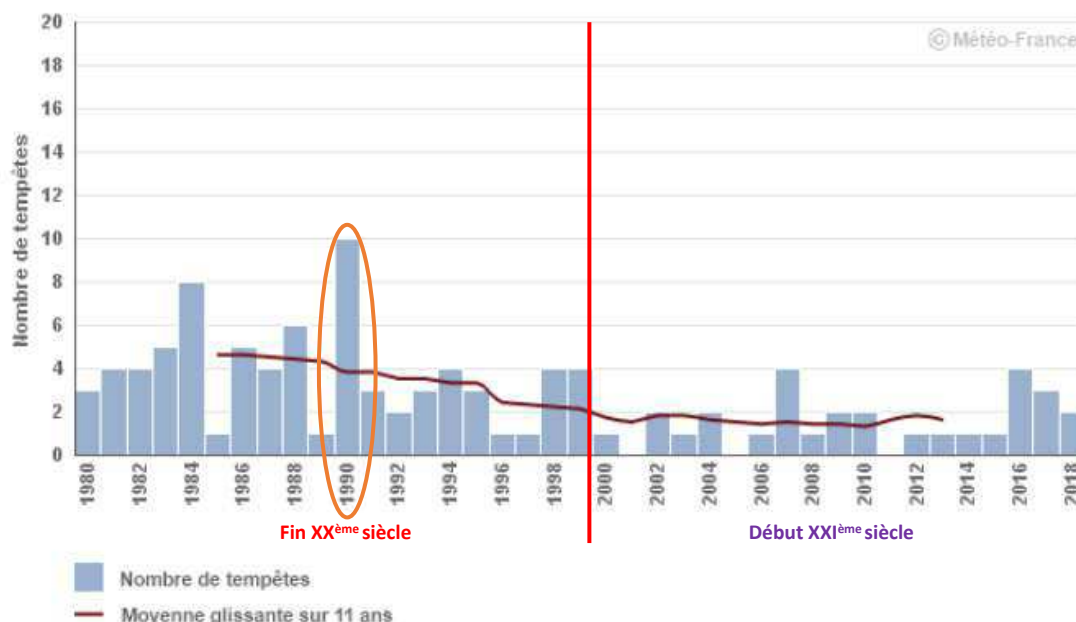


Figure 132 : Evolution du nombre de tempêtes recensées en Picardie de 1980 à 2019

Source : Climat HD, 2019

La **tendance à la baisse significative** du nombre de tempêtes, ne serait pas lié au changement climatique, selon météo France (climat HD, 2019). Cependant, des évènements exceptionnels ne peuvent être exclus, qu'ils soient en lien ou non avec l'évolution du climat.

Sensibilités : Actuelle et Future

Les arbres isolés ou les boisements sont particulièrement sensibles aux phénomènes de tempêtes. Les **risques de tempêtes ont un double effet** en matière de pertes économiques : d'une part lorsqu'ils entraînent le déracinement des arbres et d'autre part, du fait que l'accroissement de ce risque incite les forestiers à exploiter des boisements plus jeunes. Cependant, le territoire ne possède qu'un **faible taux de boisements**. De plus, les arbres du territoire, tel qu'en forêt de Crécy-Ponthieu par exemple, sont **adaptés aux forts vents d'Ouest et de Sud-ouest atteignant régulièrement les 100km/h**.

Evolution de la Vulnérabilité :

Les tempêtes majeures, telles celles de 1999 ou plus récemment Xynthia, n'ont pas entraîné de dommages en Picardie Maritime puisque les vents les plus forts n'ont pas concerné le territoire. Le **territoire semble relativement à l'abri des tempêtes** et d'avantage menacé par sa sensibilité littorale en lien avec les submersions marines qui sont traitées dans un chapitre spécifique.

Synthèse :

Exposition		Sensibilité		Vulnérabilité	
Actuelle	A venir	Actuelle	A venir	Actuelle	A venir
2 Concerne peu le territoire	2 Concernera peu le territoire	1 Impact économique, social et environnemental faible	1 Impact économique, social et environnemental faible	2 Faible	2 Faible

Tableau 37 : Tableau : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa tempête

L'**exposition** ne change pas puisque l'évolution des tempêtes sur le territoire ne serait pas liée au réchauffement climatique. La **sensibilité** est faible puisque le taux de boisement du territoire est peu élevé et par conséquent la **vulnérabilité** reste faible puisqu'il n'existe aucun élément majeur et arrêté de catastrophe naturelle (hormis le littoral mais qui est traité dans la partie submersion et érosion du trait de côte).

6.3 Synthèse de la vulnérabilité picarde

6.3.1 Synthèses « Agriculture et changement climatique »

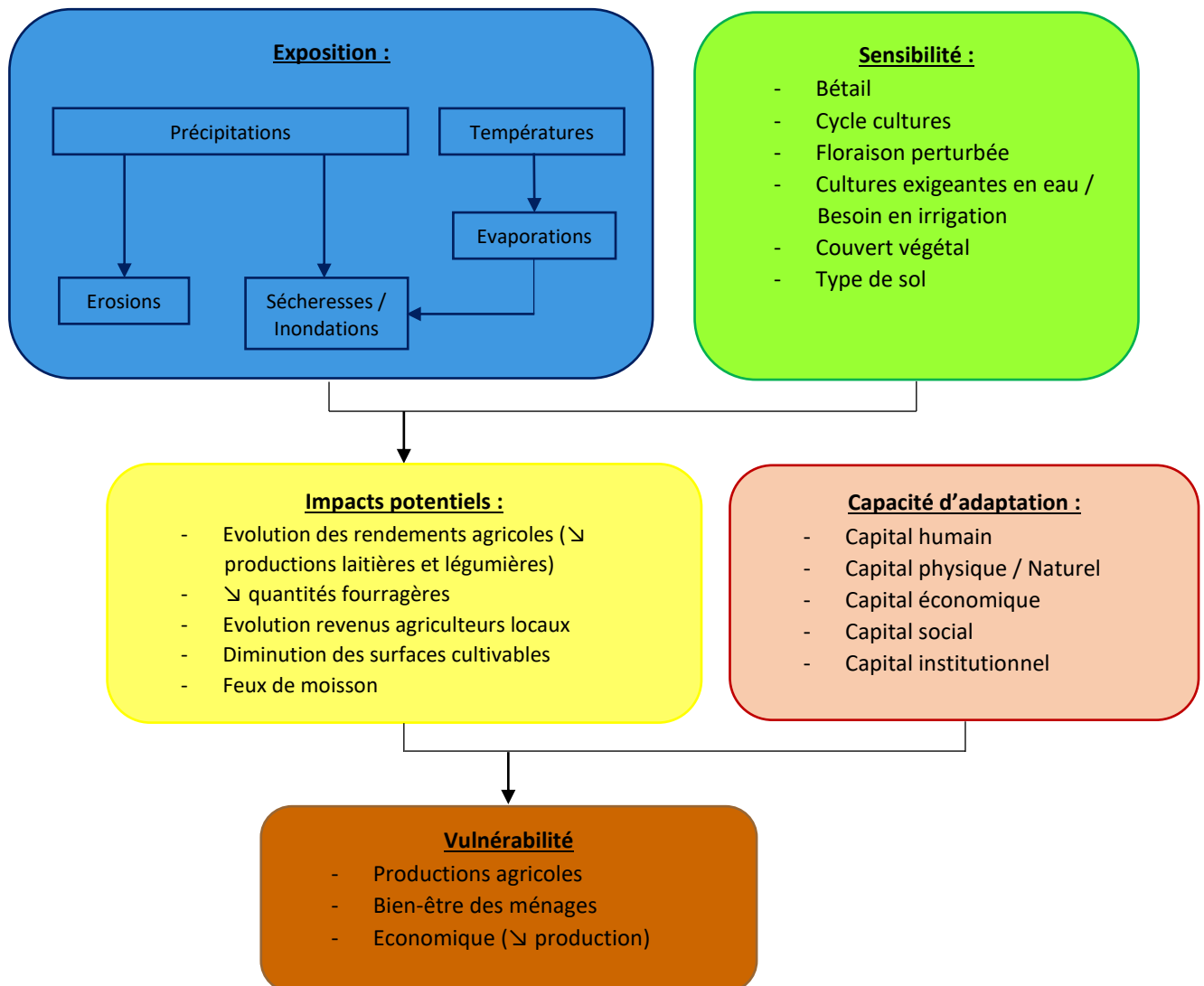


Figure 133 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité pour le secteur agricole

6.3.2 Tableau de synthèse des différentes expositions, sensibilités et vulnérabilités du territoire

Phénomènes	Parties du territoire Concernées	Exposition Future	Sensibilité Future	Vulnérabilité				
				Note globale	Habitat Population	Industrie / Tertiaire	Agriculture	Biodiversité
Submersion marine et érosion du trait de côte	Littoral	4	4	16	X Dégâts matériel Vies humaines	X Arrêt d'activités Dégâts matériels	X Inondation et salinisation	X Salinisation des milieux
Remontées de nappes	Vallées	3	4	12	X Inondation sous-sol et RdC	X Arrêt d'activités Dégâts matériels	X Perte de cultures et qualité sols	X Submersion des milieux
Erosion des sols	Tout	4	3	12	X Inondation sous-sol et RdC	X Arrêt d'activités Dégâts matériels	X Perte de cultures et qualité sols	X Qualité de l'eau
Sécheresse	Authie / Maye	4	3	12	X Eau potable	X Industries dont processus nécessite eau	X Irrigation, Légumes avec fort besoin hydrique, feux	X Assèchement Zones humides, Faune, Flore
Diminution gel	Tout	4	2	8			X Parasites et Cycles végétaux	X Parasites et Cycles végétaux
Canicule	Terres intérieures	3	2	6	X Personnes âgées	X Travailleurs milieux confinés ou en présence de four	X Bétail	X Perturbations migrations et reproductions, Apparition EEE, bactéries
Retrait / Gonflement d'argile	Ponthieu	2	2	4	X Risques de fissures des habitations à confirmer			
Tempêtes (hors littoral)	Tout	2	1	2	X	X	X	X

Tableau 38 : Synthèse des expositions, sensibilités et vulnérabilités du territoire

7. Annexes

7.1 Illustrations du rapport

Figure 1 : Délimitation du territoire et ses EPCI	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2 : Occupation du sol et ICPE présents sur le territoire*	6
Figure 3 : Calendrier prévisionnel du SRADDET Hauts-de-France	8
Figure 4 : Les différentes phases de réalisation du plan climat et leurs périodes réalisation	9
Figure 5 : Etape de réalisation d'un Plan Climat	10
Figure 6 : Répartition des consommations énergétiques par secteur	14
Figure 7 : Mix énergétique tous secteurs confondus.....	15
Figure 8 : Consommations et mix énergétiques par secteur	15
Figure 9 : Répartition de la facture énergétique en millions d'euros par secteur et par énergie pour les principaux postes de consommation	16
Figure 10 : Part des émissions de GES par secteur en 2015.....	17
Figure 11 : Répartition par secteur des émissions de GES énergétiques et non énergétiques	17
Figure 12 : Etapes pour bénéficier de conseils techniques et d'accompagnement dans la rénovation de son logement.....	19
Figure 13 : Mix énergétiques du secteur résidentiel de Baie de Somme 3 Vallées et du département de la Somme	20
Figure 14 : Nombre de logements ayant l'électricité pour mode de chauffage principal	20
Figure 15 : Nombre de logements chauffés au bois.....	20
Figure 16 : Nombre de logements chauffés au gaz de ville	21
Figure 17 : Répartition de la consommation moyenne des logements par iris en kWhEF/m ² .an parmi les résidences principales.....	21
Figure 18 : Part logements en étiquettes E, F, G	21
Figure 19 : Part de logements construits avant 1970	21
Figure 20 : Répartition des périodes de construction des logements principaux.....	22
Figure 21 : Répartition des étiquettes énergétiques des logements principaux	22
Figure 22 : Répartition des émissions de GES en fonction du type d'habitat	23
Figure 23 : Emissions de GES des logements en fonction des usages.....	23
Figure 24 : Emissions de GES en fonction des usages et des types d'énergie	23
Figure 25 : Cartographie du réseau de chemin de fer.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 26 : Cartographie Réseau point nœuds Somme à Vélo	Erreur ! Signet non défini.
Figure 27 : <i>carte du réseau d'autocars Trans'80</i>	Erreur ! Signet non défini.
Figure 28 : Répartition des déplacements par motif.....	28
Figure 29 : Estimations des flux du territoire	28
Figure 30 : Mobilités internes du territoire pour les déplacements domicile - travail	28
Figure 31 : Répartition des déplacements (en nombre de déplacements), du kilométrage (en millions de km/an), et des consommations (en GWhEF/an) liés à la mobilité quotidienne par mode de déplacement.....	29
Figure 32 : Consommation moyenne par habitant liée à la mobilité quotidienne par commune.....	29
Figure 33 : Répartition des consommations liées à a mobilité par type de flux, classées suivant leur portée et origine.....	30
Figure 34 : Répartition des consommations énergétiques et	30
Figure 35 : Répartition des consommations énergétiques et du nombre de déplacements.....	31
Figure 36 : Répartition des consommations énergétiques et du nombre de déplacements.....	31

Figure 37 : Emissions de GES des particuliers en fonction de leur mode de transport et du type de déplacement (mobilité locale ou longue distance).....	32
Figure 38 : Mix énergétique du secteur de l'industrie	34
Figure 39 : Carte des consommations électriques des industries à l'IRIS	34
Figure 40 : Carte des consommations de gaz des industries à l'IRIS.....	34
Figure 41 : Consommation de produits pétroliers et de chaleur renouvelable des industries du territoire	35
Figure 42 : Emissions par types d'énergies utilisées et émissions non énergétiques	35
Figure 43 : Répartition des catégories d'équipements	36
Figure 44 : Consommations et mix énergétiques par catégorie (communal, départemental, etc.).....	38
Figure 45 : Quantités et Types d'émissions de GES par type de secteur tertiaire	39
Figure 46 : Emissions de GES en fonction des énergies utilisées	39
Figure 47 : Répartition des flux de fret en fonction du type de marchandises transportées	40
Figure 48 : Répartition des besoins en flux routiers de marchandises par commune en millions de t.km/an.....	40
Figure 49 : Emissions agricoles de GES liées aux cultures	41
Figure 50 : Consommation d'énergie des FRET national, régional et international en fonction du mode de transport.....	42
Figure 51 : Emissions de GES en fonction du mode de transport des marchandises (kteqCO ₂).....	42
Figure 52 : Répartition des consommations par type de production agricole (culture/élevage) et énergie.....	44
Figure 53 : Emissions de GES en 2015 en fonction des secteurs agricoles	45
Figure 54 : Part des émissions de GES en fonction de l'énergie utilisée.....	45
Figure 55 : Schéma des différents types de fonctionnement des circuits alimentaires	46
Figure 56 : Stations d'épuration du territoire (<i>Source : Portail de l'assainissement communal</i>).....	49
Figure 57 : Consommations d'énergies liées à la gestion des déchets (données de 2012)	50
Figure 58 : Emissions de GES liées aux déchets et eaux usées (données de 2012)	50
Figure 59 : La précarité énergétique par iris exprimée <i>en effectif et part de ménages à TEE (mobilité + logement) supérieur à 15% de leurs revenus disponibles</i>	52
Figure 60 : (a) Année de construction des logements des ménages à TEE > 15 %, (b) Typologie des logements des ménages à TEE > 15 %.....	53
Figure 61 : Statuts des ménages dont le TEE est supérieur à 15 %.....	53
Figure 62 : Puissance photovoltaïque installée par commune, soumise au tarif d'achat.....	56
Figure 63 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque de Millencourt-en-Ponthieu	57
Figure 64 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque de Coulonvillers	57
Figure 65 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque de Bellancourt	57
Figure 66 : Carte des installations photovoltaïques et de la puissance photovoltaïque par commune du territoire	57
Figure 67 : Carte de la production de chaleur par le bois-énergie dans l'habitat individuel	62
Figure 68 : Carte de la production de chaleur par le bois-énergie dans l'habitat individuel ramené au nombre d'habitants.....	62
Figure 69 : Utilisation du bois-énergie sur le territoire	63
Figure 70 : Les installations géothermiques du territoire	63
Figure 71 : Répartition des productions d'énergie renouvelable.....	65
Figure 72 : Schéma de principe du réseau électrique	66
Figure 73 : Organisation de la distribution d'électricité sur le territoire de BS3V	67

Figure 74 : Capacité des postes sources réservés pour les énergies renouvelables	68
Figure 75 : Organisation de la distribution de gaz sur le territoire de BS3V	69
Figure 76 : Desserte gazière du territoire	70
Figure 77 : Plan du réseau de chaleur d'Abbeville.	72
Figure 78 : Schéma des facteurs aboutissants à une concentrations de polluants atmosphériques ...	73
Figure 79 : Emissions de polluants par secteur en 2015	74
Figure 80 : Répartition des émissions de polluants par substance, secteur et énergie	75
Figure 81 : Répartition des émissions de particules PM10 et PM2.5 par secteurs d'activités humaines	76
Figure 82 : Répartition des émissions de COVNM par secteurs d'activités	77
Figure 83 : Répartition des émissions de SO ₂ par secteurs d'activités	78
Figure 84 : Répartition des émissions de NO _x par secteurs d'activités	79
Figure 85 : Répartition des émissions de NH ₃	79
Figure 86 : Moyennes journalières des concentrations en ozone dans l'air à Arrest et à Amiens en 2018.....	80
Figure 87 : Occupation des sols.....	83
Figure 88 : Puits de carbone selon l'occupation des sols	83
Figure 89 : Répartition du stock de carbone en fonction du type d'occupation des sols.....	83
Figure 90 : Flux en KtCO ₂ eq/an en fonction de l'occupation du sol.....	84
Figure 91 : Bilan humique à la parcelle tel que modélisé par le modèle AMG	84
Figure 92 : Bilan humique à la parcelle tel que modélisé par le modèle AMG	85
Figure 93 : Carbone humifié fournis par les résidus de cultures.....	86
Figure 94 : Stockage de carbone en forêts.....	87
Figure 95 : Répartition du stock de CO ₂ en fonction des populations des boisements	88
Figure 96 : Scénarios de l'évolution du stockage de carbone en fonction du choix du mode de gestion	88
Figure 97 : Stock mondial de carbone dans les tourbières	89
Figure 98 : Transformation de produits agricoles en agrocarburant	92
Figure 99 : Importance des gisements coquilliers.....	96
Figure 100 : Schéma Exposition, Sensibilité et Vulnérabilité	100
Figure 101 : Etapes pour réaliser une étude de vulnérabilité sur le territoire.....	101
Figure 102 : Température moyenne annuelle entre 1923 et 2018.....	103
Figure 103 : Evolution des températures entre 1978 et 2018 en Picardie	103
Figure 104 : Précipitations annuelles entre 1923 et 2017	104
Figure 105 : Evolution des précipitations entre 1978 et 2018 en Picardie, par rapport à la période de référence	104
Figure 106 : Cumuls estival (à droite) et hivernal (à gauche) des précipitations en Picardie	105
Figure 107 : Cartographie de l'aléa érosion des sols sur le département de la Somme.....	106
Figure 108 : Evolution du nombre d'arrêts catastrophe naturelle par année de 1987 à 2017	107
Figure 109 : Répartition de l'occupation du sol en fonction du niveau d'aléa	109
Figure 110 : Nombre d'arrêtés préfectoraux pris en 1995, 2001 et 2002 pour l'aléa inondation par remontées de nappe	111
Figure 111 : Cartographie de l'érosion du trait de côte	112
Figure 112 : Cartographie de l'aléa submersion marine sur le territoire de BS3V.....	112
Figure 113 : Répartition de l'occupation du sol en fonction du niveau d'aléa submersion marine ...	113

Figure 114 : Nombre d'arrêtés préfectoraux pris pour l'aléa érosion du trait de côte et submersion marine	114
Figure 115 : Nombre de jours avec gelée entre 1923 et 2017	115
Figure 116 : Nombre de jours sans dégel entre 1923 et 2017	116
Figure 117 : Nombre de jours de gel en Picardie	116
Figure 118 : Vagues de froid recensées en Picardie.....	117
Figure 119 : Evolution de l'aire de répartition de la maladie de l'encre du chêne entre 1968 – 1998 et celle prévue d'ici 2068.....	119
Figure 120 : Cycle annuel d'humidité du sol entre 1961 et 2010, et les records secs et humides, en Picardie.....	121
Figure 121 : Cartographie de la vulnérabilité à la sécheresse sur le territoire de BS3V	122
Figure 122 : Bilan des volumes d'eau prélevés (en m ³) de 2012 à 2015 sur la zone d'étude	122
Figure 123 : Carte des zones humides présentes sur le territoire	124
Figure 124 : Rabattements induits par les prélèvements tous usages confondus dans la nappe de la craie au droit du Marquenterre et du Ponthieu	124
Figure 125 : Cartes modélisant l'évolution de l'aire de répartition du hêtre entre 2008 et 2100	125
Figure 126 : Evolution du nombre et de la densité des vagues de chaleur de 1947 à 2019.....	126
Figure 127 : Evolution des températures entre 1923 et 2018	127
Figure 128 : Evolution du nombre de journées chaudes selon les scénarios du GIEC.....	127
Figure 129 : Sensibilités des personnes à l'élévation des températures en fonction de leur âge	128
Figure 130 : Cartographie de l'aléa gonflement d'argile et des secteurs urbanisés	129
Figure 131 : Risque de retrait et de gonflement d'argile sur Saint-Valery-sur-Somme	129
Figure 132 : Evolution du nombre de tempêtes recensées en Picardie de 1980 à 2019.....	130
Figure 133 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité pour le secteur agricole	132

7.2 Tableaux du rapport

Tableau 1 : Consommations par secteur et correspondance par habitant	14
Tableau 2 : Productions agricoles locales commercialisées en circuits de proximité (2017)	47
Tableau 3 : Installations bois-énergie de petite et moyenne capacité du territoire.	61
Tableau 4 : Projets bois-énergie de petite ou moyenne capacité sur le territoire.	61
Tableau 5 : Bilan des productions de chaleur renouvelable sur le territoire	64
Tableau 6 : Bilan de la production d'électricité et de chaleur renouvelable sur le territoire	65
Tableau 7 : Émissions de polluants atmosphériques dans BS3V en tonnes/an	74
Tableau 8 : Émissions de GES par secteur et correspondance par habitant	74
Tableau 9 : Seuils d'information et d'alerte de 2017 au 1 ^{er} semestre 2019	76
=Tableau 10 : Seuils d'information et d'alerte pour 2017 et 2018	81
Tableau 11 : Récapitulatif des sources et effets des différents polluants atmosphériques	81
Tableau 12 : Flux annuels selon les types de boisements	88
Tableau 13 : Capacité de stockage des arbres à croissance lente et rapide en fonction de la durée de rotation	90
Tableau 14 : Récolte théorique des produits bois par BS3V	91
Tableau 15 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de produits bois	91
Tableau 16 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de Miscanthus	93
Tableau 17 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de Lin	94
Tableau 18 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de la Laine végétale	94
Tableau 19 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de béton végétal	95
Tableau 20 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de coquilles de moules	96
Tableau 21 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de coquilles St-Jacques	97
Tableau 22 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de la Ouate de Cellulose	97
Tableau 23 : Avantages et inconvénients de l'utilisation de la Laine de mouton	97
Tableau 24 : Récapitulatif de l'utilisation et des zones de production et transformation des biomatériaux	98
Tableau 25 : Explication des différents niveaux d'exposition	101
Tableau 26 : Explication des différents niveaux de sensibilité	101
Tableau 27 : Table de notation des niveaux de vulnérabilité	102
Tableau 28 : Evolution des précipitations quotidiennes en fonction des saisons et de la réactivité face à la réduction de l'impact de l'homme sur le réchauffement climatique (scénario sans action et action « modérée »)	106
Tableau 29 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa érosion et les coulées de boues	108
Tableau 30 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa inondation	111
Tableau 31 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa submersion marine et érosion du trait de côte	114
Tableau 32 : Tableau : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa réduction du nombre de jours de gel	120
Tableau 33 : Récapitulatif des arrêtés sécheresse pris entre 2017 à 2019 pour les bassins versants du territoire	121
Tableau 34 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa sécheresse	125

Tableau 35 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa canicule	128
Tableau 36 : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa gonflement d'argile	130
Tableau 37 : Tableau : Synthèse de l'Exposition, de la Sensibilité et de la Vulnérabilité du territoire pour l'aléa tempête	131
Tableau 38 : Synthèse des expositions, sensibilités et vulnérabilités du territoire	133

Bibliographie

- Boucher, M. (2016). *Cartographie de l'aléa érosion des sols en vue d'améliorer la qualité des cours d'eau sur le département de la Somme*.
- BRGM. (2018, Octobre 16). *Etude du fonctionnement global de l'hydrosystème du Marquenterre, en lien avec les marais arrière-littoraux (Somme)*. Récupéré sur BRGM: <https://www.brgm.fr/projet/etude-fonctionnement-global-hydrosysteme-marquenterre-lien-avec-marais-arriere-littoraux>
- Fédération départementale Pêche. (2013). *Partez à la rencontre de la biodiversité : Les poissons et leurs habitats dans le bassin Artois-Picardie*. Béthune.
- Forêt-entreprise. (2008). *Le hêtre face aux changements climatiques*. Changement climatique : questions des sylviculteurs et réponses des chercheurs.
- Grégoire, F. (2006). *Tourbières et changement climatique : exemples en Laonnois. XIXe Colloque de l'Association Internationale de Climatologie*.
- INRA - IGN. (2018). *Quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique ?* Paris.
- Julien, C. (2019, juin 25). *Comment limiter l'impact du stress thermique sur les bovins ?* Récupéré sur Web-Agri: <http://www.web-agri.fr/conduite-elevage/sante-animale/article/aider-les-bovins-a-mieux-supporter-les-fortes-chaleurs-1184-149022.html>
- Lewden, A. (2017). *Stratégies de thermorégulation liée aux contraintes physiologiques et environnementales chez le manchot royal (Aptenodytes patagonicus)*. Ecole doctorale Sciences de la vie et de la santé, IPHC, département ecologie, physiologie et ethologie.
- Mahaffey, J. (2012, avril 12). *Quels légumes cultivés pendant la sécheresse ?* Récupéré sur 20 minutes: <https://www.20minutes.fr/planete/914619-20120411-legumes-cultiver-pendant-secheresse>
- Mauviel, A. (2019). *En forêt de Crécy, deux arbres tricentenaires à terre. Courrier picard*.
- Mayol, P., Costales, L., Benjamin, D., Ratel, M., Ortolé, C., Belhadjer, A., & Bordes, R. (2016). *Caractérisation des activités d'observation commerciale des cétacés à l'échelle du sanctuaire Agoa*.
- Ministère de la transition écologique et solidaire. (2017, Décembre 18). *Les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre reconnus d'importance internationale au titre de la convention Ramsar pour les zones humides*. Récupéré sur Ministère de la transition écologique et solidaire: <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/marais-et-tourbieres-des-vallees-somme-et-lavre-reconnus-dimportance-internationale-au-titre>
- Mustioli-Herce, M. (2019, Octobre 10). *Des inondations en Picardie maritime. Courrier-Picard*.
- ONERC. (2015). *Le littoral dans le contexte du changement climatique*. Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique.
- Perez, D. (s.d.). *Espèces animales et végétales de Picardie*. Récupéré sur Base Communale de la Biodiversité et la Géodiversité des Hauts-de-France.
- Planton, S., Cazenave, A., Delecluse, P., Dorfliger, N., Gaufrès, P., Idier, D., . . . Jouzel, J. (2012). *Le climat de la France Volume 3*. DGEC.
- Pocheville, A. (2010). *La niche écologique : concepts, modèles et applications*. Ecole Normale Supérieure de Paris - ENS Paris.
- Rattinacannou, J.-E. (2011, Aout 25). *Réchauffement : les espèces fuient vers le nord et en altitude*. Récupéré sur Futura Planète: <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/climatologie-rechauffement-especes-fuient-vers-nord-altitude-32994/>
- Rauch, J. (2019). *Forêt de Crécy : « les frères ennemis » ont définitivement disparu. Le Journal d'Abbeville*.
- Rigaux, T. (2019). *Toutes les nouvelles : Banc de l'Ilette*. Récupéré sur Mission migration: https://www.migraction.net/index.php?m_id=1164&frmSite=20&mp_item_per_page=50
- UICN, CNRS. (2018). *Changement climatique et milieu marin en Corse*.
- Verre Avenir. (s.d.). *Les différentes étapes de fabrication du verre d'emballage*. Récupéré sur Verre Avenir: <http://www.verre-avenir.fr/Le-verre-d-emballage/Les-differentes-etapes-de-la-fabrication-du-verre-d-emballage>



Plan Climat Air Energie Territorial de Baie de Somme 3 Vallées

Scénarios et stratégie (Rapport de phase 2)



Rédacteurs :

Théo Forté, AEC

Emilie Essono, Energie Demain

Bettina Picard Lanchais, BS3V

Coordonnateurs :

Delphine Roger, FDE80

Bettina Picard-Lanchais, BS3V

Relecteurs :

Josué Bulot, BS3V

François Brasseur, BS3V

Date : 31/03/2020 (relecture d'août 2020)

Version : Arrêt projet

Sommaire

Sommaire.....	3
1. Introduction	5
2. Scénarisation des besoins énergétiques futurs du territoire : 2020, 2030, 2050	6
2.1 Contexte régional	6
2.2 Scénario « Tendancier »	10
2.3 Scénario « Maximum »	13
2.4 Analyse par secteur	15
2.5 Synthèse du scénario retenu.....	28
3. Potentiel de développement des EnR&R.....	29
3.1 Contexte national et régional.....	29
3.2 Méthodologie générale	29
3.3 Gaz renouvelable de la méthanisation.....	33
3.4 Électricité éolienne terrestre.....	37
3.5 Production d'électricité sur le domaine public maritime.....	40
3.6 Électricité hydroélectrique	41
3.7 Électricité photovoltaïque sur toitures et au sol (friches).....	42
3.8 Bois-énergie.....	45
3.9 Solaire thermique.....	47
3.10 Géothermie	49
3.11 Réseaux de chaleur	51
3.12 Récupération de chaleur fatale	52
3.13 Power to gas : Production d'hydrogène et méthanation	55
3.14 Pyrogazéification	56
3.15 Synthèse du potentiel de développement des EnR&R dans le scénario retenu	57
3.16 Balance énergétique du scénario du territoire	57
3.17 Facture énergétique du scénario retenu.....	58
4. Scénarios des émissions de GES.....	60
4.1 Contexte régional	60
4.2 Méthodologie générale	60
4.3 Influence des scénarios énergétiques sur les émissions de GES.....	61
4.4 Constructions de Scénarios de baisse des émissions de GES non énergétiques.....	61
4.5 Synthèse du scénario retenu de réduction des émissions de GES.....	64
5. Scénarios de réduction des polluants atmosphériques	66
5.1 Contexte régional	66
5.2 Méthodologie générale	66
5.3 Détail des scénarios pour chaque type de polluant	67
5.4 Synthèse des scénarios de réduction des polluants atmosphériques.....	72

6.	Stratégie d'adaptation au changement climatique	74
6.1	Rappel des enjeux	74
6.2	Définition de la stratégie d'adaptation	75
7.	Synthèse de la stratégie du territoire	76
	Illustrations du rapport.....	79
	Annexe 1 – Tableur de calcul de la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques non énergétiques d'origine agricole	81

1. Introduction

Face aux enjeux Energie Climat que le diagnostic a permis d'identifier, Baie de Somme 3 Vallées, la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, la Communauté de Communes du Vimeu, la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre et la Fédération Départementale de la Somme ont mis en place une concertation avec les acteurs, afin de définir le niveau d'ambition du territoire en matière de :

- Réduction des consommations d'énergie
- Production d'énergies renouvelables
- Réduction des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) et amélioration de la séquestration carbone (occupation du sol et productions biosourcées)
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques.
- Evolutions qualitatives des réseaux énergétiques et de la vulnérabilité du territoire au changement (qui ne font pas l'objet du présent rapport : elles ont été étudiées dans le diagnostic (cf. rapport de phase 1) et intégrées aux objectifs stratégiques du territoire (cf. rapport de phase 3 : « Plan d'action »).

Pour définir le niveau d'ambition du territoire, les acteurs ont pu s'appuyer sur :

- une analyse du potentiel énergétique du territoire, établi dans le cadre de l'étude de planification énergétique réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale de la Somme en partenariat avec Baie de Somme 3 Vallées.
- Les études complémentaires menées en régie par Baie de Somme 3 Vallées en ce qui concerne le potentiel de réduction des émissions d'origine non énergétiques de GES et de Polluants Atmosphériques.

Ces études tiennent compte des caractéristiques du territoire, de ses consommations spécifiques, des conditions nécessaires au développement des énergies renouvelables (ressources et projets en cours), des besoins des acteurs et des moyens potentiellement mobilisables.

Un important travail réalisé avec les élus et acteurs a permis de construire les scénarios et la stratégie d'évolution du territoire au cours de :

- 1 réunion de lancement et 4 réunions de Comité de Pilotage composé des élus désignés par BS3V, la FDE80 et les EPCI à fiscalité propre. Il associe les gestionnaires de réseau (ENEDIS, GRDF) et les partenaires régionaux et locaux : Etat, Région, Département, ADEME et Chambres consulaires.
- 1 réunion de comité technique composé de techniciens des membres du comité de pilotage.
- 3 journées complètes d'ateliers partenariaux pour construire la stratégie opérationnelle et le plan d'action, avec les acteurs du territoire : membres des comités de pilotage et technique, maires, associations environnementales, fédérations de professionnels du bâtiment, de l'énergie et des activités économiques du territoire, bailleurs sociaux.
- 1 à 2 réunions de concertation à l'échelle de chaque EPCI, avec les élus et les organes de décision des 3 EPCI (bureaux élargis et/ou commissions environnement et/ou conseils communautaires).
- 1 réunion de concertation à l'intention du public dans le cadre de la concertation préalable.

Ainsi, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées vise :

- une réduction de sa consommation totale d'énergie de 19% à l'horizon 2030 et de 41 % à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 2012, qui représente un effort significatif par rapport au scénario tendanciel, qui prévoit une baisse de 11 % seulement en 2050. Cet objectif est conforme à celui de la version projet du SRADDET de janvier 2019
- une production d'énergies renouvelables permettant d'atteindre un taux d'autonomie énergétique de 46% en 2030 et 94% en 2050, soit proche d'un territoire à énergie positive.
- une réduction des émissions de GES de 46% en 2030 et 83% en 2050 par rapport à 1990, en intégrant les baisses déjà intervenues au niveau national depuis 1990,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 (en intégrant les baisses déjà réalisées depuis 2005), à hauteur de : 76,6% pour le SO₂ ; 66,3% pour les NO_x ; 52% pour les COVNM ; 3,9% pour le NH₃ ; 50,3% pour les PM_{2.5} et 38,8% pour les PM₁₀.

Il s'agit ici de scénarios construits en s'appuyant sur une expertise technique des potentialités du territoire. Les scénarios retenus ne constituent pas une simple déclinaison locale théorique des scénarios nationaux et régionaux. Le présent rapport explique les méthodologies suivies et les hypothèses retenues pour l'établissement de ces scénarios.

2. Scénarisation des besoins énergétiques futurs du territoire : 2020, 2030, 2050

Cette partie se focalise sur les projections des consommations énergétiques du territoire. Elles sont analysées pour sept secteurs d'activités :

- Résidentiel : logements des ménages,
- Tertiaire : activités de services : commerces, bureaux, écoles, ...
- Industrie : activités de production de biens matériels,
- Mobilité : transport de personnes (voiture, train, bus, avion, ...),
- Fret : Transport de marchandises (routier, ferroviaire, aérien, ...),
- Agriculture : activités de culture et d'élevage,
- Eclairage public.

L'objectif principal de scénarisation est de préciser les choix d'orientations en matière de consommation d'énergie pour répondre aux objectifs du PCAET. Une série d'hypothèses multisectorielle est établie, amenant à la construction d'un scénario « Maximum », qui traduit les effets des actions de maîtrise de l'énergie les plus ambitieuses à l'échelle du territoire sur la consommation énergétique en 2020, 2030, et 2050. Ce scénario « Maximum » est comparé à un scénario « Tendanciel », qui montre les perspectives d'évolution sans actions supplémentaires de la part de la collectivité, et sert de point de repère.

Ensuite, 2 scénarios intermédiaires ont été établis (niveaux d'ambitions compris entre le scénario tendanciel et le scénario maximum) : scénario intermédiaire 1 et scénario intermédiaire 2 (plus ambitieux que le scénario intermédiaire 1), en veillant à rester sur des **propositions de scénarios faisables d'un point de vue technico-économique**. Ces deux scénarios ont été étudiés par les acteurs du territoire aux cours d'un comité technique et d'un comité de pilotage, en s'appuyant sur les propositions d'expert du cabinet Energie Demain. Nb : Le scénario intermédiaire 1 n'est pas présenté dans le présent document.

**A cette issue, les élus ont retenu le scénario intermédiaire n°2 le plus ambitieux
appelé dans le présent document « Scénario retenu »**

2.1 Contexte régional

La scénarisation des besoins énergétiques futurs du territoire de Baie de Somme 3 Vallées s'inscrit dans un cadre national et régional ambitieux. D'abord, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Pour y répondre, des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) sont élaborés. Des objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie y sont attendus à moyen et long termes. La définition de scénarios prospectifs y est également prescrite. A minima, les scénarios doivent présenter un scénario tendanciel et un scénario en réponse aux objectifs fixés par la Région (2030 et 2050). Les objectifs quantitatifs de réduction des consommations par secteur fixés par le projet de SRADDET sont rappelés en Figure 1.

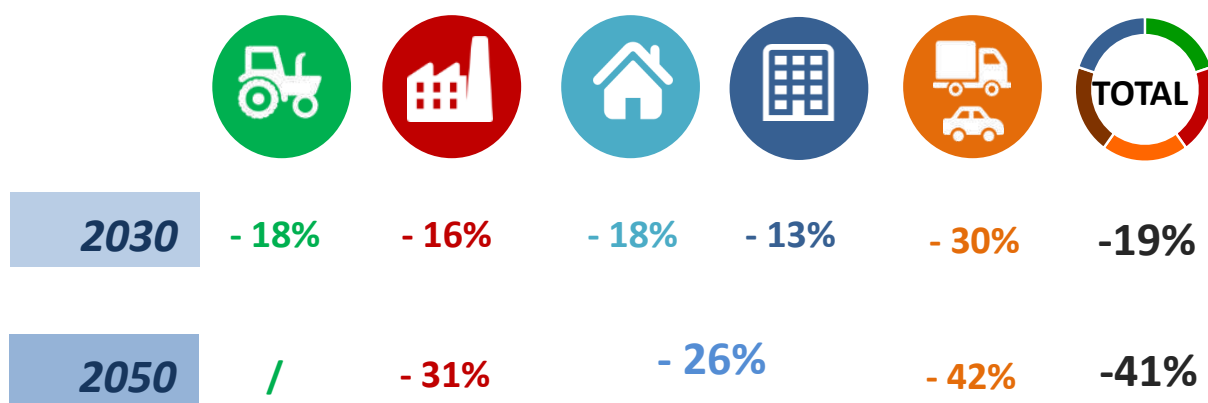








Figure 1 : Objectifs de réduction des consommations fixes par le projet de SRADDET de la région des Hauts-de-France (arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31 janvier 2019), aux horizons 2030 et 2050

Suite à l'arrêt du projet de SRADDET en janvier 2019 par la Région Hauts de France, celui-ci a fait l'objet d'une enquête publique dont les enseignements sont en cours d'intégration en janvier 2020 (date de finalisation du présent document) en vue d'une approbation préfectorale au cours du premier semestre 2020. Les objectifs ci-dessus pourraient donc être amenés à évoluer.

2.1.1 Synthèse des scénarios d'évolution des consommations énergétiques : tendanciel, maximum et retenu

Les hypothèses utilisées pour les scénarios tendanciels, maximum et retenu pour le territoire sont synthétisés dans le tableau suivant, ainsi que le pourcentage de baisse des consommations occasionnés pour le secteur concerné.

	Scénario tendanciel		Scénario maximum		Scénario retenu	
	Evolution appliquée à horizon 2050	Réduction par rapport à 2012	Hypothèses pour la détermination des potentiels maximum	Réduction par rapport à 2012	Hypothèses du scénario retenu	Réduction par rapport à 2012
 Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation légère de 62% des logements Soit 750 rénovation légères/an Construction neuve pour la pop supplémentaire (selon RT2012, 2020) 	-11%*	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation BBC de 95% des logements, soit 1426 logements BBC/an Déconstructions de bâtiments / actions de rénovation en cours prises en compte 	- 55%*	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation BBC de 20 % des logements, soit 300 logts/an Rénovation intermédiaire de 40 % des logements soit 600 logts/an Soit 60% des logements 	- 26%*
 Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> Public : Rénovation légère de 35% des surfaces, soit 4 800 m²/an Privé : Rénovation légère de 35% des surfaces soit 9 100 m²/an Construction neuve pour la population supplémentaire (selon RT) 	*+0%	<ul style="list-style-type: none"> Public : Rénovation BBC de 95% des surfaces tertiaires, soit 414 500 m² au total et 14 000 m²/an Privé : Rénovation BBC de 95% des surfaces tertiaires, soit 779 200 m² au total et 26 000 m²/an 	- 57%*	<ul style="list-style-type: none"> Public : <ul style="list-style-type: none"> - 40 % de rénovation BBC soit 5 800 m²/an ; - 30 % de rénovation Intermédiaire soit 4 360 m²/an Privé : <ul style="list-style-type: none"> - 40% de rénovation BBC soit 10900m²/an - 30% de rénovation intermédiaire, soit 8200 intermédiaires m²/an Soit 70% des surfaces 	- 24%*
 Fret	<ul style="list-style-type: none"> Performance des moteurs : -25% à -31% selon modes. Augmentation des distances parcourues : +94% Incorporation d'agro carburant : de 7% en 2010 à 10% en 2020 puis stabilisation 	+4%*	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du scénario NégaWatt : évolution des flux, efficacité et motorisation alternative. 	- 61%*		- 40%*

	Scénario tendanciel		- Scénario maximum		Scénario retenu	
	Evolution appliquée à horizon 2050	Réduction par rapport à 2012	Hypothèses pour la détermination des potentiels maximum	Réduction par rapport à 2012	Evolution appliquée à horizon 2050	Réduction par rapport à 2012
 Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'évolutions considérées 	+0%*	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du scénario Afterres 2050 sans évolution du mix énergétique. 	- 30%*	66% du scénario potentiel maximum	- 20 %*
 Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Performance des véhicules : + 47% Distances parcourues : + 22% Covoiturage : + 2% Incorporation d'agro carburant : de 6% en 2010 à 10% en 2020 puis stabilisation	*-25%	Adaptation du scénario NégaWatt : parts modales par type de territoire, efficacité énergétique, covoiturage et motorisation alternative. <ul style="list-style-type: none"> Distances parcourues : -21%. Taux d'occupation des véhicules : 1,5. Modes doux x4. Ferroviaire x3. Transports en commun x4 	- 69%*	<ul style="list-style-type: none"> Distances parcourues : -21%. Taux occupation véhic. 1,47. Modes doux x3. Ferroviaire x2. Transports en commun x3 78% du scénario potentiel maximum	- 54%*
 Industrie	<ul style="list-style-type: none"> Consommations réelles jusque 2016 (Gaz, Elec) Aucune évolution ensuite (hypothèses scénario AME¹ de la DGEC) 	*-3%	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du scénario DGEC AMS2 par branche industrielle (sans substitution) 	- 53%*	68% du scénario potentiel maximum	- 36%*
TOTAL	- 12 % (méthode cadastrale)		- 63 % (méthode cadastrale)		- 41 % (méthode cadastrale)	

* Méthode par responsabilité

Tableau 1 : Tableau des hypothèses d'évolution des consommations énergétiques appliquées pour les scénarios tendanciel, maximum et retenu

Le scénario retenu correspond au scénario intermédiaire le plus ambitieux qui a été établi dans le cadre de l'étude de planification énergétique, **au regard du niveau d'ambition du programme d'action retenu (cf. rapport de phase 3)**. Il correspond à la réalisation de 65% du scénario potentiel maximum, ce qui est non négligeable, pour un territoire rural, touristique, avec un bâti ancien, disposant de peu de moyens financiers (revenu médian des habitants : 18 130€/an).








Le scénario retenu est aussi ambitieux que le scénario de la version projet du SRADDET de janvier 2019 qui vise -19% de réduction des consommations entre 2012 et 2030, et -41% à l'horizon 2050. Il est légèrement moins ambitieux que les objectifs de la LTECV qui vise -20% des consommations d'énergie finale entre 2012 et 2013, et -50% de consommations à l'horizon 2050.

¹ Le scénario AME (Avec Mesures Existantes) illustre les évolutions tendanciennes des consommations d'énergie.

2.2 Scénario « Tendanciel »

2.2.1 Méthodologie

Le scénario dit « tendanciel » désigne le scénario d'évolution des consommations sans actions supplémentaires de la collectivité. Il prend notamment en compte les évolutions réglementaires (Ex : RT2020) et technologiques prévisibles (Ex : amélioration des motorisations). Les principales hypothèses par secteur sont résumées ci-dessous :

SECTEUR	Hypothèses du scénario tendanciel à l'horizon 2050	Sources
 Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation légère de 62% des logements • Construction neuve pour la pop supplémentaire (selon RT2012, 2020) 	SRCAE Picardie ²
 Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation légère de 35% du privé existant • Construction neuve pour la pop supplémentaire (selon RT) 	SRCAE Picardie
 Fret	<ul style="list-style-type: none"> • Performance des moteurs : -25% à -31% selon les modes. • Augmentation des distances parcourues : +94% (dont +77% pour le routier, + 95% pour le ferroviaire, + 69% pour le fluvial et le maritime) • Incorporation d'agro carburant : de 7% en 2010 à 10% en 2020 puis stabilisation 	Energies Demain, d'après SRCAE et rapport « Cinq scénarios pour le fret et la logistique en 2040 », PREDIT.
 Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'évolutions considérées 	Energies Demain
 Éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'actions de maîtrise de l'énergie • Croissance du parc en fonction de la population 	Energies Demain
 Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Performance des véhicules : + 47% • Distances parcourues : + 22% • Covoiturage : + 2% • Incorporation d'agro carburant : de 7% en 2010 à 10% en 2020 puis stabilisation 	Energies Demain d'après le SRCAE
 Industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Consommations réelles jusque 2016 (Gaz, Elec) • Aucune évolution ensuite 	GRT, GRDF, ENEDIS

Évolution de la population



+ 1,4%

L'évolution de la population s'appuie sur le scénario central de l'INSEE³ réalisé à la maille départementale. La répartition par commune est ensuite réalisée en prenant en compte les tendances observées entr 1990 et 2015. Pour les territoires à forte croissance ou décroissance de population des bornes sont appliquées afin de rester le plus réaliste possible. Sur le territoire de BS3V, la population passe ainsi de 107 000 habitants en 2010 à 108 500 en 2050 soit une augmentation de 1,4%. L'évolution de la population est un facteur important car elle influe sur les hypothèses prises dans de nombreux secteurs : résidentiel, tertiaire, transports...

² Les objectifs fixés par le SRCAE Picardie sont repris même s'il a été annulé par la Cour Administrative d'appel de Douai le 16/06/2016), car le SRADDET (en cours de validation) en reprend le contenu.

³ Scénario central de projection de population 2013 – 2070, INSEE, 2016

2.2.2 Évolution du profil de consommations

De l'application des hypothèses du scénario « tendanciel » résulte une légère baisse des consommations énergétiques à horizon 2050.

Celle-ci passe de 3113 GWh à 2785 GWh en 40 ans, soit une baisse de 11 % en 40 ans, traduisant des rythmes d'évolution différents entre les secteurs. Dans le scénario considéré, certains secteurs voient même leurs consommations stagner entre 2010 et 2050 (industrie et agriculture). L'horizon 2030, échéance intermédiaire, enregistre tendanciellement une consommation de 2917 GWh, correspondant à une baisse de 6 % par rapport à 2010.

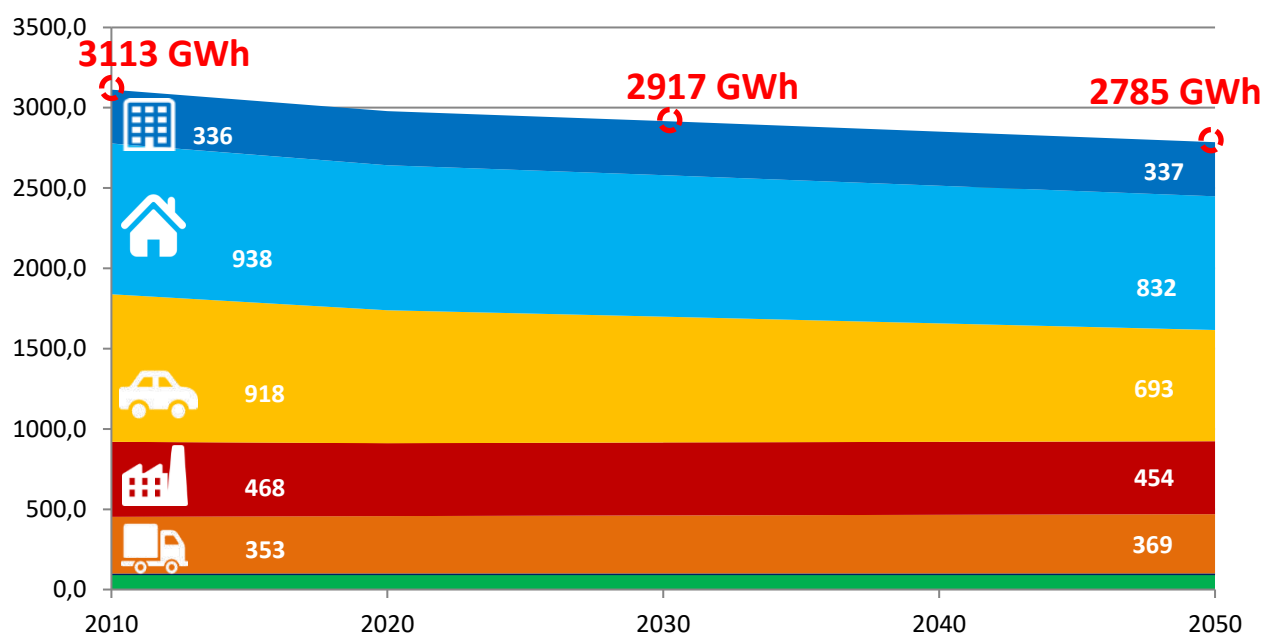


Figure 2 : Évolution des consommations énergétiques par secteur entre 2010 et 2050 suivant le scénario tendanciel

Cette évolution des consommations d'énergie, peut être traduite par type d'énergie, sans travail de refonte du mix énergétique (qui dépend du gisement d'énergies renouvelables disponible et de la volonté ou non de la collectivité de le mobiliser). Toutefois certaines tendances ne dépendant pas directement de l'action des collectivités ont été intégrées comme l'augmentation du taux d'agrocarburant de 6% à 10%, ou l'augmentation du solaire thermique dans les constructions neuves.

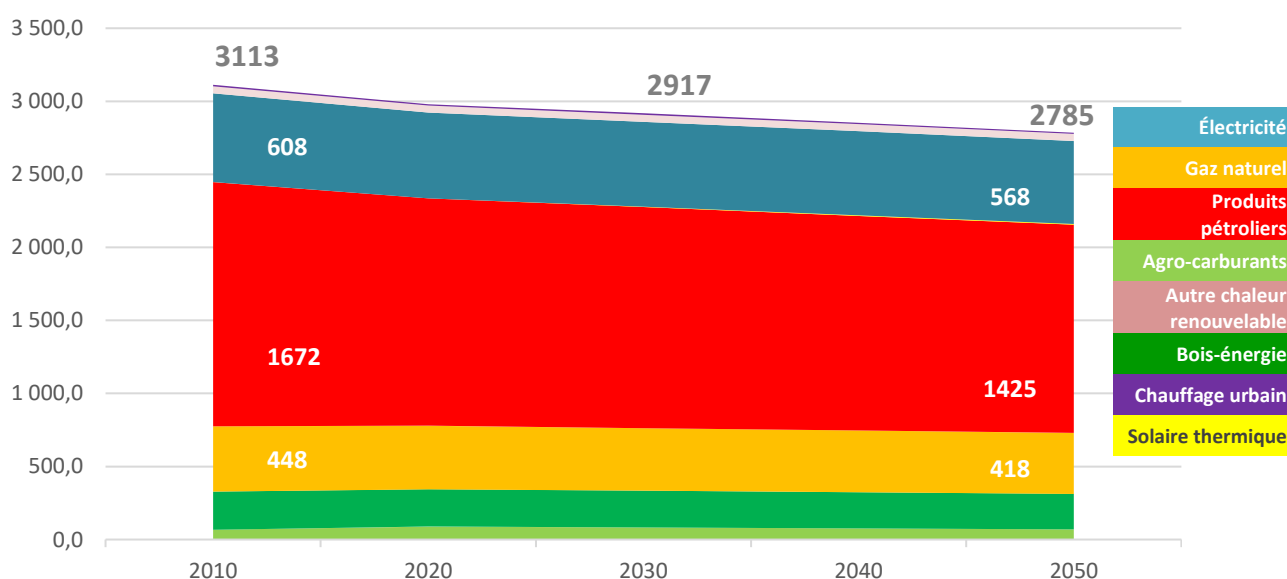


Figure 3 : Évolution des consommations par énergie entre 2010 et 2050 suivant le scénario « tendanciel », en GWh

Simulation de la facture énergétique :

Les coûts présentés dans ce rapport représentent la facture énergétique payée par les utilisateurs. Ils sont adaptés à chaque secteur d'activité et prennent en compte un coût moyen d'abonnement. Ils sont calculés en TTC pour les particuliers et Hors TVA pour les professionnels. L'évolution des coûts annuels par énergie est basée sur les données réelles jusqu'en 2017 (source : base de données PEGASE⁴). A partir de 2018, deux facteurs d'évolution sont pris en compte : le coût de l'énergie et la taxe carbone. Les tableaux ci-dessous résument les hypothèses utilisées :

Tableau 2 : Hypothèses d'évolution des coûts de l'énergie

Energie	Unité	2015	2020	2030	2040	2050	Source
Fioul	\$ / bl	51	79	111	124	137	IEA assumptions 2017 (Scénario RTS « sans baisse de la demande »)
Charbon	\$ / t	64	72	83	87	90	
Gaz	\$ / Nm ³	1,97	2,00	2,91	3,25	3,44	
Electricité	Indice	100	-	110	-	134	Scénario ADEME 80% EnR

Tableau 3 : hypothèses d'évolution de la Taxe Carbone

	2017	2018	2019	2020	2022	2025	2030	2040	2050
€/tonne	30,5	44,6	55	65,4	86,2	103,1	120	160	200
Source	Ministère de la transition écologique et solidaire					Analyse Carbone 4		La valeur tutélaire du carbone, Centre d'Analyse Stratégique, 2009	

Les conditions géopolitiques tant au niveau national qu'international amènent une fluctuation importante des coûts rendant les exercices de prévisions complexes. Cependant, aux horizons 2030 et 2050, il est supposé avec un bon degré de certitude que les énergies fossiles (produits pétroliers et gaz naturel) seront les plus susceptibles d'enregistrer de fortes croissances de prix. Cette hausse se répercutera directement sur la facture liée aux transports, qui sera doublée sur le territoire. De même, étant donné le contexte français de production d'électricité, des fortes augmentations de coûts sont prévisibles ces prochaines années aussi bien pour les usages domestiques qu'industriels.

Sans aucune action supplémentaire pour maîtriser la demande en énergie, **la facture énergétique du territoire serait plus que doublée**. Au total, elle passerait de 290 M€ à l'année de référence à plus de 640 M€ en 40 ans, soit une hausse de 120 %.

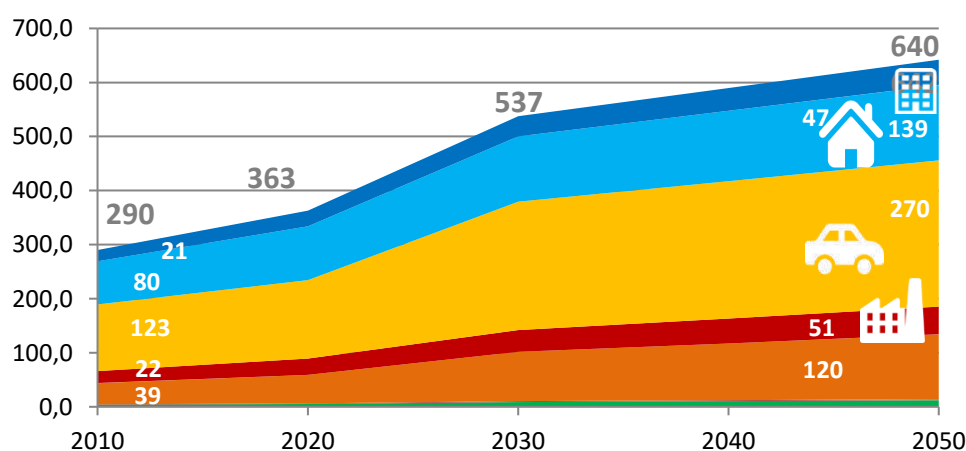









Figure 4 : Évolution de la facture énergétique (en M€) entre 2010 et 2050 suivant le scénario « tendanciel »

⁴ La base de données Pégase (Pétrole, Électricité, Gaz et Autres Statistiques de l'Énergie) est une base ministérielle qui recense les prix annuels et mensuels de l'énergie en distinguant les usages domestiques et industriels.

2.3 Scénario « Maximum »

2.3.1 Méthodologie

Les résultats présentés dans ce scénario traduisent les effets des actions de maîtrise de l'énergie les plus ambitieuses à l'échelle du territoire sur la consommation énergétique en 2020, 2030, et 2050. Des substitutions d'énergies sont considérées pour les secteurs des transports uniquement, en raison de leur importance. En effet, notre but est de prédire l'effet des actions de maîtrise de l'énergie sur le bilan de consommations énergétiques. Les principes des méthodes employées selon les secteurs sont les suivantes :

SECTEUR	Action Proposée	Sources
 Résidentiel	Rénovation BBC de 95% des logements, soit : - 33 000 maisons individuelles, - 3 000 appartements - 5 000 logements HLM. Les déconstructions de bâtiments et les actions de rénovation en cours sont prises en compte dans le modèle.	<i>INSEE, Simulation Prosper</i>
 Tertiaire	Rénovation BBC de 95% des surfaces tertiaires, soit : - 414 500 m ² de tertiaire public - 779 200 m ² de tertiaire privé.	<i>Diagnostic EPE, Simulation Prosper</i>
 Fret	Adaptation du scénario NégaWatt : évolution des flux, efficacité et motorisation alternative.	<i>Diagnostic EPE, Scénario NégaWatt</i>
 Agriculture	Adaptation du scénario Afterres 2050 sans évolution du mix énergétique.	<i>Observatoire Régional, Afterres 2050</i>
 Éclairage public	Remplacement intégral par des LEDs, Optimisation en fonction des communes.	<i>INSEE, Simulation Prosper</i>
 Mobilité	Adaptation du scénario NégaWatt : parts modales par type de territoire, efficacité énergétique, covoiturage et motorisation alternative. Distances parcourues : -21%. Taux d'occupation des véhicules : 1,5. Modes doux x4. Ferroviaire x3. Transports en commun x4	<i>Diagnostic EPE, Scénario NégaWatt</i>
 Industrie	Adaptation du scénario DGEC AMS2 par branche industrielle (sans substitution)	<i>Scénario AMS2 2016-2017 (DGEC) pour la France</i>

2.3.2 Évolution du profil de consommations

En modélisant l'ensemble des gisements d'économie d'énergie sur le territoire de BS3V, une baisse de 59% des besoins énergétique est obtenue. La consommation passe de 3113GWh, tel qu'il a été établi dans l'état des lieux initial, à 1277 GWh en 2050.

Pour y arriver, des efforts de sobriété et d'efficacité énergétiques sont attendus dans l'ensemble des secteurs, la consommation de chaque secteur est ainsi au moins divisée par deux par rapport à l'état des lieux initial. Par ailleurs, les trajectoires d'évolution de consommations sont plus ou moins continues en fonction du secteur considéré. De manière générale, le rythme s'accélère à partir de 2020.

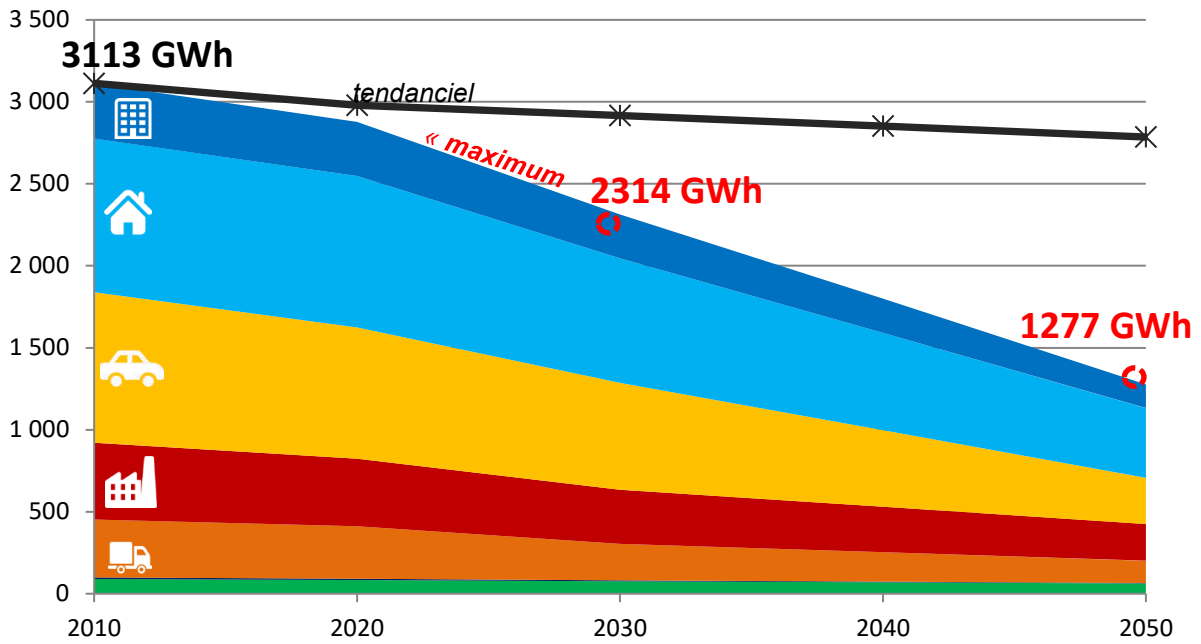


Figure 5 : Évolution des consommations entre 2010 et 2050 par secteur suivant le scénario tendanciel et le scénario « maximum » de BS3V – Source : Energie Demain

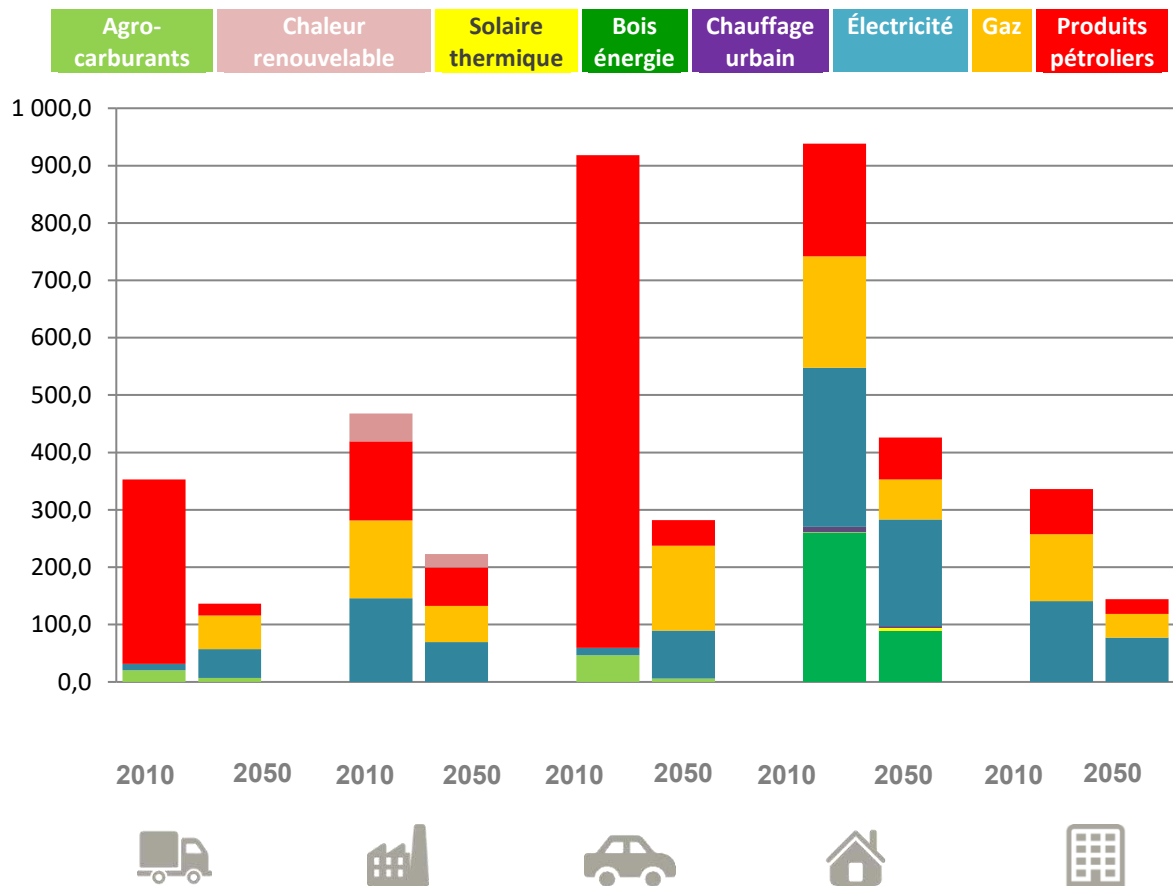


Figure 6 : Comparaison des consommations énergétiques par secteur et énergie entre 2010 et 2050 – Source : Energie Demain

La représentation de l'évolution des mix énergétiques par secteur illustre des tendances différentes en fonction du secteur.

Par exemple, les transports sont le seul poste pour lequel la part de gaz, due à l'introduction de GNV, est amenée à croître. Quant à l'électricité, des baisses de 37% pour les bâtiments et 52 % pour l'industrie sont envisagées par rapport à l'année de référence (2010), en parallèle d'une multiplication par 6 des consommations liées à l'usage de véhicules électriques.

Concernant les énergies renouvelables, le scénario prend en compte une évolution suivant la tendance actuelle. Il en résulte une légère hausse de consommation de chaleur renouvelable en industrie, et une légère augmentation de solaire thermique dans les logements, avec un passage estimé de 0,2GWh en 2010 à 5,1GWh en 2050. Concernant le bois énergie les travaux de rénovation sur les logements utilisant cette énergie permettent d'économiser 170 GWh/an en 2050 ce qui correspond à 2,3 fois la consommation des logements au fioul en cette même année. Il est donc possible d'augmenter la part des logements chauffés au bois sans puiser davantage dans la ressource locale.

2.4 Analyse par secteur

2.4.1 Le résidentiel

- **Scénario « Tendanciel »**



62% du parc rénové
Faiblement

La caractérisation de la population du territoire de BS3V permet d'estimer l'évolution du parc de bâtiments résidentiels à horizon 2050. La faible hausse de la démographie se traduit par peu de nouveaux logements construits. Les bâtiments récemment construits répondent à des normes énergétiques et environnementales strictes, et ne présentent alors pas d'enjeux énergétiques particuliers. L'évolution des consommations énergétiques du territoire est uniquement régie par le nombre de bâtiments rénovés énergétiquement. Un rythme de rénovations, majoritairement diffuses, de 2,1 % par an d'ici 2020 (soit environ 950 logements), suivi de 1,6 % par an jusqu'en 2050 (soit environ 700 logements) (hypothèses du scénario prises par Energie Demain). Les rénovations étant de faible performance il en résulte une baisse de 11 % au niveau de la demande énergétique du secteur. Une baisse tendancielle des consommations des différents usages d'énergie est également estimée dans le scénario, se situant entre -10 % et -35 % par logement entre 2010 et 2050.

	Détails des hypothèses
Construction de nouveaux logements	+1,5% à 2050 par rapport à 2010 (<i>Évolution OMPHALE départemental, INSEE</i>) répartie selon la population actuelle. Surface moyenne, conso et mix énergétique correspondant aux RT 2012, puis 2020.
Démolition ou vacance	0,12% par an jusque 2050
Rénovation énergétique de logements	2%/an jusqu'en 2050. Niveau de rénovation faible : gain de 10% sur le chauffage.
Baisse des consommations	Consommation de chauffage : -10%/logement de 2010 à 2050 Consommation électricité spécifique : -16%/logement à 2020, -35%/logement à 2050 (par rapport à 2010) Consommation ECS : -10%/logement à 2020, -14%/logement à 2050 (par rapport à 2010)

• **Scénario « Maximum » :**

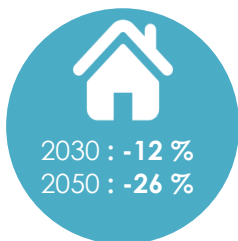


95% du parc rénové

Dans le secteur résidentiel, l’objectif est d’atteindre 95 % de logements rénovés au niveau BBC en 2050 (hypothèse simplificatrice que tout type d’étiquette de logement est rénové). Pour y parvenir, Energie Demain a estimé le rythme de rénovation des logements HLM à 165 logements/an d’ici 2050. Pour les logements collectifs non sociaux, il est estimé à 100 logements/an, et pour les maisons individuelles à 110 logements/an. Dans l’ensemble du parc de logements, seules les résidences principales sont ciblées lorsqu’il s’agit de rénovation énergétique. En plus des bénéfices au niveau des consommations d’énergie, les rénovations des bâtiments résidentiels créent de l’emploi. Le scénario maximum représente environ 680 emplois dont 560 emplois locaux. Pour rappel, le scénario « Maximum » a pour utilité de donner une borne supérieure à l’enjeu de rénovation des bâtiments et se base sur des hypothèses volontairement simplificatrices.

Détails des hypothèses	
Construction de nouveaux logements	+1,5% à 2050 par rapport à 2010 (<i>Évolution OMPHALE départemental, INSEE</i>) répartie selon la population actuelle. Surface moyenne, conso et mix énergétique correspondant aux RT 2012, puis 2020.
Démolition ou vacance	0,12% par an jusque 2050
Rénovation énergétique de logements	3% des logements rénovés par an, au niveau BBC (<i>source : DGALN</i>).
Baisse des consommations	Consommation de chauffage : -70%/logement de 2010 à 2050 Consommation électricité spécifique : -16%/logement à 2020, -35%/logement à 2050 (par rapport à 2010) Consommation ECS : -10%/logement à 2020, -50%/logement à 2050 (par rapport à 2010)

• **Scénario retenu**



900 logts rénovés/an
dont un tiers au niveau BBC

Le niveau d’ambition choisi par concertation pour le secteur résidentiel est d’atteindre les objectifs suivants :

	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 108	- 240
% de réduction / 2012	- 12 %	- 26 %
Rythme de rénovation	Rénovation BBC de 300 logt / an Rénovation intermédiaire de 600 logt / an	

Les objectifs stratégiques et opérationnels définis en vue de permettre l’atteinte de ces objectifs chiffrés sont les suivants :

Objectifs Stratégiques		Objectifs opérationnels
A - Favoriser un habitat énergétiquement performant respectueux du patrimoine architectural identitaire	A-1	Sensibiliser la population à la sobriété énergétique
	A-2	Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages
	A-3	Programmer la rénovation de l'habitat
	A-4	Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables
Objectifs annuels de rénovation énergétique déclinés par EPCI : - CABS : 146 BBC, 438 Intermédiaires - CCV : 64 BBC, 191 Intermédiaires - CCPM : 90 BBC, 271 Intermédiaires		
F - Aménager et gérer le territoire de manière résiliente et sobre en énergie en préservant les puits de carbone	F-1	Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme

La méthodologie de mise en œuvre de ces objectifs, est décrite pour chaque objectif opérationnel dans le rapport de phase 3 « Plan d'action 2020 – 2026 »

2.4.2 Le tertiaire

- **Scénario « Tendancier » :**



35% du parc
rénové faiblement

L'évolution tendancielle des consommations énergétiques des surfaces tertiaires repose sur le rythme de rénovation de ces dernières.

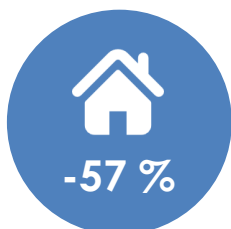
La territorialisation des hypothèses du scénario régional établi dans le cadre du SRCAE de l'ex région Picardie permet de modéliser une rénovation annuelle de 1% des surfaces tertiaires à horizon 2050.

Le parc auquel s'applique ce taux de rénovation est également amené à évoluer au cours du temps, suivant des taux de construction de bâtiments tertiaires estimés à partir du parc initial et de l'évolution statistique des emplois et démographie au sein du territoire.

Au total, ce sont plus de 417 000 m² de surfaces tertiaires qui auront connu une action de rénovation en 2050 soit un rythme de 13 900 m² par an. Les hypothèses établies dans le scénario « tendancier » du SRCAE, en lien avec le réchauffement climatique, résultent en une hausse d'équipement en climatisation des bâtiments tertiaires, qui augmente de 1 % à 6 % par décennie entre 2010 et 2050.

	Détails des hypothèses
Construction de nouveaux bâtiments tertiaires	+1,5 % à 2050, par rapport à 2010 (<i>Evolution OMPHALE départemental, INSEE et hausse de la surface par emploi</i>) répartie selon les surfaces actuelles. Conso et mix énergétique correspondant aux RT 2012, puis 2020.
Rénovation du parc tertiaire	1 % de surfaces rénovées par an jusqu'en 2050, avec faibles performances de rénovation : gain de 10% sur le chauffage.
Taux d'équipement en climatisation	+1 %/an jusqu'en 2020 par rapport à 2010, +6 % entre 2020 et 2030, puis +5 % entre 2030 et 2050.

- **Scénario « Maximum » :**



95% du parc rénové

Dans le scénario « maximum », et de la même manière que les logements résidentiels, une simulation Prosper incluant la rénovation BBC comme action de maîtrise de l'énergie permet de préciser l'évolution attendue des consommations énergétiques entre 2010 et 2050. Selon les surfaces des bâtiments, une distinction est faite entre les différentes branches du tertiaire public.

Au total ce sont près de 14 000m² par an dans le public et 26 000m² par an dans le privé qui devront être rénovés soit 40 000 m²/an au total. En plus des bénéfices au niveau des consommations d'énergie, les rénovations des bâtiments tertiaires créent de l'emploi. Le scénario maximum représente environ 200 emplois dont 170 emplois locaux.

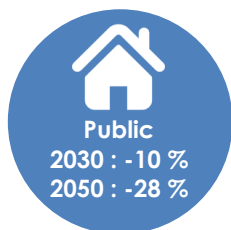
- **Scénario retenu**

Concernant le secteur tertiaire, un travail différencié a été réalisé sur le tertiaire public, c'est-à-dire le patrimoine des collectivités pour lequel elles disposent de leviers d'action directs, et le tertiaire privé pour lequel les leviers d'actions indirects relèvent plutôt de l'accompagnement des entreprises et autres structures du territoire.

Tertiaire public :

A l'échelle du territoire de BS3V, 436 milliers de m² de surface de bâtiments public (hors parc de l'Etat et de la Région) sont dénombrés, dont 121 milliers de m² qui utilisent un système de chauffage au fioul.

Le niveau d'ambition choisi pour le secteur tertiaire public est d'atteindre les objectifs suivants



9 700 m² rénovés par an

	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 12	- 36
% de réduction/ 2012	- 10 %	- 28 %
Rythme de rénovation	Rénovation BBC de 5800 m ² /an Rénovation intermédiaire de 4360 m ² /an	

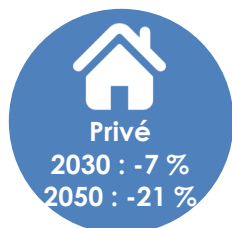
Les objectifs stratégiques et opérationnels définis en vue de permettre l'atteinte de ces objectifs chiffrés sont les suivants :

Objectifs Stratégiques		Objectifs opérationnels
D - Engager les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité	D-1	Démarche cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville
	D-2	Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et à la pollution de l'air intérieur
	D-3	Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé
	D-4	Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics
	D-5	Poursuivre et développer une gestion Responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville

La méthodologie de mise en œuvre de ces objectifs, est décrite pour chaque objectif opérationnel dans le rapport de phase 3 « Plan d'action 2020 – 2026 »

Tertiaire privé :

Le niveau d'ambition choisi pour le secteur tertiaire privé est d'atteindre les objectifs suivants :



19 100 m²
rénovés par an

	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 17	- 49
% de réduction/ 2012	- 7 %	- 21 %
Rythme de rénovation	Rénovation BBC de 10 900 m ² /an Rénovation intermédiaire de 8 200 m ² /an	

La réduction des consommations énergétiques dans ce secteur passe par un accompagnement des entreprises du territoire, notamment dans le cadre des actions inscrites dans les objectifs opérationnels suivants (décrites dans le rapport de phase 3 « Plan d'action 2020 – 2026 »).

	Objectifs opérationnels	Actions
C-1	Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et des flux dans les entreprises	- Volet "petit tertiaire" du " Service d'accompagnement à la rénovation énergétique " (SARE) - Promotion de l'opération "TPE et PME Gagnantes sur tous les coûts" porté par l'ADEME
C-2	Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable	- Accompagnement par l'AFNOR en faveur de la Responsabilité sociétale des entreprises, via l'outil « Score RSE » dans le cadre de la dynamique territoriale « Baie de Somme Responsable »
C-3	Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible	- Sensibilisation aux écogestes - Actions Association Baie de Somme "0" Carbone

2.4.3 L'industrie

- **Scénario « Tendanciel »**

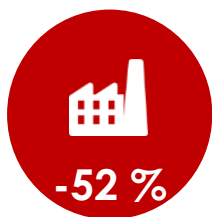


454 GWh_{EF}/an

Pour construire le scénario tendanciel d'évolution des consommations du secteur industriel, les hypothèses du scénario AME⁵ de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) sont appliquées aux différentes branches industrielles présentes sur BS3V. Dans l'état des lieux énergétique du territoire, la consommation du secteur s'établissait à 468 GWh, soit 15 % du bilan initial global. On observe une baisse de consommation entre 2010 et 2020 puis une stagnation jusqu'à 2050. L'hypothèse de maintien de la consommation énergétique de l'industrie se répercute directement sur le rythme d'évolution de la consommation énergétique du territoire, ralenti par le secteur de l'industrie.

⁵ Le scénario AME (Avec Mesures Existantes) illustre les évolutions tendancielles des consommations d'énergie.

- **Scénario « Maximum » :**



-6,1 GW_{th}/an

Pour construire le scénario maximum d'évolution des consommations du secteur industriel, les hypothèses du scénario AMS2⁶ de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) sont appliquées aux différentes branches présentes sur le territoire.

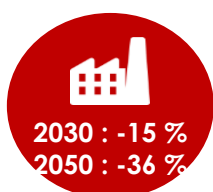
Tableau 4 : Évolution des consommations unitaires des Industries Grosses Consommatrices d'Énergies et industrie diffuse dans le scénario AMS2 2016/2017 pour les usages thermiques et électriques

Branche d'activité industrielle	Coefficient de réduction des consommations				
	2010	Usages thermiques		Usages électriques	
		2030	2050	2030	2050
Acier	1	0,80	0,62	0,73	0,50
Ethylène	1	0,82	0,65	0,88	0,77
Chlore	1	0,79	0,60	0,79	0,60
Ammoniac	1	0,80	0,62	0,76	0,55
Clinker	1	0,89	0,78	0,89	0,78
Papier-pâtes	1	0,77	0,56	0,77	0,56
Verre	1	0,78	0,58	0,81	0,64
Aluminium	1	0,69	0,43	0,69	0,43
Sucre	1	0,74	0,51	0,74	0,51
Métaux primaires (hors acier et aluminium)	1	0,85	0,71	0,85	0,71
Chimie (hors éthylène, chlore et ammoniac)	1	0,67	0,40	0,67	0,40
Minéraux non-métalliques (hors verre et clinker)	1	0,81	0,64	0,81	0,64
IAA (hors sucre) (dont amidon)	1	0,7	0,44	0,7	0,44
Equipements	1	0,69	0,43	0,72	0,48
Autres (textile, etc.)	1	0,7	0,44	0,7	0,44

Les scénarios d'évolution de la consommation en **bois-énergie** au niveau de la France Métropolitaine issue du Fonds Chaleur sont adaptées au territoire de l'étude. De fait, celui-ci prévoit une hausse de consommation en bois valant 1,15 Mtep entre 2010 et 2020, puis une augmentation de 0,23 Mtep les cinq ans qui suivent.

- **Scénario retenu**

Le niveau d'ambition choisi pour le secteur de l'industrie est d'atteindre les objectifs suivants :



-167 GW_{th}/an

	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 68	- 167
% de réduction/ 2012	- 15 %	- 36 %

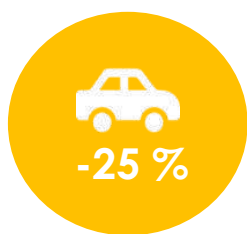
⁶ Le scénario AMS2 (Avec Mesures Supplémentaires n°2) est le scénario de référence de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Il illustre le chemin d'atteinte des objectifs fixés par la LTECV.

La réduction des consommations énergétiques dans ce secteur passe par un accompagnement des entreprises du territoire, notamment dans le cadre des actions inscrites dans les objectifs opérationnels suivants (décrites dans le rapport de phase 3 « Plan d'action 2020 – 2026 »), qui constituent une première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors de la révision du Plan Climat en 2026. A noter que les plus grandes entreprises (plus de 250 salariés ou chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'€) ont l'obligation de réaliser un audit énergétique (ou certification ISO 50 001).

	Objectifs opérationnels	Actions
C-1	Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et des flux dans les entreprises	- Promotion de l'opération "TPE et PME Gagnantes sur tous les coûts" porté par l'ADEME
C-2	Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable	- Accompagnement par l'AFNOR en faveur de la Responsabilité sociétale des entreprises, via l'outil « Score RSE » dans le cadre de la dynamique territoriale « Baie de Somme Responsable »

2.4.4 La mobilité

- **Scénario « Tendancier »**

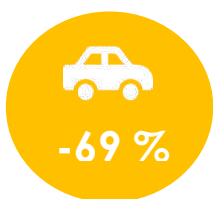


+2%/an de trajets en voiture en moyenne

Dans le scénario « tendancier », l'évolution des parts modales et l'amélioration des performances des véhicules régissent principalement l'évolution de consommations énergétiques jusqu'en 2050. L'ensemble des changements liés à la fois au parc de transport collectif et individuel résulte en une baisse de 25 % en 2050 des consommations énergétiques liées à la mobilité sur le territoire de BS3V. Son caractère rural se traduit en une augmentation de l'usage de voiture, en parallèle d'une faible augmentation de l'occupation des transports en commun et des déplacements en modes doux. Les changements d'habitudes des usagers de transports ne sont que très peu considérés, à l'image du covoiturage qui n'augmente quasiment pas, bien que cette voie représente un levier majeur en termes d'éco mobilité.

	Détails des hypothèses
Évolution de la démographie	- +1,4% à 2050 par rapport à 2010 (<i>Evolution OMPHALE départemental, INSEE</i>) répartie selon la population actuelle.
Taux de remplissage des voitures	- Augmentation de 2% en 2050 par rapport à 2010
Distance moyenne d'un déplacement	- +0,5% par an jusque 2020, stable ensuite
Évolution des parts modales	- Domicile-travail en voiture : -7% en 2020, -10% en 2050 (par rapport à 2008) - Voiture autres motifs : -10% en 2020, -15% en 2050 (par rapport à 2008) - Transports en commun : +13% en 2020, +20% en 2050 (par rapport à 2010) - Modes doux : +8% en 2020, +12% en 2050 (par rapport à 2010)
Incorporation d'agro-carburants	- Passage de 6% en 2010 à 10% en 2020, stable ensuite
Augmentation du trafic	- Trafic routier : 2%/an en moyenne jusqu'en 2050 - Trafic ferroviaire : 4,5%/an en moyenne jusqu'en 2050 - Trafic longue distance : 0,5%/an jusqu'en 2050
Performance moyenne d'un véhicule léger	- Amélioration de 140 gCO ₂ /km en 2010 à 85 gCO ₂ /km en 2030 puis 74 gCO ₂ /km en 2050

• **Scénario « Maximum »**



-11% de trajets en voiture en moyenne

Pour l'établissement du scénario « maximum », les hypothèses du scénario national 2011-2050 publié par Négawatt⁷ ont été adoptées pour la mobilité et le fret. Trois paramètres y sont considérés, à savoir le mode de transport, le type de mobilité, et l'urbanisme et la densité de la zone considérée (pour la mobilité quotidienne).

Afin de prédire l'évolution des consommations liée à la mobilité des personnes sur le territoire de BS3V, l'évolution de la démographie est prise en compte, conjointement avec l'évolution du parc de motorisation et les changements de parts modales. Un ensemble d'hypothèses est appliqué, en fonction des vecteurs énergétiques en question, de la fréquence des déplacements (quotidiens/occasionnels), et du mode de transport. L'évolution des parts modales à horizon 2050 est fonction de l'appartenance ou non à un pôle urbain⁸ d'un territoire.

Sur le territoire de BS3V, Abbeville est en catégorie 1 (Grand Pôle avec commune de plus de 10000 emplois). Mareuil-Caubert, Grand Laviers, Drucat et Caours sont en catégorie 2 (Commune appartenant à un grand pôle mais de moins de 10000 emplois). Les autres communes sont considérées comme rurales.

La part de voiture individuelle est davantage amenée à baisser dans les centres de pôles urbains. Les transports en commun s'intensifient également, mais de manière plus faible dans les espaces ruraux.

Les modes doux sont amenés à augmenter fortement en centre-ville. Le covoiturage augmente passe de 1,3 à 1,5 voyageurs par véhicule en 2050.

En parallèle, une amélioration de la performance globale des motorisations et une évolution des vecteurs énergétiques est observée : les motorisations au Gaz Naturel Véhicule (GNV) et à l'électricité représentent la majorité du parc en 2050. Enfin, une diminution du nombre de voyageurs-kilomètres par habitant est également attendue, avec une baisse de 14 %.

		Voiture	Modes Doux	TC
Commune >10000 emplois dans un Grand Pôle Urbain (Abbeville)	2010	87%	2%	11%
	2050	52%	10%	36%
Commune <10000 emplois dans un Grand pôle urbain	2010	92%	1%	7%
	2050	66%	3%	31%
Commune appartenant à un Petit pôle urbain (Maureuil-Caubert, Grand Laviers, Drucat, Caours))	2010	95%	1%	4%
	2050	81%	1%	18%
Espace rural	2010	95%	1%	4%
	2050	86%	1%	13%

Tableau 5 : Évolution des parts modales (en % voyageur-kilomètre) entre 2010 et 2050 en fonction de la nature du territoire et du mode de transport

		GNV	Élec	Produits Pétroliers
Voiture Particulière	2010	0%	0%	100%
	2050	73%	20%	7%
Bus/Car	2010	2%	0%	98%
	2050	75%	20%	5%
Ferroviaire	2010	-	67%	33%
	2050	-	95%	5%

Tableau 6 : Évolution du mix énergétique entre 2010 et 2050 en fonction du mode de transport

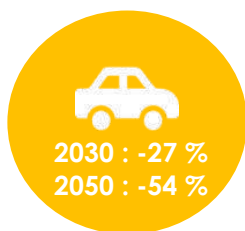
⁷ Négawatt = association pour la transition énergétique. [Rapport Technique du Scénario Négawatt 2011-2050 \(p. 185 à 194\)](#).

⁸ Une classification selon trois catégories d'appartenance est définie. Un grand pôle contient au moins 10 000 emplois, un pôle moyen en contient 5 000 à 10 000, et enfin un petit pôle dépasse le seuil des 1 500 emplois.

		Performance moyenne	
Mode de transport	Unité	2010	2050
Véhicule Léger	L/100 km	6,9	3,2
Véhicule Électrique	kWh/100 km	29,3	14,8
Ferroviaire	% 2010	1	0,85
Bus/Car	L/100 km	37	33
Avion	% 2010	1	0,75

Tableau 5 : Évolution de la performance moyenne des modes de transport entre 2010 et 2050

● Scénario retenu



-8 %/an d'usage de la voiture pour la mobilité quotidienne

Le secteur de la mobilité constitue le 2^e poste de consommations énergétiques du territoire (29 % de la consommation globale). Parallèlement, il s'agit du secteur qui présente les objectifs les plus importants en termes de réduction des consommations d'énergie :

	2030	2050	
Gain de consommation (GWh)	- 246	- 499	
% de réduction / 2012	- 27 %	- 54 %	
Évolution des parts modales	Parts modales (mobilité locale)	2010	2050
	Routier	87%	79%
	Dont passagers	31%	40%
	Ferroviaire	8%	14%
	Transports en commun	2%	3%
	Modes doux	1,8%	2,2%

Pour atteindre ce niveau d'ambition, le territoire mène une politique volontariste en matière de mobilité durable, qu'il souhaite poursuivre et développer. Les objectifs stratégiques et opérationnels suivants, et leur méthodologie de mise en œuvre sont décrits dans le rapport de phase 3 « Plan d'action 2020 – 2026 » :

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels
B - Proposer des solutions de mobilité sobres et durables pour tous (habitants et touristes)	B-1	Conforter et développer les transports en commun du territoire
	B-2	Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur un réseau de modes actifs et de services dédiés
	B-3	Promouvoir et Encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)
	B-4	Poursuivre les actions des plans de Mobilité
	B-5	Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables
F - Aménager et gérer le territoire de manière résiliente et sobre en énergie en préservant les puits de carbone	F-1	Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme

2.4.5 Le fret

• Scénario « Tendanciel »



-0,8%/an de
conso unitaire

L'évolution tendancielle des consommations liées au transport de marchandise est très faible (+4% en 40 ans). Celle-ci est d'une part basée sur l'évolution des parts modales, favorisant le mode fluvial, tel que le prévoit le scénario de consommation énergétique du SRCAE de la Région.

La performance des modes de transport engendre également une baisse considérable de consommations.

De fait, un gain de 18% à 22% est estimé en consommation par tonne de marchandise transportée sur un kilomètre, pour les transports ferroviaires, fluviaux, maritimes et aériens. L'incorporation d'agro carburants dans les véhicules lourds suit quasiment la même tendance que pour les véhicules légers, à savoir un passage de 7% en 2010 à 10% en 2020, avant de se stabiliser jusqu'en 2050.

	Détails des hypothèses
Évolution des flux de fret	- +1% par an jusqu'en 2050
Évolution des parts modales	- En milliards de tonnes.km/an de 2002 à 2050 : - Routier : +1,4%/an, Ferroviaire : +2,7%/an, Fluvial : +3,1%/an, - Maritime : +1,3%/an, Aérien : +1,7%/an
Incorporation d'agro carburants	- Passage de 7% en 2010 à 10% en 2020, stable ensuite
Performance moyenne des modes de transport	- Routier : -0,8%/an jusqu'en 2050 - Réduction des conso/tonne.km autres modes de 2010 à 2030 : - Ferroviaire : -18%, Fluvial/Maritime : -22%, Aérien : -19% - 2030 à 2050 : calage sur taux d'évolution du routier

• Scénario « Maximum »



68% de GNV en
2050 pour le routier.

Le scénario « maximum » de prospective énergétique appliqué au fret à horizon 2050 est inspiré du scénario Négawatt 2011-2050⁹.

Les hypothèses adoptées traitent principalement de l'évolution des parts modales, du mix énergétique, des performances énergétiques des transports, et de l'évolution du parc en fonction du mode de transport.

Dans le scénario considéré, la part de GNV est supposée croître de manière considérable, de même que l'électrique dans les camions ou trains, contre une baisse remarquable de carburants liquides dans tous types de transports. Aucune hypothèse sur le mix énergétique des modes fluviaux, maritimes et aériens n'est émise.

⁹ [Rapport technique du Scénario Négawatt 2011-2050 \(p.195 à 197\)](#)

Tableau 6 : Évolution du mix énergétique des transports de marchandise routiers et ferroviaires par énergie en % des Gtonnes.km transportés

		GNV	Électricité	Produits Pétroliers
Routier	2020	2%	1%	97%
	2050	68%	20%	12%
Ferroviaire	2020	-	90%	10%
	2050	-	95%	5%

Tableau 7 : Variation des flux de transport de marchandise en milliards de tonnes.km/an entre 2010 et 2050 par mode de transport

	2010	2050
Routier	349	200
Ferroviaire	82	145
Fluvial/Maritime	13	19
Aérien	374	364

● Scénario retenu

Le niveau d'ambition choisi pour le secteur du fret est d'atteindre les objectifs suivants :



-140 GWh par an

	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 44	- 140
% de réduction / 2012	- 12 %	- 40 %

Le travail sur la réduction des consommations liées aux transports des marchandises sera réalisé en parallèle des actions de maîtrise des consommations d'énergie liées à l'industrie et au tertiaire privé, au travers des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Objectifs Stratégiques		Objectifs Opérationnels
B - Proposer des solutions de mobilité sobres et durables pour tous (habitants et touristes)	B-5	Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables : Création de 3 stations GNV/BioGNV
C - Relocaliser la création de valeur ajoutée en encourageant les modes de production et consommation responsables	C-2	Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable
	C-3	Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible
	C-5	Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité
	C-6	Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées

Notamment l'engagement des entreprises du territoire dans une dynamique de responsabilité sociétale, la promotion des circuits courts et le développement de l'économie circulaire (conduisant à diminuer la consommation de ressources venues d'ailleurs et à réutiliser des ressources locales), doit permettre la réduction des besoins de transports de marchandises sur les longues distances.

Par ailleurs, le souhait du territoire d'implanter des stations de distribution de BioGNV comme carburant pour les poids lourds, permettra de diminuer la dépendance de ce secteur aux énergies fossiles.

2.4.6 L'agriculture



- **Scénario « Tendanciel »**

Ce secteur n'affecte que très peu le bilan de consommations énergétiques à toutes les échelles de temps. A l'état initial, la consommation énergétique liée à l'agriculture ne représentait que 3% du bilan global de BS3V, soit 90GWh.

- **Scénario « Maximum »**

Suivant le scénario « maximum », la baisse des consommations d'énergie en agriculture est de 30 % en 2050 par rapport à l'année de référence (2010). La prospective énergétique agricole simulée est inspirée du scénario Afterres 2050, qui prévoit un changement de systèmes et de pratiques agricoles (carburant pour le labour, engrais), et des améliorations techniques (serres basse consommation, irrigation économe, moteurs des tracteurs)¹⁰.

Dans le présent scénario, l'introduction d'énergies renouvelables et de chaleur de récupération à échelle locale est négligée, le but étant de modéliser l'effet des actions de maîtrise de l'énergie uniquement.

Dans un second temps, il serait intéressant d'intégrer au scénario les potentialités de production d'EnR&R locales pour en mesurer l'effet sur la demande énergétique. En ce qui concerne les carburants (biocarburants, pétrole), des hypothèses supplémentaires sur le taux d'incorporation d'agro carburants sont émises (6% en 2010, et 25% en 2050). De plus, seule la consommation directe en énergie est considérée dans le présent scénario.

Tableau 8 : Évolution nationale de la consommation par type d'énergie en TWh suivant le scénario « maximum »

Vecteur énergétique	2010	2050
Pétrole	44	2
Gaz	5	26
Électricité	11	6
Bois-énergie	1	9
Biocarburants	2	1
Total	63	44

- **Scénario retenu**

Le niveau d'ambition choisi pour le secteur de l'Agriculture est le suivant :



	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 6	- 18
% de réduction / 2012	- 7 %	- 20 %

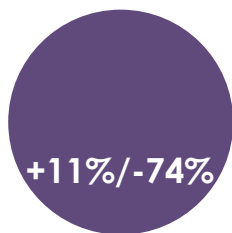
L'agriculture ne représentant que 3 % des consommations du territoire, les enjeux en termes de réduction des consommations sont relativement faibles. En revanche c'est un secteur qui a une importance majeure pour la réduction des émissions de GES non énergétiques.

Les actions proposées ont donc été priorisées en ce sens. Elles contribuent à la réduction des consommations d'énergie : techniques culturales simplifiées et non labour, nécessitant moins de passage des engins agricoles.

	Objectifs opérationnels	Actions
C-4	Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air	Agriculture de conservation des sols comprenant les techniques simplifiées de travail du sol (TCS) et le non-labour

¹⁰ [Scénario Afterres 2050, Solagro, p. 61 \(2016\)](#)

2.4.7 L'éclairage public



• Scénario « Tendanciel »

Le scénario « tendanciel » appliqué à l'éclairage public n'affecte aucune action de maîtrise de l'énergie au secteur. La population de BS3V étant amenée à évoluer, cela résulte tout de même en une augmentation de la consommation d'éclairage public. En effet, le principe de calcul des consommations énergétiques liées au secteur est basé sur des ratios de points lumineux par habitant en fonction de la densité de la commune considérée. Au total, une hausse de 11 % des consommations énergétiques est attendue en 2050 par rapport au niveau relevé en 2010. La contribution de l'éclairage public au bilan de consommation énergétique de BS3V demeure négligeable.

• Scénario « Maximum » et scénario retenu

Une simulation via l'outil Prosper est à l'origine du scénario « maximum » lié à l'éclairage public, intégrant des actions de remplacements de luminaires et d'optimisation de l'éclairage public. En l'occurrence, l'installation de nouveaux luminaires performants (éclairage LED) permet de doubler la performance par rapport aux anciens lampadaires. Dans les communes rurales, l'extinction nocturne de l'éclairage public est une action considérée dans le scénario de maîtrise de l'énergie, générant un gain de 40 % sur la consommation d'énergie. Pour les communes à caractère urbain, une optimisation de l'éclairage public est envisagée à travers la mise en place de systèmes de réduction de puissance des luminaires (ballasts électroniques, horloges astronomiques, etc.), en fonction de l'heure ou de la détection de présence. Le rythme d'installation de luminaires performants est progressif, avec 14 % de nouvelles installations entre 2015 et 2020, puis 29 % de rénovation dans les 20 ans qui suivent, et enfin un taux de rénovation qui s'accélère pour atteindre 57 % entre 2030 et 2050.

L'engagement du territoire sur cette question est important (exemple : opération « éclairage public responsable » dans le cadre de la labélisation TECPV et d'un partenariat FDE80/BS3V) et sera renforcé :

	Objectif opérationnel
D-5	Poursuivre et développer une gestion Responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville

2.5 Synthèse du scénario retenu

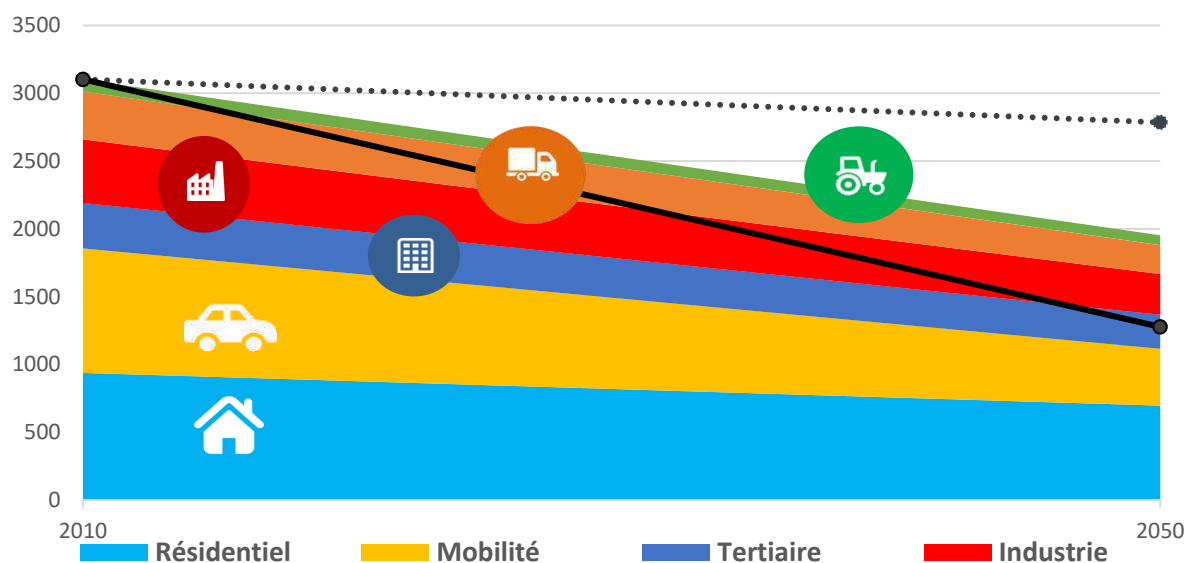


Figure 7 Scénario retenu de baisse des consommations d'énergie, méthode par responsabilité

Réalisation : Energie Demain

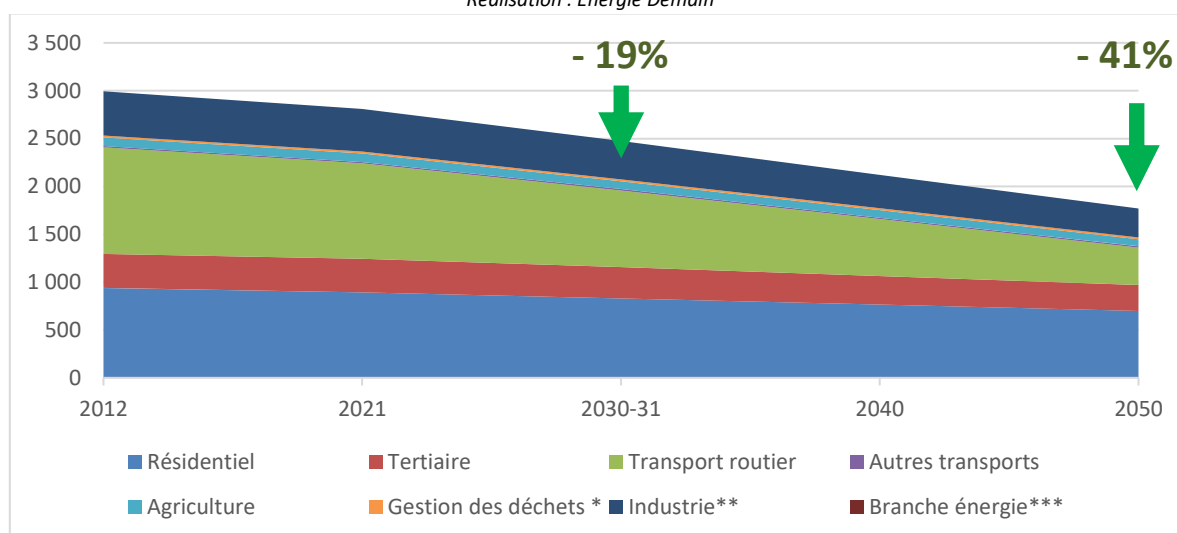


Figure 8 Scénario retenu de maîtrise des consommations d'énergie, méthode cadastrale

Source : Prosper

Le scénario retenu correspond au scénario intermédiaire le plus ambitieux qui a été établi dans le cadre de l'étude de planification énergétique, **au regard du niveau d'ambition du programme d'action retenu (cf. rapport de phase 3)**. Il correspond à la réalisation de 65% du scénario potentiel maximum, ce qui est non négligeable, pour un territoire rural, touristique, avec un bâti ancien, disposant de peu de moyens financiers (revenu médian des habitants : 18 130€/an).

Le scénario retenu est aussi ambitieux que le scénario de la version projet du SRADDET de janvier 2019 qui vise -19% de réduction des consommations entre 2012 et 2030, et -41% à l'horizon 2050. Il est légèrement moins ambitieux que les objectifs de la LTECV qui vise -20% des consommations d'énergie finale entre 2012 et 2013, et -50% de consommations à l'horizon 2050.

Remarque : Ces chiffres ont été tirés de l'Etude de Planification Environnementale qui chiffrait par rapport à l'année 2010. Par demande de la Région et par soucis de cohérence avec le projet de SRADDET ces chiffres ont été revus sur la base de l'année 2012.

3. Potentiel de développement des EnR&R

3.1 Contexte national et régional

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif de porter la part d'EnR :

- à **23 % de la consommation en 2020**
- à **32% en 2030, et représenter :**
 - **40% de la production d'électricité**
 - **38 % de la consommation finale de chaleur**

Pour y répondre, le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), arrêté en janvier 2019 par la Région Hauts de France, et en cours de modification suite à l'enquête publique, prévoit de **multiplier par 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 : de 17 à 36 TWh**. Ces objectifs, qui pourraient être amenés à évoluer, sont déclinés de la manière suivante :

- **Solaire** : Atteindre une production de **1 800 GWh/an** de solaire photovoltaïque et de **1 000 GWh/an** de solaire thermique
- **Eolien** : Stabiliser la production éolienne à **8 000 GWh/an**
- **Energies fatales, incinération des déchets, CSR, biomasse, en réseau ou de grande puissance, gaz de mines** : Atteindre une production de **3500 GWh/an**
- **Biogaz** (méthanisation) : Atteindre une production de **9 000 GWh/an**
- **Bois Energie** : Atteindre une production de **7 600 GWh/an**
- **Géothermie** basse température et Pompes à chaleur : Atteindre **3 000 GWh/an**

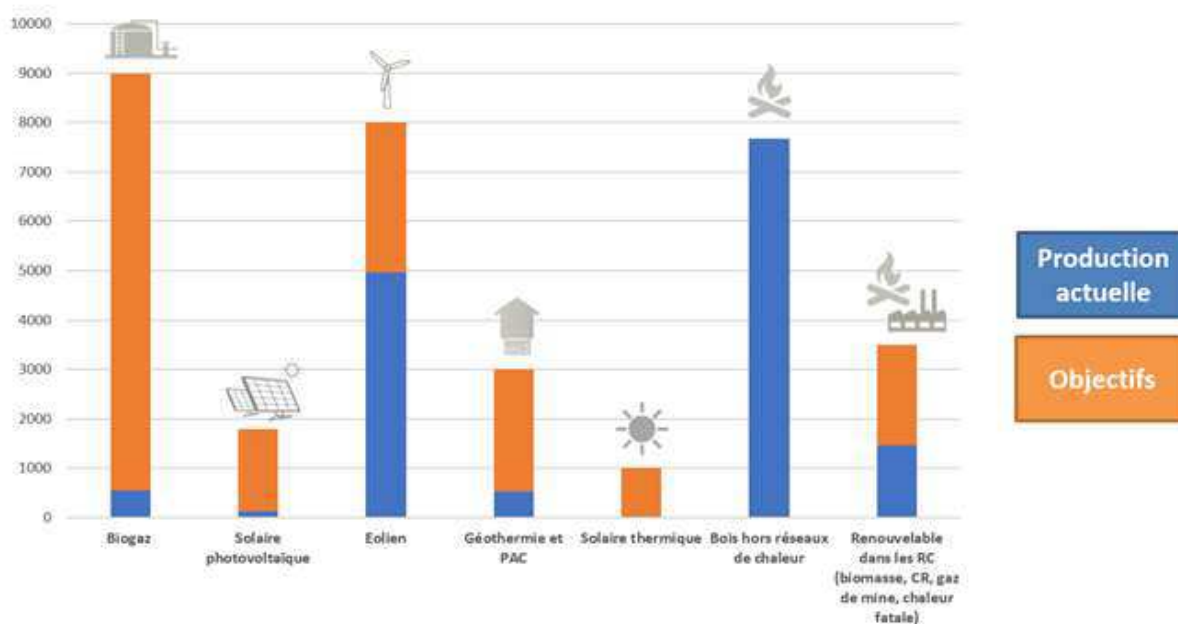


Figure 9 : Objectifs de développement des EnR en 2030 pour la région Hauts-de-France (SRADDET, 4 juin 2018)

3.2 Méthodologie générale

Suite au diagnostic des différentes filières de production d'énergies renouvelables sur le territoire, une étude des potentialités de développement des différentes filières a été menée dans le cadre de l'étude de planification énergétique (cf. Annexe générale du PCAET : Etude de potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire de BS3V, AEC pour le compte de la FDE80, 2018).

La définition de ces potentiels s'est appuyée sur :

- La détermination de l'état des technologies actuelles pour fournir une vision à un horizon lointain (2050) Il s'agit d'un niveau d'analyse **stratégique** à long terme.
- L'analyse de la faisabilité du développement de la filière sur le territoire. Les projets et types de projets les plus faciles à réaliser dans une échéance de 5 à 10 ans sont identifiés. L'approche visée est **opérationnelle**.

Ces deux niveaux d'analyses sont constamment rappelés et présentés dans les paragraphes suivants. En fin de chaque partie, un encart résume les résultats principaux par filière.

Production d'électricité

Photovoltaïque



Éolien



Hydroélectrique



Production de chaleur

Bois-énergie individuel, collectif et réseau de chaleur



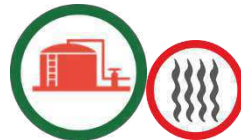
Géothermie



Solaire thermique



Production de gaz renouvelable



3.2.1 Synthèse des scénarios développement des EnR : tendanciel, maximum et retenu

Les hypothèses retenues pour les scénarios tendanciels, maximum et retenu pour le territoire sont synthétisés dans le tableau suivant, accompagné de l'équivalence en nombre de projets.

	Prod. 2015 GWh	Scénario tendanciel			Scénario maximum			Scénario retenu		
		Evolution appliquée à horizon 2050	Equivalents en nombre de projets	Prod. 2050 (GWh)	Hypothèses pour la détermination des potentiels maximum	Equivalents en nombre de projets	Prod. 2050 (GWh)	Hypothèses du scénario retenu	Equivalents en nombre de projets	Prod. 2050 (GWh)
Éolien	458	Intégration des 7 mats en travaux		470 +2,6%	Intégration des 7 mats en travaux Repowering efficient paysager		540 +18%	Intégration des 7 mats en travaux Repowering efficient paysager		540 +18%
Photovoltaïque sur toiture	4,3	Dernières évolutions nationales adaptées au contexte des Hauts-de-France : +3 % par an	2 663 installations individuelles 40 installations collectives.	12,1 +181%	Potentiel maximal du territoire estimé sur la base d'un cadastre solaire	177 338 installations individuelles (tous types de bâtiments confondus) 2 660 installations collectives	806 +18644%	10 % toitures logements + 30 % toitures plates	15 600 installations individuelles 1000 installations collectives	148,3 +3449%
Photovoltaïque au sol	0	Evolution nulle		0	9 projets potentiels identifiés sur le territoire	9 projets potentiels	12	Pot. max. du territoire et évolution linéaire	9 projets potentiels identifiés	12
TOTAL Electrique	462,3	+4,3%		482,1	+ 194%		1358	+ 51%		700
Bois Energie individuel	260,4	Utilisation de 10% de la ressource dégagée par l'amélioration de l'efficacité énergétique des appareils individuels	678 installations individuelles supplémentaires	276 +6%	Utilisation de la totalité de ressource dégagée par l'amélioration de l'efficacité énergétique des appareils (passage de 50% à 80% de rendement)	6 783 installations individuelles supplémentaires	416 +60%	Renouvellement de 60% des installations	4 477 installations individuelles supplémentaires	363,4 +26%
Chaudières bois industrielles et cogénération bois	7,3	Pas d'évolution		7,3 +0%				Réaffectation de 66% ressource économisée par le renouvellement des équipements		
Réseaux de chaleur	17,7 EnR (bois énergie)	Pas d'évolution		17,8 +0%	Linéaire potentiel identifié par l'Observatoire des Réseaux de chaleur ayant une consommation supérieure à 4,5 MWh/m		32 +76%	Augmentation linéaire d'Abbeville + proposition de réseaux AEC X coefficient de 4,5	6 projets potentiels identifiés	31,3 +77%
Chaleur fatale	0	Pas d'évolution		0	Potentiel maximal du territoire		76	Principaux projets réalisés		50
Géothermie TBE	1,4	Evolution tendancielle : +2% par an (Source : AFGP)	3 installations collectives 125 installations individuelles	2,8 +93%	20 % des consommations tendancielles 2050 des secteurs résidentiel et tertiaire (chaleur, climatisation, Eau Chaude Sanitaire)	172 installations collectives 8 427 installations individuelles	186 +12728%	50% du potentiel maximal	83 installations collectives 4 133 installations individuelles	93 +6642%

	Scénario tendanciel			Scénario maximum			Scénario retenu			
	Prod. 2015 (GWh)	Evolution appliquée à horizon 2050	Equivalents en nombre de projets	Prod. 2050 (GWh)	Hypothèses pour la détermination des potentiels maximum	Equivalents en nombre de projets	Prod. 2050 (GWh)	Hypothèses du scénario retenu	Equivalents en nombre de projets	Prod. 2050 (GWh)
Solaire thermique	0	Evolution tirée du scénario tendanciel du logiciel PROPER d'Energies Demain	39 Chauffe-Eau Solaire Collectif (CESC) 315 Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI)	5,24	Potentiel total avec 50% de taux de couverture pour l'ECS et 10 % de taux de couverture pour le chauffage modélisé en 2050 par PROSPER dans le cadre du scénario tendanciel	984 CESC 8 055 CESI	133	Projets les plus importants réalisés 87% du potentiel maximum	4 030 installations individuelles 493 installations collectives 70% du pot. max	66,5
TOTAL Chaleur	287	+8%		309,1	+ 194%		843	+110%		608
Biogaz	0	6 projets actuels	6 méthaniseurs	90	Potentiel maximal identifié en phase 2 de l'étude	41 méthaniseurs	813	50% du potentiel maximal	21 méthaniseurs	421

Tableau 9 : Tableau des hypothèses d'évolution des productions énergétiques liées aux EnR appliquées pour les scénarios tendanciel, maximum et retenu.

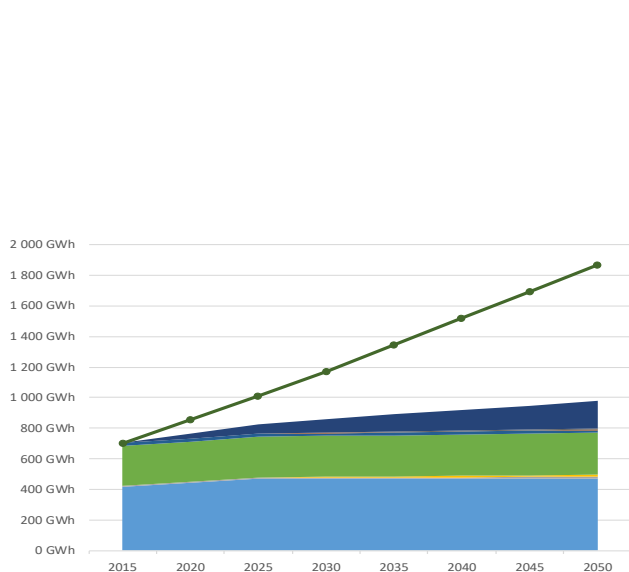


Figure 10: Scénario tendanciel développement EnR

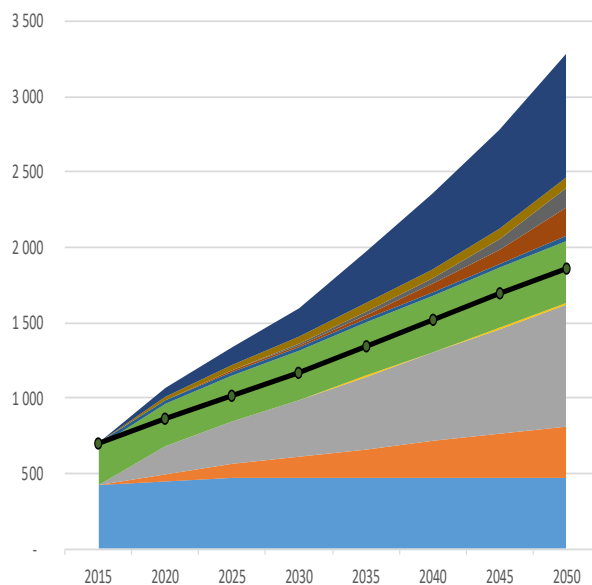


Figure 11: Scénario maximum développement EnR

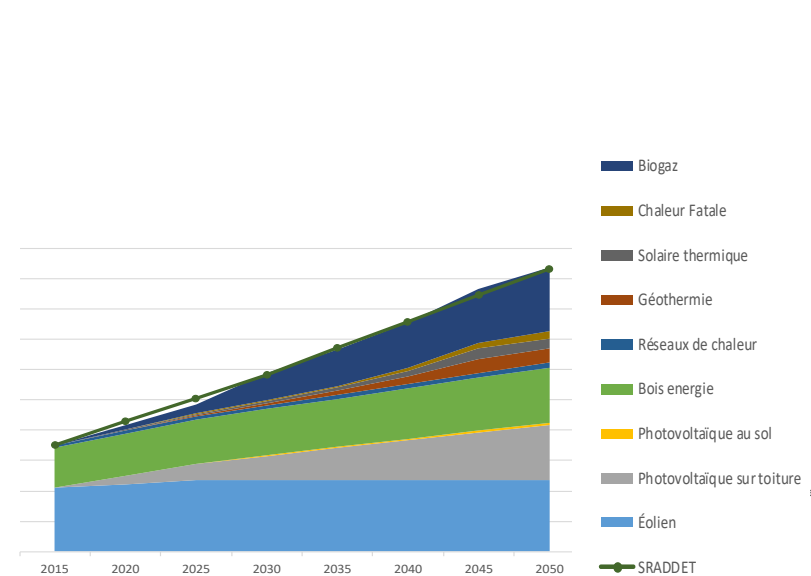


Figure 12 : Scénario retenu développement EnR

Source : AEC

L'intégralité des filières sont détaillées dans les chapitres ci-après.



3.3 Gaz renouvelable de la méthanisation

Les unités de méthanisation ont trois débouchés principaux :

- La production d'électricité : le gaz est utilisé comme combustible d'un moteur électrique. Cette solution, au rendement faible, est utilisée lorsque l'unité de méthanisation ne peut pas injecter dans le réseau de gaz et qu'il n'y a pas de débouchés de chaleur.
- La cogénération : ce procédé consiste à produire simultanément de la chaleur et de l'électricité. Cela suppose un débouché de chaleur stable, mais permet d'augmenter significativement le rendement de l'installation
- L'injection dans le réseau de gaz : c'est la voie privilégiée à l'heure actuelle, mais elle nécessite de pouvoir accéder au réseau de gaz. Etant donné la forte disponibilité du réseau de gaz sur le territoire de BS3V, c'est ce débouché qui est privilégié pour le territoire.

La méthanisation est une voie de valorisation des déchets organiques d'un territoire. Les intrants peuvent être variés, et comprennent notamment les déjections animales issues de l'élevage, les coproduits des cultures, la fraction fermentescible des ordures ménagères, les déchets de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution et les boues de stations d'épuration. L'ensemble des secteurs producteurs de matières organiques a été étudiée.

Les projets peuvent être à la maille d'une exploitation agricole, mais la maille pertinente est le plus souvent la mutualisation de plusieurs acteurs fournissant des déchets organiques pour une unité de taille plus importante. L'importance des investissements pousse en effet à les mutualiser entre plusieurs acteurs.

3.3.1 Les gisements de matières méthanisables sur le territoire

Les gisements de matières méthanisables sont divers, chacun étant soumis à des contraintes propres à la filière dont il est issu. Citons notamment le rayon d'approvisionnement, la saisonnalité, la nécessité de retour au sol, la dispersion de la ressource, le nombre d'acteurs à mobiliser...

Les lisiers et fumiers de l'élevage (Bovins, Brebis, Porcins, Volailles) sont des substrats à fort potentiel de méthanisation. Au-delà de la quantité brute de gisement issu de l'élevage, il ne faut pas oublier que ces matières présentent l'atout de fournir les bactéries indispensables au processus de méthanisation.

Leurs quantités d'énergie productibles ont été estimées à partir des cheptels du territoire (exploitation des données du *Recensement Général Agricole* de 2010, et des *Statistiques Agricoles Annuelles*) et de ratios issus de l'étude de référence SOLAGRO (*Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation*, avril 2013). Elles sont dominées par la production des fumiers issus de l'élevage bovin et sont les suivantes :

Les Coproduits de l'agriculture : De nombreuses parties secondaires issues des plantes cultivées sont actuellement peu valorisées et laissées au champ. Elles peuvent receler un potentiel de méthanisation intéressant. Les ressources végétales considérées sont les résidus de cultures (pailles de céréales, menues pailles, pailles d'oléagineux, résidus de maïs, fanes de betterave) et issues de silos. Les gisements d'énergie productible par les coproduits ont été évalués à partir des surfaces agricoles des céréales, maïs, colza et betterave et de ratios issus de l'étude de référence SOLAGRO d'avril 2013. Les hypothèses de détermination du gisement de résidus de culture utilisable sont les suivantes :

- L'utilisation de la paille dans 66% des cas (deux années sur trois), comme litière ou substrat de méthanisation ce qui permet un retour de 50% de la matière organique au sol.
- Pour les autres pailles, le taux de mobilisation est plus restreint car leurs utilisations et récoltes présentent des obstacles importants. Ainsi le taux de mobilisation du colza, maïs-grain et tournesol est située entre 5% et 15%. Ce taux est similaire à celui appliqué pour les menues pailles et fanes de betteraves sucrières.

Les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) ont pour principal objectif de produire de la biomasse. Elles s'implantent à l'interculture longue (période entre la récolte d'une culture principale et le semis de la suivante), avant les cultures de printemps qui représentent près de 40 % de la SAU française (par ordre

d'importance : maïs (sauf monoculture et implantation après une prairie temporaire), tournesol, sorgho, orge de printemps, betterave, pomme de terre, soja). Les quantités d'énergie productibles par les CIVE ont été estimées à partir de ratios issus de l'étude de référence SOLAGRO d'avril 2013. Ainsi, le rendement des CIVE dépend de la période de récolte (nombre de « mois poussant ») et de production de biomasse par mois poussant (1 tMS/ha/mois poussant). La récolte de CIVE avant l'hiver est aujourd'hui une pratique majoritaire et a vocation à le rester (90 % des surfaces de CIVE). En effet, la récolte à l'implantation de la culture suivante nécessite une forte maîtrise technique pour limiter l'impact négatif sur la culture suivante. Une hypothèse de mobilisation de 30 % du gisement potentiel total de CIVE est retenu du fait de diverses contraintes.

Incidence sur la teneur en matière organique des sols :

- Si la CIVE est implantée sur un sol qui n'était pas antérieurement couvert durant l'interculture, cette situation correspond à un apport net de matière organique (restitution de racines et chaumes à la parcelle restitution sous forme de digestat).
- Si la CIVE vient en remplacement d'une culture intermédiaire qui est déjà implantée (engrais vert ou CIPAN), sa « conversion » en CIVE implique généralement le choix de variété et d'itinéraires techniques propices à une production de biomasse plus importante. Cette production supplémentaire est donc susceptible de compenser la dégradation d'une partie de matière organique aérienne (les racines et chaumes demeurant restituées sous forme de matière organique fraîche) au cours de la digestion. Il est considéré que le maintien de l'état organique du sol n'était pas limitant vis-à-vis d'un taux de mobilisation de 30 % du gisement potentiel retenu.

Incidence sur la qualité de l'eau :

- La CIVE remplit les fonctions agroécologiques des CIPAN, mais sera récoltée et non détruite.

Les déchets urbains : la partie des déchets pouvant être méthanisée est ce qu'on appelle la FFOM – Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères. Une partie des bio-déchets du territoire fait déjà l'objet d'une méthanisation (déchets de l'Abbevillois et de la Région d'Hallencourt acheminés sur le site d'Idex qui alimente le réseau de chaleur d'Amiens), ou d'une valorisation des biogaz émis par le centre d'enfouissement technique où ils sont stockés. Les déchets urbains des trois EPCI représentent annuellement environ **45 GWh d'énergie** qui sont déjà en grande partie valorisés.

Les déchets des industries agroalimentaires : L'évaluation des tonnages de produits susceptibles d'être méthanisés se fait par application de ratios sur la base des effectifs des industries concernées (qui reste donc théorique). Il est donc important de construire un réseau local avec les acteurs de ces entreprises, pour les mobiliser et mieux connaître leur production de déchets. Le territoire compte plusieurs entreprises de ce secteur agro-alimentaire : pâtisserie pasquier de Vron, Sauvage viande, Nature Frais....

Les boues des stations d'épuration : Le territoire compte une vingtaine de stations d'épuration, dont seulement 3 avec une capacité de traitement supérieures à 10 000 EH, qui est un seuil minimal pour monter un projet, compte tenu de l'effort à fournir pour la mobilisation de la ressource : Abbeville, Friville-Escarbotin, Fort-Mahon-Plage. Cette production n'est pas suffisante pour envisager la création d'une installation dédiée uniquement pour traiter ces boues mais peut en revanche constituer un appoint pour varier le mix de substrats.

Les quantités d'énergie productibles, en fonction du type de matières sont évaluées à l'horizon 2030 :

	Gisement "brut" (en GWh/an)	Mobilisable vers 2030 (en GWh/an)
<i>Elevage</i>	127 050	27 125
<i>Agriculture</i>	608 671	127 093
<i>CIVE</i>	70 697	21 209
<i>Déchets IAA</i>	4 200	4 200
<i>Boues STEP</i>	2 000	2 000
TOTAL	812 618	181 627

Tableau 10 : Gisements méthanisables bruts et mobilisables vers 2030

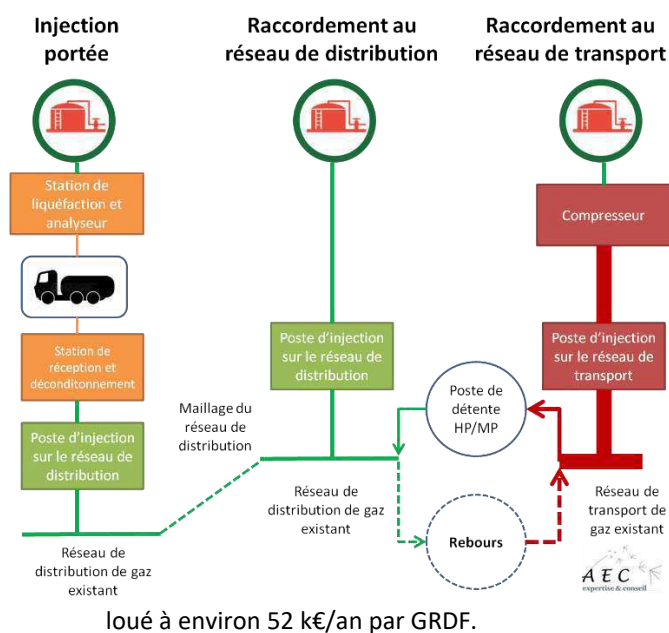
L'outil TETE permet d'évaluer le nombre d'équivalent temps-plein (ETP) créé par la filière méthanisation : ce sont une centaine d'ETP qui sont créés par la mobilisation du potentiel de 160 GWh de méthanisation en injection.

3.3.2 Possibilité d'injection sur le réseau de gaz

Le contexte est particulièrement favorable à l'injection de biogaz sur le réseau, cette possibilité, avec des opérateurs (GRDF et GRTgaz principalement) proactifs sur le sujet, portant de grandes ambitions (un communiqué de novembre 2017 indique un objectif de 30 % de gaz vert en 2030).

Le schéma ci-dessous présente les possibilités d'injection sur le réseau de gaz, ainsi que les moyens de lever les contraintes pouvant apparaître sur le réseau de gaz.

Figure 13 : Possibilités de raccordement en injection



L'injection portée consiste en la compression et le transport par camion du gaz. Cette solution encore en développement n'a a priori pas sa place sur le territoire, du fait de l'importance du réseau de gaz.

L'injection sur le réseau de distribution repose sur :

- la création d'une canalisation de distribution entre le réseau de distribution de gaz existant et l'unité de méthanisation (compter entre 50 et 100 €/ml selon les débits et les difficultés de création de la tranchée) ;
- la construction d'un poste d'injection sur le réseau de distribution, regroupant les fonctions d'odorisation, d'analyse du gaz, un système anti-retour et le comptage. Le poste d'injection sur le réseau de distribution est

Des contraintes d'injection peuvent apparaître sur le réseau de distribution si la production dépasse la consommation de gaz sur la zone de desserte gazière. La levée de contrainte repose sur 4 possibilités :

- maillage du réseau de distribution (relier les zones permet un débouché plus important),
- création d'une unité de rebours (compression du gaz depuis le réseau de distribution vers le réseau de transport : (coûts d'environ 2 M€)
- Installation de stations de recharge de GNV (pour augmenter le niveau de consommation),
- raccordement sur le réseau de transport de gaz, avec compression du gaz (environ 180 k€ pour un compresseur de 200 m³/h + OPEX de 10 %), construction d'une canalisation de transport (de 220 à 800 €/ml), d'un poste d'injection sur le réseau de transport (670 k€).

Le déploiement d'un nombre important d'unités de production en injection sur le réseau de gaz doit donc être coordonné pour garantir l'utilité des infrastructures créées.

Sur le territoire, une installation en lien avec la zone d'Abbeville n'aura pas de problème d'injection, ce qui pourrait advenir pour les autres zones et nécessiter des dispositifs supplémentaires.

3.3.3 Dynamique en cours sur le territoire

De nombreux acteurs ont une réflexion en cours pour la réalisation d'une unité de méthanisation. La carte ci-dessous rassemble les informations sur ces réflexions et ces projets.

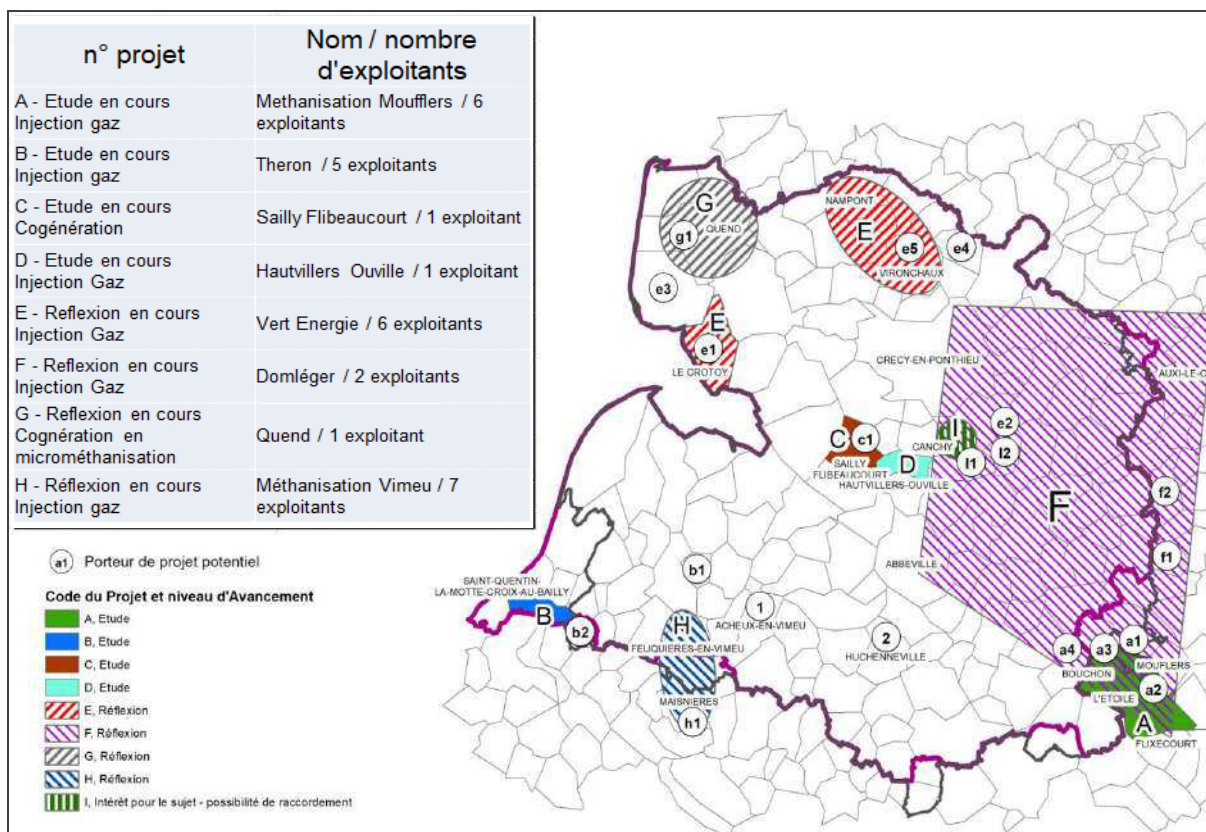


Figure 14 : Carte des porteurs de projets potentiels et des réflexions en cours pour la réalisation d'une unité de méthanisation en janvier 2019

A noter qu'entre janvier 2019 et aujourd'hui, le projet E a été abandonné.

3.3.1 Scénario retenu

Le niveau d'ambition choisi pour la filière méthanisation est d'atteindre les objectifs suivants :

	2015	2030	2050
Gain de production (GWh)	0	+181 GWh	+421 GWh
% d'augmentation/ 2015		-	-



Ce niveau d'ambition correspond à 50% du potentiel maximal du territoire et à l'installation de correspondant à 21 méthaniseurs d'ici 2050.

Les moyens mis en œuvre afin d'atteindre ce niveau d'ambition, sont détaillés dans les 2 objectifs opérationnels suivant, du rapport de Phase 3 : Programme d'actions 2020-2026 :

E-6	Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial
E-9	Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales



3.4 Électricité éolienne terrestre

L'électricité éolienne s'est fortement développée en France depuis 2003 et représente en 2017 une puissance installée de 13,55 GW et une production de 24 TWh par an, ce qui représente 4,5 % de la production nationale d'électricité.

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées, du fait de sa façade littorale, présente un fort potentiel éolien. Ainsi 99 mâts répartis sur 14 parcs sont installés, pour une puissance de 208,3 MW et un **productible estimé à 458,2 GWh/an. La taille des éoliennes est comprise entre 100 et 133 m de hauteur maximale, pour une puissance installée de 2 à 2,3 MW**

Ce potentiel est aujourd'hui aux yeux des élus du Parc suffisamment exploité, au regard du risque de mitage et de saturation du paysage. Dans ce contexte, le territoire de Parc naturel régional n'a pas vocation à accueillir des éoliennes susceptibles de dégrader la qualité de ses patrimoines et de ses paysages.

Par ailleurs, le projet de SRADDET Hauts de France a pour objectif de « stabiliser » la production éolienne à l'horizon 2050. Le SRADDET ne prend en compte que l'augmentation à l'horizon 2021 de la production d'énergie liée aux projets qui étaient déjà en cours d'instruction au moment de son élaboration, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2015 portant la production à 8000 GWh/an.

3.4.1 Les projets en cours

Le parc éolien de Condé Folie à l'extrême sud-est du territoire est en cours de construction (indiqué en cours d'instruction ci-dessus). Il concerne 5 mâts de 3,3 MW de puissance unitaire sur le parc et 2 mâts sur la commune de Bettencourt-Rivière, d'une hauteur maximale de 175m.

Des réflexions et études sont en cours par des opérateurs éoliens pour le prolongement du parc de Saint Riquier-Nouvion sur la commune de Estrées-les-Crécy, ainsi que pour l'extension du parc de la Haute Borne 1 de la commune de Vron.

3.4.2 Schéma d'insertion du moyen et du grand éolien dans le Parc naturel régional de Baie de Somme

Dans le cadre de la labellisation Parc naturel Régional « Baie de Somme Picardie maritime », une étude de « Schéma d'Insertion du moyen et du grand éolien dans le Parc naturel régional de Baie de Somme – Picardie maritime » a été réalisée et annexée à la charte, afin d'encadrer strictement les éventuels projets d'implantation. En effet, l'accueil de nouvelles éoliennes sur le territoire de Parc ne peut se faire au détriment de la qualité exceptionnelle de ses patrimoines et de ses paysages, vectrice de développement et d'emplois locaux non délocalisables.

Ce schéma s'appuie sur le SRE de Picardie qui, même s'il est annulé, est reconnu comme un document de référence qui tient compte de différentes contraintes (Grands Ensembles Paysagers emblématiques, patrimoine architectural exceptionnel, espaces naturels inventoriés et protégés, contraintes techniques des radars et du domaine aéronautique...). Le schéma d'insertion du territoire précise notamment :

- Les enjeux spécifiques au futur PNR au sein des zones favorables à l'éolien sous conditions identifiées dans la SRE de Picardie.
- Une série de recommandations (paysages, biodiversité...)
- Une analyse des contraintes par secteurs du territoire

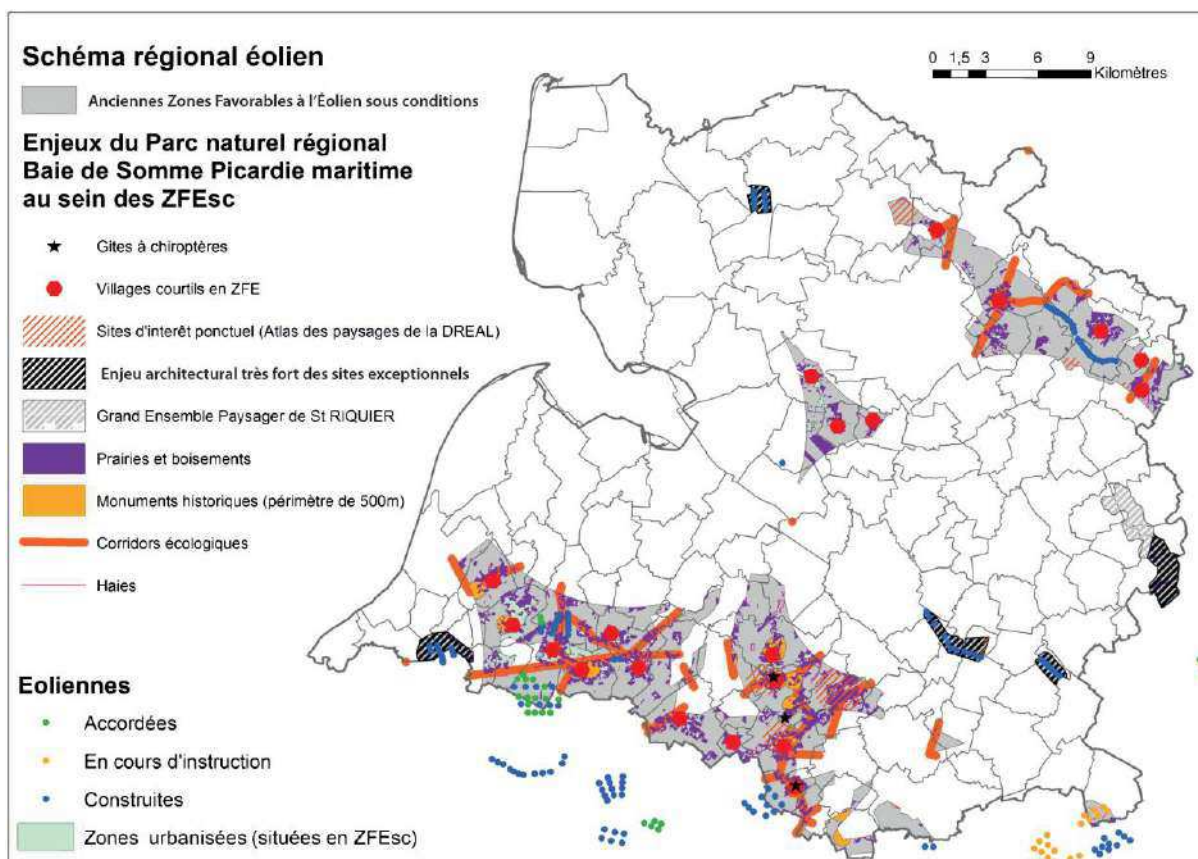


Figure 15 : Carte des enjeux du parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime pour l'éolien

Cette carte fait ainsi apparaître une multiplicité d'enjeu sur le secteur du PNR.

Au regard de l'enjeu de labellisation, mais aussi des avis du PNR qui sont basés sur une analyse très fine des enjeux environnementaux et paysagers (beaucoup plus fine que celle du schéma) le PNR n'est pas en capacité de proposer des zones prometteuses pour l'implantation de nouvelles éoliennes.

L'augmentation de l'exploitation de l'énergie éolienne sur le territoire reposera donc sur le renouvellement des machines installées par d'autres plus performantes (repowering), en veillant à ne pas augmenter de manière sensible leur taille, à renforcer l'intégration paysagère, tout en augmentant la quantité d'énergie produite. Le Parc se montrera vigilant à ce que, l'impact soit strictement compatible avec la qualité de ses paysages et de son patrimoine.

3.4.3 La possibilité du « repowering »

Les technologies éoliennes évoluant, les turbines disponibles aujourd'hui sur le marché sont bien plus productives que celles qui ont été installées au sein des parcs actuellement en activité. Cette évolution est portée par deux aspects :

- L'amélioration propre des technologies, devrait permettre de produire plus pour des installations de même diamètre (nombre d'heure de production et/ou puissance installée). Cette hypothèse est toutefois sujette à discussion et reste à argumenter.
- L'augmentation de la taille des installations du fait de l'amélioration des technologies de construction.

Il existe trois possibilités de renouvellement :

- Modifier la position ou la taille des éoliennes ;
- En installer des plus grandes aux mêmes emplacements ;
- Effectuer un renouvellement à l'identique.

Sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées, une amélioration de l'intégration paysagère est proposée. Cela passe par la non augmentation de la surface occupée par les parcs éoliens, et la non augmentation sensible de la taille des installations. Le repowering pourra donc se produire :

- par un remplacement par des éoliennes de taille identique ou **légèrement supérieure** (conditionné techniquement à un espacement suffisant entre les éoliennes).
- par une diminution du nombre d'éoliennes avec une augmentation un peu plus importante mais **raisonnable** de la taille des éoliennes. Il est notable sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées, que la densité d'éoliennes des parcs existants rend difficile d'un point de vue technique d'augmenter la taille des éoliennes sans les espacer. Le territoire ne souhaite pas non plus augmenter l'emprise au sol des parcs existants.

Ces éléments sont à définir au cas par cas dans le cadre d'analyse paysagère et technique, ainsi que d'une discussion à engager avec les acteurs du territoire, sans préjudice de l'application de la réglementation (pouvant freiner un repowering par diminution du nombre d'éoliennes et augmentation raisonnable de la taille des installations). Les termes employés d'« **augmentation légèrement supérieure** » ou « **raisonnable** » sont volontairement différents de ceux de la réglementation, afin de favoriser la discussion au cas par cas pour chaque projet.

La réglementation prévoit en effet qu'en cas de « modification substantielle » des installations qui relèvent de l'autorisation environnementale une nouvelle autorisation doit être délivrée. L'instruction du 11 juillet 2018 relative à l'appréciation des projets de renouvellement des parcs éoliens terrestres fixe les règles d'évaluation de cette modification substantielle. Si le cadre réglementaire actuel permet déjà le traitement des modifications de parc, et donc le renouvellement, les quelques parcs qui ont procédé à leur renouvellement l'ont fait par le biais d'une procédure d'autorisation complète (comme pour une installation neuve).

Ainsi, les puissances instantanées installées sur le territoire pourraient croître de manière modérée, ce qui est souhaité, en considérant l'installation de nouvelles technologies (amélioration de l'efficacité des pales, sans augmentation significative de la taille des éoliennes).

3.4.4 Scénario retenu

Le niveau d'ambition choisi pour la filière éolienne est d'atteindre les objectifs suivants :

	2015	2030	2050
Gain de production (GWh)	458,2 GWh/an	+59 GWh (soit 517 GWh)	+ 82 GWh (Soit 540 GWh)
% d'augmentation/ 2015	/	+12%	+18%

Cette ambition intègre :

- Une augmentation de 7% de la quantité d'énergie produite liée au repowering : 31 GWh
- l'intégration des projets en cours sur le territoire : 7 mats sont en cours de construction (représentant 51 GWh/an).

Par ailleurs, une partie de la production éolienne peut être redirigée vers de la production d'hydrogène ou de gaz grâce à des électrolyseurs et méthaniers. Etant donné le niveau de puissance éolienne importante sur le territoire, nécessitant des adaptations de réseau de la part d'Enedis, il serait pertinent d'étudier l'intégration d'électrolyseur avec méthanation éventuelle. Néanmoins, les coûts d'intégration d'électrolyseur sont élevés par rapport à la quote-part unitaire de la Région. Ceux-ci ne permettent donc pas d'éviter les coûts d'adaptation sur les postes sources. Les projets doivent donc se placer dans une perspective 3ème Révolution Industrielle (TRI) ou CAP 3ème Révolution Industrielle (CAP3RI) pour permettre leur réalisation.

Les travaux à engager sur ces 2 axes sont décrits dans le plan d'action, dans les fiches d'objectifs opérationnels suivants :

E-7	Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables
E-8	Assurer un renouvellement de l'éolien existant mieux intégré paysagèrement

3.5 Production d'électricité sur le domaine public maritime

Les scénarios de production d'électricité sur le domaine public maritime ne sont pas intégrés au plan climat air énergie territorial, car situés en dehors de son périmètre d'intervention. Il est toutefois proposé d'en faire une rapide analyse.

3.5.1 Houlomotrice

Le principe de l'énergie houlomotrice est d'utiliser l'énergie des vagues et de la houle pour produire de l'électricité. Cette filière est émergente et la maturité n'est pas encore atteinte. La cartographie du potentiel houlomoteur établie par EDF R&D et le CEREMA (Direction Technique Eau, Mer et Fleuves) pour constituer la base de données ANEMOC, montre **qu'il n'y a pas de potentiel de développement sur le littoral de la Baie de Somme**.

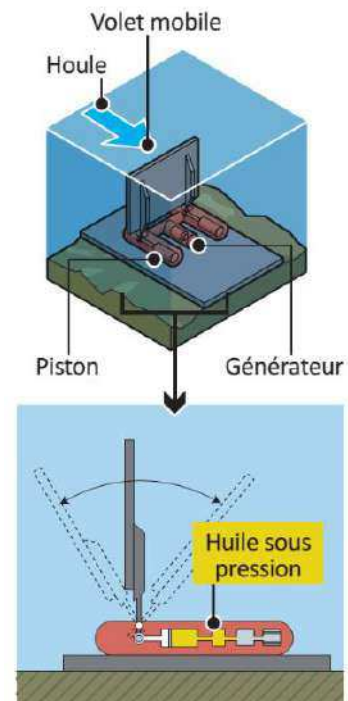


Figure 16 : Principe d'action de l'énergie houlomotrice.

3.5.2 Hydrolienne

L'énergie hydrolienne consiste à produire de l'électricité au travers d'une turbine placée sur un courant fort et transformant la force de l'écoulement. Cette énergie est donc particulièrement présente sur les littoraux présentant des discontinuités de manière à créer des écoulements contraints plus forts sur certains chemins.

Cette filière est émergente et la maturité n'est pas encore atteinte.

Le potentiel sur les côtes françaises est concentré sur le Finistère et surtout le Cotentin. **Il n'y a pas de potentiel important sur la baie de Somme puisque son littoral ne présente pas de courant transversaux forts.**

3.5.3 Eoliennes maritimes

Le territoire est concerné par le projet au large du Tréport comportant 62 éoliennes pour une puissance totale de 496 MW.

Le projet a été autorisé par arrêté préfectoral du 26 février 2019, les autorisations administratives nécessaires à la construction du parc éolien en mer de Dieppe le Tréport. En janvier 2020 il est en phase de pré construction.

Le projet est développé par ENGIE.



Figure 17 : Position du projet de parc éolien offshore du Tréport (source : site dédié au projet <https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/>)



3.6 Électricité hydroélectrique

3.6.1 Technologie de la filière

Le petit hydraulique désigne les installations de puissance inférieure à 10 MW, distinguées en trois classes de puissances :

- **la petite centrale hydraulique** (puissance allant de 0,5 à 10 mégawatts)
- **la micro-centrale** (de 20 à 500 kilowatts)
- **la pico-centrale** (moins de 20 kilowatts)

Ces installations sont généralement raccordées au réseau électrique ou peuvent servir à l'alimentation d'une installation isolée dans un cadre d'autoconsommation.

3.6.2 Etat des lieux et potentiel de développement sur le territoire

Le contexte général de la gestion des cours vise en priorité à restaurer la continuité écologique des cours d'eau (directive cadre sur l'eau de 2000). Cette continuité entre en contradiction avec la présence de certains ouvrages sur les cours d'eau, dont les seuils, les écluses ainsi que certaines installations hydroélectriques. La tendance est donc plutôt à l'arasement des obstacles à l'écoulement. Il est à noter que la Somme est classé « Potentiel mobilisable sous conditions strictes » dans l'étude de l'Agence Eau Artois-Picardie de 2008 du fait de la présence de nombreux sites faisant l'objet de protections réglementaires.

Aucune installation hydroélectrique n'a été recensée sur le territoire, à l'exception de l'installation hydroélectrique de Long datant de 1903, non fonctionnelle, conservée à titre patrimonial et classée monument historique.

Le potentiel hydroélectrique des barrages existants sur le fleuve Somme (partie canalisée) depuis Péronne à l'amont jusqu'à Saint-Valéry-sur-Somme à l'aval, a été étudié en 2010 par le Conseil départemental de la Somme, complétée par l'étude des ouvrages appartenant au Conseil départemental, de la ville d'AMIENS et de quelques sites privés (PÉRONNE, SAILLY LAURETTE, DAOURS, LONG et PONT RÉMY). Cette étude a été mise à jour en 2019 par la FDE 80 en vue d'étudier la faisabilité des meilleurs sites.

Sur le territoire, les différents obstacles positionnés sur les cours d'eau ont fait l'objet d'une analyse, afin de calculer les puissances disponibles et de déterminer le type d'installation qui peut être implanté sur ces cours d'eau. 68 obstacles à l'écoulement se trouvent sur la Maye, la Somme et ses affluents. Sur ces 68 sites, seuls 14 d'entre eux présentent une hauteur de chute supérieure à 1 mètre et 4 d'entre eux ont présentés une configuration intéressante pour l'implantation d'un dispositif hydroélectrique :

- **sur la Somme** : le barrage supérieur de Long (qui avait été exploité pour l'usine hydroélectrique de Long précitée) présente une hauteur de chute de 1,280 m de hauteur, avec un débit probable de 35 m³/s. La puissance électrique disponible est de l'ordre de **130 kW**. Une réflexion est en cours pour l'exploitation de ce potentiel, à articuler avec l'usine existante classée monument historique (qui ne fonctionne plus).
- **sur la Somme** : l'écluse d'Abbeville présente une hauteur de chute de 1,9 m, avec un débit probable de 35 m³/s. Il n'y a actuellement pas de projet d'aménagement de ce cours d'eau. La puissance électrique disponible est de l'ordre de **459 kW**.
- **sur la Somme** : l'écluse de Pont-Rémy et le barrage de Pont-Rémy présentent respectivement une hauteur de chute de 1,81 m et de 1,80m, avec un débit probable de 35 m³/s. Il n'y a actuellement pas de projet d'aménagement de ce cours d'eau. Les puissances électriques disponibles seraient de l'ordre de **145 kW**.

Ces projets permettraient donc le développement d'une puissance de 350 à 500 kW, pour une production de 300 à 1100 MWh par an.

Les études de faisabilité menées par le FDE80 concluent à des contraintes technico-économiques trop importantes et physiques liées au continuum Hydro-écologique. En effet, des financements publics ont été mobilisés pour la restauration de la continuité écologique (ex : passes à poisson) qui ne permettent plus la

valorisation du potentiel énergétique. Une réflexion est toutefois en cours autour de l'usine hydroélectrique de Long, classée monument historique et qui ne fonctionne plus.

Le scénario de production d'énergies renouvelables du territoire ne retient donc pas l'énergie hydroélectrique.



3.7 Électricité photovoltaïque sur toitures et au sol (friches)

3.7.1 Technologie de la filière

Les cellules photovoltaïques permettent de convertir l'énergie de rayonnement du soleil en énergie électrique. Plusieurs technologies de cellules photovoltaïques existent, et les rendements et prix varient grandement selon les technologies utilisées. Les deux principales technologies sur le marché sont :

- les cellules en couches minces qui ont des rendements faibles (de 5 à 10 %) mais des prix peu élevés par rapport aux cellules en silicium cristallin.
- les cellules en silicium cristallin (monocristallin ou multicristallin) permettent d'atteindre des rendements de l'ordre de 15 % (multicristallin) à 18 % (monocristallin) pour des prix plus élevés

La puissance des panneaux photovoltaïques est exprimée en kilowatt-crête (kWc), et correspond à la puissance électrique maximale que pourrait produire le panneau.

3.7.2 Etat des lieux et potentiel du photovoltaïque sur toitures

Les installations photovoltaïques sont pour l'instant peu nombreuses sur le territoire, essentiellement représentées par des installations de particuliers. Les plus grandes installations sont des installations déployées sur des toitures agricoles. La puissance cumulée sur le territoire est de 4 361 kW, ce qui donne une production de 4 344 MWh/an. Le territoire ne compte pas de centrale au sol.

Le potentiel de développement a été essentiellement modélisé par l'analyse des toitures du territoire, qui constituent une cible à priori prioritaire pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Les zones non construites de type carrière ou friche ont également été investiguées.

3.7.2.1 Élaboration d'un cadastre solaire

Etude de l'ensoleillement : L'ensoleillement du territoire est sensiblement moins élevé que dans d'autres zones méridionales avec une valeur moyenne de 1 010 kWh produit par an pour chaque kWc installé, dans des conditions optimales d'orientation et d'inclinaison. Il est calculé à la maille de chaque bâtiment.

Secteurs protégés : Dans les zones de protection des monuments historiques, l'architecte des bâtiments de France donne un avis, qui n'est pas prescriptif, et il revient au maire de le suivre ou non. Sur le secteur de Baie de Somme 3 Vallées, ces secteurs ne représentent pas des surfaces de toitures très importantes et leur potentiel de production photovoltaïque est soustrait au potentiel du territoire.

Analyse des toitures :

- pour chacun des bâtiments, on a cherché à caractériser l'orientation, l'inclinaison du toit (incliné ou plat) et la surface disponible, à partir de la BD TOPO, fournie par l'IGN.
- Pour les toits inclinés, l'orientation est prise en compte avec application d'un facteur de correction sur la productibilité selon l'orientation (sud, sud-ouest...). Sous nos latitudes, la production est optimale pour un panneau incliné à environ 30°, orienté vers le sud. Pour une surface équivalente, à ensoleillement équivalent, un panneau posé sur un toit horizontal produira en moyenne 7 % d'électricité en moins annuellement.

- En raison de l'encombrement des toits (cheminées, équipements techniques, puits de lumière), seul 60 % des surfaces de toit sont supposées disponibles pour l'installation de panneaux photovoltaïques. En outre, dans le cas de toitures inclinées, seule 50 % de la surface de toit est considérée pour ne prendre en compte que la face de la toiture la mieux orientée.
- On considère que 10 m² de panneaux photovoltaïques ont une puissance de 1,4 kWc.

Les surfaces disponibles pour le photovoltaïque représentent en tout plus de 5,8 millions de m².

Le potentiel d'installation diffère selon le type de bâtiment :

- sur les bâtiments résidentiels et tertiaires (dits bâtiments indifférenciés dans la BD TOPO) représente plus la moitié de la puissance disponible (59%),
- 21% concernent les bâtiments du secteur industriel
- 18% ceux du secteur agricole.
- Les surfaces des bâtiments commerciaux, essentiellement les supermarchés, sont minimes.

Type	Puissance Totale (MW)	CA Baie de Somme	CC Vimeu	CC Ponthieu-Marquenterre
Agricole	145,7	35,4	27,9	82,5
Industriel	167,1	59,7	64,7	42,7
Commercial	15,9	10,7	3,0	2,2
Résidentiel	470,1	184,0	91,9	194,2

En rapport à la surface du territoire, c'est la communauté d'agglomération de la Baie de Somme qui représente le plus gros potentiel avec 1,02 MW/km² contre 0,95 MW/km² pour la communauté de communes du Vimeu et 0,41 MW/km² pour la communauté de communes de Ponthieu-Marquenterre.

Surtout la répartition des puissances est assez disparate suivant la taille des projets. En classant les bâtiments par taille de projet et par type de bâtiments, plusieurs cibles sont clairement distinguées :

- **Les installations de très grandes puissances représentent la plus grande production potentielle** (216 MW au total). Elles correspondent aux toitures de bâtiments industriels et de bâtiments agricoles. L'accompagnement mérite de se concentrer sur cette cible.
- **les installations de petites puissances** (201 MW au total) qui présentent la caractéristique d'être **dispersées** nécessitent la réalisation d'un **très grand nombre de projets**. Elle doit être encouragées auprès des propriétaires via une communication adaptée et le conseil de l'Espace Info Energie.

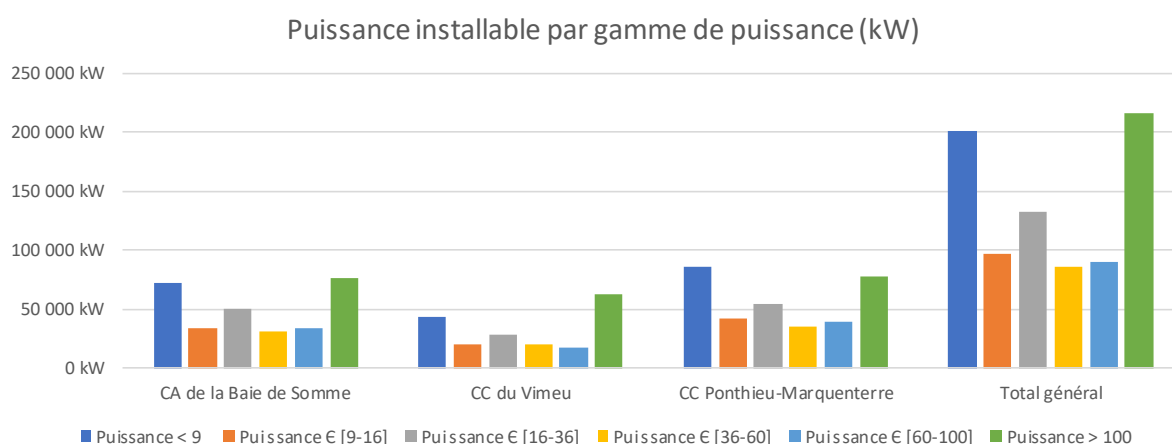


Figure 18 : Répartition de la puissance installable par communautés de communes et par gamme de puissance sur toiture pour le solaire photovoltaïque

Rentabilité des projets : Actuellement, les coûts des panneaux photovoltaïques sont en forte baisse, parallèlement, les tarifs d'achat de l'électricité produite et injectée sur le réseau sont en baisse. En conséquence, la rentabilité des projets d'envergure est difficile à assurer sur des latitudes septentrionales comme celles de Baie de Somme 3 Vallées. L'autoconsommation constitue un modèle alternatif à considérer.

Calcul du potentiel maximum : Un potentiel maximum réaliste et raisonnable de développement du photovoltaïque à long terme sur le territoire est le suivant :

- 75 % du gisement brut sur les bâtiments industriels, agricoles, commerciaux et sportifs
- 25 % du gisement sur les bâtiments indifférenciés.

Ce qui donne un objectif à long terme de **364 MW installés**, pour une production de **368 GWh par an**.

Scénario retenu : Le niveau d'ambition du territoire correspond à une couverture de **10 % des toitures des logements** (bâtiments indifférenciés : **15 600 projets**) hors zone de protection du patrimoine historique et **30% des toitures plates** hors zone de protection du patrimoine historique en 2050 (**1000 projets**). Ce scénario permet d'obtenir les gains de production suivants :

	2015	2030	2050
Gain de production (GWh)	4,3 GWh	+64 GWh (soit 68,3 GWh)	+144 GWh (soit 148,3 GWh)
% d'augmentation/ 2015	/	+1 394%	+3 349%

3.7.3 Etat des lieux et potentiel du photovoltaïque au sol (friches)

Le croisement de différentes sources de données permet de dresser une liste de sites potentiels pour l'installation de centrales photovoltaïques au sol, en privilégiant les friches :

- Phase 2 de l'étude de planification énergétique du territoire de BS3V (FDE80, 2018), qui croise les données du « RECENSEMENT DES FRICHES D'ACTIVITE » (BS3V, 2014) et de la base BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués).
- Phase 3 et notes d'opportunité de l'étude de planification énergétique du territoire de BS3V (FDE80, 2019)
- recensement départemental des friches, sites et sols pollués, pouvant accueillir de grandes centrales photovoltaïques au sol, par la FDE 80,
- Sollicitation d'une entreprise pour étudier l'opportunité d'installer une centrale au sol sur le site de l'ancienne décharge d'Abbeville.
- Etude de POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE- AU SOL, Centrale Solaire – La Briqueterie sur la Commune de CHEPY, (FDE80, 2019)

Les sites sont les suivants :

Nom friche ou type	Commune	Surface (ha)	Puissance installable (MWc)
Abelia Decors	Abbeville	10,8	4,34
Ancienne centrale EDF	Abbeville	1,9	0,79
Ancienne décharge	Abbeville	Non identifié	Non identifié
Friche Maillard	ABBEVILLE	2,69	1,07
Briqueterie Flet	Bourseville	2,5	1,01
Ancienne ferme	CAYEUX SUR MER	2,34	0,94
FTH	Cayeux-sur-Mer	1,4	0,57
ASM Chepy	CHEPY	9,91	3,96
Briqueterie / Point P	Chepy	3,53	2,46
Ancienne décharge	DOMQUEUR	23,14	9,25
-	FEUQUIERES EN VIMEU	6,02	2,41
-	LONGPRE LES CORPS SAINTS	7,44	2,97

Ancienne décharge	MONS-BOUBERT	22,19	8,88
Ancien lavoir a légumes	Nouvion	4,4 à 13,65	1,79 à 5,46
-	NOYELLES SUR MER	2,57	1,03
Friche SNCF	Noyelles-sur-Mer	1,3	0,53
Noyelles sur mer ZK12	NOYELLES-SUR-MER	2,33	0,93
Noyelles sur mer ZX20	NOYELLES-SUR-MER	3,60	1,44
Installation technique GDF	SAINT-VALERY-SUR-SOMME	2,76	1,10
Ancien atelier Rousseau	Woincourt	2,0	0,82
Porcher	Woincourt	4,5 à 7,13	1,83 à 2,85
Terrain SNCF	Woincourt	1,6 à 2,52	0,65 à 1,01

Tableau 11 : Liste de projets possibles sur friches

Scénario retenu : Une hypothèse prudente de réalisation de 9 projets représentant une puissance globale de **12,33 MWc** pour une production de **12,45 GWh/an**, est retenue.

	2015	2030	2050
Gain de production (GWh)	0 GWh	+5 GWh	+12 GWh
% d'augmentation/ 2015		-	-



3.8 Bois-énergie

L'analyse de ce vecteur énergétique s'envisage selon plusieurs aspects complémentaires afin de garantir une utilisation adéquate et pérenne de la ressource.

3.8.1 Ressources bois pour l'énergie

L'évaluation de la ressource bois repose essentiellement sur :

- des données cartographiques pour évaluer les surfaces et les linéaires de haies
- l'étude de référence *Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035* menée par l'IGN¹¹, le FCBA¹² et l'ADEME et publié en 2016. Cette étude est une référence nationale, actualisation d'une précédente étude.

Bois forestier :

- Les surfaces de forêts sur le territoire sont de 13 010 ha et en très grande majorité constituées de Feuillus. La plupart de ces surfaces forestières sont privées, les seules forêts publiques sont la forêt domaniale de Crécy-en-Ponthieu (4300 ha) et la forêt communale de Cayeux.
- L'étude de référence imagine deux scénarios pour la mobilisation du bois en forêt : « Tendanciel » et « Dynamique Progressif », dont l'application en Hauts-de-France, donne des facteurs de production assez similaires (16,1 et 17,4 MWh/ha/an), traduisant la difficulté à mettre en œuvre la démarche dynamique sur une propriété forestière fortement morcelée.
- La déclinaison du scénario Hauts de France à l'échelle du territoire de BS3V, permet d'établir une production maximale de bois comprise entre **102 et 109 GWh par an**.

Bois bocager :

¹¹ Institut géographique national

¹² Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement

- Le linéaire de haies du territoire est établi à **1 775 km** (étude d'inventaire réalisée par BS3V (sur la base de photographie aériennes).
- Les ratios étude « L'entretien des haies et le bois-énergie Biomasse Normandie » (ADEME Haute-Normandie, 2006), établissent une production maximale de **5,43 t de matières fraîches/km/an**. Cette production serait déjà en grande partie valorisée en bois-bûches.
- Considérant une production de **2200 kWh/tonne de matière fraîche** produit cela donne une production de **21 GWh/an**.

Bois déchet :

- Le gisement de bois déchet disponible sur le territoire, se base sur les chiffres de collecte de 2016 fournis par les EPCI du territoire, soit **3 978 tonnes** de bois
- ces matières ont un contenu énergétique plus important (car moins humides) évalué à 3650 kWh/tonne ce qui représente **15 GWh**.

3.8.2 Adéquation entre les ressources et la consommation

La consommation actuelle du territoire en bois énergie, est portée essentiellement par l'usage traditionnel du bois-bûche dans le logement, par la consommation du réseau de chaleur d'Abbeville et des 6 chaudières bois-énergie.

Ressources :	Consommations actuelles (rappel) :
- Bois forestiers : 109 GWh/an	- Bois-bûches en maison individuelle : 260 GWh/an
- Bois bocagers : 21 GWh/an	- Réseau de chaleur : 18 GWh/an
- Bois « jardin » : Difficile à évaluer	- Chaudières bois-énergie : 7 GWh/an
- Bois déchets : 15 GWh/an	- TOTAL : ~285 GWh/an
- TOTAL : ~145 GWh/an	

Figure 19 : Chiffres-clés du bois-énergie sur le territoire.

La consommation excède donc à priori largement la production du territoire.

Il est probable que cet écart soit surévalué, certaines productions ne pouvant être prises en compte puisqu'il n'existe pas de moyen de les évaluer. C'est notamment le cas du bois de jardin ou le cas de certains bois de récupération. Néanmoins, alors que l'on pourrait s'attendre à trouver une production excédentaire sur un territoire rural comme BS3V, le territoire est a priori importateur.

D'une part, il existe en réalité deux échelles d'approvisionnement : locale et régionale. Les petites installations collectives comme les ménages consomment aujourd'hui une ressource locale alors que les installations plus importantes consomment une ressource plus lointaine. Cela se retrouve dans l'exemple de la chaufferie du réseau de chaleur d'Abbeville : avant 2014, le bois provenait de la forêt de Crécy-en-Ponthieu. Il s'agit désormais de bois décheté provenant de plateformes de bois-énergie, avec une distance moyenne d'approvisionnement de 90 km en 2016.

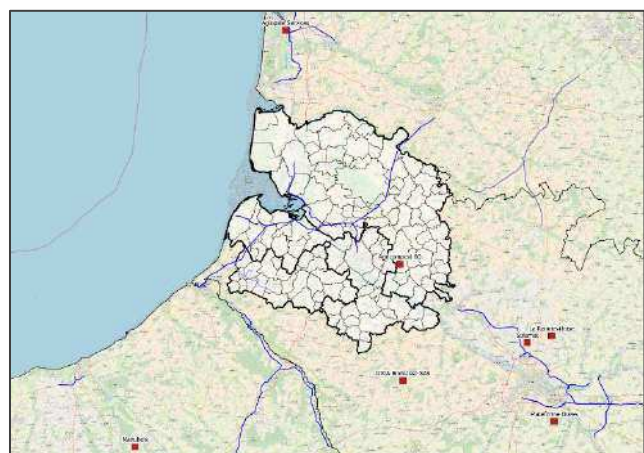


Figure 20 : Carte des plateformes de bois décheté autour du BS3V (Source : Nord Picardie Bois et ADEME)

Enfin un gain important peut être espéré par l'amélioration des rendements des installations bois-énergie domestique ainsi que par la baisse des consommations d'énergie pour le chauffage dans le cadre de maisons mieux isolées. La ressource économisée peut être réutilisée pour de nouveaux projets sans pour autant augmenter les consommations en bois du territoire :

- **En supposant une baisse des consommations de chauffage de -2,5 % par an, et un taux de renouvellement des installations de chauffage au bois énergie de 2 % par an (60% à l'horizon 2050, soit 5700 installations), un gain d'environ 10 000 MWh peut être espéré.**
- Ce gain de 10 000 MWh correspond environ à 5 000 logements neufs chauffés au bois énergie avec une installation performante.

Le constat partagé sur ce sujet est que les installations dans le secteur résidentiel telles que les poêles, inserts et cheminées sont souvent d'un rendement assez faible : 10 à 20 % pour une chaudière à foyer ouvert alors qu'une installation à foyer fermé peut atteindre des rendements de l'ordre de 80 %. Il est donc théoriquement possible d'utiliser 1 bûche là où on en utilisait 4 pour produire la même quantité de chaleur et donc de réutiliser les 3 bûches gagnées pour alimenter les nouveaux équipements dans de nouveaux logements. Des actions pourraient être entreprises en priorité en direction des propriétaires équipés en foyer ouvert et en équipement de plus de 15 ans, pour la promotion des équipements labellisés « Flamme verte » à haut rendement énergétique. Ce type d'action contribue très fortement à limiter les émissions de particules (PM10 et PM2.5) et de Carbone organique volatil (COVNM) et contribue ainsi à amélioration de la qualité de l'air.

3.8.3 Scénario retenu

Le niveau d'ambition choisi pour la filière bois énergie (hors réseaux de chaleur) est le suivant :

	Production en 2015	2030	2050
Gain de production (GWh)	267,7 GWh	+44 GWh (soit 304,4 GWh)	+103 GWh (soit 363,4 GWh)
% d'augmentation / 2015		+ 12%	+26%

Le renouvellement de 60% des installations (amélioration du rendement), la baisse des besoins de chauffage, et la réaffectation de 66% de la ressource dégagée pour alimenter des **installations individuelles supplémentaires (4477)**, permet une augmentation de l'énergie produite de 96 GWh (une même quantité de bois produit plus d'énergie). **36% de la ressource en bois est donc économisée.**

Les actions de maintien et développement de la ressource en bois, ainsi que de promotion du renouvellement des équipements de chauffage bois existants et de substitution des installations d'énergie fossile par nouvelles installations bois performantes seront mises en place ou poursuivies :

	Objectifs opérationnels	Actions
C-6	Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées	Promotion de l'usage du bois bûche local dans le chauffage individuel (cf. E.3) et dans la stratégie de vente des produits bois en local de l'ONF
E-3	Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers : photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation	Promotion du renouvellement du parc non performant et à la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables par l'espace info énergie
F-4	Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agro-écologiques fonctionnels	Poursuivre les opérations visant à implanter, restaurer et entretenir les infrastructures agro-écologiques : haies, agroforesterie

3.9 Solaire thermique



Les installations solaires thermiques ont pour but de produire **l'eau chaude sanitaire**, essentiellement pour couvrir les besoins du résidentiel et du tertiaire.

Les principales typologies de projets sont :

- Les **CESI (chauffe-eau solaire individuel)** pour répondre au besoin d'un logement individuel, de préférence implantés sur le logement résidentiel.
- Les **CESC (chauffe-eau solaire collectif)** pour les logements collectifs, donc certains peuvent être financés dans le cadre du fonds chaleur de l'ADEME.

Dans tous les cas, le chauffe eau solaire est utilisé en bi-énergie, afin de permettre la production d'eau chaude quand les ressources solaires ne sont pas suffisantes.

Aucune installation solaire thermique n'a été recensée sur le territoire.

3.9.1 Technologie et maturité de la filière

Deux principales technologies sont développées :

- Les capteurs **plans vitrés**, dans lequel le liquide calorifique (généralement de l'eau) circule et est réchauffé par les rayons solaires. L'effet de serre créé par la vitre améliore le rendement.
- Les capteurs **tubulaires**, technologie plus élaborée, utilise des tubes sous vide pour récupérer la chaleur provenant du soleil. Elle est plus coûteuse mais présente des rendements plus élevés.

Concernant la disposition du chauffe-eau, celui-ci peut être monté directement au-dessus des panneaux solaires thermiques, ou bien être situé dans le bâtiment pour des raisons architecturales.

Il convient de néanmoins de rappeler aussi que les retours d'expérience sur ce type d'installation sont assez partagés, avec plusieurs installations qui n'ont pas donné satisfaction. La filière technique autour de ce type de dispositif est beaucoup moins mature dans le nord de la France que sur des territoires plus méridionaux. Si cela n'est pas le cas pour la région Hauts-de-France, l'agence régionale de la Région voisine de Normandie est ainsi très réservée sur le financement de tels projets par le Fonds Chaleur.

L'accompagnement par des AMO qualifiées est donc indispensable pour mettre en œuvre des projets de qualité susceptibles de lancer la filière locale. Le CD2E par exemple est un organisme indiqué.

3.9.2 Sites consommateurs cibles

La production d'eau chaude sanitaire peut intervenir sur de nombreuses cibles à l'aide d'un dispositif en biénergie, CESI pour les maisons individuelles, et CESC pour les immeubles collectifs ou besoins tertiaires importants.

Actuellement, le **solaire thermique** s'avère l'une des solutions techniques les plus performantes et compétitives pour de grands besoins d'eau chaude sanitaire constant durant l'année et en matière de chauffage. **Les EHPAD, hôpitaux, centres aquatiques, immeubles collectifs** constituent ainsi une cible de choix pour ce type d'installations. Une quinzaine d'EHPAD et hopitaux pourront notamment être ciblés à Abbeville (Centre hospitalier, EHPAD Georges Dumont, EHPAD Notre Dame de France et Foyer d'Hébergement ADAPEI), Argoules (Maison de retraite de Valloires), Cayeux sur mer (Maison de retraite Coiret-Chevalier, ASVSC la Résidence), Chépy (Centre d'Habitat APHGS), Crécy-en-Ponthieu (Résidence de la Fôret EHPAD), Feuquières-en-Vimeu (MARPA Les Aïauts), Fort-Mahon-Plage(Résidence de la Baie d'Authie), Friville-Escarbotin (EHPAD Joseph Petit), Nouvion-en-Ponthieu (MARPA les Tilleuls), Saint-Riquier (Maison de Retraite), Saint-Valery-sur-Somme (Centre hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme), Woincourt (EHPAD Résidence des Pays de Somme). Le **Centre aquatique Viméo**, à Friville Escarbotin, est également une bonne cible.

La filière solaire thermique est très peu développée sur le territoire hormis pour l'eau chaude sanitaire des nouvelles habitations soumises à la RT 2012.

3.9.3 Scénario retenu

Le niveau d'ambition choisi pour la filière solaire thermique est d'atteindre les objectifs suivants :

	2015	2030	2050
Gain de production (GWh)	0 GWh	+11,5 GWh	+66,5 GWh
% d'augmentation/ 2015		-	-

Ce niveau d'ambition correspond à 50% du potentiel maximal du territoire, correspondant à 493 installations collectives et 4030 installations individuelles estimées en 2050.

Les modalités de mise en œuvre sont décrites dans le plan d'action au sein de l'objectif opérationnel :

E-5	Développer des projets solaires thermiques et de géothermie
-----	---



3.10 Géothermie

La géothermie, comme son nom l'indique, consiste à puiser dans le sol l'énergie.

Le territoire présente un potentiel uniquement en termes de géothermie très basse énergie, dite aussi géothermie de surface, permettant de capter l'énergie issue de ressources géothermiques situées à une profondeur inférieure à 100 m.

3.10.1 Technologie et maturité de la filière

Les calories souterraines sont récupérées grâce à un système de pompe à chaleur, souvent réversibles et pouvant être utilisées pour subvenir à des besoins de froid. Deux systèmes permettent la récupération de cette énergie, suivant les circonstances locales du sous-sol :

- Géothermie sur nappe opérant par prélèvement (et réinjection) d'une eau de surface dans une nappe alluviale ou une nappe phréatique.
- Géothermie sur sonde, ou géothermie sèche, opérant par circulation en circuit fermé d'un fluide caloporteur dans un échangeur thermique vertical ou horizontal.

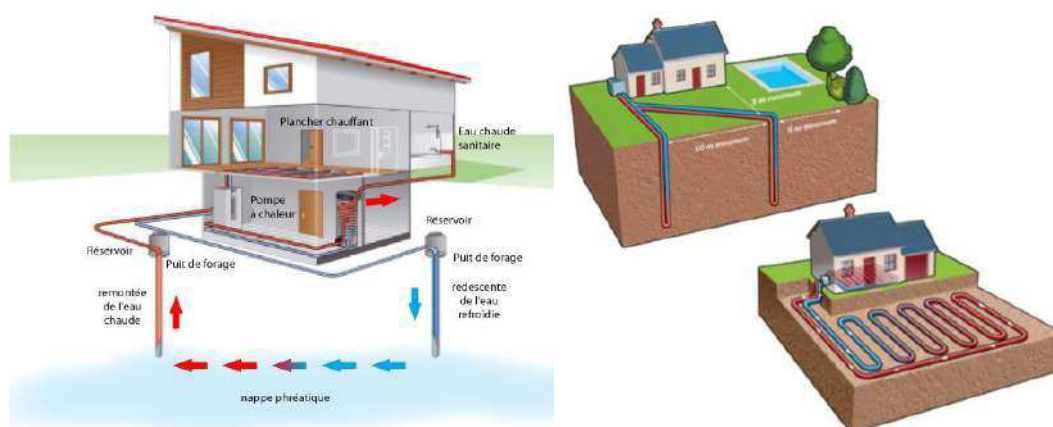


Figure 21 : Schéma de principe des différents types de géothermie de surface : géothermie sur aquifère ou géothermie sèche verticale ou horizontale.

3.10.2 Les ressources géothermiques sur le territoire

Le BRGM et l'ADEME ont cartographié pour la région Picardie le potentiel du meilleur aquifère, dans le cadre de la constitution de la plateforme de conseil sur la géothermie www.geothermie-perspectives.fr portée par l'institut Lassalle Beauvais.

Le potentiel sur le territoire de BS3V est fort à l'exception du littoral, pour lequel il mérite d'être précisé.

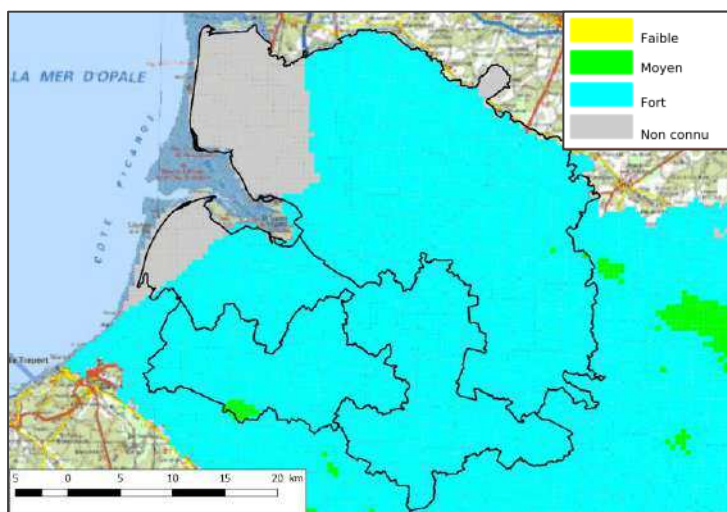


Figure 22 : Carte du potentiel du meilleur aquifère (Source : géothermie-perspectives)

3.10.3 Cibles de développement

La géothermie très basse énergie nécessite des dispositifs thermiques particuliers dans les bâtiments équipés : plancher chauffant, radiateur très basse température, système de climatisation dédié. En conséquence, le déploiement de ce type d'installation ne doit pas être considéré en intégrant toute demande de chaleur présente dans les zones favorables comme une demande substituable. Il s'agit bien plus d'agir par opportunité quand une **nouvelle zone ou infrastructure est construite ou profondément rénovée sur une zone favorable**.

L'un des grands intérêts de ce type de technologie est aussi la possibilité de fournir du froid, en plus de couvrir les besoins de production de chaleur et en eau chaude sanitaire ce qui le rend particulièrement adapté dans le domaine du tertiaire : chambres froides des supermarchés, hôpitaux/ehpad nécessitant un rafraîchissement l'été.

En termes d'équilibre économique, les développeurs de ce type d'installation qui ont participé aux rencontres organisées dans le cadre de l'EPE soulignent que la rentabilité est possible surtout pour les installations collectives pouvant bénéficier du fonds chaleur, elle est plus incertaine (avec un temps de retour sur investissement très long) pour les installations de particulier.

La remise en service de certaines installations du territoire, qui présentent des dysfonctionnements, est un préalable, pour montrer l'intérêt de la filière.

3.10.4 Scénario retenu

Le niveau d'ambition choisi pour la filière géothermie est d'atteindre les objectifs suivants :

	2015	2030	2050
Gain de production (GWh)	1,4 GWh/an	+12,2 GWh (Soit 13,6 GWh)	+91,6 GWh (Soit 93 GWh)
% d'augmentation/ 2015		+ 843%	+ 6 642%

Ce niveau d'ambition correspond à 50% du potentiel maximal du territoire, correspondant à 86 installations collectives et 4 133 installations individuelles estimées en 2050.

L'atteinte de ces objectifs passe par :

- un accompagnement par des AMO qualifiées pour mettre en œuvre des projets de qualité susceptibles de (re)lancer la filière locale,
- la réalisation d'études complémentaires sur les installations de géothermie du territoire pouvant constituer des contre-références, en vue de les remettre en fonctionnement.
-

Les modalités de mise en œuvre sont décrites dans le plan d'action au sein de l'objectif opérationnel :

E-5	Développer des projets solaires thermiques et de géothermie
-----	---

3.11 Réseaux de chaleur

3.11.1 Les réseaux de chaleur potentiels

L'étude de planification énergétique réalisée sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées a permis de préciser l'opportunité des réseaux de chaleur qui semblent à première vue les plus pertinents (dont certains ont été étudiés en régie par la FDE80) :

- **Saint-Valéry-sur-Somme**, pouvant alimenter l'hôpital, le collège, le gymnase, les écoles maternelle, Corderie et Saint Pierre et éventuellement d'autres bâtiments (hôtel, ancienne maison de retraite...). Avec un investissement de 2 016 k€ et un coût moyen de la chaleur fournie par le réseau d'environ 80,3 €/MWh TTC.
- **Crécy-en-Ponthieu** : le réseau potentiel mesurerait environ 850 mètres et couvrirait plus de 1 500 MWh de consommation avec pour principaux utilisateurs le groupe scolaire, le collège et la maison de retraite. La mise en place du projet de réseau de chaleur impliquerait un coût global annuel de 120 830 € par an (contre 127 190 € pour un passage au gaz et 127 250 € pour la situation actuelle).
- **Fort-Mahon-Plage** : il existe un potentiel pour un réseau de 1 447 m alimentant 4 bâtiments publics (poste, EHPAD, Ecole primaire et mairie). La consommation linéique serait supérieure à 3,05 MWh/m supérieur aux 1,5 MWh/m, ce qui est le seuil minimum de rentabilité d'un réseau de chaleur (et pour l'éligibilité au Fonds Chaleur).
- **Friville-Escarbotin** : Ce réseau représente un linéaire de 1 574 m. 5 bâtiments publics ont été repérés : EHPAD, Mairie, Ecole élémentaire, maternelle et lycée. L'intégration du centre aquatique Vimeo pourrait être étudiée (même s'il est éloigné des précédents bâtiments). Ce réseau de chaleur présente un potentiel de récupération de chaleur auprès d'une fonderie. La consommation linéique sans considérer l'église serait donc supérieure à 3,43 MWh/m supérieur aux 1,5 MWh/m, ce qui est le seuil minimum de rentabilité d'un réseau de chaleur (et pour l'éligibilité au Fonds Chaleur).
- **Rue** : Ce réseau représente un linéaire de 1 167 mètres. 9 bâtiments publics ont été repérés dont hôpital, mairie, EHPAD, Lycée et gymnase. La consommation linéique sans considérer l'église et le beffroi serait donc supérieure à 6,81 MWh/m supérieur aux 1,5 MWh/m, ce qui est le seuil minimum de rentabilité d'un réseau de chaleur (et pour l'éligibilité au Fonds Chaleur).
- **Cayeux-sur-Mer** : ce réseau représente un linéaire de 608 mètres, pouvant potentiellement alimenter 3 bâtiments publics (mairie, maison de retraite et salle des fêtes). La consommation linéique serait supérieure à 1,71 MWh/m, dépassant très légèrement 1,5 MWh/m, ce qui est le seuil minimum de rentabilité d'un réseau de chaleur (et pour l'éligibilité au Fonds Chaleur).
- **Abbeville** : le réseau de chaleur d'Abbeville pourrait voir à terme ses besoins en énergie renouvelable augmenter, au regard des projets d'extension à l'étude.

- **Nouvion en Ponthieu** : une étude de faisabilité a conduit à écarter ce projet pour des raisons économiques (prix du gaz insuffisamment important face au bois pour induire une rentabilité même avec les aides financières). Par ailleurs des investissements de conversion de certaines chaufferies au gaz ont été réalisés récemment, dans les principaux bâtiments potentiellement consommateurs : collège, école primaire, école maternelle, salle des associations. L'opportunité de ce réseau pourrait être réétudiée d'ici 5 à 6 ans. La chaudière gaz du collège pourrait d'appoint/secours pour le réseau.

3.11.2 Scénario retenu

Le niveau d'ambition choisi pour la filière Réseaux de Chaleur est d'atteindre les objectifs suivants :

	2015	2030	2050
Gain de production renouvelable (GWh)	17,7 GWh (Bois Energie Abbeville)	+5,8 GWh (Soit 23,5 GWh)	+13,6 GWh (soit 31,3 GWh)
% d'augmentation/ 2015		+33%	+77%

Les modalités de mise en œuvre sont décrites dans le plan d'actions au sein de l'objectif opérationnel :

E-8	Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales et une approche multi filières
-----	---



3.12 Récupération de chaleur fatale

3.12.1 Technologie, pertinence et maturité de la filière

Lors du fonctionnement d'un procédé de production ou de transformation, l'énergie thermique produite n'est pas utilisée en totalité. Une partie de la chaleur est rejetée/perdue : on parle de « chaleur fatale ».

Cette chaleur fatale peut être récupérée. Elle peut se présenter sous forme de rejets gazeux, liquides ou diffus. Les rejets liquides sont les plus faciles à capturer suivi des rejets gazeux. Elle peut être valorisée de deux façons :

- En interne, pour répondre à des besoins propres de chaleur ;
- En externe, par le biais d'un réseau de chaleur :
 - Lorsque les entreprises sont situées au niveau de zones industrielles pour permettre aux entreprises aux alentours d'utiliser de la chaleur.
 - Lorsque les entreprises sont situées à proximité du centre-ville, d'établissements tertiaires ou logements collectifs consommateurs, pour le chauffage de ces bâtiments,

Le niveau de température du procédé de production est une caractéristique déterminante de sa stratégie de valorisation puisqu'il conditionne la forme des rejets.

Dans le but de la plus grande valorisation possible, la cible doit être les rejets à plus haute température, associés aux industries métallurgiques, du verre et du ciment. Les rejets de l'industrie agroalimentaire peuvent être intéressants.

Grâce à la base de données ICPE¹³, IREP¹⁴ et à l'enquête EACEI¹⁵ de l'INSEE, une estimation de la chaleur fatale industrielle a pu être faite conformément à l'étude « La chaleur fatale industrielle » réalisée par l'ADEME en 2015. Les filtres d'étude sont les suivants : rejets de type fumées et buées, température supérieures à 150 °C, Système d'organisation en « 3 x 8 » et fonctionnement durant toute l'année.

¹³ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

¹⁴ Registre français des Emissions Polluantes

¹⁵ Enquête Annuelle sur les Consommations d'Énergie dans l'Industrie

Le gisement brut de chaleur fatale dans l'industrie sur le territoire est estimé à **76 GWh** par an, gisement reparti dans 10 établissements sur le territoire. Les établissements ont été classés en 3 catégories :

- Faible potentiel (supérieur à 1 MWh/an et inférieur à 1 GWh/an)
- Fort potentiel (1 à 50 GWh)
- Très fort potentiel (plus de 50 GWh/an).

Le potentiel de chaleur récupérable calculé est néanmoins à prendre avec précaution. Il est possible que la chaleur fatale soit sous-estimée ou surestimée en fonction du degré d'avancement technologique des équipements de chaque entreprise et des techniques de récupération de chaleur déjà en place au sein des établissements.

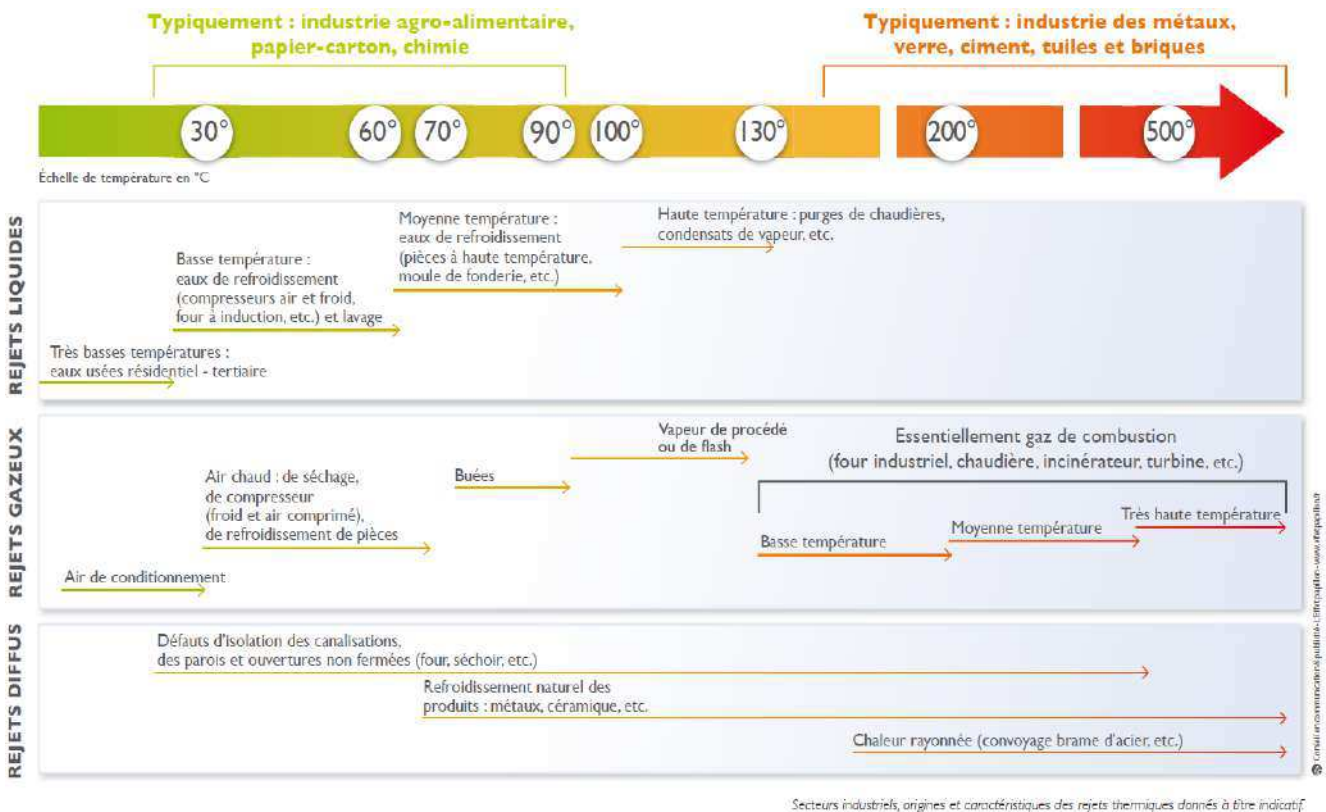


Figure 23 : Types de rejets en fonction de la température de chaleur (ADEME, 2017)

3.12.2 Sites potentiels

Sur le territoire de BS3V, les industries intéressantes pour la récupération de chaleur sont représentées sur la figure ci-dessous :

Les établissements prometteurs en termes de chaleur fatale sont présentés succinctement dans le tableau ci-après. Les informations sont extraites des déclarations liées à la base ICPE :

Nom établissement	Commune	Type d'Activité	Potentiel
DECAVEUX DAD SA (FEUQUIERES)	FEUQUIERES EN VIMEU	Fabrication d'articles métalliques ménagers	Potentiel considérable
VKR FRANCE	FEUQUIERES EN VIMEU	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	
VERESCENCE	ABBEVILLE	Fabrication de verre creux	
PIOLE PAROLAI EQUIPEMENT	FEUQUIERES EN VIMEU	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	

TUBTENAX Industrie	FEUQUIERES EN VIMEU	Traitement et revêtement des métaux	Faible potentiel
THIRARD FTH SA	FRESSENEVILLE	Fabrication de serrures et de ferrures	
FAVI - Le laiton injecté	HALLENCOURT	Fonderie d'autres métaux non ferreux	
AUER	FEUQUIERES EN VIMEU	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	
GUARESKI	FRIVILLE ESCARBOTIN	Fabrication d'autres articles de robinetterie	
DAVERGNE Raoul (FONDERIE)	FEUQUIERES EN VIMEU	Fonderie d'autres métaux non ferreux	
MARCHIO SA	FRIVILLE ESCARBOTIN	Traitement et revêtement des métaux	
DOUAY BERNARD	BETHENCOURT SUR MER	Traitement et revêtement des métaux	
NORD COMPOSITES	CONDE FOLIE	Fabrication de matières plastiques de base	
TETARD HAUDIQUEZ GRISONI (THG)	BETHENCOURT SUR MER	Fabrication d'autres articles de robinetterie	

Tableau 12 : Description des établissements concernés par des potentiels de valorisation de chaleur fatale

D'autres établissements de type fonderie ou agro-alimentaires, pourraient être intéressants à interroger :

Nom établissement	Commune	Type d'Activité
ALUTEAM	FRIVILLE ESCARBOTIN	Fonderie d'autres métaux non ferreux
BREA SYSTEM	FRESSENEVILLE	Fonderie de métaux légers
ETABLISSEMENTS G. FALSIMAGNE	WOIGNARUE	Fonderie d'autres métaux non ferreux
LACTINOV ABBEVILLE	ABBEVILLE	Fabrication de lait liquide et de produits frais
PATISSERIE PASQUIER VRON	VRON	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
SIVAL	FRIVILLE ESCARBOTIN	Fonderie de métaux légers
DELAITRE PAUL ET CIE	FRIVILLE ESCARBOTIN	Fonderie

Le secteur de l'Abbeillois (Parc d'activité des 2 Vallées avec les entreprises Lactinov, Verescence et Schlumberger) ainsi que les 3F (communes attenantes de Friville-Escarbotin, Feuquières-en-Vimeu et Fressenneville) disposent du plus grand potentiel.

3.12.3 Scénario retenu

Le niveau d'ambition choisi pour la filière chaleur fatale est d'atteindre les objectifs suivants :

	2015	2030	2050
Gain de production renouvelable (GWh)	0	+7 GWh	+50 GWh
% d'augmentation/ 2015		/	/

Ce niveau d'ambition correspond aux potentiels plus importants identifiés sur le territoire.

Au sein de l'objectif opérationnel « E-8 : Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales et une approche multi filières », une étude de faisabilité d'échange de chaleur au sein de la ZI 2 Vallées pourrait être menée. Il est en de même pour le projet de réseau de chaleur de Friville-Escarbotin.

3.13 Power to gas : Production d'hydrogène et méthanation

3.13.1 Présentation

Le terme « Power to gas » désigne la production de gaz de synthèse grâce à de l'électricité, comme par exemple :

- **Par électrolyse, l'eau** est séparée en dihydrogène (H₂) et dioxygène (O₂).
- **Par méthanation, c'est-à-dire, synthèse du méthane (CH₄)** à partir de dihydrogène (H₂) et de monoxyde de carbone (CO) ou de dioxyde de carbone (CO₂) en présence d'un catalyseur. **Ce procédé présente 2 avantages : transformation d'un gaz à effet de serre (CO₂) en carburant (CH₄) et production de chaleur, pouvant être valorisée sur un réseau de chaleur.** La méthanation est dépendante d'un gisement de CO₂ ou de CO.

L'hydrogène ou le méthane ainsi produit peuvent être utilisés directement :

- Comme carburant véhicules,
- En injection dans le réseau de gaz naturel. Un taux de 6 % d'hydrogène dans le gaz naturel est actuellement accepté, avec des recherches en cours pour porter ce taux à 20 % d'hydrogène en volume (projet GRHYD mené par GRDF, à Dunkerque).

En ce qui concerne l'injection dans le réseau de gaz naturel, l'ADEME dans son étude « Evaluation du potentiel de méthanation à partir de gaz industriels fatals (hydrogène et dioxyde de carbone) » met en exergue que :

- Concernant l'hydrogène, la limitation du taux de 6% d'hydrogène dans le gaz naturel, **restreignent fortement les possibilités d'injection directe d'hydrogène ;**
- Pour **bénéficier au mieux des infrastructures existantes** de distribution, transport et stockage de gaz naturel, **il est judicieux d'utiliser le procédé de méthanation.**

Les rendements du processus complet de Power-to-gas varient de 60 à 90 % selon les technologies et selon la valorisation ou non de la chaleur produite.

Le Power-to-gas est particulièrement adapté dans un contexte d'excédent de production d'électricité, ce qui pourrait être le cas si la pénétration de source d'électricité renouvelable non pilotables dans le mix électrique se poursuit. Un taux de charge correct des installations (taux de charge considéré aux environs de 40 % dans l'étude « Vers un gaz 100 % Renouvelable ») doit être assuré pour garantir la rentabilité des installations. Il ne s'agit donc pas uniquement d'absorber quelques pics de surproduction dans l'année, mais de faire fonctionner l'installation dès que le prix de l'électricité passe sous une valeur seuil.

3.13.2 Etude du gisement de CO₂ pour la méthanation

La production de CO₂ est l'une des principales contraintes dimensionnant le potentiel de méthanation. La capture du CO₂, peut en effet rapidement devenir très coûteuse.

Les principales sources de CO₂ sont :

- Les unités de méthanisation produisent du CO₂, qui est normalement relâché dans l'atmosphère. Ce CO₂ est donc considéré comme quasiment gratuit. L'adjonction d'une unité de Power-to-gas à une unité de méthanisation permet en outre de réduire les coûts de raccordement au réseau de gaz, en mutualisant les installations d'injection.
- Les unités de combustion de ressources renouvelables (biomasse) ou fossile ou issus de procédés de l'industrie lourde (cimenterie, haut-fourneau). Ces sources présentent des concentrations en CO₂ faibles (de 1 à 30 %), nécessitant de mettre en place des solutions de captage. Pour cette raison elles sont étudiées pour de grandes installations.

Les ordres de grandeur sont les suivants :

Figure 24 : Sources de CO₂ et puissance électrique d'électrolyse qui peut y être associée, source E&E consultant pour l'ADEME (Étude portant sur l'hydrogène et la méthanation comme procédé de valorisation de l'électricité excédentaire).

Source type	tCO ₂ /h	MW électrolyseur équivalent
Centrale charbon 600 MW, rendement 35%PCI	585	6311
Centrale CCGT Gaz 400MW, rendement PCI 57%	142	1528
Petite Chaudière procédé ou Chaufferie biomasse 5MW, rendement PCI 90%	2	22
Méthaniseur, équivalent cogénérateur 0,7 MWe (rend élec 35% PCI)	0,37	4,0
Cimenterie 2000 t/j clinker	73	792
Haut fourneau 2Mtacier/an	440	4750

Les ratios généraux pour la récupération de CO₂ issus de l'étude « Vers un gaz 100 % renouvelable » sont les suivants :

- **Sur les unités de méthanisation** : 0,39 GWhe/GWh_{gaz injecté}, soit pour Baie de Somme 3 Vallées :
 - o **Gisement brut : 289,3 GWhe/an de gisement brut** (considérant 742 GWh/an de production de biométhane)
 - o **Potentiel maximum : 70,6 GWhe/an mobilisable à l'horizon 2030** (liés à la production de 181 GWh/an de biométhane) et 164 **GWhe/an** (liés à la production de 421 GWh/an de biométhane)
- **Sur les unités de combustion** : les installations les plus importantes sont Lactinov (puissance thermique déclarée au registre ICPE de 12,8 MWth) et VKR (8,02 MWth). Plusieurs incohérences ont été constatées dans la base ICPE, il convient donc d'être prudent sur les valeurs affichées. Toutefois, **aucune installation ne dépasse cependant les 20 MWth : ce seuil est utilisé pour exclure les installations trop réduites, sur lesquelles récupération de CO₂ n'est pas intéressante.**

Il est aujourd'hui prématuré d'intégrer le power to gaz dans les scénarios de production d'ENR du territoire au regard du caractère émergent de la filière émergente et des réponses qui restent à apporter :

- contraintes économiques : quelle rentabilité pour ces installations ?
- contraintes techniques : Quelle faisabilité pour chaque gisement de CO₂ identifié ? Quelle capacité d'injection sur le réseau de gaz ? Quelle capacité de soutirage sur le réseau électrique aux vues des fortes puissances appelées ?

3.14 Pyrogazéification

La pyrogazéification est un procédé thermo-chimique permettant de produire un combustible gazeux à partir de matière organique. Pour permettre de produire un gaz principalement constitué de méthane, il est nécessaire de compléter le procédé avec une étape de méthanation.

La ressource en jeu pour la pyrogazéification est la matière sèche (contrairement à la méthanisation), soit principalement le bois ne pouvant être brûlé dans des chaufferies et les Combustibles Solides de Récupération.

Le potentiel du territoire concernant la pyrogazéification est évalué par département dans l'étude « Mix de gaz 100% Renouvelable en 2050 » de l'ADEME : le potentiel pour la Somme est estimé à 1 321 GWhe pour la gazéification du bois (contre 3 800 GWhe pour la méthanisation) et 200 GWhe pour la gazéification des CSR (Combustibles Solides de Récupération).

Les enjeux concernant la pyrogazéification sont multiples :

- Un des leviers de développement de la filière est une révision de l'arbitrage des ressources entre les vecteurs énergétiques, notamment entre injection de gaz et cogénération bois.
- Il est nécessaire de structurer une filière
 - o De tri du bois substituable d'être utilisé pour la pyrogazéification ;
 - o De tri des déchets afin d'alimenter les installations. Les collectivités et les industriels acteurs du déchet sont les parties prenantes de la chaîne de valeur des CSR.

Il est aujourd'hui prématuré d'intégrer le power to gaz dans les scénarios de production d'ENR du territoire au regard du caractère émergent de la filière émergente et des réponses qui restent à apporter.

3.15 Synthèse du potentiel de développement des EnR&R dans le scénario retenu

Tableau 13 Synthèse du potentiel de développement des EnR&R dans le scénario retenu

Production (GWh)	2015	2050	% d'augmentation/ 2015
Éolien	458	540	+18%
Photovoltaïque sur toiture	4,3	148,3	+3449%
Photovoltaïque au sol	0	12	/
TOTAL Electrique	462,3	700	+51%
Bois Energie individuel	260,4	363,4	+26%
Chaudières bois industrielles et cogénération bois	7,3		
Réseaux de chaleur	17,7 EnR (bois énergie)	31,3	+77%
Chaleur fatale	0	50	/
Géothermie TBE	1,4	93	+6642%
Solaire thermique	0	66,5	/
TOTAL Chaleur	287	604	+110%
Biogaz	0	421	/

3.16 Balance énergétique du scénario du territoire

Tableau 14 : Taux d'autonomie énergétiques à l'horizon 2030

Type d'énergie	2030				
	Consommation d'énergie finale cadastrale GWh	Quantité Renouvelable GWh	Taux scénario retenu %	LTECV	
Gaz (hors carburant)	368	175	48%	10 %	
Electricité (hors carburants)	531	557	105%	40 %	
Chaleur et combustibles fossiles (hors gaz et carburants)	761	371	49%	38 %	
Carburants	Electricité	31,5	33	105%	15%
	Gaz et biogaz GNV	11,6	5,6	48%	
	Carburants liquides / biocarburants	771	56	7,2%	
	Total	814	95	11,6%	
Total	2 474	1 175	48%	32 %	

La part d'énergie renouvelable dans les consommations d'énergie finale brute du territoire à l'horizon 2030 dépasse les objectifs réglementaires, sauf pour les carburants utilisés dans le domaine des transports. Pour ce secteur, le taux d'utilisation d'énergie renouvelable n'attendrait que 11,6% des consommations au lieu de 15%, ce qui reste toutefois dans le même ordre de grandeur et ce que le territoire compense par un fort taux d'autonomie énergétique pour les autres types d'énergies.

Balance énergétique à l'horizon 2050 :

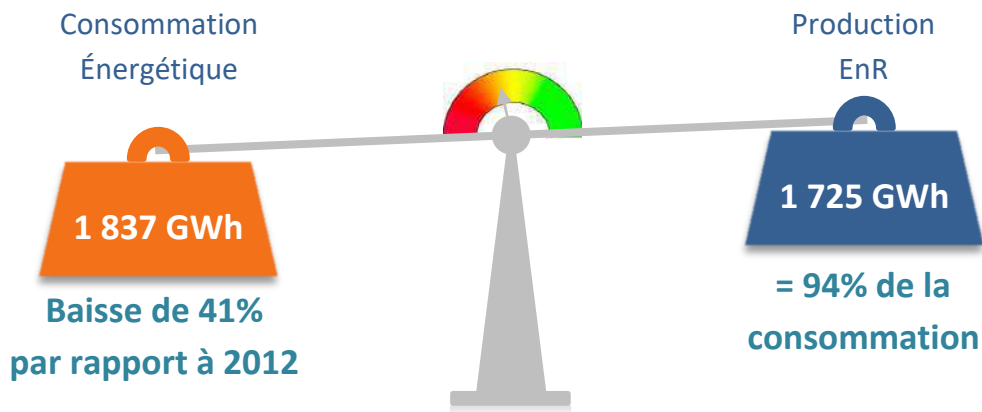


Figure 25: Balance énergétique pour le scénario de Baie de Somme 3 Vallées en 2050

Dans le cadre du scénario énergétique choisi par Baie de Somme 3 Vallées, le territoire produirait par des énergies renouvelables 94% de l'énergie consommée, grâce à une baisse de 41 % de l'énergie consommée et une augmentation de la production d'énergie renouvelable.

3.17 Facture énergétique du scénario retenu

3.17.1 Comparaison avec le scénario tendanciel

Les évolutions de consommations obtenues dans le scénario tendanciel, aboutissent à une augmentation de 121 % de la facture énergétique du territoire en 2050 par rapport à 2010 : elle passe de 291 millions € à 620 millions € annuels.

Les réductions de consommations obtenues grâce au scénario retenu permettent en revanche d'éviter une forte augmentation de la facture énergétique du territoire jusqu'en 2030, et même une baisse en 2050 : la facture est ainsi réduite de 33% par rapport au tendanciel en 2050. En cumulé, sur 40 ans, ce sont 3,5 milliards € qui sont économisés grâce au scénario retenu.

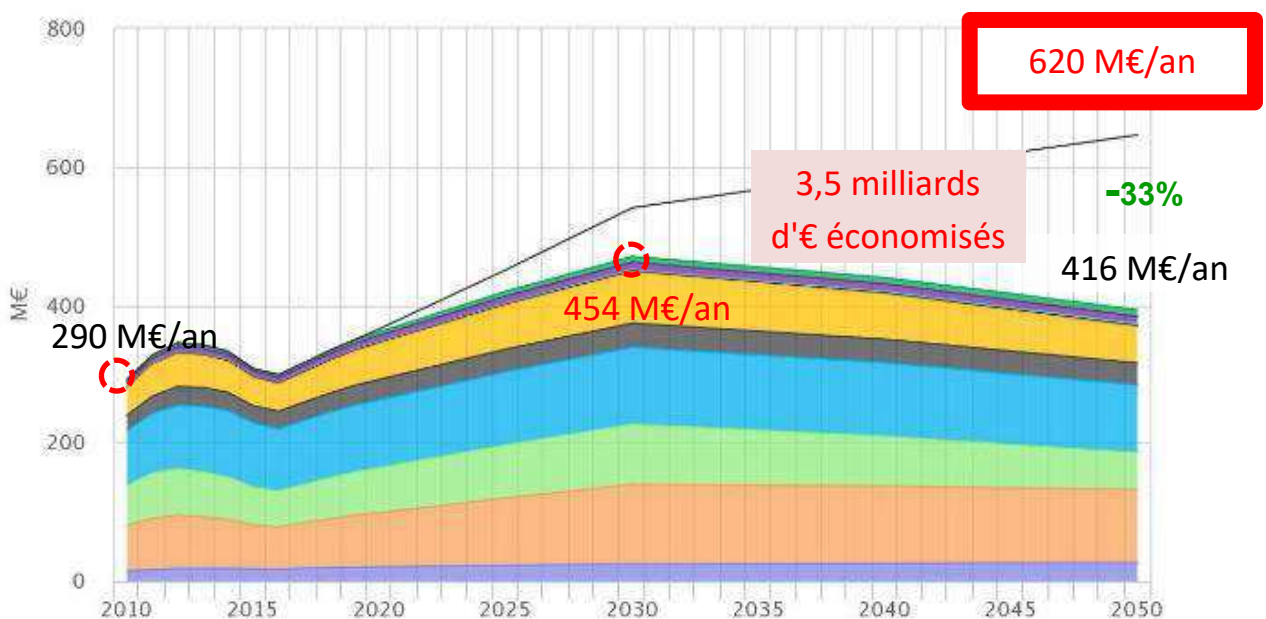


Figure 26 : Prévision d'évolution de la facture énergétique du territoire à 2050 selon les scénarios tendanciel (courbe grise) et retenu

La diminution de la facture énergétique est à mettre en regard avec les coûts d'investissements nécessaires et les coûts négatifs (donc les recettes) d'exploitation (solde entre les dépenses pour entretenir les équipements mis en place et les recettes générées par la production d'énergies renouvelables).

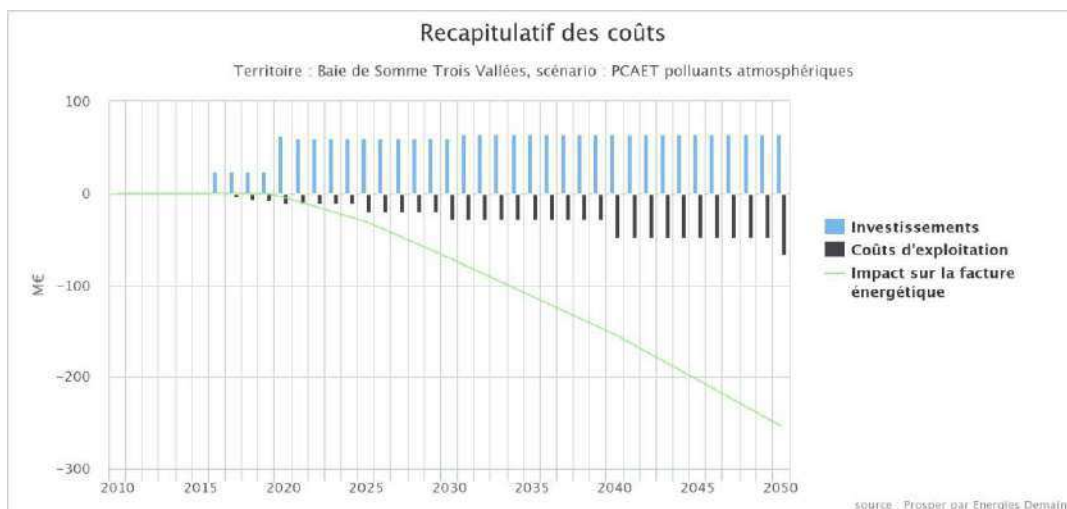


Figure 27 : Prévion d'évolution des coûts liés à la mise en place du scénario énergétique retenu pour la territoire de BS3V (recettes, dépenses et économies réalisées par rapport au scénario tendanciel)

3.17.2 Évolution de la facture énergétique des ménages

Les ménages sont directement touchés par l'augmentation des prix de l'énergie. Le scénario tendanciel prévoit ainsi une hausse considérable du budget des ménages attribuée à l'énergie : leur facture annuelle passerait de 4044 € en 2010 à environ 7900 € en 2050, soit une hausse de 95%. Selon le scénario maximal en revanche, on parvient à une réduction de la facture énergétique des ménages : 3180 €/an en 2050, soit une baisse de 21% par rapport à 2010.

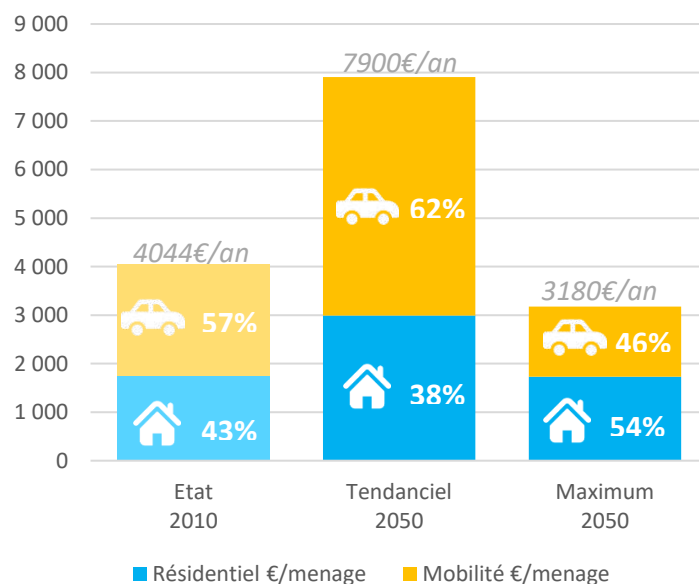


Figure 28 : Prévion d'évolution de la facture énergétique des ménages à 2050 selon les scénarios tendanciel et maximum

4. Scénarios des émissions de GES

4.1 Contexte régional

En application du cadre réglementaire, le SRADET fixe les objectifs quantitatifs d'atténuation du changement climatique. Le SRADET propose 12 objectifs concernant 5 secteurs pour la réduction des consommations d'énergie qui permettent la réduction des émissions de Gaz à effet de Serre de 19% à l'horizon 2030, déclinés par secteurs :

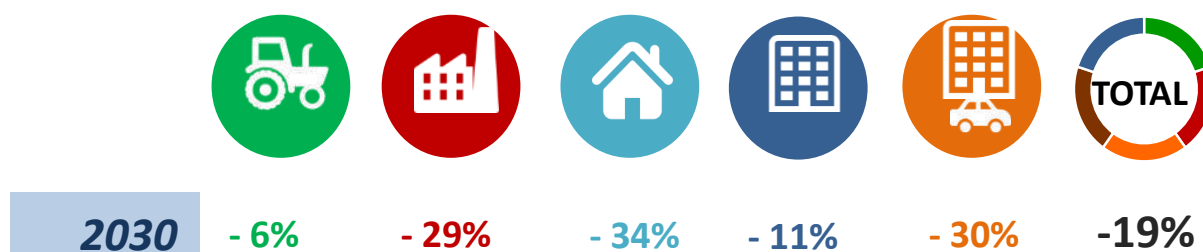


Figure 29 : Objectifs de réduction des émissions de GES fixés par le projet de SRADET de la région des Hauts-de-France (arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31 janvier 2019), à l'horizon 2030

4.2 Méthodologie générale

Le territoire dans sa globalité émet 937 kteqCO₂/an. Les GES peuvent être distingués suivant deux catégories :

- **D'une part les émissions énergétiques**, c'est-à-dire les émissions issues d'une consommation d'énergie par une source fixe ou mobile. Elles représentent en 2015, 61% des émissions du territoire, soit 571 kteqCO₂/an.
Les scénarios de baisse des émissions de GES énergétiques sont directement corrélés aux scénarios de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables. L'outil PROSPER (Energies Demain pour le compte de la FDE80, 2020) calcule directement l'incidences des scénarios énergétiques sur les émissions de GES.
- **D'autre part les émissions non énergétiques**, produites par le territoire à hauteur de 366 kteqCO₂/an en 2015. Ces émissions regroupent l'ensemble des émissions issues de procédés industriels, de gaz réfrigérants, de l'élevage, de l'épandage d'engrais, de dégradation de matière organique et de mutations de l'occupation du sol. Le diagnostic des émissions de GES du territoire (cf. rapport de phase 1), met en évidence les principales sources suivantes :
 - o Emissions d'origine agricole, liés à l'élevage (fermentation entérique), à l'épandage des effluents d'élevage et d'azote minéral.
 - o Emissions liées aux mutations de l'occupation des sols par libération du carbone contenu dans les sols et la biomasse ligneuse.
 - o La dégradation de la matière organique des déchets des ménages et des activités humaines.

Certaines hypothèses d'actions supplémentaires, permettant de réduire ces émissions de GES non énergétiques sont ainsi à formuler. Leur définition s'appuie sur les résultats de plusieurs études ou outils ressources :

- o L'étude « quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? potentiel d'atténuation et coût de dix actions techniques », synthèse du rapport de l'étude réalisée par l'INRA pour le compte de l'ADEME, du MAAF et du MEDDE - juillet 2013
- o L'étude « stocker du carbone dans les sols français quel potentiel au regard de l'objectif 4 pour 1000 et à quel coût ? », synthèse de l'étude réalisée pour l'ADEME et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation - juillet 2019,

- Outils ALDO « estimation des stocks et des flux de carbone des sols, des forêts et des produits bois à l'échelle d'un EPCI », ADEME – octobre 2018

Les résultats obtenus sont incrémentés dans l'outil PROSPER.

4.3 Influence des scénarios énergétiques sur les émissions de GES

Les scénarios de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables sont explicités dans les chapitres précédents. Leur incidence sur les émissions de GES du territoire est la suivante :

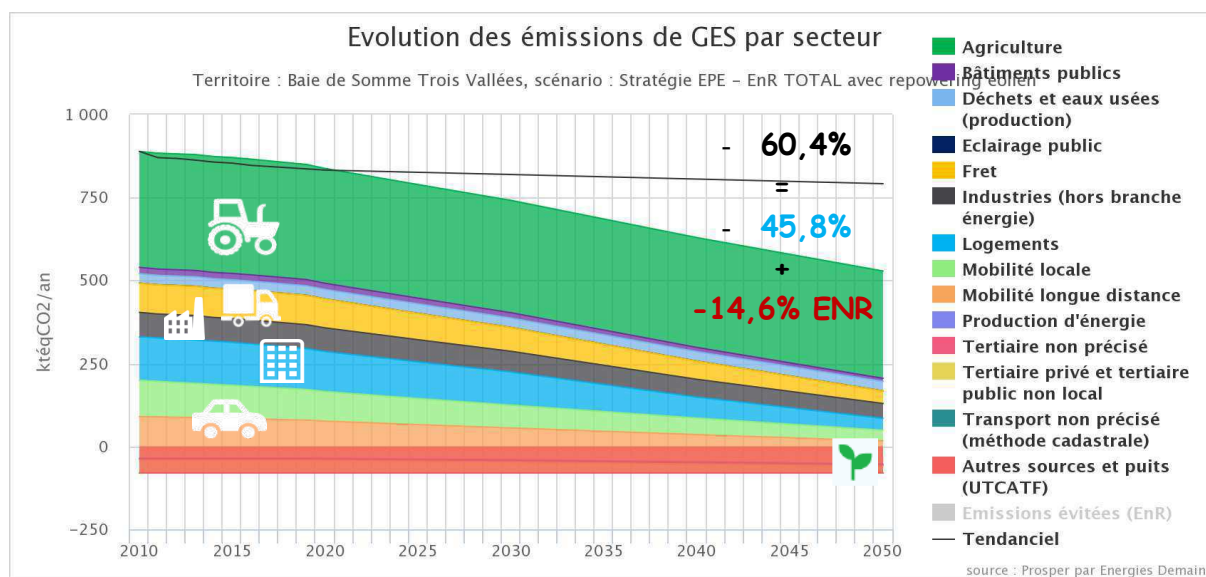


Figure 30 : Scénario d'évolution des émissions de GES énergétique du territoire de BS3V

Le scénario de maîtrise des émissions de GES énergétiques contribue à réduire de 45,8% des émissions de GES cadastrales du territoire à l'horizon 2050.

Le scénario de production d'énergies renouvelables contribue à réduire de 14,6% des émissions de GES du territoire à l'horizon 2050.

Ces deux scénarios cumulés permettent de **réduire de 60,4% les émissions de GES du territoire.**

4.4 Constructions de Scénarios de baisse des émissions de GES non énergétiques

Les leviers et les hypothèses retenus sont étudiés ci-après.

4.4.1 Scénarios de baisse des émissions de GES non énergétiques d'origine agricole

L'augmentation de la part de légumineuses dans les rotations culturales (et les prairies), permet de diminuer les apports d'azote, car celles-ci fixent l'azote de l'air pour répondre à leurs propres besoins, et l'azote qu'elles laissent dans le sol permet de réduire la fertilisation de la culture suivante. Le développement des légumineuses repose sur la mise en place de filières de consommation.

L'étude « Potentiel d'atténuation et coût de dix actions techniques » (INRA, 2013), précise les modalités de mise en œuvre de ce scénario :

- En cultures, le potentiel maximum d'implantation correspond à 1/6 des surfaces en blé, 1/6 des surfaces en colza et 1/3 des surfaces d'orge. Pour le territoire, est retenue la mise en œuvre de 50% de ce potentiel maximum (en intégrant dans ces surfaces celles déjà implantées : 1348 ha). Cela correspond à l'implantation de 5263 ha supplémentaires permettant d'économiser 5,5 kteq CO₂ à l'horizon 2050.
- En prairies, on considère que 2/3 des prairies temporaires contiennent moins de 20% de légumineuses (dossier n°8 juillet 2010 de l'INRA et AGRESTE). L'implantation de légumineuses sur 50% de ce gisement à l'horizon 2050, soit 1/3 des surfaces de prairies temporaire, 570 ha, permet d'économiser 0,097 kteqCO₂.

L'agriculture de conservation des sols, augmente la capacité des sols à stocker du carbone et de l'azote. En positionnant le sol comme milieu vivant, les micro-organismes sont le moteur principal de la fertilité et intègrent la matière organique pour former l'humus, ce qui améliore la stabilité structurale du sol (portance / battance), sa porosité du sol (drainage / réserve utile) et les échanges de fertilisants (N, P, K et oligo-éléments). Ce système repose sur la mise en place de leviers indissociables : travail minimal du sol/non labour, couverture permanente, rotations longues, couverts diversifiés (dont légumineuses), apports de matières organiques. Longtemps réservé aux systèmes céréaliers ou polyculture élevage, il s'adapte désormais aux betteraves, pommes de terre, légumes et lin.

- Une hypothèse de mise en place de l'agriculture de conservation des sols sur 50% des surfaces en cultures (38500ha) à l'horizon 2050, contribue à réduire les émissions de GES de 1,5 kteqCO₂ / an
- Les facteurs d'économie de GES utilisés sont issus de l'étude 4/1000 :
 - o Facteurs utilisés pour les semis directs : Economie de carburant (-0,013 teqCO₂/ha/an) et émissions de N₂O générées (+0,032 teqCO₂/ha/an). L'effet de stockage additionnel dans le sol n'est pas pris en compte car si le semis direct permet un stockage additionnel dans l'horizon labouré, cet effet disparaît quand on considère l'ensemble du profil (du fait de la redistribution verticale du carbone).
 - o Facteurs relatifs aux couverts permanents : on utilise les facteurs relatifs à un allongement d'un couvert de cultures intermédiaires (-0,056 teqCO₂/ha/an) (le territoire étant soumis à l'obligation de mise en place de cultures intermédiaires, prendre le facteur de mise en place de cultures intermédiaires serait probablement surdimensionné).

L'allongement de la durée de vie des prairies temporaires, vise à réduire la fréquence des retournements de prairies ce qui prolonge la phase de stockage de Carbone, et réduit des émissions de CO₂ et de N₂O. La réduction du travail du sol diminue aussi les émissions liées à la consommation de gazole. Ce levier n'implique pas d'augmentation des surfaces en Prairie temporaire (étude « Potentiel d'atténuation et coût de dix actions techniques », INRA, 2013).

- ⇒ On considère actuellement que 50% des prairies temporaires ont une durée de vie inférieure à 3 ans qui pourrait être portée à 5 ans.
- ⇒ L'hypothèse retenue pour le territoire correspond à la mise en œuvre de ce levier sur 50% de ce gisement, soit 25% des surfaces en prairies temporaires à 2050, soit 50 ha, permettant d'économiser 0,097 kteqCO₂.

L'intensification modérée des prairies peu productives : Il s'agit d'accroître le stockage de C en stimulant la production végétale (limitée par la carence en éléments nutritifs) par un prélèvement d'herbe modéré et un apport accru de déjections (restituant carbone et azote). Le moyen de cette intensification est une augmentation du chargement animal de 20% sur une partie de ces prairies.

- ⇒ Il existe un potentiel sur le territoire, du fait de besoin de maintenir l'élevage en zones humides pour préserver les milieux ouverts.
- ⇒ L'hypothèse de la mise en place de ce levier sur 35% des surfaces de prairies peu productives, soit 950 ha est retenue, permettant d'économiser 0,9 kteqCO₂ à l'horizon 2050.

L'annexe 1 comporte un tableau de synthèse des hypothèses retenues et des modalités de calcul des émissions de GES économisées.

La mise en œuvre de ces leviers, permet l'économie de 8 kteqCO₂ à l'horizon 2050, soit 2,3% des émissions du secteur agricole et 1,1% des émissions totales du territoire.

Les modalités de mise en œuvre dans le plan d'action, sont précisées dans la fiche d'objectif opérationnel suivante :

C-4	Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air
-----	---

4.4.2 Scénarios de baisse des émissions de GES liées aux mutations de l'occupation des sols (puits de carbone) et aux productions biosourcées

Les émissions liées aux mutations de l'occupation du sol correspondent à la libération du carbone contenu dans les sols et la biomasse ligneuse, lors de :

- **phénomènes d'artificialisation des sols (prairies et cultures) :**
 - o Les documents d'urbanisme constituent les leviers principaux de réduction de l'artificialisation des sols. Il s'agit notamment de réduire le rythme de consommation par l'urbanisation en vue de préserver les espaces à vocation naturelle (maintien de l'attractivité du territoire), agricole (maintien des capacités de production dans le cadre d'un développement de circuits courts) et forestière. A ce sujet, dans le département de la Somme, une note des services de l'Etat présente les enjeux relatifs à la maîtrise de la consommation foncière dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires/Amenagement-du-territoire-et-urbanisme/Les-etudes/Foncier/Doctrine-fonciere>).
 - o Avec un rythme d'artificialisation de 42ha/an au cours de la dernière décennie sur le territoire, l'hypothèse est posée d'une réduction de ce rythme à 13 ha / an à l'horizon 2040, puis une artificialisation neutre à l'horizon 2050. **Artificialisation neutre**, signifie que toute artificialisation des sols doit être compensée d'un point de vue des émissions de GES.
- **mutations des prairies vers des espaces cultivés :** un phénomène de diminution des surfaces en prairies au profit des cultures est observé, en lien avec un manque d'attractivité des filières de l'élevage. Le retournement des prairies qui en découle génère une libération de carbone. Les principaux leviers existants pour réduire cette diminution de surfaces en prairies, sont :
 - o Le maintien des prairies permanentes, repose avant tout le maintien et le développement de filières attractives telles que celle de la viande bovine.
 - o La PAC impose un niveau de conservation des surfaces en prairies permanentes à l'échelle régionale par rapport au ratio régional de référence de 2012. Si le ratio se dégrade de plus de 5%, la région est placée en régime d'interdiction de retournement de prairies et d'obligation de réimplantation de surfaces. Si la dégradation est comprise entre 2,5% et 5%, la région est soumise à un régime d'autorisation.
 - o Une hypothèse de non retournement de prairie supérieure à 5% pour rapport à 2012 est retenue. L'atteinte des objectifs précité doit permettre de porter les émissions de carbone liées aux mutations de l'occupation des sols à 0 teqCO2

- **Mutations liées aux espaces forestiers :** il n'est pas observé de diminution des espaces boisés / forestiers sur le territoire. Les actions d'implantation de haies menées sur le territoire dans le cadre des plans bocages communaux sont intégrés à raison de 3km/an, soit 0,58 kteqCO2 annuel supplémentaire à l'horizon 2050.
- **Dégradation des tourbières :** Cet écosystème fragile est menacé par le changement climatique, avec un risque d'assèchement engendrant une minéralisation de la tourbe et un rejet dans l'atmosphère du carbone stocké (CEN, 2019). L'enjeu se situe dans le maintien du STOCK de CO2 (700 tonnes de CO₂-eq/ha/m de profondeur) déjà conservé (Daniel GILBERT, 2019).

	Evolution de l'occupation du sol ha/an			
	2010-2020	2020 - 2030	2030-2040	2040-2050
Artificialisation : Diminution des surfaces en culture	-13	-4	-4	0
Artificialisation : Diminution des surfaces en prairie	-28	-9	-9	0
Artificialisation des sols (ha/an)	-42	-13	-13	0
Transformations des prairies en cultures (< 5% / 2012 sans prise en compte de l'artificialisation des prairies) (ha/an)	-91	-17,9	0	0
Total déstockage carbone (kteqCO2/an)	10	2,51	1,35	0,00

Implantation Haie 3km/an (kteqCO2 supplémentaires sur période)		0,395	0,424	0,578
--	--	-------	-------	-------

Par ailleurs le développement des **productions biosourcées** permet de stocker le CO2 produit au niveau des puits dans les éco-matériaux, ainsi que d'économiser des ressources fossiles. Le territoire dispose d'un potentiel certain : production de lin et de bois, valorisation des sous-produits coquillers... Au regard d'un manque de données et de ratios, seul le **stockage dans les produits bois** a été chiffré, sur la base de l'outil ALDO fournit par l'ADEME et est considéré constant : **2,6 kteqCO2/an**.

Les modalités de mise en œuvre sont décrites dans le plan d'action, dans les fiches d'objectifs opérationnels suivantes :

C-5	Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité
C-6	Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées
F-1	Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme
F-3	Mettre en place une stratégie de préservation quantitative de la ressource en eau au niveau de l'hydrosystème du Marquenterre
F-4	Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agroécologiques fonctionnels

4.4.3 Scénario de valorisation des GES émis par les déchets ménagers

Les émissions de méthane des déchets ménagers, correspondent à 39% des émissions de ce secteur, soit 12 kteqCO2.

Il existe un gisement de déchets qui n'est pas encore méthanisé (déchets verts, ou centres d'enfouissement non équipés de valorisation du méthane pour le secteur de St Valery sur Somme). Une hypothèse de valorisation du méthane de ces déchets, à hauteur de 70% du gisement restant est posée soit une économie de 7,8 kteq CO2.

Les modalités de mise en œuvre (lutte contre le gaspillage alimentaire et méthanisation des biodéchets) sont décrites dans le plan d'action, dans les fiches d'objectifs opérationnels suivantes :

C-5	Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité
C-6	Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées
E-6	Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial

4.5 Synthèse du scénario retenu de réduction des émissions de GES

L'intégration des hypothèses de réduction des GES non énergétiques conduit le territoire vers une réduction de 65,4% des émissions cadastrales de GES à l'horizon 2050, soit 3,6% d'émissions en moins que le scénario énergétique seul (-60,4% d'émissions).

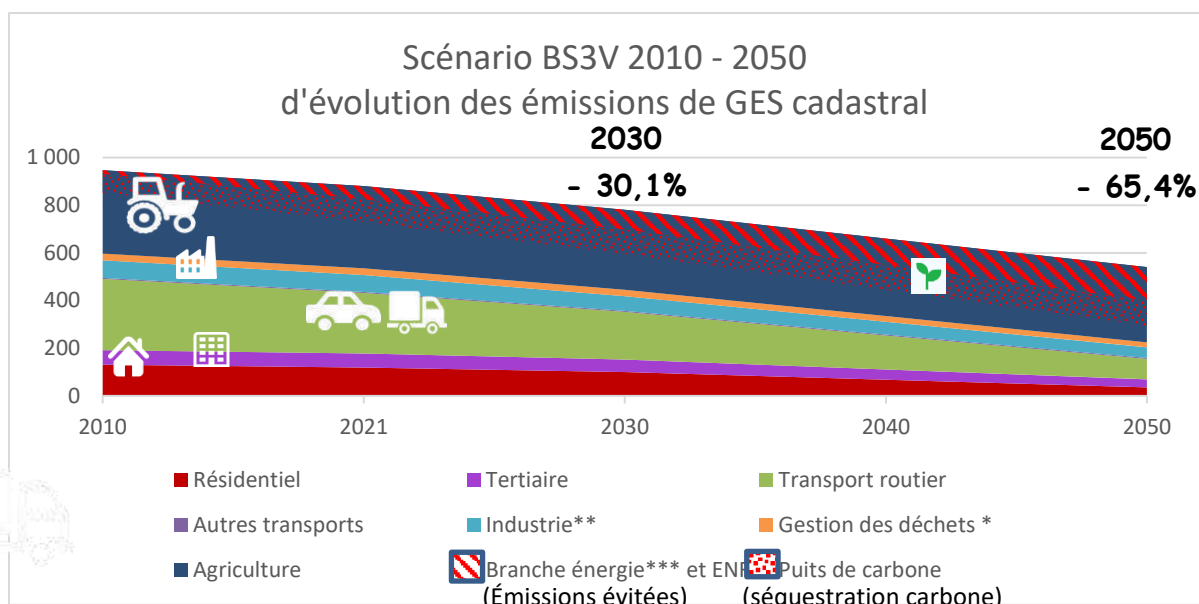


Figure 31 : Scénario d'évolution des émissions de GES du territoire de BS3V (cadastral)

Il se décline par secteurs de la manière suivante :

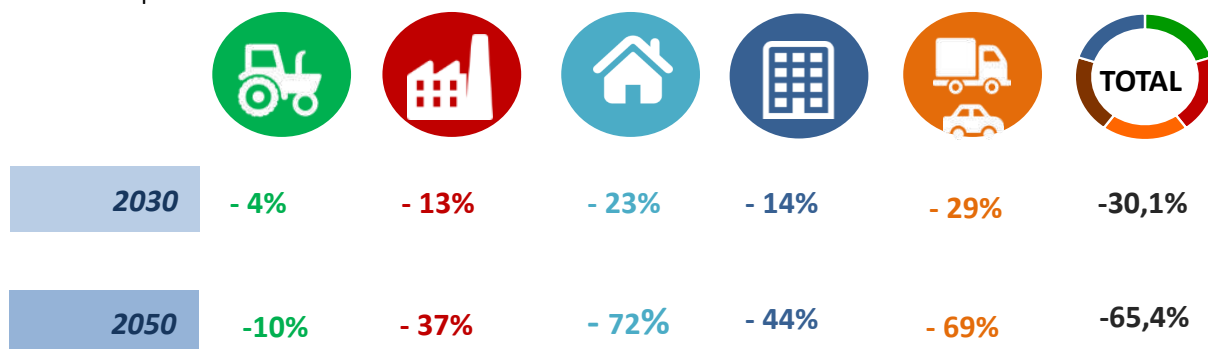


Figure 32 : Objectifs de réduction des émissions de GES du PCAET Baie de Somme 3 Vallées par secteur aux horizons 2030 et 2050 (cadastral)

Tableau 15 Comparaison des objectifs de réduction d'émission de GES avec la LTECV

Comparaison des objectifs avec la LTECV				
	Objectifs nationaux LTECV Par rapport à 1990	Réduction atteinte En France métropolitaine 1990 – 2017 (source : CITEPA)	Contribution supplémentaire BS3V A partir -2017	TOTAL
2030	- 40 %	-19 ,4%	-26,5%	- 46%
2050	- 75%	-19,4 %	-63,8%	- 83%

Le tableau ci-dessus montre qu'en intégrant la baisse d'émissions de GES déjà obtenue depuis 1990 au niveau national, les objectifs du scénario retenu par BS3V sont **parfaitement compatibles avec ceux de la LTECV**. A noter que l'ambition du scénario du territoire est amoindrie par **l'importance des émissions de GES non énergétiques (39%)** notamment agricoles pour lesquelles le territoire ne dispose que de **peu de leviers**.

5. Scénarios de réduction des polluants atmosphériques

5.1 Contexte régional

Les objectifs air du SRADDET s'inscrivent dans les objectifs nationaux du plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA). Ils visent six polluants qui sont ceux du PREPA pour 4 d'entre eux et ceux des anciens SRCAE pour 2 autres polluants (NOx et PM) pour lesquels le SRADDET est plus exigeant que le PREPA.

Polluants	2008 (kt)	2012 (kt)	Cible 2021 (kt)	Cible 2030 (kt)	% réduction SRADDET		Objectifs PREPA
					2008 - 2030	2012- 2030	2005-2030
SO2	79	51,5	50,5	37,2	-53%		-77%
NOx	152	126	84,5	54	-96%		-69%
COVnM		116,1	90	72,1		-38%	-52%
NH3		54	56,6	54,6		0%	-13%
PM2.5	23	22,9	17,4	14,4	-37%		-57%
PM10	38	36,6	31	26	-32%		/

Figure 33 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques fixés par le projet de SRADDET de la région des Hauts-de-France (arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31 janvier 2019), aux horizons 2021 et 2030

Le SRADDET indique que :

- Pour les NOx, les émissions de 2012 sont déjà inférieures à l'objectif PREPA décliné en Région.
- Pour les PM10, les émissions projetées du SRADDET se situent dans les mêmes ordres de grandeur que celles issues de la déclinaison de l'objectif PREPA pour les PM2.5.

Les objectifs ci-dessus pourraient être amenés à évoluer dans le prolongement de l'approbation préfectorale du SRADDET (envisagée au cours du premier semestre 2020).

5.2 Méthodologie générale

A l'instar des émissions de GES, on distingue les émissions de polluants atmosphériques énergétiques des émissions non énergétiques. Cette distinction est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Figure 34 : Tableau de synthèse des différentes sources de polluants atmosphériques

Polluants atmosphériques		Particules PM10 et PM 2,5	COVnM	SO2	NOx	NH3
Emissions Non Energétiques	Sources Principales	Agriculture : écobuage, moissons, érosion des sols, pollens Industrie : broyage de matériaux...	Agriculture : Ecobuage, émissions biotiques (non comptabilisées) Industrie et Habitat : Production/usage Solvants organiques /peintures Hydrocarbures			Zones humides Agriculture : Epanchage de matière organique
	Leviers	Agriculture de conservation des sols (semis direct sous couvert)	Diminution des produits Phytosanitaires (agriculture intégrée/bio) et interdiction des feux			Diminution des apports azotés (légumineuses), gestion effluents
Emissions énergétiques	Sources Principales	Chauffage Bois Energie Circulation automobile	Chauffage Bois Energie	Chauffage fioul (Soufre combustibles)	Circulation automobile et chauffage	Circulation automobile (catalyseurs)
	Leviers	Chauffage bois moins émetteur (label Flamme verte)		Mise en œuvre scénarios de baisse des consommations d'énergie		

Les scénarios de baisse des émissions de polluants atmosphériques énergétiques sont corrélés aux scénarios de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables : moins d'énergie est consommée donc moins de polluants sont émis. Par ailleurs, les nouveaux équipements sont conçus de manière à réduire la pollution atmosphérique :

- nouveaux poêles à bois flamme verte moins émetteurs de COVNM, PM2.5 et PM10,
- Véhicules et Chaudières gaz basse consommation moins émettrices de NOx,
- GNV moins émetteur de particules et COVNM que l'essence et le diesel...

L'outil PROSPER (Energies Demain pour le compte de la FDE80, 2020) calcule directement l'incidence des scénarios énergétiques sur les émissions de polluants atmosphériques.

D'autre part les émissions non énergétiques, qui regroupent l'ensemble des émissions issues de procédés hors-énergie nécessitent des actions supplémentaires, permettant de les réduire. Le diagnostic (cf. rapport de phase 1), montre que les émissions d'origine agricole sont prépondérantes :

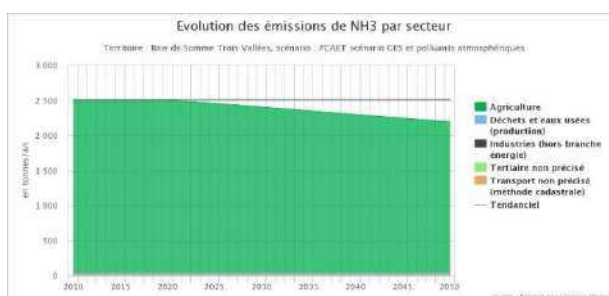
- NH3 (ammoniac) issus des effluents d'élevage,
- Particules fines (PM2.5 et PM10) issues du travail du sol, de la moisson et des traitements agricoles.
- COVNM issus du brulage de végétaux (interdit),

Le « Guide des bonnes pratiques agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'air » (ADEME, 2019) éclaire sur les principales sources et actions de réduction de la pollution atmosphérique d'origine agricole. L'étude « Analyse du potentiel de 10 actions de réduction des émissions d'ammoniac des élevages français aux horizons 2020 et 2030 » (ADEME, CITEPA, 2013) précise les actions et scénarios les plus pertinents pour l'élevage.

Ainsi certaines hypothèses d'actions supplémentaires, permettant de réduire ces émissions de polluants atmosphériques non énergétiques sont formulées (cf. tableau de synthèse en annexe 1). Les résultats obtenus sont incrémentés dans l'outil PROSPER.

5.3 Détail des scénarios pour chaque type de polluant

5.3.1 Emissions d'ammoniac



Le plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) propose une réduction des émissions de NH3 de 13% entre 2005 et 2030, alors qu'au niveau national les émissions de NH3 ont légèrement augmenté entre 2005 et 2017 (+ 0,3%). Le SRADDET ne propose pas de réductions des émissions de NH3.

Le graphique ci-contre permet d'observer que le secteur agricole est le principal émetteur de NH3.

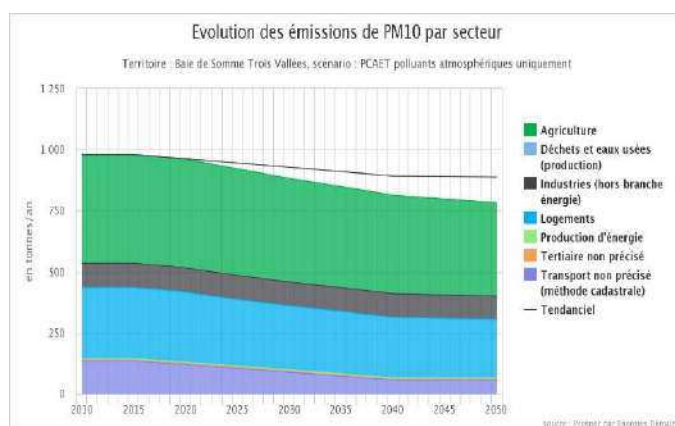
Les hypothèses retenues par le territoire de BS3V, pour définir le scénario de baisse des émissions de NH3, mises en place de manière graduelle et linéaire jusqu'à l'horizon 2050, sont les suivantes :

- **Emissions des cultures** : L'épandage d'azote minéral et organique est source d'émission d'ammoniac. Les hypothèses retenues précédemment (pour la définition des scénarios de diminution des émissions de GES : N2O), contribuent à abaisser les émissions de NH3. Il s'agit des actions de :
 - o « introduction de légumineuses à graines » sur 5 263 ha (- 100 tonnes de NH3, proportionnel à la part de surface implantée)
 - o « intensification modérée des prairies peu productives » sur 953 ha (-7 tonnes de NH3 proportionnels à la part de GES économisés)
- **Emissions de l'élevage** : Les actions, proposées par le CITEPA « Analyse du potentiel de 10 actions de réduction des émissions d'ammoniac des élevages français aux horizons 2020 et 2030 » (ADEME, CITEPA, 2013) reposent essentiellement sur la couverture des effluents, l'utilisation de pendillards lors de l'épandage, la baisse de la teneur en azote de l'alimentation animale et l'incorporation des amendements organiques. Le

scénario potentiel maximum est de -47% des émissions à l’horizon 2030 tandis que le **scénario atteignable proposé par le CITEPA (dit scénario TAmax+)** permet une réduction de 10% des émissions d’élevage, entre 2010 et 2030. La prolongation de ce scénario à l’horizon 2050, induit une réduction de 20% des émissions d’ammoniac pour l’élevage (- 195 tonnes).

Les hypothèses retenues conduisent à une réduction de 4,3 % des émissions de NH3 à l’horizon 2030, ce qui est plus ambitieux que le SRADDET, moins que le PREPA, et réaliste par rapport à l’absence de baisse des émissions de NH3 constatée depuis 2005. **Ces hypothèses s’appuient sur le scénario d’experts du CITEPA, complété par des hypothèses de réduction des besoins de fertilisation (productions légumineuses).**

5.3.2 Emissions de PM10



Les deux secteurs principaux émetteurs de particules PM10 sont :

- l’habitat : émissions énergétiques, notamment celles liées à l’usage du bois
- l’agriculture : émissions liées au travail des sols, à la moisson et aux épandages

Dans une moindre mesure sont concernés :

- les transports : émissions liées à la combustion de l’essence et du diesel et à l’usure des pneumatiques)
- l’industrie : usage des combustibles et process (broyage notamment).

Ainsi, les hypothèses de diminution de l’usage de la voiture automobile et les évolutions de motorisation (électrique) et de carburants (GNV), conduisent de manière logique à réduire les émissions du secteur des transports, ce que l’on peut observer sur le graphique ci-dessus.

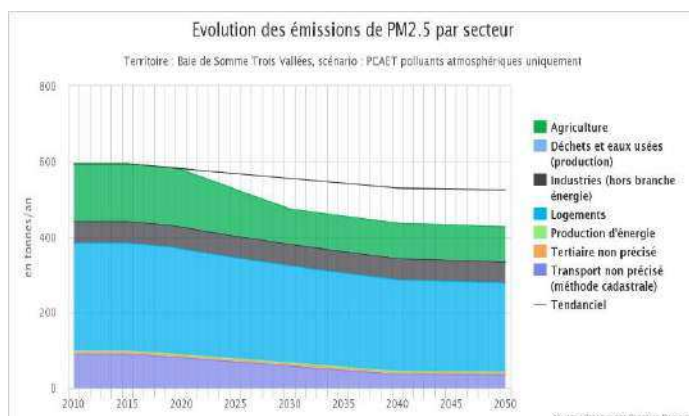
Le choix du territoire de maintenir l’usage du bois énergie, contribue à son autonomie énergétique et à réduire les émissions de GES (ENR), mais a pour corollaire des émissions de PM10. Toutefois, le renouvellement des équipement existants par des équipements moins polluants permet de baisser les émissions du secteur de 17% à 2050.

Concernant les émissions d’origine agricole, le développement de l’agriculture de conservation (retenue dans le scénario de baisse des émissions de GES), contribue à réduire les émissions de PM10. En effet, le semis direct sous-couvert contribue à réduire les émissions de particules liées au travail du sol. Pour les besoins de modélisation d’un scénario, on considère que les émissions de PM10 liées au travail du sol représentent 1/3 des émissions des cultures, les 2/3 restants étant générés par les traitements et les moissons. Ces émissions sont économisées sur les surfaces implantées en agriculture de conservation (50% de la SAU) soit $50\% / 3 = 17\%$ des émissions de PM10.

Ainsi, le scénario retenu par le territoire permet une baisse de 10% des émissions de PM10 entre 2010 et 2030. Le PREPA ne fixe pas d’objectif pour ce polluant atmosphérique tandis que le SRADDET retient une baisse de 32% de ce polluant entre 2008 et 2030. Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées n’est pas en mesure de respecter l’objectif SRADDET, de par son choix assumé de maintenir l’usage du Boie Energie.

Il est notable qu’à l’échelle nationale, les émissions de PM10 ont d’ores et déjà diminué de 29,5% entre 2005 et 2017.

5.3.3 Emissions de PM2.5



De même que pour les émissions de PM10, deux secteurs principaux émetteurs de particules PM2.5 sont :

- l'habitat : émissions énergétiques, notamment celles liées à l'usage du bois
- l'agriculture : émissions liées principalement à l'écobuage.

Dans une moindre mesure sont concernés :

- les transports : émissions liées à la combustion de l'essence et du diesel et à l'usure des pneumatiques)
- l'industrie : usage des combustibles et process.

Ainsi, les hypothèses de diminution de l'usage de la voiture automobile et les évolutions de motorisation (électrique) et de carburants (GNV), conduisent de manière logique à réduire les émissions du secteur des transports, ce que l'on peut observer sur le graphique ci-dessus.

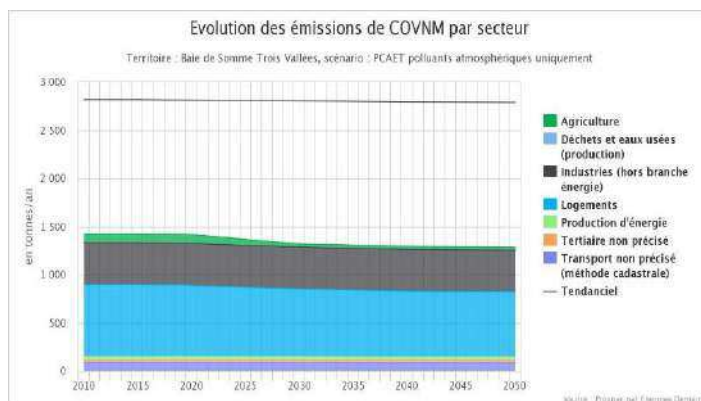
Le choix du territoire de maintenir l'usage du bois énergie, contribue à son autonomie énergétique et à réduire les émissions de GES (ENR), mais a pour corollaire des émissions de PM2.5. Toutefois, le renouvellement des équipements existants par des équipements moins polluants permet de baisser les émissions du secteur de 17% à 2050.

Concernant les émissions d'origine agricole, le principal levier existant consiste en la suppression totale de l'écobuage à l'horizon 2030 permettant de ne pas émettre 58 tonnes de PM2.5. En effet, le brûlage des déchets verts (ménages, communaux et agricoles) est interdit par le règlement sanitaire départemental de la Somme (art. 84). C'est en effet une pratique très polluante (brûler 50 kg de déchets verts équivaut à parcourir 14 000 km avec une voiture essence récente) pour laquelle de nombreuses alternatives existent (<https://www.ademe.fr/alternatives-brulage-dechets-verts>).

Le PREPA fixe un objectif de réduction de ce polluant de 57% entre 2005 et 2030, tandis que le SRADDET retient une baisse de 37% de ce polluant entre 2008 et 2030.

Il est notable qu'à l'échelle nationale, les émissions de PM2.5 ont d'ores et déjà diminué de 36,7% entre 2005 et 2017. La scénarisation des évolutions de PM2.5 pour le territoire de BS3V, montre que celui-ci contribuerait à une réduction supplémentaire de 19% des émissions sur son territoire entre 2017 et 2030. Ce scénario est donc compatible avec l'objectif national de -57%.

5.3.4 Emissions de COVNM



Les deux secteurs principaux émetteurs de COVNM sont :

- l'habitat : émissions énergétiques (notamment celles liées à l'usage du bois et du fioul), usage de solvants...)
- les industries (usage de solvants et peintures).

Dans une moindre mesure sont concernés :

- l'agriculture : écobuage.
- les transports : émissions liées à la combustion de l'essence et du diesel

Le choix du territoire de maintenir l'usage du bois énergie contribue à son autonomie énergétique et à réduire les émissions de GES (ENR), mais a pour corollaire des émissions de COVNM. Toutefois, le renouvellement des équipements existants par des équipements moins polluants permet de baisser les émissions du secteur de 6% à 2050.

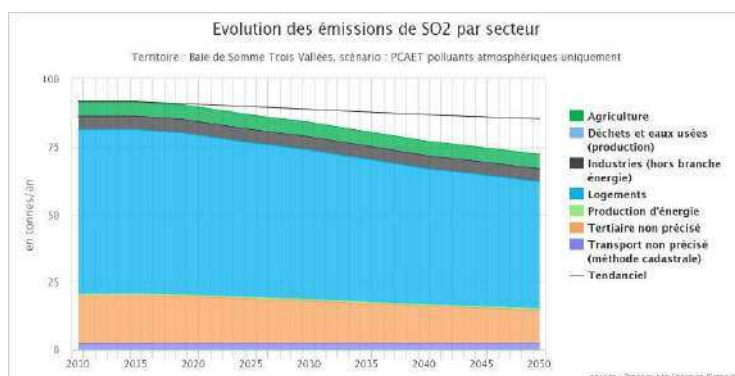
Concernant l'industrie, le territoire ne dispose pas de leviers spécifiques, qui n'ont pu être chiffrés.

Au niveau des émissions agricoles, la suppression de l'écobuage, contribue à réduire les émissions du secteur. De même, les évolutions de motorisation et carburants dans les transports contribuent à réduire les émissions (de manière limitée).

Le PREPA fixe un objectif de réduction de ce polluant de 52% entre 2005 et 2030, tandis que le SRADDET retient une baisse de 38% de ce polluant entre 2008 et 2030.

Il est notable qu'à l'échelle nationale, les émissions de COVNM ont d'ores et déjà diminué de 48% entre 2005 et 2017. La scénarisation des évolutions de COVNM pour le territoire de BS3V, montre que celui-ci contribuerait à une réduction supplémentaire de 7% des émissions sur son territoire entre 2017 et 2030. Ce scénario est donc parfaitement compatible avec l'objectif national de -52%.

5.3.5 Emissions de SO2

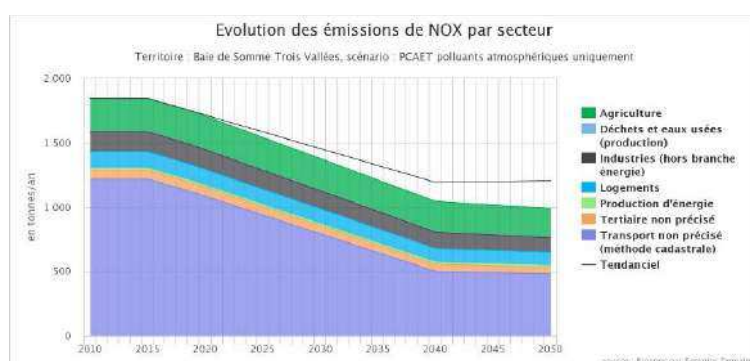


Les secteurs principaux émetteurs de SO2 sur le territoire sont le tertiaire et l'habitat, du fait de l'usage du fioul (qui contient du soufre) comme combustible pour le chauffage. Les hypothèses de réductions de consommations de fioul (isolation des logements et mutation vers d'autres types d'énergie) retenues dans le scénario de baisse des consommations d'énergie et d'usage d'énergies renouvelables, permet une baisse des émissions de SO2, du territoire de 8,4% entre 2010 et 2030.

Le PREPA fixe un objectif de réduction de ce polluant de 77% entre 2005 et 2030, tandis que le SRADDET retient une baisse de 53% de ce polluant entre 2008 et 2030. Les objectifs ambitieux de baisse de ce polluant sont en lien avec les parts importantes des émissions de SO₂ de l'industrie et de la production énergétique à l'échelle régionale et nationale, ce qui n'est pas le cas du territoire de BS3V.

Il est notable qu'à l'échelle nationale, les émissions de SO₂ ont d'ores et déjà diminué de 68,8% entre 2005 et 2017. La scénarisation des évolutions de SO₂ pour le territoire de BS3V, montre que celui-ci contribuerait à une réduction supplémentaire de 7,8% des émissions sur son territoire entre 2017 et 2030. Ce scénario est donc parfaitement compatible avec l'objectif national de -77%.

5.3.6 Emissions de NOx



Les émissions de NOx sont essentiellement liées aux transports, et dans une moindre mesure à l'activité agricole (amendements). Les équipements de chauffage dans l'habitat, le tertiaire et l'industrie, contribuent également à l'émissions de NOx.

Les hypothèses utilisées pour le scénario de baisse des consommations d'énergie, induisent également une baisse des émissions de NOx sur le territoire évaluée à 25,4% entre 2010 et 2030.

Le PREPA fixe un objectif de réduction des NOx de ce polluant de 69% entre 2005 et 2030, tandis que le SRADDET retient une baisse de 96% de ce polluant entre 2008 et 2030. A noter que ces objectifs ambitieux sont liés à la réduction des émissions dans le domaine de la production énergétiques (NOx des centrales thermiques par exemple), pour lesquelles le territoire BS3V n'est pas concerné.

Il est notable qu'à l'échelle nationale, les émissions de NOx ont d'ores et déjà diminué de 43% entre 2005 et 2017. La scénarisation des évolutions de NOx pour le territoire de BS3V, montre que celui-ci contribuerait à une réduction supplémentaire de 23% des émissions sur son territoire entre 2017 et 2030. Ce scénario est donc parfaitement compatible avec l'objectif national de -69%.

5.4 Synthèse des scénarios de réduction des polluants atmosphériques

Tableau 16 Comparaison des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Polluant	Comparaison objectifs territoriaux et PREPA 2005 - 2030				Objectifs BS3V PCAET	
	Objectifs nationaux PREPA 2005/2030	Réduction atteinte En France métropolitaine 2005 - 2017	Contribution supplémentaire BS3V 2017 - 2030	TOTAL	SRADDET 2008 ou 2012 - 2030	BS3V 2010 - 2030
SO2	-77%	-68,8%	-7,8%	-76,6%	-53%	-8,4%
NOx	-69%	-43,1%	-23,2%	-66,3%	-96%	-25,4%
COVNM	-52%	-47,9%	-7,1%	-55%	-38%	-7,2%
NH3	-13%	+0,3%	-4,2%	-3,9%	0%	-4,2%
PM2,5	-57%	-36,7%	-19,4%	-46,1%	-37%	-20,1%
PM10	/	-29,5%	-9,3%	-38,8%	-32%	-9,9%

Entre 2005 et 2017 la réduction des émissions de polluants a été mesurée à l'échelle de la France, cette réduction est extrapolée pour le territoire de BS3V entre 2005 et 2017, puis on additionne la réduction supplémentaire qui sera enregistrée entre 2017 et 2030 (pourcentage obtenu par rapport au niveau de 2005) pour arriver à un total de réduction entre 2005 et 2030.

L'écart qu'on constate entre les objectifs de BS3V et du SRADDET en termes de réduction d'émission s'explique :

- Pour le SO2 et les NOx, le territoire de BS3V en émet peu par rapport à l'échelle régionale car n'est pas doté du même type d'industrie.
- Pour les COVNM, les PM2.5 et les PM10, le choix du territoire de maintenir l'usage du bois énergie contribue à son autonomie énergétique et à réduire les émissions de GES, mais a pour corollaire l'émission de ces polluants.

Outre les actions de maîtrise des consommations d'énergie (présentées dans le chapitre relatif au scénario dédié), les modalités de mise en œuvre d'actions spécifiques de réduction de la pollution atmosphériques sont intégrées dans le plan d'action au niveau des objectifs opérationnels suivants :

	Objectif opérationnel	Actions
C-4	Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air	Valoriser les initiatives existantes / sensibiliser les exploitants : - Légumineuses / Cultures intermédiaires / Matière organique - Temps de pâturage / Type alimentation bovins / Stockage effluents - Agriculture de conservation des sols (stockage carbone), intégrée ou biologique (qualité de l'air)
D-2	Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à	Surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants

	la sobriété énergétique et à la pollution de l'air intérieur	
E-3	Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers : photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation	Sensibiliser la population au renouvellement des équipements bois afin de limiter la pollution atmosphérique
		Convention triennale « Aide financière pour les conversions gaz basse consommation »

6. Stratégie d'adaptation au changement climatique

6.1 Rappel des enjeux

Lors de la phase de diagnostic, une étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique a été effectuée.

La **Vulnérabilité** est le **degré auquel les éléments d'un système sont affectés par les effets des changements climatiques**. Le niveau de vulnérabilité s'évalue en croisant la probabilité d'occurrence et l'importance de l'aléa (exposition) avec l'ampleur des conséquences d'une perturbation ou d'un stress sur des éléments du milieu à un instant précis (sensibilité). La notation de la vulnérabilité consiste à multiplier les notes de l'exposition et de la sensibilité : **Vulnérabilité = Exposition X Sensibilité**.

Vulnérabilité	Sensibilité du système			
	1 – Mineure	2 – Moyenne	3 - Elevée	4 - Catastrophique
Exposition				
1 - Nulle	1 – Très Faible	3 – Faible	3 - Faible	4 – Moyenne
2 - Faible	2 – Faible	4 – Moyenne	6 - Moyenne	8 – Elevée
3 - Moyenne	3 – Faible	6 – Moyenne	9 – Elevée	12 – Très Elevée
4 – Presque certaine	4 – Moyenne	8 – Elevée	12 – Très Elevée	16 – Extrême

Tableau 17 : Table de notation des niveaux de vulnérabilité

Ainsi, chaque type d'aléa/phénomène climatique a été passé en revue, au regard des critères ci-avant exposé, afin de déterminer le niveau vulnérabilité du territoire à cet aléa, et d'établir une hiérarchisation :

Phénomènes	Parties du territoire Concernées	Exposition Future	Sensibilité Future	Vulnérabilité				
				Note globale	Habitat Population	Industrie / Tertiaire	Agriculture	Biodiversité
Submersion marine et érosion du trait de côte	Littoral	4	4	16	Dégâts matériel Vies humaines	Arrêt d'activités Dégâts matériels	Inondation et salinisation	Salinisation des milieux
Remontées de nappes	Vallées	3	4	12	Inondation sous-sol et RdC	Arrêt d'activités Dégâts matériels	Perte de cultures et qualité sols	Submersion des milieux
Erosion des sols	Tout	4	3	12	Inondation sous-sol et RdC	Arrêt d'activités Dégâts matériels	Perte de cultures et qualité sols	Qualité de l'eau
Sécheresse	Authie / Maye	4	3	12	Eau potable	Industries dont processus nécessite eau	Irrigation, Légumes avec fort besoin hydrique Feux de moissons	Assèchement Zones humides, Faune, Flore
Diminution gel	Tout	4	2	8			Parasites et Cycles végétaux	Parasites et Cycles végétaux
		3	2	6	Personnes âgées	Travailleurs milieux confinés	Bétail	Perturbations migrations et

Canicule	Terres intérieures					ou en présence de four		reproduction, Apparition EEE, bactéries
Retrait / Gonflement d'argile	Ponthieu	2	2	4	Risques de fissures des habitations à confirmer			
Tempêtes (hors littoral)	Tout	2	1	2	X	X	X	X

Tableau 18 : Synthèse des expositions, sensibilités et vulnérabilités du territoire

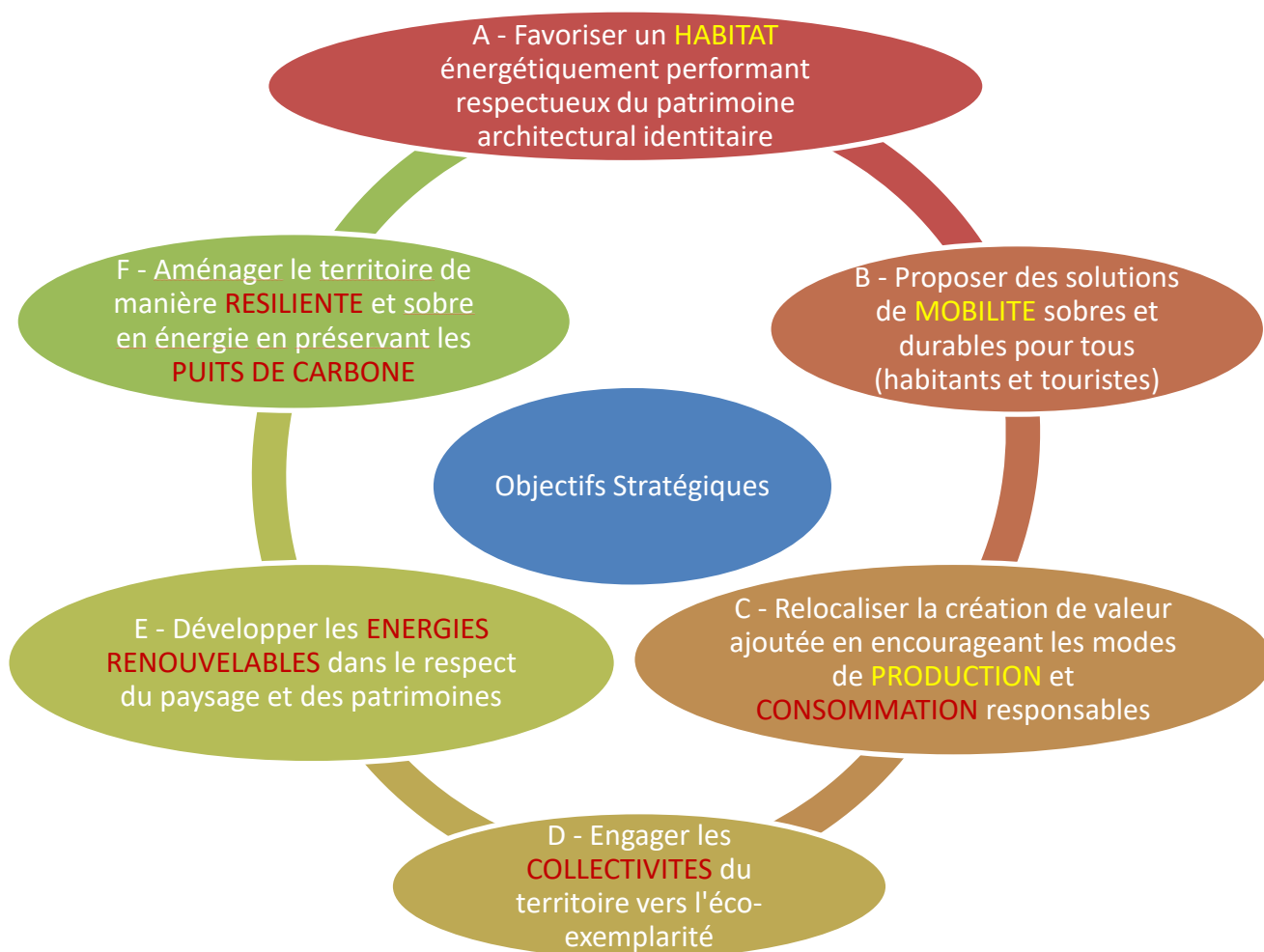
6.2 Définition de la stratégie d'adaptation

La stratégie d'adaptation au changement climatique, se concentre sur les phénomènes pour lesquels le territoire est le plus vulnérable, comme cela apparait dans le tableau ci-dessous :

Phénomènes	Vulnérabilité Note globale	Objectifs opérationnels et actions spécifiques		Objectifs opérationnels transversaux	
Submersion marine et érosion du trait de côte	16	F2 - Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique	PAPIs littoral et vallée à poursuivre	F1 - Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme	F4 - Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agro-écologiques fonctionnels
Remontées de nappes	12				
Erosion des sols	12	Sensibiliser les élus en vue de développer des aménagements adaptés et des éco-quartiers	Schémas Directeur des Eaux pluviales Programmes de lutte contre l'érosion des sols		
Sécheresse	12	F3 - Mettre en place une stratégie de préservation quantitative de la ressource en eau sur le secteur de la Maye			

7. Synthèse de la stratégie du territoire

En vue de répondre aux objectifs définis dans les scénarios de maîtrise des consommations d'énergie, de production d'énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi que d'adaptation au changement climatique, la stratégie proposée, évoquée au fil du présent rapport, est organisée de la manière suivante :



Ces objectifs stratégiques sont déclinés en objectifs opérationnels tels que présentés dans le tableau suivant :

Objectifs stratégiques	Objectifs Opérationnels
A - Favoriser un habitat énergétiquement performant respectueux du patrimoine architectural identitaire	A-1 Sensibiliser la population à la sobriété énergétique
	A-2 Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages
	A-3 Programmer la rénovation de l'habitat
	A-4 Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables
B - Proposer des solutions de mobilité sobres et durables pour tous (habitants et touristes)	B-1 Conforter et développer les transports en commun du territoire
	B-2 Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur un réseau de modes actifs et de services dédiés
	B-3 Promouvoir et encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)
	B-4 Poursuivre les actions des plans de Mobilité
	B-5 Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables
C - Relocaliser la création de valeur ajoutée en encourageant les modes de production et consommation responsables	C-1 Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et des flux dans les entreprises
	C-2 Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable
	C-3 Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible
	C-4 Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air
	C-5 Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité
	C-6 Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées
D - Engager les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité	D-1 Démarche cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville
	D-2 Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et à la pollution de l'air intérieur
	D-3 Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé
	D-4 Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics
	D-5 Poursuivre et développer une gestion Responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville
E - Développer les énergies renouvelables dans le respect du paysage et des patrimoines	E-1 Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique
	E-2 Animer le territoire sur la thématique des énergies renouvelables

Objectifs stratégiques	Objectifs Opérationnels
	E-3 Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers : photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation
	E-4 Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles
	E-5 Développer des projets solaires thermiques et de géothermie
	E-6 Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial
	E-7 Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables
	E-8 Assurer un renouvellement de l'éolien existant mieux intégré paysagèrement
	E-9 Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales et une approche multi filières
	E-10 Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales
F - Aménager le territoire de manière résiliente et sobre en énergie en préservant les puits de carbone	F-1 Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme
	F-2 Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique
	F-3 Mettre en place une stratégie de préservation quantitative de la ressource en eau au niveau de l'hydrosystème du Marquenterre
	F-4 Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agroécologiques fonctionnels

Illustrations du rapport

Figure 1 : Objectifs de réduction des consommations fixés par le projet de SRADDET de la région des Hauts-de-France (arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31 janvier 2019), aux horizons 2030 et 2050.....	7
Figure 2 : Évolution des consommations énergétiques par secteur entre 2010 et 2050 suivant le scénario tendanciel	11
Figure 3 : Évolution des consommations par énergie entre 2010 et 2050 suivant le scénario « tendanciel », en GWh.....	11
Figure 4 : Évolution de la facture énergétique (en M€) entre 2010 et 2050 suivant le scénario « tendanciel ».....	12
Figure 5 : Évolution des consommations entre 2010 et 2050 par secteur suivant le scénario tendanciel et le scénario « maximum » de BS3V – Source : <i>Energie Demain</i>	14
Figure 6 : Comparaison des consommations énergétiques par secteur et énergie entre 2010 et 2050 –	14
Figure 7 Scénario retenu de baisse des consommations d'énergie, méthode par responsabilité Réalisation : <i>Energie Demain</i>	28
Figure 8 Scénario retenu de maîtrise des consommations d'énergie, méthode cadastrale Source : <i>Prosper</i>	28
Figure 9 : Objectifs de développement des EnR en 2030 pour la région Hauts-de-France (SRADDET, 4 juin 2018).....	29
Figure 10: Scénario tendanciel développement EnR Figure 11: Scénario maximum développement EnR	32
Figure 12 : Scénario retenu développement EnR Figure 13 : Possibilités de raccordement en injection	35
Figure 14 : Carte des porteurs de projets potentiels et des réflexions en cours	36
Figure 15 : Carte des enjeux du parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime pour l'éolien	38
Figure 16 : Principe d'action de l'énergie houlomotrice.	40
Figure 17 : Position du projet de parc éolien offshore du Tréport (source : site dédié au projet https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/)	40
Figure 18 : Répartition de la puissance installable par communautés de communes et par gamme de puissance sur toiture pour le solaire photovoltaïque	43
Figure 19 : Chiffres-clés du bois-énergie sur le territoire.....	46
Figure 20 : Carte des plateformes de bois déchiqueté autour du BS3V (Source : Nord Picardie Bois et ADEME).....	46
Figure 21 : Schéma de principe des différents types de géothermie de surface : géothermie sur aquifère ou géothermie sèche verticale ou horizontale.	49
Figure 22 : Carte du potentiel du meilleure aquifère (Source : géothermie-perspectives)	50
Figure 23 : Types de rejets en fonction de la température de chaleur (ADEME, 2017)	53
Figure 24 : Sources de CO ₂ et puissance électrique d'électrolyse qui peut y être associée, source E&E consultant pour l'ADEME (Étude portant sur l'hydrogène et la méthanation comme procédé de valorisation de l'électricité excédentaire).....	56
Figure 25: Balance énergétique pour le scénario de Baie de Somme 3 Vallées en 2050	58
Figure 26 : Prévion d'évolution de la facture énergétique du territoire à 2050 selon les scénarios tendanciel (courbe grise) et retenu.....	58

Figure 27 : Prévion d'évolution des coûts liés à la mise en place du scénario énergétique retenu pour la territoire de BS3V (recettes, dépenses et économies réalisées par rapport au scénario tendanciel)	59
Figure 28 : Prévion d'évolution de la facture énergétique des ménages à 2050 selon les scénarios tendanciel et maximum.....	59
Figure 29 : Objectifs de réduction des émissions de GES fixés par le projet de SRADDET de la région des Hauts-de-France (arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31 janvier 2019), à l'horizon 2030	60
Figure 30 : Scénario d'évolution des émissions de GES énergétique du territoire de BS3V.....	61
Figure 31 : Scénario d'évolution des émissions de GES du territoire de BS3V (cadastral)	65
Figure 32 : Objectifs de réduction des émissions de GES du PCAET Baie de Somme 3 Vallées.....	65
Figure 33 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques fixés par le projet de SRADDET de la région des Hauts-de-France (arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31 janvier 2019), aux horizons 2021 et 2030	66
Figure 34 : Tableau de synthèse des différentes sources de polluants atmosphériques	66

Annexe 1 – Tableur de calcul de la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques non énergétiques d'origine agricole

SAU (ha): 94858		Surface ou linéaire implanté					GES		Polluants atmosphériques						
Leviers	Source	Surface maximale implantable (ha)	Surface (ha) ou déjà concerné	Scénario proposé			Emission du poste agricole en 2010 en tonnes :		Pourcentage d'économie	t/an économisées à l'horizon 2050					
				% du scénario ou potentiel maximum	Surface supplémentaire concernée d'ici 2050	Surface supplémentaire par an implantée	349			Emissions en 2015 en tonnes / an :	NH3 cultures	NH3 élevage	COVNM	PM2,5	PM10
				teqCO2/ha/an ou km/an économisées	Total teqCO2 économisées horizon 2050	Facteur d'économies attendues		1475	976						
A - Allongement prairies temporaires (5 ans max)	Actuellement : 50% des prairie temporaire < 3 ans Atténuation : aldo inra	205	50%	50%	51,2	1,7	-0,61	-31,21							
B - Intensification modérée des prairies peu productives	Atténuation Aldo inra	2722	30%	50%	953	32	-0,94	-895	Proportionnel économie de GES		-7,14				
C - Introduction légumineuse à graines : 1/6 surface blé tendre, 2/3 orge, 1/6 colza	Atténuation INRA	11874	1348	50%	5263	175	-1,04	-5474	Proportionnel part de SAU implantée	-100,66					
D - Legumineuses sur prairies temporaires	INRA + AGRESTE : actuellement 2/3 des prairies temporaires contiennent moins de 20% de légumineuses (dossier n°8 juillet 2010)	1709	33%	50%	570	19	-0,171	-97,44		-10,9					
E - Couverture des effluents / Pendillards/ Baisse N alimentation animale F - "Incorporation amendement organique"	Baisse NH3 (citepa) TA100% = -47% TAmax+ : -10% 2010/2030, soit -20% à 2050								-20%	-195					
G - Agriculture de conservation des sols (principalement semis direct sous couvert)	Etude 4/1000 : - Economie de carburant (-0,013 teqCO2/ha/an) - Semis sous couvert : Allongement cultures intermédiaires (-0,056 teqCO2/ha/an) - Emissions de N2O générées (+0,032 teqCO2/ha/an) - nb : Le semis direct permet un stockage additionnel dans l'horizon labouré, mais cet effet disparaît quand on considère l'ensemble du profil (du fait de la redistribution verticale du carbone).	77125		50%	38562	1285	-0,040	-1529,6	-17%	PM10 : On considère que les émissions liées au travail du sol représentent 1/3 des émissions des cultures (2/3 restants épandages et moissons). Ces émissions sont économisées sur les surface implantée en agriculture de conservation (50% de la SAU) soit 50% / 3 = 17 % PM2,5 : Les émissions liées au travail du sol : 2 tonnes / an (abrasion) divisées par 2				-1	-62
H - brûlage de végétaux interdit									-100% des émissions liées à l'écobuage			-54	-57		
Gain total total à 2050 (Tonnes) :								-8027,30		-100,66	-213	-54	-58	-62	
Pourcentage d'économie sur le poste Agricole								-2,3%		-12,81%		-61%	-72%	-17%	
Pourcentage d'économie des émissions totales								-1,1%		-12,51%		-1,9%	-10%	-6%	



Plan Climat Air Energie Territorial de Baie de Somme 3 Vallées

Plan d'actions (Rapport de phase 3)



Table des matières

Territoire concerné par le projet	4	C.2 - Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable	42
Historique de l'élaboration du plan climat	5	C.3 – Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible ...	43
Contexte.....	5	C.4 – Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage du carbone et à la qualité de l'air.....	46
Organisation de la concertation et de la Gouvernance	5	C.5 – Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité.....	49
Déroulé.....	5	C.6 – Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées	52
Les objectifs du PCAET	8	D - Engager les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité	55
La gouvernance de mise en œuvre du plan climat	10	D.1 –Démarche Cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville.....	56
Le dispositif de suivi	10	D2 - Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique.....	59
Synthèse du plan d'actions en Annexe 1	11	et à la pollution de l'air intérieur	59
Plan d'actions détaillé.....	12	D.3 - Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé	62
A - Favoriser un habitat énergétiquement performant respectueux du patrimoine architectural identitaire	13	D.4 - Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics.....	64
A.1 - Sensibiliser la population à la sobriété énergétique	14	D.5 - Poursuivre et développer une gestion responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville	68
A.2 - Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages.....	16	E - Développer les énergies renouvelables dans le respect du paysage et des patrimoines	71
A.3 - Programmer la rénovation de l'habitat	19	E.1 - Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique	72
A.4 - Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment	22	E.2 - Animer le territoire sur la thématique des énergies renouvelables.....	74
sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables.....	22	E.3- Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers :	76
B - Proposer des solutions de mobilité sobres et durables pour tous (habitants et touristes)	24	photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation	76
B.1 – Conforter et développer les transports en commun du territoire	25	E.4 - Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles.....	79
B.2 - Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur le réseau de modes actifs et de services dédiés.....	28	E.5 - Développer des projets solaires thermiques et de géothermie	83
B.3 – Promouvoir et Encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)	31	E.6 - Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial	85
B.4 - Poursuivre les actions des plans de Mobilité	33	E.7 - Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables.....	88
B.5 - Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables.....	35		
C - Relocaliser la création de valeur ajoutée en encourageant les modes de production et consommation responsables	39		
C.1 - Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et des flux dans les entreprises	40		

E.8 - Assurer un renouvellement de l'éolien existant mieux intégré paysagèrement	90
E.9 - Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur	92
alimentés par des ressources renouvelables locales et une approche multi filiales.....	92
E.10 - Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales.....	94
F - Aménager et gérer le territoire de manière résiliente et sobre en énergie en préservant les puits de carbone.....	95
F.1 – Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme	96
F.2 - Conforter les programmes d'aménagement.....	103
visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique	103
F.3 – Mettre en place une stratégie de préservation quantitative.....	108
sur le secteur de la Maye	108
F.4 – Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agroécologiques fonctionnels	111
Annexe : Synthèse du plan d'actions	115

Rédacteurs :

Bettina Picard Lanchais, BS3V avec la contribution :

- des différents acteurs : FDE80 (D. Roger et son équipe), CABS (A. Paillet), CCV (F. Demay, C. Julien), CCPM (I. Mouze Esteves, F. Taillibert), SMBSGL (Yann Dufour et son équipe), AMEVA (V. Sene), ONF (Y. Bienaimé), CA80 (C. Lesenne), Météo France (J.M. Meunier), Association Baie de Somme Zéro Carbone (X. Mennesson),
- de l'équipe de BS3V (B. Levastre, M. Ladonne, F. Brasseur, Florian Chevalier, X. Lethève, J. Bulot et S. Desanlis notamment)

Théo Forté, AEC

Emilie Essono, Energie Demain

Coordonnateurs :

Bettina Picard-Lanchais, BS3V

Delphine Roger, FDE80

Relecteurs :

Josué Bulot, BS3V

François Brasseur, BS3V

Date : 31/03/2020 (relecture d'août 2020)

Version : Arrêt Projet

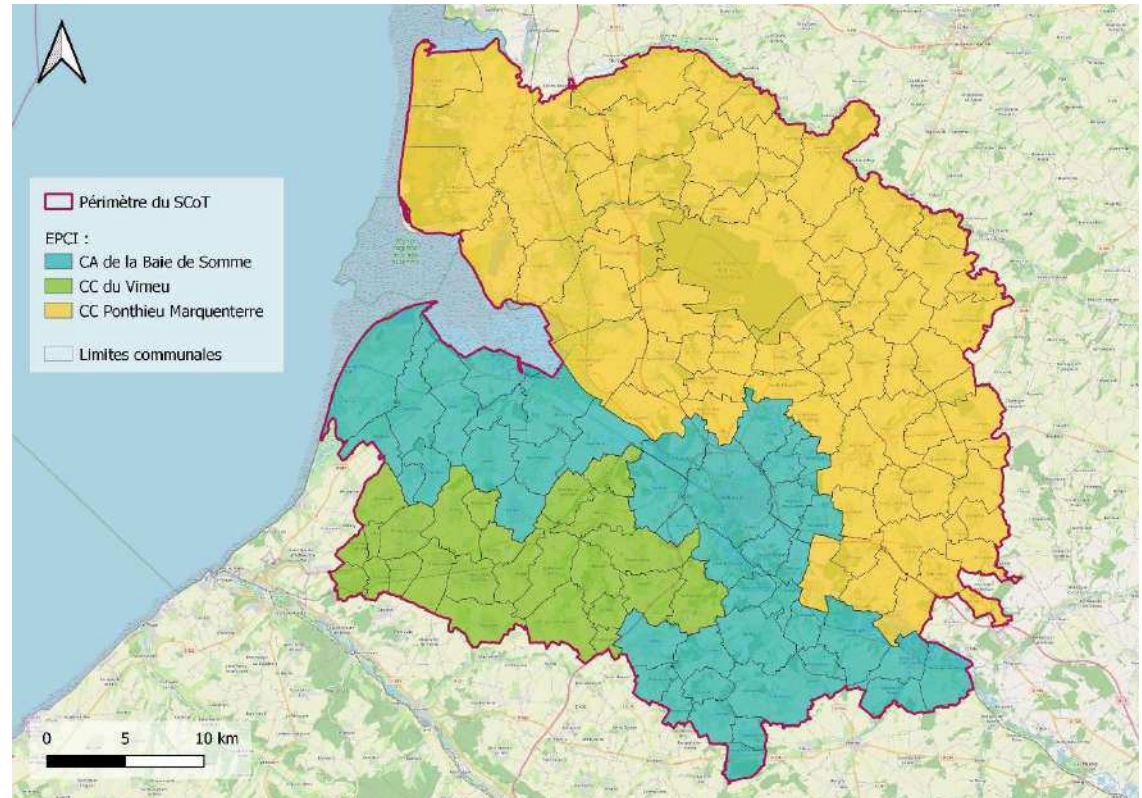
Territoire concerné par le projet

Reconnue comme une destination aux patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels, le territoire de Baie de Somme Picardie maritime vient d'être labellisé Parc Naturel Régional. Le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (BS3V) est ainsi chargé de la mise en œuvre de la Charte du Parc. En parfaite complémentarité, il assure l'élaboration du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes du Vimeu, Ponthieu Marquenterre et la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme. BS3V impulse également, en partenariat avec le pôle patrimoine de la ville d'Abbeville, le projet de labellisation Pays d'art et d'histoire du territoire "Ponthieu-Baie de Somme".

Le PCAET est l'instrument de pilotage des collectivités territoriales, pour répondre enjeux énergie climat, en lien avec les enjeux économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux qui en découlent. Le PCAET constitue le volet énergétique du SCoT et concerne le même périmètre.

La Communauté de Communes du Vimeu, la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme et la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre ont confié à Baie de Somme 3 Vallées la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial. Par ailleurs, la FDE80 s'est portée maître d'ouvrage d'une Etude de Planification Energétique (EPE) en partenariat avec BS3V à l'échelle du SCoT, ce qui constitue une véritable opportunité pour l'élaboration d'un PCAET à cette échelle.

Baie de Somme 3 Vallées, portant à la fois le Parc naturel Régional, le Schéma de cohérence Territoriale et le Plan Climat Air Energie Territorial, assure que la mise en œuvre de ce dernier ne devra pas porter préjudice à la préservation des patrimoines naturels, architecturaux, culturels et paysagers du territoire



Historique de l'élaboration du plan climat et concertation

Contexte

Baie de Somme 3 Vallées a lancé en juillet 2016 l'élaboration du SCoT sur le territoire des Communautés de Communes du Ponthieu Marquenterre et du Vimeu et de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme. Il a également adopté un Plan Climat Volontaire en décembre 2015.

Pour cette raison, Baie de Somme 3 Vallées s'est porté volontaire pour élaborer le PCAET à l'échelle du SCoT, pour le compte de ses 3 EPCI qui comptent chacune plus de 20 000 habitants, comme le prévoit l'article L.229-26 du code de l'environnement.

Les EPCI à fiscalité propre sollicités par courrier, ont délibéré en ce sens et ont désigné chacun un référent technique et un élu représentant :

- Communauté de Communes du Vimeu : le 13 décembre 2017
- Communauté d'agglomération de la Baie de Somme : le 30 novembre 2017
- Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre : le 28 mars 2018

Par ailleurs, la FDE80 s'est portée maître d'ouvrage d'une Etude de Planification Energétique (EPE) en partenariat avec BS3V à l'échelle du SCoT, ce qui constitue une véritable opportunité pour l'élaboration d'un PCAET à cette échelle. Elle a également porté un groupement de commande à l'échelle du Département de la Somme dont a bénéficié BS3V afin de recruter le bureau d'étude chargé de réaliser l'Evaluation Environnementale et Stratégique.

Ainsi, Baie de Somme 3 Vallées, par délibération du 05/04/2018 a acté le lancement de la démarche de PCAET.

Organisation de la concertation et de la Gouvernance

Le PCAET du territoire de Baie de Somme 3 Vallées, a vocation à articuler et mettre en valeur l'ensemble des actions énergie-climat portées par les acteurs du territoire, et à fortiori des EPCI (que la loi a engagé en premier lieu à réaliser les

PCAET) et de la FDE80, qui préside la commission consultative paritaire chargée de coordonner l'action de ses membres (FDE80, EPCI) dans le domaine de l'énergie. Pour cette raison, son élaboration a fait l'objet d'une gouvernance partagée et d'une intense concertation selon l'organisation suivante :

- **Le Comité de Pilotage** chargé de valider le programme de travail, de décider des orientations stratégiques et d'entériner les résultats. Celui-ci est composé des élus désignés par BS3V, la FDE80 et les EPCI à fiscalité propre. Il associe les gestionnaires de réseau (ENEDIS, GRDF) et les partenaires régionaux et locaux : Etat, Région, Département, ADEME et Chambres consulaires.
- **Le comité technique** chargé d'assurer la coordination des études et l'application des décisions du comité de pilotage. Il est composé de techniciens des membres du comité de pilotage
- **Des ateliers participatifs de concertation partenariaux** organisés pour construire la stratégie opérationnelle et le plan d'actions, avec les acteurs du territoire : membres des comités de pilotage et technique, maires, associations environnementales, fédérations de professionnels du bâtiment, de l'énergie et des activités économiques du territoire, bailleurs sociaux...

Déroulé

Deux réunions techniques de concertation se sont tenues avec les EPCI et la FDE80 (septembre 2017 et mars 2018) afin de proposer le transfert de compétence puis de préciser les modalités techniques de réalisation du PCAET.

Un Comité de Pilotage élargi (élus et techniciens) a acté le lancement du PCAET le 20 février 2018. Cette décision a été confirmée par délibération du 5 avril 2018 en comité syndical de BS3V.

a) Volet énergétique

Ainsi, concrètement, l'élaboration du PCAET a débuté par la réalisation du **volet énergétique dans le cadre de l'Etude de Planification énergétique sous maîtrise d'ouvrage de la FDE80** qui a permis de traiter les enjeux suivants :

- Maîtrise de la consommation d'énergie finale,
- Production, livraison et consommation des énergies renouvelables, de récupération, de stockage et réseaux de chaleur,
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques,

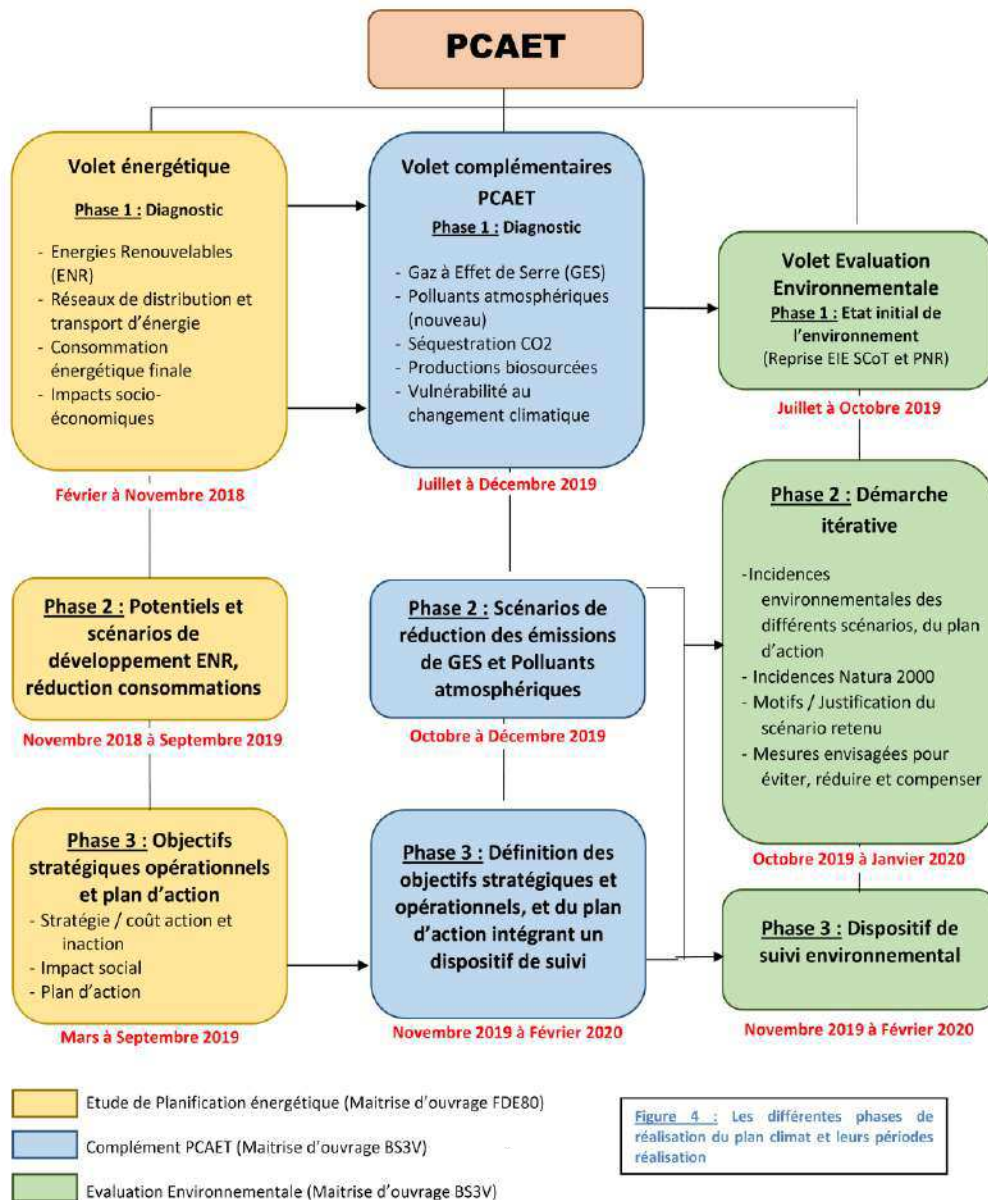
Le diagnostic de ce volet énergétique (phase 1) a été présenté et adopté au cours du comité technique restreint du 15 mai 2018 et du Comité de Pilotage du 28 mai 2018.

Afin de préciser la **stratégie énergétique** du territoire (phase 2), celle-ci a fait l'objet d'une concertation, au cours :

- D'un colloque (19 octobre 2019) à l'intention des acteurs du territoire intitulé « **Quelles solutions pour l'avenir énergétique de la Picardie Maritime ?** », articulé autour de 2 plénières et d'ateliers participatifs autour de la maîtrise de l'Energie (Logements, Transports, Activités) et des énergies renouvelables (EnR électriques et thermiques),
- du comité de pilotage du 15 novembre 2018,
- de présentations et d'échanges, en février 2019, au cours d'un bureau communautaire de la CABS et d'un conseil communautaire de la CCV.

Enfin, les **objectifs énergétiques chiffrés** et une ébauche de **plan d'actions** (phase 3) ont été étudiés et définis au cours :

- d'un **Colloque** d'une journée (**5 mars 2019**) intitulé « **Construire ensemble les actions pour la transition énergétique de la Picardie maritime** », en présence de techniciens spécialistes de ces sujets, en vue d'identifier les projets portés par les acteurs du territoire :
 - o de maîtrise des consommations d'énergie (projets de réhabilitation des Bâtiments Publics, de rénovation énergétique de l'habitat et de mobilité durable),
 - o de production d'énergies renouvelables électriques et thermiques (géothermie, récupération de chaleur, Biomasse, solaire, photovoltaïque...) dans les bâtiments, réseaux de chaleur et friches,
- du **comité technique** du 14 mai 2019 et du comité de pilotage du 9 septembre 2019.



b) Volets Gaz à Effet de Serre, puits de carbone, pollution atmosphérique et adaptation au changement climatique

A l'issue de ce volet énergétique, ont été étudiés les volets :

- Réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques,
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire dans la végétation, les sols et les bâtiments, et productions biosourcées,
- Adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, l'ensemble du contenu du plan climat a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale et Stratégique (EES).

Ces compléments relatifs au diagnostic, à la stratégie et au plan d'action, ainsi que l'EES, ont particulièrement été étudiés et construits au cours :

- D'un comité technique le 18 octobre 2019,
- D'une **journée de concertation avec les acteurs du territoire**, le 19 novembre 2019, articulée autour de 2 séances plénières et d'ateliers participatifs de construction des actions relatives à :
 - o L'adaptation au changement climatique : érosion des sols, sécheresse, diminution du Gel, submersion marine et remontées Nappes,
 - o La diminution des GES et polluants atmosphériques : Circuits courts, Economie circulaire, Productions biosourcées, Stockage du carbone par les végétaux, Alimentation, Pratiques agricoles & qualité de l'air,
- D'un comité de pilotage le 10 décembre 2019.
- D'échanges téléphoniques et courriels, avec les différents techniciens spécialistes des différents maîtres d'ouvrages chargés de la mise en œuvre du PCAET, afin d'en co-écrire les actions.
- De sessions de concertation au sein des différentes instances des EPCI qui ont permis de conforter/amender le plan d'actions du territoire et des EPCI :
 - o CCV : bureau restreint le 2 octobre 2019 et conférence des maires le 3 décembre 2019
 - o CABS : bureau communautaire du 3 décembre 2019
 - o CCPM : commission environnement du 28 janvier 2020 et bureau du 10 mars 2020

c) Concertation préalable

Baie de Somme 3 Vallées a mis en place une concertation préalable. Ainsi une déclaration d'intention a été adoptée le 6 juin 2019, publiée en ligne le 25 juin 2019 et affichée au siège de Baie de Somme 3 Vallées le 5 juillet 2019.

A l'issue d'un délai de 4 mois, au cours duquel le droit d'initiative n'a pas été soulevé, Baie de Somme 3 Vallées a mis en place une concertation préalable avec le public selon des modalités librement choisies et respectant à minima les dispositions des articles L.121-16 et R121-19 à 21 du code de l'environnement :

- o Lundi 18 novembre 2019, réunion de concertation à l'intention du public.
- o Du mardi 19 novembre au mercredi 18 décembre 2019, Mise à disposition du dossier de la concertation sur le site internet : <http://www.baiedesomme3vallees.fr>. Pendant cette période, le public a pu déposer ses observations et propositions par mail à l'adresse suivante : pcaet@baiedesomme3vallees.fr

La réunion du 18 novembre ayant rassemblé un nombre insuffisant de participants, a été reportée afin de laisser le temps d'une meilleure publicité avec un contenu plus attrayant. L'objectif était de rassembler un nombre plus important de participants et donc d'avoir une meilleure concertation préalable. La réunion s'est finalement tenue le 17 décembre 2019 avec l'intitulé « Danger climatique : que fait-on en Picardie maritime ? », et la participation de météo France pour exposer l'évolution climatique en Picardie maritime, ainsi que la présentation de la stratégie du territoire par BS3V. Au cours de 3 ateliers thématiques (habitat, mobilité, modes de consommation responsables), les 45 participants ont pu faire des propositions d'actions, qui ont été intégrées au PCAET.



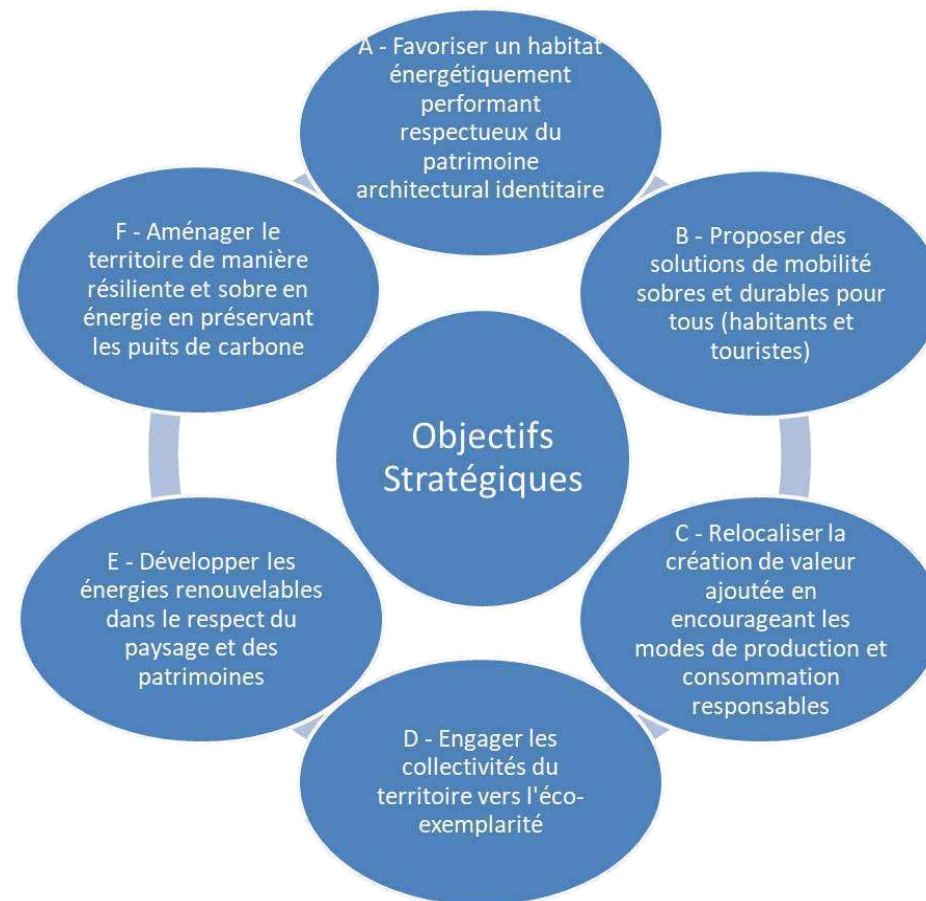
Les objectifs du PCAET

Sur la base du diagnostic (cf. Rapport n°1), des objectifs chiffrés en matière de réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES et de polluants atmosphériques ont été définis (cf. Rapport n°2). Ainsi, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées vise :

- une réduction de sa consommation totale d'énergie de 19% à l'horizon 2030 et de 41 % à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 2012, qui représente un effort significatif par rapport au scénario tendanciel, qui prévoit une baisse de 11 % seulement en 2050. Cet objectif est conforme à celui de la version projet du SRADDET de janvier 2019
- une production d'énergies renouvelables permettant d'atteindre un taux d'autonomie énergétique de 46% en 2030 et 94% en 2050, soit proche d'un territoire à énergie positive.
- une réduction des émissions de GES de 46% en 2030 et 83% en 2050 par rapport à 1990, en intégrant les baisses déjà intervenues au niveau national depuis 1990,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 (en intégrant les baisses déjà réalisées depuis 2005), à hauteur de : 76,6% pour le SO₂ ; 66,3% pour les NO_x ; 52% pour les COVNM ; 3,9% pour le NH₃ ; 50,3% pour les PM_{2.5} et 38,8% pour les PM₁₀.

Il s'agit ici de scénarios construits en s'appuyant sur une expertise technique des potentialités du territoire. Les scénarios retenus ne constituent pas une simple déclinaison locale théorique des scénarios nationaux et régionaux.

A cette issue, le territoire a défini 6 objectifs stratégiques pour répondre à l'ensemble des enjeux-énergie climat repris dans le graphique ci-contre :



Chaque objectif stratégique est décliné en objectifs opérationnels détaillés chacun dans une fiche qui comprend le programme d'action à mettre en œuvre qui en découle. La synthèse du programme d'action se trouve en annexe 1.

Chaque fiche d'objectif stratégique est structurée de la manière suivante :

Lettre.Numéro – Objectif Stratégique									
Contexte et objectifs									
Descriptif des actions								Maîtres d'ouvrage	
Partenaires Techniques							Éléments de dimensionnement		
Calendrier des moyens estimatifs									
Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Indicateurs									
Nom			Objectif annuel				Objectif N+5		
Impact Climat Air Energie									
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone		Pollution de l'air			Adaptation	
Fort	Moyen	Faible	Faible		Fort			Moyen	

La gouvernance de mise en œuvre du plan climat

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du plan climat air énergie territorial de Baie de Somme 3 Vallées, sera assuré par la mise en place d'un **comité de suivi annuel**, composé des élus désignés par BS3V, la FDE80 et les EPCI à fiscalité propre. Il associe les gestionnaires de réseau (ENEDIS, GRDF) et les partenaires régionaux et locaux, techniques et financiers : Etat, Région, Département, ADEME et Chambres consulaires. Le comité de suivi est chargé de s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan climat et de lever les freins qui pourraient se faire jour. Le cas échéant, ce comité de suivi pourra être décliné en comités thématiques.

Les moyens humains dédié au pilotage et au suivi du plan climat sont :

- Un chargé de mission Energie Climat recruté par Baie de Somme 3 Vallées (1 ETP),
- Un technicien référent Energie Climat désigné au sein de chaque EPCI et de la FDE80 (3% d'ETP à 0,8 ETP, selon le cas).

La mise en œuvre de chaque action du plan climat est assurée par chaque maitre d'ouvrage, identifié dans les fiches d'objectifs opérationnels, dans le cadre de ses compétences, avec les moyens humains dédiés.

La séquence « éviter, réduire, compenser » sera appliquée à toute action mise en œuvre dans le cadre du PCAET. Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées sur son environnement.

Le dispositif de suivi

Le dispositif de suivi est constitué des indicateurs identifiés dans chaque fiche d'objectif opérationnel. Un tableau de suivi reprenant l'ensemble des indicateurs, sera établi et alimenté en amont de chaque comité de suivi, afin d'alimenter les débats.

Synthèse du plan d'actions en Annexe 1

Plan d'actions détaillé

A - Favoriser un habitat énergétiquement performant respectueux du patrimoine architectural identitaire

Objectifs annuels de rénovation énergétique :

- CABS : 146 BBC, 292 Intermédiaires
- CCV : 64 BBC, 128 Intermédiaires
- CCPM : 90 BBC, 180 Intermédiaires

A-1

Sensibiliser la population à la sobriété énergétique

A-2

Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages

A - 3

Programmer la rénovation de l'habitat

A-4

Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables

A.1 - Sensibiliser la population à la sobriété énergétique

Contexte et objectifs	<p>Favoriser l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO2 présentent bien des vertus, qui au-delà du climat sont aussi susceptibles de dynamiser l'économie, l'emploi, la préservation des ressources et bien entendu la qualité de vie des concitoyens, car la fracture énergétique vient trop souvent accentuer la fracture sociale.</p> <p>Or, de manière générale on constate un déficit d'information des élus et des habitants sur les moyens, méthodes, et accompagnements existants. Il est donc nécessaire de mettre en place une communication spécifique permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initier les particuliers sur les écogestes au quotidiens et les actions à mener pour une meilleure performance énergétique de leur logement. • Présenter les accompagnements techniques et financiers: Espace Info Energie, le Picardie Pass Rénovation, les dispositifs de l'ANAH, les crédits d'impôts, les aides des EPCI • Insister sur le fait que des solutions sont disponibles quelque soit les revenus. <p>Par ailleurs, le territoire est riche d'un patrimoine bâti architectural traditionnel (maisons paysannes, fermes, granges, maisons bourgeoises ou ouvrières, édifices de la reconstruction, villas) constitué de matériaux locaux spécifiques (constructions en pan de bois et torchis recouvert d'un enduit de protection à la chaux, clins de bois, torchis badigeonné à la chaux et briques notamment), et souvent consommateur d'énergie du fait de son ancienneté et de son besoin de réhabilitation. Concilier rénovation énergétique, nouveaux bâtiments et mise en valeur/préservation du patrimoine bâti identitaire et des savoir-faire associés est un objectif porté par le Parc Naturel Régional Baie de Somme 3 Vallées et plus globalement par les acteurs du territoire. Cela est d'autant plus important, que lors de la rénovation des matériaux anciens des précautions particulières sont à prendre afin de ne pas les dégrader dans le temps (ex : isolation intérieure respirante afin de ne pas faire pourrir le torchis ou encore mieux, remplacement par des murs terre paille). Une sensibilisation sur les bonnes pratiques de rénovation énergétique du bâti traditionnel est donc à mener.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Des supports d'information pour présenter les structures dédiées et les aides disponibles à la rénovation énergétique seront développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une page internet par EPCI, relayées par BS3V, dédiées aux aides existantes, - diffusion d'articles à insérer dans les bulletins communaux et intercommunaux à intervalles régulières, - création de plaquettes d'information à relayer dans chaque commune à l'accueil des bâtiments recevant du public, - mobilisation des acteurs en contact direct avec la population par l'organisation de réunions de coordination : secrétariats de mairie, CCAS, Maisons de services publics, etc - présentations des dispositifs dans les conseils communautaires, 	<p>BS3V, CBS, CCV, CCPM,</p> <p>PRIS EIE</p>
<p>Une sensibilisation aux bonnes pratiques de rénovation énergétique du bâti traditionnel, en vue de réduire significativement les consommations énergétiques tout en favorisant la meilleure intégration architecturale possible dans le bâti et les paysages environnants ainsi que l'usage d'éco-matériaux, sera menée via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition et la diffusion de fiches techniques, - la réalisation de chantiers participatifs, permettant aux habitants, de s'approprier les techniques en vue d'une auto-réhabilitation. - La mise en place de portes ouvertes de maisons d'habitations exemplaires du point de vue de leur réhabilitation et de l'usage des énergies renouvelables. 	<p>BS3V</p>

Une sensibilisation spécifique à la préservations des chauves souris lors de la mise en place d'une isolation sera menée (toxicité du bois traité, fermetures d'accès).

Des Balades thermiques seront mises en place en saison hivernale à l'intention des élus et habitants pour sensibiliser à l'importance d'une bonne isolation et diminuer leur facture énergétique. Ponts thermiques, tassements d'isolants et problèmes d'étanchéité sont autant d'informations sur les bâtiments que permet de détecter la caméra thermique lors de cette balade. Ce moment convivial réalisé par un conseiller Énergie permet de sensibiliser sur la performance énergétique des bâtiments avec comme objectif final d'accompagner les participants dans leurs démarches d'amélioration de l'habitat et de leur confort. Il constitue un point de départ pour des rendez vous individuels à l'occasion des permanences de l'EIE (cf. A2), pour aborder les choix techniques les plus judicieux et améliorer la performance énergétique du logement.

PRIS EIE

Partenaires Techniques

PRIS EIE, PRIS ANAH, ADEME, CAUE, Maisons paysannes

Éléments de dimensionnement

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Articles sur périodiques, page internet...	Support existants	BS3V, CABS, CCPM, CCV	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Réunions publiques d'information sur la rénovation énergétique	3 Réunions/an/EPCI : 0,36k€/an/EPCI	CCV	0,36k€	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2
		CCPM	0,36k€	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2
Balades thermiques	5 balades thermiques/an/EPCI : 1k€ €/EPCI/an	CCV	1k€	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2
		CCPM	1k€	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2	Intégré au SARE cf. A-2
Edition de fiches techniques	Communication (impressions/conception) 1k€/an	BS3V	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€
Chantiers participatifs auto-rénovation	Accompagnement artisan expert : 800€ TTC/jour X 4 jours	BS3V		4 k€		4 k€		4 k€	

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'actions de sensibilisation menées par an	24	144

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

A.2 - Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages

Le principal organisme d'information et d'accompagnement des ménages est le Point Rénovation Info Service (PRIS), porté par l'association SOLIHA en partenariat avec l'APREMIS, localisé au Garopole (Abbeville) et fonctionnant avec 2 agents.

D'autres organismes travaillent en parallèle sur ces sujets (Cf. détail de l'organisation actuelle des organismes d'accompagnement ci-dessous) :

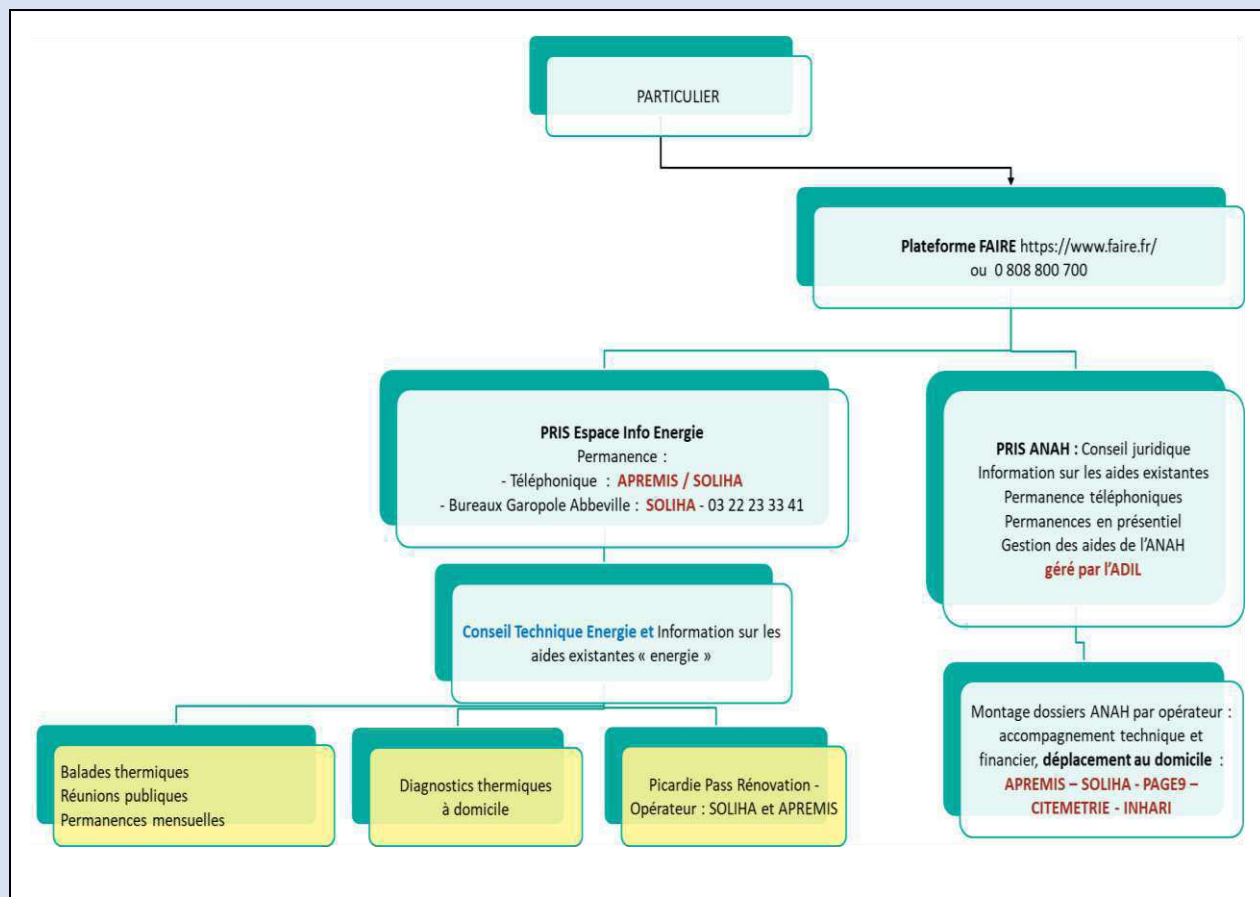
- le point rénovation info-service des aides de l'ANAH (géré par l'ADIL) avec des permanences à Abbeville, Rue et Nouvion en Ponthieu,
- le Service Public de l'Efficacité Energétique pour l'accompagnement dans le cadre du Picardie Pass Rénovation (animation déléguée à l'APREMIS/SOLIHA)...

De même, le panel des aides existantes est diversifié et peut s'avérer complexe à maîtriser sans une aide extérieure : Subventions sous conditions de ressources (Aides de l'ANAH « Habiter mieux Agilité et Sérénité, Aides régionales « AREL », Aides PLH des EPCI), Subventions sans condition de ressource (Certificats d'Economie Energie, Prime Energie, Crédit d'impôt à la transition énergétique, TVA à taux réduit) et Avances de trésorerie/Prêts (Eco-Prêt à taux zéro, Picardie Pass Rénovation).

Les bénéficiaires des aides de l'ANAH (sous conditions de ressources) sont accompagnés techniquement dans la définition de leur programme de travaux par les opérateurs ANAH, ainsi que les bénéficiaires du dispositif Picardie Pass Rénovation par l'opérateur SOLIHA/APREMIS.

Afin de faciliter la concrétisation des projets de rénovation énergétique de l'habitat, il est constaté un besoin de renforcer l'accompagnement technique et financiers, en complément des opérations programmées d'améliorations de l'habitat pouvant être portées par les EPCI (CABS et CCV notamment, cf. A.3).

Contexte et objectifs



Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Il est proposé dans un premier temps de mettre en place des permanences mensuelles délocalisées à l'échelle de la CCV et de la CCPM (12 par an pour chaque EPCI), ainsi que des visites diagnostics au domicile des habitants (20 par an et par EPCI).</p> <p>Cet accompagnement a vocation à évoluer vers la mise en place d'un Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), qui vise à développer la dynamique de rénovation énergétique et de développer les énergies renouvelables (cf. E.2), des bâtiments à usage d'habitat, en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels.</p> <p>Ce programme, d'une durée de 3 ans, est porté au niveau national par l'ADEME. La Région Hauts-de-France a candidaté comme porteur associé et souhaite conventionner avec des collectivités territoriales locales pour le déploiement du dispositif. Le dispositif est financé de manière conséquente via le dispositif CEE (flux financiers directs depuis les financeurs énergéticiens) vers les porteurs territoriaux. Ces financements remplacent les financements ADEME des EIE qui prennent fin en décembre 2020. Dans ce cadre, un renforcement de l'équipe existante est proposé (un agent supplémentaire).</p> <p>Le SARE, à destination des ménages et des professionnels, consolidera, complétera et coordonnera les dispositifs existants, et structurera le parcours d'accompagnement des ménages sur le territoire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture d'un premier niveau d'information : orientation, remise de guides ; - La fourniture d'un conseil technique, juridique ou financier : neutre, gratuit, adapté, téléphonique, entretien, technique, financier, juridique ; - La fourniture d'un conseil personnalisé et approfondi aux ménages : évaluation énergétique, définition des étapes de rénovation, informations sur les devis et les financements, analyse des devis ; - Accompagnement des ménages dans les différentes phases de leurs travaux : visite sur site, audit énergétique, choix de scénario de rénovation énergétique, sélection des entreprises, mobilisation des aides financières. 	<p>CCV et CCPM en partenariat avec le PRIS EIE</p> <p>BS3V, CCV, CCPM, CABS, PRIS EIE</p>

Partenaires Techniques	PRIS EIE PRIS ANAH Opérateurs ANAH	Eléments de dimensionnement	Gain pour une rénovation intermédiaire par logement (environ 40 % d'économie d'énergie) Maison individuelle : -5,8 MWh (-0,84 teqCO2) Logement collectif & HLM : - 3 MWh (-0,53 teqCO2) Gain pour une rénovation BBC par logement Maison individuelle : -11,8 MWh (-1,7 teqCO2) Logement collectif & HLM : - 6,2 MWh (-1,1 teqCO2)
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Déploiement de 20 visites à domicile / EPCI / an	2000 € / EPCI / an	CCPM	2 k€	INTEGRE AU SARE (Cf. A.3)						
		CCV	2 k€							
12 permanences délocalisées / EPCI / an	1800 € / EPCI / an	CCPM	1,8 k€							
		CCV	1,8 k€							
Renforcement de l'Espace Info Energie évoluant vers un SARE	2020 : 1,9 ETP (avec reste à charge de 24%) 2026 : 3 ETP (reste à charge 0€)	Soliha Apremis (EIE)	1,9 ETP	2,5	2,5	2,5	3	3	3	
	Subvention 76%	ADEME/ Région	Subvention 76%							
	150 k€ / an	BS3V			10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€
		FDE80			10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€
		CABS	Accueil locaux		10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€
		CCV		0€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€
		CCPM		0€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€	10,7k€
CEE (50%) / FEDER		0€	96,4 k€	96,4 k€	96,4 k€	96,4 k€	96,4 k€	96,4 k€		

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de foyers conseillés	A identifier lors de la signature de la convention SARE	A identifier lors de la signature de la convention SARE
Nombre de foyers accompagnés	A identifier lors de la signature de la convention SARE	A identifier lors de la signature de la convention SARE

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

A.3 - Programmer la rénovation de l'habitat

Contexte et objectifs	<p>L'élaboration à l'échelle des EPCI des plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (Baie de Somme Agglo, Vimeu et Ponthieu Marqueterre) et des Programmes Locaux d'Habitat (Baie de Somme Agglo), constituent une opportunité pour la programmation et la mise en place de dispositifs opérationnels favorables à la maîtrise de l'énergie dans les nouveaux logements et à la rénovation, réhabilitation, transformation par division, des bâtiments existants.</p> <p>Il en est de même à une échelle plus sectorielle des programmes de revitalisation de certains centre-bourg (Abbeville et Longpré les Corps-Saints) lancés en 2019 ou encore les opérations de Renouvellement Urbain des quartiers prioritaires d'Abbeville, menés dans le cadre de contrat de ville 2015-2022 porté par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme dans le cadre de sa compétence politique de la Ville.</p> <p>D'un point de vue opérationnel, ces documents stratégiques peuvent se concrétiser par la mise en place d'Opérations Programmées de rénovation de l'Habitat (à l'échelle de villes ou quartiers), ou de Programmes d'intérêt général (PIG) Habiter mieux. Les OPAH ou PIG sont des offres de service partenariales pour favoriser la requalification de l'habitat privé ancien. Elle propose une ingénierie et des aides financières et se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité, d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires. Elle se prépare avec une d'étude préalable qui comporte un diagnostic (recensement des dysfonctionnements sur le périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants...) ainsi que des préconisation de solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés et la définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre. Une mission de "suivi-animation" est assurée en régie ou confiée à un opérateur externe. Cette mission suit la mise en œuvre (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et le bon déroulement de l'opération.</p>
Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>La mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est envisagée sur le territoire du Vimeu.</p> <p>De même, la communauté de communes du Ponthieu Marqueterre réfléchi à la mise en place d'un PIG Habiter Mieux. La collectivité a d'ailleurs d'ores et déjà mis en place une avance de trésorerie pour les bénéficiaires des aides de l'ANAH d'un montant annuel de 200 k€.</p> <p>Ainsi dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la CABS prévoit d'allouer annuellement, pour 50 logements, une aide aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat (ménages modestes et très modestes) ainsi que de lutte contre les logements dégradés voire indignes.</p> <p>De manière plus sectorielle, sont portées des opérations de redynamisation du centre-ville d'Abbeville (Agglomération de la Baie de Somme et ville d'Abbeville : Action Cœur de Ville) et de Longpré les Corps Saints (Agglomération Baie de Somme et Commune de Longpré-les-Corps-Saints), comportant un axe habitat. Une étude pré opérationnelle habitat a été menée sur ces 2 communes, en vue de définir une stratégie d'intervention sur le parc privé du centre-ville en vue de sa redynamisation pour une nouvelle attractivité. Cette étude entrera en deuxième phase en 2020. A cette issue, seront menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ À Longpré les Corps-Saint (enveloppe bâtie communale hors parc du Bel Air, zone Nzh) : une OPAH Revitalisation Rurale (OPAH-RR) avec un objectif de rénovation énergétique de 75 logements et de réhabilitations de 25 logements dégradés/indignes. ▪ À Abbeville (hypercentre et chaussées Marcadé/d'Hocquet) : une OPAH Renouvellement Urbain (avec volet « copropriétés dégradées » et volet coercitif Opération restauration Immobilière), avec un objectif de réhabilitation énergétique de 140 logements (60 en copropriété, 70 propriétaires occupants, 10 propriétaires bailleurs), de réhabilitation de 150 logements indignes/dégradés/changement d'usage, ainsi que l'emploi de matériaux adaptés (exemple : menuiserie bois) pour 40 logements. 	<p>Communautés de Communes du Vimeu</p> <p>Communauté de Communes du Ponthieu Marqueterre</p> <p>Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme</p> <p>Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, Ville d'Abbeville, Commune de Longpré-Les-Corps-Saints</p>

Les objectifs de ces 2 OPAH sont notamment de :

- Résorber la vacance et réhabiliter le parc de logements anciens : efficacité énergétique, adaptation à la perte d'autonomie (accessibilité) et pour Abbeville : lutte contre l'habitat indigne / très dégradé
- Préserver et valoriser le patrimoine architectural, en particulier patrimoine bâti de la Reconstruction (façades, matériaux, etc.), dans le cadre de travaux d'extension, d'isolation par l'extérieur / ravalement, de remplacement des menuiseries extérieures, etc.
- Sensibiliser les propriétaires occupants et bailleurs à l'entretien / la réhabilitation / l'adaptation de leur patrimoine
- Soutenir l'artisanat local en communiquant auprès des professionnels locaux du bâtiment.
- Plus particulièrement pour Longpré-Les-Corps-Saints : : Produire, par la mobilisation du patrimoine bâti existant, son adaptation, sa transformation, une offre de logements permettant de répondre aux besoins des « petits ménages » (jeunes, seniors)
- Plus particulièrement pour Abbeville : Produire/renouveler l'habitat durable, ciblé et diversifié : construire moins sur l'agglomération et se concentrer sur le centre-ville.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Soleil Levant-Bouleaux Platanes à Abbeville :

- 58 logements vont être démolis. La reconstitution portera sur la réalisation de 40 logements, répartie en deux opérations : un bâtiment de 17 logements collectifs et un bâtiment de 23 logements collectifs, de la rénovation de 262 logements (secteur Soleil Levant), notamment thermique et de la construction d'une nouvelle offre de logements sur les terrains cédés par le centre hospitalier.
- Respect d'un guide des prescriptions urbaines, Architecturales & techniques intégrant les principes du développement durable :
 - Accueil et sécurisation des trajets de piétons et des cyclistes,
 - Matériaux avec peu d'incidences sur la santé, l'environnement et l'énergie, privilégiant les ressources renouvelables et/ou d'origine locale, anticipant la déconstruction et le recyclage. Exemple : Ossature bois, Isolant thermique biosourcé, Maçonneries à faible énergie grise, Matériaux naturels, recyclable, à bon rendement thermique et à coût abordable
 - Façades : Respect d'une ambiance urbaine de qualité, Proscription de certains matériaux (verre réfléchissant, bardages PVC, matériaux nus non recouverts (sauf bois), matériaux pastiche), Matériaux nobles privilégiés (ex : brique ou bois)
 - Meilleures orientation du bâti et organisation des ouvertures par rapport à l'ensoleillement, prise en compte des ombres portées, formes compactes privilégiées, bonne isolation, vitrages faiblement émissifs ou à isolation renforcée, confort d'été (débords de toit, pare-soleil etc.), adaptation des ouvertures (forme, localisation, occultations) en fonction de leur orientation (apports solaires passifs / évitement des déperditions de chaleur, tout en assurant le confort d'été), pourcentages de vitrages en façade faibles (prise en compte RT 2020), équipement brise soleil si nécessaire.
 - Toitures végétalisées ou recouvertes de gravillon autorisées, de même que faible pente (non adapté panneaux solaires).
 - Prescriptions techniques générales concernant les énergies :
 - Raccordement au réseau chauffage urbain obligatoire pour certains bâtiments, si non, système de chauffage économe (ou ENR) avec comptage/affichage des consommations, régulation/programmation adaptée par usage
 - Eclairage : étude d'éclairage, gestion/variation de puissance adaptées aux usages, Leds (nouvelle réglementation), Détecteur de présence/mouvement, Prise en compte lumière naturelle pour ajustement éclairage artificiel
 - Etanchéité à l'air des ouvrages soignée, étude de pompes à chaleur / ventilation double flux nocturne
 - Aménagement des espaces extérieurs, paysagement, recueil des eaux pluviales à la parcelle et réutilisation (dans le respect du règlement sanitaire, arrosage notamment)

Bailleur Social Baie de Somme
Habitat

CABS

Calendrier des moyens estimatifs									
Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Avance de trésorerie Travaux CCPM	Avance de trésorerie : 200 k€ / an	CCPM	Avance	Avance	Avance	Avance	Avance	Avance	Avance
OPAH Vimeu	50 k€ / an	CCV	50 k€ / an	50 k€ / an	50 k€ / an	50 k€ / an	50 k€ / an		
OPAH Abbeville	Energie : 190 k€ Matériaux / menuiseries : 50 k€ Animation : 177,4 k€ Indigne : 180 k€	CABS	38 k€ 10 k€ 35,5 k€ 36 k€	38 k€ 10 k€ 35,5 k€ 36 k€	38 k€ 10 k€ 35,5 k€ 36 k€	38 k€ 10 k€ 35,5 k€ 36 k€	38 k€ 10 k€ 35,5 k€ 36 k€		
	Energie : 70 k€. Indigne : 120 k€	Ville Abbeville	14 k€ 24 k€	14 k€ 24 k€	14 k€ 24 k€	14 k€ 24 k€	14 k€ 24 k€		
	Energie : 820 k€ Animation : 372 k€ Indigne/usage : 1700 k€	ANAH	164 k€ 74,4 k€ 340 k€	164 k€ 74,4 k€ 340 k€	164 k€ 74,4 k€ 340 k€	164 k€ 74,4 k€ 340 k€	164 k€ 74,4 k€ 340 k€		
	Animation : 112,5 k€	Banque des territoires	22,5 k€	22,5 k€	22,5 k€	22,5 k€	22,5 k€		
OPAH Longpré-Les-Corps-Saints	Energie : 150 k€ Animation : 81,233 k€ Indigne : 75 k€	CABS	30 k€ 16,24 k€ 15 k€	30 k€ 16,24 k€ 15 k€	30 k€ 16,24 k€ 15 k€	30 k€ 16,24 k€ 15 k€	30 k€ 16,24 k€ 15 k€		
	Energie : 75 k€ Animation : 40,617 k€ Indigne : 37,5 k€	Commune	15 k€ 80,123 k€ 7,5 k€	15 k€ 80,123 k€ 7,5 k€	15 k€ 80,123 k€ 7,5 k€	15 k€ 80,123 k€ 7,5 k€	15 k€ 80,123 k€ 7,5 k€		
	Energie : 743,175 k€ Animation : 121,75 k€ Indigne : 625 k€	ANAH	148,635 k€ 24,35 k€ 125 k€	148,635 k€ 24,35 k€ 125 k€	148,635 k€ 24,35 k€ 125 k€	148,635 k€ 24,35 k€ 125 k€	148,635 k€ 24,35 k€ 125 k€		
PLH de la CABS – fiche action n°9 (soutenir financièrement certains projets cibles)	Energie : 319,2 €k Habitat Dégradé : 252 k€	CABS	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€	45,6 k€ 36k€

Indicateurs		
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de logements réhabilités dans le cadre des aides CABS et de l'ANRU	126	630
Nombre de logements réhabilités dans le cadre des aides CCPM	Non identifié	Non identifié
Nombre de logements réhabilités dans le cadre des aides CCV	Non identifié	Non identifié

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

A.4 - Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables

Contexte et objectifs	<p>La réhabilitation énergétique est un levier de croissance économique des filières du bâtiment. Les dispositifs de financements qui exigent le recours aux entreprises "Reconnues Grenelle de l'Environnement" sont un facteur de montée en compétence de ces entreprises. Ainsi sur le territoire, 119 entreprises étaient qualifiées RGE en 2019.</p> <p>Il existe toutefois une certaine difficulté à mobiliser les professionnels du bâtiment sur ces thématiques à cause des contraintes administratives, de temps et de coûts. L'enjeu de montée en compétences, d'amélioration de la visibilité des entreprises RGE et de la connaissance des dispositifs d'accompagnement aux travaux par les professionnels, est pourtant important et nécessaire.</p> <p>Par ailleurs, le territoire est riche d'un patrimoine bâti architectural traditionnel constitué de matériaux locaux spécifiques (clins de bois, torchis badigeonné à la chaux et briques notamment) qui nécessite des compétences techniques spécifiques pour assurer leur pérennité lors de leur rénovation énergétique (risque de dégradation) ou pour leur mise en œuvre (savoir-faire traditionnel).</p> <p>Enfin il est constaté une absence de matériaux traditionnels et/ou biosourcés dans les magasins du territoire et pour lesquels il est nécessaire de se fournir à Rouen par exemple : laine de bois, béton de lin... alors que le territoire dispose d'une filière lin locale.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
Des actions de sensibilisation et de formation des acteurs locaux sont à mener sur le territoire.	
<p>A cette fin, Baie de Somme 3 Vallées se rapprochera de la Chambre des métiers et de l'artisanat, des fédérations de bâtiments et des organismes de formation, en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser des formations de montée en compétence sur le territoire de BS3V, par les organismes de formations, - d'impliquer les entreprises pour qu'elles promeuvent les dispositifs d'accompagnement auprès de leurs clients, - de mobiliser des professionnels en les incitant à s'organiser pour mieux répondre aux demandes de rénovations performantes et/ou de marchés publics, - de diffuser l'information sur les systèmes de référencement des artisans du territoire impliqués dans des dispositifs de montée en compétence : RGE, formations aux gestes, formation-action (liste complémentaire au RGE mise à disposition des ménages), Groupements d'entreprise 	SARE / BS3V/CMA
Des visites de réalisations exemplaires et des chantiers école seront organisés, accompagnés par un artisan expert.	SARE et/ou BS3V
Une communication sur les éco-matériaux auprès des revendeurs locaux, en lien avec les filières de production locales de production (lin et chanvre notamment) sera mise en place.	SARE et/ou BS3V

Partenaires Techniques	CMA des Hauts de France CAPEB, FFB, CAUE, Maisons paysannes de France	Éléments de dimensionnement	
-------------------------------	--	------------------------------------	--

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Accueil de formations : Communication et logistique										
Visites et chantiers école (les artisans et les élus) accompagnés par un artisan expert	4 k€ / an	BS3V			8 k€ 24 jours		8 k€ 24 jours		8 k€ 24 jours	
Communication sur les éco-matériaux auprès des revendeurs locaux, en lien avec les filières de production locales de production (lin et chanvre notamment)				1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP	1k€ 1% ETP
Accueil de formations : Communication et logistique	Prêt de salle 1% ETP	EPCI / FDE80 BS3V	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP	Prêt de salle 1% ETP

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'artisans RGE	+ 10 par an	+ 600
Nombre d'artisans formés à répondre aux marchés publics	+ 3 / an en moyenne	+18

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

B - Proposer des solutions de mobilité sobres et durables pour tous (habitants et touristes)

B-1 Conforter et développer les transports en commun du territoire

B-2 Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur un réseau de modes actifs et de services dédiés

B-3 Promouvoir et Encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)

B-4 Poursuivre les actions des plans de Mobilité

B-5 Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables

B.1 – Conforter et développer les transports en commun du territoire

Le transport routier est le deuxième poste d'émissions de GES (71%) sur le territoire et l'utilisation des véhicules légers représente 71% des émissions liées à ce poste. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire essentiellement rural où le besoin de mobilité est crucial.

Le territoire est desservi par :

- Le Transport Express Régional (TER) :
 - o Les lignes de train 2, 2bis et 27 (Paris, Amiens, **Longpré-les-Corps-Saints, Pont-Rémy, Abbeville, Noyelles, Rue**, Boulogne, Calais).
 - o La ligne 32 (**Abbeville/Le Tréport, Mers-les-Bains**) était desservie aux horaires pendulaires, par un train jusqu'en mai 2018 (durée du trajet 42 mn/46mn). Fermée depuis mai 2018 dû à l'état défectueux de la voie ferrée, l'offre train a été remplacée par un **service de car** dont la durée du trajet est passée à 1h20 pour réaliser 36km contre 46 mn en TER. Une étude est en cours pour une éventuelle réouverture (étude d'opportunité diligentée par la Région concernant le devenir de la ligne ferroviaire Abbeville-Le Tréport).
- Le Réseau d'autocars TRANS80 (compétence régionale) qui irrigue aussi le territoire mais dont les temps de trajets (très longs) sont peu adaptés pour du Domicile/Travail ou Domicile/Etudes.
- Le réseau des bus BAAG de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (Régie qui propose 11 lignes) : un réseau régulier nommé RUMBA (Réseau Urbain Mobilité Bus Abbeville) et un réseau scolaire nommé SALSA (Service Abbeillois de Lignes Scolaires). Le réseau RUMBA a fait l'objet, en janvier 2020, d'un renforcement de la fréquence de passage et de son maillage (amélioration de la desserte des quartiers, des zones à forte densité de population et des zones de forte attractivité) ainsi que d'un renouvellement du parc roulant (Achat de nouveaux véhicules 22 places équipés de moteurs Euro 6D, respectueux de l'environnement). Cette offre est complétée par le Transport à la Demande (TAD) qui existe sur Abbeville, ainsi qu'à St Valery sur Somme.
- Le Train à Vocation touristique du « Chemin de fer de la Baie de Somme » qui dessert Cayeux-sur-Mer, Saint-Valery-sur-Somme, Noyelles-sur-Mer et le Crotoy (en liaison à Noyelles avec le TER Paris/Abbeville/Calais).
- Des navettes (cars) estivales ont été mises en place de 2013 à 2016, sur le littoral entre Fort-Mahon et Mers/Le Tréport, desservant les lieux touristiques (Le Crotoy, le Parc du Marquenterre, Rue, Noyelles, St Valery sur Somme, le Hourdel, Cayeux sur mer, Ault, Bois de Cise).

En termes d'objectifs, il s'agit de :

- Viser une réelle efficacité sur toutes les offres actuelles de Transports en Commun (T.C) (lisibilité/intermodalité entre AOM, connexion, communication dont outils dématérialisés...) et développer de nouvelles offres de T.C dont les TAD (Transport à la Demande),
- Proposer une offre mieux adaptée aux besoins des usagers,
- Favoriser les offres alternatives à la voiture individuelle (T.C, Modes Actifs, covoiturage, ...),
- Rompre l'isolement (quartiers, zones rurales) et faciliter la mobilité,
- Inciter les habitants à changer leurs habitudes,
- Baisser le trafic automobile sur les routes départementales (actuellement le nombre de véhicules/jour est compris entre 8000 et 12 000) notamment sur l'axe D925 (Abbeville/le Vimeu/les Villes Sœurs), sur les routes d'accès à la mer et/ou vers les sites touristiques emblématiques.

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec la loi d'orientation des mobilités promulguée fin décembre 2019 qui vise à engager une transformation profonde, pour répondre à un impératif fixé par l'Etat : améliorer concrètement la mobilité au quotidien, de tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des solutions de transports plus efficaces, plus propres et moins coûteuses.

Contexte
et
objectifs

Partenaires Techniques	AOM (Région/ Etat), Chemins de Fer de la Baie de Somme, Gestionnaires de voirie (Communes/ Département/ Etat), Financeurs (Europe, Ademe), Association BSOC	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Communication, visibilité, attractivité	1 k€ / an	BS3V	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
		CABS	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
		CCV	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
		CCPM	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
Déploiement du Transport à la Demande de Baie de Somme Agglo	60 k€/an	CABS	60k€	60k€	60k€	60k€	60k€	60k€	60k€
Navette desservant le Parc relais de Saint-Valery sur Somme	Non Identifié	Ville de St Valery	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié
Pôle mobilité du Vimeu avec Solutions efficaces de mobilité	150 k€/an	CCV	150 k€	150 k€	150 k€	150 k€	150 k€	150 k€	150 k€
3 Parcs relais sur Abbeville intermodalité Bus/Vélo/Voitures	Stationnement multimodal en gares ou points d'arrêt : • Abris vélos et abris bus : 10k€/unité • Panneaux covoiturage : 350€/unité	CABS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Intermodalité gare : Longpré-les-Corps-Saints		CABS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Intermodalité gares : Noyelles, Rue		CCPM ou communes	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Intermodalité gare : Woincourt, Feuquières/Fressenneville, Chepy (si remise en service du train)		CCV							31,1k€
Maintien de la ligne ferroviaire Abbeville le Tréport	60 M€	Région HdF, Etat, RFF, SNCH					60 M€		
Electrification de la ligne Abbeville Rang du Fliers	Non Identifié								Non identifié
Maintien des arrêts et des horaires de la ligne Paris / Calais	Non Identifié		Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié	Non Identifié

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Evolution du trafic routier sur certains axes majeurs (véhicules à moteur)	Diminution	Diminution
Evolution de la fréquentation des lignes de bus BAAG et des TAD	Augmentation	Augmentation
Nombre de parking relais créés	1	6

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

B.2 - Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur le réseau de modes actifs et de services dédiés

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Le développement de la mobilité sans voiture, et notamment des modes actifs, pour les habitants et les touristes, doit permettre de diminuer le trafic automobile, source de nuisances (énergie fossile, pollution atmosphérique, bruit, accidentologie). La pratique des modes actifs est à la fois propre, peu onéreuse et contribue également à la santé et au bien-être : exercice physique, découverte des paysages, contact avec l'environnement. Le vélo notamment doit devenir un mode de déplacement à part entière.</p> <p>Ainsi, le territoire a vu se déployer un réseau d'itinéraires de modes actifs en site propre, sur le littoral (euro vélo route et sentier littoral), en vallée de Somme et sur la Traverse du Ponthieu (euro vélos et voies vertes). Les itinéraires (en site propre ou non) méritent d'être développés dans les terres intérieures pour favoriser la mobilité quotidienne et touristique tout en améliorant la cohabitation entre voitures et vélos en mettant en place une circulation apaisée sur certains axes.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil départemental de la Somme va structurer un réseau de points nœuds "Somme à vélo", permettant d'irriguer l'avant pays et de capitaliser les retombées touristiques du modèle Euro Cyclo, existant en Belgique et aux Pays Bas. De même, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme a porté une étude de Schéma Directeur Cyclable suivie par Baie de Somme 3 Vallées. Il s'agit aujourd'hui d'entrer dans la phase opérationnelle.</p> <p>Ce développement s'est accompagné de la mise en place de services aux vélos : Relai vélo de la maison éclusière de Long (porté par Baie de Somme 3 Vallées), relai vélo de la gare Noyelles sur Mer (porté par l'association Organi-sport), Abris-vélo Sécurisé en gare d'Abbeville (porté par la CABS), Entreprises de location d'équipements de modes actifs de déplacement (rosalies...).</p> <p>Pour favoriser la pratique du vélo sur les communes de Baie de Somme 3 Vallées des espaces de stationnement Vélos ont été créés en 2017/2018 (340 supports-vélos et 6 abris-vélos) grâce aux financements de TEP-CV et de BS3V (la contribution financière des communes s'élevait à 40%). Il faudrait pouvoir développer le maillage de ce type de mobilier urbain sur d'autres communes qui en ont fait la demande en 2019/2020.</p> <p>La politique cyclable et pédestre ambitieuse du territoire, est ainsi portée par l'ensemble des acteurs et des collectivités territoriales qui le composent. Elle constitue un atout d'attractivité, pour ce territoire touristique (cf. C.3). Elle s'inscrit en cohérence avec la loi d'orientation des mobilités adoptée en 2019 et son plan vélo qui vise le triplement de la part modale du vélo d'ici 2024 en levant tous les freins qui en limitent l'usage : fonds vélo pour lutter contre les ruptures de pistes cyclables, généralisation du marquage des vélos contre le vol, mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.</p>
<p>Descriptif des actions</p> <p>De manière générale, les aménagements réalisés dans le cadre de la présente fiche, seront définis de manière à respecter les paysages et architecture locaux ainsi que la biodiversité. Les itinéraires seront réalisés de manière à s'articuler entre eux et en intermodalité avec les autres modes, notamment les transports en commun (cf. B.1).</p> <p>Labélisé dans le cadre de l'Appel à Projet « Vélo et Territoire », le R.P.N.B.S.3.V (Réseau Points Nœuds Baie de Somme 3 Vallées) « Points de départ / intérêt » sera structuré par BS3V grâce au financement de l'ADEME (50%). Cette opération repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} temps : la mise en place du réseau de points nœuds "Somme à vélo" (RPNSV par le Département de la Somme, aux carrefours via une signalétique numérotée, équipée de panneaux directionnels qui orientent vers les autres carrefours 	<p>Maîtres d'ouvrage</p> <p>Tous les acteurs</p> <p>CD80 et BS3V</p>

<ul style="list-style-type: none"> - 2nd temps : Baie de Somme 3 Vallées structurera sur son territoire des panneaux « Points de départ / intérêt » présentant un intérêt particulier d'un point de vue touristique, patrimonial (biodiversité, architectural,...) ou des services. <p>Les choix d'implantation, de formes et de matériaux seront adaptés pour chaque lieu en vue de la meilleure intégration paysagère possible et en veillant à s'articuler avec la signalétique existante, tout en la rationalisant.</p>	BS3V, SMBSGLP, CD80, EPCI et Communes
<p>Sur le littoral, l'aménagement d'itinéraires cyclables en site propre est également programmée dans le cadre de l'achèvement de l'eurovélo 4.</p>	SMBSGLP
<p>Sur le secteur de Baie de Somme Agglo, une politique cyclable ambitieuse sera menée avec :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - D'un point de vue des itinéraires et de leur continuité : <ul style="list-style-type: none"> o La mise en oeuvre du Schéma Directeur Cyclable de l'Abbevillois o Une étude d'extension du Schéma directeur cyclable à l'ensemble de l'Agglomération o Une étude de faisabilité d'une passerelle modes actifs à Abbeville 	CABS
<ul style="list-style-type: none"> - D'un point de vue des services : <ul style="list-style-type: none"> o La création de 2 Vélostations à Abbeville (Garopole et au pôle Collaboratif du Soleil Levant) : local d'information, de concertation sur le développement du Vélo + service de location tous vélos + animation d'ateliers réparation vélo, marquage bicycode, et ateliers participatifs sur les modes actifs. 	CABS
<ul style="list-style-type: none"> o La Création d'un point relais « Modes actifs de déplacement » à St Valéry sur Somme, porté par un loueur privé o Le développement de l'apprentissage et de la culture vélo à l'école pour permettre aux jeunes générations d'intégrer ce mode de déplacement doux dans leurs pratiques. 	Ville de St Valery sur Somme CABS / BS3V
<p>Sur le secteur du Ponthieu Marquenterre, seront notamment réalisés :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - L'étude d'un Schéma directeur cyclable pour la ville de Rue, en lien avec le plan de mobilité jeunes en cours de réalisation depuis 2017/2018 	BS3V, commune de Rue
<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de Points d'Accueil Vélo du Ponthieu Marquenterre : Acquisition de 50 VAE répartis chez les hébergeurs partenaires et des points Accueil Vélo aménagés entre le littoral et l'arrière-pays. 	CCPM / OT Ponthieu Marquenterre
<p>Dans le Vimeu :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - une étude de réalisation d'un itinéraire touristique, en déplacements doux, dans la vallée de la Trie, évaluera différentes opportunités de tracés, intégrant les contraintes environnementales et paysagères. 	CCV
<ul style="list-style-type: none"> - Une politique sera mise en place en vue de favoriser l'implantation d'un loueur/réparateur de vélo. 	
<p>Par ailleurs, la CABS, la CCV et la CCPM, mettront en place une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (sans batterie au plomb), pour les habitants de revenu fiscal inférieur à 13 489 euros, à hauteur de 100€ (abondés par un montant de 100€ versé par l'état, soit un total de 200€ maximum), dans la limite des crédits inscrits à leur budget (cf. articles D251-2 et D251-7-1 du code de l'énergie).</p>	CCV, CCPM et CABS
<p>Le territoire portera une attention particulière aux enseignements de l'Etude « Territoire, tourisme et développement durable : Enjeux et moyens de la durabilité du tourisme » (cf. C.3) et notamment aux préconisations relatives à l'écomobilité.</p>	Association Baie de Somme Zéro Carbone (BSOC)

Partenaires Techniques	CD80, SMBSGLP, Loueurs de vélo privés ou associatifs, OT Intercommunal Ponthieu Marquenterre Baie de Somme, Association Organisport, Ville de Rue, ADEME	Eléments de dimensionnement	/
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Signalétique Réseau points Nœuds « points de départ »	28% à 30% ETP 32,25 k€	BS3V	30% ETP 21,15 k€	30% ETP 11,1 k€	8% ETP	8% ETP	8% ETP	8% ETP	8% ETP
	32,25 k€	ADEME	21,15 k€	11,1 k€					
	230 k€ 1/3 ETP	CD80 Et autres financeurs (FEDER, ADEME...)	1/3 ETP	1/3 ETP	8% ETP	8% ETP	8% ETP	8% ETP	8% ETP
Achèvement Plan Vélo Baie de Somme	2060 k€	SMBSGLP et partenaires	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Itinéraire vallée de Trie : Etudes et Aménagement	Etude pré-opérationnelle : 15k€ Travaux : 550 k€	CCV Et financeurs potentiels	15 k€	137,5 k€	137,5 k€	137,5 k€	137,5 k€		
Service aux vélos du pole mobilité (loueur vélos)	30 k€/an	CCV	30 k€/an	30 k€/an	30 k€/an	30 k€/an	30 k€/an	30 k€/an	30 k€/an
Etude d'extension du Schéma directeur cyclable de la CABS	20 k€	CABS			20 k€				
Mise en œuvre Schéma directeur cyclable Abbevillois	20 k€ 2,065 k€	CABS	295 k€	295 k€	295 k€	295 k€	295 k€	295 k€	295 k€
Etude de faisabilité passerelle Modes Actifs	50 k€	CABS	50 k€						
Vélo Station à GAROPOLE et au pôle collaboratif de soleil levant	Vélo Station : 69,92 k€ + 25,5 k€/an	CABS	34,96 k€	25,5 k€	25,5 k€	25,5 k€	25,5 k€	25,5 k€	25,5 k€
		ADEME	34,96 k€						
Points d'accueil Vélo Ponthieu/Marquenterre : location VAE / espaces de stationnement / offre train vélo et circuits	Non identifié	CCPM / OT PM	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Aide à l'achat de VAE (Loi Mobilité) - enveloppe	100€ par VAE	CCPM	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
		CABS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
		CCV	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Schéma directeur Cyclable de la ville de Rue	1/5 ETP	BS3V	1/5 ETP	1/5 ETP					

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de relais Vélo mis en place		4

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

B.3 – Promouvoir et Encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)

Contexte et objectifs

Les difficultés pour se déplacer autrement qu'en voiture tiennent à l'insuffisance du réseau de transport public, compte tenu du coût élevé pour les collectivités et des contraintes géographiques lourdes du territoire (nombreuses communes peu peuplées). Par conséquent, le taux de motorisation est important et la voiture personnelle (pour ceux qui en possèdent une) reste « LE » moyen de transport de référence, surtout pour des déplacements en secteur rural.

Face à la hausse prévisible des énergies fossiles dans les années à venir, la transition vers une autre organisation de systèmes de déplacements devient une nécessité. La voiture individuelle sera de moins en moins accessible surtout pour les publics déjà en difficulté. Le manque d'accès aux transports ne fera que renforcer leur isolement et leur précarité. La Picardie est l'une des trois régions où les déplacements domicile/travail sont les plus longs (27km), preuve de la dissociation de plus en plus grande entre lieux de travail et d'habitat.

Pour mieux répondre aux besoins de mobilité des habitants et aussi des touristes, Baie de Somme 3 Vallées a inscrit le covoiturage comme l'une des actions phares de sa politique de déplacements et a créé une plateforme de covoiturage (www.roulezco.fr), en 2010 avec le concours financier de l'ADEME et ex Region Picardie. Baie de Somme 3 Vallées a mutualisé cette plateforme de covoiturage avec 2 territoires voisins : le pôle métropolitain du Grand Amienois (en 2013) et le PETR cœur des Hauts de France (en 2014) permettant ainsi de rationaliser les coûts de fonctionnement du site auprès des 3 collectivités. Depuis 2018, la plateforme de covoiturage régionale (<https://www.passpasscovoiturage.fr/>) a pris le relais du site www.roulezco.fr.

Par ailleurs, le Conseil Départemental de la Somme a réalisé un "schéma des aires de covoiturage" qui identifie des aires réparties en 3 catégories : aires sous maîtrise d'ouvrage départementale, aires en accompagnement départemental (aires communales mutualisées, avec signalétique et participation financière du département) et aires SANEF.

La promotion de l'autopartage entre particuliers est également un enjeu, sous les deux formes suivantes ;

- autopartage entre particuliers, peu répandu et à moindre coût, qui s'effectue entre amis, voisins ou proches. Le véhicule appartient à l'un des autopartageurs ou est la propriété de tous.
- la location de voitures entre particuliers à moindre coût qui s'effectue par le biais de sites internet spécialisés est plus usitée.

Descriptif des actions

Baie de Somme 3 Vallées poursuivra sa politique en faveur du **covoiturage**, en partenariat avec les EPCI du territoire et le Conseil départemental :

- Mise en place, en partenariat avec les EPCI, de places de parking réservées au covoiturage, via une signalétique adaptée, en cohérence avec le schéma départemental des aires de covoiturage.
- Promotion du site internet (<https://www.passpasscovoiturage.fr/>) et des aires covoiturations existants, à l'instar de la communauté de Communes du Vimeu (<https://ccvimeu.fr/zones-de-covoiturage-et-bornes-de-recharge/>)

A noter que dans le cadre du plan de mobilités entreprises et administrations, des études de mise en relation des employés faisant les mêmes trajets, sont réalisées pour faciliter le covoiturage.

Maîtres d'ouvrage

BS3V, CD80
CABS, CCV, CCPM, Communes

En ce qui concerne l'**autopartage**, des actions de communication spécifiques, en faveur de l'auto-partage entre particuliers organisées via des sites spécialisés existants, seront réalisées : Page internet dédiée, articles dans les périodiques des EPCI...

La Communauté de Communes du Vimeu a notamment réalisé une enquête sur les besoins de mobilité de ses habitants et s'oriente vers la mise en place de solutions de **covoiturage et/ou autopartage solidaire**, en partenariat avec le Secours Catholique, la recyclerie du Vimeu et l'ESAT de Woincourt. Ces solutions s'appuient sur :

- La remise en état et la location de véhicules deux roues.
- Un réseau d'habitants volontaires qui accepteraient de partager leur véhicule afin d'aider d'autres personnes, démunies de moyen de transport, à se déplacer chez le médecin, à pouvoir effectuer des démarches administratives, à faire leurs courses.
- La réalisation de diagnostics, coaching et ateliers mobilité (gérer son budget, se déplacer en sécurité...) par une entreprise adaptée du Vimeu.

Par ailleurs, l'association Baie de Somme Zero Carbone étudie l'opportunité de mettre en place le dispositif d'Auto-stop organisé et sécurisé « Rezo Pouce » en vue d'accompagner sa mise en œuvre. Ce dispositif permet de se déplacer en mode « quand je veux, où je veux », sans avoir besoin de trouver un covoiturage à l'avance.

CCV

Association Baie de Somme
Zéro Carbone

Partenaires Techniques

Éléments de dimensionnement

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Communication	Supports existants	BS3V, CABS, CCV, CCPM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Signalétique de covoiturage	0,35 k€ / panneau	CABS, CCV, CCPM	Non identifié	CABS, CCV, CCPM	CABS, CCV, CCPM	CABS, CCV, CCPM	CABS, CCV, CCPM	CABS, CCV, CCPM	CABS, CCV, CCPM
Plateforme covoiturage/autopartage Vimeu	30 k€	CCV	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€
Dispositif Rezo pouce	Non identifié	Association Baie de Somme Zéro Carbone	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de parking covoiturage	1	1

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

B.4 - Poursuivre les actions des plans de Mobilité

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Baie de Somme 3 Vallées anime depuis 2017, la mise en place de plans de mobilité jeunes auprès des établissements du 2nd degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2017/2018 : sur Abbeville, 2 classes de 5^{ème} dans 2 collèges différents, - En 2018/2019 : sur Abbeville et RUE : les élèves de 3 classes de 5ème. <p>Un partenariat constitué de l'équipe éducative, des parents d'élèves, des élus, AOT,... s'engage dans cette démarche « Plan de Mobilité Jeunes » qui s'inscrit dans les objectifs de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) en faveur de l'environnement et du développement durable. Ces Plans de Mobilité ont pour vocation d'améliorer la qualité des déplacements lors des trajets des élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire. Ils contribuent à l'éducation des Jeunes à l'Environnement, au changement climatique et à la Mobilité Durable (Ecomobilité). Le développement des modes actifs de déplacement (vélo, marche à pied, trottinette, rollers, skate, gyropode,) favorise ainsi une meilleure hygiène de vie, améliore leur santé et favorise la convivialité.</p> <p>Baie de Somme 3 Vallées a structuré dès 2013 un Plan Mobilité Inter-Entreprises/Administrations sur deux territoires : la Communauté de Communes du Vimeu Industriel et celle de l'Abbeillois. Il concerne 5 710 salariés et 17 entreprises. Pour chaque entreprise/administration, un plan d'actions personnalisé est élaboré, visant à optimiser l'efficacité des déplacements des salariés en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (Transports en Commun, covoiturage, modes actifs...). Depuis sa mise en place, de nombreuses actions ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animations, sensibilisations auprès des entreprises/administrations, journées d'information sur les offres de transports en commun (train, bus de ville,..), le covoiturage et les modes actifs, - Conception et réalisation d'expositions sur la pratique du covoiturage et du vélo, - Conception d'un Guide covoiturage/événements (en partenariat avec l'ADUGA), - Opérations de marquage des vélos contre le vol. Organisation du concours « Au travail, j'y vais autrement ». - Organisation d'une « Bourses aux vélos d'occasion » avec essais de VAE et Stands réparation de vélos.... 	
<p>Descriptif des actions</p> <p>Les plans de mobilité jeunes (PMJ) seront poursuivis en vue d'impulser les dynamiques dans les collèges, chaque établissement scolaire étant enjoint à pérenniser cette démarche. Les PMJ sont organisés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un comité de pilotage (associer éducation nationale, collectivités, élèves et parents d'élèves, AOT, associations, ...) et 1er document de sensibilisation de la démarche (doc. de com.) - Réalisation d'une enquête/diagnostic sur les pratiques de mobilité des Jeunes : Bilan des usages et déclarations d'intention de report modal, géolocalisation des élèves, habitudes de mobilité, Étude des coûts pour les parents, État de l'accessibilité, obstacles au report modal , - Définition d'un plan d'actions (fixer des objectifs à atteindre) en complémentarité avec des dispositifs existants : mise en place d'un bus cycliste (vélobus) et/ou pédestre, actions de promotion du vélo et de sensibilisation à la sécurité routière (ASSR : attestation Scolaire de Sécurité Routière), séances « pratiques » de circuits vélos (mieux circuler à vélo), mise en place de stationnement vélos/trottinettes, aménagements de voirie (aires piétonnes, zones de rencontre, jalonnement, ...), covoiturage, ateliers diagnostic / réparation de vélo, sorties vélos, lien avec des événements régionaux, nationaux et européens (semaine du Développement Durable, semaine de la mobilité) - Animation / communication / suivi / Evaluation 	<p>Maîtres d'ouvrage</p> <p>BS3V Etablissements scolaires, professeurs référents Communes</p>	

En ce qui concerne le plan mobilité inter Entreprises Administration, un plan d'action personnalisé est réalisé et suivi pour chaque entreprise ainsi qu'à l'échelle du PMEIA. Le plan d'action est décliné en 5 axes :

- Coordonner/Mutualiser/Communiquer/Accompagner
- Développer l'usage des bus BAAG (après adaptation des horaires des lignes de Bus aux horaires de travail)
- Développer l'usage des modes actifs
- Aider à la pratique du covoiturage
- Rationaliser la mobilité en journée et Organisation du travail (ex : télétravail)

A noter : l'obligation pour l'employeur (public et privé) de rembourser au minimum 50% des titres de transport (train, bus de ville, location vélo) au salarié lors de ses trajets Domicile/Travail (art. L. 3261-2 du code du travail).

La Loi d'Orientation des Mobilité (1/01/2020) crée le « forfait mobilité durable » facultatif (remplaçant l'indemnité kilométrique vélo) afin de permettre à tous les employeurs (volontaires) privés et publics de contribuer aux frais de trajet des salariés se rendant au-travail en covoiturage, en vélo, en voitures électrique, hybride ou à hydrogène. La prise en charge de ces frais prend la forme d'un versement annuel dans la limite de 400 €.

BS3V
Référénts des Entreprises et administrations

CABS, BS3V

Partenaires Techniques

ADEME, Education Nationale, CCI,

Éléments de dimensionnement

/

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accompagnement des PMJ	¼ ETP 7k€ / an	BS3V	¼ ETP 7k€ / an	¼ ETP 7k€	¼ ETP 7k€	¼ ETP 7k€	¼ ETP 7k€	¼ ETP 7k€	¼ ETP 7k€
Accompagnement du PMIEA	¼ ETP 4k€/an	BS3V	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an	¼ ETP 4k€/an

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de classes accompagnées	2 collèges suivis sur 2 années	9

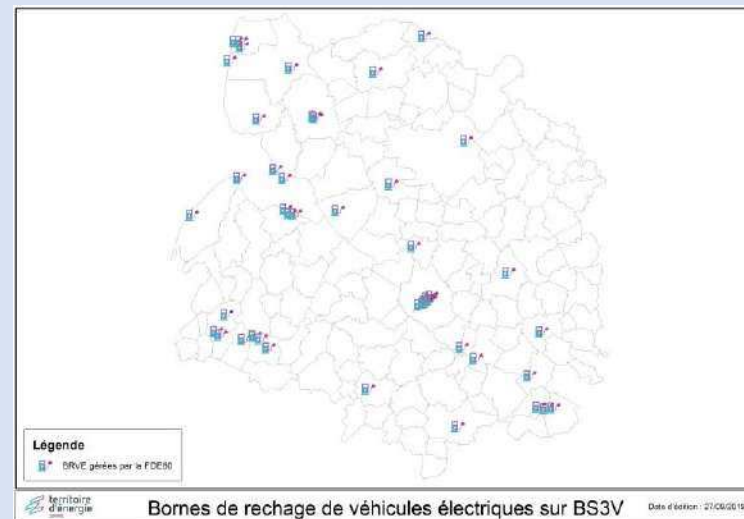
Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

B.5 - Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables

Le développement des nouvelles énergies pour les transports (stations GNV, bornes de recharges électriques) est un véritable facteur d'attractivité pour le territoire, les entreprises et visiteurs étant susceptibles de choisir leur lieu d'implantation ou de villégiature, en fonction de la possibilité de s'approvisionner avec ces énergies.

Ainsi, la FDE de la Somme a mis en place un **schéma directeur départemental pour le déploiement d'infrastructures de charge des véhicules électriques** (prévoyant 186 bornes sur la Somme), en vue d'organiser et d'exploiter le service public portant création, gestion et entretien des infrastructures de charges. Ce projet a été retenu par le Commissariat Général à l'Innovation et a bénéficié par le passé d'aides de l'ADEME. Pour la mise en place de ces bornes, la FDE80 assure la maîtrise d'ouvrage, prend en charge 20% de l'investissement (70% auparavant) et en gère l'exploitation. Le territoire de BS3V comporte 44 bornes (19 CABS, 9 CCV et 17 CCPM). Les bornes installées sur le littoral et l'Abbevillois, sont parmi celles les plus utilisées du département de la Somme : Fort-Mahon, Longpré-les-Corps-Saints, Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, Rue et Abbeville. La consommation augmente d'une année sur l'autre ce qui dénote d'une augmentation de l'utilisation. Cette utilisation pourrait être améliorée par une communication plus large au niveau du territoire.



Contexte et objectifs

Par ailleurs, les différentes projections établies à l'horizon 2050 (Programmation pluriannuelle de l'Énergie Nationale et SRADDET Hauts de France notamment), prévoient une forte augmentation de l'utilisation du **Gaz Naturel Véhicule** pour remplacer les produits pétroliers sur l'ensemble du parc de véhicules particuliers mais aussi et surtout des poids lourds. Malgré une forte croissance du secteur observée ces dernières années, il n'existe actuellement aucune station de Gaz Naturel Véhicule sur le territoire. Hors, le territoire souhaite s'inscrire dans les objectifs ambitieux de développement du Gaz naturel Véhicule. En effet, le GNV présente l'avantage de n'émettre quasiment aucune particule fine, d'être utilisé sur des motorisations peu bruyantes et d'être potentiellement renouvelable lorsqu'il est issu d'unités de méthanisation (le CO2 libéré est équivalent au CO2 absorbé par les végétaux méthanisés). Son utilisation est un facteur de compétitivité pour les entreprises de transport, au regard des exigences croissantes des donneurs d'ordre en la matière. La présence de stations GNV sur le territoire constituera probablement, à cours terme, un facteur d'attractivité des entreprises. La mobilisation des acteurs (notamment élus, utilisateurs et producteurs potentiels) est essentielle pour favoriser l'émergence d'une filière GNV sur le territoire, articulant la mise en place de stations GNV et d'unités de méthanisation. A cet effet une première réunion d'information s'est tenue à Abbeville en juin 2019.

Enfin, la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme souhaite expérimenter pendant 1 an, l'utilisation comme carburant du **biodiesel produit à partir des huiles usagées alimentaires**, pour une partie de la flotte de bus BAAG. En effet, le biodiesel est écologiquement plus favorable que le diesel : c'est une énergie renouvelable, sa collecte et sa distribution sont locales, sa production ne crée pas de déchet et il émet moins de particules fines. Il répond aux critères des biocarburants avancés par la Directive Européenne promouvant les énergies renouvelables 2009/28/CE ; sur l'ensemble de son cycle de vie, il a des performances environnementales supérieures aux produits concurrents actuellement obtenus par voie chimique à partir d'huiles végétales (colza, tournesol ou palme) ou d'Huiles Alimentaires Usagées. GECCO, qui assure la production de biodiesel, est engagé dans un programme européen life + qui lui permettra de

s'implanter en France mais aussi en Europe. Le pilote de production va s'agrandir, avec une production de 5m3 de biocarburant par jour. La CABS pourra ainsi contribuer au développement d'une filière permettant de relocaliser en Région la création de richesse liée à la production du biodiésel.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Bornes de recharge des véhicules électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La FDE80 poursuivra son animation en vue de développer les installations de recharge de véhicules électriques sur le territoire, en partenariat avec les communes maîtres d'ouvrage : Identification des secteurs propices et Installation. - La CABS communiquera auprès des usagers sur les bornes de recharges présentes sur le territoire, expliquera leur fonctionnement sur leur compatibilité avec la connectique classique pour les Vélos à assistance électrique. La communication vers les usagers n'ayant pas de véhicule électrique ou qui pourraient louer un véhicule électrique incitera à leur utilisation. - La Communauté de Communes du Vimeu Informe les Usagers concernant l'emplacement des bornes de recharge de Véhicules Electriques sur son territoire : https://ccvimeu.fr/zones-de-covoiturage-et-bornes-de-recharge/# 	<p>FDE80 / EPCI / Communes</p> <p>CABS</p> <p>CCPM</p>
<p>Gaz Naturel Véhicules :</p> <p>Une première étude de géomarketing confirme la pertinence de la ZI Est d'Abbeville pour l'implantation d'une station d'avitaillement GNV et BioGNV. L'émergence de cette station se ferait avec les mobilisations conjointes de la CABS et de GRDF pour sensibiliser les opérateurs de flux de transports de marchandises et de personnes de ce secteur. La CABS pourrait contribuer à l'obtention de la rentabilité minimum permettant à un tiers investissement en étudiant une conversion progressive d'une partie de ses véhicules (PL et VU). Des critères favorables aux motorisations et carburants durables pourront être intégrés dans les marchés publics. Des appels à projets pourront être menés afin que des opérateurs privés installent les stations.</p> <p>GRDF indique également l'existence d'un potentiel dans le Vimeu et sur le Ponthieu Marquenterre, à confirmer par des études Géomarketing.</p>	<p>CABS</p> <p>CCPM, CCV</p>
<p>Agrocarburants :</p> <p>La Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme souhaite approvisionner 9 véhicules de la flotte du service transport collectif (bus BAAG) en carburant B30 (30% agrodiesel), produit à partir d'huiles alimentaires usagées, dans le cadre d'un procédé expérimental porté par la société GECCO. Une cuve aérienne pourraient être mises en place au sein du service BAAG. L'approvisionnement sera réalisé sous une semaine à réception de la demande.</p> <p>Cette expérimentation permettra :</p>	<p>CABS et GECCO</p>

Zoom sur le Coût d'une recharge pour l'utilisateur

- Recharge normale inférieure à 4 kW = 0,80 € / heure
- Recharge accélérée 4 à 8 kW = 1,60 € / heure
- Recharge accélérée 8 à 22 kW = 4,40 € / heure

Entre 19h00 et 7h00, une recharge à 4 kW est plafonnée à 5,00 €.

- **Pour GECCO :**
 - Valider techniquement son procédé de production de biodiesel et valider son savoir-faire en approvisionnement de flottes captives,
 - Obtenir les autorisations pour une exploitation commerciale de son biodiesel,
 - Pouvoir proposer, à l'issue de ce partenariat, l'approvisionnement de l'ensemble de la flotte du partenaire en carburant B30 et/ou B100,
 - Mettre en œuvre son projet d'économie sociale et solidaire en contribuant à l'autonomie énergétique du territoire et de ses services publics.
- **Pour la CABS :**
 - Participer à l'expérimentation en testant le biodiesel en B30.
 - Contribuer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de CO2 de sa flotte de véhicules,
 - Proposer un mix énergétique,
 - Réduire sa facture énergétique,
 - Être éco-exemplaire,
 - Développer l'économie circulaire en contribuant à transformer les huiles alimentaires usagées en biodiesel...

CCV

Un retour d'expérience pourra être réalisé auprès de la Communauté de Communes du Vimeu qui pourra utiliser de type de carburant pour sa flotte d'autocars dédiée aux transports scolaires.

Partenaires Techniques	GECCO, FDE80, GRDF, Opérateurs de stations-services, Transporteurs et Donneurs d'ordre	Éléments de dimensionnement	Station GNC/GNV ; <ul style="list-style-type: none"> - Cout : 1,5 M€ (Investisseur privé) - Rentabilité à partir de 20 pleins journaliers - Correspondant à une substitution énergétique, de 14 GWh. Agro-diesel : <ul style="list-style-type: none"> - Le litre du B100 serait à 1.10€ HT/L - En considérant que cela concerne 5 bus de ville standards de 12 m, un kilométrage annuel moyen de 40 000 km/an et une consommation de 40 l/100 km (et 10 kWh/l), cela représente une consommation substituée d'environ 800 MWh (= 5 * 40*10/100*40000). Avec un facteur d'émissions de 0.319 kgCO2e/kWh pour les produits pétroliers et de 0 pour les carburants alternatifs (cycle carbone court) on obtient une réduction de 255 teqCO2.
-------------------------------	--	------------------------------------	--

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Création de 3 stations GNV	1,5 M €	Maitrise d'ouvrage privée	3 % ETP		0€ CABS		0€ CCV		0€ CCPM
	3% ETP / EPCI	CABS, CCV, CCPM	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI	3% ETP / EPCI
Intégration de critères favorables aux motorisations et carburants durables dans les marchés publics	0 €	EPCI			X CABS		X CCV		X CCPM
Etude de conversion des flottes publiques au GNV	3% ETP	CABS	3% ETP	3% ETP, 5 k€	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP
	Etude : 20 k€	ADEME		15 k€					

Implantation de stations de recharge de véhicules électriques en fonction des besoins	5% ETP - 20% investissement - 100% l'exploitation	FDE80	Non identifié, en fonction des besoins					
	80% Investissement	EPCI, Communes	Non identifié, en fonction des besoins					
Agro-diesel à issu d'huiles usagées alimentaires pour les bus BAAG		CABS	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Intégration de critères favorables aux motorisations et carburants durables dans les marchés publics		CABS, CCV, CCPM	0€	0€	0€	0€	0€	0€

Indicateurs		
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de stations GNV		1
Nombre de bus alimentés en agro-diesel		6
Quantité d'énergie délivrée par les installations de recharge de véhicules électrique	Augmentation	Augmentation

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C - Relocaliser la création de valeur ajoutée en encourageant les modes de production et consommation responsables

C-1

Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et des flux dans les entreprises

C-2

Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable

C-3

Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible

C-4

Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air

C-5

Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité

C-6

Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées

C.1 - Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et des flux dans les entreprises

Contexte et objectifs	<p>Les consommations d'énergie des entreprises constituent un poste de dépenses non négligeable, et la réduction de ces consommations, au regard du coût croissant de l'énergie, contribuent à la survie à long terme des entreprises et constituent un facteur de compétitivité. A noter que depuis 2015, pour les plus grandes entreprises, de plus de 250 salariés ou ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros, l'audit énergétique ou la certification ISO 50 001 est obligatoire.</p> <p>Du fait du contexte économique, les chefs des Petites et Moyennes Entreprises sont confrontés à la problématique de leur survie à court terme. Ceux-ci ne disposent alors pas toujours du recul, du temps et d'une capacité d'investissement suffisante pour traiter cette question avec la place qu'elle mérite et aller chercher les informations et les aides qui pourraient leur être utiles. Pourtant, de nombreux dispositifs existent qui leur permettraient d'être accompagnés vers la transition énergétique portés par les partenaires : ADEME, Chambres consulaires, ATEE, Pole Energie...</p> <p>Ainsi, Baie de Somme 3 Vallées a porté en 2017, l'élaboration de diagnostics énergétiques dans 21 entreprises de son territoire : 3 usines de métallurgie, 2 usines agro-alimentaires, 6 entreprises de l'hôtellerie restauration, 2 entreprises de service, 11 exploitants agricoles en polyculture élevage essentiellement. A cette issue, il est apparu nécessaire de mettre en place à terme, des groupes de réflexion d'entreprises, par secteurs d'activités, afin d'échanger et de promouvoir des actions de maîtrise de l'énergie qui leur soient spécifiques. Plusieurs sessions de sensibilisation de professionnels de l'hôtellerie-restauration se sont déjà tenues, organisées soit par BS3V, soit par la CABS, en partenariat avec Somme Tourisme.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Baie de Somme 3 Vallées, et les EPCI (CABS notamment), mettront en place, en partenariat avec les chambres consulaires, les fédérations et associations de professionnels, les partenaires techniques (ATEE, Polenergie, Somme Tourisme...), une animation et des sessions d'informations et de sensibilisation, lors de réunions, « petits dej » d'entreprises, de salons et évènements afin de mobiliser les entreprises autour des écogestes et de la maîtrise de l'énergie, ainsi que sur les dispositifs d'accompagnements existants.</p> <p>BS3V se positionne ainsi en tant que relais entre les porteurs de dispositifs d'aides et les entreprises du territoire, en s'appuyant sur les réseaux existants pour diffuser l'information ou pour porter l'animation : fédérations de professionnels (UNIH, UIMM, UNICEM...), les chambres consulaires, l'association Baie de Somme zéro carbone, réseau d'entreprises labellisés Baie de Somme Responsable.</p> <p>Les principaux dispositifs identifiés à ce jour sont par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération « TPE et PME Gagnantes sur tous les coûts », mise en place par l'ADEME et les réseaux consulaires qui proposent un accompagnement de 12 mois aux entreprises pour les aider à réaliser un diagnostic de leurs consommations d'énergie et de matières dans le but de définir un plan d'action et de réaliser des économies. Cet accompagnement est gratuit sauf si les économies d'énergies sont supérieures à l'objectif défini (forfait). - Mise en place d'un Volet "petit tertiaire" du " Service d'accompagnement à la rénovation énergétique " à étudier (A-2) 	<p>BS3V, CABS pour initier la démarche</p> <p>En partenariats avec les Chambres consulaires</p> <p>ADEME</p> <p>SARE</p>

Partenaires Techniques	Chambres consulaires et fédérations de professionnels, ADEME, ATEE, pole Energie	Éléments de dimensionnement	Bilan TPE/PME gagnantes sur tous les coûts : Investissement pour les entreprises <10k€ pour la moitié des gains Temps de retour <1an pour 78% des gains
-------------------------------	--	------------------------------------	--

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Volet "petit tertiaire" du " Service d'accompagnement à la rénovation énergétique " (A-2)	Intégré dans le SARE (cf. A-2)	SARE	Intégré dans le SARE (cf. A-2)						
Promotion de l'opération "TPE et PME Gagnantes sur tous les couts"	Supports existants	BS3V, CABS, CCV, CCPM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		BS3V	1% ETP	1% ETP	1% ETP	1% ETP	1% ETP	1% ETP	1% ETP

Indicateurs		
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'intervention par an auprès des entreprises	1	5

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C.2 - Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable

Contexte et objectifs	<p>Démarche unique en France, Baie de Somme Responsable est un dispositif d'accompagnement qui aide les entreprises et les organisations à intégrer dans leur fonctionnement, la notion de responsabilité sociétale et qui s'inscrit dans une démarche (public/privé) conjointement engagée.</p> <p>La définition de la stratégie Baie de Somme Responsable est le fruit d'une réflexion menée en 2015 (avec l'appui de l'Agence Lucie) et a abouti à la création d'une charte et à l'organisation d'un séminaire fondateur en novembre 2016. A cette issue, le dispositif de labellisation "Baie de Somme Responsable", basé sur la norme ISO 26000 en lien avec l'outil d'évaluation SCORE RSE a été construit en partenariat avec l'AFNOR. Un comité d'évaluation attribue le label aux entreprises en fonction de leur niveau d'engagement.</p> <p>Ainsi, plus de 300 entreprises ont d'ores et déjà été contactées permettant d'engager 12 entreprises dans la démarche, dont 3 bénéficiant de certifications équivalentes ou supérieures au SCORE RSE. Les entreprises ont ainsi bénéficié de 2 sessions collectives en vue de renseigner leur SCORE RSE et de la co-construction d'un plan d'action adapté. 3 nouvelles entreprises se sont d'ores et déjà montrées intéressées pour entrer dans la démarche.</p> <p>La démarche Baie de Somme Responsable mérite aujourd'hui de gagner en ampleur et d'être diffusée plus largement.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>En vue de déployer la démarche « Baie de Somme Responsable », il est nécessaire de pérenniser une animation spécifique, visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recruter de nouveaux adhérents, les accompagner et les suivre, - Mettre en place un plan d'actions personnalisé répondant au besoin de chaque entreprise/organisation en termes de RSE et en assurer le suivi, - Mettre en relation les entreprises avec les partenaires, - Proposer des formations adaptées via une étude de marché pour connaître les besoins des adhérents, trouver des thèmes appropriés, construire le contenu des formations ainsi que leurs supports, - Communiquer et promouvoir le label BSR en créant un kit de communication du label BSR, en mettant en valeur les actions des adhérents sur site internet et par campagne de presse, d'affichage ou encore via l'organisation d'événements pour présenter les adhérents et la RSE 	BS3V

Partenaires Techniques	AFNOR, ADEME, Région Hdf, CCI LHdF, CMA, Somme Tourisme, Fédérations et Syndicats Professionnels	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animation	¼ ETP	BS3V	¼ ETP	¼ ETP	¼ ETP	¼ ETP	¼ ETP	¼ ETP	¼ ETP
Etude d'accompagnement technique	12k€ / an	BS3V	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€
		CRT ou FRATRI	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'entreprises labélisées	+5	+30

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C.3 – Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible

Contexte et objectifs

La Baie de Somme, placée parmi les paysages les plus remarquables du Nord de l'Europe, constitue une destination nature de référence, dont la notoriété dépasse les frontières nationales et dont la préservation constitue un enjeu important. Le littoral picard faiblement urbanisé offre une façade maritime préservée, avec des paysages et espaces naturels qualitatifs et diversifiés de grande valeur patrimoniale, et environnementale (falaises, cordons de galets, dunes, estuaires, polders, marais arrière-littoraux) ainsi que des sites marqués par leur architecture et leur histoire, qui répondent pleinement aux attentes des clientèles touristiques : rupture de rythme, retour à la nature, déconnexion, ressourcement, quête de bien-être, authenticité. L'avant-pays de la Picardie maritime possède également un patrimoine, naturel et architectural, historique et culturel, riche en cours de valorisation : Patrimoine industriel du Vimeu, Zones humides de la Basse Vallée de la Somme, Abbaye de Saint Riquier, Ecopôle Forestier de Crécy, Maison des marais de Longpré-les-Corps-Saints, maison éclusière de Long, Vallée de la Trie...

Ces atouts profitent aux professionnels du tourisme qui déploient des offres de découverte en harmonie avec l'esprit des lieux. Ainsi, l'espace de rayonnement touristique Baie de Somme – Picardie maritime reçoit chaque année plus de 10 millions de visiteurs, et est une source d'emploi (5,7 % de l'emploi total), directs et induits par le développement et le confortement de filières : loisirs, services à la personne, hébergement touristique, métiers du bâtiment et métiers de bouche, filières alimentaires agricoles de proximité et tourisme à la ferme, industrie, itinéraires cyclables, filières du patrimoine bâti traditionnel La qualité du territoire et des services proposés contribue à l'attractivité globale du territoire.

La démarche de tourisme durable engagée sur le littoral depuis près de quarante ans, sous l'égide du Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, s'est traduite par le développement de services touristiques de référence et l'essor des modes actifs de déplacement. **Le label Grand Site de France** obtenu en 2011 apporte diverses garanties aux visiteurs : un accueil de qualité, une gestion des flux optimisée, des milieux gérés suivant les principes du développement durable...

Le **Schéma d'aménagement et de développement du tourisme (SADT) Baie de Somme 3 Vallées**, élaboré collectivement et adopté par les acteurs locaux, publics et privés, formule des orientations stratégiques favorable notamment au rééquilibrage des activités sur l'ensemble du territoire et préconise un certain nombre d'actions à mettre en œuvre d'ici 2030/35. Le **Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime**, en tant que projet de développement durable du territoire, reprend et développe les orientations et actions du SADT et constitue l'outil de choix pour permettre leur mise en œuvre. Le projet de **labellisation Pays d'art et d'histoire** viendra appuyer les objectifs du SADT concernant le rééquilibrage de l'activité touristique sur l'ensemble du territoire mais aussi le développement d'une activité touristique culturelle de qualité.

Les professionnels du tourisme, démontrent leur implication, individuellement ou collectivement, notamment dans le cadre de l'association Baie de Somme 0 carbone, en initiant des démarches vertueuses en termes de circuits de proximité (« locavore »), d'économie circulaire (convention signée avec les recycleries, tri des coquilles dans la restauration...), d'écogestes (mise en place de temps de sensibilisation et de groupes de travail au sein de la CABS) ou encore de labellisation de leurs établissements (Clef verte, label Lucie, Eco label européen, Baie de Somme Responsable). **Le réseau de guides nature QUALINAT** adhérant à une démarche qualité, garantissant aux clients des sorties répondant à leurs attentes et aux guides une reconnaissance de leur activité, selon un référentiel national établi avec le Ministère du Tourisme, s'inscrit également dans la dynamique de tourisme responsable du territoire.

L'engagement du territoire en matière de tourisme durable lui vaut d'être intégré au **réseau régional de territoires démonstrateurs REV3** et de signer un **Contrat de rayonnement touristique** "Baie de Somme – Picardie maritime" avec la Région Hauts de France.

Ainsi, le développement touristique est identifié par les acteurs de Picardie maritime comme une dynamique transverse du projet territorial avec la volonté de s'inscrire dans une démarche globale, qualitative, durable, qui maîtrise ses incidences et renforce, optimise et valorise tous les atouts du territoire, améliore dans le même temps le cadre de vie et les services rendus aux habitants et conforte son identité sans la dénaturer. L'adaptation au changement climatique est également un enjeu, du fait de l'augmentation de la fréquentation touristique qui en découle et au regard de la capacité d'accueil du territoire.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Intégrer un volet "Adaptation au changement climatique" dans le Schéma touristique du territoire (SADT),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux comprendre les impacts du changement climatique sur les activités touristiques et identifier les impacts les plus importants afin de prioriser l'action - Évaluer la capacité adaptative du territoire : en termes de gouvernance, de ressources humaines et financières, de connaissances - Définir un programme d'action pour adapter le secteur au changement climatique, en s'appuyant notamment sur les meilleures pratiques observées (échelle Europe) - Mobilisation des acteurs concernés et communication sur le programme 	<p>Accompagnement de l'ADEME BS3V</p>
<p>Etude « Territoire, tourisme et développement durable : Enjeux et moyens de la durabilité du tourisme », réalisée par l'université Paris XIII pour l'association Baie de Somme Zéro Carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic, analyse, évaluation des processus d'appropriation et d'implémentation du tourisme durable dans la baie de Somme, - Détermination, de la manière et du degré avec lequel les perceptions et approches des acteurs locaux guident et façonnent les stratégies de mise en œuvre du tourisme durable sur le territoire, des mécanismes et enjeux qui favorisent ou entravent l'appropriation du tourisme durable, des formes de traduction locale du tourisme durable - Préconisations relatives à l'écomobilité, adaptées aux publics et aux saisons en lien avec l'existant et/ou les expériences passées : vélo, voitures électriques, gares multimodales de Noyelles-sur-mer et Rue, ligne de chemin de fer de la baie de Somme (ACFBS), optimisation de l'approvisionnement des restaurants, navettes Baie Mobile BS3V, rézopouce... (en lien objectif stratégique B) - Evaluation environnementale, sociale, et économique de la déclinaison du tourisme durable dans les outils institutionnels (SRCAE, SCoT, TEPCV, Grand Site de France, Parc Naturel Régional...), par les EPCI et des capacités d'initiative et d'innovation issues de l'intelligence collective des entreprises et des services du territoire. 	<p>Association Baie de Somme Zéro Carbone en partenariat Université Paris XIII,</p>
<p>La FABrique rev3 « Vers un tourisme rev3 », sur la thématique de l'habitat touristique résilient et écoconçu, du Lycée Boucher de Perthes, a été mise en place suite à l'appel à projet de la région Hauts de France. C'est un lieu d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la troisième révolution industrielle et d'expérimentation de solutions pour stimuler l'esprit de coopération et d'innovation pour permettre aux lycéens de découvrir les nouveaux métiers qui en découlent et de passer à l'action : travaux pratiques, co-design, mini entreprises...</p>	<p>Lycée Boucher de Perthes, Région Hauts de France</p>
<p>Poursuite des actions en faveur de l'écotourisme par les professionnels du tourisme : démarche « locavore », économie circulaire touristique, écocuides</p>	<p>Associations « Baie de Somme zéro carbone » et « Qualinat »,</p>
<p>Accompagnement de la labellisation des établissements Clef verte et l'éco label européen</p>	<p>CCI Littoral Hauts de France</p>
<p>Actions de sensibilisation des professionnels du tourisme aux éco-gestes. La CABS a mis en place un module de sensibilisation à l'économie circulaire sur demande des acteurs économiques du tourisme (propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes, agents des offices de tourisme, prestataires d'activités, ...), avec des propositions d'éco-gestes adaptés à chaque métier. Les gestes peuvent avoir pour objectif d'impulser une démarche ou bien de la conforter. Leurs cibles pouvaient être le propriétaire, les salariés ou encore la clientèle. La communication doit se faire en donnant du sens c'est-à-dire en expliquant en quoi ce geste est vertueux. Ce premier temps a donné lieu à la mise en place d'un groupe de travail sur les thématiques qui ont émergé lors du temps de sensibilisation.</p>	<p>CABS, Somme Tourisme, OT du Territoire</p>

Partenaires Techniques	ADEME, Région HdF, Comité Régional du Tourisme, CCI Littoral Hauts de France, Somme Tourisme, OT du Territoire, SMBSGLP, Association Baie de Somme zéro Carbone, Université Paris XIII, Lycée Boucher de Perthes	Eléments de dimensionnement	/
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Volet "Adaptation » du SADT	Non identifié	ADEME	Non identifié						
		BS3V	6% ETP	6% ETP	3% ETP				
Sensibilisation aux écogestes	2% ETP par acteur	BS3V / CABS	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP
Actions Association Baie de Somme "0" Carbone	Non identifié	Association Baie de Somme Zéro Carbone	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Thèse Evaluation et suggestion d'implémentation du tourisme durable, notamment écomobilité	1 ETP	Association Baie de Somme Zéro Carbone	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Projet « Vers un tourisme rev3 » - FABriques rev3	5,6 k€	Région HdF / Lycée Boucher de Perthes	5,6 k€						

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de professionnels du tourisme engagés dans une démarche éco-responsable sous forme de labellisation (Cleef verte, Eco label européen) hors Baie de Somme Responsable	+1,4	+8

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C.4 – Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage du carbone et à la qualité de l’air

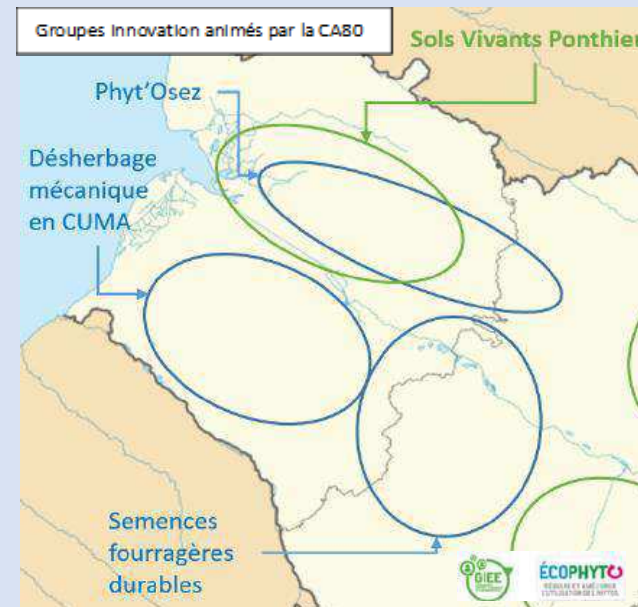
L’agriculture a un important rôle à jouer en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques.

En tout premier lieu, les sols agricoles constituent un stock de carbone qu’il convient de préserver et contribuent annuellement à stocker du carbone dans le sol.

Contexte et objectifs

Toutefois les cultures, sont dépendantes de l’Azote pour leur fertilisation (Azote minéral ou organique), avec en corollaire, des émissions de gaz N₂O (Gaz à effet de serre) et de NH₃ (gaz irritant, précurseur de particules fines). De même, le travail du sol, la moisson et les traitements peuvent générer des particules fines (PM_{2.5} et PM₁₀) et du « Carbone Organique volatil (COVNM) ». D’un point de vue de l’élevage, la fermentation entérique bovine produit du méthane (CH₄) et la dégradation des déjections animales est source de méthane, N₂O et NH₃.

Des techniques existent et permettent de réduire ces émissions tout en générant des co-bénéfices : amélioration de la fertilité, diminutions des besoins en intrants et du travail du sol... Les groupes d’innovation, composés d’exploitants agricoles et animés par la chambre d’agriculture de la Somme constituent les supports essentiels de leur diffusion.



Descriptif des actions

L’augmentation de la part de légumineuses dans les rotations culturales (et les prairies), permet de diminuer les apports d’azote, car celles-ci fixent l’azote de l’air pour répondre à leurs propres besoins, et l’azote qu’elles laissent dans le sol permet de réduire la fertilisation de la culture suivante. Le développement des légumineuses repose sur la mise en place de filières de consommation :

- Humaine, qui se développent dans le cadre d’une alimentation moins carbonée (flexitarisme, végétarisme et véganisme),
- Animale, or les élevages ont souvent recours aux tourteaux de sojas importés du fait de leur compétitivité

Ce type de culture permet également la rupture des cycles parasites et des adventices. Le territoire pourra bénéficier à ce sujet du retour d’expérience du groupe innovation « Semences fourragères durables », situé à proximité.

L’agriculture de conservation des sols, augmente la capacité des sols à stocker du carbone et de l’azote. En positionnant le sol comme milieu vivant, les micro-organismes sont le moteur principal de la fertilité et intègrent la matière organique pour former l’humus, ce qui améliore la stabilité structurale du sol (portance / battance), sa porosité du sol (drainage / réserve utile) et les échanges de fertilisants (N, P, K et oligo-éléments). Ce système repose sur la mise en place de leviers indissociables : travail minimal du sol/non labour, couverture permanente, rotations longues, couverts diversifiés (dont légumineuses), apports de matières organiques. Longtemps réservé aux systèmes céréaliers ou polyculture élevage, il s’adapte désormais aux betteraves, pommes de terre, légumes et lin. Le déploiement de l’agriculture de conservation sur le territoire s’appuiera sur les actions menées par **les groupes innovation « Sols vivants Ponthieu » et « Dés herbage mécanique »** (en CUMA)

Maîtres d’ouvrage

Chambre d’agriculture de la Somme

BS3V (relai communication)

L'**agriculture intégrée et l'agriculture biologique** permettent de diminuer l'usage des produits phytosanitaires et donc de réduire la pollution atmosphérique de type « Carbone Organique Volatif Non Méthanique » (COVNM). Le passage dans un système d'agriculture intégré peut être formalisé et mis en valeur auprès des consommateurs grâce à la certification « **Haute Valeur Environnementale** ». Le déploiement de ces certifications (Agriculture biologique et HVE) s'appuie :

- sur la demande croissante des consommateurs et de la restauration collective, en lien avec les évolutions réglementaires pour les cantines (20% de produits bio en 2022), (cf. objectif opérationnel C.5)
- la mise en place de retours d'expériences entre exploitants agricoles en s'appuyant sur les groupes innovation tels que « **Phyt'osez** » ou encore l'association « **Bio en Hauts de France** ».

Les cultures intermédiaires sont également un bon moyen de stocker du carbone dans le sol. Elles sont obligatoires avant les cultures de printemps en zone vulnérable, ce qui est le cas de l'ensemble de la Somme. Si cela venait à changer, cette pratique serait à poursuivre.

Le développement de l'élevage à l'herbe et la valorisation des prairies par le pâturage peut également contribuer à la fois au stockage du carbone (maintien, voir développement des surfaces en prairies) mais aussi limiter la production de GES. En effet, une gestion ajustée du pâturage permet de gagner en autonomie alimentaire avec des surfaces fourragères peu gourmandes en engrais azotés. Les rations alimentaires basées sur l'herbe entraînent également une production de gaz à effet de serre moins important par les ruminants que des rations basées sur des concentrées ... Il convient donc de poursuivre les actions engagées dans le cadre du PMAZH visant à accompagner les éleveurs dans la valorisation de leur prairies : programme patur'ajuste ; MAEC, accompagnement technico-économiques (cf. action F4), ...

L'agroforesterie, la mise en place et le maintien des haies est à promouvoir (cf. F4) en tant que puits de carbone, protection solaire pour l'élevage, protection contre le vent pour les cultures.

Certaines techniques peuvent être mises en place pour réduire les émissions (N₂O, CH₄, NH₃), et promues via la mise en place d'une communication adaptée :

- **Amendements azotés des cultures** :
 - réduction des engrais minéraux de synthèse corrélée à une meilleure valorisation des ressources organiques,
 - au moment de l'épandage : utilisation de pendillards, injection des amendements dans le sol, incorporations post-épandage
- **Stockage des effluents organiques** : couverture artificielle ou par croute naturelle des fosses, bâchage des tas de fumiers, fond de fosse ondulé et installation de torchères pour brûler le méthane ou méthanisation des effluents d'élevage.
- **Alimentation animale** : alimentation animale basse protéines, substitution des glucides par des lipides insaturés et utilisation d'un additif dans les rations des ruminants.
- **Bâtiment d'élevage** : augmentation de la fréquence de retrait des déjections par évacuation gravitaire (lisier flottant), raclage, lavage d'air, procédés hydrauliques de retrait des déjections.

Une réflexion sera également engagée sur le territoire afin de mettre en place des **diagnostics CAP2ER** (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants : outil permettant d'évaluer l'empreinte environnementale d'une exploitation et d'identifier des marges de progrès) chez les agriculteurs volontaires afin de suivre les actions mises en place et les progrès réalisés (notamment dans le cadre des groupes).

Partenaires Techniques	Agence de l'eau Artois Picardie, ADEME Groupes innovation , Association « Bio en Hauts de France »	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animation des Groupes Innovation	X % ETP	CA80 pour GIEE	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP
		Etat / CASDAR : Taux ?							
Animation Agriculture Biologique	X % ETP	Association Bio des Hauts de France	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP	X % ETP
Relais communication	0,5 k€ / an	BS3V	0,5 k€	0,5 k€	0,5 k€	0,5 k€	0,5 k€	0,5 k€	0,5 k€
Volet « valorisation des prairies » du PMAZH (patur'ajuste, accompagnement technico-économique des éleveurs)		SMBSGLP, CA80, CD80, CENNPDC	1 ETP/an						

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
SAU légumineuses (ha)	+ 350 ha	+ 2100 ha
Nombre d'exploitation en HVE ou biologique	/	16% du nombre d'exploitation
Nombre d'exploitations engagées dans un groupe innovation	/	156 exploitations

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C.5 – Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité

Contexte et objectifs

A l'échelle de la Picardie Maritime ou supra, des dynamiques sont enclenchées pour favoriser la transformation des produits et/ou leur distribution sur le territoire, telles que par exemple :

- La stratégie de développement durable des activités maritimes (dont mise en marché des produits de la pêche, ...) portée par l'Association ADDAM Trois estuaires dans le cadre du FEAMP
- Le programme de maintien de l'élevage en plaine maritime picarde qui a abouti à la mise en place de la marque Baie de Somme Saveurs, portée par la Chambre d'Agriculture de la Somme et le SMBSGLP en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

En effet, le territoire dispose d'un potentiel de productions agricoles et maritimes, diversifiées et complémentaires, adaptées aux circuits de proximité (légumes, fruits, viande bovine et ovine, poissons, coquillages, et végétaux marins), ainsi que de quelques ateliers de transformation (2 produits laitiers, 1 minoterie, 2 conserveries artisanales, 1 brasserie et cidrerie, 1 centre conchylicole...). Et de nombreux Marques et labels sont disponibles sur le territoire : AOP agneau des près-salés, Marques Baie de Somme Saveur, Terroirs de Picardie, Saveur en'Or, réseau Bienvenue à la Ferme notamment.

Des débouchés existent, avec les principaux foyers de population (Abbevillois, Vimeu industriel), les populations touristiques, et les restaurations collectives : écoles (gérées par les communes), collèges (gérés par le département), lycées (gérés par la région), maisons de retraite, hôpital, restaurants...

Ainsi, la distribution commence à s'organiser : plateforme Somme-produits locaux pour les professionnels, Association Paniers de la baie (une dizaine de points de vente), Points de vente directe à la ferme et boutiques spécialisées, présence de quatre AMAP biologiques (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), halle à poissons sur le port du Crotoy (5 étals) ... Une étude de faisabilité pour la mise en place d'une organisation logistique (marché d'intérêt local) permettant la collecte des productions alimentaires locales et leur acheminement auprès des grands consommateurs (restauration hors domicile et commerces) a été menée par BS3V, et n'a pas été mise en œuvre à ce jour, en l'absence de porteur de projet.

Par ailleurs les programmes de lutte contre le gaspillage alimentaire portés par les EPCI, et notamment par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, mais également par les grandes surfaces ou les producteurs agricoles via la FDSEA, peuvent contribuer à alimenter de nouvelles filières de valorisation ou de distribution qu'elles soient à vocation caritative ou non.

Le développement des circuits de proximité est un enjeu sur le territoire, car la consommation des produits alimentaires locaux avec peu d'emballages, en misant sur la qualité, l'authenticité et l'exemplarité plutôt que la quantité, contribue à maintenir l'emploi local, à préserver les prairies du territoire (viande bovine notamment), et à diminuer les émissions liées au fret. Ces modes de commercialisation permettent aux exploitants agricoles d'augmenter leur valeur ajoutée et contribuent à rétablir le lien social producteur/consommateur.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>L'élaboration d'un Programme alimentaire territorial concerté (PAT, défini par les articles L. 1-III et L. 111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime), à l'échelle du territoire de BS3V, est un préalable indispensable à la priorisation des actions à mener. Ce type de programme vise à structurer l'économie agricole et le système alimentaire territorial ce qui permet de consolider les filières territorialisées et le développement de la consommation de produits issus de circuits courts. Il est élaboré de manière concertée avec les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Il comporte un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet. Les grands champs ou domaines d'un projet alimentaire territorial sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'économie alimentaire / structuration et valorisation de filières alimentaires territorialisées : aides à l'installation, à la production, à la transformation et à la distribution, développement de l'offre en Restauration Hors Domicile publique ou privée, - La culture gastronomique / valorisation des savoir-faire et produits locaux : guides, événementiel, formation, appuis financiers, agri-tourisme, - La nutrition-santé et l'accessibilité sociale : Éducation et sensibilisation auprès de publics cibles, formation des professionnels du social, de l'éducation et personnes relais, aide alimentaire, - L'environnement : Développement du bio et de l'agriculture intégrée, impact énergétique de la filière alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation et sensibilisation à l'alimentation durable, - L'urbanisme et l'aménagement : Localisation des commerces alimentaires, protection du foncier agricole, veille foncière. 	<p>Baie de Somme 3 Vallées</p>
<p>En parallèle, les actions en cours seront poursuivies, et contribueront à alimenter le PAT qui participera à leur programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre localement la plateforme régionale « Ouacheterlocal.fr » : <ul style="list-style-type: none"> o Mobilisation des exploitants agricoles et Intégration des points de ventes locaux o Promotion auprès de la population et des touristes - Communication auprès des habitants sur les thématiques du gaspillage alimentaire, de la saisonnalité, de l'alimentation faible carbone, via des articles, des outils (ex : calendrier des produits saisonniers), des manifestations (ex : discosoupe), sites internet de mise en relation producteurs locaux /acheteurs (Oumangerlocal.fr) ou de Produits en dates courts/acheteurs (ex : Toogoodtogo) - Promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des producteurs de biodéchets : <ul style="list-style-type: none"> o projet SOLAAL de la FDSEA pour les exploitants agricoles (caritatif) o commerçants : convention des EPCI (CABS) avec les gros producteurs de biodéchets (à visée caritative, promotion de la plateforme too good to go...) - Poursuite du développement des marques et labels : « Baie de Somme Saveurs », « Valeurs Parc », Terroirs Hauts de France, Paniers de la Baie, Coques de la Baie de Somme, AOP des prés salés... - Intégration dans la restauration collective d'à minima 50% de produits locaux ou bénéficiant d'une certification environnementale ou biologique (minimum 20%) ainsi qu'une diversification de l'origine des protéines en cohérence avec la loi EGALIM, à partir de 2022 : Adaptation des cahiers des charges 	<p>BS3V, CA80 Exploitants agricoles</p> <p>CABS, CCV, CCPM Dans le cadre des PLPDMA</p> <p>FDSEA, exploitants agricoles</p> <p>CABS, CCPM, CCV, gros producteurs biodéchets</p> <p>BS3V, SMBSEGLP, ADAM 3 Estuaires, CA80</p> <p>CABS, CCPM, Communes du Vimeu</p>

Partenaires Techniques	CA80, FDSEA, Bio des Hauts de France, SMBSGLP, CD80, SPL, AProbio	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Programme alimentaire territorial	Etude : 40k€ (30%) Suivi : 10% ETP	BS3V	10% ETP	6 k€ 10% ETP	6k€ 10% ETP	10% ETP	10% ETP	10% ETP	10% ETP
	Etude : 40k€ (70%)	Etat		14 k€	14 k€				
	Suivi : 1% ETP/ EPCI	CCV, CABS, CCPM		3 x 1% ETP	3 x 1% ETP				
Projet SOLAAL	Non identifié	FDSEA	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Lutte contre le gaspillage alimentaire EPCI	Communication 1k€ /an	CCV, CABS, CCPM	3 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
Animation ouachetelocal.fr	Animation	BS3V		50% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP
Marques « Baie de Somme Saveurs » et « Valeurs Parc »	1k€/an communication	SMBSGLP	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€	1k€
	Animation 20 % ETP	BS3V	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP
	Accompagnement 50 % ETP	CA80 et SMBS	50% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP	20% ETP
	Accompagnement & Financement / 13 k€ /an	Ex : CD80 / AEAP	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€
Coques de la Baie de Somme	100€ / exploitants	Adhérents	1 k€	1,5 k€	2 k€	3 k€	3,5 k€	4 k€	4 k€
Produits locaux ou bio dans la restauration collective	Non identifié	ADDAM 3 Estuaires	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
	2% ETP/ EPCI pour adaptation cahier des charges	Communes du Vimeu CCPM, CABS		3 x 2% ETP					

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Part des exploitations commercialisant en circuits courts	/	15%
Part des exploitations ayant une activité de diversification	/	15%

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

C.6 – Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées

L'économie circulaire vise à rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) en produisant des biens et des services qui limitent la consommation de ressources et la production des déchets. Ce modèle contribue à générer des activités et emplois durables et non délocalisables et repose notamment sur les principes de :



d'énergie, d'eau, services...)

- Prévention, gestion et recyclage des déchets, réinjection de matières dans le cycle économique. A ce sujet, la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTEPCV) pose les objectifs de réduction des déchets ménagers (-10% à 2020), des déchets admis en installations de stockage (- 50 % en 2025) et 65 % des tonnages recyclés/valorisés organiquement en 2025. Elle prévoit également de stabiliser, puis réduire la production de déchets d'activités économiques (DAE) - notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.
- Allongement de la durée d'usage des produits (réparation, réemploi et réutilisation), Eco-conception (reflecion sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit), Economie de la fonctionnalité (privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien), Consommation responsable (choix d'achat), Ecologie industrielle et territoriale (synergie et mutualisation entre acteurs économiques des flux de matières,

En terme de déchets ménagers, la production par habitant est comprise entre 750 et 850 kg/hab/an dont 300 à 350 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles pour un total de 33 300 tonnes. 27 300 tonnes sont enfouies et environ 6000 tonnes de biodéchets (OMR de la CABS) sont méthanisées à Amiens (Idex). Les autres déchets collectés en porte à porte ou dans les 14 déchetteries du territoire, sont la plupart du temps recyclés et parfois enfouis : Emballages et papiers, Verres, cartons, Ferraille, Gravats, Encombrants, DEEE, Déchets verts et bois et Autres déchets spécifiques. Le territoire comporte ainsi 5 plateformes de compostage et/ou broyage des déchets verts (Bourseville, Woincourt, Feuquièrre-en-Vimeu, Bugny-l'Abbé et Regnière-Ecluse) et 7 recycleries-ressourceries (Abbeville (4), Bethencourt-sur-Mer, Condé-Folie et Nouvion en ponthieu), ainsi que de nombreuses bornes de collecte du textile (relais 80, "association du vimeu") et revendus en boutiques, transformés en chiffon ou isolant textile (métisse®).

Ainsi, les trois EPCI du territoire portent des Programmes Locaux de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLDPMA, obligatoires) qui consistent à territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets et à définir et mettre en œuvre les actions coordonnées pour les atteindre. Les actions visent notamment à améliorer le tri, recyclage et traitement, à réduire le gaspillage alimentaire, la consommation de papier, emballages, textile..., et le réemploi des objets. A cette fin, outre les dispositifs de collectes, tri et valorisation, sont mis en place des outils de communication (calendrier de la collecte, autocollants de tri et « STOP PUB »...) et des programmes de sensibilisation (Ambassadeurs du tri, Jeux « prévention déchets », Ateliers anti-gaspillage alimentaire/compostage, Conventions Producteurs Biodéchets...).

A noter que le territoire dispose d'une composante touristique qui contribue à augmenter le ratio de déchets par habitant-sur le littoral, avec des spécificités telles que les déchets coquilliers (restauration, poissonneries, centre conchylicole) dont le gisement a fait l'objet d'une estimation (1100 tonnes). En 2019, une phase test de collecte de coquilles de moules a été mise en place sur le territoire de la CABS (opération « Tricoquille ») et a permis de collecter 20 tonnes auprès de 11 restaurants en vue de les transformer en écomatériau : le Wasterial© (société Etnisi). De même la lutte contre les déchets en mer est un enjeu : la sensibilisation est assurée par association « SOS laisse de mer » qui associe éducation à l'environnement, et développement culturel et artistique, en partenariat avec les collectivités territoriales du territoire.

Contexte
et
objectifs

En ce qui concerne les déchets du BTP, la loi TECV prévoit un recyclage à hauteur de 70 % à l'horizon 2020 et le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui s'oriente vers la création d'une filière de responsabilité élargie du producteur, devrait inciter les acteurs à mettre en place de nouvelles formes et outils de collecte et valorisation, qui pourront concerner les EPCI.

Par ailleurs, les principales productions biosourcées du territoire sont :

- Le bois de la forêt de Crécy : 38 000 m³ dont 20 000 m³ dans des filières de proximité (ce que souhaite désormais privilégier l'ONF) : bois d'oeuvre ou d'industrie vers Saint-Quentin-Lamotte, Normandie, Belgique et Oise, 4 200 m² de bois de chauffage (170 foyers) et 300 personnes faisant leur bois en forêt.
- Le lin (5186 ha en 2017) avec une filière locale (CALIRA à Martainneville) qui sépare : filasse (exportée vers la Chine pour le textile), étoupes (sous-produits textiles, papeterie et usages techniques) et graines (huile, peinture, résine, aliment bétail).

La filière du miscanthus n'est pas actuellement développée sur le territoire. Cette plante vivace, avec une récolte annuelle de la biomasse aérienne à haut rendement, peut être utilisée pour intégrer les bétons biosourcés, comme paillage végétal, litière animale ou en tant que biomasse énergie. Des réflexions sont en cours niveau de la CABS, de BS3V et de la FDSEA, pour développer la filière du miscanthus, en lien avec la préservation de l'environnement (friches, qualité de l'eau) dans le cadre du programme Interreg « New C land ».

Toutes ces filières restent ainsi à conforter et/ou développer en privilégiant les circuits de proximité.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Opération « Tricoquille » : L'objectif est de créer une unité locale de transformation de sous-produits coquilliers de moules en Wasterial.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A cette fin il est nécessaire en amont de sécuriser le débouché, en promouvant l'équipement des communes du territoire par du mobilier urbain en Wasterial, via la mise en place en place d'un groupement de commande. • Par ailleurs, une animation et une communication sont à mettre en place pour sensibiliser les restaurateurs et leurs clients au pré-tri des coquilles. Une collecte spécifique est à mettre en place (achat d'une benne bi-flux, ripper dédié...). • Enfin, la création d'une plateforme de maturation des coquilles est à prévoir. 	<p>Etnisi BS3V CABS Etnisi</p>
<p>Filière Miscanthus :</p> <p>La CABS souhaite s'appuyer sur une filière miscanthus (ou autre) en vue de valoriser les friches industrielles de son territoire, de même, Baie de Somme 3 Vallées pour préserver la qualité de l'eau au niveau de l'aire d'alimentation de captage prioritaire de Crécy en Ponthieu (Bandes Anti-érosives...). Par ailleurs, la FDSEA promeut le développement de cette filière locale auprès de ses adhérents comme source de valeur ajoutée. Ces 3 acteurs souhaitent monter un projet commun dans le cadre du projet Interreg France-Wallonie-Flandres New-C-Land (2018-2021) visant à optimiser le développement de l'économie biosourcée et de la production durable de biomasse végétale non alimentaire utilisée en énergie et matières sur des sites marginaux (www.newcland.eu), en fournissant des outils d'aide à la décision. Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et cartographier les surfaces de sites marginaux : abandonnés, sous-utilisés, pollués ou à vocation environnementale • Mettre en réseau les propriétaires/gestionnaires fonciers de ces surfaces, en vue d'y développer des cultures non alimentaires de biomasses • Stimuler la bioéconomie en testant les filières de valorisation locales (pour un apport de valeur ajoutée sur les exploitations) identifiées in situ sur pilotes et à l'échelle industrielle. <p>Une attention particulière sera portée à ne pas valoriser les surfaces présentant des espèces à enjeux ou jouant un rôle en termes de continuité écologique. En zones humides (tourbières notamment), ce type de culture n'est pas recommandé car le travail du sol et l'assèchement engendré serait préjudiciable aux enjeux biodiversité et puits de carbone.</p>	<p>FDSEA CABS BS3V Opérateurs New C Land</p>

Filière lin locale et éco-matériaux : Des réflexions seront menées en vue de rapprocher la filière lin locale de la filière chanvre normande, en vue de produire des bétons et isolants biosourcés.	BS3V / CALIRA
Filière bois locale : Promouvoir l'usage du bois bûche local dans le chauffage individuel (cf. E.3) et la stratégie de vente des produits bois en local.	BS3V, ONF
Les Programmes Locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) seront poursuivis. Dans ce cadre, des réflexions seront menées avec la filière du BTP en vue favoriser le développement de plateformes de collecte et filière de transformation locale, via par exemple la mise en place d'un appel à projet.	CABS, CCV, CCP

Partenaires Techniques	CAUE, DDTM80, FDSEA80, CA80, Opérateurs New C Land Etnisi, GALPA 3 Estuaires, Restaurateurs	Eléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs									
Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animation des Programmes Locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	1 ETP	CCPM,	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
	1 ETP	CABS,	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
	1 ETP	CCV	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Collecte des coquilles de moules et unité de transformation en "Wasterial" – opération Tricoquille	Achat Benne Bi-flux 25% ETP + 10% ETP	CABS	Achat Benne 25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP
	Groupement de commande (reste à charge de 20% : 20 k€)	BS3V	10 k€	10 k€					
	Installation locale, reste à charge de 20% : 40 k€	ETNISI		40 k€					
	80%	FEAMP / Région	40 k€	200 k€					
Filière Miscanthus notamment sur aires d'alimentations de captages prioritaires et friches industrielles	25% ETP	BS3V	25% ETP	25% ETP	25% ETP	25% ETP	25% ETP	25% ETP	25% ETP
	3% ETP	CABS	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP
	% ETP	FDSEA	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP
	Etude (non identifié)	FEDER / Interreg	Non identifié	Non identifié	Non identifié				
Filière lin locale et matériaux agro-sourcés	2% ETP	BS3V				2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP
Déchets du BTP (nouvelle réglementation) : Appel à projet pour plateforme et transformation	2% ETP	CABS				2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP

Indicateurs		
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
SAU Dédiées au miscanthus ou autre culture non alimentaire	A préciser	A préciser
Tonnage de coquilles de moules valorisées en Wasterial	40 à 80 tonnes / an	40 à 80 tonnes / an

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

D - Engager les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité

D-1

Démarche cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville

D-2

Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et à la pollution de l'air intérieur

D-3

Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé

D-4

Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics

D-5

Poursuivre et développer une gestion Responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville

D.1 – Démarche Cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville

<p>Contexte et objectifs</p>	<p>Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie le 27 juin 2019. Cette démarche est conduite conjointement à la Ville d'Abbeville et de manière intégrée au Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) dont l'élaboration a été transférée à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (BS3V) en novembre 2017. Le PCAET et Cit'ergie auront une synergie positive car cette démarche complémentaire permettra d'aller plus loin que le contexte réglementaire.</p> <p>L'intention de la CABS et de la Ville d'Abbeville est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de leur politique et de leurs actions en matière de climat, d'air et d'énergie à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences. -S'engager dans un processus d'amélioration continue (le label est à renouveler tous les 4 ans) conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services, directions et élus de la collectivité. <p>Présentation de la collectivité</p> <p>La CABS est composée de 43 communes dont Abbeville qui regroupe une forte population et une grande partie du patrimoine immobilier. Le pré-diagnostic a permis de comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'intérêt d'une démarche conjointe Ville – Agglomération compte tenu du degré de mutualisation des services -Un territoire actif et riche de projets valorisables dans le dispositif Cit'ergie -Une méthode au rapport « coûts/bénéfices » excellent, pour systématiser la prise en compte des enjeux précités <p>La CABS a des compétences en matière de climat, d'air et d'énergie.</p>	
<p>Descriptif des actions</p> <p>Pour cela, la collectivité doit se faire accompagner par un conseiller Cit'ergie qui l'aidera à réaliser son état des lieux détaillé, à construire ou renforcer son programme de politique climat-air-énergie sur 4 ans, à suivre sa mise en oeuvre et, dès lors qu'elle satisfait aux exigences du label, à se présenter à un auditeur externe en vue de demander une distinction Cit'ergie auprès de la Commission nationale du label.</p> <p>L'articulation fine des processus entre la ville d'Abbeville et la CABS permettront d'optimiser certains éléments du processus afin de fluidifier les échanges d'information et de coordonner les programmes d'action. A l'issue du pré-diagnostic Cit'ergie du 3 juillet 2018, la décision prise par la CABS est de lancer conjointement à la ville d'Abbeville, la démarche et de prendre en charge la partie financière de cette commune. Le score et la candidature du label resteront distincts.</p> <p>Cet engagement volontaire est un processus qui se déroule en 4 temps. Après s'être organisée en mode projet (mise en place d'un Comité de pilotage, constitution d'un groupe de travail, désignation d'un chef de projet), la collectivité doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux sur la base de chacun des 6 domaines considérés dans Cit'ergie, - Valider un programme de politique énergétique ou de politique énergie-climat, 	<p>Maîtres d'ouvrage</p> <p>CABS et Ville d'Abbeville</p>	

- Réaliser un audit externe en vue de la demande de labellisation,
- Faire un ré-audit tous les 4 ans pour maintenir ou améliorer sa labellisation.

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ associées : le développement territorial, le patrimoine, l'approvisionnement énergétique, eau et assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et les coopérations.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la CABS par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la CABS pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Avec Cit'ergie, la CABS va :

- Évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat,
- Se fixer des objectifs de progrès,
- Mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- Mesurer les progrès accomplis,
- Et valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la CABS s'engage à :

- Élaborer un plan d'actions, énergie-climat, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- Se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie,
- Constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- Établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

Partenaires Techniques	ADEME, FDE80	Éléments de dimensionnement	Accompagnement par un Bureau d'Etude
-------------------------------	--------------	------------------------------------	--------------------------------------

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accompagnement et suivi Cit'ergie	½ ETP 45 k€	CABS	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€	½ ETP 3,375 k€
		ADEME	7,875 k€	7,875 k€	7,875 k€	7,875 k€	7,875 k€	7,875 k€	7,875 k€

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de partenaires et de relais		
Nombre de sensibilisation grand public		
Nombre de sensibilisation élus		
Nombre d'actions réalisées		

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

D2 - Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et à la pollution de l'air intérieur

Contexte et objectifs

Le volet tertiaire public représente le 5ème poste de consommation du territoire de BS3V, avec une consommation surfacique moyenne d'énergie de 267 kWhEF/m². Cette part des consommations relève de l'action directe des collectivités locales, acteurs essentiels dans cette course à la sobriété énergétique, à commencer par les agents des collectivités travaillant dans les bâtiments en propriété des EPCI et les usagers accueillis dans ces bâtiments, même ponctuellement, qui doivent être la cible privilégiée de la sensibilisation (enfants et adultes).

Par ailleurs, d'un point de vue de la préservation de la qualité de l'air, la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens ». La loi portant l'engagement national pour l'environnement a également rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement), notamment ceux accueillant des enfants : avec des échéances variant selon le type d'établissement (décret n° 2015-1000 du 17 août 2015) : avant le 01/01/2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, avant le 01/01/2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré, avant le 01/01/2023 pour les autres établissements. Dans les établissements recevant des enfants, les sources potentielles de substances polluantes émises dans l'air intérieur sont variées : matériaux de construction et produits de décoration, mobilier, matériel utilisé pour certaines activités (colle, encre, peinture, feutres...), produits d'entretien. La mise en place d'actions de prévention simples permet d'améliorer significativement la qualité de l'air intérieur.

Descriptif des actions

Sensibilisation des agents des EPCI et communes aux écogestes :

Des actions de sensibilisation seront menées sur les thématiques de maîtrise des consommations d'énergie, d'eau, de papier, des déchets, des transports et déplacements et d'achats optimisés et responsables.

Ces actions viseront à promouvoir le développement durable dans l'action quotidienne, à permettre aux publics visés par l'action de s'engager au quotidien sur des écogestes simples, à contribuer à l'amélioration des conditions de travail, et à développer une attitude exemplaire et crédible vis-à-vis des administrés afin d'encourager des pratiques similaires au sein de la population (les écogestes).

Ces actions de sensibilisation prendront la forme de séances d'une demi-journée (en salle et sur le terrain), en s'appuyant sur les compétences de l'espace info-énergie, la réalisation d'une campagne d'affichage des gestes économes dans les bureaux, accompagné d'un guide pratique et d'outils dématérialisés pour lever la résistance au changement.

L'insertion de clauses environnementales dans la politique d'achat/les consultations/les appels d'offres des collectivités, par famille d'achat, permettront en complément de réduire l'impact environnemental des travaux de maintenance et d'entretien réalisés en interne.

Maîtres d'ouvrage

CCV, CCPM, CABS

Sensibilisation des administrés usagers des services et bâtiments publics :

L'instauration d'une démarche de sensibilisation des usagers est proposée la mise en place de la **démarche Display**, conçue par des experts en énergie des villes européennes, coordonnée et gérée par l'association Energy Cities. Display dépasse les exigences de la Directive sur la Performance Énergétique des Bâtiments (DPEB). En affichant la performance énergétique des bâtiments (sur le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers) et en faisant preuve de transparence, on peut mobiliser les citoyens et les rendre plus conscients de leur consommation d'énergie. En particulier, le poster « évolution » permet d'afficher les efforts entrepris et l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment, en faisant figurer sur le même poster la performance énergétique de ce bâtiment sur deux années. Une charte d'adhésion collective permet de bénéficier :

- D'un accompagnement pour la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des agents communaux et des usagers des bâtiments,
- De la mise à disposition d'outils de communication (manuels, posters, flyers, autocollants...),
- Du suivi et de l'analyse des consommations

Cette démarche sera notamment mise en place par la CABS dans le cadre de Cit'ergie.

Surveillance de la qualité de l'air intérieur :

Cette surveillance repose sur les principes suivants (nouveau dispositif réglementaire 2018-2023) :

- Une évaluation des moyens d'aération effectuée tous les 7 ans ; portant sur la vérification de l'opérabilité des ouvrants (fenêtres) donnant sur l'extérieur ; ainsi que le contrôle des bouches ou grilles d'aération existantes.
- La mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur, conformément au guide pratique fourni par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;
- Le cas échéant d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur

La FDE80 propose un marché groupé « surveillance de la qualité de l'air intérieur » en vue d'apporter une aide technique et juridique, d'accélérer la mise en œuvre de cette démarche, de rédiger un groupement de commandes et signer un accord cadre à bons de commande, dans un souci de simplification et d'économie.

La Communauté d'agglomération de la Baie de Somme et la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (gestionnaires d'écoles, de cantines et de centres de loisirs), souhaitent recourir au marché groupé proposé par la FDE80.

La Communauté de Communes du Vimeu met en œuvre la réglementation sur les bâtiments dont elle assure la gestion (gymnases, centres de loisirs). A noter que la gestion des écoles et cantines sont de compétence communale sur ce territoire.

Territoire sans perturbateurs endocriniens :

En vue de prévenir l'exposition aux perturbateurs endocriniens, il s'agira également de promouvoir l'usage de produits moins émissifs, notamment les produits d'entretien au quotidien mais aussi les produits de décoration (peinture, revêtements de sol...) en cas de travaux.

Partenaires Techniques	SOLIHA, APREMIS, Energie Cities	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Sessions de sensibilisation	Sensibilisation : 300 € / session	CABS	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€
		CCV	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€
		CCPM	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€	0,3 k€
Mise en place de l'outil Display	Adhésion Energie Cities : 1,25k€/an	CABS				1,25 k€	1,25 k€	1,25 k€	1,25 k€
Surveillance de la qualité de l'air intérieur	1,2 k€ / bâtiment ou % ETP	CABS	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP	7 k€ ou % ETP
		CCV	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
		CCPM	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de sessions de sensibilisation à l'intention des agents	3	18

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

D.3 - Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé

Contexte et objectifs	<p>L'objectif est d'encourager un large panel de communes ainsi que les EPCI, à assurer un suivi des consommations de leur parc bâti et réaliser des actions de maîtrise de l'énergie .</p> <p>Le Conseil en énergie partagé (CEP), est un service accessible à toute collectivité, proposé par la FDE 80 à travers l'accompagnement par 3 techniciens spécialisés. 21 communes adhèrent au CEP sur le territoire de BS3V, avec le souhait de couvrir 3 à 5 communes supplémentaires par an.</p> <p>Par ailleurs, BS3V a signé une convention avec la FDE80 pour la mise à disposition des EPCI, de 30 jours de CEP.</p> <p>3 objectifs principaux sont recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les élus sur le coût énergétique du patrimoine public et les ENR, • Assurer un suivi des consommations sur les bâtiments afin de prioriser les actions d'économie d'énergie à mener, • Accompagner massivement les prises de décisions et encourager les investissements de réhabilitation performante. <p>Par ailleurs, les collectivités ont la possibilité d'assurer en régie via la recrutement d'un thermicien, le suivi et la définition des actions de maîtrise de l'énergie.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p><u>Conseil en énergie Partagé</u></p> <p>Les services mis en place par la FDE80 dans le cadre de ses missions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie du patrimoine public, sont destinés aux collectivités qui, dans une démarche volontaire, adhèrent via une convention de partenariat avec la FDE80 et s'engagent à payer une contribution selon les modalités définies.</p> <p>Le contenu des pré diagnostics est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'état des lieux du patrimoine communal, avec un correspondant énergie nommé en commune. • Le bilan des consommations et dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre identifiées dans la Commune sur les 3 dernières années • L'analyse des besoins et problématiques spécifiques à la collectivité, instrumentation possible, étude des gisements potentiels d'économie • L'établissement de ratios de consommation par mètre carré et par type d'équipement et, dans le cadre de diagnostics réalisés de manière groupée sur un secteur, la comparaison avec les communes adhérant à la même démarche. • L'élaboration d'une liste de recommandations d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. <p>Un rapport est remis à la collectivité. Chaque année, elle envoie ses factures énergétiques qui seront analysées et avec en retour, l'évolution des consommations sous forme de graphiques notamment. Ces graphiques permettront à la collectivité de mieux apprécier les éventuelles dérives. En complément, un accompagnement de la collectivité est proposé dans la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions préconisé, ainsi qu'un conseil</p>	<p>FDE80 et Communes</p>

tarifaire et un suivi sur les projets relatifs à l'énergie, plus particulièrement le développement des énergies renouvelables ainsi que les travaux de construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation (assistance à la préparation des dossiers, des cahiers des charges, des montages financiers, etc.). L'appui proposé par la FDE 80 à travers **l'instauration de marchés groupés** avec maitres d'œuvre constitue une réponse concrète apportée en complément pour le passage à l'action des collectivités, engendrant une diminution du cout des travaux, une garantie de la qualité et la conformité des travaux...

Des réunions annuelles et encarts dans la presse locale par EPCI avec l'appui de BS3V et de la FDE80 seront à prévoir pour **communiquer sur ce dispositif** et encourager les collectivités à s'y rattacher. BS3V et FDE80

Recrutement d'un Thermicien

La Communauté d'Agglomération souhaite assurer le suivi et la définition de programmes pluri-annuels d'actions de maitrise de l'énergie, en régie via la recrutement d'un thermicien qu'elle aura préalablement formé (contrat en alternance). Ceci doit permettre un meilleur suivi et une meilleure appropriation des actions à mettre en œuvre par la collectivité. CABS

Partenaires Techniques	ADEME,	Éléments de dimensionnement	Economies réalisées : 10%/an et 4.5€/an/hab. Cout du CEP : 0.50 €/hab./an, 45 €/bâtiment diagnostiqué
-------------------------------	--------	------------------------------------	--

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encourager l'adhésion des communes au CEP de la FDE80 (1 ETP dédié vers 2 ETP)	Cout : 0.50 €/hab./an 45 €/bâtiment diagnostiqué Economie de 4,5€ / hab./an	Communes	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
	De 1 à 2 ETP	FDE80	1 ETP	1,2 ETP	1,45 ETP	1,55 ETP	1,65 ETP	1,8 ETP	2 ETP
	0,5% ETP	BS3V	0,5% ETP	0,5% ETP	0,5% ETP	0,5% ETP	0,5% ETP	0,5% ETP	0,5% ETP
Recrutement d'un thermicien : suivi énergétique des bâtiments et programmation pluriannuelle	1 ETP	CABS	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de communes en CEP	+4	+30

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

D.4 - Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics

Contexte et objectifs

A l'échelle du territoire de BS3V, on dénombre environ 436 milliers de m² de surface de bâtiments public (hors parc de l'Etat et de la Région), dont 121 milliers de m² qui utilisent un système de chauffage au fioul. La consommation de produits pétroliers associée est de 27 GWh, autant d'énergie carbonée potentiellement substituable sur le territoire.

Les objectifs poursuivis la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte s'agissant du secteur du bâtiment impliquent la réalisation massive de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics. Ainsi, le décret n° 2016-711 de 2016, impose la réalisation de travaux d'isolation en cas de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables (Art. R. 131-28-7 et R. 131-28 de Code de la construction et de l'habitation). Par ailleurs, lorsqu'un bâtiment de surface supérieure à 1 000 m² fait l'objet de travaux de rénovation importants, il est soumis à la Réglementation thermique globale (et non élément par élément). Enfin, le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 implique que les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² réduisent leur consommation par rapport à 2010, de 40% à 2030, de 50% à 2040 et de 60% à 2050 par rapport à 2010 (Art. L. 111-10-3 et R131-38).

Cette réglementation incite donc les EPCI à anticiper leurs travaux, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, privilégiant la maîtrise de l'énergie et du coût global. Cette programmation peut permettre à la collectivité d'avoir un impact significatif sur ses consommations, en termes de maintenance, avec des outils financiers disponibles permettant de le faire à cout maîtrisé. Dans ce cadre, il est important d'intégrer des cibles d'éco construction pour diminuer l'impact environnemental des constructions et des rénovations (éco matériaux, confort, gestion de l'eau...) et permettre une bonne gestion de la qualité de l'air intérieur qui représente un des enjeux majeurs.

Par ailleurs, outil de la loi Grenelle I, le contrat de performance énergétique (CPE) permet d'améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments (40% en moyenne). Il s'agit d'un accord contractuel entre le bénéficiaire et un fournisseur de mesures (travaux, fournitures ou services) visant à améliorer l'efficacité énergétique. La rémunération est fonction de l'atteinte des objectifs définis contractuellement, vérifiés et surveillés pendant toute la durée du contrat (cf. directive européenne 2012/27/UE). Les investissements peuvent être portés par le maître d'ouvrage ou par un tiers. Face au patrimoine des collectivités territoriales (administratif et technique, scolaire, sportif et culturel), le CPE apparaît comme un outil privilégié pour la réduction des consommations d'énergie.

Enfin, les gisements d'économie d'énergie dans le cadre de la télégestion énergétique ou encore de la rénovation de chaufferie sont nombreux. Certains s'obtiennent par une optimisation de la mise au point des installations ou de la programmation des horaires de fonctionnement, tandis que d'autres impliquent des travaux plus ou moins importants. En ce qui concerne la rénovation de chaufferies, il est important pour une collectivité de veiller à installer des produits de qualité permettant d'atteindre des rendements élevés contribuant à réduire les consommations énergétiques de manière importante. Le recours aux énergies renouvelables sur les installations de chauffage est fortement encouragé par le SRADDET et « facilité » au niveau local par un potentiel important en matière de ressources biomasse, de géothermie ou encore de solaire thermique et photovoltaïque. Il est nécessaire de ne pas agir dans l'urgence et d'anticiper tout changement en réalisant en amont une étude d'approvisionnement énergétique.

La mutualisation de l'élaboration de tels programmes permet notamment de mettre des outils en communs et d'optimiser les coûts via des groupements de commandes.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Des moyens innovants permettent d'atteindre un niveau de diminution élevé en matière de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, avec un minimum d'impacts sur les usagers et l'environnement.</p> <p>Plusieurs actions peuvent être ciblées avec des dispositifs existants permettant d'agir à court terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les bâtiments dont les consommations supérieures à 6000€/an permettraient l'installation d'une télégestion énergétique, c'est-à-dire un système informatisé de pilotage à distance du chauffage/éclairage/ventilation/eau (encore appelé Gestion technique du bâtiment) pour un respect des consignes et l'établissement d'alertes, mais également de centralisation des données de consommation. La FDE 80 propose un accord cadre à bons de commande avec 200 références habituellement utilisées, un coût hors bordereau permettant l'adaptabilité du marché aux bâtiments particuliers et l'installation par convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour faciliter la démarche. - Identifier les bâtiments pouvant bénéficier du dispositif Cocon 80 (proposé à l'ensemble des communes du Département par la FDE 80) ciblé sur l'isolation des combles des bâtiments publics (avec 20% d'économies en moyenne, subventionné par la FDE 80 avec l'appui des primes CEE). Un marché avec un maître d'œuvre permet de réaliser un audit, de passer les marchés de travaux et les diriger avec garantie de qualité et de conformité. 12 communes et EPCI de BS3V en ont bénéficiées à ce jour, sachant que le marché est ouvert à toutes les communes jusqu'en 2020. - Identifier les bâtiments nécessitant une rénovation énergétique plus globale avec l'appui d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché piloté par la FDE pour les communes adhérentes au Conseil en énergie partagé. Sera ciblée dans ce marché l'ensemble de l'enveloppe, la conception et la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique pouvant aller jusqu'au niveau BBC rénovation, orientés sur les matériaux biosourcés locaux (étanchéité, imperméabilisation, isolation thermique par l'extérieur ou l'intérieur du bâtiment ainsi que le changement des menuiseries externes). - Encourager le changement de chaufferies de plus de 15 ans alimentées notamment au fioul ou au gaz propane. A cette fin, la FDE 80 a mis en place une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de chaufferies à destination des collectivités (communes, communautés de communes et autres structures publiques) sur le département de la Somme en s'entourant d'un maître d'œuvre garantissant la qualité et la conformité des installations. Toute collectivité adhérente peut choisir de mener la rénovation énergétique de ses chaufferies à travers le présent marché, en se joignant à ce groupement de commande. Les collectivités seront accompagnées pour mener différentes actions de manière exemplaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rénover et/ou optimiser les installations de chaufferies en garantissant la qualité et la conformité des installations ○ Développer le recours aux Energies Renouvelables sur les installations de chauffage grâce à une étude d'approvisionnement ○ Installer des produits de qualité permettant d'atteindre des performances élevées contribuant à réduire les consommations énergétiques de manière importante ○ Diminuer le coût des installations en groupant les achats ○ Obtenir des financements novateurs et des subventions ○ Exploiter au mieux les installations - Accompagnement par la FDE80 de la collectivité à la réalisation d'un contrat de performance énergétique. Pour cela quatre parties sont obligatoires et doivent être minutieusement réfléchies par territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'objet du CPE : un périmètre précis doit être déterminé et sur lequel doit porter sur les économies d'énergie réalisées, les travaux nécessaires pour les atteindre n'est pas le seul critère à travailler. ○ L'investissement : le maître d'ouvrage doit disposer d'un investissement suffisant afin de réaliser les travaux, un budget doit être alloué. 	<p>FDE80 : Portage de dispositifs mutualisés</p> <p>BS3V : mobilisation des EPCI et communes</p>

- La garantie de performance énergétique, obligatoire afin de garantir au maître d'ouvrage des économies d'énergie conformes au contrat.
 - La mesure des performances énergétiques : Il est indispensable de pouvoir calculer les économies d'énergie réalisées. Les deux parties doivent être d'accord sur la méthode utilisée.
- Le CPE peut être appliqué sur plusieurs aspects :** Travaux sur l'enveloppe même, Améliorations des systèmes de productions, Amélioration des systèmes de distribution et de régulation du chauffage, Amélioration de la climatisation, Amélioration de l'éclairage, Amélioration de l'eau chaude sanitaire, Sensibilisation des usagers... Il existe plusieurs types de CPE permettant de cibler les différents cas de figures : Marché de service, Marché de travaux et services, Marché globaux, Marché de maîtrise d'œuvre préalable à la réalisation de tout CPE.

La Communautés d'agglomération de la Baie de Somme réfléchit à intégrer les dispositifs précités en lien avec son thermicien et la FDE80 . CABS

En ce qui concerne le patrimoine bâti géré par la Communautés de Communes du Vimeu (Centre aquatique, Gymnases et Ecoles de musique), des clauses ambitieuses d'un point de vue énergétique seront insérées dans les programmes de rénovation. La rénovation énergétique des gymnases est notamment programmée. Les possibilités d'intégration au projet de réseau de chaleur de Friville-Escarbotin seront étudiées (cf. E-9). CCV

La Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre, est notamment engagée dans un programme pluri-annuel 2020-2024 de réhabilitation de son patrimoine bâti (RPC, RPI, Ecoles, Gymnases, Gendarmeries, Locaux et salles communautaires), d'un montant total de 3,31 millions d'euros. CCPM

Partenaires Techniques	FDE 80, FEDER, CEE, Caisse des dépôts et consignations	Éléments de dimensionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple d'un CPE sur 2 gymnases (6 MWh/an), un centre social (1,4 MWh/an) et une piscine (15 MWh/an) : 22 MWh/an - Economie évaluée à 25k€/an • Rénovation de chaufferie : 15 à 20% d'économies possibles en moyenne • Gestion technique du bâtiment : jusqu'à 20%/an
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Marchés rénovation globale / Contrats performance énergétique /Programme isolation combles /Rénovation chaufferies et ENR / Télégestion énergétique bâtiments / Clauses ambitieuses programmes de rénovation bâtiments	Non identifié	CABS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
	Non identifié	Communes	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
	% ETP + Apport 20% en invest. Télégestion énergétique	FDE80	0,95 ETP Non identifié	0,95 ETP Non identifié	0,95 ETP Non identifié	1,25 ETP Non identifié	1,25 ETP Non identifié	1,25 ETP Non identifié	1,25 ETP Non identifié	1,25 ETP Non identifié
Programme Pluriannuel de Rénovation des bâtiments	Cf. programmation	CCPM	842 k€	848 k€	571 k€	567 k€	480 k€	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Programmes de rénovation des gymnases ambitieux	Gymnase Feuquières : 2 450 k€ Gymnases X 2 Friville	CCV	1122 k€	1122 k€	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de Bâtiments concernés par une rénovation énergétique ambitieuse	7	40

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

D.5 - Poursuivre et développer une gestion responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville

Au-delà du patrimoine bâti, les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires quant à la gestion des espaces publics.

Depuis la loi n° 2009-967 dite Grenelle I et la loi n° 2010-788 dite Grenelle II, les collectivités intègrent le développement durable dans les politiques d'aménagement urbain, dont l'éclairage est une composante nocturne essentielle en vue notamment de réduire les consommations d'énergie et de protéger la biodiversité. En effet, l'éclairage artificiel nocturne impacte la biodiversité (phénomènes d'attraction/répulsion, fragmentation des habitats, modification des rapports proies/prédateurs, désorientation, etc.) et la qualité du ciel nocturne (halo lumineux au-dessus des villes). Ainsi, au regard des pollutions lumineuses supplémentaires engendrées par les nouveaux éclairages LED (lumière bleue), l'arrêté du 27 décembre 2018 prend des dispositions relatives à la prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses.

Les technologies disponibles permettent aux collectivités de développer une politique visant un éclairage responsable tout en appliquant un principe fondamental : « Éclairer juste », à savoir :

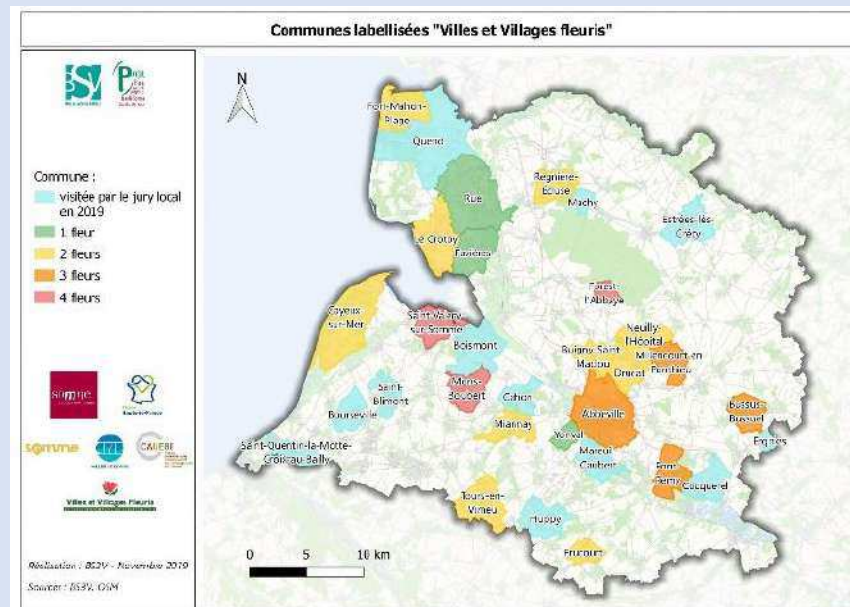
- Quand il faut : ce qui nécessite la maîtrise des temps de fonctionnement.
- Où il faut : là où sont les usagers.
- Comme il faut : ce qui nécessite la mise en œuvre d'un matériel adapté.

Les communes du territoire sont engagées, en faveur de l'éclairage public responsable, avec l'appui de la FDE80 qui dispose d'une compétence optionnelle pour la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public des communes et de sa maintenance. Dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la FDE80 a procédé au remplacement en 2017, d'environ 2000 lampes énergivores par des LED. En 2019, 53% des communes du territoire pratiquent la coupure de l'éclairage public la nuit.

Du point de vue plus général, le label villes et villages fleuris, récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers, le paysage et le végétal. C'est un maillon de la politique du paysage de BS3V et de ses actions en faveur de la nature en ville et de la biodiversité. Il contribue également à l'adaptation au changement climatique et à la préservation des ressources : mise en place d'îlots de fraîcheur, corridors écologiques, protection des ressources en eau, amélioration de qualité de l'air, préservation des terres agricoles péri-urbaines, limitation et valorisation des déchets verts, réduction des consommations d'énergie et solutions alternatives... ainsi qu'à créer des liens entre les habitants en les incitant à s'impliquer pour améliorer leur cadre de vie.

Baie de Somme 3 Vallées anime ce label sur le territoire, en partenariat avec Somme Tourisme.

Contexte
et
objectifs



Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage		
<p>Le travail d'optimisation énergétique mérite d'être poursuivi au niveau des EPCI et des communes en proposant aux communes des diagnostics, le développement de solutions de gestion et d'optimisation de l'éclairage public (pilotage à distance, mise en place d'armoires commandes, signalisation de dysfonctionnement par application et service dédié aux communes) et le remplacement des luminaires obsolètes. Une réflexion sera menée concernant la diminution de la lumière bleue (utilisation de LED ambrées) et l'eco-responsabilité des mats de candelabres : recyclages des anciens mats et expérimentation de mats en éco-matériau (Wasterial).</p>	<p>FDE80, Communes BS3V, FDE80</p>		
<p>L'extinction nocturne est une action simple, à moindre coût, aux résultats garantis. La FDE 80 peut établir un pré-diagnostic de votre éclairage, déterminer le périmètre, vous aider à choisir la plage d'extinction: en fonction du jour de la semaine, de la spécificité de la commune, des périodes (estivales ou hivernales, ...) et proposer différents scénarii d'économies en fonction de la durée de la plage d'extinction. De son côté, BS3V pourra aider à sensibiliser les habitants en organisant une réunion publique, en favorisant les retours d'expériences ou dans le cadre du label Villes et Villages étoilés.</p>	<p>FDE80</p>		
<p>En effet, cette dynamique d'extinction, d'optimisation et de protection de la biodiversité peut être favorisée par l'obtention et l'animation du label "Villes et Villages Etoilés" sur le territoire de BS3V. Ce label porté par l'ANPCEN (Association Nationale pour le Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) récompense les communes engagées dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'environnement nocturne et de lutte contre la pollution lumineuse responsable de la disparation de 80% des insectes en 30 ans. Avec 5 niveaux de labellisation, il incite aux économies d'énergie, à la diminution des coûts publics inutiles et à la sensibilisation des habitants. Une charte sera signée entre la FDE80 et BS3V en ce sens. Une information documentée et une phase de consultation préalable sont primordiales pour que le label soit soutenu et l'extinction soit comprise et acceptée par la population. Pour cela, l'organisation d'une réunion publique sera nécessaire en faisant témoigner d'autres élus, annoncer ces intentions dans le bulletin municipal, réaliser une exposition dans le hall de la mairie, à l'école...</p>	<p>BS3V, FDE80, Communes</p>		
<p>Une trame noire existante et à restaurer sera définie, conformément aux objectifs du SRADDET, en croisant les données de la trame verte et bleue, des espaces urbanisés en distinguant les communes ne pratiquant pas l'extinction nocturne de l'éclairage public, de celles qui le pratiquent. La réalisation de diagnostics plus poussés avec préconisation d'actions sera réalisée dans certaines communes, en priorité sur les espaces urbanisés éclairés la nuit et situés en proximité immédiate des coeurs de natures.</p>	<p>BS3V en partenariat avec la FDE80 pour la définition d'actions</p>		
<p>L'animation du Label Villes et Villages Fleuris, par BS3V en partenariat avec Somme Tourisme sera poursuivie et notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation du jury local, - Le conseil pour l'amélioration du fleurissement des communes qui souhaitent adhérer à la première fleur. 	<p>BS3V, Somme Tourisme EPCI, Communes</p>		
<p>Partenaires Techniques</p>	<p>Somme Tourisme, CNVVF, ANPCEN, CPIE Vallée de Somme, CAUE,</p>	<p>Éléments de dimensionnement</p>	<p>/</p>

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Eclairage public : Optimisation énergétique / Extinction nocturne / Limitation lumière bleue / Recyclage des mâts et éco-matériaux	0,5 ETP subventions de 400 à 500 k€/an	FDE80	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€	0,5 ETP 450 k€
	Groupement de commande Wasterial	BS3V	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Définition d'une trame noire, priorisation et diagnostic secteurs d'intervention	6% ETP	BS3V	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP
	0,25 ETP	FDE80	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP
Label "Villes et Villages Etoilés"	6% ETP	BS3V	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP
	3% ETP	CABS	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP
	0,25 ETP	FDE80	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP
Entreprises : Sensibilisation extinction nocturne des enseignes et vitrines lumineuses	6% ETP	BS3V	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP
	Supports de communication existants	BS3V	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP	6% ETP
	3% ETP Supports com. existants	CABS	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP
	Supports de communication existants	CCPM, CCV	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Villes et Villages Fleuris	0,9 k€	BS3V	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€
	Mettre à disposition un car	EPCI	Mettre à disposition un car, Prestation de conseil						
	Conseil technique	BS3V, CAUE ou prestataire							
	Paysagiste libéral pour une journée de conseils : 0,5 k€ Achat de plants, travaux, ETP employés municipaux...	Communes	Paysagiste libéral pour une journée de conseils : 0,5 k€ Achat de plants, travaux, ETP employés municipaux...						

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Label villes et villages étoilés	3 communes labellisées	18
Taux de communes pratiquant l'extinction nocturne	+ 10 par an	+ 60

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E-1

Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique

E - Développer les énergies renouvelables dans le respect du paysage et des patrimoines

E-2	Animer le territoire sur la thématique des énergies renouvelables
E-3	Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers : photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation
E-4	Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles
E-5	Développer des projets solaires thermiques et de géothermie
E-6	Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial
E-7	Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables
E-8	Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales et une approche multi filières
E-9	Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales

E.1 - Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique

Contexte et objectifs

Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain et sont dès relais de l'information : la sensibilisation des élèves s'avère en effet souvent un moyen efficace pour diffuser les enjeux énergétiques et les solutions simples pour agir auprès des parents, grands-parents et donc de l'ensemble de la population du territoire. Le travail de sensibilisation des plus jeunes à la transition énergétique est essentiel afin de s'assurer de la compréhension des problématiques par l'ensemble des populations et d'apporter des éléments de réponses, individuelles et collectives, au problème du réchauffement climatique. Il s'agit donc de poursuivre la pédagogie sur l'énergie et le changement climatique sur le territoire en l'organisant au mieux auprès de sa population la plus jeune. Il est également important de rappeler que si les enfants sont les acteurs de demain,

Ainsi, la FDE80 organise chaque année la déclinaison départementale du concours national « Ecoloustics » (mis en place par la FNCCR), en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, et les territoires de SCOT dont BS3V et ses 3 EPCI. Le thème de ce concours est : "L'énergie dans ma commune, Hier, Aujourd'hui et Demain". Il s'adresse aux classes de CM1, CM2 et 6è (cycle 3) des écoles et collèges de la SOMME. La participation à ce concours permet d'illustrer de manière précise la « transition énergétique », c'est-à-dire le passage d'un modèle de production/ consommation de l'énergie à un autre modèle.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Chaque année, la FDE80 et Services Départementaux de l'Education Nationale convient les classes CM1, CM2 et 6ème, à s'inscrire au concours Ecoloustic avant fin novembre. Baie de Somme 3 Vallées, les EPCI et les Communes contribuent à relayer l'information.</p>	<p>FDE80, SDEN</p>
<p>De novembre à avril de l'année scolaire concernée, les élèves des classes inscrites, réalisent un reportage présentant leur vision des énergies dans leur commune (ou intercommunalité), en partant de l'histoire de celle-ci (depuis l'antiquité), pour comprendre celles qui sont utilisées aujourd'hui et en anticipant celles qui pourraient l'être d'ici à 2030. Le support et la forme du rendu sont libres : bande dessinée, journal, reportage audio, vidéo, site internet... Le document peut aborder les différents thèmes associés aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques, relatifs à la transition énergétique : enjeux climatiques, mobilité durable, valorisation des déchets, éclairage public, écogestes... Il combine des actions existantes, déjà en œuvre dans la commune, et des propositions inédites. Il s'agira autant que possible d'illustrer le changement par des exemples, des recherches historiques et des études de cas : charbon, barrages, réseaux électriques, panneaux solaires, ...</p>	<p>Ecoles</p>
<p>Selon le nombre d'écoles inscrites et leur localisation, un jury est organisé, en avril, à l'échelle départementale par la FDE80 (avec à minima 1 élu de chaque territoire de SCoT), le cas échéant à l'échelle des SCoT (avec à minima un élu FDE80).</p>	<p>FDE80, BS3V</p>
<p>L'ensemble des élèves, leur professeur et les accompagnateurs concernés seront invités à la remise des prix lors d'un après-midi récréatif en mai. Les frais de déplacement sont pris en charge par les EPCI dans le cadre de leur compétence scolaire. Le goûter, l'animation et les lots sont pris en charge par la FDE80 et les territoires de SCoT, dont BS3V.</p>	<p>CABS, CCV, CCPM</p>
<p>Un jury national est organisé en juin. Si des lauréats du Département sont retenus au niveau national, ceux-ci sont conviés à participer à une remise des prix à Paris. NB : le sujet du concours peut être amené à évoluer dans le temps.</p>	<p>FNCCR</p>

Partenaires Techniques	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) Direction des Services départementaux de l'Education Nationale, Associations d'éducation à l'environnement	Eléments de dimensionnement	/
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Remise des prix	Spectacles, lots, gouter	FDE80	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP
		BS3V	1,1 k€	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP	1,1 k€ 0,2 ETP
	Transports des élèves : équivalent 0,3k€/classe	CCPM	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€
		CCV	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€
		CABS	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€	0,9 k€

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de classes participantes	9 à minima (environ 3 classes/EPCI)	54

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.2 - Animer le territoire sur la thématique des énergies renouvelables

Contexte et objectifs	<p>L'étude de planification énergétique portée par la Fédération Départementale de la Somme, a permis d'identifier un certain nombre de projets potentiels d'énergies renouvelables au niveau des bâtiments et/ou terrains publics et privés, et dont certains ont fait l'objet de notes d'opportunité.</p> <p>La FDE80 travaille au quotidien auprès des élus, dans le cadre du conseil en énergie partagée, ce qui permet d'identifier des projets potentiels. Toutefois, seulement 15% des communes du territoire adhèrent à ce conseil. La SEM Somme travaille également au montage de projets d'énergies renouvelables sur le territoire (ex : projet de centrale photovoltaïque d'Huppy).</p> <p>Force est de constater, qu'à ce jour, le territoire ne dispose encore que d'un nombre limité de projets portés par des collectivités ou des entreprises privées, les acteurs publics et privés locaux étant encore peu engagés sur ces questions.</p> <p>Le renforcement d'une animation spécifique visant à mobiliser les acteurs, et notamment les élus, s'appuyant sur les résultats de l'étude de planification énergétique, pourrait permettre de voir le nombre de projets s'amplifier.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Animer le territoire afin de faire émerger des projets d'énergie renouvelables collectifs ou de taille conséquentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une enquête auprès des porteurs de projets potentiels, sur la base des résultats de l'étude de planification énergétique, afin d'affiner la liste de projets potentiels : mailing et phoning, envoi de questionnaires, - S'appuyer notamment sur les syndicats de professionnels et les Chambres consulaires comme relais d'information - Rencontrer individuellement les porteurs de projets potentiels afin de préciser les atouts, les freins à la mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable - Mettre en place des sessions d'informations sur les énergies renouvelables et des visites d'installations exemplaires - Mettre en réseau les acteurs concernés afin de faire émerger des projets collectifs (exemple : groupement de commande d'installations photovoltaïques), via des rencontres collectives - Organiser des rencontres collectives - Promouvoir les financements participatifs et écocitoyens <p>Sur la base des projets identifiés bénéficiant d'un engagement suffisant des porteurs potentiels, s'engager dans un contrat de développement territorial des énergies renouvelables, visant à soutenir financièrement la réalisation de projets ayant recours aux ENR portés sur un territoire par un opérateur qui aura su mobiliser des porteurs de projets. L'accompagnement porte sur les études préalables, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les actions d'animation, coordination, promotion, communication, les investissements et les mesures de suivi des performances, dans le cadre du contrat d'entretien et d'exploitation.</p>	<p>Co-animation BS3V / FDE80</p>

Partenaires Techniques	ADEME, Région Hdf, CD2E, Institut Lasalle Beauvais	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animation territoriale COT ENR	Préfiguration : 2/3 ETP Mise en œuvre : 1/3 ETP	BS3V	1/3 ETP	1/3 ETP	1 ETP (sous réserve COT ENR)	1 ETP (sous réserve COT ENR)	1 ETP (sous réserve COT ENR)	1 ETP (sous réserve COT ENR)	1 ETP (sous réserve COT ENR)
		FDE80	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP
	Subvention COT ENR 50%	ADEME / Région			50% de participation financières	50% de participation financières	50% de participation financières	50% de participation financières	50% de participation financières

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de rencontres de porteurs de projets potentiels	30	180

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.3- Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers : photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation

Les principales énergies utilisées dans l'habitat sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées sont l'électricité (29% des consommations et environ 16 900 appareils), le bois-énergie (28% et 13 460 installations), le gaz naturel (22% et 15370 installations) et le fioul (17% et 11880 installations).

Le renouvellement des anciennes installations par de nouvelles installations modernes plus efficaces permet d'améliorer le rendement sans pour autant changer de source d'énergie et de réduire ainsi les consommations :

- Moins 32% de consommations d'énergie pour le remplacement d'une chaudière gaz ou fioul vétuste vers une chaudière basse consommation.
- Réduction de 56% des consommations en passant d'un insert ou d'une cheminée vétuste de plus de 20 ans, à une installation moderne efficace (ex : poêle à granulés, chaudière flamme verte). A noter que le renouvellement des installations de chauffage bois permet une réduction de la pollution atmosphérique : les installations labellisées « flamme verte » émettant 5 fois moins de poussières que les anciennes installations. Le renouvellement des installations bois est un enjeu important pour notre territoire, car son usage traditionnel y est particulièrement développé (28 % des consommations du secteur résidentiel), notamment en milieu rural, où il est souvent peu efficace avec des rendements faibles du fait de l'ancienneté des équipements.

Des actions de substitution des énergies fossiles vers les énergies renouvelables sont également profitables tant d'un point de vue de la réduction des consommations d'énergie que des émissions de GES :

- Le changement du système de chauffage fossile, fioul notamment, pour :
 - o Une pompe à chaleur : diminution de 69 % des besoins de chauffage
 - o Une chaudière bois permet une diminution de 36 % des besoins en chauffage (amélioration des rendements) et des émissions de GES (énergie renouvelable, 20 fois moins de GES que le fioul et le GPL).
- Le changement du système de chauffage électrique des logements pour une chaudière bois moderne permet une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre générées (10 fois moins) car le bois est une énergie renouvelable (le carbone que sa combustion dégage est réabsorbé par la production de nouveau bois). De même, le bois énergie est moins coûteux (6,26 cts/kWh contre 15,82 cts/kWh pour l'électricité).
- La mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, en tenant compte des enjeux patrimoniaux et architecturaux

A noter que lors de la substitution d'installations par du chauffage bois, les émissions de polluants atmosphériques qui leurs sont liées (Poussières, COVNM notamment) peuvent être amoindries avec les installations modernes labellisées flamme verte. La scénarisation pour le territoire montre ainsi une baisse globale de ses polluants malgré le maintien du bois énergie. D'un point de vue de la ressource en bois, les quantités de bois totales pour alimenter les installations du territoire resteront constantes, car les nouvelles installations, seront alimentées par la ressource en bois qui aura été d'autre part économisée du fait de l'isolation des maisons et de l'amélioration du rendement des installations bois existantes (en passant d'un rendement de 50 % à un rendement 80 %, sur une installation moyenne, 7 stères de bois peuvent être économisés).

De fait de l'enjeu de renouvellement et de substitution des énergies de chauffage avec des installations performantes, l'Etat a mis en place des primes CEE spécifique, avec pour 2019 : 500 à 800 € pour l'installation d'un appareil de chauffage au bois, 600 à 1200 € chaudière au gaz à très haute performance énergétique, 2500 à 4000 euros pour une chaudière biomasse, une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau ou hybride, un système solaire combiné.

Contexte
et
objectifs

Une sensibilisation des habitants aux nouvelles installations performantes et aux nouvelles énergies est nécessaire, ainsi qu'un conseil neutre, en vue de bien comprendre les enjeux et les inconvénients, les critères de vérifications d'installations de qualité et performantes, les notions de retour sur investissement.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Le rôle de l'Espace Info Energie est à renforcer en ce qui concerne la promotion du renouvellement du parc vers des équipements moins consommateurs, moins polluants, et utilisant des énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En conseillant et accompagnant les habitants sur ces sujets - En valorisant les aides financières existantes (CEE prime Energie, Crédit d'impôt pour la transition énergétique, Eco prêt à taux zéro, programme Habiter mieux de l'ANAH, aides locales, Aide GRDF...) - En appuyant BS3V dans la mise en place d'une campagne de sensibilisation des habitants 	Espace Info Energie
<p>Baie de Somme 3 Vallées et l'Espace Info Energie co-organiseront une campagne de sensibilisation comportant des événements et des visites d'installations de particuliers exemplaires.</p>	BS3V et Espace Info Energie
<p>Baie de Somme 3 Vallées, les EPCI et les Communes sont des acteurs relais essentiels de la diffusion de l'information auprès des habitants via leurs outils de communication (site internet, newsletter...), et le prêt de salles pour l'organisation de permanences et d'évènements spécifiques. Il s'agira notamment d'informer sur l'accompagnement technique et financier existant et de diffuser les bonnes pratiques. Les acteurs s'appuieront à cette fin sur les compétences de l'espace info energie et des différents partenaires techniques spécialistes des différents sujets.</p>	BS3V, CABS, CCV, CCPM, Communes
<p>Baie de Somme 3 Vallées établira un guide technique et économique du photovoltaïque sur le territoire en vue de préciser les conditions permettant d'assurer la bonne intégration architecturale des projets, les conditions économiques de cette intégration et des conseils techniques pour bien réussir les projets (cf. E.4).</p>	BS3V
<p>En ce qui concerne plus spécifiquement le chauffage au bois, Baie de Somme 3 Vallées promouvra l'usage du bois-buche local.</p>	BS3V
<p>Par ailleurs, GRDF propose à chacun des 4 EPCI la signature d'une Convention de Partenariat triennale visant à aider financièrement les propriétaires faisant le choix d'une nouvelle installation basse consommation fonctionnant au gaz naturel, pour le chauffage et pouvant intégrer la production d'eau chaude sanitaire (400 € par installation). Cette aide sera proposée par les EPCI dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique de rénovation énergétique, qualité de l'air et lutte contre la précarité avec un appui des opérateurs existants.</p>	GRDF, CABS, CCV, CCPM

Partenaires Techniques	Espace Info Energie, FDE80, CDEE, Institut Lassalle Beauvais, GRDF	Éléments de dimensionnement	Exemple Chauffage Bois, : Investissement : entre 100 € et 500 €/kW, soit 2 500 € pour une installation de 10 kW et une production de 23 MWh.
-------------------------------	--	------------------------------------	--

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Conseil Techniques aux ménages	Intégré à l'espace info-énergie (Cf. A.2)	EIE	Intégré à l'espace info-énergie (Cf. A.2)						
Organisation d'une sensibilisation des habitants	2% ETP	BS3V	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP
	2% ETP	EIE	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP	2% ETP
Convention triennale « Aide financière pour les conversions gaz basse consommation »	0,4 k€ / installation 3 X 20 installations / an	GRDF	3 x 8 k€	3 x 8 k€	3 x 8 k€	3 x 8 k€	3 x 8 k€	3 x 8 k€	3 x 8 k€
		CABS, CCV, CCPM	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Communication	Outils existants	BS3V, EPCI, Communes	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de conseils de l'EIE portant sur les modes de chauffage	50	300
Nombre de communiqués de presse portant sur les modes de chauffage	1	6
Nombres d'évènements concernant les modes de chauffage	1	6

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.4 - Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles

Contexte et objectifs

Le photovoltaïque est une énergie renouvelable fiable, rentable, et en plein développement. Le département bénéficie d'un ensoleillement suffisant pour réaliser de tels projets.

Concernant l'implantation de **centrales photovoltaïques au sol**, les friches sont à privilégier. La friche est définie comme un espace bâti ou non, anciennement utilisé pour des activités (industrielles, commerciales, ferroviaires, militaire, agricole, habitat...) désormais vacant (voire largement sous-utilisé) depuis plus de deux ans et de plus de 300m². Il s'agit ici d'équiper les fonciers délaissés entre 2 500 m² et 6 ha, qui répondent à certains critères favorables : réseau à proximité, surfaces disponibles, maîtrise foncière pas de contraintes d'urbanisme (Zones U ou AU, N mention ENR hors site naturel à enjeu parc ou zone humide), et respect de conditions afin de préserver les espaces boisés et agricoles et minimiser l'impact environnemental. Le recensement réalisé sur le territoire en 2018 et 2019, dans le cadre de l'étude de planification énergétique et de l'étude départementale sur le potentiel de déploiement des centrales photovoltaïques au sol, a permis d'identifier 14 sites potentiellement équipables, représentant une puissance installée de 43MW. Par ailleurs, la DDTM 80 mais également la FDE 80 ont réfléchi à l'échelle départementale aux possibilités offertes par les centrales de retraitement des eaux usées sur lesquels il existe très probablement un potentiel. Deux projets sont actuellement à l'étude sur le territoire : à Chepy (terrains dégradés de la friche de la briqueterie, étude de la SEM80) et à Abbeville (site de l'ancien centre d'enfouissement technique).

En ce qui concerne l'implantation de photovoltaïque sur toiture, l'autoconsommation (consommation de l'électricité que l'on produit soi-même) est de plus en plus pratiquée. Elle peut être totale sans injection ou partielle, le producteur vendant son surplus de production. Dans ce cas, un raccordement au réseau est nécessaire et un contrat d'achat de l'énergie. L'autoconsommation est avantageuse d'un point de vue technico-économique si les besoins de consommation sont synchronisés la production. C'est notamment le cas des secteurs tertiaires (hôpitaux, bureaux, supermarchés, ...) ou industriel et agricole : utilisation des lieux en correspondance avec les heures de production photovoltaïque (journée). Pour les professionnels, la part d'autoconsommation peut s'élever à 70% voire 95% (exemple des supermarchés). L'objectif concernant le photovoltaïque sur bâtiments agricoles et industriels sur le territoire correspond à 75% du potentiel maximal, soit une production de 127 GWh sur bâtiments industriels et 110 GWh sur bâtiments agricoles.

Zoom sur le photovoltaïque agricole : Il permet d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles en recherche de diversification. Les toitures agricoles constituent une cible importante sur le territoire, et c'est dans ce domaine que de grandes réalisations existent. Pour envisager l'autoconsommation, il est nécessaire d'avoir une consommation électrique relativement constante et suffisamment importante. C'est possible dans le cas d'une exploitation élevage avec traite automatique ou d'une exploitation équipée de groupes frigorifiques. Ce type d'installation est à privilégier sur des bâtiments existants, ou de nouveaux bâtiments dont la nécessité d'usage est avérée, et intégré d'un point de vue paysager. Dans le cas de la construction d'un hangar agricole neuf, justifié par un usage, le projet photovoltaïque peut financer entièrement la réalisation du hangar.

Zoom sur les bâtiments publics : Ce type de projet peut prendre place notamment dans le cadre d'une démarche globale de maîtrise de l'énergie ou de rénovation de toiture. En effet, lorsqu'une toiture doit être faite ou refaite de toutes façons, la création d'une installation photovoltaïque engendre un surcoût très faible, il s'agit donc d'une opportunité à saisir le plus possible. Les ombrières de parking représentent également une cible privilégiée. Le patrimoine des communes se situe souvent en centre-bourg proche de l'église classée comme monument historique, dans ce cas, l'avis favorable de l'ABF – Architecte des Bâtiments de France est à obtenir en concevant des installations bien intégrées au bâti. L'objectif concernant le photovoltaïque sur les bâtiments publics sur le territoire de BS3V correspond à une production de 3,7 GWh sur bâtiments sportifs et 500 MWh sur les mairies.

A noter que de nouvelles possibilités sont proposées par le Ministère de la transition écologique pour l'autoconsommation collective en élargissant aux projets à l'ensemble des consommateurs et producteurs situés dans un rayon d'un kilomètre. Cela permet ainsi de développer les écoquartiers, et d'optimiser l'autoconsommation en regroupant des bâtiments ayant des périodes de consommation différentes.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Les maitres d'ouvrages ciblés sont essentiellement les exploitants agricoles, les entreprises mais également les communes et EPCI propriétaire de foncier et/ou de grandes toitures.</p>	<p>BS3V, SEM Somme Energie, Chambre d'agriculture de la Somme, CD2E</p>
<p>Baie de Somme 3 Vallées peut organiser, en s'associant avec la chambre d'agriculture, la chambre de Commerce et d'Industrie, le CD2E, la SEM Somme Energie et la FDE80, le cas échéant au travers de conventionnements spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation, formation, concertation à destination des agriculteurs, des industriels et des communes, - Un ciblage des secteurs et entreprises les plus propices en exploitant les données du cadastre solaire établi dans le cadre de l'étude de planification énergétique (zones d'activités notamment et secteur de Rue). - La réalisation de notes d'opportunité à destination des agriculteurs et des entreprises - la mise en contact des porteurs de projets avec les AMO, les bureaux d'étude et les financeurs. - Une mise en réseau des porteurs de projets en vue de mutualiser les projets pour optimiser les coûts d'investissement via une démarche groupée de consultation d'entreprises. - La désignation d'espaces réservés dans les documents d'urbanisme (friches notamment). 	<p>Chambre de commerce et d'industrie</p> <p>Acteurs du grand foncier ou disposant de grandes surfaces de toiture (bâtiments de stockage et d'usine) : Agriculteurs, industriels, EPCI/Communes, SNCF, hypermarchés, logements sociaux...</p>
<p>Pour les projets agricoles, la chambre d'agriculture apportera notamment ses connaissances techniques et une assistance à maîtrise d'ouvrage.</p>	<p>Tiers investisseur et concepteur.</p>
<p>Une adhésion au CD2E, permettrait un territoire de bénéficier, pour les industriels/supermarchés, de son appui pour des notes d'opportunité et de mieux connaître le réseau d'entreprises qualifiées pouvant intervenir via le réseau Corésol au niveau régional.</p>	
<p>Pour les projets sur bâtiments publics, lorsque la commune ou l'EPCI adhèrent au Conseil en énergie partagé, la FDE 80 se propose d'étudier le potentiel solaire photovoltaïque du(es) bâtiment(s) identifié(s) par la collectivité : vérification des caractéristiques techniques (type de toiture, orientation, inclinaison, masques éventuels) et des caractéristiques économiques (évaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement, temps de retour sur investissement, subventions mobilisables, estimation d'un loyer reversé par la FDE 80 pour la mise à disposition de la toiture).</p>	
<p>En ce qui concerne plus particulièrement les friches : Dans le cadre de l'étude départementale sur le potentiel de déploiement des centrales photovoltaïques au sol, la SEM Somme Energie peut réaliser un pré dimensionnement de quelques sites offrant les meilleurs potentiels photovoltaïques. La SEM Hauts de France soutient et accompagne les collectivités et les citoyens pour qualifier les projets par de l'expertise technique, financière et juridique. Elle peut aussi devenir une actionnaire de long terme au sein des sociétés de projet par un apport en fonds propres. Pour les projets publics, si les conditions techniques et économiques sont favorables, la SEM Somme peut intervenir comme maître d'ouvrage du projet : elle réalise à ses frais les études et travaux, puis entretient et exploite l'installation sur la durée du contrat d'achat de l'électricité produite (20 ans).</p>	

Il est également possible de mettre à disposition le terrain ou les grandes toitures pour un tiers investisseur et concepteur. Une aide financière de la Région Hauts de France, peut également être obtenue pour les projets en autoconsommation à 70%. Des financements participatifs peuvent être mis en œuvre via par exemple par un collectif de citoyens.

Baie de Somme 3 Vallées établira un guide technique et économique du photovoltaïque du territoire précisant l'intérêt du solaire, expliquant les conditions permettant d'assurer la bonne intégration architecturale des projets (y compris les conditions économiques de cette intégration) et comportant des conseils techniques pour bien réussir les projets. BS3V accompagnera l'innovation et l'intégration environnementale et paysagère : prise en compte de la trame verte et bleue, des paysages et du patrimoine bâti dans les projets.

Partenaires Techniques	SEM Somme Energie, SEM Hauts de France, FDE 80, CD2E, Corésol, Région, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie	Éléments de dimensionnement	Friches, puissances supérieures à 250 kWc: <ul style="list-style-type: none"> - puissance installée : 1 hectare correspond à 400 kWc en moyenne - quantité d'énergie produite : 2 500 MWh pour 250 kWc (environ 0,6 ha de terrain) - coûts d'investissement : 1000 € à 1 300€/kWc – (ex : 500 kWc = 500 k€ = 500 MWh) - coûts d'exploitation : 26 € à 37 €/kW/an (ex : Ex : 500 kWc = 13 k€ /an)
			Grandes toitures : <ul style="list-style-type: none"> - puissance installée : 1 kWc = environ 6 m²- 40 à 200 kWc par équipement soit 300 à 1 500 m² - quantité d'énergie produite : De 40 à 200 MWh/an par équipement - coûts d'investissement : Entre 1 500€ et 2 000 €/kWc (Ex : 100 kWc = 150 k€) - coûts d'exploitation : Entre 46 € et 49 €/kWc/an (Ex : 100 kWc = 4 600 €/an)
			Petites toitures : <ul style="list-style-type: none"> - puissance installée / quantité d'énergie produite : 10 000 kWh / 9 kWc/ 60 m² - coûts d'investissement : Entre 1400 € et 3 500 €/kWc - exemple : installation de 3 kWc = 7 500 € d'investissement / 20 kWc = 28 000€ - coûts d'exploitation : 66 € à 70 €/kWc/an (ex : 3 kWc = 200 €/an)

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Guide technique Photovoltaïque	17 k€	BS3V FDE80 ADEME / DREAL	2,6 k€ 3,5 k€ 11,9 k€							
Animation	ETP cf. E.2 % ETP	BS3V CA80	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP	ETP cf. E.2 % ETP
Projet de centrale photovoltaïque de Chepy	1,9 millions (à répartir entre les partenaires de la société de projet)	SEM 80, SEM HdF, Commune de Chepy, opérateurs privés	1,9 millions (à répartir entre les partenaires de la société de projet)			Recettes et coûts d'exploitation	Recettes et coûts d'exploitation	Recettes et coûts d'exploitation	Recettes et coûts d'exploitation	Recettes et coûts d'exploitation
Etude Projet de centrale solaire d'Abbeville	Non identifié Etude de faisabilité Mise à disposition de terrain	Société Lhotelier Ville d'Abbeville	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€	Non identifié 0€

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'études de prédimensionnement	4	24
Nombre de Projets engagés	1,5	10

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.5 - Développer des projets solaires thermiques et de géothermie

Contexte et objectifs

Actuellement, le **solaire thermique** s'avère l'une des solutions techniques les plus performantes et compétitives pour de grands besoins d'eau chaude sanitaire constant durant l'année et en matière de chauffage. **Les EHPAD, hôpitaux, centres aquatiques, immeubles collectifs** constituent ainsi une cible de choix pour ce type d'installations. Une quinzaine d'EHPAD et hôpitaux pourront notamment être ciblés à Abbeville (Centre hospitalier, EHPAD Georges Dumont, EHPAD Notre Dame de France et Foyer d'Hébergement ADAPEI), Argoules (Maison de retraite de Valloires), Cayeux sur mer (Maison de retraite Coiret-Chevalier, ASVSC la Résidence), Chépy (Centre d'Habitat APHGS), Crécy-en-Ponthieu (Résidence de la Forêt EHPAD), Feuquières-en-Vimeu (MARPA Les Aïauts), Fort-Mahon-Plage (Résidence de la Baie d'Authie), Friville-Escarbotin (EHPAD Joseph Petit), Nouvion-en-Ponthieu (MARPA les Tilleuls), Saint-Riquier (Maison de Retraite), Saint-Valery-sur-Somme (Centre hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme), Woincourt (EHPAD Résidence des Pays de Somme). Le **Centre aquatique Viméo**, à Friville Escarbotin, est également une bonne cible.

La filière solaire thermique est très peu développée sur le territoire hormis pour l'eau chaude sanitaire des nouvelles habitations soumises à la RT 2012.

En ce qui concerne la **géothermie**, elle est aujourd'hui plus rentable que les énergies fossiles pour les installations collectives. Elle permet de couvrir les besoins de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire et de froid, ce qui constitue un avantage décisif pour le domaine tertiaire. Les cibles prioritaires sont les bâtiments neufs ou les bâtiments donnant lieu à une réhabilitation (qui permettent la mise en place d'un circuit de chauffage du bâtiment adapté). Les bâtiments d'enseignement, d'administration, les activités tertiaires en général constituent une bonne cible, avec la possibilité de couvrir des besoins de froid : chambres froides des supermarchés et besoins de rafraîchissement l'été dans les hôpitaux et EHPAD. Les piscines constituent aussi une bonne cible.

La géologie du territoire de BS3V est favorable a priori en tout point à la géothermie sur sonde ou sur aquifère. C'est une filière mûre au niveau de ses procédés mais encore émergente du point de vue du développement du tissu artisanal compétent. Il existe ainsi plusieurs contre-références. Il est donc indispensable d'être accompagné par des bureaux d'études et des structures qualifiés. Il existe quelques installations collectives sur le territoire (Aqu'Abb, RPC d'Ailly, Gymnase de Nouvion, Ecole de St Riquier, Camping de Long...) et très peu dans le Vimeu. Au regard du fort potentiel du territoire, il existe un enjeu à démontrer l'intérêt de cette filière notamment pour des installations sur bâtiment public.

Descriptif des actions

L'enjeu est de lancer le déploiement de ces énergies en les promouvant et en convainquant en amont les gestionnaires de patrimoine et promoteurs de l'utilité et de la fiabilité de cette énergie afin de massifier l'émergence de projets.

Plusieurs actions pourront être initiées :

- formations/sensibilisation des aménageurs, chauffagistes, architectes et bureaux d'études présents localement sur « L'utilisation de la géothermie superficielle (nappe et sondes) et du solaire thermique dans les projets de construction et de réhabilitation »
- communication via la diffusion de fiches retours d'expérience sur les caractéristiques des installations hors particuliers afin de communiquer sur des projets réussis,
- lancement d'Appels à manifestation d'intérêt conjointement avec les partenaires techniques : ADEME, la Région Hauts-de-France, UniLaSalle, FDE 80 et CD2E. Une première étape, gratuite, consistera à réaliser une étude d'opportunité pour les collectivités intéressées avec les animateurs régionaux,
- Pour les Collectivité territoriales, étude de faisabilité conduite par un bureau d'études spécialisé dans le cadre du marché groupé chaufferie de la FDE 80,

Maîtres d'ouvrage

Animation/communication :
BS3V en partenariat UniLaSalle et CD2E

Gestionnaire ou propriétaire du bâtiment : communes / EPCI / bailleurs sociaux / établissements médico sociaux / Bailleurs sociaux : habitat 62 59, ODA, OPAC Amiens, OPSOM, SIP....

FDE80 / ADEME

- études complémentaires sur les installations de géothermie du territoire pouvant constituer des contre-références, en vue de les remettre en fonctionnement.

Partenaires Techniques	Animation Solaire Thermique CD2E (03 21 13 06 80 / +33(0)6.01.99.96.98)	Éléments de dimensionnement	Géothermie : Espace cartographique http://www.geothermie-perspectives.fr/espace-regional/hautes-de-france : accès à l'ensemble des données du sous-sol disponibles: caractéristiques géothermiques du sous-sol, forages réalisés, référentiels administratifs...
	Animation géothermie régionale : UniLaSalle Beauvais (appui niveau préfaisabilité gratuite - +33 (0)3.44.06.00.57 / Mob. : +33 (0)6.78.26.81.30) ; ADEME ; BRGM ; bureaux d'études hydrogéologues		Puissances : - 70 à 300 kW (ex : chauffage salle de sport à Dunkerque nécessitant une puissance de 106 kW) - 350 MWh / équipement collectif en moyenne
	CD80 pour mobiliser le réseau des EHPAD Réseau Énergie Environnement des Hôpitaux de Picardie (REEHP) CCI		Montants : - Investissement o Sur aquifère superficiel : 500 à 1400 €/kW o Sur champ de sondes : 1200 à 1800 €/kW Exemple : installation de 200 kW sur aquifère superficiel= 200 k€ d'inv. pour 360 MWh - Cout d'exploitation : 60€/kW/an
			Chauffe-Eau Solaire Collectif (CESC) : Le CESC peut couvrir plus de 60 % des besoins d'ECS De 40 à 70 m ² de capteurs. Ex : pour 80 lits, 60 m ² sont nécessaires De 25 à 45 MWh/an (pour 40 à 70 m ²) Montants : - Investissement : Entre 600 et 1 000 €/m ² - Exemple : installation de 100 m ² = 75 k€ d'investissement pour 45 MWh de production annuelle - Exploitation : 10 €/m ² /an - Exemple : installation de 100 m ² = 1 000 € d'exploitation fixe par an

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Adhésion au CD2E	3,6 à 4,8 k€ (offre premium)	BS3V		3,6 à 4,8 k€	3,6 à 4,8 k€	3,6 à 4,8 k€	3,6 à 4,8 k€	3,6 à 4,8 k€	3,6 à 4,8 k€

CF. E2

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre de projets solaire thermique et géothermie	4	20

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.6 - Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial

Contexte et objectifs	<p>Les cibles principales comme porteurs de projets potentiels sont les agriculteurs du territoire. En effet, le gisement principal de substrat méthanisable provient essentiellement des cultures et de l'élevage. Ces projets pourront intégrer dans leur mix d'intrant les autres gisements méthanisables du territoire (bio-déchets issus de l'industrie alimentaire et des ménages). La loi n°2016-138 de 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire vient conforter ces projets qui pourront recevoir les biodéchets issus de l'industrie alimentaire, de la restauration (huiles alimentaires, restes de table et de cuisine et déchets verts si espaces verts) et des ménages (restes alimentaires et déchets verts).</p> <p>Ainsi, la filière méthanisation agricole est l'une des filières qui devrait le plus croître dans la décennie à venir : la région Hauts-de-France ambitionne d'être la première région pour le biogaz injecté en Europe en 2030.</p> <p>Aujourd'hui les temps de retour des installations sont suffisants du point de vue des investisseurs, il est nécessaire surtout de sécuriser l'approvisionnement en associant suffisamment de partenaires et en ayant à disposition d'autres possibilités d'approvisionnement. La question de l'acceptation de ce développement est également au centre du sujet, avec une nécessité de dialogue territorial. Car les riverains perçoivent parfois l'arrivée d'une unité de méthanisation comme une source potentielle de nuisances olfactives, visuelles et sanitaires.</p> <p>BS3V pourrait accueillir 21 méthaniseurs sur son territoire d'ici 2050. Les capacités d'injection doivent être augmentées (opérations possibles : maillage, rebours, ...) pour accueillir de nouveaux projets. La mise en place d'une installation de méthanisation nécessite ainsi la maîtrise technique et financière de nombreux aspects : disponibilité du foncier, business plan à concevoir, conception du plan d'approvisionnement en substrat méthanisable (déchets, boues de stations d'épuration...).</p> <p>L'animation mise en place par Baie de Somme 3 Vallées depuis 2018, comportant des réunions de sensibilisation, retours d'expérience, visites de sites et informations techniques sur la manière de monter les projets (partenariat CA80) et sur la concertation (partenariat CERDD), a contribué à faire émerger 6 projets.</p>
------------------------------	--

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
BS3V accompagnera les projets de méthanisation répondant aux enjeux du territoire.	BS3V
Au-delà de l'approche technique proposée par les AMO et acteurs privés du développement de projets, BS3V poursuivra l'animation du groupe de travail d'exploitants agricoles, créé en 2018, en partenariat avec les acteurs du territoire (Chambre d'Agriculture, FDE80...) , en vue d'apporter un éclairage sur différentes thématiques (réunions de sensibilisation, formations), telles que par exemple :	BS3V, FDE80, CA80
<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue territorial : <ul style="list-style-type: none"> o Savoir bâtir une stratégie de concertation et la dimensionner, o connaître les outils de la concertation avec une attention particulière sur l'outil "réunion publique", o retours d'expérience sur la gestion des conflits (riverains opposés, etc.), o projet participatifs, o charte régionale en faveur du dialogue autour des projets de méthanisation - Sécurisation de l'approvisionnement en cherchant à optimiser la méthanisation de pertes agricoles fatales, et en étudiant les conditions d'intégration des bio-déchets des ménages (conforté par la loi EGalim) - Intégration paysagère et environnementale. 	BS3V / CABS
	BS3V
	CABS

BS3V s'engagera à maintenir la dynamique du groupe de travail par 2 réunions/an sur la base de thématiques répondant aux besoins locaux et à mettre à jour la liste des porteurs de projets.

La CABS participera aux réunions organisées par le SMBS3V et mettra en place des groupes de travail au sein de son territoire si nécessaire. Elle mettra à disposition les besoins matériels nécessaires dans la mesure du possible. La méthanisation intéresse la CABS, tant d'un point de vue de la réduction des émissions de GES qu'en terme de traitement/valorisation des biodéchets et des déchets verts. La CABS souhaite particulièrement accompagner les porteurs de projets de son territoire dans la gouvernance et le dialogue territorial.

CABS, CCV, CCPM

Les EPCI (CABS, CCV et CCPM) étudieront avec les porteurs de projets les conditions d'intégration des bio-déchets des ménages, le cas échéant en partenariat avec BS3V dans le cadre du groupe projet.

Baie de Somme 3 Vallées recrutera un bureau d'étude en vue de favoriser l'intégration paysagère et environnementale des projets, dans le cadre d'un accompagnement des maitres d'ouvrage.

BS3V

Il est recommandé que :

- La distance entre les installations et les habitations soit adaptée en fonction des caractéristiques de chaque projet (modalités de gestion des intrants, topographie, vents dominants, etc...),
- Le dialogue territorial soit engagé avant le choix du lieu d'implantation.

GRDF

GRDF :

- Est garant de la quantité et de la qualité du biométhane injecté, et les tenants du Registre National des Capacités.
- Joue un rôle « d'orienteur » géographique des projets et de structuration du réseau en fonction du nombre / importance des projets ;
- Gère les fonds financiers publics affectés aux restructurations du réseau pour accueillir les projets, sous l'égide de la CRE.
- Sensibilise au développement du dialogue territorial (acceptabilité locale) et de la pédagogie (impacts des travaux de raccordements des unités et de maillage des réseaux sur de grandes longueurs)

Partenaires Techniques	Région Hauts de France, CD80, CERDD, SEM80, SEM HdF, DRAFF, FDSEA	Éléments de dimensionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Injection de 100 Nm³/h = production annuelle 8 800 MWh et 10 000 tonnes de substrat environ • Energie annuelle produite par équipement : 13 000 à 25 000 MWh/an - ex : le site d'Eppeville injecte 22 GWh par an • Montants Investissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Micro - méthanisation 250 000 – 300 000 € (attention aux aménagements annexes) ○ Voie liquide en cogénération <ul style="list-style-type: none"> ▪ 120-150 kW élec : 1 – 1,5 M€ ▪ 250 kW élec (évolutif) : 2 – 3 M€ ○ Voie liquide en injection biométhane : 150 Nm³/h (évolutif) : 5 – 7 M€ ○ Voie sèche discontinue – 150 kW élec : 1,5 – 2 M€ ○ Voie sèche continue – injection 100 Nm³/h : 3,5 – 4 M€

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animation territoriale	Cf. E.2	BS3V	Cf. E.2						

Méthanisation biodéchets/déchets verts des ménages dans les installations locales		CCV, CCPM, CABS	Non identifié - % ETP + hygiéniseur + retour sur investissement					
Accompagnement intégration paysagère/environnementale projets	20 k€	BS3V	6 k€					
		DREAL, FDE80, ADEME, FRATRI, Région HdF	14 k€					

Indicateurs			
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5	
Nombre d'unité de méthanisation installées	+1	+6	

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.7 - Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables

L'hydrogène est un gaz léger. Traditionnellement utilisé dans l'industrie, l'hydrogène peut être produit par électrolyse de l'eau. Si l'électricité utilisée est d'origine renouvelable on dit alors qu'il est vert. L'hydrogène constitue une vraie piste d'avenir pour la transition énergétique du territoire en permettant le développement des énergies renouvelables décentralisées et la massification de solutions de mobilité verte.

Comme les autres gaz, il peut être assez facilement stocké sur de grandes périodes, permettant ainsi de « stocker » le surplus d'électricité d'origine renouvelable et servir de vecteur énergétique :

- Par l'injection dans le réseau de distribution de gaz naturel du territoire.
- Pour la mobilité via les piles à combustibles qui reproduisent de l'électricité à partir d'hydrogène.

Contexte et objectifs

Les applications visées par cette action sont très diversifiées : la livraison du dernier kilomètre en milieu urbain, le transport collectif de personnes en bus et en navette maritime, la location de voitures, la collecte de déchets, les flottes d'entreprises et de collectivités, ou encore l'usage de poids lourds comme véhicules de chantier.

L'appel à projets « Territoires Hydrogènes » lancé annuellement depuis 2016 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire peut permettre de bénéficier d'un accompagnement dans les expérimentations. Les critères d'évaluation sont : la performance environnementale, la justification des usages de l'H2, la maturité des projets.

L'objectif de la CABS est de proposer un mix électrique et énergétique pour la mobilité, dans le cadre activités économiques dont le tourisme, associant fortement les sources renouvelables. Dans ce cas, l'hydrogène apporte des solutions de flexibilité et d'optimisation aux réseaux énergétiques. Cette action permettra de réduire les impacts liés à l'emploi industriel d'hydrogène fossile.

Descriptif des actions

En répondant à l'appel à projet « **Territoires Hydrogènes** », la CABS pourrait initier un consortium de partenaires pour la conception, la mise à disposition et la maintenance d'une unité de production et de stockage d'hydrogène vert. Un **appel à manifestation d'intérêt local** pourrait être initié de manière à sonder l'intérêt des acteurs économiques du territoire, avec en parallèle un rapprochement entre partenaires techniques de la filière.

Il s'agirait de **valoriser le surplus d'électricité produite par les éoliennes** sur un site dédié grâce à une station H2 qui permettra de recharger des véhicules à hydrogène pour des besoins industriels et différents usages en mobilité professionnelle (pour une flotte de bennes à ordures ménagères, ambulances, véhicules sanitaires légers, taxis, entreprises de BTP...). D'autres pistes permettent de coupler des *panneaux photovoltaïques* pour produire de l'électricité 24 h/24 à partir de l'énergie solaire pour alimenter une vingtaine de véhicules utilitaires, des triporteurs, faire de la location de véhicules.

Pour cela, **une adhésion au Polénergie est souhaitable**, celui-ci structure et anime la filière Hydrogène en Hauts-de-France, s'appuyant sur un large réseau de partenaires. Le Pôle initie, encourage et favorise les coopérations entre les acteurs économiques, institutionnels, territoriaux et académiques de la région, dans une logique de développement économique par l'innovation, à travers différents dispositifs :

Maîtres d'ouvrage

CABS
Avec l'aide du Polénergie/FDE
80/GRDF/CCI

Organisation de séminaires d'information (Breakfasts de l'Énergie), Accompagnement au déploiement des Smart Grids à l'échelle locale et soutien au développement de projets innovants.

L'objectif à long terme serait de mener un vaste projet avec l'ensemble des collectivités et des entreprises pour le déploiement à grande échelle de la mobilité électrique hydrogène avec plusieurs stations pour assurer un maillage élargi et une continuité de déplacement des flottes professionnelles.

Partenaires Techniques	GRDF, SEM Somme Energie, SEM HdF, Polénergie (groupe de travail hydrogène regroupant la chaîne de valeur régionale), CCI, FDE80, opérateurs éoliens	Éléments de dimensionnement	Energie annuelle produite par équipement : 350 MWh équivalent H2 pour un électrolyseur de 100 kW (facteur de charge de 40%) Cout d'investissement d'un Electrolyseur : 1 000 €/kW Exemple : installation de 100 kW = 100 k€ d'inv. pour 360 MWh
-------------------------------	---	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Réponse à l'Appel à projet « Territoire Hydrogène »	0,2 ETP Adhésion Pôle Energie : 1,5 k€ /an	CABS	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€	0,2 ETP 1,5 k€
	0,2 ETP	FDE80	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Installation Hydrogène		1 installation

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.8 - Assurer un renouvellement de l'éolien existant mieux intégré paysagèrement

Contexte et objectifs	<p>L'électricité éolienne s'est fortement développée en France depuis 2003 et représente en 2017 une puissance installée de 13,55 GW et une production de 24 TWh par an, ce qui représente 4,5 % de la production nationale d'électricité.</p>
	<p>Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées, du fait de sa façade littorale, présente un fort potentiel éolien. Ainsi 99 mâts répartis sur 14 parcs sont installés, pour une puissance de 208,3 MW et un productible estimé à 458,2 GWh/an. La taille des éoliennes est comprise entre 100 et 133 m de hauteur maximale, pour une puissance installée de 2 à 2,3 MW</p>
	<p>Ce potentiel est aujourd'hui aux yeux des élus du Parc suffisamment exploité, au regard du risque de mitage et de saturation du paysage. Dans ce contexte, le territoire de Parc naturel régional n'a pas vocation à accueillir des éoliennes susceptibles de dégrader la qualité de ses patrimoines et de ses paysages.</p>
	<p>Par ailleurs, le projet de SRADDET Hauts de France a pour objectif de « stabiliser » la production éolienne à l'horizon 2050. Le SRADDET ne prend en compte que l'augmentation à l'horizon 2021 de la production d'énergie liée aux projets qui étaient déjà en cours d'instruction au moment de son élaboration, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2015 portant la production à 800 GWh/an.</p>
	<p>Dans le cadre de la labellisation Parc naturel Régional « Baie de Somme Picardie maritime », une étude de « Schéma d'Insertion du moyen et du grand éolien dans le Parc naturel régional de Baie de Somme – Picardie maritime » a été réalisée et annexée à la charte, afin d'encadrer strictement les éventuels projets d'implantation. En effet, l'accueil de nouvelles éoliennes sur le territoire de Parc ne peut se faire au détriment de la qualité exceptionnelle de ses patrimoines et de ses paysages, vectrice de développement et d'emplois locaux non délocalisables.</p>
	<p>Ainsi, les avis de Baie de Somme 3 Vallées, en tant que syndicat de gestion du PNR, seront basés sur une analyse très fine des enjeux environnementaux et paysagers. Le Parc se montrera vigilant à ce que, l'impact soit strictement compatible avec la qualité de ses paysages et de son patrimoine.</p>
	<p>Ainsi, une amélioration de l'intégration paysagère est souhaitée. L'augmentation de l'exploitation de l'énergie éolienne sur le territoire reposera donc sur le renouvellement des machines installées par d'autres plus performantes (repowering), en veillant à ne pas augmenter la taille des parcs éoliens, ni de manière sensible la taille des installations, de manière à renforcer l'intégration paysagère, tout en augmentant la quantité d'énergie produite.</p>
Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Une étude d'intégration paysagère de l'éolien sera menée sur le territoire du SCoT de BS3V et du Parc naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime.</p>	<p>BS3V</p>
<p>Les parc éolien existants feront l'objet d'un renouvellement, au sein de leur enveloppe actuelle, avec une augmentation des quantités d'énergies produites, pouvant se traduire par les deux alternatives suivantes :</p>	<p>Opérateurs éoliens</p>

- Remplacement des éoliennes existantes par des éoliennes plus performantes, de taille identique ou **légèrement supérieure** (conditionné techniquement à un espacement suffisant entre les éoliennes).
- Au sein des parc éoliens existants : diminution du nombre d'éoliennes, avec une augmentation un peu plus importante mais **raisonnable** de la taille des éoliennes.

Ces éléments sont à définir au cas par cas dans la cadre d'analyse paysagère et technique, ainsi que d'une discussion à engager avec les acteurs du territoire, sans préjudice de l'application de la réglementation. Les termes employés d'« **augmentation légèrement supérieure** » ou « **raisonnable** » sont volontairement différents de ceux de la réglementation, afin de favoriser la discussion au cas par cas pour chaque projet. La réglementation prévoit en effet qu'en cas de « modification substantielle » des installations qui relèvent de l'autorisation environnementale une nouvelle autorisation doit être délivrée. L'instruction du 11 juillet 2018 relative à l'appréciation des projets de renouvellement des parcs éoliens terrestres fixe les règles d'évaluation de cette modification substantielle.

L'hypothèse est posée, qu'avec l'évolution des technologies, des installations de même diamètre ou de diamètre légèrement supérieur, seront capable à terme de produire plus d'énergie (nombre d'heure de production et/ou augmentation de la puissance installée).

Partenaires Techniques

ADEME, Région Hauts de France, DREAL Hauts de France, Fédération « France Energie Eolienne », Opérateurs éoliens

Éléments de dimensionnement

/

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude d'intégration paysagère de l'éolien en complément du schéma d'insertion existant	12 k€	BS3V	4,8 k€						
		ADEME / DREAL / Region	11,2 k€						

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

E.9 - Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales et une approche multi filières

Contexte et objectifs	<p>Pour atteindre les objectifs de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, il est nécessaire de multiplier par cinq la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération, délivrée par des réseaux de chaleur. Par ailleurs, dès 2022, le raccordement aux réseaux de chaleur utilisant plus de 50% d'ENR sera obligatoire.</p> <p>L'intérêt du réseau de chaleur dépend notamment de la densité thermique, exprimée en MWh par mètre linéaire. Ainsi, en deçà de 1.5 MWh/ml, l'intérêt économique du réseau est plus difficile à atteindre. L'unité de production de chaleur alimentée en combustible. Plusieurs solutions sont envisageables : Biomasse (plaquettes forestières, miscanthus...) associant ou non une cogénération, de la récupération de chaleur fatale, Géothermie, Méthanisation associée ou non à du solaire. La chaufferie dessert les bâtiments via la circulation d'eau chaude dans les canalisations. La sous-station permet le transfert de chaleur par le biais d'un échangeur entre le réseau primaire et le réseau secondaire propre aux bâtiments desservis. Un réseau de chaleur se conçoit généralement autour d'un bâtiment fortement consommateur (piscine, établissement de santé, logement collectif, établissement scolaire).</p> <p>AEC a réalisé un état des lieux des réseaux de chaleur sur le territoire et étudié le potentiel de développement de la chaleur renouvelable, qui permettent aujourd'hui de déboucher sur 6 projets potentiels supérieurs à 1000 m dont la faisabilité mériterait d'être étudiée plus précisément : Friville-Escarbotin ; Saint Valery sur Somme, Crécy en Ponthieu, Rue, Fort-Mahon-Plage, Cayeux-sur-Mer, Nouvion-en-Ponthieu. Par ailleurs, le réseau de chaleur d'Abbeville pourrait voir à terme ses besoins en énergie renouvelable augmenter, au regard des projets d'extension à l'étude et de l'augmentation attendue du nombre de bâtiments raccordés.</p> <p>Les tracés ont été numérisés en se basant sur des consommations énergétiques des bâtiments résidentiel-tertiaire. Les collectivités locales détiennent la compétence et peuvent piloter la création, l'extension ou la densification d'un réseau de chaleur afin de créer un « patrimoine énergétique basé sur les énergies locales » d'un territoire. Elles peuvent aussi décider de ne pas réaliser les investissements et confier la création, la construction, l'exploitation et la maintenance du service public de la chaleur à la FDE via un transfert de compétence en amont.</p>
Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Baie de Somme 3 Vallées promouvra les projets d'énergies renouvelables et de récupération, susceptibles d'alimenter les projets de réseaux de chaleur et leur extension.</p> <p>Pour monter les projets de réseau de chaleur, les collectivités qui ne souhaitent/ne peuvent pas investir en propre, peuvent faire appel à la FDE qui dispose de la compétence Réseaux de chaleur obtenue fin 2012 et peut intervenir en tant que maître d'ouvrage auprès de collectivités locales qui lui transfèrent la compétence production/distribution de chaleur d'origine renouvelable. Différents niveaux d'intervention sont proposés, allant de l'étude d'opportunité, à la réalisation des travaux et à la gestion du réseau.</p> <p>Le financement de ces équipements est assuré par un budget annexe de la FDE 80 et les investissements sont portés par la Fédération.</p> <p>L'ADEME, la Région et le Département peuvent s'appuyer sur l'expertise technique et l'ingénierie de la FDE 80 pour développer des projets de productions énergétiques avec les communes. Ces partenaires régionaux financent la FDE80 pour le portage de ces actions.</p>	<p>BS3V</p> <p>Communes EPCI SEM Somme</p>

Pour les prochaines années, le territoire verra notamment :

- Réseau de Chaleur d'Abbeville :
 - o Projet d'extension du réseau en vue d'alimenter à minima 3 bâtiments de la CABS (dont 2 écoles) et l'hôpital d'Abbeville. Cette extension est conditionnée à l'accord de l'hôpital d'Abbeville qui serait le plus gros consommateur.
 - o Projet de densification du réseau (en réflexion) en vue du raccordement de logements sociaux et de copropriétés privées (conditionné à une animation pour contractualiser les contrats de raccordement).
- L'étude de faisabilité du réseau de chaleur de Friville-Escarbotin et sa probable mise en œuvre au regard de son fort potentiel, avec une possibilité de récupération de chaleur.
- La poursuite des études de faisabilité, dans le Ponthieu Marquenterre notamment
- La mise en place d'une concertation au niveau de la ZI 2 Vallées sur les possibilités d'échanges de chaleur au regard du potentiel de 3 entreprises (Lactinov, Schlumberger et Verescence).

**Partenaires
Techniques**

Éléments de dimensionnement

/

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Extension du réseau de chaleur d'Abbeville et étude de faisabilité		Ville d'Abbeville	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Etude de faisabilité d'échanges de chaleur ZI 2 Vallées		BS3V	Cf. A.2						
Etude de faisabilité de réseau de chaleur de Friville Escarbotin	Non identifié + Retour sur investissement	Friville-Escarbotin ; entreprises disposant de chaleur fatale, EPCL, Département, et autres abonnés potentiels	Non identifié						
	12 k€	FDE80	12 k€	12 k€					
	1 ETP		1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	
Etudes de faisabilité de réseaux de chaleur Crécy en Ponthieu et de Rue	35 k€	Crécy en Ponthieu, Rue	11,6 k€	11,6 k€	11,6 k€				
	Non identifié + Retour sur investissement								

Indicateurs

Nom		Objectif annuel			Objectif N+5	
Impact Climat Air Energie						
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air		Adaptation

E.10 - Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales

Contexte et objectifs	<p>Pour réussir la transition énergétique du département de la Somme, il s'agit aujourd'hui de tirer le meilleur parti des différents réseaux d'énergies :</p> <ul style="list-style-type: none"> réseaux électriques de transport avec les liaisons internationales vers la Grande Bretagne et le nord-est de l'Europe ; réseaux de distribution électriques ; réseaux de transport gaz avec l'arrivée à Pitgam du gaz norvégien alimentant la Belgique à partir du terminal méthanier ; réseaux de distribution de gaz permettant le développement de la méthanisation sur l'ensemble de la région. <p>Le Conseil régional, à travers le SRADDET, fixe des objectifs ambitieux pour les filières présentant le potentiel le plus important. L'effort est porté principalement sur la production de biogaz injecté sur le réseau de gaz. Le contexte est particulièrement favorable à cette possibilité, avec des opérateurs (GRDF et GRTgaz principalement) proactifs sur le sujet. Il est nécessaire de s'assurer que la production ne dépasse pas la consommation de gaz sur la zone gazière en coordination avec le distributeur.</p> <p>Concernant les réseaux électriques, le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il indique, pour chaque poste source, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Les gestionnaires de réseau doivent être interrogés systématiquement pour vérifier les capacités réservées qui sont en constante évolution.</p>
------------------------------	---

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Le Schéma Directeur des Réseaux est un instrument de planification volontaire en émergence qui s'inscrit en complément des documents obligés que constituent les schémas directeurs de réseaux de chaleur et les PCAET, et dont ils constituent souvent un prolongement.</p> <p>L'enjeu de ce schéma directeur est de planifier un développement coordonné des réseaux pour aboutir à un système énergétique optimisé, en phase avec les objectifs climat-air-énergie issus des documents dédiés (PCAET, SRADDET), ainsi qu'avec les politiques urbaines, déterminantes d'un point de vue énergétique (SCoT, PLUi, ...).</p> <p>Par ailleurs, une cartographie des réseaux couplées avec les données de consommations fournies par les distributeurs permettrait de cibler les zones à forte densité énergétique ainsi que les secteurs prioritaires de développement des énergies renouvelables et de récupération.</p>	FDE80, GRDF, ENEDIS

Partenaires Techniques / Éléments de dimensionnement

Calendrier des moyens estimatifs									
Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales		FDE80	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
		GRDF / ENEDIS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié

Indicateurs		
Nom	Objectif annuel	Objectif N+5

Impact Climat Air Energie					
Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

F - Aménager et gérer le territoire de manière résiliente et sobre en énergie en préservant les puits de carbone

F-1

Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme

F-2

Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique

F-3

Mettre en place une stratégie de préservation quantitative de la ressource en eau au niveau de l'hydrosystème du Marquenterre

F-4

Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agroécologiques fonctionnels

F.1 – Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d’urbanisme

Contexte et objectifs	<p>La présente action vise à conforter la complémentarité entre le PCAET et les différents PLUi.</p> <p>Pour rappel, le SCoT du territoire de BS3V et le PLUI de la CABS sont en cours d’élaboration, tandis que le PLUI du Vimeu (pour 14 communes du territoire du Vimeu industriel) a été adopté en janvier 2020. Pour sa part, la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre a pris la compétence d’élaboration de son PLUI.</p> <p>L’article L101-2 du code de l’urbanisme précise que l’action des collectivités publiques en matière d’urbanisme vise entre autres à atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique et d’adaptation à ce changement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d’économie des ressources fossiles, de maîtrise de l’énergie et de production énergétique à partir de sources renouvelables.</p> <p>Les PLUI sont composés (article L.151-2 du code de l’urbanisme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du rapport de présentation qui permet la compréhension du contexte du territoire, expose et analyse les perspectives d’évolution de l’état initial de l’environnement. Il peut intégrer les résultats du diagnostic du PCAET ; • Du projet d’aménagement et de développement durables (PADD) qui définit les orientations générales des politiques d’équipement, d’aménagement, d’habitat, etc. Depuis la loi de transition énergétique, le PADD doit désormais déterminer les orientations générales concernant les réseaux d’énergie : réseaux de chaleur, d’électricité et de gaz. Il peut prendre en compte les objectifs du territoire et les effets escomptés du PLUI en termes de réductions des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d’énergie, de préservation des puits carbone, de lutte contre la pollution de l’air et d’adaptation au changement climatique. • Des orientations d’aménagement et de programmation (OAP) qui comportent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des OAP thématiques qui peuvent concerner l’énergie, climat, bioclimatisme, etc. ; ○ Des OAP sectorielles qui exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager certains quartiers ou secteurs. • Du règlement qui fixe les règles générales et les servitudes d’utilisation des sols. <p>Il est indispensable de s’assurer de la cohérence du PADD avec les autres pièces du plan local d’urbanisme intercommunal pour garantir, outre de la cohérence interne du plan, la traduction concrète des orientations et objectifs du PADD. Aussi, les projets d’aménagement et de développement durables doivent être constitués d’orientations suffisamment précises, ensuite reprises dans les orientations d’aménagement et de programmation des articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l’urbanisme et/ou dans le règlement de l’article L.151-8 du même Code.</p>			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="94 1157 2016 1236">Descriptif des actions</th> <th data-bbox="2016 1157 2168 1236">Maîtres d’ouvrage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="94 1236 2016 1452"> <p>La mise en œuvre des dispositions suivantes passe par une sensibilisation des élus et de la population, en expliquant les avantages apportés au quotidien :</p> <p>1) <u>Performance énergétique des Bâtiments</u></p> <p>D’un point de vue général et dans le respect des spécificités architecturales et des matériaux locaux, il est important de veiller à ne pas empêcher les dispositifs permettant d’améliorer la performance énergétique et la production d’énergies renouvelables (tels par exemple, l’isolation par l’extérieur et les dispositifs de</p> </td> <td data-bbox="2016 1236 2168 1452"> <p>BS3V, CABS, CCV, CCPM</p> </td> </tr> </tbody> </table>	Descriptif des actions	Maîtres d’ouvrage	<p>La mise en œuvre des dispositions suivantes passe par une sensibilisation des élus et de la population, en expliquant les avantages apportés au quotidien :</p> <p>1) <u>Performance énergétique des Bâtiments</u></p> <p>D’un point de vue général et dans le respect des spécificités architecturales et des matériaux locaux, il est important de veiller à ne pas empêcher les dispositifs permettant d’améliorer la performance énergétique et la production d’énergies renouvelables (tels par exemple, l’isolation par l’extérieur et les dispositifs de</p>
Descriptif des actions	Maîtres d’ouvrage			
<p>La mise en œuvre des dispositions suivantes passe par une sensibilisation des élus et de la population, en expliquant les avantages apportés au quotidien :</p> <p>1) <u>Performance énergétique des Bâtiments</u></p> <p>D’un point de vue général et dans le respect des spécificités architecturales et des matériaux locaux, il est important de veiller à ne pas empêcher les dispositifs permettant d’améliorer la performance énergétique et la production d’énergies renouvelables (tels par exemple, l’isolation par l’extérieur et les dispositifs de</p>	<p>BS3V, CABS, CCV, CCPM</p>			

protection contre le rayonnement solaire en saillie des façades) du fait de règles trop contraignantes en termes d'emprise au sol, de hauteur, d'implantation et d'aspect extérieur des constructions.

a) Dans les bâtiments existants

Les PADD préciseront les objectifs de rénovation quantitatifs et qualitatifs pour l'habitat et pour le tertiaire (au moins le patrimoine des collectivités), ainsi que les politiques publiques à mettre en place pour les atteindre.

Le SCoT et les PLU pourront favoriser les projets de réhabilitation. Notamment en cas de travaux de ravalement de façades, il est possible de préconiser soit l'isolation par l'extérieur (dans le respect des aspects patrimoniaux), soit une isolation intérieure. Toutefois, une vigilance est à garder pour les monuments protégés, les maisons traditionnelles et le patrimoine vernaculaire pour lesquels l'isolation extérieure n'est soit pas conseillée, soit à adapter en fonction de considérations techniques (laisser respirer le bâtiment) et architecturales. Pour ces maisons on pourra utiliser le clin de bois traditionnel ou des murs terre-paille blanchis à la chaux respirants ou autres... Certains types de bardages synthétiques non respirants pourront être déconseillés (à cause du risque de pourrissement des matériaux, ou de l'esthétique).

b) Dans les nouveaux bâtiments

Les constructions et les projets d'aménagement avec un niveau de performance énergétique ambitieux (construction passive ou à énergie positive), seront favorisés, en vue notamment d'anticiper les évolutions de la réglementation thermique (RT2020) et en s'appuyant sur :

- L'intégration des principes d'architecture bioclimatique (compacité, orientation du bâti et des ouvertures, apports et protections solaires (baies vitrées au sud, garage au nord, occultations) et des vents dominants (protection par des haies),
- L'isolation et utilisation de matériaux performants / efficacité de l'enveloppe de construction,
- La végétalisation des espaces et des bâtiments pour réguler les températures, la ventilation naturelle,
- Le choix adapté du mode de chauffage performant et renouvelable,

A cette fin, dans le règlement, il est possible, de fixer des préconisations (éventuellement variables selon les secteurs et de manière très souhaitable pour les projets publics) en matière :

- D'analyse et de justification des choix des énergies, modes de chauffage et principes d'architecture bioclimatique retenus,
- De performances énergétiques et environnementales renforcées des constructions et projets (art. L. 151-21 CU), tels que par exemple le dépassement de 20% des objectifs de la RT2012 ou encore la RT 2020 qui n'est pas encore obligatoire. Selon les dispositions du 3° de l'article L. 151-28 CU, les constructions répondant aux critères de performances énergétiques et environnementales renforcées pourront bénéficier d'un dépassement des règles relatives au gabarit.

Pour limiter les déperditions d'énergie, le SCoT promouvra des formes urbaines plus compactes avec une mitoyenneté des bâtiments.

2) Production d'énergies renouvelables

Le PADD précisera les objectifs de production d'énergies renouvelables dont le développement est prévu dans les scénarios du PCAET : solaire thermique et photovoltaïque, bois, géothermie et méthanisation. Concernant l'éolien, il s'agira de privilégier le repowering des parcs existants sans augmentation sensible de la taille des installations (cf. objectif stratégique A.8 et document « Éolien et urbanisme : guide à destination des élus »). D'un point de vue général :

CABS
notamment

- Dans le respect de l'environnement, des paysages et des spécificités architecturales, il s'agira de veiller à ne pas interdire les installations de production d'énergies renouvelables (hormis éolien) du fait de règles trop contraignantes en termes d'emprise au sol, de hauteur, d'implantation et d'aspect extérieur des constructions.
- Le règlement peut imposer des règles de production minimale d'énergie renouvelable, le cas échéant, en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des sites concernés (art L. 151-21 du code de l'urbanisme). Cette production peut être localisée dans le bâtiment, dans le même secteur ou à proximité de celui-ci. Exemple PLUI de Grenoble : Toute nouvelle construction dont la surface de plancher est supérieure ou égale à 1000 m² doit produire, qu'elle soit située ou non dans le périmètre de classement des réseaux de chaleur, en énergie finale nette :
 - Au minimum 20 kWhEF / m² d'emprise au sol / an pour les immeubles à vocation habitat et équipements publics ;
 - Au minimum 40 kWhEF / m² d'emprise au sol / an pour les immeubles commerciaux et de bureaux.

a) **Solaire thermique et photovoltaïque**

- Préciser les conditions d'insertion des panneaux solaires permettant en particulier de respecter le patrimoine bâti et paysager
- Identifier les sites pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol qui n'entrent pas en concurrence avec les usages agricoles des sols et le maintien de la trame verte et bleue.
 - Etudier pour chaque projet d'aménagement/grand projet urbain, la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture.
 - Les OAP, peuvent déterminer un plan de composition favorable à l'implantation de panneaux : Orientation (sud à sud-ouest) et inclinaison (de 0 à 30°) des toitures, Evitement de la production de masques solaires à l'instar du **PLUI du Vimeu** et à adapter au contexte, notamment en densification urbaine (règles de prospect, définition d'un périmètre d'ombre fictive, indiquer que le plan de conception urbaine évitera les masques solaires).
 - Le règlement peut délimiter des emplacements réservés en cas de projet suffisamment avancé (art R151-34). Il peut exiger la couverture des grandes aires de stationnement (ex : surface > 1000 m²) par des installations photovoltaïques (ex : au moins 50 kWhEF / m²/an)

b) **Bois énergie**

- Le PADD veillera à préserver le capital boisé et à optimiser sa gestion pour améliorer la valorisation de ses fonctions économiques (bois-construction, bois énergie), écologiques (protection des sols contre l'érosion et la pollution des eaux, réservoirs de biodiversité) et d'agrément.
- Le PADD pourra proposer un maillage de chaufferies collectives de petites et moyennes puissances.

c) **Méthanisation**

- Les ressources biomasses issues des espaces et activités du territoire (déchets des ménages, boues d'épuration, effluents d'élevage, industrie agro-alimentaire) seront valorisées en priorité.

d) **Géothermie** : La géothermie, à l'instar de la biomasse et du solaire thermique est une solution à étudier lorsqu'il s'agit de créer des boucles d'eau chaude.

e) **Réseau de chaleur** :

- Encourager / favoriser le développement des réseaux de chaleur collectifs utilisant les énergies renouvelables (bois, biomasse, biogaz, solaire thermique, géothermie, ou encore thalasso-thermie sur le littoral) :
 - Dans les zones d'habitat les plus denses, les logements collectifs, les zones commerciales et les parcs d'activités notamment tertiaire, les secteurs d'établissement scolaires, hôpitaux et maisons de retraites.

- Dans les opérations de revitalisation, de renouvellement et de développement urbain
- Définir des objectifs en matière de création, extension, densifications et interconnexion des réseaux de chaleur, et préciser les secteurs favorables
- Privilégier le raccordement au réseau de chaleur dès que cela est possible.

3) **Mobilité**

Afin de réduire les distances parcourues, les documents d'urbanisme favorisent la mixité fonctionnelle, en adaptant la densité à la localisation et au contexte (niveau de centralité de la commune, proximité par rapport aux axes de transport, situation géographique dans la commune). A cette fin, les PLUi organisent une **armature urbaine cohérente avec l'armature territoriale proposée dans le projet de SCoT.**

a) **La localisation préférentielle de l'habitat :**

Il est recommandé de mettre en place une politique d'urbanisation (habitat, emploi, équipements, zones d'activités, commerces) en priorité dans les centralités et/ou conditionnée à une desserte suffisante en transports en commun et en modes actifs de déplacements.

Dans les OAP sectorielles, il s'agira en outre de préciser comment le secteur est connecté à des itinéraires de modes actifs et des transports en commun desservant les commerces, services et établissements scolaires. Une densité augmentée autour des pôles d'échanges, gares et arrêts de bus biens desservis, peut être mise en place (par exemple dans un rayon de l'ordre de 500 mètres).

b) **La localisation préférentielle des activités**

- **Dans les centres-villes des centralités**, afin de renforcer la présence de l'économie et des emplois, certaines préconisations peuvent être établies dans le PLUI : Repérage des linéaires commerciaux ou de mixité fonctionnelle des secteurs urbains des centralités bénéficiant d'une desserte en transport en commun. Sur ces linéaires, les nouvelles constructions et lors de la transformation des constructions existantes, les rez-de-chaussée pourront être dédiés à l'artisanat, au commerce de détail, à la restauration ou aux activités de services avec accueil de clientèle ou d'usagers, compatibles avec l'habitat. Des périmètres de préemption des baux et fonds commerciaux peuvent permettre en cas de vente à la collectivité de l'acheter en priorité pour le rétrocéder à un commerçant ou un artisan. Les programmes de redynamisation des centres-villes (cf. « action Cœur de ville », « petites villes de demain »), comme ceux de revitalisation des centres-bourgs (cf. AMI « centres-bourgs », appels à projets régionaux et départementaux) contribuent également à renforcer l'attractivité commerciale de ces secteurs.
- **Dans les zones d'activités périphériques** existantes, le foncier et l'immobilier pourront être réservés à l'implantation des activités incompatibles avec l'habitat et pour lesquelles l'accessibilité automobile est inévitable. Il s'agira d'y éviter l'implantation de services avec accueil de clientèle ou d'usagers, de commerces pour les achats du quotidien, d'hébergement-restauration et d'activités artisanales (sauf en cas d'incompatibilité avec la présence d'habitations). Si de nouvelles ouvertures à l'urbanisation devaient avoir lieu dans ces zones d'activités existantes, il faudra privilégier leur raccordement au réseau transports en commun et conforter leur accessibilité aux itinéraires de modes actifs de déplacement.

c) **Modes actifs de déplacement**

Il s'agit de :

- Favoriser la mise en place d'un réseau d'itinéraires de modes actifs de déplacement, structurants, aussi bien pour les déplacements urbains quotidiens que pour les loisirs (maillage entre le littoral et l'arrière-pays et entre les pôles structurants).
- Donner plus de place aux modes actifs dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

Ainsi, les documents d'urbanisme pourront :

- Recenser les voies et itinéraires adaptés aux modes actifs de déplacements existants (Rapport de présentation).
- Identifier les nouveaux itinéraires et/ou voies à créer en précisant les moyens à mettre en œuvre (PADD, voire plan de zonage)
- Dans les secteurs où cohabitent différents modes de déplacement : Adapter les limitations de vitesse (circulation apaisée) / Aménagements visant à sécuriser les modes actifs

En ce qui concerne plus particulièrement le stationnement vélo, les OAP ou le plan de zonage, pourront identifier les secteurs les plus propices à l'installation de supports vélos (bourgs, établissements scolaires, zones commerciales desservies en itinéraires cyclables, parkings de covoiturage) et le règlement définir un nombre minimum de stationnements vélo par logement (à l'instar du **PLUI du Vimeu**) et pour les locaux d'activités.

d) Desserte routière et stationnement voiture

Il s'agira d'éviter les projets routiers favorisant le transit routier (voies express et contournement des bourgs).

D'un point de vue du stationnement voiture :

- Le rapport de présentation, pourra comporter un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, hybrides et électriques et de vélos, des parkings publics et des possibilités de mutualisation de ces capacités.
- Les OAP ou le plan de zonage, pourront identifier les secteurs propices aux stationnements réservés au covoiturage (centres commerciaux, péages, place communale, gares, ...).

e) Transports en commun

Le PADD ou le plan de zonage peuvent préciser le tracé et les caractéristiques des itinéraires (et le cas échéant des espaces réservés) de transport en commun (TER, Autocars, Bus, TAD, ...) existants et à créer au regard des enjeux et des besoins identifiés dans le rapport de présentation.

f) Fret

Les PLUI pourront organiser la desserte du dernier kilomètre en prévoyant une harmonisation des réglementations (stationnement, horaires, seuils de tonnage...), en mettant en place des plateformes logistiques et en intégrant l'utilisation des modes doux dans la chaîne de transport (production-livraison- distribution).

4) Gestion économe de l'espace en vue de préserver les puits de carbone

Le rythme de consommation par l'urbanisation est à réduire de manière importante en vue de préserver les espaces à vocation naturelle (maintien de l'attractivité du territoire), agricole (maintien des capacités de production dans le cadre d'un développement de circuits courts) et forestière. A ce sujet, dans le département de la Somme, une note des services de l'Etat présente les enjeux relatifs à la maîtrise de la consommation foncière dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires/Amenagement-du-territoire-et-urbanisme/Les-etudes/Foncier/Doctrine-fonciere>). Il est notamment préconisé de :

- Définir de manière réaliste les besoins de logements nouveaux, en ne surestimant pas l'accueil de nouvelles populations liées à l'attractivité du territoire
- Répondre aux besoins de création de nouveaux logements et d'activité, en priorité par la densification et le renouvellement urbain de l'existant :
 - Prioriser l'ouverture à l'urbanisation et les programmes d'aménagement sur des friches urbaines et dents creuses (en tenant compte des risques naturels).

- Dans les secteurs urbains notamment, encadrer la densification par division des parcelles pavillonnaires afin de la favoriser tout en maîtrisant l'urbanisation (OAP thématiques ou sectorielles « Densification » fixant une densité minimale par opération).
- Justifier de l'utilisation des surfaces en extension et de leur ouverture à l'urbanisation
- Définir des objectifs de mixité des types d'habitat, adaptés aux niveaux de centralités et aux besoins de la population (familles, personnes âgées, jeunes...) : habitat individuel groupé / intermédiaire (plus de deux logements par bâtiment avec accès individuel) / collectif et toutes les formes d'habitat alternatif à l'habitat pavillonnaire isolé classique (OAP Thématiques ou sectorielles)

Les couronnes agricoles épaisses et structurées qui participent à l'attractivité du territoire, remplissent des fonctions agricoles, écologiques, paysagères et récréatives, sont à protéger et pérenniser. Dans le rapport de présentation, il s'agira d'identifier les couronnes agricoles et notamment les « courtils ». Le PADD et le règlement veilleront à :

- Éviter de créer des zones à urbaniser dans ces couronnes et en tout état de cause, les extensions urbaines projetées ne doivent pas remettre en cause l'équilibre agricole ou naturel des espaces à préserver.
- Identifier les éléments constitutifs du courtil et les classer dans le règlement en espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme, voire en zonages N et A.

5) Préservation de la trame verte et bleue qui contribue à l'adaptation au changement climatique et aux puits de carbone (cf. F4) :

Poursuivre la déclinaison locale à l'échelle 1/25 000ème de la trame verte et bleue (cartographiée à l'échelle 1/100 000, dans le cadre du projet de PNR), en vue de préciser les conditions de sa préservation dans les PLUI, pouvant se traduire de la manière suivante :

- Classer les éléments constitutifs de la trame verte et bleue en zone naturelle / ne pas la classer en espace à urbaniser, notamment les réservoirs de biodiversité. Une attention particulière sera portée aux zones humides (puits de carbone, expansion de crues) généralement peu propices à l'urbanisation ou à l'intensification agricole, qu'il est important de mettre en zones naturelles, notamment le long des cours d'eau. On s'appuiera notamment sur le SAGE « Somme aval et Cours d'Eaux côtiers » : disposition 73 « Protéger les zones humides par leur intégration dans les documents d'urbanisme » et article 3 du règlement. Sur les secteurs où il n'existe pas d'étude de délimitation précise des zones humides, lorsque l'on se trouve en zones à dominante humide (identifiées dans le porter à connaissance du SDAGE Artois-Picardie et qui figurent au Plan parc du PNR Baie de Somme Picardie maritime), il est nécessaire de démontrer qu'il ne s'agit pas d'une zone humide en cas de projet d'artificialisation du sol.
- Identifier et localiser les éléments du paysage et définir les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration (article L. 151-19 du code de l'urbanisme)
- Classer les arbres isolés, les haies ou réseaux de haies, les plantations d'alignements, les bois, les forêts et les parcs à conserver, à protéger ou à créer (article L. 113-1 du code de l'urbanisme), sauf en zone humide, notamment vis-à-vis des peupleraies, qu'il n'est pas nécessaire de classer systématiquement et qui peuvent redevenir des prairies
- Mettre en place des parts minimales de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville (article L. 151-22 du code de l'urbanisme).

6) Adaptation au changement climatique :

Une attention particulière sera portée, pour l'accueil de nouvelles populations, à la prise en compte de l'état de la ressource en eau, notamment quantitative (secteur du Marquenterre notamment, cf. F-3).

Les aménagements et l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation devront tenir compte des différents risques naturels susceptibles d'être accentués du fait du réchauffement climatique (cf. F-2) :

- Intégration des études de vulnérabilités menées dans le cadre des 2 PAPI (cf. F.2)
- Absence ou limitation de l'urbanisation des secteurs concernés (cf. PPR), mesures favorisant la résilience de l'habitat (clapets anti-retours des réseaux d'eaux usées, interdiction de sous-sols, ...) identifiées dans le cadre des PAPI.
- Une attention particulière est à porter concernant le risque de coulées de boues, aucun PPR n'existant sur cette thématique. Les études de bassins versants qui ont été menées par les anciens syndicats de bassins versants sont à prendre en compte.
- Afin de prévenir les risques liés à l'eau, le SCoT incitera les collectivités à se doter dans leurs PLUI de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux pluviales que préconise notamment la disposition 28 du SAGE Somme Aval et Cours d'eau Côtiers, ainsi qu'à limiter la canalisation de l'eau de pluie et à favoriser le plus possible son infiltration (ex : pavés drainants sur les parkings, noues d'infiltration, définition de taux maximum d'imperméabilisation).
- La prévention du phénomène d'îlot de chaleur pourra passer par l'introduction d'espaces végétalisés qui apportent de la fraîcheur.

Pour rappel, les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), ...) doivent être compatibles, ou rendus compatibles, avec le SAGE dans un délai de 3 ans suivant l'approbation de ce dernier. L'intégration de leur contenu doit être la plus fidèle possible au sein des différents échelons de documents d'urbanisme. A titre d'illustration, précisons que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Somme Aval et Cours d'eau côtiers s'opère essentiellement autour de quatre dispositions, dont trois concernent les risques : Intégrer la gestion des eaux pluviales (D27), Intégrer les risques naturels (D88) et Favoriser le maintien des éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique (D93). Pour mémoire, la quatrième disposition concerne la protection des zones humides (cf. supra).

Partenaires Techniques

CAUE, DDTM80, AMEVA, SMBSGLP

Éléments de dimensionnement

/

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prise en compte dans les documents d'urbanisme	Pas de surcout	CABS, CCV, CCPM	0€	0€	0€				

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Extension limitée de l'urbanisation	13 ha/an (42 ha/an actuellement)	78 ha

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

F.2 - Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique

Contexte et objectifs

La Picardie maritime, de par son hydrogéomorphologie et la nature de ses sols, est fortement exposée à certains aléas, amplifiés par l'évolution climatique.

Sur le littoral, certaines zones urbanisées et cultivées sont menacées par des effondrements de falaises, l'érosion des cordons littoraux et le risque de submersion marine (espaces poldérisés). L'exposition du territoire à ces phénomènes est amenée à croître avec l'élévation prévue du niveau de la mer, notamment lors de phénomènes météorologiques extrêmes conjugués aux fortes marées. Ce risque majeur est pris en compte dans **la stratégie littorale** (à 2023) portée par le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP) qui comprend 3 programmes : programme falaise, programme érosion et le Programme d'Action et de Prévention des Inondations littoral Bresle-Somme-Authie, qui vise la mise en œuvre d'une Stratégie de gestion intégrée du trait de côte à long terme (50 ans) en vue d'assurer la protection et l'aménagement du littoral, tout en maintenant l'économie. Par ailleurs, le littoral est couvert par les PPR « Canton de Rue » (dont l'extension à l'ensemble de la Basse vallée de l'Authie est à l'étude), « Marquenterre-Baie de Somme » (qui s'applique pour le risque de submersion marine mais dont le règlement de la zone R n'est plus applicable pour le risque de recul du trait de côte depuis le 5 août 2020) et « Bas Champs du Sud de la Baie de Somme ».

Les sols, notamment sur les plateaux, sont peu argileux, limoneux et légers. Ils sont sensibles à la battance et à l'érosion, ce qui engendre en cas de pluies intenses et en fonction de l'occupation des sols (conditions culturales, manque d'infrastructures agroécologiques) et de la topographie, des phénomènes de ruissellement et de coulées de boues, récurrents sur l'ensemble du territoire de BS3V. Ces phénomènes ont des impacts sur les cultures, les bâtiments et infrastructures et la qualité de l'eau. Des programmes d'aménagements d'hydraulique douce sont menés par la Communauté de Communes du Vimeu, le SIAEEV et ailleurs par les communes (depuis la dissolution des syndicats de bassin versant) avec l'assistance technique d'un pôle érosion, mission d'ingénierie organisée en partenariat entre l'EPTB Somme AMEVA et l'association SOMEA. Cet aléa est pris en compte dans la SLGRI.

En fond de vallée, la nappe de la craie est sub-affleurante. Ces secteurs sont exposés à l'aléa « inondation par remontée de nappe et débordement de cours d'eau », ce qui s'est traduit en 2001 par l'évènement d'ampleur exceptionnelle de crue de la Somme qui a duré plusieurs mois et fait de nombreux dégâts. Plusieurs programmes d'action se sont succédés depuis 2003 : programme « Vallée et Baie de Somme » 2001-2006, PAPI de la Somme 2003-2006, Plan Somme 2007-2014 et PAPI du Plan Somme II 2015-2020. Ces programmes, déclinés à l'échelle du bassin versant de la Somme, sont portés par l'EPTB Somme AMEVA en lien avec les EPCI (notamment dans le cadre de la compétence GEMAPI). Cet aléa est également pris en compte dans le cadre du PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents.

Par ailleurs, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation de la Somme (SLGRI, 2015) pour le territoire à risque d'inondation (TRI) d'Abbeville a également été élaborée à l'échelle du bassin versant, par l'AMEVA et la DDTM de la Somme. Elle vise à la compréhension des enjeux de vulnérabilité, des conséquences financières et à définir une stratégie, relatifs à l'ensemble de ces aléas : débordement des cours d'eau, ruissellement des eaux pluviales (et coulées de boues), remontée de nappe et submersion marine. En effet, aussi spécifiques soient ces risques, il existe une interaction entre eux qu'il convient de prendre en compte.

L'ensemble de ces aléas sont également intégrés au sein de l'enjeu Risques majeurs du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, document opposable approuvé par arrêté interpréfectoral du 6 août 2019 permettant ainsi de garantir l'articulation entre les stratégies mises en place sur le bassin versant et le littoral.

					Maîtres d'ouvrage	
Les programmes d'action de la Stratégie littorale (et notamment PAPI littoral Bresle Somme Authie PAPI BSA), PAPI du Plan Somme II 2015 – 2020 (PSII), la SLGRI de la Somme 2016 ainsi que le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, se recoupent sur certains points (dans une logique de mutualisation) et/ou se complètent. La stratégie et les actions mises en œuvre dans le cadre de ces documents sont synthétisés ci-après :						
Document cadre / Type d'aléas					Synthèse de la stratégie et des actions des documents cadres	
SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers	SLGRI Tous types	Stratégie littorale PAPI BSA Submersion	PSII Remontées de nappe et débordement de cours d'eau	PSII/SLGRI Erosion sols		
Amélioration de la connaissance du risque						
X					Amélioration de la connaissance des zones inondables	AMEVA
X	X	X	X		Etudes de vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable	SMBSGLP/AMEVA
		X			Suivi annuel de la morphologie du littoral	SMBSGLP
	X			X	Gouvernance, compilation des études d'érosion des sols, cartographie des axes de ruissellement	DDTM 80
Amélioration de la conscience du risque						
	X				Création d'un groupe de réflexion autour de la culture du risque	AMEVA
	X	X	X		Population et élus : documents de communication et évènementiel	AMEVA, SMBSGLP
	X	X	X		Scolaires : animation annuelle « village inondation », document de sensibilisation	AMEVA, SMBSGLP
		X			Activités économiques : Animation d'un réseau de correspondants	SMBSGLP, CCI
	X				Sensibilisation : temps dédiés à la maison éclusière de Long, Gérée par BS3V	BS3V, SMBSGLP, AMEVA
	X	X	X		Assistance pour réaliser les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)	SMBSGLP, AMEVA
	X	X	X		Mise en place de repères de crue	SMBSGLP, AMEVA
Alerte et gestion de crise						
	X	X	X		Assistance des communes pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde + Club des PCS	Préfecture de la Somme, AMEVA
		X			Mise en place d'un système d'annonce pour les populations les plus vulnérables (système SMS)	SMBSGLP
	X	X			Mise en place de houlographes/marégraphes	SMBSGLP
	X				Optimisation de la gestion des ouvrages hydrauliques en situation de crise (St-Valéry, Abbeville, Pont-Rémy, Long et hors territoire)	AMEVA/ CD80

Intégration du risque dans les documents d'urbanisme						
	X	X			Assistance aux SCoT	AMEVA, SMBSGLP
X					Intégration de Schémas Directeurs d'Eaux Pluviales (CCTP Type, accompagnement AMO AMEVA)	BS3V, EPCI, AMEVA
		X			Etude d'occupation temporaire résiliente/innovante en zone d'aléa, Concilier Développement urbain (urbanisme résilient) et Relocalisation	SMBSGLP, AMEVA
	X	X			Approbation des PPR littoraux et révision du PPR de la Somme	Etat
Actions de réduction de la vulnérabilité						
		X			Guide d'adaptation des locaux	SMBSGLP
X	X	X	X		Diagnostics individuels de vulnérabilité des entreprises, ERP et des biens à usage d'habitation en priorité sur le TRI d'Abbeville	SMBSGLP / AMEVA
X					Subvention pour la réalisation des travaux d'adaptation (fond Barnier)	SMBSGLP / AMEVA
			X		Réseau de correspondants et assistance pour la mise en sécurité/résilience des réseaux (eau, énergie, téléphonie, transports...)	SMBSGLP, AMEVA
Etudes et travaux de réduction de l'aléa						
X	X		X		Inondations par remontées de nappe et débordement de cours d'eau : - Identification et caractérisation des Zones humides en priorité sur le TRI d'Abbeville - Pérenniser les plans de gestion de cours d'eau en cours - Aménagement de zones d'expansion de crues (Scardon)	EPCI / AMEVA
X	X		X		Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement : Poursuivre les Programmes d'action à l'échelle des sous-bassins versants	EPCI-pôle érosion AMEVA/SOMEA
		X			Submersion marine - Sud de la Baie de Somme / Bas Champs de Cayeux : - Requalification du boulevard maritime (Epis) et étude d'optimisation hydraulique - Maintien de la route blanche, sécurisation du front de mer (Hourdel), réfection porte à flot (courant à Poissons), études de rehaussement des digues (Gaité/Caroline) et du quai de St Valery	SMBSGLP
		X			Submersion marine - Nord de la Baie de Somme / Bas Champs du Marquenterre : - Secteur Dien : Etudes d'optimisation hydraulique et de consolidation de la digue Jules Noiret - Secteur Maye : Etudes de sécurisation arrière (nouvel ouvrage), de rechargement de la digue du parc Marquenterre et de construction de 2 épis - Secteur sud Baie d'Authie : Remise en état système Ecolage (Quend), Entretien digues de l'Authie, Confortement porte à flot du Canal de Retz, Etudes d'optimisation hydraulique et nouvel ouvrage en arrière de la porte à flot	SMBSGLP

<p>Dans le cadre du présent plan climat, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre des programmes d'action exposés ci-dessus. L'articulation des 2 PAPI entre eux, dans le cadre des instances de gouvernance existantes, telles que la Commission Locale de L'Eau du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, est un enjeu. Les échéances des 2 PAPI (2020 et 2021) invitent à travailler à la mise en place de nouveaux programmes pour leur succéder.</p>	<p>CLE SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers AMEVA, SMBSGLP</p>
<p>La prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme (PLUi) et les programmes d'aménagement (cf. F1) ; notamment l'intégration des études de vulnérabilité menées dans le cadre des 2 PAPI, comme l'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (cf. PLUi de la CABS) ; est à conforter en vue de la mise en compatibilité avec les SAGE approuvés. Pour rappel, les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), ...) doivent être compatibles, ou rendus compatibles, avec le SAGE dans un délai de 3 ans suivant l'approbation de ce dernier. L'intégration de leur contenu doit être la plus fidèle possible au sein des différents échelons de documents d'urbanisme.</p>	<p>BS3V, CCPM, CCV, CABS, AMEVA</p>
<p>A titre d'illustration, précisons que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Somme Aval et Cours d'eau côtiers s'opère essentiellement autour de quatre dispositions, dont trois concernent les risques : Intégrer la gestion des eaux pluviales (D27), Intégrer les risques naturels (D88) et Favoriser le maintien des éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique (D93). Pour mémoire, la quatrième disposition concerne la protection des zones humides qui constituent des zones tampon en cas d'inondation.</p>	<p>CCPM, CABS</p>
<p>En ce qui concerne la prévention de l'érosion des sols et le ruissellement, la prise de compétence à l'échelle des EPCI, présente un intérêt certain, en vue de proposer des programmes d'action globaux et cohérents à l'échelle de sous-bassins versants. Si elle est effective pour la CCV, une réflexion reste à mener pour la CABS et la CCPM, et des évolutions réglementaires pourraient la favoriser. Ces programmes d'aménagement, viseront à mettre en place des mesures agronomiques adaptées (réflexion sur l'organisation parcellaire, amendements favorisant la stabilité du sol...) et des aménagements hydrauliques reposant sur la mise en place et le maintien d'infrastructures agroécologiques (haies, fascines, bandes enherbées, fossés, noues, mares) via des outils tels que : convention d'occupation du sol, acquisition foncière, urbanisme et paiements pour services environnementaux</p>	<p>CCV, CCPM, CABS</p>
<p>Un effort tout particulier est à mener pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus aux techniques d'aménagement résilientes (ex : solutions alternatives à l'imperméabilisation des sols fondées sur la nature, écoquartiers...) dans le cadre de la mise en place d'éductours. - Mieux communiquer vers la population en ce qui concerne les aléas climatiques. Dans les programmes d'aménagement il est souhaitable d'associer les habitants dans le cadre d'une co-construction. 	<p>SMBSGLP, BS3V, AMEVA</p>
<p>L'expérience du territoire en matière d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique peut être valorisée par la création d'un DD-Tour dédié. Les DD-Tours mis en place en Région Hauts de France, élaborés par le CERDD et ses partenaires, constituent un panel de visites professionnelles clés en main, à l'intention de groupe de 10 à 30 personnes, pour aller à la rencontre sur le terrain, des acteurs d'un territoire, engagés dans le développement durable au quotidien.</p>	<p>CERDD, BS3V, SMBSGLP</p>

Partenaires Techniques	SOMEA, CERDD, ADOPTA, CA80, CCI LHdF, CMA HdF	Éléments de dimensionnement	Etudes de programmations Spécifiques
-------------------------------	---	------------------------------------	--------------------------------------

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Stratégie littorale à poursuivre	Cf. Programmation spécifique – 88 actions d'études et de travaux	SMBSGLP, EPCI (CABS/CCVS et CCPM), CD80, CD76, Etat, AEAP, AESN, FEDER, Région HDF	31 774, 035 k€ 1 poste de chargé de mission PAPI 3 chargés de projets littoraux					Non identifié – A poursuivre	
	2 ETP	SMBSGLP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP
PAPI du Plan Somme II à poursuivre	Cf. Programmation du PSII	MO, Etat, FEDER, AEAP, CR HdF, CD80	X	Non identifié – A poursuivre					
	1/3 ETP	AMEVA	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP	1/3 ETP
Articulation des PAPI entre eux	% ETP	AMEVA, SMBSGLP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP
Prise de compétence Erosion des Sols		CCPM, CABS	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié
Schéma directeur des eaux pluviales	CABS	50 k€ / étude	50 k€						
	CCPM		50 k€ à confirmer						
	CCV								50 k€
Sensibilisation des élus et des habitants	1 k€ / an / acteur	BS3V	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
		SMBSGLP	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
		AMEVA	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
		CERDD	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Nombre d'actions de sensibilisation menées à l'intention des élus	0,5	3
Nombre d'actions de sensibilisation menées à l'intention de la population	0,5	3
Mise en place du DD-Tour		oui

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

F.3 – Mettre en place une stratégie de préservation quantitative sur le secteur de la Maye

Contexte et objectifs

L'hydrosystème du Marquenterre, situé sur la partie aval du bassin versant de la Maye est très vulnérable à la sécheresse. Il a fait l'objet d'une « Etude du fonctionnement global de l'hydrosystème du Marquenterre en lien avec les marais arrière-littoraux » (BRGM, 2018) ainsi que de plusieurs arrêtés sécheresse ces dernières années (dont un arrêté en niveau de crise en 2019), à l'échelle de la masse d'eau superficielle de la Maye, unité de gestion la plus pertinente pour ce type de problématique.

Les marais arrière-littoraux du Marquenterre (sites « Natura 2000 » et Ramsar) constituent un ensemble de tourbières basses alcalines composé d'une mosaïque de marais parfois boisés et de prairies humides, traversé par un réseau hydrographique complexe (fossés, canaux et ruisseaux) et ponctué de mares de chasse et d'étangs. Certains marais, sources ou canaux creusés jusqu'aux sables sont alimentés directement par la nappe phréatique de la craie (au sud de Rue), tandis que d'autres dépendent principalement de la pluviométrie locale avec une influence de la falaise morte d'où jaillissent de nombreuses sources (nappe superficielle au nord de Rue).

Au niveau du Marquenterre, les prélèvements pour l'irrigation se concentrent sur le bord du plateau du Ponthieu, de préférence en vallées et le long de la falaise morte. Les surfaces irriguées sont étendues du fait de cultures nécessitant un arrosage régulier, de la présence de terrains infiltrants (limons enrichis en sables) et de l'augmentation des périodes sèches. Le développement de l'irrigation est notamment lié aux conditions imposées par les industries de transformation agroalimentaires dans les contrats d'achat de légumes, maïs grain et betteraves... Les quantités d'eau prélevées pour l'irrigation sont très dépendantes des variations annuelles de climat (sécheresses). Par ailleurs, les prélèvements pour l'irrigation surviennent principalement en période d'étiage, ce qui est le plus défavorable pour la ressource en eau. De même, les cultures sont vulnérables à un « manque d'eau », en cas de sécheresse et/ou de restriction des usages de l'eau par arrêté préfectoral, ce qui impacte la qualité et la quantité des productions avec des répercussions économiques pour le secteur agricole.

En ce qui concerne les prélèvements d'eau potables ceux-ci sont réguliers d'une année sur l'autre avec une légère tendance à la hausse pouvant être liée à une augmentation de la population. A noter la forte concentration d'équipements touristiques sur ce secteur, contribuant à la pression quantitative sur la ressource notamment en période estivale qui est la plus critique. Une ressource en eau insuffisante en périodes de canicule pourrait s'événer problématique pour répondre aux besoins d'hydratation des populations. A noter que les pertes en eau potable dans les fuites réseau sont estimées à environ 20% à 30% des volumes consommés.

L'étude précitée, met en évidence une influence des pompages dans la nappe (eau potable, irrigation, mares de chasse), sur les niveaux de la nappe, des cours d'eau et des marais, au droit du plateau du Ponthieu. Le changement climatique pourrait engendrer une modification des équilibres de fonctionnement de l'hydrosystème du Marquenterre : assèchement et/ou apparition d'un biseau salé (baisse de la nappe d'eau douce conjuguée à l'augmentation du niveau marin), couplé le cas échéant à des phénomènes de submersion marine. Certains de ces effets pourraient donc avoir pour conséquence la modification des écosystèmes associés et donc de la biodiversité au sein des marais arrière littoraux. (BRGM, 2018). De même, les hêtres de la forêt de Crécy-Ponthieu, située sur le secteur considéré, sont également sensibles à la sécheresse, et risquent de disparaître.

Un besoin d'amélioration de la concertation en vue de constats partagés de l'état de la ressource en eau est identifié.

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Organiser des comités de concertation et de visites de terrain en vue de constats partagés de l'état de la ressource en eau.</p> <p>Une étude complémentaire d'amélioration de la connaissance à l'échelle du bassin de la Somme sera lancée en 2020 avec deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du fonctionnement du système nappe de la craie / nappe d'accompagnement / zones humides / cours d'eau • Anticiper les conséquences des évolutions climatiques sur la ressource et les prélèvements, intégrant les tendances d'évolutions de ces derniers à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les étiages des cours d'eau : évolution des débits statistiques caractéristiques des étiages, mise en perspective vis-à-vis des indicateurs actuels, évolution des assecs ; ▪ Les crues par remontée de nappe : évolution des périodes de retour des niveaux de très hautes eaux, évolution des zones de débordement ; ▪ L'alimentation en eau potable : identification des secteurs où les forages sont sensibles à une baisse tendancielle des niveaux piézométriques, validation de la méthodologie par une analyse rétrospective des crises passées, simulation de scénarios d'adaptation ; ▪ Les usages agricole et industriel avec la définition de scénarios d'adaptation en fonction de l'évolution des besoins 	<p>Ensemble des acteurs, chef de file à identifier</p> <p>AMEVA</p>
<p>Depuis 2014, l'EPTB Somme – AMEVA a développé un pôle d'ingénierie à l'échelle du département de la Somme impulsé par la délégation des Assistances Techniques Départementales (ATD) et consolidé par des missions d'AMO auprès d'une large majorité des services d'eau potable. Dans le cadre de la programmation des ATD 2020-2021-2022, il est prévu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à améliorer la connaissance des services d'eau potable vis-à-vis du patrimoine, de la qualité et de la quantité, seuls 45 des 186 services du département restent à expertiser. • Elaborer une stratégie de lutte contre les fuites basée sur une capitalisation des études existantes menées par l'EPTB en vue d'identifier et de prioriser les services concernés par des actions de réductions des fuites. • Elaborer un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables (PGSSE) par la définition d'une méthodologie puis sa mise en œuvre au sein de services identifiés comme prioritaires. 	<p>Pôle Ingénierie ATD AMEVA</p>
<p>Une synthèse pré-diagnostic des acteurs gestionnaires de l'eau potable (syndicats, exploitants agricoles, chasseurs), des consommations d'eau de surface et souterraines par usage de transits d'eau potable entre bassins versants, et des enjeux, sera réalisée sur la base des études réalisées et en cours.</p>	<p>Baie de Somme 3 Vallées</p>
<p>En fonction des résultats et conclusions du pré-diagnostic, pourra être élaboré, un plan d'action concerté et partagé de maîtrise des consommations d'eau, avec l'ensemble des acteurs concernés. Les actions pourront être par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des fuites et sécurisation du réseau d'eau potable - Prix unitaire de l'eau potable variable en fonction des quantités d'eau consommées - Adaptation des variétés, espèces cultivées - Télégestion des fluides 	

- Pratiques d'irrigation économes en lien avec les donneurs d'ordres (cultures sous contrat)
- Réflexion à la mise en place de filières de transformation adaptées
- Poursuite des actions de gestion des niveaux d'eau dans les zones humides (seuils mis en place sur certains fossés à Favières et Ponthoile dans le cadre de contrats Natura 2000) et Intégrer de nouvelles actions de gestion hydraulique aux plans de gestion des sites gérés et des marais communaux.

Partenaires Techniques	SMBGLP, Syndicats d'eau potable, CA80, Fédération des chasseurs de la Somme, Gestionnaires de milieux naturels, Agence de l'Eau Artois Picardie, FDE80	Éléments de dimensionnement	/
-------------------------------	--	------------------------------------	---

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Amélioration connaissance nappe / eaux de surface	30 k€	AMEVA		30 k€						
Synthèses des consommations d'eau / acteurs / transits d'eau	12 jours ETP	BS3V	12 jours ETP							
Concertation et plan d'action partagé « maîtrise des consommations d'eau »	1/3 ETP (Subvention 60% minimum)	BS3V		1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)	1/3 ETP (Subv. 60%)

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Volume annuel prélevé sur les unités de gestion de la Maye et de l'Authie	- 1,6 %	- 10%

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

F.4 – Maintenir les milieux naturels et les infrastructures agroécologiques fonctionnels

Contexte et objectifs

La Picardie maritime se caractérise par la richesse ordinaire et extraordinaire de ses milieux naturels et semi-naturels :

- La plaine maritime picarde composée de milieux littoraux (cordons de galets de Cayeux, Estuaires de la Baie de Somme et de la Baie d'Authie et massif dunaire du Marquenterre), de marais-arrières littoraux (bas-champs du Marquenterre et de Cayeux-sur-mer,) et des marais tourbeux de la basse vallée de la Somme et de l'Authie, cette richesse est reconnue au sein du site Ramsar de la Baie de Somme et des sites Natura 2000 ;
- La forêt domaniale de Crécy (4 300 ha) dont le cœur est classé Natura 2000 et l'ensemble des boisements privés répartis sur le territoire (14 000 ha)
- La vallée de la Somme (site RAMSAR) et la vallée de l'Authie constituées de marais tourbeux d'exception
- Les fonds de vallées adjacentes et les vallons secs (typologie plutôt bocagère), qui entaillent les plateaux avec des coteaux calcicoles boisés ou prairiaux ("larris"),
- Le réseau bocager, fortement lié aux tours de villages sur les plateaux, appelés "villages courtil"

Ainsi la trame verte et bleue de Picardie maritime est composée :

- Des réservoirs de biodiversité (appelés également « sites à enjeu parc ») constitués des espaces protégés à divers titres (Natura 2000, RNR, APB, RNN, Ramsar, ENS) ou inventoriés (ZNIEFF),
- Et des corridors écologiques qui les relient : en particulier les réseaux de haies et de prairies pour la trame bocagère des fonds de vallées et des plateaux. La trame bleue est constituée sur le territoire du réseau de cours d'eau, de fossés et de mares.

Les milieux naturels ou semi-naturels, au-delà de l'intérêt de leur existence propre, constituent un facteur de résilience au changement climatique :

- Ils constituent un stock effectif de carbone organique (sols des prairies, des zones humides, des tourbières et des boisements) et contribuent à stocker annuellement du carbone atmosphérique et limitent la pollution atmosphérique (ce qui les impacte également),
- Ils contribuent à la prévention de l'érosion des sols, des inondations et à la préservation de la qualité de l'eau : les végétaux protègent le sol de l'éclatement, leurs racines en fissurant le sol permettent l'infiltration de l'eau (effet renforcé par la microfaune qu'elles hébergent) et les zones humides constituent des zones tampon de stockage de l'eau en cas d'inondations et de redistribution d'eau en période sèche,
- Ils apportent de la fraîcheur en période de canicule, par effet d'ombrage
- Le maintien d'une trame verte et bleue contribue à la résilience même des milieux naturels, et des écosystèmes associés, au changement climatique : la présence de zones d'accueil de qualité et connectées permet d'anticiper le déplacement des aires de répartition de nombreuses espèces et favorise leur capacité à résister voire à se restaurer.

Ainsi, dans le cadre du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime, les « sites à enjeu parc » font notamment l'objet d'une démarche de préservation via la mise en place d'actions de gestion conservatoire ou de protection, portées par différents acteurs du territoire, gestionnaires et propriétaires : SMBSGLP, Conservatoire des espaces naturels, Conservatoire du littoral, EPTB AMEVA, BS3V, Conseil départemental de la Somme, ONF... Au-delà des aires protégées et des sites faisant l'objet d'une gestion conservatoire, les programmes Ramsar et NATURA 2000 permettent de réaliser des opérations de restauration de milieux dégradés ou d'accompagner leurs propriétaires et utilisateurs vers une gestion plus adaptée aux enjeux écologiques du territoire.

La préservation de ces espaces, passe également par le maintien des usages qui y sont liés : élevage bovins, ovins et équins, maraîchage, exploitation forestière des espaces boisés, activités de pleine nature (chasse, randonnée...), diversification agricole (ex : produits laitiers, pommes de terre de la Baie de Somme).

L'élevage étant menacé sur le territoire, et notamment dans les zones humides du fait des difficultés d'exploitation rencontrées, le territoire bénéficie de 2 programmes de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH, outils mis en place par l'Agence de l'eau Artois Picardie) en Plaine maritime picarde (porté par le SMBSGLP et la CA80) et en moyenne vallée de la Somme (co-piloté par le CD80, la CA80 et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie).

Par ailleurs, la trame verte et bleue a vocation à être intégrée dans les documents d'urbanisme en vue d'être préservée. Des actions de restauration sont également menées : « Plan Bocagers Communaux » et « Opération de restauration des réseaux de mares ».

Descriptif des actions	Maîtres d'ouvrage
<p>Poursuivre la déclinaison locale à l'échelle 1/25 000ème de la trame verte et bleue (cartographiée à l'échelle 1/100 000, dans le cadre du projet de PNR), en vue de préciser les conditions de sa préservation dans les PLUI (cf. F.1).</p>	<p>BS3V CCV, CCPM, CABS</p>
<p>Poursuivre les opérations visant à implanter, restaurer et entretenir les infrastructures agroécologiques (haies, mares, bandes enherbées, prairies, agroforesterie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place/Maintien et articulation de Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques et Paiements pour Services Environnementaux à l'intention de la profession agricole et visant à créer et maintenir les infrastructures agro-écologiques dans le cadre des opérations locales en faveur : de la Biodiversité (PMAZH, TVB), de la Qualité de l'eau (ORQUE) et de la prévention de l'érosion des sols (Vimeu), - Opérations mares : inventaire des mares, restauration/création de nouvelles mares avec les communes volontaires - Programmes de plantation d'arbres, des haies et d'agroforesterie, à articuler entre eux : <ul style="list-style-type: none"> o Plans bocagers communaux avec les communes volontaires : analyse et présentation des haies au travers de leurs fonctions et les services qu'elles rendent aux habitants, travaux de plantation de linéaires de haies. o Opérations de plantations de vergers conservatoires et d'arbres portées par l'Association pour la Promotion de l'Environnement dans le Vimeu (contribution financière de la CCV) et par l'association Chemins du Nord Pas de Calais - Picardie o Opération KITS HAIES EN PLAINE portée par la Fédération des Chasseurs (haies à vocation cynégétique) o Villages-courtil : Diagnostic et suivi, Guide des Courtils et Création d'un « club des villages-courtil » 	
<p>En forêt de Crécy, il s'agira notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De diversifier le peuplement au regard de l'impact pressenti du changement climatique sur le hêtre notamment, et expérimenter la mise en place de nouvelles essences pour lesquelles le territoire se situe en limite haute d'aire de répartition : Chêne sessile, Noyer Noir, Pin maritime (présent sur les dunes du littoral). La mycorhization (noisetier, chêne, Pin) en vue de développer la trufficulture pourrait également être expérimentée. - Promouvoir des techniques alternatives au débardage mécanisé plus respectueuses des sols : débardage à cheval, débardage par câble. 	<p>SMBSGLP, CEN Hauts de France, AMEVA, CCV</p> <p>BS3V / SMBSGLP / Communes volontaires</p> <p>BS3V, Communes Volontaires</p>
	<p>APEV, CCV, Com. Volontaires</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le recours à du matériel mécanisé plus respectueux des sols (outils équipés de chenilles) : Aides à l'investissement pour les entreprises forestières, sensibilisation. 	Fédération de Chasse/ Exploitants agricoles
<p>Poursuivre la mise en œuvre des programmes RAMSAR Baie de Somme et Vallées de la Somme et de l'Avre afin notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les différents gestionnaires de zones humides publics ou privés dans la préservation et l'entretien de ces milieux sensibles - Initier ou accompagner des projets de restauration de milieux humides (en lien notamment avec NATURA2000). 	BS3V / Communes volontaires ONF / BS3V
<p>Dans le cadre du programme LIFE « ANTHROPOFENS » sur la restauration des habitats tourbeux alcalins du Nord de la France et de Belgique, des actions de restauration de milieux tourbeux vont être réalisées dans la vallée de la Somme et les marais arrière littoraux. Ce programme comprend également des actions d'acquisitions de connaissances (fonctionnement et gestion des tourbières) et d'accompagnement des usagers des tourbières qui seront favorables à la préservation et à la restauration de ces milieux qui constituent un stock de carbone très important. Leur restauration est d'autant plus urgente que le drainage et le réchauffement climatique provoquent leur assèchement qui diminue fortement leur fonction de puit de Carbone.</p>	
<p>En complément des actions du programme LIFE, la mise en place d'une étude pour déterminer précisément le rôle des zones humides (tourbe, vasières) en tant que puits de carbone est également envisagée.</p>	SMBSGLP, CD80, CEN HdF, CA80
<p>Poursuivre et articuler entre eux les 2 programmes de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH) en Plaine maritime picarde et Moyenne Vallée de la Somme et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des MAEC et accompagnement technique des éleveurs vers des systèmes « agroécologiques » - Développer les marques du territoire : « Valeurs Parc », « Baie de Somme Saveur » à étendre à la viande bovine et aux produits laitiers 	

Partenaires Techniques	SMBSGLP, Conseil Départemental de la Somme, Conservatoire d'Espaces Naturel Hauts de France, Fédération de Chasse, Chambre d'Agriculture de la Somme, APEV, Chemin de Picardie	Éléments de dimensionnement	10 € / 10 plants (kit) 10 € / ml
-------------------------------	--	------------------------------------	-------------------------------------

Calendrier des moyens estimatifs

Actions	Dimensionnement	Acteur	Calendrier						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Plans bocagers communaux	½ ETP / 10€/ml – 3 km/an	BS3V 50%	35% ETP 15 k€	35% ETP 15 k€	35% ETP 15 k€	35% ETP 15 k€	35% ETP 15 k€	35% ETP 15k€	35% ETP 15 k€
		Communes 20%	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€
		FEDER 30%	15% ETP 9 k€	15% ETP 9 k€	15% ETP 9 ke	15% ETP 9 k€	15% ETP 9 k€	15% ETP 9 k€	15% ETP 9 k€
Vergers conservatoires/haies par l'APEV Villages courtill	6 k€/an	CCV	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€
Opération Mares	½ ETP 3 mares / an (= 30 k€ /an)	BS3V 30%	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an	25% ETP 9 k€ / an
		AEAP 70%	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€	25% ETP 21 k€
PMAZH Baie de Somme et Moyenne Vallée de Somme	CF. Programmation de chaque PMAZH	CF. Programmation de chaque PMAZH							
Programmes RAMSAR Baie de Somme et Vallée de la Somme et de l'Avre	CF. Programmation de chaque site RAMSAR	CF. Programmation de chaque site RAMSAR							
Programme LIFE ANTHOPOFENS	CF. Programme spécifique	CEN HDF, SMBS GLP, CD80, CDL, AEAP							
Inventaire des tourbières de Picardie maritime en tant que puits de carbone	BS3V			½ ETP					

Indicateurs

Nom	Objectif annuel	Objectif N+5
Linéaire de haies plantées par an	3 km	18 km
Evolution de la SAU en STH par rapport à 2012 (15 631 ha < -5%)	Valeur en 2017 : 15 028 ha	> 14 950 ha

Impact Climat Air Energie

Maitrise Energie	Production ENR	Gaz à Effet de serre	Séquestration carbone	Pollution de l'air	Adaptation

Annexe : Synthèse du plan d'actions

Objectif stratégique	n°	Objectif opérationnel	Actions	Moyens à déployer par acteurs												Autre maîtres d'ouvrages et partenaires
				Phase 1 : 2020/2022 - Phase 2 : 2023 - 2026												
				En vert : Déjà programmé ou moyens existants						En bleu : Moyens supplémentaires à déployer						
CABS		CCV		CCPM		BS3V		FDE80		Autre						
Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2			
A - Favoriser un habitat énergétiquement performant respectueux du patrimoine architectural identitaire Objectifs annuels de rénovation énergétique : - CABS : 146 BBC, 438 Intermédiaires - CCV : 64 BBC, 191 Intermédiaires - CCPM : 90 BBC, 271 Intermédiaires	A-1	Sensibiliser la population à la sobriété énergétique	Informations (sur supports existant) concernant les aides et accompagnements	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			PRIS Espace Info Energie / FEDER Région Hauts de France		
			5 Balades thermiques et 3 réunions d'information / EPCI			1,6k€	Intégré A-2 SARE	1,6k€	Intégré A-2 SARE							
			Bonnes pratiques de rénovation énergétique du bâti traditionnel : Fiches techniques, chantiers école participatifs							3,0k€	4,0k€					CAUE, Communes
	A-2	Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages	Maintien/Renforcement de l'espace info énergie et évolution vers "SARE" : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (2ETP actuels vers 3 ETP)	21,4k€	42,8k€	21,4k€	42,8k€	21,4k€	42,8k€	21,4k€	42,8k€	21,4 k€	21,4 k€	192,9k €	385,7k €	PRIS Espace Info Energie / FEDER / Région / Etat (CEE obligés)
			Accueil de l'espace info énergie	Prêt bureau	Prêt bureau											

		Déploiement de 20 visites à domicile / EPCI / an			2,0k€	Intégré A-2 SARE	2,0k€	Intégré A-2 SARE							
		12 Permanences délocalisées / EPCI / an			1,8k€		1,8k€								
A - 3	Programmer la rénovation de l'habitat	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Vimeu			450,0k €	300,0k €						Non identifié	Non identifié	ANAH, ADIL, Opérateurs ANAH, EIE	
		Ponthieu Marquenterre : - Avance de trésorerie des travaux de rénovation énergétique (ménages ANAH) - Etude pour la mise en place d'un PIG "Habiter mieux"						Avance Non identifié	Avance Non identifié				Non identifié	Non identifié	Opérateurs ANAH ANAH, ADIL
		Subvention du PLH pour les ménages ANAH et logements indignes	244,8k €	326,4k €											Opérateurs ANAH
		Etude pré opérationnelle de l'Habitat Abbeville et Longpré-les-Corps-Saints	50 k€												
		OPAH Abbeville	358,44 k€	238,96 k€									1885,4	1256,6	Ville d'Abbeville, ANAH et Banque des Territoires
		OPAH Longpré-Les-Corps-Saints	183,74 k€	122,49 k€									985,82	657,21	Communes de Longpré et ANAH, ADIL

		Bailleurs sociaux : - Rénovation progressive de l'habitat collectif Quartier Soleil Levant (programme ANRU) - 302 logements - Respect guide des prescriptions urbaines, Architecturales & techniques intégrant les principes du DD	0 €	0 €										2,7 M€	Bailleurs sociaux (Baie de Somme Habitat)	
A - 4	Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables	Accueil de formations : Communication et logistique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1% ETP	1% ETP	participation technique, prêt de salle de formation				CMA80, CAPEB, FFB, CAUE, Maisons Paysannes, CODEM Batlab	
		Visites et chantiers école (les artisans et les élus) accompagnés par un artisan expert								8,0 k€ 24 jour						16,0 k€ 24 jours X 2
		Communication sur les éco-matériaux auprès des revendeurs locaux, en lien avec les filières de production locales de production (lin et chanvre notamment)								2 k€ 1% ETP						4 k€ 1% ETP
B - Proposer des solutions de mobilité sobres	B - 1	Conforter et développer	Communication, visibilité, attractivité	3,0 k€	4,0 k€	3,0 k€	4,0 k€	3,0 k€	4,0 k€	3,0 k€	4,0 k€				Région Hauts de France	

et durables pour tous (habitants et touristes)	per les transports en commun du territoire	Maintien de la ligne ferroviaire Abbeville le Tréport / Electrification de la ligne Abbeville Rang du Fliers											60 M€	Région Hauts de France		
		Déploiement du Transport à la Demande de Baie de Somme Agglo	180,0k €	240,0k €												
		Pôle mobilité du Vimeu avec Solutions de mobilité fine			450,0k €	600,0k €										
		Parc relais d'Abbeville intermodalité Bus/Vélos x 3	Non identifié	Non identifié												
		Navette desservant le Parc relais de Saint-Valery sur Somme												Non identifié ou à préciser	Commune de Saint Valery sur Somme	
		Intermodalité gare (Abris-vélos, Places covoiturage, Voies cyclables) : Longpré-les-Corps-Saints Maintien des arrêts et des horaires Amiens Boulogne	10,4k€													
		Intermodalité gare (Abris-vélos, Places covoiturage, Voies cyclables) : Woincourt, Feuquières/Fressenneville, Chepy (si train) Maintien Arrêts Vimeu				31,1k€										Communes

		Intermodalité gares (Abris-vélos, Places covoiturage, Voies cyclables) : Noyelles, Rue Maintien des arrêts et des horaires Rue et Noyelles						20,7k€							
B - 2	Dévelop per une politiqu e cyclable et pédestre en s'appuy ant sur un réseau de modes actifs et de services dédiés	Territoire BS3V : Signalétique Réseau points Nœuds Somme à Vélo							35,3 k€ 8% ETP			35,3 k€ 8% ETP		CD80	
		Littoral : Achèvement Plan Vélo Baie de Somme dans le respect du Grand Site										1030k€ dont subven tions	1030k€ dont subven tions	SMBSGLP	
		- Itinéraire vallée de Trie : Etudes et Aménagement : - Service aux vélos du pole mobilité (loueur vélos)			15 k€ + 100 k€ 60 k€	450 k€ 120 k€									Loueur de vélo
		Etude d'extension du Schéma directeur cyclable à D32 de la CABS Mise en œuvre Schéma directeur cyclable Etude de faisabilité passerelle Vélo Station à GAROPOLE et au pôle collaboratif de soleil levant2 0k€	0€									NI NI 30,45 k€ 34,96 k€	0€ NI 0€	ADEME
		- Points d'accueil Vélo Ponthieu/Marquenterre : location VAE / espaces								A préciser	A précise r				OT Intercommu nal Ponthieu

		de stationnement / offre train vélo et circuits													Marquenterre Baie de Somme Loueur Vélo et Association Organisport							
		Aide à l'achat de VAE (Loi Mobilité)	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE														
		Schéma directeur Cyclable de la ville de Rue					0 €	0 €	% ETP	% EPT					Ville de Rue							
B - 3	Promouvoir et encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)	Covoiturage : - promotion plateformes internet régionale pass pass covoiturage, de l'auto-stop organisé - places parking dédiées (schéma départemental) - ex : Garopôle, sortie A29 à Feuquières	Supports existants	Supports existants	Supports existants	1,5k€	2,0k€								Conseil Départemental de la Somme Association Baie de Somme Zéro Carbone							
		Autopartage : Promotions plateformes internet existantes																				
		Autopartage Vimeu : partenariat ESAT de Woincourt, Recyclerie du Vimeu et Secours catholique															90,0k€	120,0k€				
B - 4	Poursuivre les actions des	Poursuivre le plan d'actions pour les salariés des Entreprises/Administrations.							1/4 ETP 12 k€	1/4 ETP 16 k€					Entreprises							

	plans de Mobilité	Poursuivre la mise en place de plans de Mobilité Jeunes (collège).								1/4 ETP 21 k€	1/4 ETP 28 k€					Collèges		
B - 5	Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables	Animation territoriale vers utilisateurs potentiels de GNV (flottes)	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP				5% d'1 ETP	5% d'1 ETP	% ETP	% ETP	GRDF		
		Création de 3 stations avitaillement GNV (maîtrise d'ouvrage privée)	0 €	0 €	0€ = 1 station	0 €	0€ = 1 station	0 €					partenariat technique et financier possible		Non identifié	GRDF / Société privée/ GRT gaz		
		Intégration de critères favorables aux motorisations et carburants durables dans les marchés publics	0 €		0 €		0 €											
		Etude de conversion des flottes publiques au GNV/BioGNV	3% ETP 5 k€		3% ETP 5 k€		3% ETP 5 k€								15 k€		ADEME	
		Poursuite du déploiement des stations de recharge de véhicules électriques (en fonction besoins)	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié						5% d'1 ETP apport de 20% en investissement prise en charge de l'exploitation		Non identifié	Non identifié	Communes
		Développer des agro-carburants issus d'huiles usagées alimentaires pour les flottes de bus	0 €	0 €	0 €	0 €												Société GECCO, ADEME, FEDER
C - Relocaliser la création de valeur ajoutée en encourageant	C - 1	Promouvoir la maîtrise des dépenses	Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Intégré dans le SARE (cf. A-2)		Espace Info Energie, CAPEB			

les modes de production et consommation responsables	s énergétiques et des flux dans les entreprises	Promotion de l'opération "TPE et PME Gagnantes sur tous les couts"	Supports existants		Supports existants		Supports existants		1% ETP Supports existants		Supports existants		ADEME, Fédérations de professionnels (UMIH, UIMM...), CCI, CMA			
	C-2	Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable							18k€ 1/3 ETP	24k€ 1/3 ETP			18k€	18k€	FRATRI (50%)	
	C-3	Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible	Intégration d'un volet "Adaptation au changement climatique" dans le Schéma touristique du territoire.							0€ 3% ETP				Non identifié		ADEME (100%), Région, SMBSGLP
			Sensibilisation aux écogestes	1% ETP	1% ETP					1% ETP	1% ETP			1% ETP	1% ETP	Somme Tourisme - Asso BS"O"C
			Actions Association Baie de Somme "O" Carbone											0 €	0 €	Asso BS"O"C
			Démarches locavores											0 €	0 €	Asso BS"O"C
Thèse Evaluation et suggestion d'implémentation du tourisme durable, notamment écomobilité													0 €	0 €	Asso BS"O"C Université Paris XIII	
Projet « Vers un tourisme rev3 » - FABriques rev3							1% ETP				5,6k€		Lycée Boucher de Perthes Région HdF			

C - 4	Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air	Valoriser les initiatives existantes / sensibiliser les exploitants : - Légumineuses / Cultures intermédiaires / Matière organique - Temps de pâturage / Type alimentation bovins / Stockage effluents - Agriculture de conservation des sols (stockage carbone), intégrée ou biologique (qualité de l'air), - Infrastructures Agroécologiques (cf. F4) ==> Paiements pour services environnementaux rendus / Filières	Supports existants		Supports existants		Supports existants		1,5k€	2k€			% ETP	% ETP	Chambre d'Agriculture de la Somme
	Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de	Elaborer un Programme alimentaire territorial concerté Sensibilisation des habitants (manifestations, outils) : gaspillage alimentaire, saisonnalité, alimentation faible carbone	1% ETP		1% ETP		1% ETP		12 k€ 10% ETP					28 k€	
C - 5			Supports existants x% ETP		Supports existants x% ETP		Supports existants x% ETP								

	proximité	Lutte contre le gaspillage alimentaire (autres acteurs) : - projet SOLAAL de la FDSEA pour les exploitants agricoles (caritatif) - commerçants : convention CABS gros producteurs biodéchets (caritatif), plateforme too good to go...	% ETP	% ETP									% ETP	% ETP	FDSEA Gros producteurs de biodéchets	
		Promouvoir les points de ventes de produits locaux Plateformes de mise en relation consommateurs/producteurs (SPL, ouachetelocal)							4 mois ETP							CA80 Exploitants agricoles
		Marques et Labels : Baie de Somme Saveur, Marque "Valeurs Parc, Terroirs Hauts de France, Paniers de la Baie, Coques de la Baie de Somme, AOP des prés salés								1/3 ETP						SMBSGLP, CA80, CD80
		Produits locaux ou bio dans la restauration collective (loi EGALIM)	4% ETP					2% ETP								Communes Vimeu, CA80, CD80 Aprobio, SPL
C - 6	Développer les filières de l'écono	Poursuite des Programmes Locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	1 ETP	1 ETP								

	mie circulaire et des productions agrosourcées	Déchets du BTP (nouvelle réglementation) : Appel à projet pour plateforme et transformation	Non identifié % ETP	Non identifié % ETP	X		X							CAUE, CMA, acteurs, législation
		Collecte des coquilles de moules et unité de transformation en "Wasterial" (opération Tricoquille)	Benne Bi-flux 25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP					20k€			330 k€		Société Etnisi GALPA 3 Estuaires Région HdF / FEAMP
		Filière Miscanthus notamment sur aires d'alimentations de captages prioritaires, friches industrielles et prévention érosion des sols	3% ETP	3% ETP					25% ETP	25% ETP				FDSEA / AEAP / ADEME / Region
		Filière lin locale et matériaux agrosourcés								2% ETP	partenariat technique possible			Chambre d'agriculture
D - Engager les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité	D - 1	Démarche cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville	10,1k€ + 1/2 ETP	13,5k€ + 1/2 ETP							3% d'1 ETP	23,7 k€	31,5 k€	Ville AbbevilleAD EME
	D - 2	Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique		5 k€ + % ETP										Energy Cities
		Sensibilisation des agents (1/2 journées)	0,9k€	1,2k€	0,9k€	1,2k€	0,9k€	1,2k€						Espace Info Energie
		Surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants	21 k€ + % ETP	28 k€ + % ETP	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié			partenariat technique possible			

	que et à la pollution de l'air intérieur																	
D - 3	Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé	encourager l'adhésion des communes au CEP de la FDE80 (1 ETP dédié vers 2 ETP)					(X)	(X)			complément: 0,45 d'1 ETP en plus	complément: 1 ETP en plus					Communes	
		Recrutement d'un thermicien : suivi énergétique des bâtiments et programmation pluriannuelle	1 ETP	1 ETP														
D - 4	Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics	Télégestion énergétique de bâtiments	Non identifié	Non identifié							0,3 ETP, apport de 20% en investissement						Communes	
		Marchés rénovation globale / Contrats de performance énergétique Programme d'isolation de combles Rénovation de chaufferies et recours aux énergies renouvelables	Non identifié	Non identifié							0,45 ETP	0,75 ETP						Communes
		Rénovation ambitieuses des gymnases			2450 k€ (gymnases)	Non identifié					0,2 ETP	0,2 ETP						Communes
		Programme pluriannuel de rénovation des bâtiments publics (Ecoles, Gymnases,					2830 k€	480 k€										

		Gendarmeries et Locaux communaux)												
D - 5	Poursuivre et développer une gestion responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville	Eclairage public : Optimisation énergétique / Extinction nocturne / Limitation lumière bleue / Recyclage des mats et éco-matériaux									0,5 ETP subventions de 4 à 500 000€/an	% ETP 30% d'économies 500€ / éclairage led	Communes	
		Entreprises : Sensibilisation extinction nocturne des enseignes et vitrines lumineuses	3% ETP Supports existants	Supports existants	Supports existants	6% ETP Supports existants								
		Définition d'une trame noire, priorisation et diagnostic secteurs d'intervention					3 %ETP		0,5 ETP					
		Label "Villes et Villages Etoilés"	3% ETP	3% ETP			3% ETP			% ETP	% ETP	Communes, Association ANCPEN		
		Coordination "Villes et villages fleuris" (critères de gestion des fluides etc...)	Mise à disposition Bus	Mise à disposition Bus	Mise à disposition Bus	3k€	4k€			% ETP 0,5k€/commune (Paysagiste)	Communes, Somme Tourisme			
E - Développer les énergies renouvelables dans le respect du paysage et des patrimoines	E - 1 Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique	Concours écoloustics (animation, jury, remise des lots, spectacle, transport des classes)	Transport Elèves	Transport Elèves	Transport Elèves	500€ Spectacle 600 € Lots-0,2% ETP (chiffres évolutifs selon le nombre de classes participantes)	500 € Spectacle 600 € Lots0,2 ETP (chiffres évolutifs selon le nombre de classes participantes)			Ecoles et collèges (CM1, CM2, 6ème), Rectorat				

E-2	Animer le territoire sur la thématique des énergies renouvelables	Déposer une demande de Contrat d'objectif territorial "Energie Renouvelables"								8 jours ETP		positionnement en tant qu'opérateur et co animateur =>partenariat technique 0,3 ETP				ADEME (50%) (+ FEDER 30% ?)	
		Recruter un conseiller en énergies renouvelables								1/3 ETP vers 1 ETP (50% sub min)	1 ETP (50% sub min)						
		Promouvoir les financements participatifs et écocitoyens															
E-3	Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers : photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation	Organisation d'une sensibilisation des habitants par le SARE (cf. A-2) et animateur COT ENR (Cf. E-2)	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants			Inclus dans A2 et E2	Inclus dans A2 et E2				EIE GRDF	
		Promouvoir le renouvellement des installations bois énergie afin de limiter la pollution de l'air															
		Convention triennale « Aide financière pour les conversions gaz basse consommation »	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €							2,4 k€	3,2 k€	GRDF

E - 4	Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles	Sensibilisation et Animation territoriale auprès des entreprises (industries, exploitants agricoles) et des acteurs publics, sur la base du cadastre solaire							Cf. E2	Cf. E2					CA80, CCI, UIMM
		Guide technique Photovoltaïque : Conseil et intégration paysagère							2,6k€		3,5 k€		11,9k€		DREAL Hauts de France, ADEME
		Centrale solaire de Chépy									0,3 ETP	1,9 millions (à répartir entre les partenaires de la société de projet)			SEM Somme Energie, SEM Hauts de France Commune de Chepy, opérateurs privés
		Etude centrale solaire ancienne décharge de l'Abbevillois									partenariat technique et financier possible	Non identifié			LHOTELLIER Ville d'Abbeville, SEM Somme Energies
E - 5	Développer des projets solaires thermiques et de géothermie	Promouvoir et étudier la faisabilité de la géothermie et du solaire thermique dans les bâtiments cibles	Appui	Appui					Cf. E2	Cf. E2					
		Adhésion CD2E							7,1 à 9,6 k€	10,8 à 14,4 k€					
E - 6	Accompagner les projets	Animation territoriale en vue de la concrétisation de 6 installations	Appui	Appui					Cf. E2	Cf. E2	0,1 ETP en co animation				SEM Somme Energie CA80

	de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial	Méthanisation des biodéchets et déchets verts des ménages dans les installations locales	% ETP + hygiéniseur	+ retour sur invest.	% ETP + hygiéniseur	+ retour sur invest.	% ETP + hygiéniseur	+ retour sur invest.							
		Etude d'accompagnement pour l'intégration paysagère et environnementale des projets							6,0k€		Non identifié		14,0k€		DREAL Hauts de France / ADEME
E - 7	Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables		0,2 ETP 4,5 k€	0,2 ETP 6 k€					% ETP		0,2 ETP				GRDF SEM Somme Energies
E - 8	Assurer un renouvellement de l'éolien existant mieux intégré paysagèrement		Appui	Appui					3,6 €				8,4k€		DREAL Hauts de France / ADEME
E - 9	Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales et une	Extension du réseau de chaleur d'Abbeville et étude de faisabilité	Non identifié	Non identifié					Cf. E2	Cf. E2					Abbeville
		Etude de faisabilité de récupération/échange de chaleur ZI 2 Vallées	Non identifié						Cf. E2				Non identifié + Retour sur invest.		Lactinov, schlumberger, verressence ...
		Etude de faisabilité de réseaux de chaleur de Friville Escarbotin			Raccordement	Raccordement						12 000€ et 1 ETP	1 ETP en phase montage de projet, exploitation, maintenance,	Non identifié + Retour sur invest.	Friville-Escarbotin ; entreprises disposant de chaleur fatale, EPCI, Département, et autres abonnés potentiels

	approch e multi filières	Etudes de faisabilité de réseaux de chaleur Crécy en Ponthieu, Rue			0 €	0 €					35 000€ et 1 ETP	factura tion aux abonné s	Non identifié + Retour sur invest.	Crécy en Ponthieu, Rue, Fort- Mahon- Plage,	
E - 1 0		Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales									1 ETP	1 ETP	Non identifié	GRDF, ENEDIS	
F - Aménager et gérer le territoire de manière résiliente et sobre en énergie en préservant les puits de carbone	F - 1	Prendre en compte les enjeux climatiques et énergétiques dans les documents d'urbanisme	Adaptation au changement climatique : - enjeux énergétiques, de mobilité d'économie du foncier- Intégration études de vulnérabilité des PAPI - Schémas directeurs des eaux pluviales- Préservation des infrastructures agroécologiques												
			Lutte contre l'artificialisation des sols /Densification (coefficient biotope)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					AMEVA, SMBSGLP...
			Réhabilitation énergétique de l'existant												
			Permettre/Favoriser les énergies renouvelables compatibles avec qualité des paysages et patrimoines (objectifs des PADD et préconisations)												
			Enjeux de mobilité, revitalisation des												

		centres bourgs et mixité urbaine													
		Nouvelles habitations sobres en énergie	0 €	0 €			0 €	0 €	0 €						
F - 2	Conforter les programmes d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique	Programmes de lutte contre l'érosion des sols : Compétence EPCI	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié						SOMEA	
		PAPIs littoral et vallée à poursuivre, conforter et articuler entre eux	Participation financière	Participation financière			Participation financière	Participation financière				% ETP	% ETP	SMBSGLP, AMEVA	
		Schémas Directeur des Eaux pluviales	50 k€			Non identifié	Non identifié								
		Sensibiliser les élus en vue de développer des aménagements adaptés et des éco-quartiers (Educ-tours) Mettre en place un DD-Tour "Adaptation"	Appui	Appui	Appui	Appui	Appui	Appui							CERDD
		Sensibilisation/participation des habitants & communication adaptée - DD-Tour	3 k€ 2% ETP	4 k€ 2% ETP	3,0k€	4,0k€	3,0k€	4,0k€	3,0k€	4,0k€			3,0k€	4,0k€	Communes, SMBSGLP, AMEVA, CERDD Aménageurs d'espaces publics
F - 3	Mettre en place une stratégie de préservation quantitative	Amélioration de la connaissance du lien nappe / eaux de surface (cours d'eau et zones humides)					Appui	Appui					Non identifié	AMEVA / BRGM	
		Synthèses des consommations d'eau de surface et					Appui	Appui	12 jours ETP						

déchets végétaux : roseaux, bois													
Programmes RAMSAR et Life Anthropofens												Cf. programmation dédiée	SMBSGLP, CD80
Adaptation des essences sylvicoles au changement climatique et renouvellement forêt												% ETP	% ETP ONF, CRPF
Paiements pour services environnementaux rendus par les agriculteurs : Animation opérateurs /communication							Non identifi é	Non identifi é				% ETP	% ETP CA80

Annexe 1

Synthèse du Plan d'Actions



Objectif stratégique	n°	Objectif opérationnel	Actions	Moyens à déployer par acteurs											Autre maîtres d'ouvrages et partenaires		
				Phase 1 : 2020/2022 - Phase 2 : 2023 - 2026													
				En vert : Déjà programmé ou moyens existants - En bleu : Moyens supplémentaires à déployer													
CABS		CCV		CCPM		BS3V		FDE80		Autre							
Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2				
A - Favoriser un habitat énergétiquement performant respectueux du patrimoine architectural identitaire Objectifs annuels de rénovation énergétique : - CABS : 146 BBC, 438 Intermédiaires - CCV : 64 BBC, 191 Intermédiaires - CCPM : 90 BBC, 271 Intermédiaires	A-1	Sensibiliser la population à la sobriété énergétique	Informations (sur supports existant) concernant les aides et accompagnements 5 Balades thermiques et 3 réunions d'information / EPCI Bonnes pratiques de rénovation énergétique du bâti traditionnel : Fiches techniques, chantiers école participatifs	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					PRIS Espace Info Energie / FEDER Région Hauts de France	
	A-2	Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages	Maintien/renforcement de l'espace info énergie et évolution vers "SARE" : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (ZETP actuels vers 3 ETP) Accueil de l'espace info énergie Déploiement de 20 visites à domicile / EPCI / an 12 Permanences délocalisées / EPCI / an	21,4k€	42,8k€	21,4k€	42,8k€	21,4k€	42,8k€	21,4k€	42,8k€	21,4 k€	21,4 k€	192,9k€	385,7k€	PRIS Espace Info Energie / FEDER / Region / Etat (CEE obligés)	
	A-3	Programmer la rénovation de l'habitat	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Vimeux Ponthieu Marquenterre : - Avance de trésorerie des travaux de rénovation énergétique (ménages ANAH) - Etude pour la mise en place d'un PIG "Habiter mieux" Subvention du PLH pour les ménages ANAH et logements indignes Etude préopérationnelle de l'Habitat Abbeville et Longpré-les-Corps-Saints OPAH Abbeville OPAH Longpré-Les-Corpsaints Bailleurs sociaux : - Rénovation progressive de l'habitat collectif Quartier Soleil Levant (programme ANRU) - 302 logements - Respect guide des prescriptions urbaines, Architecturales & techniques intégrant les principes du DD			450,0k€	300,0k€			Avance Non identifié	Avance Non identifié					Non identifié Non identifié	ANAH, ADIL, Opérateurs ANAH, EIE Opérateurs ANAH ANAH, ADIL Opérateurs ANAH
					244,8k€	326,4k€											Opérateurs ANAH
					50 k€												Ville d'Abbeville, ANAH et Banque des Territoires
					358,44 k€	238,96 k€									1885,4	1256,6	Communes de Longpré et ANAH, ADIL
					183,74 k€	122,49 k€									985,82	657,21	
					0 €	0 €									2,7 M€		Bailleurs sociaux (Baie de Somme Habitat)
	A-4	Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables	Accueil de formations : Communication et logistique Visites et chantiers école (les artisans et les élus) accompagnés par un artisan expert Communication sur les éco-matériaux auprès des revendeurs locaux, en lien avec les filières de production locales de production (lin et chanvre notamment)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1% ETP 8,0 k€ 24 jour	1% ETP 16,0 k€ 24 jours X 2					participation technique, prêt de salle de formation	CMABO, CAPEB, FFB, CAUE, Maisons Paysannes, CODEM Batlab
											2 k€ 1% ETP	4 k€ 1% ETP					

Objectif stratégique	n°	Objectif opérationnel	Actions	Moyens à déployer par acteurs										Autre maîtres d'ouvrages et partenaires				
				Phase 1 : 2020/2022 - Phase 2 : 2023 - 2026														
				En vert : Déjà programmé ou moyens existants - En bleu : Moyens supplémentaires à déployer														
CABS	CCV	CCPM	BS3V	FDE80	Autre													
B - Proposer des solutions de mobilité sobres et durables pour tous (habitants et touristes)	B-1	Conforter et développer les transports en commun du territoire	Communication, visibilité, attractivité	3,0 k€	4,0 k€	3,0 k€	4,0 k€	3,0 k€	4,0 k€	3,0 k€	4,0 k€					Région Hauts de France		
			Maintien de la ligne ferroviaire Abbeville le Tréport / Electrification de la ligne Abbeville Rang du Fliers												60 M€		Région Hauts de France	
			Déploiement du Transport à la Demande de Baie de Somme Agglo	180,0k€	240,0k€													
			Pôle mobilité du Vimeu avec Solutions de mobilité fine			450,0k€	600,0k€											
			Parc relais d'Abbeville intermodalité Bus/Vélo x 3	Non identifié	Non identifié													
			Navette desservant le Parc relais de Saint-Valery sur Somme													Non identifié ou à préciser		Commune de Saint Valery sur Somme
			Intermodalité gare (Abris-vélos, Places covoiturage, Voies cyclables) : Longpré-les-Corps-Saints	10,4k€														Communes
	Maintien des arrêts et des horaires Amiens Boulogne																	
	Intermodalité gare (Abris-vélos, Places covoiturage, Voies cyclables) : Woincourt, Feuquières/Fresenneville, Chepy (si train)				31,1k€													
	Maintien Arrêts Vimeu																	
				Intermodalité gares (Abris-vélos, Places covoiturage, Voies cyclables) : Noyelles, Rue				20,7k€										
				Maintien des arrêts et des horaires Rue et Noyelles														
		B-2	Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur un réseau de modes actifs et de services dédiés	Territoire BS3V : Signalétique Réseau points Noyuds Somme à Vélo							35,3 k€	8% ETP			35,3 k€	8% ETP	CD80	
	Littoral : Achèvement Plan Vélo Baie de Somme dans le respect du Grand Site														1030k€	1030k€	SMSBGLP	
	- Itinéraire vallée de Trie : Etudes et Aménagement : - Service aux vélos du pôle mobilité (loueur vélos)					15 k€ + 100 k€	450 k€	60 k€	120 k€									Loueur de vélo
	Etude d'extension du Schéma directeur cyclable à D32 de la CABS		20k€	0€											NI	0€	ADEME
	Mise en œuvre Schéma directeur cyclable		1180 k€	885 k€											NI	0€	
	Etude de faisabilité passerelle			...50 k€	0€											30,45 k€	0€	
	Vélo Station à GAROPOLE et au pôle collaboratif de soleil levant			85,96 k€	102 k€ fct													
	- Points d'accueil Vélo Ponthieu/Marquenterre : location VAE / espaces de stationnement / offre train vélo et circuits							A préciser	A préciser							OT Intercommunal Ponthieu Marquenterre Baie de Somme Loueur Vélo et Association Organisport		
	Aide à l'achat de VAE (Loi Mobilité)	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE	0,1k€/VAE									
				Schéma directeur Cyclable de la ville de Rue					0 €	0 €	% ETP	% EPT				Ville de Rue		
		B-3	Promouvoir et encourager les déplacements mutualisés entre particuliers (covoiturage/autopartage)	Covoiturage : - promotion plateformes internet régionale pass covoiturage, de l'auto-stop organisé - places parking dédiées (schéma départemental) - ex : garopôle, sortie A29 à Feuquières	Supports existants		Supports existants		Supports existants		1,5k€	2,0k€					Conseil Départemental de la Somme Association Baie de Somme Zéro Carbone	
	Autopartage : Promotions plateformes internet existantes																	
	Autopartage Vimeu : partenariat ESAT de Woincourt, Recyclerie du Vimeu et Secours catholique					90,0k€	120,0k€											ESAT de Woincourt, Recyclerie du Vimeu et Secours catholique
	B-4	Poursuivre les actions des plans de Mobilité	Poursuivre le plan d'actions pour les salariés des Entreprises/Administrations.							1/4 ETP	1/4 ETP				Entreprises			
Poursuivre la mise en place de plans de Mobilité Jeunes (collège)											1/4 ETP	1/4 ETP				Collèges		
	B-5	Développer les équipements nécessaires aux motorisations et carburants alternatifs durables	Animation territoriale vers utilisateurs potentiels de GNV (flottes)	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	3% ETP	5% d'1 ETP	5% d'1 ETP	% ETP	% ETP	GRDF	
Création de 3 stations avitaillement GNV (maîtrise d'ouvrage privée)			0 €	0 €	0€ = 1 station	0 €	0€ = 1 station	0 €						partenariat technique et financier possible		Non identifié	GRDF / Société privée/ GRT gaz	
Intégration de critères favorables aux motorisations et carburants durables dans les marchés publics			0 €		0 €		0 €											
Etude de conversion des flottes publiques au GNV/BioGNV			3% ETP	5 k€	3% ETP	5 k€	3% ETP	5 k€								15 k€	ADEME	
Poursuite du déploiement des stations de recharge de véhicules électriques (en fonction besoins)			Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié							5% d'1 ETP apport de 20% en investissement prise en charge de l'exploitation	Non identifié	Non identifié	Communes
			Developper des agro-carburants issus d'huiles usagées alimentaires pour les flottes de bus	0 €	0 €	0 €	0 €									Société GECCO, ADEME, FEDER		

Objectif stratégique	n°	Objectif opérationnel	Actions	Moyens à déployer par acteurs										Autre maîtres d'ouvrages et partenaires	
				Phase 1 : 2020/2022 - Phase 2 : 2023 - 2026											
				En vert : Déjà programmé ou moyens existants - En bleu : Moyens supplémentaires à déployer											
CABS	CCV	CCPM	BS3V	FDE80	Autre										
C - Relocaliser la création de valeur ajoutée en encourageant les modes de production et consommation responsables	C-1	Promouvoir la maîtrise des dépenses énergétiques et des flux dans les entreprises	Volet "petit tertiaire" du "Service d'accompagnement à la rénovation énergétique" (A-2) Promotion de l'opération "TPE et PME Gagnantes sur tous les coûts"	Intégré dans le SARE (cf. A-2)	Intégré dans le SARE (cf. A-2)	Intégré dans le SARE (cf. A-2)	Intégré dans le SARE (cf. A-2)	Intégré dans le SARE (cf. A-2)	Intégré dans le SARE (cf. A-2)	Intégré dans le SARE (cf. A-2)	Espace Info Energie, CAPEB				
	C-2	Poursuivre le déploiement de Baie de Somme Responsable	Accompagnement AFNOR et Score RSE	Supports existants	Supports existants	Supports existants	1% ETP Supports existants		Supports existants		ADEME, Federations de professionnels (UMH, UIMM...), CCI, CMA				
	C-3	Consolider une destination touristique responsable REV3 compatible	Intégration d'un volet "Adaptation au changement climatique" dans le Schéma touristique du territoire.					0€ 3% ETP	24k€ 1/3 ETP			FRATRI (50%)			
			Sensibilisation aux écogestes	1% ETP	1% ETP			1% ETP	1% ETP			ADEME (100%), Région, SMBGLP			
			Actions Association Baie de Somme "0" Carbone									Somme Tourisme - Asso BS'0'C			
			Démarches locavores									Asso BS'0'C			
			Thèse Evaluation et suggestion d'implémentation du tourisme durable, notamment écomobilité									Asso BS'0'C			
	Projet « Vers un tourisme rev3 » - FABriques rev3						1% ETP			5,6k€	Université Paris XIII Lycée Boucher de perthes Région Hdf				
	C-4	Promouvoir les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone et à la qualité de l'air	Valoriser les initiatives existantes / sensibiliser les exploitants : - Légumineuses / Cultures intermédiaires / Matière organique - Temps de pâturage / Type alimentation bovins / Stockage effluents - Agriculture de conservation des sols (stockage carbone), Intégrée ou biologique (qualité de l'air), - Infrastructures Agroécologiques (cf. F4) => Paiements pour services environnementaux rendus / Filières	Supports existants	Supports existants	Supports existants	1,5k€	2k€			% ETP	% ETP	Chambre d'Agriculture de la Somme		
	C-5	Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité	Elaborer un Programme alimentaire territorial concerté	1% ETP		1% ETP		1% ETP		12 k€ 10% ETP		28 k€		Etat (70%), CABO	
			Sensibilisation des habitants (manifestations, outils) : gaspillage alimentaire, saisonnalité, alimentation faible carbone	Supports existants x% ETP		Supports existants x% ETP		Supports existants x% ETP							
			Lutte contre le gaspillage alimentaire (autres acteurs) : - projet SOLAAL de la FDSEA pour les exploitants agricoles (caritatif) - commerçants : convention CABS gros producteurs biodéchets (caritatif), plateforme too good to go...	% ETP	% ETP								% ETP	% ETP	FDSEA Gros producteurs de biodéchets
			Promouvoir les points de ventes de produits locaux Plateformes de mise en relation consommateurs/producteurs (SPL, ouachetelocal)						4 mois ETP						CABO Exploitants agricoles
			Marques et Labels : Baie de Somme Saveur, Marque "Valeurs Parc, Terroirs Hauts de France, Paniers de la Baie, Coques de la Baie de Somme, AOP des prés salés						1/3 ETP						SMBGLP, CABO, CD80
Produits locaux ou bio dans la restauration collective (loi EGALIM)			4% ETP				2% ETP							Communes Vimeu, CABO, CD80 Aprobio, SPL	
C-6	Développer les filières de l'économie circulaire et des productions agrosourcées	Poursuite des Programmes Locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	% ETP	% ETP	% ETP	% ETP	1 ETP	1 ETP							
		Déchets du BTP (nouvelle réglementation) : Appel à projet pour plateforme et transformation	Non identifié % ETP	Non identifié % ETP	X		X							CAUE, CMA, acteurs, législation	
		Collecte des coquilles de moules et unité de transformation en "Wasterial" (opération Tricoquille)	Benne Bi-flux 25% ETP + 10% ETP	25% ETP + 10% ETP				20k€				330 k€		Société Etnid GALPA 3 Estuaires Région Hdf / FEAMP	
		Filière Miscanthus notamment sur aires d'alimentations de captages prioritaires, friches industrielles et prévention érosion des sols	3% ETP	3% ETP				25% ETP	25% ETP					FDSEA / AEAP / ADEME / Région	
		Filière lin locale et matériaux agrosourcés						2% ETP	partenariat technique possible				Chambre d'agriculture		

Objectif stratégique	n°	Objectif opérationnel	Actions	Moyens à déployer par acteurs										Autre maîtres d'ouvrages et partenaires				
				Phase 1 : 2020/2022 - Phase 2 : 2023 - 2026														
				En vert : Déjà programmé ou moyens existants - En bleu : Moyens supplémentaires à déployer														
CABS	CCV	CCPM	BS3V	FDE80	Autre													
D - Engager les collectivités du territoire vers l'éco-exemplarité	D-1	Démarche cit'ergie conjointe CABS et Ville d'Abbeville		10,1k€ + 1/2 ETP	13,5k€ + 1/2 ETP								3% d'1 ETP	23,7 k€	31,5 k€	Ville Abbeville ADEME		
	D-2	Sensibiliser les agents et les usagers des bâtiments publics à la sobriété énergétique et à la pollution de l'air intérieur	Sensibilisation des usagers : outil display (adhésion énergie cities)		5 k€ + % ETP												Energy Cities	
			Sensibilisation des agents (1/2 journées)	0,9k€	1,2k€	0,9k€	1,2k€	0,9k€	1,2k€									Espace Info Energie
			Surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants	21 k€ + % ETP	28 k€ + % ETP	Non identifié	Non identifié	Non identifié	Non identifié						partenariat technique possible			
	D-3	Poursuivre le déploiement du Conseil en Energie Partagé	encourager l'adhésion des communes au CEP de la FDE80 (1 ETP dédié vers 2 ETP) Recrutement d'un thermicien : suivi énergétique des bâtiments et programmation pluri-annuelle	1 ETP	1 ETP			(X)	(X)				complément: 0,45 d'1 ETP en plus	complément: 1 ETP en plus			Communes	
	D-4	Rénovation thermique éco responsable et mix énergétique de 40 bâtiments publics	Télégestion énergétique de bâtiments	Non identifié	Non identifié									0,3 ETP, apport de 20% en investissement			Communes	
			Marchés rénovation globale / Contrats de performance énergétique Programme d'isolation de combles Rénovation de chaufferies et recours aux énergies renouvelables	Non identifié	Non identifié									0,45 ETP	0,75 ETP			Communes
			Rénovation ambitieuses des gymnases			2450 k€ (gymnases)	Non identifié							0,2 ETP	0,2 ETP			Communes
			Programme pluri-annuel de rénovation des bâtiments publics (Ecoles, Gymnases, Gendarmeries et Locaux communautaires)					2830 k€	480 k€									
	D-5	Poursuivre et développer une gestion responsable de l'Espace Public : Eclairage et Nature en ville	Eclairage public : Optimisation énergétique / Extinction nocturne / Limitation lumière bleue / Recyclage des mats et éco-matériaux											0,5 ETP subventions de 4 à 500 000€/an		% ETP 30% d'économies 500€ / éclairage led	Communes	
			Entreprises : Sensibilisation extinction nocturne des enseignes et vitrines lumineuses	3% ETP Supports existants		Supports existants		Supports existants		6% ETP Supports existants								
			Définition d'une trame noire, priorisation et diagnostic secteurs d'intervention Label "Villes et Villages Etoilés"	3% ETP	3% ETP					3 %ETP				0,5 ETP			% ETP	% ETP
Coordination "Villes et villages fleuris" (critères de gestion des fluides etc...)			Mise à disposition Bus	Mise à disposition Bus	Mise à disposition Bus	3k€	4k€								% ETP 0,5k€/commune (Paysagiste)		Communes, Somme Tourisme	

Objectif stratégique	n°	Objectif opérationnel	Actions	Moyens à déployer par acteurs										
				Phase 1 : 2020/2022 - Phase 2 : 2023 - 2026										
				En vert : Déjà programmé ou moyens existants					En bleu : Moyens supplémentaires à déployer					
CABS	CCV	CCPM	BS3V	FDE80	Autre		Autre maîtres d'ouvrages et partenaires							
E - Développer les énergies renouvelables dans le respect du paysage et des patrimoines	E-1	Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique	Concours écoloustics (animation, jury, remise des lots, spectacle, transport des classes)	Transport Elèves	Transport Elèves	Transport Elèves	500€ Spectacle 600 € Lots -0,2% ETP (chiffres évolutifs selon le nombre de classes participantes)	500 € Spectacle 600 € Lots 0,2 ETP (chiffres évolutifs selon le nombre de classes participantes)					Ecoles et collèges (CM1, CM2, 6ème), Rectorat	
	E-2	Animer le territoire sur la thématique des énergies renouvelables	Déposer une demande de Contrat d'objectif territorial "Energie Renouvelables" Recruter un conseiller en énergies renouvelables Promouvoir les financements participatifs et éco-citoyens				8 Jours ETP 1/3 ETP vers 1 ETP (50% sub min)	1 ETP (50% sub min)	positionnement en tant qu'opérateur et co-animateur -> partenariat technique 0,3 ETP				ADEME (50%) (+ FEDER 30% ?)	
	E-3	Promouvoir et favoriser les énergies renouvelables et/ou efficaces chez les particuliers : photovoltaïque et thermique, chauffage bois, gaz à condensation	Organisation d'une sensibilisation des habitants par le SARE (cf. A-2) et animateur COT ENR (cf. E-2) Promouvoir le renouvellement des installations bois énergie afin de limiter la pollution de l'air Convention triennale "Aide financière pour les conversions gaz basse consommation"	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Prêts de salles et supports existants	Inclus dans A2 et E2	Inclus dans A2 et E2			EIE GRDF
	E-4	Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles	Sensibilisation et Animation territoriale auprès des entreprises (industries, exploitants agricoles) et des acteurs publics, sur la base du cadastre solaire Guide technique Photovoltaïque : Conseil et intégration paysagère Centrale solaire de Chépy Etude centrale solaire ancienne décharge de l'Abbeville							Cf. E2	Cf. E2			CABO, CCL, UIMM
	E-5	Développer des projets solaires thermiques et de géothermie	Promouvoir et étudier la faisabilité de la géothermie et du solaire thermique dans les bâtiments cibles Adhésion CDZE	Appui	Appui					Cf. E2	Cf. E2			
	E-6	Accompagner les projets de Méthanisation agricole dans le cadre d'un dialogue territorial	Animation territoriale en vue de la concrétisation de 6 installations Méthanisation des bio-déchets et déchets verts des ménages dans les installations locales Etude d'accompagnement pour l'intégration paysagère et environnementale des projets	Appui	Appui					Cf. E2	Cf. E2	0,1 ETP en co animation		SEM Somme Energie CABO
	E-7	Développer une unité de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables		0,2 ETP 4,5 k€	0,2 ETP 6 k€					% ETP		0,2 ETP		GRDF SEM Somme Energies
	E-8	Assurer un renouvellement de l'éolien existant mieux intégré paysagèrement		Appui	Appui					3,6 €			8,4k€	DREAL Hauts de France / ADEME
	E-9	Mettre en œuvre des projets de réseaux de chaleur alimentés par des ressources renouvelables locales et une approche multi-filières	Extension du réseau de chaleur d'Abbeville et étude de faisabilité Etude de faisabilité de récupération/échange de chaleur Zi 2 Vallées Etude de faisabilité de réseau de chaleur de Friville Escarbotin Etudes de faisabilité de réseaux de chaleur Crécy en Ponthieu, Rue	Non identifié	Non identifié					Cf. E2	Cf. E2			Abbeville
	E-10	Adapter les réseaux de gaz et électrique pour accueillir les productions renouvelables locales												1 ETP

Bilan de la concertation préalable associant le public (Art. R121-21 du code de l'environnement)

Baie de Somme 3 Vallées a fait le choix de mettre en place une concertation préalable. Ainsi une déclaration d'intention a été adoptée le 6 juin 2019, publiée en ligne le 25 juin 2019 et affichée au siège de Baie de Somme 3 Vallées le 5 juillet 2019.

A l'issue d'un délai de 4 mois, au cours duquel le droit d'initiative n'a pas été soulevé, Baie de Somme 3 Vallées a mis en place une concertation préalable avec le public selon des modalités librement choisies et respectant à minima les dispositions des articles L.121-16 et R121-19 à 21 :

- Lundi 18 novembre 2019 à 18H30, Réunion de concertation à l'intention du public.
- Du mardi 19 novembre au mercredi 18 décembre 2019, Mise à disposition du dossier de la concertation sur le site internet : <http://www.baiedesomme3vallees.fr>. Pendant cette période, le public a pu déposer ses observations et propositions par mail à l'adresse suivante : pcaet@baiedesomme3vallees.fr

Ces modalités ont fait l'objet d'une parution aux annonces légales de Courrier Picard le 4 novembre 2019, d'un affichage aux sièges de Baie de Somme 3 Vallées, de la CABS, de la CCV et de la CCPM, du 3 novembre au 18 décembre 2019. Elles ont été publiées sur le site internet de BS3V et sa page Facebook.



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Baie de Somme 3 Vallées

Conformément à la déclaration d'intention adoptée le 6 juin 2019 par le comité syndical de BS3V :

- Lundi 18 novembre 2019 à 18H30 : Réunion de concertation à l'intention du public à Garopole, Place de la Gare à ABBEVILLE.
- Du mardi 19 novembre au mercredi 18 décembre 2019 :
 - Mise à disposition du dossier de la concertation sur le site internet <http://www.baiedesomme3vallees.fr>
 - Pendant cette période, le public peut déposer ses observations et propositions par mail à l'adresse suivante : pcaet@baiedesomme3vallees.fr

Dans un délai de 1 mois à l'issue de la concertation préalable, Baie de Somme 3 Vallées établira et publiera sur son site internet, un bilan de la concertation et des mesures qu'il juge nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation.

Le présent avis est également disponible sur le site internet de Baie de Somme 3 Vallées.



La réunion du 18 novembre ayant rassemblé un nombre insuffisant de participants, a été reportée afin de laisser le temps d'une meilleure publicité avec un contenu plus attrayant. L'objectif était de rassembler un nombre plus important de participants et donc d'avoir une meilleure concertation préalable. La réunion s'est finalement tenue le 17 décembre 2019.

Cette nouvelle réunion a fait l'objet d'un affichage dans chaque mairie et chaque EPCI du territoire et d'une publication sur le site internet et la page facebook de BS3V.

Elle était intitulée « Danger climatique : que fait-on en Picardie maritime ? », avec la présentation de la stratégie du territoire, ainsi que la participation de météo France pour exposer l'évolution climatique en Picardie maritime. Au cours de 3 ateliers thématiques (habitat, mobilité, modes de consommation responsables), les 45 participants ont pu faire des propositions d'actions, qui ont été intégrées au PCAET.

▪ Déroulé et apport de la réunion de concertation du 17 décembre associant le public

Participants : Meunier J-C., DUMINI M-C., BERMONT B., CEJKA L., RICAUD F., CHESNAIS F., LOUCHART C., DEMAN D., DUPONT V., BLONDIN P., MESUREUR D., LEJEUNE I., MOUTON P., VANHEE C., DEVISMES M-J., LEFEBVRE P., AUSTACHE C., POUPART P., DOMONT N., PICARD-LANCHAIS B., PAILLET A., LEVASTRE B., LETHEVE X., LADONNE M., PENOT V., FRION F., BARBIER G., DESCAMPS P., DEHAME C., LEBORGNE P., CHRETIEN F., GOURLAIN H., LOQUET C., PILLON N., DESESQUELLES G., CONSEIL B., DANZEL d'AUMONT F., THIEBAUT R., RENARD R., SIMMONDS P., PECQUERY I., SUEUR F., NIGAUT P., MAZEYRAT J, MAZEYRAT R., FAILLIE F., PAUMELLE J., PILLON A., COMONT A., LEBEL C., COASSE E., NOUBLANCHE J.C., LOQUET N., GLABEKE P.

Plénière (18H30 / 19H30) :

M. MENIER Jean-Michel, Technicien de l'Antenne Météo-France d'Abbeville, a fait une présentation « Le réchauffement climatique : Comment, pourquoi, ... et par ici ? », synthétisant les observations de changement du climat, de l'échelle planétaire à l'échelle locale de la Picardie Maritime.

Mme PICARD-LANCHAIS Bettina, Chargée de mission Energie Climat de BS3V, a présenté le Plan Climat Air Energie Territorial : Qu'est-ce qu'un plan climat ? et les scénarios de maîtrise des consommations d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de baisse des émissions de GES et de polluants atmosphériques, ainsi que la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Ateliers de concertation (19H30 / 20H30) :

Les participants ont été invités à se répartir en trois ateliers, en vue de contribuer à l'écriture du plan d'action du territoire : Mobilité, Modes de Consommation durables et Habitat. Voici la synthèse des contributions qui ont été consignées dans des fiches de synthèses dans lesquelles ont été précisées pour chaque thématique : les atouts du territoire, les contraintes identifiées et les actions à mener. Est également précisé comment ces propositions ont été intégrées dans le plan d'action du PCAET.

Atelier Mobilité

Si les trains TER sont équipés pour embarquer les vélos, le nombre de place disponibles n'est pas toujours suffisant et les gares ne sont pas forcément adaptées pour se déplacer en vélo ou monter facilement à bord du train. Il est nécessaire de développer les actions incitant à prendre les transports en commun en vélo.

Le plan climat prévoit ce type d'action, au travers de l'objectif opérationnel « B.1 – Conforter et développer les transports en commun du territoire : Développer des solutions intermodales à proximité des gares ou points d'arrêt ferroviaires, dans les villes et bourgs ». Il s'agit notamment, dans les gares, de créer de nouvelles aires/parking de covoiturage, développer du stationnement voitures et vélos (arceaux-vélos et abris-vélos ouverts), améliorer l'état des trottoirs (si inexistantes en créer) et créer des itinéraires cyclables. Les gares potentiellement concernées sont : Longpré-les-Corps-Saints, Noyelles, Rue, et si la voie ferrée Abbeville le Tréport est remise en service : Woincourt, Feuquières/Fressenneville et Chepy.

La pratique du vélo est notamment prise en compte sur le territoire via les vélo-routes voies vertes et la mise en place de « Voies apaisées » mais globalement les routes ne sont pas équipées de pistes cyclables et modes actifs de déplacement avec « roue » (vélos, trottinettes) roulent sur les trottoirs. A Abbeville dont le plan de circulation du centre-ville a été remodelé il y a peu, beaucoup de choses sont à faire pour faciliter le développement du vélo. La mise à disposition de vélos (parc à vélo), le déploiement et la signalisation des espaces de stationnement vélo est nécessaire. Ces espaces de stationnement sont à développer dans les entreprises. Par ailleurs, Les voies cyclables sont à aménager et à sécuriser pour limiter les dangers (routes humides, présence de plots invisibles la nuit).

Ces propositions sont prises en compte dans le plan climat dans l'objectif opérationnel « B.2 - Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur le réseau de modes actifs et de services dédiés » : Sera déployé sur l'ensemble du territoire de BS3V le Réseau Point Nœud Somme à Vélo. Sur le secteur de Baie de Somme Agglo, une politique cyclable ambitieuse sera menée (mise en oeuvre du Schéma Directeur Cyclable de l'Abbeillois et extension du Schéma directeur cyclable à l'ensemble de l'Agglomération, étude de faisabilité d'une passerelle modes actifs à Abbeville, création de 2 Vélostations à Abbeville, Création d'un point

relais « Modes actifs de déplacement » à St Valéry sur Somme. Sur le secteur du Ponthieu Marquenterre, seront notamment réalisés un Schéma directeur cyclable pour la ville de Rue, et la mise en place de Points d'Accueil Vélo du Ponthieu Marquenterre chez les hébergeurs. Dans le Vimeu itinéraire touristique dédié aux modes actifs sera mis en place dans la vallée de la Trie et l'implantation d'un loueur/réparateur de vélo sera favorisée.

En milieu rural, les habitants ne se déplacent pas en vélo, car ils ont 20 km ou plus à parcourir pour aller travailler. Ils utilisent donc la voiture, en solo. Par ailleurs les routes départementales sont dangereuses notamment pour la pratique du vélo (vitesse, poids lourds). Toutefois, de plus en plus d'habitants réfléchissent à leur mode de déplacement. Il est important de communiquer auprès des habitants sur l'incidence économique et environnementale de leur mode de déplacement. En ce qui concerne plus particulièrement le covoiturage, celui-ci est freiné du fait de la dispersion des communes. Afin de l'encourager, il est nécessaire d'articuler les horaires de travail des entreprises par secteur car les covoitureurs doivent avoir des horaires semblables.

Ces questions sont traitées sur le territoire au travers des objectifs opérationnels du plan climat suivant : « B.3 – Promouvoir et Encourager les déplacements mutualisés entre particuliers » (covoiturage/autopartage) » et « B.4 - Poursuivre les actions des plans de Mobilité » au travers du plan mobilité inter Entreprises Administration qui vise à articuler les politiques de mobilité des entreprises entre elles.

En centre-ville, il est intéressant de mettre en place des parkings payants pour inciter à renoncer au stationnement et développer en parallèle le réseau de bus. La gratuité du réseau de bus pourrait être étudiée et de recettes à trouver pour compenser. Le plan climat traite la question des transports en commun dans l'objectif opérationnel « B.1 – Conforter et développer les transports en commun du territoire », au travers notamment du déploiement des services de transport en commun TANGO, RUMBA et SALSA, sur Baie de Somme Agglo, à des tarifs modiques sans toutefois aller jusqu'à la gratuité.

Atelier « Modes de consommation durables »

La notion de circuit court signifie qu'il n'y a qu'au maximum un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Il est ainsi nécessaire d'être vigilant sur les questions de la distance d'où provient le produit, en tant que consommateur averti (notion de circuit de proximité).

Les circuits courts ont décliné jusqu'aux années 1970 (modernisation de l'agriculture, standardisation des produits et développement de la grande distribution, multipliant les intermédiaires). Il est aujourd'hui difficile de dépasser un modèle de production agricole orienté vers la grande culture et où le seul horizon est la coopérative. Toutefois, à partir des années 2000, les circuits courts se sont redéveloppés dans un contexte de perte de confiance dans les filières longues (crise de la vache folle etc.). Au départ, le public de ces circuits est plutôt constitué de militants, et parallèlement, de gens inquiets pour leur alimentation (par exemple couples au moment de leur premier enfant), sans oublier les personnes âgées qui ont, pour certaines, toujours consommé en circuit court en se rendant chaque semaine sur les marchés. L'achat de produits alimentaires de proximité rassure le consommateur : lien direct avec le producteur, connaissance du lieu de production. Ainsi, le bio et le local ont désormais un rayon individualisé dans les supermarchés. Il existe une demande qui, même si elle reste "de niche" est en voie de développement. C'est donc que c'est un marché rentable. A noter que l'on observe des incohérences dans l'approvisionnement des supermarchés en produits locaux : La marchandise doit parfois aller jusqu'au marché de Rungis, pour revenir sur le territoire. On observe toutefois une évolution des mentalités.

Ainsi, il est proposé de :

- communiquer sur les producteurs locaux existants auprès des consommateurs, de promouvoir auprès des producteurs la vente en circuits de proximité et d'offrir un panel diversifié de produits. L'outil « ou acheter local ? » semble approprié.
- développer la formation vers les exploitants agricoles pour mieux connaître les cours du marché de Rungis.
- favoriser la transformation sur place, l'installation de petites exploitations pour créer un maillage et la mise en place de points de regroupements, facilitant un accès à des produits diversifiés

- Communiquer auprès des usagers sur leur pouvoir en tant que consommateur, qui en accroissant la demande contribuent à tirer l'offre vers le haut.

Le plan climat du territoire reprend un certain nombre de ces propositions dans l'objectif opérationnel : « C.5 – Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité » :

- Elaboration d'un Programme alimentaire territorial concerté qui contiendra un volet : aides à l'installation, à la production, à la transformation et à la distribution, développement de l'offre en Restauration Hors Domicile publique ou privée,
- Faire vivre localement la plateforme régionale « Ouacheterlocal.fr » (Mobilisation des exploitants agricoles, Promotion auprès de la population et des touristes
- Communication auprès des habitants sur les thématiques du gaspillage alimentaire, de la saisonnalité, de l'alimentation faible carbone,
- Poursuite du développement des marques et Labels : « Baie de Somme Saveurs », « Valeurs Parc », Terroirs Hauts de France, Paniers de la Baie, Coques de la Baie de Somme, AOP des prés salés...

Atelier Habitat

La plupart des aides sont à l'intention des ménages à faible revenus, et dans une moindre mesure pour les ménages au-dessus des seuils de l'ANAH (Picardie Pass rénovation, Credits Impots, EcoPTZ). Pour en bénéficier, les artisans sollicités doivent être labellisés RGE : il est important de communiquer sur cette question. Le montage des dossiers de subvention est complexe et l'Espace Info Energie apporte une aide pour cela. Des préconisations judicieuses sont à promouvoir : mise en place de toits blancs sur les supermarchés (permettant de réduire de 30% les besoins de climatisation), intégration des nouvelles technologies au patrimoine architectural, déploiement des chauffe-eau solaires et des puits canadiens. Il est nécessaire d'organiser des réunions de sensibilisation, notamment sur les technologies existantes et les innovations, et des visites de bâtiments exemplaires pour montrer que cela est possible (monter un pool de maisons exemplaires). Les bulletins d'informations communaux sont également des canaux privilégiés (attention à bien distribuer ces documents même aux personnes qui ont mis des étiquettes STOP PUB). Les secrétaires de mairies sont également à former. Un accompagnement technique est nécessaire également.

Concernant particulièrement le photovoltaïque, son intégration patrimoniale et architecturale est à privilégier. Il existe par exemple de nouvelles technologies mieux intégrées : tuiles photovoltaïques ondulées. Il est important de privilégier les espaces artificialisés pour les centrales photovoltaïques (exemple : parking) plutôt que certaines friches riches en biodiversité. La question du stockage de l'électricité produite est également importante.

Le plan climat du territoire consacre tout un volet à la question de la rénovation énergétique l'Habitat, et intègre ces propositions :

- A-1 - Sensibiliser la population à la sobriété énergétique : Information concernant les aides et accompagnements : balades thermiques, réunions d'information, bulletins communaux, fiches techniques et chantiers participatifs sur les bonnes pratiques de rénovation énergétique du bâti traditionnel
- A-2 - Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages via le renforcement de l'Espace info énergie à faire évoluer vers un Service d'accompagnement à la rénovation énergétique
- A-3 - Programmer la rénovation de l'habitat : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Programmes d'Interet Général "Habiter Mieux »
- A-4 - Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables : Mise en place de

formations, visites et chantiers école, communication sur les éco-matériaux auprès des revendeurs locaux, en lien avec les filières de production locales de production

- E-4 - Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles : Guide technique Photovoltaïque : Conseil et intégration paysagère.

- **Observations et propositions suite à la mise à disposition du dossier de la concertation du 19/11 au 18/12/2020**

Aucune observation ni proposition par mail n'ont eu lieu de la part des habitants.

Annexe 7 – PLH

PLH CABS Approuvé

CABS Annexes PLH Approuvé

Synthèse PLH



Programme Local de l'Habitat

Diagnostic

Orientations stratégiques

Programme d'actions

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

Sommaire général

DIAGNOSTIC

A-Introduction

1-L'enjeu du PLH	9
2-Le PLH dans les textes	9
3-Le PLH et les autres documents réglementaires	10

B-Démographie

1-Une démographie atone	13
2-L'attractivité résidentielle pour les 25-40 ans	18
3-Une attractivité résidentielle pour les +60 ans	20
4-Adapter l'attractivité résidentielle ?	22
5-Une spécificité géographique par CSP	23

C-Activité économique

1-Près de 20000 emplois locaux	27
2-Le chômage n'évolue pas favorablement	29
3-Des résidents distants des pôles	30
4-Trois pôles d'emplois dans la CABS	31
5-L'emploi Abbevillois, un impact majeur	32
6-L'emploi de St Valery, polarité du Sud de Baie	33
7-L'emploi d'Hallencourt, polarité rurale	34

D-Logement

1-Composition du parc de logements	37
2-Composition du parc secondaire	38
3-Un parc vacant significatif	39
4-Indignité-Insalubrité-Indécence	46

E-Famille et revenus

1-Les familles de la CABS	55
2-Les revenus des ménages	58
3-Mixité sociale	63
4-Prestations sociales au logement	65

F-Habitat

1-Un parc locatif social + important/Somme	71
2-Le parc privé résidentiel	84
3-Le marché immobilier et foncier	90
4-La demande locative sociale	92

G-Habitat spécifique

1-Hébergement des personnes âgées dépendantes	103
2-Maintien à domicile des personnes âgées	105
3-Accueil des personnes âgées handicapées	105
4-Foyer de jeunes travailleurs	106
5-Hébergement des saisonniers	106
6-Accueil d'urgence	107
7-Accueil des gens du voyage	108

H-Enjeux

1-Confrontation des enjeux et du diagnostic	111
2-Pour une politique foncière fondatrice	113
3-Les besoins en logements	113

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1-Mise en place des orientations	123
----------------------------------	-----

2-Contenu des ateliers	123
3-Expression des orientations stratégiques	124
4-Axes stratégiques pour guider le programme d'actions	125
5-Les objectifs thématiques du PLH	125
6- La stratégie foncière pour l'habitat	126

PROGRAMME D' ACTIONS

A-Observatoire Local de l'Habitat et du Foncier	134
B-Suivi du PLH	136
1-Action 1 750 nouvelles unités d'habitat	139
2-Action 2 200/750 Logements Locatifs Sociaux	145
3-Action 3 Priorité aux communes équipées et à l'innovation	148
4-Action 4 AMO CABS-communes vacance et indignité	153
5-Action 5 Service local du constat en habitat	154
6-Action 6 Soutien des initiatives de réhabilitation performante	155
7-Action 7 Action Foncière	156
8-Action 8 Conventions de programmes	158
9-Action 9 Soutien financier des projets cibles	159
10- Action 10 PPGDLSID	162
11-Action 11 CIA	163
12-Action 1 2Accueil spécialisé	164

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

DIAGNOSTIC

Introduction	
Démographie	
Activité économique	
Logement	
Familles - revenus	
Habitat	
Habitat spécifique	
Enjeux	

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

Introduction

Démographie

Activité économique

Logement

Familles - revenus

Habitat

Habitat spécifique

Enjeux

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the page. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

INTRODUCTION

1. L'enjeu du PLH

Le Programme Local de l'Habitat permet à la collectivité d'exprimer sa stratégie et ses objectifs, en matière de production et de gestion de l'habitat local.

L'enjeu est de taille. Alors que l'habitat est parfois considéré comme un produit négocié entre promoteurs et élus locaux ou comme un objet de la sphère privée ou comme le droit de chaque propriétaire foncier de surgir à tout moment pour faire valoir la constructibilité de son site, le PLH autorise la collectivité à exprimer des objectifs de régulation de la production, des objectifs d'amélioration du parc existant, et même, depuis peu, un cadre d'évolution de l'attribution des logements sociaux et une information équitable du public quant à l'accès à l'habitat social. Dès lors que les collectivités comprennent que la production de foncier d'activité ne peut suffire au développement local, si l'habitat offert est insuffisant ou déclassé, la politique de l'habitat peut naître, se développer et devenir le fil directeur de la vie locale.

Le « mal-logement » est un fléau qui touche particulièrement ceux qui ne peuvent choisir leur habitat, parce qu'ils sont trop pauvres, par exemple. Il progresse et concerne toutes les formules d'habitat : locataires du privé, du public et propriétaires occupants fragilisés. Le coût croissant de l'énergie fragilise aussi, chaque année un peu plus, ceux qui occupent un habitat mal conçu et mal isolé.

En ouvrant ce dossier, la collectivité pénètre de plein droit dans les problèmes immédiats et durables de notre société. Elle préserve les différentes formes de l'habitat qui fondent l'attractivité du territoire et recherche, évidemment, à en relever les standards, pour porter haut son ambition, au service de tous ses publics.

2. Le PLH dans les textes

Le PLH « définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant, entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements » L 302-1 alinea 2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Porter à Connaissance de l'Etat, présenté en mai 2018, rappelle les portées de ce PLH :

En tant que projet de territoire exprimant la volonté politique de l'agglomération, en matière d'habitat, en respect des règles et des contraintes,

En tant que support contractuel avec l'Etat, à travers un programme d'actions qui prenne en compte : la réponse réaliste aux besoins en habitat, l'affirmation d'une meilleure mixité sociale, l'accès aux logements de toutes les catégories de population, la transition énergétique nécessaire dans l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne

Le PLH se met en place, également, dans un contexte législatif abondant, puisqu'à la suite des récentes lois ALUR, LAMY, Egalité et Citoyenneté, qui viennent modifier et préciser les attentes et les moyens en matière d'habitat, la loi ELAN vient, à la fin de 2018, apporter des éléments de cadrage complémentaires.

En parallèle de ce PLH, la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement de la Baie de Somme, qui réunit l'Etat et les collectivités inaugure à la fois la mise en œuvre d'une politique partenariale de l'habitat et de nouvelles missions, particulièrement importantes pour la collectivité, concernant la politique d'attribution des logements sociaux (Convention Intercommunale d'Attribution) ou l'information des demandeurs de logements sociaux (Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des Demandeurs).

3. Le PLH et les autres documents réglementaires ou de planification

Le SCoT de Baie de Somme 3 Vallées, en cours d'élaboration, produira un Document d'Orientations et d'Objectifs, ainsi que des orientations d'aménagement avec lesquels le PLH devra être compatible ou devra rétablir sa compatibilité dans un délai de 3 ans.

Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent, quant à eux, être compatibles avec le PLH approuvé. La mise en compatibilité est imposée avec un délai d'une année, quand il s'agit de la réalisation attendue d'un programme de logements sectorisé sur la commune, dans le PLH (Art L122-1-15 du Code de l'Urbanisme).

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Somme, adopté par le Département et l'Etat en novembre 2015. Les enjeux retenus sont les suivants : optimiser les dispositifs d'orientation et d'accès des publics et de leur parcours – coordonner les accompagnements autour de la personne – prévenir et anticiper pour favoriser le maintien dans le logement – développer une offre de logements et d'hébergement adaptée aux besoins et aux ressources – renforcer tous les moyens de lutte contre l'habitat indigne – lutter contre la précarité énergétique.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, dont la révision s'est engagée en 2018 et qui prévoyait, auparavant une aire de grand passage de 80 places à Abbeville et une aire de 200 places (environ), à définir sur le littoral Sud de la Somme.

Le Contrat de Ville se construit sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Le PLH se prononcera sur les éléments de politique de l'habitat qui pourront aider ces quartiers à retrouver davantage de mixité et d'attractivité. Le Soleil Levant est le quartier concerné par une contractualisation aujourd'hui, parmi les 3 quartiers retenus par décret.

Le Schéma régional de santé (2018-2022) prévoit aussi de lutter contre les inégalités en matière de santé. La lutte contre le logement insalubre est une priorité absolue, de ce point de vue, et, plus largement, la lutte contre l'habitat indigne, dont l'impact sur la santé est souvent constaté.

Les plans de prévention des risques déterminent des secteurs d'inconstructibilité ou de restriction à la constructibilité à respecter. Le PLH veillera à ne pas proposer de mobilisation foncière dans ces secteurs, par précaution.

La loi littoral concerne 5 communes (Boismont, Cayeux, Lanchères, Pendé, Saint-Valery-sur-Somme), pour lesquelles la recommandation de secteur à construire devra être limitée en conséquence.

Introduction

Démographie

Activité économique

Logement

Familles - revenus

Habitat

Habitat spécifique

Enjeux

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in a stylized, italicized blue font.

ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

DEMOGRAPHIE

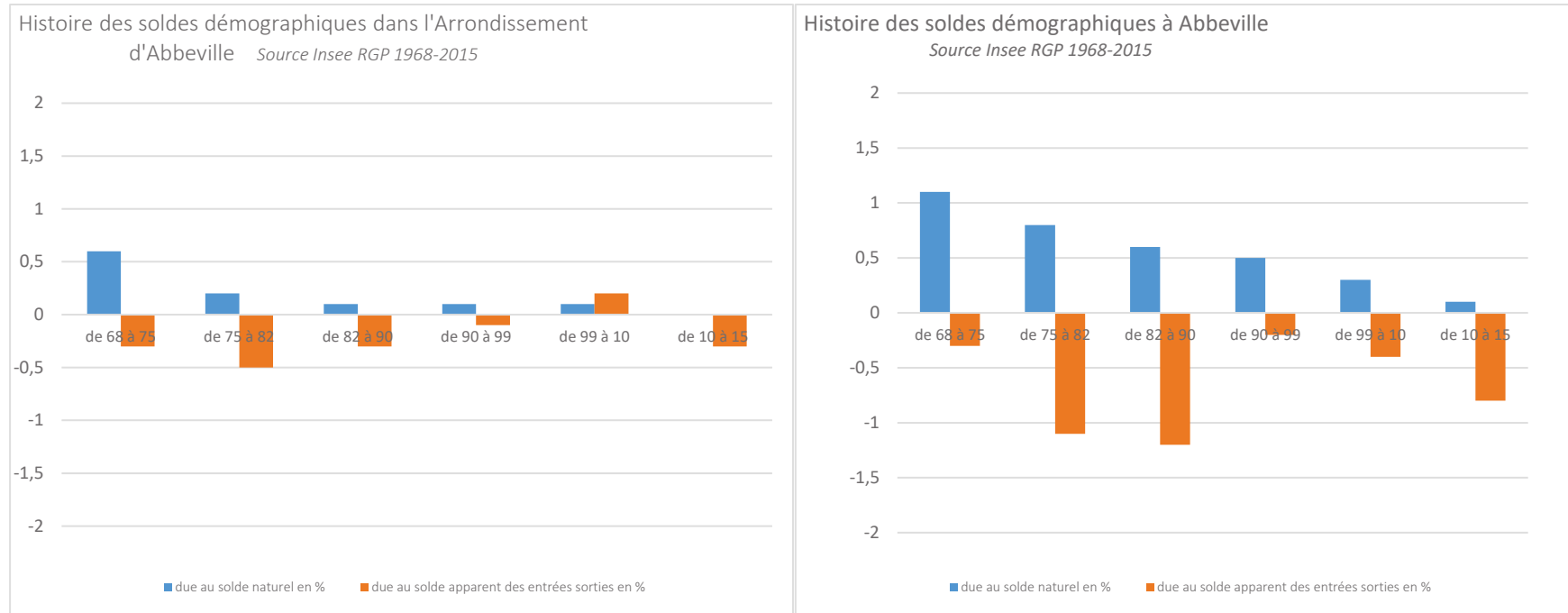
1. Une démographie atone

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme est créée le 1^{er} Janvier 2017. Elle se compose de trois anciennes communautés de communes (CC Baie de Somme Sud – CC Région d'Hallencourt – CC de l'Abbeillois), soit 43 communes (*Allery* ayant rejoint la CC2SO voisine) et environ 50 000 habitants.



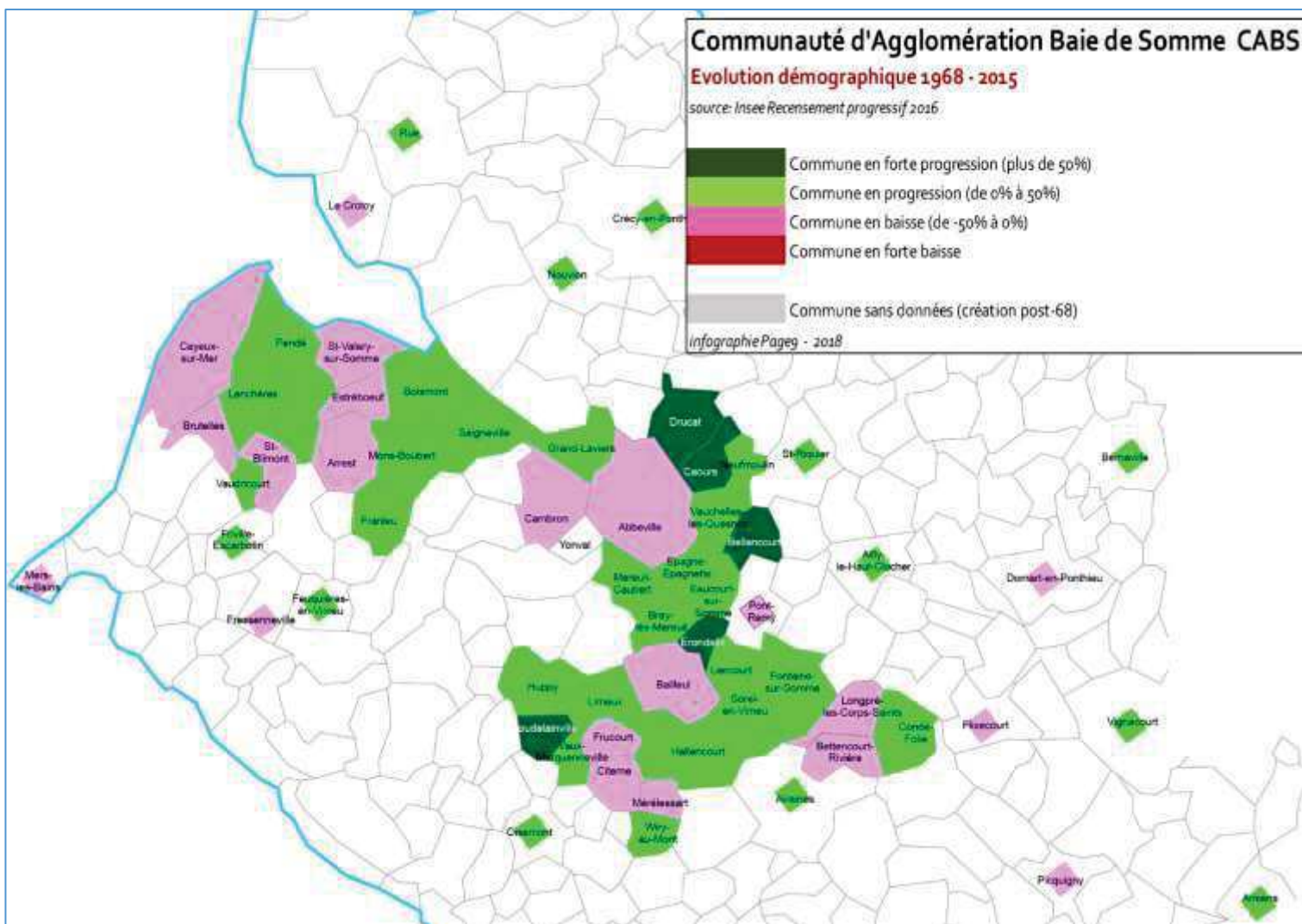
Source CABS 2019

L'évolution démographique de la CABS est faible. Entre 1968 et 2015, elle gagne 2% en nombre d'habitants, soit une évolution de 0,04% l'an, en moyenne. Historiquement, *Abbeville* évoluait, grâce à un solde naturel positif (excédent des naissances sur les décès) et malgré des ponctions migratoires (excédent des départs sur les arrivées résidentielles), parfois élevées. Le solde naturel se dégrade régulièrement, depuis 1968, pour devenir quasi-nul en 2015 et le solde migratoire continue de ponctionner, ce qui crée une situation de perte de population. Comme on le voit sur les graphiques qui suivent, l'arrondissement d'*Abbeville* subit le même sort de déclin démographique, bénéficiant, lui-même, d'un excédent naturel trop faible, depuis les années 75 et d'un solde migratoire rarement favorable.



Source : analyse Page9 sur données Insee 2015 issues du RGP Insee

Toutes les communes ne connaissent pas le même parcours démographique. Comme le montre la cartographie qui suit, des communes comme *Drucat*, *Bellancourt*, *Eronnelle* ou *Doudelainville*, réalisent de fortes progressions, ces cinquante dernières années. Pour autant, les pertes de population ne sont pas rares (*Abbeville*, *Cayeux-sur-Mer*, *Saint-Valery-sur-Mer*, *Longpré-les-Corps-Saints*, à l'intérieur de la CABS, mais aussi, *Mers-les-Bains*, *Le Crotoy*, *Fressenneville*, *Picquigny*, *Flixecourt* ou *Pont-Rémy*, à l'extérieur). La commune de *Cambron* a été divisée au cours de cette période, pour donner naissance à la commune de *Yonval*, ce qui explique l'absence de données de référence.



Source : analyse et infographie Page9 sur données Insee 2015 issues du RGP Insee

La liste des communes de la CABS avec les populations des ménages en 1968 et 2015 est reprise ci-dessous, avec les taux d'évolution résultants.

Commune	Code Insee	Pop RGP 1968	Pop RGP 2015	Evolution 2015/1968		Commune	Code Insee	Pop RGP 1968	Pop RGP 2015	Evolution 2015/1968
ABBEVILLE	80001	23956	23262	-3%		HALLENCOURT	80406	1136	1345	18%
ARREST	80029	908	855	-6%		HUPPY	80446	672	823	22%
BAILLEUL	80051	292	267	-9%		LANCHERES	80464	724	896	24%
BELLANCOURT	80078	220	521	137%		LIERCOURT	80476	296	364	23%
BETTENCOURT-RIVIERE	80099	236	208	-12%		LIMEUX	80482	116	139	20%
BOISMONT	80110	432	465	8%		LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	80488	1908	1655	-13%
BRAY LES MAREUIL	80135	200	246	23%		MAREUIL-CAUBERT	80512	752	807	7%
BRUTELLES	80146	264	201	-24%		MERELESSART	80529	220	198	-10%
CAMBRON	80163	784	727	-7%		MONS-BOUBERT	80556	560	565	1%
CAOURS	80171	336	616	83%		NEUFMOULIN	80588	244	360	48%
CAYEUX SUR MER	80182	2944	2517	-15%		PENDE	80618	1068	1105	3%
CITERNE	80196	300	255	-15%		SAIGNEVILLE	80691	368	411	12%
CONDE-FOLIE	80205	896	918	2%		SAINT-BLIMONT	80700	1048	885	-16%
DOUDELAINVILLE	80251	232	349	50%		SAINT-VALERY-SUR-SOMME	80721	2932	2623	-11%
DRUCAT	80260	384	923	140%		SOREL-EN-VIMEU	80736	148	212	43%
EAUCOURT SUR SOMME	80262	304	430	41%		VAUCHELLES-LES-QUESNOY	80779	656	823	25%
EPAGNE EPAGNETTE	80268	540	571	6%		VAUDRICOURT	80780	392	395	1%
ERONDELLE	80282	256	511	100%		VAUX-MARQUENNEVILLE	80783	68	100	47%
ESTREBOEUF	80287	328	255	-22%		WIRY AU MONT	80825	104	115	11%
FONTAINE SUR SOMME	80328	484	527	9%		YONVAL	80836	0	234	
FRANLEU	80345	504	530	5%						
FRUCOURT	80372	148	137	-7%		CA BAIE DE SOMME		48636	49744	2%
GRAND-LAVIERS	80385	276	398	44%						

La démographie abbevilloise est un enjeu majeur de ce PLH, **non pas parce que construire davantage permettrait de la faire progresser** (on le voit, le contexte de l'arrondissement d'Abbeville, bien qu'adouci, présente les mêmes symptômes), mais parce qu'Abbeville ne peut poursuivre ce déclin démographique, sans dommages. Sans une ville-centre, **équipée et dynamique**, l'avenir de la Picardie Maritime ne sera pas serein. Rééquilibrer la population, rompre avec ce mouvement de périurbanisation et de spécialisation des sites, constitue donc un enjeu, pour *Abbeville* et pour d'autres communes-pôles de l'agglomération. La question de **l'attractivité résidentielle** est posée, puisque, on le verra, les réelles difficultés du bassin d'emploi ne sont pas les seules causes de l'atonie démographique locale.

*Cette situation évolue encore un peu en 2016 (données fournies en juin 2019), puisque l'Insee mentionne une population des ménages égale à **50 842** habitants (population municipale 49 575 habitants + les comptés à part 1 267) à cette date, avec une petite baisse supplémentaire à Abbeville (23 231 habitants), une baisse plus nette à Saint-Valery-sur-Somme (2 562 habitants), une baisse à Cayeux-sur-Mer (2 491 habitants), une stabilité à Hallencourt et Longpré-les-Corps-Saints.*

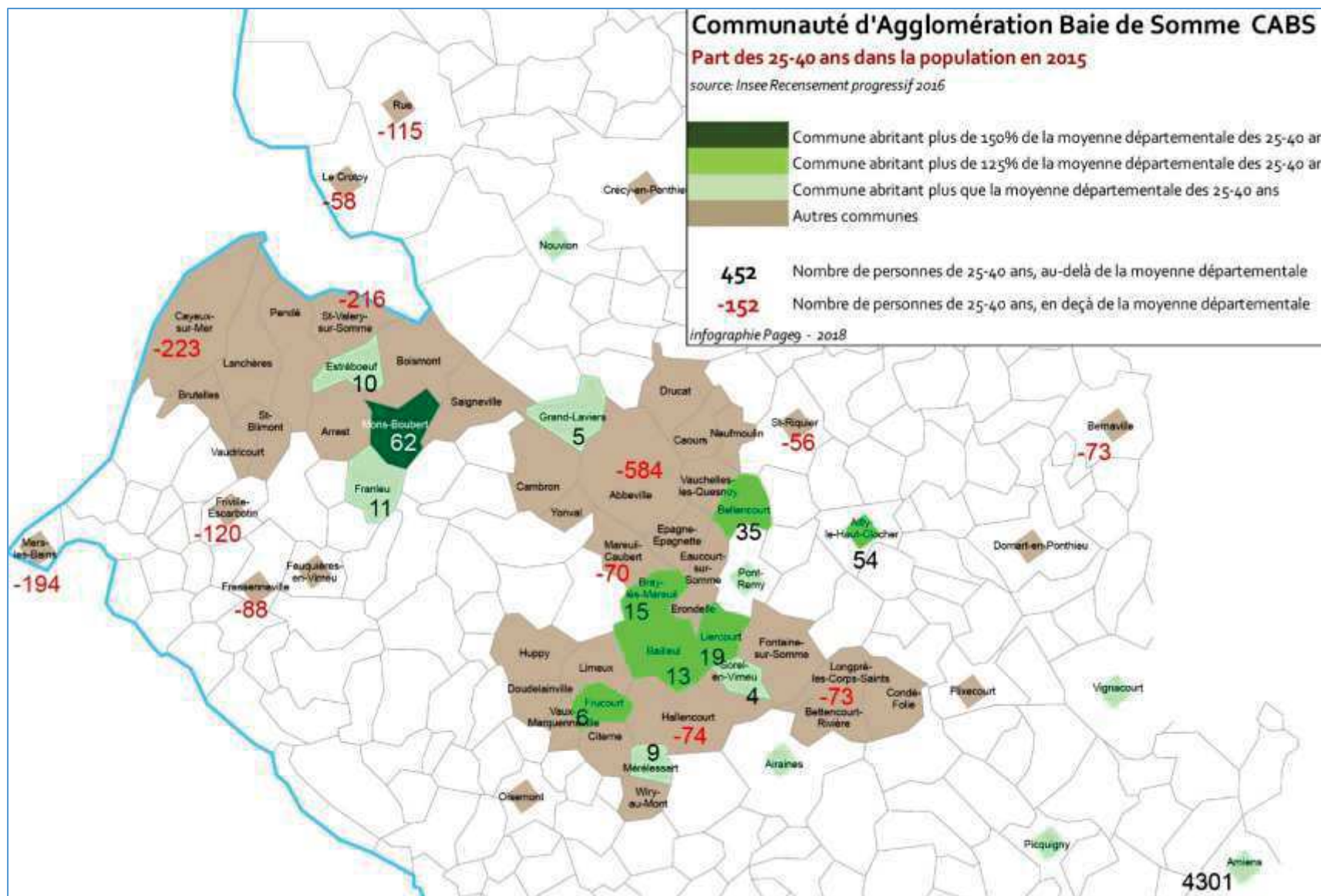
2. L'attractivité résidentielle pour les 25-40 ans, en question ?

Les 25-40 ans sont largement concernés par les premières locations et accessions à la propriété et par les formations familiales. Dans la Somme, ils représentent 17,7% de la population. Les communes repérées ci-dessous en vert accueillent plus de 25-40 ans que la moyenne samarienne. En vert-foncé, elles accueillent même plus de 50% de plus que cette moyenne, en vert moyen, plus de 25%.

La CABS serait donc peu attractive pour cette population, qui est la clef du renouvellement démographique local.

Seule *Mons-Boubert* accueille une grande proportion de 25-40 ans. Quelques communes, au Sud et à l'Est d'*Abbeville*, sont également bien positionnées. Les autres communes sont en deçà de la moyenne départementale et marquent un déficit, quant à cette population. C'est le cas des communes du littoral. Le retard à la moyenne a été exprimé en nombre de personnes de 25-40 ans manquantes pour atteindre la moyenne départementale, soit 223 personnes pour la ville de *Cayeux-sur-mer*. *Abbeville* est concernée par ce déficit d'attractivité, avec une évaluation de 584 personnes manquantes, tandis qu'*Amiens* excède la moyenne départementale de 4301 personnes.

Il s'agit ici d'un indicateur statistique de l'attractivité résidentielle. Il n'est pas le reflet direct des efforts fournis par les collectivités en matière d'accueil des jeunes ménages, des enfants en bas âge, des enfants scolarisés, en matière de culture, de sport, de loisirs, etc.. Ce territoire dispose aussi de plusieurs pôles d'emplois, mais **ne parvient pas à retenir ses populations jeunes**. Le littoral marque ce déficit avec un immobilier renchéri par le développement résidentiel touristique et secondaire.

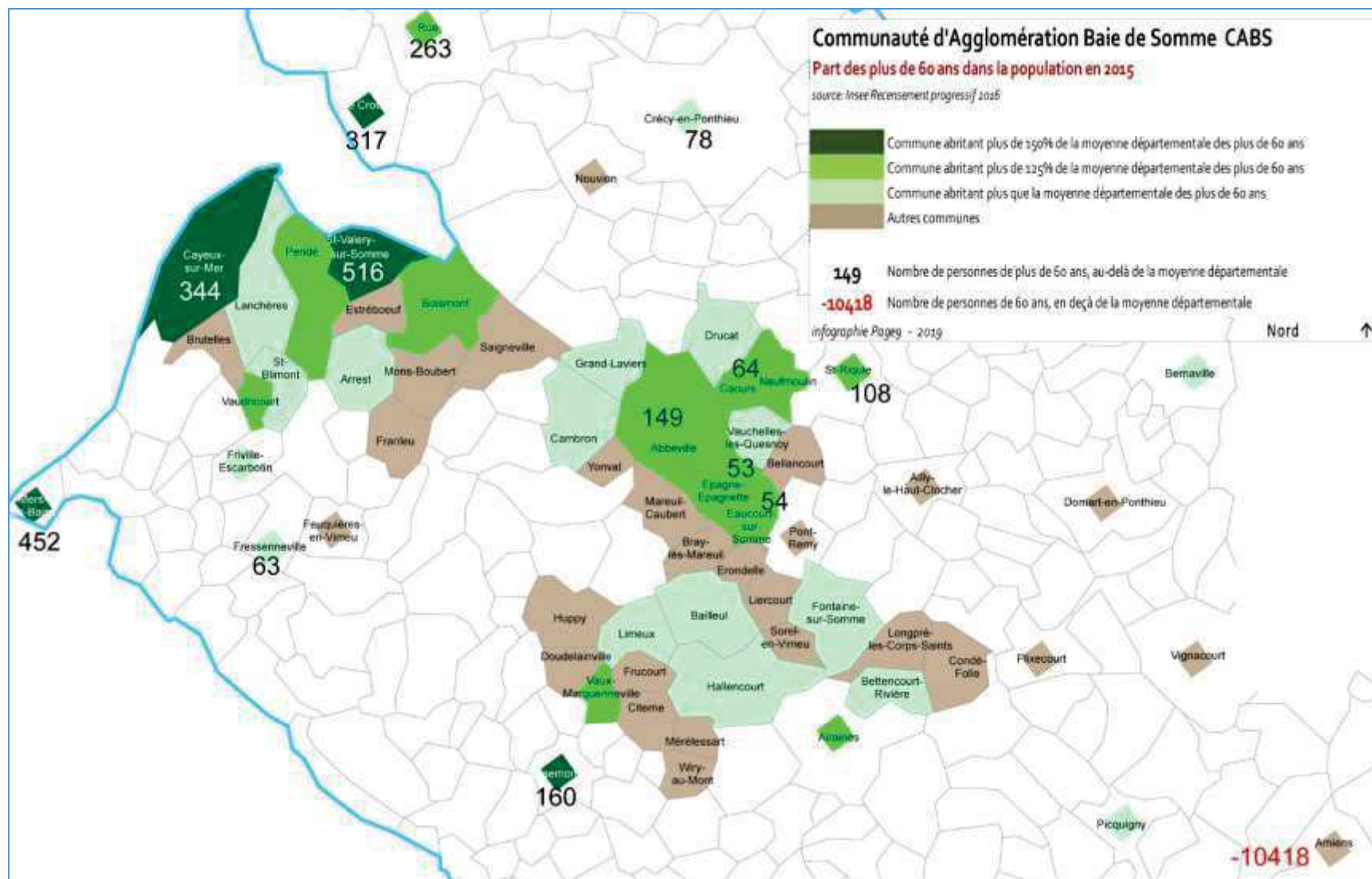


Source : analyse et infographie Page9 sur données Insee 2015 issues du RGP Insee

3. Une attractivité résidentielle pour les plus de 60 ans

Les plus de 60 ans sont concernés par plusieurs types de besoins, en fonction de leurs situations personnelles. Ils viennent s'installer sur ce territoire pour bénéficier de son exposition maritime ou de son environnement, ils conservent leur habitat traditionnel sur place, ils peuvent, également, être concernés par un besoin d'habitat spécifique, en cas de dépendance. Dans la Somme, ils représentent 27% de la population. Les communes repérées ci-dessus en vert accueillent plus de personnes âgées de plus de 60 ans que la moyenne samarienne. En vert-foncé, elles accueillent même plus de 150% de cette moyenne, en vert moyen, plus de 125%.

La CABS serait donc plus attractive pour cette population, ce qui est significatif du vieillissement général de la population de la Baie de Somme, renforcé par un attachement certain à vivre une partie de sa vie, dans cet environnement.



Source : analyse et infographie Page9 sur données Insee 2015 issues du RGP Insee

Cayeux-Sur-Mer, Saint-Valery-Sur-Somme, mais aussi *Mers, Le Crotoy* ou *Oisemont*, hors la CABS, accueillent bien plus que la moyenne départementale, cette population de plus de 60 ans. Tout au contraire, *Amiens* affiche un déficit d'accueil de plus de 10 000 personnes. *Abbeville* et les communes périphériques à l'Est, sont également des terres d'accueil privilégiées, de même que les communes proches de la baie et du littoral (*Boismont, Pendé* ou *Vaudricourt*).

Cette « attractivité résidentielle » observée pour les plus de 60 ans reflète le vieillissement de la population en place et la migration de population extérieure au territoire (étrangère, samarienne ou nationale). Elle est aussi un vecteur de développement pour le territoire, mais utilise d'autres services, génère d'autres besoins, bref, remet en cause le modèle traditionnel du bassin de vie et d'habitat. Le danger réside dans une spécialisation trop forte ou dans une inaccessibilité de l'immobilier pour les plus jeunes, pour cause de hausse des prix par l'inflation provoquée par une demande « trop » solvable. Un objectif de ce PLH pourra être de **présERVER cette accessibilité sur les sites les plus touchés** par la hausse des prix immobiliers, afin de maintenir une mixité sociale suffisante. En la matière, seule une politique foncière d'anticipation permettra de réaliser des actions utiles.

4. Adapter l'attraction résidentielle ?

Plusieurs critères guident le choix des ménages dans leur installation : l'emploi local – le réseau familial – les services – les activités culturelles et sportives – l'environnement – la fiscalité – la qualité de l'offre immobilière et d'autres, sans doute.

Ces critères se chevauchent et évoluent régulièrement. Si l'offre immobilière¹ est accessible dans la périphérie des villes, ces dernières ne peuvent convaincre, aisément, les jeunes ménages de rester ou de s'installer. Proposer un produit comparable (individuel, notamment) est souvent un leurre, sauf à le proposer à très bas coût et se lancer dans une fuite en avant, peu probante.

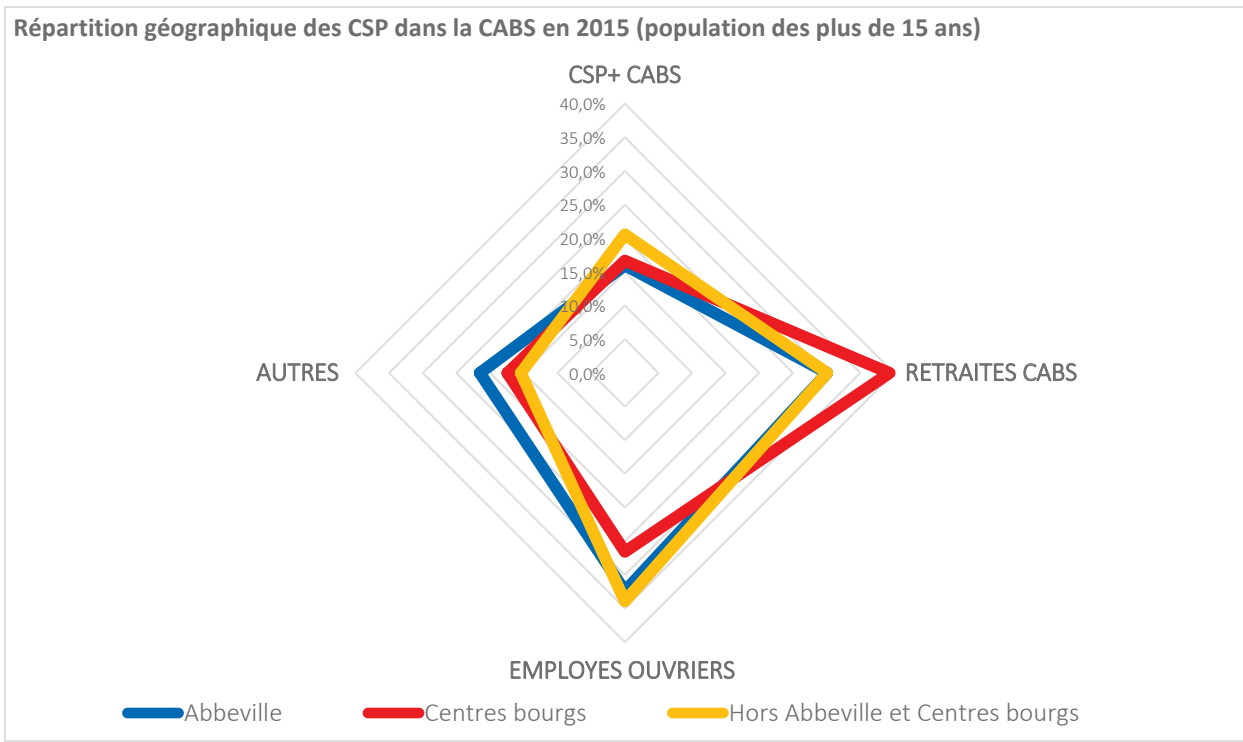
Proposer un produit différent, mais concurrentiel, peut être une piste de travail.

L'immobilier ancien nous offre une part de cette piste avec la partie du parc la plus mal entretenue, qu'il faudra bien faire muter, un jour ou l'autre, pour préserver la ville elle-même. Ce produit d'**acquisition-amélioration aidée et encadrée est à créer**, car l'initiative privée et les bailleurs sociaux ne feront pas tout, en la matière. Il permet de doubler les objectifs : **traiter la dégradation immobilière latente** et **attirer une autre partie du public**, nécessaire à la vie de la cité. Il pourrait être testé à *Abbeville*, à *Hallencourt*, en lien avec la réalité de ces pôles d'emplois. A *Saint-Valery-sur-Somme*, le projet est plus difficile. Les coûts immobiliers sont très élevés et la demande est puissante. De surcroît, le parc dégradé est plus réduit. Il faut donc seulement chercher à préserver un équilibre entre les différentes fonctions de la cité : une part liée **au tourisme et à l'hébergement**, une part liée **à la résidence principale**, préservant les parts et les intérêts des occupants et des locataires privés et sociaux. Sans partenariat avec un Etablissement Public Foncier, c'est à la CABS qu'il reviendrait de gérer cette action, au bénéfice de *Saint-Valery-sur-Somme* et, sans doute de quelques autres communes littorales.

¹ L'offre immobilière périphérique contient pléthore de terrains constructibles, une offre bancaire qui privilégie le neuf, une pression fiscale locale plus faible, une sous-évaluation manifeste des coûts induits de mobilité de la famille.

5. Une spécialisation géographique, par catégorie socio-professionnelle

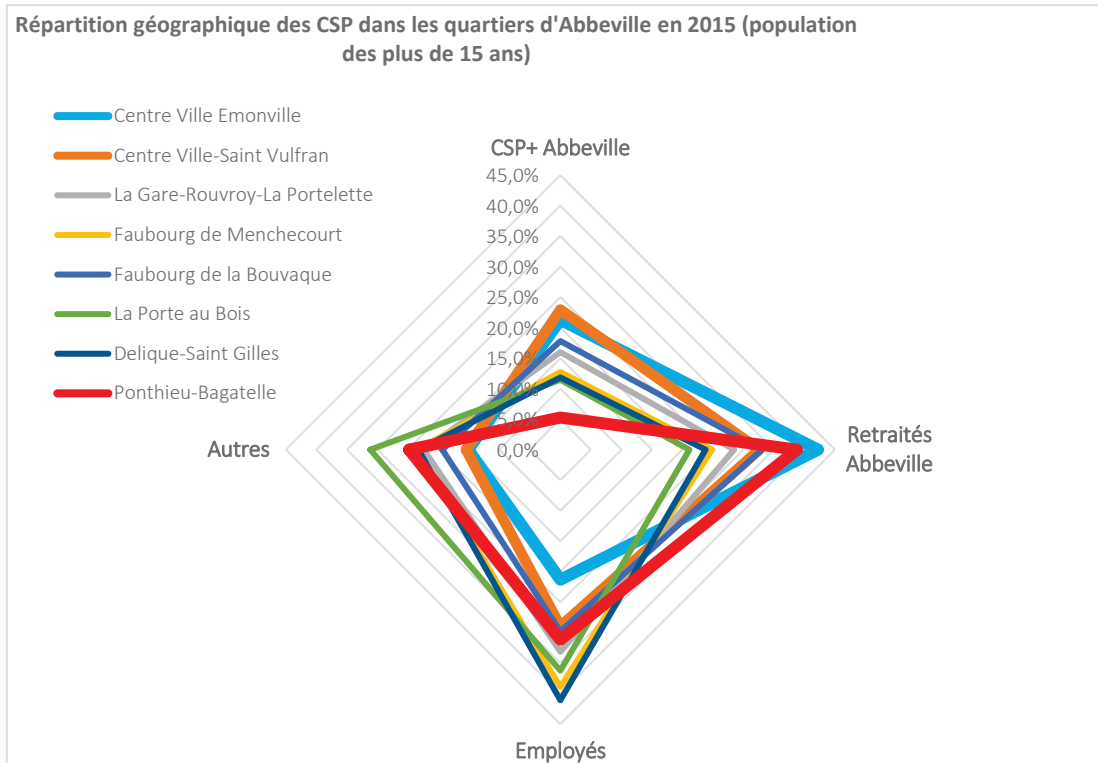
Les retraités sont nettement plus nombreux dans les communes de *Cayeux-sur-Mer*, *Longpré-les-Corps-Saints*, *Hallencourt* et *Saint-Valery-sur-Somme*, qu'à *Abbeville* et hors de toutes ces communes (40% comme le montre le graphique ci-dessous). Les « CSP+ »² sont plus attirés par le secteur rural de la CABS. Les ouvriers et employés se retrouvent également dans la ruralité et à *Abbeville*. Les autres catégories sont plus fréquentes à *Abbeville*.



Source : analyse sur données Insee 2015 issues du RGP
 Insee – population des plus de 15 ans

« Centres bourgs », sur ce graphique, désigne *Cayeux-sur-Mer*, *Longpré-les-Corps-Saints*, *Hallencourt* et *Saint-Valery-sur-Somme*.

² CSP+ = cumul des 3 CSP artisans-commerçants-chefs d'entreprises + cadres et professions intellectuelles supérieures + professions intermédiaires, permettant d'approcher la notion de ménages les plus aisés financièrement



Source : analyse sur données Insee 2015 issues du RGP Insee – population des plus de 15 ans

Ces analyses peuvent montrer des écarts de positionnement des populations dans les communes et les quartiers par choix personnel et par composition de l'offre d'habitat. Le quartier d'Emonville est le plus occupé par les retraités, mais ce n'est pas le cas de Saint-Vulfran, en retrait. Les catégories socioprofessionnelles les plus favorisées sont plutôt installés à Emonville et Saint-Vulfran et absentes de Ponthieu-Bagatelle. Les actifs (employés et ouvriers ou autres) sont prioritairement logés hors du Centre.

Cette situation, classique et évolutive dans les villes de cette taille, a un impact majeur sur le commerce et les services centraux. Le départ des ménages du centre vers la périphérie abbeilloise, intra ou extra-muros, nourrit le commerce de grande surface périphérique, alors que les plus âgés perpétuent le commerce central de proximité et traditionnel. Le retour d'actifs au centre permet de récupérer une pratique commerciale de proximité qui change la donne.

Conclusion

La CABS atteint une situation d'atonie démographique, qui peut être suivie d'une baisse plus marquée de population et d'un vieillissement, renforcée par son attractivité résidentielle particulière pour le public plus âgé. Ce constat s'accompagne d'une certaine spécialisation des sites, quant aux âges de population ou aux catégories socio-professionnelles. La question de l'attractivité des centres, même lorsqu'ils sont pôles d'emplois est posée et peut trouver des solutions dans la reconquête organisée de l'habitat ancien, désaffecté ou dénaturé. Outre la recherche d'une nouvelle dynamique démographique, ce travail aurait la vertu de redonner un souffle au commerce traditionnel et de proximité, ainsi qu'aux services et équipements urbains.

La construction nouvelle ne permet pas d'endiguer le déclin démographique, si elle ne répond pas à des besoins spécifiques non satisfaits ou si elle n'innove pas pour changer la donne des attractivités. A une échelle plus large, l'arrondissement montre les mêmes indicateurs de faiblesse, avec un décalage relatif. Une option possible sera aussi de s'orienter vers un développement qualitatif de l'habitat, qui améliore fondamentalement les situations des ménages déjà en place et se concentre vers de nouveaux produits aptes à séduire de nouvelles populations ou à éviter leur départ.

Introduction

Démographie

Activité économique

Logement

Familles - revenus

Habitat

Habitat spécifique

Enjeux

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



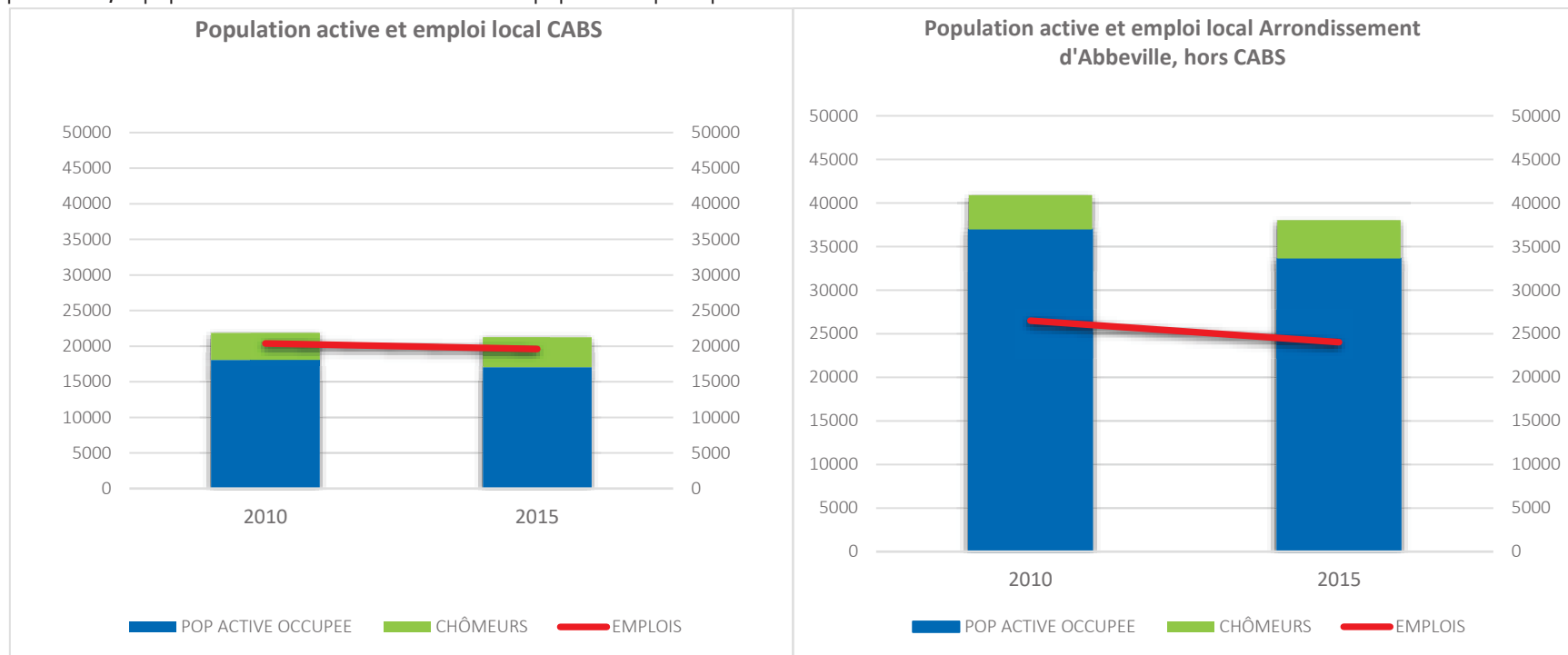
ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

L'EMPLOI DANS LA CABS

L'emploi est assurément un vecteur de la démographie et de l'habitat. On pourra souvent considérer qu'il est un des responsables de l'émigration des populations jeunes, à la recherche de travail et de stabilité. L'emploi dans l'Abbeillois ne se porte pas très bien, mais ce n'est pas lui qui semble être la seule origine des problèmes démographiques.

1. Près de 20 000 emplois locaux en 2015

Dans la CA Baie de Somme, l'emploi local, en baisse, compte encore **20 000 postes**. Entre 2010 et 2015, la population active locale, pèse entre 21 000 et 22 000 personnes, la population active étant la somme de la population qui dispose d'un travail et de celle des chômeurs.



Source : analyse sur données Insee 2015 issues du RGP Insee

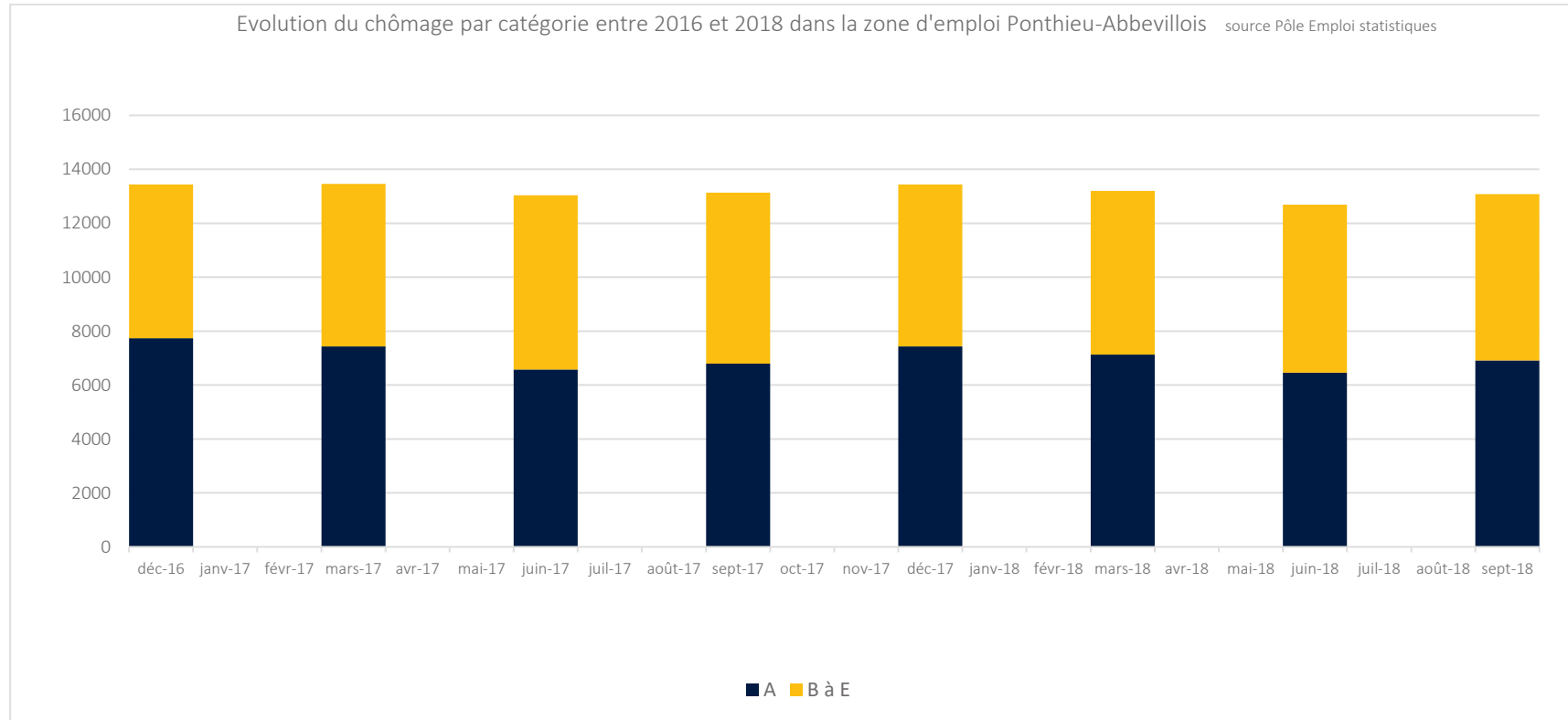
Le compte n'y est pas, certes, mais on n'en est pas très loin. Il manque quelques centaines d'emplois pour que l'**équilibre théorique** entre emplois et actifs résidents existe. **Dans l'arrondissement d'Abbeville**, hors de la CABS, la situation est très différente. La population active diminue, l'emploi également, mais plus nettement qu'en CABS. Les chômeurs sont nettement moins nombreux, mais **l'équilibre théorique est loin d'être atteint entre emplois locaux et actifs locaux**. Les résidents actifs de l'arrondissement doivent, structurellement, trouver de l'emploi hors de chez eux.

La CABS accueille donc des emplois locaux, presque suffisants, pour sa population active (il en manque 1 600). Ce n'est pas le cas du reste de l'arrondissement, auquel il manque 14 000 emplois pour parvenir à cet équilibre théorique. La tendance est à la baisse des populations actives et des emplois locaux. Cette tendance doit se confirmer avec une démographie compromise à l'échelle de l'arrondissement et un vieillissement conséquent de la population. Dans ces conditions, la CABS continuerait de proposer un taux théorique de couverture par l'emploi local intéressant (un rapport emplois locaux sur total des actifs résidents proche de 100%). Cet **avantage stratégique** peut lui permettre de conduire une politique d'offre en habitat ciblée pour reconquérir ou attirer de nouveaux ménages, sans omettre les problèmes posés par la population en place :

- L'utilisation des emplois de la CABS par les résidents de la CABS est insuffisante.
- Le taux de chômage dans la CABS est nettement plus important que celui de l'arrondissement hors CABS (19,9% contre 11,5% en 2015) et les niveaux de qualification y sont moindres.

2. Le nombre de chômeurs n'évolue pas favorablement

Au sens de Pôle Emploi, **la situation du chômage (et donc de l'emploi) n'est pas bonne, ces derniers mois.** Selon les statistiques mensuelles fin de mois, entre décembre 2016 et septembre 2018, l'évolution est la suivante, concernant les catégories A et le total des catégories A à E.



Source : données diffusées par Pôle Emploi Hauts de France – octobre 2018

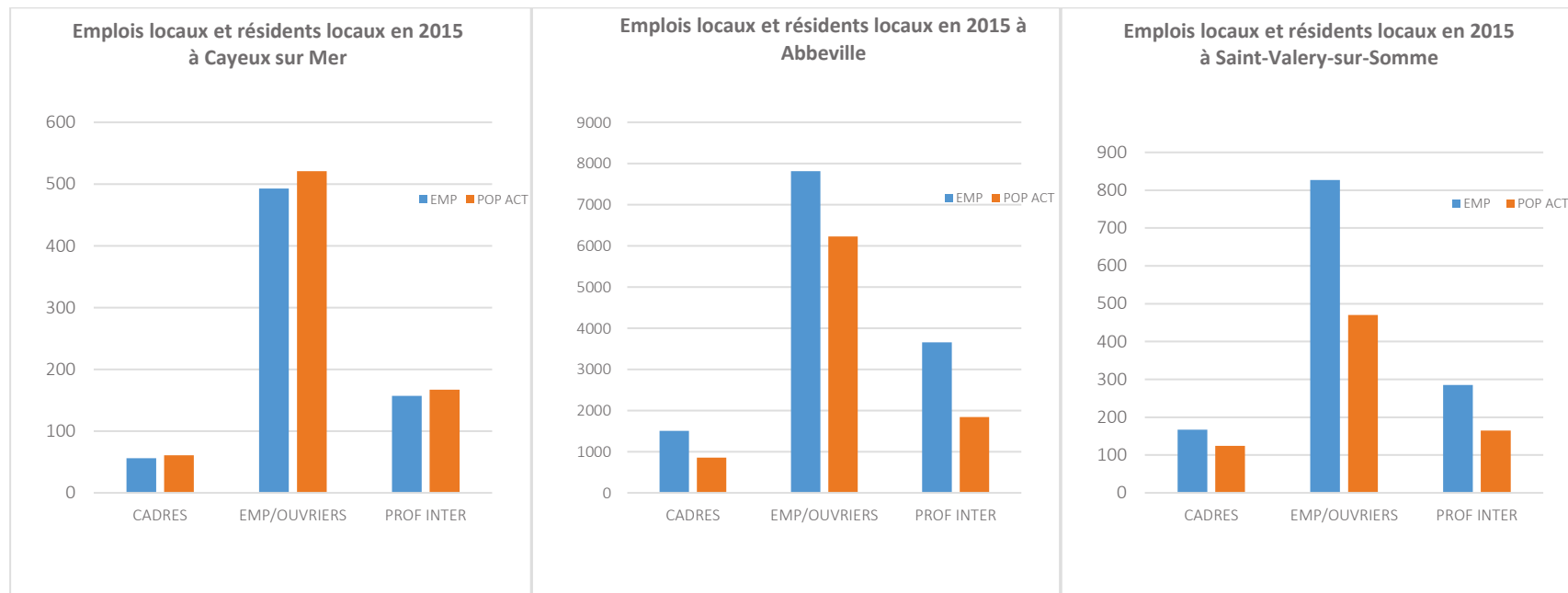
La situation est **stable**, pour ces deux années, avec une légère baisse due à la saison entre Juin et Septembre, tant pour les catégories A³, que pour les autres⁴.

³ La catégorie A correspond aux "personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat". Par exemple, CDD, CDI, contrats à temps partiel ou temps plein.

⁴ Les catégories B et C correspondent aux personnes qui ont eu une activité réduite, mais doivent poursuivre leur recherche d'emploi ; la catégorie D concerne les personnes sans activité, mais indisponibles (formation, maladie) ; la catégorie E concerne les personnes dotées d'un emploi précaire, en recherche d'emploi, mais non tenues d'effectuer des démarches actives

3. Des résidents, parfois distants des emplois locaux

Si une commune dispose de 100 emplois de cadres et que, seulement 80 cadres vivent dans cette commune, 80 cadres qui n'occupent d'ailleurs pas nécessairement ces emplois-là, c'est qu'elle aurait une légitimité à en accueillir davantage, si elle était suffisamment attractive. Cet indicateur d'attractivité résidentielle, ciblé sur les cadres, a été calculé sur trois communes, dont les données étaient disponibles.



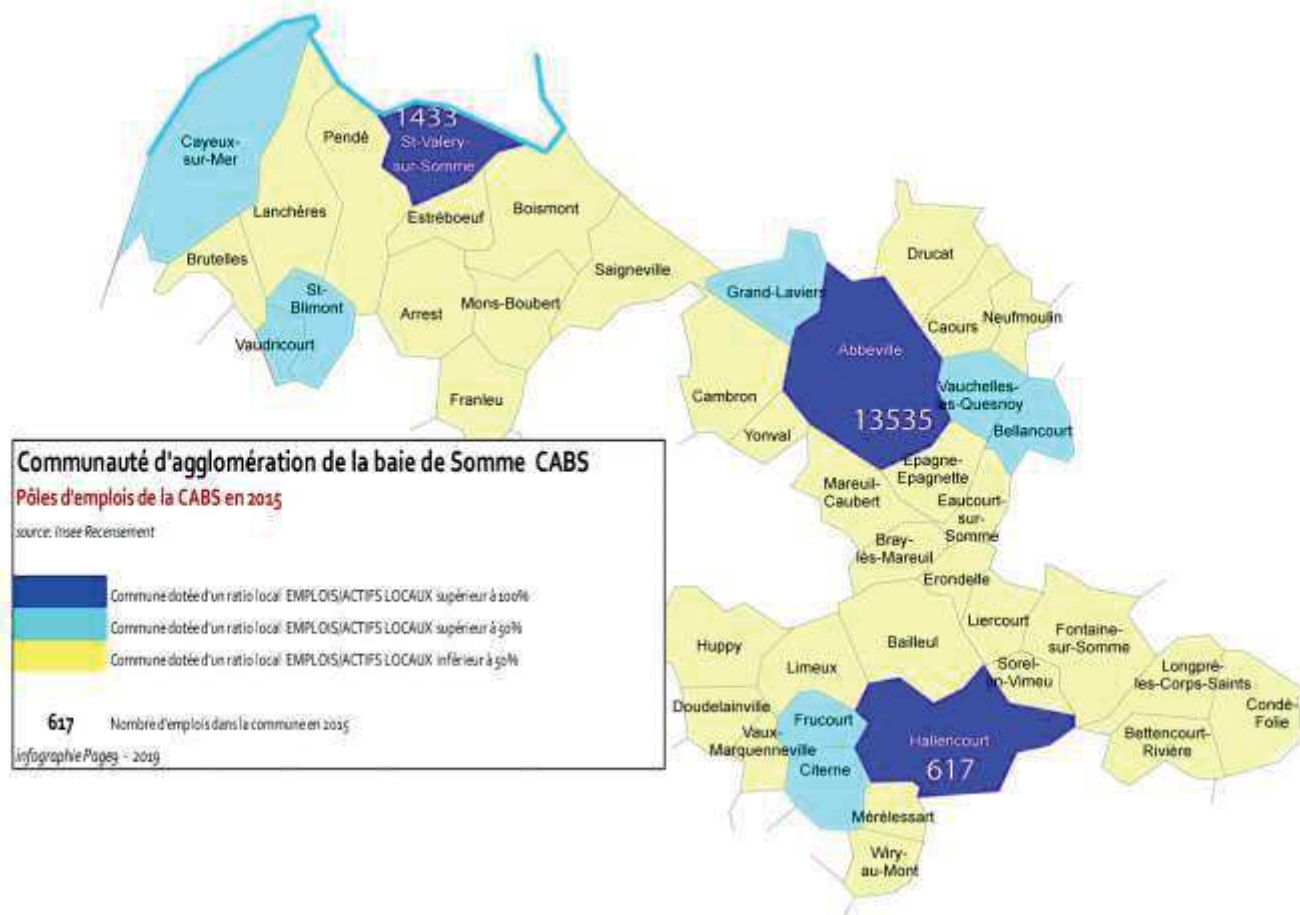
Source : analyse sur données Insee 2015 issues du RGP Insee

Ces trois situations sont différentes. On remarque un **déficit de population logée, par rapport aux emplois cadres, à Abbeville**. A Saint-Valery-sur-Somme, le déficit est moindre, tandis qu'à Cayeux-sur-Mer, c'est l'inverse, il y a plus de cadres résidents que d'emplois locaux de cadres. Chez les ouvriers et employés, il n'y a pas de déficit à Cayeux-sur-Mer, mais il y en a, à Abbeville, et, surtout, à Saint-Valery-sur-Somme, soit une insuffisance de l'offre ou de l'attractivité, pour cette catégorie d'actifs. Chez les professions intermédiaires, enfin, pas de déficit à Cayeux-sur-Mer, mais à Saint-Valery-sur-Somme et, surtout, à Abbeville. Ceci établit une mesure des quantités et des catégories de populations à reconquérir. A Abbeville, le déficit de professions intermédiaires se chiffre par centaines de ménages, à Saint-Valery-sur-Somme, le déficit chez les employés et ouvriers, par dizaines. **A Abbeville, enfin, c'est près de 650 cadres, qui manquent à l'appel.**

4. Trois pôles d'emplois dans la CABS

Trois communes disposent d'un ratio emplois locaux/population active, supérieur à 1. Elles sont donc offeuses d'emplois « excédentaires ». Il s'agit de *Saint-Valery-Sur-Somme*, *Hallencourt* et *Abbeville*. *Cayeux-sur-Mer*, *Vaudricourt*, *Vauchelles-les-Quesnoy* et d'autres communes (voir cartographie ci-contre) disposent aussi, d'emplois locaux, avec un ratio « emplois locaux/actifs » situé entre 50% et 100%. Les autres communes n'ont pas d'emplois locaux en nombre

suffisant ou significatif (moins de la moitié des actifs), on y trouve aussi des communes-dortoirs, quasiment sans emploi.



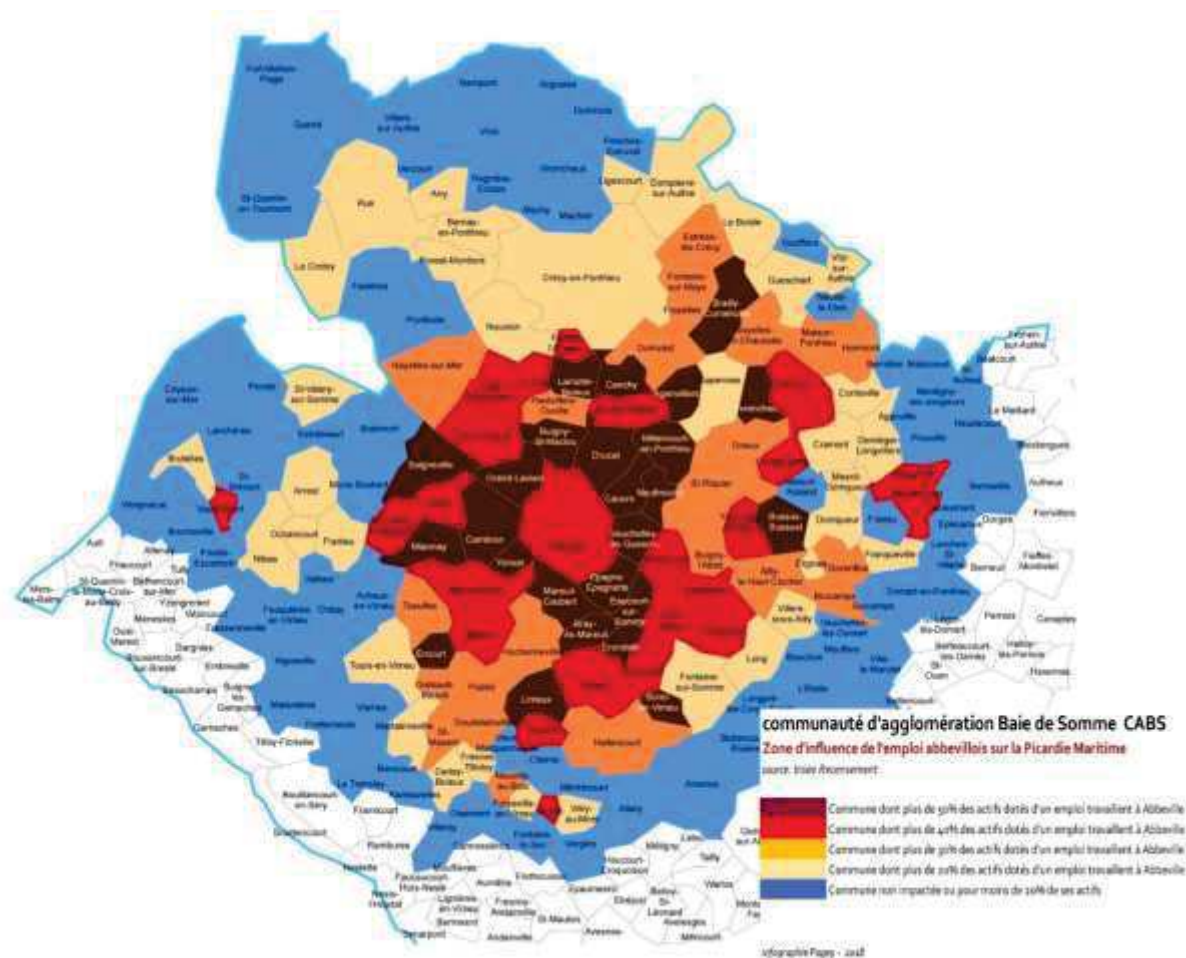
Source : analyse et infographie Page9 sur données Insee 2015

5. L'emploi Abbevillois, un impact majeur sur la Picardie Maritime

Source : analyse des migrations professionnelles journalières des actifs résidents vers Abbeville et infographie Page9 sur fichier détail Insee 2015

La zone d'emploi⁵ d'Abbeville est étendue, mais elle ne décrit pas la polarisation de la ville-centre.

Nous avons dressé ici la carte des impacts communaux de l'emploi abbevillois (**seulement abbevillois**), afin de délimiter la trace et la forme de cet impact. Nous y découvrons que la première couronne abbevilloise est davantage impactée qu'Abbeville, elle-même. La seconde est impactée à plus de 40% et s'élargit, particulièrement vers le Nord, Nord-Est. L'impact à plus de 30% concerne une grande partie de l'arrondissement, sauf en bordure de Bresle, sur le littoral Nord de la Baie et, à l'approche de Flixecourt. On retrouve ici un territoire d'impact fondamentalement différent de celui de la CABS, mais beaucoup plus large.

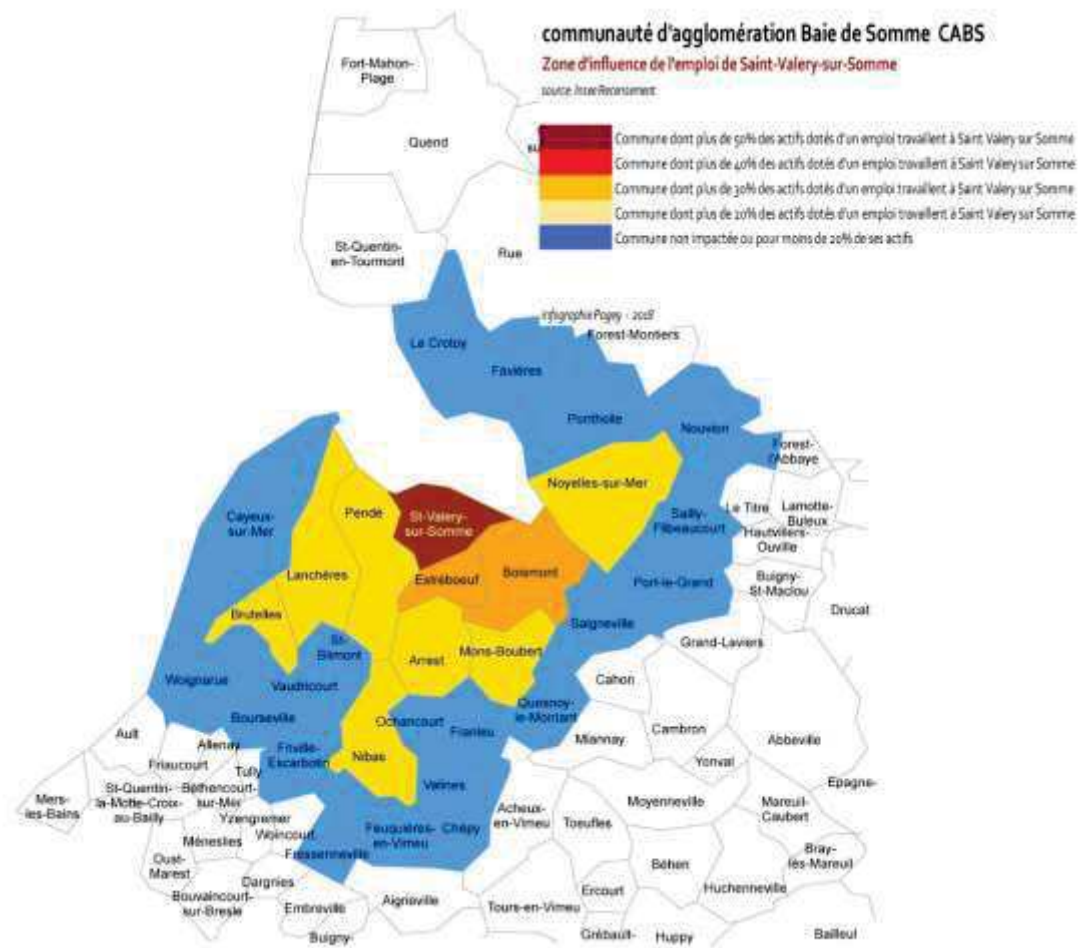


⁵ Zone d'emploi Insee = espace géographique formé par les communes dans lesquelles la plupart des actifs résident et travaillent

6. L'emploi de Saint-Valery-sur-Somme, une polarité locale pour le Sud de la baie

Source : analyse des migrations professionnelles journalières des actifs résidents vers Saint Valery sur Somme et infographie Page9 sur fichier détail Insee 2015

Pour *Saint-Valery-sur-Somme*, le territoire d'impact est plus réduit. Il n'atteint pas *Cayeux*, significativement. Il touche, par contre une couronne Sud à 30% au moins, ainsi que *Boismont* et *Estréboeuf*, limitrophes.



7. L'emploi d'Hallencourt, une polarité rurale autour d'une entreprise familiale

Enfin, celui d'Hallencourt montre également une influence périphérique restreinte. Les emplois d'Hallencourt profitent avant tout à ses propres habitants.

Source : analyse des migrations professionnelles journalières des actifs résidents vers Hallencourt et infographie Page9 sur fichier détail Insee 2015



Conclusion

L'emploi local, point faible relatif de la CABS, est un point fort de son potentiel développement. Il devrait permettre un accueil plus important des populations. Au lieu de cela, la périurbanisation large de ces dernières années a placé les navetteurs d'Abbeville de plus en plus loin de leur lieu de travail, tandis que nombre d'Abbeillois sont eux-mêmes navetteurs vers Amiens. La CABS dispose pourtant de 3 pôles d'emplois locaux, qui logent insuffisamment leurs employés, soit par défaut d'attractivité résidentielle, soit par défaut d'offre accessible. Ces écarts sont pénalisants pour la CABS, qui accueille, forme, guérit, séduit, parfois, mais ne fidélise pas suffisamment.

Introduction

Démographie

Activité économique

Logement

Familles - revenus

Habitat

Habitat spécifique

Enjeux

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

LE PARC DES LOGEMENTS DE LA BAIE DE SOMME

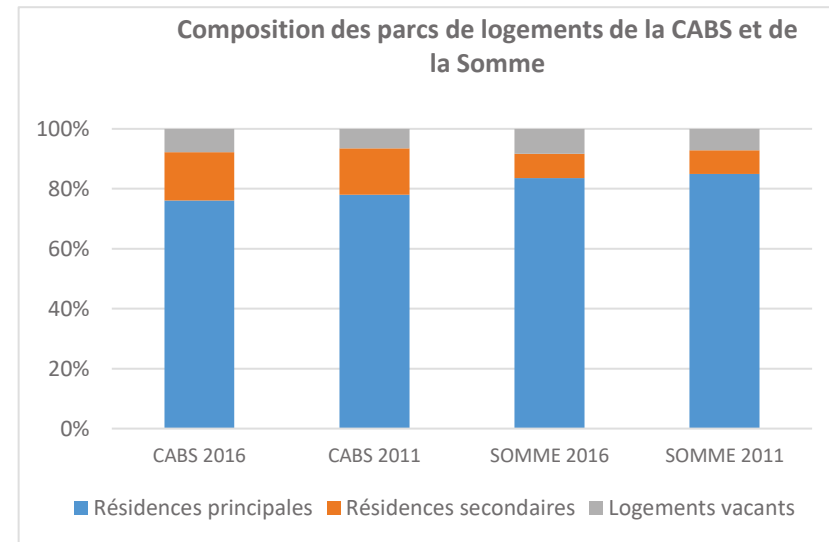
Le parc des logements comprend les résidences principales, celles dans lesquelles vivent les ménages, les résidences secondaires ou occasionnelles et les logements vacants.

1. Composition du parc de logements

L'équation de l'agglomération est la suivante en 2016.

Répartition des parcs de logements de la CABS et de la Somme	CABS 2016	CABS 2011	Somme 2016	Somme 2011
Résidences principales	22220	22109	248358	241451
Résidences secondaires	4705	4381	24092	22336
Logements vacants	2287	1851	24644	20354
Total logements	29212	28341	297094	284142

Source : INSEE 2016



Si le taux de vacance est proche de 8% (7,8% pour la CABS et 8,3% pour le Département), le taux de résidences secondaires diffère sensiblement (16,1% pour la CABS et 8,1% pour le Département). Cette différence est logique, dans une agglomération qui dispose d'un littoral d'une telle attractivité. Toutefois, les résidences secondaires (4 705 en 2016), se concentrent principalement à *Cayeux-sur-Mer*.

Ces résultats établissent que la vacance aurait progressé de plus de 400 unités dans la CABS en 5 ans, de plus de 4000 dans la Somme. La part de la vacance inhérente au parc principal n'est pas connue, puisque vacant, un logement peut devenir soit principal, soit secondaire. Mais, on peut imaginer que le retrait du parc secondaire, laisserait un taux de vacance apparent sensiblement plus élevé.

2. Composition du parc secondaire

Le parc secondaire est ainsi réparti :

Le parc secondaire de la CABS Source Insee 2016	Parc secondaire	Taux de parc secondaire dans la commune	Part du parc secondaire de la CABS
Cayeux-sur-Mer	2139	59%	45%
Saint-Valéry-sur-Somme	946	44%	20%
Estréboeuf	249	69%	5%
Lanchères	259	38%	5%
Pendé	116	18%	2%
Longpré-les-Corps-Saints	114	13%	2%
Autres communes	882		19%
TOTAL	4705		100%

Source : insee 2016

Six communes regroupent 80% de l'offre de logements secondaires, dont presque la moitié à *Cayeux-sur-Mer*. Cette offre n'est pas neutre, dans le PLH. Il s'agit d'un parc résidentiel conçu ou transformé pour être occupé à titre secondaire. Il est régulièrement mutable en résidence principale et constitue, donc, une offre nouvelle non programmable en cas de retrait. A l'inverse, lorsque ce produit progresse, il impacte le marché immobilier, en important d'autres prix et d'autres pressions, qui ne tiennent pas compte des besoins locaux. Il est, ainsi, difficile de se loger à Saint-Valery-sur-Somme, lorsqu'on a obtenu un premier CDD dans l'hôtellerie-restauration, puisque la demande touristique crée l'envol régulier des prix des petits appartements.

Notons, enfin, que la CABS compte deux territoires différents de résidences secondaires : le littoral, d'une part, et les communes de *Longpré-les-Corps-Saints*, *Condé-Folie*, *Fontaine-sur-Somme*, dans l'arrière-pays.

Le parc secondaire préoccupe également le PLH, lorsqu'il entre en concurrence avec l'habitat des habitants permanents sur le marché immobilier ou lorsqu'il complique l'accès à l'hébergement des saisonniers. Il constitue, également, aux dires de certains élus, un mode de renouvellement du parc immobilier, voire un apport économique par les dépenses ordinaires sur le territoire et par le télétravail développé par certaines personnes, hors des lieux habituels de regroupement.

3. Un parc vacant significatif et problématique

Le **parc vacant** reprend **2 287** unités en 2016. En proportion, il est du même ordre que celui de la Somme (7,8% des logements, contre 8,3% pour la Somme). Mais, ce taux connaît des variations très importantes, entre communes et quartiers de la CABS, et il est rapporté au total des logements du territoire, qui comprend le parc secondaire, dont le statut au recensement peut être sujet à arbitrage.



Chaussée Marcadé à Abbeville – 2019

La vacance atteindrait, ainsi, près de **17% du parc du Centre-Ville d'Abbeville, selon l'Insee** (recensement progressif 2016 publié en juin 2019), soit **plus de 650 habitations**. On pourrait ainsi imaginer qu'il y a 300 habitants, en plein cœur de la Ville-Centre.

Elle dépasse 10%, dans plusieurs autres sites⁶ :

- *Abbeville - La Gare-Rouvroy-La Portelette ; Arrest ; Bailleul ; Bray-les-Mareuil ; Brutelles ; Citerne ; Fontaine-sur-Somme ; Frucourt*

A l'inverse, elle est étonnamment basse, inférieure à 2,5% à :

- *Abbeville - Ponthieu-Bagatelle ; Caours ; Erondelle ; Estréboeuf ; Saint-Valéry-sur-Somme.*

Saint-Valéry-sur-Somme détient le score le plus bas, avec 1,7%, soit 34 habitations, ce qui trahit assurément, un marché immobilier local, particulièrement tendu, dans lequel, tous les produits, y compris l'ancien, trouvent preneur.

⁶ Voir en annexe, le détail des quartiers Iris Insee d'Abbeville. L'Insee a défini des quartiers Iris différents pour Abbeville, comme pour les autres villes de plus de 5000 habitants, en France. Au nombre de 8, ces quartiers disposent souvent de données statistiques accessibles, ce qui permet d'affiner l'analyse.

A. Un concept à éclaircir

Le thème de la vacance est important pour la mise en place d'une politique de l'habitat.

Le concept de vacance reste très contesté par les élus, notamment dans les villes, parce qu'il n'est pas la représentation de la réalité, telle qu'elle est ressentie. Nombre de vacants sont **indisponibles à la vente, voire à l'occupation** (habitat dégradé). Nombre de vacants instantanés sont en cours de transfert ou d'occupation. Ils seront remplacés par d'autres vacants instantanés, l'année suivante.

L'Insee recense **toutes les vacances**, même quand elles sont temporaires (exemple : hébergement en EHPAD), dès lors qu'une même personne ne peut pas être recensée deux fois, pour occuper un même logement. Il en va de même des logements livrés et non encore occupés, même si tout le programme est vendu, chez le notaire. La vacance de l'Insee cumule donc des situations commerciales très différentes, entre le logement « en passe d'être loué ou occupé » et celui qui a atteint un tel niveau de dégradation qu'il ne peut plus l'être.

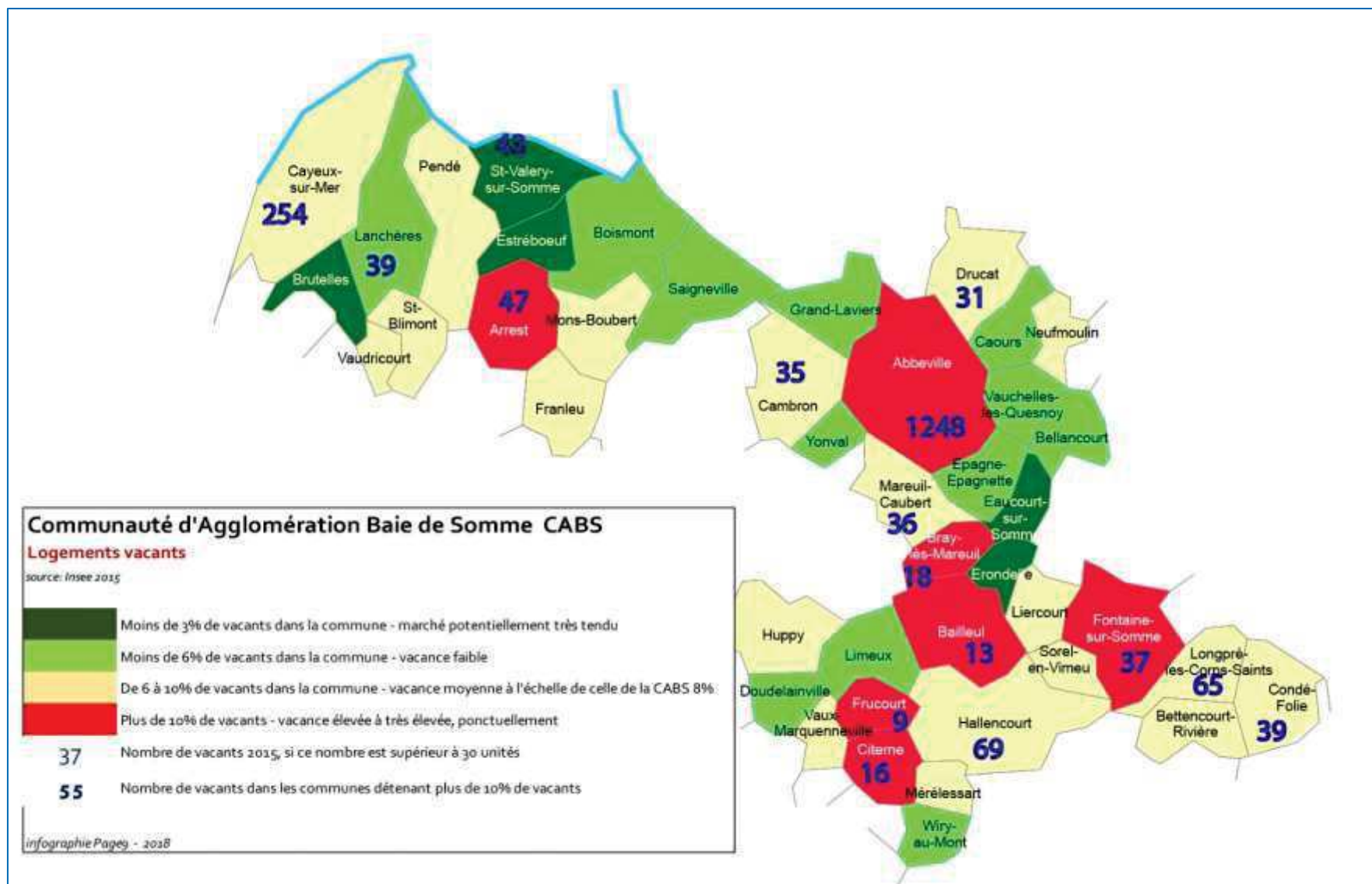
La taxation sur la vacance ne permet pas de développer un décompte suffisant. La **TLV** (taxe sur les logements vacants) **ne s'applique pas à Abbeville** (la liste d'application est fixée par décret pour les communes de plus de 50 000 habitants, dont le marché est tendu). La **THLV** (Taxe d'habitation sur la vacance), quant à elle, **n'est applicable qu'aux logements vacants depuis plus de 2 ans, consécutifs, au 1^{er} Janvier de l'année d'imposition, pour lesquels une occupation de plus de 90 jours dans l'année n'est pas enregistrée, pour lesquels la vacance est involontaire** (le propriétaire n'a pas échoué à relouer), et **pour lesquels des travaux importants (plus de 25% de la valeur du logement) ne doivent pas être envisagés**. Ces éléments limitent considérablement la liste des logements éligibles.

B. Un enjeu pour la plupart des centres urbains

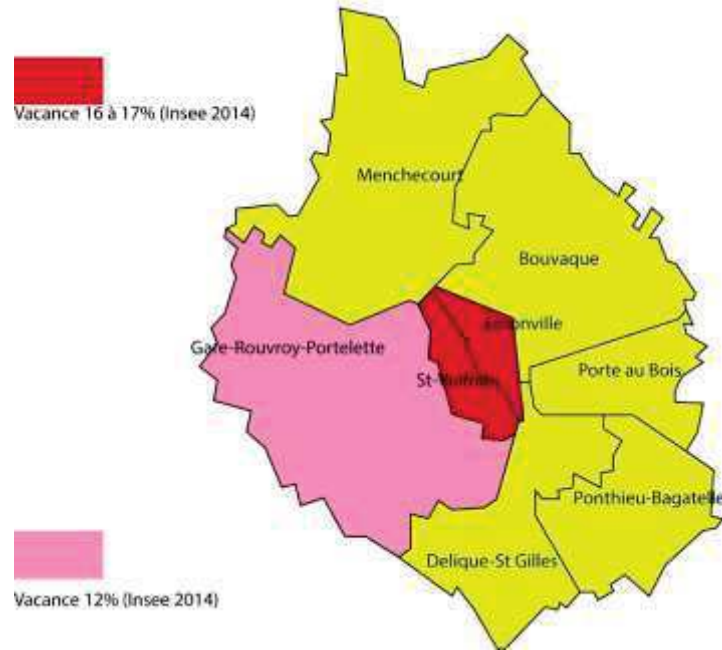
La vacance concerne régulièrement, le parc le plus ancien, voire le parc dégradé. Elle agit, parfois, comme une **gangrène dans les vieux îlots**, avec un enchaînement (vacance – dégradation – division d'immeuble – vacance ...). Elle **dévitalise les centres** des villes et des villages et entraîne avec elle, le départ des commerces et des services de proximité. Elle est un **potentiel foncier** de fort enjeu, à l'heure où l'urbanisation nouvelle doit être économe des espaces non bâtis et où les infrastructures et équipements ne demandent qu'à fonctionner. Le traitement de la vacance demande **de l'abnégation, de la stratégie et de l'énergie**. Il n'est pas toujours plus cher que la mobilisation d'espace libre pour construire, si on est prêt à sévir contre ceux qui l'organisent. Cette thématique doit donc être approfondie et croisée avec les thématiques de l'action foncière, de l'attractivité résidentielle, de la lutte contre l'habitat indigne, de la programmation du logement et de l'amélioration de l'habitat. La mobilisation contre la vacance et le logement indigne mobilise tout le monde. Dans la réalité, le traitement frontal et finalisé est rarissime et les stigmates se perpétuent.

En 2016, la vacance continuerait de progresser, à **2 287 unités** (selon Insee), soit plus de 20% d'augmentation en 5 ans. **Ce chiffre représente une vingtaine d'années de programmation de logements !**

La carte, ci-dessous, montre les communes les plus touchées (en rouge), ainsi que celles qui le sont le moins (en vert). En vert foncé, apparaissent même des communes, dont le taux de vacance est inférieur à 3%, ce qui peut signifier une forte tension du marché. Ces communes, peu ou pas concernées par la vacance, se situent plutôt vers le littoral, ou en première couronne abbeilloise. On retrouve des poches de vacance assez importante, au Sud de la CABS et à Cayeux-sur-Mer, commune dans la moyenne Abbeilloise, mais recensant, malgré sa position littorale, plus de 250 vacants.



C. Des quartiers centraux d'Abbeville, plus touchés



Ci-contre, le schéma des quartiers Iris d'Abbeville. Ces quartiers, déterminés par l'Insee, concernent les communes de plus de 5000 habitants, dans lesquels sont formées des entités géographiques d'environ 2000 habitants. Certaines données statistiques sont disponibles pour ces entités, ce qui permet de mener des analyses mieux géolocalisées.

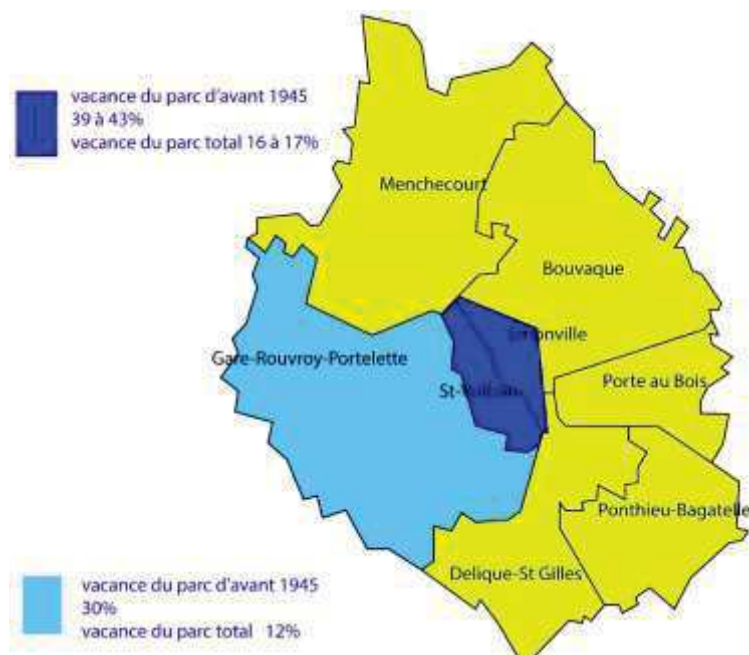
Ci-contre, la carte des Iris d'Abbeville montre, la répartition de ces quartiers et, parmi eux, les quartiers repris en rouge (Emonville et Saint-Vulfran), les plus touchés par la vacance, selon les données qui suivent, en rose (Gare-Rouvroy-Portelette), également touché à 12%.

Par quartier Iris d'Abbeville

Vacance à Abbeville Analyse Page9 sur fichier détail logement de 2014 - Insee	Nombre de logements (Résidences principales + secondaires + vacants)	Nombre de vacants	Taux de vacance
Emonville	1824	312	17%
St Vulfran	2096	345	16%
Gare-Rouvroy-Portelette	2035	238	12%
Menchecourt	858	40	5%
Bouvaque	1957	140	7%
Porte au Bois	1356	54	4%
Delique-Saint-Gilles	1661	58	3%
Ponthieu-Bagatelle	429	8	2%
Total Abbeville	12218	1195	10%

Source : Analyse sur fichier détail logement par Iris – Insee 2014

Le fichier détail logement de l'Insee (2014) contient la description de 12 218 logements, parmi lesquels 10 861 sont des résidences principales, 1 195 sont vacants et 162 sont des logements secondaires ou occasionnels. Par îlot, la répartition de cette vacance Insee, montre des concentrations nettes et inquiétantes, dans les quartiers centraux (*Emonville* et *Saint-Vulfran*) et dans le quartier Gare.



Par âge des immeubles concernés

Cette analyse fait apparaître plusieurs concentrations relatives de la vacance :

- La première concerne **les immeubles construits avant 1919 et entre 1919 et 1945**, avec **40% à 60% de vacance de plus** que la vacance moyenne abbevilloise, principalement à *Emonville* et *Saint-Vulfran*, mais aussi au *Faubourg de la Bouvaque*, au moins pour les immeubles construits entre 1919 et 1945.
- La seconde concerne **certains immeubles construits entre 1945 et 1970**, parmi lesquels on retrouve la reconstruction d'*Abbeville*, au centre de la commune. *Emonville* et *Saint-Vulfran* se partageraient ainsi **270 logements vacants**. Dans les autres quartiers, les concentrations sont moindres ou moyennes.
- La troisième concerne les **3 quartiers Emonville – Saint-Vulfran et Gare-Rouvroy-Portelette**, pour des logements livrés après les années 70. Plus finement, il s'agit de logements livrés entre 1970 et 2005, à *Emonville* et dans le quartier *Gare-Rouvroy-Portelette*, ainsi que, dans ce dernier quartier, de logements livrés en 2008-2009 (date de la dernière crise économique majeure et des dernières opérations de défiscalisation de type « Finaxiome » ou « Akerys »).

Vacance Abbeville Analyse Page9 sur fichier détail logement de 2014 - Insee	Vacants sur constructions d'avant 1919	Vacants sur constructions de 1919 à 1945	Vacants sur constructions de 1946 à 1970	Vacants sur constructions d'après 1970	Total vacance Insee
Emonville	58	61	87	106	312
St Vulfran	55	79	175	36	345
Gare-Rouvroy-Portelette	32	69	54	83	238
Menchecourt	7	9	15	9	40
Bouvaque	20	47	34	39	140
Porte au Bois	0	9	35	10	54
Delique-Saint-Gilles	12	3	11	32	58
Ponthieu-Bagatelle	0	4	0	4	8
Total Abbeville	184	281	411	319	1195

Source : Analyse sur fichier détail logement par Iris – Insee 2014

Vacance Abbeville Analyse Page9 sur fichier détail logement de 2014 - Insee	Taux représentatif de la vacance sur constructions d'avant 1919	Taux représentatif de la vacance sur constructions de 1919 à 1945	Taux représentatif de la vacance sur constructions de 1946 à 1970	Taux représentatif de la vacance sur constructions d'après 1970	Taux représentatif de la vacance dans le quartier
Emonville	20%	23%	17%	14%	17%
St Vulfran	20%	19%	17%	10%	16%
Gare-Rouvroy-Portelette	10%	14%	10%	14%	12%
Menhecourt	9%	7%	5%	3%	5%
Bouvaque	11%	19%	5%	5%	7%
Porte au Bois	Non significatif	8%	5%	2%	4%
Delique-Saint-Gilles	12%	3%	4%	Non significatif	3%
Ponthieu-Bagatelle	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	2%
Total Abbeville	14%	16%	10%	6%	10%

Source : Analyse sur fichier détail logement par Iris – Insee 2014

Par taille de logement

Vacance Abbeville Analyse Page9 sur fichier détail logement de 2014 - Insee	Moins de 40 m ²	De 40 à 80 m ²	De 80 à 120 m ²	Plus de 120 m ²	Total logements
Emonville	120	110	81	0	321
St Vulfran	55	183	86	21	345
Gare-Rouvroy-Portelette	42	115	60	21	238
Menhecourt	0	31	6	3	40
Bouvaque	32	80	9	19	140
Porte au Bois	12	17	26	0	55
Delique-Saint-Gilles	9	35	8	6	58
Ponthieu-Bagatelle	0	8	0	0	8
Total Abbeville	270	579	276	70	1195

Source : Analyse sur fichier détail logement par Iris – Insee 2014

Le fichier détail logement de l'Insee (2014) contient la description de **1 195 logements vacants**, parmi lesquels 270 sont des logements de moins de 40 m² et 70 sont des logements de plus de 120 m².

Vacance Abbeville Analyse Page9 sur fichier détail logement de 2014 - Insee	Moins de 40 m ²	De 40 à 80 m ²	De 80 à 120 m ²	Plus de 120 m ²	Total logements
Emonville	28%	13%	18%	0%	18%
St Vulfran	18%	16%	17%	15%	16%
Gare-Rouvroy-Portelette	19%	11%	9%	16%	12%
Menchecourt	0%	7%	2%	3%	5%
Bouvaque	20%	9%	1%	14%	7%
Porte au Bois	15%	2%	6%	0%	4%
Delique-Saint-Gilles	6%	4%	2%	8%	3%
Ponthieu-Bagatelle	Non significatif	6%	0%	0%	NS
Total Abbeville	19%	9%	7%	9%	10%

Source : Analyse sur fichier détail logement par Iris – Insee 2014

On peut constater une **nette concentration de la vacance des très petits logements** (moins de 40 m²). Ces logements subissent, généralement, de fortes rotations et peuvent contenir des indicateurs de dégradation, ou d'usure, plus lourds. Dans les quartiers, c'est *Emonville*, qui retient l'attention, avec près de 30% de vacants, parmi ces logements. *Bouvaque*, *Saint-Vulfran*, *Gare* et *Porte au Bois*, connaissant, également des concentrations plus élevées. On constate, également de mauvais résultats pour les autres tailles de logements, dans les trois premiers quartiers centraux. Les logements des autres tailles semblent mieux préservés de la vacance (40 à 80m² et 80 à 120m²), sauf dans les trois premiers quartiers centraux.

4. Indignité – Insalubrité – Indécence

Ces termes génériques sont régulièrement utilisés pour désigner le logement qui pose un problème de forte dégradation et qui constitue, aux yeux de tous, un cadre de vie anormal.

A. Le logement insalubre

Le **logement insalubre** relève du Code de la Santé Publique, depuis près de 50 ans (Loi Vivien). Un logement insalubre est impropre à l'habitat, parce qu'il est dangereux pour la santé ou pour la vie même des occupants. L'insalubrité n'existe que lorsqu'elle est établie par les services de l'Etat (Agence Régionale de Santé – ARS), sur le fondement d'une cotation conforme qui consigne suffisamment d'éléments et d'indices convergents. Un logement insalubre doit faire l'objet d'une intervention du propriétaire, par arrêté du Préfet, son insalubrité peut être considérée comme irrémédiable (réhabiliter coûterait plus cher que reconstruire) ou comme remédiable (les travaux peuvent être entrepris pour mettre fin à l'insalubrité). Lorsque la cotation d'insalubrité n'est pas atteinte, c'est au maire ou au délégataire des pouvoirs de police d'intervenir pour faire respecter le Règlement Sanitaire Départemental. Un logement vacant n'est jamais déclaré insalubre dans la pratique, puisqu'il n'est pas occupé.

B. Le logement décent

Le **logement décent** doit également préserver le locataire quant à sa santé et à sa sécurité, il doit aussi être doté d'équipements et de caractéristiques suffisantes (surface habitable minimum et conformité des équipements). Il doit assurer le clos et le couvert, sans infiltration ou pénétration des eaux de ruissellement. Il doit être équipé d'éléments conformes aux normes et en bon état d'usage et doit disposer d'un éclairage naturel suffisant et d'une ouverture à l'air libre. Sa surface habitable dépasse 9 m². Il doit enfin, disposer d'un système d'évacuation des eaux usées avec siphon, d'un coin cuisine avec raccordement eau chaude-eau froide, d'un sanitaire avec WC séparé, d'une installation de toilette avec baignoire ou douche, d'une installation de chauffage avec évacuation des produits de combustion et d'une installation électrique permettant l'éclairage et le fonctionnement des appareils ménagers courants. Le juge d'instance peut être saisi des manquements et contraindre le bailleur à la réalisation de travaux. Le permis de louer permet d'opposer un refus administratif de location pour un logement mis à la location, mais il ne s'impose pas en cas de renouvellement ou de reconduction du bail. Depuis la Loi ALUR de 2014, le constat d'indécence permet également à la CAF de suspendre le paiement des aides au logement versées au propriétaire, tant que les travaux ne sont pas réalisés. Ce principe, encore lentement mis en œuvre, fonctionne surtout sur signalement, ce qui peut placer le locataire dans une position délicate, s'il ne se sent pas libre de négocier un autre habitat.

C. Le logement indigne

L'**habitat indigne** constitue plutôt un concept regroupant les habitats impropres à l'usage, en raison de la salubrité, de la sécurité des occupants, mais aussi de l'insuffisance de leurs équipements et des autres manquements de l'indécence. La lutte contre l'habitat indigne est une priorité, relayée par les instances de chaque département. Elle repose encore trop souvent sur les seuls signalements des professionnels (essentiellement, les travailleurs sociaux). Ces signalements peuvent donner lieu à des interventions ponctuelles des propriétaires ou à des relogements. La lutte contre l'habitat indigne se mène rarement de front, car le concept n'est pas acquis. Nombre d'acteurs considèrent encore que rapporter ces situations relève de la délation.

Il ne faut pas omettre, de surcroît, les situations d'indignité de toutes natures dans l'habitat privé des propriétaires occupants, qui ne permettent pas, à l'évidence, d'enclencher les mesures citées plus haut, mais qui ne sont pas rares et trahissent l'accentuation de la pauvreté courante.

D. Evaluer la cible de l'indignité

En utilisant la source Insee et le fichier détail 2014 (dernier disponible), on obtient des données précises relatives aux logements, non équipés de salles de bains ou de baignoire/douche, ce qui constitue un indicateur d'indignité probable.

On trouve **400 logements** à *Abbeville*, répartis comme suit, (par définition, ces logements sont occupés) :

Défaillance sanitaire à Abbeville	Vacants	Propriétaire occupant	Locataire privé	Locataire Hlm	Autres situations	Total Défaillance Sanitaire	Total logements	Taux de défaillance sanitaire
Emonville	21	28	47	0	9	104	1824	5,7%
Saint-Vulfran	46	9	41	0	0	97	2096	4,6%
La Gare-Rouvroy-La Portelette	6	29	4	9	3	52	2035	2,6%
Menhecourt	0	12	3	1	0	16	858	1,9%

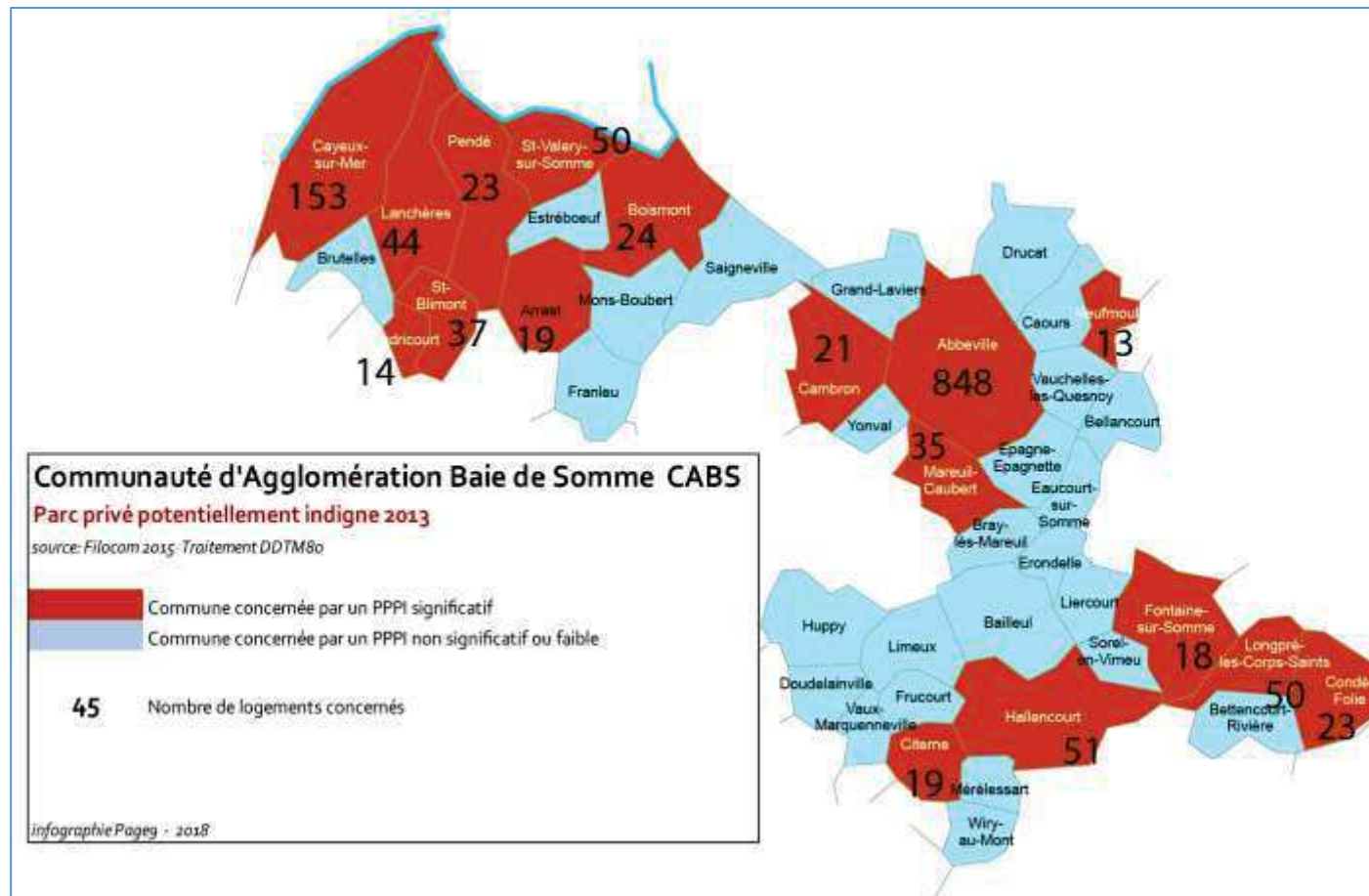
Bouvacque	3	37	10	0	4	54	1957	2,8%
Porte au Bois	6	8	3	20	4	41	1356	3,0%
Delicque-Saint-Gilles	3	8	0	6	3	20	1661	1,2%
Ponthieu-Bagatelle	0	4	0	11	0	15	429	3,5%
Abbeville	85	135	108	47	23	399	12216	3,3

Source : Analyse sur fichier détail logement par Iris – Insee 2014

Cet indicateur sous-évalue⁷, sensiblement, les défaillances sanitaires (absence de baignoire ou douche ou équipement positionné dans une pièce non adéquate), mais il permet de dimensionner le phénomène dans la Ville et en fonction des statuts d’occupation des logements. On remarque qu’il touche 1/3 des propriétaires occupants et plus du ¼ des locataires privés, ainsi que 20% des vacants. **Les quartiers du Centre-Ville (Emonville et Saint-Vulfran) sont, par ailleurs, nettement plus impactés que les autres, et particulièrement dans le locatif privé.**

L’Etat a, également, mis en place, un indicateur qui croise les données de la DDFiP) sur les revenus des occupants et les classements cadastraux des logements, censés être représentatifs des niveaux de confort. Cette analyse reste muette sur les territoires de faible dénombrement, au titre du secret statistique, mais permet d’évaluer les potentiels d’indignité dans les autres (parc privé potentiellement indigne = PPPI).

⁷ La visite régulière de résidences principales nous montre que nombre de ces équipements (baignoire ou douche) existent, mais ne fonctionnent plus ou ne sont plus accessibles.



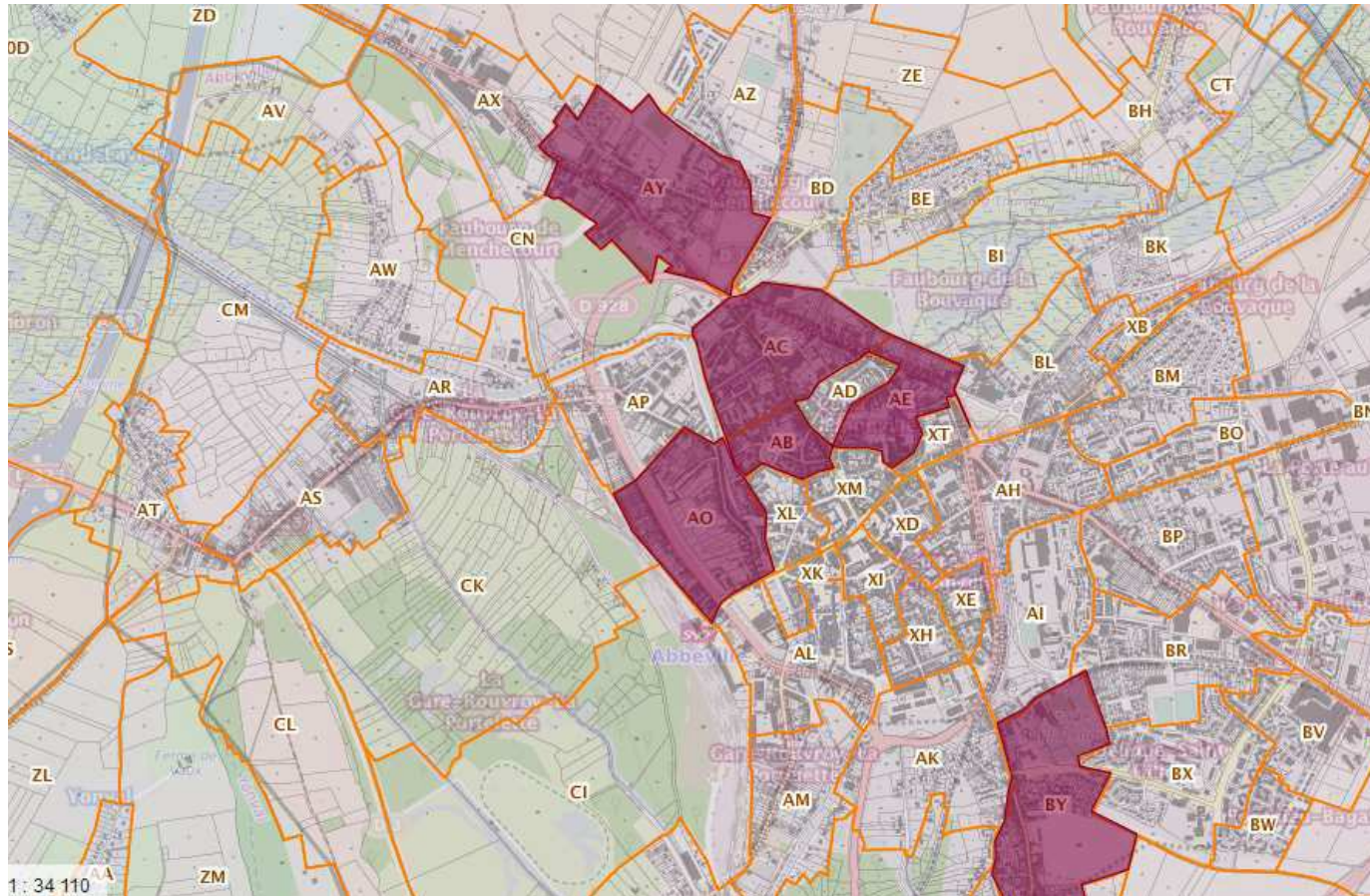
Le parc privé potentiellement indigne concerne largement Abbeville, mais il touche également nombre de communes rurales, dans des proportions significatives, notamment en Baie de Somme et dans les communes rurales du Sud.

Selon les données étudiées par la DDTM80 (sur la base d'extractions du fichier foncier et de la donnée fiscale DGFIP, les 6 sections cadastrales reprises ci-dessus regrouperaient **422 logements potentiellement indignes à Abbeville**).

Par ailleurs, les trois sections cadastrales, reprises ci-dessous, concentreraient une trentaine de copropriétés fragiles ou très fragiles.

Sections cadastrales abbeilloises les plus concernées par l'habitat potentiellement indigne

Source DDTM80 sur le fondement du fichier foncier et des données de la DGFIP



Ci-contre les sections cadastrales les plus représentatives de la présence d'habitat potentiellement indigne à Abbeville.

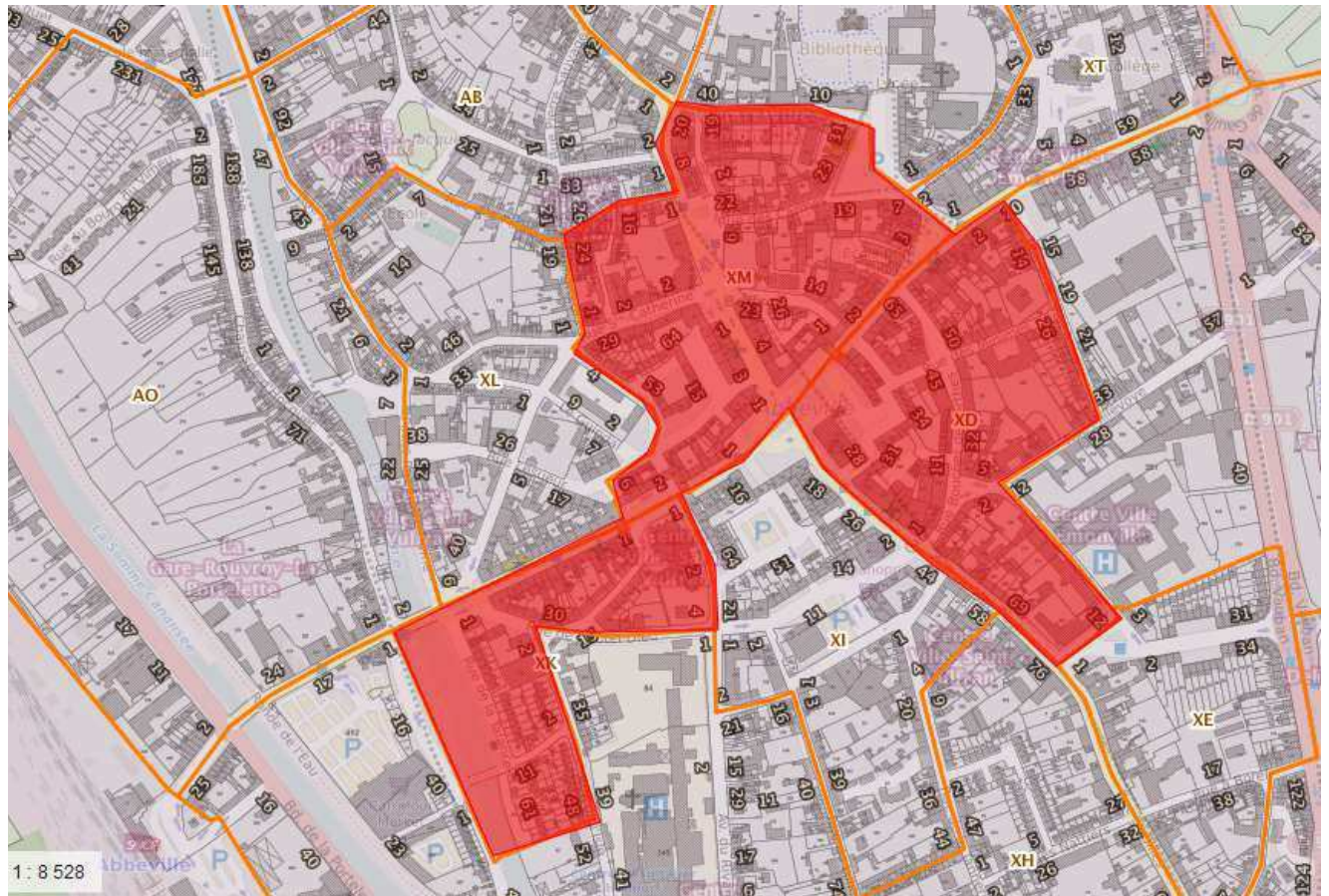
Elles se concentrent sur le Nord-Ouest de la commune et dans la partie Sud.

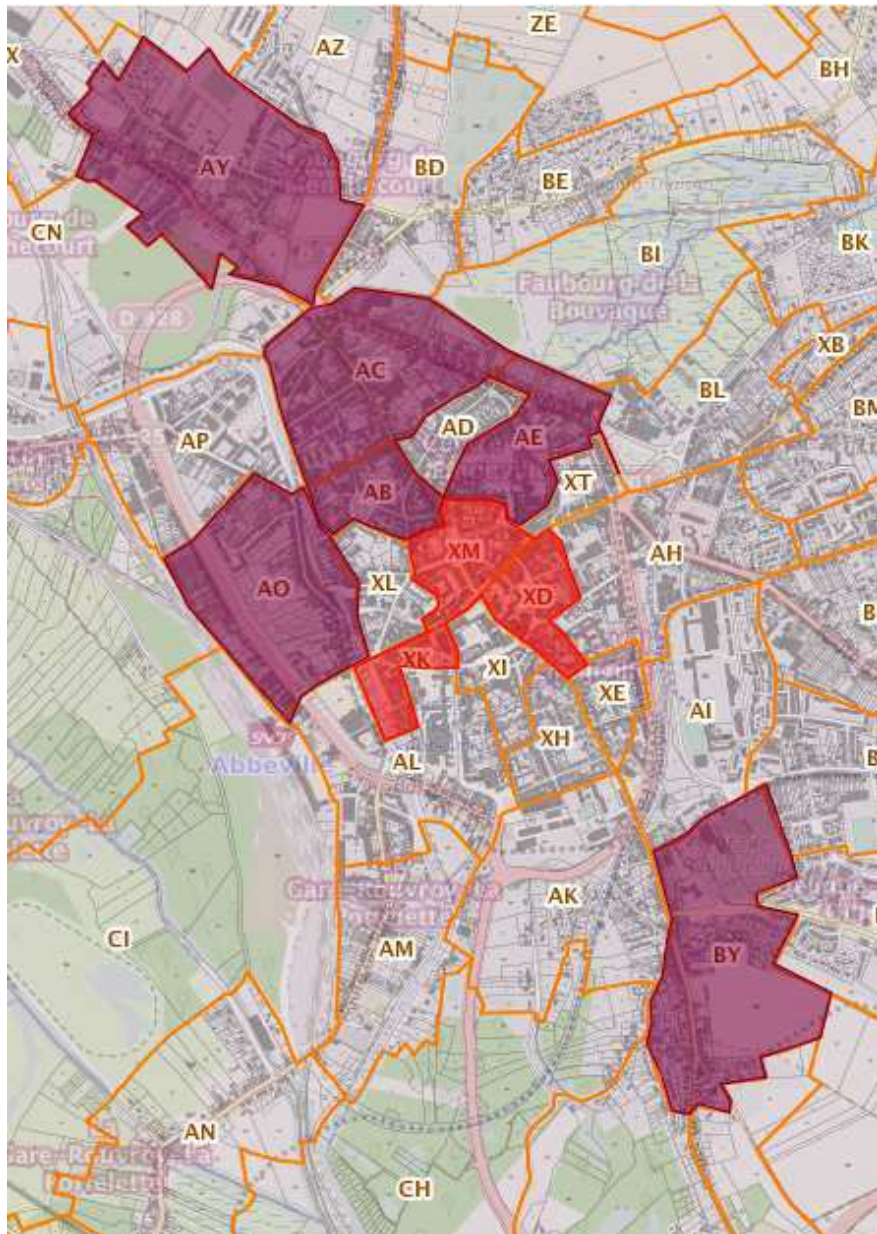
Sections cadastrales abbeilloises les plus concernées par les copropriétés potentiellement en difficulté

Source DDTM80 sur le fondement des données déclaratives relatives aux copropriétés sur Abbeville

Le centre d'Abbeville reconstruit, comporte un grand nombre de copropriétés, parmi lesquelles beaucoup n'auraient pas subi de travaux de grosses réparations ou d'améliorations significatives, depuis l'origine.

On retrouve ici les sections cadastrales qui les contiennent et qui accueillent, également, des commerces et services en rez-de-chaussée. Cet ensemble est un cœur de cible pour l'étude menée dans le cadre d'Action Cœur de Ville, au titre de l'Opération de Revitalisation Territoriale d'Abbeville en 2019.





Fusion des sections cadastrales abbeilloises présentant, a priori, le plus grand nombre de logements privés nécessitant des travaux Source DDTM80

Au global, le périmètre qui suit présente la fusion des quartiers abbeillois dans lesquels le besoin d'une action coordonnée en faveur de la remise à niveau de l'habitat privé se ferait le plus sentir.

Conclusion

Le parc de logements de la CABS intègre des résidences secondaires en nombre. Celles-ci sont à la mesure de l'attractivité du littoral et des étangs de la Somme, dans l'arrière-pays. Elles favorisent le développement économique et l'image résidentielle locale, mais peuvent gêner les processus de déploiement de logements abordables, ce qui constitue un frein considérable à la vie résidentielle et à l'installation des jeunes et des saisonniers.

La part de logements vacants dans le parc principal est préoccupante⁸. Elle touche lourdement la CABS, jusqu'à annihiler (ou presque) les efforts de construction, que chacun pensait voués à l'installation de nouveaux ménages.

Enfin, l'indignité concerne plusieurs centaines de logements, ce qui est potentiellement suffisant, pour que des dispositions soient prises pour inciter à changer, puis contraindre. Les centres des villes et bourgs, les îlots de la reconstruction à Abbeville, sont concernés, y compris en statut de copropriété.

La mutation des parcs vacants et indignes représente un enjeu pour le territoire, en ce qu'elle constitue un réservoir important de recyclage immobilier volontariste, un défi d'image et une réponse immédiate aux difficultés de constructibilité recensées dans divers sites.

⁸ Elle est aussi contestable dans la mesure où la définition de la vacance reste imprécise et dans la mesure où sa comptabilisation officielle n'est pas faite (hors des photographies Insee successives).

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in a stylized, italicized font.

ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

Introduction

Démographie

Activité économique

Logement

Familles - revenus

Habitat

Habitat spécifique

Enjeux

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

FAMILLES - REVENUS

1. Les familles de la CABS

La CABS représente (population des ménages 2015 – source Insee) **8,7% de la population de la Somme.**

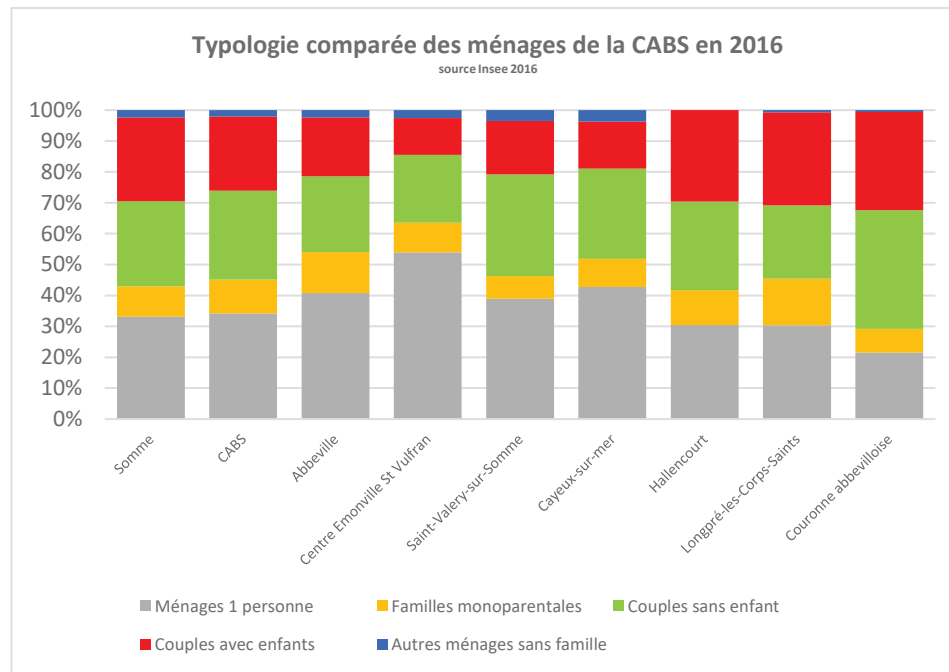
La partition de cette population entre les formes suivantes⁹ : Ménages d’une personne - Ménages avec famille - Couples sans enfant - Couples avec enfant(s) - Familles monoparentales - Ménages sans enfant , détermine, à la fois les conditions de vie et les besoins en logements.

Elle est la suivante :

Typologie comparée des ménages de la CABS en 2016	Ménages 1 personne	Familles monoparentales	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Ménages autres sans famille	Total ménages
Somme	82329	24468	68393	67323	5848	248360
CABS	7609	2422	6396	5350	4601	22236
Abbeville	4455	1451	2671	2079	264	10922
Centre Emonville Saint Vulfran	1744	314	708	387	82	3236
Saint-Valery-sur-Somme	457	86	386	203	41	1174
Cayeux-sur-mer	520	110	355	185	45	1215
Hallencourt	180	67	170	175	0	591
Longpré-les-Corps-Saints	212	105	166	210	5	699
Couronne abbeilloise	462	165	825	683	14	2150

Source Insee 2016 par commune et par Iris

⁹ Une famille comprend, au minimum 2 personnes, elle est constituée: soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. Source : définition Insee



La typologie de la CABS n'est pas très éloignée de celle de la Somme, avec, néanmoins, plus de ménages d'une personne (250 de plus, en proportion) et de couples sans enfant (230 de plus, en proportion). La CABS accueille, également, plus de familles monoparentales (environ 200 de plus, en proportion).

Mais les composantes géographiques de la CABS montrent des **distorsions importantes** :

- *Abbeville* compte **plus de ménages de 1 personne** (notamment dans son centre *Emonville-Saint-Vulfran*¹⁰, où ils sont plus de 50%) et **nettement plus de familles monoparentales**.
- *Saint-Valery-sur-Somme* et *Cayeux-sur-mer* comptent également nombre de personnes seules et de couples sans enfants
- *Longpré-les-Corps-Saints* et *Hallencourt* accueillent, quant à eux, plus de couples avec enfants que la moyenne CABS, avec, en sus, pour *Longpré-les-Corps-Saints*, une plus grande proportion de familles monoparentales.

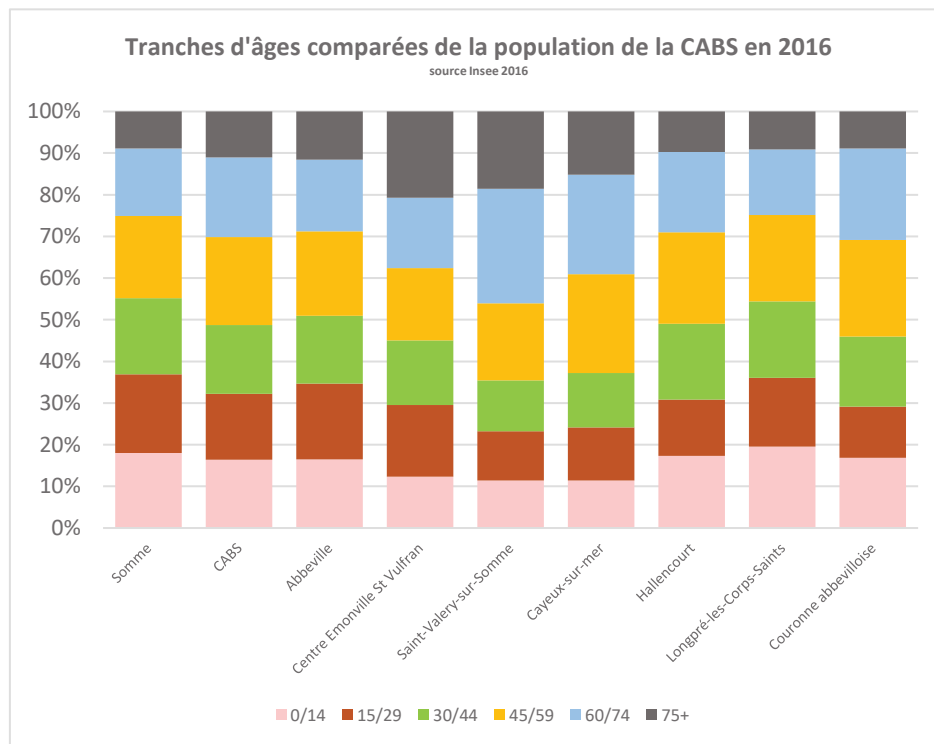
- La couronne abbeilloise, constituée de *Drucat*, *Grand-Laviers*, *Cambron*, *Yonval*, *Mareuil-Caubert*, *Epagne-Epagnette*, *Vauchelles-les-Quesnoy* et *Caours*, accueillent des ménages avec enfants, pour plus de 30% de leur population et consacrent ainsi le mouvement de périurbanisation familiale que l'on connaît, mais, cette même couronne abbeilloise compte également le plus grand nombre de couples sans enfant (près de 40%), ce qui qualifie le vieillissement de cette périurbanisation et l'occupation importante de grands logements sous-occupés en périphérie abbeilloise.

L'ensemble de ces résultats illustre **une forme de spécialisation des communes** et des quartiers à travers la typologie des ménages résidents. Il nous rappelle, également, que la mixité sociale connaît d'autres indicateurs que les revenus et qu'il devrait être possible de construire un projet habitat, en tenant compte de ces déséquilibres.

¹⁰ Emonville et Saint-Vulfran sont les 2 quartiers Iris Insee qui forment le cœur d'Abbeville, ils accueillent, en 2016, près de 30% des ménages abbeillois

Tranches d'âges comparées des populations de la CABS en 2016	Population des 0/14 ans	Population des 15/29 ans	Population des 30/44 ans	Population des 45/59 ans	Population des 60/74 ans	Population des 75 ans et plus
Somme	103278	107934	104906	112846	92667	51113
CABS	8123	7829	8200	10472	9461	5490
Abbeville	3819	4230	3779	4716	3996	2691
Centre Emonville Saint Vulfran	746	1036	936	1048	1020	1250
Saint-Valery-sur-Somme	292	304	312	475	704	475
Cayeux-sur-mer	284	318	324	591	596	378
Hallencourt	233	181	244	295	259	131
Longpré-les-Corps-Saints	324	273	305	343	261	151
Couronne abbeilloise	862	531	861	1188	1124	457

Source Insee 2016 par commune et par Iris



La population de la CABS est plus âgée que celle de la Somme. Il y a près de 5 points d'écart pour les 0/44 ans, notamment dus à une insuffisance des 15/44 ans. Si cette situation peut s'expliquer, en partie, en raison de la faible proportion d'études longues positionnées à Abbeville, elle reste anormale pour la tranche d'âges 30/44 ans, eu égard au nombre d'emplois offerts localement. Une forte distorsion affecte également le centre-ville, doté de plus de 20% de population âgée de plus de 75 ans. On devine une évolution en ce sens dans les villes du littoral, avec plus de 45% de plus de 60 ans.

Il est également significatif de constater que la couronne abbeilloise, qui a accueilli une partie de la périurbanisation abbeilloise, dépasse déjà 30% de population âgée de plus de 60 ans, soit plus que la moyenne de la Somme. La faiblesse de la présence familiale classique apparaît ici comme un présage de vieillissement durable, qui ne pourrait être réparé que par l'émergence d'une nouvelle attractivité résidentielle. C'est le sens du besoin d'une politique qualitative affirmée.

2. Les revenus des ménages de la CABS

Cette thématique intéresse le Programme Local de l'Habitat, puisqu'elle est **un des indicateurs utiles de la mesure de la mixité sociale**, d'une part, et puisqu'elle concerne, également, **les accessibilités aux aides financières** à l'habitat privé ou à l'entrée dans l'habitat social, soumises à des plafonds de ressources.

A. Définitions

Les revenus des ménages sont disponibles par quartiles et déciles, selon la taille des échantillons choisis.

- Un revenu de 10 000€ pour un 1^{er} quartile, signifie que ¼ des ménages du territoire considéré gagne moins de 10 000€.
- Un revenu de 18 000€ pour une médiane (ou 2^{ème} quartile), signifie que ½ des ménages du territoire considéré gagne moins de 18 000 €.
- Un revenu de 6 000€ pour un 1^{er} décile signifie que 10% des ménages du territoire considéré gagne moins de 6 000 €.
- Un revenu de 35 000€ pour un 8^{ème} décile signifie que 80% des ménages du territoire considéré gagne moins de 35 000 €.

Les revenus de ménages sont établis par unité de consommation et par foyer fiscal¹¹.

- On compte 1 UC pour le premier adulte
- On compte 0,5 UC pour les autres membres du ménage de plus de 14 ans
- On compte 0,3 UC pour les moins de 14 ans
- Un couple avec 3 enfants en bas âge, compte donc pour $1+0,5+0,3+0,3+0,3 = 2,4$ UC

Les revenus par UC sont disponibles en tant que revenus déclarés ou en tant que revenus disponibles.

- Les revenus déclarés sont les revenus avant impôt et avant prestations sociales.
- Les revenus disponibles sont les revenus après impôt et prestations sociales.

Le pouvoir de réajustement des prestations sociales et de l'impôt est assez significatif, pour les bas revenus, on trouve donc, dans ce cas, revenus disponibles > revenus déclarés.

B. Les revenus des ménages sur le territoire

On retrouvera, ci-dessous, un pointage du quartile 1 et de la médiane pour les ménages de l'agglomération, par commune, par Iris et par QPV. Le secret statistique ne permet pas la diffusion des quartiles, quand la population est moindre.

Nous avons identifié les entités, dans lesquelles :

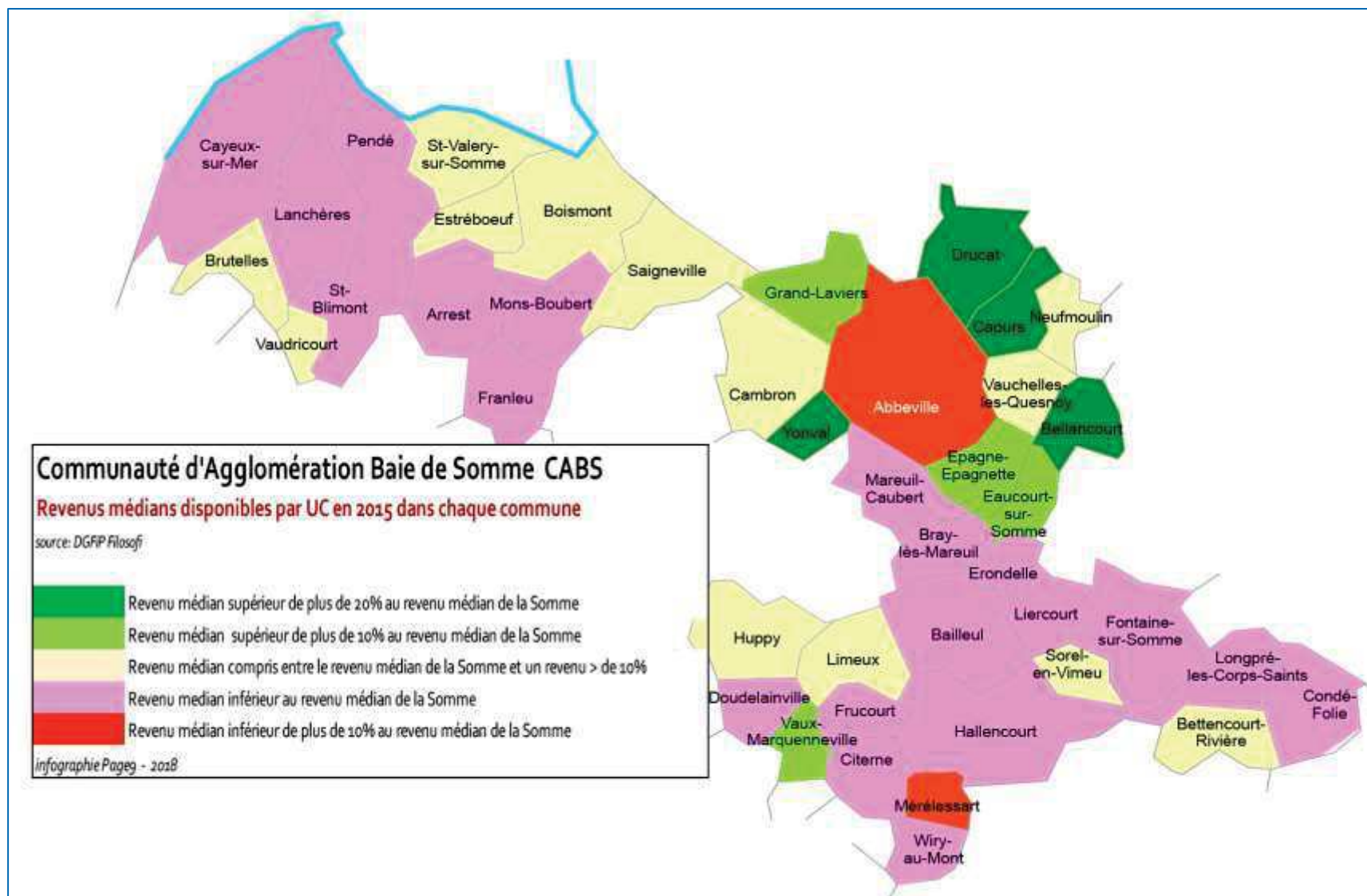
- Les revenus, mesurés à la médiane sont **supérieurs de plus de 20% à la moyenne de la CABS** : 7 communes sont concernées.

¹¹ Un foyer fiscal diffère d'un ménage, notamment, lorsqu'un couple déclare ses impôts séparément, ou lorsque des enfants logés le font.

- Les revenus, mesurés à la médiane sont **inférieurs de plus de 20% à la moyenne de la CABS** : les 3 QPV sont concernés, ainsi que 2 quartiers Iris (La Porte au Bois et Delique-Saint-Gilles).
- Les revenus, mesurés au 1^{er} quartile sont **supérieurs de plus de 20% à la moyenne de la CABS** : 1 commune concernée Saint-Valery-sur-Somme.
- Les revenus, mesurés au 1^{er} quartile sont **inférieurs de plus de 20% à la moyenne de la CABS** : les 3 QPV sont concernés, ainsi que 4 quartiers Iris (La Porte au Bois ; Delique-Saint-Gilles ; Faubourg de Menchecourt ; Faubourg de la Bouvaque) et la ville d'Abbeville, dans son entier. Toutefois, la mesure des revenus disponibles (après reprise des prestations sociales) ne retient que les 2 Iris et les 3 QPV comme pour la médiane.

Les quartiers IRIS INSEE d'ABBEVILLE





Communes de l'agglomération de la Baie de Somme <i>Revenus par UC déclarés et dispo selon DGFIP en 2014, par quartiers QPV, Iris et Communes</i>	Déclaré 1Q	Déclaré Médiane	Dispo 1er Q	Dispo Médiane
ABBEVILLE	8136	15612	11784	16524
<i>QPV Soleil Levant</i>	2158	6194	8552	11256
<i>QPV Espérance</i>	2918	8706	9143	12464
<i>QPV Argilières</i>	5796	10220	10208	13742
<i>Centre Ville Emonville</i>	11414	18424	13391	18291
<i>Centre Ville-Saint Vulfran</i>	10282	17256	13040	17540
<i>La Gare-Rouvroy-La Portelette</i>	9546	15736	12500	16658
<i>Faubourg de Menchecourt</i>	8498	15044	12199	16292
<i>aubourg de la Bouvaque</i>	8748	17738	12238	18253
<i>La Porte au Bois</i>	3536	12136	9572	13971
<i>Delique-Saint Gilles</i>	5051	12747	10491	14843

La notion de revenu des ménages par UC va revenir fréquemment comme un indicateur de fragilité sociale. Il est certes insuffisant, mais c'est l'une des seules données disponibles. Le premier quartile définit le plafond de ressources du premier quart de population. On aperçoit des « poches de pauvreté » créées dans les QPV (ces quartiers sont QPV pour cette raison) et dans certains Iris comme « La Porte au Bois » et « Delique-Saint-Gilles ».

Cette situation de ségrégation spatiale manifeste est le fruit d'une politique de programmation de l'habitat peu soucieuse de mixité sociale, aujourd'hui transférée aux collectivités au travers de l'exercice imposé du PLH.

On remarquera aussi que les revenus déclarés sont très différents des revenus disponibles, cette différence étant le résultat des politiques sociales nationales, qui viennent compenser et adoucir les situations de pauvreté.

Au final, il faut constater qu'à Abbeville, **les revenus sont faibles partout, y compris au Centre-Ville**, ce qui accrédite la thèse d'un appauvrissement progressif, qui fracturerait la population entre ceux qui doivent rester ou qui doivent venir et ceux qui peuvent partir. C'est cette situation inacceptable qu'il faut, aujourd'hui, combattre.

Communes de l'agglomération de la Baie de Somme	Déclaré 1Q	Déclaré Médiane	Dispo 1er Q	Dispo Médiane
ARREST		18274		18865
BAILLEUL		18260		18785
BELLANCOURT		23734		24315
BETTENCOURT-RIVIERE		18260		19405
BOISMONT		19046		19283
BRAY LES MAREUIL		17572		17876
BRUTELLES		18410		19525
CAMBRON		20444		20420
CAOURS		24540		23365
CAYEUX SUR MER	10892	17533	13223	17792
CITERNE		18654		18235
CONDE-FOLIE		18478		18857
DOUDELAINVILLE		16712		18388
DRUCAT		26014		25077
EAUCOURT SUR SOMME		22440		22201
EPAGNE EPAGNETTE		23372		22197
ERONDELLE		18098		18436
ESTREBOEUF		19864		19423
FONTAINE SUR SOMME		18068		18807

Communes de l'agglomération de la Baie de Somme	Déclaré 1Q	Déclaré Médiane	Dispo 1er Q	Dispo Médiane
FRANLEU		17464		18153
FRUCOURT		17508		18024
GRAND-LAVIERS		22788		22324
HALLENCOURT		17296		17739
HUPPY		20644		20247
LANCHERES		17382		17941
LIERCOURT		17994		18466
LIMEUX		19034		20094
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS		17002		17410
MAREUIL-CAUBERT		18570		18613
MERELESSART		15982		17082
MONS-BOUBERT		18744		18767
NEUFMOULIN		20910		20617
PENDE		17476		17587
SAIGNEVILLE		18974		19388
SAINT-BLIMONT		19112		18960
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	14022	20458	15007	20312
SOREL-EN-VIMEU		19026		20270
VAUCHELLES-LES-QUESNOY		20978		20892
VAUDRICOURT		19402		19765
VAUX-MARQUENNEVILLE		21628		22528
WIRY AU MONT		17481		18510
YONVAL		24636		23119

Ces données, disponibles à la commune pour la médiane des revenus par UC, montre quelques écarts pour les communes « hors Abbeville ». En premier lieu, un écart de revenu important avec Abbeville. **Un ménage de Grand-Laviers, Yonval, Drucat ou Caours, gagnerait 50% de plus qu'un ménage abbeillois.**

Parmi toutes ces communes, certaines abritent des ménages dont la médiane des revenus est sensiblement plus faible, à l'image de Pendé ou de Longpré-les-Corps-Saints, de Doudelainville ou de Mérélessart. Ces communes, les plus pauvres au sens du revenu de leurs habitants, sont plus proches des ménages d'Abbeville, à 10 à 15% près.

Les revenus au premier quartile ne sont disponibles que pour Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-Mer. On remarquera que s'ils sont élevés à Saint-Valery, à Cayeux, le premier quartile est du même ordre que dans le centre d'Abbeville.

Communes de l'agglomération de la Baie de Somme <i>Revenus par UC déclarés et dispo selon DGFIP en 2014, par quartiers QPV, Iris et Communes</i>	Déclaré 1Q	Déclaré Médiane	Dispo 1er Q	Dispo Médiane
CA BAIE DE SOMME	11010	17530	13185	17971
CA BAIE DE SOMME -20%	9175	14608	10988	14976
CA BAIE DE SOMME +20%	13212	21036	15822	21565
ARRONDISSEMENT ABBEVILLE	12038	17996	13810	18393
DEPARTEMENT SOMME	12204	18806	14066	19060

La CABS présente des caractéristiques d'occupation sociale **plus nettes** que dans la Somme et que dans l'Arrondissement, elle est donc en position de compter sur les solidarités externes pour faciliter son développement.

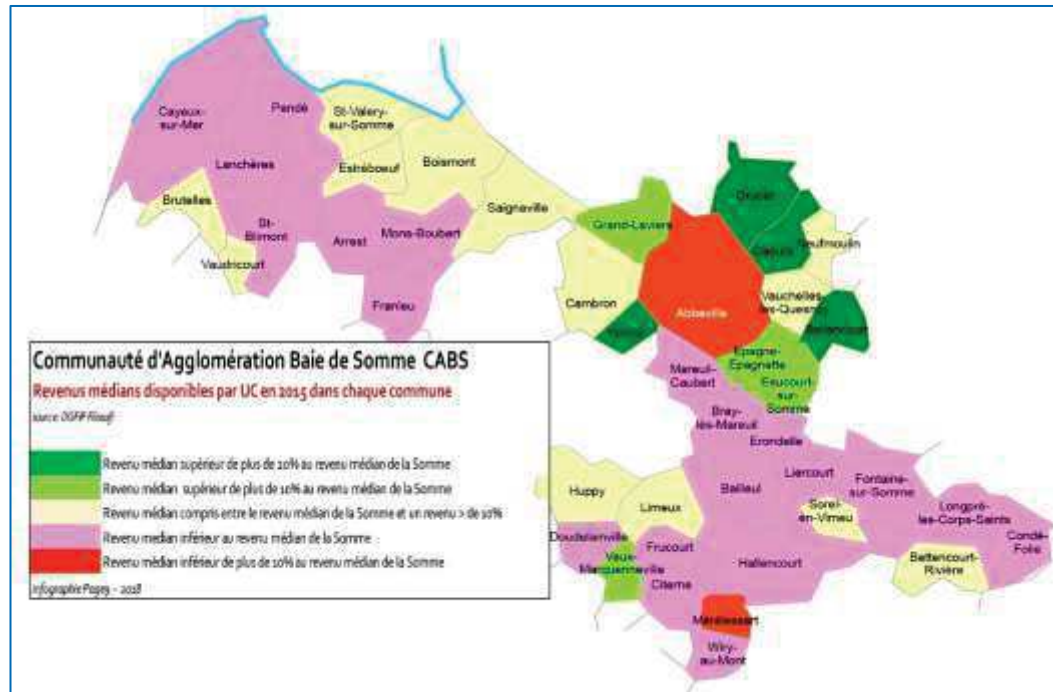
Plusieurs communes périphériques bénéficient de l'accueil de ménages plus favorisés, puisque les constructions et extensions y ont été autorisées jusqu'à ce jour.

La spécialisation sociale de quartiers étant manifeste, le chemin sera long pour atteindre un nouvel équilibre et ce dernier devra se conquérir à un échelle bien plus large que celle de la CABS.

3. Mixité sociale ?

Les sites de plus grande pauvreté du territoire sont tous situés sur *Abbeville*. La ville, elle-même peut être considérée comme subissant un écart significatif de revenus, au moins au premier quartile. Deux à quatre quartiers Iris peuvent, également, être signalés, ils contiennent tous des portions de QPV. Ce sont les deux quartiers qui forment le centre-ville (*Emonville* et *Saint-Vulfran*) qui présentent les meilleures médianes de revenus, soit des montants plus proches de ce qu'on trouve, dans les autres communes de la CABS. On remarquera que les **revenus déclarés** sont extrêmement faibles au premier quartile et à la médiane pour les QPV *Soleil Levant* et *Espérance*. Les revenus disponibles correspondants sont nettement supérieurs (ils contiennent les prestations sociales pour les plus modestes, ils sont débités des contributions fiscales pour les autres).

Hors d'Abbeville, seule *Mérélessart* présente une médiane disponible inférieure de plus de 10% à la moyenne départementale



La cartographie, rappelée ci-contre, montre bien les communes de la 1^{ère} couronne abbeilloise, à la seule exception de *Mareuil-Caubert*, comme celles qui accueillent les meilleurs revenus, en contraste avec *Abbeville* et ses quartiers. Vers la côte, les résultats restent modestes, de même que vers le Sud, autour d'*Hallencourt*.

Ceci amène à constater une **mixité sociale insuffisante sur l'agglomération**. L'agglomération, en elle-même, n'est pas une agglomération dont les ménages sont aisés, quand on la compare à la Somme ou même à l'arrondissement d'*Abbeville*¹². Peu de communes peuvent être considérées comme privilégiées, de ce point de vue, malgré l'attractivité indéniable et reconnue des lieux. **La mixité sociale doit donc être recherchée aussi, au-delà de la CABS**, notamment par la création d'un parc locatif social complémentaire. Même si la CABS peut mettre en place une action pour améliorer son accueil et son offre sociale, notamment hors d'*Abbeville*, **il serait particulièrement**

injustifié qu'elle ait à régler seule, dans ce cadre territorial restreint, la charge de solidarité en mixité sociale qui incombe, **pour le moins à l'arrondissement**.

Ceci peut également amener à conclure à l'**éligibilité potentielle d'un plus grand nombre de ménages aux dispositifs de soutien financier** en matière d'habitat :

- Éligibilité aux logements locatifs du secteur social
- Éligibilité aux aides de l'ANAH pour les propriétaires occupants et les bailleurs

¹² Les revenus comparés des ménages dans la CABS et dans l'arrondissement d'*Abbeville* ou dans la Somme présentent un écart de quelques points en défaveur de la CABS.

4. Les prestations sociales au logement

Les familles en difficulté peuvent recourir aux prestations sociales pour assumer leurs charges quotidiennes. En matière de logement, la CAF apporte une aide individualisée qui permet aux accédants à la propriété, comme aux locataires d'alléger ces charges et de réguler la mixité sociale exigée par ailleurs.

A. L'allocation-logement, une optimisation contraignante !

L'allocation logement est au centre de ce dispositif habitat et peut participer à certains dysfonctionnements. Calculée sur le format $\text{loyer du logement} + \text{forfait charges}$, elle suppose que chaque famille va déménager à chaque variation de la taille de la famille, pour optimiser son droit, à savoir un T2 lors de la création du ménage, un T3 à l'arrivée d'un premier enfant, un T4 pour le second, puis, de nouveau un T3 au départ du premier enfant, un T2, au départ du second, etc.. Faute d'agir ainsi, **la famille quitte l'optimisation de ces droits**. Si elle poursuit un parcours résidentiel ascendant, ce qui était le cas de la plupart des familles au moment de la mise en place de l'allocation, elle n'a pas à s'adapter de la sorte. Si elle ne parvient pas à progresser, elle est contrainte à une mobilité résidentielle, **difficile à gérer et à obtenir**, ou elle reste captive d'une situation qui reste coûteuse pour elle. La composition familiale et les revenus définissent une aide au logement. Il faudrait pouvoir, à chaque événement significatif, quant aux droits du ménage (perte ou retour d'emploi, arrivée ou départ d'un enfant, etc.), vérifier l'adéquation : logement (loyers et charges) / confort de la famille / prise en charge allocation-logement, etc., et choisir le logement le plus propice à la situation, ce qui se révèle presque impossible, eu égard à la pression de la demande sociale.

B. Le chauffage et les aides au logement

Le chauffage est devenu, par ailleurs, un sujet de préoccupation **fondamental**. Son coût, auparavant régulé au travers d'une gestion de chauffage collectif, assurée par les bailleurs, a été reporté, dans la quasi-totalité des cas, dans une gestion externe, assurée directement par le fournisseur d'énergie, choisi par le ménage ou par un prestataire collectif choisi pour les ensembles de logements. Ceci a donc déchargé le bailleur de cette fonction, alors que c'est lui qui devrait assumer les performances effectives de son immeuble. Dans nombre de cas, il hésite à proposer des travaux d'économie d'énergie qui lui apportent une meilleure solvabilité des locataires, mais pas de gain immédiat.

Le système APL ne retient qu'un petit forfait pour ces charges, de sorte que :

- **Un logement bien isolé permet au locataire de bénéficier d'une aide au logement optimale, mais coûte (trop) cher au bailleur.** Les réglementations techniques plus récentes (RT2012, notamment) ont obligé les constructeurs à prévoir une isolation et une efficacité énergétique plus importantes. Des contrôles devraient, toutefois, être institués, pour confirmer l'efficacité des dispositifs, la bonne prise en compte par les locataires et mesurer les résultats.
- **Un logement mal isolé génère des charges de chauffage excessives, non prises en compte par l'allocation-logement.** Le locataire pauvre, qui ne peut les assumer, va modifier ses conditions de vie et se mettre en danger sanitaire. Il va, également, dans certains cas, faire appel aux solidarités locales ou départementales (FSL), sur des motifs qui ne sont pas seulement sociaux, mais aussi de difficulté d'usage.

Une partie des bailleurs sociaux a donc perdu cette information, depuis l'individualisation des charges, mais l'application du calcul énergétique conventionnel réalisé sur le bâtiment, permet une approche moyenne des situations. Il serait utile de retrouver cette donnée en engageant une étude plus fine sur la relation

entre les étiquettes énergétiques conventionnelles annoncées par immeuble social, les charges réelles supportées par les locataires, au titre de leurs consommations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'éclairage et les efforts de travaux collectifs qui permettraient de réduire ces charges résiduelles, voire d'améliorer le confort des locataires à moindre coût. Une telle étude pourrait porter, à titre expérimental sur deux ou trois immeubles mal classés en étiquette énergétique, afin de mesurer, à moindre coût les potentiels d'amélioration et tester les financements possibles, avec le bailleurs (coût inférieur à 20 000€ HT avec diagnostics énergétiques **au logement** inclus).

De ce fait, les discussions sur l'accessibilité des loyers sociaux, après aide au logement, perdent leur signification, dès lors que la performance énergétique du logement dépasse 300 KwhEP/m²/an, soit à partir des étiquettes E, F ou G. La consommation potentielle d'énergie y attendrait 5 à 10 fois celle d'un logement RT 2012 !

C. L'indécence et le versement des aides

Il n'y a pas de « contrôle a priori », de la qualité du logement produit, pour le versement des aides CAF. C'est le profil du ménage occupant qui détermine le droit à l'allocation, en fonction de ses propres caractéristiques. Le bailleur, public ou privé, demandera la subrogation des aides, c'est-à-dire la perception directe de l'aide au logement, pour le compte du locataire, ce qui, avec un ménage très modeste, peut représenter la quasi-totalité du loyer. La CAF doit suspendre ses aides, à la suite d'un signalement vérifié, jusqu'à ce que le bailleur réalise les travaux. Mais, il n'est pas aisé pour un locataire de provoquer ces signalements, notamment avec les bailleurs privés qui auront pu trouver des arrangements particuliers, permettant de brider la parole de ces ménages. **Le permis de louer** permettra d'intervenir **avant** une mise en location. Il constitue, pour les collectivités, en relation avec la CAF, une nouvelle arme préventive de contrôle a priori. Cette démarche externe de contrôle périodique, permettrait de déclencher des processus de remise à niveau.

D. Le niveau des loyers sociaux

Si le loyer social pratiqué est **plus faible que le loyer de référence du ménage logé**, eu égard à la composition de ce dernier, **le calcul de l'APL se fait sur le loyer pratiqué** et l'aide sera donc moindre. Ainsi, la pratique de loyers bas n'a pas d'autre intérêt objectif que de permettre à des ménages logés de se maintenir dans le logement dans de bonnes conditions de prix, même si leurs revenus ont évolué ou de compenser des charges d'énergie trop lourdes. Sinon, une pratique de loyers bas pénalise le bailleur pour une durée longue (perte de loyers compensables par l'allocation). A l'inverse, si le loyer social pratiqué est plus élevé que le loyer de référence, eu égard à la composition de ce dernier, le calcul de l'APL se fait sur le loyer de référence, l'APL est plafonnée. Dans ces conditions, les locataires subiront directement et entièrement tout défaut d'ajustement de l'APL, lors des hausses de loyer et lors des changements de composition familiale ou lors des changements de revenus.

Les loyers de référence utilisés pour le calcul de l'APL sont les suivants :

Ménage	Loyer plafond zone 3 valeur 2017
Isolé	241,00 €
Couple	292,16 €
Couple ou isolé + 1 pers.	327,59 €
Couple ou isolé + 2 pers.	374,54 €
Couple ou isolé + 3 pers.	421,49 €
Couple ou isolé + 4 pers.	468,44 €
Couple ou isolé + 5 pers.	515,39 €
Couple ou isolé + 6 pers.	562,34 €
Couple ou isolé + 7 pers.	609,29 €

Source : DDTM 80

Pour illustration, un ménage composé d'un couple avec 3 enfants voit son APL calculée sur la base de 421,49€ par mois, si son loyer est supérieur à ce montant (450€, par exemple). Lors du départ d'un premier enfant, l'APL sera calculée sur la base de 374,54€ par mois, et donc, potentiellement réduite, à moins que le ménage ne change de logement, à chaque événement. Le mécanisme, développé dans les années 70, impliquerait donc, pour être optimisé, un parcours résidentiel graduel, difficile à organiser.

Pour illustration, également, un bailleur privé qui accueille un ménage du type « Isolé + 4 enfants », dont les ressources sont quasi-nulles, sait qu'il pourra compter sur une allocation CAF subrogée¹³, calculée sur la base de 468,44€. Dès lors, la tentation de rechercher des ménages ou des personnes en précarité sociale, pour leur offrir un logement basique de piètre qualité est réelle.

Conclusion

La mixité sociale ne se mesure pas au seul revenu des ménages. On retrouve d'autres spécialisations du territoire, comme le regroupement des ménages d'une seule personne ou celle des ménages avec enfants. Pour autant, les différences de revenus sont nettes et la CABS accueille, clairement, une part des plus bas revenus nationaux et des quartiers de très bas revenus. La mixité sociale doit être recherchée. Elle ne pourra évoluer que lentement, compte tenu de la situation créée ici, depuis de nombreuses années. Les récentes lois, relatives à l'accessibilité du parc social, notamment pour les demandeurs considérés comme les plus défavorisés ou les plus pauvres, disposent des objectifs rigoureux de mixité sociale, parmi les demandeurs sociaux. Mais, là encore, les loyers sociaux, qui pourront être différents, selon les résidences, ne sont plus des indicateurs suffisants de l'accessibilité sociale. L'inefficacité énergétique du logement est un paramètre essentiel, très peu pris en compte, qui perturbe la mixité sociale en y ajoutant le mal-vivre.

¹³ Versée directement par la CAF au propriétaire, selon les droits du locataire.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

Introduction

Démographie

Activité économique

Logement

Familles - revenus

Habitat

Habitat spécifique

Enjeux

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

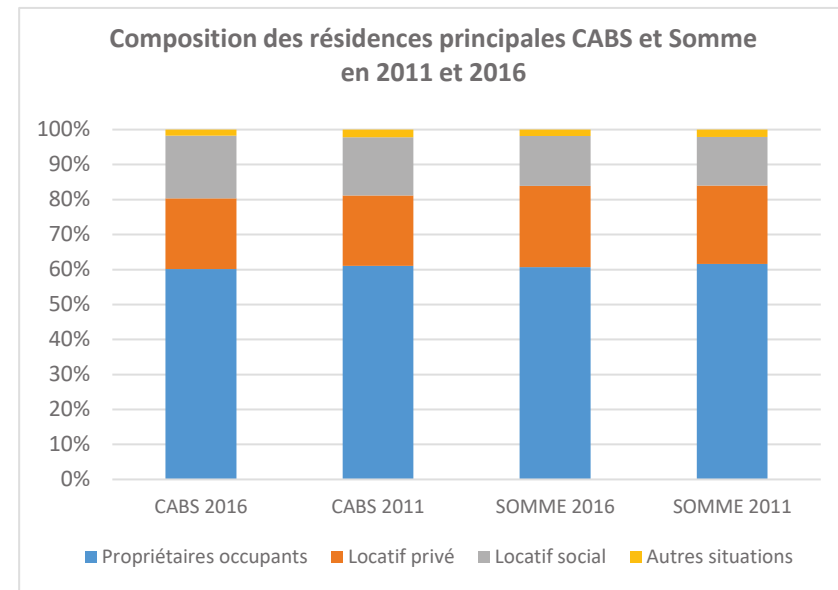
LE PARC DES RESIDENCES PRINCIPALES

1. Un parc de logements locatifs sociaux plus important que celui de la Somme

L'équation de l'agglomération est la suivante en 2016.

Parc des résidences principales CABS et Somme en 2011 et 2016	CABS 2016	CABS 2011	Somme 2016	Somme 2011
Propriétés occupantes	13361	13506	150695	148722
Locatif privé	4496	4436	57732	54180
Locatif social	3986	3687	35294	33510
Autres situations	377	481	4637	5040
Total RP	22220	22110	248358	241452

Source : INSEE publication juin 2019



Le parc des résidences principales abrite les ménages résidents de la Baie de Somme. Il s'ajoute au parc secondaire et au parc vacant pour former le parc de logements. Les parcs résidentiels de la SOMME et de la CABS diffèrent peu, à l'exception de la répartition locative, plus élevée en secteur Hlm, pour la CABS, avec **une part de 17,9%, contre 14,2% pour la SOMME**. A l'inverse, en SOMME, le niveau du locatif privé est donc plus important.

Ce parc social progresse encore de près de 300 logements entre 2011 et 2016, tandis que les parcs privés (occupants et locatifs) restent stables. La CABS n'a donc pas de retard historique en matière d'offre sociale et s'appuie, manifestement, sur cette offre pour progresser.

A. Le locatif social de la CABS : un poids historique

Trois quartiers Iris d'Abbeville accueillent plus de 60% de locatif social : *La Porte au Bois*, *Deliquie-Saint Gilles* et *Ponthieu-Bagatelle*. Deux autres quartiers Iris d'Abbeville en accueillent plus de 30% : *Faubourg de Menchecourt* et *Faubourg de la Bouvaque*. Un autre quartier d'Abbeville en accueille près de 20% : *La Gare-Rouvroy-La Portelette*. Ensuite, la commune qui accueille le plus de logements sociaux en taux est *Longpré-les-Corps-Saints*, 12,7%, mais une bonne part d'entre ces logements ne peut être considéré comme tels.¹⁴

La CABS accueille, au total, **17,0% de logements sociaux en 2016**, mais la concentration à *Abbeville*, hors du Centre, est très forte. L'offre externe à *Abbeville* reste modeste et, toujours inférieure à 10%, sauf à *Longpré-les-Corps-Saints*.

Cet héritage géographique rappelle les modalités, parfois caricaturales de la programmation du locatif social, qui ont perduré, au moins jusqu'aux années 70. La durée du PLH ne permet pas, à l'évidence, de corriger cette disharmonie et de revenir à une forme de mixité sociale, plus conforme aux attentes et aux règles de notre société. Elle permettra, par contre, **d'engager une évolution**, dans la répartition, et de tenir compte de la demande sociale exprimée sur le parc existant et au travers des situations d'exclusion, dans le parc privé locatif.

B. Les catégories de logements sociaux

Le **nombre**, la **répartition** et la **typologie** des logements locatifs sociaux sont des indicateurs et des paramètres importants du PLH. La Loi SRU, renforcée par la Loi ALUR, dispose, en effet, au nom de la mixité sociale, que les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations de plus de 50 000 habitants, doivent atteindre 25% de logements locatifs sociaux en 2025. Abbeville est la seule commune de la CABS à dépasser 3 500 habitants et se trouve, en conséquence, visée par ces dispositions. Son parc social est, largement, supérieur au seuil indiqué par la Loi.

Par contre, le Programme Local de l'Habitat doit suivre les préconisations et recommandations du SCoT et se prononcer, quant aux objectifs de réalisation des futurs logements sociaux du territoire, en recherchant, précisément, **une meilleure mixité sociale** et **une meilleure diversité de l'offre**, dans l'intérêt même du territoire et de ses habitants. Il est patent que la concentration de l'offre locative sociale sur Abbeville est trop importante, y compris à l'intérieur d'*Abbeville* (répartition spatiale entre quartiers très déséquilibrée) et que **l'offre territoriale hors d'Abbeville est faible**. Cette situation ne résulte pas toujours d'un rejet des élus des communes, quant à l'implantation de locatifs sociaux¹⁵. Il y a eu, plutôt un désintérêt relatif des bailleurs sociaux de la place, en passe de se corriger avec la sortie d'Abbeville de Baie de Somme Habitat, ex-ODA, depuis plusieurs années, maintenant. Plusieurs élus nous ont confirmé avoir dû faire appel, antérieurement, à des bailleurs sociaux éloignés pour aller au bout de leurs volontés.

Le logement locatif social est généralement construit et géré par des organismes spécialisés. Il accueille les ménages modestes (selon un barème de plafonds de ressources établi et actualisé). Aidé financièrement par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises cotisantes (Action-Logement), il propose des **loyers plus abordables**, un **maintien dans les lieux**, y compris lorsque les ressources augmentent, une **gestion**, un **entretien** et, indirectement, une **aide financière au logement**, par le canal des prestations de la Caf. Plus marginalement, le locatif social peut être géré par d'autres organismes, voire assimilé au locatif social, par l'intermédiaire de conventions de durée plus courte, passées avec l'Anah. Ces cas particuliers abritent toutes les situations possibles, mais la maîtrise n'en est que plus complexe.

¹⁴ Logements de cités, repris par SOLIHA 80 mais non réhabilités, logements potentiellement indignes

¹⁵ Ici, comme ailleurs, les élus sont partagés, quant à l'hypothèse de l'accueil de ces logements, tant en raison de la charge financière induite pour la commune, qu'en raison de l'avis même des conseils municipaux

Parfois, l'entretien peut poser problème, voire la gestion propre des bailleurs sociaux. Mais, ces situations, qui tiennent à l'organisme lui-même, sont, souvent, limitées et circonscrites. Elles n'ont pas de rapport avec le monde du locatif privé, dans lequel la gestion et l'entretien peuvent être inexistantes.

On distingue, aujourd'hui, **4 types de logements locatifs sociaux**, par les caractéristiques de leur financement :

- Le **PLUS** - Prêt Locatif à Usage Social, financement ordinaire du logement social, avec subvention de l'Etat, prêt long à taux faible
- Le **PLAI** Prêt Locatif Aidé d'Intégration, financement spécialisé du logement très social, avec subvention de l'Etat, prêt long à taux faible. Le plafond de ressources autorisé est à 60% du plafond PLUS, mais c'est là l'essentiel du profil des demandeurs.
- Le **PLS** Prêt Locatif Social, financement agréé, distribué par d'autres banquiers, pour la réalisation de logements à loyer sensiblement plus élevé. Il n'a de sens que dans certains territoires provinciaux, dans lesquels le marché immobilier est très tendu (très forte demande, loyers élevés).
- Le **PSLA** Prêt Social Locatif-Accession, destiné à financer un produit locatif en voie d'être vendu aux occupants. L'accession à la propriété n'est pas obligatoire et le maintien locatif peut être garanti au locataire, mais le principe d'une charge permettant de devenir propriétaire reste la règle. Une expérience, tentée à *Saint-Valéry-sur-Somme*, a, toutefois, échoué, pour cause de prix de vente trop élevé, sur place, pour les ménages locaux.

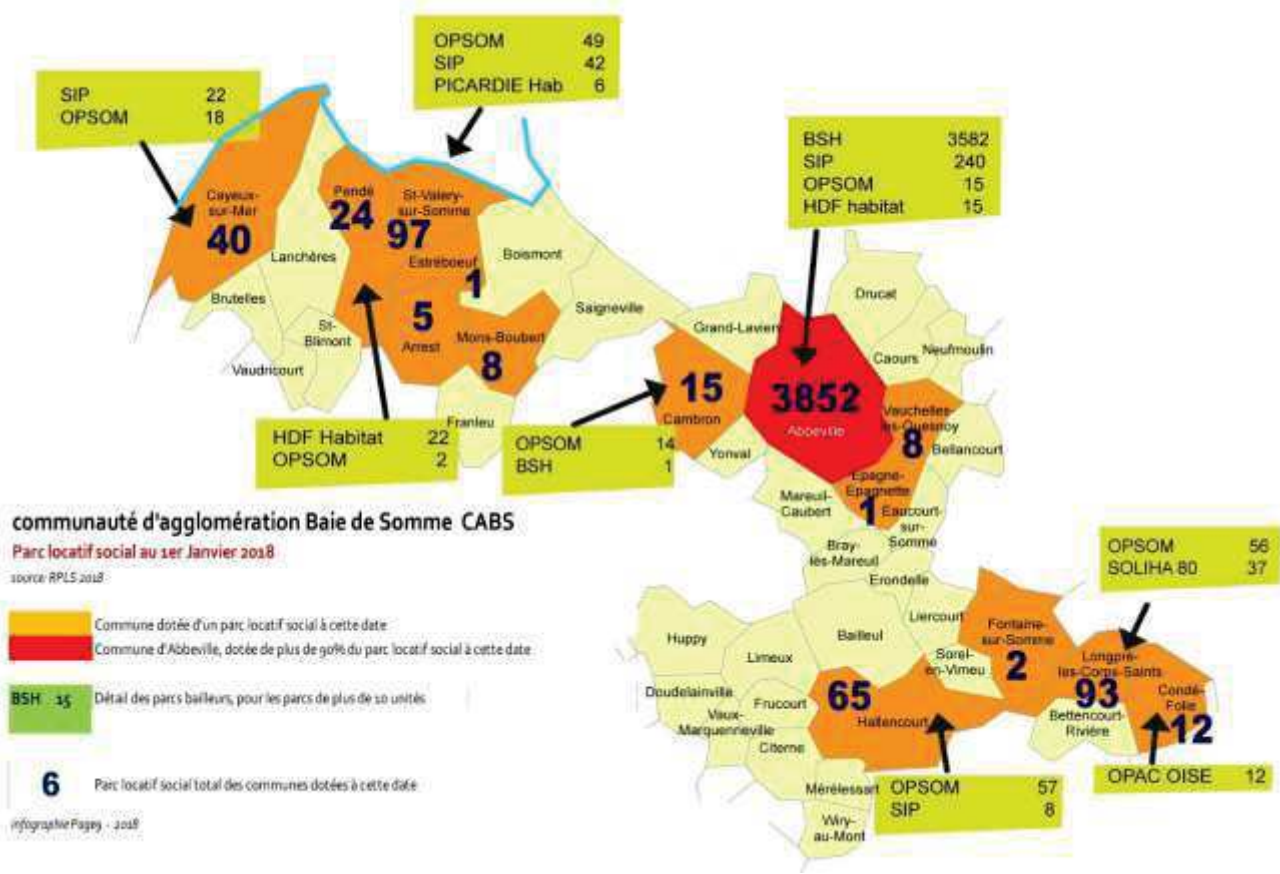
C. Géographie et propriétaires du parc locatif social

Le logement locatif social a été réalisé, au fil du temps, par différents organismes constructeurs sociaux. L'apparition des logements sociaux dans les communes plus petites est souvent plus récente (à partir des années 80-90) et marquée par la production de petits ensembles de moins de 10 logements. Le parc des logements sociaux est régulièrement soumis à la vente, souvent organisée, par les bailleurs, en direction du parc individuel rural, dont la rotation est faible.

Le parc locatif social compte **4 221 logements au 1^{er} Janvier 2018**, selon le RPLS (Répertoire du Parc Locatif Social) publié par les services de l'Etat, sur le fondement des données transmises chaque année par les bailleurs sociaux. Il est réparti entre 14 communes et 8 bailleurs, sur le territoire.

PARC SOCIAL CABS (source RPLS 2018) ¹⁶	Nombre de locatifs sociaux détenus par commune	Taux de représentation
Abbeville QPV	2596	61,5%
Abbeville Hors QPV	1254	29,7%
Saint-Valery-sur-Somme	97	2,3%
Longpré-les-Corps-Saints	93	2,2%
Hallencourt	65	1,5%
Cayeux-sur-Mer	40	0,9%
Pendé	24	0,6%
Cambron	15	0,4%
Condé-Folie	12	0,3%
Mons-Boubert	8	0,2%
Vauchelles-les-Quesnoy	8	0,2%
Arrest	5	0,1%
Fontaine-sur-Somme	2	0,0%
Epagne-Epagnette	1	0,0%
Estréboeuf	1	0,0%
Total CABS	4221	100,0%

¹⁶ RPLS Répertoire du parc locatif social, mis à jour, chaque année par les bailleurs



Le parc social abbeillois représente 91,5% du parc locatif social de l'agglomération. Il est détenu par Baie de Somme Habitat à 93,5%. Il est géographiquement concentré dans 3 quartiers d'habitat social, dont 2 sont presque contigus (*Soleil Levant* et *Espérance*).

Nous sommes donc en présence d'une **triple concentration (ville – quartier – bailleur social)**, qui marque nécessairement les esprits et les habitudes sur l'agglomération. Cette situation est fréquente dans les villes-centres. Son intensité est, ici, exceptionnelle. Elle peut donner la sensation aux demandeurs d'une solution et d'un interlocuteur unique. Elle laisse, en tout cas, très peu de marge de manœuvre pour provoquer une évolution et rétablir une

cohérence territoriale dans la diversité de l'offre. A cette concentration de produit, s'ajoute, au moins pour le *Soleil Levant* et *l'Espérance*, une architecture et une composition urbaine, pour le moins classique.

Pour autant, 13 autres communes, parmi lesquelles des communes de petite taille, qui ne connaissaient pas d'obligation de réaliser du logement social, sont également détentrices d'un parc locatif social, réparti sur l'ensemble de l'agglomération.

Cette concentration pourrait s'accélérer avec les projets de fusion issues de la Loi ELAN de 2018, qui impose, pour des raisons d'efficacité économique, aux organismes bailleurs et constructeurs sociaux, d'atteindre la taille critique de 12 000 logements à l'horizon 2021. Elle pourrait donc avoir des conséquences, quant au choix laissé aux collectivités pour la réalisation de nouveaux programmes sociaux. Il faut rappeler, en effet, que sur la Picardie Maritime, les élus ont pu éprouver des difficultés à solliciter l'ODA, il y a quelques années, quand celui-ci restait concentré sur les besoins d'Abbeville. L'enjeu de la présence active de plusieurs opérateurs sociaux reste fort, de ce point de vue.

D. Le locatif d'insertion et le locatif social « haut de gamme »

Le niveau de loyer moyen, dans la Somme, au 1^{er} janvier 2016, est à **5,39€**, soit **377,30€ pour un 70 m²** sans annexe. A l'échelle de la CABS, il est de **4,74€** (14% de moins), soit **331,80€ pour le même 70 m²**. Dans le cas, fréquent, d'un ménage à très faibles ressources, la CAF vient couvrir avec l'APL, la quasi-totalité de ce loyer. **Ainsi, la faiblesse du loyer provoque un manque à gagner pour le bailleur social, mais n'a pas d'impact sur le locataire le plus modeste**, dès lors qu'on se trouve proche, ou en deçà des loyers de référence de la CAF, construits à partir de la composition familiale et des ressources. Certains loyers sont très faibles, comme à LONGPRE LES CORPS SAINTS (3,22€, soit 225,40€ pour 70 m²), mais ce prix faible est proposé pour des **logements sans confort** (cités provisoires SOLIHA). D'autres sont sensiblement plus élevés, comme à CAYEUX SUR MER (7,20€, soit 504€ pour 70 m²).

Il existe une offre **PLAI**¹⁷ pour **209** logements (chiffres fins et bleus sur la cartographie, ci-dessous), à laquelle on pourrait ajouter une offre de logements **PLR**¹⁸ pour **1 074** logements, dont 50 à Longpré-les-Corps-Saints). Cette dernière gamme a connu des réhabilitations depuis, qui ont pu changer la qualité de l'offre (chiffres fins et rouges, sur la cartographie ci-dessous). **82 logements PLAI (39%) et 866 PLR (81%), sont situés en QPV.**

Il existe également une offre **PLS**¹⁹ pour 77 logements (chiffres gras et carmin, sur la cartographie, ci-dessous), à laquelle on pourrait également ajouter une offre de logements ILM²⁰, pour 42 logements (chiffres gras et bleus, sur la cartographie, ci-dessous). **Ces 119 logements sont tous hors QPV.**

Cette diversité de l'offre, **souhaitable**, mériterait donc d'être plus prégnante, y compris dans les communes déjà dotées, afin de compléter les offres et de proposer des logements nouveaux adaptés à une clientèle en difficulté ou en transition, ainsi que des locatifs plus chers, destinés à marquer le premier accueil de jeunes actifs, souhaitant prendre la mesure du territoire et de leur emploi avant de se fixer ou de bénéficier d'un parcours résidentiel plus

¹⁷ Prêt locatif aidé d'intégration, distribué par la CDC et réservé à la clientèle Hlm disposant des ressources les plus faibles (60% des plafonds habituels)

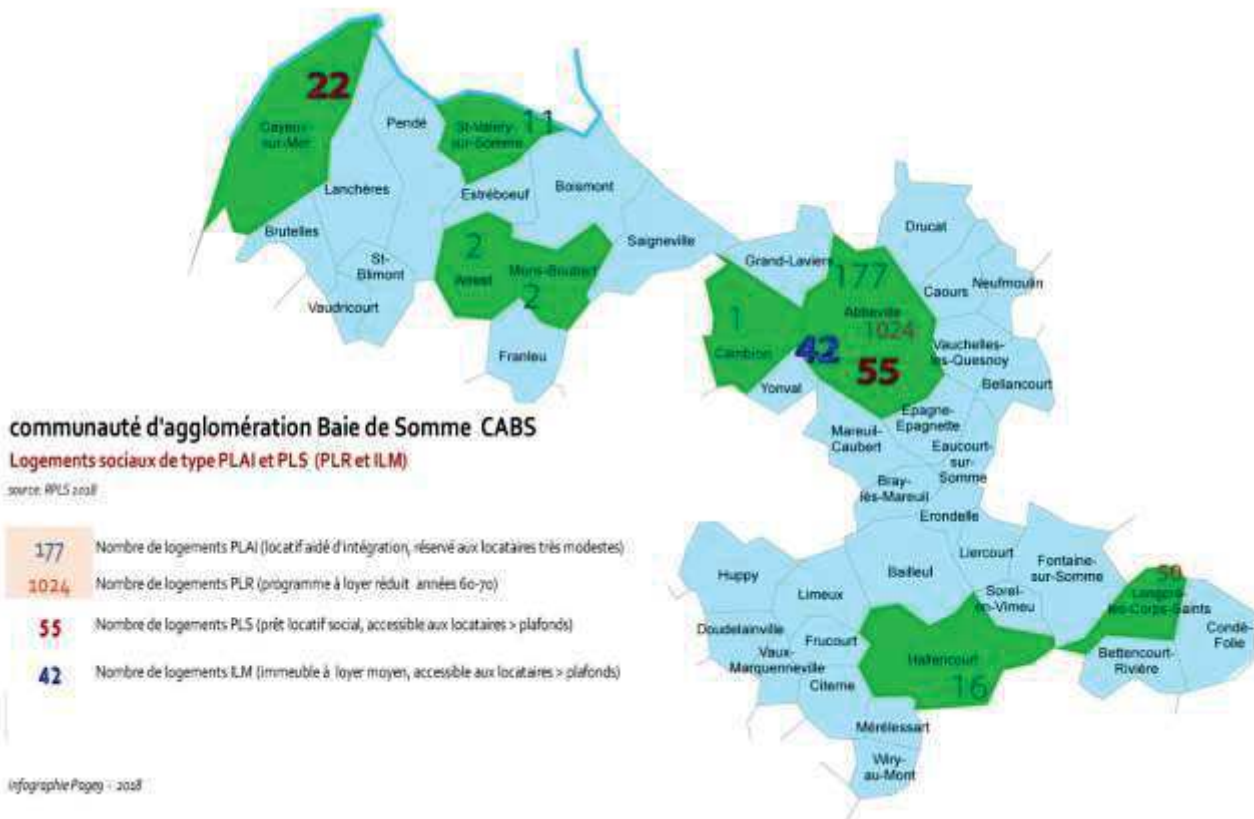
¹⁸ Programme à loyer réduit (années 60-70) conçus à l'origine pour des ménages très modestes

¹⁹ Prêt locatif social, distribué par diverses banques sélectionnées et réservé à la clientèle Hlm disposant des ressources les plus fortes (130% des plafonds habituels)

²⁰ Immeubles à loyer moyen, réservés aux locataires de ressources supérieures aux plafonds, avant la réforme du financement du logement de 1977

lointain. Elle participerait, également, d'une meilleure mixité territoriale, y compris à l'intérieur d'Abbeville, pour corriger, peu à peu, la programmation initiale.

Le choix des formules de financement du logement social créé relève de la CABS, à travers le PLH... Il relève, également, du maître d'ouvrage social qui pourra considérer que l'Abbeillois n'est pas le meilleur territoire pour se développer, y compris au titre d'apports en fonds propres, qu'il pourra considérer comme érodés, à la suite des dispositions prises en matière de baisses compensatrices de loyers. La CABS devra donc considérer que la programmation du logement est aussi **une négociation** avec les organismes susceptibles d'intervenir, qui restent très peu nombreux sur place (et sans doute, moins nombreux encore, après les regroupements attendus).



E. 1 150 logements sociaux, hors QPV à Abbeville

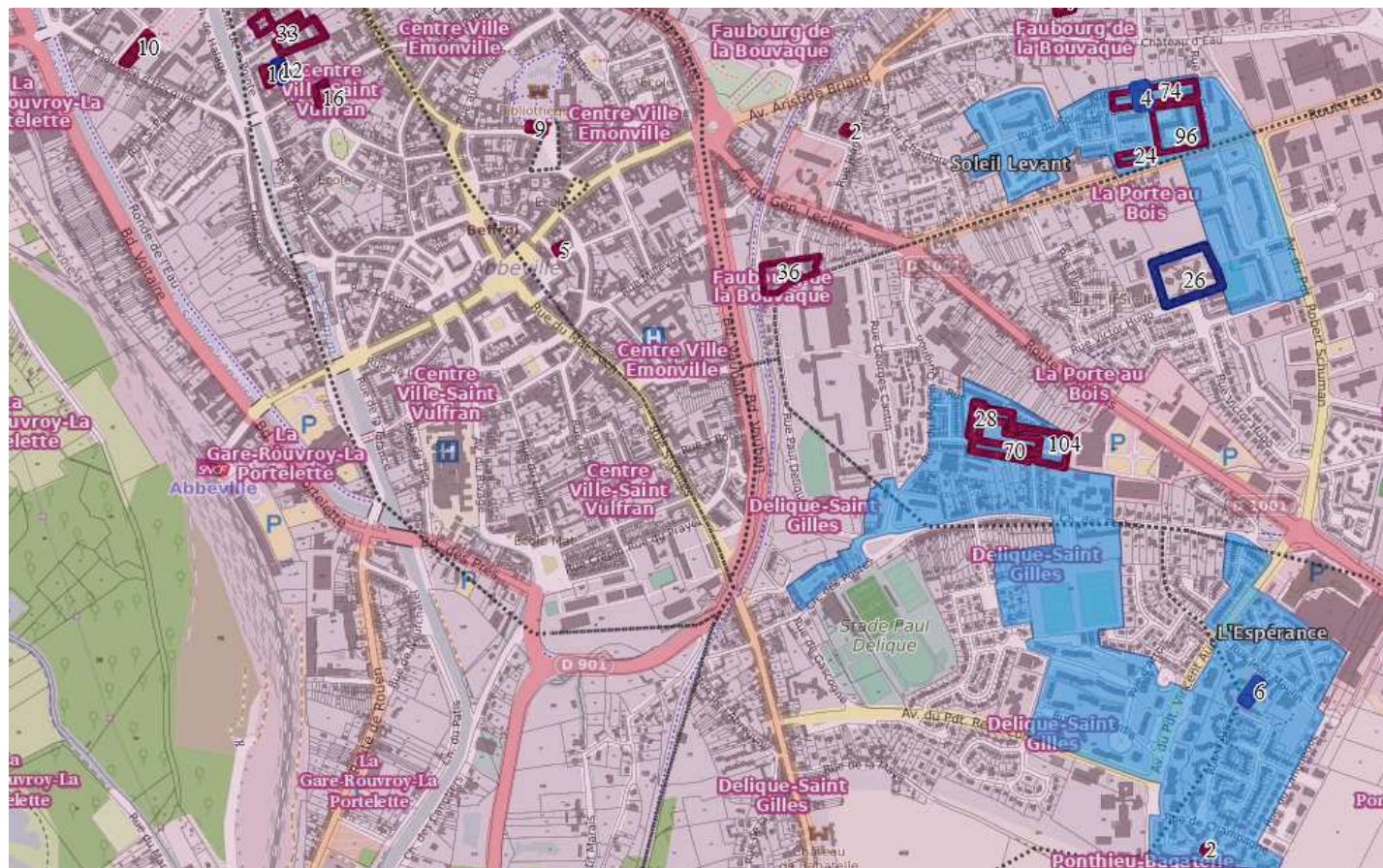
L'offre sociale, **hors des QPV d'Abbeville**, joue un rôle important puisqu'elle est la seule offre importante, susceptible d'accueillir les ménages de faibles ressources, auxquels on voudrait proposer une alternative au logement en QPV. Une politique d'attribution différenciée est attendue par la réglementation, de ce point de vue, après les mises en applications des lois Egalité et Citoyenneté et ELAN.

D'après le RPLS 2017, 1150 logements sociaux sont ainsi proposés.

On y trouve **379 T1 et T2**, soit 1/3 de logements de petits types, dont on connaît le succès et l'attente auprès des demandeurs en quête d'un premier logement ou d'une réinsertion. Malheureusement, une part significative de ces logements est peu accessible, aujourd'hui :

- Rotation faible rendant l'attribution dans l'année, plus hypothétique
- Loyer plus élevé dans certaines résidences, laissant une part à charge trop forte
- Inefficacité énergétique parfois réhibitoire (178 logements hors QPV (15%) sont en étiquette E ou F²¹, soit **2,5 à 9 fois plus de consommation conventionnelle en Kwh** qu'un logement en étiquette B)

²¹ Les étiquettes E et F sont les **deux avant-dernières étiquettes qui caractérisent l'efficacité énergétique des logements**. Les étiquettes A et B qualifient les logements économes dépensant moins de 90 kWhEP/m²/an, les étiquettes C et D, entre 90 et 230, les étiquettes E et F, entre 230 et 450, et l'étiquette G, au-delà, qui qualifie les logements les plus énergivores.



Sources : cartographie reprenant les principales implantations du logement social concerné par des étiquettes énergétiques E (rouge foncé) et F (bleu foncé) - RPLS 2018 - sur fond Géoportail avec indication des périmètres QPV actifs en 2019 - chiffres indicatifs du nombre de logements concernés par emplacement

Cette cartographie reprend les sites de logement social comprenant des logements en étiquette E (rouge foncé) et en F (bleu foncé). Comme on le voit, ces sites se situent dans les quartiers QPV de Soleil Levant et de l'Espérance (périmètres bleutés), mais aussi dans le Centre-Ville ou à proximité (Quai de la

Pointe – Drapiers – Brossolette/Ringois, 128^{ème} RI, notamment), de sorte que les possibilités d'attribution en logement social hors QPV sont d'autant plus limitées. Les nombres indiquent la quantité de logements E ou F, en question.

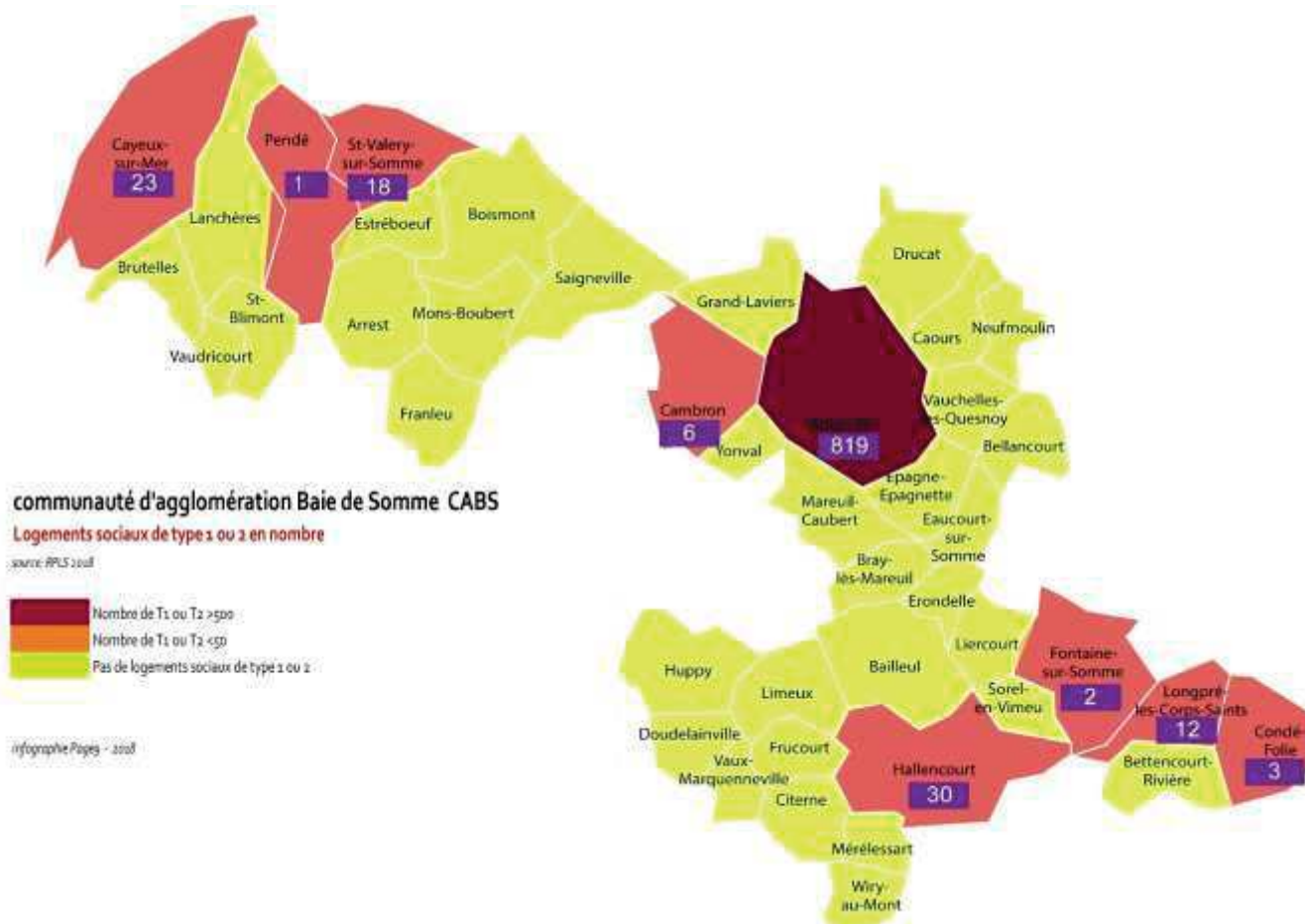
Ainsi, la marge de manœuvre permettant aux gestionnaires et à la collectivité de trouver des alternatives d'attribution, se trouve réduite.

La réalisation de nouveaux logements sociaux, en réponse à une demande forte et renouvelée, est une voie possible, tandis que la rénovation énergétique du parc et l'adaptation de la facture locative (loyer + charges directes + chauffage) en est une autre.

F. Des petits logements en quantité trop faible et mal répartis sur le territoire

Les petits logements sociaux font l'objet d'une demande accrue, en raison de la moindre constitution des familles, des séparations, plus nombreuses, mais aussi de l'opportunité d'entamer un parcours résidentiel avec une charge logement la moins élevée possible. L'offre proposée, à l'époque des grands ensembles, se concentrait sur les logements familiaux (T3-T4-T5).

Nombre de logements sociaux de 1 ou 2 pièces Source RPLS 2018	Nombre de logements
Abbeville hors qpv	422
Abbeville qpv	397
Cambron	6
Cayeux sur Mer	23
Conde-fFolie	3
Fontaine sur Somme	2
Hallencourt	30
Longpre-les-Corps-Saints	12
Pende	1
St-valery-sur-Somme	18
TOTAL CABS	914



L'offre de 914 logements sociaux de types 1 et 2 se répartit ainsi :

- 819 logements à *Abbeville* (plus 6 à *Cambron*),
- 42 logements en Baie de Somme (23 à *Cayeux sur Mer* et 18, **seulement**, à *Saint-Valéry-sur-Somme*), 47 logements au Sud, dont 30 à *Hallencourt*, 12 à *Longpré-les-Corps-Saints*, 3 à *Condé-Folie* et 2 à *Fontaine-sur-Somme*.

Cette offre pourra sembler **très insuffisante** vers le littoral, particulièrement à *Saint-Valéry-sur-Somme*, eu égard au décalage des prix dans cette catégorie de logements, qui correspond aussi au « studio-cabine », loué pour les vacances. Dans la région d'*Hallencourt*, l'offre est relativement plus importante, mais pourra être accrue. Parmi les logements de type 1 et 2 offerts à *Abbeville*, une part importante concerne le secteur hors QPV (379 en 2017, d'après le RPLS) et constitue ainsi une réponse, encore insuffisante, à la pression de la demande sociale des jeunes et isolés qui arrivent à *Abbeville* pour y trouver ou y occuper un emploi.

G. Le programme NPNRU du Soleil Levant



Sur le quartier du Soleil Levant, **la déconstruction de 58 logements est prévue.**

Il s'agit là du projet proposé en juillet 2019, au titre de l'étude menée sur le quartier, avec tous les partenaires institutionnels et locaux.

Principalement situés au Sud de la route de Doullens, ces déconstructions faciliteraient la réalisation d'un programme nouveau de logements et d'équipements. Les stratégies de relogement et de reconstitution de l'offre locative sociale ne sont pas encore finalisées. Toutefois, deux programmes sont d'ores et déjà fléchés sur Abbeville : Sucrierie avec la construction de 23 logements et Dauphiné avec 17 logements. Ils feront l'objet d'un financement spécifique (PLAI-PLUS CD) en plus de la programmation de LLS du PLH, pour la reconstitution de l'offre. La réglementation ANRU prévoit de situer cette offre hors du quartier Soleil Levant. Il conviendra d'examiner les conditions d'une nouvelle offre répartie hors de ce quartier et des deux autres quartiers prioritaires d'Abbeville. L'offre sociale nouvelle n'est pas nécessairement réservée au relogement des ménages touchés par la déconstruction, mais il sera utile de savoir si des offres sociales hors

quartier peuvent intéresser les ménages du site.

Sur place, en matière de diversification de l'offre de logements, il est prévu l'acquisition de libérer 9500 m² (ferme PETIT et Hôpital) assez tôt, dans la conduite du projet, de sorte que de nouveaux logements pourraient être engagés dans le cours du PLH. Il s'agira de logements de diversification, destinés à ouvrir le champ des parcours résidentiels possibles pour les habitants. Il est donc attendu la réalisation de logements en accession sociale ou non sociale, en fonction du projet et de sa configuration.

2. Le parc privé résidentiel

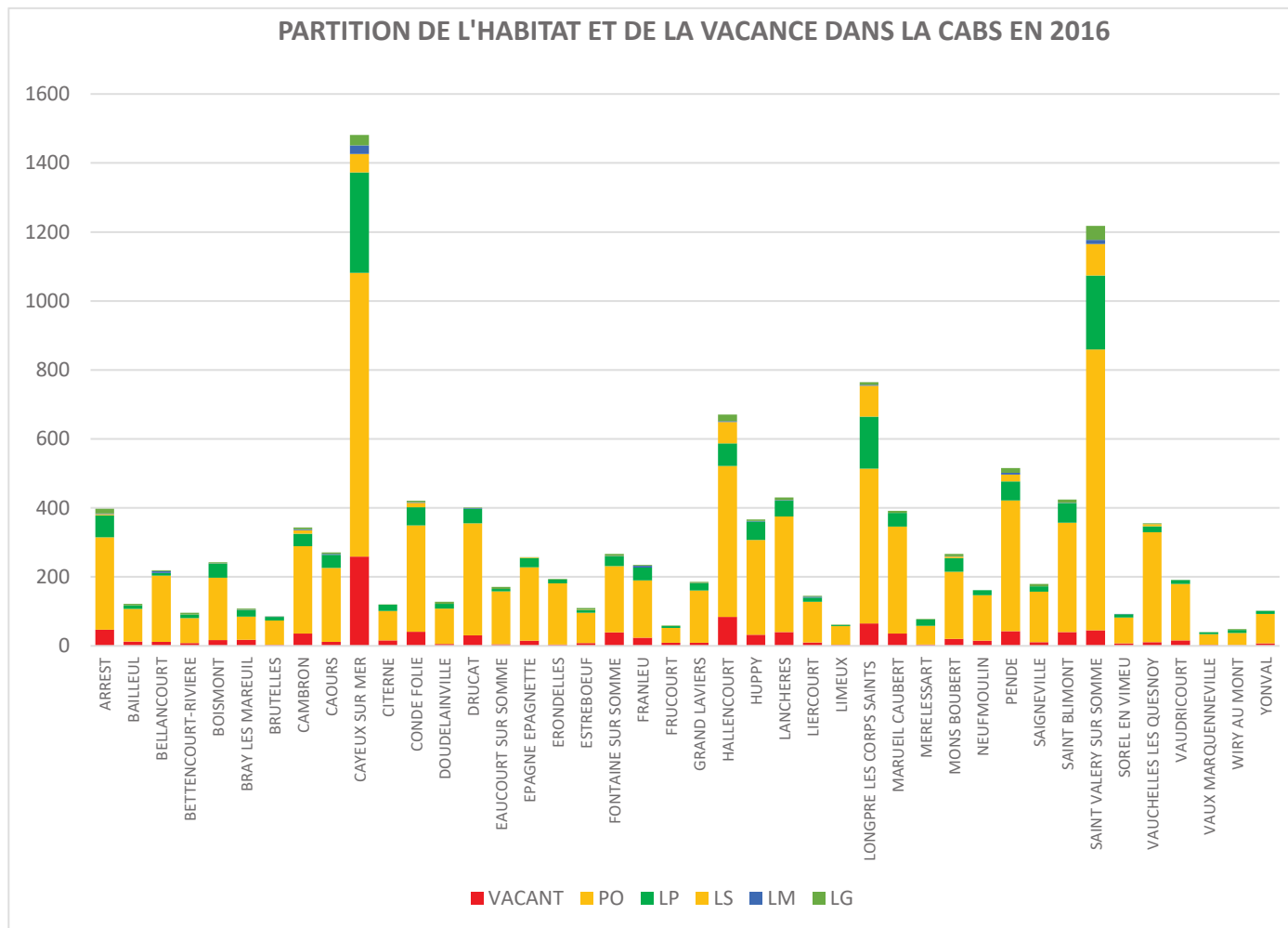
Le parc privé résidentiel concerne plusieurs statuts d'occupation : les propriétaires occupants et les locataires privés, ainsi que les locataires en meublés et les « locataires gratuits », qui sont deux catégories plus réduites et, plutôt en voie de disparition. Les « locataires gratuits » sont des locataires privés qui bénéficient d'un logement souvent lié à un contrat de travail, dans le secteur agricole, par exemple, tandis que les locataires en meublé disposent de logements déjà meublés, ce qui établit d'autres relations juridiques avec le propriétaire, moins contraintes, pour ce dernier.

Le parc secondaire ne fait pas partie du parc privé résidentiel, il est occupé moins de 4 mois par an, par le propriétaire des murs, mais peut aussi être loué, voire occupé plus longtemps et être déclaré comme tel, tant la question fiscale vient tenter des ménages de conserver un certain flou sur le sujet.

Le PLH s'intéresse à ce parc résidentiel, qui est ici, avant tout, **un parc de propriétaires occupants**. Les enjeux sont nombreux : consommation d'espace lors des constructions pavillonnaires, état général d'entretien et de consommation énergétique, création de lotissements dans les villages, copropriétés résidentielles à gérer, etc... Le statut de propriétaire n'est pas discriminant des revenus des ménages, mais plutôt de l'âge des ménages (l'accession est plus difficile ou moins plébiscitée par les jeunes ménages aujourd'hui et nombre d'entre eux relèvent de programme d'aide sociale, désormais). **Le parc locatif privé**, quant à lui, dispose d'une implantation traditionnelle, mais tend à subir des variations importantes, selon les époques et la pression immobilière. Un certain nombre de personnes ont engagé un investissement dans la pierre, par exemple, pour se préparer un revenu en vue de la retraite ou pour défiscaliser des ressources et d'autres investissements en travaux. Ce parc locatif privé se révèle aussi, tout à fait essentiel à l'accueil rapide des ménages, particulièrement dans les villes et il peut jouer (c'est le cas à Abbeville), partiellement, un rôle social de fait, lorsque des ménages à faibles ressources trouvent là un refuge, provisoire ou durable. Les loyers y sont libres, sauf dans de rares cas de conventions avec l'ANAH, et ils varient à la hausse, lorsque le marché se tend, tout en ne dépassant pas le plafond naturel du marché, celui des moyens des demandeurs.

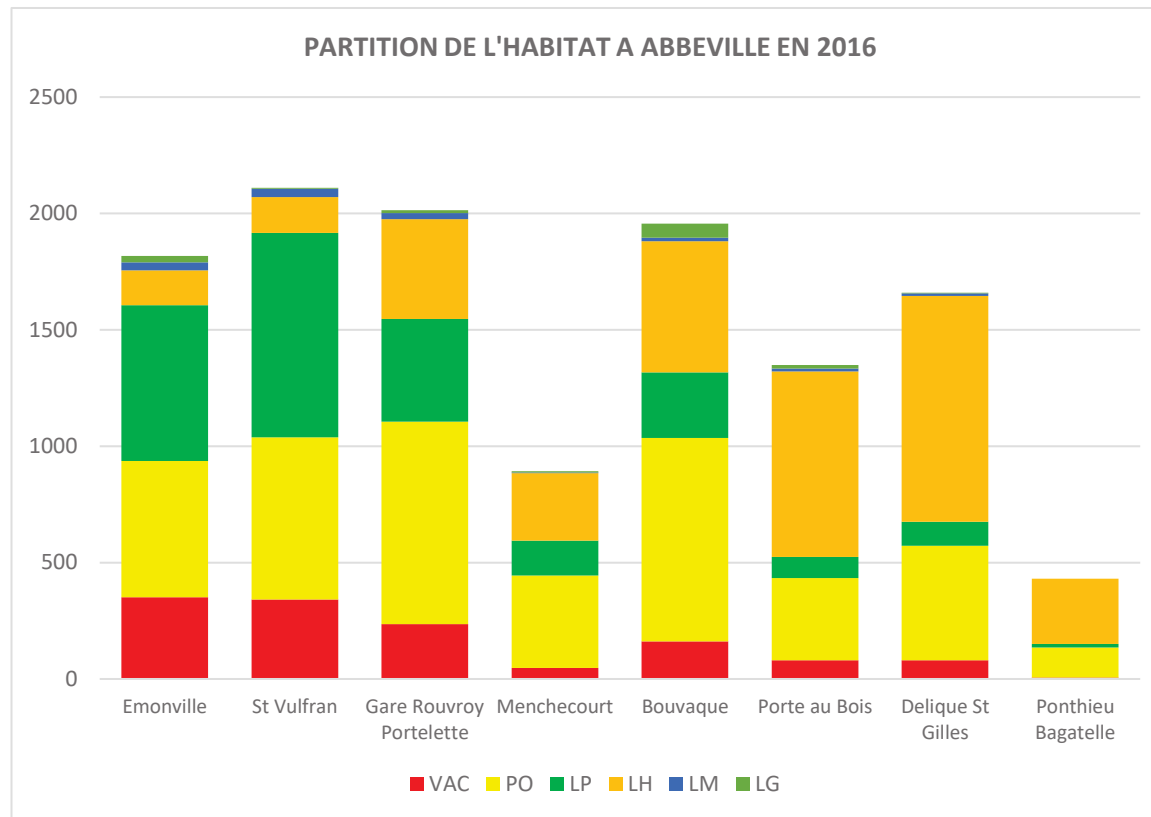
A. Partition de l'habitat résidentiel

Le graphique ci-dessous montre, précisément, la partition de ce parc privé résidentiel, dans chaque commune. Nous y avons ajouté la vacance recensée, afin de mettre en relation son importance éventuelle, dans certaines communes. Abbeville fait l'objet d'un graphique séparé, par quartier, pour conserver une certaine lisibilité (l'échelle du parc abbeillois étant différente).



On y voit la dominance de la propriété occupante et la présence régulière du locatif privé, ainsi que la marque, plus ou moins puissante de la vacance recensée. Le locatif privé est plus implanté dans les communes les plus grandes.

Source Insee 2016 Exploitation du fichier détail logement du 22 10 2019 PO=propriété occupante LP=locatif privé LS=locatif social LM=logement meublé LG=logement gratuit



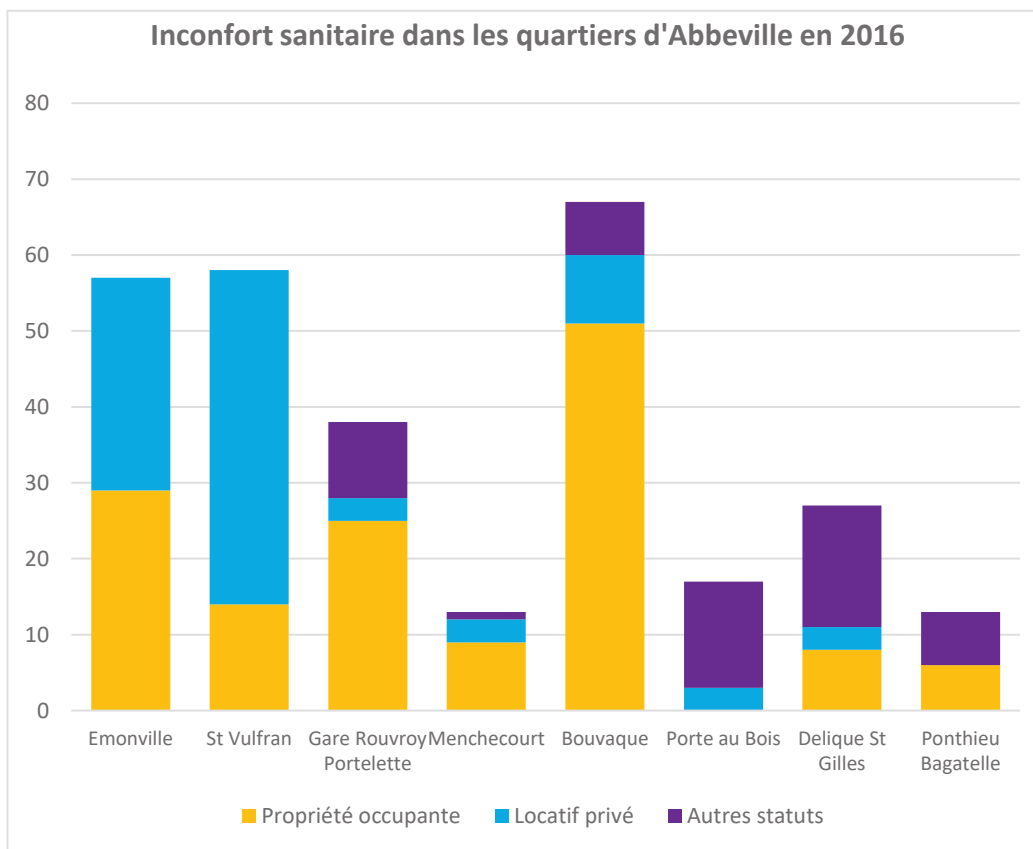
Le même graphique, à Abbeville, laisse découvrir une marque beaucoup plus importante du locatif social, traitée précédemment.

Le locatif privé a nettement investi le centre-ville (Emonville et Saint Vulfran), tandis que la propriété occupante est, en proportion, bien présente à Gare-Rouvroy-Portelette et au Faubourg de la Bouvaque

Source Insee 2016 Exploitation du fichier détail logement du 22 10 2019 PO=propriété occupante LP=locatif privé LS=locatif social LM=logement meublé LG=logement gratuit

B. Inconfort sanitaire

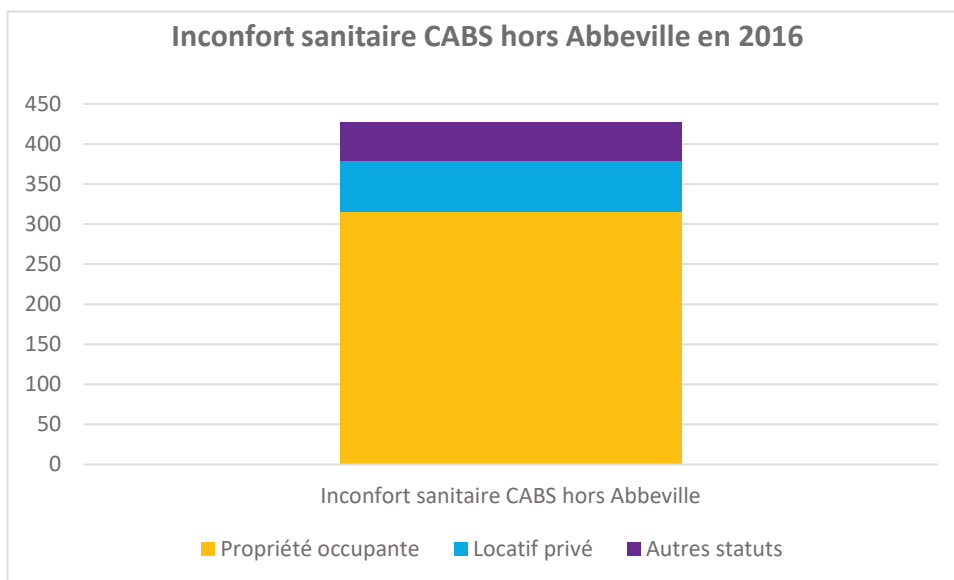
L'Insee ne relève, en métropole, qu'un indicateur d'inconfort, fondé sur la présence d'une salle de bain et/ou sur son implantation adaptée dans l'habitat. L'enquête étant déclarative, on peut aisément penser que les résultats sont bien en deçà de la réalité, toutefois ils donnent toujours une indication sur la situation réelle.



Dans les quartiers d'Abbeville, on trouve, **de cette manière**, 290 situations d'inconfort. Comme on le voit, elles relèvent, en premier lieu de la propriété occupante et en second lieu, du locatif privé, dont on a vu l'implantation forte dans les quartiers centraux.

En conséquence, lors des opérations programmables de réhabilitation de l'habitat, il conviendra de tenir compte de ces deux cibles, en sachant que la cible relative aux bailleurs est sensiblement plus difficile à convaincre.

Source Insee 2016 Exploitation du fichier détail logement du 22 10 2019



Source Insee 2016 Exploitation du fichier détail logement du 22 10 2019

Hors d'Abbeville, on retrouve 427 situations de même nature. La propriété occupante est majoritaire et les ménages concernés semblent être retraités ou plus âgés, principalement.

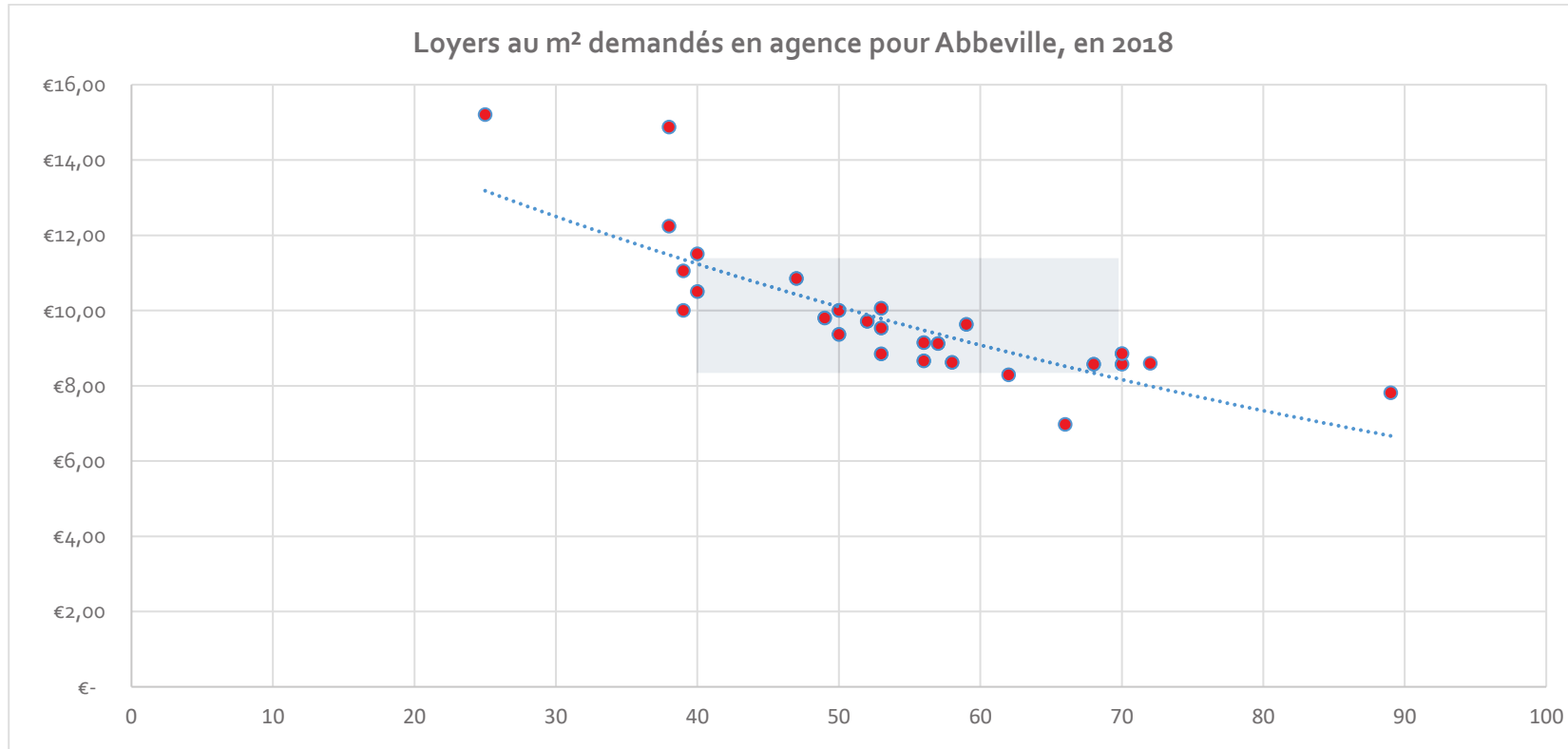
C. Le locatif privé

Le parc locatif privé est constitué de l'ensemble des habitations locatives **non détenues par les bailleurs sociaux**. Ces locations sont libres, mais réglementées, au plan des relations bailleur-locataire.

Une partie de ce parc locatif privé est devenue un parc dit « social de fait », car il abrite des ménages, en situation précaire, qui acceptent un habitat moins qualitatif, voire, indécent ou insalubre, dans certains cas. Cette acceptation peut être liée à des situations de marginalisation ou d'urgence. Les bailleurs privés peuvent trouver un intérêt particulier à cette pratique, lorsqu'ils parviennent à optimiser leurs recettes, grâce à une absence d'entretien ou de travaux et/ou lorsqu'ils encaissent directement les aides au logement, versées par la CAF, du ménage logé. **La détente du marché immobilier peut même susciter des vocations pour ces investissements**, puisque la rentabilité locative devient forte, allant jusqu'à couvrir intégralement les charges d'acquisition.

Des dispositifs existent pour que les ménages puissent dénoncer une situation d'indécence, voire d'insalubrité, de leur logement, mais les recours sont rares, autant que les signalements, et les sanctions administratives, souvent longues et insuffisantes. Ce parc locatif privé, « social de fait » et en infraction, est difficile à distinguer et à évaluer. La division de petits immeubles est un indice de repérage, parmi d'autres. Il amène, pourtant, de vraies difficultés

dans les communes et tend à rassembler des ménages en difficulté dans des quartiers et des habitats inadaptés, créant de nouvelles difficultés sanitaires et relationnelles, alors que le parc social institutionnel pourrait les accueillir dans de meilleures conditions.



Source : analyse des offres instantanées sur le net (novembre 2018)

Le graphique, ci-dessus, retrace la dispersion de l'offre en loyers privés à Abbeville, à une date donnée (novembre 2018 – Logicimmo – 27 offres instantanées). Elle exprime bien l'existence d'un marché privé de logements de 40 à 70 m² environ, pour des prix variant de 8,50€ à 11,50€, par mois et par m². Ces prix sont sensiblement supérieurs aux loyers sociaux et les étiquettes énergétiques annoncées se situent, en catégorie D, pour les 2/3, et en catégorie E pour les autres, quand elles sont fournies. L'offre, au-delà de 70 m² est presque inexistante, ce qui nous rappelle que ce marché locatif privé concerne peu les familles. Le niveau de prix, ainsi constaté, est classique, dans les villes de cette catégorie. Il reste pourtant cher, notamment pour les plus

petits des petits logements²², qui constituent la cible sur laquelle il y a lieu de créer une offre nouvelle, pour mieux répondre au besoin grandissant de ceux qui ont besoin de se loger seuls, ou presque seuls.

3. Le marché immobilier et foncier

A. Un marché accessible, qui laisse la part belle au foncier périphérique

En dehors du secteur locatif, le marché immobilier laisse nombre de terrains à bâtir constructibles. Il concerne les communes périphériques d'Abbeville et de Saint-Valery avec des niveaux de prix proches de 45€ du m² et des tailles de parcelles constructibles fréquemment supérieures à 1000 m². En s'éloignant des périphéries, donc de la CABS, on trouve du foncier moins cher, jusqu'à 20 à 25€ du m² dans nombre de communes rurales du Ponthieu-Marquenterre.

Bien sûr, la proximité immédiate de la côte et des stations change la donne ponctuellement et, dans ce cas, ce sont les promoteurs qui prennent la main pour négocier des ensembles fonciers aux prix nettement plus élevés.

Le logement ancien, quant à lui, se négocie entre 1000€ et 1200€ le m² pour des biens ordinaires à « rafraîchir ». Des logements et immeubles en mauvais état peuvent se négocier en deçà, ce qui procure, effectivement, une rentabilité immédiate intéressante pour les marchands de sommeil. *100 m² « en mauvais état » à 50 000€ donnent, après un peu de peinture, une division sommaire et des frais de notaire, deux appartements de 45 m², loués 400€ avec une couverture potentielle quasi-totale de la CAF, si les locataires n'ont pas de ressources. Soit un revenu annuel brut de 9600€ (400€ X 24), pour un investissement de 60 000€, tous frais compris, c'est-à-dire un rendement brut « attractif » de 16% l'an, avec des clients captifs et une bonne garantie de paiement des équivalents-loyers.*

Il est probable que le prix du neuf en secteur rural (terrain + maison ordinaire), plus accessible à cause d'un foncier bon marché, impacte le marché de l'immobilier ancien sans travaux. Les professionnels de l'immobilier nous disent, également, que la charge fiscale Abbevilloise est dissuasive pour nombre d'acquéreurs. Cette situation, **composite**, permet donc

- **aux ménages qui disposent de revenus réguliers** de développer aisément un projet de maison individuelle sur foncier à négocier (en s'éloignant un peu d'Abbeville ou de Saint-Valery-sur-Somme, le cas échéant),
- **aux mêmes ménages d'être peu intéressés à investir sur l'ancien en résidence principale**, parce que l'offre bancaire ne leur conseille pas et, surtout, parce que l'offre de neuf concentre tous les efforts de promotion et reste prolifique
- **aux ménages en difficulté sociale et/ou économique** de solliciter le parc social ou de rester, parfois, captif du parc privé locatif, puis de considérer que la marche est trop haute pour poursuivre un parcours,

²² Rappelons que les loyers sociaux ramenés au m² mensuels sont, en général, les mêmes par ensemble de logements de même origine, ce qui rend les petits types de logements très compétitifs, mais aussi, sensiblement plus coûteux et moins rentables pour les constructeurs-bailleurs.

- à certains ménages étrangers à la CABS, de se payer, dans des conditions financières nettement plus sélectives, des biens immobiliers très bien placés pour y passer loisirs et retraite

La mise en œuvre des nouveaux documents d'urbanisme va raréfier, assez vite, les espaces constructibles. Les prix du foncier vont monter au bénéfice de la rareté, puis baisser parce que la demande ne s'évertuera que sur certains sites très bien positionnés. C'est à ce moment, seulement, que la stratégie d'agglomération pourra valoriser plus facilement de nouvelles offres urbaines (PSLA, Accession encadrée dans l'ancien, Investissement locatif vertueux). Le différentiel de fiscalité locale entre la commune-centre et les communes périphériques non équipées pèserait, aussi, de façon importante, selon les professionnels de l'immobilier, sur les choix de construction périphérique, ce qui mène, tout droit, à un débat sur le partage des charges locales qui dure depuis des décennies et qui, manifestement, ne se résout pas.

B. Une mutation culturelle à conduire, avec l'existence de gisements fonciers urbains

La question de la consommation d'espace dans les programmes d'habitat a été peu abordée à ce jour. Celle de la levée des réserves sur l'inconstructibilité des sols, eu égard aux nombreux risques présents sur le territoire (submersion et inondation, notamment) a occupé et préoccupé les élus, bien au-delà.

De ce fait, l'économie foncière dans les programmes de construction n'est pas toujours entrée dans les mœurs, même si l'opération de la Sucrierie à Abbeville (entrée Nord) illustre bien les potentiels de reconversion de friches urbaines vers des programmes mixtes (ici, commerce-habitat), à forte valeur ajoutée d'urbanité. Le travail entrepris sur les documents d'urbanisme (PLUiH²³) conduit, en ce moment-même, en parallèle de l'élaboration des documents d'orientation du SCoT Baie de Somme-trois vallées, à une prise de conscience progressive de la nécessité de modifier les habitudes en matières de consommation des espaces non bâtis.

Il existe, pourtant, un certain nombre de « gisements fonciers urbains » qui permettraient de relayer l'effort attendu et de restituer un effet d'image particulièrement attendu, à l'exemple de la Sucrierie.

Ces gisements se situent :

- Dans la **vacance ordinaire de l'habitat**, celle qui relève d'un manque de pression de la demande et qui peut entraîner des immeubles ou maisons particulières vers la dégradation, quand la commercialisation tarde à être mise en œuvre (succession, par exemple) ou lorsqu'elle se fait sans volonté de négociateur,
- Dans la **vacance d'usage** de l'habitat, lorsque les biens vendus ne correspondent plus à une demande classique, parce qu'ils sont grevés de contraintes ou lorsqu'ils sont dégradés, au point d'exiger une remise en état lourde et incertaine,
- Dans le changement d'usage **de sites et d'immeubles bâtis**, voire dans leur densification, lorsque des friches, en lien avec le commerce, l'industrie ou l'artisanat, de petite et de grande tailles, apparaissent (les immeubles à rez-de-chaussée commerciaux font partie de cet ensemble),

²³ Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec volet Habitat

- Dans la **restructuration d'immeubles** qui mêle vacance et dégradation (insalubrité sous-jacente ou potentielle) et n'apporte plus de solution d'habitat durable sans de lourds réinvestissements
- Dans la **déconstruction d'immeubles**, dont l'intérêt patrimonial, économique et social a été perdu, afin que le site soit rendu à un autre usage ou remis en service pour l'habitat, dans des conditions nouvelles.

L'analyse de ces gisements (**potentiel foncier des communes**) est mise en œuvre dans le cadre du PLUiH, en cours. Ils devraient, également, être révélés, lors de la mise en place opérationnelle de l'**opération de revitalisation des centres** (ORT d'Abbeville-Centre, de Longpré-les-Corps-Saints). Cette opération va, en effet, insuffler une dynamique de la réhabilitation, utiliser des crédits exceptionnels pour amener investisseurs et ménages à se mobiliser, voire développer des actions volontaristes pour forcer le destin, lorsque des situations immobilières inacceptables resteront bloquées.

Au regard des besoins en logements du territoire (voir plus bas) et de la nécessité d'une attractivité résidentielle plus affirmée, les conditions sont réunies pour que les projets d'habitat se tournent vers ces produits de mise en valeur et de recyclage, entraînant ainsi un changement de culture et une évolution des savoir-faire techniques.

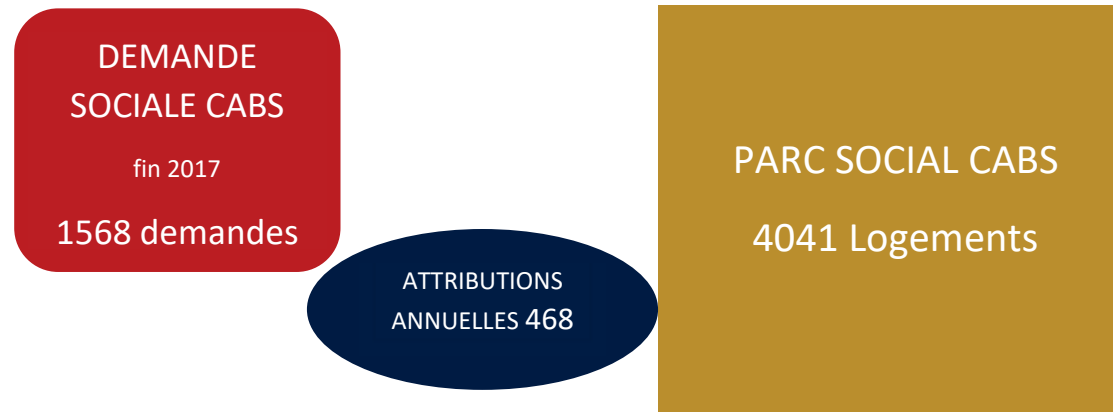
4. La demande locative sociale

A. Un stock de demandes de logement social qui augmente et peu de perspectives

Le système d'enregistrement national (SNE) nous montre, pour les années 2015-2016 et 2017, un nombre cumulé d'attributions de 1405 unités et un stock résiduel de demandes de 1568 dossiers ou ménages.

Ainsi, en fin de cycle, la demande sociale exprimée, non satisfaite, représente **près de 40% du parc existant**, alors que ce dernier « s'ouvre » de 11,5% chaque année.

Cette situation est d'autant moins satisfaisante que, parmi la demande qui s'exprime, on trouvera des urgences sociales, des jeunes en attente de s'installer sur place, des ménages qui viennent de trouver un travail ou qui viennent de le perdre, bref, un ensemble de priorités diverses, qui fonde le rôle des communes dotées d'un parc social, dans l'accueil par l'habitat.



- Si le parc augmente, il permet, temporairement, quelques attributions supplémentaires²⁴, mais **quelques dizaines par an**, dans le contexte de la CABS,
- Si les attributions augmentent, cela signifie que les départs du parc social se font plus nombreux, chaque année, mais rien ne laisse présager cela,
- Si la demande sociale augmente, cela signifiera que les demandeurs ne trouvent pas d'autres solutions locatives (dans le parc privé, par exemple) ou que ces solutions ne conviennent pas, cela pourra signifier, également, que la précarité économique et sociale s'est accrue et que de nouvelles demandes surgissent à cette occasion.

Dans ces conditions, le territoire peut difficilement être plus solidaire ou renforcer son offre avec ses seuls moyens.

Une piste de progression consisterait à :

- consolider l'offre existante, quantitativement et qualitativement,
- rechercher la meilleure fluidité possible dans les attributions, afin de ne jamais laisser de logements sans occupant et à s'appuyer, autant que faire se peut, sur des offres alternatives pour libérer des logements ou accueillir des demandeurs nouveaux (accessibilité du parc privé locatif, accession sociale, création de structures d'accueil spécifiques).

A une échelle plus large, on constate que la demande de locatif social passe à 13 759 unités en 2017, en hausse de 3,9% en 2 ans, dans la Somme. Parallèlement, les attributions baissent de 8,4% en 2 ans dans la Somme (4 294 attributions en 2017).

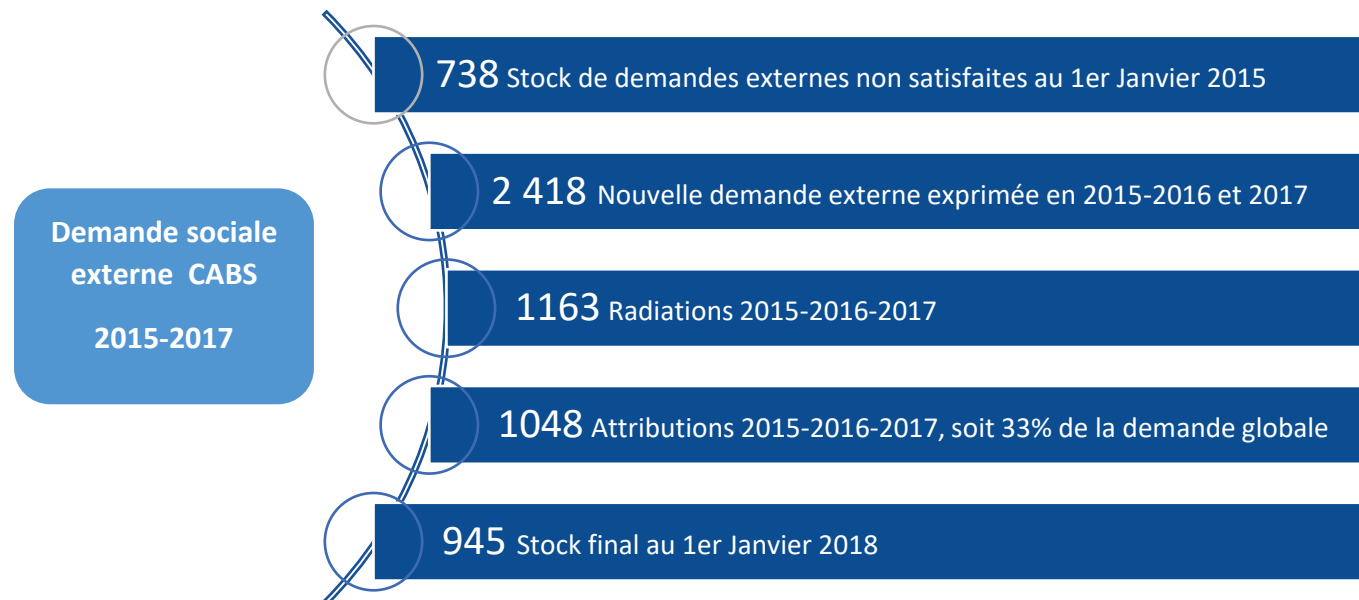
²⁴ Sans tenir compte de l'effet d'aspiration d'un nouveau programme de logement social, compte tenu de l'écart considérable de qualité et d'image entre le parc social neuf et le parc social ancien.

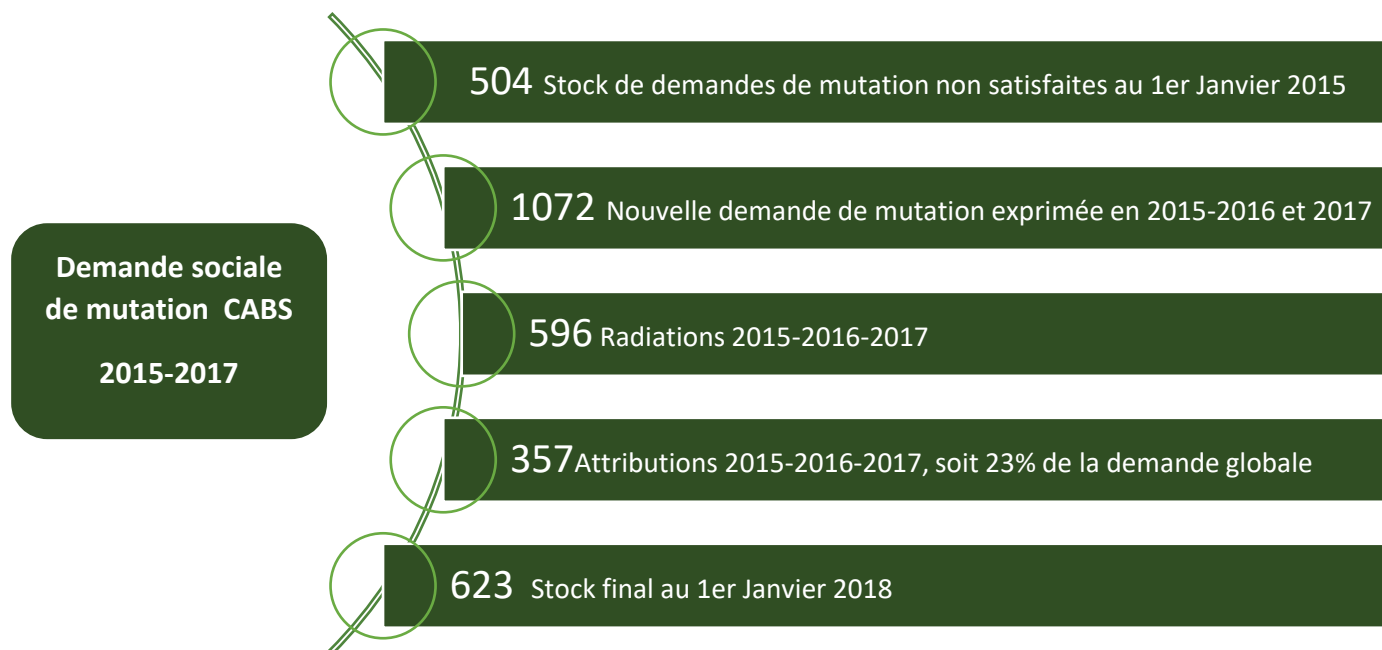
B. Une inadéquation demande-offre

Les données précédentes sont cumulées et l'analyse mérite d'être menée sur les caractéristiques de la demande, afin de vérifier qui trouve solution et qui n'en trouve pas.

- *Partition entre la demande de mutation et la demande externe*

La demande locative sociale est alimentée par deux sources : la demande externe, formée des ménages non logés dans le parc social et la demande de mutation, formée des ménages déjà logés dans le parc social et qui souhaitent changer de logement.





Ces deux graphiques montrent la consistance des évolutions en 3 ans, entre les stocks initiaux et finaux. On remarque que les stocks sont abondés, en 3 ans, par de nombreuses demandes nouvelles, puis sont diminués des radiations²⁵ et des attributions, pour former le stock final.

Dans le cas des mutations, les attributions représentent 23% de la demande globale (stock + nouvelles demandes ajoutées). Dans le cas des demandes externes, elles représentent 33% de cette même demande globale. Il est donc plus facile d'obtenir un logement en provenance de l'extérieur que d'obtenir une mutation dans le parc, pour cette période.

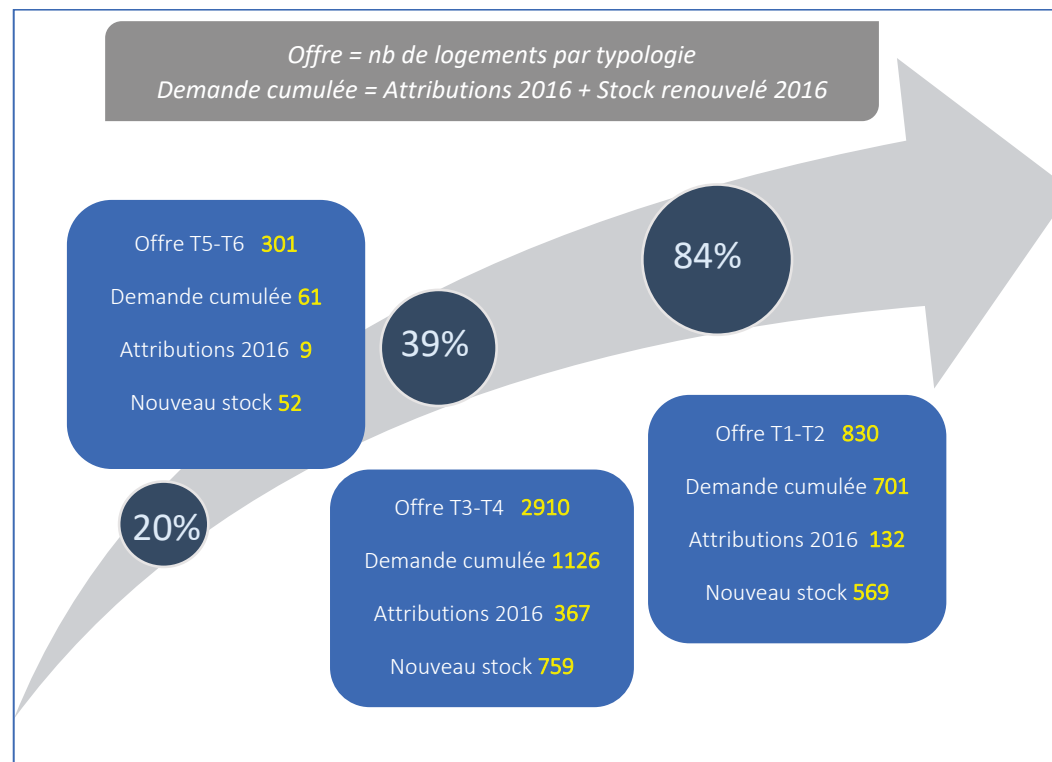
On observe que le stock progresse de 28% en demande externe et de 24% en demande de mutation. Ces chiffres sont très élevés, y compris, par rapport à la situation de la Somme.

²⁵ Lorsqu'une demande n'est pas renouvelée, annuellement, elle est radiée.

▪ *Pression sur le petit logement*

Cette pression est sensiblement plus forte, vis-à-vis des T1 et T2 (76 et 88%), qui ne représentent que 20,5% du parc. Elle régresse, ensuite, pour n'atteindre que 22% sur les T5, voire 10% sur les T6, beaucoup plus rares. Cette situation est observable dans d'autres régions.

Elle peut traduire plusieurs phénomènes : la progression des petits ménages et des personnes seules, dans notre société – la recherche de logements plus petits, pour avoir accès au logement au prix le plus bas possible - la cherté relative des grands types, en fonction des budgets des demandeurs et/ou en fonction de l'efficacité énergétique des logements, devenus de plus en plus difficiles à chauffer, lorsqu'une réhabilitation récente n'a pas eu lieu.



La pression de la demande dans la CABS, en fonction de la taille des logements demandés en 2016

On constate aisément que le rapport de l'offre et de la demande diffère fortement, selon la typologie. La demande de petits logements est bien plus forte, alors que ceux-ci ne sont pas les plus nombreux. Historiquement, ici comme ailleurs, les logements sociaux ont été construits pour loger des familles, au début de leur parcours (T3-T4). Désormais, la demande de personne seule devient très significative, comme on le voit.

Ce parc a donc permis d'accueillir **508 ménages en une année**.

▪ *Ancienneté de la demande locative sociale externe*

Un marqueur de fluidité de la demande locative sociale est son ancienneté. C'est un des critères majeurs du DALO que de proposer aux candidats locataires, de bénéficier d'une priorité absolue, si le délai d'attente est supérieur à un temps d'attente, fixé par Département et, considéré comme « normal ». En 2015, l'ancienneté de la demande locative sociale est à 19 mois en France, contre **12 mois dans la Somme**.

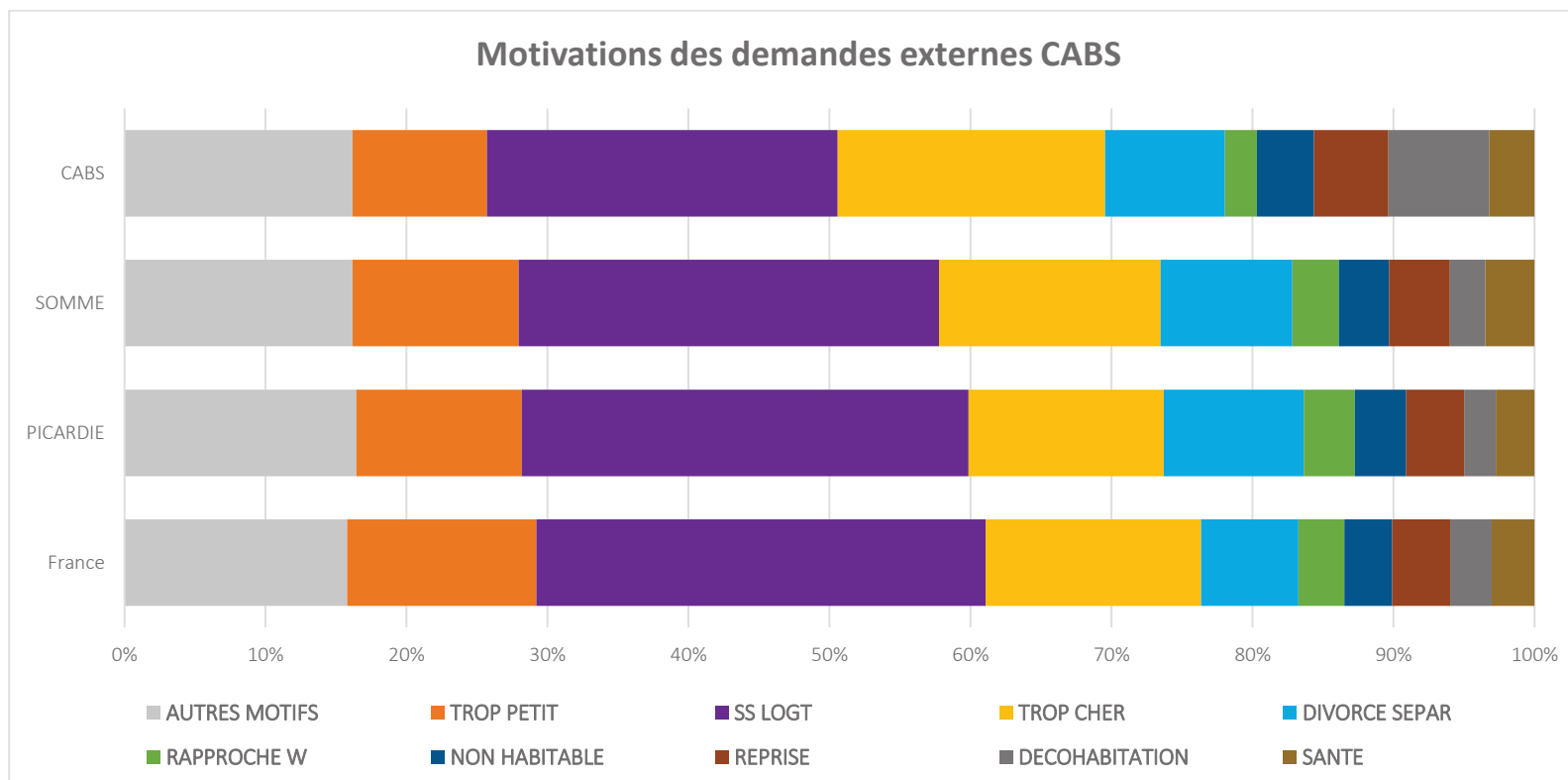
A l'intérieur de la CABS, ce délai d'attente moyen est **plus élevé dans l'Abbevillois** (14 mois en 2015, 13 mois en 2016), que dans la région d'Hallencourt (10 mois). On trouvera, néanmoins, les résultats suivants, **en dépassement de l'année d'attente** :

Ancienneté des demandes	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans
2015						
Saint-Valéry-sur-Somme	14	1	0	0	2	0
Cayeux-sur-Mer	12	0	1	2	0	0
Abbeville	94	47	19	6	14	5
Divers ex-CCA	0	2	0	0	0	0
Hallencourt	1	1	1	0	0	0
Longpré-les-Corps-Saints	5	0	1	0	0	0
Divers ex-CCRH	1	0	0	0	0	0
Total	127	50	22	8	16	5
2016						
Saint-Valéry-sur-Somme	12	2	1	0	1	0
Cayeux-sur-Mer	4	0	0	2	1	0
Abbeville	109	38	23	8	16	4
Divers ex-CA	2	0	2	0	0	0
Hallencourt	3	0	1	0	0	0
Longpré-les-Corps-Saints	1	2	1	1	0	0
Divers ex-CCRH	0	0	0	0	0	0
Total	131	42	28	11	18	4

230 demandeurs restent plus d'une année, en attente d'un logement social et 50 à 60 attendent, encore, plus de 3 ans. Par effet de concentration du parc, ce phénomène est accentué à *Abbeville*. Ceci constitue, sans doute, un objectif d'amélioration, à proposer à la Conférence Intercommunale du Logement, dans le cadre de la mise en application des Lois ALUR et LEC, par la mise en rôle du DALO, par l'accélération des procédures de propositions directes ou alternatives aux ménages concernés, par le partage des objectifs entre bailleurs.

▪ *Motivation des demandes externes*

Les motivations des demandes externes sont liées à la recherche de décohabitation ou d'un logement en propre, pour 1/3 d'entre elles, tandis que le motif « logement trop cher » rassemble 20% de la demande. On notera sur le graphique qui suit, l'importance de cette causalité « logement trop cher », qui consolide l'idée que la crise est ici fondée sur l'augmentation de la précarité sociale et une certaine inaccessibilité du parc privé.

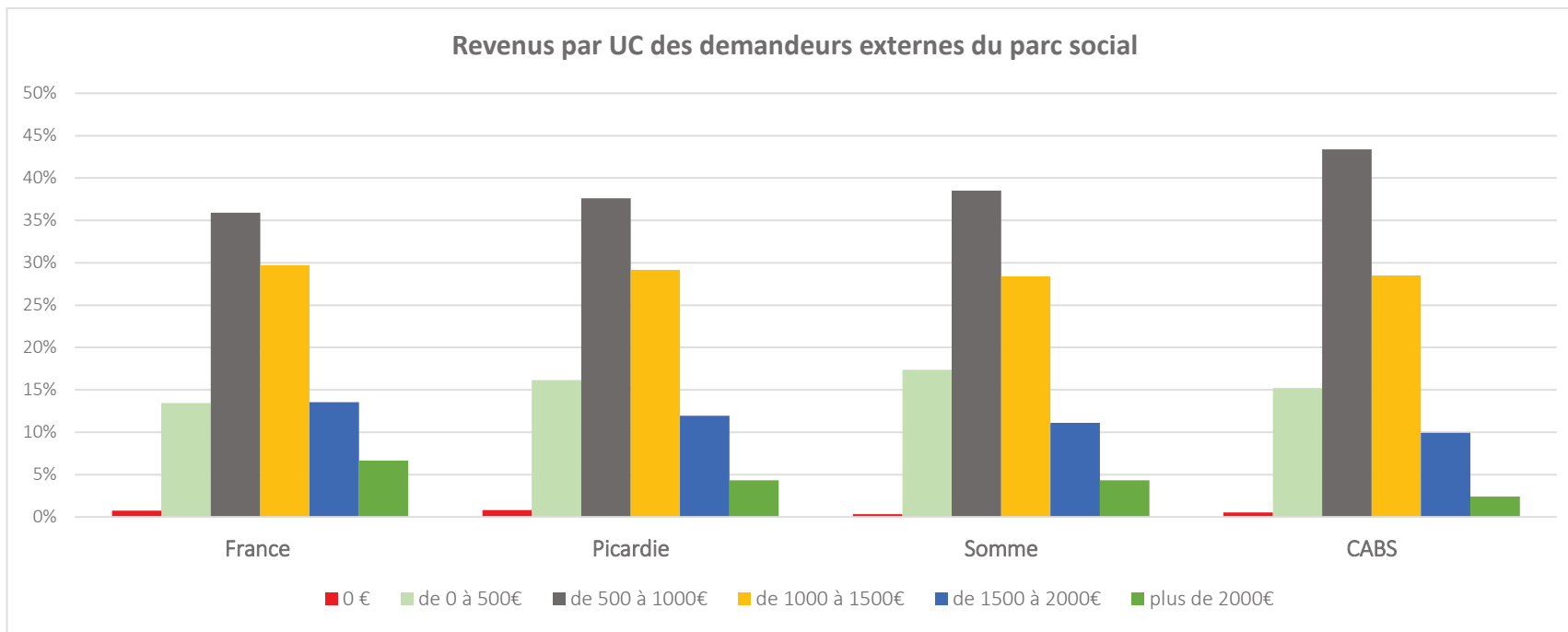


Source RPLS 2017

▪ *Profil de ressources des demandeurs externes*

Hormis un taux de demandeurs sans ressource différent entre Somme et Picardie, les profils de ressources restent très proches entre ces deux entités. Dans la CABS, la divergence est nette. Le taux de demandeurs en deçà de 1000€ par UC atteint 60%, soit 5 points d'écart avec la Somme et plus encore, avec la Picardie ou la France.

Le profil des demandeurs de la CABS est donc sensiblement plus modeste. La charge de la CABS se trouve donc alourdie par cette situation, puisque ces demandeurs plus pauvres, ne peuvent s'insérer dans n'importe quel logement, en raison de leur reste à charge éventuel sur le loyer, mais aussi, et surtout, des charges annexes (chauffage, notamment) qui pèsent sur le reste à vivre du ménage et ne sont pas couvertes par l'APL.



Source RPLS 2017

Conclusion

L'habitat de la CABS est largement doté en logement social, si on en croit les taux de représentation qui fonctionnent comme des standards, en France. Ce dernier est certes concentré à Abbeville, et même, plus largement, dans certains quartiers d'Abbeville, et, pourtant, il est insuffisant, face à la demande qui gonfle. Il est même, sans doute, insuffisant, qualitativement et quantitativement, puisque certaines catégories de demandeurs (personnes isolées, notamment), trouvent difficilement à se loger.

Rien n'a fonctionné comme on pouvait l'attendre. Les ménages logés dans le parc social ne l'ont pas quitté suffisamment, pour un parcours résidentiel qu'ils auront jugé improbable, compte tenu de leur propre situation ou, peut-être, compte tenu d'une offre insuffisante en accession sociale. Les ménages, en capacité d'investir sont allés s'installer en périphérie, là où ils avaient la possibilité de trouver du foncier constructible. Les communes, hors d'Abbeville, ont connu des difficultés pour répondre à la demande sociale, par la cherté de leur foncier, en partie touché par la pression du tourisme et du résidentiel secondaire, en partie grevé d'inconstructibilité, par le fait des risques d'inondation et de submersion, et, également, parce que les bailleurs sociaux étaient peu disposés à y intervenir.

De son côté, le secteur privé a préféré jouer la carte du développement touristique, autrement plus rémunératrice. Le parc privé ancien des centres n'est pas réinvesti, l'offre officielle²⁶ y est assez faible et les loyers libres sont encore chers, en lien avec l'aide au logement attachée aux familles. La paupérisation de la population résidente suffit donc à accentuer la pression sur le parc social, jusqu'à sélectionner un troisième quartier d'habitat social récent avec ses individuels de bonne facture, comme un « Quartier Politique de la Ville », avec le seul délit de la pauvreté de ses résidents.

Il ne faudra donc pas se tromper de combat, dans le projet à développer pour l'habitat, considérer que les vieilles recettes ont fait leur temps et qu'il faut d'abord sauver les fondements de la vie sociale (polarités, commerces, qualité de l'habitat, équipements fréquentés) pour fidéliser, modifier les perceptions et reconstruire.

²⁶ Offre officielle: celle qui apparaît dans les agences immobilières et sur les sites ; d'autres offres officieuses existent, souvent sous la forme d'un n° de téléphone à appeler ou d'un intermédiaire à contacter

Introduction

Démographie

Activité économique

Logement

Familles - revenus

Habitat

Habitat spécifique

Enjeux

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

HABITAT SPECIFIQUE ET HEBERGEMENT

« L’habitat spécifique » est constitué de tous les modes d’habitat et d’hébergement qui nécessitent une adaptation particulière par destination. Il s’agira donc d’habitat lié à la situation de dépendance physique ou mentale de certaines personnes, autant que de l’habitat et du stationnement des gens du voyage ou de l’accueil temporaire de personnes en difficulté.

La capacité d’un territoire à accueillir les demandes et besoins différents mesure également son autonomie et sa capacité à revendiquer un développement complet et assumé. Une commune de petite taille a besoin de ce type d’offre, lorsqu’un concitoyen est confronté à un incendie et doit être relogé, lorsqu’un autre citoyen sort d’une épreuve personnelle lourde et doit se réadapter à la vie sociale, lorsqu’un troisième est devenu trop fragile pour rester à domicile, lorsqu’un autre a choisi de rejoindre le mode de vie nomade des gens du voyage, etc.. Une agglomération doit proposer des offres diversifiées et adaptées.

1. L’hébergement des personnes âgées dépendantes

Une étude, réalisée par le DREES, et publiée en Juillet 2017, révèle la situation des EHPA, à la fin de 2015. 10% des plus de 75 ans et 33% des plus de 90 ans résident dans les EHPA à cette date, en France. Ce taux est en évolution de 7% en 4 ans, seulement. Il s’agit, à 80% d’EHPAD. Les autres établissements (logements-foyers et maisons de retraite) étant en diminution nette.

Appliqués à la situation locale, ces chiffres peuvent être interprétés ainsi :

Population et tranches d’âges	60-74 ans en 2010	60-74 ans en 2015	75 ans et plus en 2010	75 ans et plus en 2015
Arrondissement d’Abbeville	21569	23397	13889	13657
CABS	9077	9226	5503	5567
Abbeville	3871	3804	2732	2630

Source Insee 2016 RGP

Les plus de 75 ans et l'offre en EHPAD	75-89 ans en 2015	90 ans et plus en 2015	Besoin théorique EHPAD selon étude DREES	Offre recensée dans la CABS, strictement	Taux de couverture
Arrondissement d'Abbeville	12213	1443	1700	1043	61%
CABS	4928	639	704	533	76%
Abbeville	2319	311	335	342	102%

Source Insee 2016 RGP et application du besoin théorique par ratio, selon les résultats de l'étude DREES

Une capacité d'accueil de 700 hébergements serait nécessaire à l'échelle de la CABS et 1700 à l'échelle de l'arrondissement, d'après cette étude, en 2015. L'extrapolation du besoin sur 10 années supplémentaires, soit jusqu'en 2025, ne provoque pas de hausse majeure de ces besoins, si on ne tient compte que du vieillissement naturel de la population, mais un certain nombre de retraités, voire d'habitants en résidence secondaire viennent gonfler la demande.

L'offre actuelle est évaluée à 533 places d'hébergements :

- EHPAD Dumont à Abbeville 295
- EHPAD Hortensias à Abbeville 47
- EHPAD Coiret Chevalier à Cayeux sur Mer 53
- EHPAD Quai du Rommerel à St Valery sur Somme 138

Elle est donc très inférieure à l'évaluation d'un besoin de 700 hébergements.

Dans le reste de l'arrondissement, l'offre est évaluée à 513 places :

- EHPAD La Forêt à Crécy en Ponthieu 86
- EHPAD M Retraite à Rue 241
- EHPAD M Retraite à Saint Riquier 186

La couverture serait donc insuffisante sur l'arrondissement, mais pas à Abbeville, pour Abbeville.

L'agrément et la réalisation d'autres établissements pourraient s'avérer intéressants pour Abbeville comme pour d'autres communes littorales, par exemple. Ces établissements permettent aussi d'améliorer l'attractivité résidentielle pour les familles et, même, de favoriser l'emploi local, par l'embauche de personnels de santé, d'aide aux soins ou de service. Mais, il ne s'agit, manifestement pas d'une priorité, eu égard à la présence, toute proche de la CABS, d'une offre importante (Rue ; Saint-Riquier ; Crécy-en-Ponthieu) de plus de 500 places, qui dessert, manifestement les besoins locaux, également.

2. Maintien à domicile des personnes âgées

Une autre voie existe, bien entendu, lorsque l'accompagnement de services à domicile est développé, celle du maintien à domicile. Pour la renforcer, il est possible d'agir sur l'habitat, avec les moyens suivants :

- Aider les personnes âgées à domicile à adapter leur habitat (programmes CARSAT, MSA et ANAH), à condition qu'elles ne se contentent pas de changer une douche, alors que d'autres adaptations sont nécessaires,
- Mettre à niveau le parc social, rarement au point sur le sujet, lorsqu'il s'agit du parc ancien,
- Concerner les copropriétés de la reconstruction au niveau des logements eux-mêmes, mais aussi des accès sur les paliers et aux étages

Pour l'heure, il apparaît que les aides au maintien à domicile des ménages âgés sont importantes (cumul ANAH et CARSAT Hauts de France ou MSA Picardie) et nécessitent moins que d'autres, le soutien financier local.

Une nouvelle résidence (enseigne Egide) est sortie de terre, en 2018, à proximité immédiate de la gare SnCF, mais elle n'est pas équipée pour recevoir les personnes âgées dépendantes.

Le parc banalisé actuel n'est pas toujours accessible aux plus âgés. La question de l'accessibilité du parc HIm est posée, elle-aussi, eu égard au vieillissement de la population. Peu de logements collectifs sont desservis par un ascenseur et nombre d'ensembles comportent quatre étages, ce qui entraîne un réel inconfort et des demandes de mutation pour certaines personnes.

3. L'accueil des personnes handicapées

Cet accueil concerne plusieurs sites :

- 2 accueils de jour (Abbeville 13 places et Pendé 37 places)
- 1 foyer de vie à Cayeux sur Mer (35 places)
- 3 foyers d'hébergement à Abbeville (38 places), à Cayeux sur Mer (28 places), à Longpré les Corps Saints (8 places)
- 2 services de suite à Cayeux (12 places) et à Longpré les Corps Saints (20 places)

On notera que ce dispositif est représentatif de la quasi-totalité de l'offre d'accueil des personnes handicapées de l'arrondissement d'Abbeville.

L'accessibilité du parc aux personnes à mobilité réduite n'est pas garantie, non plus, dans le parc ancien. On rejoint le même problème d'accès aux étages pour le parc social, accentué par l'adaptation des appartements, dans la plupart des cas, voire l'adaptation des parties communes aux fauteuils roulants. Dans le parc privé, les aides de l'ANAH sont accessibles, dans les mêmes conditions que pour les personnes âgées, elles peuvent être complétées de manière significative par les aides produites par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Somme.

4. Hébergement de jeunes travailleurs

Il n'y a pas de foyer de jeunes travailleurs sur ce territoire. Pourtant, la question peut légitimement se poser, eu égard à l'arrivée de jeunes en situation de stage ou d'intérim ou de CDD ou de 1^{er} emploi. Confrontés à l'obtention d'un logement dans le secteur privé ou à l'attente d'une attribution dans le secteur social ou à des déplacements journaliers inconfortables, les jeunes travailleurs pourraient être intéressés par ce produit, de même que les saisonniers de l'industrie touristique dans la Baie.

Ce type de produit se génère plus difficilement, de nos jours. Mais, la Loi ALUR en refonde les principes, y compris à propos du statut et du financement.

Une étude portant sur les jeunes et le logement en Picardie Maritime s'est achevée, en 2018²⁷. Elle démontre la réalité d'une inadaptation de l'offre locale, qui perturbe le parcours résidentiel initial, mais conserve un réel scepticisme sur les chances d'aboutir avec un Foyer de Jeunes Travailleurs. Les jeunes locaux semblent préférer des situations individuelles améliorées plutôt qu'une structure collective à laquelle ils ne sont pas habitués. Il n'est pas impossible que cette problématique multiforme (lycéens, stagiaires, jeunes en besoin d'autonomie, jeunes travailleurs, jeunes saisonniers) ne puisse trouver de solution que dans une démarche d'accompagnement et d'impulsion, qui pourrait être abordée, de nouveau, au titre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur de la CABS. L'incitation à l'accueil de jeunes dans le parc existant, l'intermédiation locative, le partage intergénérationnel peuvent faire l'objet d'une coordination dont le but serait d'augmenter l'offre, de la qualifier, de la rendre accessible et de permettre aux jeunes arrivants de bénéficier d'une expérience positive dans l'Abbevillois. ET d'être prêts à y investir.

5. Hébergement des saisonniers

Dans les communes touristiques, les résidences principales, comme les résidences secondaires, sont susceptibles d'être mises en location touristique de courte durée. Ceci a, bien entendu, une large influence sur le prix du marché immobilier locatif local et invite les bailleurs privés, occasionnels ou réguliers, à préférer les locations courtes touristiques, à des tarifs sans commune mesure avec la location d'habitat principal. Les conséquences peuvent être graves pour les équilibres locaux : forte hausse des prix immobiliers, disparition de l'offre locative classique abordable, vieillissement de la population, etc..

A défaut de pouvoir « interdire ou limiter la location touristique », la collectivité dispose de quelques moyens de contrôle qui se renforcent avec la Loi ELAN de 2018. Le principal d'entre eux consiste dans **le régime de la déclaration et de l'autorisation de louer**.

Un propriétaire dispose de la possibilité de louer son bien, au maximum 4 mois par an. Au-delà, on passe dans le régime de la résidence de tourisme pure (activité commerciale et changement d'usage du bien). Il doit déclarer sa location meublée en mairie et obtenir une autorisation et un numéro de déclaration, **si la mairie**

²⁷ Cabinet ACTEHIS à Amiens, pour les 3 EPCI de la Baie de Somme (CABS – VIMEU et PONTTHIEU-MARQUENTERRE)

le décide. Les sanctions s'alourdissent vers ceux qui ne le font pas. Exercer et gérer ce droit, c'est donc établir un rapport de contrôle envers tous ceux qui seraient tentés de louer sans se faire connaître et qui figurent, parfois, parmi les interlocuteurs les moins fiables.

Il est possible d'instituer ce **régime de déclaration-autorisation-numéro obligatoire**, par décision municipale, au-delà des grandes villes qui en bénéficiaient jusqu'ici. Cette pratique aurait sans doute vocation à nourrir, de manière plus sûre, le versement de la taxe de séjour. Tous ces dispositifs sont de nature à réguler l'activité immobilière liée au tourisme, mais pas de nature à limiter les vocations de locations saisonnières rentables.

Le PLH diagnostique un **phénomène d'inaccessibilité de l'offre locale aux populations jeunes et/ou modestes**, notamment à Saint-Valery-sur-Somme, du fait de cette activité rémunératrice. La mise en œuvre d'un régime de surveillance déclarative permettra, au moins, de mieux cerner le phénomène, et, sans doute, d'optimiser les rentrées fiscales. De manière plus prospective, **seule l'action publique sur le foncier local** peut amener à juguler la spéculation et à préparer les investissements d'habitat abordable de demain. L'aide directe au financement du logement d'habitat principal, par contre, **ne garantit pas l'usage qui sera fait des biens aidés** (revente, location saisonnière, notamment), sauf dans le cas précis d'une **offre locative sociale** avec un engagement suffisant du bailleur sur la durée de son activité locative, avant la vente possible de son parc. Les montages en démembrement du sol et du bâti (Bail foncier solidaire) permettent, depuis peu, de lutter contre la hausse des prix du sol en dissociant sa propriété lors de l'achat par les familles, mais ne permettent pas, **non plus**, de limiter le poids de la location saisonnière.

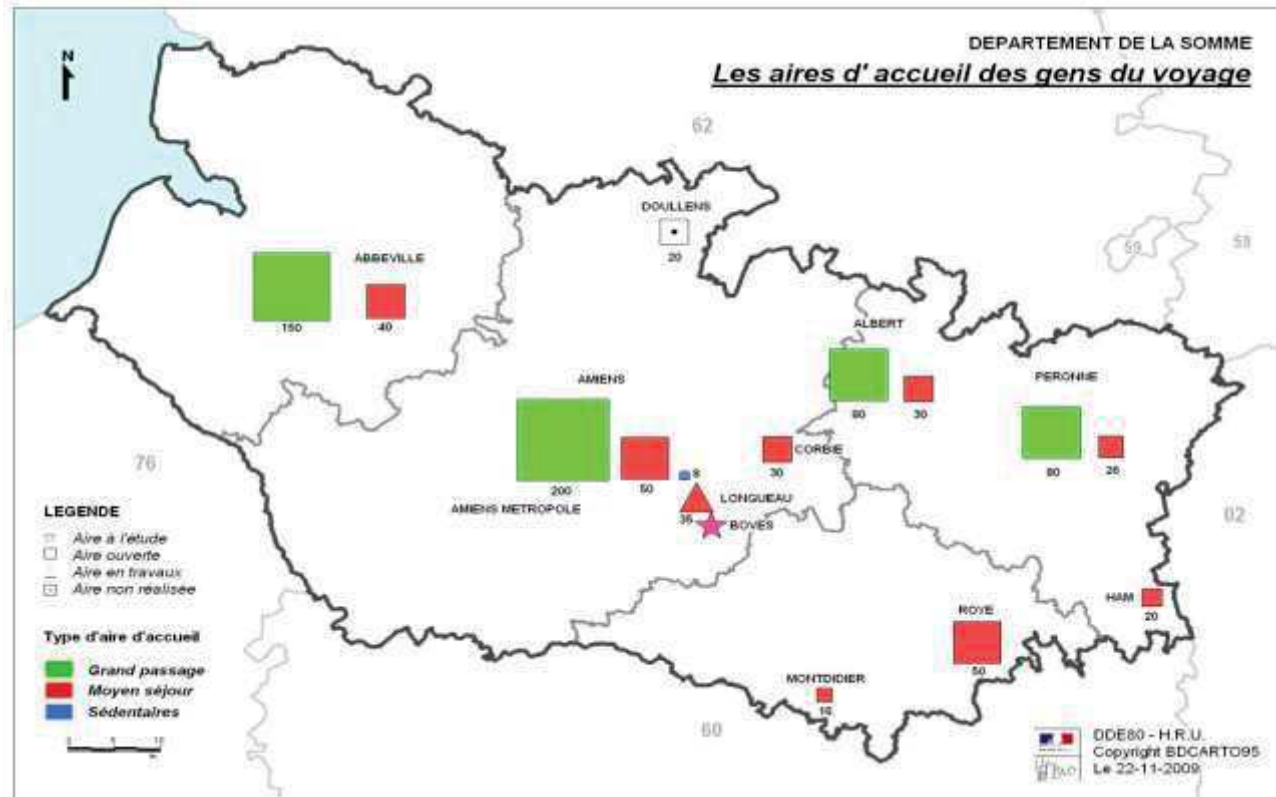
Cayeux-sur-Mer n'est pas touchée de la même façon que Saint-Valery. La demande locative saisonnière y est très forte également, mais elle est plus sociale et s'intéresse à des séjours plus longs, dans des hébergements familiaux et/ou dans des locaux moins qualitatifs. Par ailleurs, Cayeux subit la présence d'un grand nombre de logements vacants, qui tamponnent clairement la pression immobilière qui pourrait s'exercer. La mise en place d'une politique de suivi des demandes locatives y est donc moins urgente, de même que la mise en place d'une politique d'anticipation foncière à ce titre. Une **politique foncière locale** prend, par contre, toute son importance, en regard des difficultés majeures à retrouver une constructibilité locale, en raison des législations sur les risques et de leurs interprétations.

6. Hébergement temporaire et d'urgence

Un hébergement de 10 à 12 places existe, rue Mautort à Abbeville, géré par APREMIS, sous forme de pension de famille.

L'UDAUS (Union départementale d'accueil d'urgence de la Somme) assure la gestion du centre d'hébergement d'urgence de 12 places « la Salamandre » boulevard de la République à Abbeville depuis 2017. Elle accueille des jeunes, mais pas uniquement, de la Picardie Maritime (43 en 2017), ayant un besoin de relogement d'urgence suite, le plus souvent à des « crises » familiales. L'UDAS gère également le 115.

7. Accueil des gens du voyage



L'Abbeillois dispose de 190 places (150 places de grand passage et 40 de moyen séjour).

Ces accueils se trouvent chemin du Marais Saint-Paul et des jardiniers.

L'aire de moyen séjour est en cours de réhabilitation.

Il apparaît que cet accueil répond aux exigences du Schéma départemental, désormais en cours de révision.

Une nouvelle aire devait être définie sur le littoral Sud de la Somme, mais hors de la CABS.

Introduction	
Démographie	
Activité économique	
Logement	
Familles - revenus	
Habitat	
Habitat spécifique	
Enjeux	

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

LES ENJEUX DU PLH

Le Porter à Connaissance de l'Etat nous propose plusieurs enjeux précis pour ce PLH et la définition des besoins en logements permet de jeter les bases de la politique de production du logement pour les six prochaines années.

1. Confrontation des enjeux et des leçons du diagnostic

A. Développer une stratégie d'attractivité résidentielle pour maintenir les ménages sur Abbeville et mieux prendre en compte la spécificité territoriale

Cet enjeu est effectivement majeur. Il génère, néanmoins, un grand nombre de difficultés :

- **La tendance sociodémographique lourde** n'est pas rassurante pour fournir le cadre d'un simple rééquilibrage rapide. L'emploi est à la baisse, la population vieillit rapidement (pas seulement sur le littoral), la CABS a « bénéficié » aussi de la périurbanisation de l'accession à la propriété, au travers de la première couronne abbevilloise.
- **La concurrence de la résidence secondaire** est un phénomène littoral, qui touche plusieurs communes, aujourd'hui, au travers de rachats immobiliers à prix décalés. Il n'est pas possible de l'enrayer autrement qu'avec une politique foncière active et coûteuse, qui permettra, notamment de maintenir au mieux, une population locale, avec un taux de renouvellement suffisant. Le logement des saisonniers est un problème différent, qui pourrait trouver une solution dans la création d'un hébergement spécialisé.
- **Le besoin de logements de petite taille** est une clef de relance (ici comme ailleurs), il conviendra, pour autant, d'y répondre en proposant des produits nouveaux et pertinents, dans le neuf comme dans l'ancien, plutôt qu'en réservant des quotas de petits logements dans des programmes classiques. Trois cibles différentes, mais parfois compatibles, sont à viser : les jeunes seuls ou en couple – les retraités, seuls ou en couple – les actifs intermédiaires non intégrés dans une famille.
- L'action foncière en habitat est effectivement un outil, indispensable à la conduite d'un programme d'habitat, **dans ce contexte**, faute de quoi, ce sont les promoteurs, qui vont décider du contenu des investissements et de leurs dates.
- **L'amélioration de la qualité de l'habitat privé** doit viser l'habitat ancien (énergie, dégradation, notamment). Elle pourra concerner les copropriétés, à titre expérimental, si on prend le soin de placer en parallèle de l'adaptation technique et fonctionnelle, une action sur les espaces extérieurs, en vue de faciliter la vie des résidents, des commerçants centraux et des visiteurs.
- **L'action sur la vacance**, enfin, est une action de longue haleine, qui peut être entreprise de manière volontariste, avec des moyens coercitifs, pour les situations les moins négociables, mais aussi, par le projet, en réunissant les acteurs prêts à s'engager dans des actions de réinvestissements à encourager.

B. Renforcer la mixité sociale à travers la mise en œuvre d'une politique de rééquilibrage du peuplement, selon les quartiers

La question de la mixité sociale est, à nouveau posée. La mixité sociale ne se résume pas à un bilan des réalisations de logements sociaux par commune. Elle vise à amoindrir la distance entre les différentes catégories de population et à promouvoir, en conséquence, l'égalité des chances de chacun vers l'éducation, la culture, la sécurité, les loisirs, les soins, etc.. Depuis les dernières décennies, la ségrégation sociale s'est accentuée, dans les villes et les quartiers. C'est l'objectif n°1 des familles qui disposent d'un meilleur revenu que de rechercher la meilleure école, la meilleure clinique, les meilleurs voisins, la meilleure sécurité. Cela signifie que le défaut d'offre en logement d'accession ne suffit pas à expliquer le départ résidentiel vers les périphéries, dont plusieurs échappent à la CABS.

Il ne faut pas renoncer, pour autant, à rapprocher les ménages en tirant les offres vers le haut. **Pour cela, il faut être en position de négociateur**, c'est-à-dire avoir engagé une **action foncière**. Dans le cas contraire, c'est le promoteur qui viendra imposer son projet, étudié à l'échelle de la parcelle. Il sera utile, également, de pratiquer une **politique de petits projets** diversifiés et répartis dans l'espace.

Le tissu ancien est un site d'intervention privilégié. Il regroupe les immeubles qui se portent le plus mal, les populations les plus captives, les politiques d'entretien les plus exsangues. Sa reconquête implique la mobilisation des opérateurs publics et privés et le développement des savoir-faire, parfois non développés, pour modifier les objectifs, faire plus difficile, augmenter les ambitions. L'intervention dans l'ancien est plus coûteuse à l'investissement, essentiellement parce que les chantiers sont plus difficiles à mener (approvisionnement, accès, mitoyennetés, etc..) et parce que le savoir-faire n'est pas développé (ingénierie, mesure des risques, etc..), mais elle est moins coûteuse en exploitation (les réseaux et les services existent, l'insertion des populations est plus facile).

Faute de cette démarche de restructuration de l'offre, on continuera de constater que les politiques d'attribution à soumettre se heurtent à des offres trop chères, trop éloignées, peu renouvelées, bref de constater que la ségrégation sociale et spatiale existe à tous les niveaux, depuis l'origine, et qu'elle s'est renforcée.

C. Sensibiliser les acteurs locaux à l'importance du traitement de l'habitat indigne sur leurs territoires

L'habitat indigne n'est pas défini juridiquement. La Loi ne connaît que l'indécence et l'insalubrité, dont les définitions sont claires et précises.

La Loi ALUR permet aux CAF de suspendre les aides publiques au logement, versées directement aux propriétaires, en cas d'indécence validée, depuis 2014.

La Loi Vivien remet entre les mains des Préfets, par l'intermédiaire des ARS, les déclarations d'insalubrité, voire les interdictions d'habiter.

Il s'agit là des deux modes d'action les plus stricts, mais les moins utilisés pour lutter contre l'habitat indigne. Les arrêtés de péril ne sont pas destinés, par nature, à lutter contre l'indignité, mais à exercer les pouvoirs de police locaux, qui garantissent la sécurité des personnes et des biens. Bien menés, ils peuvent permettre, toutefois, d'instaurer une rigueur d'action, face au délaissement immobilier.

Chacun sait que l'habitat indigne ne se limite pas aux signalements déposés, utilement, vers les pôles de recensement. Nombre de situations ne sont pas dites, mais sont également préoccupantes, s'agissant, notamment des propriétaires privés occupants, en situation de précarité, des locataires privés, qui craignent les représailles de leurs bailleurs, ou sont, eux-mêmes, en situation irrégulière.

Les interventions utiles, dans la lutte contre l'habitat indigne sont donc coercitives, vis-à-vis des bailleurs privés (sauf cas exceptionnel d'un bailleur égaré), attentives et professionnelles, vis-à-vis des propriétaires occupants en difficulté. Les dispositifs de l'ANAH (PIG et OPAH) ne permettent pas de parvenir à ces objectifs, sauf à négocier des objectifs extrêmement précis et contraignants, mais, le cas échéant, d'être le cadre d'interventions de cette nature.

2. Pour une politique foncière de l'habitat fondatrice

Si la politique de l'habitat devient un vecteur stratégique de l'action communautaire, elle se dote de moyens et établit des objectifs, d'intérêt communautaire.

Les enjeux de ces objectifs peuvent être proposés ainsi, pour être déclinés en orientations stratégiques :

- **Construire une attractivité résidentielle** autour des 3 pôles d'emplois communautaires, en développant **une offre qualitative**
- **Engager une politique foncière pour l'habitat**, même modeste, pour préparer, de suite, les nouvelles opérations d'intérêt communautaire
- **Engager une lutte opérationnelle contre l'habitat indécemment, insalubre et dangereux**, en développant les projets opérationnels coercitifs ciblés, mais aussi en recrutant les opérateurs publics et privés en capacité d'intervenir
- **Améliorer, peu à peu, la mixité sociale**, principalement, en développant l'offre locative sociale hors d'Abbeville, et en assurant la promotion de **vrais programmes de mixité sociale**, évitant la programmation monolithique de logements de même statut et une politique de loyer ignorant le coût des charges énergétiques
- **Limiter l'étalement urbain, drastiquement, en priorisant le recyclage de l'existant** (acquisition-amélioration, réaffectation de dents-creuses, requalification de friches urbaines)

La donne du nouveau PLH repose également sur une mise à jour de l'évaluation des besoins en logement.

3. Les besoins en logements

A. Définition

Le terme « logement » désignant à la fois les résidences principales, les résidences secondaires et les logements vacants, on s'intéressera essentiellement **aux résidences principales**, c'est-à-dire aux logements qui abritent effectivement les ménages du territoire. Pour autant, on verra que les résidences secondaires et les vacants ont une réelle influence sur l'équilibre des résidences principales.

Les besoins en logements des communes relèvent de différents arguments :

- Un argument **structurel** : le **desserrement**
- Un argument **fonctionnel** : le **besoin de rajeunir la population ou de répondre à des demandes spécifiques** de ménages en place
- Un argument **conjoncturel** : **l'envie de répondre à la demande exprimée par des demandeurs extérieurs, pour développer la commune**

La mise en place d'un plan de développement, doit permettre de répondre à ces besoins, de manière positive pour le territoire. Les sites les plus prisés restent, encore souvent, les sites qui permettent un accès rapide à la mobilité. Le développement de Pinchefalise (hameau principal de Boismont) ou de Grand-Laviers, commune du Nord-Ouest Abbevillois le démontrent, aisément. Il faut donc éviter de répondre à chaque opportunité par une concentration d'offre conjoncturelle, afin de préserver les investissements déjà réalisés en équipements et en infrastructures, dans les villes, notamment.

■ *Un besoin structurel, lié au desserrement et d'autres besoins plus subjectifs*

Le calcul du desserrement (argument structurel) se fait à partir de la baisse tendancielle de la taille des ménages. Celle-ci détermine que le simple maintien de la population en nombre ne peut se faire qu'en construisant un nombre de logements suffisants pour que la population se desserre. Ainsi, un village composé de 5 maisons occupées par 5 couples ayant chacun 2 enfants et de 2 maisons occupées par 2 couples de personnes âgées, va évoluer naturellement vers 5 maisons occupées par 5 couples sans enfants (lors du départ de ceux-ci) et 2 maisons occupées par 2 personnes seules. Entre ces deux dates (il peut s'agir d'une dizaine d'années, par exemple), on passera d'une population de 24 habitants, à une population de 12 habitants, et d'un taux d'occupation des logements de 3,43, à un taux de 1,71. Ce calcul théorique a une grande pertinence, au niveau de l'agglomération. Il est, bien entendu, nettement moins applicable aux niveaux des communes les plus petites.

Le besoin de rajeunir la population ou de répondre à des besoins locaux est, généralement, formulé par les élus locaux, soucieux d'organiser un développement local. La motivation est largement accrue par le souci de maintien de l'école ou des commerces. Dans les villes, l'envie de construire est aussi liée au souci de répondre à des demandes non abouties, mais l'attente essentielle des équipes est de créer de nouvelles offres pour mieux répartir les populations et accueillir ces populations nouvelles qui manquent à l'appel. On pourra donc lier ces attentes de développement, à la situation particulière de chaque commune, quant à ces équipements, sans négliger le besoin de celles qui ne sont plus équipées, de ne pas s'éteindre, par défaut de production nouvelle.

Le développement conjoncturel, quant à lui, tiendra aux opportunités et à la pression de la demande exprimée sur le territoire. Il pourra, lui aussi, être structuré, dès lors que, disposant de moyens fonciers, la CABS pourra programmer la mise en service de terrains bien situés pour répondre aux besoins et/ou soutenir le développement d'une offre nouvelle.

B. Calcul du desserrement à l'échelle de la CABS

Entre 2010 et 2015, le desserrement de la population a consommé **126 logements par an**. On peut rapprocher ce calcul, du nombre de logements commencés dans la période 2010-2016, à savoir 213 logements par an.

Globalement, il apparaît donc que la CABS produit à peine le nombre de logements, qui serait nécessaire au maintien de sa population.

En 2015, le taux d'occupation des résidences principales est de 2,20 habitants, soit la taille moyenne des ménages. Cette taille varie entre 1,995 à SAINT-VALERY-SUR-MER ou à ARREST, des communes dont le desserrement est déjà largement engagé et 2,700 (voire plus) à DOUDELAINVILLE ou BAILLEUL ou HUPPY ou MERELESSART. Dans l'arrondissement d'ABBEVILLE, ce taux s'est stabilisé à 2,300 entre 2010 et 2015.

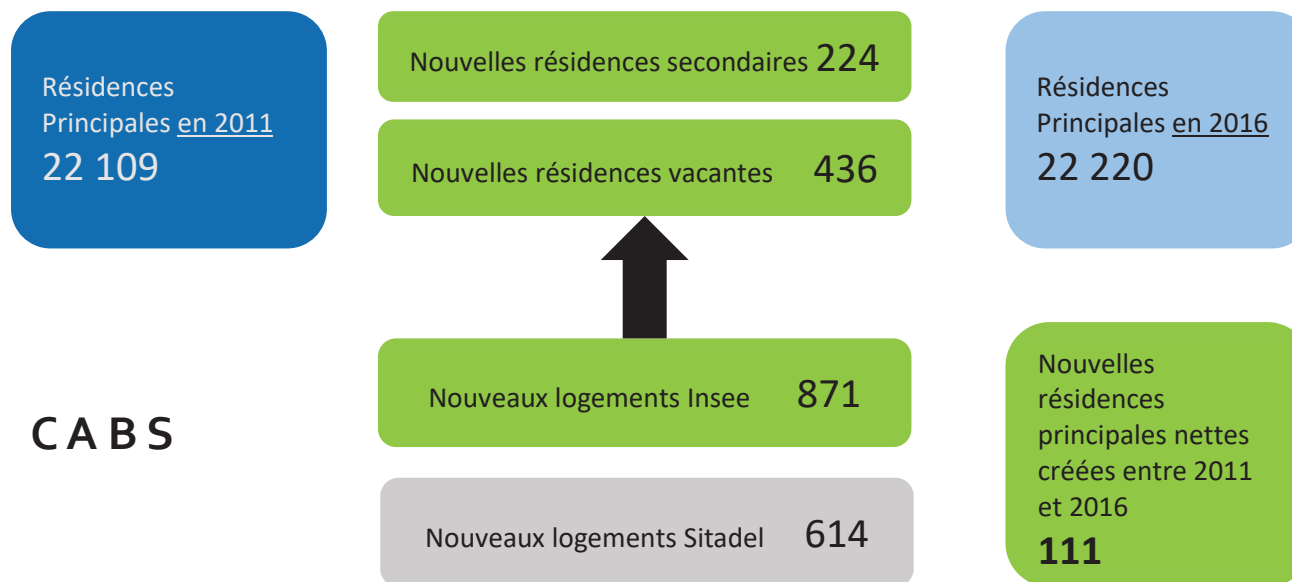
Ce taux pourra encore varier à la baisse, dans les années à venir, de façon plus modérée. Les scénarios pourront varier entre une baisse nulle et une baisse de 0,06 point en 6 ans, à l'échelle du PLH, soit un passage à 2,140, dans le pire des cas.

Plusieurs communes de l'agglomération ont subi un desserrement quantifiable, dans l'absolu :

Consommation du desserrement en nombre de logements par an, de 2010 à 2015	Desserrement 2010-2015	Taille des ménages en 2015
ABBEVILLE	55/an	2,082
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	20/an	1,995
CAYEUX-SUR-MER	10/an	2,040
LANCHERES	10/an	2,313
MAREUIL-CAUBERT	7/an	2,338
HALLENCOURT	7/an	2,316
ARREST	4/an	1,995
AUTRES COMMUNES ²⁸	13/an	
TOTAL CABS	126/an	

²⁸ Certaines communes ont connu un desserrement négatif pendant cette période. Cela signifie que la taille des ménages y a augmenté, par suite d'arrivée de nouveaux ménages avec enfants ou de naissances plus fréquentes, à l'image de MONS-BOUBERT ou de SAIGNEVILLE.

La production de logement et ses effets, à l'échelle de la CABS entre 2011 et 2016



Source : Insee pour les données sur les résidences et Sitadel@2 base de données des permis de construire logements commencés de l'Etat

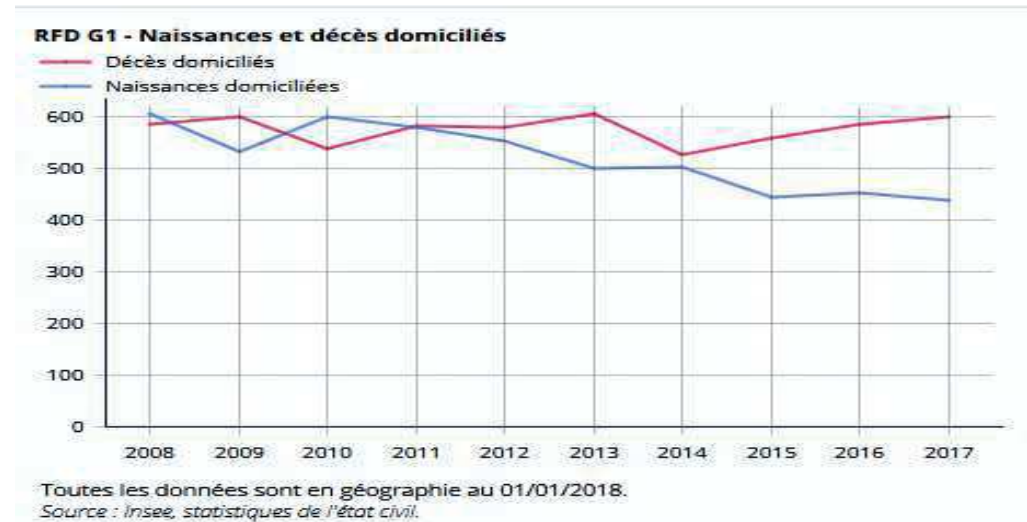
La production de résidences principales dans la CABS est fortement perturbée par la vacance du parc de logements et la progression des résidences secondaires. Ainsi, selon la donnée Insee, pour 871 nouveaux logements comptabilisables en 5 ans, 13%, seulement, alimentent le parc des résidences principales. **Les autres alimentent les résidences secondaires et les vacants.**

Dans la même période, on recense 614 déclarations de logements commencés (base SITADEL). L'écart s'explique par le fait que les logements ne sont pas nécessairement livrés et occupés au bout d'un an, terme choisi pour effectuer un calcul d'équivalence, et par le fait que certains logements peuvent être divisés, sans passer par un processus déclaratif (cas du locatif privé, par exemple). Dès lors, une politique locale de programmation de l'habitat doit se préoccuper prioritairement de ces phénomènes, pour retrouver une efficacité au service des résidents permanents. Bien entendu, les données agrégées, qui figurent ci-dessus, cachent des situations très différentes entre les communes du littoral et la commune-centre, par exemple.

C. Quels besoins en logement pour la CABS ?

Hors des 125 logements du desserrement, destinés à compenser la baisse de la taille des ménages, la démographie ne nous amène pas de besoin particulier.

Le solde naturel ne cesse de se dégrader (voir ci-dessous les évolutions les plus récentes, sur un graphique réalisé par l'Insee), alors qu'il était quasiment à l'équilibre avant 2014 et le solde migratoire reste défavorable, pour l'instant.



L'obsolescence du parc actuel donnera lieu à des suppressions de logements (quelques dizaines pour l'opération NPRU en cours).

Le besoin de base en résidences principales est donc de 125 à 150 unités l'an, hors le risque de transfert de résidences principales en résidences secondaires, peu maîtrisable.

En créer plus, c'est :

- **Prendre le risque d'augmenter encore le parc de vacants** (ou de mettre en lumière l'existence d'un parc inadapté à la demande actuelle), cet échange se traduisant, le plus souvent, par de nouveaux vacants dans le parc ancien.
- **Ou, considérer que l'agglomération sera en mesure, à court terme, d'inverser la tendance et d'attirer une population périphérique et familiale.**

Les hypothèses de croissance sont posées ainsi.

Le précédent PLH arrêta un objectif de réalisation de 120 RP pour l'ex-CC de l'Abbevillois, de 70 RP pour l'ex-CC de Baie de Somme-Sud et de 35 RP pour l'ex-CC de la région d'Hallencourt, soit un global de 225 RP par an, qu'il faut réduire de 5 unités environ, pour tenir compte de l'absence d'Allery. Cet **objectif de 220 RP par an** était, toutefois, mis en perspective d'une évolution de population à 52 750 habitants, à l'horizon 2020. Or, on atteint 49 750 habitants en 2015 avec un solde naturel, clairement orienté à la baisse, **ce qui amoindrit, considérablement, les besoins**. Le locatif aidé était positionné, à l'époque à 33% pour l'ex-CC de l'Abbevillois, 21% dans l'ex-CC de Baie de Somme Sud et 11% dans la l'ex-CC de la région d'Hallencourt.

Le SCoT Baie de Somme-3 Vallées, qui sera opposable dans quelques mois, devrait se fonder sur une démographie légèrement excédentaire à échéance de 20 ans. Le présent PLH constituera donc, pour partie, **une première étape de cette transition**, marquant la fin d'une tendance à la baisse démographique et la renonciation à une production d'habitat excessive, au vu de son utilisation en résidence principale.

D. Comment générer les réponses à ces besoins ?

Dans ce contexte, les besoins en logements du territoire doivent pouvoir être résolus, essentiellement, par :

- La construction de nouveaux logements
- Le recyclage de la vacance

Le ralentissement du transfert résidences principales → résidences secondaires ne peut pas se maîtriser à l'échelle de la CABS.

Le recyclage de la vacance, qu'elle conduise à la suppression d'immeubles ou à la requalification en logements, voire même à la transformation d'usage de friches d'une autre nature, est une voie indispensable, qui permettra de recréer de la vie dans les centres et de modifier durablement l'image subie.

■ *Comment répartir les besoins en logements à réaliser entre les communes ?*

Il est plus favorable de rapprocher drastiquement les offres de logements des centres, à la ville comme à la campagne. C'est là que sont les équipements et les réseaux, c'est là aussi que le parc a le plus souffert de vacance et de vétusté, c'est là, enfin, que le commerce et les services survivent le plus mal. Les dispositifs d'urbanisme réglementaire (SCoT et PLUi) nous imposent, d'ailleurs, ce principe, désormais.

Au-delà, les priorités peuvent se fonder sur les critères suivants :

1. Desserrement extrapolé
2. Présence d'équipements scolaires
 - + pour une commune qui a conservé une ou des classes dans un RPI
 - ++ pour une commune qui dispose d'une école maternelle ou élémentaire
 - +++ pour une commune qui dispose d'un collège
3. Présence d'équipements de santé
 - +++ pour une commune qui dispose d'un lycée
 - + pour une commune qui dispose d'un cabinet médical
 - ++ pour une commune qui dispose d'une clinique
 - +++ pour une commune qui dispose d'un hôpital

4. Présence d'un potentiel de mobilité vers le travail ou les services

- + à proximité d'un échangeur routier important
- ++ sur une ligne de transport collectif fréquente ou à moins de 15 minutes de la gare Sncf
- +++ avec une gare Sncf fréquente

5. Présence d'un potentiel d'emploi local

- + si les emplois locaux sont supérieurs à 75% des actifs locaux
- ++ si les emplois locaux sont supérieurs à 100% des actifs locaux
- +++ si les emplois locaux sont supérieurs à 150% des actifs

La répartition des objectifs de production de logements entre communes prend en compte ces éléments stratégiques, tout en tenant compte des coups partis (voir annexe)

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1. MISE EN PLACE DES ORIENTATIONS

Les enjeux du PLH ont été présentés aux élus et aux partenaires, comme potentiellement porteurs des axes stratégiques d'une politique d'habitat.

Des groupes de travail ont été créés, in situ, après la présentation, mêlant les participants entre eux, avec l'objectif de rediscuter des concepts émis, et surtout de les prioriser, par ordre d'importance.

Quatre axes sont ressortis comme fondateurs des orientations à prendre. Il a été décidé de les reprendre en ateliers.

Les débats ont été riches et fructueux. Il en est surtout ressorti l'envie de concrétiser en commun, de traiter des problèmes récurrents, qui commencent à être ressentis en tous lieux (vacance – indignité) et de rebondir après une longue période de remise en question et de mutation, à la suite de la mise en place en cours des nouveaux documents d'urbanisme et de la publication des documents prescriptifs relatifs aux différents risques qui pèsent sur un grand nombre des communes (submersion – inondation, notamment).

Les orientations stratégiques du PLH ont été rédigées à partir de ces échanges et complétées, parfois, par les orientations réglementaires.

2. CONTENU DES ATELIERS

A l'issue de la présentation des éléments du diagnostic du PLH au Comité de Pilotage du 28 février 2019, les groupes de travail, mêlant élus, partenaires et institutionnels, ont fait émerger plusieurs axes d'orientations stratégiques majeurs pour ce PLH.

A la suite, il a été décidé de réunir du 25 mars au 1^{er} avril 2019, 4 ateliers composés ainsi:

- Élus des communes de la première couronne d'Abbeville
- Élus des communes pôles (Abbeville – St Valery – Cayeux – Longpré – Hallencourt)
- Élus des autres communes de la CABS
- Personnes associées (Etat – Département – Bailleurs – Promoteurs)

Le but de ces ateliers était de permettre à chacun de s'exprimer sur les orientations stratégiques les plus citées comme importantes et/ou nécessaires, au cours d'un débat court et encadré.

Ordre du jour des ateliers

[Des priorités stratégiques pointées au COPIL de Février 2019](#)

- *Lutter contre la vacance*
- *Lutter contre le logement indigne*
- *Rapprocher la population des emplois*
- *Mieux répartir l'offre de logement social sur le territoire*
- *Mener une politique d'action foncière*

Mais aussi des obligations légales

- *Habitat prioritaire dans les communes les plus équipées*
- *Politique des attributions en logement social*
- *Politique d'information des demandeurs de logement social*

Ces ateliers ont montré une bonne représentation des élus et des partenaires et des avis plutôt convergents sur les orientations proposées.

22 entités représentées en 4 séances.

1 atelier communes centres

1 atelier communes de la couronne abbeilloise

1 atelier autres communes rurales

1 atelier personnes publiques associées

2. EXPRESSION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les orientations stratégiques de ce PLH peuvent donc s'exprimer ainsi :

- **la fixation d'un objectif « faible » de production de logements est admise comme raisonnable**

Ce principe est très important, car il est suffisamment partagé et fondateur d'une politique de l'habitat qui ne soit pas une course à la réalisation de projets divers. Les difficultés démographiques sont présentes, la demande n'est plus une demande homogène, elle concerne beaucoup les ménages en difficultés et les jeunes, aux portes d'Abbeville, elle concerne aussi les retraités et les résidents

secondaires, les ménages intermédiaires ou cadres se font plus rares et continuent de se loger dans le secteur rural, proche ou éloigné.

Construire moins peut être entendu comme une résignation, mais c'est aussi pour construire mieux et ce second aspect apporte une force réelle au projet.

- **la nécessité de réaliser du locatif social, sous différentes formes et en majorité hors d'Abbeville, est admise**

Le locatif social n'est pas un produit rejeté par les élus ou les partenaires. Au contraire, nombre d'élus sont prêts à en réaliser et le seraient plus encore, si ce produit pouvait être adapté pour participer à la consolidation et au renouvellement local (en acquisition-amélioration, notamment, en typologie variée, en mixité avec quelques autres produits ou avec un commerce ou une activité, etc..). Pendant une période assez longue, les élus ont considéré que les constructeurs sociaux n'étaient pas toujours très intéressés à venir chez eux et à monter des projets. Les choses ont radicalement changé, depuis quelques années.

- **l'envie de s'attaquer, ensemble, à la vacance et à l'indignité avec différents moyens, séduit**

Cette idée fait suite à de longs débats sur la vacance et l'indignité. Force est de constater que la vacance est importante et progresse (voir diagnostic) et que dans les centres, elle est voisine de l'indignité. Les outils d'intervention coercitive ont été présentés, chacun étant bien conscient de la nécessité d'en passer par là, rapidement, pour obtenir des résultats. Il est attendu de la CABS qu'elle puisse accompagner les communes volontaires, à l'image de ce qu'elle a fait en matière de péril, avec un certain succès.

- **L'action foncière est devenue une nécessité pour programmer et développer**

L'action foncière pour l'habitat n'a jamais été réellement menée dans les communes de la CABS. Il en résulte une situation d'attente des opportunités et des réactivités des constructeurs. Cette situation est antagoniste avec la conduite d'une politique de l'habitat. L'absence d'EPFL en Somme ajoute à la difficulté de progresser. Le parti pris de ce PLH résidant dans la réduction de la construction neuve et la promotion des interventions dans l'ancien, il devient essentiel de disposer de quelques moyens lorsque des actions coercitives seront menées et n'aboutiront pas immédiatement ou lorsque des opportunités de préemption seront à saisir.

Ces quatre éléments, très précis, sont fondateurs des orientations stratégiques de la CABS pour mener une nouvelle politique de l'habitat.

3. QUATRE AXES STRATEGIQUES POUR GUIDER LE PROGRAMME D' ACTIONS A CONSTRUIRE

Produire de l'habitat qualitatif, mais pas nécessairement en construisant du neuf, et en veillant à promouvoir le locatif social, hors des quartiers politique de la ville et hors d'Abbeville

Renouveler le parc résidentiel public et privé ancien, en passant aux actes, en affichant des ambitions qualitatives suffisantes, en diversifiant les produits

Soutenir les projets qui servent le PLH en accompagnant les porteurs dans leurs projets (petits ou grands), en apportant des financements complémentaires éventuels et en mobilisant le foncier

Accueillir mieux les publics en ouvrant le champ des nouvelles missions liées à la politique des attributions du logement social et à l'information des demandeurs de logement social et en veillant à l'accueil le plus large des ménages et individus en difficulté ou

dont les demandes sont spécifiques, à l'image des saisonniers du tourisme.

4. LES OBJECTIFS THEMATIQUES DU PLH DANS LES AXES STRATEGIQUES ET LE PROGRAMME D' ACTIONS

L'objectif de mixité sociale, principe fondamental du PLH, est contenu dans un programme progressif de réalisation de logements accessibles (PLUS-PLAI-LCS-LCTS-PSLA), détaillé dans les objectifs de production (Fiches action 1 et 2). Dans les trois quartiers visés par la politique de la Ville (Argilières-Soleil Levant-Espérance), il conviendra de saisir les opportunités de réaliser du logement qui complète le parcours résidentiel attendu (accession sociale à la propriété, voire lots à bâtir) lié à la déconstruction des 58 logements sociaux du quartier Soleil Levant Bouleaux Platanes. La reconstitution du parc social se fera hors des quartiers « politique de la ville ». La mise en place d'une convention intercommunale d'attribution (CIA), en application de la Loi Egalité et Citoyenneté, est également contenue dans ce PLH, elle est porteuse, par nature d'une mixité sociale accrue, en s'attachant, notamment, à ce que le public demandeur de logement social le moins favorisé (1^{er} quartile des ressources des demandeurs) ait les mêmes chances d'obtenir un logement social hors QPV que les autres demandeurs.

L'objectif de performance énergétique doit, lui aussi, s'inscrire dans tous les projets d'habitat, privés et publics. La CABS souhaite accompagner les projets de redynamisation des centres-villes et centre-bourgs, au travers de mesures visant à recycler l'habitat dégradé ou vacant. Cela passe par le rétablissement de la sécurité et de la salubrité et par un gain énergétique significatif. Des mesures incitatives sont proposées (aides financières CABS) pour compléter et amplifier les mesures nationales ou régionales, en la matière (fiche action 6). Des conventions de programmes (fiche action 8) sont également proposées, afin que les projets d'habitat soient concertés

et définis, suffisamment en amont, **entre les communes d'accueil, la CABS et la promotion**. Ces conventions de programme s'intéresseront particulièrement au contenu programmatique (typologie, implantations, financement, prix de sortie), au phasage (tranches de réalisation) et au contenu qualitatif (accessibilité PMR, performance énergétique, notamment). Les opérations de réhabilitation du parc existant seront concernées de la même façon, qu'il s'agisse des copropriétés anciennes ou du parc social.

L'élaboration, dans le cours du PLH, d'un **calendrier de passage effectif** de l'ensemble du parc d'habitat social, **sous le niveau de consommation de 300kwh/m²/an est prévue** (fiche action 6).

L'objectif de lutte contre l'étalement urbain est doublement contenu dans une **programmation quantitative raisonnée**, située au niveau théorique du desserrement de la population, soit du maintien de la population sur 6 ans, et dans un **objectif de recyclage de la vacance pour un tiers de la production de nouvelles résidences principales**. La suppression des vacances centrales, la reconversion de la vacance par la réhabilitation et par la reconfiguration d'immeubles divisés fonde les moyens d'une réutilisation intégrale des espaces bâtis pour, au moins un tiers de l'accueil de nouveaux ménages. Des outils juridiques d'intervention seront proposés aux communes pour atteindre ces objectifs, lorsque les propriétaires sont défaillants, la CABS pourra apporter son assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes volontaires, dans des conditions à déterminer. En effet, ces outils nécessitent une ingénierie juridique et opérationnelle spécifique. Des moyens en action foncière seront, également, proposés pour permettre d'assumer les premiers frais et le portage de ces projets plus difficiles et plus longs à mener. Mais le résultat promis est tangible : 250 logements recréés en recyclage de sites bâtis, sur 6 ans, c'est **2,5 hectares potentiels de terrains préservés**, pour une occupation moyenne au sol de 100 m² par logement. Pour les créations de résidences principales nouvelles qui nécessiteront l'utilisation de sols

non bâtis, les documents d'urbanisme, en révision actuellement, prendront le soin de privilégier les implantations centrales économes d'espaces et de définir, à chaque occasion possible, les possibilités de développer des **interventions mixtes**, dans les secteurs denses, reprenant du bâti existant à reconvertir, des dents creuses à occuper et des programmes mixtes à réaliser (logement social – logement libre).

5. LA STRATEGIE FONCIERE POUR L'HABITAT DANS LE PLH

La **stratégie foncière pour l'habitat** ne diffère pas fondamentalement des autres stratégies foncières, liées à l'économique ou aux grands équipements, par exemple. Elle vise à préserver la consommation de nouveaux espaces et à encourager, en conséquence, la densification des sites dédiés à l'habitat et la réutilisation des friches.

Pourtant, elle est **sensiblement plus difficile à mettre en œuvre**, car les acteurs sont multiples et les actions de toute nature et de toutes tailles. L'orientation est donc la suivante :

Le PLH est le cadre de la production de nouveaux logements, utiles à l'installation de nouveaux ménages ou à la réinstallation de ménages déjà résidents principaux du territoire. La production de nouveaux logements ne peut plus être la construction de nouveaux logements.

NOUVELLE PRODUCTION D'HABITAT ET D'HEBERGEMENT =

REOCCUPATION DE LOGEMENTS VACANTS +

REPRISE DE RESIDENCES SECONDAIRES +

UTILISATION DE FRICHES URBAINES +

DENSIFICATION DE CONSTRUCTIONS EXISTANTES +

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

Dans ces conditions, le PLH poursuit un objectif de production d'habitat avec **2 clefs d'entrée** :

- La production nette de nouvelles résidences principales qui accueillent donc des ménages
- Le recul net de la vacance d'habitat, qui permet de retendre le marché, de modifier l'image et de retrouver du potentiel foncier

La poursuite d'un objectif à 2 clefs d'entrée permet donc 2 modes d'intervention simultanés ou successifs, qui constituent des indicateurs convergents de réussite du programme. On le voit, ci-dessus, la construction de logements neufs n'est qu'un des moyens de la production et l'utilisation de nouveaux espaces, une des options restreintes de cette construction.

Le tableau, qui suit, permet d'illustrer ce que peut être une production de 20 nouvelles unités d'habitat résidentiel principal, lorsqu'on utilise tous les moyens de la reconversion et de la lutte contre la vacance.

Exemple fictif de réalisation d'un programme d'habitat de 20 unités dans une commune	Nouvelles résidences principales	Vacance supprimée	Transformation d'usage	Bilan résidences principales	Bilan vacance
1 immeuble vacant de 8 logements est restructuré en 4 résidences principales	4	8	0	+4	-8
1 friche artisanale est supprimée et permet la construction de 7 résidences principales	3	0	1	+3	0
5 lots à bâtir sont réalisés et accueillent 5 résidences principales	5	0	0	+5	0
1 maison de maître vide est acquise et accueille, désormais, 4 résidences principales	4	1	0	+4	-1
1 immeuble de 6 logements, occupé par 2 ménages seulement, est réhabilité et reloué entièrement	4	4	0	+4	-4
1 immeuble vacant de 4 logements est acquis, grâce à une action locale coercitive (DUP, par exemple) et démoli	0	4	0	0	-4
TOTAL	20	17	1	+20	-17

Dans cette commune, le parc de résidences principales augmente de 20 unités et permet, donc, d'accueillir 20 nouveaux ménages, soit près de 50 personnes. Mais, l'action réalisée, permet aussi de reconquérir 17 logements vacants et de retendre, de ce fait le marché, autant que d'améliorer sensiblement l'image du site.

En terme de consommation de l'espace, seuls les 5 lots à bâtir ont nécessité la progression de la tâche bâtie, pour accueillir 5 ménages, tandis que les 5 autres actions ont permis de réaliser et d'améliorer sans aucune consommation.

En terme d'action locale, on devine que dans un marché immobilier très tendu, les choses peuvent se faire plus facilement, avec un encadrement local (document d'urbanisme, négociation, contrôle), alors que dans un marché immobilier détendu (c'est le cas de la CABS, hors de la spécificité d'une partie de la zone littorale), une action publique est attendue.

Certains projets permettent d'actionner les deux clefs du PLH (le premier, le quatrième et le cinquième, dans le tableau qui précède). Ces projets « vertueux » sont ceux qui apporteront, le plus vite des résultats au territoire.

Un programme d'action foncière devra être mis en place (voir programme d'actions du PLH) pour que la collectivité puisse, au-delà de cette définition stratégique, développer sa méthode d'approche, quant aux portages fonciers²⁹ à réaliser, en fonction de l'utilité sociale, de l'opportunité stratégique, de l'urgence technique, etc..

En relation avec le travail développé dans le cadre du SCoT de Baie de Somme – 3 vallées, on considérera 4 modes différents de consommation de l'espace par l'habitat :

- **Zéro Foncier** = Aucune consommation de l'espace, grâce à la reprise de vacance ou à la restructuration d'immeubles en habitat
- **Renouvellement urbain** = Consommation d'espace très limitée à quelques parcelles, selon les projets, pour permettre la transformation d'usage d'une friche urbaine
- **Extension dense** = Consommation d'espace réelle, mais avec une exigence d'économie par la densité du programme (40 logements l'hectare au minimum)
- **Extension non dense** = Consommation d'espace réelle, avec une plus faible exigence d'économie par la densité.

Tout en prenant en compte les « coups partis »³⁰, ce PLH propose une transition significative vers une consommation réduite des espaces, avec, comme premier acte, un objectif de reprise de la vacance de 250 unités en 6 ans, qui correspond, en valeur, au tiers du programme de nouveaux logements à créer, avec ou sans construction neuve. Les prochains documents de programmation de l'habitat pourront ainsi tenir compte des prescriptions et recommandations du SCoT pour les quinze³¹ années résiduelles.

De l'ensemble de ces éléments, ressort 5 axes d'actions prioritaires, qui sont détaillés dans le programme d'action.

²⁹ L'action foncière habitat de la CABS consiste à procéder à des acquisitions amiables ou contraintes, en vue de céder aux preneurs, le plus souvent, pré-identifiés, avec un cahier des charges de réalisation. En ce sens, on parle de portage foncier, l'acquisition n'étant pas définitive ou durable.

³⁰ Coups partis = opérations déjà enregistrées en programmation, avant l'adoption du PLH, ou dont l'engagement n'est pas réversible.

³¹ Quinze années ou plus, selon la date d'opposabilité du SCoT en cours d'étude.

AXE 1 MIEUX REPARTIR LE LOGEMENT SOCIAL

Contenait plusieurs enjeux:

- Un programme habitat modeste en quantité
- Une part d'habitat social suffisante et hors Abbeville
- Un financement du LLS à poursuivre et parfaire

AXE 3 LUTTER CONTRE LA VACANCE

AXE 4 LUTTER CONTRE L'INDIGNITE

5 axes prioritaires présentées pour le nouveau PLH

AXE 2 ACTION FONCIERE

AXE 5 RAPPROCHER LA POPULATION DES EMPLOIS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the page. It consists of the letters 'SLO' in a bold, italicized, sans-serif font, with a blue and red color scheme.

ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

PROGRAMME D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local de l'Orléanais) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions du PLH vient illustrer les orientations stratégiques en précisant les modalités de réalisation du projet, les objectifs et les moyens d'atteindre ces derniers. Il se décline par commune (chacune des communes ne poursuit pas nécessairement le même objectif individuel, mais poursuit l'objectif commun avec ses partenaires). Dans le cas d'Abbeville, la déclinaison concerne même des quartiers, tant il apparaît que les différences se retrouvent à des échelles plus petites que celles de la commune.

Le PLH ne se résume pas à une quantité de logements à construire, même si cet élément pèse lourd dans le projet. Il s'exprime en « production de résidences principales », soit, en arrivée de nouveaux ménages. Il n'est pas nécessaire de construire pour qu'un ménage s'installe, il est seulement nécessaire qu'il vienne, soit intéressé par le lieu de résidence, ses équipements et son environnement général et qu'il trouve un habitat qui lui convient bien. S'il achète une maison vacante et la réhabilite, il apporte plus encore à sa nouvelle commune : une image, des travaux locaux, sa propre présence et une pratique probable des équipements et services centraux.

Dans cet esprit, le PLH propose des actions de production, des actions de renouvellement, des actions de soutien et des actions d'accueil, en général. 12 actions ont été déclinées sous ces quatre thèmes. Les actions hors production sont les plus nombreuses, elles mettent en place des notions de partenariat actif avec les bailleurs sociaux, les associations, des notions de traitement effectif de l'habitat dégradé, dans la suite logique de l'expérience menée sur les périls dans les communes membres et des notions de montage opérationnel avec de l'action foncière, des conventions de programme et une politique financière d'appui.

Parce que la situation socio-économique locale n'est pas la meilleure et que la démographie montre de sérieux signes de faiblesse, le choix se porte sur un travail opiniâtre, constructif et créatif qui vise à améliorer largement le résidentiel local et, à travers lui, les conditions de vie de ceux qui vivent en Baie de Somme.

Le management du PLH est une action spécifique. Hors du programme annoncé ci-dessus, il est l'action qui doit permettre que les autres se réalisent. Il contient la réalisation et la tenue de l'Observatoire Local de l'Habitat et du Foncier, qui permet la mise à jour régulière des données et des résultats.

Observatoire Local de l'habitat et du foncier

A

Objectifs

- Disposer d'un outil de mesure et d'analyse des données qui impactent la politique de l'habitat locale
- Communiquer sur ces données avec les élus et les partenaires, afin de tenir compte du contexte en permanence pour infléchir, le cas échéant les actions ou les moyens

Moyens

- Recueil des données Insee, DREAL, RPLS , CAF, DGFIP utiles
- Analyse de ces données et de leur évolution historique
- Mise à jour des tableaux de résultats et édition

Outils

- Mise à jour des tableaux de données figurant au PLH, à mesure des publications



L'Observatoire local de l'habitat et du foncier permet à chacun de disposer des mêmes informations à fréquence choisie, pour resituer le contexte local, quant aux problèmes génériques qui se posent régulièrement (pression de la demande sociale, niveau des loyers privés, offre locative, démographie, vacance, emplois locaux, etc..)

L'Observatoire local de l'habitat et du foncier est l'outil contextuel qui doit permettre à la CABS de déterminer les éléments de nature à influencer le contexte du PLH.

Le PLH se fonde, pour partie, sur des hypothèses démographiques et économiques. Il importe de vérifier ces évolutions, au travers des publications statistiques successives.

Démographie : Suivi des résultats par commune, avec un regard particulier, sur la part naturelle, les âges et les CSP

Habitat : Suivi du taux d'occupation des logements, de la part de vacance et des résidences secondaires + reprise des résultats détaillés du PLH (voir suivi du PLH)

Emploi : Suivi du niveau de l'emploi local en nombre, de la proportion des actifs logés

Marché immobilier : Niveau des prix et loyers et résultats des opérations de dynamisation dans l'ancien (défiscalisation de Normandie, accompagnement d'achat avec travaux dans l'ancien, nouveau projet de PSLA)

Marché foncier : Niveau des prix des lots à bâtir

Veille réglementaire et méthodologique : Suivi des nouveaux textes relatifs aux marchés fonciers et immobiliers, aux plafonds de systèmes d'aides, aux procédures d'intervention quant à la vacance et à la dégradation de l'habitat

Chaque année, de nouvelles données sont publiées par la CABS, ainsi que l'analyse des évolutions. Cette note de conjoncture est utilement transmise aux élus et aux acteurs, au travers de la CIL ou de toute autre forme de diffusion.

Si l'évolution des données est telle que les conditions mêmes d'exercice du PLH ont changé (forte évolution démographique et/ou de l'emploi, par exemple), il y a lieu de proposer à la CABS et aux services de l'Etat, une mise en révision du PLH.

Suivi du PLH

B

Objectifs

- Assurer le suivi des objectifs chiffrés et qualitatifs
- Avertir les élus et partenaires des écarts et des difficultés, à mesure de l'avancement
- Proposer des ajustements, si nécessaire
- Assurer les bilans (final et à mi-parcours), des actions proposées

Moyens

- Travail à mener essentiellement en interne
- Convocation de la Conférence Intercommunale du Logement pour communication des résultats et recueil des avis

Outils

- Observatoire Local de l'Habitat et du Foncier
- Travaux du SCoT Baie de Somme 3 Vallées
- Elaboration du PLUIH de la CABS



Le suivi du PLH demande du temps et de l'abnégation. Les projets d'habitat les plus utiles au territoire ne naissent pas toujours assez vite ou au bon endroit. Il faut les y aider en les soutenant, mais aussi en recherchant sans relâche les éléments retardateurs et en sollicitant la solidarité communautaire pour résoudre les problèmes courants.

Il s'agit de vérifier, de manière régulière, le bon avancement des objectifs arrêtés par le PLH.

Suivi quantitatif

En matière de suivi des résultats quantitatifs, la production d'habitat, par nature de produits et par commune est attendue. Plus que les petits écarts quantitatifs de programmation, c'est l'analyse des faisabilités qui doit être portée régulièrement à la connaissance des élus et des services. Le PLH parviendra-t-il à respecter son ambition sur les grands équilibres ? reprise de vacance – lancement de procédures actives de lutte contre l'indignité – acquisition-amélioration dans l'ancien – production locative sociale hors d'Abbeville – etc..

Suivi qualitatif

Au-delà des objectifs de production, comment les projets vertueux, qui limitent ou annulent la consommation d'espace, naissent-ils ? Que leur manque-t-il pour naître ?

Comment les outils proposés dans le PLH se sont-ils mis en place (ORI-Permis de louer-Programme foncier-Conventions de programme-Etude sur l'accueil en hébergement dans les communes touristiques-Service de constat local sur l'habitat dégradé-etc..) ?

Suivi détaillé avec les communes

L'introduction d'objectifs et d'attentes très précises, quant aux produits et aux stratégies foncières impose la mise en œuvre d'un

suivi détaillé qui s'appuie sur une **collaboration nouvelle avec les communes**.

Ainsi, une division d'immeuble correspond à une création de logements nouveaux, mais n'est pas recensée par une procédure administrative, en tant que telle, de même une reprise de vacance longue, recensée comme telle, de même une sortie d'habitat dégradé, etc..

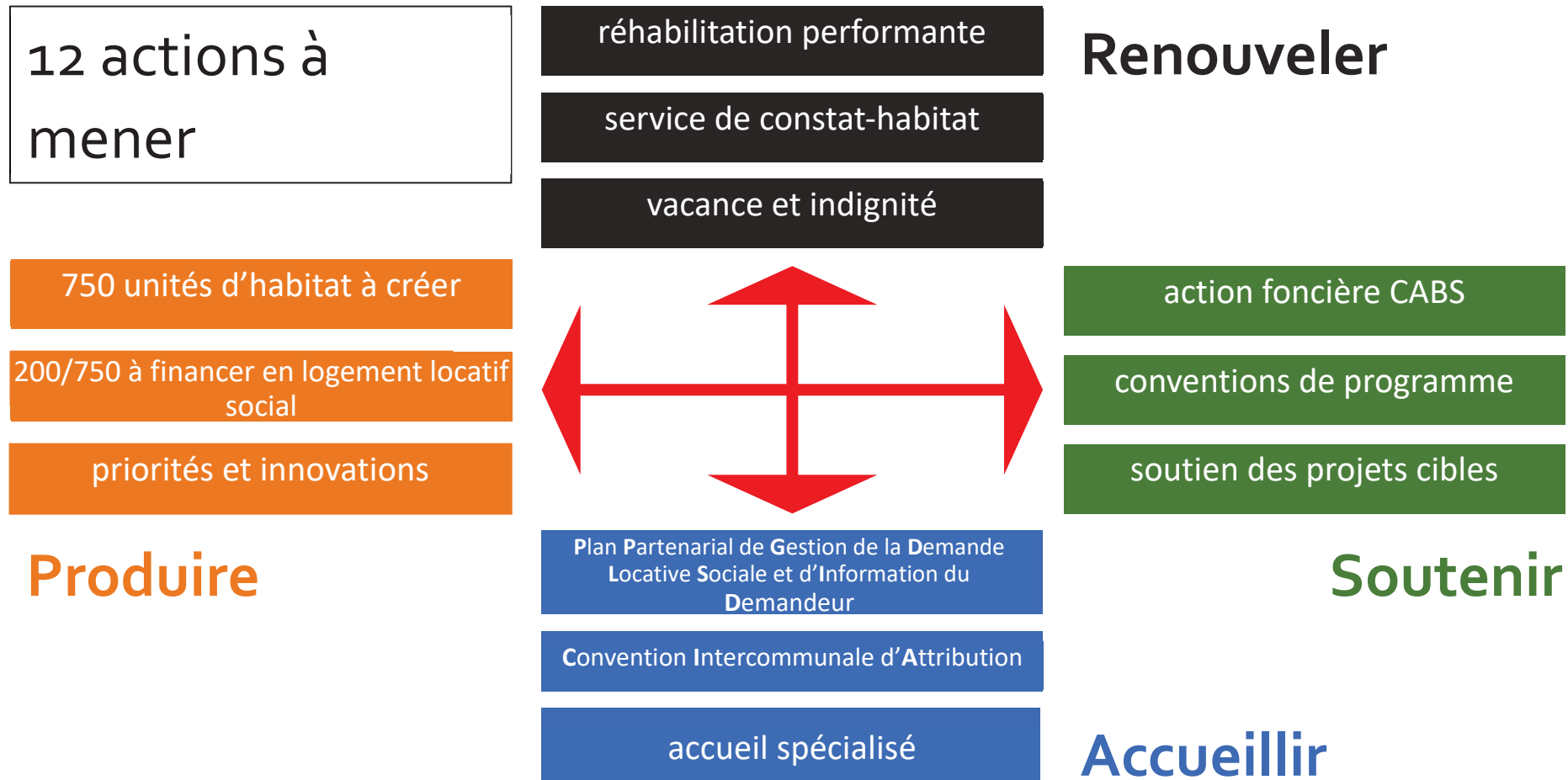
Il est donc attendu la mise en place d'une observation rigoureuse et locale des mouvements du parc résidentiel principal. On recherchera, au moment des éditions de recensements correspondants, à établir les écarts, à les relativiser et à chercher à les comprendre, pour disposer, au final, d'une table d'observation détaillée et partagée avec les communes-membres.

Restitution

Ce suivi détaillé, associé aux suivis quantitatif et qualitatif habituels, induit une démarche fréquente et l'organisation d'une base de données adressée, gérée à l'échelle de la CABS. Il sera une source de connaissance capitale pour la compréhension des flux et des tendances, autant que pour la prévention des risques et la promotion des potentiels.

Les analyses régulières peuvent être fournies au CA de la CABS et à la CIL, ainsi qu'aux communes-membres. Elles introduisent une nouvelle forme de collaboration, tournée vers l'observation fine des flux affectant le parc principal, dans le souci d'une maîtrise approfondie des programmes et des espaces.

PROGRAMME D' ACTIONS



750 unités d'habitat à créer en 6 ans

1

Objectifs

- Créer 750 unités d'habitat en 6 ans, pour endiguer la perte démographique qui s'engage, mettre un coup d'arrêt à la déprise de l'ancien, lutter contre l'étalement urbain par la densification
- Consacrer une part importante du programme à la reprise de vacants (1/3)
- Créer une offre de logements qualitative afin de répondre au besoin des populations en place et à venir
- Veiller au besoin d'adaptabilité des logements face au vieillissement de la population
- Poursuivre le programme de renouvellement urbain mené au titre du nouveau programme ANRU (58 déconstructions et 40 LLS déjà reprogrammés à la Sucrierie et au Dauphiné)

Moyens

- Programmes quantitatifs définis par commune avec priorité aux communes disposant d'emplois, d'accès aux gares, d'équipements
- Objectifs de reconquête de la vacance plus importants dans ces mêmes communes
- La répartition tient compte aussi des « coups partis », du foncier (ou immobilier) disponible et de la constructibilité locale

Outils

- Le PLH est compatible avec le SCoT. Le PLU-IH intégrera ces objectifs
- Les crédits du logement aidé ne doivent pas arriver sur des projets non retenus au PLH

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SLO

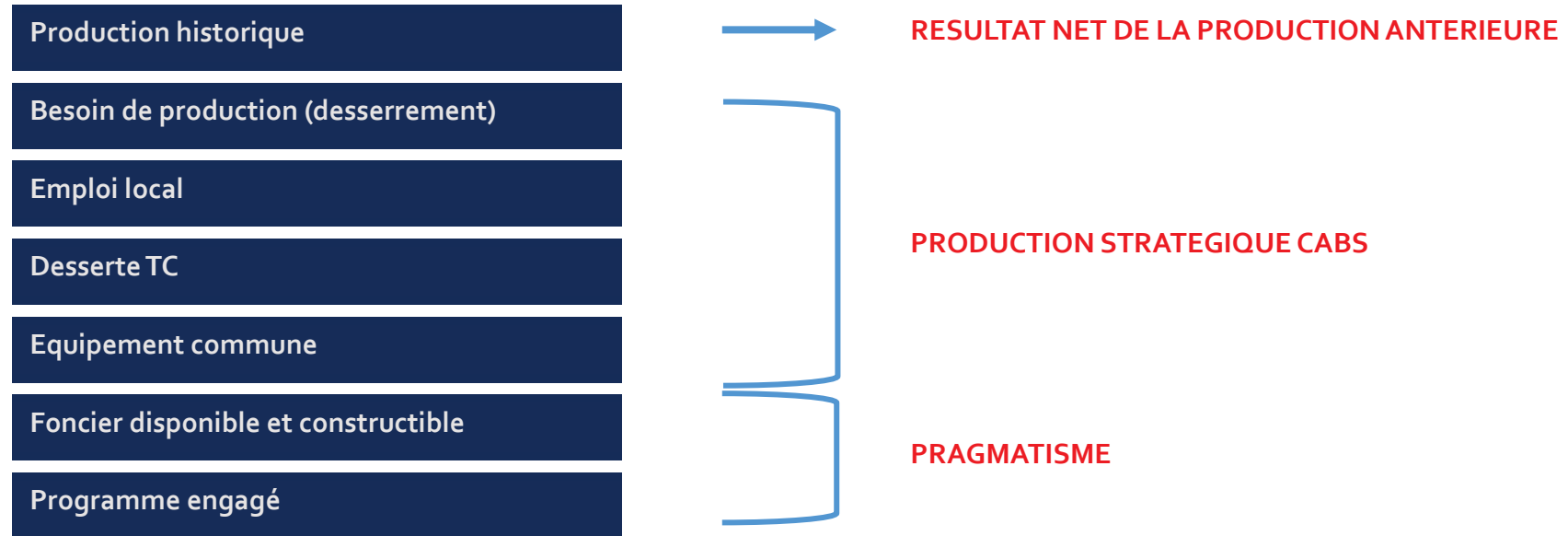
ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE



Il ne suffit plus de construire pour se développer. Entre 2010 et 2015, dans la CABS, la construction nouvelle n'a pas permis d'accueillir plus de 20 ménages par an ! Pendant que l'on construit, les centres se vident. Il faut donc changer de méthode: construire moins et se concentrer sur les centres des villes et des bourgs.

DES INDICATEURS POUR REPARTIR LES OBJECTIFS DE PRODUCTION ENTRE COMMUNES

Les indicateurs qui suivent, ont servi à déterminer la répartition de l'objectif de production entre les communes.



La **production historique**, donnée par les statistiques Insee, correspond au nombre de résidences principales nouvelles entre 2 dates. Elle exprime la capacité d'absorption du site en valeur nette. Si la commune a construit 50 logements en 10 ans et qu'elle n'a progressé que de 10 ménages, c'est que sa production historique est faible et que, dans le cas de figure, la construction a alimenté la vacance ou le résidentiel secondaire.

La **production stratégique s'appuie sur plusieurs indicateurs logiques, dont l'objet est de fonder des projets raisonnés :**

- Le besoin lié au desserrement se définit comme l'accueil à réaliser pour ne pas perdre de population en nombre entre deux dates
- L'emploi local est un vecteur évident de développement de l'habitat. Il est souhaitable qu'il profite en premier lieu aux communes d'implantation de l'emploi.

- La desserte en Transport en Commun est un luxe en secteur rural. Seules Abbeville et sa couronne disposent d'un réseau bus quotidien, et les gares SNCF voyageurs sont très peu nombreuses (4 dont 2 sur le territoire CABS).
- L'équipement de la commune évoque les écoles, en premier lieu, mais devrait prendre en compte, les médecins, les commerces, les places de crèche ou d'assistantes maternelles, les loisirs, la culture, le sport, etc... toutes choses qui fondent l'intérêt résidentiel.

Enfin, le pragmatisme nous invite à ne pas attendre de logements neufs dans les sites sans foncier constructible et à tenir compte des programmes déjà engagés, même s'ils ne vont pas dans le sens du programme PLH.

L'IMPORTANCE DE LA MAÎTRISE DES PROGRAMMES

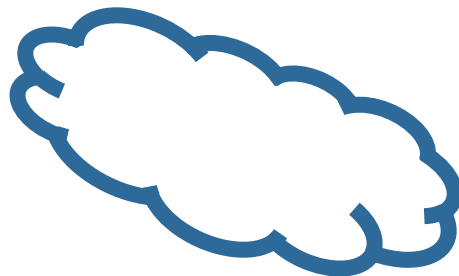
La maîtrise des programmes de logements ne nécessite d'aucune façon que la collectivité s'occupe de tout ou n'achète tous les sites constructibles. Nombre de constructeurs publics et privés acceptent aisément, aujourd'hui, de négocier des projets, pour autant que l'échange soit précis, ouvert et positif. La maîtrise foncière facilite la tâche, bien entendu, mais elle ne peut s'envisager partout !



**Programme de logement,
cadré et maîtrisé**



**Réalisations individuelles
conformes aux règles
d'urbanisme**



**Programme de logement
non maîtrisé**

Un programme de logement cadré et maîtrisé peut concerner du logement social comme du lot à bâtir. Le cadre implique qu'on en connaisse les limites et les ambitions avant qu'il ne se lance. La maîtrise implique que l'aménageur (ou le promoteur) en garantisse au mieux le phasage, les prix et les prestations, en accord avec la collectivité.

Les documents d'urbanisme laissent une part aux réalisations individuelles, dans les dents creuses constructibles, notamment. Personne ne sait quand les projets se dérouleront, la maîtrise est donc relative, si le foncier est privé.

Un programme de logement sera considéré comme non maîtrisé, s'il survient sans concertation avec la collectivité et ne permet pas de négocier les produits, les typologies et les phasages.

LA NECESSITE DE RECYCLER LE PARC IMMOBILIER

- Il est **indispensable de s’atteler à la requalification des centres** (centres-villes, centre-bourgs, centre-villages). Il n’en va pas seulement de la préservation des espaces non bâtis, mais aussi des fondations mêmes de notre vie sociale et de la préservation des armatures urbaines incluant patrimoine, diversité d’usage, convivialité, infrastructures, équipements, réseaux, etc..
- Ceci entraîne une **priorité stratégique pour les opérations réalisées en acquisition-amélioration**, en création de logements centraux par transformation d’usage ou en création de nouveaux logements dans les interstices du tissu, si nécessaire.
- La construction aux franges des communes n’est pas seulement consommatrice d’espace, elle est aussi destructrice du tissu ancien, du cœur des villes et des centralités rurales, avec toutes les conséquences que l’on connaît sur l’activité commerciale et la pratique des équipements.
 - Ceci entraîne également un **changement de comportement des acteurs de la construction** qui doivent investir dans ce savoir-faire et être soutenus, en conséquence.
- **Réaliser 1/3 des objectifs de production de nouvelles résidences principales en recyclage immobilier, soit 250 unités**
- **Avec des objectifs particuliers de reprise de vacance pour :**
 - Le recyclage du parc ancien nourrit également **l’ambition d’un développement plus qualitatif**, grâce à la nécessité de concevoir des programmes de plus petite taille, adaptés à des publics variés, prenant en compte les besoins de proximité des ménages (services pour les jeunes et les personnes âgées), accessibilité physique aux logements.
- **La vacance s’amplifie et revêt toutes les formes de délaissement.** Elle touche plutôt les cœurs de villes et suggère, presque toujours, le déclassement de l’habitat (indignité, médiocrité, divisions d’immeubles excessives). Elle est une plaie et un fardeau qu’on ne peut ignorer, même s’il reste complexe de la cerner à l’unité.
- **Ce programme local de l’habitat est donc fortement orienté vers le recyclage de l’ancien (habitat vacant ou friches urbaines)**
- L’adaptation du parc au vieillissement de la population est un enjeu pour le parc social comme pour le parc privé. Il l’est, d’autant plus à la CABS, que le mécanisme du vieillissement y est démographiquement plus intense, dans cette période.

Réaliser 1/3 des objectifs de production de nouvelles résidences principales en recyclage immobilier, soit 250 unités	
Avec des objectifs particuliers de reprise de vacance pour :	
ABBEVILLE	→ 188 unités
CAYEUX	→ 38 unités
HALLENCOURT	→ 10 unités
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	→ 10 unités

COMMENT SE TIENNENT LES COMPTES DU RECYCLAGE IMMOBILIER ?

Un immeuble contenant 5 logements vacants, recyclé en un immeuble de 2 logements rénovés permet de réduire la vacance de 5 unités.

VACANCE **-5**

RP **+ 2**

Une maison de maître abandonnée, dans laquelle on crée 3 logements nouveaux, permet de réduire la vacance de 1 unité.

VACANCE **-1**

RP **+ 3**

Un immeuble obsolète de 8 logements que l'on parvient à démolir, permet de réduire la vacance de 8 unités.

VACANCE **-8**

RP **+ 0**

Un immeuble divisé en 4 studios vides, que l'on réhabilite pour en faire un seul logement de qualité, permet de réduire la vacance de 4 unités.

VACANCE **-4**

RP **+ 1**

Ces quatre opérations spécifiques permettent une réduction immédiate de la vacance de 18 unités et une création de 6 nouvelles Résidences Principales.

L'Insee considérera que le nombre de logements a diminué de 12 unités répartis ainsi :

VACANCE -18

RP +6

On peut également trouver un nombre de résidences nouvelles supérieur au nombre de vacants supprimés, si des divisions d'immeubles sont possibles.

Dans les deux cas, la collectivité est gagnante dans son combat ciblé contre la vacance par l'action créatrice de résidence principale.

200/750 à financer en locatif social,
essentiellement hors d'Abbeville

2

Objectifs

- Mieux répartir le Logement Locatif Social en majorité hors d'Abbeville, pour répondre aux besoins des demandeurs, dans les communes équipées et présentant des solutions de mobilité
- Solliciter les communes qui construisent le plus
- Solliciter moins les communes les plus petites

Moyens

- Proposer un agrément par l'Etat des projets LLS compatibles avec les objectifs proposés
- Recourir aux conventions de programme (voir fiche 8) pour mieux définir les projets
- Réserver un quart des programmes aux petits types (2 et 3)

Outils

- Financement du logement social
- Marges de financement plus élevées pour l'acquisition-amélioration locative (Etat)
- Action foncière et immobilière sur le recyclage (voir fiche 7)



Le logement locatif social fait partie des objectifs du PLH. Il doit se développer hors en majorité d'Abbeville pour permettre aux différents demandeurs de se loger. Prioritairement, il convient de faciliter l'accès aux gares pour les actifs, aux commerces et équipements pour les ménages. Les constructions de LLS seront donc fléchées en majorité hors Abbeville sur les communes disposant des réseaux de mobilités, des dessertes et des équipements.

Les produits proposés pour composer la nouvelle offre de ce PLH

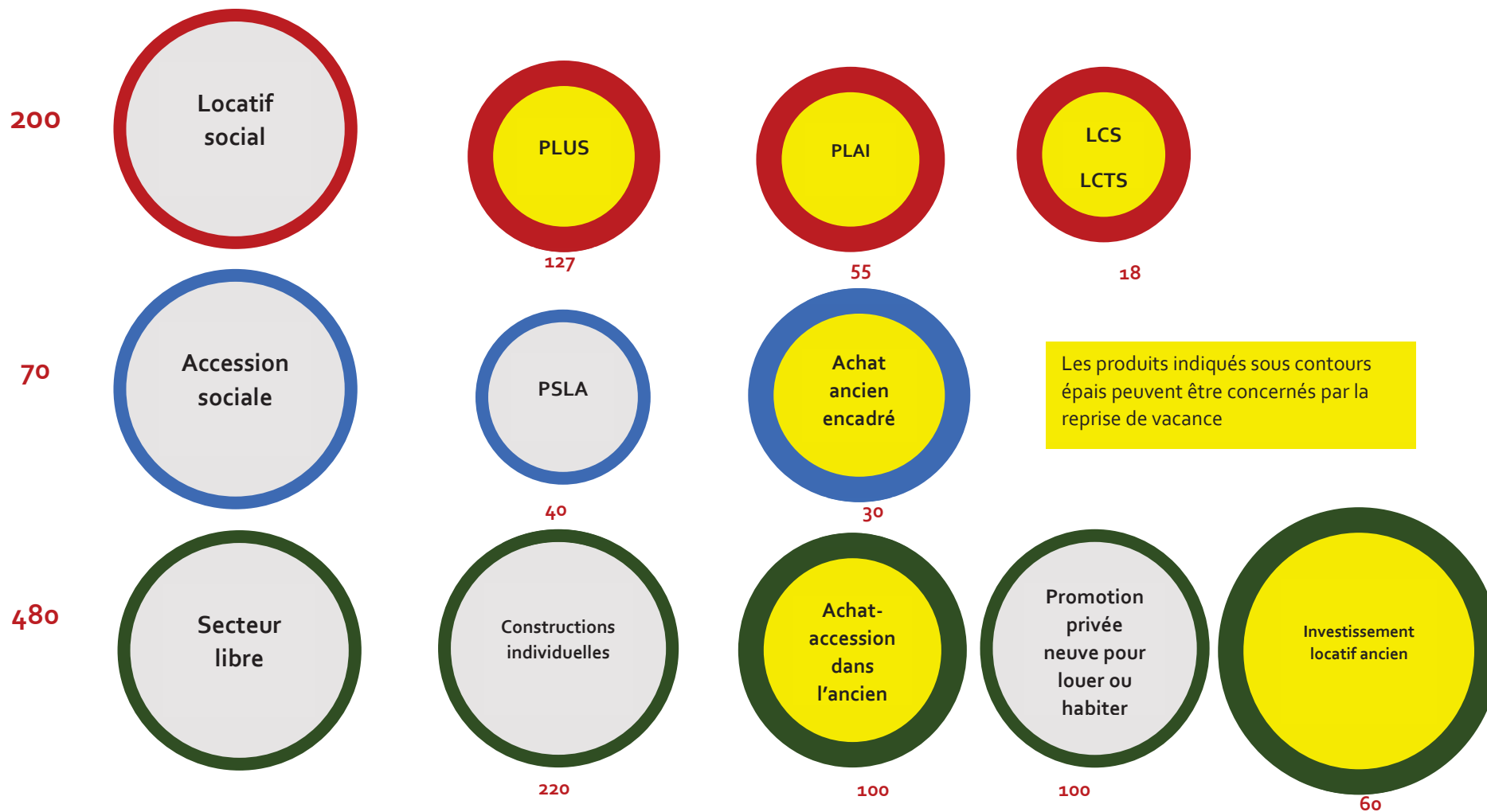
PLUS- Prêt Locatif à usage Social

PLAI- Prêt Locatif Aidé d'Intégration

LCS- Logements Communaux Sociaux

LCTS- Logements Communaux Très Sociaux

PSLA- Prêt Social en Location Accession



Les produits proposés pour composer la nouvelle offre de ce PLH

La répartition par produit d'habitat, qui précède, est un **objectif de répartition**.

Certains objectifs doivent faire l'objet de la plus grande attention : le PLUS et le PLAI, bien sûr, mais aussi quelques produits nouveaux ou expérimentaux comme le PSLA, l'achat-accession dans l'ancien encadré (acquisition-amélioration du secteur privé) et l'investissement locatif dans l'ancien qui devrait bénéficier de la défiscalisation De Normandie de 2019.

Certains produits (en gras sur le schéma précédent) se prêtent à être réalisés dans le cadre d'opérations de reprise de la vacance. Ils sont donc à suivre et à soutenir, particulièrement.

Priorité de programmation Logements Locatifs Sociaux aux centres équipés et expérimentation de nouveaux produits

3

Objectifs

- Réaliser 60 PLAI (30% des programmes) pour faciliter l'accès de tous les ménages
- Réaliser 18 logements conventionnés sociaux ou très sociaux privés, en convention avec l'ANAH
- Mobiliser les moyens pour développer de nouveaux produits adaptés à la reconquête des centres

Moyens

- Relancer un projet PSLA pour enrichir l'offre en sortie de logement social
- Proposer une innovation d'intervention en acquisition sociale encadrée dans l'ancien
- Expérimenter le nouveau dispositif De Normandie en ORT dans l'opération Cœur de Ville d'Abbeville

Outils

- Une politique de contact avec les promoteurs de toutes catégories
- La défiscalisation du « De Normandie »
- Les aides de l'ANAH 80 à orienter vers l'acquisition encadrée expérimentale



Le logement locatif social devra être produit dans les communes prioritaires de la production de logements attendus (en proportion plus faible pour Abbeville, eu égard à son avance en la matière). Il devra l'être également, en mixité, dans les communes qui construiront le plus.

SECTORISATION DES PROGRAMMES

Communes pilotes du programme PLH	PRODUCTION PROPOSITION PLH	REPRISE VACANCE	OBJECTIF LLS
ABBEVILLE	249	188	60
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	99	0	34
CAYEUX-SUR-MER	60	38	21
HALLENCOURT	36	10	12
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	36	10	12
SECTEUR 1	480	246	139

Il s'agit des communes dont la production attendue est la plus importante dans le cadre de ce PLH et qui ont des objectifs de réalisation de logements sociaux et/ou des objectifs de reprise de vacance très significatifs (70% du programme LLS - plus de 50% de la production – presque 100% des objectifs de reprise de vacance).

A Abbeville, le programme de locatifs sociaux se limite à la poursuite de la réalisation des opérations engagées à savoir : 25 collectifs route de Rouen (AMSOM), 8 collectifs- rue F. Depoilly (SIP), 10 individuels cote de la justice- (SIP), 3 ACAM- rue Millevoye (BDSH) soit 46 LLS. Les 14 restant devront être fléchés en priorité en ACAM sur le périmètre ORT. Le programme attendu de PSLA (40 unités) n'est pas préconisé, géographiquement, il s'agirait d'un programme important qui doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse pour développer un prix de vente très attractif³². Il serait possible de le situer, en tout ou partie dans les quartiers Politique de la Ville, pour marquer une étape de parcours résidentiel insuffisante à ces endroits. Les opérations de lutte contre la vacance et la dégradation au centre-ville ne sont pas destinées, a priori, à développer un parc locatif social de remplacement, sauf sous l'égide de propriétaires privés dans le cadre du conventionnement Anah et de la défiscalisation ORT.

A **Saint Valery-sur-Somme**, le programme de locatifs sociaux est destiné à renforcer ce type d'accueil dans une commune où la pression est extrêmement forte et où les habitants modestes, parmi lesquels les plus jeunes ont du mal à se maintenir. Les opportunités foncières sont rares et désignent donc l'action foncière comme un moyen privilégié, soit en reconquête d'immeubles anciens et transformation totale ou partielle en LLS, soit en acquisition foncière nouvelle.

A **Cayeux sur Mer**, le programme PLH reste ambitieux, eu égard aux difficultés auxquelles la commune est confrontée pour construire. Il est donc attendu que « toute opportunité foncière centrale et constructible » soit saisie pour réaliser de nouveaux logements, mais aussi que la reconquête de la vacance soit le fer de lance du recyclage attendu, y compris pour la réalisation de locatifs sociaux attendus par la population.

³² L'étude de commercialisation du PSAL devra donc être d'autant plus rigoureuse. Il est rappelé que l'agrément PSLA vaut pour 18 mois et que le défaut de commercialisation n'entraîne pas l'agrément d'un autre produit (PLS ou autre).

A **Hallencourt**, le programme PLH prévoit la réalisation de logements sociaux complémentaires, eu égard à l'existence d'équipements et d'emplois industriels locaux. La reconquête de la vacance, déjà engagée, sera poursuivie.

A **Longpré-les-Corps-Saints**, le programme PLH prévoit également la réalisation de logements sociaux complémentaires. Un projet est identifié près du collège, rue Romain pour accueillir ces logements. Un autre projet concerne le site de la gare Sncf, en attente de mutabilité et un dans l'actuel bâtiment de la poste. Il est donc possible que Longpré-les-Corps-Saints dépasse les objectifs de logements sociaux attendus, si ces trois opportunités se débloquent rapidement. De surcroît, la commune, engagée dans un programme de revalorisation urbaine, bénéficie d'une ORT « nouvelle génération ». L'objectif est de parvenir à résorber des situations de vacance (anciens hôtels désaffectés, par exemple).

Communes médianes du programme PLH	PRODUCTION PROPOSITION PLH	REPRISE VACANCE	OBJECTIF Logements Locatifs Sociaux
BELLANCOURT	18	0	5
CAMBRON	18	0	5
CAOURS	18	0	5
CONDE-FOLIE	18	1	5
PENDE	18	1	5
VAUCHELLES-LES-QUESNOY	18	1	5
SAINT-BLIMONT	18	0	4
VAUDRICOURT	15	1	5
BOISMONT	12	0	4
ARREST	9	2	3
FRANLEU	9	0	3
MONS-BOUBERT	9	0	3
DRUCAT	6	0	2
LANCHERES	6	0	2
MAREUIL-CAUBERT	6	0	2
EPAGNE-EPAGNETTE	3	0	1
FONTAINE-SUR-SOMME	3	0	1
HUPPY	3	0	1
TOTAL	207	6	63

Il s'agit des communes dont la production attendue est égale au quart de ce PLH et qui ont des objectifs de réalisation de logements sociaux (30% du PLH) et parfois de reprise de vacance.

Ces communes, moins équipées que les précédentes, mais disposant souvent de la proximité d'une gare ou d'équipements locaux, participent au programme.

Le locatif social devra se matérialiser par de petits programmes (5 unités ou moins), aussi, il convient de considérer que :

- Les programmes centraux d'acquisition-amélioration sont prioritaires et pourraient entrer dans le cadre d'une priorité 1 ou 2 de l'action foncière, en cas de difficulté
- Les programmes locatifs sociaux incluant de petits types de logements sont souhaitables

Dans chaque commune, on prendra le soin d'examiner la possibilité de réaliser un programme de logements à **l'intérieur de l'enveloppe bâtie**, en priorité, et de soumettre un projet d'acquisition contrainte, s'il le faut, à la CABS

- **Le dépassement des objectifs quantitatifs Logements Locatifs Sociaux est autorisé**, pour toutes les communes, dans la limite d'un programme inférieur ou égal à 10 logements et comportant au moins 30% de types 2 ou 3.

Petites communes du programme PLH	PRODUCTION PROPOSITION PLH	REPRISE VACANCE	OBJECTIF Logements Locatifs Sociaux
EAUCOURT-SUR-SOMME	15	0	0
GRAND LAVIERS	12	0	0
ERONDELLE	9	0	0
SOREL-EN-VIMEU	9	0	0
ESTREBOEUF	6	0	0
LIMEUX	6	0	0
LIERCOURT	3	0	0
MERELESSART	3	0	0
NEUFMOULIN	3	0	0
SAIGNEVILLE	3	0	0
VAUX-MARQUENNEVILLE	3	0	0
WIRY-AU-MONT	3	0	0
YONVAL	3	0	0
BAILLEUL	3	0	0
BETTANCOURT-RIVIERE	3	0	0
BRAY-LES-MAREUIL	3	0	0
BRUTELLES	3	0	0
CITERNE	3	0	0
DOUDELAINVILLE	3	0	0
FRUCOURT	3	0	0
TOTAL	99	0	0

Il s'agit, enfin, des petites communes de la CABS, dont la production est moindre (environ 15% du total). Ces communes n'ont pas d'objectif de LLS ou de reprise de vacance, mais peuvent néanmoins réaliser des objectifs en la matière et, dans ces conditions, solliciter un appui de la CABS, notamment pour régler juridiquement une question de dégradation d'immeuble central ou de vacance de longue durée.

Il leur est également possible ainsi de réaliser de petits programmes **Logements Locatifs Sociaux (5 logements au plus)** et d'obtenir une priorité d'ordre 3 au titre du programme foncier CABS, dans le seul cas où il s'agit d'une acquisition-amélioration centrale. Ces programmes devront comprendre au moins un logement de type 2 ou 3.

En cas de non réalisation, ces objectifs pourront être reportés sur Abbeville et les communes centre-bourg, en priorisant les communes faisant l'objet d'une opération de revitalisation du territoire à savoir Abbeville, Longpré-les-Corps-Saints et à venir Cayeux-sur-Mer ainsi que les opérations en acquisition amélioration (ACAM)

Accompagner la mise en place d'actions contre la vacance et l'indignité

4

Objectifs

- Mener des **actions concrètes** de lutte contre la vacance et l'indignité, dans chaque commune qui le souhaite, pour reprendre les immeubles délaissés et éradiquer, pied à pied, les situations de mal-logement
- Ces actions sont à mettre en place, rapidement, et dès lors que les incitations menées vers les propriétaires concernés ou les interventions préventives, se révèlent infructueuses

Moyens

- Sensibilisation des Maires à la lutte contre la vacance et l'indignité
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage CABS pour les communes volontaires, sur le même modèle que le péril, mais avec des outils différents (ORI – Abandon Manifeste – Signalement et suivi de l'indécence locative avec la CAF – DUP Logement social – etc..)
- Atelier de relogement avec les bailleurs
- Action foncière ciblée

Outils

- Opérations de Restauration Immobilière (ORI)
- Reprise de biens en abandon manifeste
- Collaboration et partenariat actif avec le pôle de lutte contre l'habitat indigne de la Somme
- Alerte insalubrité et traitement, avec ARS et services d'hygiène
- Saisine CAF sur dossier d'indécence en locatif avec demande de suspension de versement d'aide au bailleur



La vacance et l'indignité sont présents sur le territoire. Ils portent atteinte à son image et à son attractivité et rendent les conditions de vie difficiles, voire inacceptables à certains ménages.

La production d'habitat attendue va permettre de recycler une partie de ces immeubles, mais les choses ne vont pas se faire seules.

Mettre en place un service local de constat en habitat

5

Objectifs

- **Aller au bout des processus** signalement – qualification – traitement – validation, lorsqu'il y a un problème d'indignité dans l'habitat privé

Moyens

- Constater sur place les évolutions (photos, travaux réalisés, changement de locataire, passage au logement voisin).
- Faire savoir et actionner ou faire actionner les processus de traitement

Outils

- Mise en place d'un modèle de constat et formation
- Logiciel de suivi et d'alerte, au cas par cas
- Mise en place du permis de louer expérimental sur un périmètre choisi



Nombre de sollicitations ou de signalements parviennent aux services et aux élus, quant aux situations d'habitat, vécues sur le territoire. Il importe de les constater, suffisamment rapidement, de les orienter, par catégorie de problème, de les adresser au pôle de lutte contre l'habitat indigne, animé par la DDTM80, mais il faut aussi aller au bout des choses

Soutenir les initiatives de réhabilitation performantes

6

Objectifs

- Augmenter l'attractivité et le confort de l'habitat existant et requalifier l'image des centres

Moyens

- Organiser une ou deux opérations de requalification de l'habitat privé ancien:
 - en priorité, une OPAH-RU, en lien avec l'Action Cœur de Ville à Abbeville, avec volets coercition et copropriété, puis une OPAH- RR à Longpré-les-Corps Saint
 - une autre intervention éventuelle (de type PIG) pour développer la dynamique de réhabilitation sur l'ensemble de la CABS, hors périmètres d'OPAH retenus
- Poursuivre la politique de soutien financier à la réhabilitation privée des propriétaires modestes (énergie et indignité, notamment), dans toute la CABS (voir action 9)

Outils

- Conventions opérationnelles avec opérateurs
- Abondement Anah et CABS des aides à la réhabilitation privée dans le cadre des OPAH
- Mise au point d'un calendrier des objectifs à atteindre en niveau de consommation conventionnelle maxi (Kwh/m²/an) à 300 sur le parc social



La performance énergétique de l'habitat et la dignité dans l'habitat sont des enjeux de grande portée, ce sont aussi des enjeux sociaux pour les territoires de niveau de vie plus modeste. Chaque ménage doit pouvoir se projeter en la matière, parce qu'on l'aidera à progresser ou parce que son propriétaire aura décidé de franchir ce cap.

Développer une action foncière CABS pour déclencher certains projets d'habitat

7

Objectifs

- Débloquer du foncier ou de l'immobilier dont la mutation est indispensable
- Soutenir la maîtrise foncière publique dans les communes littorales, touchées par la hausse des prix du foncier

Moyens

- Mettre en place un budget d'action foncière habitat, qui viendra se compenser par les reventes à terme aux promoteurs
- Mettre en place un budget de portage (gestion du sol et des immeubles jusqu'à revente)
- Mettre en place une politique d'action foncière habitat, pour cibler les acquisitions à réaliser, sélectionner les DIA, mener les DUP et ORI nécessaires
- Utiliser, en priorité, les gisements fonciers révélés par la recherche de solutions de mutation dans les tissus urbains existants

Outils

- Des procédures d'achat amiables ou contraints
- Le droit de préemption urbain organisé avec les communes-membres



En se rendant propriétaire de certains terrains ou immeubles stratégiques, en accord avec les communes d'implantation, la CABS pourra impulser de nouvelles opérations d'habitat ou éviter que d'autres ne se réalisent sans concertation.

La mise en place d'une politique foncière en habitat dans la CABS est un nouveau projet, initié à l'occasion de ce PLH. Elle nécessite la mise en place d'un dispositif suffisamment précis pour soutenir les objectifs du PLH (**programme d'action foncière**)

- **Organiser la priorité des acquisitions en raison des objectifs poursuivis au PLH**

Dans les communes dont les objectifs de production sont faibles, ne contiennent pas de logement social ou d'objectifs de résorption de vacance, il faut considérer que l'action foncière est une priorité de niveau 3. Cela signifie que l'action foncière a peu de chances de se déclencher, en dehors d'un intérêt local tout particulier, mais compatible avec le PLH. Dans les autres communes, il faut considérer que certains immeubles constituent des priorités de niveau 1 (intervention foncière urgente et significative, incluant une résorption de vacance et l'insertion de logements sociaux) et d'autres, des priorités de niveau 2 (intervention foncière utile et/ou n'incluant pas de résorption de vacance ou d'insertion de logement sociaux).

- **Envisager les modalités de l'intervention foncière**

La **décision** d'intervention foncière CABS n'est pas liée au projet ou à sa priorité, **mais à la difficulté de maîtriser le foncier** en regard de la priorité qu'il représente. Elle n'est donc pas systématique. Les acquisitions peuvent se faire à l'amiable, directement par les communes ou les promoteurs choisis. Dans les procédures coercitives visant des immeubles précis (ORI-Abandon manifeste-Insalubrité-etc.), le propriétaire en titre a, le plus souvent, la possibilité d'intervenir sans être dépossédé de son bien. Cela représente un réel avantage pour la collectivité, puisqu'alors, il réalise les travaux nécessaires sans coût pour la collectivité. Des opérations spécifiques vont même être menées à la CABS, incluant des avantages financiers et fiscaux (ANAH-De Normandie) pour favoriser ces interventions. Ce n'est donc qu'en cas de refus du

propriétaire, qu'il devient important d'agir et de solliciter le programme d'action foncière. La DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est un processus à retenir dans les modalités de l'intervention foncière, car elle peut constituer un mode d'acquisition accéléré (le propriétaire a décidé de vendre et n'est pas spolié quant au prix attendu. Il faut donc être en mesure de comparer les DIA à une liste courante d'immeubles ou de biens attendus pour la réalisation des objectifs PLH **et**, tant que cette liste ne sera pas exhaustive, surveiller les DIA qui apporteront des opportunités compatibles avec l'atteinte des objectifs visés par le PLH.

L'achat amiable est, enfin, un dernier processus possible. Dans ce cas, il est fait par le promoteur s'il existe ou par la CABS, si l'immeuble est considéré comme une opportunité flagrante de réaliser une part des objectifs.

- **Gérer le portage et la revente des biens**

Dès lors que la CABS se trouvera en situation d'acquisition effective, elle devra s'enquérir, sans attendre, de proposer le bien à la revente. La CABS n'a pas vocation à conserver des biens immobiliers ou fonciers dans une perspective lointaine, sauf si elle prévoit dans son programme d'action foncière, des acquisitions stratégiques, destinées à prendre pied sur certains sites pour mieux les protéger des développements à venir et être en position de les négocier. La période de possession du bien avant revente (portage) ne doit pas être négligée, elle correspond souvent à des frais liés à l'entretien ou à la conservation du bien. Elle peut même être consacrée à une gestion d'occupants ou à des relogements à organiser (ORI). La revente, quant à elle, inclut une démarche de négociation avec la promotion immobilière (convention de programmes). S'il est peu fréquent de revendre les biens plus cher qu'ils n'ont été acquis, il est probable, par contre, que la valeur du marché ne permette pas à certains opérateurs de réaliser des projets dans les conditions demandées. Il sera alors prudent de prévoir des pertes à la revente.

Mettre en place des conventions de programme

8

Objectifs

- Contractualiser les projets habitat de toute nature, avant leur mise au point
- Garantir une meilleure maîtrise des contenus, de la planification et des charges induites (typologies, tranches, niveaux de prix, public visé, performances)

Moyens

- Capacité de négociation interne **tripartite** (CABS-Commune-Promoteur) en fonction de la compatibilité locale avec les objectifs du PLH
- Garantie de financement et de priorité contre garantie de respect du programme
- Renégociation possible, en cas d'imprévu technique, foncier ou financier

Outils

- Une convention de programme-type
- Un registre des conventions établies et un suivi



Innovation de ce PLH, la « convention de programme » sera développée comme un outil pratique de négociation et de programmation de l'habitat. Il s'agit de demander à chaque promoteur de présenter son projet avant de s'y engager ou de solliciter un appui quelconque.

Soutenir financièrement certains projets cibles

9

Objectifs

- Inciter aux mieux les porteurs de projets d'habitat à agir et à créer, dans de bonnes conditions financières

Moyens

- Ne pas automatiser un système d'aide à l'habitat, mais choisir des projets à aider (conventions de programme au minimum, voir fiche 8)
- Mettre en place un modèle d'aide financière forfaitaire, uniquement pour la réhabilitation individuelle des propriétaires les plus modestes en cas de gain important

Outils

- Un programme-cadre des aides aux particuliers modestes, inspiré du dispositif de l'ANAH
- Une instruction fondée sur une analyse des équilibres financiers et une commission d'examen dans les autres cas
- Convention d'avance de fonds



L'intervention financière des collectivités dans l'habitat doit davantage favoriser les projets cibles, dont la réalisation est très attendue. Elle sera donc attentive aux projets de recyclage de la vacance et aux initiatives de réhabilitation impactantes, mais, parfois coûteuses.

Les aides directes aux particuliers pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat concernent 3 voies principales, en lien avec la politique de l'Anah, à savoir :

- les dossiers d'efficacité énergétique (dits Habiter Mieux) pour les propriétaires occupants modestes ou très modestes
- les dossiers de lutte contre l'habitat indigne (travaux lourds) pour les propriétaires occupants modestes ou très modestes
- les dossiers d'autonomie dans l'habitat pour les propriétaires âgés ou handicapés

Afin de poursuivre et d'accentuer son effort sur les dossiers les plus difficiles à financer pour les particuliers modestes, la CABS se concentre sur les deux premières aides, considérant que les travaux d'adaptation sont de moindre coût (moins de 7500 €, dans le cas général) et bénéficie de l'intervention légitime d'autres financeurs (CARSAT, Caisses complémentaires, MDPH, notamment).

L'objectif est de renforcer l'aide de l'Anah et celles des autres financeurs **pour que le ménage engage son projet**, dans des conditions financières adaptées, et qu'il réalise des **travaux suffisants à l'amélioration sensible de sa situation**. Dans ce but, la CABS demandera la communication du plan de financement déposé à l'Anah, pour vérifier que les autres financeurs ont bien été sollicités et que le reste à charge du ménage est bien supérieur ou égal à 50€ + 1% des travaux, avec un plancher de 50€ pour les travaux inférieurs à 5000€, faute de quoi l'aide de la CABS sera diminuée pour respecter ce principe. Les particuliers modestes bénéficient aussi, depuis 2018, d'un **chèque-énergie**, qui remplace les tarifs sociaux applicables sur le gaz et l'électricité. Son montant annuel (entre 50€ et 200€) peut être affecté au paiement de charges énergétiques ou à des travaux.

L'atteinte d'un niveau de consommation conventionnel, inférieur à 300 kWh/m²/an est exigé pour l'obtention de l'aide énergétique, accompagné d'un gain minimum de 35%, par rapport à la situation originelle (soit 10 points de plus que l'exigence Anah actuelle).

Montants des aides et enveloppes pour la réhabilitation de l'habitat des particuliers éligibles à l'Anah	Forfait et plafond aide CABS	Nombre de dossiers attendus, chaque année	Enveloppe annuelle
Habitat dégradé travaux lourds	3000€	12	36000€
Habiter Mieux économie d'énergie avec un niveau inférieur à 300 kWh/m ² /an à atteindre	1200€	38	45600€
Enveloppe d'aides directes		50	81600€
Avance de frais pour dossier Picardie Pass Renovation	Avance 300€ par dossier		<i>Avance récupérable</i>
Avance de trésorerie sur subventions publiques à encaisser (si convention avec opérateur)	Selon dossiers		<i>Avance récupérable</i>

L'ensemble du dispositif est soumis à l'approbation d'une enveloppe annuelle de financement et à sa consommation en engagement. Si l'enveloppe est atteinte, les dossiers peuvent être reportés au financement de l'année suivante. La fongibilité des sous-enveloppes, reprises au tableau de financement des aides, est soumise à l'accord du Conseil communautaire. Les aides directes ne peuvent être sollicitées qu'en complément d'un dossier Anah Sérénité, c'est-à-dire un dossier monté avec un diagnostic du logement, un plan de financement complet et une visite de contrôle, au minimum.

Cette enveloppe concerne les aides aux particuliers en secteur diffus (hors opérations programmées).

Deux opérations sont en cours de préparation au moment de l'arrêt du PLH : Abbeville et Longpré-les-Corps-Saints, dans le cadre de la sélection ORT et des actions Cœur de Ville, qui en découlent. La mise en place de ces projets donnera lieu, également, à des réservations budgétaires, qu'il convient de mentionner ici :

Montants des aides et enveloppes pour la réhabilitation de l'habitat des particuliers éligibles à l'Anah Secteurs programmés d'Abbeville et de Longpré	Nombre de dossiers attendus, chaque année	Enveloppe annuelle
Enveloppe d'aides directes dédiées	152	198700€

Des aides aux programmes locatifs sociaux ont déjà été actées pour 4 programmes à venir.

Elles sont reprises au tableau suivant :

Organisme	Commune	Lieu-dit	Nombre de logements	Date livraison	Budget CABS	Montant admis	Commentaires
BDSH	Abbeville	Dauphiné	17 logements en reconstitution de l'offre ANRU	2020	2021	59500€	3500€ par logt
BDSH	Abbeville	Sucrerie	23 logements en reconstitution de l'offre ANRU	2022	2023	80500€	3500€ par logt
BDSH	Vauchelles les Quesnoy		6 logements	2021	2022	50950€	5000€ par logt + 20950€ aide exceptionnelle
OPSOM	Abbeville	Albert François	12 logements acquis et améliorés dans une ancienne école	2021	2022	60000€	5000€ par logt
			58 logements			250950€	

Plan Partenarial de Gestion de la Demande Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID)

10

Objectifs

- Définir un cadre de fonctionnement de la prise en compte des demandes de logement social sur la CABS
- Être en mesure d'apporter un conseil avisé aux ménages, quant aux sites à privilégier, en fonction de leur besoin et aux délais d'attente, de trouver des solutions sur-mesure, pour les saisonniers et stagiaires (conventions de co-occupation chez les particuliers, solutions d'hébergement transitoire, etc..)

Moyens

- Collaboration avec les bailleurs sociaux du territoire
- Collaboration avec les agences immobilières pour le logement des jeunes
- Maillage territorial à définir

Outils

- Base de connaissance de chaque résidence (loyer-charges-coût énergétique-typologie-école-commerce-médecin-collège, etc..) à mettre au point dans le cadre du PPGDLSID



Le plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur amène la CABS à se charger d'une nouvelle mission. C'est aussi l'occasion, pour elle, d'étendre le sujet au logement des jeunes, en général, saisonniers, élèves ou stagiaires

Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

11

Objectifs

- Clarifier les mécanismes d'attribution du logement social
- Atteindre les objectifs d'attribution fixés par la Loi Egalité et Citoyenneté
- Harmoniser les occupations sociales au sein du parc social et de la CABS

Moyens

- Mettre en place un suivi des objectifs par ensembles locatifs
- Analyser les résultats
- Comprendre les écarts, enregistrer les difficultés
- Proposer les mesures possibles pour atteindre les objectifs

Outils

- La feuille de résultat, par EPCI, par organisme, par ensemble social
- La procédure de cotation à étudier



La Convention Intercommunale d'Attribution oblige, désormais, la CABS et la CIL en place, à étudier de près, les conditions des attributions sociales. Les commissions locales des organismes restent souveraines dans leurs décisions, mais des résultats sont, désormais, à atteindre.

Accueil spécialisé

12

Objectifs

- Faire en sorte que les demandes spécifiques des populations ne soient pas refoulées, faute de structures adaptées
- Être vigilant sur le partage des charges entre les territoires concernés

Moyens

- L'offre en EHPAD est importante, y compris au pourtour du territoire. Il est possible d'attendre la fin de ce PLH pour envisager une offre supplémentaire.
- L'offre en accueil d'urgence vient d'être accrue à Abbeville.
- L'accueil des saisonniers est une question récurrente, qu'il faut résoudre

Outils

- **Une étude d'accueil des saisonniers sera menée**, au titre des deux communes classées touristiques (Saint-Valery-sur-Mer et Cayeux-sur-Mer). Elle sera budgétisée pour une valeur de 30000€ TTC



Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE



Programme Local de l'Habitat

Annexes

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 080-200070993-20210413-2021_055_DEL-DE

Sommaire

- Annexe 1 BUDGET DU PLH**
- Annexe 2 PLANIFICATION DU PLH**
- Annexe 3 PROGRAMME DE PRODUCTION DES RESIDENCES PRINCIPALES NOUVELLES**
- Annexe 4 PROGRAMME DE REPRISE DE LA VACANCE**
- Annexe 5 REPARTITION DU PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**
- Annexe 6 SECTORISATION DES OBJECTIFS DU PLH**
- Annexe 7 FICHES COMMUNALES DES DONNEES DE BASE RELATIVES AUX SITUATIONS LOCALES DE L'HABITAT ET DES EQUIPEMENT**

ANNEXE 1- BUDGET DU PLH

	Intitulé	Rappel contenu	Indicateurs de tableau de bord	Estimation du temps à passer	Equivalent ETP	Externalisation possible	Coût induit en mission interne/an	Evaluation du coût induit en investissement et en études
1	Produire 750 résidences nouvelles pendant 6 ans	Pilotage de la production des 750 résidences nouvelles - Animation à réaliser vers les élus et les promoteurs publics et privés - Recensement de l'avancement et des difficultés	<i>Publication semestrielle de l'état d'avancement des projets, commune par commune et quartier par quartier pour Abbeville</i>	2 jours/mois pour un chargé de mission expérimenté	0,10	NON	4 800 €	
2	Produire 200 logements sociaux	Pilotage de la production des 200 unités nouvelles de LS - Animation concentrée sur les communes prioritaires - Mise en place des projets de substitution en cas d'impasse - Partition PLUS-PLAI à proposer						
3	Produire dans les centres équipés et de nouveaux produits	Pilotage de la production des produits nouveaux - Animation des projets PSIA - De Normandie - Accompagnement dans l'ancien						
4	Accompagner actions de lutte contre la vacance et l'indignité	Promouvoir les outils de l'action auprès des élus - Recenser tous les sites signalés au PDLH - Proposer le traitement adéquat - Proposer la démarche juridique adéquate - Etablir les dossiers d'intervention nécessaires et le suivi -	<i>Comptabilité des vacants et des logements indignes supprimés (listing adresses et dates de constat)</i>	6 jours par mois pour un chargé de mission expérimenté	0,30	OUI	14 400 €	
5	Mettre en place un service local de constat en habitat	Aller sur place établir les constats amont et aval des problèmes d'indignité ou d'indécence - Suivi des procédures en direct ou relance des administrations - Mise en place et suivi du permis de louer sur un ou plusieurs périmètres expérimental (aux)	<i>Listing des constats établis et des affaires traitées à leur terme - Suivi administratif des permis de louer</i>	3 jours par mois pour un agent formé	0,15	OUI	3 600 €	
6	Soutenir les initiatives de réhabilitation performantes	Etablir le suivi de mission de 2 opérations programmées centrales (Abbeville et Longpré) - Etablir le suivi d'une opération programmée territoriale à définir (option) - Instruire les dossiers techniques des particuliers éligibles, sollicitant une aide locale en efficacité énergétique - Négocier avec les bailleurs sociaux un plan d'intervention sur le parc social, destiné à améliorer les performances des bâtiments et logements pendant la durée du PLH, pour passer en deçà de 300 kWh/m ² /an	<i>Nombre et adresse des bâtiments, puis des logements dont les performances énergétiques sont supérieures à 300kwh/m²/an - Définition des projets et des coûts d'intervention pour mettre à jour ces logements - Définition des plans de financement et des aides CABS mobilisables - Nombre de dossiers de particuliers PO aidés CABS</i>	3 jours par mois pour un chargé de mission expérimenté	0,15	NON	7 200 €	<i>Etude centre Abbeville de 54096€ TTC bénéficiant d'une subvention de 75%. Etude revitalisation centre bourg à Longpré-les-Corps-Saints de 43 200€ TTC avec un reste à charge CABS de 3 240€ OPAH-RR Longpré-les-Corps-Saints: 421 480€TTC (reste à charge CABS) OPAH-RU Abbeville 846 900€TTC (reste à charge CABS)</i>
7	Développer une action foncière CABS pour déclencher certains projets d'habitat	Ouverture d'un budget CABS permettant de réaliser les acquisitions contraintes, suite à ORI ou à expropriation dans le cadre de l'action de lutte contre la vacance et l'indignité - Ouverture d'un budget permettant de réaliser des acquisitions amiables stratégiques, en direct ou par voie de préemption, dans le cadre de la lutte contre la vacance ou l'indignité ou dans le cadre de la promotion de nouvelles opérations sociales désignées par le PLH	<i>Liste des acquisitions foncières (ou immobilières) considérées comme stratégiques ou à risque d'acquisition pour la collectivité (proposées - validées - engagées - réalisées) - Relevé des résultats attendus pour chaque acquisition réalisable (en comptabilité de vacance, de production de nouvelles résidences principales, de réhabilitation complète de résidences principales dégradées auparavant) - Liste des propriétés foncières (ou immobilières) à céder avec engagement de travaux décrits (ORI) ou avec convention de programme (autres procédures)</i>	2 jours par mois pour un chargé de mission expérimenté	0,10	NON	4 800 €	<i>Budget de 144000€ fondé sur l'acquisition et le portage de 12 immeubles (ou fonciers) à 120 000€, soit 240000€ par an</i>
8	Mettre en place des conventions de programme	Rédaction de conventions de programme avec les promoteurs (avant le dépôt de PC et l'éventuelle demande de financement) afin de régler un accord tripartite (Promoteur - Maire - CABS) sur l'intérêt du programme en regard des attentes du PLH, la description du programme attendu, le délai de réalisation et le phasage retenu, la typologie, les gammes de prix de commercialisation, les performances particulières	<i>Registre des conventions et dates de réalisation attendues (avenants possibles)</i>	1 jour par mois pour un chargé de mission expérimenté	0,05	OUI	2 400 €	
9	Soutenir financièrement certains projets cibles	Apporter une aide financière aux projets cibles déterminants pour le PLH - Aide financière comprise entre 1200 et 3000€ par logement produit, sous réserve de la consommation d'une enveloppe annuelle et de l'appréciation souveraine d'une commission CABS - Avance de fonds possible pour les subventions acquises en fin de travaux par convention avec opérateur	Liste des projets soumis à demande de soutien avec appréciation des indices de pertinence - Résultats des commissions	3 jours par mois pour un chargé de mission expérimenté	0,15	NON	7 200 €	<i>50 dossiers-logements privés par an, soit 12 avec travaux lourds et 38 économie d'énergie "habiter mieux", soit 81 600€ par an 58 logements locatifs sociaux admis en financement pour 250 950€ au total</i>
10	PPGDLSID	Mise en place à la CABS d'un service d'accueil du public, en complément des services offerts par les bailleurs présents - Ouverture de l'accueil au public hors champ de l'admission en secteur Hlm, notamment pour les saisonniers, les jeunes et les jeunes ménages - Recherche de solutions en partenariat pour les cas les plus complexes - Animation de la CIL sur le sujet - Suivi de la mise en place du système de cotation prévu par la Loi	Nombre et motifs des visites - Typologie des demandeurs - Etat des demandes spécifiques - Etat des dossiers conflictuels ou non résolus et des solutions proposées	1 personnel spécialisé à mi-temps pour l'accueil du public (convention de mise à disposition avec les bailleurs) + 1 chargé de mission expérimenté à 4 jours par mois	0,20	NON	9 600 €	
11	CIA	Mise en place à la CABS d'une mission de suivi de la politique d'attribution du logement social et de ses résultats -	Bilan des attributions par semestre - Evolution des attributions par quartiles et par filière (externe-mutation) - Evolution sur période longue (5 ans) des motifs de demandes, des compositions familiales des demandeurs, des revenus des demandeurs, des anciennetés des demandes - Examen anonyme systématique, en commission, des demandes non résolues anciennes (supérieure à 2 ans)	1 jour par mois pour un chargé de mission expérimenté	0,05	OUI	2 400 €	
12	Accueil spécialisé	Poursuivre l'évaluation de l'accueil spécifique - Mettre en lumière les insuffisances et les écarts - Hébergement des saisonniers (convention obligatoire à mettre en place pour le tourisme à Saint-Valéry-sur-Somme et Cayeux sur Mer)	Mesure de la file d'attente en accueil pour PA dépendante - Mesure de la pratique de aires d'accueil de gens du voyage - Mesure du défaut d'hébergement des personnes en difficulté	1 jour par mois pour un chargé de mission expérimenté	0,05	NON	2 400 €	<i>Suivi d'une étude sur l'hébergement des saisonniers en communes touristiques estimée à 30000€ TTC</i>
A-B	Bilan et suivi global du PLH yc observatoire de l'habitat et du foncier			4 jours par mois pour un chargé de mission expérimenté	0,20	NON	14 400 €	
							73 200 €	
	TOTAL sur 6 ans				1,50		439 200 €	3 495 694 €
								3 934 894 €

ANNEXE 2- PLANIFICATION DU PLH

	Intitulé	Lancement	Prérequis du lancement	Rythme édition tableau de bord
1	Produire 750 résidences nouvelles pendant 6 ans	Jour 1 du PLH	Aucun	6 mois
2	Produire 200 logements sociaux	Jour 1 du PLH	Aucun	3 mois
3	Produire dans les centres équipés et de nouveaux produits	Jour 1 du PLH	Aucun	3 mois
4	Accompagner actions de lutte contre la vacance et l'indignité	Jour 1 du PLH	Aucun	3 mois
5	Mettre en place un service local de constat en habitat	J+60	Formation agent	6 mois
6	Soutenir les initiatives de réhabilitation performantes	J+60	Communiquer sur la réhabilitation performante et ses principes	6 mois
7	Développer une action foncière CABS pour déclencher certains projets d'habitat	J+90	Mise en place du budget, coordination préalable avec les communes et la gestion des DIA	6 mois
8	Mettre en place des conventions de programme	J+30	Communiquer avec la promotion et les communes sur les conventions de programme	6 mois
9	Soutenir financièrement certains projets cibles	J+30	Communiquer avec la population et les opérateurs sur le dispositif	6 mois
10	PPGDLSID	Prérequis +1	Adoption du Plan	6 mois
11	CIA	Prérequis +1	Adoption de la CIA	6 mois
12	Accueil spécialisé	Jour 1 du PLH	Aucun	6 mois
	Bilan et suivi global du PLH	Jour 1 du PLH	Aucun	12 mois

ANNEXE 3- PROGRAMME DE PRODUCTION DES RESIDENCES PRINCIPALES NOUVELLES

CABS	2020-2025											750
REPARTITION DES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS NOUVEAUX EN RESIDENCE PRINCIPALE												
	Nb RP 2015	Besoin desserrement annuel 2010- 2015	Production annuelle de RP 2010-2015	Nb vacants 2015	Commune emploi	Commune desserte TC	Communes équipements	Commune stratégiquemen t prioritaire	Foncier disponible et constructible	Programme engagé	Plafond de production sur 6 ans = max (desserrement ou production)	PRODUCTION PROPOSITION PLH
ABBEVILLE	10864	55	-11	1248	1	1	1	A		OUI	330	249
ARREST	352	4	-1	47				C			24	9
BAILLEUL	103	0	0	13				B			0	3
BELLANCOURT	213	3	5	10				B			30	18
BETTANCOURT-RIVIERE	84	-1	0	9				B			0	3
BOISMONT	228	3	5	13				B			30	12
BRAY-LES-MAREUIL	92	1	1	18				B	NON		6	3
BRUTELLES	83	0	2	3				C			12	3
CAMBRON	311	1	3	35				B			18	18
CAOURS	259	1	1	12				B			6	18
CAYEUX-SUR-MER	1240	10	-10	254	2		2	A			60	60
CITERNE	105	2	0	16				C			12	3
CONDE-FOLIE	383	2	4	37				B			24	18
DOUDELAINVILLE	122	0	1	6				C			6	3
DRUCAT	368	0	4	31				C			24	6
EAUCOURT-SUR-SOMME	166	0	1	5				B	OUI		6	15
EPAGNE-EPAGNETTE	246	3	2	15				B			18	3
ERONDELLE	188	1	0	4				B			6	9
ESTREBOEUF	102	1	0	8				B			6	6
FONTAINE-SUR-SOMME	231	-1	-2	37				B	NON		-6	3
FRANLEU	210	-2	0	24				C			0	9
FRUCOURT	50	0	-1	9				C			0	3
GRAND LAVIERS	167	-1	4	8				B			24	12
HALLENCOURT	588	7	6	69	1		2	A			42	36
HUPPY	309	-1	1	28				C			6	3
LANCHERES	390	10	-2	39				C			60	6
LIERCOURT	133	-1	-1	10				B			-6	3
LIMEUX	59	1	1	3				B			6	6
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	695	3	1	65				A			18	36
MAREUIL-CAUBERT	355	7	1	36				B	NON		42	6
MERELESSART	71	0	0	7				C			0	3
MONS-BOUBERT	243	-5	3	20				C			18	9
NEUFMOULIN	148	1	2	13				C			12	3
PENDE	457	6	-4	38	2			B			36	18
SAIGNEVILLE	169	-3	0	11				B	NON		0	3
SAINT-BLIMONT	382	3	-3	40				C		OUI	18	18
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	1192	20	1	43	1	2	2	A			120	99
SOREL-EN-VIMEU	89	2	1	8				B			12	9
VAUCHELLES-LES-QUESNOY	341	2	0	12	1			B			12	18
VAUDRICOURT	177	1	1	16				C		OUI	6	15
VAUX-MARQUENNEVILLE	37	0	1	3				C			6	3
WIRY-AU-MONT	47	1	1	2				C			6	3
YONVAL	97	2	1	6				B			9	3
	22146	138	19	2331								786

ANNEXE 4- PROGRAMME DE REPRISE DE LA VACANCE

CABS 750	2020-2025		750		
REPARTITION DES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS NOUVEAUX EN RESIDENCE PRINCIPALE REPRISE DE LA VACANCE					
	Nb RP 2015	Nb vacants 2015	PRODUCTION PLH EN RP	REPRISE VACANCE	TAUX REPRISE VACANCE
ABBEVILLE	10864	1248	249	188	15%
ARREST	352	47	9	2	4%
BAILLEUL	103	13	3	0	0%
BELLANCOURT	213	10	18	0	0%
BETTANCOURT-RIVIERE	84	9	3	0	0%
BOISMONT	228	13	12	0	0%
BRAY-LES-MAREUIL	92	18	3	0	0%
BRUTELLES	83	3	3	0	0%
CAMBRON	311	35	18	0	0%
CAOURS	259	12	18	0	0%
CAYEUX-SUR-MER	1240	254	60	38	15%
CITERNE	105	16	3	0	0%
CONDE-FOLIE	383	37	18	1	3%
DOUDELAINVILLE	122	6	3	0	0%
DRUCAT	368	31	6	0	0%
EAUCOURT-SUR-SOMME	166	5	15	0	0%
EPAGNE-EPAGNETTE	246	15	3	0	0%
ERONDELLE	188	4	9	0	0%
ESTREBOEUF	102	8	6	0	0%
FONTAINE-SUR-SOMME	231	37	3	0	0%
FRANLEU	210	24	9	0	0%
FRUCOURT	50	9	3	0	0%
GRAND LAVIERS	167	8	12	0	0%
HALLENCOURT	588	69	36	10	14%
HUPPY	309	28	3	0	0%
LANCHERES	390	39	6	0	0%
LIERCOURT	133	10	3	0	0%
LIMEUX	59	3	6	0	0%
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	695	65	36	10	15%
MAREUIL-CAUBERT	355	36	6	0	0%
MERELESSART	71	7	3	0	0%
MONS-BOUBERT	243	20	9	0	0%
NEUFMOULIN	148	13	3	0	0%
PENDE	457	38	18	1	3%
SAIGNEVILLE	169	11	3	0	0%
SAINT-BLIMONT	382	40	18	0	0%
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	1192	43	99	0	0%
SOREL-EN-VIMEU	89	8	9	0	0%
VAUCHELLES-LES-QUESNOY	341	12	18	1	8%
VAUDRICOURT	177	16	15	1	6%
VAUX-MARQUENNEVILLE	37	3	3	0	0%
WIRY-AU-MONT	47	2	3	0	0%
YONVAL	97	6	3	0	0%
	22146	2331	786	252	11%

ANNEXE 5- REPARTITION DU PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

CABS	2020-2025		750					PARTICIPATION AU PROGRAMME LOCATIF SOCIAL					AUTRES PRODUITS			
	Nb RP 2015	Nb vacants 2015	PRODUCTION PLH EN RP	LLS déjà présent	Taux LLS présent	Besoin de rattrapage théorique à 20% minimum	RP>200	Part du programme PLH en LLS	Programme LLS du PLH	dont PLAI	dont LCS LCTS	dont PLUS	PSLA	Achat ancien encadré	De Normandie locatif	Autres programmes secteur libre
ABBEVILLE	10864	1248	249	3696	34%	0	1	24%	60	5	15	40	40	20	60	67
ARREST	352	47	9	3	1%	67	1	33%	3			3				6
BAILLEUL	103	13	3	0	0%	21	0		0			0				3
BELLANCOURT	213	10	18	0	0%	43	1	28%	5			5				13
BETTANCOURT-RIVIERE	84	9	3	0	0%	17	0		0			0				3
BOISMONT	228	13	12	0	0%	46	1	33%	4			4				8
BRAY-LES-MAREUIL	92	18	3	0	0%	18	0		0			0				3
BRUTELLES	83	3	3	0	0%	17	0		0			0				3
CAMBRON	311	35	18	15	5%	47	1	28%	5			5				13
CAOURS	259	12	18	0	0%	52	1	28%	5			5				13
CAYEUX-SUR-MER	1240	254	60	40	3%	208	1	35%	21	7	0	14		2		37
CITERNE	105	16	3	0	0%	21	0		0			0				3
CONDE-FOLIE	383	37	18	12	3%	65	1	28%	5			5				13
DOUDELAINVILLE	122	6	3	0	0%	24	0		0			0				3
DRUCAT	368	31	6	0	0%	74	1	33%	2			2				4
EAUCOURT-SUR-SOMME	166	5	15	0	0%	33	1		0			0				15
EPAGNE-EPAGNETTE	246	15	3	1	0%	48	1	33%	1			1				2
ERONDELLE	188	4	9	0	0%	38	0		0			0				9
ESTREBOEUF	102	8	6	1	1%	19	0		0			0				6
FONTAINE-SUR-SOMME	231	37	3	2	1%	44	1	33%	1			1				2
FRANLEU	210	24	9	0	0%	42	1	33%	3			3				6
FRUCOURT	50	9	3	0	0%	10	0		0			0				3
GRAND LAVIERS	167	8	12	0	0%	33	0		0			0				12
HALLENCOURT	588	69	36	65	11%	53	1	33%	12	4	0	8		2		22
HUPPY	309	28	3	0	0%	62	1	33%	1			1				2
LANCHERES	390	39	6	0	0%	78	1	33%	2			2				4
LIERCOURT	133	10	3	0	0%	27	0		0			0				3
LIMEUX	59	3	6	0	0%	12	0		0			0				6
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	695	65	36	93	13%	46	1	33%	12	4	3	5		2		22
MAREUIL-CAUBERT	355	36	6	0	0%	71	1	33%	2			2				4
MERELESSART	71	7	3	0	0%	14	0		0			0				3
MONS-BOUBERT	243	20	9	8	3%	41	1	33%	3			3				6
NEUFMOULIN	148	13	3	0	0%	30	0		0			0				3
PENDE	457	38	18	24	5%	67	1	28%	5			5				13
SAIGNEVILLE	169	11	3	0	0%	34	0		0			0				3
SAINT-BLIMONT	382	40	18	0	0%	76	1	22%	4			4				4
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	1192	43	99	73	6%	165	1	34%	34	10	0	24		4		61
SOREL-EN-VIMEU	89	8	9	0	0%	18	0		0			0				9
VAUCHELLES-LES-QUESNOY	341	12	18	8	2%	60	1	28%	5			5				13
VAUDRICOURT	177	16	15	0	0%	35	1	33%	5			5				10
VAUX-MARQUENNEVILLE	37	3	3	0	0%	7	0		0			0				3
WIRY-AU-MONT	47	2	3	0	0%	9	0		0			0				3
YONVAL	97	6	3	0	0%	19	0		0			0				3
	22146	2331	786	4041	18%	1911			200	30	18	152	40	30	60	444

ANNEXE 6- SECTORISATION DES OBJECTIFS DU PLH

SECTORISATION DES OBJECTIFS DE PRODUCTION				PARTITION DU PROGRAMME GLOBAL		
COMMUNE CABS	PRODUCTION RP DU PLH	REPRISE DE VACANCE	OBJECTIF LLS (agrément)	PART PLH	PART REPRISE VACANCE	PART LLS
ABBEVILLE	249	188	60	31,7%	74,6%	30,0%
<p><i>Commune centre avec objectif de production préidentifiés comme suit: 25 collectifs , route de Rouen(AMSOM)- 8 collectifs F Depoilly (SIP)-10 individuels côte de la justice(SIP)</i> <i>3 acquis-améliorés rue Millevoye (BDSH)soit 46 LLS (à agréer) les 14 autres seront fléchés en priorité en acquisition-amélioration sur le périmètre ORT. La poursuite d'un objectif fort de réduction de la vacance avec une intervention dans les quartiers anciens centraux doit permettre d'initier de nouveaux produits attractifs.</i></p>						
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	99	0	34	29,4%	23,0%	39,5%
CAYEUX-SUR-MER	60	38	21			
HALLENCOURT	36	10	12			
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	36	10	12			
BELLANCOURT	18	0	5			
CAMBRON	18	0	5			
CAOURS	18	0	5			
CONDE-FOLIE	18	1	5			
PENDE	18	1	5			
VAUCHELLES-LES-QUESNOY	18	1	5			
SAINT-BLIMONT	18	0	4			
VAUDRICOURT	15	1	5			
BOISMONT	12	0	4			
ARREST	9	2	3			
FRANLEU	9	0	3			
MONS-BOUBERT	9	0	3			
DRUCAT	6	0	2			
LANCHERES	6	0	2			
MAREUIL-CAUBERT	6	0	2			
EPAGNE-EPAGNETTE	3	0	1			
FONTAINE-SUR-SOMME	3	0	1			
HUPPY	3	0	1			
EAUCOURT-SUR-SOMME	15	0	0	26,3%	2,4%	30,5%
GRAND LAVIERS	12	0	0			
ERONDELLE	9	0	0			
SOREL-EN-VIMEU	9	0	0			
ESTREBOEUF	6	0	0			
LIMEUX	6	0	0			
LIERCOURT	3	0	0			
MERELESSART	3	0	0			
NEUFMOULIN	3	0	0			
SAIGNEVILLE	3	0	0			
VAUX-MARQUENNEVILLE	3	0	0			
WIRY-AU-MONT	3	0	0			
YONVAL	3	0	0			
BAILLEUL	3	0	0			
BETTANCOURT-RIVIERE	3	0	0			
BRAY-LES-MAREUIL	3	0	0			
BRUTELLES	3	0	0			
CITERNE	3	0	0			
DOUDELAINVILLE	3	0	0			
FRUCOURT	3	0	0			
<p><i>Communes porteuses du déploiement de la production de nouvelles résidences, disposant d'emplois locaux et/ou de services et/ou de liens significatifs pour la mobilité des résidents. Programmation de logements diversifiés avec intégration de locatifs sociaux</i></p>						
<p><i>Communes disposant de peu de services locaux, situées à proximité de polarités, et dans lesquelles il est possible d'intégrer de petites opérations de locatif social</i></p>						
<p><i>Communes de plus petite taille (moins de 200 résidences principales en 2015) et qui ne disposent pas de services locaux permettant l'intégration aisée de nouvelles résidences. Potentiel de construction faible, hors terminaison d'opérations engagées.</i></p>						
	786	252	200			

ANNEXE 7- FICHES COMMUNALES DES DONNEES DE BASE RELATIVES AUX SITUATIONS LOCALES DE L'HABITAT ET DES EQUIPEMENTS

43 tableaux (1 par commune)

Avec des données Insee comparées entre la commune et la CABS, et des données locales (logements, résidences principales, tranches d'âges, équipements scolaires, santé, mobilité, emploi local)

Tableau 1 = Abbeville à Boismont

Tableau 2 = Bray les Mareuil à Citerne

Tableau 3 = Condé-Folie à Erondelle

Tableau 4 = Estréboeuf à Hallencourt

Tableau 5 = Huppy à Mareuil-Caubert

Tableau 6 = Mérélessart à Saint-Blimont

Tableau 7 = St Valery sur Somme à Wiry au Mont

Tableau 8 = Yonval

FICHES COMMUNALES CA BAIE DE SOMME

Données de base relative aux situations locales de l'habitat et des équipements

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025			
ABBEVILLE	Commune	Partition	CABS	ARREST	Commune	Partition	CABS	BAILLEUL	Commune	Partition	CABS
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	12234		29031	Nombre de logements 2015	433		29031	Nombre de logements 2015	118		29031
Nombre de résidences secondaires	122	1,0%	15,7%	Nombre de résidences secondaires	34	7,9%	15,7%	Nombre de résidences secondaires	2	1,7%	15,7%
Nombre de vacants	1248	10,2%	8,0%	Nombre de vacants	47	10,9%	8,0%	Nombre de vacants	13	11,0%	8,0%
Nombre de résidences principales	10864	88,8%	76,3%	Nombre de résidences principales	352	81,3%	76,3%	Nombre de résidences principales	103	87,3%	76,3%
Résidences principales				Résidences principales				Résidences principales			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	84		316	Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	3		316	Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	1		316
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	-11		165	Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	-1		165	Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	0		165
Logements locatifs privés en 2015	2725	25,1%	20,1%	Logements locatifs privés en 2015	66	18,8%	20,1%	Logements locatifs privés en 2015	13	12,6%	20,1%
Logements locatifs sociaux en 2015	3681	33,9%	17,9%	Logements locatifs sociaux en 2015	3	0,9%	17,9%	Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	55			Besoin en desserrement annuel 2010-2015	4			Besoin en desserrement annuel 2010-2015	0		
Taille moyenne des ménages en 2015	2,082		2,2	Taille moyenne des ménages en 2015	1,995		2,2	Taille moyenne des ménages en 2015	2,728		2,2
Tranches d'âges				Tranches d'âges				Tranches d'âges			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	2630	11,6%	11,2%	Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	94	10,9%	11,2%	Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	30	10,7%	11,2%
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	3804	16,8%	18,6%	Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	153	17,7%	18,6%	Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	35	12,0%	18,6%
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	4223	18,7%	17,7%	Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	163	18,9%	17,7%	Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	57	20,3%	17,7%
Equipement scolaire				Equipement scolaire				Equipement scolaire			
Equipement scolaire élémentaire autonome	Oui			Equipement scolaire élémentaire autonome	Oui			Equipement scolaire élémentaire autonome	Non		
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Non			Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Non			Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui		
Collège sur place	Oui			Collège sur place	Non			Collège sur place	Non		
Lycée sur place	Oui			Lycée sur place	Non			Lycée sur place	Non		
Santé				Santé				Santé			
Cabinet médical sur place	Oui			Cabinet médical sur place	Non			Cabinet médical sur place	Non		
Clinique sur place	Oui			Clinique sur place	Non			Clinique sur place	Non		
Hôpital sur place	Oui			Hôpital sur place	Non			Hôpital sur place	Non		
Mobilité				Mobilité				Mobilité			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Oui			Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non		
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Oui			Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non		
Gare SNCF fréquente sur place	Oui			Gare SNCF fréquente sur place	Non			Gare SNCF fréquente sur place	Non		
Emploi local				Emploi local				Emploi local			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Emploi local > 75% des actifs locaux	Non		
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Emploi local > 100% des actifs locaux	Non		
Emploi local > 150% des actifs locaux	Oui			Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Emploi local > 150% des actifs locaux	Non		

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025			
BELLANCOURT	Commune	Partition	CABS	BETTENCOURT-RIVIERE	Commune	Partition	CABS	BOISMONT	Commune	Partition	CABS
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	229		29031	Nombre de logements 2015	101		29031	Nombre de logements 2015	286		29031
Nombre de résidences secondaires	6	2,6%	15,7%	Nombre de résidences secondaires	8	7,9%	15,7%	Nombre de résidences secondaires	45	15,7%	15,7%
Nombre de vacants	10	4,4%	8,0%	Nombre de vacants	9	8,9%	8,0%	Nombre de vacants	13	4,5%	8,0%
Nombre de résidences principales	213	93,0%	76,3%	Nombre de résidences principales	84	83,2%	76,3%	Nombre de résidences principales	228	79,7%	76,3%
Résidences principales				Résidences principales				Résidences principales			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	4		316	Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	1		316	Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	1		316
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	5		165	Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	0		165	Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	5		165
Logements locatifs privés en 2015	25	11,7%	20,1%	Logements locatifs privés en 2015	10	11,9%	20,1%	Logements locatifs privés en 2015	48	21,1%	20,1%
Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%	Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%	Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	3			Besoin en desserrement annuel 2010-2015	-1			Besoin en desserrement annuel 2010-2015	3		
Taille moyenne des ménages en 2015	2,279		2,2	Taille moyenne des ménages en 2015	2,553		2,2	Taille moyenne des ménages en 2015	2,128		2,2
Tranches d'âges				Tranches d'âges				Tranches d'âges			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	25	4,8%	11,2%	Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	20	9,2%	11,2%	Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	59	9,2%	11,2%
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	86	16,5%	18,6%	Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	42	19,4%	18,6%	Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	131	19,4%	18,6%
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	103	19,7%	17,7%	Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	29	13,4%	17,7%	Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	55	13,4%	17,7%
Equipement scolaire				Equipement scolaire				Equipement scolaire			
Equipement scolaire élémentaire autonome	Non			Equipement scolaire élémentaire autonome	Non			Equipement scolaire élémentaire autonome	Oui		
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui			Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui			Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Non		
Collège sur place	Non			Collège sur place	Non			Collège sur place	Non		
Lycée sur place	Non			Lycée sur place	Non			Lycée sur place	Non		
Santé				Santé				Santé			
Cabinet médical sur place	Non			Cabinet médical sur place	Non			Cabinet médical sur place	Non		
Clinique sur place	Non			Clinique sur place	Non			Clinique sur place	Non		
Hôpital sur place	Non			Hôpital sur place	Non			Hôpital sur place	Non		
Mobilité				Mobilité				Mobilité			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Oui		
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non		
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Gare SNCF fréquente sur place	Non			Gare SNCF fréquente sur place	Non		
Emploi local				Emploi local				Emploi local			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Emploi local > 75% des actifs locaux	Non		
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Emploi local > 100% des actifs locaux	Non		
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Emploi local > 150% des actifs locaux	Non		

FICHES COMMUNALES CA BAIE DE SOMME

Données de base relative aux situations locales de l'habitat et des équipements

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025			
BRAY LES MAREUIL				BRUTELLES				CAMBRON			
Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS	
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	129		29031	115		29031	115	355		29031	355
Nombre de résidences secondaires	19	14,7%	15,7%	29	25,2%	15,7%	29	9	2,5%	15,7%	9
Nombre de vacants	18	14,0%	8,0%	3	2,6%	8,0%	3	35	9,9%	8,0%	35
Nombre de résidences principales	92	71,3%	76,3%	83	72,2%	76,3%	83	311	87,6%	76,3%	311
Résidences principales				Résidences principales				Résidences principales			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	1		316	1		316	1	3		316	3
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	1		165	2		165	2	3		165	3
Logements locatifs privés en 2015	21	22,8%	20,1%	11	13,3%	20,1%	11	39	12,5%	20,1%	39
Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%	0	0,0%	17,9%	0	11	3,5%	17,9%	11
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	1			0			0	1			1
Taille moyenne des ménages en 2015	2,648		2,2	2,476		2,2	2,476	2,383		2,2	2,383
Tranches d'âges				Tranches d'âges				Tranches d'âges			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	18	7,5%	11,2%	18	8,9%	11,2%	18	69	9,3%	11,2%	69
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	38	15,8%	18,6%	28	13,8%	18,6%	28	169	22,8%	18,6%	169
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	53	22,0%	17,7%	36	17,7%	17,7%	36	122	16,5%	17,7%	122
Equipement scolaire				Equipement scolaire				Equipement scolaire			
Equipement scolaire élémentaire autonome	Non			Non			Non	Oui			Oui
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui			Oui			Oui	Oui			Oui
Collège sur place	Non			Non			Non	Non			Non
Lycée sur place	Non			Non			Non	Non			Non
Santé				Santé				Santé			
Cabinet médical sur place	Non			Non			Non	Non			Non
Clinique sur place	Non			Non			Non	Non			Non
Hôpital sur place	Non			Non			Non	Non			Non
Mobilité				Mobilité				Mobilité			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Non			Non	Non			Non
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Non			Non	Oui			Oui
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Non			Non	Non			Non
Emploi local				Emploi local				Emploi local			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Non			Non	Non			Non
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Non			Non	Non			Non
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Non			Non	Non			Non
FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025			
CAOURS				CAYEUX-SUR-MER				CITERNE			
Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS	
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	278		29031	3593		29031	3593	130		29031	130
Nombre de résidences secondaires	7	2,5%	15,7%	2099	58,4%	15,7%	2099	9	6,9%	15,7%	9
Nombre de vacants	12	4,3%	8,0%	254	7,1%	8,0%	254	16	12,3%	8,0%	16
Nombre de résidences principales	259	93,2%	76,3%	1240	34,5%	76,3%	1240	105	80,8%	76,3%	105
Résidences principales				Résidences principales				Résidences principales			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	4		316	10		316	10	1		316	1
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	1		165	-10		165	-10	0		165	0
Logements locatifs privés en 2015	41	15,8%	20,1%	320	25,8%	20,1%	320	18	17,1%	20,1%	18
Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%	54	4,4%	17,9%	54	0	0,0%	17,9%	0
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	1			10			10	2			2
Taille moyenne des ménages en 2015	2,232		2,2	2,04		2,2	2,04	2,39		2,2	2,39
Tranches d'âges				Tranches d'âges				Tranches d'âges			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	52	8,6%	11,2%	382	15,1%	11,2%	382	27	10,8%	11,2%	27
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	155	25,7%	18,6%	604	23,9%	18,6%	604	39	15,5%	18,6%	39
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	86	14,2%	17,7%	288	11,4%	17,7%	288	30	12,0%	17,7%	30
Equipement scolaire				Equipement scolaire				Equipement scolaire			
Equipement scolaire élémentaire autonome	Non			Oui			Oui	Non			Non
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui			Non			Non	Oui			Oui
Collège sur place	Non			Oui			Oui	Non			Non
Lycée sur place	Non			Non			Non	Non			Non
Santé				Santé				Santé			
Cabinet médical sur place	Oui			Oui			Oui	Non			Non
Clinique sur place	Non			Non			Non	Non			Non
Hôpital sur place	Non			Non			Non	Non			Non
Mobilité				Mobilité				Mobilité			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Non			Non	Non			Non
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Oui			Non			Non	Oui			Oui
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Non			Non	Non			Non
Emploi local				Emploi local				Emploi local			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Oui			Oui	Non			Non
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Non			Non	Non			Non
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Non			Non	Non			Non

FICHES COMMUNALES CA BAIE DE SOMME

Données de base relative aux situations locales de l'habitat et des équipements

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC <small>PLU CABS 2010-2021</small>				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC <small>PLU CABS 2010-2021</small>				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC <small>PLU CABS 2010-2021</small>			
CONDE-FOLIE				DOUDELAINVILLE				DRUCAT			
Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS	
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	493		29031	Nombre de logements 2015	137		29031	Nombre de logements 2015	403		29031
Nombre de résidences secondaires	73	14,8%	15,7%	Nombre de résidences secondaires	9	6,6%	15,7%	Nombre de résidences secondaires	4	1,0%	15,7%
Nombre de vacants	37	7,5%	8,0%	Nombre de vacants	6	4,4%	8,0%	Nombre de vacants	31	7,7%	8,0%
Nombre de résidences principales	383	77,7%	76,3%	Nombre de résidences principales	122	89,1%	76,3%	Nombre de résidences principales	368	91,9%	76,3%
Résidences principales				Résidences principales				Résidences principales			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	5		316	Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	3		316	Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	3		316
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	4		165	Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	1		165	Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	4		165
Logements locatifs privés en 2015	55	14,4%	20,1%	Logements locatifs privés en 2015	14	11,5%	20,1%	Logements locatifs privés en 2015	44	12,0%	20,1%
Logements locatifs sociaux en 2015	13	3,4%	17,9%	Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%	Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	2			Besoin en desserrement annuel 2010-2015	0			Besoin en desserrement annuel 2010-2015	0		
Taille moyenne des ménages en 2015	2,412		2,2	Taille moyenne des ménages en 2015	2,744		2,2	Taille moyenne des ménages en 2015	2,484		2,2
Tranches d'âges				Tranches d'âges				Tranches d'âges			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	86	9,4%	11,2%	Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	18	5,4%	11,2%	Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	91	10,0%	11,2%
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	151	16,4%	18,6%	Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	40	12,0%	18,6%	Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	195	21,3%	18,6%
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	160	17,4%	17,7%	Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	90	27,1%	17,7%	Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	175	19,1%	17,7%
Equipement scolaire				Equipement scolaire				Equipement scolaire			
Equipement scolaire élémentaire autonome	Oui			Equipement scolaire élémentaire autonome	Non			Equipement scolaire élémentaire autonome	Oui		
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Non			Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui			Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Non		
Collège sur place	Non			Collège sur place	Non			Collège sur place	Non		
Lycée sur place	Non			Lycée sur place	Non			Lycée sur place	Non		
Santé				Santé				Santé			
Cabinet médical sur place	Oui			Cabinet médical sur place	Non			Cabinet médical sur place	Non		
Clinique sur place	Non			Clinique sur place	Non			Clinique sur place	Non		
Hôpital sur place	Non			Hôpital sur place	Non			Hôpital sur place	Non		
Mobilité				Mobilité				Mobilité			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Oui		
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Oui		
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Gare SNCF fréquente sur place	Non			Gare SNCF fréquente sur place	Non		
Emploi local				Emploi local				Emploi local			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Emploi local > 75% des actifs locaux	Non		
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Emploi local > 100% des actifs locaux	Non		
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Emploi local > 150% des actifs locaux	Non		

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC <small>PLU CABS 2010-2021</small>				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC <small>PLU CABS 2010-2021</small>				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC <small>PLU CABS 2010-2021</small>			
EAUCCOURT SUR SOMME				EPAGNE EPAGNETTE				ERONDELLE			
Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS	
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	174		29031	Nombre de logements 2015	267		29031	Nombre de logements 2015	205		29031
Nombre de résidences secondaires	3	1,7%	15,7%	Nombre de résidences secondaires	6	2,2%	15,7%	Nombre de résidences secondaires	13	6,3%	15,7%
Nombre de vacants	5	2,9%	8,0%	Nombre de vacants	15	5,6%	8,0%	Nombre de vacants	4	2,0%	8,0%
Nombre de résidences principales	166	95,4%	76,3%	Nombre de résidences principales	246	92,1%	76,3%	Nombre de résidences principales	188	91,7%	76,3%
Résidences principales				Résidences principales				Résidences principales			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	3		316	Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	3		316	Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	4		316
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	1		165	Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	2		165	Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	0		165
Logements locatifs privés en 2015	7	4,2%	20,1%	Logements locatifs privés en 2015	27	11,0%	20,1%	Logements locatifs privés en 2015	13	6,9%	20,1%
Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%	Logements locatifs sociaux en 2015	1	0,4%	17,9%	Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	0			Besoin en desserrement annuel 2010-2015	3			Besoin en desserrement annuel 2010-2015	1		
Taille moyenne des ménages en 2015	2,548		2,2	Taille moyenne des ménages en 2015	2,297		2,2	Taille moyenne des ménages en 2015	2,636		2,2
Tranches d'âges				Tranches d'âges				Tranches d'âges			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	42	9,9%	11,2%	Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	46	9,9%	8,1%	Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	26	5,3%	8,1%
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	79	18,7%	18,6%	Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	147	18,7%	26,0%	Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	73	14,8%	26,0%
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	74	17,5%	17,7%	Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	78	17,5%	13,8%	Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	103	20,9%	13,8%
Equipement scolaire				Equipement scolaire				Equipement scolaire			
Equipement scolaire élémentaire autonome	Non			Equipement scolaire élémentaire autonome	Non			Equipement scolaire élémentaire autonome	Non		
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui			Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui			Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui		
Collège sur place	Non			Collège sur place	Non			Collège sur place	Non		
Lycée sur place	Non			Lycée sur place	Non			Lycée sur place	Non		
Santé				Santé				Santé			
Cabinet médical sur place	Non			Cabinet médical sur place	Non			Cabinet médical sur place	Non		
Clinique sur place	Non			Clinique sur place	Non			Clinique sur place	Non		
Hôpital sur place	Non			Hôpital sur place	Non			Hôpital sur place	Non		
Mobilité				Mobilité				Mobilité			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non		
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Oui			Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Oui			Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Oui		
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Gare SNCF fréquente sur place	Non			Gare SNCF fréquente sur place	Non		
Emploi local				Emploi local				Emploi local			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Emploi local > 75% des actifs locaux	Non		
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Emploi local > 100% des actifs locaux	Non		
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Emploi local > 150% des actifs locaux	Non		

FICHES COMMUNALES CA BAIE DE SOMME

Données de base relative aux situations locales de l'habitat et des équipements

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025			
ESTREBOEUF				FONTAINE SUR SOMME				FRANLEU			
Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS	
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	348		29031	342		29031		253		29031	
Nombre de résidences secondaires	238	68,4%	15,7%	74	21,6%	15,7%		19	7,5%	15,7%	
Nombre de vacants	8	2,3%	8,0%	37	10,8%	8,0%		24	9,5%	8,0%	
Nombre de résidences principales	102	29,3%	76,3%	231	67,5%	76,3%		210	83,0%	76,3%	
<i>Résidences principales</i>				<i>Résidences principales</i>				<i>Résidences principales</i>			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	2		316	5		316		2		316	
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	0		165	-2		165		0		165	
Logements locatifs privés en 2015	8	7,8%	20,1%	30	13,0%	20,1%		42	20,0%	20,1%	
Logements locatifs sociaux en 2015	1	1,0%	17,9%	0	0,0%	17,9%		0	0,0%	17,9%	
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	1			-1				-2			
Taille moyenne des ménages en 2015	2,392		2,2	2,255		2,2		2,552		2,2	
<i>Tranches d'âges</i>				<i>Tranches d'âges</i>				<i>Tranches d'âges</i>			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	21	8,6%	8,1%	61	11,7%	8,1%		48	9,0%	8,1%	
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	47	19,3%	26,0%	94	18,0%	26,0%		79	14,7%	26,0%	
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	33	13,5%	13,8%	88	16,9%	13,8%		124	23,1%	13,8%	
<i>Équipement scolaire</i>				<i>Équipement scolaire</i>				<i>Équipement scolaire</i>			
Équipement scolaire élémentaire autonome	Non			Non				Non			
Équipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui			Oui				Non			
Collège sur place	Non			Non				Non			
Lycée sur place	Non			Non				Non			
<i>Santé</i>				<i>Santé</i>				<i>Santé</i>			
Cabinet médical sur place	Non			Non				Non			
Clinique sur place	Non			Non				Non			
Hôpital sur place	Non			Non				Non			
<i>Mobilité</i>				<i>Mobilité</i>				<i>Mobilité</i>			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Oui			Non				Non			
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Non				Non			
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Non				Non			
<i>Emploi local</i>				<i>Emploi local</i>				<i>Emploi local</i>			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Non				Non			
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Non				Non			
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Non				Non			
FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025			
FRUCOURT				GRAND LAVIERS				HALLENCOURT			
Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS	
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	72		29031	235		29031		696		29031	
Nombre de résidences secondaires	13	18,1%	15,7%	60	25,5%	15,7%		39	5,6%	15,7%	
Nombre de vacants	9	12,5%	8,0%	8	3,4%	8,0%		69	9,9%	8,0%	
Nombre de résidences principales	50	69,4%	76,3%	167	71,1%	76,3%		588	84,5%	76,3%	
<i>Résidences principales</i>				<i>Résidences principales</i>				<i>Résidences principales</i>			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	1		316	1		316		4		316	
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	-1		165	4		165		6		165	
Logements locatifs privés en 2015	5	10,0%	20,1%	20	12,0%	20,1%		71	12,1%	20,1%	
Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%	0	0,0%	17,9%		57	9,7%	17,9%	
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	0			-1				7			
Taille moyenne des ménages en 2015	2,6		2,2	2,377		2,2		2,316		2,2	
<i>Tranches d'âges</i>				<i>Tranches d'âges</i>				<i>Tranches d'âges</i>			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	9	6,9%	8,1%	26	6,5%	11,2%		155	11,4%	11,2%	
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	24	18,5%	26,0%	84	21,4%	18,6%		225	16,5%	18,6%	
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	28	21,5%	13,8%	76	19,1%	17,7%		258	18,9%	17,7%	
<i>Équipement scolaire</i>				<i>Équipement scolaire</i>				<i>Équipement scolaire</i>			
Équipement scolaire élémentaire autonome	Non			Non				Oui			
Équipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Non			Oui				Non			
Collège sur place	Non			Non				Oui			
Lycée sur place	Non			Non				Non			
<i>Santé</i>				<i>Santé</i>				<i>Santé</i>			
Cabinet médical sur place	Non			Non				Oui			
Clinique sur place	Non			Non				Non			
Hôpital sur place	Non			Non				Non			
<i>Mobilité</i>				<i>Mobilité</i>				<i>Mobilité</i>			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Non				Non			
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Non				Non			
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Non				Non			
<i>Emploi local</i>				<i>Emploi local</i>				<i>Emploi local</i>			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Non				Non			
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Non				Oui			
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Non				Non			

FICHES COMMUNALES CA BAIE DE SOMME

Données de base relative aux situations locales de l'habitat et des équipements

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025						
HUPPY Logements		Commune	Partition	CABS	LANCHERES Logements		Commune	Partition	CABS	LIERCOURT Logements		Commune	Partition	CABS
Nombre de logements 2015	364			29031	667				29031	153				29031
Nombre de résidences secondaires	27	7,4%		15,7%	238	35,7%			15,7%	10	6,5%			15,7%
Nombre de vacants	28	7,7%		8,0%	39	5,8%			8,0%	10	6,5%			8,0%
Nombre de résidences principales	309	84,9%		76,3%	390	58,5%			76,3%	133	86,9%			76,3%
<i>Résidences principales</i>				<i>Résidences principales</i>				<i>Résidences principales</i>						
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	3			316	7				316	2				316
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	1			165	-2				165	-1				165
Logements locatifs privés en 2015	47	15,2%		20,1%	57	14,6%			20,1%	15	11,3%			20,1%
Logements locatifs sociaux en 2015	1	0,3%		17,9%	0	0,0%			17,9%	0	0,0%			17,9%
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	-1	PAS DE BESOIN			10					-1				
Taille moyenne des ménages en 2015	2,682			2,2	2,313				2,2	2,632				2,2
<i>Tranches d'âges</i>				<i>Tranches d'âges</i>				<i>Tranches d'âges</i>						
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	66	8,0%		11,2%	92	10,2%			11,2%	32	9,1%			11,2%
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	102	12,3%		18,6%	154	17,1%			18,6%	61	17,4%			18,6%
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	187	22,6%		17,7%	150	16,6%			17,7%	68	19,4%			17,7%
<i>Equipement scolaire</i>				<i>Equipement scolaire</i>				<i>Equipement scolaire</i>						
Equipement scolaire élémentaire autonome	Oui				Oui					Non				
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Non				Non					Oui				
Collège sur place	Non				Non					Non				
Lycée sur place	Non				Non					Non				
<i>Santé</i>				<i>Santé</i>				<i>Santé</i>						
Cabinet médical sur place	Oui				Non					Non				
Clinique sur place	Non				Non					Non				
Hôpital sur place	Non				Non					Non				
<i>Mobilité</i>				<i>Mobilité</i>				<i>Mobilité</i>						
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non				Non					Non				
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non				Non					Non				
Gare SNCF fréquente sur place	Non				Non					Non				
<i>Emploi local</i>				<i>Emploi local</i>				<i>Emploi local</i>						
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non				Non					Non				
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non				Non					Non				
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non				Non					Non				
FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025						
LIMEUX Logements		Commune	Partition	CABS	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS Logements		Commune	Partition	CABS	MAREUIL-CAUBERT Logements		Commune	Partition	CABS
Nombre de logements 2015	69			29031	873				29031	430				29031
Nombre de résidences secondaires	7	10,1%		15,7%	113	12,9%			15,7%	39	9,1%			15,7%
Nombre de vacants	3	4,3%		8,0%	65	7,4%			8,0%	36	8,4%			8,0%
Nombre de résidences principales	59	85,5%		76,3%	695	79,6%			76,3%	355	82,6%			76,3%
<i>Résidences principales</i>				<i>Résidences principales</i>				<i>Résidences principales</i>						
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	0			316	6				316	2				316
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	1			165	1				165	1				165
Logements locatifs privés en 2015	3	5,1%		20,1%	153	22,0%			20,1%	40	11,3%			20,1%
Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%		17,9%	88	12,7%			17,9%	0	0,0%			17,9%
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	1				3					7				
Taille moyenne des ménages en 2015	2,417			2,2	2,374				2,2	2,338				2,2
<i>Tranches d'âges</i>				<i>Tranches d'âges</i>				<i>Tranches d'âges</i>						
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	19	13,1%		11,2%	150	9,1%			11,2%	68	8,2%			11,2%
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	21	14,5%		18,6%	259	15,7%			18,6%	164	19,8%			18,6%
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	26	17,9%		17,7%	324	19,6%			17,7%	141	17,0%			17,7%
<i>Equipement scolaire</i>				<i>Equipement scolaire</i>				<i>Equipement scolaire</i>						
Equipement scolaire élémentaire autonome	Non				Oui					Oui				
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui				Oui					Non				
Collège sur place	Non				Oui					Non				
Lycée sur place	Non				Non					Non				
<i>Santé</i>				<i>Santé</i>				<i>Santé</i>						
Cabinet médical sur place	Non				Oui					Non				
Clinique sur place	Non				Non					Non				
Hôpital sur place	Non				Non					Non				
<i>Mobilité</i>				<i>Mobilité</i>				<i>Mobilité</i>						
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non				Non					Non				
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non				Oui					Oui				
Gare SNCF fréquente sur place	Non				Oui					Non				
<i>Emploi local</i>				<i>Emploi local</i>				<i>Emploi local</i>						
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non				Oui					Non				
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non				Non					Non				
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non				Non					Non				

FICHES COMMUNALES CA BAIE DE SOMME

Données de base relative aux situations locales de l'habitat et des équipements

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025			
MERELESSART				MONS-BOUBERT				NEUFMOULIN			
Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS	
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	83	29031		318	29031		166	29031			
Nombre de résidences secondaires	5	6,0%	15,7%	55	17,3%	15,7%	5	3,0%	15,7%		
Nombre de vacants	7	8,4%	8,0%	20	6,3%	8,0%	13	7,8%	8,0%		
Nombre de résidences principales	71	85,5%	76,3%	243	76,4%	76,3%	148	89,2%	76,3%		
Résidences principales				Résidences principales				Résidences principales			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	1	316		3	316		1	316			
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	0	165		3	165		2	165			
Logements locatifs privés en 2015	19	26,8%	20,1%	40	16,6%	20,1%	14	16,6%	20,1%		
Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%	4	1,6%	17,9%	0	1,6%	17,9%		
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	0			-5	pas de besoin		1				
Taille moyenne des ménages en 2015	2,789	2,2		2,414	2,2		2,459	2,2			
Tranches d'âges				Tranches d'âges				Tranches d'âges			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	16	8,1%	11,2%	53	9,7%	11,2%	24	6,6%	11,2%		
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	27	13,6%	18,6%	103	18,8%	18,6%	84	23,1%	18,6%		
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	40	20,2%	17,7%	92	16,8%	17,7%	67	18,4%	17,7%		
Equipement scolaire				Equipement scolaire				Equipement scolaire			
Equipement scolaire élémentaire autonome	Non			Non			Non				
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui			Oui			Oui				
Collège sur place	Non			Non			Non				
Lycée sur place	Non			Non			Non				
Santé				Santé				Santé			
Cabinet médical sur place	Non			Non			Oui				
Clinique sur place	Non			Non			Non				
Hôpital sur place	Non			Non			Non				
Mobilité				Mobilité				Mobilité			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Non			Oui				
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Non			Non				
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Non			Non				
Emploi local				Emploi local				Emploi local			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Non			Non				
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Non			Non				
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Non			Non				
FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLH CABS 2020-2025			
PENDE				SAIGNEVILLE				SAINT-BLIMONT			
Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS	
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	615	29031		227	29031		448	29031			
Nombre de résidences secondaires	120	19,5%	15,7%	47	20,7%	15,7%	26	5,8%	15,7%		
Nombre de vacants	38	6,2%	8,0%	11	4,8%	8,0%	40	8,9%	8,0%		
Nombre de résidences principales	457	74,3%	76,3%	169	74,4%	76,3%	382	85,3%	76,3%		
Résidences principales				Résidences principales				Résidences principales			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	7	316		0	316		3	316			
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	-4	165		0	165		-3	165			
Logements locatifs privés en 2015	69	16,6%	20,1%	16	9,5%	20,1%	58	15,2%	20,1%		
Logements locatifs sociaux en 2015	6	1,6%	17,9%	0	0,0%	17,9%	0	0,0%	17,9%		
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	1			-3			3				
Taille moyenne des ménages en 2015	2,403	2,2		2,594	2,2		2,304	2,2			
Tranches d'âges				Tranches d'âges				Tranches d'âges			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	131	11,9%	11,2%	31	7,5%	11,2%	92	10,5%	11,2%		
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	206	18,8%	18,6%	91	21,9%	18,6%	188	21,4%	18,6%		
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	180	16,4%	17,7%	60	14,5%	17,7%	135	15,3%	17,7%		
Equipement scolaire				Equipement scolaire				Equipement scolaire			
Equipement scolaire élémentaire autonome	Oui			Non			Oui				
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Non			Oui			Non				
Collège sur place	Non			Non			Non				
Lycée sur place	Non			Non			Non				
Santé				Santé				Santé			
Cabinet médical sur place	Non			Non			Oui				
Clinique sur place	Non			Non			Non				
Hôpital sur place	Non			Non			Non				
Mobilité				Mobilité				Mobilité			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Oui			Non			Non				
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Non			Non				
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Non			Non				
Emploi local				Emploi local				Emploi local			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Non			Non				
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Non			Non				
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Non			Non				

FICHES COMMUNALES CA BAIE DE SOMME

Données de base relative aux situations locales de l'habitat et des équipements

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLU/CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLU/CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLU/CABS 2020-2025			
SAINT-VALERY-SUR-SOMME				SOREL EN VIMEU				VAUCHELLES LES QUESNOY			
Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS	
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	2125		29031	105		29031	359		29031		
Nombre de résidences secondaires	890	41,9%	15,7%	8	7,6%	15,7%	6	1,7%	15,7%		
Nombre de vacants	43	2,0%	8,0%	8	7,6%	8,0%	12	3,3%	8,0%		
Nombre de résidences principales	1192	56,1%	76,3%	89	84,8%	76,3%	341	95,0%	76,3%		
Résidences principales				Résidences principales				Résidences principales			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	8		316	2		316	5		316		
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	1		165	1		165	0		165		
Logements locatifs privés en 2015	230	19,3%	20,1%	11	12,4%	20,1%	17	5,0%	20,1%		
Logements locatifs sociaux en 2015	93	7,8%	17,9%	0	0,0%	17,9%	6	1,8%	17,9%		
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	20			2			2				
Taille moyenne des ménages en 2015	1,995		2,2	2,517		2,2	2,463		2,2		
Tranches d'âges				Tranches d'âges				Tranches d'âges			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	492	20,7%	11,2%	13	5,8%	11,2%	85	10,1%	11,2%		
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	717	30,1%	18,6%	41	18,3%	18,6%	169	20,1%	18,6%		
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	296	12,4%	17,7%	50	22,3%	17,7%	139	16,5%	17,7%		
Equipement scolaire				Equipement scolaire				Equipement scolaire			
Equipement scolaire élémentaire autonome	Oui			Non			Oui				
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Non			Oui			Non				
Collège sur place	Oui			Non			Non				
Lycée sur place	Non			Non			Non				
Santé				Santé				Santé			
Cabinet médical sur place	Oui			Non			Oui				
Clinique sur place	Non			Non			Non				
Hôpital sur place	Oui			Non			Non				
Mobilité				Mobilité				Mobilité			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Oui			Non			Oui				
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Non			Oui				
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Non			Non				
Emploi local				Emploi local				Emploi local			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non			Non			Oui				
Emploi local > 100% des actifs locaux	Oui			Non			Non				
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Non			Non				

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLU/CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLU/CABS 2020-2025				FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC PLU/CABS 2020-2025			
VAUDRICOURT				VAUX MARQUENNEVILLE				WIRY AU MONT			
Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS		Commune	Partition	CABS	
Logements				Logements				Logements			
Nombre de logements 2015	205		29031	41		29031	55		29031		
Nombre de résidences secondaires	12	5,9%	15,7%	1	2,4%	15,7%	6	10,9%	15,7%		
Nombre de vacants	16	7,8%	8,0%	3	7,3%	8,0%	2	3,6%	8,0%		
Nombre de résidences principales	177	86,3%	76,3%	37	90,2%	76,3%	47	85,5%	76,3%		
Résidences principales				Résidences principales				Résidences principales			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	0		316	1		316	1		316		
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	1		165	1		165	1		165		
Logements locatifs privés en 2015	11	6,2%	20,1%	5	13,5%	20,1%	8	17,0%	20,1%		
Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%	0	0,0%	17,9%	0	0,0%	17,9%		
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	1			0			1				
Taille moyenne des ménages en 2015	2,254		2,2	2,324		2,2	2,596		2,2		
Tranches d'âges				Tranches d'âges				Tranches d'âges			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	4	11,5%	11,2%	8	9,3%	11,2%	9	7,4%	11,2%		
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	97	24,3%	18,6%	21	24,4%	18,6%	12	9,8%	18,6%		
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	59	14,8%	17,7%	15	17,4%	17,7%	29	23,8%	17,7%		
Equipement scolaire				Equipement scolaire				Equipement scolaire			
Equipement scolaire élémentaire autonome	Non			Non			Non				
Equipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Oui			Oui			Oui				
Collège sur place	Non			Non			Non				
Lycée sur place	Non			Non			Non				
Santé				Santé				Santé			
Cabinet médical sur place	Oui			Non			Non				
Clinique sur place	Non			Non			Non				
Hôpital sur place	Non			Non			Non				
Mobilité				Mobilité				Mobilité			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Non			Non			Non				
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Non			Non			Non				
Gare SNCF fréquente sur place	Non			Non			Non				
Emploi local				Emploi local				Emploi local			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Oui			Non			Non				
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non			Non			Non				
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non			Non			Non				

FICHES COMMUNALES CA BAIE DE SOMME

Données de base relative aux situations locales de l'habitat et des équipements

FICHE COMMUNALE HABITAT DIAGNOSTIC aux CABS 2020-2025

YONVAL	Commune	Partition	CABS
<i>Logements</i>			
Nombre de logements 2015	106		29031
Nombre de résidences secondaires	3	2,8%	15,7%
Nombre de vacants	6	5,7%	8,0%
Nombre de résidences principales	97	91,5%	76,3%
<i>Résidences principales</i>			
Résidences principales créées par an, entre 1999 et 2010	2		316
Résidences principales créées par an, entre 2010 et 2015	1		165
Logements locatifs privés en 2015	8	8,2%	20,1%
Logements locatifs sociaux en 2015	0	0,0%	17,9%
Besoin en desserrement annuel 2010-2015	2		
Taille moyenne des ménages en 2015	2,381		2,2
<i>Tranches d'âges</i>			
Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en 2015	17	7,4%	11,2%
Nombre de personnes âgées de plus de 65 à 74 ans en 2015	37	16,0%	18,6%
Nombre de personnes âgées de moins de 14 ans en 2015	48	20,8%	17,7%
<i>Équipement scolaire</i>			
Équipement scolaire élémentaire autonome	Oui		
Équipement scolaire sur place, dans le cadre d'un RPI	Non		
Collège sur place	Non		
Lycée sur place	Non		
<i>Santé</i>			
Cabinet médical sur place	Non		
Clinique sur place	Non		
Hôpital sur place	Non		
<i>Mobilité</i>			
Moins de 1000 m d'un échangeur routier important	Oui		
Ligne de transport collectif fréquente ou moins de 15' gare SNCF fréquente	Oui		
Gare SNCF fréquente sur place	Non		
<i>Emploi local</i>			
Emploi local > 75% des actifs locaux	Non		
Emploi local > 100% des actifs locaux	Non		
Emploi local > 150% des actifs locaux	Non		

NOTE RECAPITULATIVE DU PLH DE LA CABS 2021-2026

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

DEMOGRAPHIE

- Une démographie défavorable : depuis 1968, gain de 2% d'habitants soit **0,04%/an**, ¼ des communes ont perdu de la population,
- Défaut d'attractivité résidentielle pour les 25-40 ans
- **Des territoires trop spécialisés** : les retraités sont davantage présents dans les centres bourgs, les catégories sociales professionnelles + dans les communes hors centre bourg et hors Abbeville

EMPLOI

- Près de **20 000 emplois locaux en 2015**= plus d'emplois que d'actifs
- **3 pôles d'emplois créditeurs**: Saint-Valery-sur-Somme, Abbeville et Hallencourt

LOGEMENTS

- **Un parc de logements secondaires de 15,7% en 2014** (4497lgts), supérieur à celui de la Somme, 8%
- ⇒ Pression immobilière sur le littoral => impact sur les prix immobiliers => exclusion des **jeunes ménages locaux**
- **1 parc de logements vacants estimé à 2 000 logements en 2015** (Abbeville et Cayeux-sur-Mer)
- Un Parc Privé Potentiellement Indigne estimé (**PPPI**) à **1700 logements en 2013**, touchant près de la moitié des communes (Cayeux-sur-Mer et Abbeville)

FAMILLE- REVENUS

- **+60% de ménages de 1 à 2 personnes**
- **Des revenus inférieurs au revenu médian de la Somme**: Abbeville et Mérélessart sont les communes les plus pauvres et celles de la couronne périurbaine d'Abbeville les plus riches
- Certains quartiers d'Abbeville, les QPV, possèdent les revenus les plus bas de la CABS
- => Spécialisation des territoires

HABITAT

- **Un parc locatif social (17%)** plus important que celui de la Somme 13,8%
- La CABS compte **4 041 logements locatifs sociaux en 2016** répartis entre 14 communes et 8 bailleurs
- Seul **28% du patrimoine est présent hors QPV**
- **91,5% du parc social est situé sur Abbeville** et est détenu à **93,5% par Baie de Somme Habitat**
- Peu de petits logements (= majorité de la demande)
- Une demande locative sociale qui augmente
- 20,8% de locataires privés

ENJEUX ET OBJECTIFS DE PRODUCTION

- Développer une stratégie d'attractivité résidentielle pour maintenir les ménages sur les pôles principaux et mieux prendre en compte la spécificité territoriale
- Améliorer la mixité sociale à travers la mise en œuvre d'une politique de rééquilibrage du peuplement, selon les communes voir les quartiers
- Agir sur le traitement de l'habitat indigne, insalubre, dangereux et énergivore
- Engager une politique foncière pour l'habitat
- Produire ce qu'il faut de logements pour ne pas alimenter davantage la vacance

Objectifs en termes de production de logement : 125/an (= besoin en desserrement= maintien de la population en place)

LE PROGRAMME D' ACTIONS

- Produire 750 unités d'habitat

- Objectifs répartis par commune en fonction de leurs taux d'équipements
- **200/750 à financer en logements locatifs sociaux**- hors Abbeville, en priorité sur les centre-bourg
- **Prioriser la reconquête de la vacance à hauteur de 33%** en priorité sur Abbeville, Cayeux-sur-Mer, Longpré-les-Corps-Saints et Hallencourt

- Renouveler :

- Soutien aux réhabilitations des propriétaires privés occupants
- **Convention OPAH** sur Abbeville et Longpré-les-Corps-Saints
- Mise en place d'un **service local de constat-habitat** visant à lutter contre la vacance et l'indignité
- **Vacance et indignité : accompagnement par la CABS** des communes volontaires à mener les procédures

- Soutenir :

- **Création d'un budget** permettant à la CABS d'acheter des immeubles stratégiques en vue de la création de projets d'habitat
- Mise en place de Conventions de programme : entre les communes- les promoteurs et la CABS
- Soutien des projets cibles: pour les propriétaires occupants, aide à la sortie d'indignité, soutien aux projets de LLS engagés sous l'ancien PLH

- Accueillir :

- PPGDLSID (plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur): création d'une base de connaissance pour le demandeur de logement social
- Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)- à réaliser dans un objectif d'harmonisation de l'occupation sociale du parc locatif social
- Accueil spécialisé- traiter la question de l'accueil des saisonniers sur les communes littorales

Coût de fonctionnement

1,5 ETP

sur 6 ans

439 200€

Coût en matière d'investissement

Action 6: Soutenir les initiatives de réhabilitation performante

Etude sur le logement privé en cœur de ville d'Abbeville (ACV)

Etude de revitalisation centre bourg Longpré-les-Corps-Saints

OPAH Abbeville (reste à charge CABS)

Longpré-les-Corps-Saints (reste à charge CABS)

13 524€ (reste à charge CABS)

3 240€ (reste à charge cabs)

846 900€

421 480€

1 285 144€

soit

Action 7: Développer une action foncière pour enclencher certains projets d'habitat

12 immeubles à 120 000€

1 440 000€

Action 9- Soutenir financièrement certains projets cibles

Aides aux PO pour les travaux de Sortie d'indignité et de précarité énergétique

38 dossiers de logements privés à 1 200€

12 dossiers de logements privés 3000€

58 LLS financiers (liés à l'ancien PLH)

273 600€

216 000€

250 950€

740 550€

soit

Action 12- Poursuivre l'évaluation de l'accueil spécialisé

Etude sur le logement saisonniers des communes littorales

30 000€

3 934 894€

TOTAL

Annexe 8 – PVD

Convention d'adhésion PVD

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN 2020-2026 DE CAYEUX-SUR-MER



DE SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME



ENTRE

- La commune de Cayeux-sur-Mer représentée par son maire, Monsieur Jean-Paul LECOMTE ;
- La commune de Saint-Valery-sur-Somme représentée par son maire, Monsieur Daniel CHAREYRON ;
- La communauté d'agglomération de la Baie de Somme représentée par son président, Monsieur Pascal DEMARTHE.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Madame la Préfète du département de la Somme,
ci-après, « l'Etat » ;

Les partenaires seront associés à la démarche de construction de la convention cadre Petites villes de demain

- Le Conseil régional des Hauts-de-France,
- Le Conseil départemental de la Somme,
- La Banque des Territoires, groupe Caisse des dépôts et Consignations
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- La DDTM
- Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
- Les chambres consulaires : CCI Littoral Hauts-de-France et la Chambre de Métiers Hauts de France ...
- Les unions commerciales respectives

ci-après, les « Partenaires ».

Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 entre la ville d'Abbeville (Avenant Action Cœur de Ville), la commune de Longpré-les-Corps-Saints (revitalisation centre-bourg) et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et l'ensemble des partenaires associés.

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par courrier de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales en date du 21 décembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain « **la Convention** » a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui serait conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles; à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les collectivités bénéficiaires s'engagent, à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire; à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet; à s'insérer dans la dynamique de la convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente Convention.

En outre, les partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'intégration possible à l'ORT, les collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

La mise en place de relations renforcées entre les collectivités bénéficiaires, leurs services et leurs partenaires : une équipe projet Petites villes de demain (PVD) a été constituée dès la labellisation des communes concernées afin de suivre et coordonner la démarche et les actions à entreprendre. Elle est constituée des directeurs généraux des services des deux collectivités, d'interlocuteurs techniques (Développement- Habitat- Mobilité ...) de l'EPCI, d'un représentant des Syndicats mixtes Baie de Somme Grand Littoral Picard et Baie de Somme Trois Vallées (porteur du PNR Baie de Somme Picardie maritime) et d'un représentant DDTM. Cette instance pourra, en fonction de l'état d'avancement et des besoins exprimés s'entourer de l'expertise de partenaires associés.

- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention : ce comité de projet composé des élus concernés, des partenaires associés s'adossera au comité de projet ORT déjà constitué.
- Le suivi du projet par le référent ORT de la CABS et les chefs de projet Petites villes de demain désignés par les communes respectives, par la mobilisation d'ingénierie déjà présente sur les territoires. L'attribution d'un cofinancement des postes à l'échelle des communes engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe A « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Les chefs de projet rendent notamment compte de leurs travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. (Cf. annexe B - annuaire) ;
- L'appui d'une équipe-projet, désignée ci-dessus, assurant la coordination des maîtrises d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale des territoires ;
- A l'issue des 18 mois (délai maximum) et de l'élaboration des projets de territoire, sera organisée la présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : une plateforme numérique partageant l'ensemble de l'avancée de la démarche sera mise en place, accessible par tous les partenaires associés. Des indicateurs d'évaluation seront définis dans la convention ORT et suivis pendant la durée de la démarche.

- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet, en particulier la lutte contre l'artificialisation des sols, le traitement des friches, le développement des mobilités douces, l'accès facilité aux services, l'amélioration de la performance énergétique des logements, la résorption de la vacance résidentielle et commerciale. Les orientations stratégiques et les projets développés par les 2 communes concourront à la déclinaison opérationnelle du PCAET voté par l'instance communautaire en date du 21 septembre 2020 et seront intégrés dans le futur CRTE.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : Le projet de territoire en cours de définition ou à définir par chaque commune est rédigé en associant la population, le monde associatif, et les acteurs économiques de proximité. Cette concertation peut prendre la forme d'ateliers, d'élaboration d'enquêtes (papier ou support numérique), de balade urbaine, relayés par les sites internet et réseaux sociaux respectifs des communes et de la communauté d'agglomération.
- La communication des actions à chaque étape du projet : l'ensemble des actions déployées sera décrit et relayé sur les sites internet des collectivités bénéficiaires et de la communauté d'agglomération, dans les magazines et réseaux sociaux dédiés, ainsi que sur le site de la Préfecture de la Somme. Chaque présentation d'actions sera assortie des logos de la démarche Petites villes de demain.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant les projets de territoire, est co-présidé par le Président de la communauté d'agglomération et les maires de Cayeux-sur-Mer et de Saint-Valery-sur-Somme.

L'Etat représenté par Monsieur le Sous-Préfet et le référent départemental de l'Etat désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (partenaires financiers et les partenaires techniques, locaux) y sont invités et représentés :

- La Région Hauts-de-France
- Le Conseil départemental de la Somme
- La Banque des Territoires
- L'ANAH
- Les chambres consulaires : CCI Littoral hauts-de-France et CMA Hauts-de-France
- les représentants des unions commerciales
- les représentants de la chambre départementale des notaires et des fédérations nationales des agences immobilières
- les représentants du monde du tourisme
- le CAUE
- ...

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, pendant la durée de rédaction du projet de territoire, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Il s'adossera ensuite au rythme de la gouvernance ORT.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 28 octobre 2022. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire prendre la décision en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, d'intégrer la convention d'ORT. L'intégration à la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. Une convention d'ORT existant à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, les Collectivités pourront s'engager dans l'ORT par avenant.

Il est rappelé que cette convention d'ORT et tout avenant à cette convention respectent les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, l'avenant à cette convention sera signé par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme se situe à l'ouest du département et s'étire le long de l'aval de la Somme jusqu'à l'embouchure sud de la Baie de Somme.

Elle est le résultat de la fusion des communautés de communes de l'Abbeillois, de Baie de Somme Sud et de la région d'Hallencourt au 1^{er} janvier 2017, composée aujourd'hui de 43 communes. La collectivité compte 50 089 habitants (donnée INSEE 2020) sur une superficie de 385 km².

Le territoire présente des contrastes très marqués entre le littoral, le rétro-littoral et l'arrière-pays, tant au regard du développement économique, démographique qu'environnemental. La forte emprise agricole est perceptible dans les paysages et la richesse écologique représente un atout majeur du secteur.

L'important patrimoine culturel conservé participe par ailleurs à l'attractivité du territoire intercommunal dont une majeure partie des communes se prépare à l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire ».

Abbeville en est le pôle urbain majeur avec 23 867 habitants soit 47 % de la population de l'intercommunalité. Quatre centres-bourgs, pôles relais d'Abbeville (Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux-sur-Mer, Longpré-Les-Corps-Saints, Hallencourt) se répartissent sur le territoire et regroupent 8 200 habitants (16 % de la population).

Depuis 2018, aux côtés du syndicat mixte Baie Trois Vallées porteur du Scot et du PNR Baie de Somme Picardie maritime, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme s'est investie dans l'élaboration de démarches stratégiques (PLUI, PLH, PCAET, étude attractivité commerciale ...) concourant au développement harmonieux de son territoire.

Pour faire face aux fragilités constatées (taux de chômage, taux de vacance des logements, déprise de l'activité économique...) la CABS a accompagné la ville d'Abbeville dans la dynamique Action Cœur de Ville, et à inviter les centres bourgs à s'engager dans des démarches de revitalisation. Longpré-les-Corps-Saints est la première commune à avoir rejoint cette démarche. En janvier 2020, la signature de la convention Opération de Revitalisation de Territoire englobant Abbeville et Longpré-les-Corps-Saints a officialisé cette volonté commune. Le dispositif Petites villes de demain de Cayeux-sur-Mer et de Saint Valery-sur-Somme contribuera au resserrement des liens socio-économiques nécessaires entre le cœur urbain d'Abbeville et les centres bourgs en faveur de l'attractivité de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

6.1 Evolution et situation du territoire

Les éléments de diagnostic de la commune de Cayeux-sur-Mer sont présentés en annexe 1 de la présente convention. Compte tenu de l'état d'avancement de l'étude sur la revitalisation du centre-bourg menée par le cabinet Quartier Libre, du PLU (phase règlement) conduite par le cabinet Espace Urba, et de l'étude de résilience dans le cadre du PAPI BSA menée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, des trajectoires sont, à ce stade, listées afin de nourrir le projet de territoire qui devrait être livré en 2021.

Les éléments de diagnostic de la commune de Saint-Valery-sur-Somme sont illustrés en annexe 2 de la présente convention. Compte tenu des études d'aménagement relativement anciennes et du PLU datant de 2005, la commune souhaite travailler à une redéfinition d'un projet de territoire (étude à lancer) œuvrant à l'attractivité de la commune, tout en prônant un développement durable.

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification, applicables et de valorisation du patrimoine

L'ensemble de ces démarches est présenté en annexe 3.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Les deux communes littorales font partie intégrante du périmètre du PNR Baie de Somme Picardie Maritime, du PAPI Littoral Bresle-Somme-Authie

Elles sont associées aux contrats territoriaux gérés à l'échelle de la communauté d'agglomération

- ✓ PRADET (Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires)
- ✓ Politique départementale développement territorial

6.2.3 Projets et opérations

Pour chaque commune, les projets, les études en cours, la programmation des opérations matures, la réalisation d'opérations en cours, la livraison d'opérations sont énumérés en annexe 4.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Cayeux-sur-Mer est en cours de finalisation de son PLU. Elle a répondu à l'appel à projet régional revitalisation centre-bourg. La commune est en cours de construction de son projet de territoire (phase validation de diagnostic), ce projet sera décliné en plan d'actions d'ici septembre 2021. En parallèle, le diagnostic de l'étude de résilience sera rendu à l'été 2021.

Conformément à la démarche Petites villes de demain, Saint-Valery-sur-Somme s'engagera pendant ses 18 mois à élaborer son projet de territoire.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Pendant cette période de 18 mois, il s'agira pour :

la commune de Cayeux-sur-Mer de :

- poursuivre dans le cadre du PAPI BSA, l'étude de résilience et de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du boulevard maritime
- terminer l'étude de revitalisation de centre-bourg engagée par le cabinet Quartier Libre
- lancer une étude complémentaire Habitat pour mieux cerner la problématique des logements vacants, indignes ou insalubres sur son territoire
- participer à l'étude lancée par la CABS, à la demande de l'Etat, sur les besoins en logement saisonnier
- sollicite (outil Banque des Territoires) une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à l'appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial et aide à la définition de plan d'actions rapide (offre SHOP'IN)

la commune de Saint -Valery-sur-Somme de :

- conduire une étude globale de revitalisation de territoire (diagnostic, stratégie et plan d'actions)
- participer à l'étude lancée par la CABS, à la demande l'Etat, sur les besoins en logement saisonnier
- solliciter (outil Banque des territoires) une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à l'appréciation objective des impacts de la crise sur l'appareil commercial et aide à la définition de plan d'actions rapide (offre SHOP'IN)

Pour les deux communes littorales en complément de l'aide apportée par l'ingénierie de la CABS, il sera sollicité auprès de la Banque des Territoires, une assistance au management de projet aide à la rédaction de la ou les conventions finales, aide à la gouvernance de la démarche, définition des indicateurs d'évaluation...).

Dès la signature de la convention d'adhésion, une aide au cofinancement des postes de chefs de projet (cf. article 3 de la Convention) sera sollicitée auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires.

Ces besoins en ingénierie, en recours d'expertise, seront affinés au cours de cette période de 18 mois, et feront l'objet d'une négociation avec les partenaires associés.

A....., le

Commune de Cayeux-sur- Mer

Commune de Saint-Valery-sur-Somme

Jean-Paul LECOMTE, Maire

Daniel CHAREYRON, Maire

Etat

Communauté d'agglomération de la Baie de Somme

Muriel NGUYEN

Pascal DEMARTHE

Préfète de la Somme

Président

ANNEXE A : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
 - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation.

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE B : ANNUAIRE TECHNIQUE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Mathieu BLIN	Cayeux-sur-Mer	DGS	M.BLIN@cayeux-sur-mer.fr	03 22 26 04 04
Christelle LOQUET	Saint-Valery-sur-Somme	DGS	dgs@saint-valery-sur-somme.fr	06 24 93 06 14
Pascale SINGLE	Communauté d'agglomération de la Baie De Somme	Cheffe du Pôle développement et référente ORT	pascale.single@ca-baiedesomme.fr	03 22 20 68 96
Pascal DEVILLY	DDTM	Responsable service territorial Picardie maritime	pascal.devilly@somme.gouv.fr	03 64 57 25 10

Annexe 1

Démarche de revitalisation du centre-bourg de Cayeux-sur-Mer

Depuis mi 2020, la commune de Cayeux-sur-Mer est engagée dans l'élaboration d'un programme de revitalisation de centre-bourg. Elle a pour ce faire recruté une équipe composée de 3 bureaux d'études : Quartier libre (urbanisme, architecture) ; Julie Colin (paysage) ; Actéhis (socio-économistes).

L'étude est organisée en 3 phases, dont la première est aujourd'hui achevée :

1. **Diagnostic urbain généraliste** → identification des enjeux d'attractivité du centre-bourg et première approche des sites d'intervention prioritaires (sept. – déc. 2020)
2. **Élaboration d'un schéma d'ensemble et de scénarios d'aménagement** → stratégie de revitalisation (ambitions) ; caractérisation approfondie des secteurs stratégiques ; analyse des conditions de leur mutabilité/évolution (janvier – avril 2021)
3. **Feuille de route** → programmation, esquisses architecturales, urbaines et paysagères ; conditions de mise en œuvre des actions et projets ; outils et moyens mobilisables (avril – juin 2021)

Périmètre de réflexion

À l'issue de la phase de diagnostic, il a été proposé le périmètre de réflexion ci-après. Il est issu du croisement des attentes de la Ville (renforcement des liaisons gare¹ – place du Marché – avenue Paul Doumer ; avenue Paul Doumer – rue Foch – esplanade Aristide Briand ; liaison avenue Paul Doumer – rue Foch – rues vers la place du Général de Gaulle) et du travail de terrain et d'analyse mené lors de cette première phase de l'étude autour de 5 entrées et 3 questionnements prospectifs :

Entrées :

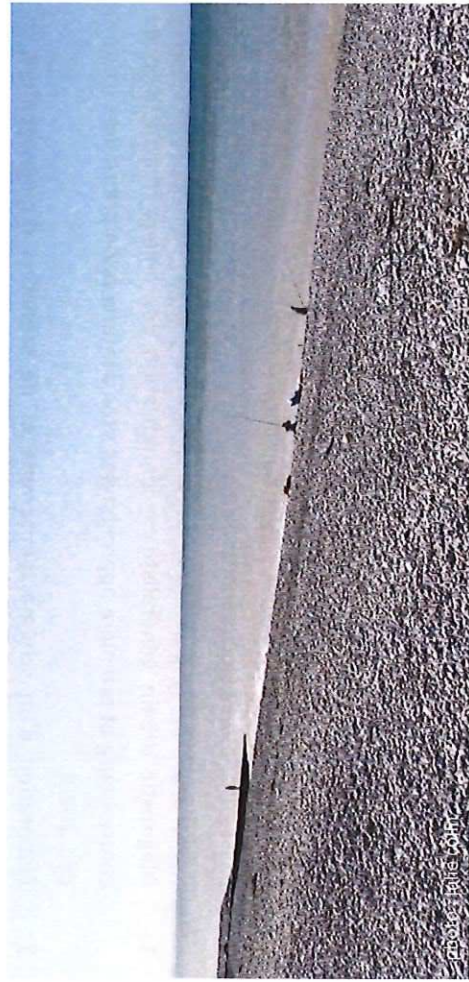
- *Territoire & motifs paysagers*
- *Dynamiques locales et accessibilité*
- *Centre-bourg & espaces publics*
- *Images patrimoniales et culturelles*
- *Pratiques & lieux de vie*

¹Liaison touristique Le Crotoy – Saint-Valéry-sur-Somme – Cayeux-sur-Mer

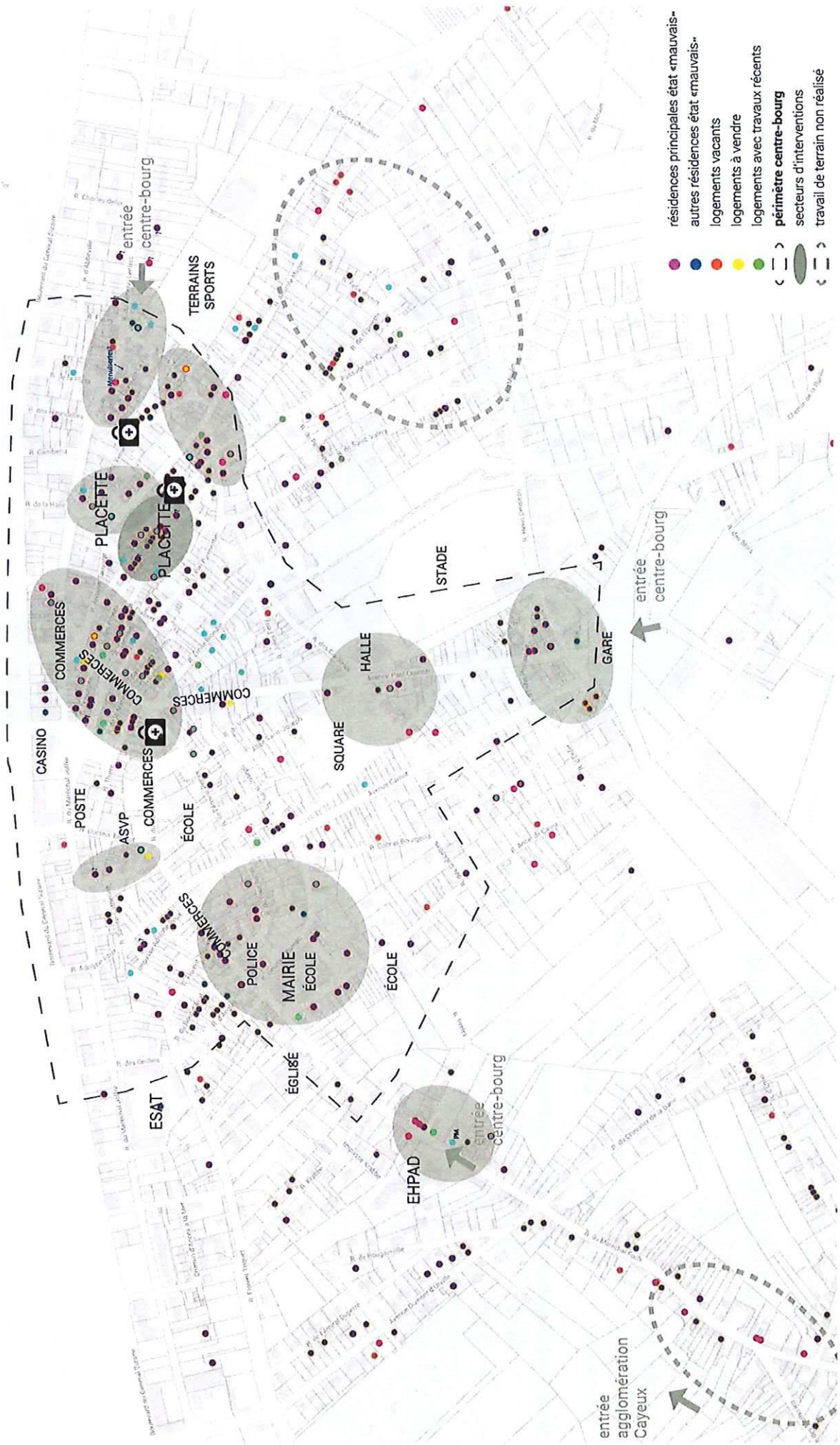


Questionnements prospectifs :

- **HABITABILITÉ**
 - *Qu'est-ce qui fait de Cayeux-sur-Mer un territoire plus ou moins habitable aujourd'hui ?*
- **TEMPORALITÉS**
 - *Quelles interactions constatées entre vie quotidienne et saisonnalité touristique ?*
- **TRAJECTOIRES**
 - *Quelles évolutions considérer, questionner, ambitionner ?*



PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE CENTRE-BOURG



ENTRÉE « TERRITOIRE & MOTIFS PAYSAGERS »

HABITABILITÉ

- Un environnement privilégié mais soumis à d'importantes contraintes (submersion marine)
- Une évolution urbaine du bourg qui témoigne de son identité plurielle, liée aux usages de la terre et de la mer
- Un patrimoine habitable en manque de valorisation

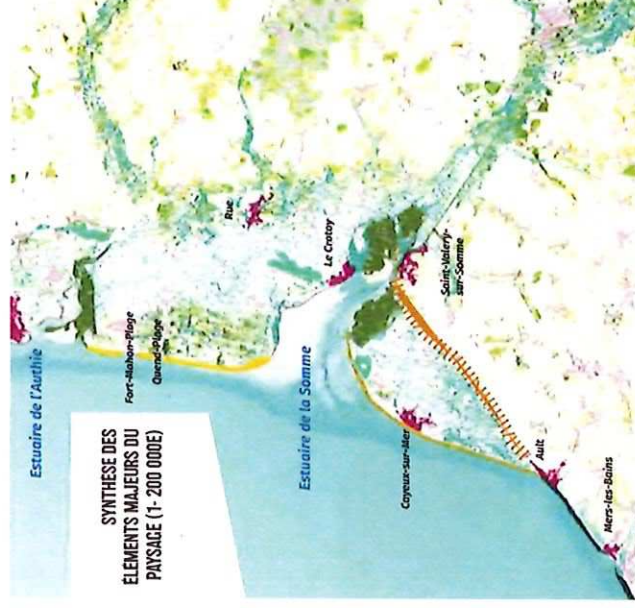
TEMPORALITÉS

- Un environnement qui favorise une diversité de pratiques saisonnières
- Un bourg soumis à des risques accrus en basse saison

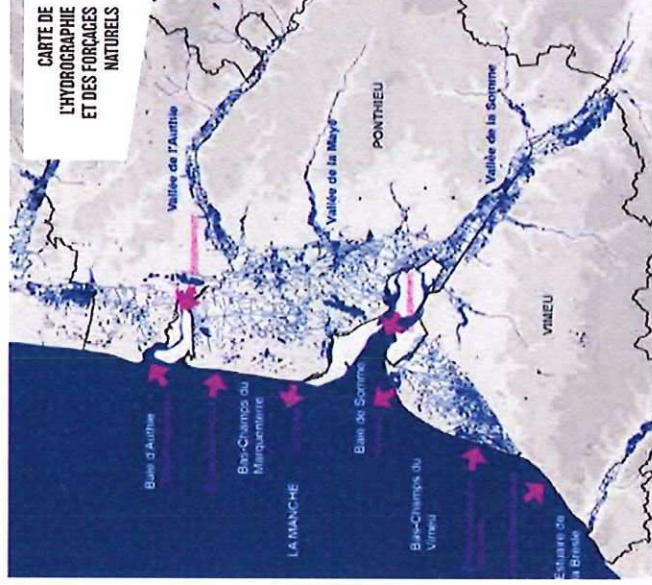
TRAJECTOIRES (QUESTIONS POUR LE PROJET)

- *Quels motifs architecturaux, paysagers et urbains valoriser ?*
- *Quelle déclinaison contemporaine des éléments marqueurs de l'histoire cayolaise ?*
- *Centre-bourg : un enjeu de résilience positivement assumé entre littoral et campagne au bénéfice d'une dimension « nature » plus largement partagée à l'échelle communale ?*

Illustrations extraites du dossier de candidature au renouvellement du label Grand site de France 2018 – 2023 (Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard)



- LES LIGNES**
 - Falaises vives
 - Cordons de galets
 - Falaise morte et plateau en gradins
 - La Somme canalisée, les fonds de vallées de l'Authie et de la Bresle
 - Les plages de sable
- LES TRAMES**
 - Réseau hydrographique : des éléments majeurs par endroits caractérisés par les courses (fluidité, courbes), les canaux (linéarité, perspectives) et la répétition des fossés (rythmes, trames...)
 - Chaussées et vençloitures (bas-champs du Vimieu et du Marquenterre)
- LES MASSES ET SURFACES**
 - La mer
 - Les marais des estuaires
 - Les massifs dunaires boisés : une topographie singulière dans cette plaine maritime
 - Les plans d'eau du Hable d'Ault
 - Les carrières et leurs eaux turquoise
- LES POLARITÉS URBAINES**
 - Villes repérées dans le paysage : Ault, Cayeux, Le Crotoy, Saint Valéry
 - Villes patrimoine : Mers, Saint Valéry, Rue



- en Baie d'Authie, la submersion pourrait menacer les terres basses, jusque Rue ;
- le massif dunaire du Marquenterre est constitué de dunes bordières littorales protégeant une plaine dont l'altitude moyenne est inférieure au niveau des plus hautes eaux. A l'instar de la partie sud de la Baie de Somme, le territoire du Marquenterre est soumis à l'érosion accentuée par le mauvais état de certaines digues (Baie d'Authie) ;
- la Baie de Somme est touchée par une dynamique d'ensablement. Un risque de submersion pourrait concerner les arrière-plaines protégées par les digues construites au XIX^{ème} siècle et au XX^{ème} siècle ;
- dans les Bas-Champs de Cayeux-sur-Mer, l'élément majeur de la zone est la submersion marine notamment par rupture du cordon de galets qui les protège ;
- au niveau des falaises, principalement touchées par l'érosion, le recul est violent et s'exprime par des mouvements de terrains ponctuels (éboulements de la falaise).

ENTRÉE « DYNAMIQUES LOCALES & ACCESSIBILITÉ »

HABITABILITÉ

- Une commune de moins en moins habitée, et confrontée à un phénomène de vieillissement croissant
- Une offre d'équipements et de services qui assure une certaine autonomie à Cayeux
- Une offre commerciale diversifiée, couvrant a minima les besoins quotidiens de la population résidente et des touristes
- Une appréciation hétérogène de la qualité de l'offre commerciale et d'hôtellerie-restauration
- Une densité de professionnels médicaux / paramédicaux
- Un territoire dans lequel les opportunités d'emploi pérennes sont faibles, et peu attractif pour les actifs en emploi et les saisonniers qualifiés (cherté de l'immobilier...)
- Une accessibilité exclusivement routière

TEMPORALITÉS

- Un tissu économique qui se restreint progressivement aux activités de commerce et d'hôtellerie-restauration et devient de plus en plus dépendant de la fréquentation touristique
- Une faible dynamique de création d'emplois / d'activités
- Des dynamiques immobilières et stratégies patrimoniales (dont l'opportunisme s'est renforcé en cette année particulière) qui limitent fortement l'accès au logement des résidents locaux

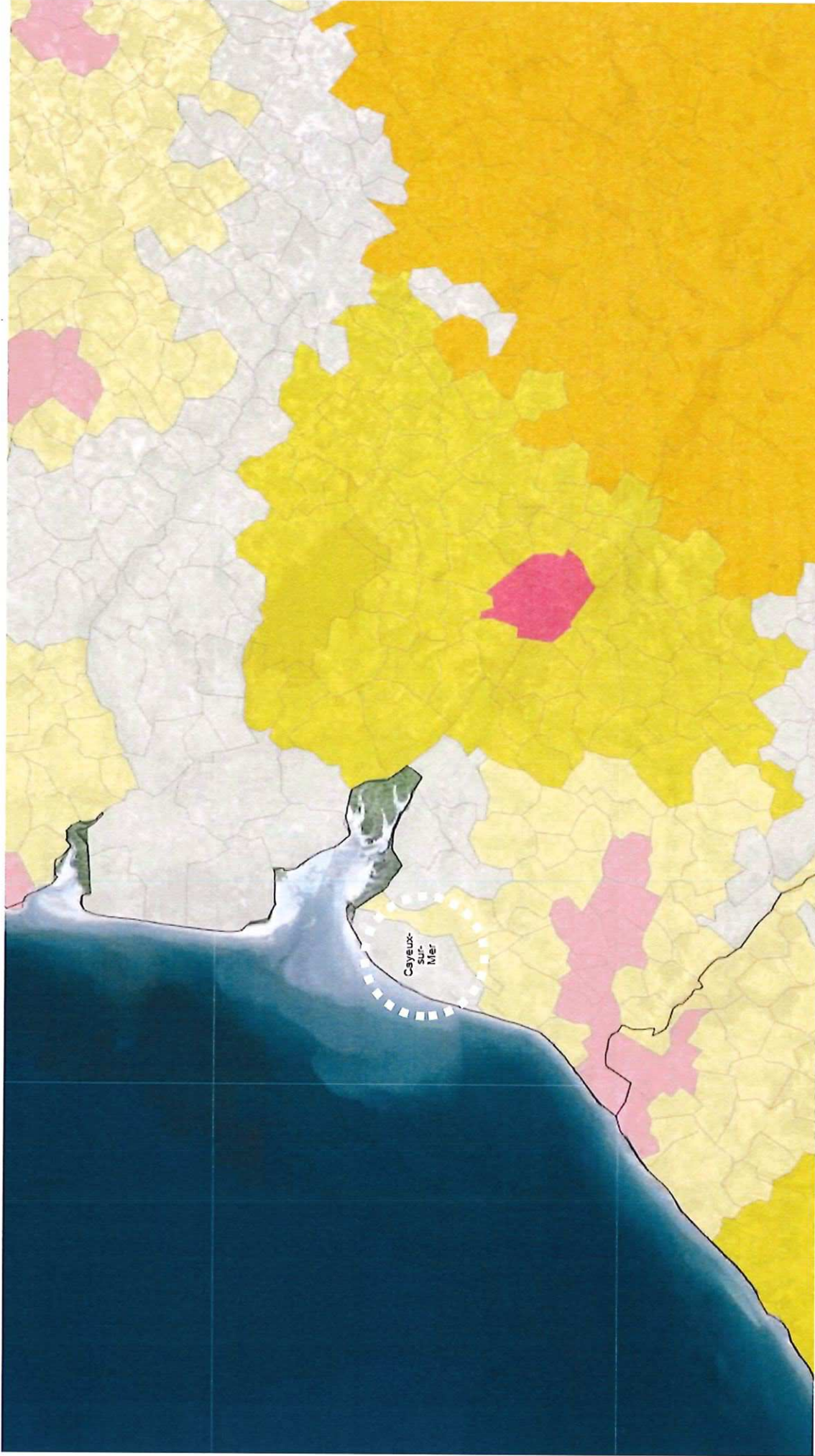
TRAJECTOIRES (QUESTIONS POUR LE PROJET)

- Comment faire rayonner Cayeux depuis les entrées extérieures et intérieures au territoire (synergies) ?
- À quelles conditions le centre-bourg peut-il être créateur d'une attractivité résidentielle « du quotidien » ?
- Le logement : facteur d'exclusion sociale mais d'attraction estivale ?
Quel(s) équilibre(s) pour l'habitat, entre résidences principales et secondaires ?

- À quelle(s) condition(s) le vieillissement de la population peut-il être une opportunité ?
- Quelle place pour les activités économiques de production (industrie, agriculture-pêche...) ?
- Comment valoriser les spécialisations historiques (industrie des galets, pêche) dans une perspective touristique ?
- Comment renforcer la viabilité économique des entreprises tout au long de l'année ?
- Quelle(s) offre(s) commerciale(s) pour répondre à la fois aux besoins des habitants (peu satisfaits de sa diversité) et à ceux des touristes ?
- Comment tirer parti de l'opportunité créée par le FISAC et de la fonction manager de centre-bourg ?

Une commune hors d'influence des pôles

Typologie du zonage en aires d'attraction des villes (2020) - Source : Insee, 2020



Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus (4 155) Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus (4 155) Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants (231) Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (234) Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (7 588) Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants (771) Commune

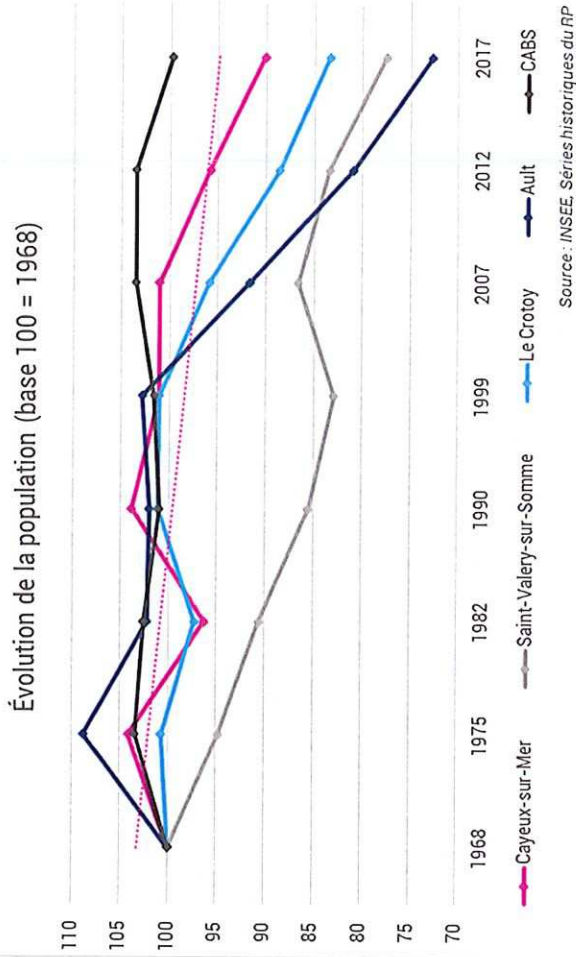
Un centre d'équipements et de services intermédiaire en situation de fragilité

Niveau de centres d'équipements et de services des communes, 2020 - Sources : INRAE-CESAER, ANCT 2020



- Communes non centre (24 094)
- Centre local d'équipements et de services (7 011)
- Centre structurant d'équipements et de services (742)
- Centre intermédiaire d'équipements et de services (2 880)
- N/A

Un déclin démographique prononcé

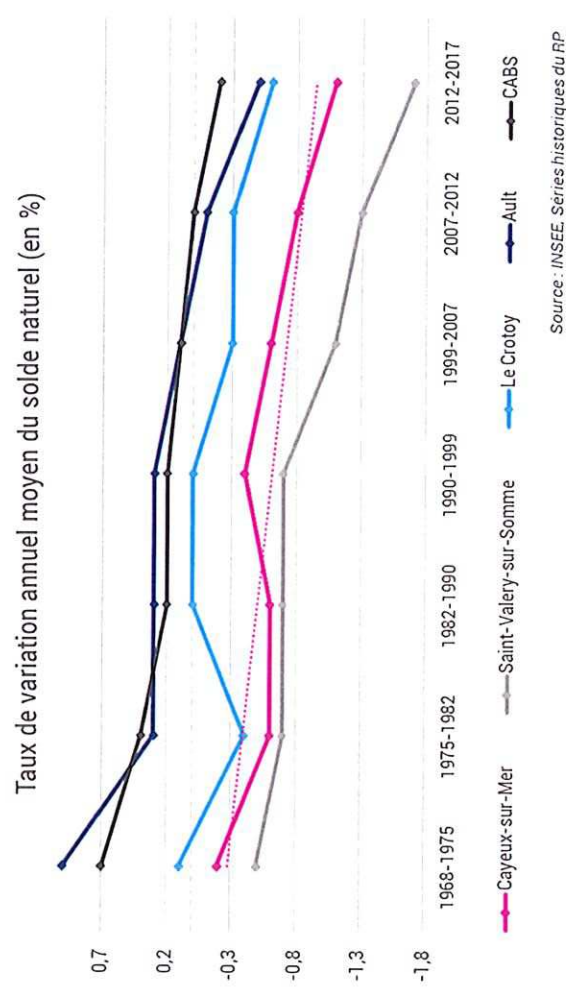
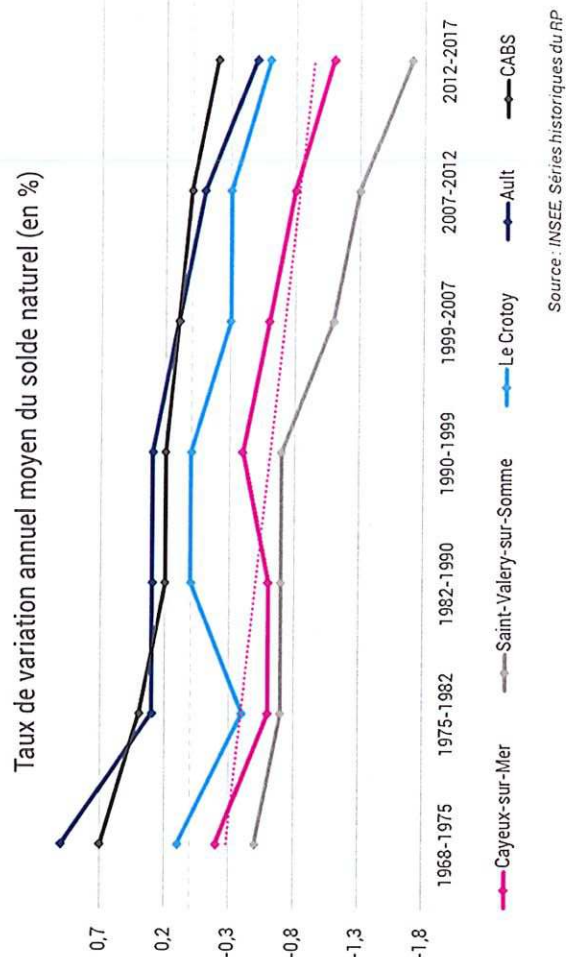


En 2017, Cayeux compte 2 477 habitants soit 273 de moins qu'en 1968 et 379 de moins qu'en 1990 (date de son dernier «pic» de population).

Cette tendance est liée à la conjugaison d'un solde naturel négatif depuis plusieurs décennies et d'un solde migratoire redevenu négatif depuis une quinzaine d'années.

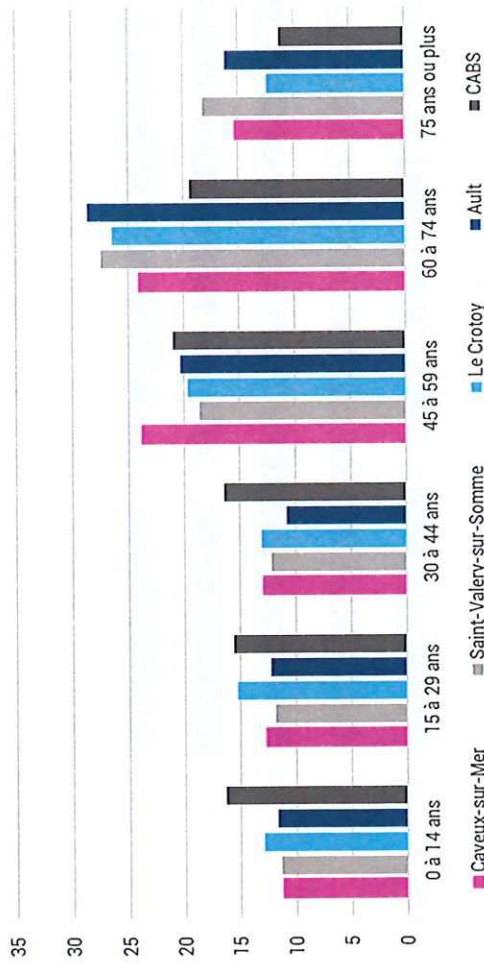
Très concrètement, sur la période allant de 2012 à 2017 la commune enregistre en moyenne 29 décès de plus que de naissances par an et compte un peu plus de 2 départs de plus que d'arrivées par an. Ces éléments lui font perdre au global 1,2% de sa population par an en moyenne sur la période.

Cette baisse de population est toutefois moins importante que ce que l'on constate au Crotoy, à Ault ou encore à Saint-Valéry-sur-Somme mais marque un déclin plus significatif que dans la moyenne des communes de la CABS ou à l'échelle du département (la CABS ayant une population stable de 1968 à 2017 et la Somme enregistrant une hausse de sa population de 11,9%).(4,7 %), soit dans les communes isolées hors des influences urbaines (14 %).



Un vieillissement qui s'accélère

Population par grandes tranches d'âge (en 2017, en %)



Source : INSEE, RP 2017

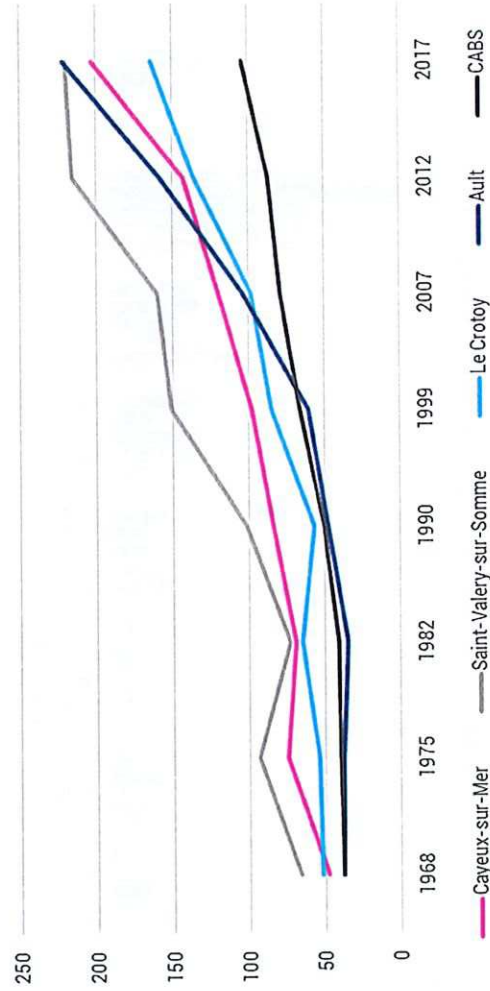
Si la proportion de personnes âgées (75 ans ou plus) a considérablement augmenté depuis les années 1960, cette progression est toutefois moins marquée qu'à Ault ou Saint-Valéry-sur-Somme.

En 2017, seulement un habitant sur trois est âgé de moins de 45 ans à Cayeux-sur-Mer.

On recense la même année, deux fois plus de personnes âgées de 65 ans ou plus que de personnes de moins de 20 ans. Cette proportion était l'inverse en 1968 où l'on retrouvait deux jeunes de moins de 20 ans pour une personne de 65 ans ou plus.

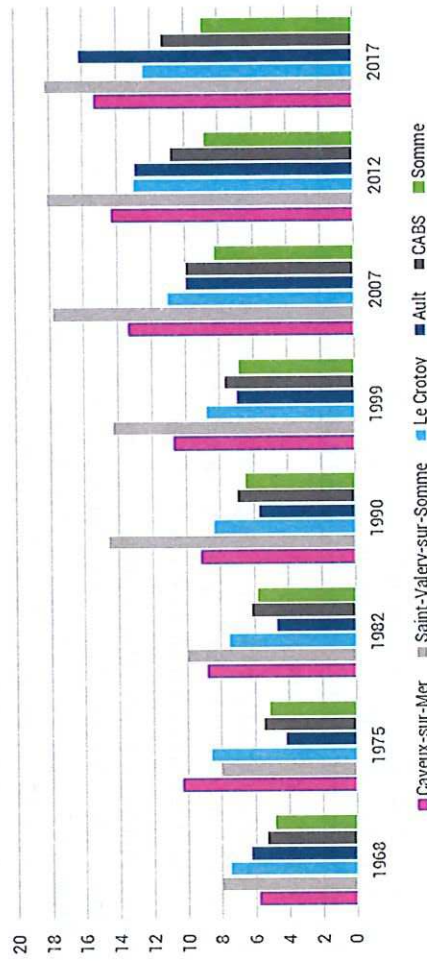
Le vieillissement de la population est une tendance généralisée au littoral picard.

Indice de vieillissement (personnes ≥ 65 ans pour 100 jeunes < 20 ans)



Source : INSEE, Séries historiques du RP, ANCT 2020

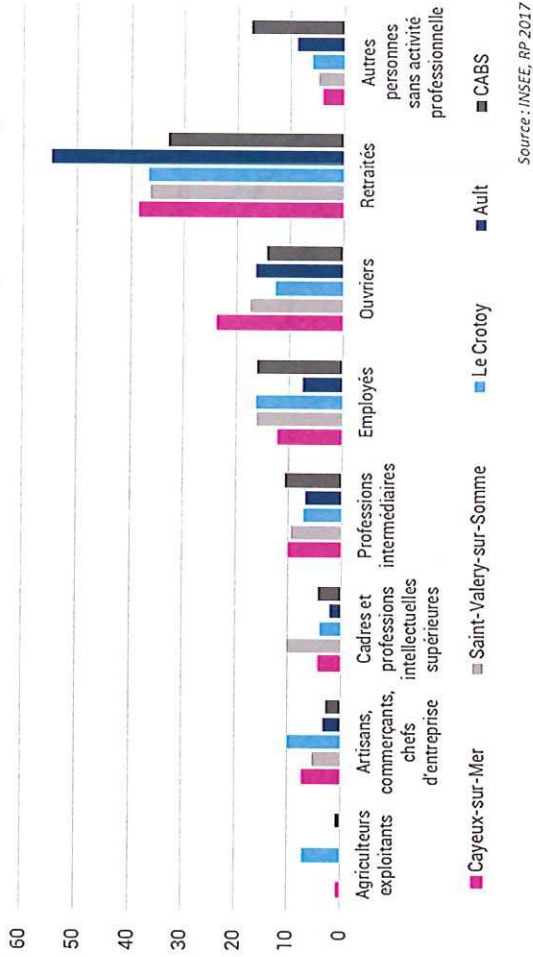
Part de la population âgée de 75 ans et plus (en %)



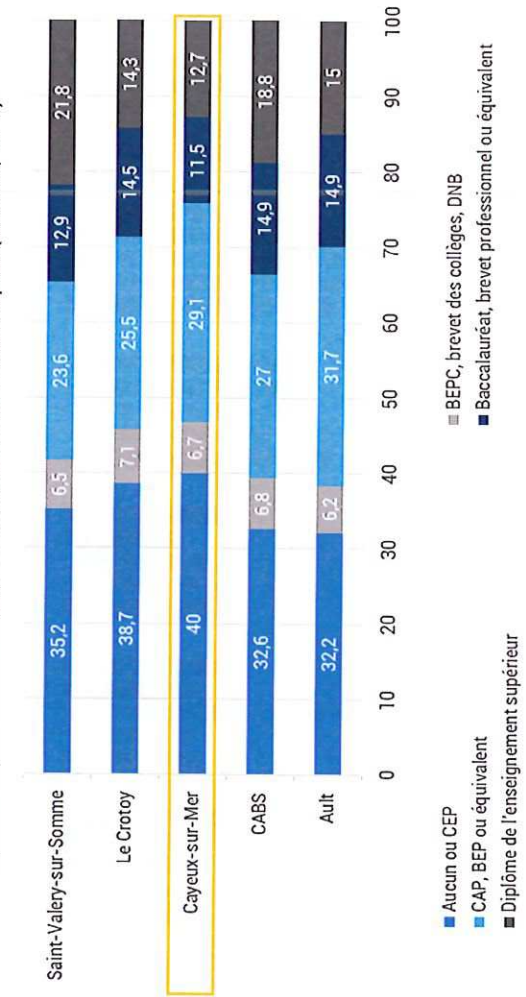
Source : INSEE, Séries historiques du RP

Des fragilités à considérer

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle (en 2017, en %)



Diplôme le plus élevé de la pop. non scolarisée de 15 ans ou plus (en 2017, en %)



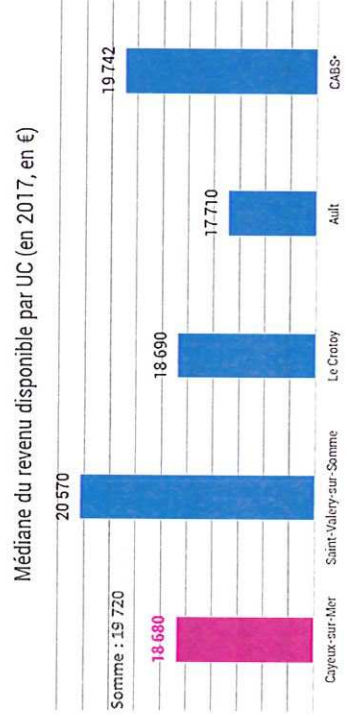
La population municipale de Cayeux est composée en 2017 principalement de retraités (38,4%), d'ouvriers (23,7%) et d'employés (12,1%).

On peut remarquer que Cayeux possède davantage de retraités que la moyenne des communes de la CABS. Sa proportion d'ouvriers est très importante et son poids dans la population municipale est supérieur à celui de la CABS (14,4%), la Somme (15,3%) ou nos communes de comparaison.

Du côté des cadres et professions intellectuelles supérieures, Cayeux est proche de la moyenne des communes de la CABS mais reste loin derrière Saint-Valéry-sur-Somme qui en compte plus du double (4,2% contre 10,2%).

Autre fragilité : la population cayolaise est très peu diplômée. 40% des habitants non scolarisés de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme ou uniquement un certificat d'études primaires contre 32,6% à l'échelle de la CABS. De même, on retrouve uniquement 12,7% de diplômés de l'enseignement supérieur contre 18,8% dans la CABS, 22,9% dans le département de la Somme ou des proportions plus importantes au Crotoy, Ault ou Saint-Valéry-sur-Somme.

Enfin, le niveau de vie de la population est très faible avec un revenu médian disponible par UC de 18 680€ par an en moyenne contre 1 000€ de plus en moyenne dans la CABS et presque 2 000€ de plus à Saint-Valéry-sur-Somme. De même, les données Filocom de 2017 recensent 11% des propriétaires occupants (97 propriétaires) en-dessous du seuil de pauvreté à Cayeux, fixé à 8 137,5€ par an mais surtout au global 18,8% des ménages fiscaux de la commune (248 ménages) sous ce seuil de pauvreté.



Des difficultés d'accès au logement pour les résidents permanents

Les communes du littoral picard sont celles ayant les prix les plus élevés du département, avec la métropole amiénoise. On retrouve ainsi en 2020 un prix moyen de 1 875€/m² pour une maison et 2 368€/m² pour un appartement à Cayeux. Ces prix sont moins élevés qu'à Saint-Valéry-sur-Somme ou au Crotoy mais plus élevés qu'à Ault ou ce que l'on constate en moyenne dans le département.

En termes de loyer mensuel moyen au m² on retrouve un niveau de prix de l'ordre de 9,9€ sur la commune. C'est encore un niveau « modéré » mais qui est à relativiser. En effet, de moins en moins de propriétaires sont friands à louer un bien à l'année alors qu'ils peuvent louer à la semaine à des touristes pour des prix beaucoup plus élevés.

Ces niveaux de prix, en augmentation forte sur l'année 2020 (+10 à 20% pour une maison à Cayeux selon les agences immobilières), sont un frein important à l'accès au logement pour les résidents permanents.

Prix de l'immobilier au m²

Source : meilleursagents.com

Prix immobilier > Hauts-De-France > Somme > Cayeux-sur-Mer

Prix au m² | Loyer au m²

Prix immobilier à Cayeux-sur-Mer (80410)

Estimations de prix MeilleursAgents au 1 décembre 2020. Comprendre nos prix



APPARTEMENT

Prix m² moyen
2 368 €
de 1383 € à 3958 €

Indice de confiance



MAISON

Prix m² moyen
1 875 €
de 1095 € à 3133 €

Indice de confiance



Estimez votre bien en fonction de ses caractéristiques

[Estimer un bien en ligne](#)

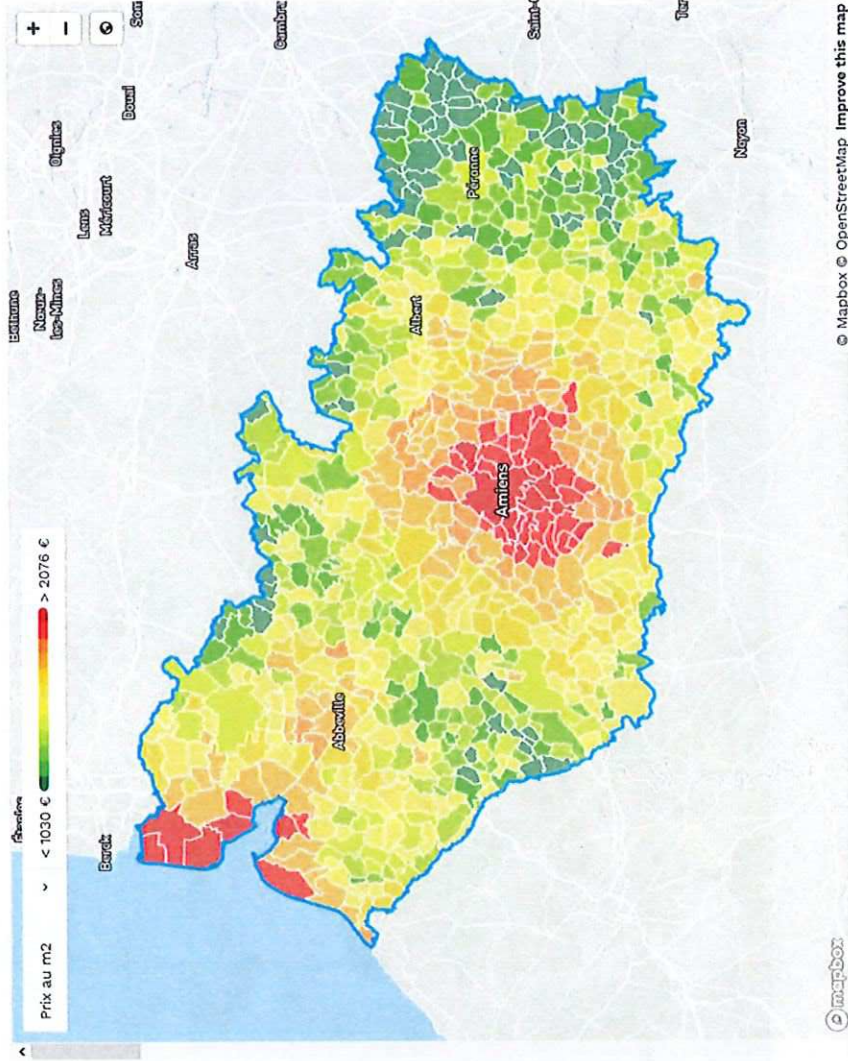
Ou obtenez les prix de vente des biens à proximité

[Obtenir les prix de vente](#)

[Comparer les professionnels en fonction de leur nombre de ventes >](#)

Évolution du prix de l'immobilier en Somme

1 mois	3 mois	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
- 0.3%	- 1.6%	- 2.2%	+ 6.3%	+ 5.1%	- 0.1%



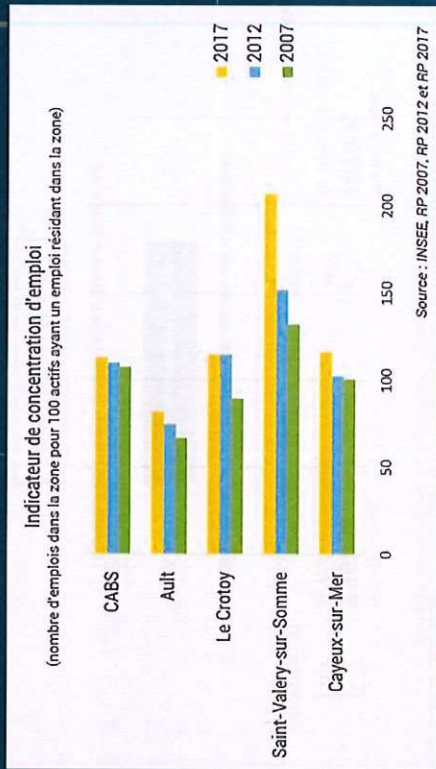
mapbox

© Mapbox © OpenStreetMap Improve this map

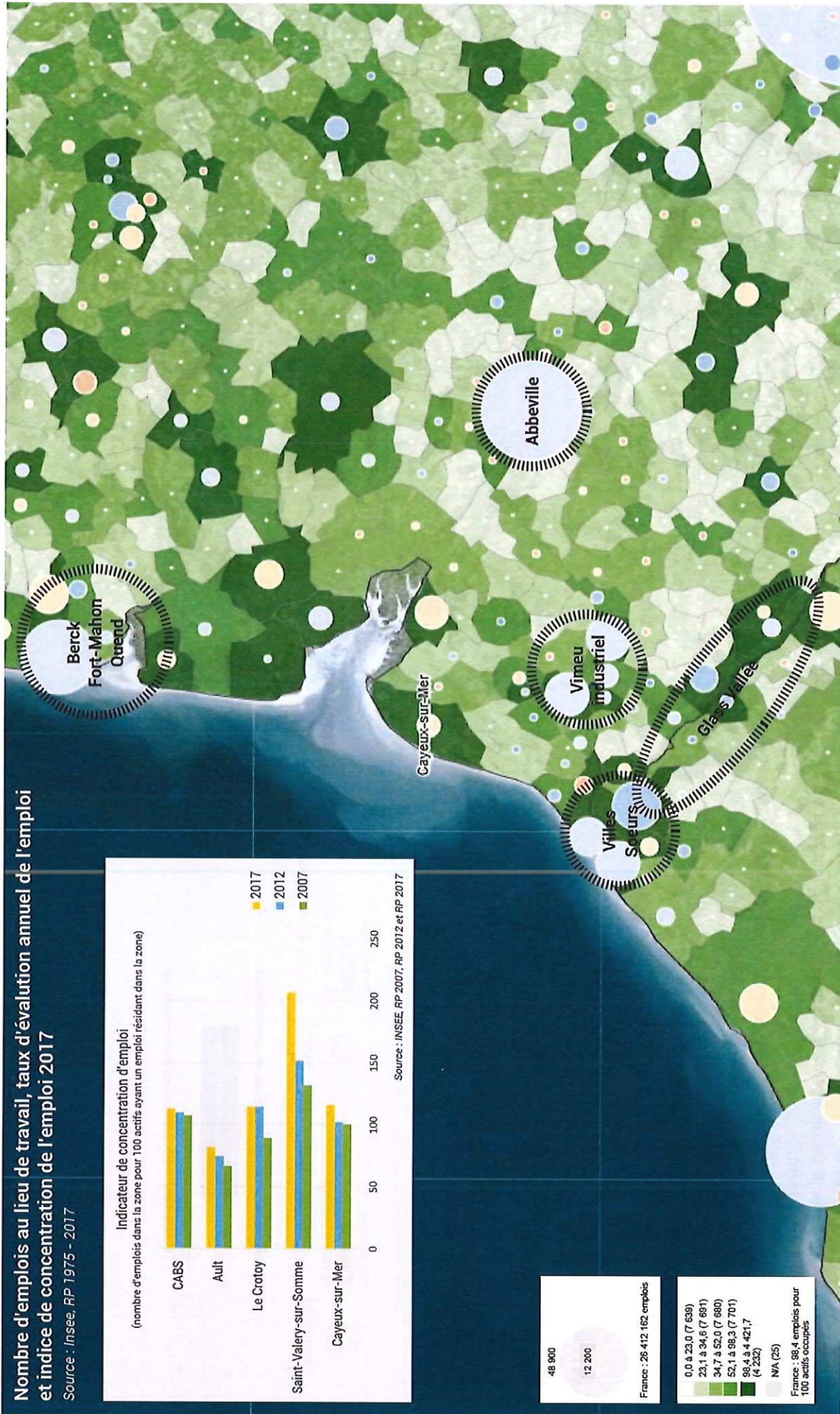
Cayeux, troisième pôle d'emploi de la CABS et une proximité géographique à des pôles d'emploi structurants

Nombre d'emplois au lieu de travail, taux d'évaluation annuel de l'emploi et indice de concentration de l'emploi 2017

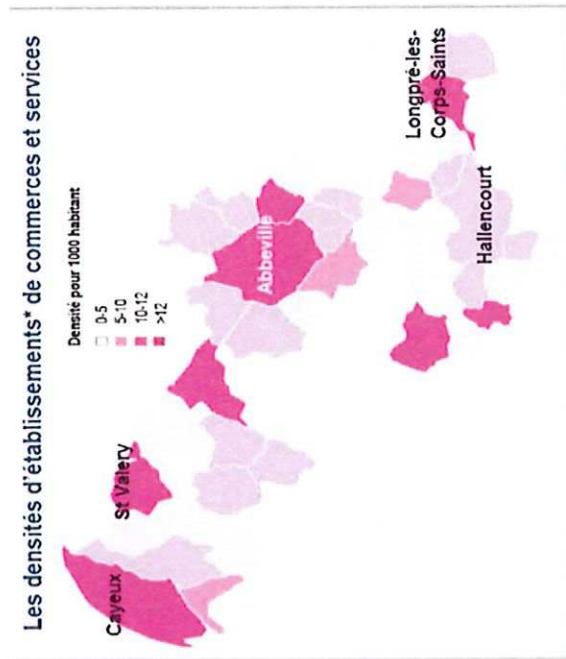
Source : Insee, RP 1975 - 2017



Source : INSEE, RP 2007, RP 2012 et RP 2017



Commerce : un pôle relais à l'échelle de la CABS



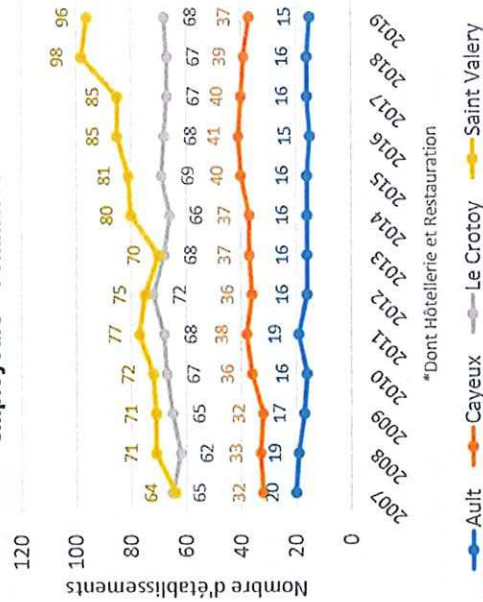
Le diagnostic préalable au FISAC (janvier 2019) identifie Cayeux-sur-Mer comme l'un des trois pôles de commerce de proximité de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme (avec Hallencourt et Longpré-les-Corps-Saints). Abbeville en est le pôle structurant. Saint-Valéry-sur-Somme est qualifié de Pôle Relais en raison d'un niveau d'activité et d'une diversité commerciale plus importante.

Le chiffre d'affaires généré par les commerces de Cayeux-sur-Mer est estimé à 6 M€, pour 66 établissements (à titre de comparaison, Saint-Valéry compte 133 commerces générant un CA de 24 M€). 50% de ce chiffre d'affaires est réalisé en alimentaire.

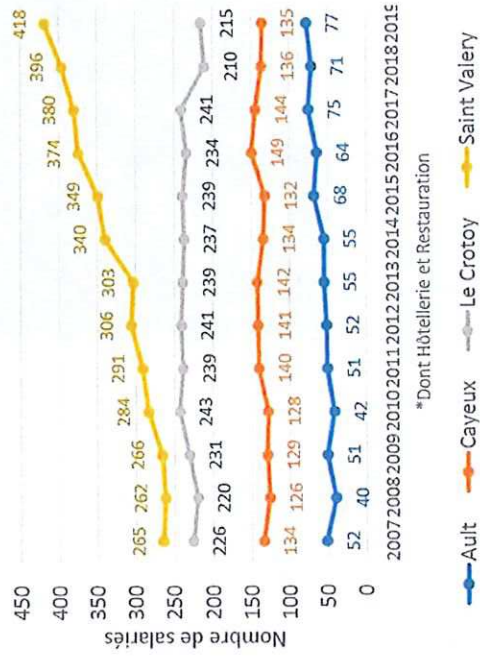
Au total, Cayeux-sur-Mer capte 1,8% de la valeur des achats réalisés au sein de la CABS.

Source : Etude d'évaluation de l'attractivité commerciale du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme – Janvier 2019)

Evolution du nombre d'établissements employeurs - Commerce*



Evolution des effectifs salariés - Commerce*



Source : ACOSS – Données au 31/12 de chaque année – Entreprises relevant du régime générale UNEDIC - traitement Actéjis

ENTRÉE « CENTRE-BOURG & ESPACES PUBLICS »

HABITABILITÉ

- Centre-bourg et front de mer : une absence de dialogue assumée ?
- Des espaces publics minéraux et soumis au risque submersion
- Une accessibilité voiture satisfaisante, mais un équilibre des usages à renforcer en saison touristique (voiture, marche à pied, mobilités douces)
- Des espaces publics peu qualitatifs et peu adaptés aux mobilités douces
- Un centre-bourg à taille humaine, où les équipements, commerces et services sont en proximité
- Pour les touristes, des difficultés à se repérer (défaut de signalétique)
- Un contraste entre la densité du centre-ville et les grands espaces ouverts en front de mer

TEMPORALITÉS

- Des flux saisonniers qui modifient l'accessibilité du centre-bourg
- La gare, une entrée saisonnière
- Des espaces publics « estivaux » dont la qualité doit être renforcée et la vocation mieux articulée aux pratiques du quotidien

TRAJECTOIRES (QUESTIONS POUR LE PROJET)

- *Quel équilibre des usages (voiture, piétons, cyclistes) en période touristique ? En basse saison ?*
- *Quelles stratégies de localisation de nouveaux commerces ? (front de mer ? centre-bourg commerçant ?)*
- *Comment renforcer la liaison (la cohésion ?) entre front de mer et centre-ville ?*



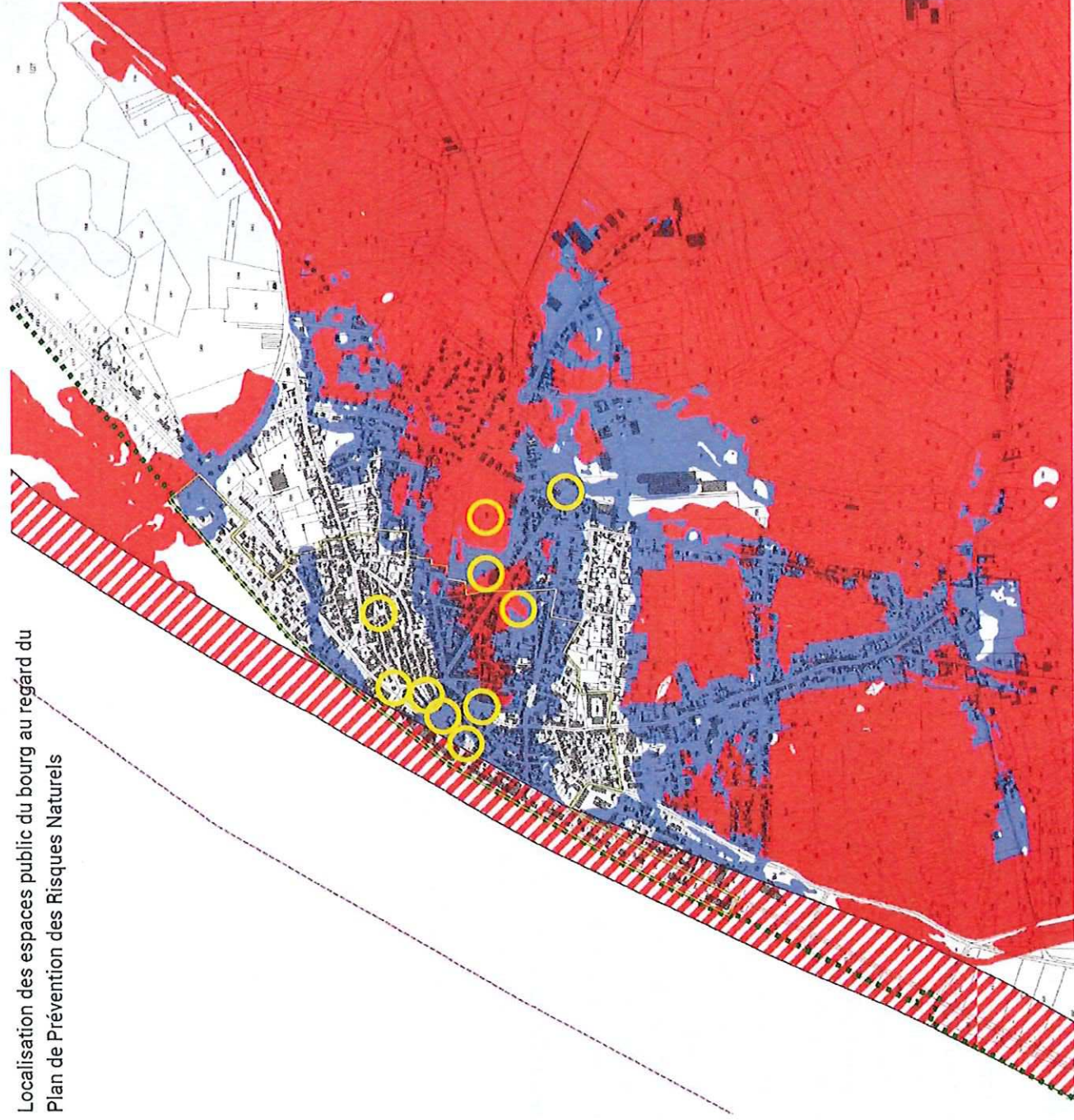
Place Charles de Gaulle - photo : quartier libre



Place Victor Hugo (nouvelle implantation d'un commerce existant) - photo : quartier libre

Des espaces publics soumis au risque submersion

Localisation des espaces publics du bourg au regard du Plan de Prévention des Risques Naturels



Espaces attrayants pour les habitants de la commune avant tout.

Pour la plupart réaménagés à la fin du XXe ou au début des années 2000, souvent au bénéfice d'un plus grand confort des piétons, avec une rare amélioration de la perméabilité des sols et une modeste présence végétale. Les aménagements réalisés dans les années 1980/1990 ont souvent représenté un mieux significatif, qui n'a pas évolué depuis ou s'est dégradé (état général, entretien).

Globalement exposés au risque submersion/inondation, certains de ces espaces participent à la gestion du stockage des volumes d'eau venant du front de mer.

ENTRÉE « IMAGES PATRIMONIALES & CULTURELLES »

HABITABILITÉ

- Un village historiquement minéral
- Un village qui dit peu son patrimoine
- Un front de mer et un cœur de village/ville qui ne s'inscrivent pas spontanément dans l'imaginaire collectif d'une « destination nature »
- Une image hétérogène du commerce cayolais

TEMPORALITÉS

- Un patrimoine architectural qui se raconte essentiellement l'été
- Nature « vécue » VS nature « promue »
- Entre mer et front de mer coule le boulevard Sizaire... : des occupations qui disent les saisons
- S'adresser à une diversité de publics : une gageure en termes de signalétique ?

TRAJECTOIRES (QUESTIONS POUR LE PROJET)

- Cayeux, un centre-bourg « destination nature » ?
- Cayeux, station balnéaire familiale ?
- Le chemin de planches prend le large ! Direction le centre-bourg ?
- L'image des commerces cayolais : un enjeu collectif ?



ENTRÉE « PRATIQUES & LIEUX DE VIE »

HABITABILITÉ

- Un « esprit village » apprécié des habitants, des gens de passage et des commerçants
- Une population résidente vieillissante, le coût de l'immobilier et la disponibilité de petits logements obèrent l'accueil de jeunes ménages
- Des indicateurs socio-économiques de fragilité de la population résidente (faibles revenus, chômage important)
- Un patrimoine bâti à vocation d'habitat parfois très dégradé, en particulier dans le centre-bourg, qui n'offre pas des conditions de vie satisfaisantes

TEMPORALITÉS

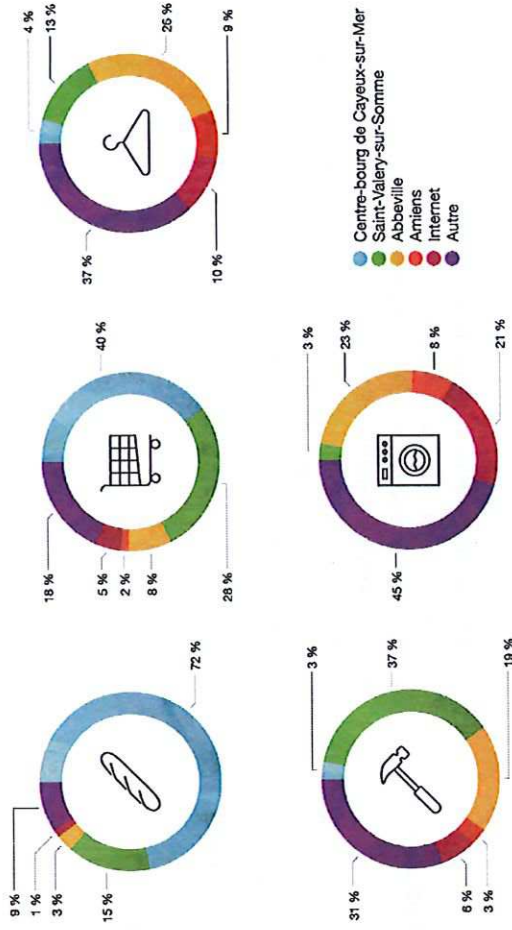
- Un statut de « station balnéaire » historique, qui distingue Cayeux de Saint-Valéry-sur-Somme et du Crotoy
- Une saison touristique qui s'étend, mais des séjours plus courts et moins anticipés, générant des pics de fréquentation aléatoires
- Rôle important des 3 marchés hebdomadaires dans la fréquentation du centre-bourg, en basse et haute saison
- Les animations connaissent une bonne fréquentation, mais ne correspondent pas à tous les publics
- Des besoins accrus en haute saison

TRAJECTOIRES (QUESTIONS POUR LE PROJET)

- Le front de mer : demain, un objet du quotidien ?
- La réhabilitation du patrimoine bâti à vocation d'habitat du centre-bourg : un enjeu social, environnemental et économique ?
- Quel(s) type(s) d'animation développer, en fonction des différents publics et des saisons ?
- Quelle coopération entre commerçants et collectivités publiques pour renforcer l'attractivité des commerces et du centre-bourg ?
- L'ESAT : un acteur du projet centre-bourg ?

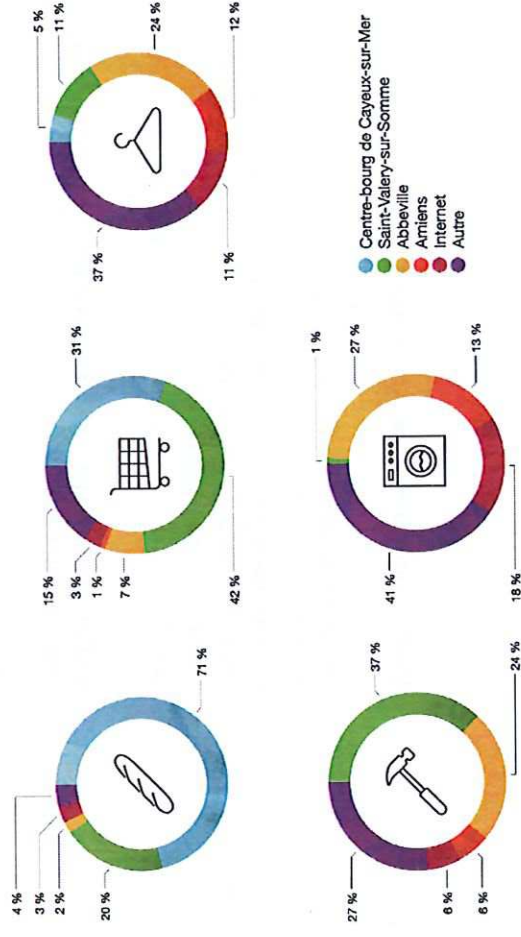
Où faites-vous principalement vos courses ?

(habitants du centre-bourg)



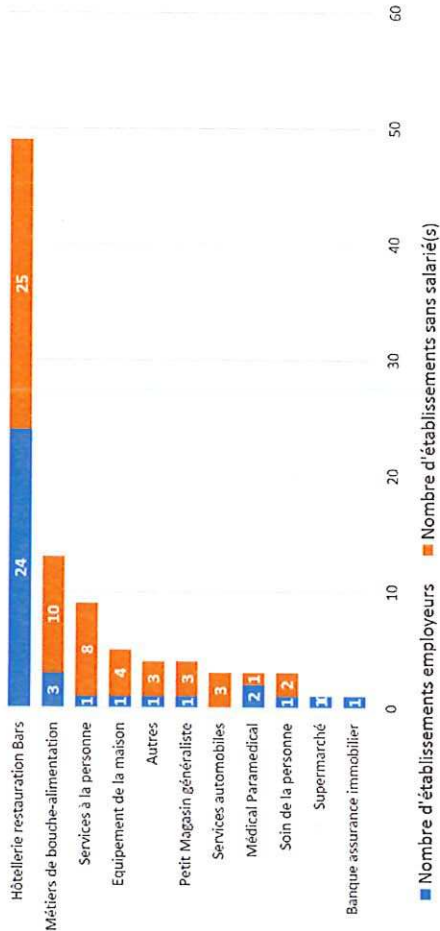
Où faites-vous principalement vos courses ?

(habitants de Cayeux-sur-Mer mais en dehors du centre-bourg)



Une offre commerciale principalement développée autour du tourisme

L'offre commerciale à Cayeux



L'offre commerciale de la commune

L'Hôtellerie, la restauration et les bars représentent plus de la moitié des commerces (52%).

Elle constitue la grande majorité des établissements employeurs : 24 comptent un ou plusieurs salariés au 31/12/2019. Le secteur compte environ 70 salariés, hors emplois saisonniers.

Les 2/3 des commerces se situent en centre ville de Cayeux.

L'offre commerciale en centre-bourg du point de vue des commerçants

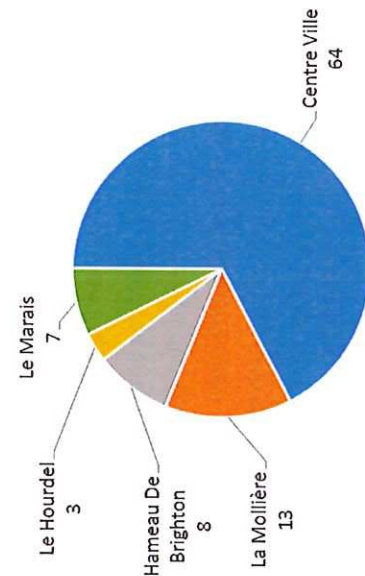
+ Points positifs

- Bonne variété, on trouve « tout » à Cayeux
- Implantation récente de deux nouveaux commerces

- Points négatifs

- Eclatement de l'offre sur la commune
- Pas d'homogénéité architecturale
- Très peu de créations ces dernières années
- Nécessité de renforcer l'offre
- Capacités de l'offre de restaurant et de l'offre hôtelière insuffisante au regard du potentiel
- Une offre globalement peu valorisée.

Répartition du nombre de commerces par quartier Cayeux



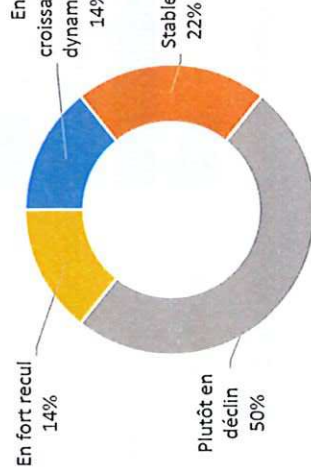
Les capacités d'accueil touristiques :

- 4 hôtels (40 chambres)
- 4 campings (746 emplacements dont 53% loués à l'année)
- 98 locations saisonnières (462 lits)

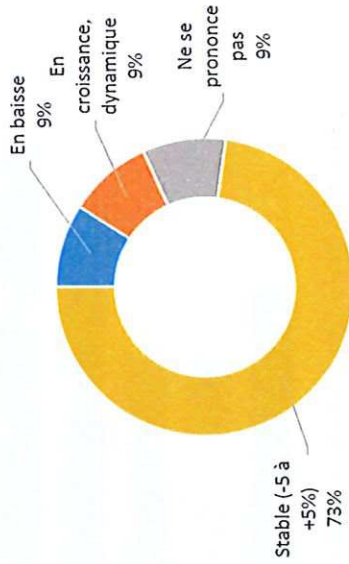
Source : INSEE 2020

Un sentiment de « déclin » collectif exprimé par les commerçants à nuancer

Selon vous, comment a évolué globalement l'activité des commerçants-artisans ces 3 dernières années à Cayeux (avant la crise de la Covid-19) ?



Pour vous, quelle est l'évolution de votre chiffre d'affaires depuis 3 ans (avant la crise Covid-19) ?



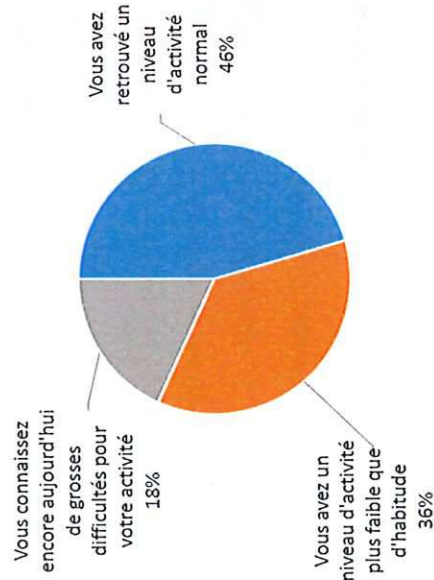
Perception des évolutions de l'activité

La situation globale du commerce à Cayeux-sur-Mer est perçue comme fragilisée par les commerçants.

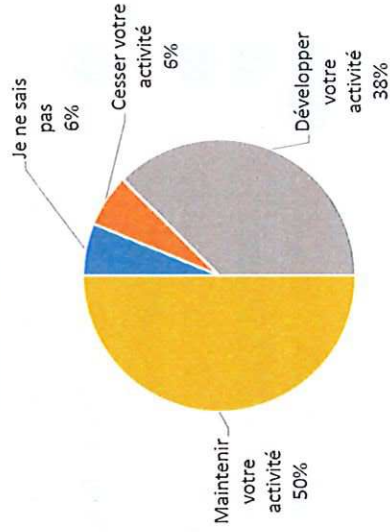
1/3 des commerçants déclare que le niveau global de l'activité commerciale dans la commune est stable ou en progression. 50% des commerçants perçoivent plutôt un recul global. Pourtant, concernant leur propre commerce, une majorité déclare un chiffre d'affaire resté stable (73%).

La situation sanitaire a également touché les commerçants et a encore aujourd'hui beaucoup d'impact puisque seulement la moitié des commerçants a retrouvé un niveau d'activité normal.

Depuis le déconfinement (11 mai 2020), vous diriez que :



Que souhaitez-vous faire dans les 3 prochaines années ?



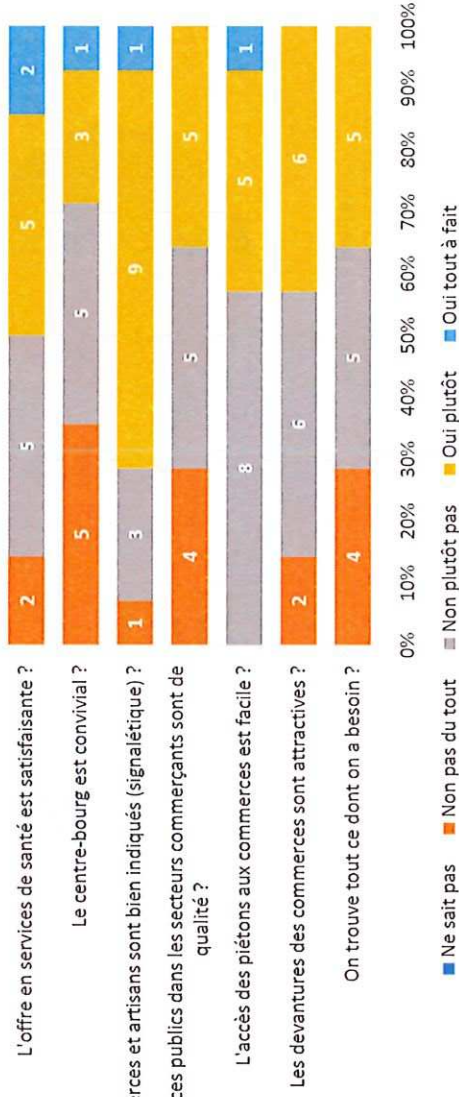
Les risques perçus sur l'activité commerciale

Les risques identifiés par les commerçants se situent principalement :

- Sur la crise sanitaire de la Covid-19
- Sur la clientèle (renouvellement et moyens financiers)
- Sur l'évolution de l'attractivité de la commune.

Un centre-bourg à taille humaine, perçu comme propice à l'activité commerciale

Pensez-vous qu'à Cayeux ...



Pourquoi faire ses achats à Cayeux-sur-Mer ? Le point de vue des commerçants

Les commerçants mettent en valeur le fait d'avoir un centre à taille humaine dont l'accessibilité piétons est appréciable.

Les motivations des clients à fréquenter les commerces de Cayeux-sur-Mer relèvent principalement, d'après les commerçants répondants, des **prix pratiqués**, de la **qualité des produits** et des **facilités d'accès** et de stationnement. Ces facilités sont aujourd'hui perçues négativement par les commerçants.

Les inconvénients de Cayeux perçus par les commerçants

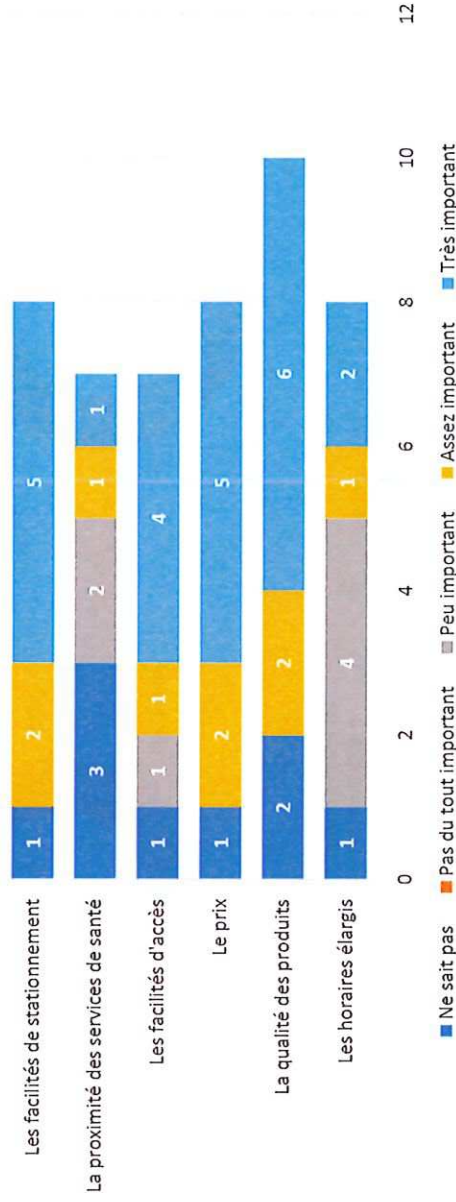
Dans l'enquête auprès des commerçants, les « inconvénients » de Cayeux-sur-Mer ont été abordés auprès des commerçants à travers une question ouverte.

Plusieurs thématiques principales ressortent :

- En premier lieu, celui du **manque d'accessibilité et d'aménagement** : l'accès, le stationnement, l'éclairage, les parking vélos et les bancs publics
- Puis, celle de l'**insuffisance de cohésion et de diversification de l'offre commerciale** : manque de certains commerces et d'un « fil rouge » entre les commerçants.

La signalétique fait l'objet d'appréciations contrastées.

Selon vous, quelles sont les motivations de vos clients à venir faire leurs achats chez vous ?



Concilier les attentes des habitants et des touristes, un défi complexe pour les commerçants

La fréquentation touristique de Cayeux, c'est pour vous :



Quelles sont les périodes de l'année les plus favorables pour votre activité (plusieurs réponses possibles) ?



L'évolution de la clientèle du point de vue des commerçants

+ Points positifs

- La clientèle de la majorité des commerces ne vient pas de Cayeux-sur-Mer mais est **assez largement constituée de touristes** venant sur la commune pour des séjours (dont le nombre semble croître, mais des séjours plus courts). Les grandes vacances et les périodes de printemps sont les temps forts de l'activité commerciale.

- Points négatifs

- **Evasion commerciale** : tendance des cayolais à faire leurs courses dans les supermarchés et les enseignes discount, en lien avec des revenus très faibles parmi les habitants. Le diagnostic FISAC (janvier 2019) démontre que les zones commerciales aux alentours captent la majorité des achats au sein de la Communauté d'agglomération.
- Absence de renouvellement de la clientèle locale (« la population jeune fuit le territoire à défaut de pouvoir y trouver un logement et/ou un emploi »). Les propriétaires de résidence secondaires ne font pas nécessairement leurs courses sur place.

Portrait synthétique du parc de logements (source : Insee, RP 2017)



Rues du Maréchal Foch / Prelet



Boulevard du Général Sizaire



Résidence Les Réçtées

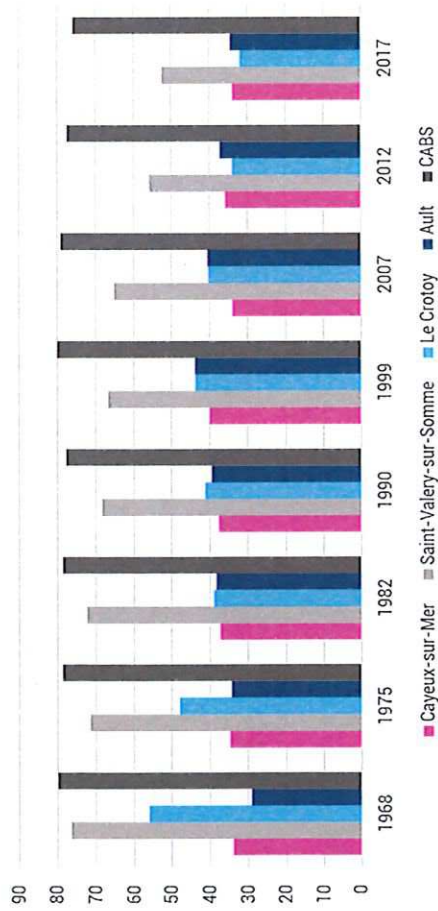


Maison de retraite "Coiret-Chevalier"

- 3 623 logements
- **33,8% de résidences principales (1 223)**
- 59,1% des résidences principales (724) ont été construites avant 1970, et 22% entre 1971 et 1990
- 59,1% de résidences secondaires et logements occasionnels (2 141)
- **La part de logements vacants a progressé entre 2007 et 2017, passant de 3,9% à 7,2% (259 logements vacants)**
- 74,7% des logements sont des maisons individuelles (2 707)
- 67,3% des résidences principales sont occupées par leur(s) propriétaire(s)
- **Taille moyenne des ménages : 1,9 personnes**
- 43,2% des ménages sont composés d'une personne ; 29,2% de couples sans enfant ; 9% de familles monoparentales
- 60,8% des résidences principales ont 4 pièces ou plus (nombre moyen de pièces des résidences principales : 4)
- Les « petits logements » (1 et 2 pièce(s)) représentent 15,4% du parc des résidences principales
- **307 grands logements sont "sous-occupés" : 122 logements de 5 pièces et plus sont occupés par des ménages de 1 personne ; 185 par des ménages de 2 personnes.**
- 93,8% des résidences principales disposent d'une salle de bain avec baignoire ou douche
- 46,6% des résidences principales disposent du chauffage central individuel ; 31,2% du chauffage individuel « tout électrique »
- Les propriétaires ont emménagé depuis 23,2 ans en moyenne ; les locataires 7,2 ans (locataires du parc HLM : 7,9 ans).
- 58,5 % des ménages ont emménagé depuis plus de 10 ans

Une vocation touristique historiquement affirmée

Part des résidences principales dans le nombre total de logements (en %)



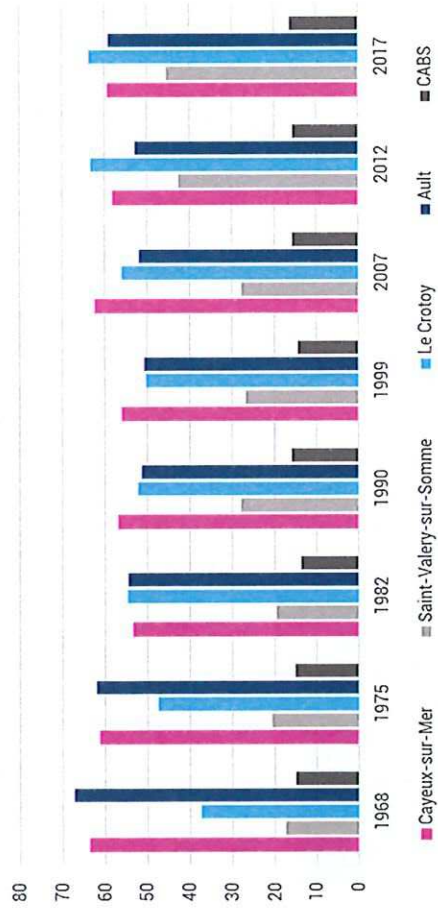
Source : INSEE, Séries historiques du RP

En 2017, la part des résidences principales dans le parc total de logements est d'environ 1/3. Ce taux est relativement constant dans le temps (il est identique à celui de 1968), ce qui distingue clairement Cayeux-sur-Mer du Crotoy et surtout de Saint-Valéry-sur-Somme.

En termes de tendances d'évolution de la part des résidences secondaires dans le parc total de logements, Cayeux et Ault se distinguent très largement du Crotoy et plus encore de Saint-Valéry-sur-Somme. S'illustre ici parfaitement la vocation balnéaire plus historique de Cayeux-sur-Mer et Ault.

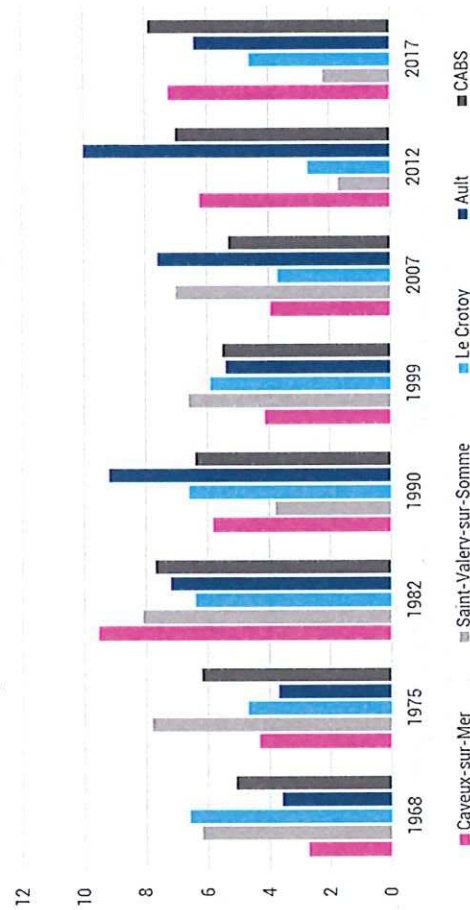
C'est à Cayeux que la vacance est la plus forte (7,2% en 2017) et à Saint-Valéry-sur-Somme que le marché est le plus tendu (2,2% de logements vacants en 2017). Les tendances constatées sur un temps long, tant à Cayeux que dans les communes prises ici en comparaison, ne sont pas linéaires.

Part des résidences secondaires et occasionnelles dans le nombre total de logements (en %)



Source : INSEE, Séries historiques du RP

Part de logements vacants dans le nombre total de logements (en %)



Source : INSEE, Séries historiques du RP

564 RP sur 760, soit 74,2%, sont situées dans «Cayeux bourg» (source : Fichiers fonciers CEREMA 2019)

"Cayeux bourg" : 2 739 logements sur 3 506 au total à l'échelle communale, soit 78,1%
Centre-bourg : 1 470 logements y sont situés soit 42% du parc total de logements
26% (200) des résidences principales sont situées dans le centre-bourg



55% des logements vacants (128 sur 233) sont situés dans le centre-bourg (source : Fichiers fonciers CEREMA 2019)

Échelle communale (source : fichiers fonciers CEREMA 2019)					
depuis 1 an		depuis plus de 2 ans		depuis plus de 5 ans	
85	36%	65	28%	83	36%

Échelle «Cayeux bourg» (source : fichiers fonciers CEREMA 2019)					
depuis 1 an		depuis plus de 2 ans		depuis plus de 5 ans	
71	38%	57	31%	58	31%

Échelle centre-bourg (source : fichiers fonciers CEREMA 2019)					
depuis 1 an		depuis plus de 2 ans		depuis plus de 5 ans	
51	40%	37	29%	40	31%



Vacance des logements

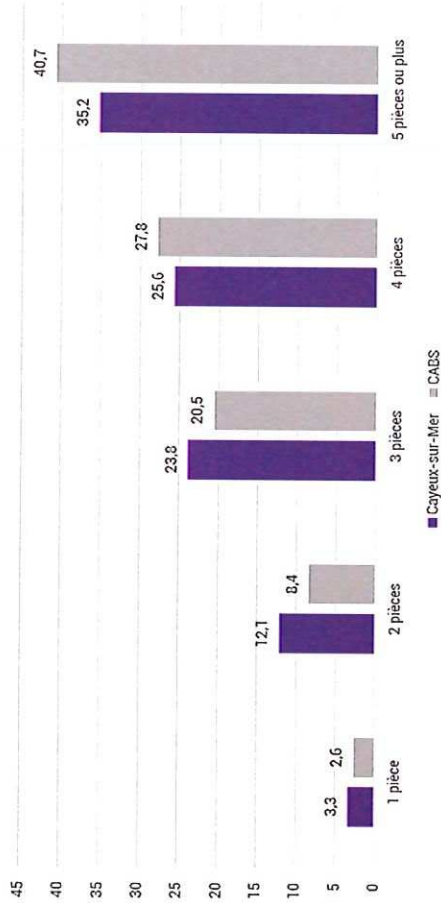
- Depuis 1 an
- Plus de 2 ans
- Plus de 5 ans

0 100 200 m

Sources : IGN AdminiExpress, Fichiers fonciers CEREMA 2019

Une sous-occupation des grands logements (source : Fichiers fonciers CEREMA 2019)

Résidences principales selon le nombre de pièces (en 2017, en %)

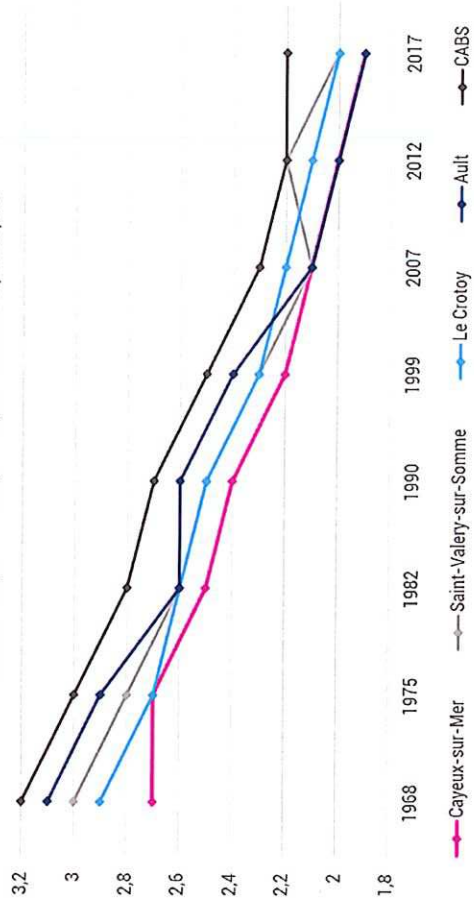


Source : INSEE, RP 2017

Occupation des résidences principales selon le nombre de pièces et la taille des ménages
Insee RP 2017

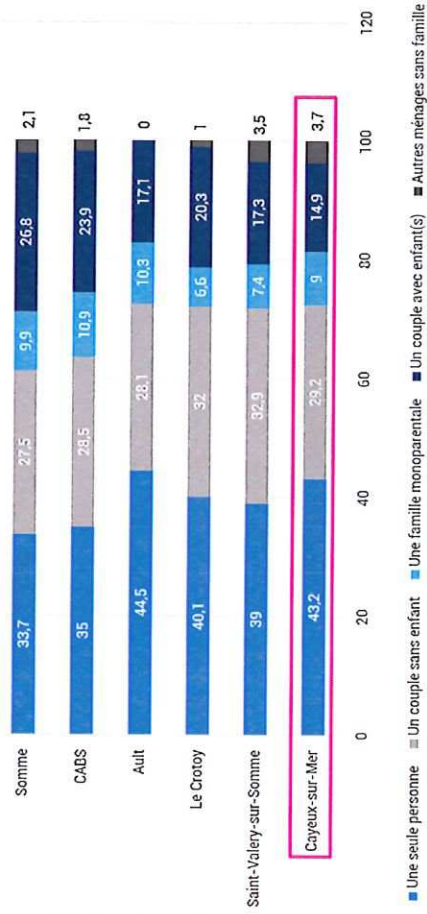
	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	Ensemble
1 pièce	38	1	0	1	0	0	40
2 pièces	106	36	5	1	0	0	148
3 pièces	147	99	35	8	2	1	291
4 pièces	115	118	41	34	4	1	313
5 pièces	77	96	28	27	10	3	240
6 pièces ou plus	45	89	20	22	10	4	190
Ensemble	529	439	128	94	25	9	1223

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



Source : INSEE, Séries historiques du RP

Composition des ménages (en 2017, en %)



Source : INSEE, RP 2017

Annexe 2 : éléments de diagnostic de la commune de Saint-Valery-sur-Somme

Une commune accessible

Située à l'ouest du département et bordant l'estuaire de la Somme, la commune de Saint-Valery-sur-Somme est intégrée aux réseaux de transport français et européens.



En voiture, Saint-Valery-sur-Somme se situe à 2h20 de Paris, 1h d'Amiens et 2h30 de Bruxelles.

Les visiteurs peuvent également emprunter la ligne SNCF jusqu'à la gare de Noyelles-sur-Mer, distante de 7 km et située sur la ligne Paris – Calais., reliée aux aéroports de Paris ou de Lille.

Le port de plaisance de Saint-Valery-sur-Somme, Pavillon Bleu des ports de plaisance en 2020, pour la 10^{ème} année consécutive, bénéficie d'un accès à la fois maritime et fluvial, puisqu'il est le trait d'union entre la Baie de Somme et l'entrée du canal de la Somme. La commune dispose de pontons spécifiquement adaptés à l'accueil de péniches aménagées.

L'arrivée en ville, est orientée par un jalonnement de 8 grands totems comportant un code couleur, présents à chaque entrée de ville, symbolisant les différents quartiers de la commune. La commune a également jalonné l'accès à son BIT (Bureau d'Information Touristique) en prenant en compte les flux touristiques existants : ses locaux sont situés dans l'Entrepôt de Sels, le bâtiment le plus remarquable de la zone du port, qui est elle-même reliée par navette à un vaste parking d'entrée de ville permettant d'accueillir jusqu'à 2000 véhicules.

Une priorité à la mobilité douce et collective

L'éco-mobilité est encouragée à travers les nombreux circuits piétons ou cyclistes. Plusieurs espaces ont été aménagés afin que les cyclistes puissent bénéficier de zones de stationnement réservés (quai Blavet, place de la gare, place des Pilotes etc.), avec des services de location de vélo dans plusieurs points-clés de la ville.

Plus de 80% de la commune est classée en zone 30 de circulation. Dans le cadre de la rénovation récente d'un axe transversal de circulation de la commune, un « chaucidou » est implanté sur la rue de la Croix l'Abbé permettant un meilleur partage des espaces entre véhicules et vélos.

Consciente des flux touristiques et du besoin de réguler le trafic des véhicules au sein de la commune, la municipalité a mis en place un service gratuit de navette pendant la saison estivale, appelé « la Sauterelle ». Il existe également six bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Saint-Valery-sur-Somme est la ville-centre du réseau du train touristique géré par l'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme (CFBS), qui dessert Le Crotoy et Cayeux-sur-Mer, et qui relie la ligne SNCF Paris-Nord/Calais en gare de Noyelles-sur-Mer.

Par ailleurs, Saint-Valery-sur-Somme est reliée au reste du département par le réseau des Bus Trans'80, géré par la Région Hauts-d- France.

Enfin, le service de transport à la demande en porte à porte a pour but de permettre aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion de faciliter leurs trajets sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

En lien avec le projet de « Vallée Idéale » du Département de la Somme, la commune doit entreprendre une réflexion sur les mobilités douces à mettre en œuvre pour ne pas déconnecter le projet départemental au reste de la commune.

Contexte urbain :

Saint-Valery offre de nombreux panoramas sur un site naturel exceptionnel. Le territoire communal couvre 1050 hectares qui s'allongent depuis les bas-champs jusqu'à l'embouchure du fleuve, et comporte plusieurs quartiers au charme pittoresque et aux ambiances diverses :

- La ville médiévale, érigée sur le seul promontoire naturel surplombant la baie, ses remparts restaurés, le belvédère des tours Guillaume, l'Herbarium et les rues fleuries,

- Le port, ses belles demeures d'armateurs sur les quais de l'ancien port de commerce, son Entrepôt des Sels majestueusement restauré, son port de plaisance et les écluses du canal de la Somme,
- Le Courgain, quartier des marins aux nombreuses petites maisons de pêcheurs, et son patrimoine maritime typique avec le Calvaire des marins et la Roche Madone,
- Le Romerel, avec ses villas balnéaires, sa promenade ouverte sur la baie, son mini-golf et sa base de sports de nature
- Le quartier de l'Abbaye à la ruralité picarde préservée, la chapelle Saint-Valery d'où l'on peut descendre au Cap Hornu observer les colonies de phoques et de nombreuses espèces d'oiseaux.

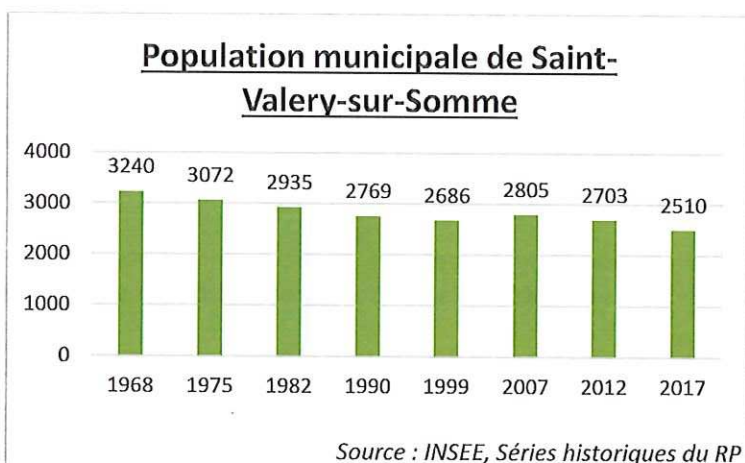
Toutefois, les éléments socio démographiques interpellent les élus valéricains et les motivent à intensifier les fonctions de centralité essentielles pour les habitants et leur bassin de vie, pour maintenir Saint Valery-sur-Somme comme un véritable territoire d'équilibre.

Certains indicateurs communaux sont en effet négatifs.

La population

Au regard du relevé INSEE au 1^{er} janvier 2021, la population municipale s'élève à 2 491 habitants.

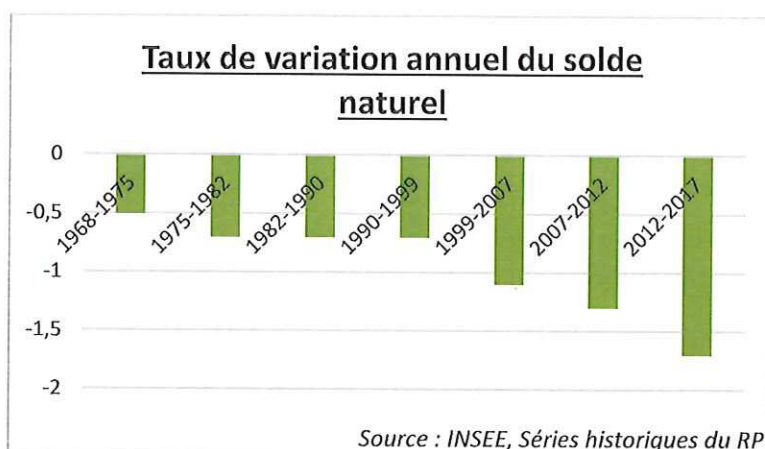
- Les principales évolutions de la population



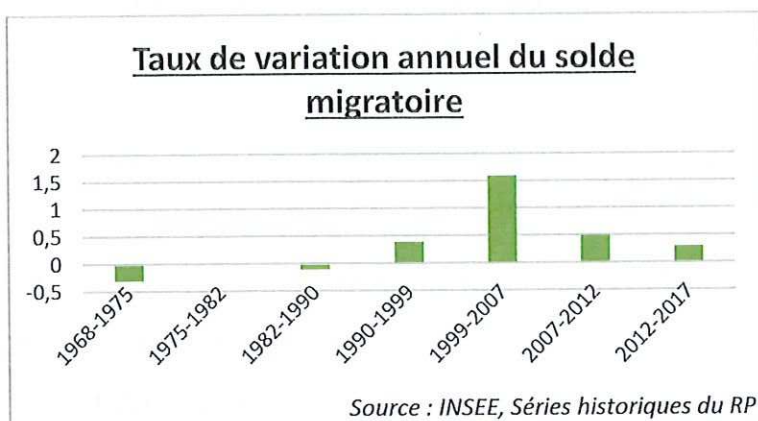
Une perte de population est enclenchée sur le territoire depuis 1968, soit un taux global d'évolution de -22,53% entre 1968 et 2017.

Cette baisse est liée à 2 facteurs :

- un solde naturel négatif depuis 1968 traduisant un manque de dynamisme démographique sur la commune mais également le départ des jeunes ménages



- un solde migratoire négatif entre 1968 et 1990 traduisant un départ des populations. Au contraire, il devient positif entre 1990 et 2017. Il ne permet toutefois pas de combler le déficit induit par le solde naturel négatif.



- La structure par âge de la population

En 10 ans (2007 -2017), le nombre de jeunes ménages, d'actifs et de jeunes est en baisse. Seule la classe des 60/74 ans connaît une hausse depuis 2007 avec un taux de progression en 10 ans de +33%. Cette augmentation s'explique par l'attrait de la commune pour les séniors du fait de son caractère de centralité et ainsi de la proximité des commodités.

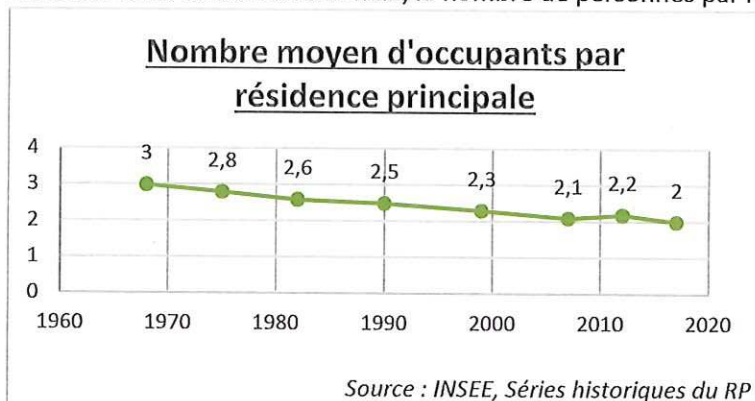
	2007	2012	2017
0 à 14 ans	344	281	287
15 à 29 ans	411	339	299
30 à 44 ans	427	394	307
45 à 59 ans	609	599	468
60 à 74 ans	516	602	691
75 ans ou plus	498	488	458
Total	2805	2703	2510

- Les ménages

Le nombre de ménages est lui aussi en diminution depuis 2007, passant de 1 204 en 2007 à 1 155 en 2017 soit une baisse de 40%.

	2007	2012	2017
Ménages d'une personne	432	392	450
<i>Hommes seuls</i>	132	176	170
<i>Femmes seules</i>	300	216	280
Autres ménages sans famille	12	48	40
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	760	684	665
<i>Un couple sans enfant</i>	420	368	380
<i>Un couple avec enfant(s)</i>	276	216	200
<i>Une famille monoparentale</i>	64	100	85
Ensemble	1204	1124	1155

A l'instar de la tendance nationale, le nombre de personnes par ménage est à la baisse depuis 1968 passant de 3 à 2.



Au regard des chiffres ci-dessus, le principal objectif de la commune est le maintien d'une population active en résidence principale.

L'Habitat

- Le parc immobilier

Le parc immobilier de la commune est en constante augmentation depuis 1968 passant de 1 309 logements à cette date à 2 164 en 2016 ce qui représente une augmentation de 65% en 48 ans.

L'évolution du nombre de logements entre 1968 et 2016

Territoires	1968	1990	1999	2011	2016	Variations annuelles				
						1968-1990	1990-1999	1999-2011	2011-2016	1968-2016
Abbeville	7 652	9 980	10 803	12 089	12 228	1,2 %	0,9 %	0,9 %	0,2 %	1,0 %
Cayeux-sur-Mer	2 918	2 965	2 948	3 512	3 620	0,1 %	-0,1 %	1,5 %	0,6 %	0,5 %
Hallencourt	539	609	619	691	700	0,6 %	0,2 %	0,9 %	0,3 %	0,5 %
Longpré-les-Corps-Saints	668	758	772	834	878	0,6 %	0,2 %	0,6 %	1,0 %	0,6 %
Saint-Valery-sur-Somme	1 309	1 500	1 647	1 973	2 164	0,6 %	1,0 %	1,5 %	1,9 %	1,1 %
Reste des communes CABS	5 512	7 596	7 944	9 241	9 622	1,5 %	0,5 %	1,3 %	0,8 %	1,2 %
CABS	18 598	23 408	24 733	28 341	29 212	1,1 %	0,6 %	1,1 %	0,6 %	0,9 %
ScoT	39 419	52 476	54 835	63 593	65 871	1,3 %	0,5 %	1,2 %	0,7 %	1,1 %
Somme	179 710	236 728	251 956	284 142	297 094	1,3 %	0,7 %	1,0 %	0,9 %	1,1 %

Source : INSEE 2019 – RGP 1968, 1990, 1999, 2006, 2011, 2016

De plus, 55% des constructions de Saint-Valery-sur-Somme datent d'avant 1970. Cette ancienneté du parc pose la problématique de son adaptation notamment en terme énergétique. En effet, 63% de logements sont répertoriés avec une étiquette énergétique E, F ou G.

Le parc de logements est décomposé comme suit en 2016:

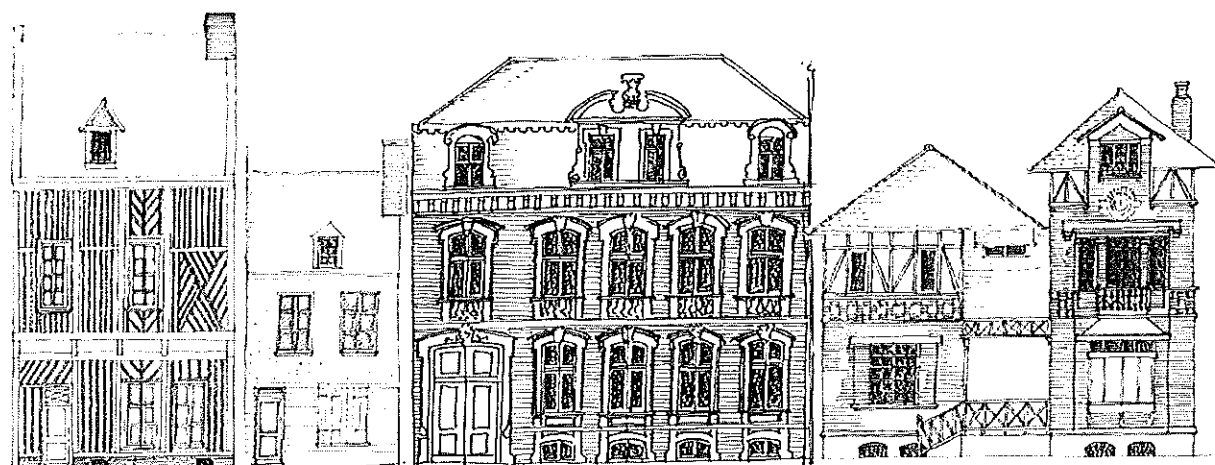
Résidence principale	Résidence secondaire	Logements vacants	Total
1 173	946	45	2 146
54.2%	43.7%	2.1%	100%

Parc privé potentiellement indigne :

En 2016, 2.6% de logements privés potentiellement indignes sur la commune existeraient sur Saint-Valery-sur-Somme.

- La typologie du bâti

On distingue différentes typologies de bâti aux époques et usages différents :



Maison de la Ville Haute M.A.

Maison de la Ferté XVII^e.

Maison bourgeoise de la Ferté XVIII^e.

Residence de villegature XIX^e.

La commune se compose de deux noyaux distincts :

- le vieux Saint-Valery-sur-Somme ou ville haute qui s'est développé autour d'une ancienne place forte et d'une abbaye, élevées sur un mamelon escarpé dominant la baie
- des extensions relativement plus récentes, à l'exemple du quartier de la ferté -ville basse s'étendant le long du rivage- ou encore d'autres extensions plus diffuses en direction de l'arrière-pays le long des voies de transit.

L'économie

La commune de Saint Valery-sur-Somme se doit de confirmer son rôle de centre-bourg à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et jouer les complémentarités avec Cayeux-sur-Mer.

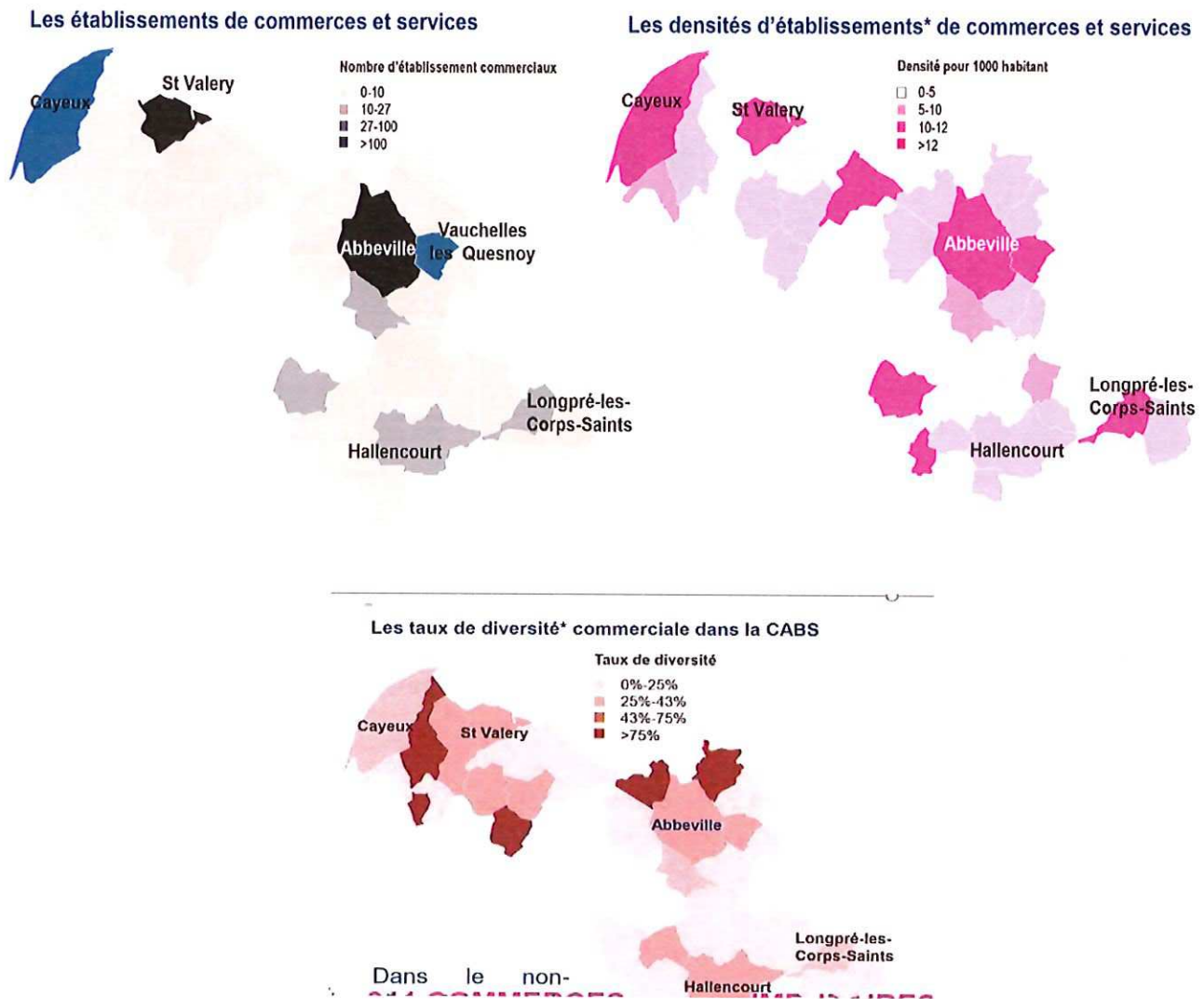
Quelques éléments descriptifs.

- La population active

	2007	%	2012	%
Agriculteurs exploitants	12	0,5	8	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	80	3,2	60	2,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	180	7,3	164	6,8
Professions intermédiaires	208	8,4	164	6,8
Employés	336	13,6	336	13,9
Ouvriers	292	11,8	212	8,8
Retraités	968	39,2	1068	44,2
Autres personnes sans activité professionnelle	396	16	404	16,7
Ensemble	2472	100	2416	100

- Les commerces et services

La commune de Saint-Valery-sur-Somme dispose de nombreux services et commerces de proximité, principalement réunis dans la Rue de la Ferté et le quai du Romerel. Le commerce de la commune représente une part de marché à l'échelle de la CABS avoisinant les 8%. Même si les visiteurs ne viennent pas en centres-bourgs pour les prix ou pour l'offre abondante, ils apprécient néanmoins de venir y faire leurs achats. Ils aiment la convivialité et leurs commerçants-artisans et apprécient la proximité et la qualité des produits proposés. Le cadre des rues et l'esthétisme partagent les visiteurs et des progrès sont certainement possibles. Ils aimeraient surtout davantage d'animations commerciales et quelques animations culturelles en plus (étude attractivité commerciale 2019).



Les services à la personne disponibles dans la commune regroupent des assistantes de vie, des services de bricolage, d'entretien des espaces verts, des infirmières, des esthéticiennes et coiffeuses à domicile.

Saint-Valery-sur-Somme compte aussi un établissement hospitalier, une maison pluridisciplinaire de santé comprenant de nombreuses professions médicales et un cabinet vétérinaire sur son territoire. Dans un rayon de vingt minutes de trajet automobile, on trouvera le Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme d'Abbeville et le Centre Hospitalier de la ville d'Eu.

La commune doit maintenir son dynamisme économique en diversifiant l'offre et en implantant de nouvelles unités commerciales dans des quartiers aujourd'hui attractifs mais sans aucune activité commerciale, en accompagnant les acteurs économiques vers la digitalisation, tout en préservant l'équilibre entre commerce centre bourg et commerce de périphérie.

- Le tourisme

La Baie de Somme est un secteur touristique dynamique (+6% en emplois salariés privés entre 2013 et 2018) et structurant (avec un indice de spécificité élevé par rapport à la Région Hauts-de-France).

La Baie de Somme est une destination touristique reconnue, en particulier pour les activités nature et ses grands espaces.

Un parc d'hébergements qualitatif et diversifié

Saint-Valery-sur-Somme dispose d'une offre d'hébergements touristiques variée et diversifiée.

COMMUNE DE SAINT VALERY SUR SOMME					
Capacité d'hébergement de la population non permanente permettant d'obtenir la dénomination touristique et taux de classement des hébergements permettant le classement en station de tourisme					
Natures d'hébergement	Nombres d'unités	Coefficients de pondération	Totaux	Nombre d'unités classables	Nombres d'unités classées
col. 1	col. 2	col. 3	col. 4	col. 5	col. 6
Chambres en hôtellerie classée et non classée (unité = chambre)	194	2	388	194	194
Lits en résidence de tourisme classée et non classée (unité = lit)		1	0	0	0
Logements meublés classés et non classés (unité = logement)	115	4	460	115	115
Emplacements en terrain de camping classé et non classé (unité = emplacement)	686	3	2058	686	686
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances classés et non classés (unité = lit)	0	1	0	0	
Résidences secondaires (unité = résidence)	1001	5	5005		
Chambre d'hôtes (unité = chambre)	18	2	36		
Anneaux de plaisance (unité = anneau)	250	4	1000		
Capacité totale d'hébergement d'une population non permanente (A) :			8947	995	995
Population municipale résultant du dernier recensement (B) :			2550		
Capacité d'hébergement de la population non permanente (A/B en %)			350,86%		
Part des hébergements classés (%)					100,00%

L'attractivité culturelle de la commune

Des sites classés ou inscrits, sont ouverts pendant la période touristique et sont mis en valeur par les circuits de visites guidées établis par l'Office de Tourisme de la Baie de Somme (L'église Saint-Martin datant pour partie du 13ème siècle, inscrite à l'inventaire depuis le 8 février 1926, la porte de Nevers, classée monument historique le 6 juillet 1907, La porte du haut et les tours Guillaume, classées monument historique le 6 juillet 1907, l'Entrepôt des sels, classé monument historique le 1er juillet 1991)

Chaque année, en août, la Fête de la Mer, met le patrimoine maritime de la ville à l'honneur. Il s'agit d'un moment fort de l'année pour les Valéricains comme pour les touristes, rassemblant un public intergénérationnel. Parmi les incontournables de la manifestation : modélisme, exposition photographique, procession religieuse et concerts de musique folklorique.

Chaque année au printemps, période la plus propice pour observer les oiseaux, le Festival de l'Oiseau et de la Nature en Baie de Somme propose 9 jours d'immersion en pleine nature pour toute la famille. A pied, à cheval, en pirogue ou encore à vélo, c'est près de 400 sorties accompagnées par des guides qui sont proposées pour partir à la découverte de la faune locale.

Le spectacle vivant a une place prépondérante dans la promotion culturelle valéricaine. Chaque année est organisée le Festival de Théâtre par l'association Théâtre en Festival avec le soutien financier et logistique de la commune. Depuis 10 ans, il a accueilli 22 600 spectateurs et 123 compagnies professionnelles, pour 154 représentations (de 126 spectacles différents).

La compagnie Solilès, troupe de théâtre implantée à Saint-Valery-sur-Somme, organise des spectacles dans l'ancienne école des garçons, site transformé en salle de spectacle.

La commune met en valeur ses sites patrimoniaux notamment à l'occasion des Journées du Patrimoine et les rend accessible également en y organisant des expositions artistiques temporaires (Porte de Nevers, Ancien Tribunal de Commerce et Chapelle Saint Pierre).

La commune a un intérêt certain à favoriser la culture en créant un îlot « culturel » avec la rénovation des locaux des marionnettes, de la Chapelle St Pierre, création d'un espace extérieur dans la cour de l'école, création de logements pour l'hébergement d'artistes en représentation sur la commune, renforcement de la résidence avec Solilès. Cet îlot serait en cohérence avec un nouveau flux de piétons depuis les quais jusqu'à la future médiathèque en réflexion à proximité du site scolaire. Ce développement culturel est destiné tant à la population résidente que touristique.

Aménagement de l'espace public et urbain

Un patrimoine paysager et urbain maîtrisé

La commune de Saint-Valery-sur-Somme est dotée d'un PLU depuis le 8 juin 2005, et s'est engagée dans un programme d'aménagement paysager et de rénovation urbaine soutenu. Urbanisme, environnement patrimonial et embellissement du cadre de vie valéricain fondent le socle de la politique municipale menée depuis 2001.

La ville de Saint-Valery-sur-Somme est nichée en plein cœur de la Baie de Somme, site naturel privilégié et plusieurs fois labellisé : Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime, Club des Plus Belles Baies du Monde, Grand Site de France. Plusieurs espaces verts et zones naturelles équipés en attestent :

- Le Fruticetum : un jardin botanique offrant une lecture contemporaine des jardins du Moyen-âge. A noter que les rues fleuries de la ville forment, avec l'Herbarium et le Fruticetum l'ensemble « les jardins de la Baie ».
- Les nombreux squares et jardins
- La plage en accès libre de Saint-Valery-Sur-Somme : point d'attractivité important de la commune, celle-ci étant équipée d'une trentaine de cabines de plage durant la période estivale.
- La Baie de Somme, zone naturelle par excellence, se découvrant à pied, à vélo, en kayak, en train à vapeur ou encore en bateau.

A Saint-Valery-sur-Somme, les espaces verts sont considérés comme des équipements urbains, des lieux de vie et des éléments de patrimoine, en témoigne le label 4 fleurs décerné à la ville. Les grands principes de développement urbain intégrant les spécificités patrimoniales et paysagères des lieux sont également prioritaires. Ainsi, même si une part importante du projet d'aménagement durable du paysage porte sur les espaces verts et fleuris, la ville a également souhaité travailler sur l'amélioration de l'ensemble des éléments susceptibles d'impacter les paysages.

Différentes mesures ont ainsi été prises : l'élaboration d'une charte sur le mobilier extérieur des terrasses, l'élaboration d'une charte sur les enseignes commerciales, la mise en place d'une signalétique concertée, homogène et simple, l'harmonisation du mobilier urbain, l'effacement des réseaux, les aménagements paysagers progressifs des entrées de ville, la mise en place d'horaires de sortie des ordures ménagères, la mise à disposition de composteurs et l'implantation de conteneurs enterrés en partenariat avec la Communauté d'Agglomération.

Une commune attentive au maintien de la propreté et de la qualité de vie

Par ailleurs, sur les sites touristiques et en ville, la commune de Saint-Valery-Sur-Somme met à disposition du public des poubelles ou corbeilles de rue. Saint-Valery-sur-Somme dispose de 148 poubelles, disposées dans les zones touristiques et commerçantes ainsi que sur les lieux de promenade.

La commune dispose de cinq points d'apport volontaire des matières valorisables situés à des endroits stratégiques de la ville. La commune déploie l'ensemble des dispositifs mobilisables pour veiller à la propreté de la ville.

Sur la commune de Saint-Valery-Sur-Somme la compétence des ordures ménagères est assurée par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Pour un bon entretien et un nettoyage régulier, la ville s'est équipée d'une balayeuse, d'un aspirateur électrique de voirie et d'un camion de lavage. Par ailleurs, la municipalité dispose d'un balai de désherbage permettant l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des trottoirs. La ville de Saint-Valery-Sur-Somme est fortement engagée dans la protection environnementale, notamment au travers de l'instauration déjà ancienne des critères « Zéro Phyto » dans l'entretien des espaces verts, et d'opérations de nettoyage sur la plage et en Baie.

- Réseaux et services

Les ressources en eau potable de la commune de Saint-Valery-sur-Somme sont gérées en régie municipale. Le point de captage est situé sur la commune d'Estréboeuf. Il existe un réservoir de 600 m³ sur la commune.

La défense incendie est assurée par 82 bornes implantées sur le réseau d'alimentation d'eau potable de la commune.

Le réseau d'assainissement collectif est également géré en régie municipale. C'est un réseau séparatif. L'ensemble des habitations sont raccordées au réseau public d'assainissement sans un écart. Il existe une station d'épuration sur la commune ayant une capacité de traitement pour 8300 équivalents habitants.

Les réseaux électriques sont tous enfouis.

Les équipements, les services et les réseaux

- Les équipements

Sont implantés dans la commune :

- La mairie
- L'Eglise Saint-Martin
- Les cimetières
- Le centre hospitalier et sa maison de retraite
- Une crèche et halte-garderie
- L'entrepôt des sels – complexe culturel et de tourisme d'affaires
- Les salles du casino
- Le tribunal de commerce – salle d'exposition et culturelle
- La chapelle St Pierre – salle d'exposition
- L'école des garçons – salle de spectacle
- Ancienne école de Ribeuville – salle
- Une bibliothèque
- Une gendarmerie – casernement de 18 gendarmes
- Une caserne de pompiers
- Camping municipal

Les établissements scolaires :

- L'école maternelle Manessier – publique
- L'école primaire des Corderies – publique
- L'école Notre Dame – privée
- Le collège de la Baie de Somme

Les équipements sportifs et de loisirs présents sur la commune sont :

- Un stade de football et ses vestiaires
- Des cours de tennis extérieurs et couverts et son club house
- Un citystade couvert
- Un plateau d'évolution sportif
- Un gymnase intercommunal
- Une base de kayak et sports de nature
- Un port de plaisance et sa brasserie

4 boulodromes implantés dans divers quartiers

ANNEXE 3 : DÉMARCHES, ÉTUDES, DOCUMENTS CADRES, PROJETS : APPLICABLES, RÉALISÉS OU EN COURS :

GRAND TERRITOIRE PNR Baie de Somme Picardie maritime	INTERCOMMUNALITÉ	COMMUNE DE CAYEUX-SUR-MER	COMMUNE DE SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME
<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire du patrimoine de villégiature de la Côte picarde - Région Hauts-de-France [2002] • Grand site de France [depuis 2011] • Parc naturel marin Estuaires picards Mer d'Opale [2012] • Programme d'actions de prévention contre les inondations [PAPI] - Bresle Somme Authie [2015] • Parc naturel régional (PNR) Baie de Somme Picardie maritime [2020] • Pays d'art et d'histoire Ponthieu - Baie de Somme [projet] • Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Baie de Somme 3 Vallées [en cours] • Plan climat air énergie territorial [arrêté] • Appel à partenaires « Gestion intégrée du littoral » CEREMA + Association nationale des élus du littoral [candidature nov. 2020] 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan local d'urbanisme intercommunal [en cours] • Programme Local de l'Habitat [arrêté] • Etude d'attractivité commerciale de la CABS (2018) • FISAC plans d'actions Commerce Artisanat Services [déc. 2019 - déc. 2022] • Déclinaison opérationnelle PCAET (Date?) • Opération de revitalisation de territoire [janv. 2020 - janv. 2025] Abbeville et Longpré-les-Corps-Saints 	<ul style="list-style-type: none"> • Les maisons et immeubles de l'agglomération balnéaire de Cayeux-sur-Mer - Région Hauts-de-France [2002] • Plan de prévention des risques naturels (PPRN) des Bas-Champs du Sud de la Baie de Somme [2017] • Charte chromatique [2019] • Plan local d'urbanisme [en cours] • Étude stratégique de la résilience de Cayeux-sur-Mer et de son boulevard maritime face aux éventuelles intrusions marines et évolution du front de mer bâti [en cours] • Étude de fréquentation de circulation et de stationnement • Etude de revitalisation centre-bourg (en cours) • Etude sur les logements saisonniers (en cours) sur les communes littorales 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'Aménagement (novembre 1992) • Etude de circulation [janvier 2001] • Plan de circulation et de stationnement [juillet 2005] • PLU 2005 et ses modifications • PPRI 02/08/2012 de la vallée de la Somme • PPRT Marquenterre Baie de Somme 10/06/2016 • Plan de prévention des risques naturels (PPRN) des Bas-Champs du Sud de la Baie de Somme (2017) • Etude tourisme d'affaires (étude prospective) Abbeville Saint Valéry-sur-Somme (2020) • Aménagement paysager du 1^{er} cimetière par le CAUE (2020) • Etude sur les logements saisonniers (en cours) sur les communes littorales

Annexe 4 : PROJETS A LANCER, EN COURS , ou récemment LIVRES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE
DE SOMME

COMMUNE DE CAVEUX-SUR-MER

COMMUNE DE
SAINT-VALERY-SUR-SOMME

Projets livrés ou en cours de livraison :

- Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse à Abbeville
- Espace de co-working à Abbeville

Projets en cours :

Déploiement du dispositif FISAC au bénéfice de l'ensemble des communes de la CABS

- recrutement manager de commerce centre-ville centre-bourg
- Conception en cours d'une plateforme marchande pour l'ensemble des acteurs éco de la CABS
- Mobilisation aides financières pour les TPE

Création d'un centre de formation CMA à Abbeville

Réponse à l'appel à projet campus connecté

Projets livrés ou en cours de livraison :

- Finalisation du PLU en vue de sa validation en 2021
- PAPI-BSA – Etude de résilience et maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Bd maritime
- Etude de revitalisation du centre-bourg
- Etude sur le logement des travailleurs saisonniers

Projets en cours :

- Extension du cimetière
- Effacement des réseaux sur le Bd maritime et ses rues adjacentes
- Renaturation place du Général de Gaulle
- Phase 3 gestion des flux au Hourdel (prolongation de la voie verte/aménagement parking de délestage/suppression stationnement sur le quai...)
- Restauration patrimoine communal
- Réfection de certaines voiries
- Développement de l'attractivité de la concession de plage

Projets futurs :

- Plan vélo liaison Cayeux-sur-Mer/Woignareu
- Réaménagement boulevard maritime
- Réaménagement centre-bourg suite étude de revitalisation
- Implantation site d'informations touristiques dans le domaine du phare
- Aménagement d'aires d'accueil de camping-cars

Projets livrés ou en cours de livraison :

- Entrepôt des sels : complexe culturel et de tourisme d'affaires
- Restauration des remparts de l'enceinte fortifiée
- Création d'un citystade
- Label station de tourisme

Projets en cours :

- Aire naturelle de stationnement en entrée de ville
- Création d'une boutique éphémère
- Restauration de l'Eglise St Martin
- Rénovation de l'estacade
- Création d'une médiathèque
- Projet d'ilot culturel avec implantation de microfolies
- Restructuration du casino et création d'une halle marchande – réflexion sur les flux en centre ville
- Création d'un bâtiment multisports (salle de danse et de fitness).

Etude de revitalisation centre-bourg: complément volet habitat

LOCALISATION DE L'ACTION

THÉMATIQUES DU PROJET

Transition écologique

Rénovation de l'habitat ancien



Cayeux-sur-Mer- Bourg

DATE DE SIGNATURE : convention d'adhésion en date du ?

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre-bourg, la commune de Cayeux-sur-Mer entend approfondir le diagnostic habitat au-delà du périmètre initialement défini. Les analyses doivent en effet couvrir l'intégralité du territoire de « Cayeux bourg » afin de :

- préciser les principales problématiques en matière d'habitat privé et de logement,
- identifier les enjeux d'une action sur le parc privé,
- déterminer l'opportunité et les modalités de mise en œuvre d'une OPAH-RR adossée à la convention d'Opération de revitalisation de territoire portée par la CA de la Baie de Somme.



Etude de revitalisation centre-bourg: complément volet habitat

OBJECTIFS

- Préciser les enjeux généraux inhérents à la rénovation/réhabilitation de l'habitat et leur hiérarchisation
- Identifier les synergies pouvant être favorisées en complémentarité avec les actions sur l'habitat dans une stratégie globale de développement durable de la commune.
- Déterminer l'opportunité de mise en œuvre d'une opération et identifier le périmètre, les conditions de mise en place, les objectifs opérationnels, les actions à mener et les axes majeurs d'intervention sur lequel pourrait porter une convention d'OPAH-RR. Mais également les éléments caractérisant les aspects socio-économiques des ménages.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

- Commune de Cayeux-sur-Mer

ACTEURS ASSOCIÉS

- Communauté d'agglomération de la Baie de Somme
- ANAH
- Partenaires liés à l'habitat

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE (CONTENU DE L'ACTION)

- Caractériser, à l'échelle de « Cayeux bourg » : le marché immobilier et son évolution ; le parc de logements et son occupation ; le bâti (typologies, état d'entretien, etc.) et les morphologies urbaines et d'apprécier la prégnance des problématiques à traiter (précarité énergétique ; habitat dégradé/vétuste ; adaptation au vieillissement ; vacance ; etc.) afin de confirmer ou non l'utilité de la mise en place d'un OPAH sur le territoire cayolais
- Identifier, investiguer et analyser 8 à 10 logements tests sur lesquels il conviendra de produire des diagnostics techniques et l'évaluation par lot des travaux dans la perspective du calibrage de la convention d'OPAH-RR.

BUDGET GLOBAL

30 540€ TTC y compris la tranche conditionnelle s'élevant à 2 520€ TTC relative à l'écriture de la convention OPAH-RR

MODALITÉS DE FINANCEMENT ESComPTÉES

- 50% ANAH
- 30% Région (Appel à projets régional « centre-bourg »)
- 20% commune de Cayeux-sur-Mer

INDICATEURS D'AVANCEMENT

- Nombre de résidences principales dont l'état peut justifier la mise en place d'une OPAH: nombre de logements en mauvais état, potentiellement indigne et à réhabiliter thermiquement
- Nombre de ménages potentiellement concernés et rentrant dans les plafonds ANAH

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Mise en place d'une OPAH ou non sur le territoire

29-mars-21

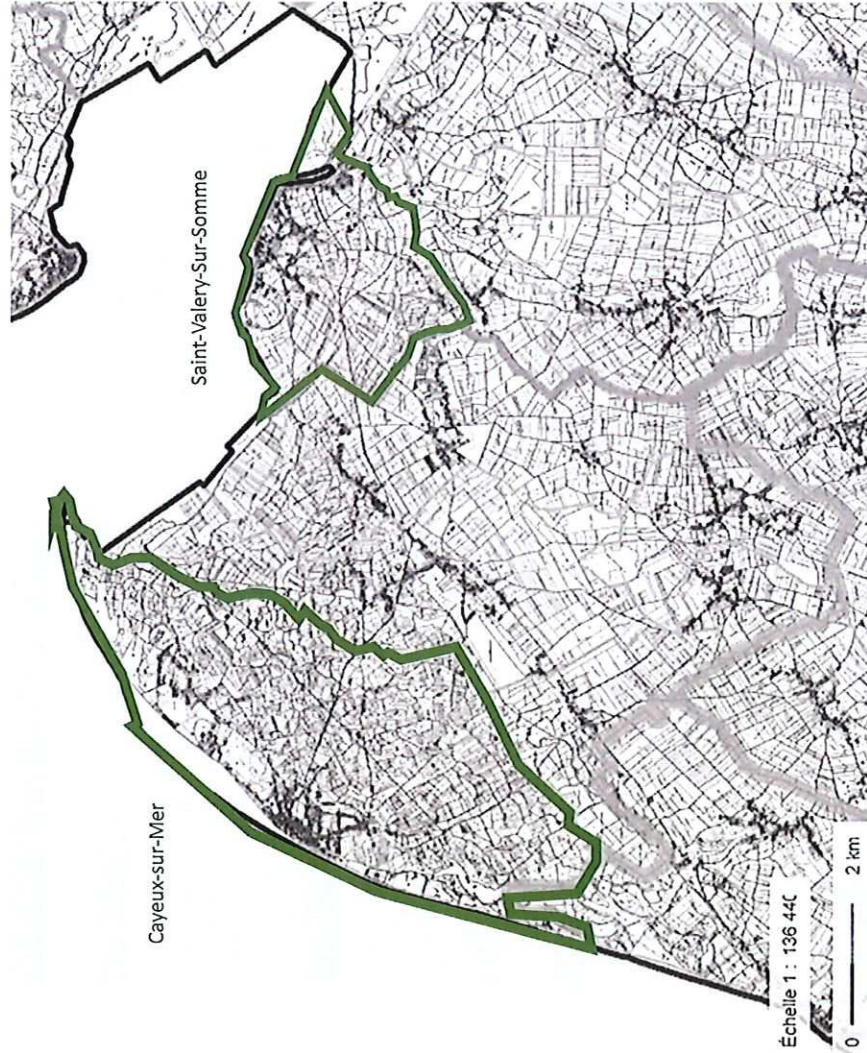
RÉF.	OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
	INTITULÉ			DÉBUT	FIN	COÛT (€ TTC)	FINANCEMENTS (€ TTC)
1	Complément habitat à l'étude de revitalisation centre-bourg		Quantifier, localiser et catégoriser les logements en fonction de leur état et étudier la nécessité de mise en place d'OPAH sur le territoire de Cayeux-bourg	2021	2021	30 540€	50% ANAH
2							30% REGION
3							20% commune
4							
5							
6							



LOCALISATION DE L'ACTION

THÉMATIQUES DE PROJET

- Habitat
- Tourisme



DATE DE SIGNATURE : convention d'adhésion en date du

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Les communes de Saint-Valery-sur-Somme et de Cayeux-sur-Mer sont aujourd'hui classées communes touristiques. A ce titre, et en vertu des articles L.301-4-1 et L.301-4-2 du code de la construction et de l'Habitat, elles doivent conclure avec l'Etat et l'EPCI une convention relative au logement des travailleurs saisonniers. Cette convention est réalisée pour une durée de trois ans.

Etude sur l'offre et la demande en logements saisonniers

OBJECTIFS

- Etablir un diagnostic afin d'évaluer les besoins en matière de logement de travailleurs saisonniers, de mobiliser le parc de logements adaptés aux besoins des saisonniers, de faciliter l'accès au logement des travailleurs saisonniers, de prendre en compte la question des déplacements domicile-travail et de prendre en compte la question des déplacements domicile-travail
- Elaborer du programme d'actions et rédaction de la convention afin d'estimer les logements à créer, vérifier que les solutions proposées sont financièrement soutenable, envisager des solutions innovantes , proposer des dispositifs permettant de faciliter la mise en relation entre l'offre et la demande, permettre aux propriétaires bailleurs, aux travailleurs saisonniers et aux professionnels d'avoir facilement accès aux informations et aux dispositifs d'aides

MAÎTRISE D'OUVRAGE

- Communauté d'agglomération de la Baie de Somme

ACTEURS ASSOCIÉS

- Commune de Saint-Valery-sur-Somme
- Commune de Cayeux-sur-Mer
- Action Logement
- Partenaires Habitat et Economie (Tourisme, Emploi,)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE (CONTENU DE L'ACTION)

- Préparer la convention qui est composée a minima d'un diagnostic et d'un plan d'actions, des moyens nécessaires à sa bonne réalisation et notamment les financements et le portage de chaque action et sa durée de réalisation
- Piloter et animer la démarche de construction et d'élaboration de la convention en identifiant les partenaires à mettre autour de la table et en les associant à chaque étape.
- Mettre en place une gouvernance adaptée pour suivre la mise en œuvre de la convention

BUDGET GLOBAL

23 580€ TTC

MODALITÉS DE FINANCEMENT ESCOMPTEES

- 50% Action Logement
- Part complémentaire à définir dans le cadre de Petites villes de Demain

INDICATEURS D'AVANCEMENT

- Nombre de logements disponibles pour les saisonniers au démarrage de l'étude
- Nombre de logements potentiellement mobilisables

INDICATEURS DE RESULTAT

- Nombre de logements créés et nombre de logements total mis à disposition
- Moyen mis a disposition/ créé pour permettre la mise en relation de l'offre et de la demande

OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DEBUT	FIN	COÛT (€ TTC)	FINANCEMENTS (€ TTC)
1	Etude sur l'offre et la demande en logements saisonniers sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, communes de Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-Mer	Etablir un diagnostic de l'offre et la demande en matière de logements pour les travailleurs saisonniers et établir un programme d'action sur 3 ans via la rédaction d'une convention	2021	2021	23 580€	50% Action Logement
4						30% partenaires PVD?
5						20% CABS
6						



Annexe 9 – Convention ANRU

**CONVENTION PLURIANNUELLE DU
PROJET
DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU
Quartier Soleil Levant Bouleaux Platanes
à ABBEVILLE**

...

**COFINANCE PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU**



Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine dont le siège est situé 69 bis rue de Vaugirard 75006 Paris, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département

La Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, représentée par son président, ci-après désigné « le porteur de projet¹ »

La ville d'Abbeville, comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentée par son Maire,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention : Baie de Somme Habitat (bailleur social), la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, l'EPARECA.

Action Logement Services, représenté par son directeur régional, dont le siège est situé 21 quai d'Austerlitz 75013 Paris

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

ET :

La Banque des territoires – groupe Caisse des Dépôts , dont le siège est situé 56 rue de Lille, 75007 Paris

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), dont le siège est situé 8 avenue de l'Opéra, 75001 Paris

L'ADEME, dont le siège est situé 20 avenue du Grésillé BP 90406, 49004 Angers Cedex 01

Le Ministère de l'outre-mer, sis 27 Rue Oudinot, 75007 Paris

La Région Hauts-de-France, représentée par son Président Monsieur Xavier Bertrand, dont le siège est situé 151 Avenue du président Hoover 59555 Lille Cedex

Le Département de la Somme

...

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

¹ Exceptionnellement, le projet de renouvellement urbain peut être porté par la commune (départements d'Outre-Mer, communes non inscrites dans un EPCI, communes ayant la compétence politique de la ville)

SOMMAIRE

<i>PRÉAMBULE</i>	5
<i>LES DÉFINITIONS</i>	6
<i>TITRE I - LES QUARTIERS</i>	7
<i>TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN</i>	8
Article 1. Les éléments de contexte	8
Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain	10
Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville	10
Article 2.2 Les objectifs urbains du projet.....	10
Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation	11
Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet.....	12
Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain.....	12
Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain.....	13
Article 4. La description du projet urbain	15
Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés).....	15
Article 4.2 La description de la composition urbaine	16
Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux	16
Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité	17
Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle	17
Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité	20
Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions	21
Article 7. La gouvernance et la conduite de projet	24
Article 7.1 La gouvernance.....	24
Article 7.2 La conduite de projet.....	25
Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet.....	26
Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage	28
Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation.....	28
Article 8. L'accompagnement du changement	32
Article 8.1 Le projet de gestion	32
Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants	34
Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier	40
<i>TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION</i>	41
Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel .	41
Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle	41
Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU.....	52

Article 9.3.	Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI	53
Article 10.	Le plan de financement des opérations programmées	54
Article 11.	Les modalités d'attribution et de versement des financements	55
Article 11.1	Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU	55
Article 11.2	Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services	55
Article 11.3	Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah	55
Article 11.4	Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts	55
Article 11.5	Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés	56
TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ...57		
Article 12.	Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU	57
Article 12.1	Le reporting annuel	57
Article 12.2	Les revues de projet	57
Article 12.3	Les points d'étape	57
Article 12.4	Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF ...	58
Article 12.5	L'enquête relative à la réalisation du projet	58
Article 13.	Les modifications du projet	58
Article 13.1	Avenant à la convention pluriannuelle	58
Article 13.2	Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention	59
Article 13.3	Traçabilité et consolidation des modifications apportées	59
Article 14.	Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle	59
Article 14.1	Le respect des règlements de l'ANRU	59
Article 14.2	Les conséquences du non-respect des engagements	59
Article 14.3	Le contrôle et les audits	60
Article 14.4	La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage	60
Article 14.5	Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention	60
Article 14.6	Le traitement des litiges	61
TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES.....62		
Article 15.	La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU	62
Article 16.	Les archives et la documentation relative au projet	62
Article 17.	La communication et la signalétique des chantiers	62
Article 17.1	Communication	62
Article 17.2	Signalétique	62
TABLE DES ANNEXES.....64		

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

PRÉAMBULE

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes:

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
 - o A – présentation du projet ;
 - o B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
 - o C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
 - o D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration Communauté de Communes de la Baie de Somme, protocole de préfiguration n° 491, cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par Le Délégué Territorial du 03 / 12 / 2018

La présente convention pluriannuelle, sur lesquelles s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques².

Le cas échéant, ... (nom de l'EPCI ou nom de la commune portant le projet d'innovation, lorsqu'il ne s'agit pas de l'EPCI) et ... (noms de la ou des commune(s) portant le projet d'innovation lorsqu'il s'agit d'un co-portage) a/ont été retenu(e-s) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action Ville durable et solidaire (VDS) du programme d'investissement d'avenir (PIA) ou au titre du volet « Innover dans les quartiers » de l'AMI du 14 mars 2017 « ANRU+ ». Les orientations stratégiques du projet d'innovation lauréat sont présentées à l'article 2.3, tout comme l'articulation de ce projet avec le projet de renouvellement urbain.

Sans objet

²Le cas échéant la présente convention doit faire mention des autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal.

LES DÉFINITIONS

- Le « **porteur de projet** » est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.
- Le « **projet de renouvellement urbain** », ou « **projet** », représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.
- Le « **programme** », ou « **programme urbain** », est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.
- L' « **opération** », action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.
- Le « **maître d'ouvrage** » est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.
- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les « **concours financiers** » de l'ANRU, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.
- Le « **projet d'innovation** » (lauréat de l'AMI VDS du 16 avril 2015 ou au titre du volet « Innover dans les quartiers » de l'AMI ANRU+ du 14 mars 2017) désigne la composante innovation du projet de renouvellement urbain faisant l'objet de financements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action Ville Durable et Solidaire (VDS) et/ou du volet « quartiers » de l'action « Territoires d'Innovation » (TI). Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre.

TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte sur le (ou les) quartier(s) suivant(s) :

Quartier d'intérêt régional « Soleil Levant Bouleaux Platanes » à Abbeville – 80100 Somme.

Code commune 80001

Département de la Somme 80

Quartier Soleil Levant Bouleaux Platanes

Code quartier : 6080007

Un plan de situation du QPVIRest présenté en annexe A.

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

Le quartier dans son contexte :

Le quartier représente **809 logements, exclusivement sociaux, soit 2.110 habitants**, au sein de la ville d'Abbeville (23.820 habitants), inscrite dans la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (52.000 habitants). Abbeville est la ville centre d'un bassin de vie d'environ 60.000 habitants, avec 30% de logements sociaux, elle porte environ 90% des logements sociaux de sa communauté d'agglomération.

Avec 30% des plus de 15 ans sans aucun diplôme, des revenus parmi les plus bas des Hauts-de-France et un taux de chômage élevé dans une ville qui offre 140 emplois pour 100 actifs, le QPV est bien un quartier en décrochage significatif. La population du quartier présente un nombre élevé de familles monoparentales, en même temps qu'une proportion forte de personnes âgées. L'employabilité des actifs y est faible, tout comme leur mobilité.

Le QPV Soleil Levant, à 25 minutes de marche du centre-ville, est situé sur le plateau dominant la ville ancienne et le val de Somme, il est en position de frontière entre zone urbaine et zone d'activité. Bien desservi par les transports en commun et à proximité relative de centres commerciaux périphériques, il est cependant enclavé par un maillage viaire daté et peu lisible dans des frontières non traitées et peu qualitatives.

Le quartier est scindé en deux unités (Nord / Sud) par une route à grande circulation (route de Doullens) dont la traversée est difficile, voire dangereuse, à pied comme en voiture. La pacification de cet axe est l'un des premiers points relevés dès les premières approches au stade du protocole de préfiguration.

Le quartier :

L'espace public, généreux et entretenu est cependant dominé par la voiture au détriment des piétons, et se partage entre voiries au maillage incomplet et de grands espaces verts partiellement arborés mais banalisés et sans affectation, la différenciation entre espace public et espace privé n'y est pas lisible. Des conflits d'usage y sont fréquents.

Le cadre bâti, s'il offre une certaine diversité au nord (barres d'immeubles, individuel groupé et présence de repères), est absolument monotypique et répétitif au sud, avec un ordonnancement « au carré » froid et peu convivial. Au plan de l'occupation des logements on note un assez fort attachement des populations au nord du quartier alors qu'au sud le taux de rotation reste élevé et le sentiment de relégation plus important. Le secteur sud a été l'objet d'une rénovation thermique plus récente que le secteur nord, lourdement pénalisé sur ce point.

Equipements de proximité :

Une maison d'accueil des services publics a ouvert ses portes en 2017 rue des Aubépines. Elle a très rapidement trouvé ses fonctions et son public, outre l'accès et l'aide au numérique, les permanences de services publics, elle oriente, diffuse des offres d'emploi et assiste les citoyens dans leurs démarches. Elle accueille en outre la maison du projet, les réunions de concertation et les réunions du conseil citoyen.

Plus anciennement ancrée dans le quartier, **la Ferme Petit** est un pôle de loisirs très important dans l'attachement des habitants au quartier. Gérée par les agents communautaires elle est aussi animée par des bénévoles et accueille, outre une aire de jeux très appréciée, une petite salle multi activités, des locaux de réunion et activités, un embryon de jardin partagé et « la petite rustine » (un bénévole aide les enfants à l'entretien de cycles. Cet équipement a été pointé dès les prémices de l'étude comme un point fort à pérenniser et améliorer (locaux vétustes et inadaptés), c'est à ce jour, le principal et quasi unique ancrage de l'identité du quartier.

Commerces :

Le quartier possède un équipement commercial de base et une pharmacie à toute proximité (moyennes surfaces), 2 petits commerces de proximité (tabac presse et boucherie) sont cachés au cœur du quartier place du Soleil Levant et souffrent de leur enclavement. Les habitants déclarent manquer d'une boulangerie et d'un D.A.B. L'étude menée par EPARECA révèle un potentiel de confortation et d'extension, limités mais structurants, de ce pôle de proximité sous réserve de son ouverture aux flux de passage.

Etude de sureté :

Menée à l'initiative du bailleur, l'étude de sureté si elle révèle quelques dysfonctionnements et « points de fixation » de l'incivilité, décrit un quartier relativement paisible dans lequel une majorité des interventions est liée à des troubles de voisinage (tapage, conflits) et quelques dégradations volontaires et suspicions de petits trafics. L'étude pointe un certain nombre de lieux ou configurations dysfonctionnelles (espace public / bâti) à traiter dans le projet, ainsi que la dangerosité de certaines voiries pour les piétons.

Historique du renouvellement urbain :

Le QPV Espérance a été l'objet en 2006 (convention 11 juillet 2006 / travaux ODA 2006/2008) d'un ANRU limité, qui a permis la rénovation thermique de 514 logements (îlot « des Provinces ») et quelques aménagements sur l'espace public. Hors ANRU et plus récemment, ce sont 250 logements qui ont été rénovés par l'ODA dans le QPV Espérance (îlot dit de l'Espérance ou des « 200 logements »). Ces travaux ont été accompagnés par la ville qui a totalement restructuré l'espace public du quartier. Travaux achevés en 2018.

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville

Les axes génériques du contrat de ville sont :

Réussite éducative
Développement économique et emploi
Santé et prévention
Habitat et cadre de vie.

Les objectifs à 15 ans pour le QPV sont, dans le protocole de préfiguration:

Faire du Soleil Levant un quartier résidentiel d'habitat collectif organisé autour de lieux d'usage et de proximité dans lequel on développera :

- Attractivité résidentielle renouvelée.
- Offre de services, publics et commerciaux, adaptés à la demande
- Offre de proximité reconnue comme un atout du quartier
- Des aménagements urbains favorisant le désenclavement
- Un lien renouvelé avec la ville dans son ensemble
- Des habitants acteurs de la valorisation du quartier et de l'ensemble de la collectivité
- Un projet économe et durable construit avec une population et des acteurs impliqués.

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Les objectifs urbains relevés dans le protocole de préfiguration :

Le protocole de préfiguration, sur la base d'un diagnostic initial sur l'état et les potentiels du quartier, dégage des objectifs pertinents, pour conduire le quartier à sa mutation dans le cadre des objectifs de mixité(s) et de développement(s) prônés par l'ANRU :

Améliorer la qualité résidentielle :

Réhabilitation des immeubles par le bailleur.
Démolir quelques immeubles afin de permettre la réorganisation ou l'ouverture de certains îlots.
Prendre en compte la diversité des besoins en logement du quartier
Élargir le parcours résidentiel des habitants du quartier en proposant une offre nouvelle de logements

Promouvoir une qualité urbaine sur le quartier :

Améliorer la lisibilité des espaces publics et privés, renforcer les connexions inter-quartiers.
Restructurer le schéma viaire.

Redéfinir et améliorer les circulations piétonnes : liaisons vers équipements publics, liaisons inter-quartier, liaisons vers la ville.

Créer une hiérarchie des modes de déplacement qui privilégie les modes doux, l'accessibilité, la sécurité et accompagnant la résidentialisation des immeubles.

Préserver et valoriser les espaces verts en les redéfinissant

Maîtriser l'éclairage public dans un équilibre entre confort / sécurité et respect de la biodiversité (supprimer la pollution lumineuse).

Intégrer une dimension sensible et esthétique au travail sur le bâti afin de permettre le repérage et l'identification, en vue d'une meilleure appropriation par les habitants.

Muter d'un quartier aux espaces banalisés dominés par l'automobile, vers un espace habité et défini.

Développer l'attractivité du quartier :

Structurer et développer la Ferme Petit, en tant qu'équipement central et fédérateur du quartier, lui donner un rayonnement qui dépasse le strict cadre du quartier.

Conforter, renforcer les équipements existants et le commerce de proximité.

Améliorer l'accès aux soins, créer une maison de santé.

Agir pour un environnement qualitatif, créer des jardins partagés.

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation

Sans objet

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et leurs agglomérations, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Elles sont réalisées sous la responsabilité des Parties prenantes de la convention désignées ci-après.

De nombreuses actions de la collectivité, en cours ou programmées, concourent à la réussite du projet.

Maison d'accueil des services publics labellisée:

Mise en service en 2017 la Maison d'Accueil des Services Publics est un lieu d'échanges, d'information offert à la population. Information : juridique, santé, logement, emploi, scolarité, parentalité ; aide aux démarches administratives et à la rédaction de courriers, montage de dossiers ; aide à la gestion de litiges ; soutien des projets des habitants ; permanences (DRE, BDSH, CCAS, Mission Locale, Pôle emploi, élus, assistante sociale ...). La MASP donne par ailleurs accès à l'outil informatique (inclusion numérique) avec ateliers individuels. Recherches de formations.

La MASP accueille la « Maison du Projet » ainsi que les réunions du conseil citoyen.

Espace de coworking : des travaux sont en cours dans les étages au-dessus de l'office de tourisme d'Abbeville pour y aménager un espace de co-working (open-space, bureaux individuels, ateliers et espace de convivialité, accès sécurisé à l'internet). Ce lieu dont l'ouverture est prévue dans le 1^{er} semestre 2019 sera fléché pour toute personne désireuse de développer un projet professionnel sans avoir à investir immédiatement dans des locaux, l'interaction des co-workers entre eux étant un enrichissement indéniable pour la gestation, voir la naissance, de nouveaux projets.

Scolaire :

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme inscrit sa politique éducative dans un Projet Educatif Territorial dont les axes principaux sont :

Améliorer les niveaux de compétences dans une logique de co-éducation

Promouvoir la citoyenneté et le « vivre ensemble »

Favoriser l'accès la culture, et à la découverte des domaines artistiques, littéraires, scientifiques

Education à la santé, l'autonomie, et la pratique sportive

Ces quatre pistes de développement ont été déterminées à la lumière des projets d'école, eux-mêmes orientés pas les priorités académiques.

Ce projet éducatif territorial est par ailleurs labelisé « Plan mercredi », afin de permettre aux élèves de bénéficier d'une continuité éducative sur le nouveau temps périscolaire du mercredi, en liaison avec l'école.

Cette nouvelle offre affirme la volonté de la Communauté d'agglomération d'intégrer la recherche de la mixité sociale dans l'ensemble des services aux usagers : Ainsi, l'offre d'activités est spécialisée, et exclut toute notion géographique. Chaque élève d'une commune de la CABS peut être acheminé ou accueilli dans une structure proposant une activité à valeur ajoutée. Les enfants ne sont pas regroupés par secteurs.

La CABS déploie également un dispositif de réussite éducative, qui s'intègre en temps scolaire dans les écoles en Réseau d'Education Prioritaire, ou dans les quartiers ciblés Politique de la Ville. Le DRE est évolutif et permet de renforcer les enseignements en partenariat avec les enseignants, au bénéfice des enfants nécessitant une attention particulière : Clubs de lecture, aide à l'apprentissage du langage en maternelle, soutien au passage au collège, etc.

La CABS a par ailleurs accueilli les dispositifs nouveaux ou expérimentaux de l'Education Nationale, parmi lesquels :

Dispositif spécial d'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle Soleil Levant

Dispositif de dédoublement des CP à l'école élémentaire Alain Détré

Dispositif « Plus de maîtres que de classes » à l'élémentaire des Platanes

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

L'excellence du projet est recherchée dans toutes ses composantes.

Au-delà des opérations physiques programmées dans le cadre de l'ANRU, divers dispositifs sont mis en œuvre par la collectivité en vue de la mise à niveau du quartier :

La création de la Maison d'Accueil des Services Publics, rue des Aubépines :

Ce service animé par les agents de collectivité a très vite trouvé son public et assure de nombreux services indispensables à la population :

La maison d'accueil services publics offre aux habitants :

Information

Accueillir, informer et orienter les habitants dans divers domaines : juridique, logement, santé, emploi, scolarité, parentalité, ...

Apporter une aide aux habitants dans leurs démarches administratives : rédaction de courriers, explication des procédures, montage de dossiers, accompagnement physique si nécessaire, ...

Résolution de petits conflits de la vie quotidienne par la médiation : gestion de conflits de voisinage sur le principe de modalités partenariales avec les bailleurs, gestion de litiges entre les habitants les institutions / administrations

Soutenir les projets et les initiatives des habitants.

Permanences pour établir un service de proximité

Équipe du DRE, BDSH, CCAS, Mission locale, Pôle emploi, Élu de proximité, GUP, Conseil Départemental (assistante sociale) ...

Apprentissage et accès à l'outil informatique

Ateliers individuels d'initiation informatique. Consultation des offres d'emploi en ligne. Possibilité de déposer sa candidature en ligne. Recherche de formation et sur les différents métiers. Aide à la rédaction de CV. Aide à la rédaction de lettre de motivation. Atelier de recherche d'emploi. Dématérialisation : impôts, caf, ...

Enfin, la M.A.S.P est mise à disposition pour des réunions d'informations, pour le conseil citoyen, pour des projets d'habitants, et elle accueille la Maison du projet de l'ANRU

Les actions « hors ANRU » déjà engagées et qui se poursuivront :

Recrutement en octobre 2018 de deux médiateurs sociaux.

Présence sur le site d'une équipe d'animation.

Recrutement récent d'une personne chargée du cadre de vie, de l'embellissement et de la nature en ville qui sera entre autres le référent dans les actions sur jardins partagés et agriculture urbaine.

Un contrat de ville vivant et une GUP déjà en place et qui réunit l'ensemble des partenaires impliqués.

Des actions ponctuelles du quotidien comme la rénovation d'un city stade et des améliorations ponctuelles du cadre de vie (...).

Une cohérence de la gouvernance et de la politique urbaine à différentes échelles :
Un PLH élargi à l'échelle de l'agglomération dans lequel est inscrite la volonté d'un rééquilibrage territorial
Un SCOT et un PLUI en cours d'élaboration et qui intègrent la nécessité du renouvellement urbain
Une action économique forte, cohérente et continue sur le territoire :
Résorption de la friche de l'ancienne sucrerie et créations d'emplois
Action cœur de ville
Zone d'activité Baie de Somme réalisée en partenariat avec la chambre de commerce
Zone commerciale des trois Châteaux qui accueille des enseignes nationales
Reconquête de la friche de l'ancien site « ABELIA » et implantation d'entreprises
Zone commerciale Vauchelles 2 qui complète le dispositif de l'entrée de ville Est
Développement de l'accueil touristique
Une action pour l'accès à l'emploi déterminée et innovante :
Mise en œuvre d'une « feuille de route numérique » (rédaction en cours avec la Région Hauts-de-France).
Le SPEL (service public emploi local), animé par la Région et le sous-préfet, développe un volet « contrat de ville ».
Pôle emploi qui cible les QPV et met en œuvre des procédures de recrutement par simulation, innovantes et efficaces
Une co-construction de projets qui devient la norme et crée des usages vertueux et implique :
Habitants / Conseil citoyen / Animateurs de la CABS / Services de la collectivité / partenaires institutionnels
Actions sur le terrain.

Le projet lui-même est porteur d'une dynamique d'excellence, en cohérence avec le projet de territoire, que ce soit dans sa phase d'étude et de co-construction ou dans sa programmation détaillée.

Qualité de la concertation et de la co-construction du projet et installation de pratiques vertueuses et durables :

Recueil et prise en compte des avis et de la parole de chacun
Mode relationnel vertueux, collecte et partage de l'information, débats ouverts
Mise en place d'une routine d'interaction entre l'ensemble des parties prenantes et fluidité des échanges
Rôle des élus : processus de prise de décision et arbitrages consensuels orientés vers la cohésion du corps social et la réussite du projet.
Implication et présence des services de la collectivité sur le terrain et cohérence de leur action avec les attendus de l'ANRU et le cadre général du contrat de ville.
Réalisme des options retenues et décisions, prises sur la base d'une faisabilité avérée.
Actions cohérentes, et volontaires pour :
Le développement économique
L'accès à l'emploi, en particulier pour les plus fragiles ou éloignés de l'emploi.
Qualités intrinsèques du projet qui :
En contenant les moyens financiers déployés, démultiplie les effets attendus sur le quartier et sa population. Chaque élément du projet participant d'une dynamique d'ensemble agissante, dans une vision partagée des objectifs poursuivis.
Intègre fortement (soutenu en cela par la politique globale de l'agglomération) la nécessité de réduire la fracture numérique et se dote de moyens opérationnels pour cela (fibre optique, fablab, MASP et aide à la formation du numérique etc...)
Donne une place centrale à la transition écologique, au développement durable et à l'éducation à l'environnement et à la santé.
Vise l'excellence environnementale du fait des arbitrages et des choix retenus pour la rénovation thermique du bâti :
Arbitrages basés sur les résultats de l'audit énergétique commandé par le bailleur

Utilisation d'énergie propre et au tarif contenu par le raccordement au réseau de chaleur (qui associe une cogénération et une chaufferie bois).

Article 4. La description du projet urbain

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maîtres d'ouvrage à décliner le projet urbain à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

Logement

Réhabilitation (ANRU) et résidentialisation (**hors ANRU**) de 267 logements sociaux, secteur Soleil Levant
Démolition de 58 logements dont 40 logements reconstitués hors QPV.

Constructions et équipements :

Ouverture à la construction (hors locatif social) ouverture à la constructibilité d'environ 6000m² de foncier (étape 1), avec option pour étape 2 sur 1.800m² supplémentaires. Ouverture d'une voie de désenclavement du quartier. (Terrains dits « de l'hôpital»). **Hors financement ANRU**

Création d'un pôle collaboratif.

Création d'un Pôle Socio-Culturel et d'une halle sportive.

Création d'un petit pôle de commerces de proximité. **Hors financement ANRU**

Création de la Petite Ferme et initiation de jardins partagés

Aménagement urbain :

Aménagement en voirie urbaine et sécurisation de la traversée de la route Doullens.

Aménagement d'un espace public central unifiant les deux entités du quartier et articulant la polarité des nouveaux équipements.

Modification et complément de maillage viaire avec priorité aux circulations douces. Maillage destiné à être poursuivi à long terme afin d'accompagner la mutabilité du quartier : réduction d'échelle et banalisation de l'ilotage, ouverture du tissu urbain.

Restructuration de la Place Chantal Leblanc et piétonnisation des abords de l'école élémentaire Alain Détré.

Modification des accès à l'école maternelle Soleil Levant, rue des Cerisiers.

Environnement et paysage :

Reconquête et affectation, utilitaire et de loisir, des espaces verts et délaissés de l'espace public, plantation d'arbres fruitiers dans une trame permettant le développement d'une agroforesterie urbaine.

Aménagement d'une zone de parc urbain.

Maîtrise et gradation raisonnée de l'éclairage urbain dans le respect de la bio-diversité.

Article 4.2 La description de la composition urbaine

Les lignes de force du projet sont : Unification / polarisation / équipement / maillage / rénovation, renouvellement / mixité sociale et fonctionnelle / environnement :

Les deux composantes physiques du quartier (nord / sud) sont unifiées par le traitement apaisé et urbain de la route de Doullens. Un espace central est dégagé et fédère une nouvelle polarité créée par le confortement et/ou la création d'un ensemble forts d'équipements.

Les équipements : pôle santé, pôle collaboratif, pôle socio-culturel, halle sportive et commerces structurent l'espace public central du quartier. Le rayonnement de ces équipements dépasse le périmètre du seul quartier et sont générateurs d'un brassage de populations : habitants du quartier, habitants de la ville et de l'agglomération, captation d'une part du flux de transit sur l'axe Abbeville / St Riquier. Cet ensemble « accroche » le quartier à son agglomération de façon dynamique.

Le maillage viaire est modifié afin d'ouvrir le quartier sur son environnement, privilégier les circulations douces, modifier positivement le découpage foncier (changement d'échelle).

La rénovation d'une part importante du patrimoine bâti, associée au renouvellement des formes et typologies (terrains à construire) renforcent l'attractivité du quartier pour les populations.

L'ensemble de ces mesures ont été dictées par l'objectif final d'encourager une réelle mixité sociale et d'apporter au quartier la mixité fonctionnelle nécessaire à son attractivité. Le secteur, de mono fonctionnel et monotypique, mute en entité urbaine complète dotée de l'ensemble des fonctionnalités qu'on y attend. Dans le même temps il se relie à la ville et s'ouvre aux flux et aux usages.

Environnement : les espaces publics, généreux mais sans fonction ni identité visuelle sont largement restructurés et se partagent entre espaces paysagers, espaces dédiés à l'agriculture urbaine, espaces de loisirs et de déambulation. Ainsi des zones renaturées seront l'objet d'une appropriation pérenne par les habitants du quartier. La rénovation thermique des logements, la facilitation des déplacements doux complètent l'action en faveur de l'environnement.

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A.

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

Les opérations programmées et financées dans le cadre du NPNRU seront détaillées (maître d'ouvrage, concours financier, calendrier, ...) dans le titre III de la présente convention.

La localisation de ces opérations est présentée en annexe A.

La reconstitution porte sur la réalisation de 40 logements répartis dans deux opérations.

La première opération se situe rue du Dauphiné à ABBEVILLE, en hyper-centre. Elle est composée d'un bâtiment de 17 logements collectifs, répartis en 2 T2 et 4 T3 PLUS et 4 T2 et 7 T3 PLAI.

Le bâtiment sera situé dans un quartier très calme, dans une résidence propriété de Baie de Somme Habitat, composée essentiellement de petites typologies et occupée en majorité par des personnes âgées.

La deuxième opération se situe rue Jean Mennesson, sur le site rénové de l'ancienne sucrerie abbeilloise, avec donc une offre fournie en commerces et services, aux portes de l'immeuble. Le programme prévisionnel se compose d'un bâtiment de 23 logements collectifs, répartis en 5 T2 et 4 T3 PLUS et 8 T2 et 6 T3 PLAI.

Pour ces deux opérations, le rez-de-chaussée est destiné au stationnement, les logements sont desservis par un ascenseur

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

Les emprises dégagées par les démolitions sont, pour l'essentiel, mises au service du renforcement de la polarité du quartier, à travers l'ambitieux programme d'équipements et de commerces, ainsi que par la structuration d'un espace public central, lieu d'échanges et de brassage.

La situation très détendue du marché immobilier à Abbeville rendrait hasardeuse toute opération au cœur du quartier « en l'état » ou qui ne serait pas soutenue par le changement d'image et la valorisation du quartier. Pour autant la collectivité souhaite pouvoir amorcer rapidement la diversification typologique des logements et sociologique des habitants.

Par ailleurs, l'un des problèmes de fonctionnement urbain, relevés lors du diagnostic, est lié à la confrontation des arrières d'immeubles au sud de la ferme Petit avec de grands espaces sans fonctionnalités et appartenant à l'hôpital d'Abbeville : renversements de clôtures, intrusions, fonctionnement problématique de cette zone de frontière indécise.

Des discussions entre le Président de la CABS et le directeur de l'hôpital d'Abbeville ont permis de :
Acter la rétrocession à la collectivité d'un élément de voirie actuellement en cul de sac et desservant le centre de gérontologie depuis la route de Doullens.

Acter la cession à la collectivité de l'emprise nécessaire au prolongement de cette voirie en direction du quartier.

Acter la cession d'une emprise foncière (formant limite entre les deux entités) de l'hôpital au profit de la collectivité (3.000m² environ).

Envisager la cession future d'une emprise de 1800m² à termes, qui complèterait la cohérence du dispositif.
Enfin, la libération de l'emprise de l'actuelle Ferme Petit, libèrera, au nord de ces emprises, un foncier qui permettra l'implantation du pôle de commerces et l'attribution de 3.400m² à des opérations de construction de logements neufs.

Voir, ci-dessous et en annexe, la délimitation de ces emprises.

Stratégie de commercialisation des emprises dédiées à la diversification :

Il ne suffit pas de décider de ce renouvellement pour le voir surgir, il convient, à chaque étape, de créer les conditions de réussites des commercialisations. Ceci se fera par 3 leviers en synergie :

Prix de vente des terrains : 3400m² sont d'ores et déjà propriété de la ville, leur mise sur le marché n'entraîne que des coûts marginaux. Les terrains de l'hôpital seront acquis au prix du marché. Le prix de vente résulte de la pondération de ces prix et permet à l'offre d'être attractive.

Phasage raisonné : le secteur A (ex. Ferme Petit) aura sa longue façade orientée vers le nouveau pôle socio culturel, en prise directe avec le cœur rénové du quartier et sans vis-à-vis, compliqué à gérer, avec les immeubles de logements sociaux. Cette emprise sera l'objet du premier appel à projet.

Les secteurs B et C bénéficient des mêmes atouts et pourra être commercialisé en phase 2, bénéficiant d'un vis-à-vis de bon niveau sur la voie nouvelle.

A l'opposé, la commune affiche un déficit de ménages entre 25 et 40 ans. Ce chiffre est un indicateur de l'attractivité résidentielle. Ainsi, Abbeville ne parvient pas à retenir ses populations jeunes.

Il s'agit ici d'un objectif à part entière du futur PLH. Pour cela, un travail sera mené sur les types de produits à proposer pour satisfaire la demande des jeunes ménages.

En effet, aux vues des 1eres conclusions du diagnostic, il semblerait que les terrains à bâtir ne soit pas forcément la cible principale des jeunes ménages, sauf si le prix au m² est attractif en comparaison des terrains proposés dans les communes en périphérie. Un lotissement public pourrait nous laisser la possibilité d'encadrer les prix et d'établir des critères de choix : ex : jeunes ménages avec enfants, à ressources équivalent au logement social, habitants de la commune en décohabitation, primo accédant... (à réfléchir). Ces critères pourraient nous permettre de privilégier les jeunes de la commune ou du reste du territoire afin de les retenir/ de les attirer sur Abbeville.

Famille et CSP

La population abbevilloise est en majorité composée de retraités et d'employés/ ouvriers. Les catégories socio-professionnelles supérieures sont en effet d'avantage présentes en périphérie, où elles ont pu trouver des terrains à bâtir au cours de ces dernières années. Toutefois, dans le cadre de l'élaboration du PLU-I, ce phénomène de périurbanisation sera d'avantage contenu. Ainsi, les communes telles qu'Abbeville, considérée comme le pôle principal du territoire aura vocation à accueillir une grande partie du développement démographique projeté. A l'heure où l'urbanisation nouvelle doit être économe en espaces bâtis, l'offre nouvelle de logements devra être contenue dans l'enveloppe urbaine : restauration de friche, lutte contre la vacance...= les CSP supérieures pourraient donc également être une cible intéressante.

Les ménages

Conformément à la tendance nationale, la population abbevilloise est composée à +55% de ménages d'une personne ou de couples sans enfants. Or, le parc de logements actuels n'est pas adapté à ce nouveau profil. Ainsi, les nouveaux produits mis sur le marché devront ainsi répondre à cette forte demande. = il convient de proposer une part importante de petits logements, faisant actuellement défaut sur la commune. Trois cibles sont identifiées : les jeunes seuls ou en couple, les retraités seuls ou en couple, les actifs intermédiaires non intégrés dans une famille

Le défi du territoire résidera donc dans le fait de maintenir sa population voir en accueillir de nouvelles, de permettre la décohabitation des jeunes et le desserrement de ménages. Pour cela, de nouvelles formes d'habitat seront à expérimenter.

A l'échelle de la CABS nous constatons également un déficit en termes de logements pour les jeunes, pour les saisonniers ainsi que de logements temporaires.

Les besoins en termes de typologie de logements

Au vu du PLH, nous manquons sur la commune :

De logements de petites tailles adaptés au vieillissement pour une partie

De terrains à bâtir ou de logements en accession sociale pour les primo accédants à prix maîtrisé

De logements destinés aux CSP supérieurs

Le tout en proposant des formes urbaines nouvelles et pertinentes

Seuls 30% de la population abbevilloise (-40% à l'échelle de la CABS) sont des ménages avec enfants ou familles monoparentales. 70% de la population sont des ménages sans enfants ou ménages d'une personne recherchant donc plus des T2-T3.

Besoin quantitatif de logements

Le besoin en logements sur Abbeville est le suivant :

55 logements par an liés au desserrement des ménages (125 sur la CABS)

Pas de besoin particulier lié à la démographie, celle-ci étant nulle

La reconstruction du nombre de logements liés aux démolitions.
Construire plus aura pour effet d'alimenter la vacance.
Une attention particulière devra donc être portée sur le nombre de logements proposés sur ce site.

Les cibles visées sont :

En locatif : 3eme et 4eme quartiles

En accession : à partir du 2eme quartile

Le 1er quartile pourra être intégré dans le cas de constructions dédiées à l'hébergement des jeunes.

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 52 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 16,9% du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :
 - 5 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
 - 47 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.

Ces droits de réservation sont cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

L'assiette de surface de plancher développée ne donne pas lieu à mobilisation de contreparties foncières pour le groupe Action Logement.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées en annexe B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH, contient des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions et des objectifs de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. Ce document³est annexé à la présente convention (annexe D1)).

Dans ce cadre, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage concernés parla présente convention pluriannuelle s'engagent à :

- En matière de relogement :
 - élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé liée au projet de renouvellement urbain,
 - assurer aux ménages concernés un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans, eten maîtrisant l'évolution de leur resteà charge,
 - conduire le plan de relogement de chaque opération le rendant nécessaire,
- En matière d'attributions, à prendre en compte et suivre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux définis dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, en particulier sur lessites en renouvellement urbain.

La convention intercommunale d'attributions, telle que son contenu est défini par l'article L. 441-1-6 du CCH, décline le document cadre d'orientations en matière d'attribution. Elle porte les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et précise les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution. L'objectif est de finaliser une convention intercommunale d'attribution avant le 31 décembre 2019 afin de préciser notamment les engagements de chaque signataire dans la mise en œuvre des objectifs décrits ci-dessus et de définir les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain.

La stratégie de transformation du quartier du Soleil Levant prévoit notamment des opérations de démolition et de requalification sur le parc social. Ces interventions impliquent la mise en place d'un processus de relogement pour les locataires du parc social concernés. Ces derniers bénéficieront d'un accompagnement lors de la procédure de relogement.

Le programme de renouvellement urbain porte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (CABS). Ainsi, les communes de l'EPCI disposant d'un parc social, les bailleurs et l'ensemble des réservataires présents sur ce territoire sont susceptibles d'être concernés par le relogement des ménages susvisés.

³Dans le cas particulier où une « convention d'équilibre territorial » ou « CET » est déjà signée sur le territoire concerné par la présente convention pluriannuelle, ou que le projet de CET est suffisamment abouti sur le fond (c'est-à-dire que la politique des attributions et sa déclinaison sur les quartiers en renouvellement urbain y apparaissent clairement), alors la CET peut être annexée à la présente convention en lieu et place du document cadre fixant les attributions en matière d'attribution.

Les demandes de relogement hors du territoire de la CABS pourront néanmoins être appuyées par la communauté d'Agglomération auprès de la mairie concernée et par Baie de Somme Habitat auprès de ses homologues dans l'objectif de faciliter le relogement des ménages.

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU approuvé par arrêté ministériel le 7 août 2015, et comme prévu dans les missions de la Conférence intercommunale du logement (CIL) en matière d'attributions de logements sociaux, la CABS et les bailleurs sociaux du territoire, en lien avec les services de l'État, les réservataires de logements sociaux et les associations de locataires, s'engagent à mettre en œuvre un processus de relogement de qualité, permettant de répondre aux besoins et aux souhaits des ménages.

Les Grands Principes du Relogement

L'information, la concertation et l'implication des locataires dans la procédure de relogement ;

La prise en compte des besoins et souhaits des locataires à reloger, tout en favorisant un parcours résidentiel positif et l'encadrement de l'impact financier du relogement pour les ménages ;

L'attention à faire du relogement une opportunité de réinsertion socio-professionnelle pour les ménages les plus en difficulté ;

Le respect des objectifs en matière d'équilibre de peuplement entre les territoires et la contribution à la mixité sociale des quartiers.

Compte tenu des objectifs fixés par l'ANRU, l'attribution d'un logement devra se faire dans le respect des critères hiérarchisés de la manière suivante :

Critère n°1 : le besoin du ménage

Critère n°2 : le souhait du ménage et la qualité du parcours résidentiel

Critère n°3 : l'appréciation de la soutenabilité financière du relogement

Les moyens mis à disposition

Par Baie de Somme Habitat

Une équipe pluridisciplinaire interne, regroupant des agents de l'Agence de proximité, du pôle attribution et du pôle contentieux. Un « référent relogement » sera désigné dans cette équipe. Il sera l'interlocuteur privilégié des familles et des partenaires.

Par la Communauté d'Agglomération Baie de Somme et/ou la Ville d'ABBEVILLE (services sociaux)

Cette question n'a pas encore fait, à ce stade, l'objet d'une concertation et sera traitée dans le cadre de la charte de relogement.

Les objectifs de relogement

69% du patrimoine de Baie de Somme Habitat est implanté dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. A ce titre, les objectifs suivants sont proposés :

40% de relogements hors QPV,

dont 60% des relogements hors QPV dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans (sous réserves des disponibilités et du calendrier de livraison des opérations de reconstitution)

Le déroulement des relogements

Les relogements seront effectués en respectant le déroulement suivant :

Un entretien préalable individuel

Des propositions respectant les critères définis (3 propositions maximum)

L'attribution par la Commission d'Attribution des Logements

L'accompagnement au déménagement

L'accompagnement post-relogement (suivi des ménages)

La Concertation

Depuis le lancement des études de diagnostics par la Communauté d'Agglomération, les habitants ont été placés au centre des préoccupations. Pas moins de 5 conseils citoyens ont été organisés au cours desquels le projet a été exposé et débattu. Lors de la dernière réunion du 10 septembre 2018, c'est la

question du relogement des familles qui a été traitée. Le planning prévisionnel et les grands principes et modalités de relogements ont été présentés.

Il s'agira ensuite d'engager la concertation individuelle.

Besoins de programmation

Une analyse rapide de la situation des familles à reloger nous indique que :

12 familles sont en sous-occupation, nécessitant des logements T2 ou T3

2 familles nécessitant un T1 ou T2

8 familles nécessitant un T3

9 familles nécessitant un T4

5 familles en sur-occupation (à vérifier) nécessitant un T4 ou plus

Cette analyse montre un besoin plus prononcé sur les petites typologies.

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1 La gouvernance

Le partage des responsabilités entre l'EPCI et la (les) commune(s) concernée(s) est organisé de la façon suivante :

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 engage un nouveau programme de renouvellement urbain. Il intervient au bénéfice des quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, en favorisant la mixité de l'habitat, la qualité de la gestion urbaine de proximité et le désenclavement des quartiers.

Le projet de loi précise la répartition des compétences entre l'EPCI et la commune dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville. L'EPCI est chargé sur son périmètre du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation, de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences. Le Maire est chargé de la mise en œuvre, dans le cadre de ses compétences et sur le territoire de la commune, des actions définies par le contrat de ville.

Au niveau de la gouvernance, le Contrat de Ville se décline de la façon suivante

- le comité de pilotage stratégique
- le comité Technique de suivi
- les commissions thématiques

Ces instances traitent des différentes étapes du Contrat de Ville selon leurs cadres d'interventions et les missions qui lui sont affectées.

La gouvernance du projet est partenariale et est organisée comme suit :

Les représentants de l'ensemble des signataires de la présente convention seront conviés aux instances de pilotage et de suivi du projet.

Le rôle et la composition des instances :

- Le comité de pilotage stratégique:

Il est placé sous la co-animation du Maire de la commune d'Abbeville, du Président de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme et du Sous-Préfet d'arrondissement, associant le Président du Département et le Président de la Région Hauts-de-France, les Vice-Présidents de la Communauté de Communes, du Département et de la Région Hauts-de-France, en charge de la politique de la ville.

Son rôle : détermination du cadre du contrat de ville, validation de la programmation du contrat de ville, suivi et évaluation des opérations de mise en œuvre du Contrat de Ville.

- Le comité de suivi

Composé d'Élus et techniciens de chaque signataire financeur

Son rôle : Arbitrage financier de la programmation du Contrat de Ville, veille sur les moyens mobilisables au titre des crédits de droit commun et des crédits spécifiques.

□ Les commissions thématiques de suivi

Co-pilotées par le service politique de la ville de la CABS et de l'Etat et sont composées à minima des institutions et partenaires correspondant au groupe de travail thématique préfigurateurs.

Son rôle : Chaque commission a pour objectifs la mise en application des fiches du contrat de ville relevant de son champ de compétences et s'assurer de

la pertinence des actions proposées par les opérateurs dans le cadre de l'appel à projets

la mise en œuvre de la nouvelle logique d'intervention du contrat de ville,

l'évaluation des résultats pour chacune des thématiques,

rendre compte régulièrement au comité technique de suivi de la mise en œuvre du contrat et faire le cas échéant des propositions d'ajustement.

Article 7.2 La conduite de projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, l'EPCI (*ou la commune*) conduit le pilotage opérationnel du projet. Il mobilise pour cela :

Le choix de la CABS concernant l'équipe dédiée au projet de rénovation urbaine du quartier Soleil Levant a été réalisé en fonction de l'expérience de la réhabilitation du micro-quartier Espérance et des orientations fixées pour le contrat de ville d'Abbeville.

Le pilotage, l'élaboration et le suivi du projet sont confiés aux services Aménagement urbain et Politique de la ville sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services de la CABS. Cependant, l'équipe pluridisciplinaire dédiée au projet regroupe des agents issus d'autres services:

les services habitat-logement et développement économique de la CABS

les services techniques mutualisés entre la ville d'Abbeville et la CABS

les services animation des quartiers, jeunesse et santé de la CABS

le service municipal espaces verts

Les personnes qui composent l'équipe projet permettent de conserver l'expérience technique acquise sur d'autres sites de la ville, de renforcer le poids des volets économique et social et d'assurer une bonne coordination avec le contrat de ville.

Par ailleurs, le projet est réfléchi en partenariat étroit avec le service développement et patrimoine du bailleur social, Baie de Somme Habitat.

Composition de l'équipe :

chef de projet (binôme 0,5 ETP aménagement urbain et 0,5 ETP politique de la ville) : 1 ETP (CABS)

responsable requalification de l'habitat : 0,5 ETP (BDSH)

responsable administratif et financier : 0,5 ETP (CABS)

responsable développement éco : 0,25 ETP (CABS)

chargée de mission habitat-logement : 0,25 ETP (CABS)

chargée de mission GUP : 0,5 ETP (CABS)

responsable du contrat de ville : 0,5 ETP (CABS)

soit un total de 3,5 ETP

La CABS ne prévoit pas de confier une mission d'OPC Urbain à un prestataire extérieur mais va s'organiser pour sécuriser la conduite de la mise en œuvre opérationnelle du projet de la façon suivante :

le suivi physique des opérations sous maîtrise d'ouvrage CABS et la coordination des chantiers seront menés par le binôme chef de projet aidé par la directrice des services techniques

le suivi des opérations de réhabilitation de l'habitat et des démolitions de logement sera assuré par la responsable du service aménagement de Baie de Somme Habitat

la gestion du volet financier de la convention ANRU et le suivi de chacune des conventions auprès des co-financeurs du projet, ainsi que la réalisation du bilan financier global de l'opération un an après l'achèvement de la convention seront effectués par le responsable administratif et financier

Il n'est pas prévu de recourir à un prestataire extérieur pour une mission d'urbaniste coordonnateur qui sera assurée par le chef de projet aménagement urbain et la responsable du service droits des sols.

L'accompagnement au relogement

Le relogement constitue une étape majeure qui conditionne le bon déroulement du projet. Ainsi, l'évaluation des besoins des locataires, le suivi individuel des ménages à reloger, l'accompagnement social des ménages après l'intégration de leur nouveau logement représentent des étapes cruciales pour la réussite de l'opération.

Cette mission sera assurée conjointement par le bailleur Baie de Somme Habitat et par la CABS à travers sa chargée de mission habitat-logement. Une charte de relogement est en cours d'écriture.

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

Le porteur de projet, en lien avec les maîtres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de coconstruction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain. Il s'engage ainsi notamment à mettre en œuvre les actions suivantes :

Les instances de participation citoyenne :

Mise en place des Conseils Citoyens

Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Art.7

Un Conseil Citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. [...] Ces Conseils Citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du Conseil Citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Les Conseils Citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-

vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. »

Objectifs :

Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels

Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes

Co-construire les contrats de ville et les projets de renouvellement urbain.

Les modalités :

Participation aux instances représentatives locales

Des habitants tirés au sort dans le respect de la parité

Un principe d'indépendance

Composition :

Des habitants du quartier prioritaire

Des associations et des acteurs locaux du quartier prioritaire

Le dispositif des Conseils Citoyens est une des nouveautés majeures du nouveau contrat de ville. Il institutionnalise la dimension participative et citoyenne des habitants à la politique de la ville.

ateliers de travail concernant l'implication des habitants et des usagers dans le projet de renouvellement urbain

le 9 juin 2016 il a été annoncé aux habitants que leur quartier avait été retenu Quartier d'Intérêt Régional et qu'il allait bénéficier d'une réhabilitation. Il a donc été demandé aux membres du Conseil Citoyen d'inviter d'autres habitants et de participer au diagnostic en marchant animé par le Cabinet Amar le 20 juin 2016.

Suite au premier COPIL du 14/09/16 relatif à l'étude urbaine, le cabinet AMAR a restitué la phase d'enquête initiale. Un retour de ce COPIL a été effectué par l'animatrice au Conseil Citoyen le 16/09/16.

Le 27/09/2016 des représentants du Conseil Citoyen ont été invités à participer au COTECH ce qui a permis d'échanger sur le quartier et sur le lieu d'accueil et d'animation existant « La Ferme Petit ».

Le 17/10/2016, suite à une réunion avec l'architecte de la Ville, il a été demandé au service Contrat de Ville en charge des Conseils Citoyens la mise en place d'une consultation habitant.

Suite à cette demande le Conseil Citoyen s'est réuni 8 fois sous forme d'ateliers pour préparer une journée de concertation et du porte à porte avec comme support un questionnaire réalisé par leurs soins.

Le Conseil citoyen a donc organisé une journée de concertation des habitants et de débat « la Ferme Petit de demain » le 4/02/17 afin de recueillir les besoins des habitants en termes d'animations, de services et d'aménagement afin d'aiguiller le futur projet de rénovation urbaine prévu en 2020. Cela a permis de recenser les besoins dans le domaine de l'animation, des services ou des futurs équipements à développer. Cette rencontre a permis de sensibiliser une cinquantaine de personnes. La synthèse a été communiquée au Cabinet AMAR.

Le 8/12/17 le Conseil Citoyen a participé à la réunion animée par FILIGRANE PROGRAMMATION qui était en charge de l'étude des futurs pôles (sportif, santé, socioculturel et collaboratif).

En 2018, 4 réunions (dont une de présentation par le Maire de la Ville) ont eu lieu, en présence de l'architecte, avec le Conseil Citoyen pour travailler et expliquer le projet pour la partie aménagement, ainsi qu'une réunion avec Baie de Somme Habitat (bailleur) sur la question du relogement.

Ces réunions ont permis de travailler plus précisément sur les pôles collaboratif et socio-culturel, d'orienter l'architecte sur les besoins des habitants et de faire remonter leurs attentes quant à la rénovation de nouveau quartier.

Maison du projet

Une grande salle est mise à disposition dans la « Maison de Services au Public » située au 1 rue des Aubépines à Abbeville et fait office de Maison du Projet. Cette salle facilite les rencontres d'information, de concertation et de co-production du projet. Elle est ouverte à tous les habitants qui souhaitent s'informer sur le projet urbain, sur les micro-projets dans le cadre de la GUP etc.

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme :

Les directions aménagement urbain et politique de la ville pilotent le projet global. Elles sont donc garantes de son état d'avancement, de la mise en œuvre de la convention et de la coordination des différents maîtres d'ouvrage.

Les opérations de construction du pôle collaboratif, du pôle socio-culturel et du pôle santé seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la CABS. Les missions de maîtrise d'œuvre seront confiées à des prestataires extérieurs.

L'aménagement des espaces publics sera placé sous maîtrise d'ouvrage de la CABS et la maîtrise d'œuvre effectuée par les services communautaires.

Le pilotage opérationnel et l'équipe projet sont présentés à l'article 7.2 de la présente convention.

Baie de Somme Habitat :

BDSH est l'unique bailleur impliqué dans le projet de renouvellement urbain du quartier Soleil Levant.

Il a désigné sa directrice du développement et du patrimoine en qualité de responsable de la requalification de l'habitat projet, membre à part entière de l'équipe projet. Elle est chargée des opérations de démolition des logements et du programme de requalification des bâtiments. Elle assurera le lien entre la gouvernance technique du projet global porté par la CABS et les services de l'Office en participant aux différents groupes de travail spécifiques et comités de pilotage.

la Maison pour Tous :

L'association sera impliquée dans le suivi de la construction des pôles socio-culturel et collaboratif, ainsi qu'elle l'a été dans l'élaboration des programmes opérationnels. Le projet est suivi par le Président de l'association et sa directrice.

EPARECA :

L'établissement est identifié pour assurer la maîtrise d'ouvrage des surfaces commerciales : boucherie, Tabac-Pressé, boulangerie, pharmacie.

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail du CGET portant sur l'évaluation du programme.

Périmètre : le périmètre d'évaluation choisi est le quartier.

Objectifs urbains et indicateurs choisis :

- Indices numériques : panier d'indicateur ANRU
- Indices alphabétiques : indicateurs choisis par le Maître de l'Ouvrage).

Objectif : Améliorer la qualité résidentielle

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Réhabilitation des immeubles par le bailleur	Mesurer la contribution du projet aux objectifs de réduction de la consommation énergétique de l'agglomération	20
	Améliorer la performance énergétique des logements locatifs sociaux du quartier	21

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	Index indicateur
Démolir certains immeubles pour permettre la réorganisation de certains îlots	Nombre de logements démolis	A

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Prendre en compte la diversité des besoins en logements du quartier	Diversité des statuts de logement : part de logements privés parmi les résidences principales du quartier Part de logements privés parmi les résidences principales du quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)	3

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Elargir le parcours résidentiel	Diversité des statuts de logement : part des logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier Part de logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier <i>(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)</i>	4

Objectif : Promouvoir la qualité urbaine du quartier

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Améliorer la lisibilité des espaces publics / privés	Surfaces résidentialisées par le bailleur	B

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Renforcer les connexions inter-quartiers. Restructurer le schéma viaire.	Avancement des travaux route de Doullens / espace public central et nouveau maillage	C

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Redéfinir et améliorer les circulations piétonnes et privilégier les déplacements doux	Evolution du ratio d surface consacrées à l'automobile / consacrées aux piétons	D

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Préserver et valoriser les espaces verts.	Contribuer à la réduction des phénomènes d'îlots de chaleur, en lien avec la végétalisation. Contribuer à la réduction du risque d'inondation	23

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur

Maîtriser l'éclairage public. Optimiser confort et sécurité, lutte contre la pollution lumineuse, abaisser la consommation électrique.	Bilan des consommations, renouvellement des sources lumineuses dans le respect du nouveau cadre réglementaire	E
--	---	---

Objectif : développer l'attractivité du quartier

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Structurer et développer la Ferme Petit, offrir des équipements socio culturels aux habitants	Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur	16

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Conforter, renforcer les équipements existants et le commerce de proximité	Proposer une offre commerciale adaptée aux besoins et aux attentes des habitants et usagers	14

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Améliorer l'accès aux soins, créer une maison de santé	Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur	15

Article 8. L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Ainsi, le projet de gestion interroge la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

GUP

La démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) complète le dispositif global de la Politique de la Ville. Elle constitue l'une des priorités du Contrat de Ville (CDV) en tant que facteur d'amélioration du cadre de vie.

La GUP se définit comme « l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier ». Elle permet de coordonner les interventions et les actions qui concourent à améliorer le cadre de vie des habitants.

Elle permet de mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie offert aux habitants ainsi qu'une meilleure communication entre les intervenants et la population.

Elle constitue une réponse collective et concertée des partenaires locaux à l'amélioration durable des conditions de vie des habitants.

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité des diagnostics en marchant ou marches exploratoires ont été réalisés afin d'établir une convention de Gestion Urbaine de Proximité pour les quartiers prioritaires abbevillois. Pour le quartier Soleil Levant une marche exploratoire s'est déroulée le 10 mars 2016 avec la participation de 23 femmes habitantes du quartier qui a permis d'identifier les problématiques rencontrées quotidiennement. Le circuit de la marche a été choisi en collaboration avec les participantes.

Le circuit choisi par les habitantes a mis en évidence :

Le déplacement à pied dans le quartier (jour et nuit),

Les sorties d'école,

Les espaces publics,

L'aménagement urbain,

Les améliorations à apporter pour faciliter leur quotidien.

De petits travaux ont été réalisés dans l'attente du démarrage des opérations de renouvellement.

Le comité de pilotage se réunit une fois par an pour :

Définir les orientations stratégiques

Assurer le suivi du programme d'actions

Evaluer les actions

Veiller à la cohérence des actions engagées au regard du Contrat de Ville

TFPB

Dans le respect des orientations générales du contrat de ville et des démarches GUP le bailleur propose un programme d'actions par quartier. Ce programme d'actions tient compte des actions éligibles à l'abattement de TFPB telles que définies par le cadre national d'utilisation de la TFPB.

Le programme d'actions est présenté par quartier prioritaire .

Il identifie et précise :

Les actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun,

Les actions spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de l'abattement de TFPB.

Modalités de pilotage, suivi et coordination

Les diagnostics en marchant

Les partenaires s'engagent à réaliser, au moins une fois par an, un diagnostic partagé de la situation de chaque quartier concerné afin d'identifier les priorités et définir le programme d'actions établi en contrepartie de l'abattement de TFPB.

Les partenaires associés au diagnostic sont :

- Les représentants de l'Etat.
- Les représentants de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (CABS).
- Les organismes Hlm implantés sur les QPV.
- Les représentants des locataires.

Les membres ou les représentants des Conseils Citoyens.

L'organisation de ce diagnostic est assurée par la CABS et le bailleur dans le cadre de la démarche de GUP.

Chaque diagnostic doit permettre d'identifier :

Les principaux fonctionnements / dysfonctionnements sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics.

Les priorités d'intervention dans chacun des domaines précités

Les points d'étapes réguliers

L'instance partenariale de suivi évalue l'avancée du programme d'actions, son efficacité concrète sur le terrain, les limites opérationnelles rencontrées et le cas échéant les ajustements rendus nécessaires tant pour les organismes Hlm que pour l'ensemble des partenaires de la GUP.

L'instance partenariale se réunit deux fois par an au minimum, notamment pour :

Etablir un point d'étape à partir de tableaux de bord de suivi des actions

Présenter le bilan annuel du programme d'actions

Proposer les ajustements au programme d'actions de l'année à venir et élaborer le cas échéant les avenants nécessaires.

L'organisme bailleur s'engage à renseigner au préalable le tableau de bord de suivi des actions et le transmettre aux membres de l'instance partenariale au moins une semaine avant la tenue de ces points d'étape.

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

- Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements

- Les maîtres d'ouvrage fixent dans les marchés les conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi des personnes issues des publics prioritaires suivants :
- Des demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage)
- Des allocataires du RSA (en recherche d'emploi) ou leurs ayants droits
- Les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L5212-13 du code du travail, orientés en milieu ordinaire et demandeur d'emploi
- Les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité
- Les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi
- Les personnes prises en charge par les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) définies à l'article L 5132-4 du code du travail, les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers notamment les Établissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE), les Ecoles de la deuxième Chance (E2C)

- En outre, d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières peuvent, sur avis motivé de Pôle Emploi, des Maisons de l'Emploi, des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Missions Locales, ou des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) être considérées comme relevant des publics éloignés de l'emploi. Dans tous les cas, l'éligibilité des candidats à la clause d'insertion sera validée par la Mission Locale de la Picardie Maritime.
- Tous les publics décrits ci-dessus sont éligibles quelles que soient les structures qui portent leur contrat de travail. L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à leur mise à l'emploi par le facilitateur.
- Il leur sera réservé obligatoirement, à l'occasion de l'exécution des marchés, un volume d'heure minimum à consacrer à l'insertion.
- Le défaut d'application entraînera l'application de pénalités visées au présent document.
- Le titulaire pourra réaliser son engagement d'insertion selon les modalités suivantes :
 - - 1ère modalité : l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché. Cette embauche peut se réaliser par tous contrats de travail (CDD, CDI, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation...)
 - - 2ème modalité : la mise à disposition de salariés dans les mêmes conditions de durée : l'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à disposition des salariés en insertion pendant la durée du marché. Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ou d'une association intermédiaire (AI).
 - - 3ème modalité : le recours à la sous-traitance ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion. La liste des structures d'insertion par l'activité économique est communicable, à titre indicatif, par la Mission Locale Picardie Maritime.
- Afin de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cet engagement d'insertion, le Maître d'Ouvrage a mis en place un dispositif d'accompagnement des entreprises géré par la Mission Locale Picardie Maritime.
- Pendant et à l'issue du marché, l'entreprise titulaire s'engage à faciliter les contacts des partenaires de l'opération avec les personnes en postes d'insertion et à transmettre les documents nécessaires à l'évaluation du dispositif conformément au présent article.
- A l'issue des travaux, l'entreprise titulaire du marché s'engage à étudier toutes les possibilités d'embauches ultérieures des personnes en insertion formées sur les chantiers.

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion à atteindre, établis par la facilitatrice de la mission locale Picardie, sont les suivants :

Intitulé opération	Nature et Moa	Montant global	ANRU	Nombre d'heures estimées	Commentaire: taux moyen appliqué 30% des montants en Main d'œuvre
Démolition Platanes Tilleul	Démol BOSH	1353 000	✓	676	
Pôle collaboratif Bât et esp ext	Equipement CABS	1650 000	✓	825	
Abords château d'eau (clôture, démols, espaces verts)	CABS	64 000		32	
Acquisition terrains hôpital B et C • cession voirie Achat parcelle giratoire	Foncier - CABS				pas de clause achat foncier
Jardins vergers • petite ferme	Espace public CABS	531240		265	
Soleil Levant Réhab Bât n°2/9/10/11	Réhab. BOSH	3 064 419	✓	1532	
Pole socio-culturel • sportif	CABS	4 160 000	✓	2080	
Démolition Ferme Petit	CABS	45 000			trop faible montant
Pôle santé	CABS	2 500 000		1250	
Route de Doullens, place, entrée de ville	CABS	3 188 660		1594	
Réhab espace devant Pommiers et Cytises	CABS	276 000		138	
Soleil Levant réhab • résidentialisation 68 logements Bat 1 et 5	BOSH	2 083 805	✓	1042	
Démolition Bat 9 Aubépines	BOSH	225 500		113	
Construction 1ers logements zone A					opérateur privé

Construction 1ers logements zone A					opérateur privé
Aménagt. rue des Peupliers et rue des Papillons	CABS	522 000 €		261	
Démol partielle 1 logt Bat 7	BDSH	33 000 €	✓	annulation	montant pas assez important
Aménagt. Pl C. Leblanc, Acacias Pruniers Cytises Soleil Levant	CABS	1 367 400 €		684	
Réhab devant 14 à 245 Pommiers et 1;3;5 Acacias	CABS	176 000€		88	
Soleil Levant réhab Bât 3;4;5;6;7;8	BDSH	3 033 775 €	✓	1517	
Parc Urbain	CABS	317 340 €		159	
Bouleaux Platanes réhab voirieBat2;3;4;7;8	CABS	395 700 €		198	
Bouleaux Platanes réhab abords Bat2;3;4;7;8	CABS	280 740 €		140	
Cerisiers, réhab Batiments	BDSH	2 365 000 €		1182	
Réhab abords bât Cerisiers et école	CABS	332 800 €		166	
Total global				13942	
Montant total travaux BDSH	12 158 499 €				
Nb d'heures cumulé toutes opérations	6062				
Montant total travaux CABS	15 761 880 €				
Nb d'heures cumulé toutes opérations	7880				

	Montant d'investissement	Nombre d'heures travaillées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
À l'échelle du projet :	27920379		5	13942
MO 1 BDSH	12158499		5	6062
MO 2 CABS	15761880€		5	7880
....

Nota : le nombre d'heures travaillées effectif est inconnu à ce stade. La mission locale a procédé comme suit pour l'estimation des heures d'insertion : application d'un taux global de 30% aux montant des travaux pour déterminer montant de la main d'œuvre puis estimation d'un taux de 5% d'heures d'insertion sur le résultat obtenu. Il est convenu que les calculs seront reprécisés puis imposés aux entreprises, au vu des

dossiers d'appel d'offres et du détail par corps d'état. L'annotation « annulation » dans le tableau se réfère à une opération de trop petite importance pour justifier de l'obligation d'insertion.

- Il est convenu, avec le service PLIE de la Mission Locale Picardie Maritime, que pour toute création d'emploi à venir dans le cadre de la GUP, l'offre d'emploi sera transmise à la facilitatrice de la Mission Locale Picardie Maritime. L'objectif quantitatif fixé est de 10% des heures travaillées. .

- Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain

Sans objet

- Objectifs qualitatifs en matière d'insertion

- L'éligibilité des publics visés sera systématiquement soumise à l'avis de la facilitatrice de la mission locale Picardie Maritime. Les candidats seront prioritairement recherchés au sein du QPV, cependant, en cas d'absence de candidat au sein du QPV, la recherche pourra être élargie aux publics en graves difficultés d'accès ou de maintien à l'emploi qui ne résident pas dans le QPV. Une attention particulière sera portée à d'insertion professionnelle des femmes, et des jeunes sans qualification ou expérience professionnelle.

- Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique

- A l'échelle locale, sera créé un dispositif de mise en œuvre et de suivi avec l'ensemble des instances existantes. :
- Collectivités locales (ville, CABS)
- Maîtres d'ouvrages publics (bailleur, CABS)
- Services déconcentrés de l'Etat (DDTM, DPCS, DRE, Directions de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.
- Mission locale Picardie Maritime, structures en charge des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi.
- Chargés de mission régionaux « achat » du service des achats de l'Etat.
- Des chefs d'entreprises, ou leurs représentants via les fédérations professionnelles régionales et nationales.
- Des représentants des structures d'insertion par l'activité économique implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Des représentants d'associations de proximité implantées dans le quartier.
- **Ce dispositif de pilotage est particulièrement chargé :**
- d'impulser la politique d'insertion et de déterminer les modalités de mise en œuvre des clauses, - de lancer des actions visant à informer les habitants des quartiers prioritaires et faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, formation) ,
- de mobiliser de nouveaux acteurs publics et privés (promoteurs immobiliers, entreprises situées dans le quartier ou à proximité) ,
- de suivre l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de renouvellement urbain, d'évaluer la démarche et de mettre en place des actions correctrices le cas échéant.
- Un lien étroit est recherché d'une part avec les dispositifs mis en place dans le contrat de ville, notamment en termes d'accès à l'emploi, de formation et de mobilité, d'autre part avec les politiques d'achats responsables et de responsabilité sociale des différents acteurs impliqués, et

enfin avec les orientations des conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE).

- Le dispositif de pilotage désigne une structure opérationnelle pilote permettant de coordonner la démarche d'insertion mise en place dans le projet de renouvellement urbain. Lorsqu'il existe des facilitateurs sur le territoire concerné, ces derniers peuvent être mobilisés pour cette fonction.
- **Cette structure a notamment pour missions :**
- De fournir l'assistance nécessaire à l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour inscrire des clauses sociales dans leurs marchés.
- De mettre en relation des différents acteurs concernés pour construire des parcours d'insertion dans la durée, notamment en mutualisant les heures d'insertion.
- De définir et identifier les populations prioritaires au regard des compétences requises par les opérations du projet et des besoins des entreprises, afin de proposer des candidats éligibles à ces dernières.
- De faciliter l'anticipation des actions de formation et d'accompagnement nécessaires.
- D'appuyer et conseiller les structures de l'insertion par l'activité économique titulaires de marchés ou en sous-traitance et cotraitance, favorisant la mise en œuvre de passerelles avec les entreprises du secteur marchand.
- D'appuyer et conseiller les entreprises titulaires de marchés dans l'application des clauses sociales, en particulier les TPE et PME.
- D'accompagner et suivre les bénéficiaires des clauses sociales pour construire des parcours d'accès à l'emploi.
- En lien avec les titulaires des marchés concernés, cette structure est également en charge du suivi des heures d'insertion de l'ensemble des maîtres d'ouvrage, afin de communiquer les données nécessaires aux partenaires du dispositif de pilotage et à l'ANRU. A ce titre, sous la responsabilité du porteur de projet, elle transmet au moins une fois par semestre au Délégué Territorial de l'Agence les indicateurs suivants :
 - nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
 - modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation) •
 - typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité...) - nombre de bénéficiaires ;
 - typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville...
 - situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif ;
 - embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement.
- **Un Comité de Pilotage** sera mis en place afin d'assurer le suivi du respect des engagements des maîtres d'ouvrage ; il faut peut-être réfléchir à une déclinaison pour le volet insertion qui serait lieu de concertation pour la mise en œuvre des actions d'insertion nécessaires. On peut imaginer la présence de l'ANRU, Mission Locale, maître d'ouvrage, chef de projet politique ville, mairie, services de l'état et toute autre personne dont la présence serait jugée nécessaire..

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les Parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire du(es) quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives au(x) quartier(s) et à son/leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

Créée en 1989, l'association Télé Baie de Somme (TBS) a fondé et animé la télévision participative à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires d'Abbeville : TV200.

Cette expérience a permis à l'association de se doter de compétences et de savoirfaire en médiation sociale, grâce à un ensemble de moyens et supports audiovisuel et multimédia.

L'association dispose d'archives sur le QPV qui peuvent être mobilisées dans le cadre de ce travail mémoriel.

Aujourd'hui l'association poursuit ce travail, à l'échelle des quartiers prioritaires de la ville d'Abbeville et sur l'ensemble du territoire de la Picardie Maritime, au travers la création et la mise en œuvre d'un média audio-visuel participatif via le réseau Internet.

Ce média s'attache en particulier à rendre compte des évolutions et des transformations sociales en lien avec les projets de renouvellement urbains et, plus spécifiquement, le projet qui est actuellement en cours sur le quartier du Soleil Levant.

Depuis l'été 2016, l'association a réalisé un documentaire sur l'état des lieux de ce quartier et contribué à la mise en œuvre d'un travail de concertation piloté par les membres du conseil citoyens en faveur de la rénovation d'un équipement d'animation emblématique situé au cœur de ce quartier du soleil levant : la ferme Petit.

Plusieurs reportages ont été à ce jour réalisés à l'occasion de la présentation des différentes étapes d'évolutions du projet de rénovation présentés et discutés lors de réunions du conseil citoyen coanimées avec instances de la GUP.

Ces documents vidéo, d'informations à destination des habitants de ce quartier, mais également de la population d'Abbeville, constituent là une base de travail au service de l'ANRU avec une mise en valeur spécifique du "NPNRU".

Ces documents sont accessibles, partageables et téléchargeables depuis le média telebaiedesomme.fr ; via les liens principaux suivants :

<https://telebaiedesomme.fr/laboratoire-citoyen/conseil-citoyen-du-soleil-levant-au-coeur-de-la-renovation-urbaine/>

<https://telebaiedesomme.fr/memoires-dhier-et-daujourdhui/la-place-des-habitants/>

Il est convenu que ce travail se poursuive sur la durée du renouvellement urbain et soit l'objet d'une compilation valorisant l'histoire du quartier construite sur le thème générique « habiter ». Ce travail s'attachera, en outre, à documenter l'évolution du quartier à travers les grandes phases de sa rénovation et collecter les paroles des habitants en relation avec cette mutation afin de constituer une base mémorielle de l'histoire du quartier.

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet figure en annexe C2. L'ANRU ne délivre pas de décision attributive de subvention pour les opérations qu'elle ne cofinance pas. Le maître d'ouvrage fera son affaire de l'obtention des cofinancements sur la base des engagements de la présente convention.

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Le cas échéant, les cofinancements du PIA au titre de l'axe 2 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) seront identifiés à titre d'information et listés dans l'article 9.3 de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU, qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

ANRU La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsqu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous. Par défaut, si elle n'est pas renseignée pour chaque opération listée ci-après, c'est la date de signature de la convention qui s'applique.

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

Les actions d'ingénierie cofinancées par l'ANRU, à l'exception du relogement des ménages avec minoration de loyer, peuvent être regroupées en tout ou partie au sein de la même opération d'ingénierie. La fiche descriptive en annexe C3 détaille ces actions.

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Sans objet

- **L'accompagnement des ménages**

- Les actions et les missions d'accompagnement des ménages

Baie de Somme Habitat a mis en place Une équipe pluridisciplinaire interne, regroupant des agents de l'Agence de proximité, du pôle attribution et du pôle contentieux.

Un « référent relogement » a été désigné dans cette équipe. Il sera l'interlocuteur privilégié des familles et des partenaires. Il fera le lien avec les partenaires (institutionnels et sociaux) pour garantir les meilleures conditions de relogement aux locataires.

Une charte est en cours de rédaction.

Un comité relogement aura pour objet de s'assurer du respect du souhait du ménage dans la mesure du caractère raisonnable du souhait exprimé et de sa compatibilité avec la composition du parc social de l'agglomération. Il a vocation à suivre l'avancement du processus de relogement et l'application des principes définis par la charte, apporter des réponses adaptées aux situations particulièrement complexes et renforcer la complémentarité et la coopération entre les signataires et les partenaires dans l'objectif de relogement des ménages.

- Le relogement des ménages avec minoration de loyer

Sans objet

▪ **La conduite du projet de renouvellement urbain**

- Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

Sans objet

- Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain

Sans objet.

- La coordination interne des organismes HLM

Sans objet

- La démolition de logements locatifs sociaux

– Voir aussi Annexes C3 et FAT

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Démolition 48 logements Tilleuls Aubépines	708-6080007-21-0001-001	80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT OPH DE LA BAIE DE SOMME	1 891 800,00 €	90,00 %	1 702 620,00 €	12/12/2018 (1)	S1	2019	4 semestre(s)
Démolition bat n°9 Aubépines – 8 logements	708-6080007-21-0001-002	80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT OPH DE LA BAIE DE SOMME	347 716,00 €	90,00 %	312 944,40 €	12/12/2018 (1)	S2	2020	5 semestre(s)
Ouverture de la place Chantal Leblanc - Démolition 2 logements	708-6080007-21-0001-003	80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT OPH DE LA BAIE DE SOMME	75 928,00 €	90,00 %	68 335,20 €	12/12/2018 (1)	S2	2022	3 semestre(s)

*(1) : Date de prise en compte des dépenses : selon courrier de la préfète en date du 14 mai 2019

- Le recyclage de copropriétés dégradées

Sans objet

- Le recyclage de l'habitat ancien dégradé

Sans objet

- **L'aménagement d'ensemble**

Les opérations d'ensemble, programmées sur le quartier, recouvrent la plus grande partie de l'espace public actuel et/ou créé par le projet. Elles concernent voiries, circulations douces, places publiques et espaces verts de diverses natures.

Elles sont déclinées par phases accompagnant la rénovation du bâti et la création d'équipements publics. Il n'est pas prévu de financement de l'ANRU sur ces opérations.

Ces opérations d'aménagement d'ensemble sont décrites de façon détaillée :

Dans les plans de phasage détaillé

Dans le tableau récapitulatif de phasage physique et financier

Dans les FAT spécifiques

Voir aussi annexe C3

Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

Présenter la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux et renseigner les deux tableaux ci-dessous.
 Pour les opérations qui ne sont pas encore précisément identifiées, indiquer les objectifs de reconstitution de l'offre par maître d'ouvrage et les étapes nécessaires (calendrier) pour achever leur programmation.
 Pour chaque opération, décrire dans la fiche descriptive en annexe C3, les principales caractéristiques et objectifs, les éventuelles conditions spécifiques de financement déterminées par l'ANRU.

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

À compléter

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	PLUS neuf	15	15		4
PLUS AA	PLUS AA				
Total PLUS	Total PLUS	15	15		4
% PLUS sur le total programmation	% PLUS sur le total programmation	37,5%			
PLAI neuf	PLAI neuf	25	25		4
PLAI AA	PLAI AA				
Total PLAI	Total PLAI	25	25		4
% PLAI sur le total programmation	% PLAI sur le total programmation	62,5%			
Total programmation	Total programmation	40	40		4

Nota : les deux opérations ci-dessous font l'objet d'une demande de démarrage anticipé :

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier				
Résidence du Dauphiné à ABBEVILLE - 6 PLUS et 11 PLAI	708-6030007-31- 0001-001	80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT OPH DE LA BAIE DE SOMME	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	12/12/2018 (1)	S2	2019	4 semestre(s)
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €				
				total	17	181 600,00 €	85 800,00 €	267 400,00 €				
Résidence de la Sucrerie à ABBEVILLE - 9 PLUS et 14 PLAI	708-6080007-31- 0001-002	80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT OPH DE LA BAIE DE SOMME	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	12/12/2018 (1)	S2	2019	6 semestre(s)
				PLAI	14	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €				
				total	23	247 900,00 €	109 200,00 €	357 100,00 €				

***(1) : Date de prise en compte des dépenses : selon courrier de la préfète en date du 14 mai 2019**

- La production d'une offre de relogement temporaire

Sans objet

▪ La requalification de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Résidences Pommiers et Cytises	708-6080007-33- 0001-001	80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT OPH DE LA BAIE DE SOMME	Assiette prêt bonifié	2 072 800,00 €		volume de prêt bonifié		12/12/2018
				Assiette subvention	1 433 380,00 €	19,43 %	Subvention	278 560,00 €	
							Total concours financier	278 560,00 €	
Résidences Pommiers Soleil Levant et Acacias	708-6080007-33- 0001-002	80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT OPH DE LA BAIE DE SOMME	Assiette prêt bonifié	5 913 700,00 €		volume de prêt bonifié	1 553 000,00 €	12/12/2018
				Assiette subvention	4 065 970,00 €	19,45 %	Subvention	790 740,01 €	
							Total concours financier	2 343 740,01 €	
3 PMR Place Chantal Leblanc	708-6080007-33- 0001-003	80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT OPH DE LA BAIE DE SOMME	Assiette prêt bonifié	86 593,00 €		volume de prêt bonifié		12/12/2018
				Assiette subvention	58 012,30 €	19,51 %	Subvention	11 318,60 €	
							Total concours financier	11 318,60 €	

*(1) : Date de prise en compte des dépenses : selon courrier de la préfète en date du 14 mai 2019

- **La résidentialisation de logements**

- **Sans objet**

- **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

- **Sans objet**

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

- **Sans objet**

- **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

- **Sans objet**

▪ **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Pôle collaboratif	7086080007 370001001	QPOV Soleil Levant	CABS	1.402.500	26,60%	373.040,78	12/12/2018 *(1)
Pole Socio Culturel	7086080007 370001002	QPV Soleil Levant	CABS	2.760.000	26,93	743.400,000	12/12/2018 *(1)
Pôle Sportif	7086080007 370001003	QPV Soleil Levant	CABS	440.000	26,82	118.000,00	12/12/2018 *(1)

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle Région Hauts-de-France	Taux de subvention Région Hauts-de-France	Montant prévisionnel de subvention Région Hauts-de-France	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Construction du Pôle collaboratif – Route de Doullens	6080007 QPV	Communauté d'Agglomération Baie de Somme	1.402.500 €	49,91 %	700 000,00 €	S2/2019	4
Construction du Pôle socio-culturel – Route de Doullens	6080007 QPV	Communauté d'Agglomération Baie de Somme	2.760.000 €	30,80 %	850 000,00 €	S1/2021	4

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

Nota :

Il est par ailleurs programmé la construction d'un pôle commercial de 670 m² de surface utile pour l'accueil de 5 commerces (Tabac-Presse-Jeux, Boucherie, Boulangerie, Salon de coiffure, Pharmacie).

Ce pôle sera réalisé sous maîtrise d'œuvre d'EPARECA, sans intervention financière de l'ANRU.

Ses positionnements physique et temporel dans le projet sont précisés :

Sur le plan guide du projet

Sur les plans de phasage.

Article 9.1.2/[le cas échéant] Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Sans objet

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations co-financées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

Résidentialisation

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTO P	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
196 logements Soleil Levant à ABBEVILLE		80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT – OPH DE LA BAIE DE SOMME	327 600				S2 2020	8
68 logements Soleil Levant à ABBEVILLE		80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT – OPH DE LA BAIE DE SOMME	121 940				S2 2020	8
3 logements PMR Soleil Levant à ABBEVILLE		80001 Abbeville 6080007 Soleil Levant	BAIE DE SOMME HABITAT – OPH DE LA BAIE DE SOMME	4 945				S1 2020	8

Article 9.2.1 Les opérations bénéficiant des financements de la région (ou du département) notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signée entre l'ANRU et la région (ou le département)

Sans objet

Article 9.2.2 Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

Sans objet

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

La Communauté d'agglomération de la Baie de Somme sollicitera des financements de la Caisse des dépôts et consignations notamment sur 3 missions :

- La concertation et la communication relevant de la maison de projet et des actions de communication en faveur des habitants dès septembre 2019, soit un financement de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 20 000 € HT pour les 5 ans du programme sur un coût total de 20 000 € HT.
- Une mission d'évaluation du programme dès 2022, soit un financement de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 20% sur un coût total de 20 000€ HT.
- Une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécifique, notamment pour la maîtrise d'œuvre du pôle collaboratif dès 2019, soit un financement de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 30% sur un coût total de 165 000 € HT.

Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés

Sans objet

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI

Sans objet

Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA. Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, département, région Hauts-de-France, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe,...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

Suivant note de la préfecture de région, en date du 12/12/2018

- la participation financière de l'Anru au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 6.576.000,10 €, comprenant 4.593.516,10 € de subventions, et 1.982.500,00 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services.
- la participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 1 550 000 € (délibération n°20170731 du 29 juin 2017) pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9.

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Sans objet

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention⁴ :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
6080007	4.773.958,76	1.982.500	6.756.458,76
Totaux :	4.773.958,76	1.982.500	6.756.458,76

Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.

Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services sont précisées dans l'instruction commune Action Logement – ANRU, conformément à la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement.

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

La caisse des dépôts a financé au taux de 50% l'étude de développement économique, au titre du protocole de préfiguration :

⁴Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C9.

Montant de l'étude : 30.000 €uros

Montant de la participation de la CDC : 15.000 €uros

La caisse des dépôts a financé, au titre du protocole de préfiguration, une mission d'expertise commerciale sur le quartier Soleil Levant, portée par EPARECA et cofinancée à parts égales par la CABS, EPARECA et la caisse des dépôts :

Montant de l'étude : 12.780€.

Participation Caisse des Dépôts : 4.260€

Participation EPARECA : 4.260€

Participation CABS : 4.260€

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés

Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Région Hauts-de-France

Les modalités d'attribution et de versement des subventions régionales sont régies dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Hauts-de-France en vigueur. Elles seront précisées dans les actes juridiques financiers relatifs à chaque opération financée par la Région.

Cette participation fera l'objet d'une affectation ultérieure au fur et à mesure de l'avancement des opérations fléchées par la Région selon l'échéancier prévu dans la présente convention et décrite dans la maquette financière.

La participation de la Région pourra être révisée selon l'évolution de l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations et l'évolution de l'engagement de chacun des partenaires signataires de la convention ; le cas échéant, elle fera l'objet d'avenants en Commission Permanente. L'abandon de l'une ou l'autre de ces opérations par son maître d'ouvrage libérera les sommes réservées et pourra bénéficier à une autre opération du projet global.

Ces opérations feront l'objet d'une instruction par les services régionaux au fur et à mesure de leur opérationnalité selon les modalités d'intervention fixées par la Région (délibérations n°20170046 du 2 février 2017 et n°20170731 du 29 juin 2017). Les dossiers de demande de subvention seront instruits sur la base des résultats d'appel d'offre afin de définir les modalités de calcul de la dépense subventionnable propre à chaque opération d'investissement dans la limite des crédits réservés, et sous réserve du budget annuel régional.

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataire de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- respect du programme financier du projet,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.

Un compte-rendu est réalisé et transmis à l'ANRU.

Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'ANRU.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'ANRU une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'ANRU pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

Article 13. Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'ANRU. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'ANRU, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime de tout ou partie du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que tout ou partie de la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'ANRU avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'ANRU.

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont les modalités d'instruction sont définies par l'ANRU.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant.

Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément aux règlements général et financier relatif au NPNRU.

Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention pluriannuelle sont réalisées sous la responsabilité du délégué territorial de l'Agence. Elles sont notifiées par tout moyen aux Parties prenantes et au directeur général de l'ANRU.

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'ANRU pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Les signataires de la présente convention reconnaissent et acceptent que les dispositions du règlement général et du règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU, modifiés ou édictés postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention s'appliqueront à celle-ci dans les conditions prévues dans une note d'instruction du directeur général de l'ANRU.

Le conseil d'administration de l'ANRU peut en effet déterminer les cas où il souhaite que ces modifications s'appliquent de manière unilatérale et leurs modalités de prise en compte au projet contractualisé ainsi qu'aux opérations programmées non engagées.

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C4 ;

- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

Conformément au RGA et auRF relatifs au NPNRU, l'ANRU peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'ANRU les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, ...) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le S1 2019, et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le S2 2024

Le calendrier opérationnel prévisionnel indique le lancement de chaque opération conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'ANRU relatif au NPNRU.

14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde⁵ de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

⁵ Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'ANRU.

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'ANRU à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation,... Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'ANRU toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'ANRU (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).

Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'ANRU conformément au RGA relatif au NPNRU.

Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'ANRU (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'ANRU de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit** pour une mise en ligne sur le site internet www.anru.fr.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

Les signataires de la convention seront associés en amont à tout événement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local, de l'Agence ou du porteur de projet.

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation des financeurs sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à informer les signataires de la convention de l'organisation de toute manifestation publique de communication liée aux opérations subventionnées.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations afférentes aux opérations financées par la Région, y compris les inaugurations doivent faire l'objet d'une concertation préalable.

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

- A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville
- A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou du volet « quartiers » de l'action TI du PIA
- A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier
- A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)
- A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU
- A6 Tableau de bord des objectifs urbains
- A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV
- A8 Plan guide du projet urbain
- A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique...) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées
- A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre
- A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification
- A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

- B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)
- B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

- C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations
- C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet
- C3 Fiches descriptives des opérations programmées
- C4 Tableau financier relatif aux opérations programméesco-financées par l'ANRUet concernées par la présente convention pluriannuelle

- C5 Convention de programme signée avec l'Anah et échéancier financier et convention d'OPAH/de plan de sauvegarde/d'ORCOD le cas échéant
- C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts
- C7 Convention-cadre relative à l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA pour la mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt du 16 avril 2015 ou Convention de financement pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt ANRU+ du 22 mars 2017, le cas échéant
- C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)⁶

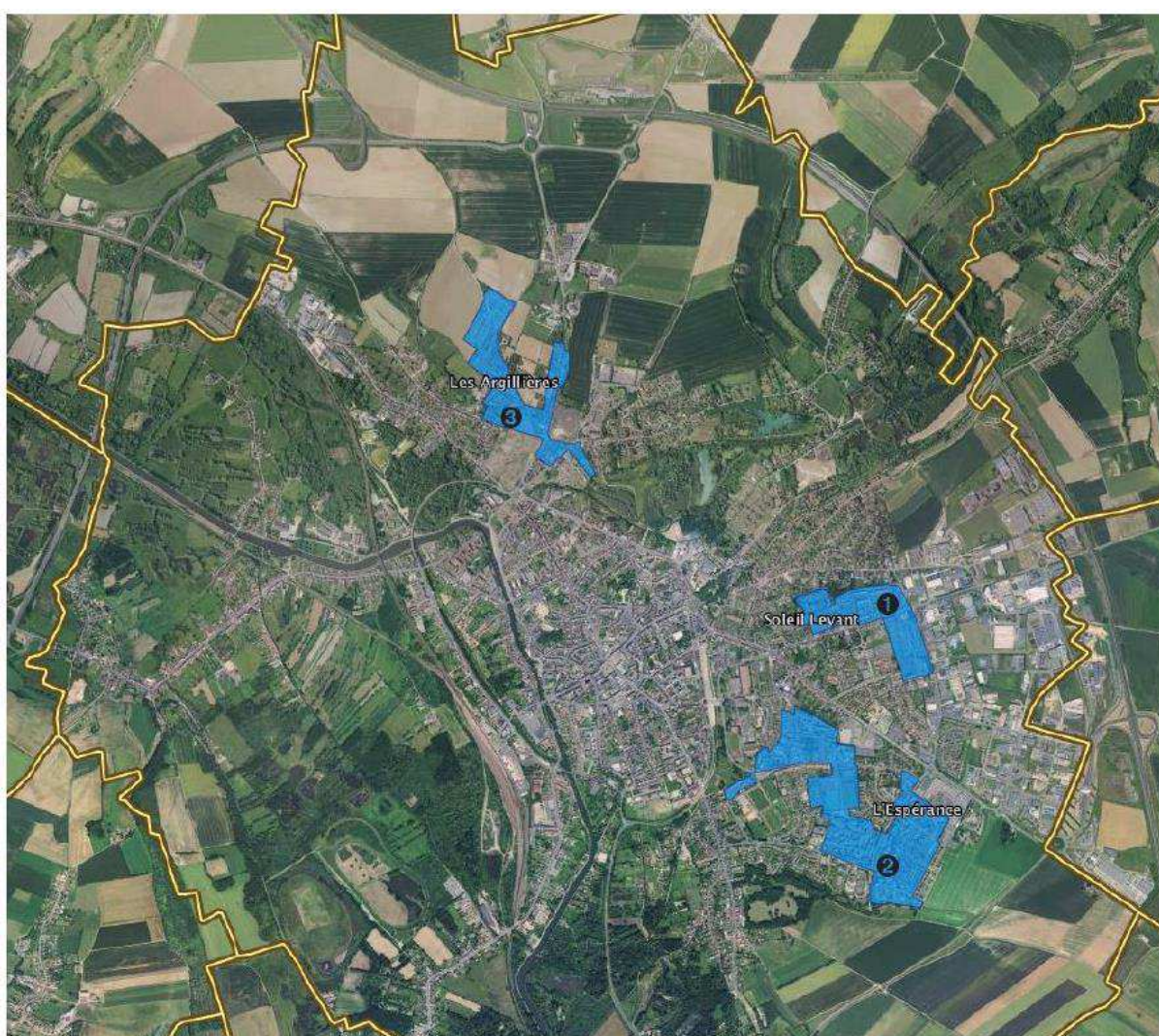
D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

- D1 Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH (ou convention d'équilibre territorial le cas échéant)
- D2 Convention spécifique relative au projet de gestion le cas échéant
- D3 Charte de la concertation le cas échéant
- D4 Autre, le cas échéant

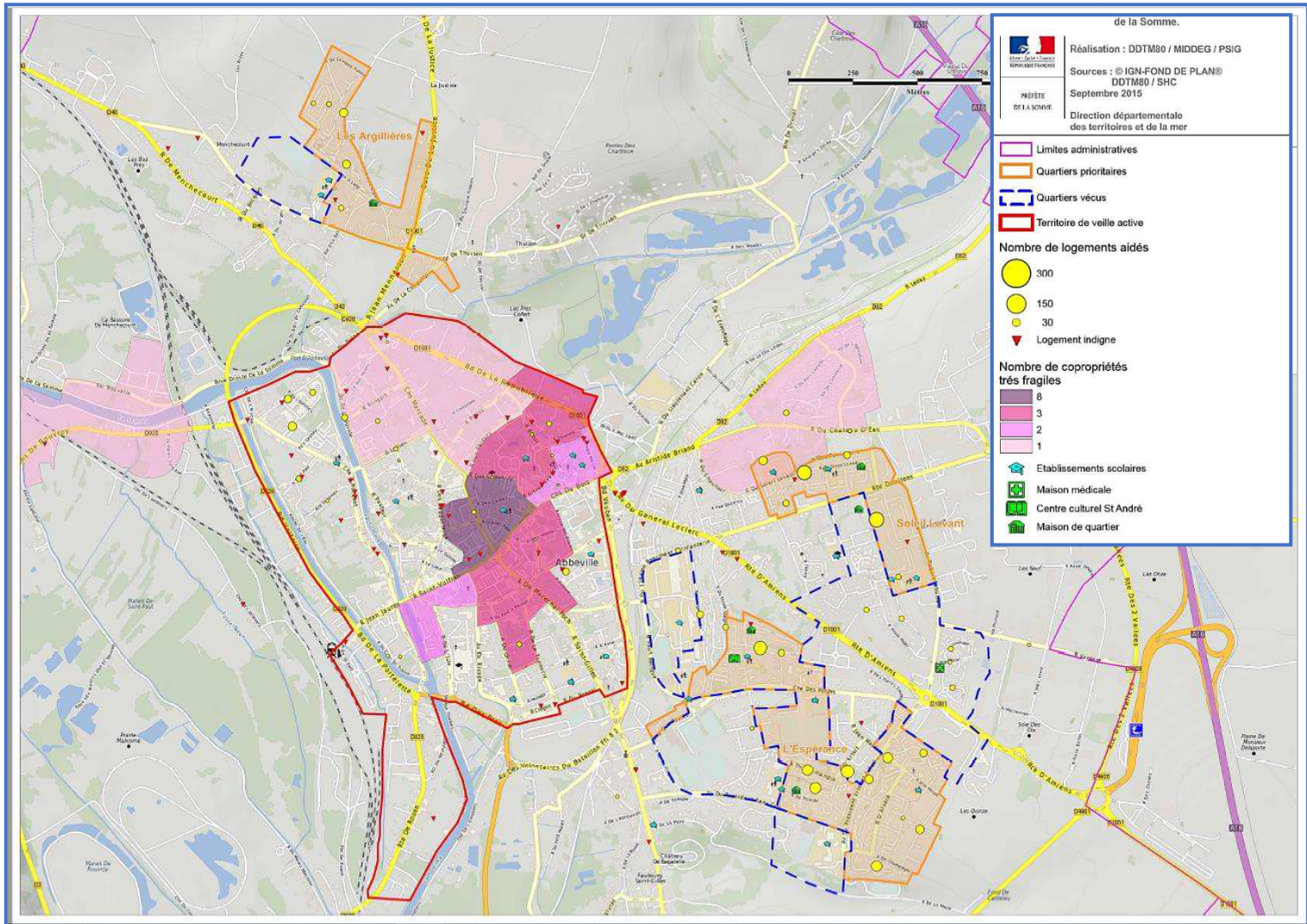
⁶Le cas échéant annexe C9 : pour information tableaux financiers d'autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal

Annexe A1

Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire de contrat de ville

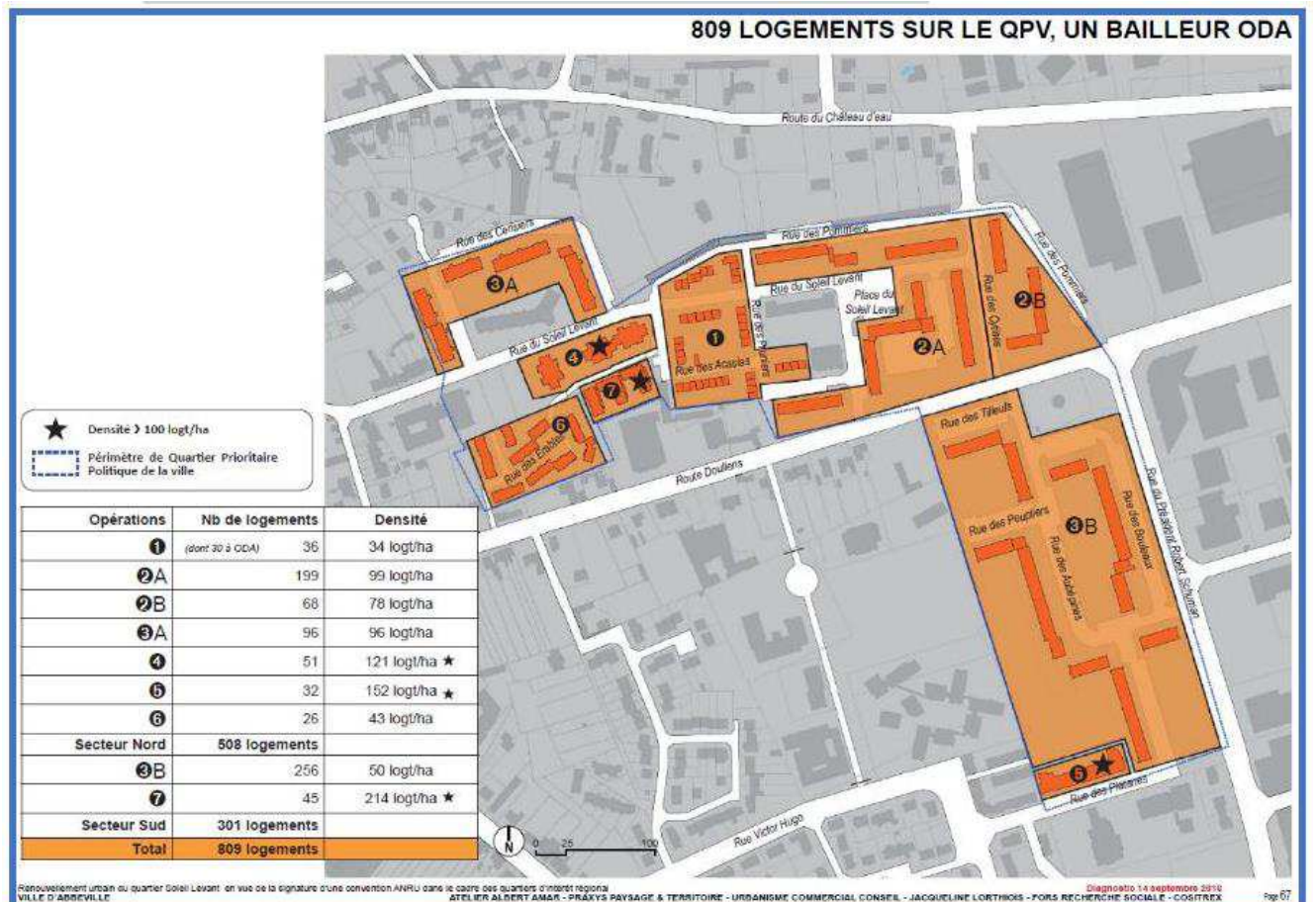


- 1) **Quartier Soleil Levant**
- 2) Quartier Espérance
- 3) Quartier des Argillières



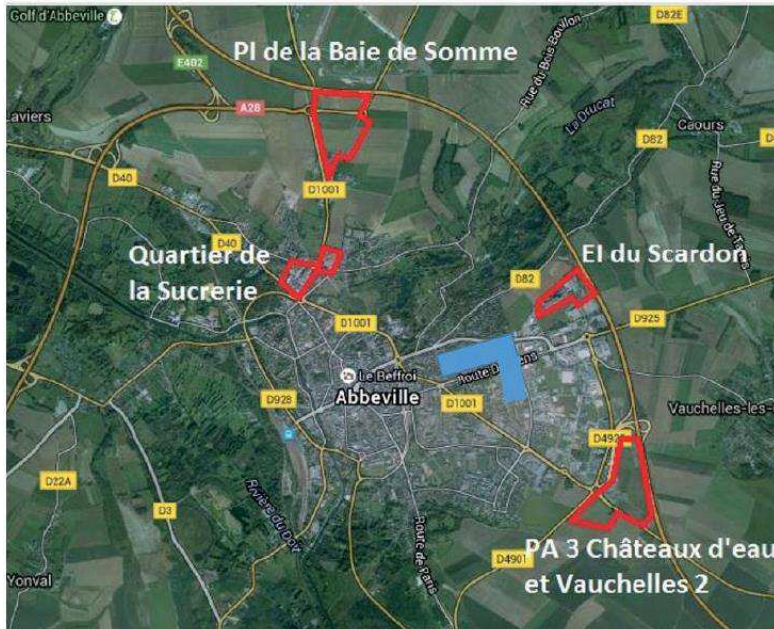
Annexe A2

Carte du quartier objet du renouvellement urbain : Quartier Soleil Levant Bouleaux Platanes



Annexe A3 Eléments de diagnostic

• Emploi, activité

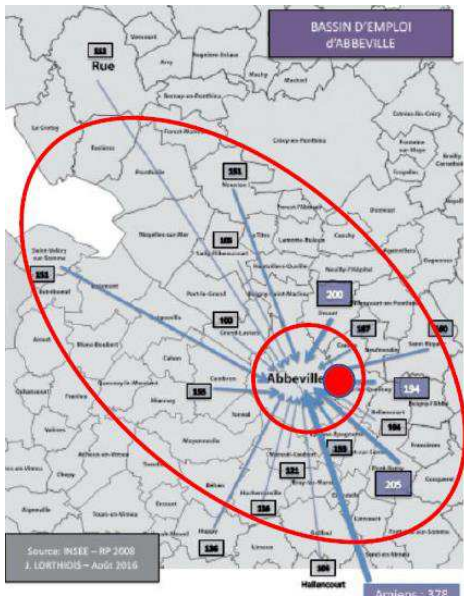


4 grands projets sont en cours actuellement : il s'agit de sites en création ou qui feront l'objet d'un projet de requalification avec comme finalité l'accueil d'activités économiques :

- 2 projets avec une composante commerciale :
- Quartier de la Sucrierie : requalification d'une emprise de 9 ha (ancienne friche industrielle de la Sucrierie), portée par le Groupement Mousquetaires, à vocation mixte habitation et commerces, services, tourisme, loisirs
 - Parcs d'Activités Les Trois Châteaux d'eau et Vauchelles 2 : aménagement de 28 ha à vocation commerciale et de services

- 2 projets à vocation industrielle :
- Parc Industriel Baie de Somme : aménagement de 26 ha à vocation industrielle, logistique et artisanale
 - Espace Industriel du Scardon : requalification d'une emprise de 10 ha (ancienne friche industrielle Abelia Décors), portée par la CCA, à vocation industrielle, logistique et artisanale

Ces développements n'auront pas d'impact négatif sur le commerce de proximité du Soleil Levant et seront susceptibles de création d'emploi

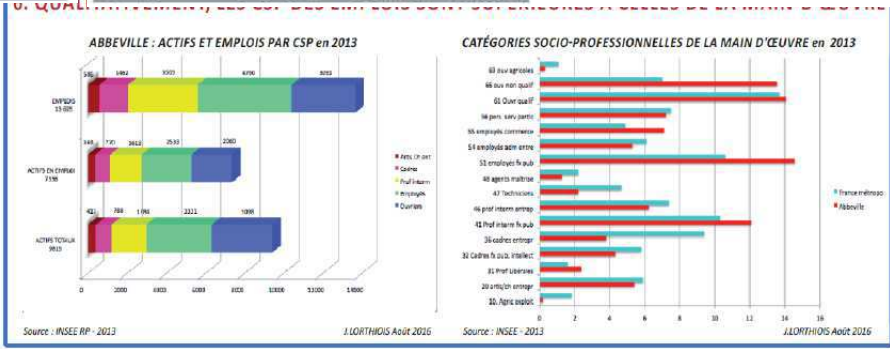


ABBEVILLE PÔLE D'EMPLOI dans une INTERCOMMUNALITE RURALE

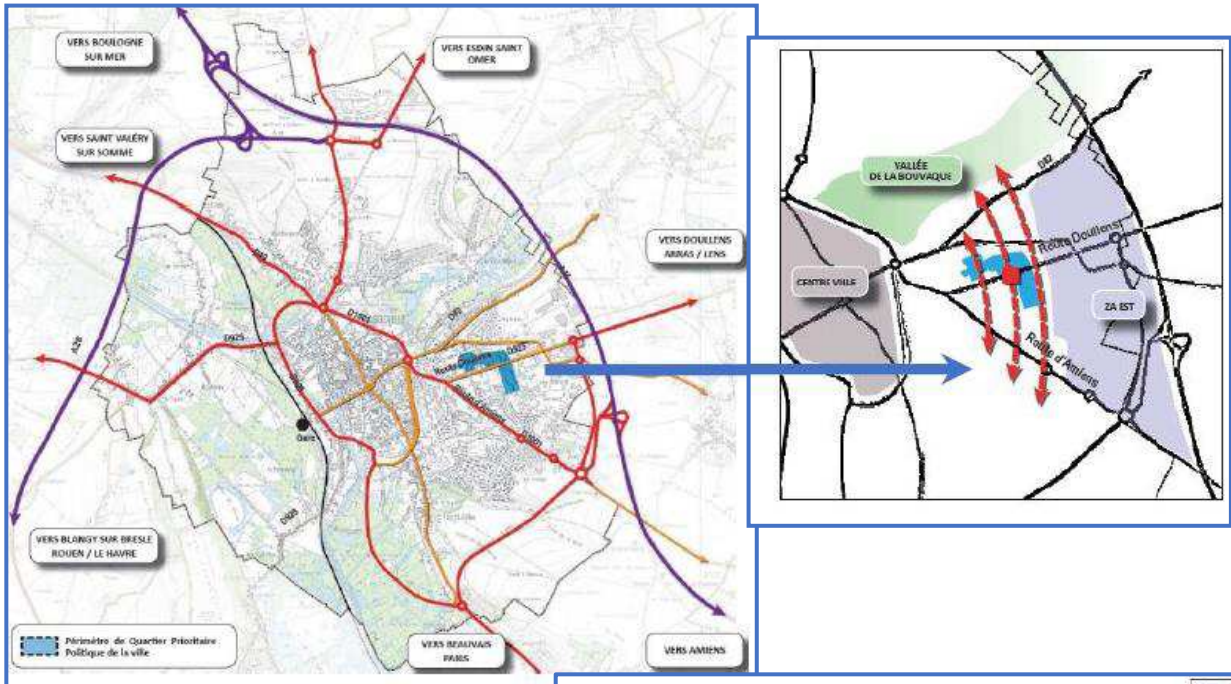
Dans l'actuelle communauté de communes de l'Abbevillois, existe une différence de 60 à 1 entre l'emploi du pôle et celui de la commune suivante (Vauchelles-lès-Quesnoy)...

N.B. Les deux cercles sont à la même échelle.

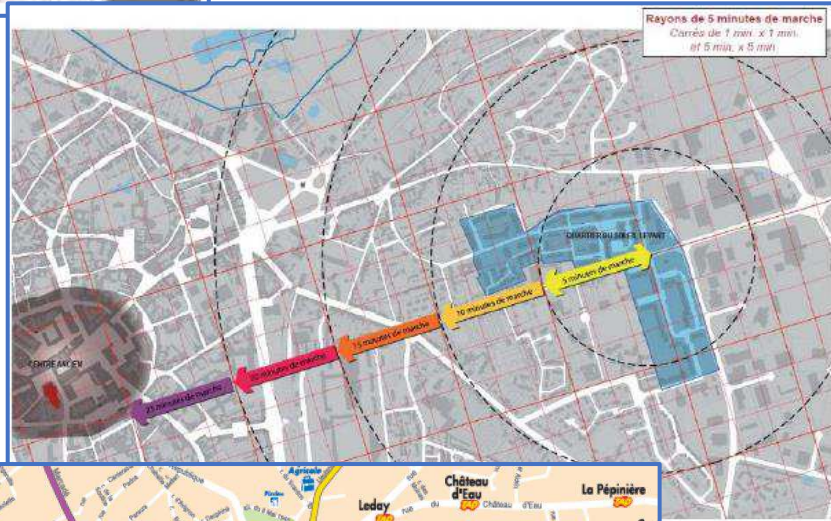
140 emplois pour 100 actifs sur Abbeville mais un taux de chômage important. Enjeux : employabilité / formation et équilibre territorial.



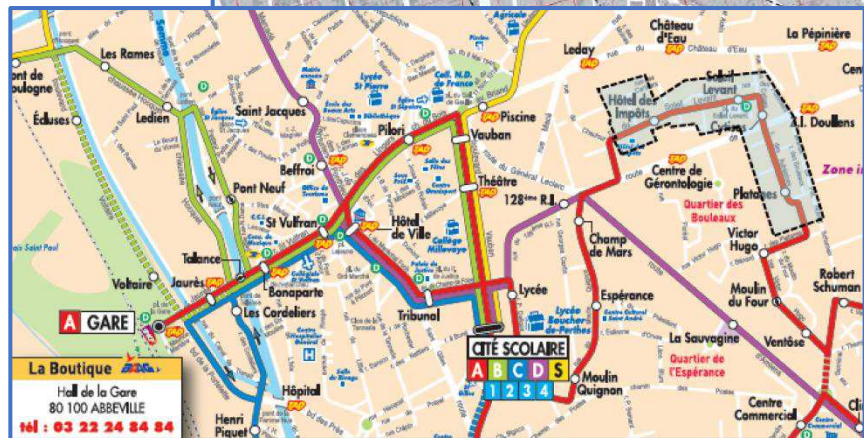
- **Structure viaire, transports en commun**



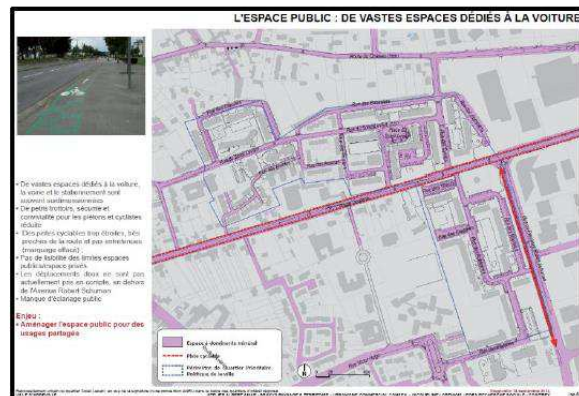
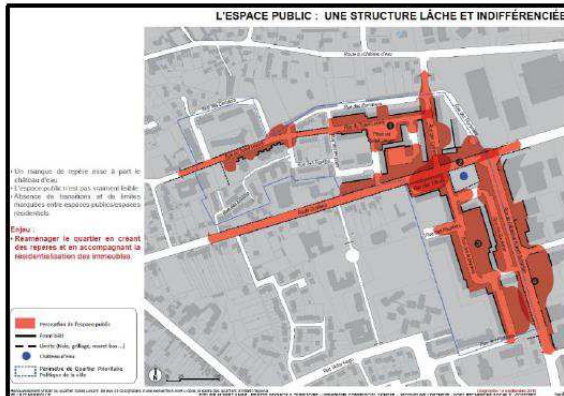
Structure urbaine radiale, quartier traversé par une pénétrante à grande circulation. Tissus urbain déstructuré, frontière non gérée entre zones d'activité et secteur d'habitat. On ne perçoit pas « l'entrée en ville ». Eloignement du centre-ville (à pied) .



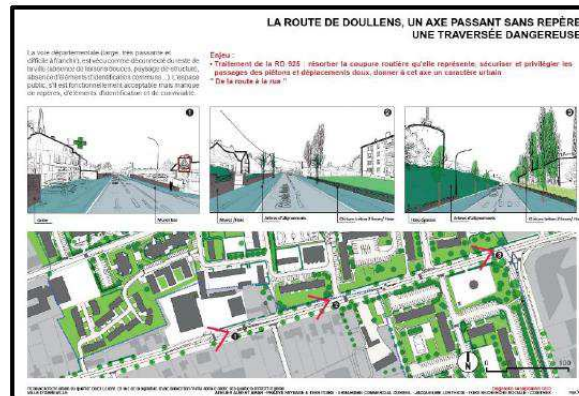
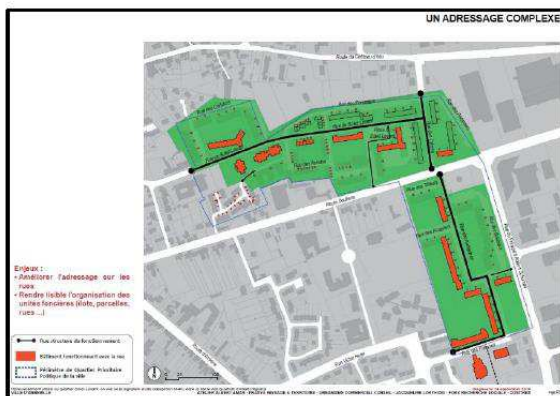
Bonne desserte du quartier par les transports en commun.



● **Structure urbaine**

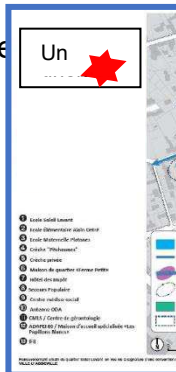


Un



espace public dominé par l'automobile, peu sécurisant pour le piéton. Un quartier coupé en deux par une voie à grande circulation difficile à franchir.

Une requalification nécessaire et possible, qui doit accompagner la mutation du quartier.



● **Espace public**



Des espaces libres généreux mais déstructurés, un maillage daté et incomplet, un adressage complexe et une lisibilité insuffisante de la nature des lieux (privé, public). Des plantations entretenues mais sans fonctionnalité ni caractère.

Un potentiel à exploiter et structurer.

attentes fortes et des équipements à conforter (Ferme Petit). Un équipement commercial correct mais des faiblesses relevées sur le commerce de proximité. Une polarité urbaine à créer pour structurer et donner une identité urbaine au quartier.

A4

Synthèse de la phase protocole

Le protocole de préfiguration, préparé courant 2015 en relation avec la DDTM, est signé en décembre 2015.

Les premiers objectifs opérationnels :

Les premiers objectifs opérationnels proposés pour le NPNRU sur le quartier du Soleil-Levant s'articulent autour des 3 thématiques du projet urbain :

• Améliorer la qualité résidentielle du quartier, outre la nécessaire réhabilitation thermique et résidentialisation, sera l'objet d'un travail sur :

- Accessibilité, maintien à domicile des personnes vulnérables (PMR, personnes âgées)
- Adaptation à l'évolution de la structure familiale (décohabitation, vieillissement etc...).
- Recherche d'identification et de « dé-banalisation »: créer des repères, fragmenter visuellement le bâti.

◦ Définir et mettre en œuvre les moyens de favoriser la mixité sociale à travers des opérations sur le bâti.

• Promouvoir une qualité urbaine sur le quartier par :

- la priorité qui ressort de cette première analyse concerne le traitement de la RD 925: résorber la coupure qu'elle représente, sécuriser et privilégier les passages des piétons et déplacements doux, donner à cet axe un caractère urbain favorable à l'unification des secteurs du QPV.

Ce travail sera fait sur le plan fonctionnel comme en termes d'image.

- Dans la continuité de cette approche, le gabarit des voies et la hiérarchisation des modes de déplacements guideront le réaménagement du quartier en privilégiant les modes doux, l'accessibilité et la sécurité, ainsi qu'en créant des repères et en accompagnant la résidentialisation des immeubles.
- Confort des habitants par suppression des arbres trop près des bâtiments.
- Création de plantations diversifiées et locales favorisant la bio-diversité (insectes, oiseaux etc).

◦ Faire des espaces verts des éléments de la composition urbaine qui participent à l'identité et à la cohérence des sous quartiers en relation avec le bâti et la voirie.

◦ Valoriser la fonctionnalité de ces espaces: jardins partagés, recentrage des utilisations ludiques.

◦ Maîtrise de l'éclairage public dans un équilibre entre confort / sécurité et respect de la biodiversité (suppression de la pollution lumineuse et de l'éclairage inutile) > éclairer « juste ».

• Développer l'attractivité du quartier par :

◦ Restructuration de la ferme Petit, élément fédérateur du quartier doit se voir confortée dans sa vocation. Sa restructuration, voir son extension sont à mettre en œuvre, en prenant soin de ne pas perdre ce qui en fait le succès actuel. Les actions sur cet équipement doivent par ailleurs viser à élargir son rayonnement au-delà du quartier et favoriser le brassage des populations. Les études permettront d'en préciser le programme. La faisabilité d'y intégrer point d'accès aux services publics y sera abordée.

◦ L'amélioration de l'accès aux soins: outre les actions d'information ou éducatives, il conviendra d'explorer la faisabilité d'implanter dans le quartier une maison de santé.

◦ La création de jardins partagés (demande des habitants) sera considérée comme une opportunité d'encourager le brassage des populations (jardins multisites ouverts au plus grand nombre) ainsi que d'améliorer la biodiversité et l'intérêt des espaces verts du quartier.

◦ Le soutien, voir le développement de l'activité commerciale de proximité.

Ce protocole, basé sur un pré-diagnostic établi en lien avec la DDTM relève les principales problématiques du quartier.

Il prévoit le lancement d'une étude urbaine, économique et sociale en vue de la constitution de la convention opérationnelle.

Etude financée par l'ANRU et, pour la partie étude économique par la Caisse des dépôts.

Les objectifs de cette étude sont rappelés dans le protocole.

1) Le programme de travail proposé par la collectivité d'Abbeville s'appuie sur la mise en place d'une **Mission d'étude urbaine de renouvellement urbain** sur le quartier Soleil-Levant.

Maitre d'Ouvrage : Ville d'Abbeville

Calendrier : 1^{er} semestre 2016

Objet : L'objectif de cette démarche est que la conception des projets soit aussi proche que possible des souhaits de la commune, en termes de qualité de cadre de vie, de fonctionnalité, d'articulation urbaine et d'économie, en lien avec les interventions du bailleur sur ce quartier. Un travail de prospective avec les partenaires devra être mené sur l'évolution des besoins. La deuxième étape devra permettre à la commune, suivant la décision issue de la tranche ferme, de préciser la programmation urbaine.

La définition de l'étude urbaine s'articulera en 3 phases :

- Le diagnostic du fonctionnement du quartier : définir des enjeux et proposition relevant d'une opération ANRU : l'habitat, le fonctionnement urbain, le paysage, la question des équipements et des espaces publics, le rapport à la RD925 (route de Doullens), du commerce (étude sur le secteur Soleil-Levant)...
- La proposition urbaine : présenter des hypothèses correspondant aux besoins exprimés. La commune arrêtera, entre les phases de diagnostic et de proposition urbaine, des choix pour son projet urbain. Cette démarche aboutira à la création de plusieurs scénarios, dont les premières hypothèses envisagées par la commune dans le dossier de protocole de préfiguration.
- La mise au point du projet : détailler la programmation et l'estimation financière.

Les attendus du protocole définissent le contenu de l'étude à réaliser

7.1. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet prévus dans le programme de travail

Présentation des études, expertises et moyens d'accompagnement, cofinancés par l'Anru dans le cadre du présent protocole, conformément à l'article 4 du présent protocole.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maitre d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention Anru	Commentaire (mode calcul subvention, cofinancements prévus...)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Plan guide aménagement Soleil-Levant	Soleil-Levant	Abbeville	180 000	50 %	90 000		Janvier 2016	6

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Et les modalités de son financement

7.2. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

Les opérations financées par la Caisse des Dépôts, sont mentionnées en annexe 4. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maitre d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention CDC	Montant de subvention CDC	Commentaire (mode calcul subvention, cofinancements prévus...)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Étude sur le développement économique et commercial	Soleil-Levant	Abbeville	30 000	50 %	15 000		Janvier 2016	6

Article 9. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'ANRU

À l'achèvement du programme de travail, le porteur de projet déposera auprès de l'Agence le dossier présentant le programme urbain détaillé et le(s) projet(s) résultant des études prévues au programme de travail, en vue d'une contractualisation avec l'Agence par une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Précisions relatives aux points de rendez-vous intermédiaires nécessaires.

Le calendrier prévisionnel, du cahier des charges de la mission d'étude urbaine et de renouvellement urbain du quartier Soleil-Levant à Abbeville, prévoit la mise en place de 3 comités de pilotage.

Article 10. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

10.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain est conditionné par la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU. Les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

Description des conditions de définition des contreparties qui seront proposées à Action Logement, et premières estimations de ces contreparties le cas échéant, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

10.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

Enfin les articles 9 et 10 du protocole définissent les conditions de finalisation du projet de renouvellement urbain et les conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole.

Au-delà du formalisme du protocole et sur la base du diagnostic initial, l'étude s'est appuyée sur les thèmes majeurs suivants :

Mots clef :

Mixités : sociale, fonctionnelle, typologique.

Renouvellement urbain.

Requalification du bâti, résidentialisation.

Réduction de la précarité énergétique.

Remaillage et liaisons inter-quartiers.

Brassage des populations, rupture de
l'isolement.

Santé et accès aux soins.

Accès aux services.

Accès à la culture et aux loisirs.

Accès au numérique.

Commerce de proximité.

Vie associative et convivialité, collaborer,
partager.

Environnement, paysage, écologie, espace
partagé.

Agriculture urbaine, alimentation.

Mise en œuvre du protocole :

Diagnostic

La phase de diagnostic a été mise à profit par l'équipe de projet pour :

- Acquérir une connaissance sensible du quartier à travers des marches exploratoires.
- Rencontrer les habitants et mobiliser du Conseil Citoyen.
- Recueillir la parole et les attentes des habitants (questionnaires, interviews etc).
- Compiler les données documentaires et statistiques disponibles. (...)

L'enquête, selon les attendus du NPNRU, couvre l'ensemble des composantes de la vie du quartier : bâti, environnement, sociologie, activité / emploi, employabilité, mobilité, commerces, services, accès aux soins, accès au numérique, vie associative, culture, loisirs, sécurité, environnement. Elle permet de dresser un panorama large de la situation du quartier en évitant les « angles morts ».

Des ateliers organisés à la « Ferme Petit », le travail de collecte et de micros-trottoirs de TV Baie de Somme, les visites de quartier, ont permis aux habitants d'exprimer leurs attentes, de relever les aspects positifs comme les carences de la situation initiale, et de cadrer les lignes de forces incontournables du projet.

Un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU, dont les enjeux sont :

La réhabilitation des logements, avec :

- Une amélioration de leur performance énergétique
- Une adaptation de l'habitat permettant le maintien à domicile des populations vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilité réduite)

La valorisation et la requalification des espaces extérieurs

L'amélioration du fonctionnement social et urbain du quartier :

- Le désenclavement du quartier par rapport au reste de la ville
- La dynamisation de la vie sociale et une appropriation positive du quartier par les habitants
- L'unification des différents sous-ensembles qui constituent le périmètre d'intervention de l'Anru

Circuit du diagnostic en marchant

Diagnostic en marchant
Une démarche en trois temps :

- Présentation des enjeux de l'étude et du groupement
- Circuit de 1h30 environ dans les 3 sous-quartiers
- Débriefing avec l'ensemble des participants

Renouvellement urbain du quartier Soleil-Levant en vue de la signature d'un convention ANRU dans le cadre des quartiers prioritaires
VILLE DE BEAUVILLE - ANRU - PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN - TERRITOIRE - VIGNERIE COMMERCIALE - JARDINAGE COMMUNAL - PARCS DE JEUX SOCIAUX - CRISTOPH...

Ci-dessus : première marche exploratoire organisée lors du lancement de l'étude

La restitution des éléments de diagnostic et des orientations du projet a été réalisée :

- En groupes de travail restreints pour cadrage et synthèse
- Auprès du comité pilotage incluant les élus du groupe de travail, les représentants de la DDTM et du Préfet, les conseils de l'Etat, le bailleur social et les agents de la collectivité en charge du contrat de ville, du PLH et PLUI et de l'aménagement.
- Auprès des membres du Conseil Citoyen
- En réunions de bureau Municipal et de bureau communautaire pour large information des élus.

Les débats de ces différentes assemblées ont permis d'enrichir et de préciser les axes d'action révélés par le diagnostic et d'engager les discussions avec le bailleur autour de l'aspect démolitions, renouvellement du bâti, rénovation.



Mon quartier j'y tiens :le slogan choisi par les habitants pour accompagner le NPNRU.

La qualité de cette concertation permet de dire aujourd'hui que les éléments du diagnostic et les objectifs du projet sont partagés par tous et leur mise en œuvre attendue par la population du quartier. Cette concertation a, d'ores et déjà, créé une dynamique



visible dans différents domaines : création d'une revue de quartier, écrite par et avec les enfants du quartier, implication des habitants dans la programmation des équipements, participation active aux débats, adhésion aux projets de jardins partagés et d'agriculture urbaine, acceptation des démolitions. (...)



La création de la maison des services publics, support de la maison du projet au sein du quartier a accompagné la démarche et ce service trouve son public, montre son utilité, participe au brassage de la population et lui facilite l'accès aux services, au numérique, à l'information sur l'emploi (...).

L'élaboration du projet et les conclusions de l'étude

Le projet a été construit de façon itérative et collégiale : relevé des problématiques, hypothèses, vérification de pertinence, révision (...) jusqu'à ce qu'un consensus et une faisabilité financière se dégagent sur les actions à mener.

Les orientations partagées du projet sont directement issues du diagnostic et de cette réflexion :

- **Niveau de revenus des habitants** : un des plus faible dans les QPV des Hauts-de-France.
- **Economie, emploi** : la ville d'Abbeville offre un taux de 140 emplois pour 100 actifs, l'activité économique y est soutenue par la résorption des friches et un travail de fond sur l'attractivité du territoire. **Faciliter l'employabilité des personnes, leur accès à la formation, leur accès au numérique et à l'information. Développer les services dans le quartier, rompre l'isolement.**
- **Mobilité** : le diagnostic relève une très faible mobilité des habitants qui renforce les difficultés d'accès à l'emploi mais aussi à la culture et aux loisirs. **Création d'un garage collaboratif de type « self garage »** avec une place privilégiée pour les deux-roues motorisés qui sont le premier outil de mobilité de cette population.
- **Monotypie sociologique** du quartier : un tableau contrasté entre le secteur Soleil Levant (au nord) et le Bouleaux Platanes (au sud de la route de Doullens) avec au nord des populations attachées au quartier et impliquées dans la vie locale, au sud un taux de rotation des logements élevé, un isolement plus grand et une faible implication de la population. **Unifier le quartier, y encourager le brassage et la mixité. Planter dans le quartier des équipements dont le rayonnement dépasse le périmètre du QPV.**
- **Typologie du bâti** : la encore un tableau contrasté avec, au nord une relative diversité typologique et volumétrique dans un espace à l'adressage lisible et, au sud du quartier une monotypie absolue dans des espaces non qualifiés à l'adressage complexe. **Rééquilibrer les composantes du quartier, diversifier espaces et volumétries au sud, qualifier l'usage des lieux et améliorer l'adressage.**
- **Santé, accès aux soins, prévention** : relevé dès le protocole de préfiguration et conforté au cours de l'étude, le problème de l'accès aux soins et à la prévention, y compris en termes d'alimentation, s'est imposé dans les thématiques de la réflexion sur le quartier. **Créer un pôle santé regroupant une maison de santé et le service santé de l'agglomération.**
- **La Ferme Petit** : cet équipement, animé par les agents de la collectivité, est abrité dans des locaux précaires et inadaptés mais il est aussi un repère fort du quartier, le centre de sa convivialité. La Ferme Petit accueille une aire de jeux d'enfant, des activités associatives (danse, animations), un embryon de jardin partagé, « la petite rustine » (aide à l'entretien des vélos animée par un bénévole du quartier),

réunions d'information et activités diverses. Très tôt dans l'étude le rôle central de cet équipement et l'attachement de la population ont été relevés. Ce pôle se voit maintenu, renforcé et transformé dans le projet (voir plus bas l'alinéa **équipements structurants et création d'une polarité**).

- **Structure urbaine** : un quartier coupé brutalement par une voirie à trafic départemental, une mauvaise perception de l'entrée en ville qui encourage les vitesses excessives, une traversée jugée dangereuse (tant à pied qu'en voiture). Des espaces verts nombreux et entretenus mais sans affectation ni caractérisation. Une mitoyenneté problématique avec le très grand secteur appartenant à l'hôpital qui isole tout un flanc du quartier. Un maillage viaire incomplet, connoté et problématique en rupture avec la typologie d'îlot urbain. **Traiter l'entrée de ville, aménager la route de Doullens en espace pacifié et à faible vitesse, y rendre visible la présence d'équipements urbains, qualifier, caractériser l'usage des espaces libres, restructurer le maillage et l'ouvrir.**
- **Logement, démolitions et renouvellement du bâti** : la première hypothèse, proposée par le bailleur, d'une démolition de l'ensemble du secteur sud (Bouleaux Platanes) a rapidement été abandonnée :
 - Du fait de ses capacités financières, amoindries par l'incidence de la baisse des APL (64% des locataires du secteur en sont bénéficiaires).
 - Du fait d'un marché de l'habitat particulièrement détendu sur le territoire qui ne permettait pas d'envisager un renouvellement du secteur dans des typologies excluant le LLS, au risque de créer durablement une friche urbaine.
 - Du fait de la rareté des terrains constructibles dans la commune (dont 50% est frappée par un PPRI contraignant) rendant impossible une reconstitution suffisante de l'offre dans les délais de l'opération.

Recentrage du projet : démolition de 58 logements, choisis dans une stratégie d'aménagement globale, en 4 tranches de travaux accompagnant la restructuration de l'espace public et la création des équipements. Réhabilitation et résidentialisation de 262 logements

- **Reconstitution de l'offre et politique de relogement des ménages**: la ville d'Abbeville, ville centre de sa communauté d'agglomération, accueille plus de 90% du logement social de l'agglomération. Le parc de logement de la ville est, pour plus de 30%, du logement social. Ainsi, le PLH et l'ensemble des documents d'urbanisme en cours d'élaboration visent à un rééquilibrage progressif dans la création de logements sociaux. La reconstitution de l'offre est donc proposée sur un ratio de 2 logements construits pour 3 logements démolis. Les 40 logements correspondants sont inscrits dans deux opérations dont l'avancement permettra une concomitance avec la phase opérationnelle du NPNRU. Le bailleur s'engage par ailleurs dans un processus de relogement respectueux des attendus de l'ANRU en termes de procédures et de reste à charge.

- **Mixité typologique et sociale** : le taux relativement modeste des démolitions programmées, l'incapacité à envisager de façon réaliste et puissante un renouvellement « in situ » du type de logements et de statut (accession, location libre) au vu du contexte (quartier / marché local) a conduit l'équipe de projet à rechercher une stratégie spécifique agissant sur plusieurs axes mis en synergie :
 - Accompagner le travail de requalification de l'espace public central par la **création d'une polarité forte** et capable d'engendrer un brassage de populations ainsi qu'un changement d'image du quartier. Traitement de la **place centrale dans une forme urbaine, soutenue par la localisation d'un programme ambitieux de services.**
 - Acquérir auprès de l'hôpital d'Abbeville une emprise stratégiquement positionnée, à proximité de cette nouvelle polarité, et qui permet à la fois de **traiter le problème de frontière / fermeture du quartier à l'ouest, de recréer un maillage viaire de désenclavement et de proposer pour la construction de nouvelles typologies des terrains attractifs,** en évitant ainsi le risque de créer une friche dans le tissu du quartier existant.
 - **Préparer par la stratégie générale et du maillage en particulier, la mutabilité, au-delà du temps de l'ANRU, du quartier.**

- **Equipements structurants et création d'une polarité** : il est très vite apparu, au cours de l'étude, la nécessité de doter le quartier d'équipements structurants et qui répondent en même temps aux préoccupations suivantes : créer une polarité forte revalorisant le quartier en y créant une centralité nouvelle et offrir aux habitants un panel de services aujourd'hui absent ou insuffisant. C'est ainsi qu'ont été initiées des réflexions sur la faisabilité et des études de programmation sur 4 pôles de services et un pôle de commerces de proximité :
 - **Pôle socio culturel** : la Maison Pour Tous centre social animé par l'association est actuellement mal logée en centre-ville. Son public est pour, une bonne part, issu des quartiers est relocalisée dans le QPV. A cette occasion sa programmation est revue en relation avec la création du pôle collaboratif : foisonnement des éléments de programme et spécialisation de ces deux entités complémentaires. Il s'agit d'un centre social à vocation socio-culturelle (voir programmation détaillée dans le rapport de présentation).
 - **Pôle collaboratif** : construit sur la base de l'actuelle Ferme Petit, et géré directement par les agents communautaires, le pôle se voit renforcé par la création d'un garage collaboratif et d'une recyclerie ainsi que du fablab (actuellement présent dans la MPT), les activités de danse et gym sont elles transférées dans le pôle socio-culturel. Le pôle collaboratif reste moteur dans le projet de jardins partagés et d'agriculture urbaine. (Voir programmation détaillée).
 - **Pôle sportif** : il vient, dans un dimensionnement raisonnable, satisfaire une attente forte de la population et sera constitué par une halle multisports (couverte mais non close ni chauffée, avec contrôle d'accès) à vocation

polyvalente car pouvant accueillir des fêtes de quartier ou évènements collectifs ponctuels. Accompagné d'un mur d'escalade extérieur, ce pôle n'est pas « un gymnase de plus » mais un réel service de proximité, largement ouvert à tous.

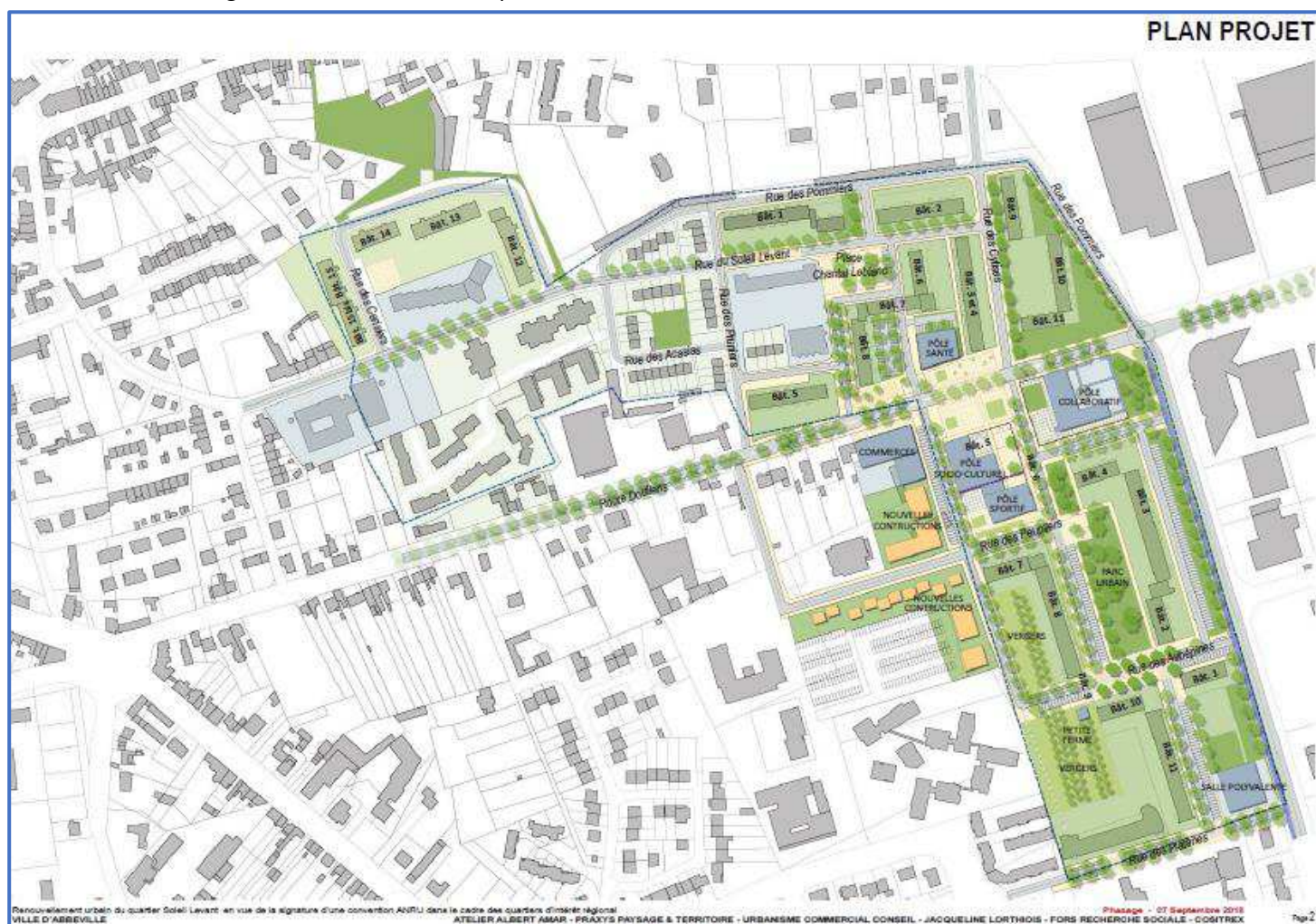
- **Pôle santé** : déjà évoqué plus haut il regroupe : Une maison de santé (étude de faisabilité réalisée par l'IRPS et contacts en cours avec les professionnels de santé) et le service santé communautaire, incluant les ambassadrices santé dans leur mission de prévention et sensibilisation.
 - **Le Commerce de proximité** : l'accès aux commerces n'est pas critique pour la population du quartier (malgré sa faible mobilité), il existe à toute proximité l'essentiel. On note cependant une attente en matière de petit commerce de proximité immédiate : les deux commerces existants actuellement sont enclavés et ont des difficultés car ils ne bénéficient pas de l'important passage de la route de Doullens. Une boulangerie manque à portée de piéton, ainsi qu'un distributeur automatique de billets. Une étude de faisabilité a donc été engagée avec EPARECA sur la faisabilité de créer un petit pôle commercial, en prise directe avec la route de Doullens et la place centrale du quartier, reprenant les commerces existants, créant une boulangerie et éventuellement une cellule commerciale complémentaire. Au-delà de la satisfaction des besoins, il s'agit, là encore, **de renforcer la polarité du quartier et de l'ouvrir au flux de passage et au brassage des populations**. L'étude réalisée par EPARECA, restituée le 06/12/2018 confirme à la fois le besoin et la faisabilité de création d'un petit pôle commercial de proximité en prise directe sur le flux de la route de Doullens et l'espace central du quartier. Une réunion est fixée fin janvier 2019, afin de préciser et valider son programme.
- **Inscription du projet dans des objectifs de développement durable et d'écologie urbaine.**
 - Les confortables espaces verts du quartier se voient pour une large part, réorientés dans leur fonctionnalité. La création de vergers, outre la structuration rapide du paysage, est destinée à leur appropriation par les habitants en jardins partagés, vers une véritable agriculture urbaine. L'amorce ténue de cette action est d'ores et déjà présente à la Ferme Petit (et dans d'autres quartiers). La CABS, pour sa part, a procédé à l'embauche d'une personne chargée d'aider, d'encadrer et de faciliter l'appropriation de cette agriculture urbaine par les habitants. Cette démarche est menée en synergie avec les actions de prévention sur les comportements alimentaires menées par les ambassadrices santé, avec le soutien du service santé communautaire.
 - De façon plus générique les objectifs de développement durable sont inscrits de façon transversale dans l'ensemble des actes du projet, qu'il s'agisse du logement (thermique), mais aussi d'aménagements urbains dans le cadre par exemple du plan de gestion des eaux pluviales de la ville (infiltration, déconnexion), ou de biodiversité à travers les choix qui seront orientés de façon cohérente, en matière de plantations, de biodiversité et d'économie de gestion des espaces verts. Jusqu'à l'éclairage urbain qui

sera pensé, à l'aune des possibilités nouvelles offertes par la technologie, pour éclairer moins mais mieux et seulement ce qu'il faut éclairer.

Les conclusions de l'étude, le programme d'actions et le phasage

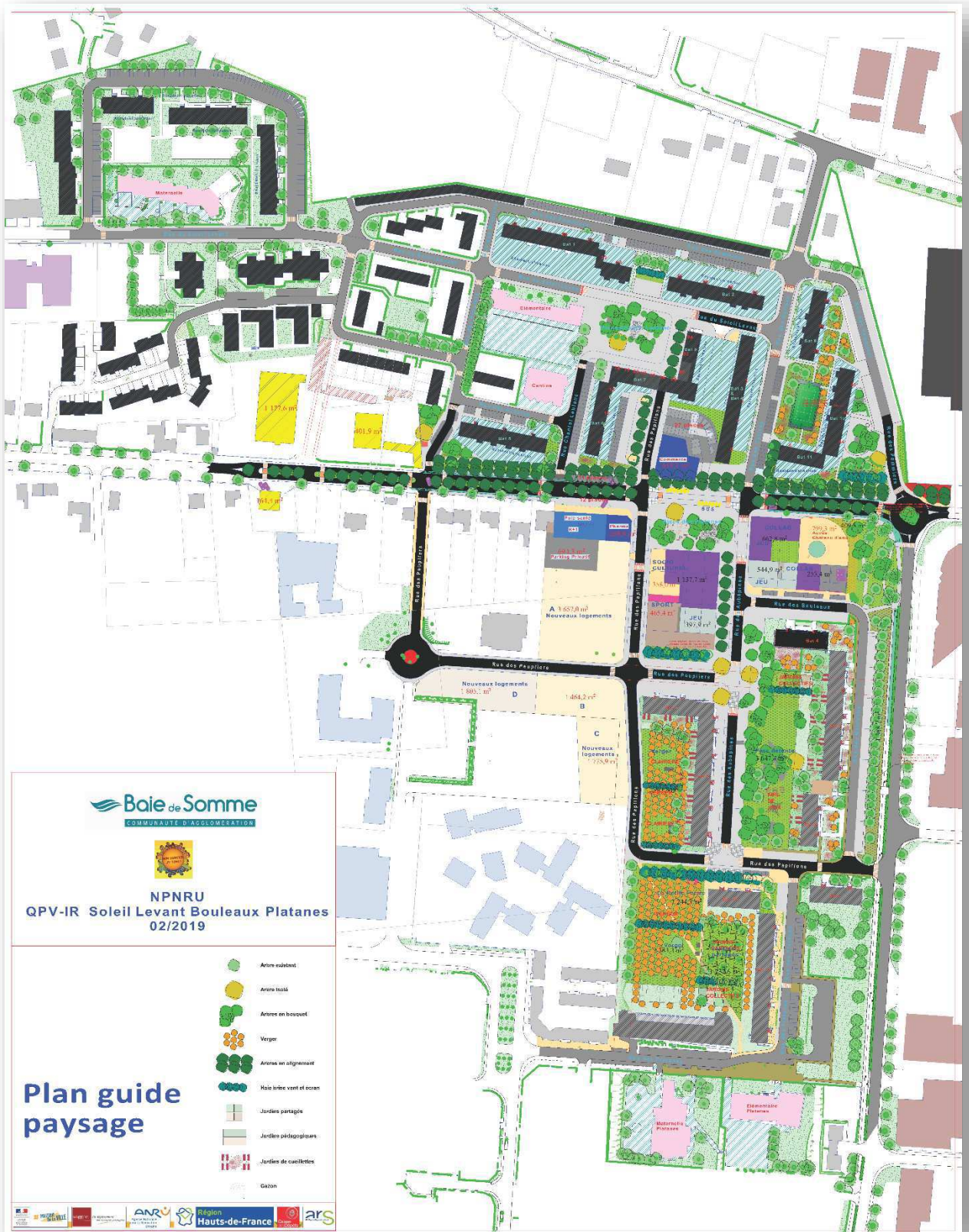
L'ensemble du travail réalisé, dans une large concertation, au cours de la phase protocole de préfiguration a abouti à :

- L'édition en septembre 2018 du dossier de présentation du projet de renouvellement urbain, conclu par le projet détaillé, son estimation et son phasage sur le temps de l'ANRU.
- La validation par l'ensemble des partenaires, y compris la conférence des Maires de la CABS, du projet urbain, de son estimation et du phasage envisagé.
- Une révision début 2019 du phasage pour tenir compte du décalage temporel acté (début d'opérations prévus initialement début 2019 / convention non encore signée en Février 2019)

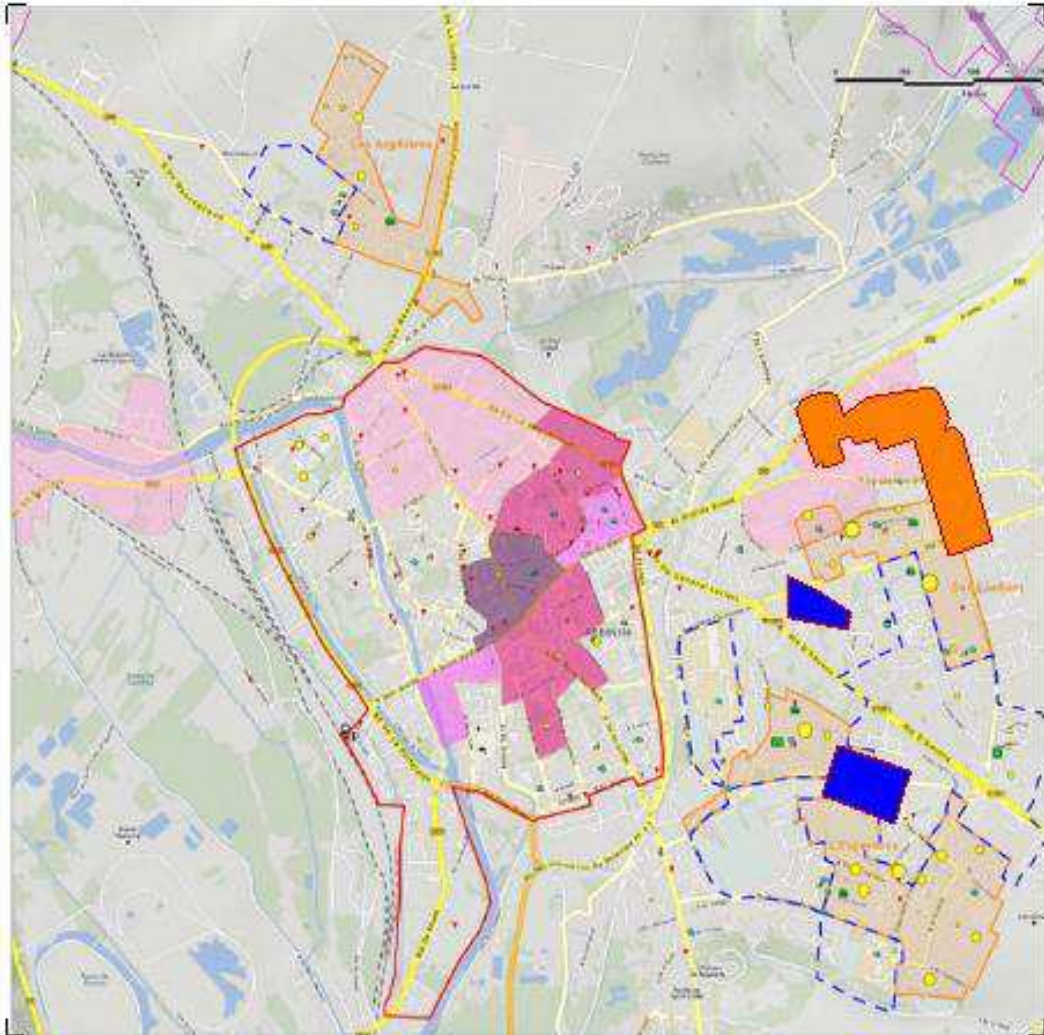


Ci-dessus : Scénario d'ensemble retenu à l'issue de l'étude urbaine

Plan guide : paysage, plantations



Annexe A5 Secteurs impactés par le PNRU et le NPNRU + rénovations réalisées hors RU.



-  **PNRU : rénovation de 514 logements quartier des Provinces. 2006.**
-  **PNRU, rénovation de 250 logements (2014) et espace urbain (2017) quartier de l'Espérance.**
-  **NPNRU : QPV Soleil Levant**

Annexe A6 - TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES OBJECTIFS URBAINS DES PROJETS

Principes et modalités d'élaboration

En application de l'article 2.2 de la convention pluriannuelle, les tableaux de bord déclinés ci-après formalisent, pour chaque quartier concerné par la convention et de façon hiérarchisée, les objectifs urbains recherchés par le projet. Des indicateurs quantitatifs retenus par le porteur de projet permettent d'objectiver les cibles visées pour la fin de la convention. Ces indicateurs alimenteront le suivi tout au long du projet de l'atteinte de ces objectifs.

Objectifs urbains et indicateurs choisis :

- Indices numériques : panier d'indicateur ANRU
- Indices alphabétiques : indicateurs choisis par le Maître de l'Ouvrage).

Objectif : Améliorer la qualité résidentielle

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Réhabilitation des immeubles par le bailleur	Mesurer la contribution du projet aux objectifs de réduction de la consommation énergétique de l'agglomération	20
	Améliorer la performance énergétique des logements locatifs sociaux du quartier	21

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	Index indicateur
Démolir certains immeubles pour permettre la réorganisation de certains îlots	Nombre de logements démolis	A

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Prendre en compte la diversité des besoins en logements du quartier	Diversité des statuts de logement : part de logements privés parmi les résidences principales du quartier Part de logements privés parmi les résidences principales du quartier <i>(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)</i>	3

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Elargir le parcours résidentiel	Diversité des statuts de logement : part des logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier Part de logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier <i>(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)</i>	4

Objectif : Promouvoir la qualité urbaine du quartier

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Améliorer la lisibilité des espaces publics / privés	Surfaces résidentialisées par le bailleur	B

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Renforcer les connexions inter-quartiers. Restructurer le schéma viaire.	Avancement des travaux route de Doullens / espace public central et nouveau maillage	C

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Redéfinir et améliorer les circulations piétonnes et privilégier les déplacements doux	Evolution du ratio d surface consacrées à l'automobile / consacrées aux piétons	D

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Préserver et valoriser les espaces verts.	Contribuer à la réduction des phénomènes d'îlots de chaleur, en lien avec la végétalisation. Contribuer à la réduction du risque d'inondation	23

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Maîtriser l'éclairage public. Optimiser confort et sécurité, lutte contre la pollution lumineuse, abaisser la consommation électrique.	Bilan des consommations, renouvellement des sources lumineuses dans le respect du nouveau cadre réglementaire	E

Objectif : développer l'attractivité du quartier

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Structurer et développer la Ferme Petit, offrir des équipements socio culturels aux habitants	Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur	16

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Conforter, renforcer les équipements existants et le commerce de proximité	Proposer une offre commerciale adaptée aux besoins et aux attentes des habitants et usagers	14

Ce que l'indicateur contribue à mesurer	Indicateur	N° indicateur
Améliorer l'accès aux soins, créer une maison de santé	Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur	15

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Sans objet

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

- 52 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 16,9% du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :
 - 5 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
 - 47 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors-site et financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, 5 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur des logements situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation hors QPV, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée*	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation par contributaire	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatif
Hors QPV – 17 logements Résidence Dauphiné	BDSH	6 PLUS et 11 PLAI	Deuxième semestre 2019	EPCI : 2 Logements non réservés : 8 (en attente PHB2) Action logement : 2	1 T2 PLAI 1T3 PLUS	Tous les logements en étage avec terrasse ou balcon. Parking couvert en Rez. Présence ascenseur
Hors QPV – 23 logements Site Sucrierie	BDSH	9 PLUS et 14 PLAI	Deuxième semestre 2019	EPCI : 4 Logements non réservés : 9 (en attente PHB2) Action logement : 3	1 T2 PLAI 1 T2 PLUS 1T3 PLUS	Tous les logements en étage 2 logements sur 3 avec terrasse ou balcon. Parking couvert en Rez. Présence ascenseur

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux

- Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total 47 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 47 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée*	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation par contribuable	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
n°38/3, 38/4, 38/5, 38/6, 36/3, 36/4, 36/5, 36/6, 42/3, 42/4, 42/5, 42/6, 40/3, 40/4, 40/5, 40/6 rue des Pommiers et n°2/2, 2/4 rue des Cytises - ABBEVILLE	BDSH	PLR	Deuxième semestre 2021	Logements non réservés de BDSH : 18	4 T2 6 T3 8 T4	
n°20/3, 18/3, 18/4, 18/5, 18/6, 16/4, 16/6, 14/4, 14/6, 14/8, 24/5, 24/6, 28/2, 28/4, 26/1, 26/3 rue des Pommiers n°3/4, 5/3, 18/3, 18/4, 4/6, 2/5 place Chantal Leblanc n°14/6 rue du Soleil Levant n°1/4, 1/6, 3/3, 3/5 rue des Acacias	BDSH	PLR	Premier Semestre 2023	Logements non réservés de BDSH : 28	8 T2 11 T3 8 T4 1 T5	
N°76 rue du Soleil Levant	BDSH	PLR	Deuxième semestre 2023	Logements non réservés de BDSH : 1	1 T2	Logement adapté PMR

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contribuable(s).

** Adresse précise et nom de la commune

➤ Les opérations de requalification ayant nécessité la libération des logements concernés

Sans objet

2. Concernant les opérations de reconstitution en quartier prioritaire de la politique de la ville

Sans objet

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocedés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocedés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;
- pour les droits rétrocedés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocedés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocedé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les contributaires désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

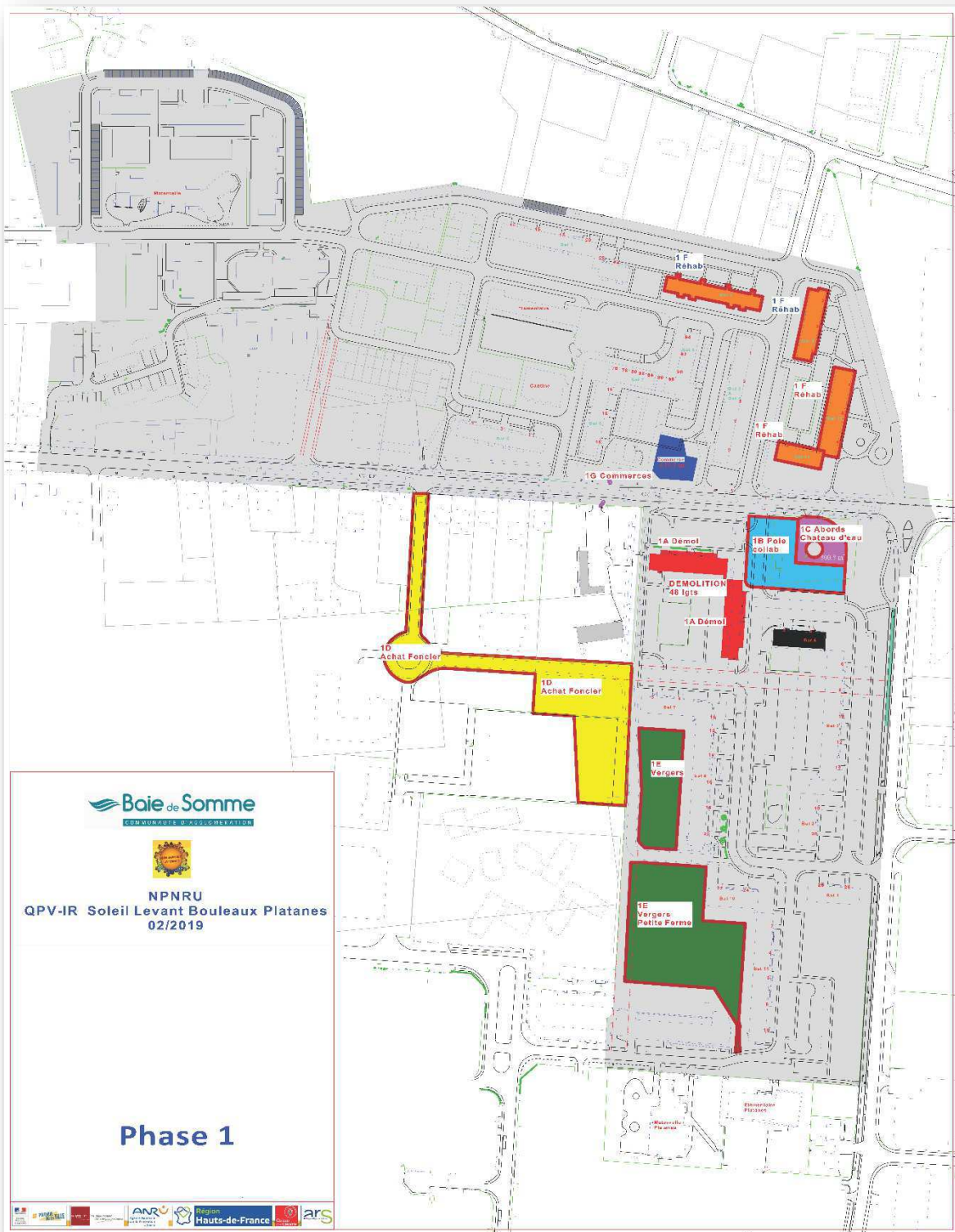
Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

Annexe C1

Echéancier prévisionnel et enchaînement des opérations

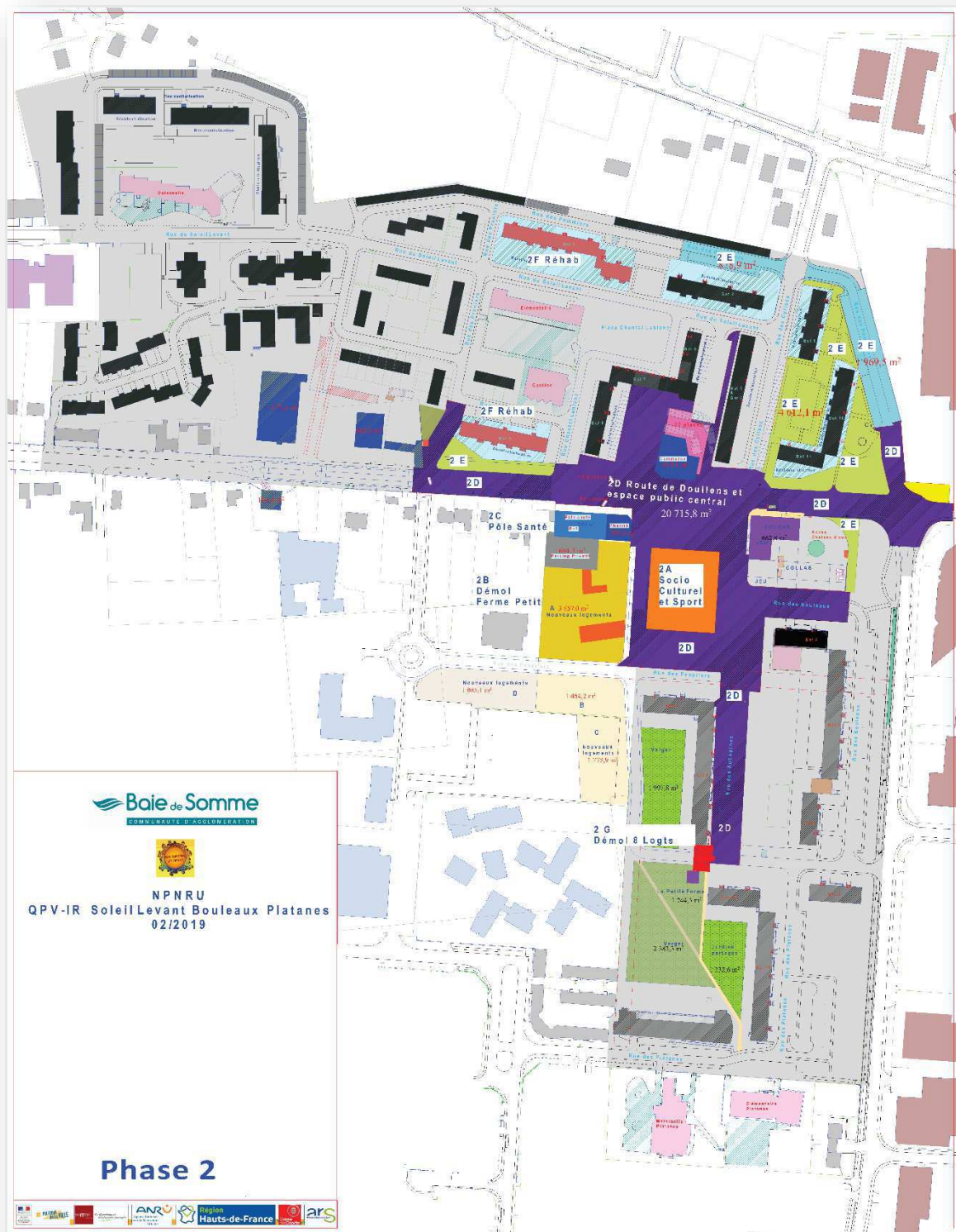
Plans de phasage : nota le phasage détaillé, physique et financier, figure à l'annexe C2

Phase 1



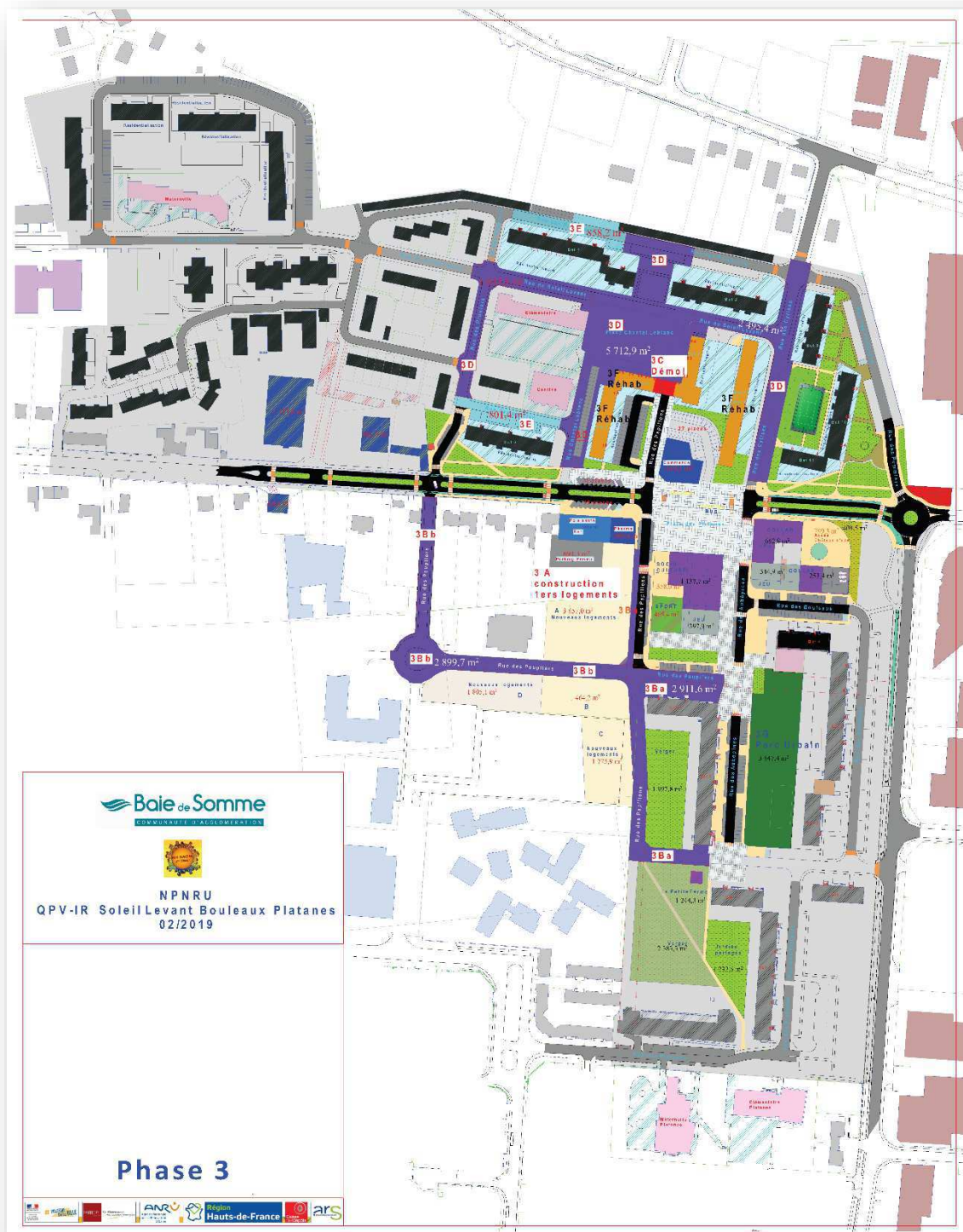
- Démolition de 48 logements « Bouleaux / Aubépines. (BDSH)
- Construction du Pôle Collaboratif) et traitement abords du château d'eau. (CABS)
- Achat du foncier en vue de la diversification (CABS)
- Construction du Pôle Commercial de proximité (EPARECA)
- Réhabilitation et résidentialisation des bâtiments 2 / 9 / 10 / 11 (Pommiers et Cytises - Soleil Levant). (BDSH)
- Création de jardins et vergers. (CABS)

Phase 2



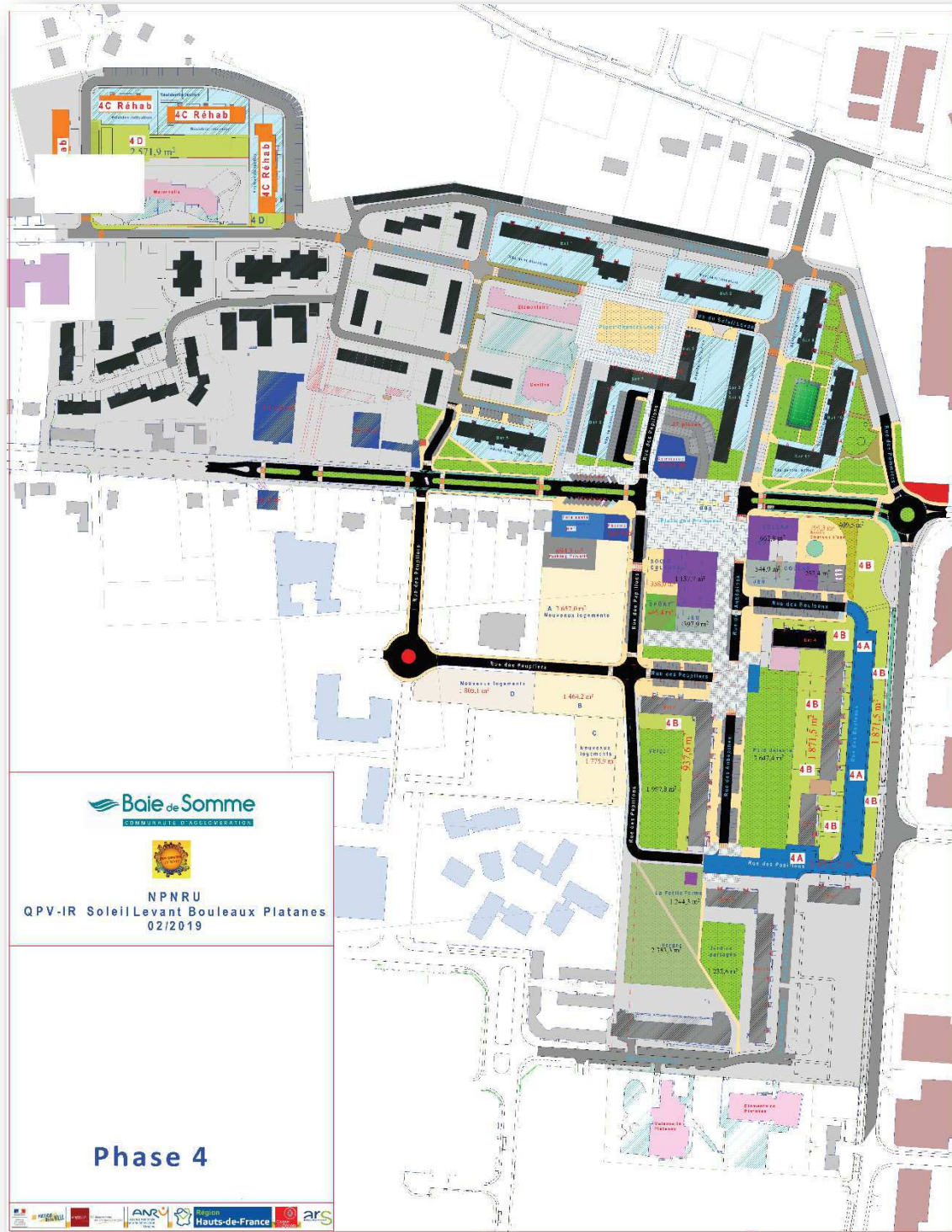
- Construction du Pôle Socio Culturel. (CABS)
- Démolition de la Ferme Petit. (CABS)
- Construction du Pôle Santé. (CABS)
- Aménagement urbain route de Doullens et espace public central. (CABS)
- Réhabilitation espace devant Immeubles Pommiers et Cytises. (CABS)
- Réhabilitation et résidentialisation 68 logements bâtiments 1 et 5 (Soleil Levant). (BDSH)
- Démolitions de 8 logements bâtiment 9 (Aubépinés) (BDSH)

Phase 3



- Construction des premiers logements, zones A, B et C. (CABS)
- Aménagement espace public rue des Peupliers et des « Papillons ». (CABS)
- Démolition partielle bâtiment 7 Soleil Levant. (BDSH)
- Aménagement espace public place C. Leblanc, Acacias, Pruniers, Cytises, Soleil Levant. (CABS)
- Réhabilitation espace devant 14 à 25 Pommiers et 1, 3 et 5 Acacias. (CABS)
- Réhabilitation et résidentialisation bâtiments 3, 4, 5, 6, 7, 8 Soleil Levant. (BDSH)
- Création du parc urbain. (CABS)

Phase 4



- Réhabilitation abords des bâtiments 2, 3, 4, 7, 8 Bouleaux / Platanes. (CABS)
- Réhabilitation des bâtiments 12, 13, 14, 15 (Soleil Levant – Cerisiers). (BDSH)
- Réhabilitation espace aux abords bâtiments Cerisiers et école maternelle. (CABS)

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Voir « tiré à part » FAT des opérations

Annexe C4

Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle

	Intitulé opération	Nature et Moa	ANRU	Région	CAF
1A	Démolition Platanes Tilleul	Démol BDSH	1 702 620,00 €		
R01	Reconstit offre Dauphiné	BDSH	85 800,00 €		
R01	Reconstit offre Sucrierie	BDSH	109 200,00 €		
1B	Pôle collaboratif Bât et esp ext	Equipement CABS	373 040,78 €	700 000,00 €	
1F	Soleil Levant Réhab Bât n°2/9/10/11	Réhab. BDSH	407 535,00 €		
2A	Pole socio-culturel + sportif	Equipement public CABS	861 400,00 €	850 000,00 €	614 000,00 €
2C	Pôle santé	Equipement public CABS			1 849 000,00 €
2F	Soleil Levant réhab + résidentialisation 68 logements Bat 1 et 5	Réhab BDSH	274 070,00 €		
2G	Démolition Bat 9 Aubépines	Démol. BDSH	312 944,40 €		
3C	Démol partielle2 logt Bat 7	Démol BDSH	68 335,00 €		
3F	Soleil Levant réhab Bât 3;4;5;6;7;8	Réhab BDSH	399 013,60 €		
			Total ANRU	4 593 958,78 €	
			Total Région	1 550 000,00 €	
			Total CAF	2 463 000,00 €	

Annexe 10 – Liste des indicateurs du CRTE

Orientation 1 Attractivité et diversification économique

Axe de travail	Indicateur	Référence source	Objectifs
Pour une amélioration du parc de logements	-Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement -Taux et évolution des transactions immobilières -Nombre de logements mis aux normes de salubrité -Evolution du nombre d'hectares ou% de surfaces artificialisées	Conseil Supérieur de Notariat ANAH INSEE/MTES/CGE DD	
Vers une agriculture équilibrée orientée vers la transition écologique	-Evolution du nombre d'emplois du secteur agricole -Nombre d'exploitations agricoles - Evolution du nombre de labels	INSEE INSEE Chambre d'agriculture	
Vers un territoire 100% numérique	-Taux de raccordement THD - Nombre de bornes WIFI territorial implantée -Taux de couverture de l'outil ENT	CABS CABS CABS	
Vers le plein emploi à l'échelle du territoire	-Evolution du nombre d'emplois et ses composantes -Taux de création et taux de défaillance entreprises - Taux évolution de la vacance commerciale -%artificialisation destination économique -Evolution du taux d'équipements publics implantés CV et CB	INSEE INSEE CODATA INSEE ANCT ? ou BPE ?	

Orientation 2 Qualité urbaine, paysagère et écologique

Axe de travail	Indicateur	Référence source	Objectifs
Vers un développement urbain raisonné	-Surface d'espaces naturels préservés et restaurés - Nombre de dents creuses investies	CABS CABS	
Vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et valorisant le paysage	-Nombre de ml de haies -Nombre d'exploitation agricoles engagées dans circuits courts -Nombre de cultures biomasse à valeur ajoutée	CABS PCAET	
Vers une préservation de l'environnement et de la biodiversité	-Nombre d'espaces naturels préservés/ restaurés -Nombre et diversités des espèces floristiques et faunistiques -Fréquentation du public ou nombre de séjours	CABS PCAET	

Vers la maîtrise qualitative et quantitative de la ressource en eau	-Nombre de sensibilisations réalisées -Montant d'investissements -Taux de la qualité de l'eau -Nombre de ml assainissement collectif réalisé	CABS PCAET	
Vers une accentuation de la maîtrise des risques naturels et artificiels face au changement climatique à venir	-Nombre de sensibilisations réalisées -Nombre de solutions d'adaptation mises en place	CABS PCAET	
Vers une gestion durable des déchets	-Nombre de matrices des coûts remplies -Pourcentage de déchets valorisés -Taux de refus de tri -Coûts des déchets évités	CABS	

Orientation 3 Performance et autonomie énergétiques

Axe de travail	Indicateur	Référence source	Objectifs
Pour une lutte contre la précarité énergétique	-Nombre de logements rénovés -Taux de précarité énergétique -Evolution des données de consommations électrique	CSN : ANAH ENEDIS	
Pour l'amélioration de la performance énergétique et le développement des ENR	-Taux d'autonomie énergétique -Consommation d'énergie et de factures énergétiques -Production locale d'énergies renouvelables -Développement des énergies renouvelables	CABS PCAET	
Vers une réduction de la pollution lumineuse	-Nombre de labellisations « Villes et Villages étoilés » -Nombre de ml de trame noire réalisé	CABS PCAET Smbs3v	

Orientation 4 Cohésion sociale et territoriale

Axe de travail	Indicateur	Référence source	Objectifs
Vers une accentuation de la dynamique en matière de mobilité durable	-Nombre de ml de pistes cyclables -Montant alloué à la mobilité active -Nombre de véhicules propres -Nombre de bornes de recharge -Evolution de la fréquentation des transports en commun	CABS PCAET CABS, CEREMA ?	
Pour la promotion d'une ville durable et inclusive	-Montant des subventions programmées et payées par année en investissement et en fonctionnement CABS et Ville ? -montant alloué à la mobilité active -Taux et évolution de la vacance de logements -Typologie des actions d'aménagement -Typologie des actions de réhabilitation	DHUP CABS CABS	